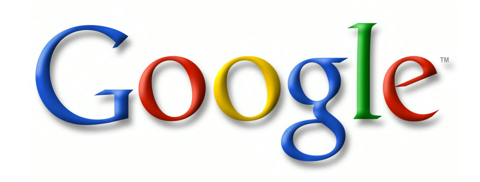



Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

IMPRIMERIE DE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1857

PRÉCÉDÉS

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR CETTE COMPAGNIE

PAR

M. ERNEST DESJARDINS

Docteur ès lettres,

Professeur d'histoire au Lycée impérial Bonaparte, membre de la Commission centrale
de la Société de géographie.

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7.

1858

PRÉFACE.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres est, parmi les cinq Compagnies dont se compose l'Institut, celle qui, par ses travaux, embrasse le plus vaste champ d'études : l'histoire, l'épigraphie, la paléographie, la géographie, la symbolique, la philologie, la linguistique, la grammaire, l'archéologie, la numismatique, l'iconographie, la céramique sont toutes de son ressort.

Chacune de ces branches est représentée dans le sein de cette Académie par des hommes éminents et spéciaux. Tous ceux qui s'intéressent, en Europe, aux progrès des sciences historiques, philologiques et archéologiques, ne peuvent donc demeurer étrangers ou même indifférents aux travaux et aux séances de cette Compagnie. Par la nature même de ses études, par le caractère positif de ses recherches, elle imprime à la science elle-même un mouvement que ne sauraient avoir les Académies vouées aux études littéraires, spéculatives ou plastiques. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme l'Académie des

sciences, sanctionne les découvertes et ne s'écarte jamais du domaine des faits. Aussi, ses travaux sont-ils de véritables monuments et ses discussions sont-elles toujours fécondes.

Les comptes rendus des séances de l'Académie des sciences sont partout : ceux des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nulle part. Cette considération, jointe au désir particulier d'être utile aux hommes qui se vouent à la carrière de l'enseignement et qui, pour la plupart, éloignés de Paris, ne peuvent se tenir au courant de la science que par les recueils périodiques et les journaux, nous a engagé, l'an dernier, à publier dans la *Revue de l'Instruction publique*, avec la bienveillante autorisation du bureau de l'Académie, les analyses de chacune des séances. Le travail que nous offrons aujourd'hui au public lettré n'est que la réimpression de nos comptes rendus, modifiés ou corrigés d'après les avis que nous avons recueillis avec soin, et d'après les procès-verbaux qui nous ont été communiqués et que l'Institut ne publie point.

On sait de plus que ces procès-verbaux eux-mêmes ne donnent que les titres des Mémoires qui ont été lus. Nous devons à l'obligeance des membres de la Compagnie et des lecteurs étrangers admis à l'honneur de faire des communications aux séances ordinaires,

l'autorisation d'en publier les analyses. La plupart de ces travaux sont encore inédits, et ce Recueil est le seul qui puisse en donner une idée exacte, quoique sommaire.

Nous avons fait précéder ces comptes rendus d'une Notice historique sur l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avec la liste complète de ses membres depuis l'origine, les différentes Commissions et l'indication des travaux auxquels elles se livrent; car le public se méprendrait sur les services que la docte Compagnie rend à la science, s'il ne jugeait de leur importance que sur l'intérêt, cependant très-réel, de ses séances. C'est dans ses publications que son œuvre est surtout féconde; c'est par les grandes collections historiques qu'elle entreprend ou encourage qu'elle se place au premier rang parmi les Académies de l'Europe, et qu'elle produit, dirige ou active le grand mouvement scientifique de notre époque.

ERNEST DESJARDINS.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES.

§ I.

En 1663, Colbert désigna quatre membres de l'Académie Française pour composer et discuter les inscriptions, médailles et devises en l'honneur du roi, et pour imaginer ou examiner les différents dessins des peintures ou sculptures proposées pour l'embellissement de Versailles. Les projets des tapisseries du roi, les jetons du Trésor royal, des bâtiments et de la marine étaient aussi de leur ressort. Enfin, on les consulta encore sur les opéras de Quinault. On donna à cette réunion le nom de *petite Académie*, et bientôt elle examina les livres dont on voulait encourager l'impression. Les quatre premiers membres furent : Chapelain, Bourzeis, Charpentier et Cassagne. Perrault en fut le premier secrétaire, sans avoir le titre de membre. Colbert la présidait souvent.

Tels sont les humbles commencements de cette compagnie célèbre qui devait embrasser plus tard le vaste ensemble des études historiques et littéraires, et compter dans son sein tant d'hommes éminents.

Dans les lettres patentes par lesquelles Louis XIV régularisa plus tard la fondation de cette Académie, il s'exprima ainsi : « Le feu roi Louis XIII avait ordonné, en 1635, l'établissement de l'Académie Française pour porter la langue, l'éloquence et la poésie au point de perfection où elles sont enfin

parvenues sous notre règne. Nous choisîmes, en 1663, parmi ceux qui composaient cette Académie, un petit nombre de savants, les plus versés dans la connaissance de l'histoire et de l'antiquité, pour travailler aux inscriptions, aux devises, aux médailles, et pour répandre sur tous les monuments de ce genre le goût et la noble simplicité qui en font le prix. »

Louvois, fut, après Colbert, *protecteur* de la *petite Académie*. Il régla qu'on se réunirait deux fois par semaine au Louvre. En 1683, le nombre des membres fut porté à cinq : c'étaient alors Quinault, Tallemant jeune, Charpentier, Félibien père et de Lachapelle. Cette même année il fut encore augmenté de trois : Racine, Despréaux et Rainssant ; de Lachapelle fut secrétaire.

A la mort de Louvois, il n'y avait plus que six membres, Quinault et Rainssant n'ayant pas été remplacés (1691) ; mais ils le furent cette année même.

Pontchartrain fut *protecteur* après Louvois. C'est le véritable fondateur de cette Académie, car sous son ministère elle commença à s'occuper des grands travaux scientifiques qui ont fait sa gloire ; c'est par ses soins qu'elle reçut du roi sa véritable organisation. Enfin, c'est lui qui l'obligea à tenir un registre régulier de ses séances. Le premier registre commença le 3 avril 1694.

On y voit figurer comme membres :

Pontchartrain, ministre secrétaire d'Etat, *protecteur* ;
Phélippeaux, secrétaire d'Etat en survivance ;
M. l'abbé Bignon.

Puis :

Charpentier ;
Félibien ;
Racine ;
Despréaux ;
De Toureil ;
L'abbé Renaudot ;
De La Loubère.

Le secrétaire était l'abbé de Tallemant.

§ II.

C'est le 1er juillet 1701 que la Compagnie fut constituée, et c'est la date de sa véritable origine. Cette constitution porte en titre : *Règlement ordonné par le roy pour l'Académie des inscriptions et médailles*. Il était divisé en 49 articles. La Compagnie fut composée de 40 membres, répartis sous quatre titres différents : 10 membres *honoraires*, 10 *pensionnaires*, 10 *associés* et 10 *élèves*.

Le président et le vice-président étaient choisis chaque année par le roi, parmi les membres *honoraires*.

Les *élèves* étaient nommés par un des *pensionnaires*. En cas de promotion de la classe des *élèves* dans celle des *associés*, le membre promu désignait son remplaçant.

On donnait le nom de *vétérans* à ceux qui, restant titulaires de leur classe, cessaient d'en faire partie, soit volontairement, soit par décision du roi.

L'Académie, ainsi constituée, tint sa première séance publique le 15 novembre 1701. Elle fit frapper des jetons avec cette devise : *Vetat mori*.

En 1702, elle publia la première édition de l'*Histoire du roy par les médailles*.

Au mois de février 1713 furent signées, à Marly, les lettres patentes du roi, enregistrées au Parlement et à la Cour des comptes, confirmant l'établissement de l'*Académie des inscriptions et médailles*.

Le 4 janvier 1716, un arrêt du Conseil d'Etat reconstitua l'Académie : 1° il changea son titre en celui d'*Académie des inscriptions et belles-lettres* ; 2° il doubla le nombre des *associés* ; et 3° il supprima la classe des élèves. Cette nouvelle constitution subsista jusqu'en 1786.

En 1717, parut le premier volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, réimprimé en 1736.

Gros de Boze était secrétaire perpétuel, et il conserva cette position jusqu'en 1742.

Le 24 juillet 1719 eut lieu la séance royale.

En 1723, fut publié le volume intitulé : *Médailles des principaux événements du règne entier de Louis le Grand*, avec des explications historiques. Paris, imprimerie royale.

En 1728, fut nommé le premier *correspondant*. Ce fut M. de Valbonnays, premier président de la Chambre des comptes de Grenoble, qui reçut ses lettres d'*académicien honoraire correspondant*.

En 1731, le président Durey de Noinville fit la première fondation annuelle. Elle consistait en une somme de 400 francs, qui devait être donnée en prix à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet proposé par l'Académie.

En 1742, Fréret succéda à Gros de Boze dans l'emploi de secrétaire perpétuel. Il le conserva jusqu'en 1749. Foncemagne, sans être secrétaire, avait dirigé la publication des tomes XVI et XVII des *Mémoires*.

De 1749 à 1755, Bougainville remplit la charge de secrétaire perpétuel (démissionnaire).

En 1750, un nouveau règlement fut donné à l'Académie, concernant les correspondants, dont la nomination n'était soumise à aucune loi, à aucun ordre, et dont le nombre s'était accru outre mesure. Ils étaient répartis en cinq classes, savoir : 1° les *honoraires étrangers* ; 2° les *correspondants honoraires* ; 3° les *associés libres* ; 4° les *associés correspondants* ; 5° les *correspondants étrangers*. Ces cinq classes furent supprimées, et on leur substitua DOUZE ACADÉMICIENS LIBRES, dont *quatre* regnicoles, non domiciliés à Paris, et *huit* étrangers. Ce n'est que sur la liste de l'année 1756 que les *académiciens libres* sont rangés par ordre d'ancienneté, sous un titre commun.

En 1755, Le Beau succéda à Bougainville dans l'emploi de secrétaire perpétuel, et, comme lui, fut démissionnaire, en 1772.

C'est pendant son secrétariat que M. de Caylus fonda le prix annuel de 500 fr. pour un sujet traitant d'antiquités antérieures au treizième siècle.

De 1772 à 1782, Louis Dupuy fut secrétaire perpétuel, et, comme ses deux prédécesseurs, donna sa démission. Bon-

Joseph Dacier le remplaça et conserva l'emploi jusqu'à la dissolution de l'Académie, en 1793.

En 1785, une Commission de huit membres fut nommée pour la *publication des notices et extraits de manuscrits de la bibliothèque royale et des autres bibliothèques*. Cette Commission a été renouvelée, puis plus tard confirmée, par ordonnance du roi Charles X, en date du 16 mai 1830, sous le nom de *Commission des travaux littéraires*, ayant seulement la *surveillance* des publications. La collection, commencée par l'ancienne Commission, s'est continuée par les soins de la nouvelle, et est parvenue au dix-septième volume.

En 1785 furent créées HUIT places d'ASSOCIÉS LIBRES résidant à Paris.

Le 22 décembre 1786, parut le règlement modifiant l'ordonnance du 4 janvier 1716, et élevant cinq *associés* au rang de pensionnaires. Le nombre des *associés* fut réduit à quinze. La composition de l'Académie fut donc la suivante :

10 membres honoraires.
15 pensionnaires.
15 associés.

40 membres ordinaires en tout.

12 académiciens libres (règlement de 1750).
8 associés libres (règlement de 1785).

Le 27 novembre 1792, parut le décret qui interdisait à l'Académie de pourvoir aux places qui viendraient à vaquer.

Le décret du 8 août 1793 SUPPRIMA LES ACADÉMIES.

§ III.

L'*Institut national de France* est fondé par la loi du 5 fructidor an III (22 août 1795), et la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) organise le nouvel Institut sous le nom d'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET DES ARTS. Il est divisé en 3 classes, et composé de 144 *membres résidants*, de 144 *associés*

répandus sur le territoire de la République, et de 24 associés étrangers, 8 pour chaque classe. Les 3 classes sont subdivisées en sections (art. 2 et 3).

La première classe est celle des *sciences physiques et mathématiques*, divisée en 10 sections, et composée de 60 membres résidants, et de 60 associés dans les départements.

La seconde classe est celle des *sciences morales et politiques ;* 6 sections, 36 résidants et 36 associés.

La troisième classe est celle de *littérature et beaux-arts ;* 8 sections, 48 résidants et 48 associés.

Aucune des sections de la première classe ne s'occupa des branches de la science qui faisaient l'objet des études de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, mais il n'en fut pas de même pour la deuxième et la troisième.

Dans la seconde classe se trouve en effet la *section d'histoire* (cinquième section), qui est composée de 6 membres et de 6 associés, et la *section de géographie* (sixième section), 6 membres et 6 associés.

Dans la troisième classe se trouvent : la *section des langues anciennes* (deuxième section), 6 membres, 6 associés ; et la *section des antiquités et monuments*, 6 membres, 6 associés.

Il se trouve donc dans l'Institut national 4 sections comprenant ensemble 24 membres ordinaires et 24 associés qui représentent, par la nature de leurs travaux, les 40 membres de l'ancienne Académie des inscri ptions et belles-lettres. Les Mémoires émanant de ces 4 sections furent insérés dans les tomes I, II, III, IV et V de la collection des Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, et dans les tomes I, II, III, IV et V de la classe de littérature et beaux-arts.

Le Directoire exécutif nomma, pour tout l'Institut, 48 membres, qui en élurent 96.

Les 144 membres réunis nommèrent les 144 associés.

Une fois institué, tout le corps fit lui-même les nominations aux places qui devinrent vacantes, sur une liste triple présentée par la classe où les fauteuils venaient à vaquer. Disposition modifiée par la loi du 15 germinal an IV.

Cette loi (4 avril 1796) renfermait le règlement de l'Institut.

L'article 25 dispose que l'Institut national continuera l'extrait des manuscrits des bibliothèques nationales, commencé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'article 28 porte que chaque classe indiquera les sujets de deux prix qu'elle adjugera seule.

La Constitution de l'an VIII renferme, sous l'article 88, la confirmation de l'établissement de l'Institut.

Dans l'intervalle de 1795 à 1803, les membres des 4 sections sus-indiquées lurent quelques Mémoires renfermés dans les collections de la deuxième et de la troisième classe.

Chacune des classes nommait pour un an un secrétaire, et pour six mois un président.

§ IV.

En 1803, fut promulgué le décret du 3 pluviôse an XI (23 janvier), touchant la nouvelle organisation de l'Institut divisé en 4 classes.

L'article 1er porte que la troisième prendra le titre de *classe d'histoire et de littérature anciennes*. C'est celle qui correspond à l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, et aux 4 sections formant 4 subdivisions de l'Institut national créé en 1795.

L'article 4 porte les dispositions suivantes :

« La troisième classe sera composée de 40 membres et de 8 associés étrangers ;

« Les langues savantes, les antiquités et les monuments, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire, seront l'objet de ses recherches et de ses travaux ; elle s'attachera particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages grecs, latins et orientaux qui n'ont pas encore été traduits ;

« Elle s'occupera de la continuation des recueils diplomatiques ;

Elle nommera dans son sein, sous l'approbation du pre-

mier Consul, un secrétaire perpétuel, qui fera partie du nombre des 40 membres dont la classe est composée;

« Elle pourra élire jusqu'à 9 de ses membres, parmi ceux des autres classes de l'Institut;

« Elle pourra nommer 60 correspondants nationaux ou étrangers. »

L'article 6 porte :

« Les membres associés étrangers auront voix délibérative seulement pour les objets de sciences, de littérature et d'arts; ils ne feront partie d'aucune section, et ne toucheront aucun traitement. »

Dans l'article 7 il est dit :

« Les associés républicoles actuels de l'Institut feront partie des 196 correspondants attachés aux classes des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts;

« Les correspondants ne pourront prendre le titre de membres de l'Institut. »

L'article 8 porte :

« Les nominations aux places vacantes seront faites par chacune des classes où ces places viendront à vaquer. »

L'article 9 :

« Les membres des quatre classes se réuniront quatre fois par an en corps d'Institut, pour se rendre compte de leurs travaux. »

L'article 10 :

« Chaque classe tiendra tous les ans une séance publique, à laquelle les trois autres assisteront. »

L'article 11 :

« L'Institut recevra annuellement du Trésor public 1,500 fr. pour chacun de ses membres non associés, 6,000 fr. pour chacun des secrétaires perpétuels; et pour ses dépenses une somme qui sera déterminée tous les ans, sur la demande de l'Institut, et comprise dans le budget du ministre de l'intérieur. »

L'article 12 est relatif à la Commission administrative de l'Institut, laquelle était alors composée de 5 membres.

L'article 13 concerne les prix à décerner par l'Institut.

La plupart de ces dispositions subsistent encore aujourd'hui.

Dacier fut réélu secrétaire perpétuel, pour la troisième classe, en 1803.

Cette classe fut chargée de continuer tous les travaux commencés par les Bénédictins :

1° Le *Recueil des historiens de France*, laissé par la savante congrégation au treizième volume. Cette collection a été poursuivie depuis 1803, et est parvenue aujourd'hui au vingt et unième volume ;

2° L'*Histoire littéraire de la France*, laissée au douzième volume, et conduite cette année jusqu'au vingt-quatrième ;

3° Les *Tables chronologiques des diplômes imprimés concernant l'histoire de France* ;

4° La *Collection des textes de chartes et diplômes des rois de la première race*, commencée par M. Bréquigny, membre de l'ancienne Académie, reprise dans la nouvelle par M. Pardessus, auquel a succédé M. Laboulaye. L'Académie réunit les matériaux pour la deuxième et la troisième race de nos rois ;

5° Le *Recueil des ordonnances des rois de France*, aujourd'hui terminé : vingt-un volumes. La table chronologique des ordonnances des rois de la troisième race est publiée.

Un décret impérial du 25 juin 1806 porte que la *classe d'histoire et de littérature anciennes* est spécialement chargée de publier et de proposer les légendes et sujets commémoratifs des grands événements. Une Commission permanente de 4 membres est instituée pour cet objet. Cette disposition est confirmée par ordonnance royale du 16 mai 1830. Cette Commission subsiste aujourd'hui sous le nom de *Commission des inscriptions et médailles*.

§ V.

Par ordonnance royale du 21 mai 1816, la troisième classe de l'Institut reprend son ancien titre d'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, sous la protection *directe* et *spéiale* du roi (§ II).

L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES conservera l'organisation et les règlements de la troisième classe de l'Institut (§ XII).

Il sera ajouté à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres une classe d'académiciens libres, composée de 10 membres (§ XVIII).

Les académiciens libres n'auront d'autre indemnité que celle du droit de présence. Ils jouiront des mêmes droits que les autres académiciens, et seront élus selon les formes accoutumées (§ XIX).

Les anciens honoraires et académiciens seront de droit académiciens libres. L'Académie fera les élections nécessaires pour compléter le nombre de 10 académiciens libres (§ XX).

L'ordonnance du 1er octobre 1823 réduisit le nombre des membres ordinaires à 30, et disposa que, pour opérer cette réduction, on nommerait à une seule sur trois places vacantes, par suite d'extinction, jusqu'à ce que la réduction fût opérée. Il y eut donc trois fois une seule élection au lieu de trois, en 1824, 1827 et 1829.

L'ordonnance royale du 24 décembre 1828 rendit à l'Académie ses 40 membres.

Le 7 mai 1830, les places que les triples extinctions avaient laissées vacantes furent remplies par six élections dans la même séance.

Dans la période comprise entre 1816 et 1853, différentes fondations furent faites, et, par suite, des prix nouveaux institués. (Voyez à l'article spécial ci-après.)

Un règlement fut adopté dans la séance des cinq Académies, du 19 juillet 1848, pour les réunions générales de l'Institut. Il est arrêté que des assemblées des cinq Académies réunies auront lieu le premier mercredi de chaque trimestre; qu'elles ne seront pas publiques, et qu'on y traitera les questions d'intérêt général. E. D.

COMMISSIONS ET RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Il y a deux sortes de Commissions dans l'Académie : des commissions permanentes et des commissions annuelles.

§ I.

Les Commissions permanentes sont au nombre de trois, dont une est mixte, c'est-à-dire composée en partie de membres étrangers à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et appartenant à d'autres Académies.

1° *Commission des inscriptions et médailles* (instituée par décret du 25 juin 1806, confirmée par ordonnance du roi, du 16 mai 1830). Membres : MM. Hase, Guigniaut, Le Bas, N... (Dessinateur, Nanteuil).

Chacun des membres qui la composent touche annuellement la somme de 600 fr.

2° *Commission pour la continuation de l'Histoire littéraire de la France* (confirmée par l'ordonnance royale du (9 juillet 1816). Membres : MM. Lajard, Paulin Paris, Le Clerc, Littré. Chacun des membres de cette Commission reçoit annuellement la somme de 2,400 fr. M. Ernest Renan a été adjoint provisoirement à la Commission. Elle a publié huit volumes : du seizième au vingt-troisième.

La *Commission mixte permanente du prix de linguistique fondé par M. de Volney*, en 1820, se compose de trois membres de l'Académie Française, MM. Dupin, Mérimée, Patin ; de trois membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, MM. Reinaud, Hase et Mohl ; et d'un membre de l'Académie des sciences, M. Flourens. Elle est souveraine dans ses jugements, et proclame le résultat de ses délibérations sur le concours dans un rapport lu à la séance publique annuelle des cinq Académies. Sans proposer un sujet spécial chaque année, elle circonscrit le champ des études, et indique aux concurrents sur quelle branche de la linguistique ils devront surtout faire porter leurs travaux. Elle admet à concourir les ouvrages manuscrits ou imprimés.

Le prix Volney est de 1,200 fr.

§ II.

Les Commissions annuelles sont :

1° *Commission des travaux littéraires*, chargée de surveiller la continuation des notices des manuscrits, du recueil des ordonnances des rois de France, du recueil des historiens des Gaules et de la France, de la publication des historiens des Croisades, et autres travaux confiés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (La première institution de cette Commission remonte à l'année 1785 ; elle fut confirmée par l'ordonnance royale du 16 mai 1830.) Membres désignés pour 1857 : MM. Jomard, Hase, comte Beugnot, Le Clerc, Guigniaut, Magnin, de Wailly, Mohl, et les membres du bureau, MM. le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel.

2° *Commission des antiquités de la France*, pour l'examen et le classement des notices et documents demandés à MM. les préfets des départements, sur les anciens monuments de notre histoire, et les mesures à prendre pour leur conservation. (D'après la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, du 8 avril 1819, confirmée par l'ordonnance royale du 16 mai 1830.) Membres désignés pour 1857 : MM. Jomard, Hase, Paulin Paris, Magnin, Vitet (académicien libre), Berger de Xivrey, Mérimée (académicien libre), de Longpérier, et MM. les membres du bureau.

Cette Commission décerne les récompenses annuelles pour tous les ouvrages imprimés ou manuscrits envoyés au concours des antiquités de la France. Elle est souveraine dans ses jugements. Elle désigne chaque année un rapporteur choisi parmi les membres qui la composent. Il soumet son rapport à la Commission. Les conclusions, une fois adoptées par elle, ne sont pas discutées par la Compagnie. Ce rapport est lu à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Elle décerne annuellement trois médailles de 500 fr. chacune, affectés à cet objet.

3° *Commission de l'École française d'Athènes*, chargée d'examiner les candidats à cette École, de dresser le programme des travaux de ses membres, et d'en rendre compte à la séance publique annuelle de l'Académie. (D'après l'arrêté du ministre de l'instruction publique du 26 janvier, et le décret du 7 août 1850.) Membres pour

1857 : MM. Hase, Guigniaut, Wallon, Brunet de Presle, Egger, et MM. les membres du bureau.

4° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le *prix annuel de l'Académie* de 2,000 fr. Le sujet mis au concours doit porter, soit sur l'antiquité classique, soit sur le moyen âge, soit enfin sur l'histoire ou les langues orientales. La Commission est souveraine dans ses jugements.

5° La Commission, de 4 membres, chargée de proposer le sujet à mettre au concours pour le *prix annuel de l'Académie*. Elle doit présenter trois sujets, et l'Académie choisit celui qui doit être mis au concours.

6° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le *prix* fondé par M. *Bordin*, en 1836. Ce prix est de 3,000 fr. La Commission est souveraine en ses jugements.

7° La Commission, de 4 membres, chargée de proposer les sujets à mettre au concours pour le *prix Bordin*. (Mêmes formes que pour le prix annuel.)

8° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages imprimés envoyés au concours pour le *prix de numismatique ancienne*, fondé en 1821 par M. Allier de Hauteroche, institué en 1828. Ce prix est de 400 fr. La Commission est souveraine en ses jugements.

9° La Commission, de 4 membres, chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour les *prix* fondés par M. le baron *Gobert*, en 1837, *pour le travail imprimé, le plus savant et le plus profond, sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent*. Le premier prix est des neuf dixièmes du revenu annuel de la fondation, et le second prix est d'un dixième du même revenu. La fondation s'élève à environ 10,000 fr. de rente.

La Commission nomme un rapporteur, qui soumet à la Compagnie le résultat de ses délibérations; ce résultat est discuté en Comité secret, et les deux ouvrages choisis comme étant les plus dignes du prix sont couronnés par l'Académie entière.

Une Commission mixte, composée de cinq membres [1], sera nommée pour décerner le *prix* de 20,000 fr. fondé par M. *Louis Fould*,

[1] Trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

pour être donné à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leur progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité, jusqu'au siècle de Périclès.*

Cette Commission sera souveraine en son jugement. Il sera proclamé dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de 1860.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de 20,000 fr. pendant les trois années. Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Les ouvrages (en français ou en latin), imprimés ou manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1860.

Indépendamment des Commissions ci-dessus désignées, l'Académie en nomme d'autres pour examiner les travaux soumis à son jugement par le gouvernement, pour donner des instructions aux savants chargés de missions scientifiques, etc.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

I. Mémoires.—*Deux séries.*—La première comprend cinquante et un volumes in-4° et embrasse la période de 1721 à 1793. (Le tome LI est la table des cinq derniers volumes, XLV à L. Il a été publié par la nouvelle Académie des inscriptions et belles-lettres.)

La seconde série se compose de vingt et un volumes, et comprend la période de 1803 à 1857.—La première partie du tome XX n'a pas encore paru.

(Voyez, pour faire les recherches, la *Table générale et méthodique des Mémoires* (jusqu'au tome XIX de la nouvelle série) *contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques*, par MM. Eug. de Rozière et Eug. Chatel, publiée par Auguste Durand ; 1856.)

II. Mémoires présentés a l'Académie par divers savants.—*Première série.* — *Sujets divers d'érudition* (premier volume publié en 1838). — Quatre volumes ont paru, ainsi que la première partie du tome V. La seconde partie est en voie d'impression.

Deuxième série. — *Antiquités de la France.* Trois tomes publiés.

III. Notices et extraits des manuscrits. — Les quatorze premiers volumes sont publiés. Le tome XV, qui renfermera la table de ces quatorze volumes, n'a pas encore paru. — Des tomes XVI et XVII les secondes parties seulement sont publiées.

IV. Histoire littéraire de la France. — Vingt-trois volumes publiés, dont les quatorze premiers l'ont été par les Bénédictins. Les tomes XI et XII ont été réimprimés par les soins de la Commission.

V. Recueil des historiens des Gaules et de la France. — Vingt et un volumes publiés, dont les seize premiers par les Bénédictins.

VI. Recueil des ordonnances des rois de france (complet). — Vingt et un volumes et un volume de tables chronologiques.

VII. Table chronologique des chartes et diplomes. — Six volumes inachevée). Les tomes I à IV, publiés par M. de Bréquigny; les tomes V et VI par M. Pardessus. M. Laboulaye prépare le tome VII.

VIII. Recueil des historiens des croisades :

1° *Guillaume de Tyr*, un volume en deux parties, publié par M. le comte Beugnot.

2° *Historiens latins*, un volume publié par M. le comte Beugnot. Le tome II est en voie d'impression ;

3° *Historiens grecs des croisades*. M. Hase est chargé de cette publication. Rien n'a encore paru ;

4° *Historiens arabes*. M. Reinaud, rédacteur du tome Ier; M. Quatremère était rédacteur du tome II. Rien de paru.

5° Recueil des chartes et diplomes. (Voir le dernier rapport semestriel de M. le secrétaire perpétuel.)

MEMBRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres est composée de 40 *membres ordinaires*, 10 *académiciens libres*, 8 *associés étrangers* et 50 *correspondants*, dont 30 étrangers et 20 regnicoles.

Elle renouvelle tous les ans son président et son vice-président.

Le bureau est composé de trois membres : le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel.

Le président pour l'année 1857 était M. Félix Ravaisson ; le vice-président, M. Le Bas.

Le secrétaire perpétuel est, depuis 1852, M. Naudet, doyen d'ancienneté de l'Académie.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1817	Naudet	Le comte Garran de Coulo
1818	Jomard	Visconti.
1824	Hase	Bernardi.
1830	Lajard	Dom Brial.
1832	Le comte Beugnot	Thurot.
1832	Reinaud	De Chézy.
1833	Julien (Stanislas)	Saint-Martin.
1833	Guizot	Le baron Dacier.
1834	Le Clerc	De Pougens.
1837	Guigniaut	Van Praët.
1837	Paris (Paulin)	Raynouard.
1838	Le Bas	Le comte Reinhard.
1838	Garcin de Tassy	Le prince de Talleyrand.
1838	Magnin	Le baron Silvestre de Sac
1839	Lenormant	Amaury-Duval.
1839	Littré	Pouqueville.
1839	Berger de Xivrey	Eméric-David.
1841	Villemain	Daunou.
1841	De Wailly (Natalis)	Le marquis de Pastoret.
1842	Saulcy (Caignart de)	Mionnet.
1842	Le comte de Laborde	Le comte Alex. de Labord
1842	Ampère (Jean-Jacques)	Le baron de Gérando.
1844	Mohl	Burnouf père.
1845	Laboulaye (Lefebvre)	Pauriel.
1845	De La Saussaye	Mollevaut.
1849	Ravaisson	Letronne.
1849	Caussin de Perceval	Le vicomte Le Prévost d'I
1850	Vincent	Ed. Biot.
1850	Wallon	Quatremère de Quincy.
1852	Brunet de Presle	Le baron Walckenaer.
1853	Rossignol	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de Rougé	Pardessus.
1854	Egger	Guérard.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1854	Longpérier (Prévost de)	Le comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	Regnier (Adolphe)	Langlois.
1856	Renan	Augustin Thierry.
1856	Renier (Léon)	Fortoul.
1857	Maury	Dureau de la Malle.
1857	Alexandre	Boissonade.
1857	Delisle	Étienne Quatremère.

ACADÉMICIENS LIBRES.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1830	Le duc de Luynes (D'Albert)	Schweighaeuser.
1833	Monmerqué	Cousinery.
1838	Le Prévost	Artaud.
1839	Vitet	Michaud.
1841	Biot (Jean-Baptiste)	Le comte Miot de Mélito.
1843	Mérimée	Le marquis de Fortia-d'Urban.
1846	Le marquis de Lagrange (Le-lièvre)	Eyriès.
1850	De Pétigny	Le marquis de Ville-neuve-Trans.
1854	De Cherrier	Le marquis Séguier de Saint-Brisson.
1855	Texier	Le baron Barchou de Penhoën.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1825	Creuzer, à Heidelberg	Wolf.
1831	Boeckh, à Berlin	Jefferson.
1847	Grimm, à Berlin	Frédéric Jacobs.
1849	Lobeck, à Kœnigsberg	Hermann.
1849	Wilson, à Oxford	Sir Graves Chamney Haughton.
1854	Peyron, à Turin	Cardinal Maï.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1855	Ritter, à Berlin.............	Le comte Sergius d'Ouvaroff.
1857	Bopp, à Berlin...............	Le baron de Hammer-Purg-stall.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

1852	Naudet...........................	Eugène Burnouf.

CORRESPONDANTS.

Une ordonnance royale du 6 *février* 1839 *a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.*

MM.

Mustoxidi, à Corfou.

Le chevalier comte Demetrius Valsamachi, à Céphalonie.

Leake (William-Martin), à Londres.

Weiss, à Besançon, *Doubs*.

De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados;* et à Paris.

Quaranta (Bernard), à Naples.

Gerhard (Édouard), à Berlin.

De Meyran, marquis de Lagoy, à Aix, *Bouches-du-Rhône*.

Le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel-Sarrasin, *Tarn-et-Garonne*.

Le comte Borghesi, à San-Marino, *Italie*.

A. Leglay, à Lille, *Nord*.

Deville (Achille), à Alençon, *Orne*.

Th. Welcker, à Bonn, *Prusse rhénane*.

G.-H. Geel, à Leyde, *Pays-Bas*.

Berbrugger, à Alger, *Afrique*.

Floquet (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont-l'Evêque, *Calvados;* et à Paris.

Greppo, à Belley, *Ain*.

Pertz, à Berlin.

MM.

Kosegarten, à Greifswalde.

Ch. Lassen, à Bonn, *Prusse rhénane.*

Eug. Boré, en Perse.

Wright (Thomas), à Londres.

W. Wachsmuth, à Leipzig.

Cavedoni, à Modène.

Le baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Anvers, et à Paris.

Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie, et à Paris.

De Laplane (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes.*

Rawlinson (Colonel Henri Creswick), C. B., à Londres.

Panofka (Théodore), à Berlin.

Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne;* et à Paris.

Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

J. Roulez, à Gand.

Rangabé (Rithzio), à Athènes.

Azéma de Montgravier, à Montpellier, *Hérault.*

Freytag, à Bonn, *Prusse rhénane.*

Gazzera, à Turin.

Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël), à Rimini, *Etats romains;* et à Paris.

Minervini, à Naples.

Layard (Austen H.), à Londres.

Polain (Matthieu-Lambert), à Liége.

Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde.*

De Boissieu, à Lyon, *Rhône.*

Cureton (William), à Londres.

Wolf (Ferd.), à Vienne, *Autriche.*

Ed. de Coussemaker, à Dunkerque, *Nord.*

Stiévenart, à Dijon, *Côte-d'Or.*

Don Pascual de Gayangos, à Madrid.

Gorresio, à Turin, et à Paris.

N.

N.

---

§ II.

Les Commissions annuelles sont :

1° *Commission des travaux littéraires*, chargée de surveiller la continuation des notices des manuscrits, du recueil des ordonnances des rois de France, du recueil des historiens des Gaules et de la France, de la publication des historiens des Croisades, et autres travaux confiés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (La première institution de cette Commission remonte à l'année 1785 ; elle fut confirmée par l'ordonnance royale du 16 mai 1830.) Membres désignés pour 1857 : MM. Jomard, Hase, comte Beugnot, Le Clerc, Guigniaut, Magnin, de Wailly, Mohl, et les membres du bureau, MM. le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel.

2° *Commission des antiquités de la France*, pour l'examen et le classement des notices et documents demandés à MM. les préfets des départements, sur les anciens monuments de notre histoire, et les mesures à prendre pour leur conservation. (D'après la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, du 8 avril 1819, confirmée par l'ordonnance royale du 16 mai 1830.) Membres désignés pour 1857 : MM. Jomard, Hase, Paulin Paris, Magnin, Vitet (académicien libre), Berger de Xivrey, Mérimée (académicien libre), de Longpérier, et MM. les membres du bureau.

Cette Commission décerne les récompenses annuelles pour tous les ouvrages imprimés ou manuscrits envoyés au concours des antiquités de la France. Elle est souveraine dans ses jugements. Elle désigne chaque année un rapporteur choisi parmi les membres qui la composent. Il soumet son rapport à la Commission. Les conclusions, une fois adoptées par elle, ne sont pas discutées par la Compagnie. Ce rapport est lu à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Elle décerne annuellement trois médailles de 500 fr. chacune, affectés à cet objet.

3° *Commission de l'École française d'Athènes*, chargée d'examiner les candidats à cette École, de dresser le programme des travaux de ses membres, et d'en rendre compte à la séance publique annuelle de l'Académie. (D'après l'arrêté du ministre de l'instruction publique du 26 janvier, et le décret du 7 août 1850.) Membres pour

1857 : MM. Hase, Guigniaut, Wallon, Brunet de Presle, Egger, et MM. les membres du bureau.

4° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le *prix annuel de l'Académie* de 2,000 fr. Le sujet mis au concours doit porter, soit sur l'antiquité classique, soit sur le moyen âge, soit enfin sur l'histoire ou les langues orientales. La Commission est souveraine dans ses jugements.

5° La Commission, de 4 membres, chargée de proposer le sujet à mettre au concours pour le *prix annuel de l'Académie*. Elle doit présenter trois sujets, et l'Académie choisit celui qui doit être mis au concours.

6° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le *prix* fondé par M. *Bordin*, en 1836. Ce prix est de 3,000 fr. La Commission est souveraine en ses jugements.

7° La Commission, de 4 membres, chargée de proposer les sujets à mettre au concours pour le *prix Bordin*. (Mêmes formes que pour le prix annuel.)

8° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages imprimés envoyés au concours pour le *prix de numismatique ancienne*, fondé en 1821 par M. Allier de Hauteroche, institué en 1828. Ce prix est de 400 fr. La Commission est souveraine en ses jugements.

9° La Commission, de 4 membres, chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour les *prix* fondés par M. le baron *Gobert*, en 1837, *pour le travail imprimé, le plus savant et le plus profond, sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent*. Le premier prix est des neuf dixièmes du revenu annuel de la fondation, et le second prix est d'un dixième du même revenu. La fondation s'élève à environ 10,000 fr. de rente.

La Commission nomme un rapporteur, qui soumet à la Compagnie le résultat de ses délibérations ; ce résultat est discuté en Comité secret, et les deux ouvrages choisis comme étant les plus dignes du prix sont couronnés par l'Académie entière.

Une Commission mixte, composée de cinq membres[1], sera nommée pour décerner le *prix* de 20,000 fr. fondé par M. *Louis Fould*,

[1] Trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

§ II.

Les Commissions annuelles sont :

1° *Commission des travaux littéraires*, chargée de surveiller la continuation des notices des manuscrits, du recueil des ordonnances des rois de France, du recueil des historiens des Gaules et de la France, de la publication des historiens des Croisades, et autres travaux confiés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (La première institution de cette Commission remonte à l'année 1785 ; elle fut confirmée par l'ordonnance royale du 16 mai 1830.) Membres désignés pour 1857 : MM. Jomard, Hase, comte Beugnot, Le Clerc, Guigniaut, Magnin, de Wailly, Mohl, et les membres du bureau, MM. le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel.

2° *Commission des antiquités de la France*, pour l'examen et le classement des notices et documents demandés à MM. les préfets des départements, sur les anciens monuments de notre histoire, et les mesures à prendre pour leur conservation. (D'après la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, du 8 avril 1819, confirmée par l'ordonnance royale du 16 mai 1830.) Membres désignés pour 1857 : MM. Jomard, Hase, Paulin Paris, Magnin, Vitet (académicien libre), Berger de Xivrey, Mérimée (académicien libre), de Longpérier, et MM. les membres du bureau.

Cette Commission décerne les récompenses annuelles pour tous les ouvrages imprimés ou manuscrits envoyés au concours des antiquités de la France. Elle est souveraine dans ses jugements. Elle désigne chaque année un rapporteur choisi parmi les membres qui la composent. Il soumet son rapport à la Commission. Les conclusions, une fois adoptées par elle, ne sont pas discutées par la Compagnie. Ce rapport est lu à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Elle décerne annuellement trois médailles de 500 fr. chacune, affectés à cet objet.

3° *Commission de l'École française d'Athènes*, chargée d'examiner les candidats à cette École, de dresser le programme des travaux de ses membres, et d'en rendre compte à la séance publique annuelle de l'Académie. (D'après l'arrêté du ministre de l'instruction publique du 26 janvier, et le décret du 7 août 1850.) Membres pour

1857 : MM. Hase, Guigniaut, Wallon, Brunet de Preslo, Egger, et MM. les membres du bureau.

4° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le *prix annuel de l'Académie* de 2,000 fr. Le sujet mis au concours doit porter, soit sur l'antiquité classique, soit sur le moyen âge, soit enfin sur l'histoire ou les langues orientales. La Commission est souveraine dans ses jugements.

5° La Commission, de 4 membres, chargée de proposer le sujet à mettre au concours pour le *prix annuel de l'Académie*. Elle doit présenter trois sujets, et l'Académie choisit celui qui doit être mis au concours.

6° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le *prix* fondé par M. *Bordin*, en 1836. Ce prix est de 3,000 fr. La Commission est souveraine en ses jugements.

7° La Commission, de 4 membres, chargée de proposer les sujets à mettre au concours pour le *prix Bordin*. (Mêmes formes que pour le prix annuel.)

8° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages imprimés envoyés au concours pour le *prix de numismatique ancienne*, fondé en 1821 par M. Allier de Hauteroche, institué en 1828. Ce prix est de 400 fr. La Commission est souveraine en ses jugements.

9° La Commission, de 4 membres, chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour les *prix* fondés par M. le baron *Gobert*, en 1837, *pour le travail imprimé, le plus savant et le plus profond, sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent*. Le premier prix est des neuf dixièmes du revenu annuel de la fondation, et le second prix est d'un dixième du même revenu. La fondation s'élève à environ 10,000 fr. de rente.

La Commission nomme un rapporteur, qui soumet à la Compagnie le résultat de ses délibérations; ce résultat est discuté en Comité secret, et les deux ouvrages choisis comme étant les plus dignes du prix sont couronnés par l'Académie entière.

Une Commission mixte, composée de cinq membres [1], sera nommée pour décerner le *prix* de 20,000 fr. fondé par M. *Louis Fould*,

[1] Trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

pour être donné à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leur progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité, jusqu'au siècle de Périclès.*

Cette Commission sera souveraine en son jugement. Il sera proclamé dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de 1860.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de 20,000 fr. pendant les trois années. Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Les ouvrages (en français ou en latin), imprimés ou manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1860.

Indépendamment des Commissions ci-dessus désignées, l'Académie en nomme d'autres pour examiner les travaux soumis à son jugement par le gouvernement, pour donner des instructions aux savants chargés de missions scientifiques, etc.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

I. Mémoires. — *Deux séries.* — La première comprend cinquante et un volumes in-4° et embrasse la période de 1721 à 1793. (Le tome LI est la table des cinq derniers volumes, XLV à L. Il a été publié par la nouvelle Académie des inscriptions et belles-lettres.)

La seconde série se compose de vingt et un volumes, et comprend la période de 1803 à 1857. — La première partie du tome XX n'a pas encore paru.

(Voyez, pour faire les recherches, la *Table générale et méthodique des Mémoires* (jusqu'au tome XIX de la nouvelle série) *contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques*, par MM. Eug. de Rozière et Eug. Chatel, publiée par Auguste Durand ; 1856.)

II. Mémoires présentés a l'Académie par divers savants. — *Première série.* — *Sujets divers d'érudition* (premier volume publié en 1838). — Quatre volumes ont paru, ainsi que la première partie du tome V. La seconde partie est en voie d'impression.

Deuxième série. — *Antiquités de la France.* Trois tomes publiés.

III. Notices et extraits des manuscrits. — Les quatorze premiers volumes sont publiés. Le tome XV, qui renfermera la table de ces quatorze volumes, n'a pas encore paru. — Des tomes XVI et XVII les secondes parties seulement sont publiées.

IV. Histoire littéraire de la France. — Vingt-trois volumes publiés, dont les quatorze premiers l'ont été par les Bénédictins. Les tomes XI et XII ont été réimprimés par les soins de la Commission.

V. Recueil des historiens des Gaules et de la France. — Vingt et un volumes publiés, dont les seize premiers par les Bénédictins.

VI. Recueil des ordonnances des rois de France (complet). — Vingt et un volumes et un volume de tables chronologiques.

VII. Table chronologique des chartes et diplomes. — Six volumes inachevée). Les tomes I à IV, publiés par M. de Bréquigny; les tomes V et VI par M. Pardessus. M. Laboulaye prépare le tome VII.

VIII. Recueil des historiens des croisades :

1° *Guillaume de Tyr*, un volume en deux parties, publié par M. le comte Beugnot.

2° *Historiens latins*, un volume publié par M. le comte Beugnot. Le tome II est en voie d'impression ;

3° *Historiens grecs des croisades*. M. Hase est chargé de cette publication. Rien n'a encore paru ;

4° *Historiens arabes*. M. Reinaud, rédacteur du tome Ier ; M. Quatremère était rédacteur du tome II. Rien de paru.

5° Recueil des chartes et diplomes. (Voir le dernier rapport semestriel de M. le secrétaire perpétuel.)

MEMBRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres est composée de 40 *membres ordinaires*, 10 *académiciens libres*, 8 *associés étrangers* et 50 *correspondants*, dont 30 étrangers et 20 regnicoles.

Elle renouvelle tous les ans son président et son vice-président.

Le bureau est composé de trois membres : le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel.

Le président pour l'année 1857 était M. Félix Ravaisson ; le vice-président, M. Le Bas.

Le secrétaire perpétuel est, depuis 1852, M. Naudet, doyen d'ancienneté de l'Académie.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1817	Naudet	Le comte Garran de Coulon.
1818	Jomard	Visconti.
1824	Hase	Bernardi.
1830	Lajard	Dom Brial.
1832	Le comte Beugnot	Thurot.
1832	Reinaud	De Chézy.
1833	Julien (Stanislas)	Saint-Martin.
1833	Guizot	Le baron Dacier.
1834	Le Clerc	De Pougens.
1837	Guigniaut	Van Praët.
1837	Paris (Paulin)	Raynouard.
1838	Le Bas	Le comte Reinhard.
1838	Garcin de Tassy	Le prince de Talleyrand.
1838	Magnin	Le baron Silvestre de Sacy.
1839	Lenormant	Amaury-Duval.
1839	Littré	Pouqueville.
1839	Berger de Xivrey	Eméric-David.
1841	Villemain	Daunou.
1841	De Wailly (Natalis)	Le marquis de Pastoret.
1842	Saulcy (Caignart de)	Mionnet.
1842	Le comte de Laborde	Le comte Alex. de Laborde.
1842	Ampère (Jean-Jacques)	Le baron de Gérando.
1844	Mohl	Burnouf père.
1845	Laboulaye (Lefebvre)	Fauriel.
1845	De La Saussaye	Mollevaut.
1849	Ravaisson	Letronne.
1849	Caussin de Perceval	Le vicomte Le Prévost d'Iray.
1850	Vincent	Ed. Biot.
1850	Wallon	Quatremère de Quincy.
1852	Brunet de Presle	Le baron Walckenaer.
1853	Rossignol	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de Rougé	Pardessus.
1854	Egger	Guérard.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1854	Longpérier (Prévost de)......	Le comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	Regnier (Adolphe)...........	Langlois.
1856	Renan......................	Augustin Thierry.
1856	Renier (Léon)...............	Fortoul.
1857	Maury......................	Dureau de la Malle.
1857	Alexandre..................	Boissonade.
1857	Delisle.....................	Étienne Quatremère.

ACADÉMICIENS LIBRES.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1830	Le duc de Luynes (D'Albert)...	Schweighaeuser.
1833	Monmerqué.................	Cousinery.
1838	Le Prévost..................	Artaud.
1839	Vitet.......................	Michaud.
1841	Biot (Jean-Baptiste)..........	Le comte Miot de Mélito.
1843	Mérimée....................	Le marquis de Fortia-d'Urban.
1846	Le marquis de Lagrange (Lelièvre)....................	Eyriès.
1850	De Pétigny..................	Le marquis de Ville-neuve-Trans.
1854	De Cherrier.................	Le marquis Séguier de Saint-Brisson.
1855	Texier......................	Le baron Barchou de Penhoën.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1825	Creuzer, à Heidelberg........	Wolf.
1831	Boeckh, à Berlin.............	Jefferson.
1847	Grimm, à Berlin.............	Frédéric Jacobs.
1849	Lobeck, à Kœnigsberg........	Hermann.
1849	Wilson, à Oxford.............	Sir Graves Chamney Haughton.
1854	Peyron, à Turin..............	Cardinal Maï.

2

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1855	Ritter, à Berlin.............	Le comte Sergius d'Ouvaroff.
1857	Bopp, à Berlin...............	Le baron de Hammer-Purgstall.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

1852	Naudet.........................	Eugène Burnouf.

CORRESPONDANTS.

Une ordonnance royale du 6 *février* 1839 *a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.*

MM.

Mustoxidi, à Corfou.

Le chevalier comte Demetrius Valsamachi, à Céphalonie.

Leake (William-Martin), à Londres.

Weiss, à Besançon, *Doubs*.

De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados;* et à Paris.

Quaranta (Bernard), à Naples.

Gerhard (Édouard), à Berlin.

De Meyran, marquis de Lagoy, à Aix, *Bouches-du-Rhône*.

Le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel-Sarrasin, *Tarn-et-Garonne*.

Le comte Borghesi, à San-Marino, *Italie*.

A. Leglay, à Lille, *Nord*.

Deville (Achille), à Alençon, *Orne*.

Th. Welcker, à Bonn, *Prusse rhénane*.

G.-H. Geel, à Leyde, *Pays-Bas*.

Berbrugger, à Alger, *Afrique*.

Floquet (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont-l'Evêque, *Calvados;* et à Paris.

Greppo, à Belley, *Ain*.

Pertz, à Berlin.

MM.

Kosegarten, à Greifswalde.

Ch. Lasson, à Bonn, *Prusse rhénane.*

Eug. Boré, en Perse.

Wright (Thomas), à Londres.

W. Wachsmuth, à Leipzig.

Cavedoni, à Modène.

Le baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Anvers, et à Paris.

Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie, et à Paris.

De Laplane (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes.*

Rawlinson (Colonel Henri Creswick), C. B., à Londres.

Panofka (Théodore), à Berlin.

Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne;* et à Paris.

Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

J. Roulez, à Gand.

Rangabé (Rithzio), à Athènes.

Azéma de Montgravier, à Montpellier, *Hérault.*

Freytag, à Bonn, *Prusse rhénane.*

Gazzera, à Turin.

Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël), à Rimini, *Etats romains;* et à Paris.

Minervini, à Naples.

Layard (Austen H.), à Londres.

Polain (Matthieu-Lambert), à Liége.

Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde,*

De Boissieu, à Lyon, *Rhône.*

Cureton (William), à Londres.

Wolf (Ferd.), à Vienne, *Autriche.*

Ed. de Coussemaker, à Dunkerque, *Nord.*

Stiévenart, à Dijon, *Côte-d'Or.*

Don Pascual de Gayangos, à Madrid.

Gorresio, à Turin, et à Paris.

N.

N.

Parmi les 40 membres ordinaires, 2 seulement retrouvent leurs *auteurs* jusqu'en 1663 : ce sont MM. J.-J. Ampère et Ernest Renan.

1663 *Chapelain;* mort 1674.
1674 *Quinault;* m. 1688.
1691 *L'abbé Renaudot*, 1701, vétéran 1711 ; m. 1720 (Eloge dans le t. V de la collection de l'Académie).
1711 L'abbé Baudelot ; m. 1722 (El. 5).
1722 Ch. de Valois ; m. 1747 (El. 21).
1747 De la Curne de Sainte-Palaye ; m. 1781 (El. 45).
1781-1793 Garnier, associé depuis 1761, pensionnaire 1781 ; m. 1805.
1805 Le baron de Gérando ; m. 1842.
1842 Ampère (Jean-Jacques-Antoine).

1663 *L'abbé Bourzeis* ; m. 1672.
1672 *L'abbé Tallemant*, 1701, vét. 1706 ; m. 1712 (El. 3).
1706 De Boze ; m. 1753 (El. 25).
1753 L'abbé Vatry ; m. 1770 (El. 38).
1770 Capperonier ; m. 1775 (El. 40).
1775 De Burigny ; m. 1785 (El. 47).
1785-1793 Anquetil-Duperron, démissionnaire 1804 ; m. 1805 (El. 3, nouvelle série) : associé depuis 1763, pensionnaire 1785.
1804 Comte Boissy d'Anglas ; m. 1826 (non remplacé) (El. 9, n. s.).
1830 Thierry (Augustin) ; m. 1856.
1856 Renan (Ernest).

3 membres retrouvent leurs auteurs jusqu'en 1683 : ce sont MM. Delisle, Lajard et Guizot.

1683 *Racine (Jean);* m. 1699.
1699 *Pavillon;* m. 1705 (El. 1).
1705 *L'abbé de Tilladet;* m. 1715 (El. 3) : assoc. depuis 1701.
1715 Burette ; m. 1747 (El. 21).
1747 { Secousse ; m. 1754 (El. 25).
1747 { L. Racine, vét. 1748 ; m. 1753 (El. 31).

1754 De la Nauze; m. 1773 (El. 45).
1773 D'Anville; m. 1782 (El. 45).
1782 Bejot; m. 1787 (El. 47).
1787-1793 De la Porte du Theil; m. 1815 (El. 5, n. s.): assoc. depuis 1770, pens. 1787; de la 2e sect., 3e cl.; langues anciennes, littérature et beaux-arts de l'Institut national de 1795; de la 3e cl. de l'Institut, 1803-1815.
1815 Quatremère (Etienne), 3e cl. de l'Institut, 1815-1816; m. 1857.
1857 Delisle (Léopold).

1683 *De la Chapelle*; m. 1694.
1694 *De la Loubère*, 1701, vét. 1705; m. 1729 (El. 7).
1705 *Simon*, vét. 1712; m. 1719 (El. 5).
1712 Moreau de Mautour, vét. 1736; m. 1737: demande, par testament, qu'on ne fasse pas son éloge.
1736 Fréret; m. 1749 (El. 23).
1749 Bonamy; m. 1770 (El. 38).
1770 De Sigrais; m. 1791.
1791-1793 D'Ansse de Villoison; m. 1805 (El. 1, n. s.): assoc. depuis 1772; en 1802, de la 2e sect., 3 cl. de l'Institut impérial.
1805 Dom Brial; m. 1828 (non remplacé) (El. 9, n. s.): 3e cl. de l'Institut, 1803-1816.
1830 Lajard (Jean-Baptiste-Félix).

1683 *Rainssant*; m. 1691.
1691 *Tourreil*, 1701, vét. 1705; m. 1715 (El. 3).
1705 L'abbé de Vertot; m. 1735 (El. 12): assoc. depuis 1701.
1735 Fourmont aîné; m. 1745 (El. 18).
1746 De Foncemagne; m. 1779 (El. 45).
1779 Chabanon; m. 1792.
1792-1793 Dacier; m. 1833 (El. 12, n. s.): 3e cl. de l'Institut, 1803-1816; assoc. depuis 1772, secrétaire perpétuel depuis 1782.
1833 Guizot (François-Pierre-Guillaume).

6 membres retrouvent leurs auteurs jusqu'en 1701: MM. Laboulaye, Guigniaut, Caussin de Perceval, Le Clerc, Magnin, et de Wailly.

1701 *Félibien fils*, exclu en 1716.
1716 L'abbé Anselme, vét. 1724 (El. 14).
1724 Morin, dém. 1725.
1726 L'abbé Sevin ; m. 1741 (El. 16).
1742 L'abbé de Fontenu ; m. 1759 (El. 29).
1759 L'abbé Lebœuf ; m. 1760 (El. 29).
1760 L'abbé de la Bléterie ; m. 1772 (El. 40).
1772 L'abbé Batteux ; m. 1780 (El. 45).
1780-1793 Gaillard ; m. 1806 (El. 4, n. s.) : 2e cl., 5e sect., 1795-1803 ; 1803, 3e cl. de l'Institut ; assoc. depuis 1760.
1806 Petit-Radel ; m. 1836.
1836 Fauriel ; m. 1844.
1845 Laboulaye (Edouard-René Lefebvre).

1701 *Oudinet*, vét. 1711 ; m. 1712 (El. 3).
1711 Ch. de Valois, assoc., pens. 1722.
1722 De Pouilly, assoc., exclu 1728.
1728 L'abbé de Canaye, assoc., vét. 1738 ; m. 1782 (El. 47).
1738 Duclos, assoc., vét. 1753 ; m. 1772 (El. 40).
1753 De Guignes, assoc., pens. 1772.
1772 Villoison (D'Ansse de), assoc., pens. 1791.
1791 Gosselin, assoc. depuis 1791 ; m. 1830 ; 6e sect. (géogr.) de la 2e cl. de l'Inst. en 1795 ; 3e cl. de l'Institut depuis 1803.
1830 Van Praët ; m. 1837 (El. 14, n. s.).
1837 Guigniaut (Joseph-Daniel).

1701 Fontenelle, assoc., vét. 1705 ; m. 1757 (El. 27).
1706 De la Neufville, assoc., vét. 1714 ; m. 1728 (El. 7).
1714 Kuster, assoc. ; m. 1716 (El. 3).
1716 L'abbé d'Antin, assoc. (honoraire 1720), évêque de Langres.
1721 De Chambors, assoc. ; m. 1743 (El. 16).
1743 Lévesque de la Ravalière, assoc. ; m. 1762 (El. 31).
1761 L'abbé Mignot, assoc. ; m. 1771 (El. 38).
1771 Desormeaux, assoc., pens. 1788.
1788-1793[1] Dupuis ; m. 1809 (El. 5, n. s.) : 4e sect. de la 3e cl. en 1795 ; 3e cl. de l'Institut en 1803.

[1] Le nom de Dupuis ne figure pas sur la liste du 8 août 1793.

1809 Clavier; m. 1817 (El. 7, n. s.).
1818 Le Prévost d'Iray; m. 1849.
1849 Caussin de Perceval fils (Armand-Pierre).

1701 *L'abbé de Beaujeu* (évêque de Castres), vét. 1705; m. 1736 (El. 12).
1705 *L'abbé Baudelot*, pens. 1711.
1711 *L'abbé Mongault*, vét. 1711; m. 1746 (El. 18).
1711 *Burette*, pens. 1715.
1715 *Mandajors*, vét. 1715; m. 1748 (El. 21).
1715 Hardion, pens. 1728.
1729 De la Nauze, pens. 1754.
1754 D'Anville, pens. 1773.
1773-1792 Dusaulx; m. 1799: 3e cl. de l'Inst. nat., de 1795 à 1799.
1799 Pougens; m. 1834 (El. 20, n. s.): 3e cl., 2e sect. de l'Inst. nat. depuis 1799; 3e cl. de l'Institut, 1803.
1834 Le Clerc (Joseph-Victor).

1701 *L'abbé Couture*, pens. 1706.
1706 *L'abbé Massieu*, pens. 1710.
1710 *Henrion*, vét. 1710; m. 1720 (El. 5).
1710 L'abbé Anselme, pens. surn. 1716.
1716 Mahudel, vac. 1744.
1744 L'abbé Belley, pens. 1761.
1761 L'abbé Garnier, pens. 1781.
1781 L'abbé Auger; m. 1792.
1792-1793 Silvestre de Sacy; m. 1838 (El. 12, n. s.): 3e cl., 2e sect. de l'Inst. nat. de 1795; 3e cl., 1803.
1838 Magnin (Charles).

1701 Pouchard; m. 1705 (El. 1).
1706 Prévost, excl. 1712.
1712 Boindin, vét. 1714; m. 1751.
1714 L'abbé Sevin, pens. 1726.
1726 L'abbé Souchay; m. 1746 (El. 18).
1747 Tercier, pens. 1763.
1763 Anquetil-Duperron, pens. 1785.

1785-1793 Marquis de Pastoret; m. 1840 (El. 16, n. s.) : de la 3e cl. Inst. nat., 1795; proscrit en l'an IV, remplacé par *Champagne ;* 3e cl. Inst. 1803.
1841 De Wailly (Joseph-Noël Natalis).

6 membres retrouvent leurs auteurs jusqu'en 1716: MM. Hase, Alexandre, de Longpérier, Lenormant, Wallon et le vicomte de Rougé.

1716 L'abbé de Fontenu, pens. 1741.
1742 L'abbé de la Bléterie, pens. 1760.
1760 Gaillard, pens. 1780.
1780 L'abbé Brotier; m. 1790 (El. 47).
1789-1793 Lévesque; m. 1812 (El. 5, n. s.) : 1795, Inst. nat., 2e cl., 5e sect. (remplacé en 1798 par Legrand d'Aussy ; m. 1801 ; et en 1801 D. Poirier); nommé associé non résidant en 1798 dans l'Inst. nat., et de la 3e cl. en 1803. N'est pas nommé dans la liste de 1793.
1812 Bernardi ; m. 1824 (El. 9, n. s.).
1824 Hase (Charles-Benoît).

1716 Fréret, pens. 1736.
1736 De Nicolaî, vét. 1756 ; m. 1788 (El. 47).
1756 Dupuy, secrét. perpét. 1772, pens. 1778.
1778-1793 Larcher ; m. 1813 (El. 5, n. s.) : 1796, 3e cl., 2e sect. de l'Inst. nat., en remplacement de Silvestre de Sacy ; 1803, 3e cl. de l'Inst.
1813 Boissonade (Jean-François) ; m. 1857.
1857 Alexandre (Charles).

1716 L'abbé Gouley, exclu en 1727.
1727 De la Barre ; m. 1738 (El. 14).
1738 Melot ; m. 1759 (El. 29).
1759 Chabanon, pens. 1779.
1780-1793 Le comte de Choiseul-Gouffier ; m. 1816 (El. 7, n. s.) : 3e cl. de 1803.
1817 Le comte de Choiseul-Daillecourt ; m. 1854.

1854 Longpérier (Henri-Adrien Prévost de).

1716 L'abbé Sallier, pens. 1741.
1742 D'Egly ; m. 1749 (El. 23).
1749 Bertin de Blagny, vét. 1759.
1759 Le Beau jeune ; m. 1766 (El. 34).
1766-1793 Ameilhon ; m. 1811 (El. 5, n. s.), pens. 1786, non remplacé comme associé : 1795, 4e sect. de la 3e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl.
1811 Amaury Duval ; m. 1838.
1839 Lenormant (Charles).

1716 L'abbé Gedoyn, pens. 1722.
1722 Secousse, pens. 1747.
1747 L'abbé Barthélemy, pens. 1766.
1766-1793 Bouchaud ; m. 1804 (El. 1, n. s.), pens. 1786, non remplacé : 5e sect., 3e cl., 1797, succède à Raynal ; 1803, 3e cl.
1804 Quatremère de Quincy ; m. 1849.
1850 Wallon (Henri-Alexandre).

1716 Falconet, pens. 1744.
1744 L'abbé Fenel ; m. 1753 (El. 25).
1754 L'abbé Batteux, pens. 1772.
1772-1793 Leblond ; m. 1809 ; 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat., 1795 ; 1803, 3e cl.
1809 Gail ; m. 1829 (El. 9, n. s.).
1829 Pardessus.
1853 Le vicomte de Rougé (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel).

5 membres retrouvent leurs auteurs en remontant jusqu'à la période de 1745 à 1785 : ce sont MM. Ravaisson, Egger, Maury, Littré, et Adolphe Regnier.

1785-1801 D. Poirier, associé libre (création par le roi en 1785); m. 1803 (El. 1, n. s.) : Inst. nat. en 1801 ; succède à Legrand d'Aussy.
1803 Joseph Bonaparte, exclu en 1816, 3e cl.

1816 Letronne ; m. 1848 (El. 18, n. s.).
1849 Ravaisson (Jean-Gaspard-Félix).

1785-1733 Mongez, associé libre (création par le roi en 1785); exclu en 1803 : 4ᵉ sect., 3ᵉ cl. de l'Inst. nat. 1795 ; 5ᵉ cl., 1809 ; élu membre en 1817 à la place de Dupont de Nemours ; m. 1835 (El. 18, n. s.).
1816 Rémusat (Abel); m. 1832 (El. 12, n. s.).
1832 Guérard ; m. 1854 (El. lu le 7 août 1857).
1854 Égger (Emile).

1785-1793 Camus, associé libre de 1785, par le roi ; m. 1804 (El. 3, n. s.) : 4ᵉ sect., 3ᵉ cl. de l'Inst. nat. de 1795 ; 3ᵉ cl. de 1803.
1804 Millin ; m. 1818 (El. 8, n. s.).
1818 Dureau de la Malle (Adolphe-Jules-César-Auguste) ; m. 1857.
1857 Maury (Alfred).

1745 Comte de Ciantat, académicien libre ; m. 1779.
1779 Landgrave régnant de Hesse-Cassel; m. 1786.
1786-1793 Bitaubé ; m. 1808 (El. 4, n. s.) : 2ᵉ sect., 3ᵉ cl. de l'Inst. nat., 1795 ; 3ᵉ cl. de 1803.
1808 Lanjuinais; m. 1827 (El. 9, n. s.) : 3ᵉ cl. de l'Inst. de 1808 à 1816.
1827 Pouqueville ; m. 1838.
1839 Littré (Maximilien-Paul-Émile).

1746 Président de Brosses, académicien libre ; m. 1777 (El. 42).
1777-1793 Baron de Sainte-Croix ; m. 1809 (El. 4, n. 5) : 3ᵉ cl. de 1803.
1809 Caussin de Perceval père ; m. 1835 (El. 14, n. s.) : 3ᵉ cl.
1835 Langlois ; m. 1855.
1855 Regnier (Maximilien-Auguste-Adolphe).

Enfin les 17 autres membres retrouvent leurs premiers auteurs en 1795.

1ʳᵉ création, 2ᵉ classe.

1795 Revellière-Lépeaux, 1803, dém. 1804.

1804 Visconti ; m. 1818 (El. 8, n. s.) : 3e cl.
1818 Jomard (Edme-François).

1re création, 2e classe.

1795 Garran de Coulon ; m. 1816 : 3e cl. de 1803.
1817 Naudet (Joseph).

1re création, 2e classe.

1795 Mercier ; m. 1814.
1814 Vanderbourg ; m. 1827, non remplacé (El. 14, n. s.).
1830 Mionnet ; m. 1842 (El. 16, n. s.).
1832 Saulcy (Louis-Félicien-Joseph Caignart de).

1re création, 2e classe.

1795 Deleyre.
1801 Toulongeon ; m. 1812 (El. 5, n. s.), 3e cl.
1812 Le comte Alexandre de Laborde ; m. 1842, 3e cl. de 1812 à 1816.
1842 Le comte de Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph).

1re création, 2e classe.

1795 Dupont de Nemours ; m. 1817 (El. 7, n. s.), 3e cl. de 1803.
1817 Mongez ; m. 1835 (El. 18, n. s.), prom. de 1785, 1795, excl. 1816.
1836 Burnouf père ; m. 1844.
1844 Mohl (Jules).

1re création, 2e classe.

1795 Lakanal, excl. 1816.
1816 Mollevaut ; m. 1844.
1845 La Saussaye (Jean-François de Paule Louis de)

1re création, 2e classe.

1795 Anquetil ; m. 1806 (El. 4, n. s.).

1806 Barbié du Bocage ; m. 1828, non remplacé (El. 9, n. s.), 3e cl.
1830 Jaubert ; m. 1847.
1847 Édouard Biot ; m. 1850.
1850 Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe).

1796 Champagne ; m. 1813 (El. 5, n. s.).
1813 Le baron Walckenaer ; m. 1852 (El. 18, n. s.).
1852 Brunet de Presles (Charles-Marie-Wladimir).

1795 Creuzé de la Touche, 1re créat., 2e cl.
1797-1803 Le Brun, duc de Plaisance ; m. 1824 non remplacé.
1830 Champollion jeune ; m. 1832 (El. 12, n. s.).
1832 Eugène Burnouf ; m. 1852 (El...).
1853 Rossignol (Jean-Pierre).

1795 Mentelle, 1re créat., 2e cl. ; m. 1815 (El. 7, n. s.).
1816 Raoul-Rochette ; m. 1855.
1855 Fortoul (Hippolyte) ; m. 1856.
1856 Renier (Charles-Alphonse-Léon).

1795 Langlès, 1re créat., 2e cl. ; m. 1824 (El. 9, n. s.) non remplacé ; 3e cl., 1803.
1830 Thurot ; m. 1832 (El. 12, n. s.).
1832 Comte Beugnot (Auguste-Arthur).

1795 Grégoire, 1re créat., 2e cl., excl. 1816.
1816 De Chézy ; m. 1832 (El. 12, n. s.).
1832 Reinaud (Joseph-Toussaint).

1795 Ginguené, 1re créat., 2e cl. ; m. 1816 (El. 7, n. s.).
1816 Tôchon d'Annecy ; m. 1820 (El. 7, n. s.).
1820 Saint-Martin ; m. 1832 (El. 12, n. s.).
1833 Julien (Stanislas).

1795 De Lisle de Sales, 1re créat., 2e cl. ; m. 1816.
1816 Raynouard ; m. 1837 (El. n. s.).
1837 Paris (Alexis-Paulin).

1795 Le comte Reinhard, 1re créat., 2e cl.; m. 1837.
1838 Le Bas (Philippe).

1795 Le prince de Talleyrand, 1re créat., 2e cl.; m. 1838.
1838 Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore).

1795 Lebreton, 1re créat., 2e cl., excl. 21 mars 1816.
1816 Émeric-David; m. 1839 (El. 16, n. s.).
1839 Berger de Xivrey (Jules).

1795 Daunou, 1re créat., 2e cl.; m. 1840 (El. 14, n. s.).
1841 Villemain (Abel-François).

PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1803.

1803 Le Brun (Charles-François).
1804 Silvestre de Sacy.
1805 La Porte du Theil.
1806 Pastoret.
1807 Gosselin.
1808 Lévesque.
1809 Boissy d'Anglas.
1810 Silvestre de Sacy.
1811 Daunou.
1812 Comte Pastoret.
1813 Quatremère de Quincy.
1814 Mongez.
1815 Ginguené.
1816 Comte de Choiseul-Gouffier.
1817 Comte Pastoret.
1818 Boissonade.
1819 Baron Silvestre de Sacy.
1820 Petit-Radel.
1821 Baron Walckenaer.
1822 Baron Silvestre de Sacy.

1823 Marquis de Pastoret.
1824 Caussin de Perceval.
1825 Raynouard.
1826 Baron Walckenaer.
1827 Rémusat (Abel).
1828 Daunou.
1829 Quatremère (Étienne).
1830 Boissonade.
1831 Baron Silvestre de Sacy.
1832 Baron Walckenaer.
1833 Naudet.
1834 Raoul-Rochette.
1835 Daunou.
1836 Hase.
1837 Dureau de la Malle.
1838 Jomard.
1839 Letronne.
1840 Raoul-Rochette.
1841 Le Clerc.
1842 Lajard.
1843 Comte Beugnot.
1844 Guigniaut.
1845 Pardessus.
1846 Naudet.
1847 Reinaud.
1848 Burnouf (Eugène).
1849 Magnin.
1850 Langlois.
1851 Guizot.
1852 De Wailly.
1853 Jomard.
1854 Villemain.
1855 Lenormant.
1856 Laboulaye.
1857 Ravaisson.
1858 Le Bas.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

Membre depuis 1679 : Perrault, 1663-1683.
Ne fut pas membre : *Abbé Gallois*, secrét. 1683-1694 (?).
Abbé Tallemant jeune, secrét. 1694-1701, vét. 1706 (5 premiers éloges du t. I).
De Boze, pens., secrét. 1706, dém. 1743 ; m. 1753 (15 premiers volumes des Mémoires, 54 éloges).
Fréret, 1749 ; m. 1749 (16 éloges), publication des Mémoires interrompue. M. de Foncemagne imprime les t. XVI et XVII.
Bougainville, 1749 (assoc.), secrét., dém. 1755, pens. 1762 ; m. 1763 (t. XVIII à XXI et XXIII à XXIV, 9 éloges).
Le Beau, 1755, dém. 1772 ; m. 1778 (t. XXV à XXXV inclusivement, 35 éloges).
Dupuy (Louis), 1772, dém. 1782 ; m. 1795 (t. XXXVI à XLI, 18 éloges).
Dacier (Bon-Joseph), 1782-1793 et de 1803 à 1833 (t. XLII à L et de I à X de la nouvelle série, 15 éloges, 39 notices historiques).
Silvestre de Sacy, 1833 ; m. 1838 (7 notices historiques).
Daunou, 1838 ; m. 1840 (t. XI à XIV, 2e partie, 4 notices historiques).
Baron Walckenaer, 1840 ; m. 1852 (1re partie du t. XIV, les t. XV, XVI, XVII et XIX, de plus 11 notices).
Eugène Burnouf, 1852, le 14 mai ; m. le 28.
Naudet, 1852 (les t. XVIII, 1re partie, t. XX, 2e partie et t. XXI, la 1re partie du t. XX n'a pas encore paru ; il a composé en outre 4 notices).

Parmi les 10 académiciens libres, 2 seulement retrouvent leurs auteurs dans l'ancienne Académie : ce sont MM. Texier et Biot.

Les autres académiciens libres, pour trouver leurs auteurs, ne remontent que jusqu'en 1816.

Parmi les associés étrangers, M. Lobeck seul retrouve ses auteurs jusqu'en 1715.

Les 7 autres fauteuils ne datent que de 1803.

Pour compléter la liste des membres depuis l'origine, il faut suivre la succession de chaque fauteuil jusqu'à l'extinction de 1793; car le décret de réorganisation de l'Institut, de 1795, en créant des places nouvelles, ne nous permet pas d'assigner un successeur à chacun de ceux qui occupaient les anciens fauteuils.

I. — PETITE ACADÉMIE (Création de 1663) ET PENSIONNAIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS (Création de 1701).

Chapelain, 1663; mort 1674.
Quinault, 1674; m. 1688; non remplacé.
Abbé Renaudot, 1691; pensionnaire 1701, vétéran 1711.
Abbé Baudelot, 1711; m. 1722 (Eloge, *voy.* t. V de la collection de l'Acad.)
Ch. de Valois, 1722; m. 1747 (El. 21).
De la Curne de Sainte-Palaye, 1748; m. 1781 (El. 45).
Abbé Garnier, 1781 à 1793, — 1803, 3e classe; m. 1805 (El. 1, nouvelle série).
Baron de Gérando, 1805; m. 1842.
Jean-Jacques-Ant. Ampère, 1842.

Abbé Cassagnes, 1663; m. 1679.
Ch. Perrault, 1679, démis. 1683.
Félibien, p. 1683; m. 1695.
André Dacier, 1695, p. 1701; m. 1722 (El. 5).
Boivin aîné, 1722; m. 1724 (El. 5).
Boivin cadet, 1724; m. 1726 (El. 7).
Blanchard, 1726; m. 1756 (El. 27).
Abbé du Resnel, 1756; m. 1761 (El. 31).
Abbé Belley, 1761; m. 1771 (El. 38).
Abbé Foucher, 1772; m. 1778 (El. 42).
De Bréquigny, 1778 à 1793; m. 1794 (El. 50), non remplacé.

Abbé Bourzeis, 1663; m. 1672.
Tallemant jeune, 1673; secrétaire 1694, pensionnaire 1701; vét. 1706; m. 1712 (El. 3).
De Boze, 1706, secrét. perpétuel; m. 1753 (El. 25).
Abbé Vatry, 1753; m. 1770 (El. 38).
Capperonier, 1770; m. 1775 (El. 40).
De Burigny, 1775; m. 1785 (El. 47).
Anquetil-Duperron, 1785 à 1793; — 3e cl. 1803, démissionnaire 1804; m. 1805 (El. 3, n. s.).
Comte Boissy d'Anglas, 1804; m. 1826 (El. 9, n. s.).
Augustin Thierry, 1830; m. 1856.
Ern. Renan, 1856.

(Perrault), secrét., 1671.
(Gallois), secrét., 1683.
(De la Chapelle), secrét., 1694.
De la Loubère, p. 1701, vét. 1705.
Simon, 1705, vét. 1712.
Moreau de Mautour, 1712, vét. 1736; m. 1737 (pas d'El. sur sa demande).
Fréret, 1736; m. 1749 (El. 23).
Bonamy, 1749; m. 1770 (El. 38).
De Sigrais, 1770; m. 1791.
D'Ansse de Villoison, 1791-1793; en 1802, il rentre et succède à *Sélis*, dans la 2e section, 3e cl., 1803 (3e cl.); m. 1805 (El. 1, n. s.).
D. Brial, 1805; m. 1828 (El. 9, n. s.).
Lajard, 1830.

Charpentier, 1663, p. 1701.
Vaillant père, 1702; m. 1706 (El. 1).
Abbé Fraguier, 1706; m. 1728 (El. 7).
Hardion, 1729; m. 1766 (El. 36).
Abbé Barthélemy, 1766 à 1793; m. 1795 (El. 47), non remplacé.

J. Racine, 1683; m. 1699.
Pavillon, p. 1701; m. 1705 (El. 1).
Abbé de Tilladet; m. 1715 (El. 3).
Burette, 1715; m. 1747 (El. 21).
Secousse, 1747; m. 1754 (El. 25).
L. Racine, 1747, vét. 1748; m. 1753, (El. 31).
De la Nauze, 1754; m. 1773 (El. 40).
D'Anville, 1773; m. 1782 (El. 45).

Béjot, 1782; m. 1787 (El. 47).
De la Porte du Theil, 1787-1793. 1795, 2e sect., 3e cl. Inst. nat., 1803, 3e cl.; m. 1815 (El. 5, n. s.).
Quatremère (Etienne), 1815; m. 1857.
Delisle (Léopold), 1857.

Despréaux, 1683, directeur, p. 1701, vét. 1705; m. 1711 (El. 3).
Couture, 1705; m. 1728 (El. 7).
Abbé Banier, 1729; m. 1741 (El. 16).
Abbé Sallier, 1741; m. 1761 (El. 31).
Lévesque de la Ravalière, 1761; m. 1762 (El. 31).
Gibert, 1762; m. 1771 (El. 38).
De Guignes, 1772-1793; m. 1800 (El. 48), non remplacé.

Rainssant, 1683; m. 1689, non remplacé.
De Tourreil, 1691, sous-directeur, p. 1701, vét. 1705; m. 1715 (El. 3).
Abbé de Vertot, 1705; m. 1735 (El. 12).
Fourmont aîné, 1735; m. 1745 (El. 18).
De Foncemagne, 1746; m. 1779 (El. 45).
Chabanon, 1779; m. 1792.
Bon-Joseph Dacier, 1792-1793; 1795, 5e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl. de l'Inst., secrét. perp.; m. 1833 (El. 12, n. s.).
Guizot, 1833.

Abbé Boutard, p. 1701, vét. 1710.
Abbé Massieu, 1711; m. 1722 (El. 5).
Abbé Gedoyn, 1722; m. 1744 (El. 18).
Falconet, 1744; m. 1762 (El. 31).
Bougainville, 1762; m. 1763 (El. 31).
Tercier, 1763; m. 1767 (El. 36).
Le Beau aîné, 1767; m. 1778 (El. 42).
Dupuy, 1778-1793; m. 1795 (El. 1, n. s.); non remplacé.

Félibien fils, p. 1701; destitué, 1716.
Abbé Anselme, 1716, vét. 1724 (El. 14).
Morin, 1724, dém. 1725.
Abbé Sevin, 1726; m. 1741 (El. 16).
Abbé de Fontenu, 1742; m. 1759 (El. 29).
Abbé Lebeuf, 1759; m. 1760 (El. 29).
Abbé de La Bléterie, 1760; m. 1772 (El. 47).
Abbé Batteux, 1772; m. 1780 (El. 45).
Gaillard, 1780-1793. 1795, 5e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl.; m. 1806 (El. 4, n. s.).
Petit-Radel, 1806; m. 1836.
Fauriel, 1836; m. 1844.
Laboulaye, 1844.

II. — ASSOCIÉS (Création de 1701).

Oudinet, associé 1701, vét. 1711; m. 1712 (El. 3).
Ch. de Valois, 1711, pr. 1722.
De Pouilly, 1722, excl. 1722.
Abbé de Canaye, 1728, vét. 1738; m. 1782 (El. 47).
Duclos, 1738, vét. 1753; m. 1772 (El. 40).
De Guignes, 1753, pr. 1772.
D'Ansse de Villoison, 1772, pr. 1791.
Gosselin, 1791-1793. 1795, 6e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl. de l'Inst.; m. 1830 (El. 9, n. s.).
Van Praët, 1830; m. 1837 (El. 14, n. s.).
Guigniaut, 1837.

Fontenelle, assoc. 1701, vét. 1705.
De la Neufville, 1705; vét. 1714.
Kuster, 1714; m. 1716 (El. 3).
Abbé d'Antin (év. de Langres), 1716, honoraire 1720.
De Chambors, 1721; m. 1743 (El. 16).
Lévesque de la Ravalière, 1743; pens. 1761; m. 1762 (El. 31).
Abbé Mignot, 1761; m. 1771 (El. 38).
Désormeaux, 1771, pr. 1788.
Dupuis, 1788 (non nommé sur la liste du 8 août 1793). 1795, 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl.; m. 1809 (El. 5, n. s.).
Clavier, 1809; m. 1817 (El. 7, n. s.).
Le Prévost d'Iray, 1818; m. 1849.
Caussin de Perceval fils, 1849.

Rollin, assoc. 1701, vét. 1705.
Abbé Fraguier, 1705, p. 1706.
Galland, 1706; m. 1715 (El. 3).
Fourmont aîné, 1715, pr. 1735.
Abbé Geinoz, 1735; m. 1752 (El. 25).
De Sigrais, 1752, pr. 1770.
De la Porte du Theil, 1770, pr. 1787.
Belin de Ballu, 1787-1793; m. 1815, corresp.; non remplacé comme membre en 1795.

Abbé de Beaujeu (depuis évêque de Castres), assoc. 1701, vét. 1705.
Abbé Baudelot, p. 1711.
Abbé Montgault, 1711, vét. 1711.
Burette, 1711, p. 1715.
Mandajors, 1715, vét. 1715.
Hardion, 1715, p. 1728.
De la Nauze, 1729, pr. 1754.
D'Anville, 1754, p. 1773.
Dusaulx, 1773-1793; 1795, 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat.; m. 1799.
Pougens, 3e cl., 1799; 1803, 3e cl.; m. 1834 (El. 20, n. s.).
Le Clerc, 1834.

Abbé Couture, assoc. 1701, p. 1705.
Abbé Massieu, 1706, p 1710.
Henrion, 1710, vét. 1710.
Abbé Anselme, 1710, p. surn. 1716.
Mahudel, 1716, vac. 1744.
Abbé Belley, 1744, p. 1761.
Abbé Garnier, 1761, p 1781.
Abbé Auger, 1781; m. 1792.
Silvestre de Sacy, 1792-1793; 1795, 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat.; vac. 1796, rempl. par
Larcher, 1796-1803.
Silv. de Sacy, de nouveau, 1803; m. 1838 (El. 12, n. s.).
Magnin, 1838.

Vaillant père, assoc. 1701, p. 1702.
Boivin aîné, 1702, p. 1722.
De Foncemagne, 1722, p. 1745.
Gibert, 1746, p. 1762.
Béjot, 1762, p. 1782.
De Vauvilliers, 1782-1793; m. en Russie, 1801. Non remplacé.

Abbé de Tilladet, assoc. 1701; p. 1705.
Moreau de Mautour, 1705, p. 1712.
Abbé Nadal, 1712, vét. 1714.
Abbé de Boissy, 1714, vét. 1714.
Blanchard, 1714, p. 1727.
Bonamy, 1727, p. 1749.
Ménard, 1749; m. 1767 (El. 36).
Rochefort, 1767, p. 1786.
Pas de successeur.

Pouchard, assoc. 1701; m. 1705 (El. 1).
Prévost, 1706, excl. 1712.
Boindin, 1712, vét. 1714.
Abbé Sevin, 1714; p. 1726.
Abbé Souchay, 1726; m. 1746 (El. 18).
Tercier, 1747, p. 1763.
Anquetil-Duperron, 1763, p. 1785.
Pastoret, 1785-1793; 1795, 5e sect.; 2e cl. de l'Inst. nat.; proscrit en fructidor an IV.
Champagne, Pastoret, de nouveau, 1803, 3e cl.; m. 1840 (El. 16, n. s.).
De Wailly, 1840.

Abbé de Vertot, assoc. 1701, p. 1705.
Boivin cadet, 1706, p. 1724.
Abbé Fourmont, 1724; m. 1746 (El. 18).
De Bougainville, 1746, secrét. perp. 1749, pr. 1762.
Abbé Arnaud, 1762; m. 1784 (El. 7).
Houard, 1785-1793 (El. 50); m. 1803, corresp. Non remplacé comme membre.

Thomas Corneille, assoc. 1701; vét. 1705; m. 1709 (El. 1).
Simon, 1705; p. 1705.
De Boze, 1706, p. 1706.
Danchet, 1706, vét. 1713.
Pinart, 1713, vét. 1713.
Morin, 1713, pr. 1724.
De la Curne de Sainte-Palaye, 1724, p. 1748.
Le Beau, 1748, secrét. perp. 1755, p. 1767.
Gauthier de Sibert, 1767, p. 1786.
Pas de successeur.

III. — HONORAIRES (Création de 1701).

Abbé Bignon, président, hon. 1701; m. 1743 (El. 16).
Abbé de Pomponne, 1743 m. 1756 (El. 27).
Marquis de Paulmy, 1756; m. 1787 (El. 47).
Loménie de Brienne, 1787-1793.

Abbé de Caumartin, vice-président, hon. 1701; m. 1733 (El. 9).
Abbé de Rothelin, 1733; m. 1744 (El. 18).
Duc de Nivernois, 1744-1793.

Prince Armand Gaston de Rohan, hon. 1701, coadj. puis évêque de Strasbourg; m. 1749 (El. 23).
Comte d'Argenson, 1749; m. 1764 (El. 34).
De Laverdy, 1764-1793.

Bruslart de Sillery, év. de Soissons, hon. 1701; m. 1714 (El. 3).
De Bercy, 1714; m. 1742.
Comte de Caylus, 1742; m. 1765 (El. 34).
Présid. d'Ormesson, 1765; m. 1789 (El. 47).
Marquis de Villedeuil, 1789-1793; m. 1828; academ libre depuis 1816.

Académiciens libres :

Ch. Artaud de Montor, 1830; m. 1849.
Barchou de Penhoën, 1850, m. 1855.
Texier, 1855.

Père de la Chaise, hon. 1701; m. 1709 (El. 1).
Jérôme Bignon, prév. des march., 1709; m. 1726 (El. 7).
Maréchal d'Estrées, 1726; m. 1737 (El. 14).
Comte de Maurepas, 1737; m. 1782 (El. 45).
Maréchal de Beauveau, 1782-1793.

Marquis de Beringhen, hon. 1701; m. 1723 (El. 5).
Cardinal Dubois, 1723; m. 1723.
Cardinal Fleury, 1723; m. 1743 (El. 16).
Turgot, 1743; m. 1751 (El. 25).
Arm. Bignon, 1751; m. 1772 (El. 40).
Bertin, 1772-1793.

D. Mabillon, hon. 1701; m. 1709 (El. 1).
Abbé de Louvois, 1709; m. 1718 (El. 5).
Cardinal de Polignac, 1718; m. 1741 (El. 16).
Boyer, ancien évêque de Mirepoix, précepteur du Dauphin, 1741; m. 1755 (El. 27).
Président Hénault, 1755; m. 1770 (El. 38).
Cardinal de Bernis, 1771-1793 (El. 46).

Duc d'Aumont, hon. 1701; m. 1704 (El. 1).
Présid. de Lamoignon, 1704; m. 1709 (El. 1).
Père Le Tellier, confesseur du roi, 1709; m. 1718 (El. 5).
D. Bernard de Montfaucon, 1718; m. 1741 (El. 16).
Jérôme Bignon, 1742; m. 1743 (El. 16).
Présid. de Lamoignon, 1743; m. 1759 (El. 29).
Lamoignon de Malesherbes, 1759-1793.

Le Pelletier de Sousy, hon. 1701; m. 1725 (El. 7).

Duc de Coislin, évêque de Metz, 1726; m. 1732 (El. 9).
Duc de Saint-Aignan, 1732; m. 1776 (El. 42).
Turgot, le ministre, 1776; m. 1781 (El. 45).
Fréd. Bignon, 1781; m. 1784 (El. 47).
Baron de Breteuil, 1784-1793.

Foucault, hon. 1701; m. 1720 (El. 5).
Abbé d'Antin, 1720; m. 1733.
Marquis d'Argenson, 1733; m. 1757 (El. 27).
Comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, 1757; m. 1777 (El. 42).
Amelot, 1777-1793.

IV. — ÉLÈVES (Création de 1701; classe supprimée en 1716).

Galland, élève 1701, assoc. 1706.
Finart, 1706, assoc. 1713.
Fourmont, 1714, assoc. 1715.
Abbé Sallier, 1715, assoc. 1716.

Bourdelein, élève 1701, vét. 1705; m. 1717 (El. 3).
Boivin le cadet, 1705, assoc. 1706.
Barat, 1706; m. 1706 (El. 1).
Morin, 1706, excl. 1712.
Fanières, 1712.

J.-B. Rousseau, élève 1701, vét. 1705.
Burette, 1705, assoc. 1711.
Blanchard, 1712, assoc. 1714.
Abbé Gouley, 1714, assoc. 1716.

Simon, élève 1701, assoc. 1705.
De Boze, 1705, assoc. 1706.
Villefore, 1706, dém. 1708.
Roy, 1708, vac. 1712.
Morin, 1712 (2e fois), assoc. 1713.
Abbé Banier, 1714, assoc. 1716.

Prévost, élève 1701, assoc. 1706.
Abbé Nadal, 1706, assoc. 1712.
Godeau, 1712, vac. 1713.

Fréret, 1713, assoc. 1716.

De la Bonnodière, élève 1701, vac. 1705.
Abbé Massieu, 1705, assoc. 1706.
Boindin, 1706, assoc. 1712.
Maudajors, 1712, assoc. 1715.

Duché, élève 1701; m. 1704 (El. 1).
Danchet, 1705, assoc. 1706.
Le Roy, 1706.

Boivin aîné, élève 1701, assoc. 1702.
Vaillant fils, 1702; m. 1708 (El. 1).
Abbé Mongault, 1708, assoc. 1711.
Abbé Sevin, 1711, assoc. 1714.
Mahudel, 1714, assoc. 1716.

Henrion, élève 1701, assoc. 1710.
Abbé de Boissy, 1710, assoc. 1714.
Abbé de Fonteuu, 1714; assoc. 1716.

Moreau de Mautour, élève 1701, assoc. 1705.
Ch. de Valois, 1705, assoc. 1711.
Hardion, 1712, assoc. 1715.

V. — HONORAIRES ÉTRANGERS (Création de 1715).

Cardinal Gualterio, 1715 ; m. 1728 (El. 7).
Marquis de Capponi, 1729; m. 1746.

D. Anselme Banduri, 1715 ; m. 1743 (El. 16).
Cardinal Quirini, 1743 ; académicien libre par le règlement de 1750. (*Voyez plus bas.*)

Cuper, bourguemestre de Deventer, 1715 ; m. 1717 (El. 3).
Iselin, recteur de l'Université de Bâle, 1718 ; m. 1737 (El. 12).
Marquis de Maffei, 1737 ; académicien libre par le règlement de 1750. (*Voyez plus bas.*)

VI. — ASSOCIÉS (Création de 1716).

Abbé Banier, élève 1714, assoc. 1716, pr. 1728.
Abbé Paris, 1729, vac. 1733.
Abbé du Resnel, 1733 ; pr. 1756.
De Burigny, 1756, pr. 1775.
Joly de Maizeroy, 1775 ; m. 1780 (El. 45).
De Kéralio, 1780-1793.

Abbé de Fontenu, élève 1714, assoc. 1716, p. 1741.
Abbé de la Bléterie, 1742, p. 1760.
Gaillard, 1760, pr. 1780.
Abbé Brotier, 1780 ; m. 1790 (El. 47).
Lévesque, 1790 (non nommé sur la liste du 8 août 1793). 1795, 5e sect. de la 2e cl. de l'Inst. nat.
Legrand d'Aussy, 1798 ; m. 1801.
D. Poirier, acad. ord. 1801.
1803, Lévesque, de nouveau, acad. ord.; m. 1812 (El. 5, n. s.).
Bernardi, 1812, acad. ord.; m. 1824 (El. 9, n. s.).
Hase, acad. ord. 1824.

Fréret, élève 1713, assoc. 1716 ; pr. 1736.
De Nicolaï, 1736, vét. 1756 ; m. 1788 (El. 47).
Dupuy, 1756, secrét. perp. 1772, pr. 1778.
Larcher, 1778-1793 ; 1796, remplace Sacy comme acad. ord. dans la 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl.; m. 1813 (El. 5, n. s.).
Boissonade, acad. ord. 1813 ; m. 1857.
Alexandre, acad. ord. 1857.

Abbé Gouley, élève 1714, assoc. 1716, excl. 1727.
De la Barre, 1727; m. 1738 (El. 14).
Melot, 1738 ; m. 1759 (El. 29).
Chabanon, 1759, pr. 1779.
Comte de Choiseul-Gouffier, 1780-1793, acad. ord. 1803, 3e cl.; m. 1819 (El. 7, n. s.).
Comte de Choiseul-Daillecourt, 1817 acad. ord.; m. 1854.
Henri-Adrien Prévost de Longpérier, 1854 acad. ord.

Abbé Sallier, élève 1715, assoc. 1716, p. 1741.
D'Egly, 1742 ; m. 1749 (El. 23).
Bertin de Blagny, 1749, vét. 1759.
Le Beau jeune, 1759 ; m. 1766 (El. 34).
Abbé Ameilhon, 1766, p. 1786. Non remplacé.

Abbé Lormande, 1716, dém. 1719.
L. Racine, 1719, p. 1747.
Otter, 1748 ; m. 1748 (El. 23).
Capperonier, 1749, p. 1770.
David Le Roy, 1770, p. 1786. Non remplacé.

Valincourt, 1716, dém. 1719.
Lancelot, 1719; m. 1740 (El. 16).
Abbé Lebœuf, 1740, p. 1759.
De Bréquigny, 1759, p. 1778.
Abbé Guenée, 1778-1793; m. 1803 (El. 50). Non remplacé.

Abbé Fenel, 1744; m. 1753 (El. 25).
Abbé Batteux, 1754, p. 1772.
Abbé Leblond, 1772-1793. 1795 acad. ord., 4e sect., 3e cl., Inst. nat.; 1803, 3e cl.; m. 1809.
Gail, 1809 acad. ord.; m. 1829 (El. 9, n. s.).
Pardessus, acad. ord. 1829.
Vicomte de Rougé, acad. ord. 1853.

Abbé Gedoyn, 1716, p. 1722.
Secousse, 1722, p. 1747.
Abbé Barthélemy, 1747, p. 1766.
Bouchaud, 1766, p. 1786. Non remplacé.

Falconet, 1716, p. 1744.

De Riencourt, 1716, excl. 1727.
Abbé Vatry, 1727, p. 1753.
Abbé Foucher, 1753, p. 1772.
Bon-Joseph Dacier, 1772, secrét. perp. 1782, p. 1792. Non remplacé comme associé.

VII. — CORRESPONDANTS CRÉÉS SOUS DIFFÉRENTS NOMS, ET MORTS AVANT LE RÈGLEMENT DE 1750.

De Valbonnays, 1728; m. 1730 (El. 7).

Baron de la Bastie, 1737; m. 1742 (El. 16).

Marquis de Caumont, 1736; m. 1745 (El. 28).

De Surbeck, 1741; m. 1741 (El. 16).

VIII. — DOUZE ACADÉMICIENS LIBRES (Règlement de 1750. — *Quelques-uns, nommés antérieurement, eurent leur titre régularisé à cette époque*).

Schœpflin, 1750, dép. 1729; m. 1771 (El. 38).
Fevret de Fontette, 1771; m. 1772 (El. 40).
Séguier de Nisme, 1772; m. 1784.
De Saint-Simon, évêque d'Agde, 1785.

Marquis de Maffei, honor. étrang. 1737, académ. libre, 1750; m. 1755 (El. 27).
Cardinal Passionei, 1755; m. 1761 (El. 31).
Prince Jablonowski, 1761; m. 1777.
Brunk, 1777.

Durey de Noinville, 1733; m. 1768 (El. 36).
Lévêque de Pouilly, 1768, 1816 académicien libre; m. 1820.
Dugas-Montbel, 1830; m. 1835.
Le comte Miot de Mélito, 1835; m. 1841 (El. 14, n. s.).
Biot, 1841.

Bon, 1736; m. 1761 (El. 31).
Grosley, 1761; m. 1786 (El. 47).
Président Fauris de Saint-Vincens, 1786.

Abbé Venuti, 1743; m. 1769.

Le P. Pacciaudi, 1769; m. 1785 (El. 47).
Cardinal Antonelli, 1785.

Cardinal Quirini, honor. étrang. 1743, académ. libre 1750; m. 1755 (El. 27).
Lord Chesterfield, 1755; m. 1773 (El. 40).
Bartoli, 1773; m. 1789.
Michaëlis, 1789; m. 1792.
Heyne, 1792, 1803 assoc. étrang., à Gœttingue; m. 1814 (El. 5, n. s.).
Wilkins, 1814, assoc. étrang., à Hertford; m. 1826.
Herman, assoc. étrang., à Leipzig, 1836; m. 1848.
Aug. Lobeck, assoc. étrang., à Kœnigsberg, 1849.

Comte de Caylus, 1745; m. 1779.
Landgrave régnant de Hesse-Cassel, 1779; m. 1786.
Bitaubé, 1786-1793. 1795, acad. ord. de la 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat. 1803, 3e cl.; m. 1808 (El. 4, n. s.).
Lanjuinais, acad. ord. 1808; m. 1827 (El. 9, n. s.).
Pouqueville, acad. ord. 1827; m. 1838.
Littré, acad. ord. 1839.

Président de Brosses, 1746; m. 1777 (El. 42).
Baron de Sainte-Croix, 1777-1793, 1803, acad. ord. de la 3e cl.; m. 1809 (El. 4, n. s.).
Caussin de Perceval, acad. ord. 1809; m. 1835 (El. 14, n. s.).
Langlois, acad. ord. 1835; m. 1855.
Jacques-Auguste-Adolphe Regnier, acad. ord. 1855.

Peyssonel, 1748; m. 1757 (El. 29).
Mazzocchi, 1757; m. 1772 (El. 38).
Prince Massalski, 1772.

Baron de Zurlauben, 1749.

Askew, 1749; m. 1775.
Dutens, 1775.

Abbé de Guasco, 1748; m. 1783 (El. 45).
Prince de Torremusa, 1783.

IX. — ASSOCIÉS LIBRES RÉSIDANT A PARIS (Création de 1785).

D. Clément, 1785; m. 21 mars 1793 (El. 50).

D. Poirier, 1785-1793. En 1801, il succède à *Legrand d'Aussy* comme acad. ord. dans la 5e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl. de l'Inst.; m. 1803 (El. 1, n. s.).
Joseph Bonaparte, acad. ord. 1803; excl. 1816.
Letronne, acad. ord. 1816; m. 1848 (El. 18, n. s.).
Ravaisson, acad. ord. 1849.

Mongez, 1785-1793; 1795, acad. ord. 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat. 1803, 3e cl., excl. 1816.
Abel Rémusat, acad. ord. 1816; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Guérard, acad. ord. 1832; m. 1854 (El. prononcé en 1857).
Egger, acad. ord. 1854.

Bailly, 1785-1793.

Barthez, 1785-1793.

Camus, 1785-1793. 1796, acad. ord. 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat. 1803, 3e cl.; m. 1804 (El. 3, n. s.)
Millin, acad. ord. 1804; m. 1818 (El. 8, n. s.).
Dureau de la Malle, acad. ord. 1818; m. 1857.
Maury, acad. ord. 1857.

Hennin, 1785-1793.

Silvestre de Sacy, 1786, pr. 1792.

X. — PENSIONNAIRES (Création de 1786 : nombre des pensionnaires porté à quinze).

Ameilhon, 1786-1793. 1795, 4e sect., 3e cl., Inst., nat. 1803, 3e cl.; m. 1811 (El. 5, n. s.).
Amaury Duval, 1811; m. 1838.
Lenormant, 1839.

Bouchaud, 1786-1793. 1797, succède à *Raynal* dans la 5e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl. de l'Inst.; m. 1804 (El. 1, n. s.).
Quatremère de Quincy, 1804; m. 1849.
Wallon, 1850.

Gauthier de Sibert, 1793; m. 1798 (El. t. 3, cl. des sciences morales).

Rochefort, 1786; m. 1788 (El. 47).
Désormeaux, 1788; m. 1793 (El. 50).

David Le Roy, 1786-1793. 1795, 4e sect., 3e cl., Inst. nat.; m. 1803 (El. 1, n. s.).

XI. — ACADÉMICIENS ORDINAIRES (Créations de 1795 : INSTITUT NATIONAL, et de 1803 : INSTITUT IMPÉRIAL).

1797, Le Brun, duc de Plaisance. 1803 (avait succédé dans la 2e cl. de l'Inst. nat., à Creuzé de la Touche, 1797); m. 1824.
Champollion jeune, 1830; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Eugène Burnouf, 1832, secrét. perp. 1852; m. 1852.
Jean-Pierre Rossignol, 1853.

1795, Anquetil, depuis 1795, création à la formation de la 2e cl. de l'Inst. nat.; m. 1806 (El. 4, n. s.).
Barbié du Bocage, 1806; m. 1828 (El. 9, n. s.).
Jaubert, 1830; m. 1847.
Edouard Biot, 1847; m. 1850.
Vincent, 1850.

1795, Dupont de Nemours (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1817 (El. 7, n. s.).
Mongez, 1817; m. 1835 (El. 18, n. s.).

Burnouf père, 1835; m. 1844.
Mohl, 1844.

1795, Daunou (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1840 (El. 14, n. s.).
Villemain, 1840.

1795, Mentelle (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1815 (El. 7, n. s.).
Raoul-Rochette, 1816 (janvier); m. 1855.
Fortoul, 1855; m. 1856.
Léon Renier, 1856.

1795, comte Reinhard (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1837.
Ph. Le Bas, 1837.

1795, prince Talleyrand (créat. de

1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1838.
Garcin de Tassy, 1839.

1795, Ginguené (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.;—1803; m. 1816 (El. 7, n. s.).
Tôchon d'Annecy, 1816; m. 1820 (El. 7, n. s.).
Saint-Martin, 1820; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Stanislas Julien, 1833.

1795, De Lisles de Sales (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1816.
Raynouard, 1816; m. 1837 (El. 18, n. s.).
Paulin Paris, 1837.

1795, Garran de Coulon (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat., 1803; m. 1816.
Naudet, 1817, secrét. perp. 1852.

1796, Champagne, secrét. de la cl. des sciences morales et politiques 1803; m. 1813 (El. 5, n. s.).
Walckenaer, 1813, secrét. perp. 1840; m. 1852 (El. 18, n. s.).
Brunet de Presles, 1852.

1795, 2e cl., Lakanal, 1803, 3e cl.; excl. 1816.
Mollevaut, 1816; m. 1844.
De la Saussaye, 1845.

1801, Toulongeon, 1803, av. succédé à Deleyre, dans la 2e cl.; m. 1812 (El. 5, n. s.).
Comte Al. de La Borde, 1812; m. 1842.
Comte Léon de La Borde, 1842.

1795, 2e cl., Lebreton, 1803, 3e cl., excl. 1816.
Emeric David, 1816; m. 1839 (El. 16, n. s.).
Berger de Xivrey, 1839.

1795, Grégoire, 2e cl.; — 1803, 3e cl., excl. 1816.
De Chézy, 1816; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Reinaud, 1832.

1795, Revellière-Lépeaux, 2e cl.; — 1803, 3e cl., dém. 1804.
Visconti, 1804; m. 1818 (El. 18, n. s.).
Jomard, 1818.

1795, Langlès, 3e cl.; — 1803, 3e cl.; m. 1824 (El. 9, n. s.).
Thurot, 1830; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Comte Beugnot, 1832.

1795, Mercier, 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803, 3e cl.; m. 1814.
Vanderbourg, 1814; m. 1827 (El. 14, n. s.).
Mionnet, 1830; m. 1842 (El. 16, n. s.).
De Saulcy, 1842.

XII. — ASSOCIÉS ÉTRANGERS (Création de 1803).

1803, Jefferson, à Philadelphie; m. 1826.
Bœckh, 1831.

1803, major Rennel, Londres; m. 1830 (El. 14, n. s.).
Colebrooke, 1831; m. 1837 (El. 16, n. s.).
Sir Graves Chamney Haughton, 1837; m. 1849.
Wilson, Oxford, 1849.

1803, Niebuhr, Danemark; m. 1814 (El. 7, n. s.).
Fréd.-Aug. Wolf, 1819; m. 1824.
Creuser, 1825.

1803, Fox, Londres; m. 1806.
Wyttenbach, Leyde, 1814; m. 1820.
Heeren, 1820; m. 1842.
Cardinal Maï, 1842; m. 1853.
Amédée Peyron, Turin, 1854.

1803, Wildfort, Calcutta.
Baron Guillaume de Humboldt, 1825; m. 1835.
Baron de Hammer-Purgstall, 1835; m. 1855.
Bopp, 1856.

1803, Klopstock, Hambourg; m. 1804 (El. 1, n. s.).
S. A. Em. Ch. de Dalberg, prince primat; m. 1817.
Comte Ouvaroff, 1820-1854.
Carl Ritter, Berlin, 1855.

1803, Wieland, Weimar; m. 1813.
Morelli, Venise, 1817; m. 1819.
Abbé Sestini, 1820; m. 1832.

Boettiger, 1833; m. 1835.
Fréd. Jacobs, 1835; m. 1847.
Jacob Grimm, 1847.

1803, Heyne, Gœttingue; m. 1814 (El. 5, n. s.).
Wilkins, Hertfort, 1814; m. 1836.
Herman, Leipzig, 1836; m. 1848.
Aug. Lobeck, Kœnigsberg, 1849.

XIII. — ACADÉMICIENS LIBRES (Création de 1816).

1816, Messire Dambray; m. 1829.
Baron Cuvier, 1830; m. 1832.
Séguier de Saint-Brisson, 1832; m. 1854.
Joseph de Cherrier, 1854.

1816, comte de Blacas; m. 1839.
Villeneuve-Trans, 1839; m. 1850.
De Pétigny, 1850.

1816, abbé de Bétencourt; m, 1829.
Marquis Fortia d'Urban, 1830; m. 1843.
Mérimée, 1843.

1816, abbé comte de Montesquiou; m. 1832.
Abbé de la Rue, 1832; m. 1835.
Artaud, d'Avignon, 1835; m. 1838.
Aug. Le Prévost, 1838.

1816, comte de Barbé-Marbois; m. 1837.
Michaud, 1837; m. 1839.
Vitet, 1839.

1816, Fauris de Saint-Vincens; m. 1819 (El. 9, n. s.).
Comte d'Hauterive, 1820, dém. 1829.
Cousinery, 1830; m. 1853.
Monmerqué, 1853.

1816, Schweighaeuser; m. 1830.
Duc de Luynes, 1830.

1816, comte Germain Garnier; m. 1821 (El. 8, n. s.).
Eusèbe Salverte, 1830; m. 1839.
Eyriès, 1839; m. 1846.
Marquis de la Grange, 1846.

CHANGEMENTS SURVENUS PENDANT L'ANNÉE 1857.

Trois membres ordinaires sont morts et ont été remplacés dans le courant de cette année :

M. Dureau de La Malle, remplacé par M. Alfred Maury;
M. Boissonade, remplacé par M. Charles Alexandre;
M. Étienne Quatremère, remplacé par M. Léopold Delisle.

Un associé étranger, mort en 1856, M. de Hammer-Purgstall, a été remplacé, en 1857, par M. Bopp, correspondant.

Deux places de correspondants sont devenues vacantes : celle de M. Bopp, nommé associé étranger, et celle de M. Fontanier.

Il ne sera pourvu à leur remplacement que dans la séance du 8 janvier 1858.

SÉANCES DE 1857.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT L'ANNÉE 1857.

MOIS DE JANVIER.

Séance du 9.

M. NATALIS DE WAILLY offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. André Salmon, un ouvrage intitulé : *Supplément aux chroniques de Touraine*. Ce volume renferme trois documents importants : 1° *Libellus cujusdam episcopi Trajectensis Radbodi nomine de quodam sancti Martini miraculo;* 2° *De reversione beati Martini a Burgundia tractatus*. Ce second document comprend trois parties distinctes : *Epistola Fulconis cognomine Boni, Andegavorum comitis, ad Odonem Cluniacensem abbatem*; *Epistola Odonis ad eumdem Fulconem; Narratio*. 3° Le dernier document a pour titre : *Chronica et memorabilia de monasterio et abbatibus sancti Petri Burguliensis*. Le tout est précédé d'une notice explicative de M. Salmon.

Parmi les autres ouvrages offerts à l'Académie dans cette séance, nous remarquons : l'*Histoire de l'abbaye de Loos*, par M. L. de Rosny; Lille, in-8°.

La suite de l'*Histoire de Lorraine*, par M. Digot (t. VI); Nancy, 1856, 1 vol. in-8°.

Diez, *Grammatik der Romanischen Sprachen;* Bonn, 1857, 1 vol. in-8°.

L'Académie procède à la nomination, au scrutin secret, des Commissions chargées d'examiner les Mémoires présentés dans

l'année 1857. Ces Commissions sont composées de la manière suivante :

1° Pour l'examen des Mémoires sur les *divers genres de narrations fabuleuses dans l'antiquité grecque et latine :* MM. Hase, Le Clerc, Villemain et E. Renan.

2° Pour l'examen des Mémoires sur l'*Architecture byzantine :* MM. Lenormant, Vitet, Brunet de Presle et Texier.

3° Pour l'examen des Mémoires sur *la composition et le caractère des différents hymnes du Rig-Véda* : MM. Mohl, Garcin de Tassy, Adolphe Regnier et E. Renan.

4° Enfin, pour l'examen des ouvrages sur la *Numismatique* : MM. Lenormant, le duc de Luynes, de Saulcy et de Longpérier.

M. NAUDET, secrétaire perpétuel, donne lecture de son *Rapport sur les travaux de publication de cette Académie pendant le deuxième semestre de l'année* 1856 :

« Messieurs.

« Si l'Académie jette un regard en arrière sur l'année qui vient de s'écouler, elle peut se flatter d'avoir bien rempli ses obligations envers l'État, qui lui fournit les moyens de produire ses œuvres, et le public lettré, qui lui en offre le salaire par son estime. Elle a lieu, en effet, d'être satisfaite du zèle persévérant de ses Commissions, qui peut souffrir dans quelques parties des ralentissements momentanés, par suite de maladies ou de certaines difficultés indépendantes de la volonté et du pouvoir des commissaires-éditeurs, mais qui dans l'ensemble ne s'arrête jamais. C'est un témoignage que, par justice autant que par devoir exprès [1], le secrétaire perpétuel se plaît aujourd'hui, comme toujours, à rendre particulièrement à la *Commission des travaux littéraires*, qui s'associe aux occupations de toutes les autres par la surveillance et par les conseils, soit dans la discussion des projets et des plans, soit dans les détails de l'exécution, participant incessam-

[1] Régl. de la Comm. des trav. litt., art. 11 : « Le secrétaire perpétuel comprend dans ses rapports semestriels sur l'état des publications de l'Académie un exposé sommaire des travaux de la Commission. »

ment à tout ce qui se publie ou se prépare à être publié par l'Académie, c'est-à-dire aux douze grands ouvrages que l'Académie a hérités des Bénédictins et d'associations de savants du siècle précédent, ou qu'elle a commencés elle-même, savoir : *Les Historiens des Gaules et de la France; l'Histoire littéraire de la France;* les deux parties des *Notices et extraits de manuscrits*, pour les langues de l'Orient et pour celles de l'Occident, antiquité et moyen âge ; les quatre recueils d'*Histoire des Croisades*, deux d'auteurs orientaux, un d'historiens grecs, un d'écrivains latins et français ; la *Collection des chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste (1181); la continuation des *Tables de Bréquigny*; les deux recueils de *Mémoires de savants étrangers* (sujets divers d'érudition et antiquités nationales), sans compter les deux tables des quatorze premiers volumes des *Notices et extraits de manuscrits* et celle de la nouvelle série de vos *Mémoires*.

« Deux tomes du XXIe volume de cette série ont marché ensemble, sinon d'un pas égal, pendant le semestre dernier : l'un est parvenu à la quarante-huitième feuille d'impression, l'autre à la vingt-neuvième ; ils paraîtront dans le cours du semestre à présent commencé.

« Votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a publié, au mois de juin 1856, le tome XXIIIe, le dernier du treizième siècle, a commencé immédiatement à répartir entre ses membres les notices destinées à l'histoire des lettres au siècle suivant, dont les premières années seront comprises dans le XXIVe volume, après le *Discours préliminaire.* Cette répartition et les discussions qui l'accompagnent sont arrivées à l'an 1320.

« M. V. Le Clerc a lu déjà, dans nos séances, des fragments du *Discours sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle.* On sait que, dans le plan adopté dès l'origine de l'ouvrage, une *Introduction* doit précéder les annales littéraires de chaque siècle.

« Ce n'est pas, non plus, sans de très-longues recherches et un travail approfondi de critique des textes, que se fait la préparation d'un volume tel que celui qui doit suivre le XXIe des *Historiens de France*, si remarqué à son apparition en 1855, et si remarquable par l'abondance et la nouveauté des documents qu'il renfermait. La Commission occupée maintenant à assembler et à élaborer les matériaux du XXIIe volume se propose d'en donner une moitié aux chroniques, dont elle tient déjà la copie annotée et n'ayant

plus besoin que d'une dernière révision. La seconde moitié, dont le plan a reçu l'assentiment de la Commission des travaux littéraires, sera remplie par les comptes publics, et en particulier par le texte de plusieurs tablettes de cire des règnes de Philippe le Hardi et Philippe le Bel, espèce de journal financier extrêmement précieux pour la connaissance de l'administration au moyen âge, sur laquelle on possède si peu de renseignements spéciaux et précis. Le déchiffrement et l'interprétation de ces monuments coûtera beaucoup d'efforts et de temps.

« Il va de même pour la *Collection des chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste, dont il faut recueillir les éléments dispersés dans toutes les bibliothèques et les archives de l'Etat et des villes. Les dépouillements de collections ont procuré, dans le dernier semestre, cinq cent quarante-trois nouvelles pièces tirées du fond de l'abbaye de Saint-Denis et de celui de l'abbaye de Fontevrault, gardés aux archives de l'Empire et dans celles du département de Maine-et-Loire.

« Mais la partie principale du travail de ce semestre est la fin de l'examen des diplômes originaux communiqués à l'Académie par les archives départementales. Ces diplômes, parmi lesquels il s'en trouve cinq de Charlemagne, un de Carloman son frère, seize de Louis le Débonnaire et vingt de Charles le Chauve, sont au nombre de cent huit, et ont été fournis par quinze départements. Cependant il reste encore à regretter que la demande de l'Académie, transmise et recommandée par MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, n'ait pas été comprise de la même manière par tous les archivistes. Les uns, qui sont le mieux entrés dans le dessein de la Commission, ont envoyé tout ce qu'ils possédaient de pièces originales antérieures à l'an 1181 ; mais les autres se sont bornés à l'envoi des pièces purement carlovingiennes, ou bien n'ont adressé que des diplômes impériaux ou royaux, et n'ont pas cru devoir faire de même à l'égard des chartes non moins intéressantes, émanées des simples particuliers. Ces différences nécessiteront probablement des envois supplémentaires, et augmenteront la liste précédente, toutefois dans une faible proportion.

« La continuation des *Tables de Bréquigny* pour les chartes et diplômes imprimés a subi quelques retardements dans l'impresion ; cependant elle atteint, en ce moment, le nombre de soixante-

quatre feuilles tirées et de quatorze en épreuves ; la copie est presque terminée pour le tout.

« Le texte du IIe volume des *Historiens occidentaux des Croisades*, qui se compose de cent soixante-six feuilles, embrassant toute la suite des continuateurs de Guillaume de Tyr, est imprimé en totalité ; on a commencé l'impression de la table, qui remplira plus de quarante-deux feuilles : toute la copie est remise aux mains des imprimeurs.

« Dans la partie des *Notices et extraits de manuscrits* concernant les langues d'Occident, le tome XVIIIe, consacré aux *Papyrus du Louvre*, œuvre posthume de Letronne, reçoit de continuels mais non rapides accroissements ; la gravure des planches, qui exige à la fois un soin si minutieux de l'artiste et une critique si attentive du savant éditeur, n'a permis d'ajouter, pendant le second semestre, que sept planches : nombre total, trente-quatre.

« Le tome XIXe, qui se poursuit en même temps, a déjà neuf feuilles tirées, et onze prêtes à l'être, de textes grecs et français.

« La première partie du Ve volume des *Mémoires de savants étrangers* (sujets divers d'érudition) a fait de notables progrès : elle compte quarante-deux feuilles tirées et onze bonnes à tirer ; il n'y manque plus que les titres et une page de table.

« La première partie du tome IVe des *Mémoires de savants étrangers*, deuxième série, Antiquités de la France, s'est augmentée de neuf feuilles tirées, et arrive à la trente-quatrième inclusivement.

« Le dépouillement des volumes XIIe à XXIe pour la rédaction de la *Table* de la seconde décade des *Mémoires de l'Académie* s'opère, sans interruption, avec un soin auquel on ne pourrait reprocher que l'excès dans le détail, défaut qui, pour une table des matières, diffère peu d'un grand mérite et n'a qu'à se modérer pour se corriger. Le rédacteur va dépasser la deux cent soixantième page de la première partie du XVIIIe volume ; c'est plus d'un volume ou deux tomes extraits sur bulletins dans l'espace des six mois.

« L'Académie ne renferme pas sa sphère d'activité dans le cercle de ses propres travaux ; elle l'étend au dehors de toute la puissance de ses exemples, de ses promesses, de ses directions, qui attirent de nobles esprits à la culture désintéressée de la science pour la science. C'est ainsi qu'elle peut revendiquer sa part d'initiative dans une des œuvres qui honorent le plus l'érudition française de notre temps, je veux dire le XIVe volume du *Gallia chris-*

tiana[1], continuation de cette belle et immense entreprise de la congrégation de Saint-Maur, interrompue depuis soixante-dix ans, et que, sur la foi et l'autorité des programmes de nos concours[2], un seul homme, avec ses seules ressources personnelles, a eu le courage de reprendre, et la force de conduire jusqu'à l'espérance maintenant assurée d'un prochain et heureux achèvement. »

M. Léon Renier lit, au nom de la Commission du prix Gobert, la liste des ouvrages envoyés au concours.

La suite de la séance est secrète.

Séance du 16.

M. Laboulaye offre à l'Académie, de la part de M. Doniol, un ouvrage intitulé : *Histoire des classes rurales en France;* Paris, 1857, 1 vol. in-8°. Le savant jurisconsulte appelle l'attention de la compagnie sur l'intérêt qui s'attache à cette récente publication. L'auteur expose dans un ordre méthodique les progrès de l'émancipation des vilains dans le moyen âge et dans les temps modernes. Il cherche à établir que ces progrès ont été favorisés par l'action directe et incessante de la royauté, et la conclusion de son livre est que l'égalité proclamée en 1789 doit être considérée comme le véritable couronnement des efforts que la monarchie n'a cessé de

[1] Gallia christiana *in provincias ecclesiasticas distributa...* a monachis congregationis S. Mauri, *ad decimum tertium tomum opere perducto,* tomum quartum decimum *ubi de provincia Turonensi agitur, condidit* Bartholomæus Hauréau.

[2] « L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions de M. Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait, par exemple, une histoire de province... Telle serait également une continuation du *Gallia christiana;* le titre seul de cet ouvrage rappelle toutes les qualités que l'Académie aimerait à rencontrer et à récompenser dans l'auteur qui entreprendrait de le compléter. »

faire dans ces derniers siècles pour améliorer la condition des classes déshéritées.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 23.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, de la part du savant M. Cavedoni, correspondant à Modène, deux brochures qui paraissent, d'après l'énoncé des titres et le nom de l'auteur, présenter un certain intérêt de curiosité scientifique. La première est un ensemble de notes chronologiques relatives à la date précise des apologies et des rescrits impériaux de Trajan et d'Adrien, concernant les chrétiens; la seconde traite des formules salutatoires usitées dans les épîtres de saint Paul et des autres apôtres.

Parmi les ouvrages présentés dans cette séance, figure une brochure intitulée : *Eloge de Paris par Jandun*, in-8°. M. Taranne, qui offre ce petit travail à l'Académie, a découvert l'auteur de l'*Eloge de Paris*, écrit en l'année 1823.

M. JOMARD a la parole pour l'hommage du Mémoire de M. Alfred Maury, secrétaire général de la Société de géographie, sur les *Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge*. Cet ouvrage renferme, dit le savant académicien, des détails très-neufs et très-intéressants sur la topographie et l'histoire de nos forêts, et sur la législation qui les a régies aux différentes époques, jusqu'à Louis XIV. Cette publication récente (in-4°, Paris, Imprimerie impériale, 1856) fait partie du tome IV[e] de la 2[e] série, I[re] partie, de la *Collection des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Les recherches que l'auteur a faites étaient d'autant plus difficiles que ce travail n'a point eu de précédent. Dans l'introduction, M. Alfred Maury remarque que le déboisement est en raison directe des progrès de la civilisation. L'étude approfondie à laquelle il s'est livré sur l'étendue très-variable, suivant les temps, des forêts de quelques-unes de nos provinces et sur la législation forestière, est un des côtés les plus intéressants de cet ouvrage. Il était impossible de faire

une carte générale des forêts de la France, tant à cause de la rareté des documents relatifs au temps de la domination romaine et des premières races de nos rois que par suite des variations qu'a dû subir la topographie des forêts dans le cours des siècles; mais l'auteur a du moins joint à son livre cinq cartes historiques dressées par M. V.-A. Malte-Brun, et comprenant : 1° les forêts des environs de Paris ; 2° la forêt d'Orbestier, près des Sables d'Olonne ; 3° la forêt de Montsalvy, au sud d'Aurillac ; 4° la forêt de Saulve-Majour, près de Bordeaux ; et 5° la forêt de Saintes[1].

M. Vincent offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Henri Martin, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, une brochure in-8° sur l'*Histoire de l'arithmétique*, Paris, 1857 (extrait de la *Revue archéologique*).

L'Académie entend ensuite la première lecture d'un Mémoire de M. Dureau de La Malle sur *le commerce des Carthaginois par terre et par mer, dans l'intérieur et sur les côtes de l'Afrique.*

M. Texier, académicien libre, continue la première lecture de son Mémoire sur *Le port et les monuments d'Ostie*. (La première partie de ce travail a été lue dans le mois de décembre 1856. L'auteur a composé ce Mémoire d'après les notes et les documents qu'il a recueillis lui-même sur les lieux en 1827. Il l'a accompagné de plans dressés avec soin et qui nous donnent la disposition ancienne présumée du port de Claude, des arsenaux et la topographie restituée d'Ostie[2].)

[1] Voir l'analyse détaillée que nous avons faite de ce travail dans notre rapport à la Commission centrale de la Société de géographie, *Bulletin de la Société*, juin 1857.

[2] Il est peut-être à propos de faire observer que des fouilles et des découvertes récentes ont été faites à Ostie, sous la direction de M. Pietro Ercole Visconti, et qu'elles ont fourni surtout un grand nombre d'inscriptions curieuses encore inédites (*a*).

(*a*) La publication de ces inscriptions d'Ostie est confiée à M. Visconti jeune, neveu de l'antiquaire Pietro Ercole, et petit-neveu de l'illustre archéologue Quirinio Visconti.

Séance du 30.

M. EGGER offre à l'Académie, de la part de M. Chappuis, professeur de philosophie à Besançon, une brochure traitant des *Sentences de Varron* et renfermant, en outre, la liste des ouvrages du célèbre polygraphe. M. Chappuis peut présenter un recueil complet des sentences qui nous restent sous le nom de l'écrivain romain, grâce aux recherches minutieuses qu'il a faites dans les chroniques du moyen âge et dans le fameux manuscrit de Padoue. L'étude attentive des monuments de cette époque lui a même permis de rectifier en plusieurs endroits les textes déjà connus. « Si l'on pouvait adresser un reproche à M. Chappuis, dit M. Egger, ce serait d'avoir donné une traduction trop élégante peut-être des sentences de Varron, et de faire attribuer à quelques-unes d'entre elles une importance un peu exagérée. » Ce travail a d'ailleurs été entrepris par les conseils et d'après les indications du savant doyen de la Faculté des lettres de Paris.

M. LE CLERC s'associe aux éloges que M. Egger a donnés à l'ouvrage de M. Chappuis. « Nous pouvons presque affirmer, dit l'éminent professeur, que l'auteur de ce petit livre a connu tout ce qui existe sur les sentences de Varron [1]. »

M. EGGER présente ensuite à l'Académie l'épreuve en plâtre d'une inscription romaine trouvée au mois de décem-

[1] S'il nous était permis d'ajouter un mot au jugement, si honorable pour notre collègue, de MM. Le Clerc et Egger, nous dirions que M. Chappuis n'a, en effet, négligé ni recherches, ni démarches, ni voyages pour être parfaitement renseigné sur le sujet qu'il avait à traiter. Il y a peu d'hommes, peu de savants même qui aient aujourd'hui l'art de faire de *petits livres* aussi substantiels et aussi sérieux que le sien. Nous avons vu M. Chappuis travailler à ce recueil, et nous pouvons assurer qu'il justifie pleinement, par ses laborieuses et intelligentes recherches, l'estime que les hommes les plus compétents dans la science font de son ouvrage.

bre 1856 dans un champ non cultivé situé entre Mazerolles et Bessat, commune de Périgné, canton de Brioux. L'auteur de la découverte est le docteur Bordier, domicilié à Melle (Deux-Sèvres). Cette inscription sera publiée dans le recueil de M. Léon Renier. Outre des mosaïques parfaitement conservées, les fouilles faites sur ce point ont mis au jour quelques débris de colonnes en marbre, des médailles, des amphores, des tuiles romaines, etc. On a tout lieu d'espérer qu'il sera fait d'autres découvertes au même endroit. M. Egger est autorisé à transmettre à M. le docteur Bordier les remercîments et les encouragements de l'Académie.

La compagnie procède à l'élection de la Commission chargée de présenter une liste de trois candidats à la place d'un associé étranger, laissée vacante par la mort de M. de Hammer. Les membres nommés au scrutin sont MM. Hase, Reinaud, Guigniaut et Mohl.

M. Dureau de La Malle donne lecture d'une lettre écrite par M. Robert, sous-intendant militaire, qui expose les découvertes d'objets antiques faites sur le plateau de Chersonèse, en Crimée, pendant la dernière guerre. Ce sont principalement des anneaux, des lampes, des monnaies romaines et byzantines. L'auteur de cette lettre rend aussi compte des explorations de M. Blondeau aux environs de *Tomi* ou *Tomes*, où il a trouvé deux inscriptions.

M. Guigniaut remarque que M. Papadopoulo Vrito, ancien vice-consul à Varna, et feu Hommaire de Hell, avaient déjà signalé Kustendjé et les ruines de Tomi dans le voisinage, comme un des lieux de la Turquie d'Europe les plus curieux à visiter au point de vue des antiquités grecques et romaines, ainsi que l'attestent les inscriptions fort importantes qui y ont été découvertes et qui démontrent que le lieu de l'exil d'Ovide fut là et point ailleurs.

M. Léon Renier connaît les deux monuments nouveaux cités par M. Blondeau et que M. Léon Lalanne avait découverts de son côté. Il les considère d'ailleurs comme très-dignes de l'attention des épigraphistes.

M. TEXIER continue la première lecture de son Mémoire sur *Le port d'Ostie*. Le savant académicien examine en détail, dans cette partie de son travail, les causes et les progrès des atterrissements du Tibre à son embouchure, et se livre à une étude comparée des phénomènes analogues qu'il a lui-même remarqués dans les divers pays qu'il a parcourus[1]. (Nous rendrons compte de ce travail après la deuxième lecture.)

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 6.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons le suivant : *Al Makkari; Analectes sur l'histoire littéraire des Arabes d'Espagne*, t. I, 2e partie, 1 vol. in-4°.

M. LITTRÉ fait hommage à l'Académie, de la part de M. Daremberg, de deux ouvrages qui se recommandent, le premier par son importance et le second par un véritable intérêt de curiosité scientifique. Ce sont :

1° Le deuxième volume des *Œuvres de Galien*, comprenant surtout ses travaux philologiques, texte revu sur des manuscrits inédits. Ce volume renferme des renseignements très-dignes d'attention sur la querelle des sectateurs d'Aristote et des disciples d'Epicure. M. Littré fait remarquer à l'Académie

[1] Nous recommanderons, à cette occasion, à tous ceux qui sont curieux d'explications touchant les phénomènes d'alluvion et d'atterrissement sur les côtes de la mer Tyrrhénienne, le très-remarquable rapport de M. Baumgarten, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qu'une mort cruelle vient d'enlever à ses amis et à ses importants travaux à Constantinople ; dans ce rapport, adressé au ministre des travaux publics, M. Baumgarten rendait compte des *travaux de colmatage, de desséchement et d'irrigation exécutés en Italie* (*Annales des ponts et chaussées*; *Mémoires*, t. V). Ce rapport nous a fourni de précieux éclaircissements sur la géographie géologique, physique et même historique de la campagne romaine.

que Galien a joui d'un très-grand crédit au moyen âge chez les Arabes et les Occidentaux.

2° *Salvatore de Renzi. Collectio Salernitana.* Napoli, 1856, t. IV. Cette publication renferme un grand nombre de textes relatifs à la fameuse école de Salerne. Salvatore de Renzi est l'auteur d'un poëme médical auquel M. Littré a consacré un article dans un de nos recueils. M. Daremberg donne dans ce volume la liste des principaux médecins de l'école de Salerne.

M. Hase fait hommage à l'Académie, au nom de M. Edmond Leblant, de la troisième livraison *des Inscriptions chrétiennes de la Gaule.* Cette livraison ne renferme, comme les précédentes, que des inscriptions antérieures au huitième siècle. L'auteur du recueil ne s'est pas contenté de reproduire les monuments trouvés sur le sol même de la France. Il a aussi accompli des voyages à l'étranger, et principalement dans le nord de l'Italie, pour recueillir tous les monuments épigraphiques relatifs à la Gaule. Il s'est transporté à Turin, à Milan, à Vérone, à Côme, à Venise. Plusieurs inscriptions provenant de ces différentes villes seront publiées dans l'appendice de son ouvrage. La livraison qui vient de paraître renferme 130 inscriptions chrétiennes provenant de la Belgique, de la Lorraine et des pays situés sur la rive gauche du Rhin. La cité de Trèves en a fourni un grand nombre, car cette ville étant, à la fin de l'empire, un centre administratif très-important, a été souvent le point de départ des apôtres de l'Evangile. Cette livraison offre de plus une riche matière aux études philologiques sur la décomposition de la langue latine au sixième et au septième siècle. Enfin, au point de vue historique, elle nous fournit de nouvelles preuves de la fusion qui s'opérait à cette époque entre les peuples de l'Occident, et nous révèle même combien les communications étaient fréquentes entre les chrétiens d'Asie et ceux de la Gaule. On trouve, par exemple, dans les contrées voisines du Rhin, des monuments élevés à des personnes venues du fond de la Syrie, et l'on voit à Trèves le tombeau d'une femme née à Adana, près de Tarse en Cilicie.

M. de Rougé commence la lecture d'un travail communi-

qué, intitulé : *Mémoire sur un des groupes hiéroglyphiques qui servaient à désigner la divinité dans l'écriture des anciens Egyptiens* (inachevé.)

Séance du 13.

Parmi les ouvrages offerts à la Compagnie, nous remarquons :

Le premier volume des *Voyages de Hiouen Thsang dans les contrées occidentales*, traduits du chinois en français par M. Stanislas Julien ; ouvrage d'une haute importance pour la géographie et pour l'histoire de l'Inde au septième siècle, et qui fait suite à la vie de ce voyageur bouddhiste publiée en 1853 par notre savant sinologue ;

Biot ; *Mémoire sur les observations planétaires* chez les anciens Egyptiens ; brochure in-4° (Extrait du *Journal des Savants*) ;

Feydeau ; *Histoire des usages funèbres ;* un vol. et une planche ; in-4° ;

Les *Essais critiques sur les historiens originaux du règne de Charles VII*, par M. Vallet de Viriville. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*) ;

Le tome VI de la 4e série des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*.

M. GARCIN DE TASSY fait hommage à l'Académie d'un ouvrage curieux intitulé : *The testimony barne by the Coran ;* Agra, 1856, in-8°. L'auteur de cet ouvrage s'applique à démontrer que les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament étaient, à l'époque où fut rédigé le Coran, tels qu'ils sont aujourd'hui. Le savant académicien présente un autre ouvrage dont le titre est *Salaman and Absal ;* London. C'est la traduction anglaise d'un poëme persan.

M. Artaud, inspecteur général de l'Université, a la parole pour la communication d'un Mémoire sur *Epicharme considéré comme philosophe et comme moraliste*[1].

[1] Ce Mémoire est extrait d'un travail inédit plus étendu sur le même auteur.

M. Artaud définit d'abord le caractère propre de la comédie dorienne et montre en quoi elle diffère de la comédie politique et satirique de l'âge suivant. Les fragments qui nous restent d'Epicharme nous permettent de distinguer dans ses œuvres deux sortes de comédies : celles qui traitent des sujets fabuleux, et celles qui traitent des sujets contemporains du poëte, et tirés de la vie usuelle.

Ce qui recommande surtout Epicharme, c'est l'alliance heureuse et constante de la pensée philosophique et de la verve comique. On ne peut s'empêcher de reconnaître dans l'ensemble des doctrines qui se dégagent de ses écrits le disciple de Pythagore, et l'on ne doit pas s'en étonner, car s'il n'a pas suivi lui-même les leçons du philosophe de Métaponte, il a du moins recueilli fidèlement la tradition de ses enseignements.

Le poëte de Cos est le premier qui fit entendre sur le théâtre de Syracuse les belles maximes de la philosophie grecque. Il est, pour ainsi dire, le trait d'union qui rattache les doctrines spiritualistes de Pythagore au système idéaliste de Platon.

L'illustre Boeckh, dans son *Philolaüs*, comme tous ceux qui ont étudié avec attention les fragments d'Epicharme, a reconnu en lui le disciple de Pythagore. Dieu et le monde, l'homme et ses destinées sont les sujets qui reviennent sans cesse dans ses écrits. Xénophane et Héraclite, contemporains d'Epicharme, sont aussi au nombre des philosophes dont il a discuté ou parodié les doctrines dans ses comédies.

Un côté non moins frappant des comédies d'Epicharme, c'est qu'ayant été composées pour une société d'élite, sans pourtant cesser d'être populaires, elles se distinguent par un certain caractère aristocratique. Il a fait représenter ses pièces d'abord à Mégare, en Sicile, puis à Syracuse sur le théâtre de la cour de Hiéron.

Les fragments qui nous ont été conservés sont, comme on sait, dispersés dans un grand nombre de textes d'écrivains anciens. Diogène Laërce est celui qui nous fait connaître le passage le plus étendu de ses œuvres. Il en est à la fois le plus important au point de vue philosophique. C'est ce fragment

qui nous permet le mieux de nous faire une juste idée de ses doctrines. Alcimos, cité par Diogène Laërce, prétend et montre, par des citations, que Platon a emprunté au comique sicilien quelques-unes de ses grandes notions spiritualistes et un grand nombre de maximes morales; mais Platon n'est pas le seul qui ait puisé à cette source féconde. Xénophon, dans ses *Mémorables*, met dans la bouche de Socrate les maximes et les pensées du poëte philosophe. Polybe et Cicéron rapportent ses préceptes, et Aristote cite des phrases entières tirées de ses comédies. Enfin, il résulte de ces fragments épars un ensemble de notions métaphysiques et morales d'un ordre très-élevé. Epicharme, par exemple, proclame la dignité de la raison humaine procédant de la sagesse divine. L'homme est un assemblage de parties : elles se décomposent; la terre retourne à la terre, et l'esprit retourne à Dieu. Dieu est donc pour lui la source et la fin de toute intelligence.

Si nous considérons le côté purement moral de ses écrits, nous y trouverons un grand nombre de maximes propres à guider la jeunesse. Il fait de la vie tout entière l'apprentissage de la sagesse. « Le caractère des hommes, dit-il, est, pour chacun d'eux, leur bon ou leur mauvais génie. — Ce n'est pas la passion qui doit commander, mais l'intelligence. » Quelquefois les grandes vérités morales se produisent sous une forme piquante, dont la verve semble mieux appropriée à l'idée que nous nous faisons d'un poëme comique : « Des outres gonflées, voilà la nature humaine. — Une vie pieuse est la meilleure provision de voyage. » On rencontre quelquefois même dans ses écrits l'expression de cette tranquillité de l'âme qui est le suprême contentement du sage et comme le fruit le plus doux de la philosophie : « Mourir ou être mort n'a rien qui m'inquiète. » Ce mot ne semble-t-il pas prévoir Socrate? La grande école du cinquième siècle, qui s'est souvent inspirée des idées d'Epicharme, paraît avoir emprunté aussi aux discussions du poëte le procédé de sa dialectique. Il se complaît dans l'usage de cette forme de raisonnement qui se perpétue chez les philosophes de la Sicile et de la Grèce, et

deviendra le procédé familier de Socrate et de ses disciples.

On trouve enfin dans Epicharme un certain nombre de proverbes siciliens que M. Artaud cite en terminant son travail.

Dans la conclusion, l'auteur, en résumant les idées principales exposées dans son Mémoire, considère donc Epicharme comme le devancier de Platon, et comme le vrai fondateur de l'enseignement moral dans l'antiquité grecque.

M. DE ROUGÉ lit la suite de son *Mémoire sur un des groupes hiéroglyphiques qui servaient à désigner la divinité dans l'écriture des anciens Egyptiens* (inachevé).

Séance du 20.

L'Académie procède à l'élection d'un associé étranger en remplacement de M. de Hammer. M. Bopp, présenté en première ligne par la Commission, ayant réuni 23 suffrages sur 33, a été nommé associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons :

Un travail de M. de Laborde : *De l'union des arts et de l'industrie ;* Paris, 1856, 2 vol. ;

La 8e livraison, t. Ier (de la feuille 36 à la feuille 40), des *Inscriptions de l'Algérie*, par M. Léon Renier ;

Keller ; *Verzeichniss der Doctoren* ; Tubingen, 1856 ;

Gerhard ; *Winckelmann und die Gegenwart*, etc.

M. DUREAU DE LA MALLE continue la lecture du Mémoire commencé dans la séance du 23 janvier [1].

M. DE ROUGÉ achève la lecture de son *Mémoire sur un des groupes hiéroglyphiques qui servaient à désigner la divinité dans l'écriture des anciens Egyptiens.* — Jusqu'à présent, le vaste champ d'études ouvert par Champollion le jeune n'a été exploité que d'une manière incomplète. La théorie du polythéisme, acceptée comme une tradition historique, n'a pas encore été sou-

[1] Nous ne donnons pas l'analyse de ce Mémoire, dont la lecture est restée inachevée par suite de la mort de M. Dureau de La Malle.

mise au contrôle décisif de l'archéologie. Le panthéon égyptien est encore mal connu. Champollion lui-même n'a donné à cet égard que de simples essais. Rosellini, Wilkinson, Birch et Bunsen n'ont pas exposé de système complet sur l'ensemble des croyances de l'Egypte, et ne sont pas parvenus jusqu'à ce jour à dégager le dogme lui-même des superstitions dont le temps et l'ignorance des peuples l'ont entouré. M. de Rougé ne prétend pas résoudre la question d'une manière définitive; il cherche seulement à établir la base principale du système religieux des Egyptiens.

Dans la première partie de ce travail, il pose en principe la croyance de l'Egypte en l'unité de Dieu, et il se fonde sur les textes hiéroglyphiques à l'interprétation desquels il consacre la majeure partie de son Mémoire. Cette discussion purement technique, et que les initiés seuls ont pu suivre, avait pour ces derniers un grand intérêt, M. de Rougé n'étant pas d'accord sur le sens de quelques-uns des signes avec M. Lepsius, de Berlin.

Le savant égyptologue français rencontre d'abord une notion plus neuve que celle de l'unité de Dieu; cette notion est exprimée de la manière la plus positive dans une phrase dont le sens est : *Dieu qui s'engendre lui-même*, c'est-à-dire *qui est son propre père*. De ce dogme du Dieu increé résulte, pour M. de Rougé, la personnalité du fils non engendré et consubstantiel à son père : *Ego generator gignens meipsum* (traduction littérale, *seipsum*), *super genua matris meæ* (littéralement *suæ*).

Sur une stèle de Berlin, on lit une phrase dont le sens est : *Non genuit Deus substantiam eorum* (Deorum), *tu es qui genuisti Deos quotquot sunt.*

On pourrait multiplier de semblables exemples, car les témoignages ne manquent pas. Il suffit de dire que la qualification de Dieu unique se trouve jointe aux signes qui expriment la divinité sur un grand nombre de monuments.

De la personnification d'un Dieu à la fois un et multiple est dérivée la notion du polythéisme devenue traditionnelle chez les Egyptiens. Ce polythéisme s'est ensuite étendu, agrandi,

multiplié par l'effet de la confusion populaire de l'idée de Dieu lui-même avec la manifestation de sa puissance.

Dans la seconde partie de son travail, M. de Rougé analyse un groupe par lequel la divinité se trouve désignée dans l'écriture hiéroglyphique. Le signe principal de ce groupe est un pain de forme circulaire portant des marques sacrées, le disque rappelant toujours pour lui la puissance ou l'action créatrice. M. de Rougé voit dans les déterminatifs qui accompagnent le plus ordinairement ce caractère, la mention, non de la multiplicité des dieux, mais de la pluralité des manifestations contenues dans l'expression même de son unité. Le mot si connu de la Genèse, *Jehovah Elohim*, est une forme analogue à celle que nous trouvons sur les stèles de l'ancienne Egypte.

La conclusion du travail de M. de Rougé est que le polythéisme, loin d'être l'expression unique et suprême des croyances de l'Egypte, n'est que l'altération populaire d'un dogme élevé, fondé sur la notion philosophique d'un Dieu un, immortel, incréé, immatériel, et se perpétuant lui-même dans son propre sein.

Séance du 27.

Parmi les ouvrages présentés, figure une livraison de l'*Histoire de la peinture sur verre*, par M. de Lasteyrie.

M. Le Clerc rend compte à l'Académie du contenu de trois lettres qui lui ont été adressées de Reggio (Calabre), par M. Vitrioli, à la fois poëte et philologue. Reggio, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, ne présente, par son isolement, que bien peu de ressources à l'activité d'un savant aussi curieux que M. Vitrioli. Il eut l'idée de parcourir un ouvrage dont l'auteur est connu de tout le monde, mais que bien peu de gens ont lu : c'est la collection des œuvres d'Albert le Grand, formant 21 volumes in-folio. Il y a découvert une phrase de Cicéron qu'on n'avait pas encore songé à en extraire pour la joindre aux fragments publiés à la suite des œuvres de l'orateur romain. Cette phrase est la suivante : *Beatus est cui*

omnia optata succedunt. — Dans une seconde lettre, M. Vitrioli, auquel le texte de saint Augustin est familier, indique quelques autres fragments, qui ont échappé à Sigonius. A cette occasion, M. Le Clerc rappelle que les écrivains du moyen âge reproduisent souvent des textes tirés des auteurs anciens, et qu'ils peuvent ainsi nous fournir d'utiles secours ou même des révélations inattendues ; mais il faut se garder, ajoute le savant académicien, de faire aux textes publiés des rectifications précipitées d'après les différences que nous remarquons entre les deux versions. En effet, les citations des auteurs du moyen âge ne sont pas toujours tirées des meilleurs manuscrits ; elles sont souvent empruntées à des grammaires ou à des recueils qni présentent moins de garantie d'exactitude que les textes que nous possédons.

M. Le Clerc rappelle ensuite que lui-même a donné communication à l'Académie, il y a deux ans environ, de la découverte faite en Italie par M. Luigi Ferrucci du début du *De fato* de Cicéron, sur la couverture d'un manuscrit du quinzième siècle. L'œil exercé de l'habile cicéronien avait reconnu dans ce fragment un caractère de conformité telle avec le style et les procédés de l'orateur, qu'il était porté à regarder ce texte comme authentique. Il ne pensait pas qu'on pût se méprendre sur la phrase élégante, nombreuse et vraiment oratoire de ce début très-digne de l'auteur de la *Milonienne* et du *De natura deorum*. Cependant l'authenticité de ce texte a été mise en doute par les Allemands. Mais en parcourant récemment un catalogue anglais, M. Le Clerc a trouvé l'indication du même fragment du *De fato* comme figurant dans le manuscrit n° 790 de la collection de Cambridge. Ce manuscrit est de l'année 1444. L'éditeur du catalogue n'a malheureusement pas donné le texte. Il se contente de renvoyer au numéro du *Journal de théologie* dans lequel il a fait un article sur cette découverte. Il serait assurément fort intéressant de comparer le texte de M. L. Ferrucci avec celui du manuscrit de Cambridge. On pourrait presque affirmer l'authenticité du fragment en question si les deux textes étaient conformes. M. Le Clerc regrette

de n'avoir pu se procurer jusqu'à présent le numéro de ce journal. Mais il se livrera à de nouvelles recherches (peut-être ce numéro se trouve-t-il à la bibliothèque de la Sorbonne) et il fera part à l'Académie du résultat obtenu.

M. Eichhoff, correspondant, lit, en communication, un *Mémoire sur les légendes indiennes relatives à la vie future.*

La notion fondamentale d'un Dieu suprême et celle de la spiritualité de l'âme ressortent de l'étude des croyances primitives de l'Inde. C'est surtout dans les livres des Védas que ces dogmes sont exposés. Au livre VIII du Rig-Véda, se trouve la fameuse hymne à Brahma où il est dit que la partie immortelle de l'homme, purifiée, survit au corps. La toute-puissance du créateur du monde y est exaltée dans un langage magnifique, empreint de la poésie la plus élevée : « Reconnais un grand Être, créateur de toutes choses. » L'unité de Dieu, proclamée par le bouddhisme, est consacrée dans tous les poëmes primitifs du brahmanisme. Ce dogme suprême et les grandes notions qui en découlent se trouvent aussi exprimés dans le Ramayana. M. Eichhoff lit plusieurs fragments de cette épopée religieuse traduits par lui avec un rare bonheur en vers latins.

M. Natalis de Wailly fait, en son nom et au nom de M. Hase, un rapport à la Compagnie sur une lettre de M. Pillito, relative au passage d'un manuscrit du quinzième siècle, reproduisant un texte du neuvième, d'après lequel Charlemagne serait l'auteur d'une grammaire. Une ligne en *fac-simile* du manuscrit du quinzième siècle est jointe à cette notice. Mais cet unique témoignage ne paraît pas suffisant à M. de Wailly pour qu'on puisse en conclure que Charlemagne soit en effet l'auteur d'une grammaire. Cette ligne, envoyée par M. Pillito et qui forme le seul document sur lequel il appuie son assertion, est presque illisible. Il n'est même pas assuré qu'on y puisse reconnaître le mot *grammatica*.

M. Edelestan Duméril lit, en communication, la première partie d'un Mémoire sur *La vie et les ouvrages de Wace*. (Inachevé.)

MOIS DE MARS.

Séance du 6.

Parmi les livres offerts, nous remarquons : Grégoire de Tours, *les Livres des miracles*, par M. Bordier; Paris, 1857, t. Ier, in-8°; — M. Le Clerc a lu cet ouvrage entièrement et le déclare très-digne de l'attention de l'Académie ; — Saalschütz, *Archeologie der Hebraer*, t. II; Kœnigsberg, 1856, 1 vol. in-8°; — la *Revue de numismatique*, de la part de MM. de Witt et de Longpérier; — l'*Armorial du Bourbonnais*, par le comte Georges de Soultrait, Moulins, 1857, 1 vol. in-8°, est envoyé au concours des antiquités de la France.

M. Jomard offre à l'Académie un ouvrage de M. le professeur Adriani, intitulé : *Vita di Gio Secondo Ferrero Ponsiglione*; Torino, 1856, 1 vol. in-fol. — Ce livre renferme des renseignements très-curieux sur différents personnages de cette famille, et principalement sur un certain Ferrero dont l'histoire se rattache aux rapports de la France avec le Piémont dans la première partie du dix-septième siècle. Il y est parlé avec détail du voyage de Louis XIII à Avignon.

M. Guigniaut dépose sur le bureau de l'Académie le rapport de M. Alfred Maury à la Société de géographie.

M. Reinaud fait hommage, de la part de M. Bianchi, de la traduction qu'il a faite du *Khaththy-Humaïoun* ou charte impériale ottomane; Paris, 1856, in-8°. Cette traduction est accompagnée de considérations philologiques très-intéressantes.

M. Le Clerc annonce à l'Académie qu'il a lu le fragment attribué par le *Journal de Cambridge* à Cicéron, et considéré comme le début du *De Fato*. Malheureusement, le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris trouve qu'il n'existe aucune bonne raison pour considérer ce fragment comme authentique ; 1° parce que le début est beaucoup trop brusque et ne présente aucune conformité avec ceux des autres traités de Cicéron ; 2° parce que les phrases et surtout la construction

ne sont pas latines. M. le secrétaire perpétuel partage l'opinion de M. Le Clerc en entendant la lecture de ce fragment. Mais si ce prétendu texte de Cicéron, tiré du manuscrit de Cambridge, est indigne de toute confiance, il n'en est pas de même des découvertes faites par M. Vitrioli, que M. Le Clerc juge incontestables. Quant au début du *De Fato*, il faut s'en tenir au texte retrouvé par M. L. Ferrucci, dont l'authenticité, sans être certaine, a du moins le caractère de la vraisemblance.

M. EGGER offre à l'Académie une petite brochure intitulée : *Sur le prix du papier dans l'antiquité ; Lettre de M. Egger à M. Ambroise-Firmin-Didot et réponse de M. A.-Firmin Didot à M. Egger*. (Extrait de la *Revue contemporaine* et *Athenæum français* du 15 septembre 1856.) Ce qui a donné lieu à la lettre de M. Egger, c'est la découverte des fragments, gravés sur marbre, d'un inventaire des dépenses faites par les Athéniens l'an 407 avant J.-C. pour la construction du temple d'Erechthée. Dans l'un de ces fragments, on trouve mentionnées, sous la date de la neuvième prytanée : 1° « deux feuilles de papier sur lesquelles, dit le secrétaire rédacteur, nous avons écrit les copies ; 2° quatre planches » sur lesquelles on rédigeait les comptes. Le prix de chacune des planches est d'une drachme, et celui de chacune des feuilles de papier est d'une drachme et deux oboles. Prenant pour base les calculs de M. A. Boeckh, on trouve que la planche de bois représente réellement, en valeur monnayée de notre siècle et de notre pays, 3 fr. 60 c., et la feuille de papier 4 fr. 80 c. Il faut en conclure l'extrême cherté du papier au temps de Périclès, et, par suite, la rareté des livres. (Nous renvoyons nos lecteurs à la *Revue contemporaine* pour l'intéressante dissertation de M. Didot.)

M. EGGER a la parole pour une seconde lecture d'un Mémoire intitulé : *Sur une inscription grecque découverte au Serapeum par M. Mariette et aujourd'hui déposée au musée du Louvre. Essai de restitution et d'interprétation.*

L'époque de cette inscription doit être fixée aux temps ptolémaïques et pourrait même remonter au règne d'Alexandre. Elle a été trouvée sur le mur du δρόμος qui conduit au Sera-

peum. Le commencement et la fin des lignes manquent. M. Egger propose leur restitution dont la traduction littérale est :

[Moi] *Aristyllus, j'ai dédié ce lychnaption* (λυχνάπτιον), *pensant que j'étais malade par la volonté du Dieu, puisque, tout en me servant des remèdes indiqués par les songes* [*qu'il envoie*] *près du temple, je ne pouvais obtenir de lui la santé.*

Ce qui rend cette inscription fort curieuse et même unique, c'est qu'elle constate un second appel à la protection du dieu de la médecine inutilement manifestée par des songes. C'est donc un témoignage des superstitions dont il est parlé dans le *Plutus* d'Aristophane. Elle se rattache, en second lieu, à ce genre de consultation dont les nombreux récits nous sont conservés par le rhéteur Aristide dans ses Ἱεροὶ λόγοι.

Passant ensuite à l'interprétation de ce document, M. Egger se livre à des recherches philologiques et archéologiques sur le sens du mot λυχνάπτιον (proprement *allumoir de lampe*), mot inconnu et paraissant pour la première fois. Le savant helléniste présente deux conjectures : cet objet peut être, soit la tige d'un allumoir, soit un candélabre sacré à plusieurs becs. La seconde interprétation, quoique moins conforme au sens propre du mot, lui paraît la plus probable. On ne doit pas attacher une trop grande importance à la valeur étymologique de certains termes dont le sens technique nous échappe aujourd'hui. Aussi bien ignorons-nous le rapport qui existe entre beaucoup de monuments de nos musées et le sens que les anciens donnaient à un grand nombre de mots usuels dans l'industrie et les arts.

M. Jomard donne lecture d'un *Mémoire* du général Dufour, ancien officier du génie de l'armée française, aujourd'hui commandant en chef l'armée helvétique, *sur le livre VII du* De Bello gallico *de César*. L'auteur de ce Mémoire a visité autrefois avec soin le site d'Alise-Sainte-Reine, et il résulte pour lui de l'étude du terrain que l'on peut se rendre parfaitement compte des circonstances du siége et de toutes les opérations

que César a décrites. Il est nécessaire qu'une telle appréciation soit présentée par un militaire instruit de son métier plutôt que par un érudit étranger aux connaissances stratégiques. Les observations de M. Dufour portent surtout sur les chapitres LXXII et LXXIV, relatifs aux travaux de circonvallation, qu'il place en partie sur les flancs des collines qui avoisinent le mont Auxois, ce qui le porte à supposer que les deux rivières de l'Ose et de l'Ozerain ne furent détournées qu'en partie de leur cours naturel pour remplir les fossés de César.

Séance du 13.

Deux ouvrages sont envoyés au concours du prix Volney : Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ ætatis*; Francofurti, 1857, 1 vol. in-4°; — Miklosich, *Vergleichende Grammatik der slavischen Sprachen*; Wien, 1856, 1 vol. in-4°.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons : L. Paris, le *Cabinet historique*, février 1857; et *la Vie des saints de Franche-Comté*, Besançon, 1854-1856, 4 vol. in-8°.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose à l'Académie, de la part de M. Mérimée, de vouloir bien entendre dans sa prochaine séance les communications d'un voyageur français qui a séjourné longtemps dans l'Amérique centrale. C'est M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. L'Académie décide qu'il sera entendu.

M. TEXIER, académicien libre, commence la seconde lecture de son *Mémoire sur les ports situés à l'embouchure du Tibre : port d'Ostie, port de Claude, port de Trajan*. (Inachevé.)

M. Edelestan Duméril continue la lecture de son Mémoire communiqué sur *La vie et les ouvrages de Wace*.

Séance du 20.

Parmi les livres offerts, nous citerons : les *Fragments sur divers sujets de géographie*, par M. Jomard; Paris, 1857; br.

in-8°; — l'Histoire de l'Inde : *Indische Alterthumskunde*, t. III; Leipzig, 1857, par Lassen; — *Choix de terres cuites antiques*, par M. de Witte; Paris, 1857, 1 vol. in-fol.; — *Die Urkundlichen quellen;* Leipzig, 1857, t. III, in-4°, par Zarncke; — le *Bulletin archéologique* de Naples (4e année, 9e série, 2e semestre). Ce recueil renferme des *Osservazioni sopra alcune monete d'Antonino Pio e d'Adriano*, par Cavedoni; des articles intéressants de Minervini sur des monuments de céramique nouvellement trouvés dans les dernières fouilles de Pompeï; les découvertes faites à Tifata, à Cumes (inscriptions samnites), etc.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg a la parole pour une communication relative à son voyage dans l'Amérique centrale. Après avoir passé environ trois mois dans les Etats de Nicaragua et de San-Salvador, M. Brasseur entra dans celui de Guatemala vers les premiers jours de janvier 1855. Là, il put acquérir quelques manuscrits espagnols concernant l'histoire de l'Amérique centrale et, entre autres, la relation du voyage de plusieurs pères dominicains, la grammaire cakchiquèle du P. Flores, plusieurs autres grammaires et des vocabulaires de langue quichée, cakchiquèle, zutohil, pokomane, etc. M. Brasseur a eu communication d'un manuscrit en langue quichée, avec une ancienne traduction du P. Ximenès, trouvé par ce religieux parmi les Indiens de Chichicastenango. Ce manuscrit renferme les notions les plus intéressantes sur les temps primitifs de l'histoire de cette contrée et sur les travaux de ses premiers législateurs, venus, dit le texte, par mer et de l'Orient. A la suite de ces préliminaires, vient une sorte de poëme épique, ou histoire merveilleuse de deux héros des temps anciens, Hunahpu et Exbalanqué, qui renversèrent l'empire primitif de Xibalda (probablement Palenqué). Ce qui suit est une histoire rapide de l'établissement des Quichés dans le Guatémala, royaume fondé par les princes toltèques sortis de l'Anahuac (Mexique) au onzième siècle. On y trouve aussi des détails intéressants sur la constitution de l'ancienne monarchie des Toltèques, avec une nomenclature complète des

charges de la cour, des titres et dignités des princes et seigneurs de la famille royale et des prêtres des principales divinités.

Un fait extrêmement curieux, c'est qu'un roi de ce pays, ayant transporté sa capitale à Gumarcaah (nom quiché du lieu connu en langue mexicaine sous celui d'Utlatlan, aujourd'hui Santa-Cruz-del-Quiché), trouva dans ce lieu des ruines d'édifices, et entre autres un temple célèbre qu'on appelait *Cahba-ha*, c'est-à-dire maison du sacrifice. C'était un grand édifice où l'on adorait une pierre et une fontaine du nom de *Tzotziha* ou *l'eau des fleurs*. Le chroniqueur Fuentès, suivi par Juarros, dit qu'à la Cahba-ha était une pierre noire que les premiers colons du Guatémala avaient apportée d'Egypte, et que c'était là que l'on consultait les dieux dans les cas urgents. La divinité apparaissait dans le poli brillant de la pierre, et faisait voir comme en une glace l'image des choses qui devaient arriver. Elle fut consultée pour la dernière fois lorsque la nouvelle de l'arrivée des Espagnols au Mexique se répandit dans l'Amérique centrale.

M. Brasseur trouva encore une histoire en langue cakchiquèle du royaume de ce nom (aujourd'hui le Guatémala). Les premières pages de ce manuscrit renferment des détails sur les temps primitifs qui s'accordent avec ceux du manuscrit quiché de Chichicastenango. La comparaison de ces deux manuscrits avec un troisième en langue mexicaine permit au savant voyageur de comprendre certains textes mystérieux du *Codex Chimalpopoca* dont M. Aubin[1] possède deux copies. Les textes dont il s'agit ont rapport au premier Quetzalcohuatl. La confrontation des trois manuscrits, en donnant à M. Brasseur la clef du sens, lui fournit en même temps le témoignage le plus complet de la véracité de ces monuments écrits en trois lan-

[1] M. Aubin, ancien élève de l'École normale, après avoir séjourné longtemps à Mexico, où il a réuni une admirable collection de manuscrits mexicains, est revenu en France, et il prépare en ce moment une publication importante sur les précieux documents qu'il a rapportés.

gues différentes dans des temps et dans des lieux si éloignés les uns des autres.

Nommé curé de Rabinal dans la Vera-Paz, M. Brasseur put se livrer à l'étude des langues du pays. Rabinal (ancien nom d'une des plus nombreuses nations de la langue quichée) est un village de 7,000 âmes environ. Cette vallée est couverte des ruines de plusieurs grandes villes. On en peut compter jusqu'à quinze dans un rayon de sept à huit lieues. La plupart sont situées sur des hauteurs comme des forteresses. La plus considérable est appelée Tzak-Pokoma, et, dans le manuscrit cakchiquèle, Nim-Pokom (le grand Pokom). Elle paraît avoir été la capitale de la nation des Pokomanes refoulée au fond de la Vera-Paz par celle de Rabinal. Cette ville est située à deux lieues à l'ouest de Rabinal. Elle occupe une suite de grandes collines dont la plus élevée est couronnée par les ruines d'un palais construit sur une double terrasse. On distingue encore les vestiges de plusieurs enceintes fortifiées et un grand nombre de téocallis, dont trois ou quatre présentent un état remarquable de conservation. Plus bas se trouve un cimetière dont les tombes ont la forme de petits caveaux circulaires d'un mètre de diamètre et renfermant des squelettes accroupis. Dans ce cimetière est un téocalli où les parents du défunt venaient brûler de l'encens en l'honneur du génie des tombeaux. Ce cimetière était réservé au peuple, car les personnages étaient inhumés sous des *tumuli* coniques composés de terre et de pierres comme ceux de la vallée de l'Ohio et du Mississipi. On trouve un grand nombre de ces *tumuli* dans l'Amérique centrale. Quelques-uns atteignent une élévation de soixante pieds. A sept lieues environ à l'ouest de Rabinal se trouvent les ruines de la ville de Carvinal, mentionnée dans le manuscrit quiché de Chichicastenango. Cette ville, qui renferme des ruines d'édifices assez bien conservés, correspond à la situation que plusieurs voyageurs assignent à une cité fameuse dont les habitants auraient conservé leurs mœurs primitives comme au temps de Montézuma. Ces récits n'ont aucun fondement.

M. Brasseur est, au dire des Indiens, le premier Européen qui ait visité ces ruines importantes.

On ne peut nier que les Indiens n'aient conservé dans cette partie de l'Amérique centrale un grand nombre de rites idolâtriques : ils ne sont catholiques que de nom. « J'ai vécu parmi eux, dit M. l'abbé Brasseur, et je dois confesser qu'il est rare même que, dans la pratique des cérémonies catholiques, il n'y ait pas d'ordinaire un grand nombre de rites appartenant au culte de leurs pères. En beaucoup de lieux, ils offrent encore des sacrifices secrets à leurs anciennes divinités. »

M. Dureau de La Malle lit une lettre relative à l'exploration que M. le docteur Guyon, inspecteur général du service de santé en Algérie, a faite de différentes eaux thermales de la régence de Tunis. Il a relevé, dans celles d'Hammamm-Lif, près des ruines d'Utique, l'inscription suivante :

ESCULAPIO
IULIUS PERSEUS COND . IIII . P . C[1].

M. Edelestan Duméril achève la lecture de son Mémoire communiqué sur *La vie et les ouvrages de Wace.*

[1] M. Léon Renier pense que cette inscription a été mal copiée, et que l'on a oublié au commencement de la première ligne un A ; et au commencement de la deuxième l'initiale du prénom de *Julius Perseus.* Dans tous es cas, le sens de cette inscription ne saurait être douteux, et elle doit se lire ainsi :

A]Esculapio,
Julius Perseus, cond(uctor) quatuor (publicorum),
p(onendum) c(uravit.)

L'Afrique étant une province proconsulaire, les impôts, au moins jusqu'au règne de Marc-Aurèle, y étaient affermés et non perçus par des procurateurs, comme dans les provinces impériales. Le montant en était versé par les fermiers entre les mains du questeur de la province, qui le versait à son tour dans le Trésor public. Seulement, en Afrique, contrairement à l'usage adopté pour les autres provinces, ces impôts, qui étaient au nombre de quatre, étaient réunis et affermés à un seul fermier général, qui prend, sur les monuments, le titre de *conductor quatuor publicorum Africæ.* Plus tard on renonça, même dans les provinces sénatoriales, au système qui

Aucun poëte du douzième siècle n'est peut-être aussi généralement connu que l'auteur du *Roman de Rou*, et il n'en est pas dont l'histoire soit soumise à plus d'incertitudes. On ne sait ni l'époque de sa naissance, ni la date de sa mort, ni son véritable nom, et les différentes formes qu'on lui donne ont fait croire pendant longtemps qu'elles désignaient deux personnages, et que l'auteur du *Roman de Brut* n'aurait eu rien de commun avec celui du *Roman de Rou*. Huet fut le premier qui, par suite de la fausse interprétation d'un passage de la *Vie de saint Nicolas*, attribua au poëte normand le prénom de Robert.

Il existait à Jersey une famille Wach ou Wace, dont les membres se distinguaient entre eux par des prénoms. Au douzième siècle, une autre famille, noble d'origine, était établie dans les environs de Caen. C'est à la première qu'appartient le poëte : « En l'isle de Gersui fu nez [1]. »

M. Duméril cite quatre chartes dans lesquelles le nom de Wace (de Jersey), alors chanoine de Bayeux et auteur du *Roman de Rou*, n'est accompagné d'aucun prénom. Les parents de Wace ne possédaient donc, à ce qu'il semble, aucun fief dont il pût ajouter le nom au sien, comme faisaient les autres chanoines. Wace déclare lui-même en plus d'un endroit qu'il lui fallait vivre de son métier de poëte. On pourrait croire que son père était un de ces charpentiers que Guillaume avait réunis à Saint-Valery pour construire la flotte de l'expédition d'Angleterre, et dont la plupart durent ensuite chercher de l'occupation dans quelque port de mer :

Maiz jo oï dire à mon père
(Bien m'en sovint, maiz varlet ere)

consistait à affermer les impôts, et la perception de ceux de l'Afrique fut aussi confiée à des procurateurs. Nous avons, au Musée du Louvre, la statue d'un de ces officiers. C'est une statue drapée d'une toge, et sur le piédestal de laquelle on lit cette inscription :

CANINIO. AFRICE. PROCUR. IIII

Caninio Afric[a]e procur(atori) quatuor (publicorum)

[1] *Roman de Rou*, v. 10447.

Ke set cenz nes, quatre meins, furent,
Quant de Saint-Valeri s'esmurent,
Ke nes, ke bastels, ke esqueis
A porter armes e herneis[1].

Donc son père avait l'âge d'homme en 1066. Huet ne s'est pas écarté beaucoup de la vérité en disant que le poëte était né au commencement du douzième siècle, car nous savons de Wace lui-même que, sous Henri Ier, avant 1136, il était déjà *clerc lisant*, maître enseignant à Caen. Peut-être faudrait-il le rajeunir de quelques années, puisqu'il ressentit comme une injustice le choix que Henri II fit de Benoît pour écrire l'histoire des ducs de Normandie; un septuagénaire eût sans doute compris qu'un tel travail ne convenait plus à son âge.

Wace vint jeune à Caen; il y commença son éducation littéraire. Des circonstances inconnues l'appelèrent en *France*, c'est-à-dire dans l'Ile-de-France, à Paris, et il y continua ses études, peut-être même y fut-il employé dans quelque cour de justice : c'est du moins ce qu'il est permis de conjecturer d'après l'usage fréquent qu'il fait des termes du métier. Il revint à Caen et s'occupa de littérature vulgaire.

De romanz fere m'entremis
Mult en escris e mult en fis[2].

Ecrire semble avoir ici le sens de traduire :

Mais ore puis lunges penser,
Livres escrire e translate
Faire romans e serventeiz...[3].

Les *serventeiz* étaient des poésies qui *servaient* réellement à des actes de piété. C'était l'usage d'expliquer au peuple en lan-

1 *Roman de Rou*, v. 11564.
2 *Id.*, v. 10453.
3 *Essais historiques sur les bardes*, par l'abbé de La Rue, t. II, p. 160.

gue vulgaire et, le plus souvent, en vers, la raison des fêtes et les mérites des saints.

Quant nos la feste célébrons,
Droiz est que l'istoire en disons ;
Bien fait la feste à célébrer
Bien fait l'istoire à raconter.
(*La Conception Nostre-Dame*, p. 9, par WACE.)

La *Vie de saint Nicolas* est une œuvre de la première jeunesse de Wace, et peut-être son début littéraire. Ces sortes de poëmes étaient des versions rimées des légendes latines dans lesquelles l'auteur se gardait de rien imaginer. Des registres conservés à l'archevêché de Paris prouvent qu'en 1632, on lisait encore dans les églises de vieilles rimes françaises sur les vies des saints et des martyrs[1].

Wace a résumé lui-même, dans les premiers vers de son panégyrique, la poétique du genre :

A ces qui n'unt lectres aprises
Ne lur ententes n'i ont mises,
Deivent li clerc mustrer la lei,
Parler del seint, dire pur quei
Chescone feste est contrové[e]
[Et] chescone a s'unur gardée[2].

Son poëme sur l'établissement de la fête de la Conception n'était, comme la *Vie de saint Nicolas*, qu'un supplément aux offices, à l'usage des laïques qui ne savaient pas les lettres. L'introduction de la fête de la Conception dans le culte souleva en France de vives résistances, car saint Bernard réprimande sévèrement les chanoines de Lyon qui l'avaient célébrée[3]. Il n'avait fallu rien moins qu'un miracle national et l'injonction expresse de la sainte Vierge pour gagner les Normands à cette dévotion nouvelle. Wace mit son zèle, son talent d'écrivain, et peut-être aussi ses espérances de clerc, au service de cette

[1] L'abbé Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. X, p. 42.
[2] B. I. n° 7268$^{3.3.}$ A, fol. 117, V°, col. 2.
[3] Lettre CLXXIV.

propagande. Il se pourrait que la prédication poétique de Wace ne fût pas complétement étrangère aux résolutions des églises de France, qui adoptèrent cette fête en 1145. L'institution en remontait déjà, en Normandie, à plus de soixante ans. Bientôt la fête ecclésiastique ne suffit plus à l'ardeur des fidèles, et il se forma en dehors de l'Eglise des sociétés qui, sous le nom de *Puy de la Conception*, cherchèrent à propager cette dévotion.

Le premier ouvrage capital de Wace fut le *Roman du Brut*. Il l'a composé ou *translaté*, comme il le dit lui-même, probablement des traditions nationales de la Bretagne.

Ki velt oïr et velt savoir
De roi en roi et d'oir en oir
Qui cil furent et dont il vinrent
Qui Engleterre primes tinrent,
Qans rois i a en ordre éu.
Qui ançois et qui puis y fu,
Maistre Gasse l'a translaté
Qui en conte la vérité.

M. Duméril établit que Wace aimait avant tout à s'enquérir de la vérité, et qu'il avait une critique historique fort rare au douzième siècle. Il recueillait avec soin les traditions, ne reculant pas devant des voyages toujours difficiles à cette époque. Nous savons, dit-il, que, tout clerc qu'il était, il voulut aller vérifier par lui-même les merveilles encore si accréditées de la forêt de Broceliande :

La alai jo merveilles querre,
Vis la forest e vis la terre ;
Merveilles quis mais n'es trovai ;
Fol m'en revins, fol i alai [1].

Quand il croyait n'avoir pas suffisamment contrôlé les faits,

[1] *Roman de Rou*, v. 11534.

il s'en accusait avec une naïveté qui inspire un véritable respect :

Ne me fu dit, ne jo ne l'di
Ne jo n'ai mie tot oï,
Ne jo n'ai mie tot veu,
Ne demandé ne retenu [1].

Il y avait dans les premiers temps du moyen âge tout un cycle de traditions sur les migrations des peuples et leur établissement en Europe. Quelques souvenirs en ont été conservés dans les vieilles poésies anglo-saxonnes. La Bretagne avait aussi sa légende généalogique relative à Brutus. L'on retrouve une forme beaucoup plus simple que celle du *Brut* dans un poëme inédit, composé certainement en Orient à une époque antérieure : le *Roman de Florimont*. Mais on rencontre dans le poëme de Wace des détails qui n'existent dans aucune des légendes latines connues. *Brut* signifie en kymri *histoire*, *tradition*. Il serait fort possible que Wace eût intitulé son ouvrage *Roman du Brut*, traduction, roman des traditions bretonnes. C'est ainsi que l'entendaient, sans doute, Robert de Brunne, qui donnait à sa traduction en vieil anglais le titre de *The Brut of England*, Raufe de Boun, qui appelait son abrégé *Le petit Bruit*, et Layamon, qui intitulait son imitation en anglais intermédiaire *The Brut of Britain*. Wace aurait indubitablement travaillé sur un ouvrage kymri.

Les manuscrits s'accordent à donner au *Roman du Brut* la date de 1155. Le témoignage d'un écrivain presque contemporain confirme encore cette unanimité. Layamon nous apprend que Wace avait présenté son poëme à la reine Eléonore ; or, Henri II, son époux, ne parvint au trône qu'en 1154. Cet hommage fait à une princesse dont les goûts et l'activité littéraire sont si connus ne fut sans doute pas étranger à la fortune de Wace. C'est Eléonore qui a dû contribuer à lui faire obtenir la prébende de Bayeux. Peut-être même le roi, lorsque ses mécontentements domestiques eurent pris un caractère politique,

[1] *Roman de Rou*, v. 1569.

fit-il expier au poëte la protection qu'elle lui avait accordée. Il faudrait alors attribuer à cette cause la disgrâce qui frappa l'auteur du *Roman du Brut*. On pourrait donc rapprocher la nomination de Wace à son canonicat de la date de l'apparition du *Brut*. Il en aurait joui déjà pendant l'épiscopat de Philippe d'Harcourt, mort en 1163, ainsi que l'a dit le *Gallia christiana*, sans en apporter, il est vrai, aucune preuve. Hermant, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*, a prétendu que, d'après les cartulaires, probablement égarés ou détruits aujourd'hui, Wace aurait été chanoine environ dix-neuf ans. Mais cette assertion ne peut inspirer une grande confiance.

Bien que le *Roman de Rou* ne forme qu'une seule et même histoire, le rhythme change deux fois : les 750 premiers vers sont octosyllabiques, les 4414 qui suivent sont des alexandrins; puis le poëte revient à sa première mesure dans la fin de son ouvrage. Peut-être a-t-on attribué un peu légèrement ces trois parties à Wace. Il ne serait pas impossible que la troisième seulement fût de lui, parce que : 1° les nombreux renseignements qui lui sont personnels se trouvent dans cette partie; 2° il n'est ni nommé ni désigné dans les deux premières; 3° tous les anciens manuscrits aujourd'hui connus ne renferment que la troisième partie, les deux autres ne s'y trouvant jointes que dans un seul manuscrit dont il ne reste plus qu'une copie moderne; 4° il existe des différences marquées de langue et d'orthographe dans ces trois parties du poëme; 5° on lit dans la troisième partie une tirade de trente-cinq vers sur l'origine du nom de Normandie qui se retrouve à peu près textuellement dans la première; 6° des emprunts aussi considérables étaient très-usités à cette époque; 7° il est difficile d'expliquer ce changement de rhythme dans l'ouvrage d'un seul écrivain; 8° enfin, l'auteur des vers alexandrins déclare qu'il ne veut s'en rapporter qu'aux témoignages garantis par le nom d'un historien; Wace, au contraire, et M. Duméril en rapporte des preuves nombreuses, s'appuie très-volontiers sur de simples traditions. Il n'y a d'ailleurs d'indication chronologique sérieuse que pour la troisième partie.

Wace parle de la translation du corps de Richard III, duc de Normandie, à l'abbaye de Fécamp, et nous savons par Robert du Mont que cette cérémonie eut lieu en 1161. L'auteur du *Roman de Rou* finit son poëme en disant qu'il avait vécu sous les règnes de trois Henri, et Henri au Court-Mantel ne fut associé au trône qu'en 1170.

Wace avait consulté des documents écrits, et, selon toute apparence, l'auteur d'un de ces documents était un moine de l'abbaye de Fécamp. Il cite encore une autre source qui ne nous est pas connue :

A celi terme, cil nos dist
Ki de Normanz l'istoire fist,
Kenut a Wincestre morut
Ki fu père Hardekenut. (V. 9759.)

Bréquigny s'est donc évidemment trompé en donnant pour sources principales à son poëme les ouvrages de Guillaume de Jumiéges et de Dudon de Saint-Quentin. M. Duméril établit les différences nombreuses qui existent entre les faits rapportés par ces deux chroniqueurs et ceux que Wace a exposés dans le *Roman de Rou*.

Pluquet a publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* une autre histoire des ducs de Normandie en 314 vers alexandrins, que l'on attribue à Wace. Mais cette opinion est plus que douteuse, parce que : 1° la date de 1160 que l'on donne à cet écrit ne saurait s'y rapporter, puisqu'il y est question de la révolte des fils d'Henri II, et que cette révolte n'eut lieu qu'en 1173; 2° l'auteur du *Roman de Rou* n'a pas dû faire, lui-même, de son grand ouvrage un sommaire aussi incomplet; 3° aucun manuscrit ancien de cette pièce n'a encore été signalé; elle ne se trouve que dans une copie toute moderne du *Roman de Rou*. M. Duméril la croit donc apocryphe.

Quant à la date de la mort de Wace, on ne peut la fixer exactement; mais la dernière charte où il figure est datée de 1174, et les chanoines étaient si souvent appelés à donner

par leur présence plus d'authenticité aux actes émanés de l'autorité épiscopale, que, si des recherches ultérieures n'en faisaient pas découvrir de plus récentes, on pourrait en conclure que Wace serait mort peu après.

M. Vincent fait la première lecture d'un Mémoire ayant pour titre : *Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs, et sur les principes philosophiques de cette science.*

Séance du 27.

M. le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique chargeant M. Lejean d'une mission géographique dans la Valachie et la Moldavie, et priant la Compagnie de tracer un programme des points sur lesquels devront surtout porter ses recherches.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons le *Bulletin de l'Académie de Berlin* ; — *De l'usage des livres chez les anciens Egyptiens*, par M. François Lenormant.

M. Léon Renier fait part à l'Académie de la découverte, qui vient d'être faite en Algérie, d'une inscription qui détermine l'emplacement de l'ancienne Thagaste, patrie de saint Augustin, à Souk-Arras, chef-lieu de cercle de la province de Constantine. Il en déduit la position de Madaure, patrie d'Apulée, où saint Augustin commença ses études, et qui devait être située à Mdaourouche, où l'on voit encore une citadelle, construite sous le règne de Justinien et de Théodora, par les ordres du patrice Salomon, successeur de Bélisaire. M. Léon Renier tire encore de cette découverte le nom ancien des ruines de Kremiça, les plus considérables de la province de Constantine, après celles de Lambèse. Il démontre que ces ruines sont celles de *Tubursicum Numidarum*.

M. Vincent continue la première lecture de son Mémoire intitulé : *Sur un point de la géométrie chez les Grecs.*

M. Berger de Xivrey a la parole pour la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Notice sur un manuscrit grec du Nouveau Testament conservé à la Bibliothèque impériale* (n° 200).

D'après une note écrite sur un feuillet de ce manuscrit, il aurait été envoyé par Michel Paléologue à saint Louis, 1269.

M. Alfred Maury commence la lecture de la première partie d'un travail communiqué intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue étrusque. Premier mémoire : De l'alphabet et de la vocalisation de la langue étrusque.* (Lorsque la lecture de ce travail sera terminée, nous en ferons connaître les principaux résultats.)

MOIS D'AVRIL.

Séance du 3.

Parmi les ouvrages offerts nous remarquons : Cibrario; *Operette e frammenti istorici*; Firenze, 1856, 1 vol. in-12, accompagné d'une carte généalogique de la maison de Savoie, in-f°.

M. Lenormant fait hommage, au nom de son fils, M. François Lenormant, d'un *Catalogue* descriptif *des médailles et antiquités de la collection* de M. le baron Behr. Cet ouvrage, dit le savant numismatiste, excède les proportions et l'importance ordinaire d'un simple catalogue. Il contient des indications et des commentaires sur les séries les plus intéressantes du cabinet si connu de M. Behr, qui renferme plus de 2000 pièces, et dont les médailles seront bientôt dispersées par suite de la vente qui va en être faite incessamment. Il serait à souhaiter que le cabinet impérial pût faire l'acquisition de quelques-unes de ces pièces précieuses qui lui manquent. On sait que le baron Behr était assez riche en monnaies asiatiques des Sassanides, des Achéménides, et des dynasties orientales, pour qu'aucune collection publique pût rivaliser avec la sienne. Ce qui fait la nouveauté de l'ouvrage de M. François Lenormant, c'est le classement qu'il propose pour quelques-unes des séries et notamment pour les monnaies cypriotes. M. le duc de Luynes a assigné deux origines distinctes à l'écriture

cyprienne, égyptienne et phénicienne. Ce travail a été repris et rectifié dans le nouveau catalogue. Il nous offre en outre la première description publiée jusqu'à ce jour des monnaies des rois de Petra, contemporains des premiers Césars.

La Commission chargée de donner des instructions à M. G. Lejean, pour la mission qui lui a été confiée par le ministre de l'instruction publique, dans les pays moldo-valaques, a été nommée au scrutin secret. Elle est composée de MM. Hase, Jomard, Guigniaut et Brunet de Presle.

M. Berger de Xivrey achève la lecture de son *Mémoire sur les manuscrits du treizième siècle* (Voir notre précédent compte rendu).

M. Quatremère lit, en communication, un travail intitulé *Mémoire sur le Périple de Hannon*. En abordant l'étude du monument connu sous le nom de *Périple de Hannon*, on doit se proposer l'examen des cinq questions suivantes : 1° Quel est le personnage appelé Hannon qui est auteur de ce curieux monument géographique? 2° A quelle époque a été accomplie cette expédition? 3° En quelle langue ce travail a-t-il été écrit primitivement? 4° Quels sont les lieux que le navigateur a explorés? Et 5° quel a été le terme de l'expédition? (M. Quatremère ayant annoncé que son intention était de publier son travail dans le *Journal des Savants*, nous nous contenterons d'en donner seulement une idée à nos lecteurs, sans prétendre en faire une analyse complète.) 1° Le nom de Hannon signifie *bienveillant*. Il pourrait avoir été suffète à Carthage. Cluvier croit que c'est le même qui a commandé en Sicile. M. Quatremère remarque au contraire que la circonspection, la prudence, on pourrait presque dire la timidité qui caractérise la conduite et les démarches du chef pacifique de l'expédition accomplie sur les côtes de l'Océan Atlantique, ne s'accorde pas avec l'audace et les qualités guerrières que l'on s'attend à rencontrer chez un général. 2° On ne peut rien affirmer quant à l'époque à laquelle le *Périple de Hannon* a été écrit. Nous savons seulement que les Phéniciens avaient précédé les Carthaginois sur les côtes occidentales de l'Afrique, et que l'on comptait envi-

ron trois cents bourgades phéniciennes dans ces parages avant l'exploration dont il s'agit; les compagnons de Hannon trouvèrent sur toute la côte des interprètes connaissant parfaitement leur langue.

L'importance de cette expédition, qui ne comptait pas moins de soixante galères à cinquante rameurs, peut faire supposer que Carthage n'était occupée dans ce moment d'aucune guerre importante. Ce serait donc avant les guerres puniques qu'elle aurait dû s'accomplir. De plus, un des établissements fondés par Hannon porte le nom de *Melita*, ce qui fait penser que les Carthaginois avaient déjà occupé l'île de Malte. 3° Le *Périple de Hannon* a été d'abord écrit en phénicien. Il ne peut y avoir de doute à cet égard. Il est probable qu'un Grec établi à Carthage et parlant les deux langues en aura fait une traduction. Celle que nous avons ne serait peut-être pas l'originale et n'en représenterait que le sommaire. 4° Hannon a exploré les côtes de l'Afrique, au sud du détroit de Gadès. Il n'y a aucun doute possible sur ce fait. 5° Il est plus difficile de dire le point auquel s'est arrêtée l'exploration. Dans ces derniers temps, un des savants confrères de M. Quatremère (M. Dureau de La Malle) a cherché à établir qu'elle avait pénétré jusqu'au golfe de Benin. M. Gosselin, au contraire, pensait qu'elle n'avait pas exploré les côtes de l'Afrique beaucoup au delà des limites du Maroc. La vérité se rencontrerait peut-être entre ces deux systèmes opposés. Le savant académicien donne une analyse détaillée du *Périple*, et fait la géographie comparée des côtes que le navigateur carthaginois a visitées. Il calcule les distances actuelles en les rapprochant du nombre de jours de navigation indiqués dans le *Périple;* « il faut aussi, dit-il, tenir compte des lenteurs inséparables d'une expédition dont le but était double : explorer et fonder des colonies. » Il est donc impossible de conduire Hannon jusqu'au golfe de Benin; mais Gosselin s'est trompé lorsqu'il a placé dans le Maroc le grand fleuve qui produit des crocodiles et des hippopotames. C'est évidemment le Sénégal qu'il faut entendre sous cette désignation, car aucun fleuve du Maroc ne présente aujourd'hui cette

particularité, et nous voyons que l'on trouve encore maintenant de ces animaux dans toutes les rivières où les anciens en avaient remarqué. Le *Périple* décrit plus loin un pays couvert de feux et ayant des ruisseaux enflammés. Cela ne peut signifier que les Carthaginois auraient exploré des terres volcaniques, car il n'y a aucune trace de volcan sur les côtes d'Afrique. Il faut donc renoncer à découvrir quelque particularité géographique dans cette partie de la narration; mais on peut croire que les habitants avaient incendié les herbes qui couvraient leurs champs, et s'étaient servis de ce moyen de défense comme d'un épouvantail pour empêcher un débarquement sur leurs côtes. L'expédition n'aurait donc pas pénétré beaucoup plus avant que le Sénégal sur les côtes de l'Afrique occidentale.

Séance du 8.

Parmi les livres offerts, nous remarquons : J.-M. Pardessus, 6e édition du *Cours de droit commercial*, t. IIIe, IVe et dernier; Paris, Plon, in-8°, publiée par M. Eug. de Rozière; — le IVe volume du *Corpus inscriptionum Græcarum*, de M. Frank; — Albéric de Caumont, Ire partie du *Droit maritime*.

M. Texier continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur les ports d'Ostie, de Claude et de Trajan*.

M. Vincent donne une seconde lecture de son *Mémoire sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs*.

Séance du 17.

M. Le Clerc propose, au nom de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, l'adjonction de M. Ernest Renan comme auxiliaire. La Commission des travaux littéraires et la Commission administrative consultées ont adhéré à l'unanimité à cette proposition. M. Ernest Renan, par la solidité de ses travaux et de son *Mémoire sur les études grecques pendant le moyen âge*, par sa connaissance de la langue hébraïque, aussi bien que par la rare pénétration dont il a donné la preuve pour l'appréciation des œuvres artistiques, et enfin par la position

qu'il occupe à la Bibliothèque impériale, se recommandait à l'attention de la Commission, et par les mêmes raisons se recommande au choix de l'Académie.

La Commission des travaux de l'histoire littéraire chargée, comme on sait, de poursuivre le grand ouvrage laissé inachevé par les Bénédictins en 1763, se compose de MM. Le Clerc, Paulin-Paris, Littré et Lajard.

L'Académie décide que M. Ernest Renan sera adjoint comme auxiliaire à cette commission.

M. Benloew, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Dijon, lit, en communication, un Mémoire sur *la Rhythmique chez les Grecs*.

M. Benloew a été chargé, par LL. Ex. MM. Fortoul et Rouland, d'écrire une *Histoire des rhythmes*, dont le premier volume est terminé. Il contiendra l'histoire du rhythme chez les peuples de l'antiquité. M. Benloew a désiré donner connaissance à l'Académie d'une partie de son travail, et il a résumé en quelques mots ce qu'il venait d'écrire sur la théorie des musiciens grecs et latins. En s'aidant des savantes recherches de MM. Boeckh, Rossignol, Vincent, et plus particulièrement des études plus récentes de MM. Rossbach et Westphal, M. Benloew a soutenu qu'il existait *une unité de mesure* au milieu du mouvement apparemment si compliqué des chœurs tragiques, et même des odes de Pindare. Suivant lui, les anciens n'ont connu que trois mesures : la mesure à quatre-huit (spondée, dactyles, anapestes, γένος ἴσον), à trois-huit (ïambes, trochées, γένος διπλάσιον), et à cinq-huit (péons et leurs solutions, γένος ἡμιόλιον). Le γένος ἴσον a pour plus petite unité quatre temps, et pour plus grande seize; le γένος διπλάσιον, pour plus petite trois, et pour plus grande dix-huit; le γένος ἡμιόλιον, pour plus petite huit, et pour plus grande vingt-cinq. Les modernes ne font plus usage de périodes rhythmiques d'une pareille étendue. Là où le nombre des temps d'une période rhythmique ne présente pas les rapports de

2:1 (⏑́⏑⏑), de 1:1 (–́ –), de 3:2 (–́ ⏑ –),

il faut avoir recours à la pause (λεῖμμα), surtout à la fin des mots et des vers, ou à l'allongement (τονή), surtout au milieu des mots. Il y a des pauses de un, de deux, de trois et de quatre temps; il y a des syllabes allongées, contenant trois, quatre, cinq temps. Il y a même des chants sacrés, composés tout entiers en ὄρθιοι ou σημαντοὶ, c'est-à-dire en molosses de douze temps chacun :

Ὦ Ζηνὸς | καὶ Λήδας | κάλλιστοι | σωτῆρες.
4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

La rhythmique ne connaît pas de mètres catalectiques; pour elle le pentamètre contient autant de temps que l'hexamètre, la musique et la danse ne s'arrêtant pas au même endroit que la parole; ainsi :

Contactam nullis | ante cupidinibus.
— — — — — Λ — ∪ ∪ — ∪ ∪ — Λ
Pause de 2 temps. Pause de 2 temps.

Mais ce qui explique surtout les difficultés de la rhythmique des anciens Grecs, c'est la théorie de l'irrationalité tolérée, ou du mouvement semi-rhythmique. Les spondées qui se trouvent mêlés aux ïambes et aux trochées ne peuvent être considérés comme des spondées véritables; ils compteront trois temps et demi et non quatre temps. Le rhythme qui exige le rapport de 2 : 1 n'est pas complétement sauf, mais il est un peu retardé. Les trochées qui se trouvent mêlés, dans les odes composées d'après le mode dorique, aux spondées et trochées qui y prédominent, servent à accélérer la marche uniforme des rhythmes appartenant au γένος ἴσον ; ce ne sont pas des trochées véritables comptant trois temps, mais des trochées ἐπίτροχοι, de trois temps et demi. Les dactyles et anapestes, que l'on rencontre dans les rhythmes glyconiques, composés d'après le mode éolien, et qui appartiennent surtout au γένος διπλάσιον (rapport du frappé au levé 2 : 1) sont κύκλιοι, c'est-à-dire accélérés. Le *frappé*, c'est-à-dire la première longue dans

le dactyle, ne compte qu'un temps et demi au lieu de deux temps, la brève la plus rapprochée de ce frappé est de moindre durée qu'une brève ordinaire, et ne compte qu'un demi-temps, en sorte que les dactyles et les anapestes cycliques tiennent dans la rhythmique la place de simples trochées et de simples ïambes.

Enfin, M. Benloew a constaté l'extrême variabilité de la base rhythmique, dont la forme primitive paraît avoir été un ïambe précédant des rhythmes trochaïques, et faisant naître l'antispaste (◡–́ –́◡ –). Mais souvent, surtout chez les Éoliens (Sapho), c'est le pyrrhique qui figure comme base ; ailleurs c'est le trochée, ailleurs encore le spondée semi-rhythmique, mentionné plus haut. Toutes ces formes de la base permutent ensemble dans le même poëme, dans la même strophe : M. Benloew en conclut que le frappé y atteignait bien souvent la brève de l'ïambe, par lequel la période rhythmique débutait :

Ἔρος δ' αὖτέ με λυσιμελὴς δόνει.
◡́ – –◡◡ –◡◡ –◡◡̄
Cyclique. Cyclique. Cyclique.

Car ce vers répond exactement au précédent :

Γλυκύπικρον ἀμάχανον ὄρπετον.
◡́◡–◡◡ –◡◡ –◡◡̄

Muni de ces données, M. Benloew a abordé l'analyse de la première ode olympique, composée d'après le mode éolien, et dans des mètres appartenant au γένος διπλάσιον, et de la quatrième ode pythique, où les rhythmes et le mode doriens dominent. Il y a signalé le retour régulier de périodes rhythmiques, artistement groupées, formant de petits systèmes, comme qui dirait des figures au milieu de la strophe, exprimant la variation d'un même air, et nous donnant une haute idée de la puissance créatrice du génie de Pindare, idée qui était partagée par Horace.

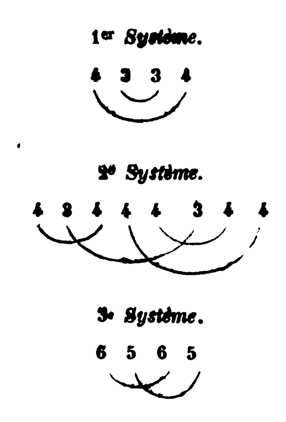
Pindarum quisquis studet emulari, etc.

Les odes de Pindare, si étonnantes par la contexture sa-

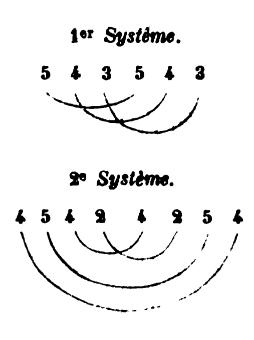
vante de la pensée, le sont plus encore par l'architecture à la fois variée et harmonieuse de leurs rhythmes inimitables pour nos langues modernes alourdies par le temps, inimitables déjà pour la roideur latine.

Voici maintenant le tableau des rhythmes qui se rencontrent dans les strophes de la première olympique, et dans l'épode de la quatrième pythique. Les chiffres expriment le nombre des pieds rhythmiques : 2 signifie dipodies, 3 tripodies, 4 tétrapodies, 5 pentapodies, 6 hexapodies. Dans l'olympique, ces pieds appartiennent au γένος διπλάσιον (‿‿́ ‿), dans la pythique au γένος ἴσον (–́ ‿‿).

Strophe de la 1re olympique.



Épode de la 4e pythique.



M. VINCENT rappelle à la Compagnie qu'il a exposé les mêmes idées que M. Benloew, en prenant pour exemple les chœurs de la comédie des *Grenouilles*, et en rendant le système plus sensible à l'aide du métronome.

M. Benloew se félicite de s'être rencontré sur plusieurs points avec l'honorable et savant membre, dont les ouvrages étaient parfaitement connus de lui.

Séance du 24.

Parmi les ouvrages offerts à la Compagnie, il faut citer :

L'abbé Pascal, *Discussion sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules*. Paris, 1857, in-8°; — *Institution de l'art chrétien pour l'intelligence des sujets religieux*. Paris, 1856, 2 vol. in-8°, par le même; — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XIV, 1re livr., in-8°; — Rafn, *Inscription runique du Pirée*. Copenhague, 1856, 1 vol. in-8°; — Guys, *Considérations sur les peuples de l'Orient*. Marseille, 1857, br. in-8°; — le dernier *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie;* — les derniers *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Berlin*.

M. LENORMANT fait hommage à l'Académie d'une brochure qu'il vient de recevoir et dont il n'a pas encore pris connaissance, mais que recommande à ses yeux le nom de l'auteur : *De l'usage du flabellum dans la liturgie antique*, par l'abbé Martigny. « M. l'abbé Martigny, dit M. Lenormant, s'est déjà fait remarquer par des travaux consciencieux sur la symbolique chrétienne, et l'on reconnaît en lui, par l'exactitude de ses recherches et le savoir dont il fait preuve, l'élève de M. Greppo [1]. »

[1] M. l'abbé Greppo, correspondant de l'Institut, est assurément l'un des plus savants numismatistes de l'Europe. Nous avons été heureux d'entendre citer son nom par M. Lenormant comme faisant autorité. *Être l'élève de M. Greppo* doit, en effet, paraître un titre sérieux à l'attention du monde savant. Son excessive modestie, la retraite presque absolue dans laquelle il vit à Belley, au milieu de ses livres, n'ont pas empêché sa solide renommée de s'établir parmi ceux qui ont lu ses trop rares ouvrages sur les antiquités romaines. M. l'abbé Martigny, curé de Bagé, chef-lieu de

M. VINCENT offre à l'Académie une brochure in-8°, accompagnée de planches, par M. Hernandez, intitulée : *Resumen historico-critico de la ciudad de Tarragona*. Tarragona, 1855. Cette brochure renferme des indications curieuses sur les découvertes récentes, faites en Espagne, de tombeaux anciens sur lesquels on lit des caractères celtibériens. L'envoi de M. Hernandez est accompagné d'une lettre explicative de M. Carvalho dont M. Vincent donnera lecture dans une prochaine séance.

M. TEXIER continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les ports d'Ostie, de Claude et de Trajan, à l'embouchure du Tibre*. (Nous attendrons que cette lecture soit achevée pour en rendre compte.)

M. VINCENT continue la seconde lecture de son Mémoire commencée dans l'une des séances précédentes. (Nous attendrons que cette lecture soit achevée pour rendre compte de ce travail dans son ensemble.)

M. AROUX lit, en communication, un Mémoire sur l'interprétation de quelques épisodes du poëme de Dante. Ce Mémoire, ou, comme dit l'auteur, cette *Note* a pour titre : *L'hérésie de Dante démontrée par Francesca de Rimini, devenue un moyen de propagande vaudoise, et Coup d'œil sur les romans du Saint-Graal, notamment sur le Tristan de Léonnois*. Nous ne rendrons pas compte de ce travail que l'Académie n'a pas entendu en entier. (L'auteur l'a publié depuis, *in extenso*, à la librairie de Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, 6; Paris, 1857.)

canton du département de l'Ain, s'est formé à cette excellente école ; il s'est ensuite fortifié à Rome par les conseils du P. Marchi et du chevalier de Rossi. Il a fait un travail intéressant intitulé : *Notice historique, liturgique et archéologique sur le culte de sainte Agnès*, et a publié à Mâcon un Mémoire curieux sur l'ἰχθυς, considéré comme signe symbolique dans la liturgie primitive du christianisme. On sait que M. de Rossi a fait paraître sur le même sujet un très-remarquable article en latin dans le *Spicilegium* de Dom Pitra.

MOIS DE MAI.

Séance du 1er.

Parmi les ouvrages présentés, nous remarquerons :

De Caumont, *Bulletin monumental*, 3 vol., nos 1 et 2, in-8.

Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise, broch. in-4 ; Dijon, 1857, par Rossignol, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Est déposé sur le bureau et distribué à chacun des membres, le XXIe volume des *Mémoires de l'Institut impérial de France, Académie des inscriptions et belles-lettres* (Ire partie) ; Paris, 1857. — Les Mémoires contenus dans cette première partie du XXIe volume sont les suivants :

1° *Mémoire sur le stoïcisme*, par M. Félix Ravaisson, dont la seconde lecture a été faite à la séance du 14 février 1851.

2° *Mémoire sur la manière de lire Pausanias, à propos du véritable emplacement de l'Agora d'Athènes*, par M. Ch. Lenormant (2e lecture faite aux séances des 14 et 28 octobre 1853 et 3 février 1854).

3° *Explication du capitulaire* DE VILLIS, par M. Guérard (2e lecture faite à la séance du 26 novembre 1852).

4° *Mémoire sur le chœur des Grenouilles d'Aristophane et sur un chœur du Cyclope d'Euripide*, par J.-P. Rossignol (2e lecture faite le 23 décembre 1853).

5° *Mémoire sur un document inédit pour servir à l'histoire des langues romanes*, par M. Egger (2e lecture faite le 17 septembre 1856).

6° *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant* d'Egypte, *et qui portent des inscriptions grecques*, par M. Egger (2e lecture faite le 11 octobre 1856).

M. TEXIER continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les ports d'Ostie, de Claude et de Trajan*.

M. LÉON RENIER donne une seconde lecture de son *Mémoire sur les inscriptions des villes de Thagaste et de Madaure*.

Ce travail, beaucoup plus complet que la communication dont nous avons rendu compte dans notre troisième bulletin (mois de mars), renferme une discussion détaillée sur la topographie, une explication des itinéraires anciens, et une savante et curieuse dissertation philologique sur les monuments épigraphiques trouvés en cet endroit. (Ce second Mémoire sera publié prochainement dans la *Revue archéologique.*)

M. Vincent continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs.*

Séance du 8.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL indique les titres des ouvrages suivants parmi ceux qui sont offerts à l'Académie :

1° Plusieurs brochures relatives à *l'Education des sourds-muets*, par M. Piroux, directeur fondateur de l'institution des Sourds-Muets, avec une longue lettre manuscrite du même. L'examen de ces brochures et de la lettre qui les accompagne est renvoyé à la Commission qui s'occupe de ces ouvrages.

2° Aug. Bernard, *Note sur un roi inconnu de la dynastie carlovingienne*, brochure in-8.

3° Sellier, *Notice historique sur la compagnie des archers, puis sur celle des arquebusiers de Châlon-sur-Marne*, broch. in-8.

4° L. Paris, la quatrième livraison du *Cabinet historique* (revue mensuelle), avril 1857.

M. LE DUC DE LUYNES fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, MM. Merlet et A. Moutié, du premier volume du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame du Vaux de Cernay*; Paris, 1857, in-4, et il annonce que deux autres volumes devant paraître incessamment compléteront cet ouvrage.

M. LE BAS, qui occupe le fauteuil, prie M. le duc de Luynes de transmettre à l'auteur les remercîments de l'Académie et de les recevoir lui-même pour la part personnelle qu'il a prise à cette publication.

M. JOMARD dépose sur le bureau de l'Académie des *fac-*

simile de manuscrits en langue touareg. Le savant membre annonce une communication prochaine sur ce document.

M. GUIGNIAUT offre à l'Académie, de la part de M. Alfred Maury, le premier volume de son *Histoire des religions de la Grèce antique, depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution*; ce premier volume est intitulé : *La religion hellénique depuis les temps primitifs jusqu'au siècle d'Alexandre*; Paris, 1857, in-8 ; il comprend l'exposition critique des croyances, symboles, rites et cérémonies de la religion grecque depuis les temps primitifs jusqu'à Alexandre. L'ouvrage complet formera deux volumes. « Il m'est défendu, dit le savant traducteur et continuateur de Kreuzer, par un motif personnel, de m'étendre beaucoup sur l'éloge de cette publication. Je me contenterai de dire que l'auteur a présenté d'époque en époque une histoire savante, complète et approfondie de l'histoire de la religion grecque pendant la période que je viens d'indiquer. Cette étude, faite avec le soin le plus scrupuleux, renferme un grand nombre de faits et d'aperçns nouveaux. Mais ce n'est pas seulement par l'érudition exacte, je dirai même profonde, que cet ouvrage se recommande à l'attention de la Compagnie ; ce qui m'a paru digne d'être remarqué, c'est le sentiment religieux qui y préside et qui n'est pas moins élevé que l'esprit philosophique dans lequel il a été écrit. »

M. EGGER fait hommage à l'Académie d'une réimpression de la *Chasse royale de Charles IX*, ouvrage dont l'unique édition publiée jusqu'ici était devenue fort rare. A l'exactitude scrupuleuse du texte, M. H. Chevreul, le nouvel éditeur, dit le savant helléniste, a su joindre le mérite de recherches curieuses sur les études littéraires du roi Charles IX, et il a réuni dans sa préface tous les fragments poétiques qui nous restent sous le nom de ce prince. Ce travail sera donc apprécié, non-seulement des bibliomanes et des chasseurs, mais des bibliophiles, et offrira un véritable intérêt aux amateurs de notre vieille littérature.

M. François Lenormant a la parole pour lire en communication une notice sur un voyage archéologique fait,

en compagnie de M. Ch. Lenormant, son père, le 31 août 1856, à *Alise* en Auxois.

(Cette lecture n'a pas été achevée à cette séance; nous en rendrons compte dès qu'elle sera terminée.)

M. Alfred Maury termine la lecture de son Mémoire communiqué sur le *Système alphabétique* et la *vocalisation de la langue étrusque*, qui forme la première partie d'un travail étendu intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue étrusque.*

Il commence par rappeler quel est le caractère des travaux dont cette langue a été l'objet depuis la publication de l'ouvrage de Lanzi, qui date déjà de plus de soixante ans. Les savants qui se sont occupés du déchiffrement des inscriptions étrusques, et qui sont presque tous Italiens, n'ont guère fait qu'appliquer les principes exposés dans le *Saggio di lingua etrusca*[1]. Ils ne sont arrivés en général qu'à des résultats peu satisfaisants, et tel a été le caractère incertain et arbitraire de leur méthode, que quelques critiques ont pu, comme M. Raoul Rochette, ne voir qu'hypothèses gratuites dans leurs interprétations. M. Maury, sans partager le scepticisme de ces auteurs, reconnaît que la philologie étrusque est encore dans l'enfance, et croit que pour ramener son étude à des principes plus assurés, il serait nécessaire de prendre l'œuvre de Lanzi, de bien constater ce qui en subsiste, de tracer le cadre d'une méthode dont l'absence a justement alarmé la critique. C'est ce qu'il a essayé de faire. Il a dû d'abord se livrer à un examen nouveau de l'alphabet et du système de vocalisation. La tradition est d'accord avec les résultats fournis par la comparaison des monuments épigraphiques, pour nous montrer que les lettres étrusques sont d'origine grecque. Leurs formes sont celles de l'alphabet usité chez les Doriens et les Éoliens. Sur vingt lettres dont la valeur propre et individuelle peut être fixée, dix-neuf appartiennent sans contredit à l'alphabet hellénique,

[1] M. le chevalier Bertani, vice-bibliothécaire de la Pilotta, à Parme, s'occupe en ce moment d'un grand ouvrage sur les origines de la langue étrusque, qu'il fait dériver du sanskrit. Ce travail se publie à Gotha, en français.

et, sur ces dix-neuf lettres, trois sont exclusivement grecques, c'est-à-dire qu'on ne les retrouve pas dans l'alphabet phénicien, qui a été l'origine et le point de départ de tous les autres.

Le trait caractéristique de la vocalisation étrusque est la prédominance des aspirées et des sifflantes, et une assez grande pauvreté dans les voyelles, pauvreté qui a ouvert la porte à des altérations dans les sons fondamentaux. La connaissance définitive de l'alphabet étrusque a été fournie par une inscription gravée sur une coupe en terre, découverte à Bomarzo en 1845. Le P. Secchi y a reconnu la succession des lettres étrusques, rangées suivant un ordre qui était très-vraisemblablement celui que les Étrusques avaient adopté. Ces lettres sont au nombre de vingt. M. Maury discute une à une la valeur et la prononciation de ces lettres. Nous ne pouvons le suivre dans cet exposé minutieux, qui ne saurait être fait sans l'emploi des caractères étrusques. Nous nous bornerons à signaler quelques-uns des faits qu'il a exposés : absence du B, remplacé par le P, ou même par le D, qui se change à son tour en R; prononciation du C très-forte, intermédiaire entre celle du C et celle du G latin; lettre V correspondant à l'esprit doux des Grecs; lettre Z se combinant avec S pour rendre X des Latins, et précédant parfois N; L se prononçant avec une aspiration que rappelle L barré des Polonais; prédominance de la lettre N, d'où beaucoup de sons nasaux; emploi fréquent du P avec la valeur d'une simple aspiration, une sorte d'esprit; existence de deux S, l'une douce et l'autre dure; l'une répondant à notre S, l'autre à SCH; existence d'un F ayant à peu près la forme du chiffre 8, et distinct du Φ (φ grec), qui s'était aussi introduit dans l'alphabet étrusque, pour la transcription de mots empruntés au grec. F étrusque répondait tout à fait à F latine. M. Maury annonce que dans un prochain Mémoire il discutera la place qu'occupe l'étrusque dans la classification des langues et les affinités qui le lient à la famille indo-européenne.

Séance du 15.

Nous indiquerons parmi les ouvrages offerts : le *Bulletin de la Société asiatique*; — la *Revue de numismatique*, de MM. de Longpérier et de Witte, septembre et octobre 1856 ; — une brochure intitulée : *Mémoire sur une découverte de monnaies et de bijoux des deuxième et troisième siècles*, par Benjamin Filon ; Napoléon-Vendée, 1857, br. in-8°; — *Léon Ménard : Sa vie et ses ouvrages*, par M. Germain ; Montpellier, 1857, in-4°; — *Poëmes inédits de Froissart : La court de May*, br. in-8°, par M. Kervyn de Lettenhove, et *Le trésor amoureux*, br. in-8°, par le même ; — *Bulletin de l'Académie des sciences de Berlin*, mois de mars 1857.

M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de M. Louis Meunier, docteur ès lettres, des deux thèses qu'il a présentées récemment à la Faculté des lettres de Paris. La première est intitulée : *De Homeri vita quæ sub Herodoti Halicarnassei nomine circumfertur*. Elle a pour objet de démontrer qu'il n'est pas possible d'attribuer à Hérodote la biographie d'Homère. La seconde a pour titre : *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*, grand maître du collége de Navarre, en 1355, et se recommande par des aperçus intéressants et nouveaux sur l'histoire religieuse du quatorzième siècle.

L'Académie se forme en comité secret.

M. Texier continue la lecture de son Mémoire sur les ports situés à l'embouchure du Tibre.

Voici la substance de ce travail, dont la seconde lecture a été presque achevée dans cette séance.

Mémoire sur les ports situés à l'embouchure du Tibre : le port d'Ostie, le port de Claude, le port de Trajan.

L'auteur de ce Mémoire, chargé par le gouvernement, en 1827, d'étudier les causes de l'ensablement de certains ports de la Méditerranée, après avoir accompli sa mission sur les côtes de France, fut envoyé en Italie pour faire des études semblables.

Les observations qu'il recueillit prouvent que, contraire-

ment à l'opinion admise chez les anciens et partagée par un grand nombre d'écrivains modernes, le niveau de la mer n'a jamais changé depuis les temps historiques, et que les sables qui ont encombré certains ports ont été uniquement apportés par les fleuves voisins ; c'est la cause principale de la destruction des divers ports que les Romains ont fondés à l'embouchure du Tibre, depuis le règne d'Ancus Martius jusqu'à celui de Trajan.

Le but de ce Mémoire est d'étudier ces divers établissements maritimes et de les rétablir graphiquement dans tous leurs détails avec les édifices qui les environnaient.

I. *Port d'Ostie.*

Les auteurs modernes donnent généralement le nom de port d'Ostie à celui qui fut fondé par Claude, à l'embouchure du fleuve ; mais, en réalité, ce nom ne devrait s'appliquer qu'à celui qui fut créé par le roi Ancus Martius, près de la ville d'Ostie, fondée comme on sait sous son règne, et qui, restauré par les empereurs Trajan et Septime Sévère, offre encore des vestiges assez nombreux pour qu'on puisse le rétablir dans son ensemble.

Les auteurs anciens, et notamment Denys d'Halicarnasse (liv. III, chap. XLIV), fournissent de nombreux documents sur la création de ce port, qui était situé sur le cours même du Tibre.

L'exiguïté de ses proportions prouve qu'à cette époque les navires anciens ne dépassaient pas en dimension nos grands bateaux de pêche. C'est cependant de ce port que partirent les flottes qui firent la conquête de l'Afrique et toutes les expéditions sur les côtes d'Asie ; c'est dans ce port que débarqua le cortége qui apportait à Rome la pierre de Pessinonte, laquelle était, aux yeux des Romains, la personnification de la mère des dieux.

L'auteur du Mémoire décrit les monuments de la ville d'Ostie, dont les ruines subsistent encore. Le port qui, d'après

les descriptions de Denys, était capable de recevoir les plus gros navires, n'était en réalité qu'une petite anse creusée sur la rive gauche du fleuve. Il était de forme semi-circulaire, avec des marches pour arriver au bord de l'eau. Ces marches étaient divisées en plusieurs sections par des piédestaux portant des inscriptions. Plus loin était un grand établissement, affectant aussi les formes d'un croissant : c'était l'*Emporium* de Septime Sévère.

II. *Port de Claude.*

De nombreuses famines dont Rome eut à souffrir prouvèrent aux empereurs que le port d'Ostie était insuffisant pour l'arrivage des blés. César avait reculé devant la difficulté d'en construire un autre ; mais l'empereur Claude, malgré les objections nombreuses faites par les ingénieurs, fit entreprendre et terminer en deux ans un des plus magnifiques ouvrages de la Rome impériale. Les auteurs anciens, Dion Cassius, Suétone, Pline, Juvénal, etc., célébrèrent à l'envi ce magnifique travail, dont les ruines, presque à demi englouties sous les sables et dans les marais, offrent encore l'ensemble le plus complet et prouvent qu'à cette époque le génie de Rome avait devancé tout ce que l'art moderne peut exécuter de plus hardi. Avec un mouillage offrant une sécurité parfaite, une défense des plus intelligentes, l'arsenal de Claude nous montre des bassins pour l'exercice des rameurs, des magasins pour les agrès et des *docks* destinés aux approvisionnements de Rome.

Plusieurs auteurs modernes ont écrit sur ces ruines célèbres : Volpi, Pirro Ligorio, et, de nos jours, Nibby, Canina, ont recueilli les divers fragments publiés par les auteurs classiques. Mais en joignant des plans détaillés à ses investigations archéologiques, l'auteur du Mémoire met les pièces à l'appui de ses opinions sous les yeux de l'Académie.

Après avoir examiné les passages de Dion Cassius, de Suétone et de Juvénal, dont il reconnaît l'exactitude, M. Texier arrive au passage de Pline qu'il trouve, au contraire, d'une obscurité telle, qu'il le considère comme inintelligible, sans



oser cependant proposer un changement dans le texte, car le même sujet est traité deux fois par l'auteur latin et presque dans les mêmes termes.

Le port de Claude se composait d'un vaste bassin pris à moitié dans la terre ferme, de chaque côté duquel s'étendaient deux môles de 817 mètres de long. Ils se rapprochaient formant une courbe circulaire qui laissait un intervalle pour le passage des navires. Devant l'entrée était une île factice arrêtant l'inpétuosité des vagues; cette île portait un phare construit sur le modèle du phare d'Alexandrie.

Claude, pour asseoir cette île, avait fait couler bas la galère qui avait apporté d'Egypte l'obélisque figurant dans le cirque du Vatican au temps de Caligula.

A ce sujet, Pline (liv. XVI, chap. XL) s'exprime ainsi, en parlant de cette galère :... *Qua nave nihil admirabilius visum in mari certum est... Longitudo spatium obtinuit magna ex parte ostiensis portui latere lævo. Ibi namque demersa est a Claudio principe cum tribus proprie molibus turrium altitudine in ea ædificatis obiter puteolano pulvere advectisque.*

Les traducteurs français interprètent ainsi ce passage : « On n'a certainement rien vu au monde de plus admirable que ce navire... La longueur en occupait en grande partie le côté gauche du port d'Ostie. Il fut coulé bas par l'empereur Claude avec trois môles de la hauteur d'une tour en pouzzolane qui y avaient été construits et que ce navire avait apportés de Pouzzoles. »

Tout paraît impossible dans ce passage. On ne fait pas un môle en pouzzolane; Vitruve (liv. II, chap. I; liv. V, chap. XII) enseigne que la pouzzolane entre pour un tiers dans le mortier, lequel n'entre que pour un tiers dans la maçonnerie de béton, et pour un quart dans celle de moellon. On aurait donc apporté de Pouzzoles huit neuvièmes de poids inutile. D'ailleurs, comme les môles ont chacun 817 mètres de long, il était impossible de les construire sur n'importe quel navire.

Pour sauver quelque chose du texte de Pline, M. Texier propose de traduire : « Il fut coulé dans le port d'Ostie après

avoir été chargé de trois massifs de pouzzolane hauts comme des tours, qui furent apportés à Ostie. » On comprend alors qu'on ait apporté de la terre de Pouzzoles pour la fabrication des môles.

Les textes de Suétone et de Dion ne laissent d'ailleurs aucun doute : le navire fut coulé sous la petite île du phare.

III. *Port de Trajan.*

Ce grand ouvrage de Claude fut bientôt regardé comme insuffisant, et l'empereur Trajan l'augmenta, le doubla presque en y ajoutant un bassin hexagone de trente-deux hectares de superficie, entouré de quais et de magasins.

L'ensemble de l'arsenal de Rome offrait donc au mouillage des navires les surfaces suivantes :

Le port de Claude était de.	69 hect.	795
Le port de Trajan.	32	199
Les bassins secondaires.	10	»
	111 hect.	994

C'est donc une étendue de cent douze hectares consacrée à la marine : nous n'avons aucun port militaire de cette dimension ; et il faut penser que tout cet ouvrage était fait de main d'homme.

Ainsi complété, le nouveau port d'Ostie était disposé de la sorte :

A l'entrée, le port de Claude, de forme carrée, avec les deux môles qui venaient rejoindre l'île du phare. Sur ces môles étaient les *tabernæ* ou boutiques destinées aux approvisionnements des navires.

On entrait dans le port de Trajan par une passe qui s'ouvrait à angle droit sur le port de Claude. Le bassin hexagone communiquait par un chenal au grand canal que l'empereur Trajan avait fait creuser, et qui formait un second bras du Tibre ; Rome se trouvait ainsi en communication directe avec son grand port militaire.

L'auteur passe ensuite en revue tous les monuments publics qui entouraient les bassins : les arsenaux, le *castrum*, les magasins, les temples, le forum ; tous ces établissements devaient offrir l'aspect le plus grandiose. La richesse des matériaux s'explique par l'abondance des marbres étrangers qui arrivaient à Ostie et qu'on employait tels quels pour le pavage des places publiques.

Un très-petit nombre d'inscriptions ont été sauvées à Ostie [1]. Depuis nombre d'années le territoire de cette ville a été considéré comme une carrière et les marbres ont servi à faire de la chaux.

L'auteur termine son Mémoire par une étude sur les alluvions du Tibre, et calcule que depuis quinze siècles le terrain s'est avancé dans la mer de plus de trois milles.

Dans cette même séance du 15, quelques observations ont été adressées à M. Texier sur la partie de son Mémoire qui concerne le port construit, à l'embouchure du Tibre, par l'empereur Claude, auquel le savant architecte attribue le mérite de ces *admirables travaux*, qui n'ont pas été, suivant lui, appréciés à leur valeur. Protestant contre le jugement sévère des historiens, M. Texier considère Claude comme *un grand homme*. — M. le Secrétaire perpétuel dit que, quelle que soit l'importance des travaux accomplis sous le règne de cet empereur, on ne peut méconnaître ses faiblesses et ses vices, et lui décerner l'épithète de *grand homme;* que les historiens, et surtout Dion Cassius, ont d'ailleurs rendu justice à l'intelligence qui a présidé aux travaux que M. Texier a étudiés. — M. Le Clerc s'associe aux observations de M. Naudet.—M. Léon Renier croit qu'il n'est pas plus juste d'attribuer à Claude le mérite de ces constructions que d'imputer à l'empereur Trajan ce que les travaux accomplis sous son règne peuvent présen-

[1] Des fouilles très-productives ont été entreprises à Ostie, il y a trois ans, et se poursuivent sous la direction de M. Pietro Ercole Visconti. Les inscriptions qui y ont été trouvées seront publiées prochainement par M. Visconti jeune.

ter de défectueux. Le premier seulement a employé des ingénieurs plus habiles que le second.

Dans un autre passage de son Mémoire, M. Texier ayant assimilé les fonctions du *curator alvei Tiberis* à celles de nos ingénieurs en chef des ponts et chaussées, M. Léon Renier conteste ce rapprochement et définit les attributions du *curator alvei Tiberis*. Cette magistrature était remplie ordinairement par d'anciens consuls ou par ceux qui aspiraient à le devenir.

Le titre complet du *curator alvei Tiberis* est *curator alvei et riparum Tiberis et cloacarum Urbis*. Cette magistrature fut créée par Auguste, lors de la suppression des censeurs. Ce n'est donc, comme la charge de *curator viarum*, celle de *curator aquarum*, etc., qu'un démembrement de la censure.

A propos d'un autre passage du Mémoire de M. Texier, dans lequel l'honorable membre assimile les *fabri* du port d'Ostie à un corps militaire enrégimenté sous les ordres d'un *tribun*, M. Léon Renier dit que les colléges de *fabri* étaient organisés à peu près comme les municipes, et n'avaient rien de militaire. Le *tribunus fabrum navalium* était le principal magistrat du collége dont il s'agit, et ce n'est pas le seul exemple que l'on connaisse d'un collége ayant pour premier magistrat un *tribun*.

M. Vincent continue et achève la deuxième lecture de son Mémoire intitulé : *Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs, et sur les principes philosophiques de cette science.* — La première partie contient une histoire développée de la doctrine des *parallèles* suivant les Grecs, d'après Ptolémée, Posidonius, Géminus, Aristote, et surtout Proclus [1], qui les résume tous, en concluant que le prétendu *postulatum* d'Euclide *n'en est pas un*, et qu'il faut absolument le rayer du nombre des propositions admissibles *a priori*. Proclus nous apprend que Ptolémée avait rédigé un livre sur les parallèles (aujourd'hui perdu); il nous en donne l'analyse, et le réfute, comme il ré-

[1] Commentaires de Proclus sur les Eléments d'Euclide.

fute la théorie d'Euclide, préférant le lemme posé dans le traité *Du monde* (attribué à Aristote), lemme qui revient, au fond, à celui dont on a fait honneur à Bertrand de Genève.

Quoi qu'il en soit, il est facile de voir que Proclus, qui ne se donne ici que comme historien et commentateur, s'il osait parler en son nom, aimerait encore mieux une autre proposition, qu'il préconise comme propre à servir de fondement légitime à la doctrine des parallèles; c'est-à-dire qu'il établirait, à titre de lemme fondamental admissible *a priori*, et indépendamment de toute démonstration, comme notion inhérente en quelque sorte à l'intelligence humaine et résultant de la première expérience acquise au début de la vie, la proposition suivante dont l'homme le plus ignorant a la conscience instinctive, et sur laquelle il ne peut concevoir aucun doute, tandis que le *postulatum* d'Euclide exigerait, seulement pour que les termes en fussent bien compris, une notion bien autrement complexe de l'*asymptotisme* en général, en même temps que l'évidence de son impossibilité dans le cas particulier de l'oblique et de la perpendiculaire à une même droite.

Cette proposition, qui aurait d'ailleurs l'avantage d'établir une sorte de concordance entre les principes de la géométrie et ceux de la cinématique, et par conséquent de la mécanique, consiste en ce que « les angles extérieurs de tout polygone plan convexe forment une somme égale aux quatre angles droits qu'un segment de droite décrit en pivotant dans un plan autour de son extrémité pour revenir à sa position primitive. »

En effet, il n'est pas un enfant de dix ans qui puisse douter qu'en faisant le tour d'une statue, il tourne en même temps sur lui-même, et qu'il a fait ainsi un tour entier quand il est revenu à sa position initiale.

Quant à ceux qui seraient tentés de concevoir des doutes sur la légitimité de cette proposition employée comme fondamentale, M. Vincent leur répond dans la seconde partie de son Mémoire, toujours conformément à la théorie de Proclus, que « toute science doit commencer par des principes que l'on ne

démontre pas, car, pour tout démontrer, il faudrait remonter jusqu'à l'infini; » que, par conséquent, il est certaines vérités que l'on doit admettre sans démonstration, et qui doivent être assez fécondes pour contenir en germe toute la science qu'il s'agit d'établir; le tout est de faire un choix convenable de ces vérités qui doivent servir de preuves à toutes les autres. M. Vincent, s'appuyant sur l'histoire et sur une logique rigoureuse, adopte sans hésiter l'opinion que Proclus n'a fait qu'indiquer timidement sans paraître oser s'y arrêter. En effet, du lemme cité il résulte comme conséquence immédiate que *la somme des angles intérieurs de tout triangle rectiligne est égale à deux droits*. Or, depuis longtemps, Legendre avait dit[1] : « La liaison est telle entre ce théorème et le *postulatum*, que si l'on eût pu démontrer le théorème sans le secours du *postulatum*, celui-ci eût été une suite nécessaire de l'autre, et la théorie des parallèles aurait été complétement démontrée; mais jusqu'à présent (dit toujours Legendre), on n'a pu y parvenir. »

M. Vincent croit y être parvenu, et il pense qu'on lui pardonnera d'avoir appelé encore une fois l'attention sur une question que d'Alembert qualifie quelque part *l'écueil et pour ainsi dire le scandale des éléments de géométrie*, et dont on ne parlerait plus depuis longtemps si l'on avait commencé par étudier à fond les doctrines de l'antiquité.

Nous terminerons par quelques réflexions empruntées à la seconde partie du Mémoire dont nous venons de donner l'analyse.

« Ce qui constitue et caractérise les *sciences exactes*, dit M. Vincent, et leur donne un droit particulier à ce titre d'exactitude, ce n'est point la manière dont elles posent leurs prémisses, mais uniquement la rigueur logique avec laquelle elles sont tenues d'en déduire, par des transformations toujours équivalentes, les propositions secondaires; et tel est le propre des sciences mathématiques et de la géométrie en particulier. Quiconque s'imaginerait trouver dans les propositions déductives autre chose et plus qu'il n'a posé

[1] *Géométrie*, première édition.

dans les principes primordiaux, ne ressemblerait pas mal à ces prétendus mécaniciens que nous voyons chercher dans des combinaisons quelconques de rouages le pouvoir d'accroître les forces données ou d'en créer de nouvelles. Et l'illusion ne serait peut-être pas moins grande, pour le dire en passant, si, voulant comparer les sciences morales aux sciences mathématiques, on se croyait en droit d'attribuer à ces dernières une plus grande certitude, en raison seulement des clartés privilégiées que l'on supposerait inhérentes à leurs éléments fondamentaux et aux points de départ de la route qu'elles ont mission de parcourir. »

Le savant membre annonce à l'Académie qu'il lui présentera bientôt, sous forme d'appendice à ce travail, une courte notice sur Proclus.

M. DE LONGPÉRIER annonce, pour la prochaine séance, la communication d'une lettre détaillée accompagnée de dessins sur la découverte archéologique très-importante faite, dans l'Etrurie méridionale, par M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut.

Séance du 22.

Il est ordonné, sur la proposition d'un membre, que la perte que la compagnie a faite en la personne de M. DUREAU DE LA MALLE et qui lui était officiellement connue, sera mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 mai 1857, avec l'expression des regrets de l'Académie.

Nous citerons parmi les ouvrages offerts à cette séance :

Revue de l'art chrétien, de janvier à avril 1857 ;

Trois planches in-folio de *caractères touaregs* ;

Numismatic Chronicle, n° 73, br. in-8° ;

Documentos ineditos (Collection des), t. XXIX, 1 vol. in-8°.

M. HASE offre, au nom de l'auteur, M. Miller, le *Poëme allégorique de Montiteniote*. Paris, 1857, in-4°. (Extr. des Notices et Manuscrits, t. XIX, 2e partie.)

La Compagnie se forme en comité secret pour la délibération relative aux prix Gobert. (Voir le procès-verbal à la séance suivante.)

A la reprise de la séance publique, M. CH. LENORMANT rend compte, au nom de la Commission de numismatique, du résultat de ses délibérations sur le prix à décerner pour cette année. L'ouvrage qui se recommandait à l'attention de la Commission était : *La description générale des monnaies de la république romaine*, par M. Henri Cohen. Ce qui distingue surtout cette nouvelle publication, dit le savant rapporteur, c'est la belle exécution des planches, toutes gravées avec le plus grand soin par un artiste habile et sous la surveillance de l'auteur. Sous ce rapport, le travail de M. H. Cohen forme un contraste frappant avec celui de M. Riccio, qui n'a donné que des planches très-imparfaitement lithographiées par lui-même.

Il existe plusieurs recueils sur les monnaies de la république romaine. Celui de Morel était le meilleur qui eût paru jusqu'à présent pour la bonne exécution des types monétaires. Elle était bien supérieure à celle du travail de M. Riccio. M. Cohen l'emporte sur tous deux; mais malheureusement le texte ne répond pas à la perfection des planches, et l'on ne saurait s'empêcher de placer la restriction à côté de l'éloge, si l'on considère cette publication dans son ensemble. Il s'y rencontre des erreurs; il est vrai que personne n'est à l'abri de l'erreur dans une science aussi difficile; « mais c'est plutôt l'œuvre d'un amateur de numismatique que d'un savant. » Peu de points importants, encore obscurs, ont été éclaircis par l'auteur qui, d'autre part, déclare dans sa préface certaines difficultés de détails insolubles alors qu'elles ont été souvent aplanies avant lui. L'auteur d'un recueil comme celui de M. H. Cohen ne *fait* pas la science, il n'a guère qu'à enregistrer avec exactitude les résultats des travaux accomplis par les maîtres. C'est ce qu'il n'a pas toujours su faire. En Italie, deux hommes ont surtout fait faire d'immenses progrès depuis trente ans à la science numismatique : Bartolommeo Borghesi, de Saint-Marin [1], et Cavedoni, de Modène. Les études du premier

[1] Quoique le nom de Borghesi ne soit pas nouveau pour nos lecteurs, peut-être n'est-il pas inutile de dire ici quelques mots des travaux d'un homme qui jouit d'une si grande autorité auprès des savants de tous les

n'ont jamais été réunies en un corps d'ouvrage. Elles sont éparses et quelquefois très-difficiles à trouver aujourd'hui, publiées dans différents recueils, sous forme de lettres et d'articles. Le *Giornale arcadico* en fournit un grand nombre. Il en est de même des travaux de M. Cavedoni. Ce sont les résultats des savantes recherches de ces deux hommes éminents que M. Riccio avait surtout consignés dans son travail analytique. La Commission aurait souhaité que M. Cohen eût au moins reproduit en français ce que M. Riccio avait donné en italien. On pouvait espérer d'autre part que la confusion fâcheuse qui règne dans tous les travaux publiés jusqu'à ce jour entre les monnaies frappées à Rome et celles qui l'ont été dans les provinces fût enfin dissipée. Cette distinction n'est pas faite dans l'ouvrage soumis au jugement de l'Académie. En conséquence, la Commission est d'avis de réserver pour cette année le prix

pays et qui cependant est à peine connu du public en France. Bartolommeo Borghesi est né dans la bourgade de Savignano et, depuis bien des années, habite Saint-Marin, où il s'est réfugié autrefois pour se soustraire aux poursuites pontificales. Sur le sommet de cet âpre rocher de l'Apennin, il s'est livré pendant plus de trente années, sans distraction, à l'étude de l'antiquité romaine. Ses productions, éparses dans divers recueils, ont fait proclamer depuis longtemps Borghesi comme l'arbitre suprême de l'épigraphie latine. Des hommes tels que de Rossi, Mommsen, Henzen, Léon Renier, Egger, Noël des Vergers le considèrent comme un maître et comme un juge, et l'on peut dire que de Saint-Marin, de ce lieu presque inaccessible, il dirige la science européenne, comme saint Jérôme dirigeait l'Eglise de sa retraite de Judée. Il a consacré sa vie à son grand ouvrage sur les fastes consulaires, dont nous avons vu chez lui, cette année, les volumineux manuscrits qui ne seront publiés qu'après sa mort. Il n'a paru de lui que des lettres ou des articles détachés dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, dans le *Giornale arcadico*, dans le *Saggiatore* (Rome), dans l'*Archéologie historique d'Italie* (Florence), dans les Mémoires *dell' Academia Ercolanese* (Naples), etc. Borghesi a porté la lumière sur tous les points qu'il a touchés. De tous ceux qui l'ont consulté, personne qui ne l'ait fait avec fruit. Les savants de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, qui vont faire le pèlerinage scientifique de Saint-Marin, sont frappés de trouver chez ce vieillard l'heureuse réunion d'une surprenante vivacité d'esprit, d'une merveilleuse pénétration et d'un savoir qui dépasse de beaucoup celui de Marini.

de numismatique, et de décerner à M. Cohen une *mention très-honorable.*

M. de Longpérier communique à la compagnie deux lettres écrites d'Italie, par M. Noël des Vergers, correspondant. Elles ont trait, l'une et l'autre, aux fouilles accomplies en ce moment à Vulci par le savant archéologue et par M. Alessandro François.

Dans sa première lettre, M. des Vergers rappelle la sensation que fit dans le monde savant la découverte des deux mille vases peints de Vulci, en 1828. On se demanda alors ce qu'était cette ancienne ville étrusque des *Vulcentes.* Holstenius avait autrefois conjecturé avec raison que la plaine de Vulci représentait l'emplacement de la cité principale de ce peuple mentionné par les géographes anciens et sur un fragment des fastes consulaires conservé au Capitole, lequel nous apprend que les *Vulcentes* étaient alliés de *Vulsinii*, l'an 473 de Rome. Or, Pline parle de la perfection à laquelle l'art était parvenu chez les habitants de *Vulsinii.* Des fouilles récentes ont confirmé le passage de Pline. Les vases très-remarquables qui y ont été trouvés sont au Vatican. Les fouilles faites à Vulci prouvent que l'art n'était pas inférieur dans cette cité à ce qu'il était chez *son alliée.* Vulci n'est pas mentionnée dans la liste des douze grandes cités étrusques de la confédération, mais il ne serait pas impossible qu'elle eût pris la place laissée vacante par la chute de *Veii* ou de *Falerii*; car, sur un monument trouvé à Vulci même, on voit le nom des *Vulcentes* figurer parmi ceux des cités confédérées. Vulci devint ville romaine et fut même florissante jusqu'à la fin de l'empire, comme semble en témoigner une inscription du quatrième siècle, découverte en 1835; on y trouva aussi des médailles de Constantin, de Valentinien, de Gratien et des monuments chrétiens. Une bulle du pape saint Grégoire le Grand mentionne Vulci; puis, à partir de cette époque, plus rien.

M. le duc Torlonia, qui a succédé à M. le prince de Canino dans la possession du domaine de Vulci, a accordé à M. Noël des Vergers l'autorisation de poursuivre les fouilles qui avaient

été abandonnées depuis longtemps. M. A. François les avait commencées seul l'an dernier. Il fit continuer l'exploration souterraine du fameux *tumulus*, qui n'a pas moins de 200 mètres de circonférence, sur 15 ou 18 de hauteur au-dessus du sol environnant. La tradition s'était conservée, parmi les pâtres du pays, que ce monument renfermait des richesses considérables; on connaissait déjà la galerie qui conduisait à la *cella* principale, mais on n'avait pu pénétrer dans l'intérieur de cette *cella*. Les travaux de MM. des Vergers et François débutèrent d'une manière brillante. Ils découvrirent l'entrée de la *cella* et y trouvèrent des tombeaux, des peintures, et des vases très-curieux. M. des Vergers donne la description et l'explication des plus remarquables. Les sujets qu'ils représenteut ont tous plus ou moins de rapport avec la mythologie grecque.

Dans sa seconde lettre, M. des Vergers entre dans des détails très-intéressants sur la découverte qu'il vient de faire d'un des plus riches tombeaux de l'Etrurie, et du plus important de tous ceux de Vulci. C'est une véritable nécropole, dont M. François a trouvé l'entrée à une grande profondeur. Elle est composée de douze chambres, dont dix sont déjà fouillées. Les travaux ne pourront être achevés cette année, à cause des chaleurs qui rendent le séjour de cette partie de l'Etrurie très-malsain pendant l'été. Deux de ces chambres renferment quatorze tombeaux de guerriers : on y a trouvé des épées, des fers de lance, des colliers d'or, des anneaux et des pierres du travail le plus fin. On pénétra ensuite dans une chambre de 20 pieds de long, toute couverte de peintures remarquables, tant pour le modelé que pour la lumière et les ombres. Elles ne sont pas inférieures aux plus belles productions de l'art grec, dont elles attestent l'influence. Mais on ne peut se tromper sur leur origine, car lés inscriptions sont étrusques. Les sujets représentés rappellent différents épisodes de la guerre de Troie. Sur la frise sont représentés des groupes d'animaux sauvages. Dans les cryptes latérales sont des sarcophages très-simples en pierre, mais on y a découvert de très-beaux vases peints.

Il résulte donc de ces fouilles : 1° un très-grand nombre d'objets précieux ; 2° la connaissance plus complète du système des nécropoles étrusques qui sont beaucoup plus profondément enfouies dans la terre qu'on ne l'avait cru d'abord ; — observation qui peut guider à l'avenir pour les nouvelles recherches qu'on pourrait faire dans le sol de l'ancienne Etrurie.

M. TEXIER continue et achève la lecture de son Mémoire. (Voir la séance du 15.)

Séance du 29.

Le discours prononcé par M. Le Bas, vice-président de l'Académie, sur la tombe de M. Dureau de la Malle, est distribué à tous les membres.

Le procès-verbal de la séance du 22, lu par M. NAUDET, secrétaire perpétuel, renferme le passage suivant, relatif à la délibération secrète de l'Académie : « La Commission du prix Gobert, dont M. de Cherrier est rapporteur, a proposé à l'unanimité de maintenir M. HAURÉAU dans la possession du premier prix pour son XIVe volume du *Gallia christiana* ; et, à la majorité de cinq voix, de décerner le deuxième prix à M. DIGOT pour son *Histoire de Lorraine.* »

La Compagnie passe au vote sur les deux prix.

Le premier prix est décerné à M. HAURÉAU, par 25 suffrages sur 29 ;

Le second à M. DIGOT, par 26 suffrages sur 36.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons :

Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne : Philosophie et histoire ; — Procès-verbaux des séances ; — Archives pour la connaissance des documents relatifs à l'histoire d'Autriche, XVIe vol.; — *Sources de l'histoire d'Autriche*, XIe vol. 1856.

Lettre de M. Hucher *à M. le marquis de Lagoy, sur la numismatique gauloise*, brochure in-8.

Bibliothèque de l'Ecole des chartres, mars et avril 1857.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 25.

Annales de la propagation de la foi, n° 172.

M. Paulin PARIS fait hommage à la Compagnie, de la part de M. le comte H. de la Ferrière-Percy, lauréat de l'Institut, de l'ouvrage intitulé *Etude sur une famille normande : Les Laboderie*, broch. in-8.

Le même membre offre un ouvrage de M. Alfred de Terrebasse. Cette brochure renferme un travail intitulé : *Epitaphe de Fœdula, conservée au musée de Vienne en Dauphiné.*

M. de Terrebasse, dit M. Paulin Paris, s'est beaucoup occupé d'antiquités romaines, et a travaillé, pour ce qui concerne la ville de Vienne, à enrichir le recueil de M. Léon Renier sur les inscriptions de la Gaule.

M. GARCIN DE TASSY offre de la part de l'auteur, M. C.-A. Holmboe, une brochure intitulée : *Traces du Buddhisme en Norwége, avant l'introduction du christianisme.* Paris, 1857.

M. DE LABORDE fait hommage à l'Académie, de la part de M. J.-L.-A. Huilliard-Bréholles, du tome V (1re partie) de l'ouvrage intitulé : *Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus ; accedunt epistolæ Paparum et documenta varia* (auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes), et, après avoir fait un éloge sans restriction de cette importante publication, M. de Laborde annonce qu'il sera complété par deux autres volumes, probablement suivis d'un supplément.

M. VINCENT lit en communication, et comme complément au Mémoire dont nous avons rendu compte (séance du 15), une courte notice sur Proclus et sur l'autorité qu'il convient de lui attribuer. L'honorable membre ne le considère pas ici comme philosophe. Il a été apprécié sous ce rapport par MM. Cousin, Henri Martin, Jules Simon et Berger, mais c'est comme géomètre et comme commentateur d'Euclide qu'il ne paraît pas à M. Vincent avoir été sainement jugé. Son biographe Marinus et l'auteur de l'article de la *Biographie universelle* ne lui ont pas rendu justice. Dans ce dernier travail, Proclus est considéré comme un thaumaturge, un insensé ; on lui reproche une prétention étrange aux miracles. Ce reproche n'est

nullement fondé. M. Vincent déclare que, quant à lui, il n'a jamais pu lire la vie de Proclus sans se sentir pénétré de vénération pour sa personne et pour son caractère. Quant à son autorité comme commentateur, elle lui semble incontestable, et l'honorable membre conclut en disant que le commentaire de Proclus sur Euclide devrait être le guide indispensable de tout professeur de mathématiques consciencieux.

M. Jomard lit en communication un Mémoire intitulé : *Remarques sur l'écriture libyque et les différents spécimens de cet alphabet.* Il s'agit surtout dans ce mémoire de l'écriture dite *tifinaght*, en usage chez les *Touâregs* et d'autres peuples de l'Afrique septentrionale. Dans la première partie de son travail, l'auteur donne l'historique de la découverte des caractères dont le *fac-simile* a été déposé sur le bureau de l'Académie à l'une des dernières séances. M. Jomard rappelle à cette occasion le travail publié par M. de Saulcy dans le *Journal asiatique*, les utiles documents rapportés par le docteur Barth, le vœu exprimé par l'Académie que les inscriptions relatives à la langue des Berbères fussent recueillies, et enfin la circonstance qui lui a procuré ces trois planches de caractères *tifinaght.* Passant ensuite à l'examen des signes, le savant membre constate que c'est une langue phonétique, alphabétique, en usage depuis les temps les plus reculés et que quatorze caractères environ de l'alphabet des *Touâregs* présentent des rapports remarquables avec les lettres hébraïques.

M. Egger lit une note sur deux monuments, l'un romain, l'autre grec, tous deux relatifs à la métrologie. Ces deux monuments sont : 1° un *ponderarium* trouvé à Pompéi en 1816, et qui contient les étalons de mesures pour liquides et matières sèches en usage sur les marchés de cette ville au siècle d'Auguste ; 2° un monument analogue trouvé récemment à Onschak, en Phrygie, par le docteur Wagner, et qui offre les étalons de sept mesures du même genre, et, de plus, celui d'une mesure de longueur : le pied phrygien, selon toute apparence. M. Boeckh ne paraissait pas connaître le premier lorsqu'il publia ses recherches métrologiques, et M. le docteur

Wagner ne l'a pas rapproché de celui qu'il a découvert. En les comparant entre eux, M. Egger fait ressortir l'importance des renseignements historiques qu'ils nous offrent, il essaye d'en tirer une explication nouvelle de l'inscription grecque gravée sur le ponderarium d'Onschak.

M. François Lenormant continue la lecture de son Mémoire communiqué sur *Alise*.

MOIS DE JUIN.

Séance du 5.

M. GUIGNIAUT qui occupe, au commencement de la séance, le fauteuil de secrétaire perpétuel, indique, parmi les ouvrages offerts, l'*Etude sur la grammaire védique : Pratiçakhya du Rig-Veda*, par M. Adolphe Regnier; Paris, 1857, in-8 ; et il appelle l'attention de la Compagnie sur cette savante publication de l'un de ses membres. Ce volume est composé d'extraits du *Journal asiatique*.

Ont été également déposés sur le bureau :

La 9e livraison du tome Ier des *Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier;

Aperçu d'un voyage dans les États de San-Salvador[1] *et de Guatemala*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg (extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, avril et mai);

Le tome V (1re série) des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*; 1857; comprenant trois Mémoires :

1° *Études relatives à l'état politique et religieux des Iles Britanniques, au moment de l'invasion saxonne*, par M. Varin ;

2° *Observations sur la chronique de Cousinot*, par M. Vallet de Viriville ;

[1] C'est par erreur que l'on dit communément l'Etat de San-Salvador : on doit dire l'*État du Salvador* et la ville de San-Salvador. Cette ville a été détruite, comme on sait, par un tremblement de terre, en 1854.

3° *Souvenirs d'une excursion d'Athènes en Arcadie*; par M. Rangabé; accompagné de planches.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Fauche, auteur d'une traduction du Ramayana, et élève de Burnouf. Il rappelle ses titres à l'attention de l'Académie, et pose sa candidature pour la succession au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Dureau de La Malle.

M. LE CLERC, rapporteur de la Commission du concours sur la question des *Narrations fabuleuses dans l'antiquité*, rend compte de l'examen du travail envoyé et de la délibération qui s'en est suivie.

L'unique Mémoire soumis au jugement de la Commission porte cette épigraphe : *Fabulæ aut tantum conciliandæ auribus voluptatis, aut ad hortationis quoque in bonam frugem gratia repertæ sunt.* (Macrob., *In Somn. Scip.*, I, 2.)

Il ne s'agissait pas, dit le savant rapporteur, de récits de pur agrément, d'œuvres d'imagination, du genre que l'on appelle *roman* chez les modernes; mais d'une sorte d'ouvrages mixtes où la vérité s'allie à la fiction, soit que, dans un cadre et sous des noms historiques, ou dans une histoire imaginaire, on développât une idée politique et morale comme dans la *Cyropédie* de Xénophon, ou dans l'*Atlantide* de Platon, soit que la fable se mêlât à l'histoire, en faisant prédominer ses fantaisies ou des légendes populaires, comme dans les romans de la guerre de Troie, d'Alexandre, etc., qui ressemblent plus à ceux de notre moyen âge français.

L'auteur du Mémoire a étudié consciencieusement et avec intelligence le sujet; mais, après avoir réuni les éléments de sa composition, en avoir habilement apprécié plusieurs, le temps lui a manqué probablement pour la mise en œuvre.

Le savant rapporteur signale plusieurs faits et plusieurs idées qui ont échappé à l'auteur de ce Mémoire, et conclut à peu près en ces termes : « La Commission propose de ne pas décerner le prix cette année, espérant que ce prix pourra être mérité, ou par le même ouvrage, plus complétement développé et plus satisfaisant pour la rédaction, ou par d'autres Mémoi-

res sur cette question importante. Elle demande la prorogation du concours. »

L'Académie, adoptant la proposition, fixe le terme du concours au 1er janvier 1859.

M. Vincent donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée d'Espagne par M. Carvalho, sur les découvertes faites à Tarragone et à Tortose, et met sous les yeux de l'Académie les dessins et les *fac-simile* qui accompagnent cette lettre. Le savant membre se demande d'abord si ces dessins ont bien un caractère d'authenticité suffisant pour les recommander à l'attention de la Compagnie. La lettre de M. Carvalho renferme une description de ces dessins, et le récit des circonstances qui auraient accompagné la découverte faite pendant le mois de mars de l'année 1850. Ces monuments sont décrits dans la brochure de M. Hernandez, jointe à l'envoi. Les sujets représentés feraient allusion à une expédition des Égyptiens en Espagne ; on y voit aussi figurer Hercule séparant l'Europe de l'Afrique. M. Carvalho mentionne encore des médailles romaines dont quelques-unes sont très-rares et seraient même inédites ; elles appartiennent à la collection de M. Aloys-Heiss. Parmi les objets découverts sont des inscriptions en latin et en arabe du onzième siècle, des caractères ibériques, une inscription trilingue, etc.

M. Lenormant déclare que la simple inspection des dessins communiqués à M. Carvalho, par M. Hernandez, révèle une évidente falsification.

M. de Longpérier explique le procédé employé dans la disposition de la mosaïque dont les dessins sont déposés sur le bureau, et prouve que ce procédé n'a rien d'antique. Quant aux sujets représentés, ils offrent un mélange bizarre et maladroit de figures grecques, égyptiennes et modernes.

Ce n'est pas la première fois qu'il est question de ces monuments. L'Académie de Madrid s'est prononcée sans hésiter sur le peu de confiance qu'il convient d'accorder à cette prétendue découverte.

M. Vincent se porte garant, du moins, de la bonne foi de

son correspondant, M. Carvalho, et croit que l'Académie ne saurait méconnaître qu'une partie des inscriptions et des dessins de médailles envoyés par lui est authentique et intéressante.

M. LENORMANT déclare que les médailles sont vraies, mais il ajoute qu'elles sont connues et qu'elles ont été publiées par M. de La Marmora.

M. DE LONGPÉRIER dit que ces monuments ont déjà été publiés à Berlin.

M. EGGER demande que l'Académie ait égard au zèle de M. Carvalho, ancien élève de l'Ecole polytechnique de Paris, aujourd'hui ingénieur des mines, et qui a employé une partie de ses loisirs, en Espagne, à recueillir ces documents, qu'il a jugés dignes de l'attention de la Compagnie. M. Carvalho est un homme parfaitement honorable, dont le caractère est au-dessus de tout soupçon et dont la bonne foi a été surprise par les archéologues espagnols.

M. LENORMANT croit que l'inscription arabe du onzième siècle est très-authentique. La photographie est sous les yeux de la Compagnie.

M. REINAUD la reconnaît pour vraie, mais il pense qu'elle a été publiée dans le Recueil de Condé.

M. LENORMANT dit qu'il est temps de faire justice de semblables envois, et que des dessins de monuments aussi absurdes, aussi impossibles, ne méritant pas d'occuper plus longtemps l'Académie, il convient de passer à l'ordre du jour.

M. GUIGNIAUT adhère à cette proposition, et ajoute que l'on doit se montrer assez sévère à l'égard de pareilles falsifications, pour que leurs auteurs ne soient pas tentés d'y revenir.

M. LE BAS, président, pense qu'il est juste, toutefois, d'adresser des remercîments à M. Carvalho, pour l'envoi de l'inscription arabe.

M. REINAUD répète qu'elle est déjà connue[1].

[1] M. de Longpérier a parcouru, à la fin de la séance, le Recueil de Condé, et n'y a pas vu figurer cette inscription.

M. LABOULAYE propose, pour clore ce débat, de remercier M. Carvalho de ses bonnes intentions, et de l'avertir officieusement de se mettre en garde à l'avenir contre de pareilles communications.

M. François Lenormant achève la lecture de son Mémoire sur *Alise*. Voici la substance de ce travail.

Fragments d'une excursion archéologique dans le sud-est de la France (Alise).

Une discussion toute récente venait de remettre en question l'emplacement de l'*Alesia* des *Commentaires* de César, qu'on croyait fixé par les travaux de d'Anville et de l'abbé Belley, lorsque M. François Lenormant et M. Charles Lenormant, son père, firent leur exploration à Alise-Sainte-Reine, le 31 août 1856. Ce n'est pas que la discussion eût ébranlé la conviction du savant conservateur du cabinet des médailles, qui s'était prononcé d'une manière très-nette contre la nouvelle opinion dans le sein de cette Académie; mais il désirait donner plus de force encore à sa conviction en l'appuyant sur de nouveaux témoignages. Certaines particularités du texte de César ne lui paraissaient pas avoir été expliquées d'une manière satisfaisante; enfin il voulait examiner les vestiges antiques du mont Auxois, et, s'il était possible, reconnaître des débris de monuments gaulois, car c'est là ce qui importe. Il faut prouver qu'il a existé en cet endroit non une cité romaine, mais une ville gauloise. On ne parlait que très-vaguement des monnaies celtiques qui avaient été trouvées sur le plateau. L'ample moisson que, quatre années auparavant, MM. Lenormant avaient faite à Gergovia leur donnait l'espoir d'être aussi heureux à Sainte-Reine. Ils pouvaient comparer les débris conservés dans les deux localités, et tirer de cette comparaison même des arguments plus décisifs.

Les deux voyageurs prirent pour guide un paysan antiquaire, bien connu dans tout le pays sous le nom de *père Calabre*, et qui possède chez lui une curieuse collection d'objets

trouvés sur le mont Auxois, dont il est le principal propriétaire. Il a pris une part active aux fouilles exécutées en 1836 et en 1839, sous la direction de feu M. Maillard de Chambure. Parmi les monuments accumulés dans la cour de Calabre figurent deux plaques de marbre portant des débris d'inscriptions inédites; on lit sur la première les caractères suivants :

BL.OD.
ERITA.S
STR

Elle est trop mutilée pour qu'on puisse en hasarder la restitution.

Sur la seconde on lit :

ORDO
CIVITA
ET OMNES
OMNIB.AR.

Sur ce fragment de dédicace honorifique, la mention du sénat de la cité, ORDO... CIVITAtis, est très-curieuse : *Alesia* est désignée par César sous le nom d'*oppidum*; mais d'autres textes lui donnent le nom de *civitas*[1].

On voit encore dans la cour de Calabre une tête colossale en calcaire à gryphées noirâtre. « Le travail, dit M. F. Lenormant, en est tout à fait barbare et présente la plus grande analogie avec celui des bas-reliefs trouvés sur la montagne d'Entremont, près d'Aix, et qu'on a attribués, avec toute raison, aux Salyes. C'est indubitablement un des rares morceaux qu'on possède de la sculpture gauloise. En parcourant, quelques heures après, le plateau du mont Auxois, j'ai ramassé sur le sol une tête à longs cheveux, en pierre blanche, abso-

[1] *Bell. Gall.*, VII, 68 : « ... Alesiam, quod est oppidum Mandubiorum. » Cf. Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 17. — Diod. Sic., V. 24 : « πόλις Ἀλησία; » Strab., IV, p. 191 : « Ἀλεξία πόλις Μανδουβίων. » Le mot latin *civitas* n'est mentionné que dans les textes chrétiens.

lument du même style, qui est déposée au cabinet des médailles. »

Les objets romains sont nombreux dans la collection de Calabre ; mais on y voit aussi des haches et des marteaux en silex, des hachettes de bronze, des poteries noires et grossières, telles qu'on en trouve dans tous les *oppida* celtiques, une curieuse balance en bronze dont les ornements et le travail dénotent un art tout à fait indigène et différent de celui des Romains. « Le fléau est terminé par une figure de lion, symbole qui semble avoir été celui de la puissance des Arvernes. »

Les médailles présentent un bien plus grand intérêt. On voit chez Calabre une quantité considérable de pièces gauloises, au type du cavalier, des médailles d'argent, que MM. de Saulcy et de La Saussaye donnent aux *Leuci* et à *Solimariaca*, la monnaie d'argent des Arvernes à la légende VIIΓOTALOS et le denier de Dumnorix. Tous ces types sont connus et figurent dans l'ouvrage de Duchalais. Mais trois médailles de bronze, inédites, dont deux sont des monnaies arvernes, ont surtout paru à M. Lenormant dignes d'être remarquées. Sur l'une des pièces arvernes, toutes deux anépigraphes, figure une tête imberbe à cheveux frisés, dans laquelle il croit reconnaître le Mercure arverne ; au revers, on voit le cheval libre des monnaies de Vercingetorix. La seconde pièce est d'un type tout nouveau et représente, au droit, la tête à longs cheveux de l'Apollon Belenus ; au revers, le lion courant. Enfin, la troisième pièce trouvée sur le mont Auxois représente au droit une tête de face ; au revers, l'aigle éployé avec ce mot très-lisible en exergue : ALESIIA. M. Lenormant remarque que ce signe II ne représente pas deux *i* comme on pourrait le croire, mais que c'est l'ancien E italique, et qu'il faut lire ALESEA. L'*e* figuré par deux barres verticales, comme le π majuscule des Grecs, se rencontre dans la grande inscription trouvée sur le mont Auxois, en 1839, qui porte ALISIIA[1].

[1] M. Fr. Lenormant cite, en note, quelques exemples de l'emploi de la lettre II pour exprimer un E dans la Gaule, et il renvoie à ceux que M. de

« Il me reste encore à signaler, dit M. Lenormant, un genre d'objets très-curieux. Ce sont des tiges en fer d'environ 80 centimètres de long, amincies et aiguisées par les deux bouts, et dont la section est un carré d'un centimètre de côté dans la partie la plus forte. On trouve ces tiges de fer en grande quantité à une certaine distance dans la plaine de Laumes. Elles n'ont pu appartenir qu'à des chausse-trapes, et nous n'hésitons pas plus que M. de Coynart à y reconnaître des débris de celles dont César avait semé les approches de ses ouvrages de circonvallation en avant des abatis et des trous de loup qu'il avait également établis pour couvrir ses ouvrages[1]. »

Après avoir examiné ces objets dans la collection de Calabre, et après avoir acquis la certitude qu'ils provenaient en partie d'une cité gauloise, MM. Ch. et Fr. Lenormant explorèrent le plateau du mont Auxois. Ils reconnurent dans la partie occidentale, dite *la Pointe*, des rochers ou fortifications naturelles portant la trace visible du travail de l'homme. Ils sont taillés en forme de bastions. M. Fr. Lenormant fait ensuite connaître sommairement les caractères généraux des enceintes celtiques. Les Gaulois choisissaient pour y établir leurs *oppida* des sommets isolés, escarpés et ne présentant d'accès faciles que par un ou deux côtés tout au plus, comme à Gergovia, au mont Auxois, au mont Beuvray. Les *oppida* de moindre importance

Longpérier a donnés. — Ce caractère II est archaïque en effet, mais il n'a plus guère été usité que pour figurer un E dans l'écriture cursive. Il se trouve exceptionnellement employé dans l'écriture monumentale. La lettre E n'est jamais figurée autrement que par ce signe dans la belle inscription cursive trouvée en 1852 sur la voie Latine, et sur laquelle M. de Rossi a fait, dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome, un des plus remarquables travaux dont puisse s'honorer l'épigraphie.

[1] Cæs., VII, 73 : « Ante hæc taleæ pedem longæ, ferreis hamis infixis, totæ « in terram infodiebantur; mediocribusque intermissis spatiis, omnibus locis « disserebantur, quos *stimulos* nominabant. » — Sans suspecter la bonne foi du *père* Calabre, quant à la provenance des objets qu'il offre aux visiteurs comme ayant été trouvés sur le mont Auxois, il n'est peut-être pas inutile de dire qu'il fait le commerce des antiquités, et qu'en ayant vendu un certain nombre, il a pu aussi faire des échanges.

se trouvaient sur une espèce de promontoire escarpé entre deux vallées, et accessibles par un seul point, comme cela avait lieu pour l'*oppidum* des Nerviens, pour *Uxellodunum*, pour l'*oppidum* de *Fains*, près de Bar-le-Duc, pour celui de la côte des Alleux, au-dessus d'Avallon. On peut citer encore le *Calidu*, au-dessus de Caudebec, et l'enceinte de Sandouville, chez les Calètes; le camp du Vigneron, au-dessus de Brionne (frontière des Lexoviens, des Eburovices et des Calètes); l'enceinte qui domine le village de Changé, près Maintenon, chez les Carnutes; le Castelet, au-dessus du village de l'Etoile, et le camp de César à Tirancourt, chez les Ambieni; l'enceinte de Conliége, en Séquanie; le Vié-Laon; le camp de César au-dessus de Périgueux. Quelquefois l'*oppidum* était dans la vallée; mais alors c'était le plus souvent une île dans un grand fleuve comme Lutèce, ou un sol artificiel au milieu des marais qui en défendaient l'accès, comme Marsal dans le département de la Meurthe. Certains *oppida* cependant étaient dans la plaine, sans moyen naturel de défense, comme les cités des Éburovices, des Lexoviens et des Viducasses.

Il est une autre disposition qui ne se trouve pas partout, mais qui dénote assurément une origine gauloise : c'est l'existence d'une seconde enceinte séparée de la première, et formant un lieu de retraite où les plus braves pouvaient prolonger la défense après la prise de l'*oppidum*. Quelquefois la place est divisée en deux parties égales, pouvant se prêter l'une à l'autre une défense indépendante, comme dans l'*oppidum* de Bière, près d'Argentan; mais le plus souvent cette seconde enceinte présente le caractère d'un lieu de retraite fortifié, comme à Sandouville et au Castelet de l'Etoile. Il est naturellement situé sur le point le plus escarpé.

Le plateau du mont Auxois présente tous les caractères d'une cité gauloise. Le *réduit* ou lieu de retraite est bien indiqué vers *la Pointe*, à l'ouest. C'est la partie de la ville que César désigne sous le nom d'*arx* : « Vercingetorix ex arce « Alesiæ suos conspicatus. » L'accès du plateau n'est facile que d'un côté : à l'orient, où la pente très-adoucie relie cette mon-

tagne au mont Plévenel. Partout ailleurs, le sommet présente une défense naturelle. La colline est bordée aux deux tiers de sa hauteur par une ceinture de rochers qui la rend inaccessible sur presque tout le développement de ce rempart. Partout où ces défenses naturelles n'étaient pas assez escarpées, la main de l'homme les a taillées à pic. Sur le côté septentrional, la montagne était bordée par une de ces murailles gauloises *terrassées*, construites de blocs de pierre entremêlés de bois, telles que les décrit César au livre VII, chap. XXIII. En 1704, on découvrit, presque à l'extrémité orientale du plateau, les assises d'une porte dont le seuil était garni de larges bandes de fer. Elle peut dater de l'époque romaine, mais l'emplacement de l'enceinte moderne devait correspondre à celui de la muraille gauloise. C'était la principale entrée de la ville, c'est par là que passait la voie antique qui venait d'Autun. Elle sortait à l'autre extrémité du plateau, se dirigeant vers Auxerre. Cette seconde entrée était au-dessus de l'église de Sainte-Reine. Au nord-ouest était une autre porte ou plutôt une poterne, permettant à la garnison de faire des sorties, disposition dont on trouve des exemples à Cordes et à Gergovia. Une rampe étroite descend de cette poterne le long du flanc de la montagne. Elle était protégée dans sa partie supérieure par un *vallum*, dont on reconnaît encore les traces, et qui dérobait à la vue des ennemis la marche des troupes qui descendaient d'*Alesia*.

Alesia était déjà détruite au temps de Charlemagne, comme en témoigne ce passage du moine Herric :

Nunc restant veteris tantum vestigia castri ;

et cependant le dernier coup n'a dû être porté à cette ville ancienne qu'au neuvième siècle, lors de la translation des reliques de Sainte-Reine à l'abbaye de Flavigny.

M. Fr. Lenormant passe ensuite à la description des différents monuments, pour la plupart romains, qui proviennent des fouilles du mont Auxois : il reproduit les inscriptions déjà publiées, et principalement l'inscription celtique, inexpliquée, où se trouve mentionné le nom d'*Alisea*. On y voit le mot

IEVRV qui figure aussi sur la queue d'une casserole de bronze étamé de la fabrique d'Alesia. Voici ce qu'on lit sur cette casserole :

DOIROS.SEGOMARI
IEVRV.ALISANV [1].

On trouve sur le plateau un endroit appelé le *Champ maréchal*, à cause des innombrables débris d'instruments qu'on y découvre tous les jours. « C'est là que semble avoir été concentrée cette industrie d'étamage et de plaqué qui a rendu si célèbres les ouvriers d'*Alesia* [2]. » La plupart de ces monuments ont été trouvés dans les fouilles de 1839, faites par M. Maillard de Chambure ; mais M. Lenormant croit que de nouvelles fouilles bien dirigées mettraient à nu bien d'autres édifices, et donneraient lieu à des découvertes du plus haut intérêt.

Dans toute l'étendue du plateau, il y a constamment deux étages de décombres superposés. Au-dessous des débris romains se trouve une épaisse couche de cendres dans laquelle on trouve des fragments de poterie et des médailles gauloises. La ville celtique d'Alesia a été brûlée ; mais, quoi qu'en ait dit Florus, on ne peut attribuer cette destruction à César puisqu'on trouve dans la couche de cendres inférieures des médailles des premiers empereurs romains jusqu'à Antonin ; tandis que, dans la couche supérieure, elles commencent à Marc Aurèle. Ce serait donc vers le milieu du deuxième siècle qu'il faudrait placer l'incendie d'*Alesia* [3].

L'auteur du Mémoire passe ensuite à l'examen du pays environnant, qui lui paraît conforme de point en point à la

[1] M. Ch. Lenormant croit que ce mot IEVRV équivaut au latin *fecit*.

[2] Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 17 : « Album (stannum) incoquitur æreis operibus Galliarum invento, ita ut vix discerni queat ab argento, eaque cortilia vocant. Deinde et argentum incoquere simili modo cœpere equorum maxime ornamentis, jumentorumque jugis in Alexia oppido : quo reliqua Gallia gloriabatur. » Peut-être est-ce une autre ville.

[3] Pour cette partie de son Mémoire, M. Fr. Lenormant se contente de citer le rapport de M. Maillard de Chambure, dans lequel ces faits sont exposés. On ne pourrait les contrôler qu'en pratiquant de nouvelles fouilles.

description de César : 1° isolement et escarpement du mont Auxois ; 2° les deux rivières qui coulent au pied [1] ; 3° la plaine de trois milles romains environ située à l'ouest [2] ; 4° l'élévation à peu près égale de toutes les collines qui environnent le mont Auxois [3]. Il reproduit ensuite la description détaillée donnée par M. de Coynart [4].

M. Lenormant constate que tous les points du récit de César s'accordent scrupuleusement avec l'aspect des lieux. Il suit la marche du proconsul depuis *Agendicum* (Sens), où s'était opérée sa jonction avec Labiénus. Mais il importe avant tout de fixer la position et l'étendue du territoire des Mandubiens, dont Alise était la capitale, point qui a été, dit-il, totalement négligé par tous ceux qui se sont occupés de la question. « On sait que la règle constante en Gaule est celle de l'identité des circonscriptions des anciens diocèses avec celles des cités gauloises [5]. » Mais la création de l'évêché de Dijon, enlevé à l'ancienne cité des Lingons, a fait subir des changements considérables aux divisions ecclésiastiques primitives de ce terri-

[1] Il en cite même trois : la Brenne, l'Ose et l'Oseron.

[2] Cette plaine n'a pas en réalité trois milles. C'est la vallée de la Brenne qui se prolonge jusqu'à celle de l'Armançon, laquelle se prolonge jusqu'à l'Yonne, puis jusqu'à la Seine, ainsi que l'a remarqué M. Quicherat. Mais il y a bien en effet, près d'Alise, un élargissement sensible aux confluents de la Brenne avec l'Ose et l'Oseron.

[3] M Lenormant donne en note la hauteur comparée des différents sommets : mont Auxois, 418 mètres ; Rhéa, 388 ; plateau de Grésigny, 401 ; mont Plévenel, 405 ; Flavigny, 421 ; hauteurs de Mussy, 420.

[4] Le *Siége d'Alise*, p. 19-21 ; *Spectateur milit.*, du 15 février 1857.

[5] M. Fr. Lenormant nous a fait l'honneur de citer à l'Académie, à l'appui de cette opinion, le résultat de nos recherches récentes dans le duché de Parme sur la cité de *Veleia*. Il a rappelé que nous avions reconnu, sur une carte moderne du dix-septième siècle, dans les divisions du diocèse de Plaisance appelées *vicariati*, les circonscriptions que nous avions données par conjecture aux *pagi* de la cité de *Veleia* dans notre travail publié en 1854 sur les *Tables alimentaires*. Mais si c'est un fait démontré pour nous aujourd'hui que les vicariats des diocèses ont été calqués sur les *pagi* des cités anciennes, les preuves que nous avons entre les mains ne s'appliquent qu'aux cités romaines et nullement aux territoires des peuples gaulois.

toire. Heureusement la carte du diocèse, par Nicolas Sanson, est antérieure à ces changements. Sur cette carte on est frappé de la pointe que le diocèse d'Autun envoie dans le diocèse de Langres, au point d'embrasser les sources de la Seine. Cette espèce de pointe a toujours formé un *pagus* séparé : le *pagus Alisiensis*, le comté, plus tard bailliage d'Auxois, l'archidiaconat de Semur. « Pour nous, dit M. Fr. Lenormant, cette division représente le territoire des *Mandubii*, peuplade englobée dans la cité éduenne. »

La bataille livrée par Vercingetorix à César avant le siége aurait eu lieu, suivant M. Fr. Lenormant, qui s'en refère à M. de Coynart, sur les bords de l'Armançon.

L'auteur du Mémoire croit que la population d'*Alesia* ne pouvait être considérable. Les habitants d'une cité étaient dispersés dans la campagne, et en cas de guerre seulement ils se réfugiaient dans les *oppida*, qui étaient plutôt des lieux de campement que de véritables villes, servant, pendant la paix, de champs de foires et d'assemblées, et n'ayant comme population fixe qu'un certain nombre d'artisans, ce que rappelle assez bien la portion sédentaire et agglomérée des tribus arabes. Il suppose que la population d'*Alesia* ne devait guère s'élever au delà de 20,000 habitants.

M. Fr. Lenormant aborde ensuite la question de la place que devaient occuper les troupes de Vercingetorix et les habitants d'Alesia. Il suppose que 30,000 fantassins pouvaient trouver place dans la ville. Le versant oriental, extérieur à la ville, présente une superficie de 184 hectares. L'armée de Vercingetorix était composée de 80,000 hommes d'infanterie et de 10,000 cavaliers. Or, si l'on prend comme base de l'emplacement nécessaire pour le campement de chaque individu la quantité de terrain requis pour les hommes des légions romaines, surface qui serait de $14^{mq},38$ pour chaque fantassin et de 60 mètres carrés pour chaque cavalier (elle est aujourd'hui de $11^{mq},80$ seulement pour chaque soldat et de $49^{mq},20$ pour chaque cavalier), on aura pour l'infanterie, 50,000 hommes (30,000 étant campés dans l'enceinte de la

ville), 719,000 mètres carrés, et pour la cavalerie, 600,000 mètres carrés; total, 1,319,000 mètres carrés, c'est-à-dire 131 hectares 90 ares : restent 52 hectares et 10 ares de terrain libre. Il ne serait donc pas nécessaire d'étendre le camp de Vercingetorix dans la vallée, comme l'a fait M. de Coynart, pour placer l'armée gauloise [1].

M. Fr. Lenormant, dans la dernière partie de son Mémoire, fait la description des travaux de César et la narration du siége. Cette dernière partie, très-remarquablement présentée, n'offre pas de preuves nouvelles, et l'on peut avoir recours aux ouvrages déjà publiés sur cette matière pour se rendre compte des opérations du siége, considérées du moins dans leur ensemble. Mais il importe de remarquer : 1° que M. de Coynart a reconnu des vestiges des travaux de César; 2° que l'on a trouvé près du confluent de l'Ose avec la Brenne des ossements d'hommes, de chevaux et des débris d'armures : c'est en cet endroit qu'aurait eu lieu le combat de cavalerie; 3° que MM. Lenormant reconnurent, avant d'entrer à Flavigny, «des traces encore parfaitement accusées des travaux de l'armée romaine. Sur le versant du promontoire où s'élève la ville moderne, du côté du vallon de la Recluse, on voit des vestiges certains de déblais suivant une ligne qui devait couper le vallon; les roches qui soutiennent la partie supérieure présentent une brèche faite de main d'homme. Une brèche semblable correspond à celle-ci sur l'autre côté du promontoire. »

« La vue des lieux, dit M. Fr. Lenormant en terminant son Mémoire, avait affermi d'une manière indestructible notre conviction, et nous rapportions avec nous de nouvelles preuves de l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec l'*Alesia* des *Commentaires* de César. Après notre exploration, le doute ne nous était plus possible : nous foulions le sol qui avait été le théâtre d'un des plus grands événements de l'histoire du monde. »

M. Huilliard-Bréholles commence, en communication, la lecture d'un Mémoire sur un *Projet de réforme religieuse de l'empereur Frédéric II.*

[1] Ces calculs et leurs résultats ne concordent pas avec ceux de M. Quicherat.

Séance du 12.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre du ministre de l'instruction publique et des cultes qui annonce le dépôt des photographies représentant trois cents tablettes grammaticales, astronomiques et judiciaires de Sardanapale V, réunies à Londres. Ces photographies ont été rapportées par M. J. Oppert.

Plusieurs brochures de M. l'abbé Poquet sont envoyées au concours des antiquités de la France : une *Promenade archéologique dans les environs de Soissons*, et quatre autres opuscules.

Parmi les ouvrages offerts, nous signalerons un travail de M. Feys sur *l'Art poétique d'Horace considéré dans son ordonnance*. L'auteur demande par une lettre que son livre soit soumis au jugement de la Compagnie. Il la prie de vouloir bien désigner un de ses membres pour l'examiner.

M. LE CLERC dit que cette demande, étant contraire aux usages de l'Académie, ne saurait être prise en considération.

M. le Secrétaire perpétuel ajoute que l'objet de ce travail est de fixer, dans l'*Epître aux Pisons*, une division en trois sections distinctes.

M. Protat offre une brochure intitulée : *Recherches sur l'inscription du vieux Poitiers*, signification du mot IEVRV;

M. de Caumont, *Bulletin monumental*, n° 3, 1857 ;

M. L. Paris, *Cabinet historique*, mai 1857 ;

M. Aroux, *L'hérésie de Dante démontrée par Francesca de Rimini ;* ouvrage dont il n'a pu lire que le commencement à l'Académie, dans l'une des séances précédentes.

M. J. Quicherat a fait déposer sur le bureau et distribuer à chacun des membres son travail intitulé : *l'Alesia de César rendue à la Franche-Comté.*

M. DE LONGPÉRIER fait hommage, de la part de l'auteur, M. Barbet de Jouy, d'un ouvrage intitulé : *Mosaïques chrétiennes des basiliques et églises de Rome du quatrième au seizième siècle.*

« Ce travail, dit le savant antiquaire, est très-exact ; on peut regretter qu'il ne renferme pas les dessins des mosaïques; mais cette description sera d'un grand secours pour ceux qui voudront étudier les monuments. »

M. LENORMANT offre un volume renfermant les *Œuvres complètes de Louis Papon*, ouvrage imprimé à Lyon avec un très-grand luxe par Louis Perrin, aux frais de M. de Yéméniz. Louis Papon est un poëte du seizième siècle (né en 1535). Il a imité Ronsard. Le manuscrit de Louis Papon est très-curieux. Il passait pour un des calligraphes les plus habiles du seizième siècle. Les plus importantes poésies du recueil sont : une lettre à Mlle Pamphile, et un poëme dramatique rempli de très-curieuses allusions politiques et religieuses. Ce poëme fut représenté à Montbrison, dans la salle de la Diane des Etats du Forez, pour célébrer les victoires du duc de Guise à Vimory et à Auneau. Il y a enfin des devises sur lesquelles il a fourni d'intéressants renseignements. On a cru, par exemple, que l'S barré d'Henri IV était un signe faisant allusion à Gabrielle d'Estrées (S trait); mais cette barre, reliant les deux extrémités de l'S et en faisant un S fermé, exprimerait le sens de fermeté, en vieux français *fermesse*.

M. LENORMANT, rapporteur de la Commission pour la question mise au concours sur l'*Origine et* le *caractère de l'architecture byzantine*, s'exprime à peu près en ces termes : Deux Mémoires ont été envoyés au concours. L'auteur du Mémoire n° 1 ne paraît pas avoir étudié sérieusement la question. Il déclare lui-même que les documents lui manquent, et fait ainsi l'aveu de l'impossibilité où il s'est trouvé de présenter un travail satisfaisant sur cette matière.

L'auteur du Mémoire n° 2 connaît mieux les monuments de l'art que les textes littéraires. Il a étudié dans le pays même les monuments d'Athènes et de Constantinople, et, à ses observations personnelles, il a ajouté les renseignements que lui ont fournis les publications existantes et les communications faites par M. Texier. Les matériaux qu'il a réunis sont nombreux et lui ont permis d'avoir une connaissance assez sûre de la ma-

tière. La question de l'origine de l'art byzantin laisse encore beaucoup à désirer. Les textes grecs n'ont pas été cités dans l'original, mais dans des traductions quelquefois inexactes. La Commission, tout en tenant compte des recherches consciencieuses que ce Mémoire a dû coûter, ne croit pas pouvoir lui décerner le prix, et propose de remettre la question au concours.

M. le Rapporteur ajoute que la Commission a jugé à propos de bien faire connaître ses intentions et ses exigences en mettant cette question au concours, et il donne lecture d'une note assez étendue sur les conditions du problème à résoudre. En voici la substance :

Les concurrents doivent commencer par donner une définition de l'architecture byzantine. Si elle a un caractère qui lui soit propre, il faut l'établir nettement ; si l'on peut constater ce caractère, est-ce dans l'ensemble ou dans les détails qu'il faut le chercher ? Faut-il y reconnaître l'influence de l'art grec proprement dit ou de l'art oriental, et dans quelle mesure cette influence se fait-elle sentir ? Si l'on y remarque la prédominance de l'influence grecque, bien définir les signes distinctifs de l'architecture grecque et de l'architecture romaine. A quel signe reconnaîtra-t-on l'imitation de l'architecture musulmane ? N'a-t-elle pas été mal à propos confondue avec l'architecture byzantine? La Commission n'exige pas que les concurrents, nécessairement archéologues, soient à la fois artistes et philologues ; mais si c'est un philologue qui concourt, il devra citer les témoignages littéraires dans les textes originaux et les discuter ; si c'est plutôt un artiste, il devra donner des dessins dont l'absence a rendu difficile la lecture du Mémoire n° 2.

La Compagnie se livre à une discussion relative à la catégorie de travaux dans laquelle on devra choisir le sujet mis au concours pour le *prix annuel ordinaire de l'Académie* de 1859. Il est établi, après délibération, que cette année la question portera sur les antiquités orientales. La Commission nommée au scrutin secret pour désigner la question est composée de MM. Quatremère, Reinaud, Mohl et E. Renan.

Il est décidé que la question mise au concours pour le prix Bordin de 1859 portera sur l'antiquité classique. Les membres désignés pour composer la Commission qui proposera la question sont MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut et Egger.

M. Vincent, à propos de la communication qu'il a faite à la dernière séance de la lettre de M. Carvalho, directeur de la canalisation de l'Ebre, signale de nouveau, comme monuments très-curieux, parmi ceux dont les *fac-simile* ou les dessins ont été déposés : 1° une inscription trilingue, et 2° l'inscription arabe, qui est bien inédite.

M. Lenormant cède son tour de lecture à M. Beulé, qui donne communication à l'Académie d'un *Mémoire sur le Stéphanéphore d'Athènes.* Le surnom du Stéphanéphore seul était connu par une inscription (C. J. G., n° 123, p. 168). M. Boeckh avait supposé que ce héros, quel qu'il fût, avait un sanctuaire (ἡρῷον) auprès de la Monnaie (ἀργυροκοπεῖον), et que dans ce sanctuaire étaient déposés les étalons des poids monétaires.

M. Beulé trouve sur les monnaies d'Athènes la copie de la statue du Stéphanéphore, archaïque, nue, avec des proportions courtes et ramassées, un geste naïf, de la barbe; la main tient une couronne. Sur une autre série de tétradrachmes, la couronne, attribut du Stéphanéphore, reste seule. L'auteur a dans sa collection six exemplaires de cette série, qui lui permettent de rectifier les descriptions fautives de Goltzius, de Combe et d'Eckhel lui-même, dans son Catalogue du musée de Vienne.

M. Beulé établit par la comparaison des textes et des monuments figurés, notamment des vases peints, que ce Stéphanéphore est Thésée; Thésée, l'inventeur de la monnaie, selon les Athéniens, qui s'attribuaient, par des fictions mensongères, toutes les découvertes. A ce titre, Thésée présidait à la fabrication des monnaies et à l'intégrité des poids. Il tenait la couronne que lui avait donnée Amphitrite, couronne d'or et de pierres précieuses, symbole des richesses acquises par la navigation et le commerce. Ainsi se complète par la numismatique ce que l'histoire ne nous avait point appris.

M. Huilliard-Bréholles achève la lecture de son Mémoire in-

titulé : *Projet de l'empereur Frédéric II de constituer une Eglise indépendante de Rome.* Ce Mémoire a pour but de faire connaître un fait historique tout nouveau et qui touche à une des questions religieuses les plus importantes du moyen âge. Il s'agit de l'essai tenté par Frédéric II, de la maison de Souabe, pour constituer vers la fin de son règne, dans le royaume de Naples, une Eglise indépendante de Rome. L'empereur serait devenu le pape de cette Église réformée, et Pierre de La Vigne en eût été l'administrateur et le vicaire.

On connaît les démêlés de Frédéric II avec les papes, démêlés qui prirent un tel caractère d'animosité et d'exagération que la conscience des princes et des peuples en fut profondément troublée. On sait aussi combien l'empereur, par la licence de ses mœurs, par l'indépendance de son esprit et de ses opinions, donnait prise aux accusations d'incrédulité et d'hérésie accumulées contre lui. M. Huilliard-Bréholles pense que ces griefs plus ou moins fondés ne suffisent pas pour expliquer l'obstination que mirent les papes à refuser toute proposition d'arrangement, et il voit dans la tentative *séparatiste* de Frédéric II la vraie cause de la politique à outrance suivie par le saint-siége. Dans l'état des esprits de 1245 à 1250, le schisme du royaume de Naples aurait pu entraîner la défection de l'Allemagne, de l'Angleterre et même de la France.

Mais cette tentative fut-elle réelle et reçut-elle un commencement d'exécution? M. Huilliard-Bréholles en administre deux séries de preuves : les unes sont tirées des lettres mêmes des papes et de divers documents écrits par les agents pontificaux; les autres abondent dans la correspondance de Frédéric II, de Pierre de La Vigne et des courtisans initiés à la pensée secrète du maître. Ces derniers témoignages, d'autant plus précieux qu'ils étaient restés complétement inédits, permettent de contrôler les premiers. Si, d'une part, Frédéric est accusé de vouloir séculariser l'Eglise, en réunissant dans sa main le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, d'autre part, on voit qu'il voulait être considéré comme le dépositaire de la tradition chrétienne primitive. Pierre de La Vigne est mis au-

dessus de saint Pierre, c'est à lui que le nouveau Christ a remis le soin de faire paître son troupeau, car, dans cette correspondance, les textes des livres saints sont sans cesse invoqués, mais détournés de leur sens pour donner le change à l'opinion. Ainsi les témoignages partis des deux camps opposés se rencontrent et s'appuient réciproquement. Le temps et la fortune ont manqué à Frédéric II pour établir sa papauté laïque; mais son nom se représente souvent, notamment pendant la querelle de Louis de Bavière avec les papes et à l'époque du grand schisme, comme le cri de ralliement du parti réformiste. Henri VIII et Thomas Cromwell devaient accomplir ce que Frédéric II et Pierre de La Vigne n'avaient fait qu'ébaucher[1].

Séance du 19.

Nous citerons parmi les ouvrages offerts à l'Académie :

Par M. J. Garnier, l'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, par Dom Grenier, dont l'Académie a reçu précédemment les première livraisons.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen (années 1855-1856).

Journal asiatique, avril et mai 1859.

Revue de l'art chrétien, juin 1857.

Compte rendu des séances de l'Académie des sciences de Berlin, avril 1857.

M. Le Bas, président, annonce à la Compagnie la mort d'un de ses correspondants, M. Fontanier, consul de France à Civita-Vecchia.

M. Hase dépose sur le bureau les deux premiers fascicules de la *Numismatique ibérienne* de M. Boudard, de Béziers, et lit la lettre d'envoi qui accompagne cet ouvrage. Les monuments

[1] Le Mémoire de M. Huilliard-Bréholles fait partie de l'introduction qu'il prépare pour son grand ouvrage sur l'*Histoire diplomatique de Frédéric II*, dont huit volumes in-4° ont déjà paru, et nous le croyons en mesure de fortifier encore par d'autres arguments la thèse vraiment neuve qu'il a eu l'honneur de soutenir devant l'Académie.

qu'il a examinés proviennent principalement du bassin de l'Ebre, de la Bétique et de la Lusitanie. L'auteur cherche à établir que le basque nous représente le dernier débris de la langue ibérienne, et il demande à l'Académie de vouloir bien lui donner son avis sur son ouvrage, et de lui dire s'il est bien sur la voie de la solution de la grande question ibérienne.

M. LENORMANT fait hommage à l'Académie, de la part de son fils, M. François Lenormant, du *Catalogue* qu'il vient de publier *d'une Collection d'antiquités égyptiennes* qui va être mise en vente.

M. ADOLPHE REGNIER lit le rapport de la Commission du prix Bordin. Le sujet mis au concours était : *Sur la composition et le caractère des différents hymnes du Rig-Veda.*

Un seul Mémoire a été envoyé. Il accuse des recherches et des études très-sérieuses ; neuf hymnes inédits ont été traduits (ils proviennent des manuscrits de la Bibliothèque impériale). Le scoliaste du manuscrit laissait beaucoup à désirer, et l'auteur du Mémoire s'est très-heureusement tiré de cette partie difficile de sa tâche. Les morceaux sont choisis avec goût. La traduction est à la fois élégante et fidèle, et la Commission a été frappée du talent avec lequel le ton et le caractère même du texte original ont passé dans la traduction. Les commentaires qui l'accompagnent révèlent d'excellentes qualités d'esprit. L'auteur a su triompher des difficultés que présentaient les discussions théologiques des brahmanes, toujours si remplies de subtilités. Malheureusement, la seconde partie du mémoire ne répond pas à la première. Mais si les erreurs qu'elle renferme ont empêché la Commission de lui décerner le prix, elle est heureuse toutefois d'exprimer la très-légitime espérance que le mérite réel de ce travail lui fait concevoir. Elle propose, en conséquence, qu'une somme de 2,000 francs, à prendre sur le prix Bordin, soit accordée à l'auteur, à titre d'encouragement. La conclusion de la Commission est mise aux voix et adoptée.

M. GUIGNIAUT, rapporteur de la nouvelle Commission du prix Bordin, propose en son nom les sujets à mettre au con-

cours pour 1859. L'Académie a décidé que la question porterait sur l'antiquité classique. La Commission offre trois questions au choix de l'Académie. En première ligne figure une question de géographie ancienne :

« Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des « connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située « entre les tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la ré- « gion du haut Nil ; expliquer, déterminer, délimiter ces con- « naissances, depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celle de Pto- « lémée, par le rapprochement et la comparaison, soit de la « géographie des Arabes au moyen âge, soit des notions de « plus en plus positives acquises par les modernes sur les pays « dont il s'agit, à partir du quinzième siècle et particulière- « ment dans les trente dernières années. »

La seconde est une question de chronologie :

« Rechercher quel est aujourd'hui l'état des travaux de la « critique sur la Chronique d'Eusèbe, les compléter sur tous « les points par un nouvel examen et faire ressortir l'impor- « tance des fragments découverts depuis quelques années pour « la chronologie générale des temps anciens. »

La troisième serait ainsi conçue :

« Faire une étude historique et critique de la vie et des ou- « vrages de M.-Térentius Varron, en insistant particulière- « ment sur les fragments qui nous restent des écrits de cet au- « teur, aujourd'hui perdus. »

Le savant rapporteur fait connaître les motifs qui ont décidé la Commission à choisir ces trois questions et à les présenter dans cet ordre.

M. Lenormant rappelle qu'il avait proposé, il y a peu d'années, une question relative aux deux discours nouvellement découverts de l'orateur Hypéride. Un intérêt réel s'attache à cette étude qui peut jeter un jour nouveau sur l'éloquence d'Athènes et profiter aux études de l'antiquité classique. Ce travail ne porterait pas seulement sur les deux discours d'Hypéride, dont on pourrait réunir d'autres fragments. Sa proposition avait été prise en très-sérieuse considération par la Com-

mission, dont il faisait alors partie. Il désire seulement qu'elle ne soit pas mise en oubli. L'intention du savant antiquaire n'est pas d'ailleurs de la renouveler cette année : il votera pour la première question proposée par la Commission.

M. GUIGNIAUT dit que la Commission a délibéré sur la question d'Hypéride ; mais il ne lui a pas paru que ce sujet pût fournir la matière d'un concours ordinaire.

M. LABOULAYE recommande à l'Académie la troisième question, relative à Varron. Il a été amené, dans son cours du Collége de France, à s'occuper de Varron, et il s'est convaincu de l'intérêt qu'un travail bien fait sur cette matière pourrait avoir au point de vue des études classiques. Saint Augustin est rempli des citations du célèbre polygraphe. Dans les derniers travaux publiés sur l'Italie ancienne, on s'est plus particulièrement occupé de la langue et de la religion. Ce sont ces deux côtés de la civilisation romaine que les Mémoires sur cette question pourraient avoir pour but d'éclairer. Enfin il rappelle à l'Académie que depuis longtemps les antiquités romaines n'ont pas figuré dans les concours.

M. LE CLERC rappelle que c'est lui qui a proposé, dans le sein de la nouvelle Commission, la question chronologique, au sujet de laquelle l'érudition historique n'a pas encore profité des fragments arméniens qui ont été découverts. Cependant, après une longue délibération, la Commission s'est décidée à présenter en première ligne la question géographique, et M. Le Clerc s'est lui-même rattaché à cette proposition. Il ne doute pas de l'intérêt qu'elle présente, et il recommanderait à la plus sérieuse attention des concurrents le géographe Pomponius Mela, au témoignage duquel les récentes découvertes faites par les voyageurs dans le centre de l'Afrique lui semblent donner, ainsi qu'aux autres textes des auteurs anciens, une très-grande autorité.

M. ROSSIGNOL est d'avis que, pour ce qui concerne la question chronologique, les documents nouveaux qui se sont produits sur l'ancienne civilisation de l'Orient ne présentent pas

encore une garantie de certitude suffisante pour répandre une grande lumière sur la question.

Les trois questions sont soumises au choix de l'Académie. La question relative à Varron, ayant réuni la majorité des suffrages, est mise au concours pour le prix Bordin de 1859.

M. LENORMANT lit en communication un second Mémoire en forme de *Lettre à M. de La Saussaye sur la numismatique des Arvernes* (2e lettre). Cette lecture n'a pas été achevée.

Séance du 26.

M. CH. LENORMANT annonce à la Compagnie qu'on a retrouvé des fragments nouveaux d'Hypéride.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, de la part de M. Caristie, de l'Académie des beaux-arts, un ouvrage intitulé : *Monuments antiques d'Orange*, qui se distingue autant par le savoir du fond que par la beauté de l'exécution.

Parmi les ouvrages offerts, nous citerons : *La Kabylie*, par M. le général Daumas (extrait de la *Revue contemporaine*).

Première suite à l'examen du Dictionnaire de Cambray, par M. Ed. Dowa.

Bulletin monumental, n° 4, 1857, IIIe série, tome III, par M. de Caumont.

Quelques monnaies seigneuriales inédites.

Anciens jetons, par M. Renier-Chalon.

M. GUIGNIAUT fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, des livraisons 17 à 24 du *Voyage dans la péninsule arabique et l'Egypte moyenne*, par M. Lottin de Laval. Cette publication se poursuit avec le même soin qu'elle a été commencée. Le texte renferme des discussions scientifiques sur la géographie. L'auteur s'est aidé des documents publiés par MM. Lyons et de Laborde. Tout ce qui concerne la marche des Israélites offre beaucoup d'intérêt. Les planches correspondantes au texte présentent à la fois le côté pittoresque et le côté épigraphique, renfermant des inscriptions arabes, grecques et romaines.

M. Vincent offre à l'Académie un exemplaire du Mémoire qu'il a lu dans les précédentes séances.

M. de Laborde offre de la part de M. Mas-Latrie un ouvrage intitulé : *Archives, bibliothèque et inscriptions de Malte.* Le titre en indique la division. Il s'agit surtout de pièces relatives à l'ordre des chevaliers de Malte. La troisième partie renferme quatre cent vingt et une inscriptions provenant de l'église de Malte.

L'Académie décide au scrutin secret qu'il y aura lieu de nommer un remplaçant pour occuper le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Dureau de La Malle. Elle décide, en outre, que la discussion des titres des candidats aura lieu le premier vendredi du mois de novembre.

M. E. Renan, rapporteur de la Commission du prix annuel, soumet à la Compagnie trois questions suivant l'usage. Le savant philologue rappelle que l'Académie avait décidé que la question devrait être choisie dans le cadre des études orientales.

En première ligne, la Commission propose la question suivante :

« Faire l'histoire critique du texte du Coran : rechercher la « division primitive et le caractère des différents morceaux qui « le composent. Déterminer, autant qu'il est possible, avec « l'aide des historiens arabes, des commentateurs, et d'après « l'examen des morceaux eux-mêmes, les moments de la vie « de Mahomet auxquels ils se rapportent ; exposer les vicissi-« tudes que traversa le texte du Coran, depuis les récitations « de Mahomet jusqu'à la recension définitive qui lui donna la « forme où nous le voyons. Déterminer, d'après l'examen des « plus anciens manuscrits, la nature des variantes qui ont sur-« vécu aux recensions. »

Le Coran, dit M. Renan, a été considéré jusqu'à présent comme un livre homogène. Le temps est venu d'appliquer la critique à ce recueil. Il est intéressant d'examiner comment a eu lieu la transmission de la bouche de Mahomet jusqu'à ceux qui ont fixé la rédaction du texte, telle que nous la possédons aujourd'hui. Il y a dans le Coran des morceaux qui n'ont pour

ainsi dire pas de date obligée, comme les sermons, les poésies; mais il en est d'autres pour lesquels l'ordre chronologique est très-important, comme les bulletins, les narrations, etc. On devra s'appliquer à coordonner les matières, à en discuter l'authenticité, à faire l'histoire des transformations du texte, à comparer les manuscrits, à étudier les variantes, en un mot, à aborder dans leur ensemble tous les problèmes critiques sur le fond et la forme du livre. Il a paru en Allemagne une dissertation intéressante sur le Coran, mais elle n'est pas complète.

La seconde question proposée par la Commission est la suivante :

« Déterminer le véritable sens qu'il faut attacher à la doctrine « bouddhique du Nirvâna. Rechercher si la signification de ce « mot n'a pas varié selon les époques et les écoles. »

M. E. Burnouf a pensé, dit M. Renan, que la conclusion du bouddhisme est le néant. MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Max Müller ont adopté cette opinion. La commission croit que ce résultat ne saurait être définitif. Quelle que soit l'autorité de M. Eugène Burnouf, on ne peut accepter aujourd'hui qu'une religion aussi philosophique et des dogmes aussi élevés n'aient abouti qu'à cette croyance désespérante au néant. Un savant indianiste d'Amiens, M. Aubry, a déjà combattu, dans une dissertation spéciale, cette interprétation de la doctrine bouddhique. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que M. Eugène Burnouf n'a pas examiné tous les textes et que des documents nouveaux ont été publiés depuis.

La troisième question proposée est ainsi conçue :

« Rechercher l'origine de la philosophie connue sous le nom « de *soufisme*, et, dans le cas où l'on croirait y découvrir des « éléments étrangers aux pays musulmans, montrer de quelle « manière la Perse les a transformés pour en faire une doc- « trine originale. »

On possède sur cette matière le travail déjà ancien de M. Tholuck publié en 1821. M. Garcin de Tassy a donné depuis des textes nouveaux. Le savant rapporteur croit que ce

n'est pas dans l'islamisme qu'il faut chercher les racines du soufisme, mais que c'est dans l'Inde qu'on peut en découvrir la source. On ne comprendrait guère, en effet, qu'une doctrine aussi philosophique que le soufisme, qui n'est autre chose qu'une espèce de panthéisme, fût dérivé de l'islamisme, qui est, comme la plupart des croyances des peuples sémitiques, un véritable déisme.

M. Guigniaut rappelle le travail de M. de Sacy sur le soufisme.

M. Garcin de Tassy croit se rappeler que M. de Sacy, dans ce travail, inclinait à rapporter à l'islamisme exclusivement la doctrine soufique.

M. E. Renan ne pense pas que M. de Sacy ait exprimé nettement son opinion sur cette matière. Il se souvient même que le célèbre orientaliste, loin d'être explicite sur ce point, a laissé la question d'origine tout à fait incertaine; on pourra s'en convaincre, si l'on se reporte aux articles publiés par lui dans le *Journal des Savants*[1].

L'Académie vote au scrutin secret sur le choix à faire entre ces trois questions, et se prononce à l'unanimité pour la première. L'étude sur le Coran est donc mise au concours pour le prix annuel à décerner en 1859.

M. Hase, rapporteur de la Commission du concours des antiquités nationales de la France, lit la conclusion du rapport dont la communication *in extenso* est renvoyée à une prochaine séance. La Commission décerne les prix dans l'ordre suivant: les médailles de première et de deuxième classe sont assimilées et accordées *ex æquo* à M. Deloche, pour son *Etude sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et, en particulier, sur les divisions territoriales du Limousin*; et à M. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or, pour son travail intitulé : *Etude sur une campagne de Jules César*.

[1] Les souvenirs de M. Renan ne l'ont pas trompé. Voir le *Journal des Savants*, de janvier 1822, deuxième article, surtout à la page 14.

La troisième médaille est partagée entre M. Fabre, auteur des *Etudes historiques sur les clercs de la bazoche*, et M. Labarte, auteur des *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge.*

La Compagnie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission des travaux littéraires.

A la reprise de la séance publique, M. REINAUD lit, au nom d'une Commission, un rapport sur la langue des Berbers :

Rapport sur un essai de grammaire de la langue kabyle et sur un Mémoire relatif à quelques inscriptions en caractères touarig, par M. le capitaine Hanoteau, attaché au bureau politique des affaires arabes à Alger[1].

Par le mot *Kabyles*, on désigne, en Algérie, les populations indigènes qui, de bonne heure, subirent l'influence des Arabes, et qui, tout en embrassant la religion musulmane, retinrent leurs usages nationaux et, en particulier, leur langue primitive, vulgairement désignée sous le nom de *berbère*. Le mot Kabyle, d'ailleurs, ne s'applique pas seulement aux populations indigènes de l'Algérie, mais encore à celles de quelques contrées voisines. M. Hanoteau, étant parvenu à se procurer des renseignements exacts sur le dialecte parlé chez les tribus qui occupent une partie du versant septentrional du *Djurdjura*, a soumis ces renseignements à un examen particulier et a composé la grammaire dont il s'agit.

Le pays où cette langue est parlée est habité par un peuple belliqueux qui, depuis un temps immémorial, y a défendu son indépendance. C'est ce peuple que nos braves soldats combattent journellement. Grâce à leur valeur et aux avantages obtenus, ce pays va devenir le boulevard de la puissance française en Afrique.

Les deux ouvrages qui ont fourni jusqu'ici les matériaux les plus abondants pour l'étude du *berber* sont le Dictionnaire de Venture et le Dictionnaire publié en 1844 par les soins du ministère de la guerre. Le premier a été composé à l'aide de

[1] La Commission était composée de MM. Quatremère, Jomard, de Saulcy, Mohl, Caussin de Perceval et Reinaud.

renseignements fournis, d'une part, par deux indigènes des provinces sud-ouest du Maroc, de l'autre, par deux jeunes gens du pays situé à l'est d'Alger et au nord-ouest du Djurdjura. De ces documents, puisés à deux sources différentes, Venture a composé un ensemble dont il ne serait pas facile de distinguer les éléments. Le Dictionnaire du ministère de la guerre est le résultat des recherches et des efforts combinés d'un iman ou prêtre indigène de Bougie, nommé Sidi-Ahmed, et de M. Brosselard, attaché à l'administration indigène civile de l'Algérie. Il renferme les mots en usage parmi les tribus montagnardes des environs de Bougie et les Beni-Abbas, établis au midi du Djurdjura, non loin des Portes-de-Fer, enfin, parmi les autres populations de l'Atlas, jusqu'à Medeah. C'est le langage que parlent de préférence les corporations d'ouvriers kabyles à Alger.

M. Hanoteau s'est borné à étudier le langage des Zouaoua qui constituent une des principales confédérations du versant septentrional du Djurdjura. Le nom des Zouaoua est fort ancien. Cette population, qui s'est répandue à différentes époques à l'est et au sud du Djurdjura, forme aujourd'hui deux groupes distincts : les Beni-Menguillat et les Beni-Batroum[1]. Les premiers se subdivisent en quatre familles : les Beni-Menguillat proprement dits, les Beni-Attaf, les Beni-Akbil et les Beni-Youssouf. Les seconds se subdivisent en Beni-Yenni, Beni-Bou-Akkasch, Beni-Ouassif et Beni-Boudrar.

Le nom des Zouaoua est le même qui, dans ces derniers temps, a acquis tant de célébrité sous la forme de *zouaves*. Sous la domination des deys, les Zouaoua faisaient partie de la milice algérienne et se distinguaient des autres corps par un costume particulier. Ils étaient chargés d'aller réclamer le tribut chez les populations du Djurdjura. Les soldats étrangers n'auraient pas été admis par les indigènes. Les Arabes écrivent ce nom *Zoaouah*. Les indigènes s'appellent entre eux *Agaouâ* ou *Ougaouâ*.

[1] Voyez l'*Histoire des Berbers*, par Ibn-Khaldoun, traduite de l'arabe en français par M. de Slane.

On sait qu'il a existé chez les populations indigènes de l'Afrique septentrionale une écriture qui paraît remonter à une très-haute antiquité et à laquelle les savants ont donné le nom spécial d'*écriture lybique*. Il a été constaté dans ces derniers temps que cette écriture, ou, du moins, une écriture analogue, est encore usitée aujourd'hui chez les Touarigs et les autres peuples de l'intérieur qui ont été à l'abri de l'influence arabe. Dans le Maroc, certaines tribus du versant occidental de l'Atlas, qui ont conservé leur langue primitive, l'écrivent avec des caractères arabes. En Algérie, chez les Kabyles, on n'a rien signalé d'écrit en cette langue. Pour composer son dictionnaire, Venture n'a donc eu d'autres ressources que la langue parlée. M. Brosselard est allé recueillir, de la bouche même des Kabyles, de tribu en tribu, les éléments dont il a composé son ouvrage. Or, chaque tribu a son idiome. M. Hanoteau n'avait pas même la ressource de parcourir les tribus de la Kabylie. Comment donc est-il parvenu à composer le code même d'une langue qui n'est écrite dans aucun livre et dont les règles sont ignorées de ceux mêmes qui la parlent ? Il a reçu un important secours d'un Zouaoua appelé Si-Saïd, employé comme interprète au bureau politique des affaires arabes. Il était de la tribu des Beni-Boudrar, parlait également bien le kabyle et l'arabe, et savait des contes et des chants nationaux dans sa langue maternelle. M. Hanoteau, muni de ces ressources, a posé les principes et les règles de cette langue. Il a fixé les formes des mots qui varient de pays à pays, en écartant les altérations évidentes. Son manuscrit a été adressé au maréchal Randon, qui l'a envoyé au ministre de la guerre. Le maréchal Vaillant l'a soumis à l'Académie, en invitant la Compagnie à en dire son avis.

Ce traité est divisé en cinq livres : le premier est consacré au nom, au pronom et à l'adjectif ; le second, au verbe et aux noms dérivés des verbes ; le troisième, aux diverses particules ; le quatrième, à la numération ; et le cinquième renferme les différents textes qui lui ont été transmis par Si-Saïd.

Déjà, d'après des travaux partiels faits sur les dialectes ber-

bers, on avait pu se faire une idée générale de cette langue. On avait signalé quelques ressemblances entre le verbe et le pronom berbers et ces mêmes parties du discours dans les langues sémitiques, notamment dans l'hébreu et l'arabe. La lettre initiale caractéristique de chacune des trois personnes du verbe berber est presque identiquement la même que celle du verbe sémitique. Mais le berber n'a qu'une seule forme pour tous les temps et tous les modes, ce qui n'a pas lieu dans les langues sémitiques. Les seules modifications dont le verbe berber soit susceptible ont lieu à l'aide d'une particule préfixe. Exemple :

Isker,
ou *ai-isker*, il a fait ;
ad-isker, il fait ;
ra-isker, il fera.

Le verbe berber est en outre susceptible de se modifier par l'adjonction de certaines lettres qui lui donnent le sens transitif, passif, réciproque, ou qui indiquent la fréquence, la perpétuité de l'action, etc., ce qui n'existe pas dans les langues sémitiques.

Ceci s'applique aussi au pronom. Le pronom de la troisième personne reçoit au datif les lettres *s* ou *ias*, et à l'accusatif les lettres *t* ou *th* :

Il lui a donné, *iska-ias* ;
Je l'ai vu, *zeright-th*.

Ne pourrait-on pas penser que les rapports qui existent entre les verbes et les pronoms des Berbers, d'une part, et des Sémites, de l'autre, proviennent d'un emprunt fait par les indigènes à un peuple plus avancé, et que cet emprunt peut se rapporter à l'époque où ils adoptèrent l'écriture ? Ce n'est pas à la conquête arabe qu'il faudrait les faire remonter; mais au temps de l'occupation carthaginoise, peut-être même au règne de Massinissa, qui chercha à civiliser la Numidie.

En 1856, des députés touarigs vinrent à Alger. Ces peuples

ont une écriture indigène dont M. Jomard a déjà entretenu l'Académie. Or, ce fait donne à supposer que leur langage est plus poli et plus relevé que celui des dialectes kabyles.

Des noms de nombres indigènes, les Kabyles des bords de la mer n'ont conservé que ceux qui expriment *un* et *deux*, et ils se servent des mots arabes pour désigner les autres. Les Touarigs, plus éloignés de l'influence arabe, n'ont emprunté à ces derniers que les nombres *six*, *sept*, *huit* et *neuf*.

Le berber a dû faire des emprunts plus ou moins considérables à l'égyptien, au phénicien, au grec, au romain, à l'espagnol, mais surtout à l'arabe, qui figure pour un tiers environ des mots berbers. Ce sont ceux qui se rapportent à la religion, au culte, à la jurisprudence, à la médecine, à l'administration. On reconnaît ordinairement ces mots à la lettre *l*, initiale de l'article arabe, et qui, devenue partie intégrante du mot, subsiste là où elle ne devrait plus se trouver [1].

Dans les textes des chants nationaux des Kabyles, que M. Hanoteau a donnés à la suite de son essai de grammaire, on en remarque de relatifs à la dernière guerre de Crimée. Les mots arabes s'y trouvent dans une plus grande proportion que dans la prose. Les poëtes kabyles croient faire preuve d'érudition et rehausser le mérite de leurs œuvres, en y introduisant des mots empruntés à la langue du Coran.

En 1822, le voyageur anglais Oudney avait signalé des caractères bizarres gravés sur les rochers de certaines oasis, sur la route de Tripoli au Soudan. Depuis, on reconnut ces mêmes caractères dans d'autres contrées, et notamment chez les Touarigs. Les indigènes donnent à ces écritures le nom de *tefenek*, du verbe *feneg*, faire. L'usage en est très-répandu, et les femmes elles-mêmes savent l'écrire. Il est à remarquer que la femme, chez ce peuple, est plus honorée que chez les autres mahométans, et qu'ils n'en ont d'ordinaire qu'une seule. Le nom national que se donnent entre eux les indigènes n'est pas celui de *Touarigs*, par lequel on les désigne en Algérie, mais celui d'*Amazig*, qui signifie *libre*, *noble*.

[1] Nous disons de même l'*almanach*, ce qui fait deux articles exprimés.

Les Touarigs ont moins de mots arabes que les Kabyles, et sont moins familiarisés avec les sons gutturaux propres à l'arabe, mais ils ont tous les mots berbers.

L'ambassade touarig, reçue en 1856 par le maréchal Randon, avait des boucliers et des bracelets chargés d'inscriptions. Ils consentirent à en donner l'explication. M. Hanoteau reconnut ce langage pour du berber pur, et la valeur des caractères parut conforme à celle qu'avait déjà déterminée les savants d'Europe. Ces inscriptions avaient été gravées par des femmes qui sont dans l'usage de faire présent aux hommes de boucliers et de bracelets, et d'y graver le souvenir de celle à qui ils ont engagé leur foi.

L'écriture touarig se lit de droite à gauche et n'admet pas les voyelles, particularités qui se retrouvent, comme on sait, dans les langues sémitiques, mais qui paraît remonter pour les Africains à l'influence carthaginoise.

Le savant rapporteur soumet ensuite à la Compagnie différentes considérations sur l'importance de semblables études, et sur la nécessité où se trouve plus que jamais le gouvernement de les favoriser, maintenant que nos armes ont soumis un pays où la domination arabe n'avait jamais pu se maintenir. On ne saurait trop solliciter les renseignements propres à jeter du jour sur le langage, les croyances et l'histoire des indigènes. Une partie des Kabyles sont adonnés à l'agriculture, l'autre est toujours livrée à la vie pastorale. C'est surtout chez les tribus sédentaires que l'usage de la langue nationale s'est presque entièrement perdu. On cite des cantons de la province d'Oran où l'on ne parlait que le kabyle il y a cent ans, et où l'arabe est seul répandu aujourd'hui. Le nombre d'indigènes de l'Algérie parlant le kabyle est estimé à environ 600,000.

La Commission prend la liberté de recommander au gouvernement la publication des ouvrages de M. Brosselard et de feu M. Geslin. Dans l'état actuel des choses, ce sont les faits particuliers et de détail dont il faut surtout s'occuper ; les théories et les vues générales viendront ensuite.

Les conclusions du rapport sont que les manuscrits de

M. Hanoteau méritent tout l'intérêt de M. le maréchal ministre de la guerre, et que la publication qui en sera faite sera un service rendu à la science.

MOIS DE JUILLET.

Séance du 3.

Parmi les ouvrages offerts à cette séance, nous remarquons :

Une brochure de M. le baron Chaudruc de Crazannes, intitulée : *Une médaille gauloise découverte dans les fouilles de la mansio de Cosa, sur l'antique voie de Tolosa.*

Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale et des côtes de la mer Noire, par M. le comte Alexis Ouvaroff.

De la part de l'*Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, les *Mémoires* de cette Académie, 6e série : *Sciences politiques, histoire, philologie*, t. VIII, in-4.

Le *Bulletin de la classe historico-philologique*, t. XI, XII et XIII, in-4.

De la part de la *Société d'histoire de Genève*, les *Œuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre*, ancien bibliothécaire de la ville de Genève (1728 à 1756), recueillies et mises en ordre par Edouard Mallet ; Genève, 1857, 2 vol. in-8.

C. Georgii Brunii poemata, partim jam ante, partim nunc primum edita Lundæ. 1857, 2 vol. in-8.

Monatsbericht, compte rendu des séances de l'Académie royale de Berlin, mai 1857, in-8.

M. Noël des Vergers, correspondant, présente, de la part de l'auteur, M. le comte G. Conestabile, un ouvrage intitulé : *Di* Giambattista Vermiglioli, *de' monumenti di Perugia etrusca e romana, della letteratura e bibliografia Perugina*, qui se recommande également par la matière et par la mise en œuvre.

M. Jomard fait hommage, de la part de l'auteur, M. Malte-

Brun, d'une brochure intitulée : *Résumé historique des explorations faites dans l'Afrique australe de* 1849 *à* 1856, *par le révérend docteur David Livingstone.*

Le savant président de la Société de géographie rappelle à la Compagnie l'importance des voyages du révérend Livingstone en Afrique, et l'intérêt qui s'attache à ses découvertes. Ce ne sont pas seulement des terres inconnues et des mers ignorées qu'il a explorées ; mais il a fait une étude attentive des mœurs, des usages et des langues propres à chacune des tribus des régions qu'il a traversées. Le révérend Livingstone a obtenu le prix annuel de la Société de géographie de Paris. La publication de M. Malte-Brun, accompagnée d'une carte, donne une idée aussi satisfaisante que possible, dans des proportions restreintes, des itinéraires et des travaux du célèbre voyageur anglais.

M. Egger offre à la Compagnie, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire de la littérature catalane*, par M. Cambouliu.

Le savant grammairien a pris connaissance de ce travail ; il croit que l'auteur mérite de sérieux encouragements, et il recommande son livre à l'attention de l'Académie. Cet essai doit jeter un jour nouveau sur l'histoire du Midi.

M. Fournel se présente comme candidat au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Dureau de La Malle. Il invoque comme titre un travail intitulé : *Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, et recherches sur les tribus berbères qui ont occupé le Maroc central.*

M. Hase, rapporteur de la Commission des antiquités nationales de la France, lit la suite du rapport sur les récompenses annuelles ; ce sont :

Un rappel de mention très-honorable hors ligne à MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, pour le tome II des *Anciens évêchés de Bretagne ;* histoire et monuments.

Trois mentions très-honorables :

1° A M. Tastu, pour son manuscrit intitulé : *La croisade de* 1285 *et les événements qui l'amenèrent, d'après quelques chartes*

inédites des archives de la couronne d'Aragon et les chroniques contemporaines.

2° A M. Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen.*

3° A M. Doublet de Bois-Thibault, pour ses *Recherches historiques sur l'ancien monastère de Saint-Martin au Val-les-Chartres.*

M. le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur les travaux de la Compagnie pendant le semestre qui vient de s'écouler.

Rapport sur les travaux de publication de cette Académie pendant le premier semestre de l'année 1857.

« Messieurs,

« Si vous voulez bien vous rappeler les principaux points de mon rapport du second semestre de l'an 1856, il me suffira de peu de mots pour vous rendre compte des résultats encore satisfaisants de celui qui vient de s'écouler.

« Deux tomes, composant le vingt et unième volume de vos *Mémoires*, ont été achevés : le premier a paru dans le cours du mois de juin ; le second sera mis en distribution dans quelques jours.

« Le vingt-troisième volume est commencé ; sept feuilles sont en épreuves.

« La première partie du tome V des *Mémoires des savants étrangers*, 1re série, sujets divers d'érudition, a été aussi livrée au public.

« Les éléments de la *Table* pour la seconde décade de la nouvelle série de vos *Mémoires* (volumes XII à XXI) se sont accrus du dépouillement sur bulletins d'un tome tout entier, le second du dix-huitième volume.

« Dans la triple collection des *Historiens des croisades*, deux parties seulement ont pu s'augmenter de quelques feuilles rendues bonnes à tirer, savoir : une partie des *Historiens orientaux*, et celle des *Historiens occidentaux*, dont on imprime la table, sorte de travail qui ne peut marcher que lentement pour éviter les erreurs de détail. Du reste, le volume est imprimé jus-

qu'à la 672ᵉ page, et la copie entière est remise à l'imprimerie pour tout le reste. Le plus ou moins de célérité ne dépend plus que d'elle.

« La *Table des Chartes et Diplômes* compte huit feuilles in-folio de plus qu'à la fin du semestre précédent.

« Pour la seconde partie, destinée aux langues d'Occident anciennes et modernes, de la collection des *Notices et extraits de manuscrits*, le tome XIX a onze feuilles, tant déjà tirées que prêtes à l'être, et de la copie pour dix-neuf; et du tome XVIII, que doit remplir la collection des *Papyrus du Louvre*, œuvre posthume de notre regretté confrère M. Letronne, et dont le difficile travail d'édition est commis aux soins pieux autant qu'habiles d'un de nos jeunes confrères, neuf feuilles de texte et quarante-deux planches de *fac-simile* sont tirées, une vingtaine de feuilles est en épreuves : l'imprimerie tient la copie en entier ; on a lieu d'espérer que l'ouvrage paraîtra dans l'année.

« L'avancement de trois de vos publications les plus importantes, quoiqu'il ne cesse pas d'occuper les éditeurs, ne peut s'apprécier encore par l'impression.

« Votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a donné, l'année dernière, le tome XXIIIᵉ de ce grand ouvrage, terminant le treizième siècle, continue ses travaux de recherches et de rédaction avec la même activité. M. Victor Le Clerc a commencé à lui communiquer, pour le volume suivant, de nombreux extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres au XIVᵉ siècle*, qui servira d'introduction, conformément à l'exemple des bénédictins et selon l'usage conservé après eux, à la période dont on va imprimer les annales.

« La préparation du vingt-deuxième volume des *Historiens de France*, interrompue quelque temps par la maladie de l'un des éditeurs, est reprise maintenant avec le zèle éclairé dont ils ont fait preuve ; les matériaux de la première moitié du volume sont presque entièrement élaborés.

« Pour le *Recueil des chartes et diplômes* des règnes antérieurs à Philippe-Auguste, ce semestre a produit les copies de cent soixante-dix-neuf pièces du fonds de l'abbaye de Fontevrault aux archives de Maine-et-Loire ; de soixante-trois du fonds de l'abbaye de Psalmodi dans les archives du Gard ; de deux cent cinq du fonds de Saint-Martin-des-Champs à la Bibliothèque impériale, et, dans

la même Bibliothèque, le dépouillement de cinquante-cinq volumes du fonds de Baluze, dont tous les documents portent un caractère particulier d'authenticité.

« On a reçu des archives et des bibliothèques de plusieurs villes la communication de nouvelles pièces originales des temps carlovingiens, dont l'étude est si nécessaire pour contrôler la fidélité des textes conservés seulement par des copies. Il serait à désirer que toutes les villes qui possèdent de pareils trésors se montrassent aussi libérales dans l'intérêt de la science historique.

« En considérant la durée séculaire de ces entreprises qui font honneur à la France, les immenses lectures et tous les soins de révision que chaque partie exige, la persévérance de labeur, la constance de traditions qu'il faut pour en conserver l'esprit et l'ensemble, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'une Compagnie savante qui ne meurt pas, qui se renouvelle par la succession de ses membres et ne varie point dans ses doctrines, vieille d'expérience et jeune d'activité, peut seule en soutenir le poids et les mener à fin, avec les ressources pécuniaires que l'Etat leur assure. Quel homme, quelle association privée voudrait faire les sacrifices qu'elles imposent? Et, en admettant même, par hypothèse, qu'il se trouvât un tel dévouement à la science, lequel semblerait aujourd'hui à beaucoup de monde une folie de désintéressement, qui pourrait lui garantir les ressources et le temps nécessaires pour l'exécution ? Il s'est fait une tentative de ce genre, mais où l'Académie encore n'est pas restée étrangère, qui lui appartient même jusqu'à un certain point par la désignation du sujet et par la promesse réalisée de la récompense, mais dont elle doit désormais s'attribuer et acquérir la pleine et entière propriété, en la prenant sous ses auspices et sous sa direction exclusive, si l'on veut qu'elle se continue et qu'elle s'achève.

« Votre *Commission des travaux littéraires*, à laquelle ressortissent toutes les publications de l'Académie, celles particulièrement de l'histoire de France, et qui en surveille si avantageusement les progrès, a pensé que le *Gallia christiana* ne pouvait manquer plus longtemps à l'héritage que vous avez accepté et honorablement porté jusqu'à ce jour, à titre de légataires universels des Bénédictins.

« Elle vous donne une nouvelle preuve de son zèle et de sa vigilance en vous proposant d'entreprendre, au nom de la Compa-

gnie, sans excéder les limites de vos revenus annuels et ordinaires, la continuation de ce monument, qui tomberait encore une fois abandonné, si vous n'y mettiez la main. »

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 10.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la correspondance. M. Henri Mathieu offre à la Compagnie un ouvrage qu'il a composé *sur la Turquie et ses différents peuples ;* et dans la lettre d'envoi qui accompagne cet ouvrage, il fait part à l'Académie d'un projet de voyage qu'il mettra incessamment à exécution dans la Hongrie, la haute Albanie et l'Asie Mineure. Il serait heureux que la Compagnie consentît à lui donner des instructions.

M. LE BAS, qui occupe le fauteuil du président, connaît M. Henri Mathieu, ancien officier de l'armée d'Afrique, et considère sa demande comme très-digne de l'attention de l'Académie.

M. GUIGNIAUT rappelle qu'une Commission a été nommée dans le but de fournir des instructions analogues à celles que réclame M. Mathieu, à un jeune membre de la Commission centrale de la Société de géographie, M. Lejean, qui avait été chargé d'une mission scientifique pour la Turquie d'Europe. L'honorable membre regrette que cette Commission n'ait pu encore présenter à l'Académie et adresser à M. Lejean le résultat de ses travaux. Il espère toutefois que ce résultat ne se fera pas attendre longtemps. Le savant professeur de géographie fait remarquer que, la demande de M. Mathieu étant prise en considération, la même Commission pourrait fournir des instructions aux deux voyageurs. Il ajoute que le projet de voyage mentionné dans la lettre de M. Mathieu étant plus étendu que celui qui était déterminé dans l'arrêt ministériel confiant une mission à M. Lejean, il conviendrait d'adjoindre des membres nouveaux à la Commission.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL croit que, telle qu'elle est composée, la Commission est parfaitement compétente, et n'a assurément besoin du secours de personne.

M. GUIGNIAUT réclame du moins l'assistance du bureau.

M. Giraud présente, pour le concours du prix Gobert, six exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans.* 1re partie, 2 vol. in-8.

M. E.-J. Choussy présente, pour le concours des antiquités de la France, une brochure intitulée : *Essai sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et Carloman pendant l'année* 879.

Parmi les ouvrages offerts à cette séance, nous remarquons :

De la part du ministre de la guerre, un exemplaire du *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*, 1854-1855.

Nouvelle et dernière recherche sur l'emplacement de Lunna, station romaine entre Lyon et Mâcon, par M. d'Aigueperse.

Bullettino archeologico napolitano, n° 105, décembre 1856, in-4 ; adressé par M. Minervi, correspondant de l'Académie.

Le Cabinet historique de M. Louis Paris, 6e livraison, juin 1857.

M. JOMARD lit la suite du rapport au nom de la Commission des antiquités nationales de la France.

Un rappel de mention très-honorable est accordé à M. Lepage, pour ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy.*

Dix mentions honorables : 1° à M. O. des Murs, pour son *Histoire des comtes du Perche de la famille du Rotrou* ;

2° A M. Darsy, pour son ouvrage intitulé : *Gamaches et ses seigneurs* ;

3° A M. Bizeul (de Blain), pour sa brochure intitulée : *Des Nannètes aux époques celtique et romaine* (1re partie, époque celtique) ;

4° A M. Henri Ouvré, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *Essai sur l'histoire de Poitiers, depuis la fin de la Ligue*

jusqu'à la prise de la Rochelle, 1 vol. in-8 ; l'autre, *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers* ;

5° A M. Ernest Mourin, pour son ouvrage intitulé : *la Réforme et la Ligue en Anjou* ;

6° A M. de La Quérière, pour son travail manuscrit intitulé : *Saint-Cande-le-Jeune, ancienne paroisse de la ville de Rouen, supprimée en l'année* 1791 ;

7° A M. l'abbé Barrère, pour son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;*

8° A M. l'abbé Desroches, pour ses *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches ou de la toute basse Normandie* ;

9° A M. Léon Puiseux, pour sa brochure intitulée : *Siége du château de Caen par Louis XIII* (épisode de la guerre civile de 1620) ;

10° A M. Faucillon, pour sa brochure intitulée : *la Faculté des arts de Montpellier*.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 17.

Ont été déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à l'Académie : par M. Ch. W. Wall, *Proofs of the vowel-letters in the text of the hebreu Bible*, etc., London, 1857, 1 vol. in-8°.

M. GARCIN DE TASSY fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Mantic-Uttaïr*, ou *le Langage des oiseaux*, poëme de philosophie religieuse par Farid-Uddin-Attar, publié en persan ; et de deux ouvrages italiens de M. Caetani, sur la *Divine comédie* de Dante.

L'honorable membre présente quelques réflexions à l'occasion de ces deux opuscules. Nous remarquons la suivante : « On peut retrouver dans la *Divine comédie*, ainsi que l'auteur

l'a montré, le témoignage évident que Dante voyait dans les conquêtes des Romains et la réunion de toutes les contrées du monde civilisé sous leurs lois la préparation providentielle des progrès du christianisme. Il est digne de remarque que cette idée, qui fait le fondement du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, se retrouve dans le poëte florentin. »

M. Garrigou offre trois exemplaires d'une brochure intitulée : *Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon,* pour faire suite à ses études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couserans.

La séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres est fixée au vendredi 7 août.

M. Lenormant continue et achève la lecture de son Mémoire communiqué sur la monnaie des Arvernes. Avant de présenter l'analyse de ce travail, il est indispensable de rappeler que le savant numismatiste avait lu, dans les dernières séances de l'année 1856, un premier Mémoire dont celui qui a été achevé à la séance du 15 n'est, pour ainsi dire, que la suite.

Le travail de M. Lenormant portera, dans son ensemble, sur la révision de la numismatique gauloise. La première partie a été lue à l'Académie, et publiée dans les n°s 5 et 6, de septembre à décembre, de la *Revue numismatique* de 1856, sous ce titre : *Première lettre à M. de La Saussaye : Monnaies des Arvernes. — Origine de l'or monnayé dans la Gaule.*

M. Lenormant avait établi dans cette première lettre que toute la monnaie d'or des Gaulois, sans exception, est issue des modèles macédoniens. Dans ces dérivations d'une commune origine, l'Auvergne a fourni le plus grand nombre et la plus remarquable variété d'exemples (des monnaies d'or des Vercingétorix ont été trouvées dans ces derniers temps). C'est l'invasion de la Macédoine par les Gaulois, et en particulier le pillage du temple de Delphes, qui paraissent avoir propagé l'usage de la monnaie dans l'intérieur de la Gaule, quelques-uns des guerriers conquérants ayant rapporté dans leur pays des statères en or de Philippe, fils d'Amyntas. M. Lenormant avait résumé ainsi les données chronologi-

ques relatives aux émissions des monnaies d'or de la Gaule :

L'an 279 avant J.-C., expédition du second Brennus : les philippes de Delphes apportés en Gaule.

Entre 230 et 220 : première émission de statères arvernes et bituriges.

188 : époque de la seconde variété des statères arvernes.

Entre 188 et 140 environ : troisième et quatrième variété des mêmes statères.

Vers 140 : statères de Luernius, et transition des imitations de philippes au type national des Arvernes.

Le savant numismatiste poursuit, dans sa seconde lettre à M. de La Saussaye, ses études sur les monnaies des Arvernes, jusqu'à Vercingétorix inclusivement.

Deuxième lettre à M. de La Saussaye sur la monnaie d'or des anciens Arvernes. — L'auteur du Mémoire cite d'abord le passage de Strabon sur les Arvernes, comme un témoignage de la puissance de ce peuple et de l'étendue de leur clientèle dans la Gaule. Une phrase du texte grec prouve qu'il existait chez les Arvernes une monnaie d'or et d'argent, antérieurement à l'année 121 avant J.-C. Voici cette phrase : « On raconte des choses merveilleuses de la richesse de Luernius, père de ce Bituitus qui fit la guerre contre Domitius et contre Fabius. On dit qu'il portait le luxe si loin, qu'un jour, voulant faire étalage de son opulence aux yeux de ses partisans, il se mit à traverser en char la plaine de l'Auvergne, en semant à droite et à gauche des monnaies d'or et et d'argent que ceux-ci ramassaient à sa suite. » Cette anecdote est empruntée à Posidonius, qui avait fait un voyage scientifique dans la Gaule. La richesse du roi Bituitus est encore attestée par Appien, dont un fragment du livre perdu de sa *Guerre des Gaules* nous a été conservé dans les *Excerpta legationum*.

Ce petit nombre de renseignements littéraires sur la puissance et la richesse des Arvernes sont confirmés par la numismatique. On sait quelles lacunes existent dans cette époque de l'histoire romaine. Le récit que Posidonius a laissé, et qui faisait suite à Polybe, n'existe plus. Tite-Live avait raconté

dans son LXI[e] livre la guerre de Cn. Domitius et de Q. Fabius contre les Arvernes, et il ne nous en reste que le sommaire. C'est à peine si nous possédons quelques citations des guerres galliques d'Appien ; on en est donc réduit à recueillir quelques indications dans les abréviateurs, Florus, Velleius Paterculus, Eutrope et enfin Orose, plus riche à lui seul que les trois premiers. Dans un pareil dénûment, la numismatique nous fournit heureusement quelques précieux renseignements.

On ne sait pas au juste quel titre portaient les chefs des Arvernes. Vercingétorix n'était pas *roi*, et son père avait même été tué pour avoir aspiré au titre de roi « quod regnum adpetebat, » bien qu'il eût commandé à toute la Gaule : « principatum Galliæ totius obtinuerat » (Cæsar). Posidonius nous représente le père de Bituitus comme cherchant à se concilier les suffrages de la multitude, δημαγωγοῦντα αὐτὸν τοὺς ὄχλους ; mais il ne dit pas qu'il aspirât à la royauté. Cependant ce Bituitus est appelé *roi* par Appien, Florus, Orose, l'auteur de l'*Epitome* de Tite-Live, et un précieux fragment des *Triomphes* du Capitole. Mais l'exemple de Vercingétorix prouve qu'un simple général d'armée avait le droit d'inscrire son nom sur la monnaie qu'il faisait frapper.

On ne sait quel titre portait le père de Bituitus, mais son nom est Luérius, d'après Strabon, Luernius, d'après Posidonius, cité par Athénée. Cette dernière leçon paraît préférable au savant conservateur du cabinet des médailles, le mot *louarn*, ou *loarn*, signifiant *renard* en celtique. Luernius est le plus ancien nom de chef arverne qui nous soit parvenu. Nous ignorons s'il a eu des prédécesseurs. M. Lenormant avait retrouvé le nom de Luernius, soit en entier, soit en partie, sur des pièces arvernes. A cette occasion, il recherche, par la comparaison et les origines celtiques, la valeur des caractères et des désinences des légendes monétaires. La terminaison *os* peut indiquer, selon lui, l'adjectif; *Lixovios*, *Turonos*, *Santonos*, etc., sont employés pour désigner la monnaie des Lixovii, des Turones, des Santones. Cette terminaison est propre à l'adjectif de formation celtique : *gallaut*, pouvoir, *galluz*, possible. Dans

la transcription actuelle, le *s* devient un *s*. L'affinité entre *us* et *os* n'a pas besoin d'être démontrée.

Sans pouvoir présenter un résultat aussi net pour distinguer les noms des peuples ou des villes, et ceux des chefs ou des rois inscrits sur les monnaies, M. Lenormant donne cependant quelques indications qui permettent de les reconnaître. Toutes ces considérations éclaircissent pour lui le sens des légendes, et l'engagent à attribuer à Luernius trois exemplaires de monnaie.

Le fils de Luernius, Bituitus, est le plus connu des chefs arvernes ayant porté le titre de roi. Une médaille porte TOVIO, que M. Lenormant propose, par conjecture, de restituer BITOVIOs; et il prouve que des monnaies attribuées jusqu'à présent à des rois de Galatie, en Orient, ont une origine occidentale. Entamant ensuite une discussion technique sur le sens de la légende grecque ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ, qui se rencontre sur des médailles analogues en plusieurs points à celles de Bituitus, M. Lenormant, divisant les lettres ainsi ΛΟΓΓΟΣ ΤΑΛΗΤΩΝ, voit dans le premier mot un nom propre romain, Longus, et dans le second, le nom d'un peuple, les Talètes, qu'il place sur le bord de la Tet (*Telis*, Τάλις), à cause de l'analogie du nom de ce peuple avec celui de la rivière du Roussillon.

(Nous regrettons de ne pas donner plus d'étendue à cette analyse, mais nous devons nous montrer discret dans le compte rendu d'un travail inédit dont l'auteur a consenti à nous confier le manuscrit, et qui sera publié dans la *Revue numismatique*. C'est là que ceux de nos lecteurs qui prennent le plus d'intérêt à ces matières pourront le lire *in extenso*. M. Lenormant a annoncé à l'Académie une troisième lettre faisant suite aux deux premières).

Séance du 24.

La deuxième *partie* du tome XXI des *Mémoires de l'Institut impérial de France à l'Académie des inscriptions et belles-*

lettres est distribuée à chacun des membres. Les travaux renfermés dans cette seconde partie sont :

Mémoires sur les mystères de Cérès et de Proserpine, et sur les mystères de la Grèce en général, par M. Guigniaut (2e lecture faite le 21 novembre 1851).

Recherches sur le système monétaire de saint Louis, par M. Natalis de Wailly (2e lecture, 28 septembre 1855).

Mémoires sur les variations de la livre tournois, depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale, par le même (2e lecture, 31 octobre 1856).

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons :

Par M. GARCIN DE TASSY : *Les Psaumes disposés suivant le parallélisme*, traduits de l'hébreu, par M. l'abbé Bertrand, 1 vol. in-8.

Par M. LE COMTE DE LABORDE : *Antiquités de l'Orient; monuments runographiques*, interprétés par C.-C. Rafn, et publiés par la Société royale des Antiquaires du Nord; Copenhague, 1856.

Zoroastre ; Essai sur la philosophie religieuse de la Perse, par M. Joachim Ménant (2e édition).

M. REINAUD lit un travail intitulé : *Mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire.*

Ce Mémoire était destiné à la séance publique du 7 août ; mais ce travail n'ayant pu être lu à cette séance, faute de temps, nous en donnons ici le compte rendu :

La contrée comprise entre la Méditerranée et les pays nègres d'une part, et de l'autre entre le Nil et l'Océan, a conservé, malgré les populations étrangères qui s'y sont fixées, sa race indigène, son langage et ses mœurs antiques. Deux sources nouvelles de renseignements sont venues depuis quelques années éclaircir, expliquer ou compléter ce que les Grecs et les Romains nous avaient appris de ces peuples primitifs : 1° la connaissance des écrivains arabes, et 2° les découvertes auxquelles a donné lieu la conquête de l'Algérie par la France.

Parmi les documents que nous fournissent les textes ara-

bes, il en est qui n'ont pas encore été publiés ; mais M. Reinaud a eu recours à la collection des manuscrits en cette langue de la Bibliothèque impériale.

Au temps d'Hérodote, des colons grecs occupaient la Cyrénaïque, et les Phéniciens les côtes septentrionales qui répondent à peu près à la régence de Tunis, à l'Algérie et à l'empire de Maroc. L'intérieur avait été laissé aux indigènes, dont les uns, plus voisins des colons conquérants, étaient réduits à un état servile, les autres, plus indépendants par leur éloignement même, n'avaient subi l'action civilisatrice des étrangers que par les rapports commerciaux fondés sur des avantages mutuels. Par suite de ce contact, leurs mœurs avaient donc pu se modifier, mais sans altération profonde, car il est important de remarquer que ces rapports ne pouvaient être aussi fréquents avec les peuples du rivage qu'ils le sont devenus depuis, n'étant pas alors facilités par l'usage du chameau, originaire d'Arabie et qui ne fut introduit en Afrique qu'après le troisième siècle de l'ère chrétienne.

Le mot *nomade* (numide) se disait en grec des personnes qui menaient la vie pastorale ; mais leurs soins se bornaient à élever des brebis, des bœufs et des chevaux. De là vient que les Arabes, lorsqu'ils occupèrent, à leur tour, au septième siècle, les contrées où les Carthaginois, les Romains, les Vandales et les Grecs avaient séjourné, voulant faire passer dans leur langue le sens du mot *numide*, employèrent celui de *schaouya*, dérivé du mot *schat*, brebis. Ce mot indique moins aujourd'hui la profession que la race.

Les Romains s'étaient assimilé les peuples d'origine phénicienne dont les éléments se sont si bien fondus dans la race conquérante, qu'il ne fut plus possible, au troisième siècle, de les en distinguer. Mais tout ce qui ne fut point absorbé dans ce grand travail d'assimilation resta complétement étranger à la civilisation romaine et fut désigné sous le nom dédaigneux de *barbares*. Négligés par le peuple-roi, ils furent moins connus qu'ils ne l'avaient été même au temps d'Hérodote.

La France procède autrement dans ses conquêtes en Afrique. Sa sollicitude ne se borne pas aux populations qui relèvent de son autorité ; elle s'étend aux peuplades les plus lointaines, qui subiront avec le temps son influence intelligente et civilisatrice. Sous les Romains, les tribus de l'intérieur, désignées le plus souvent sous le nom de *Gétules*, ne révélaient leur existence que par des incursions sur les terres de l'empire. D'autres peuplades, *gentes*, plus rapprochées, jouissaient d'une demi-indépendance sous des chefs particuliers, *reguli*, investis par les chefs de l'Etat qui réclamaient quelquefois leurs services. La contrée qu'ils occupaient correspond aux provinces orientales du Maroc, à une partie de l'Algérie et à la région occidentale de la régence de Tunis. Les peuples qui l'habitent aujourd'hui sont les *Kabaïl*, pluriel de *Kabylé*, mot arabe qui exprime la même idée que *gentes*, *tribus*, et que nous avons francisé en en faisant *Kabyles*.

De ces tribus, les unes étaient chrétiennes, d'autres juives, un plus grand nombre, surtout dans l'intérieur, païennes. Les indigènes de la Cyrénaïque et de la Tripolitane avaient subi l'influence de la théogonie égyptienne et adoraient en général Jupiter Ammon. On trouve des traces de ce culte jusque dans la dernière moitié du onzième siècle. Chez les tribus du nord-ouest de l'Afrique dominait une espèce de fétichisme auquel s'étaient mêlées successivement des pratiques phéniciennes, grecques et romaines.

Saint Augustin nous a conservé quelques précieux témoignages de la langue parlée chez les indigènes du nord de l'Afrique. Il nous apprend que, de son temps, il y avait des cantons où l'on n'entendait que le punique, et où les prêtres étaient obligés de prêcher dans cette langue.

Les Arabes firent la conquête de ce pays, et l'un de leurs écrivains, Ibn-Khaldoun, qui vivait à la fin du quatorzième siècle, mais qui a résumé les écrits de ses devanciers, confirme ce qui a été dit plus haut de l'état des *Berbers* ou indigènes à l'époque de la domination romaine.

On connaît peu de circonstances de la conquête arabe. Ibn-

Khaldoun nous apprend que tout le pays compris entre la Tripolitane et le détroit de Gadès obéissait à un patrice appelé Grégoire, « non Roumi, mais Franc d'origine, » dit-il, qui s'était révolté contre Byzance et faisait frapper monnaie (on vient de découvrir des pièces à son coin). En ce sens, dit M. Reinaud, on pourrait dire que les Français ne font que prendre une revanche sur les Arabes et les Berbers.

Une circonstance qui dut faciliter les succès des Arabes, c'est l'affinité qui existait entre leur langue et celle des populations d'origine asiatique, à savoir les Phéniciens, débris de la race chananéenne à laquelle appartenaient aussi les disciples de Mahomet.

Qu'est-ce donc que ces indigènes qui persistent sous toutes les dominations et que nous retrouvons encore aujourd'hui présentant un caractère original, une physionomie particulière qui les distingue des Arabes ? Les Berbers ne commencent à recueillir des documents sur leur origine qu'à partir du dixième siècle. Ibn-Khaldoun, en cela d'accord avec saint Augustin, se prononce pour l'unité de la race berbère et en fait « les enfants de Chanaan, fils de Cham, fils de Noé. » Léon, dit l'*Africain*, écrivain morisque du commencement du seizième siècle, dit que les cinq tribus de la nation berbère s'accordent en une seule langue. « En ce qui concerne l'unité de la race et du langage, dit M. Reinaud, tous les renseignements que nous ont fournis les derniers événements accomplis en Afrique, y compris la récente députation des Touarigs au maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, sont une confirmation éclatante de l'opinion de saint Augustin, d'Ibn-Khaldoun et de Léon. »

On a partagé les Berbers en deux classes, les *Béranès* et les *Botr*. Les premiers paraissent correspondre aux tribus du nord-ouest, indépendantes au temps des Romains ; les seconds, aux tribus originaires de la Cyrénaïque et de la régence de Tripoli, et relevant autrefois des Egyptiens. Les *Zenata* sont une ramification des Botr. Ils paraissent à M. Reinaud dignes d'une grande attention, et lui représentent les *gentes* de l'em-

pire romain. *Zenata* ou *Djanata*, qui fait au singulier *Zena* ou *Djana*, est pour lui une forme altérée du latin *gens*, *gentes*, ayant pour équivalent, en arabe, *Kabyle*, pluriel *Kabaïl*. Les *Zenata* représenteraient donc l'ensemble des populations d'origines diverses qui, pendant la domination romaine, occupèrent l'Algérie moderne, la partie occidentale de la Tunisie et les contrées orientales du Maroc. C'est le pays que leur assigne Ibn-Khaldoun. Les Zenata, qui occupent, dans l'opinion des indigènes, une position inférieure aux Berbers, parlent une langue un peu différente de la langue de ces derniers.

Lors de la conquête arabe, une partie des habitants émigra, une autre se convertit à l'islamisme, une troisième partie enfin resta fidèle au christianisme; on les distingua par le nom d'*Africains*. Les écrivains arabes les désignent par cette dénomination, sous la forme *Ifriky*, pluriel *Afarik* et *Afariké*. Mais privés de tout secours temporel et spirituel, les *Africains*, en butte aux vexations des Arabes, allèrent toujours s'affaiblissant. La dernière mention que l'on trouve de cette classe malheureuse date du quatorzième siècle.

M. L. Renier présente une notice autographiée, intitulée: *Inscription en l'honneur de* C. FURIUS SABINIUS AQUILA TIMESITHEUS, *découverte au dix-septième siècle, par M. Thomé, ancien échevin, et retrouvée dans la maison Lempereur, le* 14 *juillet* 1857, *par E.-C. Martin-Daussigny*; Lyon, 1857, in-4.

Cette inscription, dit M. Renier, est une des plus intéressantes qui aient été trouvées sur le sol de la Gaule. Suivant une conjecture émise par Eckel (*Doctrina nummorum*, t. VII, p. 319), et qui a été confirmée depuis par une découverte du comte Borghesi (*Mémoires de l'Académie de Turin*, t. XXXVIII, p. 24), le personnage en l'honneur duquel elle a été gravée est le père de l'impératrice *Furia Sabinia Tranquillina*, lequel est désigné dans l'histoire Auguste sous le nom de *Misitheus*, nom absurde, dans lequel Casaubon avait déjà reconnu une altération de *Timesitheus*.

Peu de temps après la première découverte de cette inscription, au dix-septième siècle, on en avait perdu la trace; les

seuls savants qui l'eussent vue alors étaient Spon et Ménestrier, qui la publièrent tous deux, le second dans son *Histoire consulaire de Lyon*, p. 130; le premier, dans sa *Recherche des antiquités de Lyon*, p. 141, et dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 148. Le texte de Ménestrier était fort inexact. Celui de Spon l'était moins ; cependant il présentait encore de graves difficultés. M. Renier signale les corrections qu'on est autorisé à y faire par le fac-simile qu'a publié M. Martin-Daussigny dans la brochure offerte à l'Académie, et par un estampage fort bien exécuté, qui lui a été envoyé par le même archéologue. L'une de ces corrections, et ce n'est pas la plus importante, réduit à néant la seule objection sérieuse que l'on pût opposer à la conjecture d'Eckel. Cette conjecture est donc maintenant certaine, et il faudra désormais l'admettre dans la science, non plus comme une simple hypothèse, mais comme une découverte réelle.

Timésithée venait de quitter la charge de procurateur des Gaules lyonnaise et aquitanique, lorsque ce monument a été élevé en son honneur; il était sur la voie qui conduisait à la préfecture du prétoire, mais il n'y était pas encore parvenu, puisqu'on ne lui en donne pas le titre. Ce monument a donc été élevé, au plus tard, pendant les deux ou trois premières années du règne de Gordien III.

Quand on étudie cette inscription, on voit que Timésithée avait non-seulement parcouru toute la carrière des dignités de l'ordre équestre, mais même exercé, par intérim, les plus hautes fonctions de l'ordre sénatorial, et l'on ne s'étonne plus des éloges donnés par les historiens à son expérience consommée et à sa connaissance approfondie de la pratique des affaires.

M. Lenormant lit un *Mémoire sur l'Arc d'Orange*. Il est, sur sa demande, réservé pour être lu à la séance publique solennelle des cinq Académies, qui doit avoir lieu le lundi 17 août. (Voir plus bas.)

M. le Secrétaire perpétuel annonce que la personne à laquelle la Commission chargée de décerner le prix Bordin

avait accordé la somme de 2,000 francs à titre d'encouragement pour un Mémoire sur les hymnes du *Rig-Veda*, s'est fait connaître; c'est M. Hauvette-Besnault, bibliothécaire de l'École normale.

Séance du 21.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons : la 32e livraison de l'*Histoire de la peinture sur verre*, par M. Ferdinand de Lasteyrie.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'un décret impérial qui autorise l'Académie à accepter la fondation de M. Louis Fould, s'élevant à la somme de 20,000 francs, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des Arts du dessin chez les peuples anciens jusqu'au siècle de Périclès : Sculpture, peinture, gravure, architecture, et les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers* [1].

M. JOMARD offre de la part de l'auteur, M. Boucher de Perthes, le IIe volume d'un ouvrage intitulé : *Antiquités celtiques et antédiluviennes*.

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une Commission composée de cinq membres, trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts. Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1860. A défaut d'ouvrage ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit représentant l'intérêt de la somme de 20,000 francs, cela pendant trois années. Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales. Tous les savants français et étrangers, excepté les membres de l'Institut régnicole, sont admis au concours.

MOIS D'AOUT.

Séance solennelle publique du 7.

Présidence de M. Félix Ravaisson.

A deux heures M. F. Ravaisson prend place au fauteuil, entre M. Le Bas, vice-président, et M. Naudet, secrétaire perpétuel.

M. le président prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres fut instituée d'abord sous le titre d'Académie des inscriptions et médailles.

« Le feu roi Louis XIII, dit Louis XIV dans les lettres patentes « par lesquelles il en régularisa plus tard la fondation, le feu roi « avait ordonné en 1635 l'établissement de l'Académie française pour « porter la langue, l'éloquence et la poésie au point de perfection « où elles sont enfin parvenues sous notre règne. Nous choisîmes en « 1663, parmi ceux qui composaient cette Académie un petit nom- « bre de savants les plus versés dans la connaissance de l'histoire et « de l'antiquité, pour travailler aux inscriptions, aux devises, aux « médailles, et pour répandre sur tous les monuments de ce genre « le goût et la noble simplicité qui en font le prix. » La langue et la littérature française parvenues à un degré de perfection, et la France elle-même à un degré de splendeur qui rappelaient les plus beaux siècles de l'antiquité, restait à exprimer la grandeur du pays et du règne par les monuments publics qui devaient en perpétuer la mémoire et à leur faire parler dans les inscriptions, devises et légendes, un langage que la Grèce et Rome n'eussent pas désavoué.

« C'était la tâche confiée par Louis le Grand à la nouvelle Académie.

« Ainsi, chargée d'écrire sous toutes les formes les annales publiques de la France, et, pour les écrire dignement, de s'inspirer de l'esprit des anciens, elle le fut bientôt, et par une conséquence naturelle, d'éclaircir dans des Mémoires approfondis toutes les

obscurités des siècles passés, et de présider en même temps aux travaux d'art et aux fêtes même de chaque jour; d'expliquer les antiquités, accumulées dans ce qu'on nommait alors le Cabinet du roi, et de décrire les monuments encore subsistants de tous les temps de la monarchie française. De là, le nom d'Académie des belles-lettres qui devint plus tard le sien; nom plus étendu dans sa signification que le premier et destiné à exprimer tout ensemble et les genres si divers de connaissances qu'embrassaient nécessairement ses études et les applications qu'elle devait en faire.

« Et pourtant, depuis que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a été fondée, sa tâche n'a fait de jour en jour que grandir. Le champ du passé, qu'elle était chargée d'explorer, s'est élargi en tous sens; des langues, des littératures, des civilisations inconnues se sont révélées; des régions nouvelles se sont ouvertes pour l'histoire, l'archéologie, la philologie, où il a fallu pénétrer, et qui semblent s'étendre à mesure qu'on s'y avance. Et en même temps cette grande œuvre de l'histoire nationale, pour laquelle l'Académie avait été expressément créée, se développait sur des proportions toutes nouvelles.

« L'ordre laborieux des bénédictins, avec les ressources immenses dont il disposait, avait pris à sa charge une grande partie de cette œuvre; l'ordre a péri et son héritage est incombé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; elle a dû, elle doit encore poursuivre l'achèvement du vaste recueil des historiens de France, concurremment avec ceux des lois et des ordonnances, des chartes et des diplômes, et rédiger dans l'histoire littéraire l'inventaire complet et l'analyse exacte de tous les produits du génie national.

« Ce n'est pas tout encore, et aux travaux à faire viennent s'ajouter les travaux à inspirer et diriger.

« Toutes les Académies furent instituées d'abord pour travailler directement et par elles seules au perfectionnement des sciences, des lettres ou des arts. Plus tard, et à mesure que l'on comprit mieux combien il restait à faire en dehors et à côté de ce qu'elles pouvaient faire par elles seules, combien, autour de ces ouvriers de la première heure, il en fallait appeler d'autres encore, tant la moisson était grande, le soin a été confié à ces corps de proposer, pour des travaux dont ils pourraient être juges et qui viendraient en aide à leurs propres études, des concours solennels et de hautes récompenses.

« Il en a été ainsi, en particulier, pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Des ressources de plus en plus considérables ont été mises successivement à sa disposition pour ouvrir des concours sur des sujets relatifs aux études qu'elle poursuit, aux objets qu'elle se propose elle-même.

« Vous apprécierez une fois de plus, messieurs, dans le compte que je dois rendre aujourd'hui du résultat de ces concours pour la présente année 1857 et de ceux qui sont ouverts ou qui vont l'être pour les deux années 1858 et 1859, quelle en est l'importance, et quelle utilité la science et le pays en peuvent attendre.

« Le genre d'écrits aujourd'hui appelé du nom de *romans*, parce qu'au moyen âge des poëmes écrits en langue romane ou vulgaire en furent l'origine, n'est pas aussi exclusivement propre à la littérature moderne qu'on se l'imagine d'ordinaire. Dans l'antiquité aussi la poésie donna naissance à des récits mythiques ou fabuleux, écrits en prose, qui formèrent une branche considérable de la littérature. L'Académie a cru utile qu'il en fût fait une étude d'ensemble qui manque encore à l'histoire littéraire, et elle a mis au concours en 1855, pour sujet du prix ordinaire à décerner cette année, un examen critique des *Romans de l'antiquité grecque et romaine*. Mais parmi toutes les espèces de romans que les anciens ont connues, il en est une surtout que le programme recommandait à l'attention particulière des concurrents. Ce sont les romans qui se donnaient pour des récits véritables d'événements historiques et qui, souvent, se sont mêlés dans une proportion plus ou moins forte à l'histoire, comme des affluents qui en ont grossi et troublé le cours.

« Tels furent les récits fabuleux de la guerre de Troie par les prétendus témoins oculaires, Darès le Phrygien, et Dictys le Crétois, qui eurent tant de crédit au moyen âge; telles furent les histoires plus ou moins fantastiques d'Alexandre, dont les plus anciennes dataient du temps même du héros; tels encore ces évangiles apocryphes qui vinrent se placer dès les premiers siècles du christianisme à côté du Nouveau Testament, et dont l'influence subsiste, visible encore, dans bien des croyances très-répandues et même dans plus d'un livre contemporain.

« Rechercher et explorer à fond ces sources diverses de tant d'erreurs, et démêler dans l'histoire ce qui en est dérivé, ce serait assurément rendre aux sciences historiques un service important.

C'est le résultat principal que l'Académie attendait de ce concours.

« Un Mémoire lui a été adressé où elle a trouvé de nombreuses recherches, une érudition étendue, une saine critique, mais qui lui a paru être un recueil à peu près complet des matériaux nécessaires pour l'ouvrage qu'elle avait demandé plutôt que cet ouvrage même. C'est avec l'espérance qu'en reprenant son travail sur nouveaux frais, l'auteur le rendra tout à fait conforme au vœu de l'Académie, qu'elle proroge le concours jusqu'à l'année 1859.

« L'Académie avait proposé pour sujet d'un autre concours qui devait aussi être jugé dans l'année 1857, une *Histoire de l'architecture byzantine*, de ses origines, et des changements qu'elle a subis jusqu'à la chute de l'empire d'Orient. Des deux Mémoires qui ont concouru, l'un a paru à tous égards insuffisant; l'autre renferme des renseignements exacts et importants sur un grand nombre de monuments que l'auteur a étudiés sur les lieux, à Constantinople, en Grèce, dans l'Asie Mineure, et justifie ainsi pleinement l'épigraphe qu'il a choisie : *Vidi et memini*, j'ai vu et je me souviens.

« Toutefois, ces descriptions auraient besoin, pour être pleinement intelligibles, d'être accompagnées de figures, et il n'en a donné aucune; de plus, il n'a pas toujours soin de déterminer avec toute la précision possible, à l'aide des textes qui en font mention, fidèlement analysés, à quelles époques appartiennent les différents édifices dont il parle, enfin quels sont les éléments communs à tous ces monuments, qui autorisent à leur donner une dénomination commune, à en faire un genre à part; et d'où ces éléments tirent leur origine. Ce sont des questions auxquelles l'auteur ne donne pas de solution précise. Or, c'était justement pour qu'elles fussent résolues que l'Académie avait ouvert le concours. Elle a donc cru devoir proroger jusqu'au 1er janvier 1857.

« L'architecture byzantine, dont Sainte-Sophie de Constantinople est le type le plus parfait, et Saint-Marc de Venise celui qu'on connaît le mieux dans notre Occident, n'a pas encore été définie avec précision ; on ne sait pas bien encore quelle en fut l'origine: on n'a pas fait une histoire suivie des modifications qu'elle a subies dans le cours des mille ans environ qu'a duré l'empire grec.

« Le style byzantin a-t-il des caractères qui le distinguent essentiellement des autres styles d'architecture employés du temps même de Constantin, ou avant lui, soit dans l'Occident, soit dans

cet Orient où il établit le siége d'un nouvel empire? Ces caractères consistent-ils dans la disposition générale des édifices, dans leur décoration, dans l'une et l'autre tout ensemble? Au contraire, l'architecture appelée byzantine se réduit-elle à une continuation, ou une rénovation d'une architecture antérieure, soit grecque, soit asiatique? ou encore, tout en constituant un style vraiment original créé pour les besoins nouveaux de la religion chrétienne, le style byzantin a-t-il du moins trouvé des éléments préexistants, soit dans les régions où il a pris naissance, soit même ailleurs? Enfin, par quelles phases l'architecture byzantine a-t-elle passé? Quels changements a-t-elle subis du quatrième siècle au quinzième? — Ce sont là les problèmes à résoudre.

« Pour les traiter d'une manière complète, il faudrait satisfaire également à deux conditions très-différentes : d'une part, faire connaître avec exactitude et précision, soit dans leur ensemble, soit dans leurs détails, et les monuments de l'architecture byzantine et les autres dont il serait utile de les rapprocher; de l'autre, discuter et éclaircir les passages des auteurs qui donnent les dates, soit de la fondation de ces divers monuments, soit des changements qu'ils ont pu subir à différentes époques.

« Peut-être est-il difficile d'espérer que ces deux éléments de la question, l'un architectonique, et l'autre principalement historique et philologique, se trouvent également approfondis dans un même Mémoire.

« Mais au moins faudrait-il que celui qui y tiendrait le plus de place fût traité de manière à satisfaire pleinement aux conditions du genre; artiste, il faut décrire avec une précision technique irréprochable et aux descriptions joindre des figures propres à les faire parfaitement comprendre; philologue, il faut citer dans la langue des originaux, discuter, éclaircir les expressions obscures et difficiles.

« A ces conditions seulement on répondra à l'attente de l'Académie, aux besoins de la science. Ajoutons qu'une question accessoire mais importante et aujourd'hui très-controversée est celle de savoir quelle influence l'architecture byzantine a exercée sur celle de l'Occident.

« Nous la recommandons aux concurrents, au nom de l'Académie.

« Vous entendrez tout à l'heure, messieurs, le rapport dans le-

quel la Commission de l'Académie pour les antiquités de la France lui rend compte des concours de cette année. Je me bornerai donc à en proclamer les principaux résultats ; les deux premières médailles ont été décernées à M. Deloche pour des *Etudes sur la géographie de la Gaule au moyen âge*, et à M. Rossignol pour sa brochure intitulée *Alise, études sur une campagne de Jules César*. La troisième médaille est partagée entre M. Fabre, pour ses *Etudes historiques sur les clercs de la Bazoche* ; et M. Labarte, pour ses *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*.

« Le prix fondé par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France avait été décerné l'année dernière à M. Hauréau, pour le quatorzième volume qu'il a entrepris d'ajouter à l'histoire du clergé de France, ou *Gallia christiana*, grand ouvrage des plus importants pour l'histoire nationale et qui, depuis la suppression de l'ordre des bénédictins, ses auteurs, demeurait inachevé.

« A la première livraison que M. Hauréau avait présentée l'année dernière, il en a depuis ajouté une autre où se font remarquer les mêmes qualités qui avaient déterminé le suffrage de l'Académie. Les ouvrages présentés cette année n'ont pas paru pouvoir être mis en comparaison avec le travail de ce savant, soit pour l'importance du sujet, soit pour le mérite de l'exécution, et l'Académie a jugé qu'il devait être maintenu, aux termes de la fondation, en possession du premier prix qui lui a été décerné l'an passé.

« M. Digot avait envoyé au concours une *Histoire de Lorraine* en six volumes in-8°, où l'on a trouvé des recherches consciencieuses et intéressantes, principalement en ce qui concerne l'archéologie ainsi que la statistique physique et morale de cette province aux différentes époques de son histoire.

« L'Académie décerne à l'auteur de ce très-estimable livre le second des deux prix annuels fondés par M. le baron Gobert.

« Un seul ouvrage a concouru cette année pour le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, c'est celui que M. Cohen a publié sous le titre de *Description générale des monnaies de la République romaine communément appelées* MÉDAILLES CONSULAIRES. — C'est une des séries les plus importantes de la numismatique que celle de ces monnaies qui nous font connaître, comme

le disait l'illustre Eckel, les institutions, les annales, l'ancienne gloire de la ville éternelle, les noms et les images des dieux, non-seulement publics mais domestiques, les rites sacrés avec leur appareil, les lois sanctionnées par les magistrats, les diverses magistratures avec les honneurs qui leur étaient attribués, les effigies des hommes illustres, les édifices publics, tant sacrés que profanes, les formes et l'orthographe de l'ancienne langue latine, et qui, de plus, nous offrent souvent un travail élégant, digne du génie grec.

« Cependant, ces monnaies ont été comparativement peu étudiées, même par Eckel. La difficulté qu'il y avait, pour un grand nombre de ces médailles, de les rapporter à leurs dates avait détourné longtemps les savants et Eckel lui-même d'en faire une étude aussi approfondie que des autres parties de la numismatique. Ces difficultés ont été en partie levées par la sagacité de deux doctes italiens, MM. Borghesi et Cavedoni, et on peut espérer que le jour approche où les monnaies consulaires pourront être enfin rangées dans l'ordre des temps. Le moment est donc bien choisi pour présenter un tableau complet de la numismatique de la république romaine en harmonie avec l'état actuel de la science. C'est ce que M. Riccio avait fait, il y a quelques années, dans un ouvrage savant mais dont les figures sont malheureusement très-imparfaites. Au contraire, les planches nombreuses de l'ouvrage de M. Cohen sont généralement très-bien exécutées, mais le texte laisse souvent à désirer. L'Académie n'a donc pu décerner le prix à M. Cohen; mais elle lui accorde une mention très-honorable.

« Les Védas sont les écritures sacrées, la Bible des Indous. Ce sont les plus anciens documents de cet idiome sanskrit dans lequel la langue grecque, la langue latine, les langues germaniques ont retrouvé leurs racines; ce sont enfin, selon toute apparence, les plus anciens livres du monde. Et pourtant, c'est à peine si l'Europe commence à les connaître; il y a trente ans, elle n'en possédait pas un seul manuscrit, et aujourd'hui encore tous les textes ne sont pas traduits dans les langues de l'Occident ni même entièrement publiés. Que de motifs pour en recommander l'étude, et avant tout celle du plus antique de ces monuments vénérables, du grand recueil de prières et d'hymnes en vers adressés aux divinités antérieures à celles du brahmanisme, qui porte le titre de *Livre de louange*, Rig-Véda. Avant d'approfondir les idées, il faut se rendre bien maître de la langue dans laquelle elles sont exprimées.

obscurités des siècles passés, et de présider en même temps aux travaux d'art et aux fêtes même de chaque jour; d'expliquer les antiquités, accumulées dans ce qu'on nommait alors le Cabinet du roi, et de décrire les monuments encore subsistants de tous les temps de la monarchie française. De là, le nom d'Académie des belles-lettres qui devint plus tard le sien ; nom plus étendu dans sa signification que le premier et destiné à exprimer tout ensemble et les genres si divers de connaissances qu'embrassaient nécessairement ses études et les applications qu'elle devait en faire.

« Et pourtant, depuis que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a été fondée, sa tâche n'a fait de jour en jour que grandir. Le champ du passé, qu'elle était chargée d'explorer, s'est élargi en tous sens ; des langues, des littératures, des civilisations inconnues se sont révélées ; des régions nouvelles se sont ouvertes pour l'histoire, l'archéologie, la philologie, où il a fallu pénétrer, et qui semblent s'étendre à mesure qu'on s'y avance. Et en même temps cette grande œuvre de l'histoire nationale, pour laquelle l'Académie avait été expressément créée, se développait sur des proportions toutes nouvelles.

« L'ordre laborieux des bénédictins, avec les ressources immenses dont il disposait, avait pris à sa charge une grande partie de cette œuvre; l'ordre a péri et son héritage est incombé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; elle a dû, elle doit encore poursuivre l'achèvement du vaste recueil des historiens de France, concurremment avec ceux des lois et des ordonnances, des chartes et des diplômes, et rédiger dans l'histoire littéraire l'inventaire complet et l'analyse exacte de tous les produits du génie national.

« Ce n'est pas tout encore, et aux travaux à faire viennent s'ajouter les travaux à inspirer et diriger.

« Toutes les Académies furent instituées d'abord pour travailler directement et par elles seules au perfectionnement des sciences, des lettres ou des arts. Plus tard, et à mesure que l'on comprit mieux combien il restait à faire en dehors et à côté de ce qu'elles pouvaient faire par elles seules, combien, autour de ces ouvriers de la première heure, il en fallait appeler d'autres encore, tant la moisson était grande, le soin a été confié à ces corps de proposer, pour des travaux dont ils pourraient être juges et qui viendraient en aide à leurs propres études, des concours solennels et de hautes récompenses.

« Il en a été ainsi, en particulier, pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Des ressources de plus en plus considérables ont été mises successivement à sa disposition pour ouvrir des concours sur des sujets relatifs aux études qu'elle poursuit, aux objets qu'elle se propose elle-même.

« Vous apprécierez une fois de plus, messieurs, dans le compte que je dois rendre aujourd'hui du résultat de ces concours pour la présente année 1857 et de ceux qui sont ouverts ou qui vont l'être pour les deux années 1858 et 1859, quelle en est l'importance, et quelle utilité la science et le pays en peuvent attendre.

« Le genre d'écrits aujourd'hui appelé du nom de *romans*, parce qu'au moyen âge des poëmes écrits en langue romane ou vulgaire en furent l'origine, n'est pas aussi exclusivement propre à la littérature moderne qu'on se l'imagine d'ordinaire. Dans l'antiquité aussi la poésie donna naissance à des récits mythiques ou fabuleux, écrits en prose, qui formèrent une branche considérable de la littérature. L'Académie a cru utile qu'il en fût fait une étude d'ensemble qui manque encore à l'histoire littéraire, et elle a mis au concours en 1855, pour sujet du prix ordinaire à décerner cette année, un examen critique des *Romans de l'antiquité grecque et romaine*. Mais parmi toutes les espèces de romans que les anciens ont connues, il en est une surtout que le programme recommandait à l'attention particulière des concurrents. Ce sont les romans qui se donnaient pour des récits véritables d'événements historiques et qui, souvent, se sont mêlés dans une proportion plus ou moins forte à l'histoire, comme des affluents qui en ont grossi et troublé le cours.

« Tels furent les récits fabuleux de la guerre de Troie par les prétendus témoins oculaires, Darès le Phrygien, et Dictys le Crétois, qui eurent tant de crédit au moyen âge ; telles furent les histoires plus ou moins fantastiques d'Alexandre, dont les plus anciennes dataient du temps même du héros; tels encore ces évangiles apocryphes qui vinrent se placer dès les premiers siècles du christianisme à côté du Nouveau Testament, et dont l'influence subsiste, visible encore, dans bien des croyances très-répandues et même dans plus d'un livre contemporain.

« Rechercher et explorer à fond ces sources diverses de tant d'erreurs, et démêler dans l'histoire ce qui en est dérivé, ce serait assurément rendre aux sciences historiques un service important.

C'est le résultat principal que l'Académie attendait de ce concours.

« Un Mémoire lui a été adressé où elle a trouvé de nombreuses recherches, une érudition étendue, une saine critique, mais qui lui a paru être un recueil à peu près complet des matériaux nécessaires pour l'ouvrage qu'elle avait demandé plutôt que cet ouvrage même. C'est avec l'espérance qu'en reprenant son travail sur nouveaux frais, l'auteur le rendra tout à fait conforme au vœu de l'Académie, qu'elle proroge le concours jusqu'à l'année 1859.

« L'Académie avait proposé pour sujet d'un autre concours qui devait aussi être jugé dans l'année 1857, une *Histoire de l'architecture byzantine*, de ses origines, et des changements qu'elle a subis jusqu'à la chute de l'empire d'Orient. Des deux Mémoires qui ont concouru, l'un a paru à tous égards insuffisant; l'autre renferme des renseignements exacts et importants sur un grand nombre de monuments que l'auteur a étudiés sur les lieux, à Constantinople, en Grèce, dans l'Asie Mineure, et justifie ainsi pleinement l'épigraphe qu'il a choisie : *Vidi et memini*, j'ai vu et je me souviens.

« Toutefois, ces descriptions auraient besoin, pour être pleinement intelligibles, d'être accompagnées de figures, et il n'en a donné aucune; de plus, il n'a pas toujours soin de déterminer avec toute la précision possible, à l'aide des textes qui en font mention, fidèlement analysés, à quelles époques appartiennent les différents édifices dont il parle, enfin quels sont les éléments communs à tous ces monuments, qui autorisent à leur donner une dénomination commune, à en faire un genre à part; et d'où ces éléments tirent leur origine. Ce sont des questions auxquelles l'auteur ne donne pas de solution précise. Or, c'était justement pour qu'elles fussent résolues que l'Académie avait ouvert le concours. Elle a donc cru devoir proroger jusqu'au 1er janvier 1857.

« L'architecture byzantine, dont Sainte-Sophie de Constantinople est le type le plus parfait, et Saint-Marc de Venise celui qu'on connaît le mieux dans notre Occident, n'a pas encore été définie avec précision ; on ne sait pas bien encore quelle en fut l'origine: on n'a pas fait une histoire suivie des modifications qu'elle a subies dans le cours des mille ans environ qu'a duré l'empire grec.

« Le style byzantin a-t-il des caractères qui le distinguent essentiellement des autres styles d'architecture employés du temps même de Constantin, ou avant lui, soit dans l'Occident, soit dans

cet Orient où il établit le siége d'un nouvel empire? Ces caractères consistent-ils dans la disposition générale des édifices, dans leur décoration, dans l'une et l'autre tout ensemble? Au contraire, l'architecture appelée byzantine se réduit-elle à une continuation, ou une rénovation d'une architecture antérieure, soit grecque, soit asiatique? ou encore, tout en constituant un style vraiment original créé pour les besoins nouveaux de la religion chrétienne, le style byzantin a-t-il du moins trouvé des éléments préexistants, soit dans les régions où il a pris naissance, soit même ailleurs? Enfin, par quelles phases l'architecture byzantine a-t-elle passé? Quels changements a-t-elle subis du quatrième siècle au quinzième? — Ce sont là les problèmes à résoudre.

« Pour les traiter d'une manière complète, il faudrait satisfaire également à deux conditions très-différentes : d'une part, faire connaître avec exactitude et précision, soit dans leur ensemble, soit dans leurs détails, et les monuments de l'architecture byzantine et les autres dont il serait utile de les rapprocher; de l'autre, discuter et éclaircir les passages des auteurs qui donnent les dates, soit de la fondation de ces divers monuments, soit des changements qu'ils ont pu subir à différentes époques.

« Peut-être est-il difficile d'espérer que ces deux éléments de la question, l'un architectonique, et l'autre principalement historique et philologique, se trouvent également approfondis dans un même Mémoire.

« Mais au moins faudrait-il que celui qui y tiendrait le plus de place fût traité de manière à satisfaire pleinement aux conditions du genre; artiste, il faut décrire avec une précision technique irréprochable et aux descriptions joindre des figures propres à les faire parfaitement comprendre; philologue, il faut citer dans la langue des originaux, discuter, éclaircir les expressions obscures et difficiles.

« A ces conditions seulement on répondra à l'attente de l'Académie, aux besoins de la science. Ajoutons qu'une question accessoire mais importante et aujourd'hui très-controversée est celle de savoir quelle influence l'architecture byzantine a exercée sur celle de l'Occident.

« Nous la recommandons aux concurrents, au nom de l'Académie.

« Vous entendrez tout à l'heure, messieurs, le rapport dans le-

obscurités des siècles passés, et de présider en même temps aux travaux d'art et aux fêtes même de chaque jour; d'expliquer les antiquités, accumulées dans ce qu'on nommait alors le Cabinet du roi, et de décrire les monuments encore subsistants de tous les temps de la monarchie française. De là, le nom d'Académie des belles-lettres qui devint plus tard le sien ; nom plus étendu dans sa signification que le premier et destiné à exprimer tout ensemble et les genres si divers de connaissances qu'embrassaient nécessairement ses études et les applications qu'elle devait en faire.

« Et pourtant, depuis que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a été fondée, sa tâche n'a fait de jour en jour que grandir. Le champ du passé, qu'elle était chargée d'explorer, s'est élargi en tous sens; des langues, des littératures, des civilisations inconnues se sont révélées; des régions nouvelles se sont ouvertes pour l'histoire, l'archéologie, la philologie, où il a fallu pénétrer, et qui semblent s'étendre à mesure qu'on s'y avance. Et en même temps cette grande œuvre de l'histoire nationale, pour laquelle l'Académie avait été expressément créée, se développait sur des proportions toutes nouvelles.

« L'ordre laborieux des bénédictins, avec les ressources immenses dont il disposait, avait pris à sa charge une grande partie de cette œuvre; l'ordre a péri et son héritage est incombé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; elle a dû, elle doit encore poursuivre l'achèvement du vaste recueil des historiens de France, concurremment avec ceux des lois et des ordonnances, des chartes et des diplômes, et rédiger dans l'histoire littéraire l'inventaire complet et l'analyse exacte de tous les produits du génie national.

« Ce n'est pas tout encore, et aux travaux à faire viennent s'ajouter les travaux à inspirer et diriger.

« Toutes les Académies furent instituées d'abord pour travailler directement et par elles seules au perfectionnement des sciences, des lettres ou des arts. Plus tard, et à mesure que l'on comprit mieux combien il restait à faire en dehors et à côté de ce qu'elles pouvaient faire par elles seules, combien, autour de ces ouvriers de la première heure, il en fallait appeler d'autres encore, tant la moisson était grande, le soin a été confié à ces corps de proposer, pour des travaux dont ils pourraient être juges et qui viendraient en aide à leurs propres études, des concours solennels et de hautes récompenses.

« Il en a été ainsi, en particulier, pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Des ressources de plus en plus considérables ont été mises successivement à sa disposition pour ouvrir des concours sur des sujets relatifs aux études qu'elle poursuit, aux objets qu'elle se propose elle-même.

« Vous apprécierez une fois de plus, messieurs, dans le compte que je dois rendre aujourd'hui du résultat de ces concours pour la présente année 1857 et de ceux qui sont ouverts ou qui vont l'être pour les deux années 1858 et 1859, quelle en est l'importance, et quelle utilité la science et le pays en peuvent attendre.

« Le genre d'écrits aujourd'hui appelé du nom de *romans*, parce qu'au moyen âge des poëmes écrits en langue romane ou vulgaire en furent l'origine, n'est pas aussi exclusivement propre à la littérature moderne qu'on se l'imagine d'ordinaire. Dans l'antiquité aussi la poésie donna naissance à des récits mythiques ou fabuleux, écrits en prose, qui formèrent une branche considérable de la littérature. L'Académie a cru utile qu'il en fût fait une étude d'ensemble qui manque encore à l'histoire littéraire, et elle a mis au concours en 1855, pour sujet du prix ordinaire à décerner cette année, un examen critique des *Romans de l'antiquité grecque et romaine*. Mais parmi toutes les espèces de romans que les anciens ont connues, il en est une surtout que le programme recommandait à l'attention particulière des concurrents. Ce sont les romans qui se donnaient pour des récits véritables d'événements historiques et qui, souvent, se sont mêlés dans une proportion plus ou moins forte à l'histoire, comme des affluents qui en ont grossi et troublé le cours.

« Tels furent les récits fabuleux de la guerre de Troie par les prétendus témoins oculaires, Darès le Phrygien, et Dictys le Crétois, qui eurent tant de crédit au moyen âge; telles furent les histoires plus ou moins fantastiques d'Alexandre, dont les plus anciennes dataient du temps même du héros; tels encore ces évangiles apocryphes qui vinrent se placer dès les premiers siècles du christianisme à côté du Nouveau Testament, et dont l'influence subsiste, visible encore, dans bien des croyances très-répandues et même dans plus d'un livre contemporain.

« Rechercher et explorer à fond ces sources diverses de tant d'erreurs, et démêler dans l'histoire ce qui en est dérivé, ce serait assurément rendre aux sciences historiques un service important.

obscurités des siècles passés, et de présider en même temps aux travaux d'art et aux fêtes même de chaque jour; d'expliquer les antiquités, accumulées dans ce qu'on nommait alors le Cabinet du roi, et de décrire les monuments encore subsistants de tous les temps de la monarchie française. De là, le nom d'Académie des belles-lettres qui devint plus tard le sien; nom plus étendu dans sa signification que le premier et destiné à exprimer tout ensemble et les genres si divers de connaissances qu'embrassaient nécessairement ses études et les applications qu'elle devait en faire.

« Et pourtant, depuis que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a été fondée, sa tâche n'a fait de jour en jour que grandir. Le champ du passé, qu'elle était chargée d'explorer, s'est élargi en tous sens; des langues, des littératures, des civilisations inconnues se sont révélées; des régions nouvelles se sont ouvertes pour l'histoire, l'archéologie, la philologie, où il a fallu pénétrer, et qui semblent s'étendre à mesure qu'on s'y avance. Et en même temps cette grande œuvre de l'histoire nationale, pour laquelle l'Académie avait été expressément créée, se développait sur des proportions toutes nouvelles.

« L'ordre laborieux des bénédictins, avec les ressources immenses dont il disposait, avait pris à sa charge une grande partie de cette œuvre; l'ordre a péri et son héritage est incombé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; elle a dû, elle doit encore poursuivre l'achèvement du vaste recueil des historiens de France, concurremment avec ceux des lois et des ordonnances, des chartes et des diplômes, et rédiger dans l'histoire littéraire l'inventaire complet et l'analyse exacte de tous les produits du génie national.

« Ce n'est pas tout encore, et aux travaux à faire viennent s'ajouter les travaux à inspirer et diriger.

« Toutes les Académies furent instituées d'abord pour travailler directement et par elles seules au perfectionnement des sciences, des lettres ou des arts. Plus tard, et à mesure que l'on comprit mieux combien il restait à faire en dehors et à côté de ce qu'elles pouvaient faire par elles seules, combien, autour de ces ouvriers de la première heure, il en fallait appeler d'autres encore, tant la moisson était grande, le soin a été confié à ces corps de proposer, pour des travaux dont ils pourraient être juges et qui viendraient en aide à leurs propres études, des concours solennels et de hautes récompenses.

« Il en a été ainsi, en particulier, pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Des ressources de plus en plus considérables ont été mises successivement à sa disposition pour ouvrir des concours sur des sujets relatifs aux études qu'elle poursuit, aux objets qu'elle se propose elle-même.

« Vous apprécierez une fois de plus, messieurs, dans le compte que je dois rendre aujourd'hui du résultat de ces concours pour la présente année 1857 et de ceux qui sont ouverts ou qui vont l'être pour les deux années 1858 et 1859, quelle en est l'importance, et quelle utilité la science et le pays en peuvent attendre.

« Le genre d'écrits aujourd'hui appelé du nom de *romans*, parce qu'au moyen âge des poëmes écrits en langue romane ou vulgaire en furent l'origine, n'est pas aussi exclusivement propre à la littérature moderne qu'on se l'imagine d'ordinaire. Dans l'antiquité aussi la poésie donna naissance à des récits mythiques ou fabuleux, écrits en prose, qui formèrent une branche considérable de la littérature. L'Académie a cru utile qu'il en fût fait une étude d'ensemble qui manque encore à l'histoire littéraire, et elle a mis au concours en 1855, pour sujet du prix ordinaire à décerner cette année, un examen critique des *Romans de l'antiquité grecque et romaine*. Mais parmi toutes les espèces de romans que les anciens ont connues, il en est une surtout que le programme recommandait à l'attention particulière des concurrents. Ce sont les romans qui se donnaient pour des récits véritables d'événements historiques et qui, souvent, se sont mêlés dans une proportion plus ou moins forte à l'histoire, comme des affluents qui en ont grossi et troublé le cours.

« Tels furent les récits fabuleux de la guerre de Troie par les prétendus témoins oculaires, Darès le Phrygien, et Dictys le Crétois, qui eurent tant de crédit au moyen âge; telles furent les histoires plus ou moins fantastiques d'Alexandre, dont les plus anciennes dataient du temps même du héros; tels encore ces évangiles apocryphes qui vinrent se placer dès les premiers siècles du christianisme à côté du Nouveau Testament, et dont l'influence subsiste, visible encore, dans bien des croyances très-répandues et même dans plus d'un livre contemporain.

« Rechercher et explorer à fond ces sources diverses de tant d'erreurs, et démêler dans l'histoire ce qui en est dérivé, ce serait assurément rendre aux sciences historiques un service important.

C'est le résultat principal que l'Académie attendait de ce concours.

« Un Mémoire lui a été adressé où elle a trouvé de nombreuses recherches, une érudition étendue, une saine critique, mais qui lui a paru être un recueil à peu près complet des matériaux nécessaires pour l'ouvrage qu'elle avait demandé plutôt que cet ouvrage même. C'est avec l'espérance qu'en reprenant son travail sur nouveaux frais, l'auteur le rendra tout à fait conforme au vœu de l'Académie, qu'elle proroge le concours jusqu'à l'année 1859.

« L'Académie avait proposé pour sujet d'un autre concours qui devait aussi être jugé dans l'année 1857, une *Histoire de l'architecture byzantine*, de ses origines, et des changements qu'elle a subis jusqu'à la chute de l'empire d'Orient. Des deux Mémoires qui ont concouru, l'un a paru à tous égards insuffisant; l'autre renferme des renseignements exacts et importants sur un grand nombre de monuments que l'auteur a étudiés sur les lieux, à Constantinople, en Grèce, dans l'Asie Mineure, et justifie ainsi pleinement l'épigraphe qu'il a choisie : *Vidi et memini*, j'ai vu et je me souviens.

« Toutefois, ces descriptions auraient besoin, pour être pleinement intelligibles, d'être accompagnées de figures, et il n'en a donné aucune; de plus, il n'a pas toujours soin de déterminer avec toute la précision possible, à l'aide des textes qui en font mention, fidèlement analysés, à quelles époques appartiennent les différents édifices dont il parle, enfin quels sont les éléments communs à tous ces monuments, qui autorisent à leur donner une dénomination commune, à en faire un genre à part; et d'où ces éléments tirent leur origine. Ce sont des questions auxquelles l'auteur ne donne pas de solution précise. Or, c'était justement pour qu'elles fussent résolues que l'Académie avait ouvert le concours. Elle a donc cru devoir proroger jusqu'au 1er janvier 1857.

« L'architecture byzantine, dont Sainte-Sophie de Constantinople est le type le plus parfait, et Saint-Marc de Venise celui qu'on connaît le mieux dans notre Occident, n'a pas encore été définie avec précision ; on ne sait pas bien encore quelle en fut l'origine: on n'a pas fait une histoire suivie des modifications qu'elle a subies dans le cours des mille ans environ qu'a duré l'empire grec.

« Le style byzantin a-t-il des caractères qui le distinguent essentiellement des autres styles d'architecture employés du temps même de Constantin, ou avant lui, soit dans l'Occident, soit dans

cet Orient où il établit le siége d'un nouvel empire? Ces caractères consistent-ils dans la disposition générale des édifices, dans leur décoration, dans l'une et l'autre tout ensemble? Au contraire, l'architecture appelée byzantine se réduit-elle à une continuation, ou une rénovation d'une architecture antérieure, soit grecque, soit asiatique? ou encore, tout en constituant un style vraiment original créé pour les besoins nouveaux de la religion chrétienne, le style byzantin a-t-il du moins trouvé des éléments préexistants, soit dans les régions où il a pris naissance, soit même ailleurs? Enfin, par quelles phases l'architecture byzantine a-t-elle passé? Quels changements a-t-elle subis du quatrième siècle au quinzième? — Ce sont là les problèmes à résoudre.

« Pour les traiter d'une manière complète, il faudrait satisfaire également à deux conditions très-différentes : d'une part, faire connaître avec exactitude et précision, soit dans leur ensemble, soit dans leurs détails, et les monuments de l'architecture byzantine et les autres dont il serait utile de les rapprocher; de l'autre, discuter et éclaircir les passages des auteurs qui donnent les dates, soit de la fondation de ces divers monuments, soit des changements qu'ils ont pu subir à différentes époques.

« Peut-être est-il difficile d'espérer que ces deux éléments de la question, l'un architectonique, et l'autre principalement historique et philologique, se trouvent également approfondis dans un même Mémoire.

« Mais au moins faudrait-il que celui qui y tiendrait le plus de place fût traité de manière à satisfaire pleinement aux conditions du genre; artiste, il faut décrire avec une précision technique irréprochable et aux descriptions joindre des figures propres à les faire parfaitement comprendre; philologue, il faut citer dans la langue des originaux, discuter, éclaircir les expressions obscures et difficiles.

« A ces conditions seulement on répondra à l'attente de l'Académie, aux besoins de la science. Ajoutons qu'une question accessoire mais importante et aujourd'hui très-controversée est celle de savoir quelle influence l'architecture byzantine a exercée sur celle de l'Occident.

« Nous la recommandons aux concurrents, au nom de l'Académie.

« Vous entendrez tout à l'heure, messieurs, le rapport dans le-

quel la Commission de l'Académie pour les antiquités de la France lui rend compte des concours de cette année. Je me bornerai donc à en proclamer les principaux résultats ; les deux premières médailles ont été décernées à M. Deloche pour des *Etudes sur la géographie de la Gaule au moyen âge*, et à M. Rossignol pour sa brochure intitulée *Alise, études sur une campagne de Jules César*. La troisième médaille est partagée entre M. Fabre, pour ses *Etudes historiques sur les clercs de la Bazoche* ; et M. Labarte, pour ses *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*.

« Le prix fondé par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France avait été décerné l'année dernière à M. Hauréau, pour le quatorzième volume qu'il a entrepris d'ajouter à l'histoire du clergé de France, ou *Gallia christiana*, grand ouvrage des plus importants pour l'histoire nationale et qui, depuis la suppression de l'ordre des bénédictins, ses auteurs, demeurait inachevé.

« A la première livraison que M. Hauréau avait présentée l'année dernière, il en a depuis ajouté une autre où se font remarquer les mêmes qualités qui avaient déterminé le suffrage de l'Académie. Les ouvrages présentés cette année n'ont pas paru pouvoir être mis en comparaison avec le travail de ce savant, soit pour l'importance du sujet, soit pour le mérite de l'exécution, et l'Académie a jugé qu'il devait être maintenu, aux termes de la fondation, en possession du premier prix qui lui a été décerné l'an passé.

« M. Digot avait envoyé au concours une *Histoire de Lorraine* en six volumes in-8°, où l'on a trouvé des recherches consciencieuses et intéressantes, principalement en ce qui concerne l'archéologie ainsi que la statistique physique et morale de cette province aux différentes époques de son histoire.

« L'Académie décerne à l'auteur de ce très-estimable livre le second des deux prix annuels fondés par M. le baron Gobert.

« Un seul ouvrage a concouru cette année pour le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, c'est celui que M. Cohen a publié sous le titre de *Description générale des monnaies de la République romaine communément appelées* MÉDAILLES CONSULAIRES. — C'est une des séries les plus importantes de la numismatique que celle de ces monnaies qui nous font connaître, comme

le disait l'illustre Eckel, les institutions, les annales, l'ancienne gloire de la ville éternelle, les noms et les images des dieux, non-seulement publics mais domestiques, les rites sacrés avec leur appareil, les lois sanctionnées par les magistrats, les diverses magistratures avec les honneurs qui leur étaient attribués, les effigies des hommes illustres, les édifices publics, tant sacrés que profanes, les formes et l'orthographe de l'ancienne langue latine, et qui, de plus, nous offrent souvent un travail élégant, digne du génie grec.

« Cependant, ces monnaies ont été comparativement peu étudiées, même par Eckel. La difficulté qu'il y avait, pour un grand nombre de ces médailles, de les rapporter à leurs dates avait détourné longtemps les savants et Eckel lui-même d'en faire une étude aussi approfondie que des autres parties de la numismatique. Ces difficultés ont été en partie levées par la sagacité de deux doctes italiens, MM. Borghesi et Cavedoni, et on peut espérer que le jour approche où les monnaies consulaires pourront être enfin rangées dans l'ordre des temps. Le moment est donc bien choisi pour présenter un tableau complet de la numismatique de la république romaine en harmonie avec l'état actuel de la science. C'est ce que M. Riccio avait fait, il y a quelques années, dans un ouvrage savant mais dont les figures sont malheureusement très-imparfaites. Au contraire, les planches nombreuses de l'ouvrage de M. Cohen sont généralement très-bien exécutées, mais le texte laisse souvent à désirer. L'Académie n'a donc pu décerner le prix à M. Cohen; mais elle lui accorde une mention très-honorable.

« Les Védas sont les écritures sacrées, la Bible des Indous. Ce sont les plus anciens documents de cet idiome sanskrit dans lequel la langue grecque, la langue latine, les langues germaniques ont retrouvé leurs racines; ce sont enfin, selon toute apparence, les plus anciens livres du monde. Et pourtant, c'est à peine si l'Europe commence à les connaître; il y a trente ans, elle n'en possédait pas un seul manuscrit, et aujourd'hui encore tous les textes ne sont pas traduits dans les langues de l'Occident ni même entièrement publiés. Que de motifs pour en recommander l'étude, et avant tout celle du plus antique de ces monuments vénérables, du grand recueil de prières et d'hymnes en vers adressés aux divinités antérieures à celles du brahmanisme, qui porte le titre de *Livre de louange*, Rig-Véda. Avant d'approfondir les idées, il faut se rendre bien maître de la langue dans laquelle elles sont exprimées.

En conséquence, l'Académie avait proposé pour sujet du prix du concours fondé par M. Bordin, et pour l'année 1857, un commentaire particulièrement exégétique et grammatical sur une partie du Rig-Véda, où l'on aurait soin d'exposer l'opinion du commentateur Sayâna-Atchar dont les interprétations sont considérées par les brahmanes comme classiques.

« Un Mémoire a été déposé au secrétariat de l'Institut, portant pour épigraphe ces deux mots : *Labor improbus*.

« On y trouve un choix de Védas fait avec beaucoup d'intelligence; une traduction de ces hymnes qui n'en rend pas seulement le sens avec exactitude, mais qui en reproduit d'une manière heureuse le caractère et le tour poétique ; enfin, un travail de critique et de discussion approfondi soit sur le texte, soit sur les parties correspondantes des commentaires de Sayana. Malheureusement, il y a dans ce travail, à côté d'excellentes parties, des inégalités, des marques d'inexpérience qui n'ont pas permis de le récompenser par le prix.

« Mais l'Académie ne l'en tient pas moins pour très-digne d'estime, et elle accorde à l'auteur, à titre d'encouragement, une somme de 2,000 francs. L'auteur est M. Besnault, agrégé de l'Université et bibliothécaire de l'École normale supérieure.

« Du compte rendu des concours jugés cette année par l'Académie, je passe maintenant à ceux qu'elle ouvre pour les années 1858 et 1859.

« Et d'abord, je dois rappeler qu'elle a proposé en 1855, pour sujet d'un concours dont le résultat doit être proclamé l'année prochaine, un travail intéressant au plus haut point notre histoire, puisqu'il devra consister à recueillir, à discuter et à mettre en œuvre, dans un exposé suivi, tous les faits relatifs aux peuples de la Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de la philosophie comparée.

« Pour le prix annuel ordinaire à décerner en 1859, l'Académie met au concours une *Histoire critique du Coran*.

« Le Coran est, comme on sait, un assemblage de morceaux détachés, souvent très-disparates entre eux et même contradictoires, selon les impressions auxquelles obéissait l'âme passionnée de leur auteur. L'Académie demande aux concurrents de déterminer autant que possible les moments de la vie de Mahomet,

auxquels se rapportent les morceaux dont le Coran est composé, d'exposer les vicissitudes que traversa ce texte sacré, depuis les récitations du prophète qui en furent l'origine (Coran veut dire *récitation*), jusqu'au temps où il reçut la forme qu'il conserve aujourd'hui.

« Il ne s'agit point, comme on voit, d'examiner le fond des idées que contient le Coran ; il s'agit uniquement de rechercher comment, sous l'empire de quelles circonstances il a été composé, et par quels états successifs il a passé depuis le temps où Mahomet, à mesure qu'il recevait les révélations que l'ange Gabriel lui apportait d'en haut, les répétait à ses disciples, et où ceux-ci, selon l'occurrence, les consignaient sur des feuilles de palmier ou des os de mouton, ou les confiaient à leur seule mémoire, jusqu'au travail de révision critique exécuté par ordre d'Abou-Bekr et d'Omar, travail qui fit de tant de fragments épars un livre tel que nous le voyons.

« Des essais déjà tentés dans le sens qu'indiquent ces programmes prouvent que de pareilles études sont maintenant possibles, et en même temps ces essais n'ont pas paru à l'Académie être de nature à décourager des efforts ultérieurs.

« Le prix annuel fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné l'année prochaine au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er janvier 1857.

« Trois médailles seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les *antiquités de la France*, qui auront été présentés au concours avant le 1er janvier 1858.

« Nous devons à M. Bordin l'institution de concours annuels, dont deux doivent être jugés à la fois dans l'année 1858. Je me bornerai à rappeler que l'Académie a proposé pour sujets de ces deux concours : une *Histoire des Osques avant et pendant la domination des Romains* et des *Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel*.

« Pour le prix provenant de la même fondation, qui doit être décerné en 1859, le sujet mis au concours est une étude historique et critique de la vie et des ouvrages de M.-Terentius Varron. L'Académie demande aux concurrents d'insister particulièrement sur les fragments qui nous restent des ouvrages aujourd'hui perdus.

« Ce n'est pas assez, dit un ancien, d'appeler Varron le plus savant des Romains ; il sut plus que n'avait jamais su aucun Grec. — On trouve dans ses livres, dit un autre, une infinité de choses,

ou plutôt tout s'y trouve. Et, en effet, religion, philosophie, histoire, antiquités, grammaire, poésie, rhétorique, navigation, agriculture : point de sujet qu'il n'ait traité et traité savamment. Malheureusement, de tant de doctes écrits, deux seuls exceptés, dont nous avons la meilleure part, il ne nous reste plus que de très-courts fragments ; mais ces fragments sont une mine dont on n'a pas tiré encore, à beaucoup près, toutes les richesses qu'elle renferme, principalement pour la connaissance de la langue, des mœurs, du droit et de la religion des anciens.

« Il a paru que le texte même des écrits de Varron pourrait aujourd'hui recevoir, grâce aux progrès de la critique, des améliorations importantes ; et, enfin, que des études nouvelles pourraient jeter un nouveau jour sur la vie de cet illustre personnage, qui fut mêlé quelque temps aux affaires publiques, et en particulier sur ses rapports avec ses grands contemporains, Pompée, Cicéron et César.

« Il me reste à annoncer une fondation de plus, due à la libéralité d'un amateur très-éclairé des arts de l'antiquité ; M. Louis Fould a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions une somme de 20,000 francs pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin*, contenant l'exposé de leurs origines, de leurs progrès, de leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.

« Par les arts du dessin il faut entendre ici et les beaux-arts, c'est-à-dire l'architecture, la sculpture, la peinture et la gravure, et les arts industriels dans leurs rapports avec les beaux-arts.

« Le jugement du concours sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1860.

« Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'intérêt puissant et varié que présente une question qui embrasse l'histoire entière de l'art et de ses applications, depuis ses commencements jusqu'au temps où il atteignit, chez les Grecs, ce qu'on peut appeler son apogée. Faisons remarquer seulement que des découvertes récentes fournissent, pour les traiter d'une manière satisfaisante, des ressources jusqu'à présent inconnues. Telles sont les découvertes qu'on a faites dans les ruines de l'Assyrie oubliées depuis tant de siècles, dans diverses parties de l'Asie Mineure, notamment dans la Lycie, dans la Palestine et la Syrie, dans l'Etrurie, enfin dans diverses régions de la Grèce elle-même et de ses colonies. Grâce aux docu-

ments nouveaux qui en résultent, joints à ceux dont l'histoire de l'art avait précédemment fait usage et qu'ils éclairent d'une lumière nouvelle, on peut espérer de voir sortir du concours que nous annonçons un ouvrage qui réponde aux intentions du fondateur et aux espérances de l'Académie.

« Vous le voyez, messieurs, à ceux qui veulent travailler avec nous au progrès des sciences historiques, nous avons maintenant bien des couronnes à offrir. Et, en effet, vous le voyez aussi par cette analyse seule des programmes de concours d'une année, que de routes ouvertes à l'érudition, que de mines diverses et inépuisables, autrefois inconnues ou à peine effleurées! La matière proposée dès le principe à nos travaux est donc maintenant bien plus vaste. Qu'il me soit permis d'ajouter que le but est placé encore plus haut.

« On se plaint aujourd'hui que toutes les maximes par lesquelles on avait coutume de se conduire soient contestées, toutes les autorités en qui on se confiait combattues et ébranlées. C'est qu'une trop longue expérience, accrue de celle de tant de peuples et de pays différents, ne nous permet plus désormais cette simplicité de foi, attribut de qui a moins vécu ou a moins appris. De là les doutes, les incertitudes du présent. A une telle situation, le remède n'est point de revenir à cet Éden d'ignorance première, que plusieurs regrettent, mais qui nous est fermé pour jamais. Souvenons-nous plutôt, une fois de plus, de ce mot d'un grand homme, que si certaine science éloigne de la croyance, une science supérieure y ramène, ou, pour mieux dire, mène à une croyance plus haute. C'est qu'en effet, en philosophie, en religion, en politique, dans l'art et la littérature, ce n'est pas le seul objet à qui s'adresse réellement notre croyance, ce n'est pas la vérité qui périclite et qui succombe à l'épreuve de tant de comparaisons et de contradictions, ce sont seulement les formes qu'elle revêt tour à tour, expressions, figures qui se transforment sans cesse en des figures et des expressions différentes, et qui, de siècle en siècle, nous laissent mieux voir, par ces changements mêmes, le sens éternel qu'elles enveloppent. C'est là l'œuvre du temps; la science y vient en aide. En rapprochant et contrôlant les unes par les autres les opinions, les mœurs, les idées des pays et des siècles les plus éloignés, la science hâte le moment où de la multiplicité même des phénomènes, qui semblait faite pour confondre et décourager la raison, la raison,

au contraire, voit se dégager et ressortir l'unité du principe qui les explique tous, et dans lequel elle-même elle trouve enfin sa satisfaction et son repos.

« Plus sont nombreux les points qu'on a déterminés de la ligne que suit une planète dans sa marche, mieux le géomètre est en mesure de définir la courbe selon laquelle elle se meut, d'établir la loi de son mouvement, d'en pénétrer les causes:

« Mieux nous connaîtrons la marche qu'a suivie ce monde moral que raconte l'histoire, les déviations même et les perturbations auxquelles il est sujet, mieux nous reconnaîtrons, mieux nous démontrerons que lui aussi il n'erre pas au hasard dans l'infini, mais que son mouvement a sa règle ; et la ligne qu'il décrit, sa mesure et sa loi.

« Seulement, les corps célestes tournent, toujours les mêmes, d'un mouvement uniforme auquel il semblerait presque que suffit quelque fatalité mécanique. Le monde moral s'avance dans les espaces de plus en plus vastes qu'il embrasse en son cours, d'une allure à la fois flottante et assurée, d'un mouvement tout ensemble régulier et varié. C'est que ce monde du droit, de la politique, de la science, de l'art, ce n'est rien autre chose sinon le développement des puissances de l'âme, l'âme, cette chose divine et ondoyante que sollicitent et attirent tour à tour, dans tous les milieux qu'elle traverse, tant d'influences différentes et contraires, et qui pourtant a en elle, pour fond de son être et pour source de sa vie, ce qui est la règle, la loi, l'ordre même. Réduire le désordre apparent des événements et des choses à cet ordre supérieur qui le contient et le domine, voilà le but final, aujourd'hui, plus que jamais, marqué à nos travaux, voilà notre tâche suprême ; et en remplissant cette tâche, en préparant, du moins par nos efforts, le moment où elle pourra s'accomplir, nous ne ferons que nous acquitter plus fidèlement du soin confié à nos devanciers, de disputer à l'oubli et à la destruction les événements et les œuvres des siècles qui ne sont plus. Retrouver, en effet, parmi tant de choses disparues qui se sont démenties en apparence et anéanties les unes les autres, la vérité éternelle en laquelle elles s'accordent, c'est changer, transformer ces choses même, c'est les rappeler du néant à l'existence, et, en les rapportant au principe qui est leur raison d'être, les faire vivantes et immortelles comme lui.

« C'est donc réaliser dans son sens le plus vrai et le plus pro-

fond la pensée qui fit prendre autrefois pour emblème à cette compagnie la muse de l'histoire, avec ce mot du poëte : *Vetat mori*, elle ne laisse pas mourir. »

M. Naudet, secrétaire perpétuel, lit ensuite la notice historique suivante, sur la vie et les travaux de M. Guérard.

« Messieurs,

« Dans un temps où la jeunesse paraît si impatiente de devancer le cours des ans par la confiance en ses propres lumières, et si résolue à faire prévaloir les entraînements de ses goûts et les témérités de ses espérances sur l'expérience et l'autorité du gouvernement paternel; dans un temps où l'on est généralement enclin à demander tout d'abord au travail le bruit de la renommée, à la renommée les biens qui procurent les jouissances de la vanité avec une existence commode et sensuelle, c'est un bel et utile exemple à offrir au monde, non pas seulement à ceux qui entrent dans la carrière des lettres, que la vie d'un homme qui commence par une soumission patiente et courageuse aux volontés de son père dans une lutte avec la mauvaise fortune, et finit par une gloire modeste et durable, après avoir acheté le succès par une longue persévérance et n'ayant cherché dans la culture de la science que le moyen de s'y livrer sans partage et avec dignité.

« Il y eut dans la nature et la destinée de M. Guérard des contrastes singuliers, d'où provinrent les rudes et douloureuses épreuves de sa jeunesse, mais aussi la vigueur morale de son âge viril, peut-être, hélas! l'immaturité de sa fin : une âme ardente dans un corps frêle et maladif, des appétits de science, d'art, d'études libérales et désintéressées dans des circonstances domestiques qui lui imposaient la loi de pourvoir aux nécessités de la vie avant de se livrer aux satisfactions de l'esprit, enfin une sensibilité prompte et passionnée aux impressions des objets qui flattaient ses nobles instincts, mais, à côté, une fermeté de raison qui l'arrêtait sur le penchant de la séduction et le contenait toujours sous le joug du devoir.

« Lorsque M. Guérard naquit, en 1797, on pouvait souhaiter plutôt qu'espérer une reprise des travaux d'érudition ; les grandes écoles (académies et monastères) avaient été abolies, les traditions interrompues, les maîtres bannis : on avait refusé aux béné-

dictins la grâce d'être tolérés, non pas en qualité de congrégation, mais à titre de citoyens utiles : c'est lui-même qui le raconte avec l'indignation d'un fils d'illustre famille qui protesterait contre les persécutions de ses ancêtres. L'Institut, naissant à peine, remplaçait les Académies, non sans porter encore un peu la marque de l'effervescence tumultuaire d'où il était sorti, jusqu'à ce qu'un puissant génie, qui comprenait l'ordre et les rapports des œuvres de l'intelligence, comme la règle et l'économie de l'administration publique, donnât à ce corps son organisation définitive et ses constitutions, sinon inviolables, du moins inviolées, tant qu'il fut debout pour les protéger. Plusieurs des membres survivants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres y avaient trouvé un asile précaire en se dispersant dans deux classes qui n'étaient point leur vrai domicile. L'exaltation, les grandeurs splendides et violentes des années qui suivirent, entraînaient hors de la voie des études graves et paisibles, quelquefois même en arrachaient les jeunes gens que des dispositions naturelles auraient pu y conduire jusqu'aux sommets où l'on rencontre la gloire.

« C'est à Montbard que M. Guérard vit le jour, petite cité obscure, si elle n'avait servi de berceau à la mère de saint Bernard, et si elle n'avait été la patrie de Buffon et de Daubenton, noms immortels, sous l'éclat desquels le sien ne disparaîtra pas de la mémoire de ses compatriotes. Il fut présenté au baptême par le beau-frère même de Buffon, dont la veuve aimait à recevoir chez elle cet enfant à la figure belle et mélancolique, à l'œil intelligent, et elle le promenait dans ces allées de chênes et de marronniers à l'ombre desquels le grand naturaliste avait médité ses ouvrages. Élevé jusqu'à l'âge de dix ans dans la maison paternelle, il y reçut ses premières leçons de lecture d'une bonne religieuse chassée du couvent comme les autres, ses premières leçons d'écriture et de calcul d'un vieux maître d'école qui venait pour lui seul, ses premières leçons de latin d'un ecclésiastique vénérable, qui l'instruisait en même temps à prier. Ces commencements d'une éducation animée et tempérée tour à tour par les soins et les tendresses d'une vertueuse mère ne furent que douceur, calme et bonheur : le seul temps de sa jeunesse fut entièrement exempt à la fois des souffrances du corps et des soucis de l'avenir ou du présent.

« Montaigne rapporte que, persuadé de la puissance des premières sensations d'enfance sur le caractère de l'homme, son père

s'appliquait à éloigner de lui toute émotion brusque, jusqu'à le faire éveiller au son des instruments. On pourrait dire que M. Guérard s'éleva de même au milieu des harmonies de la famille, sans avoir connu d'autre magnificence que celle des jardins de Buffon, d'autre richesse que celle des montagnes et des forêts voisines. Son âme en garda toujours, comme un parfum des champs, un amour des beautés de la nature, et ce goût pour la culture des fleurs et des arbres, qui, dans ses dernières années, lui procurèrent les plus constantes distractions à ses maux. On ne s'en étonne pas lorsqu'on lit, dans un de ses ouvrages, cette description de sa ville natale : « Montbard, loin d'avoir l'aspect sévère de la capitale « de l'Auxois, se présente de tous côtés sous les formes les plus « douces et les plus gracieuses : aux tons bruns et sombres succè- « dent les teintes blanches et claires; la nature du sol a changé, « le granit est remplacé par le marbre, et l'on dirait, à l'air de « bonheur qu'on respire, que le soleil verse la joie et la lumière « sur toute la contrée. »

« Horace accuse la jeunesse d'être de cire aux impressions du vice, et cependant celles des leçons et surtout des exemples de vertu ne sont pas moins fortes sur l'esprit de l'enfance. Chez M. Guérard, les habitudes de soumission facile à l'autorité des parents, à l'ordre du devoir, préparèrent pour la suite la docilité qui exige des sacrifices.

« A dix ans, le premier chagrin, le départ de la ville natale et du foyer domestique pour le collége, l'effroi d'une séparation qui allait le jeter au milieu d'un monde étranger, et comme le pressentiment d'une autre, que trois ans plus tard une mort imprévue rendrait éternelle ; mais il fallait se résigner, et il se résigna. Pour lui commençait l'expérience du commerce des hommes, de la discipline égale pour tous, des obligations, des subordinations de la vie commune, du devoir sans adoucissement, de la justice sans complaisance, quelquefois de la sévérité qui cesse d'être juste, des préférences, des distinctions qu'on ne doit qu'à soi-même, au travail, à l'effort. Ces distinctions, il comprit qu'il les lui fallait mériter dès lors pour en acquérir d'autres qui se montraient en perspective au delà de l'horizon du collége.

« En ce temps, la jeunesse grandissait au bruit des triomphes et dans des rêves de fortune et d'honneurs à conquérir ; bientôt après, elle se troubla, elle s'agita au récit de nos désastres et dans les

alarmes de l'invasion ennemie. Elle ne cultivait presque plus la science qu'en vue de la guerre, et l'École polytechnique lui semblait la première étape de son ambition. Le jeune Guérard, de même que les autres, tourna son ardeur de ce côté. Les souvenirs de ses montagnes, les idées d'une vie occupée et tranquille au pays, se perdaient dans les émotions belliqueuses; il écrivait, en 1811 : « Je crois que je porterai les armes cette année; je me suis « déjà engagé dans le régiment des voltigeurs. » Il avait quatorze ans à peine. Trois ans plus tard, pendant la glorieuse agonie de 1814, moins emporté et plus affermi, il disait : « Je ne redoute « pas l'état militaire, et dans ces circonstances je partirais volon« tiers. »

« Le pauvre enfant comptait sans les entraves de sa faible constitution, et d'ailleurs sans la marche des événements qui ne l'attendraient pas. Déjà il avait manqué de succomber au saisissement de la douleur que lui fit la mort de sa mère. On lui avait caché jusqu'aux vacances sa maladie avec sa fin déplorable. Il revenait apportant la chanson qu'il avait composée, comme de coutume, pour la fête de celle qu'il ne retrouva plus.

« La catastrophe de 1815 interrompit son éducation, et sa santé profondément altérée hâta sa sortie du collége, sans lui laisser le temps d'achever son cours de mathématiques. Son père s'était trop signalé par un attachement sans peur au gouvernement déchu pour échapper aux disgrâces du nouveau règne, et les soupçonneux, qui ne manquent jamais à la suite du vainqueur, d'autant plus implacables lorsqu'ils sont transfuges du parti vaincu, ne lui permirent pas de se maintenir dans sa place de juge de paix à Montbard. De plus, le jeune frère de M. Guérard, né d'un second mariage, allait réclamer toutes les ressources paternelles, trop faibles pour pouvoir se partager, et lui, désormais, il devait se suffire à lui-même sans devenir maître de sa conduite, et demeurer sous l'empire d'une tutelle qui ne pouvait lui donner ni protection ni secours.

« La recommandation d'un citoyen notable de Montbard lui procura un emploi de régent de mathématiques et de maître d'études à la fois dans un petit collége d'une petite ville. C'était pour lui, selon ce qu'il prévoyait, un esclavage plutôt qu'un état. Il tâcha de le supporter. Rien ne s'accordait moins avec ses besoins d'activité curieuse et de libre méditation, que cette fatigue d'attention continuelle sans fruit pour l'intelligence, cette captivité de surveil-

lance assidue, semblable à celle du soldat romain attaché à la chaîne de son prisonnier. Il avait adressé plusieurs fois ses humbles doléances à son père : « Le métier que l'on m'a forcé de « prendre, écrivait-il, me déplaît plus que jamais et je ne puis le « faire longtemps. » Mais son père croyait voir dans ces paroles seulement un caprice, une impatience de jeune homme, et non le chagrin qui tue. Cependant l'ennui, pesant sur son âme de tout le poids de la monotonie, finit par la flétrir et l'abattre. Incapable de se révolter comme de souffrir davantage, il s'abandonna au désespoir qui le consumait. C'était en 1818 ; le moribond de vingt ans écrivit à un de ses amis d'enfance ses tristes adieux, la confidence de ses détresses, et il lui léguait ses livres, ses instruments de musique, « et son chien, le seul compagnon qui l'eût consolé un peu dans son exil. » On s'empressa de montrer cette lettre à celui qu'elle accusait tacitement sans proférer aucune plainte contre lui. Alors toute opposition cessa. Le père rappela son fils à Paris, où lui-même avait obtenu un emploi par la faveur d'une généreuse amitié.

« Le voilà retiré de l'abîme ; restait à trouver le port. Toujours l'urgente, l'inexorable nécessité de se créer des moyens d'existence, et devant lui la difficulté toujours renaissante et diverse qui l'arrêtait. Il lui sembla que l'Ecole de droit le conduirait à des professions lucratives et honorables. Mais que le chemin était long avant d'arriver au but ! Il fallut y renoncer. On lui parla de voyages scientifiques encouragés par le gouvernement, de jeunes gens attachés à des commissions spéciales dans ces voyages. Son imagination s'émut ; ses souvenirs des herborisations de Montbard, avec les noms de Buffon et de Daubenton, se réveillèrent en lui souriant : s'il devenait naturaliste ? Il alla se présenter au célèbre Desfontaines. dont il n'était pas connu, mais qu'il intéressa par sa confiance naïve et par la vivacité de son esprit sérieux. Le savant lui donna les conseils d'un ami, d'un père, avec l'autorité de l'expérience: « Il ne s'agissait point d'herboriser à loisir dans de belles campagnes, sous un ciel tempéré. Le voyageur devait endurer les fatigues et les maux des longues traversées et les chaleurs tropicales, et les rigueurs des saisons, dans des pays âpres et dangereux. » Il avait réfléchi, prévu tout ; son parti était pris, et, s'il fallait hasarder sa vie, le sacrifice ne l'effrayait pas. Heureusement, quand vint le temps de prendre l'engagement définitif, il y avait

des conditions à remplir qui ne dépendaient pas de sa volonté et qui excédaient de beaucoup son pouvoir. Encore une déception, d'où il tomba cette fois dans les bureaux d'un banquier.

« Nous reconnaissons la main qui l'y conduisit, une main à laquelle il ne résista jamais, qui le ramenait toujours à la triste réalité, et qui lui imposait alors cette expiation de ses illusions trop faciles. Il la subit durant près de deux années. Ces tentatives réitérées et toujours infructueuses ont rappelé à ma pensée le tableau du poëte latin qui nous représente les mortels errants dans les sentiers tortueux et dans les défilés obscurs de la vie, s'efforçant de monter pour trouver une issue, et retombant toujours, brisés contre les obstacles. C'est l'ambition qui les agite et les tourmente. Et pourtant qu'était-ce que l'ambition de M. Guérard? Travailler pour vivre, afin de vivre pour travailler.

« Mais la fortune allait se rendre, sinon prodigue, au moins plus douce envers lui. Quel conseil tourna ses vues du côté de la Bibliothèque royale? quelle protection lui en ouvrit l'entrée? Je l'ignore, mais ce fut certainement celle d'un sauveur. Là il trouvait un avenir assuré avec l'approbation paternelle, l'estime due à ses mérites, un avancement promis à ses services, et des amitiés plus précieuses que l'avancement pour le savant futur. « Il se mit « à l'ouvrage, comme dit son spirituel biographe, avec l'ardeur d'un « surnuméraire; » toute proportion gardée, selon l'usage, du traitement avec le travail, c'est-à-dire en raison inverse du travail avec le traitement. Mais aussi, quelles compensations! La jeunesse, le pain du jour avec des heures de loisir, et de grade en grade le premier rang en espérance!

« Il commença par une entreprise gigantesque. Dans les combles du département des manuscrits, se trouvait entassée, depuis près d'un demi-siècle, une masse énorme de vieux parchemins, environ quarante milliers pesant. Il offrit de débrouiller ce chaos et d'en faire sortir l'ordre et la richesse; richesse pour lui purement scientifique : on en pouvait tirer encore une autre. Tout le monde crut qu'il tentait l'impossible, ou du moins qu'il succomberait; il lui fallut arracher un consentement. Après avoir évalué les éléments de ce triage par mètres cubes et calculé le temps nécessaire par le contenu de chaque mètre, il passa tout en revue, feuille à feuille, classa tout, et ne faillit pas plus à sa promesse pour le terme du travail qu'il ne s'était trompé sur le nombre des pièces.

« Triste et singulier rapprochement ! Les deux extrémités de sa carrière dans cette bibliothèque, qu'il servit et honora pendant trente-trois ans, sont marquées d'accidents pareils : le dernier, fatal ; tous deux, effets de cette même application à une tâche qu'il s'était imposée volontairement. En respirant la poussière humide et les émanations délétères de ces montagnes de parchemins, il contracta une maladie qui ne fut pas sans péril et surtout sans douleur. Cependant cette opération ne l'avait pas absorbé tout entier. Il suivit en ce temps-là les leçons de l'Ecole des chartes, qui eut le bonheur d'inscrire, la même année, sur sa liste, les noms de Guérard et d'Eugène Burnouf.

« Il y avait chez M. Guérard, en même temps que l'étoffe de l'érudit, le souffle de l'homme de lettres, non pas jusqu'à la poésie, pour laquelle il eut un moment de faiblesse, et qui ne lui rapporta qu'un mécompte. Mais il avait été mieux inspiré dans le concours ouvert en 1824 par l'Académie française pour l'éloge du président de Thou, qui lui valut une première mention honorable. La prose était plutôt son fait, la prose de l'histoire.

« Il se recommandait ainsi du triple témoignage de la Bibliothèque royale, de l'Ecole des chartes et de l'Académie française, lorsqu'un de ses amis, reçu chez un vieillard d'un nom illustre, d'une grande opulence, d'un amour non moins grand pour les sciences historiques, devina la sympathie qui les unirait l'un à l'autre, s'ils venaient à se connaître. Faire agréer M. Guérard à M. le marquis de Fortia d'Urban comme auxiliaire d'un travail considérable n'était pas chose difficile. Leur première entrevue ressemble un peu à ce qu'Horace nous raconte de la sienne avec Mécène : d'un côté, une timidité qui paralyse la parole ; de l'autre, l'affabilité qui attire, avec cette différence, toutefois, que le jeune homme ne voulait pas s'engager comme un client, et que le protecteur n'était pas un ministre, et qu'il n'encourageait les belles-lettres qu'avec sa fortune particulière, qui ne devait rien à la fortune publique.

« Ils n'eurent point de peine à s'entendre sur les questions d'intérêt, l'un tout disposé à donner plutôt trop que moins, l'autre à demander moins qu'il n'avait droit de prétendre. Mais, dans l'exécution, l'accord sur certains points de doctrine et de méthode ne fut pas aussi prompt ; le chef et le rémunérateur du travail dut transiger avec son collaborateur. Admirable transaction, dans la-

quelle se manifestait la libéralité véritable, non pas celle du riche qui paye largement des services et des complaisances, mais celle de l'homme de cœur, qui respecte chez autrui la liberté de la conscience littéraire et la foi à son opinion.

« Le noble vieillard, qui n'avait du grand seigneur que l'élévation des sentiments et la politesse exquise des manières, et, comme distinction plus individuelle, une rare finesse de tact voilée de bonhomie, apprécia cette indépendance du caractère dans la dépendance de position, d'autant mieux que, sans trahir une présomptueuse confiance, elle se montrait respectueuse autant qu'inflexible, sachant rendre à l'âge et au mérite les égards qui leur sont dus.

« Leurs rapports devinrent de plus en plus fréquents et intimes ; il se forma entre eux une liaison qui les rendait nécessaires l'un à l'autre, surtout le protégé au protecteur, et M. Guérard se fit aimer (l'amitié commençant par l'estime) de toute la société choisie et savante qui fréquentait cette maison, où la solidité des conversations n'excluait ni la gaieté ni l'agrément. Le marquis de Fortia, pour rapprocher de lui plus constamment son jeune ami, lui donna en location, non pas gratuite, de peur d'effaroucher la délicatesse du locataire, mais à des conditions qui n'étaient pas sans doute celles des propriétaires d'aujourd'hui, dans le même enclos que son magnifique hôtel de la rue de Larochefoucault, un pavillon entouré d'un jardin ; sorte de cohabitation qui facilitait leurs communications studieuses sans gêner la liberté d'aucun des deux. M. Guérard eut ainsi une demeure selon ses goûts, la solitude quand il lui plaisait, au sein de Paris, à proximité des établissements scientifiques, au milieu de sarbres et des fleurs ; et M. de Fortia, dans sa prévoyance paternelle, voulut que le bénéfice de cette cohabitation, qui ne pouvait être dissoute que par la mort, se prolongeât encore, quand il ne serait plus, pour le survivant, il lui assura l'usufruit du pavillon par une disposition expresse de son testament. M. Guérard eut le bonheur de pouvoir témoigner sa reconnaissance et son attachement au bienfaiteur encore pendant dix ans.

« Sa vocation, quoiqu'il travaillât beaucoup et très-utilement, ne s'était pas encore décidée ; et son activité se partageait entre plusieurs objets divers. Outre ses fonctions de bibliothécaire, auxquelles il continuait de se livrer comme s'il eût été encore dans

l'attente d'un traitement, et après l'impression des quatorze volumes de l'*Histoire du Hainaut*, sous les auspices de M. de Fortia, il avait préparé, par une collation aussi diligente qu'habile des textes originaux, une partie du nouveau recueil des itinéraires anciens, dont M. de Fortia faisait aussi les frais, et il avait composé encore pour lui, dans l'édition in-8° de *l'Art de vérifier les dates*, quatre volumes d'histoire moderne, et, au milieu de toutes ces occupations, les beautés de l'éloquence et de la poésie, auxquelles il fut toujours très-sensible, l'attachaient à la littérature classique des Romains. Il méditait un ouvrage de philologie, et, selon son habitude, il s'y préparait par une immense lecture, la plume à la main, amassant d'amples provisions de matériaux avant de commencer l'édifice. Ce labeur, ou plutôt cette recréation de ses autres labeurs, le captivait par un charme dominant; mais il s'abusait.

« La Providence, pour nous conduire, se sert quelquefois des conseils d'un ami éclairé, pourvu que nous sachions profiter de ce bienfait. Un des conservateurs du département des manuscrits, Abel Rémusat, ce savant si étincelant de verve ingénieuse, qu'un maître de la critique appela un jour le Voltaire de l'érudition, cet habile orientaliste, dont le coup d'œil pénétrant et avisé ne négligeait pas les choses de l'Occident, avait pris en amitié M. Guérard; deux esprits très-différents, mais qui s'entendaient à merveille. Abel Rémusat l'avertit à point et lui montra la route qu'il devait prendre, et combien lui serait ingrat, s'il voulait s'y consacrer exclusivement, le genre d'ouvrage qui avait pour lui tant d'attraits. Dans ce champ moissonné depuis trois siècles par de si nombreux et si doctes travailleurs, Français, Anglais, Italiens, Allemands, quels épis lui restaient à glaner? tandis qu'une ère nouvelle commençait pour l'école historique, et pour l'histoire de France en particulier. Que d'erreurs anciennes à dissiper! que de déclamations accréditées à détruire! que de monuments précieux à mettre en lumière! que de doctrines récentes à contenir, à combattre ou à corriger! Quelle estime serait acquise à celui qui renouerait la tradition interrompue des D. Bouquet, des Martène, des Mabillon, et qui ferait subir aux méthodes philosophiques, ou prétendues telles, le contrôle, ou seulement la comparaison de la science positive! Et pour conclusion de ses conseils, il lui désigna le polyptyque d'Irminon à publier. M. Guérard, aussi instinctivement docile aux hommes dont il reconnaissait la raison supérieure que récal-

citrant aux autorités suspectes, se mit sans retard à fouiller cette mine féconde, et toutes celles qui l'avoisinaient, et celles qui pouvaient y correspondre. Il se sentit comme saisi de ravissement, à mesure qu'il les parcourait, à la vue de cette multitude variée de documents sur les institutions, sur les mœurs, sur la vie du moyen âge, et les trésors de connaissances qui en pouvaient naître sous une main industrieuse. Ce fut le commencement d'un travail de près de treize années, la crise définitive de son talent, l'origine de son chef-d'œuvre.

« Il renonçait à ses projets sur les auteurs latins, mais non pas à leur commerce ; il l'entretint toujours, soit comme délassement, soit comme exercice par régime d'hygiène intellectuelle. Je me souviens de l'avoir trouvé plus d'une fois un Virgile ou un Sénèque à la main, et voulant bien me mettre dans la confidence de ses réflexions sur les passages qu'il admirait ou les difficultés qu'il essayait de résoudre. Ce régime lui fit beaucoup de bien.

« La science, quel qu'en soit l'objet, a besoin, pour se maintenir grande, de l'association des études classiques, à égalité de rang et de droits. Les unes ne sauraient être amoindries sans que l'autre en demeure abaissée ; elle se prive, en les répudiant ou les opprimant, du feu sacré et des ailes qui l'emportent aux régions de la lumière, déchue alors, appesantie, semblable à ce vil Mammon que Milton représente rampant dans les enfers, accoutumé qu'il était déjà dans le ciel à tenir son front incliné et ses regards fixés sur le pavé d'or et la richesse de la matière. A ces études classiques M. Guérard dut les qualités qui font sa haute distinction entre ceux des contemporains qui ont écrit sur le moyen âge : cette manière d'exposition dégagée et précise, cette souveraine entente des proportions et de l'ordonnance générale, cette sagacité à saisir le nœud des questions et à déterminer les données des problèmes, cette sobriété du détail dans la plénitude de la démonstration, cette circonspection dans les déductions logiques, ce bon goût du savant qui veut l'être seulement dans la mesure des nécessités de la cause et non pour le plaisir de l'ostentation, cette élégance du style aussi éloignée d'une parure affectée que d'une maigre nudité, et résultant de la correction exquise et de la justesse native de l'expression dans une convenance parfaite de la forme avec la gravité du sujet. Aussi son exemple montre-t-il mieux qu'on ne pourrait dire la différence entre l'homme instruit

qui lit bien et l'ignorant qui a beaucoup lu, entre la curiosité judicieuse de l'érudit qui sait choisir et combiner, et l'étalage maladroit du compilateur qui entasse tout ce qu'il trouve et imprime tout ce qu'il a copié, heureux encore, s'il ne se hasarde pas étourdiment à mêler dans son butin confus de langue d'oil des citations et des étymologies tirées du grec qu'il sait à peine lire et du latin qu'il n'entend pas.

« Au moment où M. Guérard obéissait (je me sers de cette expression à dessein), car il lui fallut un effort de déférence pour obéir à une voix amie et se détacher d'un travail de prédilection, l'on était au fort d'un mouvement de rénovation dans la science et dans la méthode de l'histoire. Ce mouvement avait commencé sous la discipline d'une philosophie grave, spiritualiste, réparatrice, qui dissipait les influences de la philosophie moqueuse, sensualiste, agressive du dix-huitième siècle ; il s'achevait par les enseignements quotidiens, vivants et pratiques des révolutions et du gouvernement parlementaire.

« Assurément la théorie de l'histoire n'était pas chose nouvelle, inouïe, née avec notre siècle. Les Romains avaient dit et proclamé près de deux mille ans avant nous que l'histoire devait être écrite pour raconter, et non pour argumenter ; qu'elle était le miroir des temps, le témoignage fidèle et impartial des faits. Mais on avait eu d'autres yeux pour voir les choses, un autre esprit pour les comprendre, une autre manière de les exposer. L'histoire, au siècle précédent, s'était inspirée d'une ardeur polémique, ou suivait une routine de traditions conventionnelles ; tantôt elle affectait un scepticisme dénigrant, tantôt elle professait la complaisance et la crédulité de l'historiographe. Au milieu de ces flots d'écrits contentieux ou déclamatoires, et superficiellement instructifs, s'était maintenue et fortifiée incessamment dans la paix du cloître, pure de toute contagion, inaccessible aux agitations et aux querelles du monde, dégagée entièrement de préventions jalouses comme d'ambitieuses prétentions, sans haine contre le présent et sans fanatisme pour le passé, une docte et sainte école, éclairée des doux rayons de la même sagesse que le vénérable Fleury, non pas le cardinal-ministre, mais l'auteur des *Discours sur l'histoire ecclésiastique* ; comme lui pieuse et tolérante, courageuse et humble, alliant comme lui une critique de bonne foi à une enquête infatigable, également attachée aux préceptes de la religion et aux lois de la

vérité, appliquant tous ses soins à rechercher dans les profondeurs obscures où ils étaient cachés les matériaux et les instruments de l'histoire nationale pour les mettre sous la main des artisans habiles et de bonne volonté, capable elle-même de construire de simples et admirables monuments ; c'était la congrégation des bénédictins, les maîtres que M. Guérard s'était choisis.

« Il les préconisa en toute occasion dans ses ouvrages ; il aspirait à les imiter, il eut le rare bonheur de les surpasser quelquefois, et un bonheur encore plus doux pour lui que ses propres succès, celui de former des disciples à leur ressemblance.

« Mais son enthousiasme ne l'entraînait-il pas trop loin, lorsqu'en 1829, dans des articles d'ailleurs plein d'érudition et de sel, il écrivait : « Depuis que les travaux des bénédictins ont cessé, il « n'a paru aucun ouvrage véritablement progressif pour l'histoire de « notre pays ? » A la vérité, on n'avait pas vu paraître jusque-là de rivaux ni de successeurs des bénédictins ; M. Guérard ne s'était pas fait connaître. Mais n'y avait-il pas aussi d'autres progrès à faire qu'en marchant à leur suite ? Si l'érudition élabore la substance de la littérature historique, en est-elle la perfection et la fin ? Dans les vastes régions de l'histoire, la route que les bénédictins ont tracée magistralement et assise sur un fond si solide ne conduit-elle pas au delà dans d'autres voies, où triomphera la puissance d'intuition qui évoque de la lettre morte des vieilles légendes les figures des hommes d'autrefois, leur rend la vie, le mouvement, la parole, tellement que nous les voyons ? C'est l'œuvre de l'imagination, si l'on veut, non pas de l'imagination livrée à la fantaisie, mais illuminée par la science et fécondée par la méditation. Les documents recueillis par ces consciencieux investigateurs ne profiteront-ils pas encore à des intelligences capables d'embrasser un vaste horizon de lieux et de temps dans des connaissances générales et sérieusement acquises, et de juger les causes des actions, les lois des vicissitudes sociales, le jeu des institutions, mieux que les acteurs eux-mêmes, en considérant ce spectacle de haut et à distance, avec une sûreté de vues et une justesse de discernement que l'étude seule des livres ne donne pas sans la pratique des affaires, ou tout au moins sans l'expérience de la vie publique ? Quarante ans de révolutions n'avaient pas été perdus pour le génie de l'histoire ; il avait grandi dans ces rudes épreuves où la France avait traversé tous les excès de la liberté

et du pouvoir absolu, de la gloire et des revers. L'éducation de l'historien, comme celle de l'orateur, se fait avec et par l'instruction de tout le monde. Comment un esprit si élevé et si sage ne voyait-il pas que le progrès réel et notable dans les idées de ceux qui lisent ne marche pas sans un progrès dans les facultés de ceux qui écrivent?

« Quand M. Guérard dictait cet arrêt si sévère, Augustin Thierry avait imprimé ses *Lettres sur l'histoire de France*, et *Dix ans d'études*, et *la Conquête de l'Angleterre par les Normands*. On avait entendu les leçons, on relisait les ouvrages d'autres maîtres que je m'abstiens de nommer ici, parce qu'il faut leur épargner la pudeur de s'entendre louer. C'était, entre ces autorités, les plus éminentes qu'il choisissait pour les combattre corps à corps, prenant ses avantages dans la critique de détail et s'efforçant de donner l'alarme contre les nouveaux systèmes. On eût dit qu'à l'exemple de ces jeunes Romains qui signalaient leur début dans la carrière de l'éloquence par une accusation d'éclat, il voulait, pour se faire un nom, s'attaquer à de grandes renommées.

« Tel n'était pas le dessein, tels n'étaient pas les sentiments de M. Guérard. Il suivait l'impulsion de son guide aussi bien intentionné que spirituel, mais d'opinions très-positives et très-arrêtées, et dont les sympathies n'étaient pas plus acquises aux innovations dans les lettres que dans la politique.

« Quoique M. Guérard n'eût pas encore atteint à la célébrité, ni son nom ni son mérite n'étaient ignorés en France, et même en Allemagne, du petit nombre de ces hommes dont le jugement sanctionne les réputations faites, annonce l'avénement de celles qui commencent à poindre. Raynouard, de Sacy, D. Brial avaient pour lui la même estime qu'Abel Rémusat; l'illustre éditeur des *Monuments de l'histoire d'Allemagne* le signalait comme le futur régénérateur de la science diplomatique en France, *quem futurum gloriæ suæ diplomaticæ vindicem Gallia jamjamque sperat et exspectat* [1]. C'était prédire à coup sûr.

« Enfin, après les longs jours de culture pénible et sans relâche, vint la saison des fruits, les prospérités, les succès continuels et toujours croissants. L'Académie des inscriptions avait proposé pour

1 Pertz, *Monum. germ. hist.*, t. II, p. 650.

sujet du prix de l'année 1830 la question des divisions territoriales de la France au moyen âge.

« Cette question le trouva tout préparé, riche de documents, en pleine possession de la méthode, maître de son plan. Mais, si bien préparé qu'il fût, comment exécuter en dix-huit mois l'œuvre qui pour être achevée eût presque demandé la vie d'un bénédictin? Dans l'impossibilité de remplir le programme, il dut se borner à montrer qu'il en était capable, si le temps, qu'il faut compter pour beaucoup en ces sortes d'affaires, ne lui avait manqué. Il écrivit, au lieu d'un livre, un chapitre avec un discours d'introduction, mais tels qu'ils emportèrent les suffrages de l'Académie. Elle décerna la couronne, non pas à la perfection du Mémoire commencé seulement, mais au savoir de l'auteur suffisamment constaté.

« Le lauréat devenait dès lors académicien désigné, et, deux ans à peine écoulés, il vint prendre séance dans les rangs de ses juges. Mais que cette joie était pour lui mêlée d'amertume! Il occupait la place de celui auquel il rapportait l'honneur de son triomphe, et auprès de qui il lui eût été si doux de s'asseoir comme protégé et comme disciple encore.

« Il semblait que le sort, nom qu'on donne souvent à la justice plus ou moins éclairée, plus ou moins bienveillante des hommes, voulût le dédommager de ses rigueurs passées en se pressant de le combler de ses dons. Dans l'intervalle du prix obtenu et de l'entrée à l'Académie, il avait été nommé professeur à l'Ecole des chartes en remplacement du savant et modeste abbé de l'Epine, et peu après, lorsqu'on entreprit la *Collection* des documents de l'histoire de France, il fut un des premiers collaborateurs choisis par le gouvernement. Le ministre qui avait conçu l'idée et fait adopter par les Chambres le projet de la *Collection* était ce même professeur de la Sorbonne auquel M. Guérard avait fait une si rude guerre. Le ministre ne se souvint que de l'habileté de l'écrivain, et il le désigna comme éditeur des Cartulaires. La nomination ne fut effectuée que par le successeur, et continuée par tous ceux qui suivirent. Les successions étaient rapides alors; mais, dans cette mobilité du ministère, il n'y avait point de variation de jugement sur le mérite de M. Guérard.

« Son professorat faisait alors une de ses principales occupations. Créée avec des ressources médiocres, puis délaissée presque aussi-

tôt, rétablie ensuite, mais faiblement protégée, réduite à emprunter une hospitalité précaire en des lieux différents, partagée entre deux professeurs qui ne se concertaient point, et faisaient plutôt des leçons particulières à huis clos de lecture des chartes qu'un cours public et régulier de science diplomatique, l'Ecole avait eu jusqu'alors une existence intermittente, incertaine, obscure. M. Guérard releva, étendit, régularisa cet enseignement, lui imprima une direction, en définit les objets, en montra l'importance, lui donna l'âme et la vie avec un foyer inépuisable aux rayons duquel accoururent de nombreux élèves. Et comment n'auraient-ils pas répondu à cette voix qui leur disait dès le premier début, dans un discours demeuré le manuel des maîtres comme des étudiants : « Nos études n'ont pas seulement pour objet la lecture et « la critique des chartes, elles ont beaucoup plus d'étendue, et « doivent embrasser : histoires, chroniques, biographies, notices, « poëmes, sermons, bréviaires, diplômes, lettres, enfin tous les « genres de monuments écrits ou figurés du moyen âge, surtout dans « ce qu'ils ont de relatif à l'histoire, au droit public, aux lois et aux « institutions, aux mœurs et aux usages, en un mot, à l'état de la « civilisation de la France et des principaux pays de l'Europe, pen- « dant une période qui s'ouvre à la naissance de la monarchie fran- « çaise et se ferme à l'avénement au trône de François Ier. »

« Il ne faillit pas à ses promesses, et fit honneur au nom des bénédictins, sous les auspices desquels il avait placé sa chaire. Pendant plus de vingt-cinq ans, ses leçons ne se répétèrent jamais, quoique son auditoire se renouvelât d'année en année. Il toucha tous les points de la science, et tout ce qu'il touchait, il voulait l'approfondir. Nulle connaissance pour les autres, comme pour lui-même, ne pouvait le satisfaire que précise et complète. Pénétré du respect qu'on doit à la jeunesse que l'on est chargé d'instruire, il ne se serait jamais permis, dans ses conférences, ni vues superficielles, ni assertions hasardées ; il ne livrait rien aux témérités de la conjecture, aux imaginations de l'étude improvisée, non plus qu'aux entraînements de la parole irréfléchie. Avant toute exposition orale, il avait épuisé la matière par ses recherches, mûri sa pensée par la réflexion, presque fixé le discours par une rédaction écrite. Chaque partie de son cours formait ainsi un traité spécial, qu'un autre aurait pu croire achevé, mais que, malheureusement trop difficile pour lui-même, il n'a ni répandu

par l'impression, ni même permis de conserver en manuscrit après sa mort. Il ne restera que les fragments recueillis par la mémoire et les soins pieux de plusieurs de ses disciples, qui nous font espérer qu'ils les publieront. Il n'a imprimé que quelques morceaux dans le *Journal de l'Ecole des Chartes* et, dans nos *Mémoires*, son travail sur le capitulaire de Charlemagne, *de Villis*, supérieur par la sagacité historique, par l'ampleur et la diversité de la science, par le fini des détails, à tout ce qu'on avait écrit, soit en France, soit en Allemagne, sur ce règlement du domaine privé, où le génie d'ordre du grand empereur ne se fait pas moins admirer que dans son gouvernement de l'Etat.

« M. Guérard fut non-seulement le promoteur, mais en quelque sorte le fondateur de l'Ecole des chartes, quand vint le jour où un ministre toujours prompt à embrasser les desseins généreux, non moins habile à les soutenir, M. de Salvandy, emprunta aux doctrines de M. Guérard ses meilleurs arguments pour rendre sensible à tous l'utilité de l'institution et pour obtenir des Chambres les moyens de lui procurer enfin un domicile stable et digne, une organisation complète, une garantie de durée, en donnant aux professeurs une condition honorable, aux élèves un avenir.

« C'était en quelque sorte une renaissance bénédictine, si telle renaissance pouvait se faire hors de la vie cloîtrée et dans nos habitudes d'activité un peu éparpillée et de distractions même involontaires. Nous en connaissons encore cependant, mais bien peu, de ces successeurs des bénédictins, un entre autres qui ne se prête point du tout au monde, et sait se ménager une solitude silencieuse et animée dans le cloître de son cabinet et dans les entretiens de ses livres, d'où il ne sort que pour répandre à profusion dans nos séances et dans celles de la Faculté des lettres qu'il préside, l'or et les brillants de sa spirituelle érudition.

« On aurait pu penser qu'un tel professorat prenait tous les moments de M. Guérard; l'Académie n'eut point de membre plus assidu, plus utile, soit qu'il participât à la continuation de quelques-unes des collections que la Compagnie publie aux frais de l'Etat, soit que, spontanément ou sur une invitation de l'Assemblée, il fît connaître des productions de notre ressort, par des analyses fidèles et des appréciations pleines de justesse, soit qu'il fût désigné, ce qui arrivait fréquemment, pour juger les concours, tâche d'autant plus épineuse que le juge est plus consciencieux et

plus éclairé ; soit encore qu'on lui commît le soin de rédiger des instructions pour les voyageurs ayant une mission scientifique du ministère, ou des projets et des plans de publication pour l'Académie elle-même, qui a pris souvent en pareil cas une initiative profitable à la science et toujours ratifiée par le gouvernement. Je me souviens d'avoir relu plus d'une fois le rapport sur la continuation des chartes et diplômes des rois de France, petit chef-d'œuvre de savoir et de bon sens, dans lequel il embrasse d'un seul regard les principales publications de l'Académie concernant notre histoire nationale, marque les liens qui les unissent, les particularités qui les distinguent, les développements dont chacune est susceptible, les limites respectives dans lesquelles elles doivent se contenir, les procédés de critique et d'information qu'elles doivent suivre, afin de se prêter secours et de se compléter mutuellement, en évitant les empiétements et les redites. C'est ainsi qu'entre ses mains toute question s'agrandissait et se décidait avec autorité.

« Il ne pouvait pas non plus se dérober aux nombreuses et pressantes sollicitations des auteurs d'entreprises particulières qui touchaient notre histoire. On doit à ces actes de complaisance plusieurs petits ouvrages toujours solides pour le fond (il ne construisait pas autrement) et d'une exécution parfaite pour la forme et pour la mesure : les notices sur sa ville natale de Montbard et sur les villes de Semur et d'Alise, l'excellent abrégé sur la condition des personnes et des terres, servant d'introduction à un livre intitulé : *le Moyen Age et la Renaissance*.

« Un sentiment généreux, sollicitation plus puissante chez lui que toutes les autres, lui dicta en dehors de sa ligne ordinaire, et par surcroît à son œuvre quotidienne, d'abord une notice biographique sur Gustave Fallot, et un autre écrit du même genre, presque un livre, inspiré par la sincérité de l'admiration, approchant de l'éloquence par la simplicité du récit, par l'émotion contenue du narrateur, d'autant plus méritoire qu'il le consacrait à un homme qu'un malentendu avait séparé de lui, quoique leurs âmes fussent si bien faites pour s'entendre et pour sympathiser. Il fit pour sa propre satisfaction l'éloge (car que pouvait-il sortir autre chose de l'exposé lucide et vrai d'une telle vie et de tels travaux ?) l'éloge de celui qu'on n'avait pas à son gré estimé assez haut, grand par le savoir, grand par l'esprit et par le talent, grand surtout par le

caractère, mais qui, sachant bien dire et s'appliquant par-dessus tout à bien faire, n'avait pas songé à faire valoir ses actions et ses écrits; qui avait eu de plus le malheur, comme tous les vieillards, de se trouver, pour ainsi dire, surpris et fourvoyé au milieu des triomphes d'une jeune école, dont il n'acceptait ni toutes les prétentions, ni toutes les théories, et qui, ne pouvant médire de lui, s'était vengée par n'en point parler du tout; digne cependant de prendre son rang entre les maîtres les plus éminents du dix-huitième siècle et du nôtre par la pureté, le naturel, la souplesse énergique du style, et en même temps un vrai personnage de Plutarque, un républicain qui démontra, au péril de sa vie, l'illégalité du jugement d'un roi malheureux, en présence d'une assemblée démocratique, garda le culte de la liberté sous un monarque absolu, et ne se réconcilia avec la monarchie qu'au temps où elle prit les allures de la liberté : c'était l'éloge de Daunou.

« Je n'ai pas encore parlé de l'œuvre capitale de M. Guérard, celle qui maintiendra son nom en honneur autant que les études sérieuses sur les commencements de l'histoire de notre pays et de l'histoire moderne se conserveront en France et dans l'Europe. Car M. Guérard est un historien des peuples de l'Italie septentrionale, de l'Allemagne, de l'Angleterre, aussi bien que de la France, lorsqu'il expose le tableau de leurs communes origines au moyen âge ; ou, si ce titre d'historien paraît trop ambitieux, on ne refusera pas de reconnaître, dans l'éditeur des *Cartulaires* et du *Polyptyque d'Irminon*, avec les traités dont il les a enrichis, au moins le conseiller nécessaire de quiconque voudra écrire l'histoire, le maître le plus sûr de tous ceux qui voudront l'apprendre à fond.

« Les chapitres des églises et les abbés dans leurs monastères furent, en même temps que les plus grands propriétaires du moyen âge, les administrateurs les plus intelligents et les plus réguliers, des modèles pour la conservation des archives et pour la comptabilité des revenus. Ils consignaient dans leurs cartulaires tous les titres de leurs possessions, fondations pieuses, ventes, achats, échanges et donations, qui n'étaient pas la moindre part de leurs acquêts. Le polyptyque était à la fois le cadastre parcellaire, le livre censier, le rôle de population des propriétés d'abbaye, et ces propriétés s'étendaient dans plusieurs provinces et couvraient de grandes parties de territoire. Dans le polyptyque était consignée la description détaillée, par province, par canton, par village, de

tous les biens-fonds, personnes et choses, la contenance et la composition de chaque manse ou manoir, les noms, l'origine, la condition de l'homme et de sa compagne dans chaque ménage, le nombre et les servitudes originaires des enfants, les qualités, les formes diverses des tenures, les redevances et charges réelles et personnelles des tenanciers, les arrondissements de juridiction intérieure, enfin toute l'existence, toute la constitution, toute l'industrie de de ces populations rurales.

« C'était rendre un assez grand service à la science que de publier avec une parfaite correction ces vieux textes si abondants en documents authentiques et d'un si multiple intérêt. Si l'éditeur les accompagnait d'un choix de beaucoup de pièces analogues et de même date, explicatives et complémentaires, exhumées de la poussière des chartriers et des archives, s'il y joignait des commentaires pour en interpréter tous les termes peu intelligibles ou ignorés, autant de signes cependant d'instruments et d'usage de la vie civile, et particulièrement de la vie agricole, il acquérait plus de droits encore à l'estime et à la reconnaissance du monde savant. M. Guérard fit tout cela, et pensa qu'il pouvait faire davantage et mieux. Il exprima la substance de ces livres précieux et de plusieurs centaines d'autres volumes où s'étaient accumulés les fruits du travail séculaire d'une succession d'érudits, et la substance encore de plusieurs milliers de titres épars, en manuscrits, qu'il découvrit lui-même, et de cette élaboration alimentée par une mémoire inépuisable, conduite par une intelligence supérieure, sortirent, soit sous le nom de *Prolégomènes du Polyptyque*, soit en forme de *Discours préliminaires* ou de *Préface des Cartulaires*, des ouvrages didactiques, aussi remarquables par le langage que par le savoir. Avec lui, apprendre est facile, et toute connaissance acquise est sûre. Sans doute, il ne s'était pas frayé une route inexplorée avant lui ; Perréciot, Houard, de Gourcy, d'autres encore avaient traité des mêmes sujets, mais non avec cet ensemble, avec cette plénitude et cette réserve à la fois, avec cette méthode, avec cette netteté d'horizon qui marque si bien la limite où finit la lumière de l'assertion légitime, où commence le crépuscule de la conjecture. Personne plus que lui n'aurait eu la force, personne ne redoutait davantage de se hasarder dans ces régions douteuses. Je le suis sans fatigue tant qu'il veut me conduire, parce qu'il abrége le chemin en connaissant jusqu'aux moindres sentiers, aux

moindres détours ; je me fie en aveugle, ou plutôt en homme clairvoyant, après l'avoir lu, à tout ce qu'il me dit sur les pouvoirs, l'administration temporelle, les justices et priviléges des églises, sur la topographie des pays du domaine de l'abbaye, sur la hiérarchie et les degrés de la liberté et de la servitude, sur les états différents des colons et la composition des familles, sur le système et les variations des monnaies avant et depuis Charlemagne, sur les mesures agraires et toutes les sortes de mesures, sur le prix des choses, sur l'entretien des postes publiques relevées par le premier des Carlovingiens, lorsqu'elles étaient tombées, depuis deux siècles, dans les empires d'Orient et d'Occident.

« Pour moi, M. Guérard est le plus excellent historien des faits dont l'histoire ne parle pas ordinairement et des personnes dont elle ne tient guère compte, savoir : les pratiques et les choses de la vie commune, les hommes qui passent inconnus sur cette terre, et dont la trace est effacée aussitôt qu'ils en disparaissent, ceux qu'on appelle le vulgaire, tout le monde, la presque totalité des générations qui se poussent comme les flots dans l'abîme.

« Nous qui l'avons vu presque continuellement valétudinaire, nous nous demandions quel pouvait être le secret de cette activité si soutenue et si productive ; comment cette prodigieuse lecture, ces recherches si laborieuses, tant d'écrits de si longue haleine, d'une touche si ferme, d'une si vive clarté, se poursuivaient au milieu de jours presque sans repos et de nuits troublées par le malaise et les angoisses. Chez lui, l'énergie de l'âme relevait le corps de sa détresse, et l'attachement au travail trompait la douleur, tandis que nous nous affligions de voir à quel prix le ciel lui faisait payer les avantages qu'il lui avait départis. Toute sa vie a été un combat, d'abord contre les gênes et les tristesses d'une condition nécessiteuse, ensuite contre des maux aigus et des infirmités prématurées. Et cependant quiconque l'a bien connu dira qu'il fut heureux. Il fut heureux, non pas seulement parce qu'il jouissait de sa bonne renommée et de la conscience de l'avoir méritée, non pas seulement parce qu'il avait acquis par le travail et la sagesse la plus belle des fortunes, une aisance modeste, égale à ses désirs ; non pas encore parce qu'il avait réalisé son rêve de félicité, semblable au vœu d'Horace, la possession d'un petit coin de terre, *angulus agri*, avec une jolie et simple habitation, desservie, non par les sept esclaves du domaine de la Sabi-

nie, mais par l'humble servante du vieil Ennius ; il fut heureux parce qu'il fut bon. Si l'on savait quel trésor de jouissance il y a dans la bonté, tout le monde serait bon, pour le plaisir de l'être. M. Guérard avait au plus haut degré cette sorte d'égoïsme des âmes nobles et tendres.

« Spontanément humain et affectueux, il trouvait une satisfaction journalière dans les retours d'affection prévenante et attentive de tout ce qui l'entourait. Tout être souffrant ou maltraité, ou qui pouvait l'être, était pour lui un intérêt, s'il pouvait le protéger ; un soulagement sensible, si la protection réussissait. Il lui arrivait quelquefois, dans les rues ou aux champs, de rencontrer un furieux battant à outrance des chevaux excédés ou rétifs ; il s'efforçait de l'adoucir, puis de lui démontrer que la résistance venait de l'impuissance d'obéir ou de l'irritation causée par la violence : charmé s'il remportait cette victoire sur la colère par le raisonnement, même lorsqu'il avait fallu aider un peu à la force des raisons par la persuasion de l'argent. Dans ses courses, si le cocher, par un zèle peu désintéressé, hâtait trop le pas, il payait plus largement pour qu'on ménageât l'attelage. Formait-on quelque entreprise d'utilité commune, surtout pour les pauvres, il se mettait des premiers dans l'association, et il intriguait au besoin pour bien faire, de même que pour servir ses fils d'adoption, ses élèves.

« Sa campagne l'enchantait, et il se plaisait à l'embellir. On riait et il laissait rire volontiers de sa manie de bâtir et de planter ; car on avait pu compter jusqu'à la troisième édition de ses bâtiments : celles des plantations ne se comptaient pas. Mais dans cette manie entrait pour beaucoup le désir d'être secourable. Le salaire du travail était plus selon ses sentiments et lui semblait plus convenable à la dignité de l'homme secouru que le don gratuit, que l'aumône, qu'il savait faire aussi à propos.

« Sa campagne ! c'était là que, dans les intervalles trop courts de bonne santé, il recevait ses amis, deux ou trois camarades de collége, quelques-uns de ses confrères, plusieurs de ses élèves, qu'il aimait entre tous. Comme il se sentait alors content et dispos ! avec quel rajeunissement de gaieté, quel épanouissement de bien-être, il goûtait les soins de cette hospitalité familière !

« Il dut à la bonté de son cœur la plupart des plus doux instants de sa vie. Le devoir causa sa mort, ou du moins l'avança de plusieurs années. Il y avait quelque temps qu'il venait d'être nommé

conservateur au département des manuscrits. Son prédécesseur immédiat avait laissé un exemple qui aurait excité son émulation, s'il avait eu besoin de ce stimulant. Il reprit les rangements commencés, il en imagina de nouveaux, avec un zèle bien au-dessus de ses forces. L'hiver ne put interrompre ses travaux. A la campagne, les intempéries de la saison semblaient être sans atteinte sur lui : il y respirait, en liberté, comme un air natal ; mais le froid humide et glacial des galeries, où il persistait à surveiller ses travailleurs, malgré les avertissements et les prières de ses amis, le saisit mortellement, et, après quelques jours de maladie, il succomba.

« Ainsi nous fut enlevé avant le temps ce savant, cet homme de bien, qu'estimaient, que respectaient tous ceux qui le connurent ; que chacun aimait d'autant plus chèrement qu'on le connaissait mieux ; qui fut pleuré des siens plus qu'à un célibataire il n'appartient ordinairement de l'être ; qui laisse un nom honoré avec un long souvenir dans la famille académique, et dont l'éloge est écrit par ses confrères eux-mêmes, sur la pierre de sa tombe, en ces mots :

BENJAMIN-EDME-CHARLES GUÉRARD,

NÉ A MONTBARD, 15 MARS 1797; MORT A PARIS, 10 MARS 1854.

. . . .

Aussi estimable par l'intégrité de son caractère
que par la sincérité scrupuleuse de son érudition,
digne continuateur des bénédictins,
il trouva dans les Polyptyques et les Cartulaires
une source nouvelle de documents historiques
d'où il sut tirer des tableaux achevés
de l'état des personnes et des choses
au moyen âge.
Ses deux frères lui ont élevé ce monument.
L'Académie des inscriptions et belles-lettres
associe ses regrets à leur douleur. »

M. Adrien de Longpérier lit ensuite un rapport au nom de la commission des antiquités de la France[1] :

« Messieurs,

« Cette année, pour la première fois, l'Académie a dû appliquer la décision prise par elle relativement à la limite de temps fixée pour l'envoi des ouvrages destinés au concours. Le terme expirait au premier de janvier; et plusieurs auteurs, pour ne pas s'être rappelé cette circonstance, ont tardivement adressé à l'Académie leurs livres qui, par suite de ce malentendu, ne devront être remis qu'en 1858 à la Commission des antiquités nationales.

« C'est une explication qu'il nous a paru essentiel de donner ici tout d'abord, afin de prévenir les regrets que pourrait faire naître dans l'esprit d'écrivains estimables le silence observé par la Commission à l'égard de leurs travaux.

« Malgré cette différence de trois mois, qui a nécessairement restreint le nombre des concurrents, nous avons pu constater que le zèle de nos antiquaires ne se ralentit pas, que leur féconde activité se porte, comme par le passé, sur toutes les parties de notre histoire, et que leurs recherches se dirigent sur des points qui véritablement réclamaient de nouvelles investigations.

« Dans ce concours libre, où nul programme de l'Académie n'influe sur la nature des sujets traités, l'embarras est toujours grand pour la Commission lorsqu'il s'agit de choisir entre des ouvrages qui, parfois égaux en mérite, diffèrent néanmoins essentiellement par la matière, la méthode et la forme.

« Votre Commission s'attache surtout à distinguer les travaux les plus utiles ; et parmi ceux-là, elle met en première ligne, sans s'arrêter aux dimensions, les productions qui portent l'empreinte d'une étude soutenue et critique, d'une érudition solide et d'une intelligence réelle des besoins de la science.

« Là où elle reconnaît l'érudition, elle voudrait aussi rencontrer toujours la modération du langage qui n'atténue jamais la valeur des arguments. Au reste, on aurait tort d'invoquer, en faveur de polémiques particulières, les récompenses décernées par l'Acadé-

[1] Cette lecture publique du rapport est relative seulement aux ouvrages couronnés.

mie, qui n'entend en aucune manière condamner des écrits qu'elle n'a point eu mission d'examiner.

« Une autre observation générale, qui ne concerne pas plutôt le concours de cette année que ceux qui l'ont précédé, s'applique aux études philologiques, encore bien arriérées, il faut le dire, dans la plupart de nos départements. Les progrès si considérables que les travaux relatifs à la grammaire comparée ont fait faire à la linguistique paraissent n'avoir exercé presque aucune influence sur les écrivains qui s'occupent de nos idiomes provinciaux ; et il est peu de monographies géographiques ou historiques dont les prolégomènes ne soient déparés par des étymologies fondées sur des accouplements de mots que n'autorisent pas les lois grammaticales, ou sur le rapprochement de radicaux empruntés à des langues qui n'ont entre elles aucune affinité. C'est ainsi qu'on voit encore fréquemment expliquer des noms géographiques de la Gaule à l'aide d'éléments sémitiques, erreur fort naturelle chez des auteurs du siècle dernier, mais qui aujourd'hui ne peut plus paraître excusable.

« La Commission a décerné, au nom de l'Académie, la première et la seconde médaille *ex æquo* aux ouvrages de MM. Deloche et Rossignol, inscrits sous les numéros 24 et 26.

« M. Maximin Deloche, dont l'Académie couronnait l'année dernière un *Mémoire sur les Lémovices de l'Armorique mentionnés par César*, a continué de s'occuper avec une louable ardeur de la géographie des Gaules. Les études approfondies qu'il a été obligé de faire sur ce sujet pour l'édition du *Cartulaire de Beaulieu*, dont M. le ministre de l'instruction publique lui a confié le soin, ont contribué encore à accroître et à préciser les connaissances spéciales qu'il avait acquises par ses travaux antérieurs. Un esprit méthodique ne pouvait s'arrêter avec tant de persévérance sur une même question sans en tirer des données générales qui unissent par un lien systématique tous les résultats partiels obtenus par l'observation des faits. M. Deloche s'est rendu compte bien nettement des causes qui ont présidé à la délimitation des terres, de celles qui ont apporté des modifications dans les divisions primitives. Aussi son introduction porte-t-elle le titre d'*Etude sur la géographie historique des Gaules*, et son tableau du pays limousin qui vient ensuite n'est-il que l'application et la démonstration des principes qu'il s'est posés.

« L'auteur a circonscrit le champ de ses recherches entre la fin de l'occupation romaine et le commencement du douzième siècle : huit cents ans pendant lesquels notre patrie a subi toutes les épreuves qui transformèrent le monde antique en nations nouvelles. Il traite d'abord des divisions territoriales qu'on peut appeler *laïques*, — par opposition aux divisions ecclésiastiques, — et qu'il partage en trois grandes catégories distinguées par les termes de *régionales*, *administratives* et *irrégulières*, suivant qu'elles représentent : 1° les régions habitées par les différentes peuplades de la Gaule ou résultant des conditions physiques du sol ; 2° les circonscriptions dans lesquelles les officiers de divers rangs exerçaient l'administration et la justice ; 3° enfin, des districts qui n'appartiennent pas à l'ordonnance normale du pays, et ne se rencontrent que par exception dans certaines contrées.

« M. Deloche s'attache à montrer que si les grands *pagi* ou *civitates* correspondent très-exactement aux diocèses, les *pagi minores*, pays de l'ordre inférieur, ont pu, à travers les révolutions et les guerres désastreuses du moyen âge, conserver pendant longtemps leur individualité, mais non pas sans quelques modifications dans leurs limites et dans leur étendue. Les circonscriptions administratives qui devaient leur origine à l'organisation gouvernementale créée par les mérovingiens, et régularisée par le génie de Charlemagne, disparaissent à la fin du onzième siècle, par suite des fractionnements incessants, capricieux, opérés par les deux grands propriétaires du sol, l'Église et la féodalité. Ainsi se constituèrent partout les comtés, les vicomtés, les châtellenies, et tous ces petits fiefs qui n'ont aucune parenté avec les subdivisions de la tribu gauloise.

« De son côté, la royauté, en établissant des sénéchaussées et d'autres juridictions, sans avoir égard aux limites des peuples, et dans la seule vue de combattre les empiétements de la féodalité, contribua énergiquement à faire disparaître la trace des populations antiques.

« L'auteur nous montre ainsi les trois grandes puissances du moyen âge prenant une part presque égale à ce travail d'effacement et de fusion que l'on a cru et que l'on dit encore souvent avoir été accompli subitement à la fin du siècle dernier par l'établissement des divisions départementales.

« Les tableaux géographiques de la province du Limousin dans

lesquels l'auteur a présenté, suivant l'ordre chronologique, les diverses formes du nom de chaque localité, ne sont pas susceptibles d'être analysés ici. Qu'il nous suffise de dire qu'ils ont été composés à l'aide des textes les plus authentiques. Aux renseignements tirés des géographes de l'antiquité, des historiens et des chartes, viennent s'associer les documents épigraphiques et numismatiques. On reconnaît avec satisfaction dans M. Deloche un habile disciple des Guérard et des Le Prévost, savants maîtres qu'il suit avec résolution dans la voie de l'érudition consciencieuse.

« Sur le même rang que les patientes recherches de M. Deloche, la Commission a placé un Mémoire de M. Rossignol, qui se recommande par d'heureuses qualités d'un ordre différent sans doute, mais non moins incontestables. L'auteur d'*Alise, études d'une campagne de Jules César*, défend avec une extrême vivacité une opinion qui, si elle était mal fondée, pourrait du moins revendiquer en sa faveur un préjugé qui remonte aux temps des Carlovingiens. Mais en fait d'erreurs historiques, il n'y a jamais prescription, et c'est à un autre point de vue qu'il faut envisager la question débattue entre M. Rossignol et ses adversaires. Tous les historiens proprements dits, depuis Olivier de la Marche jusqu'à M. Amédée Thierry; tous les géographes, depuis Sanson et Adrien de Valois, jusqu'à d'Anville et Walckenaer, sont d'accord pour placer à Alise-Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or, le site d'*Alesia Mandubiorum* où Vercingétorix perdit la dernière bataille qui décida du sort de la Gaule. La tradition, assurément, a de la valeur, principalement lorsqu'il s'agit de grands faits militaires, dont le souvenir se conserve plus vivace que celui de tout autre événement, et surtout d'une action si éclatante qu'elle a fait dire à Velléius Paterculus : « Les « grandes choses que César accomplit au siége d'Alesia sont de « celles qu'un homme ose à peine entreprendre, et que nul autre « qu'un dieu ne saurait réaliser ; *circa Alesiam tantæ res gestæ, quan-* « *tas audere vix hominis, perficere pæne nullius, nisi dei fuerit.* » Quand même les Gaulois eussent voulu ensevelir dans l'oubli les lieux témoins de leur défaite, les Romains, devenus maîtres du pays, n'ont pu manquer d'en perpétuer la mémoire. Mais les monuments ont une signification bien autrement positive que la tradition, et le sol d'Alise-Sainte-Reine livre depuis plusieurs siècles à ceux qui le fouillent des débris d'architecture et de sculpture de toute espèce : des chapiteaux, des fûts de colonnes, des bas-reliefs, des fractions

de voie romaine, des puits et des citernes, de petits ustensiles et des ornements de bronze, un nombre prodigieux de monnaies, soit gauloises, soit consulaires, soit impériales du haut et du bas empire, parmi lesquelles celles de Tibère sont les plus nombreuses, des monnaies d'or mérovingiennes, dont un tiers de sou portant la légende ALISIA, et enfin beaucoup de monuments épigraphiques, au premier rang desquels il faut citer la belle inscription celtique qui contient le nom d'ALISIA [1] : c'étaient là ces vestiges d'antiquités qui avaient, au temps de Charles le Chauve, frappé si vivement l'attention d'Herric, bénédictin poëte de Saint-Germain d'Auxerre, et qui lui faisaient dire :

Nunc restant veteris tantum vestigia castri.

« Il demeure donc bien prouvé que là avait existé une ville assez considérable, que les Gaulois comme les Mérovingiens nommaient Alise.

« Cependant, au commencement de l'année dernière, une voix s'est élevée pour prouver que la tradition commune touchant le site d'Alesia était complétement erronée, que cette ville avait dû exister en Franche-Comté, au lieu dit Alaise, près de Salins, sur un plateau où, assure-t-on, l'on n'a jamais découvert la moindre trace de constructions antiques. M. Rossignol, et d'autres après lui, se sont chargés de démontrer que le terrain d'Alaise ne répond en aucune manière aux conditions d'une bataille et d'un siége telles

[1] M. Rossignol a relevé des objections qui lui ont été faites au sujet de ce nom. On a remarqué que sa forme n'était pas identique à celle que donne César; *Alesia* ne devrait pas, a-t-on dit, être confondue avec l'*Alisia* des inscriptions et des monnaies mérovingiennes, ni avec l'*Alise* moderne. Ceci équivaudrait à prétendre qu'*ecclesia* n'a pu devenir *église*. Mais il est à remarquer que non-seulement *Lexovii*, *Begorra*, *Lemovices*, *Nevernensis* ont produit *Lisieux*, *Bigorre*, *Limoges* et *Nivernais*; mais qu'en comparant les monnaies gauloises, mérovingiennes et carlovingiennes avec les textes des anciens géographes et des chartes, on reconnaît les doubles formes : Burdegala-Burdigala, Ambeanis-Ambianis, Augustedunum-Augustidunum, Trecas-Tricas, Beteræ-Betiræ, Aulerci-Aulirci, et cent autres. Il faut encore faire observer que si Pline et Diodore ont écrit *Alexia*, si l'on trouve *pagus Alsinsis* dans des chartes du huitième siècle, le nom de l'Alsace présente dans son histoire les mêmes vicissitudes, puisqu'il a été tour à tour *Alesatia*, *Alexacis*, *Alisatia* et *Elisacia*. *Alesia* et *Alisia* sont donc bien deux formes d'un seul et même nom.

qu'elles sont posées dans le récit de César. Cependant un paradoxe présenté au public d'une façon spécieuse et spirituelle a toujours quelques chances de succès, et l'on ne doit pas s'étonner de l'ardeur avec laquelle M. Rossignol, un des membres les plus distingués de l'Académie de Dijon, s'est empressé de justifier la tradition qui place en Auxois l'*Alesia* de Vercingétorix.

« Votre Commission pense que ce savant s'est acquitté de cette tâche d'une manière complète, qu'il n'a négligé aucune source, aucun genre de preuves, et que le talent avec lequel il a expliqué les textes difficiles de César [1] doit lui assurer une part honorable dans l'estime des érudits. Il y a un siècle et demi, un Franc-Comtois, homme de beaucoup de mérite, affirmait que la capitale de l'Helvétie, l'ancien *Aventicum* de Ptolémée, n'avait jamais été en Suisse, mais en Franche-Comté, au fond du lac d'Antre; et Dunod a eu beaucoup d'émules que nous pourrions citer. A toutes les époques des propositions de ce genre se sont offertes au monde littéraire, comme pour ranimer l'esprit de critique. On ne songerait pas à s'en plaindre si ces tentatives avaient toujours pour résultat de provoquer des réponses telles que le Mémoire de M. Rossignol.

« M. Fabre, qui partage avec M. Labarte la troisième médaille, s'est fait l'historien des *Clercs de la Bazoche*, et il n'a négligé, pour honorer cette corporation, aucune des ressources capables de lui concilier l'attention et l'intérêt des lecteurs. On pourrait même lui reprocher de s'être laissé entraîner, par la chaleur de son plaidoyer, à élargir les cadres d'une association où il serait disposé à faire figurer plus d'hommes littéraires qu'elle n'en a produits. Non pas que la basoche ne comptât dans son sein bon nombre de gens intelligents et malicieux : — elle s'est sans cesse recrutée dans cette jeunesse populaire ou bourgeoise, qui n'a jamais manqué d'esprit et qui ne craint point de le montrer; — mais il n'en résulte pas que le théâtre du moyen âge ait autant d'obligations à la basoche que M. Fabre paraît le croire, et il n'est pas davantage démontré que Pierre Gringoire, Villon et Clément Marot aient appartenu à l'association des clercs du palais. Ceux-ci, qui avaient, comme les autres corporations, une organisation complète, avec sa

[1] Voir, à titre de renseignement, l'*Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise*, par M. Rossignol, conservateur des archives de la Côte-d'Or; Dijon, 1857, in-4.

juridiction et ses officiers, à la tête desquels l'élection plaçait un roi ou un prince, ne pouvant, malgré la hardiesse de leurs procédés, usurper les titres qui appartenaient au *palais*, donnèrent à leur confrérie un nom tiré du mot *basilica*, synonyme de tribunal. C'est de là que s'est formé le mot *basoche*.

« M. Fabre nous montre sous ses divers aspects cette vaste congrégation de clercs, dont les officiers s'assemblaient gravement pour rendre la justice à leurs *supposts*, examinant les causes de *clerc à clerc* ou d'un clerc contre un marchand, qui devait trouver une faible garantie dans les toques de velours et les robes noires dont, au témoignage d'un de leurs historiens, ces magistrats improvisés s'affublaient pour *paraître avec plus de bienséance*, ce qui n'empêchait pas le parlement de leur défendre par arrêt de *faire aucune sédition, mutinerie et dissension, sous peine de prison et d'amende arbitraire*. La défense n'était pas inutile, car les basochiens fournissaient volontiers leur contingent à tous les mouvements qui éclataient dans nos villes, et avaient habituellement des démêlés avec les gens du prévôt de Paris.

« M. Fabre pense que l'usage de composer des procès factices que l'on plaidait pour s'exercer, et qui mettaient en présence des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament ; que, plus tard, l'habitude où était la basoche de juger, à certaines époques de l'année, ce qu'on appelait des *causes grasses*, source de débats grotesques, conduisirent les clercs à donner des représentations dramatiques qui sont devenues célèbres, et il en profite pour parler des autres compagnies, telles que les *Enfants sans souci*, les *Confrères de la Passion*, ce qui l'amène à entrer dans beaucoup de détails sur l'origine du théâtre, détails qu'on aime à retrouver dans le livre de M. Fabre, car ils peignent en traits vifs et piquants les mœurs de nos ancêtres. Les *Études historiques sur les clercs de la Bazoche*, écrites avec esprit, résument très-clairement les documents relatifs à tous les agents de la pratique judiciaire ; et elles contribueront certainement à répandre parmi nos modernes basochiens des notions intéressantes sur la littérature française au moyen âge, à laquelle l'honneur de la corporation se trouve ingénieusement associé.

« Il est à peine nécesssaire de rappeler ici comment la mode, qui pendant les premières années de ce siècle s'était attachée d'une façon exclusive aux débris de l'antiquité classique, passant presque

sans transition d'un excès à un autre, reporta sa faveur sur les œuvres du moyen âge avec un feu qui ne se mesurait pas toujours au mérite des objets de sa nouvelle passion. A un engouement en quelque sorte aveugle succéda une disposition d'esprit plus délicate et plus réfléchie. Bientôt on sut établir des différences entre le beau et le médiocre, entre l'utile et le superflu, et l'on demanda compte à l'histoire de l'intérêt qui s'était provisoirement et très-libéralement donné à tout ce qui n'était pas *antique*. Il se rencontra des hommes laborieux pour classer et expliquer les monuments du moyen âge accumulés dans les collections ou signalés dans les villes; et lorsqu'on eut étudié les grands ouvrages d'architecture qui naturellement attirèrent d'abord l'attention, on en vint au mobilier intérieur et à tous les menus détails de la vie commune. Après les aperçus généraux, se présentent maintenant des monographies dont les auteurs sont tenus à une précision méthodique. C'est un ouvrage de ce genre que M. Labarte apporte au concours, sous le titre de *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*, titre qui ne donne pas une idée complétement exacte du travail, puisque le chapitre consacré aux émaux antiques est en quelque sorte épisodique et destiné à servir d'introduction à la description d'un procédé particulier de l'émaillerie.

« Si ce chapitre est court, il est cependant très-plein de faits qui appellent l'attention. L'auteur se propse d'y démontrer que l'invention de la peinture en émail incrusté sur excipient métallique se perd pour ainsi dire dans la nuit des temps; que l'Asie fut le berceau de cet art, qui devait être cultivé dans les villes opulentes du premier empire d'Assyrie, antérieurement même à la guerre de Troie; que les Phéniciens répandirent les émaux dans la Grèce, où ils étaient fort estimés du temps d'Homère, qui les désigne sous le nom d'*electrum*. L'art de l'émailleur, qui n'aurait jamais cessé d'être pratiqué en Orient, aurait eu nécessairement droit de cité à Byzance; c'est là que les Italiens ont dû trouver des artistes et commander de précieux bijoux émaillés, dont ensuite ils se seraient appliqués à reproduire les brillantes figures. Mais ce système, dans sa première partie du moins, se fonde uniquement sur l'interprétation toute nouvelle donnée au mot ἤλεκτρον, interprétation qui, nous devons le dire, n'a pas eu l'assentiment de nos plus habiles hellénistes. Et, remarquons-le, jusqu'à ce jour les explorations de nos voyageurs en Asie, les fouilles nombreuses

pratiquées sur une grande échelle en Assyrie, en Babylonie, en Phénicie, en Grèce, en Étrurie (qu'il ne faut jamais séparer de l'Orient), n'ont pas amené la découverte du moindre fragment de métal émaillé. L'*electrum*, si fréquent dans les textes, serait donc introuvable dans ces tombeaux et ces ruines qui font revivre à nos yeux l'antiquité tout entière. D'un autre côté, les sépultures de la Gaule septentrionale et de la Grande-Bretagne nous restituent souvent des ornements de bronze émaillé de diverses couleurs, que Philostrate semble avoir eus en vue lorsque parlant, dans son *Traité des Images*, des ornements de métaux précieux incrustés (στικτοὶ) de couleurs qui décorent les chevaux des jeunes chasseurs de sangliers, il ajoute : « On dit que les barbares des bords de « l'Océan étendent ces couleurs sur de l'airain ardent ; elles y adhè« rent, se pétrifient, et le dessin se conserve. » (*Imag.*, lib. I, c. 27.) Philostrate écrivait à l'époque de Septime Sévère ; il parle de la fabrication de l'émail, dont il ne sait pas même le nom, sur la foi d'autrui, et comme d'un art étranger à la Grèce, sa patrie, et à Rome, où il composait de curieux livres pour l'impératrice Julia Domna. M. Labarte, qui connaît bien ces faits, n'en tire pas les conséquences qui lui auraient peut-être apparu plus clairement s'il ne s'était pas fait de l'*electrum* une idée qui domine toute son œuvre. Au reste, il démontre très-bien que les émailleurs de Limoges n'ont pas reçu les leçons des artistes gréco-vénitiens qu'on a voulu leur donner pour instituteurs. Les émailleurs des bords du Rhin, aussi bien que ceux de la France occidentale, ont été sans doute les héritiers de ces barbares mentionnés par Philostrate. Quoi qu'il en soit, les nations étrangères donnèrent, comme d'un commun accord, aux émaux du moyen âge le nom d'*opus lemoviticum*, travail de Limoges, appellation aussi usitée en Italie et en Angleterre que celle d'*Arras* pour désigner les tapisseries. C'est encore à Limoges que les peintures sur fond d'émail atteignirent, pendant les quinzième et seizième siècles, cette perfection qui fait aujourd'hui rechercher avec un si vif empressement les œuvres charmantes de Penicaud, des Courtois, de Raimond, de Léonard.

« Tous ceux qui liront le volume publié par M. Labarte reconnaîtront, comme l'a fait la Commission, que le soin consacré par cet antiquaire à la description d'une foule de précieux monuments émaillés antérieurs au quinzième siècle, la patience avec laquelle il extrait et commente le texte des historiens et des inventaires,

la clarté qu'il apporte dans l'analyse des procédés de fabrication, aussi bien que l'excellent choix de peintures émaillées mis sous nos yeux dans de belles planches, lui assignent une place distinguée parmi les historiens de l'art au moyen âge. M. Labarte, qui, dans ses nombreuses excursions à travers les musées d'Europe, a fait preuve de tant de persévérance, nous donnera certainement la suite de son ouvrage, et la Commission s'estimerait heureuse si l'auteur voyait dans la première distinction qu'elle lui décerne un encouragement à continuer ses recherches sur un art si glorieusement cultivé par les Français. »

La séance est terminée par le rapport de M. Guigniaut, au nom de la Commission chargée d'examiner les travaux envoyés par les membres de l'École française d'Athènes [1].

« Messieurs,

« Le rapport que je viens lire ici publiquement devant vous, et qui, depuis sept années déjà, suffit à l'émulation comme à la récompense des travaux des membres de l'Ecole française d'Athènes, ne sera que le complément et en partie la justification de celui que j'eus l'honneur de vous faire l'an dernier. La Commission, en vous rendant par mon organe un compte détaillé des savantes recherches de M. Lebarbier dans les bibliothèques de l'Orient, n'avait pu vous entretenir que d'une manière tout à fait sommaire des Mémoires de MM. Boutan, Delacoulonche et Heuzey, remis alors, depuis quelques jours seulement, dans nos mains. Elle s'en était formé toutefois, sur une première impression, une opinion diversement favorable, qu'elle se hasarda à vous communiquer, mais en se réservant de la vérifier plus tard et de l'établir par un examen plus approfondi. Ce sont les résultats de cet examen, ce sont les motifs réfléchis et développés de cette opinion que je dois vous présenter aujourd'hui, comme la base nécessaire du jugement que le gouvernement attend de vous, chaque année, sur les travaux, sur les progrès de ces jeunes adeptes des hautes études classiques qu'il envoie se perfectionner et mûrir sous l'influence toujours

[1] La Commission était composée de MM. Hase, président; Guigniaut, secrétaire; H. Wallon, Brunet de Presle, E. Egger, avec la coopération de M. Ph. Le Bas, vice-président de l'Académie.

féconde du sol de la Grèce, sous son ciel éternellement privilégié et dans la familiarité intime et présente de ses grands souvenirs.

« C'est dans les derniers mois de 1855 et dans le cours de 1856 que MM. Boutan, Delacoulonche et Heuzey, les deux premiers dans leur troisième année d'études, l'autre dans sa seconde année, ont exécuté les explorations et rédigé les Mémoires soumis à notre appréciation. L'Académie sait déjà par quelles raisons, dues aux circonstances de la guerre d'Orient, M. Boutan, qui, en 1855, nous avait envoyé une bonne description de l'île de Lesbos, qui s'était proposé depuis de visiter en Asie Mineure la région de l'Olympe de Bithynie, question digne d'un travail de troisième année, s'est vu, jusqu'à un certain point, forcé de se replier sur le Péloponèse et sur la question relativement secondaire des villes et des places de l'ancienne Triphylie d'Elide. Toute restreinte qu'était cette question, elle avait ses difficultés pour la topographie, elle pouvait avoir son intérêt pour l'histoire de la Grèce. Les positions de plusieurs de ces places antiques n'étaient pas encore nettement déterminées ; leurs ruines si remarquables, et en particulier celles d'Epéum, n'avaient pas été complétement décrites ni dessinées ; enfin leur nombre, si disproportionné au premier abord avec la faible étendue de ce canton montagneux, resserré entre l'Arcadie et la mer, de la Néda à l'Alphée, gardait quelque chose de problématique et presque de mystérieux qui piquait la curiosité de l'érudit et le provoquait à de nouvelles recherches. D'autres y avaient savamment préludé, surtout O. Müller et M. E. Curtius ; mais il restait beaucoup à apprendre peut-être pour qui, après avoir exploré à fond les localités et interrogé les débris du passé, demanderait à la tradition aussi bien qu'à l'histoire le secret des grandes choses qui, là comme ailleurs, s'étaient faites en Grèce avec de petits moyens.

« M. Boutan, se renfermant strictement dans les termes de notre programme, et comparant les données des historiens et des géographes anciens avec les relations des voyageurs modernes, avec les indications plus ou moins critiques de la carte de l'état-major français, de celle de M. Kiepert, et de ses propres observations, a donné à son travail et au Mémoire de quatre-vingt-quinze pages in-4° qui en est résulté, un caractère exclusivement topographique. Nous ne lui demandions pas davantage, et il nous a pris au

mot, peut-être par souvenir de nos remarques sur la partie historique de sa description de l'île de Lesbos, qui nous avait paru, telle qu'elle était, former un accessoire peu en harmonie avec le corps de son ancien Mémoire. Entré dans la Triphylie par cette pittoresque vallée de la Néda, qui la sépare de la Messénie et que M. Beulé ne lui avait point laissée à décrire, M. Boutan cherche en vain, dans l'angle sud-est du pays, la ville minyenne de Nudion, qu'y place hypothétiquement M. Kiepert, mais dont une page d'Hérodote a seule gardé le souvenir, sans aucun indice de sa position. Plus loin, et en se rapprochant du coude et de l'embouchure du petit fleuve, que l'on traverse sur un pont d'une seule arche en ogive et d'origine franque, il signale, non pas les vestiges helléniques, disparus, ce semble, depuis la visite de Dodwell et du colonel Leake, mais la situation, clairement désignée par les anciens, de Pyrgos ou Pyrgi, autre place des Minyens, destinée, comme son nom l'indique, à défendre le passage de la rivière et l'accès de la plaine qui borde la mer.

« Ni l'existence, ni la position de Lépréum ne peuvent être l'objet d'un doute; elle a laissé dans l'histoire une trace lumineuse; sur le sol, des ruines importantes, que, d'après les distances données par Strabon, on ne peut rapporter qu'à cette ville, minyenne encore d'origine et qui commandait le sud de la Triphylie. Ces ruines sont celles qui couvrent la colline escarpée et allongée de l'est à l'ouest, située au-dessus du village actuel de Strovitzi, et que couronnèrent successivement, sur deux plateaux distincts, les deux acropoles ou les deux enceintes, dont l'une rappelle d'une manière frappante les fortifications de Messène élevées par Épaminondas; l'autre, par ses dispositions générales et par la partie polygonale de ses assises, peut bien remonter jusqu'aux Minyens, quoiqu'elle ait été remaniée plus tard et à plusieurs reprises. M. Boutan a donné de cette place et de tous les vestiges de constructions antiques qui peuvent s'y rattacher, de près ou de loin, une description fort développée, que nous avons lieu de regarder comme exacte, mais qui gagnerait beaucoup en intérêt et en évidence, s'il l'avait accompagnée d'un plan, détaillé surtout, ainsi qu'il était en mesure de le tracer.

« Notre jeune voyageur paraît s'élever avec raison contre l'opinion avancée par Strabon, dans un passage rempli d'incertitudes et de difficultés, d'après laquelle Macistos, l'une des principales

cités des Minyens, sinon la première de toutes, n'aurait été, sous ce nom ou celui de Platanistos, qu'une ville de peu d'importance, à une courte distance de Lépréum. Puillon-Boblaye et M. Kiepert l'ont placée, en conséquence, au village de Mophtitza, à trois kilomètres vers le nord-nord-est, ce qui est bien rapproché. En outre, ni là, ni ailleurs, aux environs immédiats de Lépréum, on ne retrouve de ruines helléniques. Il faut s'avancer jusqu'à une heure et demie de marche au nord-ouest, de colline en colline, pour reconnaître, avec notre jeune voyageur, un peu au sud de Sarténa, sur un piton rocheux et sauvage, entouré de plaines fertiles qui s'étendent jusqu'à la mer, un Palæo-Castro, où il croit avoir découvert un acropole des plus petites, dit-il, mais des plus antiques et des plus curieuses qui existent en Grèce. Cette acropole, dont il donne une description détaillée, et où tout est conservé, murs extérieurs, tours, maisons même, jusqu'à la hauteur d'un mètre et plus, remonterait, suivant lui, à l'époque pélasgique, antérieure à celle des Minyens; l'architecture qu'on y remarque n'a rien d'analogue que ce qui se retrouve dans la partie la plus ancienne d'Épéum, et M. Boutan est porté à penser que ces ruines peuvent être celles de la cité homérique de Chaa, telle que la représente Strabon, non loin de Lépréum et dominant la plaine d'Æpasium, arrosée par le fleuve Acidon ou Acidas, où se retrouve le ruisseau qui se rend à la mer en passant près des ruines, comme l'Acidas coulait près de la ville de Chaa, et du tombeau de Jardanus. Il y aurait beaucoup à dire sur ces attributions géographiques, aussi bien que sur la vraie leçon du passage d'Homère, sur lequel Strabon s'appuie; néanmoins, l'idée mise en avant par M. Boutan n'est pas sans vraisemblance, et, dans tous les cas, la localité observée par lui et les ruines qu'il a décrites le premier sont dignes de l'attention des savants. Seulement, il est à regretter, ici plus qu'ailleurs, qu'il n'ait pas joint un plan à sa description.

« Cette question de Chaa ou Phéia, au surplus, tient à un problème des plus controversés chez les anciens et chez les modernes, celui qui concerne la position, ou même l'existence, la réalité de la Pylos de Triphylie, dans laquelle, au lieu de celle de Messénie, Strabon veut trouver la fameuse Pylos du vieux Nestor. Il y a bien pour cela quelques probabilités, quoi qu'en dise M. Boutan, qui, du reste, n'hésite pas à admettre la Pylos triphylienne, la plaçant, avec Puillon-Boblaye et M. Curtius, d'après les indications de Stra-

bon, à 30 stades environ de la mer, et directement à l'ouest du mont Minthé, près du village actuel de Piskini. Ce fut encore, dans la suite des temps, une dépendance du territoire de Lépréum, et c'est ce qui l'a fait supposer plus voisine de cette ville. Par delà commençait la Triphylie septentrionale, avec le fleuve Anigrus, les sources sulfureuses appelées Nymphes Anigriades et la montagne volcanique du Lapithas, qui s'en va former à l'ouest le défilé de Kaïafa, entre la lagune actuelle de ce nom, au sud, et celle d'Agoulénitza, encore plus considérable, au nord. C'était, vers la mer, la clef de l'intérieur du pays, où sont les restes du fort moderne de Clidi, nom qui exprime le fait, où, dans l'antiquité, s'éleva la grande forteresse qui commandait la Triphylie entière et protégeait le temple de Neptune Samien, centre à la fois religieux et politique des six villes minyennes. M. Boutan croit avoir reconnu dans le défilé même, et non loin du fort turc, un débris possible de ce temple, consistant en un mur hellénique dont il ne reste plus que les fondations, se reliant à la chaussée actuelle ; mais il convient de bonne grâce que ce mur peut avoir servi à un tout autre usage. Quant à la citadelle, nul doute que ce dût être Samicum, la même que l'Aréné d'Homère au temps des Néléides, comme le soupçonnait déjà Pausanias ; la même aussi que Macistos, nom que lui imposèrent les Minyens, lorqu'après s'être emparés de cette ville, originairement pélasgique, ils en firent le chef-lieu de leur amphictyonie ou de leur confédération.

« C'est là une conjecture hardie de M. Curtius, adoptée sans hésitation par M. Boutan, et qui, en identifiant Macistos avec Samicum, sans parler d'Aréné, tranche toutes les difficultés topographiques et historiques, résultant de leur distinction, laquelle n'aurait été qu'une méprise des géographes, peu au courant de ces révolutions de peuples et de noms. Nous n'avons point à discuter ici cette conjecture, fort séduisante, trop séduisante peut-être, dans sa simplicité, ni à nous étonner de voir le nom de Samicum, supposé le plus ancien et remplacé par deux autres, reparaître et prévaloir jusqu'aux derniers temps. Qu'il nous suffise de dire que M. Boutan, qui regarde les belles et fortes ruines de l'enceinte de Samicum comme un ouvrage des Minyens, et les rapporte à l'époque de transformation de l'architecture cyclopéenne ou pélasgique, devenue polygonale et tendant à la régularité hellénique, a joint quelques remarques judicieuses aux descriptions exactes

des membres de la Commission scientifique de Morée et à celle de M. Beulé, grand admirateur de Samicum.

« Après Macistos, supposée ainsi la même que Samicum, M. Boutan revient aux villes homériques et place successivement au nord et au nord-ouest de la grande cité minyenne, le long de la lagune d'Agoulénitza, Crouni et Chalcis, sans se faire illusion sur leur peu d'importance et sur l'incertitude des positions qui leur ont été assignées. Épitalium, citée par Polybe, et plus au nord encore, paraît bien, comme le pense Strabon, être identique à Thryon ou Thryoessa, qu'Homère qualifie de « gué de l'Alphée ; » mais elle n'a pas laissé plus de traces que les précédentes. Bolax, également connue de Polybe, doit-elle se retrouver dans Volantza, ainsi qu'est tenté de le croire M. Leake sur un simple rapport de sons? Cela est plus que douteux, à défaut de ruines et d'indications précises. Au village de Makrysia, à la petite mais profonde rivière qui se rend de là dans l'Alphée, semblent attachés, au contraire, par la nature elle-même, les riants souvenirs de la retraite de Xénophon, Scillunte, et du Sélinus qui l'arrosait, en face d'Olympie. Ce frais vallon, riche en bois, riche en prairies, en gibier, en troupeaux, qu'a vu M. Boutan, lui paraît répondre mieux qu'aucun autre, sur cette frontière de la Triphylie, au tableau simple et gracieux que nous a laissé l'historien des Dix-Mille, du séjour qu'il avait consacré à Diane ; mais le temple élevé par lui à la déesse, mais son tombeau et sa statue que l'on montrait à Pausanias, ont disparu depuis longtemps. Non loin de là était le mont Typæum, cette roche tarpéienne de la curiosité féminine, comme dit M. Boutan, d'où l'on précipitait jadis les femmes assez hardies pour braver la loi qui leur interdisait le spectacle des jeux olympiques. Enfin, au coude de l'Alphée, plus à l'est et sur la colline escarpée de Palæo-Phanari, devait exister entre l'embouchure du Leucymnias et celle du Parthénius, qui en sont aujourd'hui les seuls témoins, la citadelle de Phrixa, qui faisait partie de l'hexapole minyenne et reçut, dans la suite, le nom de Phristos, analogue au nom actuel.

« La dernière ville de cette hexapole, qui fit la force et un moment la gloire de la Triphylie, avant que se la disputassent les Eléens et les Spartiates, était celle des ruines importantes de laquelle nous avions demandé une étude et une description toutes spéciales, c'est-à-dire Epéum, dont le nom grec, diversement modifié depuis l'*Aipy* d'Homère, reproduit par Stace, peut et doit

même se ramener à cette transcription latine. M. Leake avait placé Épéum à d'autres ruines qui, si elles existent, furent, selon toute apparence, celles, soit de Hypana, soit de Tympaneæ ou Typaneæ, voisines, entre Phrixa et Pylos. Ces villes ne sont guère plus connues que Stylangion, mentionnée encore par Polybe, et qu'on ne sait où chercher. Quant à Epéum, Xénophon nous dit qu'elle était située entre Macystos et Héræa d'Arcadie; et précisément à moitié chemin de ces deux villes, non loin de la frontière arcadienne, au point qui, commandant le principal défilé des montagnes, couvrait l'intérieur de la Triphylie et défendait les passages qui y conduisent, de la mer comme de l'Alphée, se trouvent, au nord du village d'Alvéna, sur le plateau long et étroit de la haute colline qui domine celui de Platiana, des ruines merveilleusement conservées, que l'on désigne dans le pays sous le nom banal d'Helleniko, et qui portent tous les caractères d'une citadelle des Minyens. Le plan que, cette fois, nous en a donné M. Boutan, et qu'il explique dans un commentaire étendu à la fin de son Mémoire, fait parfaitement comprendre la construction de ces singulières acropoles, composées de plusieurs enceintes juxtaposées, qui décrivent tous les mouvements, toutes les inégalités du terrain, et qui forment comme autant de places distinctes, quoique liées entre elles, dans une même et grande place de guerre. C'était le génie de cette antique architecture militaire de la Grèce, qui avait pour principe d'imiter la nature en la complétant; c'était aussi le besoin des petites sociétés de ces temps-là, qui forçait de multiplier les défenses sur un petit espace, dans l'état de guerre permanent qui était le droit commun.

« Nous ne suivrons pas M. Boutan dans le détail de cette dernière partie de son Mémoire, à laquelle nous n'avons que des éloges à donner. Il a voulu en faire un travail tout à fait personnel, et cependant il aurait gagné quelque chose à consulter les travaux antérieurs au sien, surtout celui de M. Ross, dont il ne paraît pas avoir eu connaissance. Peut-être a-t-il un peu trop multiplié, sur son plan, les plateaux distincts et les enceintes correspondantes de l'acropole d'Epéum. Il en compte jusqu'à sept, que M. Curtius, par exemple, réduit à quatre. Mais, quand même il y aurait là, dans les termes de l'énoncé de notre jeune compatriote, quelque chose d'excessif, comme il y a dans son dessin une inexpérience qu'il avoue avec ingénuité, ce ne serait pas une raison

de révoquer en doute l'exactitude de ce dessin, fait sur les lieux et successivement, quartier par quartier, en présence de ruines d'une si belle conservation et d'un caractère si original.

« En résultat, M. Boutan nous a donné, de la Triphylie, une topographie plus détaillée et plus complète que rien de ce que nous possédions jusqu'à présent. Il n'a pas résolu toutes les questions; mais qui pourrait se flatter de les résoudre ? En revoyant ce Mémoire, il aura à en serrer davantage le tissu, à en faire disparaître des longueurs quelquefois un peu vagues, à fortifier la discussion de quelques points, à rectifier un certain nombre de citations, à en ajouter d'autres qui sont essentielles, à porter sur le tout, pour le fond comme pour la forme, le coup d'œil exercé du philologue et du professeur. A ces conditions, nous sommes d'avis que la publication de son travail fera un nouvel honneur à l'Ecole française d'Athènes.

« Nous avons cru devoir analyser le Mémoire de M. Boutan avec quelque étendue, non-seulement pour ce qu'il nous donne, mais pour ce qu'il nous promet. Nous serons moins longs sur les travaux, plus considérables pourtant, de ses deux collègues, MM. Delacoulonche et Heuzey, car nous risquerions, en les analysant, d'être plus tentés de les reproduire que de les critiquer. Ces deux jeunes gens, l'un de troisième, l'autre de seconde année, ont eu deux idées également heureuses, d'abord de s'associer pour une exploration en commun, au grand profit de l'un et de l'autre, comme leur en avaient donné l'exemple, il y a sept ou huit ans, MM. Beulé, Mézières et Bertrand, dans leur voyage du Péloponèse ; ensuite, de choisir, dans notre programme annuel, deux sujets qui se liaient entre eux naturellement et qui pouvaient s'éclairer d'une mutuelle lumière, l'étude de la région de l'Olympe de Thessalie, et celle du berceau de la puissance macédonienne, des bords de l'Haliacmon à ceux de l'Axius. Ce double voyage terminé, après un partage arrêté d'avance entre les deux voyageurs dans l'emploi de leurs matériaux, et qui avait donné à chacun d'eux une direction propre d'observations, ils ont rédigé séparément deux Mémoires, qui compteront, nous l'annoncions dès l'an dernier, nous ne craignons pas de l'affirmer aujourd'hui, parmi les meilleurs qu'ait encore produits l'Ecole d'Athènes. M. Heuzey a pris pour sa part le sujet le plus simple, le moins difficile peut-être, le moins compliqué d'histoire et de critique, mais non pas le moins neuf ni le moins

intéressant. Nous avions proposé, il y a déjà trois ans, d'explorer la contrée comprise entre le Pénée, le golfe Thermaïque, l'Haliacmon, et les chaînes qui séparent l'Epire de la Grèce orientale ; de chercher à pénétrer dans les hautes vallées du mont Olympe, de décrire surtout, dans ces parties de la Thessalie et de la Macédoine, les localités que M. le colonel Leake n'avait pu visiter. Si M. Heuzey n'a pas pu, à son tour, en 1855, quand le nord de la Grèce et particulièrement la région du Pinde étaient infestés par les bandes armées, partir de cette chaîne pour s'élever vers celle de l'Olympe, du moins il a embrassé l'Olympe lui-même dans son ensemble et dans toutes ses parties, et son étude, fortement pénétrée de la grandeur du sujet, n'en a eu que plus d'unité, de solidité et de charme. Nous ne disons pas trop en parlant ainsi, car, après plusieurs lectures et un examen attentif, nous demeurons tous sous l'impression que nous avait faite d'abord cet excellent travail. L'auteur, dans une vue générale de l'Olympe, commence par indiquer les trois régions bien distinctes dans lesquelles se décompose ce grand massif montagneux, accompagné de ses nombreuses ramifications; il en marque les trois principaux passages, qui le mettent en communication avec la Grèce et avec la Macédoine; il montre comment son rôle, si important dans l'histoire, fut déterminé par sa structure topographique, et quel fut ce rôle à différentes époques. Mais il faut citer ici les derniers mots de cette introduction pour mettre en évidence l'esprit général du Mémoire, et justifier d'abord nos éloges à ce point de vue.

« Cette position forte et avancée au premier seuil de la Grèce, dit M. Heuzey, explique bien le rôle que l'Olympe a joué dans l'histoire, et comment il y apparaît, à certaines époques, pour rentrer ensuite dans l'obscurité. Jamais il n'a eu plus d'importance qu'au temps des invasions primitives, alors que toutes les tribus qui devaient plus tard former le peuple grec se pressaient dans ses défilés et campaient sur ses pentes. Lorsque les populations se sont écoulées vers le midi, emportant avec elles la civilisation, il n'est plus, pendant quelques siècles, qu'une limite lointaine entre des pays demi-barbares : la porte de la Grèce est alors aux Thermopyles. Mais pendant ce temps il ne laisse pas que d'être habité par des peuplades, débris probables de tribus antérieures, qui n'en gardent pas moins un caractère diversement original : ce sont, d'un côté, les Piériens, reste de ces Thraces qui ont tant contribué à la cul-

ture religieuse et morale de la Grèce primitive ; de l'autre, les Perrhèbes, fils des fameux Pélasges de la Thessalie, laboureurs et constructeurs. C'est une ressemblance avec le Caucase qui, placé aux frontières de l'Europe, sur le grand chemin des invasions, conserve loin de nous de si curieux débris des races les plus antiques et les plus diverses. L'Olympe reparaît naturellement, à l'époque de la puissance des Macédoniens, et devient le principal théâtre de leurs guerres contre les Grecs et surtout contre Rome. Sous l'empire romain on l'oublie de nouveau ; il sépare inutilement des contrées également pacifiées et soumises, et il faut descendre jusqu'au moyen âge, au temps où de nouvelles invasions inondent les provinces grecques, pour retrouver dans les historiens les noms de ses forteresses et de ses passages. Enfin, après la conquête turque, il est célébré comme le dernier asile des populations vaincues et la patrie des Klephtes : « dans l'Olympe, disent les chansons populaires, autant de Klephtes que de buissons. »

« Il y a dans ce passage et dans plusieurs autres de ce Mémoire, avec une intelligence remarquable de l'histoire primitive, un sentiment vrai de l'influence des lieux sur les destinées des peuples, et du lien mystérieux de la nature avec la marche de la civilisation. Ce sentiment est d'autant plus louable qu'il est exempt de toute déclamation, qu'il se fonde sur une étude patiente des faits géographiques et historiques dans leurs rapports mutuels, dont il est l'expression la plus élevée à la fois et la plus légitime. C'est sous son inspiration que M. Heuzey décrit, dans un détail précis sans être minutieux, toute cette contrée prédestinée de l'Olympe, avec les vestiges quelconques qu'elle a pu conserver de son histoire passée. Partant de la vallée de Tempé, où s'était arrêté, en 185[illegible], M. Mézières, qu'il tient à honneur de continuer, il parcourt d'abord tout le versant occidental, qui est une partie de l'ancienne Perrhébie ; puis revenant un peu en arrière, et refaisant la route des armées romaines pour se rendre compte de leurs marches, il traverse le bas Olympe ; enfin, descendu dans la romantique contrée de la Piérie, il remonte le long du versant oriental et trouve sur son chemin l'occasion naturelle de visiter les hautes régions de la montagne, d'en escalader les sommets, consacrés aujourd'hui encore par la croyance des peuples, de peindre ces plis, ces rides de l'Olympe qui n'ont pas cessé d'exciter une terreur superstitieuse, de décrire ces longues coupures, ces défilés célèbres

qui repassent de la Piérie dans la Perrhébie et livrèrent plus d'une fois la Grèce aux Barbares. Nous voudrions en vain suivre le jeune voyageur dans ses excursions diverses et pleines d'un intérêt varié, à Pythium, devenu l'église des Saints-Apôtres, et chez les Valaques qui se sont établis au voisinage, en se repliant de la Thessalie ; sur les plateaux du monastère d'Hagia-Triadha, c'est-à-dire de la Sainte-Trinité, et dans tout le bas Olympe, où il signale les nombreux vestiges de ce mouvement de renaissance hellénique qui prit un si grand essor aux dix-septième et dix-huitième siècles, et fut noyé dans le sang par le féroce Ali-Pacha, avant d'être étouffé sous les ruines dans la guerre de l'indépendance. Puis, en descendant les pentes orientales sur lesquelles roula comme un ouragan, dans la guerre de Macédoine, l'armée romaine du consul Q. Martius Philippus, nous aimerions à visiter avec lui les restes d'Héracléum à Platamona, où la base d'une statue porte le nom de Ménandre, en caractères d'une très-bonne époque, mais sans satisfaire d'ailleurs la curiosité excitée par ce nom. Au-dessus, dans les gorges mystérieuses, nous chercherions, à Leftokarya, le sanctuaire des Muses de Libèthre, et les souvenirs de Dionysos et d'Orphée, près du monastère d'Hagios Dionysios. Nous irions de là aux ruines de Dium, retrouvées par le colonel Leake à Malathria, aujourd'hui à demi effacées, mais qui témoignent encore, d'une manière frappante, du succès de la politique d'Archélaüs, fondateur de Dium, pour y naturaliser la religion, la civilisation et les arts de la Grèce, et pour en faire, comme dit justement M. Heuzey, la ville d'apparat et de réception des rois de Macédoine, s'assimilant le plus qu'ils pouvaient aux Hellènes, ne fût-ce que pour les mieux séduire. Mais il faut nous arrêter au pied de l'Olympe central, de ce grand et prestigieux massif de plus de 3,000 mètres de haut, que M. Heuzey, après l'avoir escaladé, après en avoir fouillé les replis, a peint de main de maître, et de manière à faire envie à l'habile et savant baron de Stackelberg, qui nous en a laissé de si belles vues prises à distance. Nous nous bornerons à dire que notre voyageur finit comme il a commencé, en décrivant partout les lieux aussi bien que les ruines de toutes les époques, en évoquant, pour les expliquer, tous les souvenirs de l'histoire, non-seulement classique, mais byzantine, en relevant les inscriptions, en dessinant les débris des monuments qu'il a pu découvrir, quelquefois même des monuments entiers, par exemple une chambre sépulcrale ornée de

peintures, et d'un assez beau style gréco-romain, qu'il a trouvée en fouillant l'un des grand tumulus des environs de Pydna, ville placée par lui justement près du cap Atheradha et de l'étang salé de Touzla, reste de son ancien port. N'oublions pas une découverte beaucoup plus importante et tout à fait neuve, faite dans la région nord-ouest de l'Olympe, sur l'une des dernières pentes des monts Piériens, près de la rive droite de l'Haliacmon. Ce sont des ruines considérables, dispersées dans les trois villages de Palatitza, de Barbaes et de Koutlis, et qui marquent évidemment l'emplacement d'une ville antique. Il y a là d'innombrables débris de tout genre, des murs, des traces de maisons, des tombeaux, les restes d'un aqueduc souterrain, mais surtout des tronçons de colonnes en quantité, et des églises presque entièrement construites de ces matériaux anciens, ou bien s'élevant, comme celle d'Hagia Triadha, sur les fondations et en partie sur les colonnes et les murs d'un temple probablement romain. M. Heuzey a donné de ces ruines une description détaillée et précise, qui ferait honneur à un architecte de l'Ecole française de Rome; mais ce n'est pas assez, il y faudrait un plan technique et des essais de restauration des monuments antiques, dont tous les éléments subsistent, selon lui, et dont il ne pouvait se charger. Chose singulière! il n'a pas rencontré dans les ruines une seule inscription qui l'éclairât sur le nom de cette ville révélée par lui, quoique des monnaies des rois de Macédoine, des empereurs romains, de ceux de Byzance, s'y trouvent fréquemment. Il conjecture avec assez de vraisemblance que ce devait être Valla ou Ouallæ de Pline et de Ptolémée.

« Une carte générale très-soignée, des dessins topographiques partiels, des plans, des vues, des détails de monuments, surtout de cette église d'Hagia Triadha, dont nous venons de parler, enfin quarante-cinq inscriptions grecques ou romaines, copiées plus soigneusement, il faut le dire, qu'habilement expliquées, et dont la plupart sont des actes d'affranchissement d'esclaves, forment de précieux appendices à ce Mémoire, qui ne compte pas moins de cent cinquante-cinq pages in-4°, et qui prélude dignement à celui dont il nous reste à vous entretenir.

« Le soulèvement de la chaîne de l'Olympe, ce vaste massif qui couvre la Grèce et fut le second berceau de ses populations, eut pour contre-coup dans les temps géologiques, a pour contraste depuis les temps historiques, la profonde dépression du golfe de

Thessalonique ou de Therma, et la grande et basse plaine de Macédoine, dans un coin de laquelle s'éleva le peuple essentiellement politique qui devait dominer la Grèce et, par le génie de la Grèce, renouveler le vieil Orient. Tel est le cadre du sujet que s'était réservé M. Delacoulonche, dans le voyage à deux et dans le partage du travail dont j'ai parlé. Ce sujet convenait parfaitement à la nature de son esprit, à la maturité de ses études, au Mémoire de troisième année que nous attendions du jeune professeur qui nous avait donné, il y a deux ans, la description de l'Arcadie et un essai sur son histoire. Dès son entrée en matière, M. Delacoulonche montre à quel point il a compris la question nouvelle qu'il avait à traiter, question de géographie politique et historique aussi bien que de géographie physique et de topographie comparée.

« La contrée, dit-il, renfermée entre la Vistritza inférieure et le « bas Wardar (l'ancien Haliacmon et l'ancien Axius), entre les monts « Turlo et Doxa (ancien Kitarion et ancien Bermius) à l'ouest, les « monts Nidsché (ancien Bora), Peternick, et les ramifications du « Païk au nord et à l'est, a son importance et son intérêt historiques. « Elle fut le berceau d'un grand peuple, elle fut le centre et le cœur « de la Macédoine, lorsque ce pays s'étendait depuis l'Olympe jus- « qu'au Rhodope. Réunie plus tard aux régions voisines pour for- « mer une province romaine, envahie successivement par toutes les « peuplades barbares qui descendaient des bords du Danube, elle « résista aux nouveaux conquérants et resta longtemps la limite oc- « cidentale de l'empire de Byzance. Aujourd'hui elle n'est plus « qu'une dépendance du pachalick de Salonique ; mais elle reste ce « que la nature l'a faite, une belle et vaste plaine de quinze lieues « de long sur onze de large, aussi riche que celles de Monastir et de « Sérès, sillonnée par de nombreux cours d'eau, qui forment dans « sa partie la plus basse un lac semblable à ceux de Beschick et de « Takinos, ouverte au milieu sur un golfe profond et sûr, enveloppée « de l'est à l'ouest par un cercle de montagnes dont les plateaux in- « férieurs s'étagent en gradins immenses, comme pour porter des « villes populeuses, arrosée enfin au sud et à l'est par deux grands « fleuves, navigables dans cette partie de leurs cours, entre lesquels « serpente le canal d'écoulement du lac, l'ancien Lydias, maintenant « encore, comme du temps d'Euripide, « le père et le dispensateur « de tous les biens pour les habitants de la vallée. »

« Ce large et fertile bassin se divise, de nos jours, en trois ré-

« gions distinctes : le Roumlouck ou pays habité par les Grecs, le « long de la mer et de l'Haliacmon ; la Sclavitsie ou pays habité par « les Slaves, au-dessus du Roumlouck ; enfin, plus au nord encore, « au delà des ramifications qui rattachent le Païk aux montagnes de « l'ancienne Édesse, le Moglena ou la contrée des brouillards, habité « par les Bulgares apostasiés. Ces dénominations ne sont pas ré- « centes ; elles datent évidemment des grandes invasions slaves et « bulgares ; elles remplacèrent les noms, depuis longtemps oubliés, « des quatre districts entre lesquels se partageait autrefois le pays. « Ces districts, d'après le témoignage des anciens, étaient l'Émathie, « la Bottiée, la Cyrrhestide et l'Almopie. Comparez-les aux trois « régions dont nous venons de parler, il semble que la Sclavitsie « comprenne toute la Cyrrhestide et la plus grande partie de l'Éma- « thie, sauf Citium et Berœa ; que le Moglena corresponde exacte- « ment à l'Almopie ; que le Roumlouck lui-même ne soit autre chose « que la Bottiée d'Hérodote, avec cette différence qu'il ne remonte « pas jusqu'à l'emplacement de la Pella macédonienne, tandis qu'à « l'ouest il se prolonge jusqu'à la moderne Niausta, sur les pentes « du Bermius. »

« Voilà par quel tableau méthodique et lumineux M. Delacoulonche ouvre et domine à la fois, comme d'un point élevé, la série entière des études de géographie comparée et d'archéologie qui forment la première partie de son Mémoire. Ajoutons que ce tableau, il l'a reporté avec une exactitude scrupuleuse et dans tous ses détails sur une carte de grande échelle, où, en prenant pour base les cartes anciennes et modernes de M. Kiepert, il les a maintes fois rectifiées, soit par des observations sur le terrain, soit par le raisonnement critique. Et maintenant il se met à décrire, en adoptant de préférence les divisions anciennes, mais en les rapprochant toujours des divisions modernes, et en comparant soigneusement les diverses nomenclatures des lieux, tous les cantons de cette contrée physique, toutes les localités de ce théâtre de l'histoire, si restreint par l'espace, mais si riche et si grand par les souvenirs, d'après l'exploration personnelle et complète qu'il en a faite, d'après la vérification des textes et celle des monuments. Nous l'y suivrons bien moins encore, en ce moment, que nous n'avons pu suivre M. Heuzey dans les hautes vallées et sur les crêtes de l'Olympe. Mais nous les avons suivis, cependant, l'un et l'autre, dans la lecture attentive et répétée de leurs Mémoires, dans la discus-

sion dont ils ont été l'objet au sein de notre Commission, et nous pouvons dire avec assurance que celui de M. Delacoulonche, quoique de beaucoup le plus étendu, n'est ni le moins étudié dans les détails, ni le moins judicieusement ordonné dans l'ensemble, ni écrit du style le moins pur et le moins élégant dans sa simplicité nécessaire. Nous y avons remarqué, en Émathie, la description du plateau de Vodéna, où fut l'ancienne Édesse, métropole religieuse et politique des Macédoniens, que M. Delacoulonche soutient fortement, contre l'opinion de M. Tafel, avoir été identique à Æges, mal à propos confondue par le savant philologue allemand avec Ægæa. Quelques beaux vestiges de l'antiquité, quelques inscriptions subsistent à Vodéna ; mais les tombeaux des rois de Macédoine, qui se faisaient enterrer à Édesse, ont complétement disparu. Les ruines de Scydra, celles de Kition ou Citium surtout, sont décrites par le jeune voyageur avec étendue et précision ; mais ses descriptions valent mieux que ses essais d'interprétation des inscriptions qu'il a recueillies, et dont deux sont importantes pour l'histoire des cultes macédoniens. En général, et c'est un éloge que nous lui devons, M. Delacoulonche a donné une grande attention aux traditions religieuses et aux cultes locaux des pays qu'il parcourait ; non-seulement il en a relevé, copié les inscriptions trouvées par lui, mais il a dessiné, autant qu'il le pouvait, les plus beaux restes de l'antiquité figurée encore existants. Ainsi, à Berœa, au pied du Bermius, dans le canton des anciens Bryges, frères des Phrygiens de l'Asie Mineure, il a pris le dessin d'un torse de femme d'un style plein de grâce, une Vénus très-probablement, qu'il regarde comme le monument le plus remarquable en ce genre qui subsiste aujourd'hui en Macédoine. Dans la Bottiée, dont M. Delacoulonche, par une solide explication des passages d'Hérodote et de Thucydide qu'O. Müller avait détournés de leur sens naturel, a pu rétablir les vraies limites, la description du fameux Borboros, le lac ou le marais actuel de Yénidsché, nous a frappés avant tout. Sur ses bords fut bâtie Pella, la seconde capitale de la Macédoine, en communication avec le golfe Thermaïque par le Lydias, alors navigable pour les vaisseaux. L'auteur du Mémoire a fort bien expliqué et représenté sur sa carte les changements qui se sont faits, depuis les temps anciens, dans le cours inférieur des trois fleuves qui débouchent dans le golfe, tantôt réunis, tantôt séparés, à travers les basses plaines d'alluvion de la *Campania*, comme la dési-

gnèrent, du premier coup d'œil, les Romains. Dans l'intérieur, la vieille cité macédonienne d'Ichnæ, avec son culte remarquable de Thémis, associé à celui d'Apollon, avec ses ruines près de Messir-Baba actuel, a excité l'attention de M. Delacoulonche, mais bien plus encore Pella, en avant d'Hagious Apostolous, annoncée par ses grands tombeaux que visitèrent successivement Barbié du Bocage, Cousinéry, M. Leake, qu'a décrits, après eux, notre jeune voyageur, ainsi que divers fragments antiques, entre autres une statue mutilée de Diane, des stèles avec inscriptions, etc., bien faibles restes des innombrables monuments, des chefs-d'œuvre de la statuaire et de la torentique dont Philippe et Alexandre s'étaient plu à embellir leur ville de prédilection. A Bagnia paraissent exister quelques vestiges des bains de Pella ; à Yénikeuï on a cherché vainement sa forte citadelle, l'îlot qui la portait au milieu du lac ayant depuis longtemps disparu sous la vase, ainsi que le canal qui prolongeait le Lydias pour le faire communiquer avec la ville. M. Delacoulonche essaye cependant de rétablir jusqu'à un certain point le plan de cette grande ville, si tôt et si complétement déchue ; il conjecture l'emplacement du théâtre dans la partie haute, aux environs de l'église actuelle des Saints-Apôtres, où fut découvert par Cousinéry le bas-relief, perdu depuis, représentant un choragium ; il suppose qu'à l'église même pouvait être le temple de Minerve Alcidès, dans la maison du soubaschi celui de Diane, attesté par le torse qu'on y a trouvé. Ce qui paraît sûr, c'est que des fouilles (quand viendront-elles ?) seraient productives ; ce qui est plus probable encore, c'est que les ruines de Pella sont moins à Pella même que dans les villages des environs. La ville moderne de Yannitza, ou Yénidsché, en est elle-même presque entièrement bâtie.

« Nous passons sur les descriptions de la Cyrrhestide et de l'Almopie, qui n'ont pas été visitées avec moins de soin par M. Delacoulonche que la Bottiée et l'Émathie, qui n'ont pas donné lieu à des rectifications géographiques ou topographiques moins sûres, par exemple celle de la Via Egnatia, qui faisait, comme il le prouve très-bien, un grand détour à gauche et au nord, après les tumulus de Pella, et avant de rejoindre le pont de l'Axius. Nous voulons dire un seul mot de la partie ethnographique et historique du Mémoire, dont nous devons savoir d'autant plus de gré à l'auteur que nous ne l'avions pas positivement demandée. Ses

recherches sur les premiers habitants de l'Émathie et de la Bottiée, sur l'origine des Macédoniens, sur la fondation du royaume de Macédoine, ne nous ont pas semblé suffisamment approfondies; elles auront besoin d'être vérifiées, ainsi que toute l'histoire du pays antérieure au règne de Philippe, père d'Alexandre, en tenant compte de divers écrits modernes que n'a pas connus l'auteur du Mémoire, entre autres celui de M. Otto Abel (*Makedonien vor König Philipp*, Leipzig, 1847), et qui ont singulièrement modifié les idées mises en circulation par O. Müller. En complétant cette partie historique, que M. Delacoulonche n'a pu conduire que jusqu'à Justinien, et qu'il se proposait de mener jusqu'à nos jours, il aura l'occasion nouvelle de la reprendre et de la refondre. Nous ne doutons pas qu'alors elle ne devienne le digne pendant de la partie topographique et archéologique. Sur celle-ci nous n'avons qu'une réserve importante à faire. Elle a pour annexe un nombre considérable d'inscriptions grecques, romaines, byzantines, très-consciencieusement copiées, mais qu'il sera néanmoins nécessaire de revoir et de contrôler; à plus forte raison les interprétations qui en sont données, soit dans cette annexe, soit dans le texte même du Mémoire, où plusieurs ont été judicieusement employées.

« Ce ne sont pas là des taches, ce sont tout au plus des ombres qu'il sera aisé de faire disparaître, et qui étaient vraiment inévitables dans un travail si étendu, si divers, dans un Mémoire de plus de deux cents pages petit in-folio, rédigé en quelques mois. A l'époque où il a été envoyé, ainsi que le précédent, auquel s'appliquent les mêmes observations, les membres de l'Ecole d'Athènes n'avaient pas encore obtenu le délai dont ils peuvent disposer désormais pour la rédaction des résultats de leurs recherches. Nous s'en sommes que plus heureux de voir le progrès que marquent déjà, dans leurs études d'épigraphie et d'archéologie, des travaux tels que ceux de MM. Delacoulonche et Heuzey. Si un complément d'expérience dans la pratique de ces études spéciales, difficiles, s'y laisse encore désirer, du moins nous est-il prouvé, de plus en plus, que nos jeunes disciples en sentent le besoin, qu'ils en apprécient l'importance pour la connaissance solide et approfondie de la géographie, de l'histoire et de l'art des anciens.

« Nous vous demandons, messieurs, de nous autoriser à signaler comme nous le faisons ici, d'une manière toute particulière, à M. le ministre de l'instruction publique, les deux Mémoires que

nous aurions voulu pouvoir vous faire connaître plus complétement. Dans notre opinion, ils sont supérieurs à la plupart de ceux dont nous avons eu l'honneur de vous rendre compte jusqu'à présent, et ne peuvent manquer de porter plus haut encore, soit en France, soit dans le reste de l'Europe savante, le renom de notre école d'Athènes. Nous pensons, de plus, qu'il est dans l'intérêt de la science elle-même que ces Mémoires, après une dernière révision, soient l'objet d'une publication spéciale, faite sous les auspices du ministère et sous la direction de l'Académie.

« M. Delacoulonche, ainsi que M. Boutan, est de retour en France depuis un an déjà, et y a repris une chaire de rhétorique qu'il occupait dès avant son départ pour Athènes. Quant à M. Heuzey, qui prépare en ce moment un Mémoire sur l'Acarnanie, pour son travail de troisième année ; à M. Georges Perrot, qui a exploré avec soin l'île de Thasos, pour payer sa dette de seconde année, nous croyons qu'il y a lieu, vu les nouvelles conditions d'époque mises par l'Académie à l'envoi et à l'examen des ouvrages qu'elle est chargée de juger, de prier M. le ministre d'autoriser ces deux membres à résider une année de plus à l'École. M. Heuzey a mérité cette distinction, qui, après M. Beulé, n'avait point été refusée à M. Lebarbier, et qui leur réussira, à l'un comme à l'autre, nous l'espérons ; M. Perrot a mérité cet encouragement. Leur présence à tous deux, d'ailleurs, est nécessaire pour maintenir la tradition, l'esprit de l'Ecole d'Athènes, pour le communiquer à leurs collègues plus jeunes, MM. Thenon et Hinstin, à plus forte raison aux jeunes gens, moins expérimentés encore, qui pourraient aller, cette année, recruter leur petit nombre.

L'Ecole française d'Athènes, qui fut fondée à la fin de 1846, sous l'inspiration d'une de ces pensées élevées et généreuses qui étaient familières à M. de Salvandy, de si regrettable mémoire, compta d'abord huit membres et devait se recruter dans les sciences comme dans les lettres, pour aider à leur commun progrès, sur la terre qui fut leur berceau commun. Depuis plusieurs années, elle n'en compte guère que quatre ou cinq. Et cependant, respectée par la révolution, adoptée, dotée et placée sous votre tutelle scientifique, en 1850, par celui qui devait être l'empereur, sur la proposition de M. de Parieu, aujourd'hui notre confrère de l'Académie des sciences morales et politiques, plus d'une fois encouragée par M. Fortoul, que nous avons perdu, mais toujours petite par le

nombre et par les ressources, elle n'a pas cessé, dans le cours de cette période décennale aujourd'hui révolue, de grandir par les travaux, par les services, par la considération publique. Elle a prouvé ainsi, comme la Grèce elle-même et comme Athènes, sa patronne, ce qui s'est vu plus d'une fois dans le monde, que les plus belles choses peuvent se faire avec les plus faibles moyens, et que la vraie grandeur des institutions aussi bien que des hommes est dans l'esprit qui les anime.

Séance du 14.

M. H. de Laplane, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie[1], fait hommage, par lettre, de la collection complète du *Bulletin historique* de cette Société, publié tous les trois mois depuis cinq ans.

M. Glück, de Munich, a envoyé au secrétariat son ouvrage intitulé : *Les noms celtiques qui se rencontrent dans Jules César, avec leur véritable orthographe et leur interprétation.*

M. Fouqué, correspondant du ministère de l'instruction publique à Châlon-sur-Saône, annonce, dans une lettre, qu'une brochure nouvelle sera envoyée par lui pour être jointe à son étude sur le *Gallia christiana*, déjà présentée pour le concours des antiquités nationales de 1858. Cette brochure est une réponse à ce que l'auteur appelle « une diatribe de M. Jeandet. »

« L'Académie jugeant des concours et non des querelles, des recherches sur les antiquités de la France et non des ouvrages de critique littéraire moderne, n'admet pas pour concourir l'écrit envoyé. » (Extr. du procès-verbal.)

M. Léon Renier fait hommage de la 10e livraison de ses *Inscriptions romaines de l'Algérie*, dont il poursuit la publication toujours avec la même activité.

M. Ernest Vinet fait hommage de la part de l'auteur, M. Joseph Fiorelli, de deux ouvrages intitulés :

L'un, *Notizia dei vasi dipinti rinvenuti a Cuma nel*

[1] Pays des anciens *Morini*, Environs de Calais et de Boulogne.

MDCCCLVI, *posseduti da sua Altezza reale il conte di Siracusa*. Napoli, 1857, in-4;

L'autre, *Monumenta epigraphica Pompeiana*. Grand in-folio (tiré à 100 exemplaires).

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en dons les ouvrages suivants :

Rapport adressé à l'Empereur par le ministre de la guerre, sur la situation de l'Algérie au point de vue de l'administration des indigènes en 1856. Paris, 1857. Broch. in-8.

Chansons religieuses de Théodoric de Gruter, moine de Doesbourg, au quinzième siècle, par M. Edm. de Coussemaker. Broch. in-8.

Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par M. Renier Chalon. Bruxelles, 1857. Broch. in-8.

Le cabinet historique, de M. Louis Pâris; juillet 1857.

Auxerre, ville municipale des Gaules, par M. A. Déy. Auxerre, 1857. Broch. in-8.

Epitaphe des trois martyrs Séverin, Exupère et Félicien, qui se lisait jadis sur une chapelle de l'église de Saint-Barnard à Romans, par M. Alfred de Terrebasse. Broch. in-8.

Revue de l'art chrétien, août 1857; in-8.

M. Noël des Vergers lit une *Relation de ses découvertes dans les ruines de Vulci*. (Communiquée.)

Le savant archéologue appelle l'attention de l'Académie sur les dessins qu'il lui a présentés, et qui sont la reproduction des peintures trouvées par M. Alessandro François et par lui dans l'hypogée de Vulci, dont il annonçait, il y a trois mois, la découverte. C'est, parmi les cinq ou six mille tombes ouvertes à Vulci depuis 1828, le second exemple qu'on puisse citer de ce genre d'ornementation.

Tandis que les peintures de vases trouvées en Etrurie ont offert tant de sujets empruntés à la mythologie grecque, les peintures de tombeaux n'ont jamais présenté que des sujets adaptés aux mœurs ou aux croyances des Etrusques. Toutes les tombes peintes trouvées à Chiusi, à Cervetri, à Corneto, ont pour sujets des repas funèbres, des jeux, des danses, des

chasses, des processions de Génies infernaux guidant l'âme au séjour des ténèbres, et diffèrent essentiellement du caractère grec. Dans l'hypogée découvert par M. Noël des Vergers, on trouve, pour la première fois, un de ces sujets si fréquemment traités par les anciens artistes de la Grèce ou de Rome, un sujet emprunté aux poëmes d'Homère.

Tout un côté de la crypte, qui a environ 6 ou 7 mètres carrés, est occupé par la représentation figurée du sacrifice humain offert par Achille aux mânes de Patrocle, et cette peinture offre ainsi un commentaire ou plutôt une traduction étrusque du XXIII[e] livre de l'*Iliade*, car les particularités de la théologie étrusque s'y trouvent mêlées à la fable grecque. Selon le récit homérique, on voit de jeunes Troyens qui, s'étant jetés dans les eaux du Xanthe pour échapper à la poursuite d'Achille, ont été pris dans le fleuve par le héros, et sont amenés, les mains liées derrière le dos, pour être immolés comme victimes expiatoires. Des deux côtés du groupe principal, composé d'Achille qui égorge un des jeunes captifs, sont deux divinités étrusques : l'une, déesse aux grandes ailes ; l'autre, le Charon étrusque avec son marteau. Agamemnon et l'ombre de Patrocle qui, en effet, dans le poëme d'Homère, apparaît à Achille, sont présents au sanglant sacrifice. L'intérêt de ces peintures consiste encore en ce que le nom de chacun des personnages est inscrit en caractères étrusques, et que plusieurs de ces inscriptions nous fournissent de nouveaux éléments pour déterminer le sens de quelques mots de cette langue sur laquelle nous possédons si peu de données certaines. Quelques autres groupes de peintures, sans se rattacher au sujet principal, font partie du cycle des compositions iliaques. Tels sont : Cassandre tenant le palladium et renversée par Ajax, Phœnix et Nestor, etc. Le côté opposé de la crypte offre des scènes qui ne paraissent plus à M. des Vergers avoir leur origine dans les mythes de la Grèce. Ce sont des guerriers qui égorgent des prisonniers portant des noms étrusques, scènes sanglantes qui rappellent que ce vaste hypogée, composé de dix cryptes différentes, contenait un grand nombre de guerriers, comme le

prouvent les armes trouvées sur les lits funéraires où les corps avaient été disposés. M. N. des Vergers a ajouté, en terminant, que les caractères étrusques, sans être d'une très-haute antiquité, étaient purs encore de toute altération provenant de l'invasion de l'art romain, bien que le caractère des peintures annonçât déjà une époque assez avancée. D'ailleurs, dès que les vases trouvés en grand nombre, en même temps que ces peintures, auront été restaurés, M. des Vergers s'empressera de les mettre sous les yeux de l'Académie, afin de rassembler ainsi tous les éléments qui peuvent jeter quelque jour nouveau sur l'époque où les arts de l'Etrurie ont emprunté à l'*hellénisme* le vif éclat dont ils brillent encore à nos yeux.

Le savant correspondant met encore sous les yeux de l'Académie les dessins d'un autre tombeau découvert, il y a déjà quelques années, à Cervetri (l'ancienne Cœre). Cette crypte carrée, parfaitement régulière, de 8 mètres de longueur environ, sur une largeur égale, est décorée avec le plus grand soin de pilastres cannelés, et soutenue par deux piliers également cannelés, et de la même disposition architecturale. Sur chaque face, à l'exception de celle sur laquelle s'ouvre la porte d'entrée, sont creusés dans le roc trois lits avec un coussin figuré en pierre : c'est là qu'étaient placés les corps, et, au bas de ces couches funéraires, d'autres lits de pierre, qui ont été ménagés dans le roc, quand on a creusé le tombeau, étaient probablement occupés par des personnages d'un rang inférieur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce tombeau, c'est que murailles, piliers et pilastres sont ornés de figures en relief et peints de couleurs vives représentant toute espèce d'ustensiles et d'armes de guerre, offensives et défensives, trompettes droites ou recourbées, coffrets, meubles de ménage, engins de toutes sortes. Ainsi reproduits sous leur forme exacte et leurs propres couleurs, les objets représentés ont cet avantage de ne pouvoir être dispersés dans les musées de l'Europe où souvent on ne peut reconnaître les circonstances de temps ou de lieu auxquelles ils se rapportent. Rapprochés forcément et pour toujours les uns des autres, ils offrent avec l'architecture

intérieure, calquée, pour les tombeaux de l'Etrurie, sur celle des édifices publics ou privés, l'ensemble de l'art étrusque à une époque donnée, condition qui manque trop souvent dans l'examen des monuments isolés provenant d'un même pays.

M. Vivien de Saint-Martin lit, en communication, un Mémoire intitulé : *Géographie de l'Inde ancienne comparée avec les documents classiques* (lecture inachevée).

Séance publique annuelle des cinq Académies, le 17.

M. Ch. Lenormant lit, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'extrait d'un Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange, sur l'époque de ce monument et sur les sujets qui y sont représentés.

« Messieurs,

« Il y a quelques années, notre confrère, M. Auguste Caristie, m'ayant communiqué une partie des planches du bel ouvrage qu'il se proposait de publier sur les monuments antiques d'Orange, notamment sur le théâtre et l'arc de triomphe qu'on y admire, une circonstance me frappa : j'y vis la possibilité d'expliquer enfin le sujet des bas-reliefs qui décorent le dernier de ces édifices, et de fixer l'époque de sa construction. Je voulais dès lors m'occuper de ce travail ; mais M. Caristie m'ayant prié de tenir en réserve l'opinion que j'avais conçue jusqu'au moment où il aurait lui-même terminé son ouvrage, j'ai différé jusqu'ici de la soumettre au jugement du public. Aujourd'hui, la belle et docte entreprise de notre confrère ayant été conduite à bonne fin, je vais m'efforcer de la compléter sous un rapport essentiel, en déterminant les points historiques qu'il a dû laisser dans l'indécision.

« Je crois inutile de faire la description de l'arc d'Orange : il est connu de tous les voyageurs. Sa masse élégante, longtemps emprisonnée dans une forteresse féodale, dont elle formait le plus solide appui, a été, dans notre siècle, dégagée des constructions accessoires qui la défiguraient, et, quoique mutilée, elle offre encore un admirable objet d'étude. Chargé de la restauration de ce monument, à une époque où l'on n'avait pas encore de règles sûres pour un tel travail, M. Caristie a soutenu l'arc où il fléchissait, remplacé

les parties détruites, sobrement et de manière à éviter au regard du spectateur la confusion de l'antique et du moderne, et cette entreprise est restée le modèle de ce que, dans ce genre, on fait maintenant avec tant d'intelligence et de succès. Les dessins que l'habile architecte avait exécutés pour sa restauration, les détails qu'il avait relevés sur le monument échafaudé de toutes parts, sont devenus les matériaux et les preuves de l'admirable étude dont il a enrichi la science, en prélevant sur sa modeste fortune tous les frais d'un ouvrage digne d'être rangé à côté de ceux que d'ordinaire les gouvernements peuvent seuls entreprendre.

« Il serait fastidieux de rapporter ici toutes les conjectures auxquelles l'arc d'Orange a donné lieu. La plus célèbre et la plus populaire de ces opinions est celle qui attribuait le monument à Marius et y voyait représentée la victoire de ce général sur les Cimbres et les Teutons. Trois circonstances ont contribué à accréditer cette manière de voir : 1° la situation du monument, construit dans la province où Marius avait livré la bataille ; 2° un nom, *Mario*, écrit sur un bouclier parmi les amas d'armes sculptés sur la façade de l'arc, du côté du midi ; 3° la figure d'une femme voilée, les cheveux épars, se montrant à mi-corps sur l'attique du monument, presque immédiatement au-dessus du bouclier qui porte le nom de *Mario*.

« Dans ce nom on a vu celui du vainqueur des Cimbres, et dans la figure voilée on a cru reconnaître la femme, juive ou syrienne, appelée Martha, qui, suivant les historiens, lui servait d'inspiratrice.

« Mais les armes dont faisait partie le bouclier orné de l'inscription *Mario* appartenaient nécessairement à des vaincus, et l'on avait tort, par conséquent, de chercher parmi ces signes de la défaite le nom du général dont le monument était destiné à glorifier le triomphe. Ainsi se trouvait renversé d'avance tout le système qui faisait de la victoire de Marius l'occasion et le sujet de l'arc d'Orange.

« On doit se souvenir ensuite que ce monument, placé en avant de l'antique Arausio, à l'extrémité de ses murailles et sur la voie qui venait de Lyon, ne put être élevé qu'après la fondation de la ville à l'ornement de laquelle il contribuait. Or, Arausio était une colonie romaine du temps de Jules César, ainsi que l'atteste son titre de *Colonia Julia Secundanorum*, révélé par les inscriptions.

« Il suit de là que, Marius ayant vaincu les Cimbres environ soixante ans plus tôt que la fondation d'Orange, on ne peut voir en lui l'auteur de l'arc en question.

« Cependant le nom de *Marius* est le seul qu'on ait pu sérieusement prononcer : le reste n'est que suppositions et vaines conjectures. Je ne vois jusqu'ici qu'une opinion qui me semble devoir conduire à la solution du problème : c'est celle qu'a exprimée M. le marquis de Lagoy dans ses *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*, imprimées à Aix en 1849. Ce Mémoire, court, mais solide et rempli d'observations importantes, fournit la preuve que les armes figurées dans les bas-reliefs de l'arc d'Orange sont gauloises, et que, par conséquent, le peuple dont la défaite a donné lieu à l'établissement de cet arc appartenait à la Gaule.

« Pour déterminer quels étaient la forme et l'aspect des armes dont nos ancêtres faisaient usage, M. de Lagoy a recours aux médailles frappées par les Gaulois eux-mêmes, et à celles des Romains où se montrent les trophées des victoires remportées sur les Gaulois. Parmi ces dernières pièces, rien n'est plus frappant et plus propre à convaincre que quelques-uns des deniers d'argent qui portent le nom de Jules César. Les vaincus qu'on y voit représentés, et les armes qui composent les trophées au pied desquels ils sont enchaînés, ressemblent, d'une manière saisissante, aux vaincus et aux armes sculptés sur l'arc d'Orange.

« Ces médailles ornées de trophées ne se rapportent pas toutes, il est vrai, à la conquête de la Gaule. Quelques-unes doivent faire allusion soit à la Grande-Bretagne, soit à la Germanie, où le conquérant romain porta aussi ses armes. C'est pourquoi le numismatiste dont j'invoque le témoignage établit la distinction nécessaire entre les monuments qu'il examine, et, après avoir fait la part des autres contrées, il réserve judicieusement à la Gaule les pièces où l'on remarque, sans aucun mélange d'éléments étrangers, les armes que les anciens ont décrites avec assez de clarté comme propres aux Gaulois.

« Le plus reconnaissable de ces instruments de guerre est la trompette, qu'Eustathe, commentateur d'Homère, représente comme « de dimension médiocre, avec un pavillon en forme de « gueule d'animal, et un tuyau de plomb, dans lequel souffle le « tubicine, de manière à produire un son fort aigu. » (*Il.*, 1139-57.)

Le même auteur ajoute que les Gaulois donnaient à cet instrument le nom de *carnyx*, nom auquel répond chez d'autres écrivains celui de *carnos*. M. de Lagoy a constaté la présence d'un instrument qui répond à la description d'Eustathe, non-seulement sur les médailles de César, mais encore sur celles des Gaulois eux-mêmes; il en possède une de cette dernière classe, où l'on voit la tête du tubicine soufflant dans l'embouchure de l'instrument.

« Sans le suivre dans ses nombreux rapprochements, je me contenterai de dire que les preuves rassemblées par lui sont surabondantes, et j'ajoute qu'à l'aide des renseignements qu'il a fournis, on reconnaît immédiatement avec lui le *carnyx*, représenté en grand plus de *trente fois*, sur ce qui reste de la décoration sculptée de l'arc d'Orange.

« Un de nos confrères, M. de La Saussaye, a publié, il y a déjà longtemps, un Mémoire très-remarquable dans lequel il démontre que le véritable symbole de la nation gauloise était, non *le coq*, mais *le sanglier*. Les médailles de la Gaule lui ont fourni la preuve multipliée que la figure de cet animal était employée par nos ancêtres comme enseigne militaire. Or, dans les parties conservées de l'arc d'Orange, le sanglier porté sur l'enseigne est répété jusqu'à *douze fois*[1].

« Ces remarques sont décisives; j'y ajoute un certain nombre d'observations complémentaires.

« Diodore de Sicile, en décrivant l'armement des Gaulois, raconte qu'ils attachaient des cornes à leurs casques. Des casques pointus, garnis de cornes, se voient à trois reprises sur les bas-reliefs de l'arc d'Orange.

« Le même historien dépeint les boucliers des Gaulois comme étant de la hauteur d'un homme et richement décorés à la surface. Il ajoute que quelquefois on y voyait des figures d'animaux en relief, faites de bronze, non-seulement pour l'ornement, mais encore pour la défense. M. de Lagoy a signalé sur les trophées de Jules César, et l'on retrouve à l'arc d'Orange de grands boucliers exagones, carrés par les extrémités et formant sur les côtés un angle

[1] Outre ces enseignes gauloises, on remarque quatre *vexilla* romains. Pour l'explication de cette circonstance, voyez plus bas ce que Tacite raconte de la part que prit à la révolte de Julius Florus la cavalerie gauloise équipée à la romaine.

très-ouvert. Ces boucliers sont décorés d'objets de diverse nature, enroulements, annelets, colliers, patères, fleurs radiées, fleurs de lis, etc., qu'on retrouve communément, comme symboles accessoires, sur les monnaies gauloises. Les plus remarquables de ces emblèmes sont des grues en tout semblables à celles qui décorent les monnaies d'or des Arvernes, et que j'ai remarquées employées comme type principal (avec la légende Ἐπος) sur une monnaie gauloise de bronze de la collection de M. de Lagoy.

« Les armes offensives des Gaulois étaient, outre *l'épée* (σπάθη) : 1° les piques, qui s'appelaient *gessa* dans le nord de la Gaule, et *lanceæ* dans l'Aquitaine et dans l'Espagne ; 2° des javelots nommés *materes*. Le *gessum* s'est conservé dans notre langue, pendant tout le moyen âge, sous le nom de *gisaye*, *gisarme* ou *guisarme* (*gisearme*), et jusqu'à la fin du quinzième siècle on s'est servi du mot de *matras* pour désigner le trait d'une arbalète. L'arc d'Orange nous montre des lances à fer barbelé où nous reconnaissons les *gessa*, et des paquets de javelots qui ne peuvent être que des *materes* ou *matras*.

« Je ne parle pas des *braies* (*braccæ*) ni des *sayons* (*saga*), parce que ces habillements de nos pères leur étaient communs avec les Germains ; mais en figurant, sur l'arc d'Orange, parmi les armes celtiques, ils complètent l'extérieur du guerrier gaulois, de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit le plus difficile à convaincre.

« On doit observer à ce sujet que les braies des Germains sont toujours larges, presque flottantes, et semblent composées d'étoffes épaisses, tandis que celles des chefs gaulois sont si minces et tellement collantes qu'il faut souvent beaucoup d'attention pour les distinguer sur le nu qu'elles dissimulent à peine.

« Puisqu'on a la preuve que les guerriers dont l'arc d'Orange célèbre la défaite sont des Gaulois, il importe de fixer les limites chronologiques entre lesquelles on doit placer l'âge de l'édifice.

« On a vu précédemment qu'on ne pouvait l'attribuer à Marius. Il est vrai que des armes gauloises se distinguent aussi sur les monnaies consulaires où la victoire de ce général est rappelée. Les Ambrons, en effet, peuple gaulois, accompagnaient les Cimbres et les Teutons, et les Cimbres eux-mêmes représentent une des deux divisions principales de la grande famille celtique. Toutefois Marius, ayant vécu avant la fondation d'Orange, ne saurait,

je l'ai déjà dit, élever aucune prétention sur un monument qui dépendait de cette ville. A plus forte raison doit-on rejeter Q. Fabius et Domitius Ahenobarbus, vainqueurs de Bituitus, roi des Arvernes, vingt ans avant que Marius passât dans la Gaule.

« D'un autre côté, on ne peut chercher sur l'arc d'Orange ni le souvenir de Vindex, ni celui de Civilis et des chefs gaulois qui, après la mort de Néron, conspirèrent une dernière fois pour l'indépendance de la Gaule et de la Germanie (de Jésus-Christ 68-70). Il restait alors aux Gaulois un sentiment de répulsion contre les Romains; mais, pareils aux peuples de l'Italie qui, pendant la guerre sociale, copiaient l'organisation militaire de leurs ennemis, afin d'apprendre à les vaincre, les Gaulois révoltés ne se distinguaient plus extérieurement des Romains : ils devaient déjà, pour la plupart, en avoir adopté la langue, et leur armement n'aurait plus tranché sur celui de leurs adversaires.

« Sous le règne de Claude un grand fait s'était accompli. Cet empereur, par une proposition au sénat dont le texte original, gravé sur deux plaques de bronze, se conserve au musée de Lyon, avait étendu le droit de cité romaine à la Gaule chevelue, et concédé à cette partie de l'empire le privilége de fournir des sénateurs à la métropole. Le prince qui appelait ainsi les Gaulois du centre et du nord à se fondre dans l'unité romaine, s'attachait en même temps à extirper les derniers restes du druidisme. On peut affirmer qu'un monument tout couvert des souvenirs de la Gaule indépendante est antérieur au règne de Claude.

« Orange ayant été fondée par Jules César, à l'époque où il quitta la Gaule dont il venait d'achever la conquête, c'est entre cette fondation et le règne de Claude qu'il faut nécessairement placer la construction de l'arc d'Orange. Or, dans cet intervalle d'environ quatre-vingt-dix ans, si nous mettons de côté l'expédition en Aquitaine de Messala, l'ami et le protecteur de Tibulle, sous Auguste (expédition dont je rencontre la trace sur quelques médailles, mais dont le résultat aurait difficilement donné lieu à la construction d'un monument aussi splendide), je ne trouve que deux événements auxquels on puisse rattacher l'arc d'Orange : ou les victoires mêmes de César, ou la répression de la révolte des Gaules sous Tibère.

« Au premier abord, l'explication par les victoires de César pourrait séduire. La colonie d'Orange était son ouvrage : les mon-

naies de ce grand homme offrent les mêmes trophées que ceux qui décorent l'arc de cette ville : quoi de plus naturel que d'y chercher un monument des triomphes de son fondateur? Mais une raison déterminante exclut César de l'attribution qui fait l'objet de notre recherche. Les *Commentaires* nous fournissent environ trente noms des adversaires que César rencontra dans la Gaule; dix au moins de ces chefs des nations celtiques sont inscrits sur les monnaies autonomes contemporaines. L'arc d'Orange porte, dans son état actuel, huit noms gravés sur les boucliers des vaincus, et aucun de ces noms ne coïncide avec ceux qui sont rapportés par César. Si l'arc était un monument de ses victoires, pourrait-on s'expliquer un désaccord aussi extraordinaire? Par conséquent, ce n'est pas le souvenir des campagnes de Jules César qu'il faut chercher sur l'arc d'Orange.

« Après ces diverses exclusions, il ne reste plus qu'une seule guerre dont l'arc d'Orange puisse offrir le monument, c'est celle que les Gaulois des bords de la Saône, de la Loire et de la Moselle soutinrent, l'an XXI de l'ère moderne, contre les généraux de Tibère.

« A cette époque, la Gaule du centre et du nord n'avait pas encore perdu son organisation nationale; elle était toujours la Gaule chevelue. Les Romains la tenaient principalement par des gouverneurs (*præsides*). L'obligation imposée aux différentes cités d'envoyer tous les ans des députés à l'autel de Rome et d'Auguste, situé vers le confluent du Rhône et de la Saône, ne constituait qu'une dépendance imparfaite. De vieux compagnons de Vercingétorix pouvaient exister encore; on comptait au moins parmi les vivants un assez grand nombre d'hommes qui, dans leur enfance, avaient vu la grande armée gauloise. Les usages, les vêtements, les armes n'avaient point disparu; et quand s'offrit encore une fois l'occasion de secouer le joug des Romains, on dut s'attacher à rappeler aux yeux tous les souvenirs d'une lutte glorieuse.

« Ces inductions suffiraient peut-être à elles seules pour justifier une explication raisonnable; mais nous ne sommes pas obligés de nous en tenir à la simple vraisemblance. Le monument fournit une preuve directe à l'appui de l'opinion que nous venons de produire. Les chefs de la révolte des Gaulois, qui eut lieu sous Tibère, étaient Julius Florus, de Trèves, et Julius Sacrovir, d'Autun; et l'arc d'Orange, sur sa face méridionale, à droite en venant de la

ville, au bas de l'accumulation d'armes, et tout contre la grande arcade, nous montre sur un bouclier le nom de *Sacrovir*. Séguier, célèbre antiquaire, releva ce nom au dix-huitième siècle; nous le trouvons dans ses papiers, avec cette indication : *A Orange, sur les boucliers qui sont à l'arc de triomphe.* M. Caristie, à son tour, l'a recueilli dans ses dessins; c'est à la vue de ce nom gravé sur une des planches de son ouvrage que je cessai de considérer l'explication du monument comme une énigme insoluble, et l'an dernier, je n'ai eu besoin ni d'échelles, ni de lunette pour lire très-distinctement : SACROVIR, à la place indiquée.

« Bien qu'il semble singulier qu'on n'ait jusqu'ici tiré aucun parti de ce témoignage, il est, selon moi, décisif, et l'on peut dès à présent poser comme un fait avéré que l'arc d'Orange fut élevé en mémoire de la défaite de Julius Florus et de Julius Sacrovir.

« La guerre qui donna lieu à la construction de l'arc d'Orange n'a pas laissé beaucoup de traces dans l'histoire; nous n'en possédons qu'un seul récit, celui de Tacite, et ce récit trop succinct laisse immensément à désirer. Tibère, de l'aveu de l'historien, ne se souciait pas qu'on crût dans Rome les Gaulois encore capables de faire courir un danger sérieux à l'empire, et, malgré l'émotion publique, le sénat, sous ce rapport, partageait les sentiments de l'empereur. La révolte de Florus et de Sacrovir, vivement et promptement réprimée, ne passa plus que pour une agitation momentanée; mais quelque effort que Tacite fasse pour amoindrir l'événement, l'étendue que le soulèvement avait prise suffit pour faire voir quel avait dû être l'effroi des colonies romaines de l'ancienne province, exposées les premières aux représailles de la nation révoltée.

« Un résumé rapide de la narration de Tacite nous mettra à même de reconnaître si, parmi les diverses circonstances qui y sont rappelées, il ne se trouve pas des particularités qui s'appliquent à la décoration de l'arc d'Orange, et qui confirment notre explication de ce monument.

« La mort de Germanicus venait de jeter une grande perturbation dans l'empire romain : les Gaules, contenues dans l'obéissance par la main puissante qui les préservait de l'invasion germanique, s'ébranlèrent à cette nouvelle. Le mécontentement était extrême; on était poussé à bout par la dureté des gouverneurs et par le poids des dettes contractées envers les conquérants. Deux hommes mi-

rent à profit ces semences de rébellion; ils étaient nobles, et les services du père de chacun d'eux lui avaient mérité la faveur encore rare de prendre rang parmi les citoyens romains. Le premier, Julius Florus, qui était Trévire, se chargea de soulever la Belgique; la Gaule centrale devint le théâtre où se déploya l'activité de Julius Sacrovir, Éduen.

« Tacite le dit expressément : il n'y eut, pour ainsi dire, aucune cité dans la Gaule qui ne prît part à la conspiration ; mais, comme il arrivait toujours chez nos ancêtres, on ne s'entendit pas pour l'exécution du plan convenu. Deux peuples des bords de la Loire, ceux de l'Anjou et de la Touraine, se déclarèrent les premiers. Avant que les autres cités eussent imité leur exemple, Acilius Aviola battit successivement les rebelles, et Julius Sacrovir, obligé de marcher contre ses complices avec la cavalerie gauloise auxiliaire, se découvrit aux regards de ses adversaires, afin qu'en reconnaissant ses traits, ils épargnassent le chef du mouvement.

« Cependant Julius Florus se met à son tour en campagne : il parvient à séduire une partie de la cavalerie qui servait sous les Romains après en avoir adopté les armes et la discipline ; la foule des clients et des endettés se lève à sa voix; mais deux légions, envoyées de différents côtés par Visellius Varron et C. Silius, repoussent cette masse confuse dans la forêt des Ardennes, où vient l'attaquer un Gaulois, Julius Indus, compatriote de Florus, et d'autant plus acharné à la poursuite d'un rival. Florus, vaincu et forcé dans sa retraite, se donne volontairement la mort.

« Restait Sacrovir avec les Éduens; celui-ci s'empare d'Augustodunum, leur capitale. Des jeunes gens de toute la Gaule étaient rassemblés dans cette ville, afin d'y recevoir une éducation libérale. Sacrovir, pour décider leurs parents et leurs proches à s'associer à sa cause, met la main sur ces jeunes gens et leur distribue les armes qu'il avait fait fabriquer en secret. Bientôt il se trouve à la tête d'une armée gauloise, que Tacite évalue à quarante mille hommes.

« Pour équiper ces soldats improvisés, on fut obligé de recourir à tous les moyens. Les armes prises aux légions furent remises à la cinquième partie des troupes, le reste dut se contenter de javelines et de couteaux empruntés à la chasse. On se servit même des armures des gladiateurs, qui, si elles rendaient impénétrable l'homme

qui les avaient revêtues, le mettaient hors d'état de se mouvoir avec aisance.

« Ces ressources étaient sans doute insuffisantes, mais on comptait sur la complicité des autres peuples qui n'attendaient qu'un avantage pour se déclarer, et l'on fondait quelque espoir sur la difficulté que les généraux avaient à s'entendre. Dans ce conflit, ce fut Silius qui l'emporta; les *Sequani*, alliés des Éduens, ne purent l'arrêter au passage : il arriva bientôt devant Autun, avec une armée pleine d'ardeur, et la discipline romaine triompha encore une fois de la bravoure tumultueuse des Gaulois. S'il faut en croire Tacite, les adversaires des Romains cédèrent au premier choc, et la mêlée ne fut plus qu'une boucherie. Sacrovir qui, après la perte de la bataille, s'était retiré dans Autun, ne s'y trouvant plus en sûreté, fit retraite avec ses plus fidèles compagnons dans une ferme voisine, où ils s'entre-tuèrent.

« Ce qui frappe d'abord dans ce récit, c'est que du côté des rebelles on comptait deux armées et pour ainsi dire deux nations. D'une part, nous trouvons les soldats de la Gaule celtique, entre lesquels sont nommés les *Andegavi*, les *Turones*, les *Sequani* et les *Ædui;* de l'autre, nous avons les *Trevires*, qui appartenaient à la Gaule Belgique. Il y avait des différences marquées entre les Celtes et les Belges, et ces derniers tendaient à se confondre avec les Germains. Une des oppositions extérieures les plus sensibles entre les Germains et les Gaulois, c'est que les premiers portaient la barbe, tandis que les seconds ne gardaient que la moustache. Il paraît même que le contact avec les Romains avait, dès avant les campagnes de Jules César, décidé la plupart des Gaulois à se raser entièrement. Si, comme on doit le présumer, les monnaies qui portent le nom de Vercingétorix, offrent aussi le portrait de ce général, on peut en conclure que, tout en conservant les cheveux longs, il avait pris l'habitude de dégarnir sa lèvre supérieure. — Sur l'arc d'Orange, comme sur ceux de Saint-Remy et de Carpentras, monuments qui se rapportent à la même époque et s'expliquent par les mêmes circonstances, les groupes de prisonniers attachés aux trophées nous montrent des hommes tantôt rasés, tantôt barbus, et la même différence se remarque à Orange sur les têtes coupées entremêlées aux armes des Gaulois.

« Ces têtes coupées ne s'expliquent pas au premier abord. C'étaient les Gaulois eux-mêmes qui avaient coutume d'attacher aux

harnais de leur cheval les têtes de leurs ennemis, et, de retour chez eux, de les planter au devant de leurs maisons, comme, dans nos provinces, on le fait encore aujourd'hui pour la dépouille des oiseaux de proie. Les témoignages antiques qui parlent de cette coutume se trouvent confirmés par des bas-reliefs de travail gaulois, découverts dans la cité d'Entremont, qui, située au-dessus d'Aix, peut passer pour l'*oppidum* occupé par les Salyes, avant la fondation de la colonie romaine d'*Aquæ Sextiæ*. M. Rouard, bibliothécaire d'Aix, qui a publié ces bas-reliefs, y a signalé et j'y ai reconnu moi-même des cavaliers gaulois avec des têtes humaines suspendues au poitrail de leurs chevaux. Les Romains, qui n'avaient pas cette habitude, et qui, généralement, ne faisaient pas trophée des têtes de leurs ennemis, auraient-ils voulu, dans la guerre contre Sacrovir et Florus, rivaliser de barbarie avec leurs adversaires? On doit observer qu'ils avaient des auxiliaires gaulois dans leurs rangs; Sacrovir lui-même l'avait été au commencement de la campagne; Julius Indus joua ce rôle dans la poursuite de Florus, et les Gaulois de l'armée romaine avaient dû couper les têtes de leurs compatriotes, tués dans les rangs opposés. On dirait même que, sur l'arc d'Orange, l'artiste a représenté des têtes scalpées à la manière des sauvages de l'Amérique, bien que les auteurs anciens n'imputent pas aux Gaulois ce surcroît de férocité.

« En suivant notre explication, les têtes barbares de l'arc d'Orange appartiennent à l'armée belge de Julius Florus, et les têtes imberbes aux Celtes commandés par Sacrovir.

« Rien n'est plus connu que la forme de l'épée gauloise : on en a trouvé et on en trouve tous les jours sur notre sol, et j'aurais pu parler précédemment de celles dont le monument qui nous occupe reproduit la figure avec une scrupuleuse exactitude. Toutefois, sur l'arc d'Orange comme à Carpentras, à côté de l'épée ordinaire à poignée droite et à lame allongée, on remarque d'autres épées plus courtes, recourbées et dont le manche se termine en une tête d'oiseau. Cette distinction des épées doit répondre à celle des peuples : les épées droites sont certainement celles des compagnons de Sacrovir; les autres reviennent à l'armée de Julius Florus.

« La comparaison de bas-reliefs de la colonne Trajane avec ceux de l'arc d'Orange confirme la remarque qui vient d'être faite. Les Daces, sur le premier de ces monuments, se montrent armés de glaives courts, dont la garde est droite, mais dont la lame se

recourbe comme celle d'un poignard indien. L'arme que je donne aux Trévires fait la transition entre les épées gauloises et les glaives que portaient les peuples de race germanique établis sur les bords du Danube.

« Les femmes des Germains et celles des Gaulois intervenaient souvent dans les actions militaires; il n'y a sous ce rapport aucune différence entre les deux races. Tacite ne dit pas que les femmes se soient montrées dans la révolte des Gaules qui eut lieu sous Tibère; mais, à l'époque de César, le rôle que jouent les femmes au milieu des guerres est un trait dominant des mœurs gauloises, et l'on doit croire qu'un nouveau mouvement n'a pu se produire sans que les femmes y prissent part.

« D'ailleurs les femmes des barbares étaient le prix des vainqueurs : elles étaient traînées dans les triomphes, et l'on ne doit pas s'étonner de rencontrer à Orange et à Saint-Remy des femmes enchaînées avec les chefs gaulois au pied des trophées.

« L'une d'elles, sur le côté occidental de l'arc d'Orange, offre une frappante analogie avec la statue célèbre, désignée ordinairement sous le nom de *Vénus du Liban*, qu'on voit à Florence, sous la loge des Lanzi, et dont nous avons à Paris, dans le jardin des Tuileries, une belle copie de la main de Legros. La seule différence qu'on y remarque, c'est qu'à Florence, la femme a le sein gauche découvert et le bras droit relevé, tandis qu'à Orange, le sein droit est nu et le bras gauche ramené vers le menton. Un antiquaire allemand, M. Göttling, a donné à la prétendue *Vénus du Liban* le nom de *Thusnelda*, femme d'Arminius et captive des Romains. La ressemblance qu'elle offre avec la figure sculptée sur l'arc d'Orange ferait plutôt penser à une femme gauloise; mais en aucun cas les deux monuments ne peuvent être contemporains. La statue de Florence est un ouvrage grec plus ancien que l'arc d'Orange, et je dirai bientôt à quelle origine il semble qu'on doive la rattacher.

« Les analogies que j'ai déjà signalées à plusieurs reprises entre les Gaulois et les Germains s'étendent au rôle que remplissaient chez ces peuples les femmes qu'on croyait animées de l'esprit divin. On connaît les récits que les anciens ont faits des vierges de l'île de Sein ; et au dernier effort de l'indépendance, quand Civilis, qui était Batave et par conséquent Germain, s'unit aux Gaulois pour secouer le joug de Rome; il s'inspira des conseils d'une prophétesse, nommée *Veleda*, qui habitait les bords de la Lippe. M. de

Chateaubriand a pris la *Veleda* germaine pour en faire une Gauloise de l'Armorique, et, d'après ce que je viens de dire, il avait quelque droit de mêler les couleurs propres aux deux nations.

« J'ai déjà parlé de la figure de femme voilée et avec les cheveux épars, sculptée sur un des piédestaux de l'attique à Orange, et dans laquelle on avait cru reconnaître la prophétesse dont Marius affectait de suivre les conseils. Cette conjecture n'était pas tout à fait sans fondement : c'était bien là une femme inspirée ; mais en la rattachant à Marius, on se trompait de parti comme d'époque. Pour nous, la femme en question, dont la position exceptionnelle et l'ajustement singulier continuent d'exciter la curiosité des voyageurs, doit être une prophétesse gauloise, mêlée à la révolte de Florus et de Sacrovir, mais dont le souvenir n'a pas trouvé place dans le récit de Tacite.

« Ce récit mentionne deux combats principaux : celui dont la forêt des Ardennes fut le théâtre, et le dernier qui eut lieu devant Autun. En voyant les deux grands bas-reliefs qui décorent le ressaut de l'attique sur les deux faces du monument, on doit être porté à chercher sur l'un la défaite de Julius Florus, et sur l'autre celle de Sacrovir [1]. Mais ce serait peine perdue que de demander à ces sculptures la précision de l'histoire. Les deux bas-reliefs se distinguent par une confusion pittoresque, qui ne peut avoir eu que peu de rapports avec la réalité de l'événement. On ne peut même s'empêcher de croire que l'auteur de ces sculptures s'est contenté, en grande partie, d'imiter des modèles antérieurs. Ce qui le prouve, c'est la relation imparfaite qui existe entre les armes gauloises exécutées avec la plus scrupuleuse précision dans les tympans au-dessus des petites arcades, et l'équipement des guerriers qui se battent contre les Romains sur l'attique. L'armement des Romains eux-mêmes n'y est pas reproduit avec exactitude, et le souvenir des bas-reliefs grecs vous poursuit malgré vous, quand vous examinez cette partie du monument.

[1] En retour de l'avant-corps principal de l'attique, sur la face du nord, on voit de chaque côté, sculpté en bas-relief, un groupe représentant un cavalier qui frappe un ennemi renversé. De ces vaincus, l'un porte la barbe, l'autre ne la porte pas. Ce dernier se distingue en outre par un bouclier gaulois, semblable à ceux qu'on voit en bas parmi les autres armes. Le premier doit être Julius Florus ; dans le dernier, nous reconnaissons Sacrovir.

« Cette impression involontaire est fondée sur une observation juste. L'école de la statuaire grecque s'était occupée des Gaulois, qui lui avaient fourni le sujet de ses dernières créations. Nous l'apprenons par un précieux passage de Pline : « Plusieurs artistes, dit cet historien (XXXIV, 9, 19), exécutèrent pour Attale et Eu« mène, rois de Pergame, des sujets tirés de leurs combats contre « les Gaulois : c'étaient Isigonus, Pyromachus, Stratonicus et Anti« gonus ; le dernier a écrit sur son art. »

« L'époque à laquelle travaillèrent ces artistes est tout à fait remarquable : la première victoire d'Attale Ier sur les Gaulois, envahisseurs de l'Asie, est de l'an 239 avant Jésus-Christ. Les sculpteurs, qui étaient alors dans la force de leur talent, avaient pu s'instruire à l'école des fils et des élèves de Lysippe. Lysippe luimême ayant fait le portrait de Séleucus Nicator, roi de Syrie, qui mourut en 280, l'âge de production de ses fils, Béda et Daipus, se place en grande partie dans les quarante ans qui s'étendent entre la mort de Séleucus et les victoires des rois de Pergame sur les Gaulois. Quand ces victoires furent remportées, on touchait donc encore, peur ainsi dire, à l'époque des plus grands sculpteurs de la Grèce, et leurs traditions étaient vivantes.

« Les statuaires désignés par Pline durent exécuter des bas-reliefs et des ouvrages de ronde bosse. Ils avaient vu les Gaulois à l'œuvre, avec leurs traits, leurs habitudes, leur costume, et ils rajeunirent la statuaire au moyen de ces nouveaux types. La liste des ouvrages qu'on peut considérer comme provenant, d'une manière directe et immédiate, des sculptures faites pour les rois de Pergame en mémoire de la défaite des Gaulois, est considérable. C'est à cette source qu'appartient certainement et la statue du Capitole connue sous le nom de *Gladiateur mourant*, et le groupe de la villa Ludovisi, appelé vulgairement *Aria et Pœtus*, et la prétendue *Vénus du Liban*, et la tête colossale existant à Rome, dans laquelle M. Göttling, fidèle à ses préoccupations germaniques, a vu Thumélicus, fils d'Harminius et de Thusnelda. Je citerai encore, comme appartenant à la même origine, le beau sarcophage de la *Vigna Ammendola*, qui représente un combat de Grecs et de Gaulois.

« Du temps où fut élevé l'arc d'Orange, la production créatrice s'était à peu près arrêtée ; les statuaires ne faisaient, la plupart du temps, qu'imiter d'anciens ouvrages et approprier, lorsqu'il le fallait, à des sujets nouveaux, des types consacrés par l'admiration

publique. C'est à ce sens d'imitation que nous rapportons, en grande partie, la décoration de l'arc d'Orange. Déjà, parmi les figures rapprochées du spectateur, nous avons rencontré un type qui semble devoir remonter aux statuaires employés à Pergame; dans la sculpture de l'attique, on avait dû négliger davantage la précision des détails, et se permettre encore plus de recours au passé. Je ne doute pas qu'on n'y ait à peu près copié les bas-reliefs empruntés avec ou sans intermédiaire aux monuments de Pergame.

« L'existence de ces modèles étant constatée, on ne doit pas s'étonner de retrouver sur la colonne Trajane des figures et des groupes qui ressemblent aux bas-reliefs d'Orange. Il est inutile de chercher comment un monument élevé dans la capitale de l'empire aurait pu s'inspirer d'un arc de triomphe oublié dans une colonie de la Gaule : les sculpteurs de l'arc et ceux de la colonne avaient dû puiser à la même source.

« Les noms différents de celui de Sacrovir qu'offrent les boucliers de l'arc d'Orange pourraient donner lieu à quelques observations intéressantes; mais je n'en parlerai pas aujourd'hui; pas même du fameux *Mario* qui n'est, comme tous les autres, qu'un nom gaulois au nominatif. Il me suffira de prévenir une objection. Vous rapportez, me dira-t-on, le nom de *Sacrovir* au chef des Eduens sous Tibère; mais d'où vient qu'on n'a pas rencontré, sur le même monument, celui de Julius Florus, le chef des Trévires? A cela je dois répondre :

« Ou l'intention du sculpteur de l'arc avait été de mettre les noms des principaux auteurs de la révolte dans l'endroit le plus apparent, et alors il aurait fallu qu'en venant de la ville et en s'approchant de l'arc, après avoir lu à droite le nom de *Sacrovir*, on trouvât à gauche celui de Julius Florus. Or, la partie du monument où, dans cette hypothèse, aurait été gravé le nom du chef trévire a été entièrement détruite.

« Ou l'on avait négligé une aussi rigoureuse symétrie; et dans ce cas, les débris d'un des noms inscrits du côté du nord, à gauche de la grande arcade (..LOSRE..), pourraient être considérés comme le reste de la transcription exacte du nom gaulois que les Romains avaient sans doute transformé en celui de *Florus*, plus conforme aux habitudes de leur propre langue.

« J'omets également, et pour ne pas donner à cette lecture un développement excessif, ce que j'aurais à dire sur les attributs de

la navigation qu'on voit à l'arc d'Orange, au-dessus des amas d'armes gauloises, et que je considère moins comme le souvenir d'un combat maritime ou fluvial dont Tacite n'aurait point parlé, que comme le développement ingénieux de l'attribut du *navire*, envisagé comme un des emblèmes de la puissance des Romains.

« Il faudrait ici compléter ce que j'ai dit de l'arc d'Orange, en y joignant l'explication des monuments du même genre qui existent à Saint-Remy et à Carpentras, et en achevant de démontrer que les trois arcs sont de la même époque ; mais remettant ce soin à une autre occasion, je me contenterai de mentionner un fait qui n'est pas généralement connu, et que j'ai eu récemment l'occasion de vérifier de mes yeux. On a retrouvé à Marseille, et récemment dans une muraille de la ville d'Arles, des bas-reliefs représentant des armes gauloises ou des Gaulois vaincus, du même genre et du même style que ceux d'Orange. La *meta* du cirque d'Avignon, comme le démontrent des fragments conservés dans le musée de cette dernière ville, était ornée de sujets analogues. On peut conclure de ces remarques que les principales villes de la province possédaient des monuments destinés à glorifier la victoire qui avait donné lieu à la construction des arcs d'Orange, de Carpentras et de Saint-Remy.

« Tibère, en apprenant la défaite de Sacrovir, écrivit au sénat que ses lieutenants avaient mérité la victoire par leur fidélité et leur valeur, et que lui-même il avait vaincu, en gouvernant la guerre par sa prudence, *fide ac virtute legatos, se consiliis superfuisse*. Il annonçait en même temps l'intention (qu'il n'accomplit pas) de se rendre sur le théâtre des événements, pour tout remettre en ordre par sa présence. Le sénat répondit à cette communication en décrétant des vœux pour le retour de l'empereur, des supplications et d'autres distinctions honorifiques. Le seul Cornelius Dolabella, pour surpasser en flatterie les autres sénateurs, proposa de faire suivre à l'empereur une marche triomphale à travers la Campanie jusqu'à Rome, *ut ovans e Campania urbem introiret* ; mais Tibère, par de nouvelles lettres, refusa, en disant qu'il avait affronté, étant jeune, assez de dangers, obtenu ou dédaigné assez de triomphes, pour n'avoir pas besoin d'accepter dans sa vieillesse, à titre de vaine récompense, une promenade dans la banlieue de Rome, *peregrinationis suburbanæ inane præmium*.

« La proposition du triomphe en l'honneur de Tibère n'alla donc

pas plus loin dans le sénat, et Silius n'obtint pas ce que son maître avait refusé; mais les villes de la province, intéressées beaucoup plus que l'Italie et le reste de l'empire à la soumission de la Gaule chevelue, témoignèrent de leur joie et de leur zèle, en élevant à l'envi des monuments en l'honneur de celui dont la prudence avait assuré la victoire. On voit à Saint-Remy, du côté du couchant, en pendant avec deux prisonniers gaulois, un groupe très-mutilé, mais où l'on reconnaît encore un Romain, revêtu de la toge, assis, le pied posé sur un monceau d'armes, entre lesquelles M. de Lagoy avait, avant nous, distingué très-clairement le *carnyx*. Devant lui est un Gaulois, les mains liées derrière le dos, en signe de captivité. Ce vainqueur, avec les habits de la paix, ne peut être que Tibère qui, pour nous servir d'une expression moderne, se vantait d'avoir fait la guerre sans sortir de son cabinet.

« Dans ma conviction, l'inscription en lettres de bronze attachée sur l'architrave de l'arc d'Orange, et qui en a disparu, renfermait les noms et les titres de Tibère, avec la mention de la défaite des Gaulois. Si je voulais me livrer au périlleux essai de retrouver les lettres tombées au moyen des trous qui en constatent l'existence, je n'aurais pas de peine à restituer les mots qui devaient commencer l'inscription : IMPERATOR CAESAR TIBERIVS. Mais je m'abstiens de cette tentative, ou plutôt je la réserve pour une étude sérieuse et assidue.

« Je ne pousserai pas plus loin ces remarques; ma tâche est achevée, si, comme je le pense, j'ai fourni une indication historique irréfragable et que ne démentent pas (j'en donnerai une autre fois la preuve) les inductions tirées du style propre au monument. Cette explication doit augmenter l'intérêt qu'excitent l'arc d'Orange et les édifices du même genre dont s'enorgueillissent les villes de la Provence et du Comtat. Non-seulement ils donnent l'idée de la puissance romaine dans nos contrées, non-seulement l'influence des Grecs s'y manifeste, mais encore on y apprend à connaître les habitudes guerrières de nos ancêtres, et à saluer la mémoire de leurs derniers combats pour une indépendance dont Vercingétorix, soixante-dix ans avant Sacrovir, parlait avec une intelligence et une conviction que ne surpasserait pas le patriotisme des temps modernes.

« Nous sommes les descendants des Gaulois; les Grecs nous ont d'abord initiés aux délicatesses de la civilisation, et les Romains, après avoir vaincu nos pères, les ont absorbés dans le vaste ensemble où le christianisme trouva bientôt à étendre et à consolider

son empire. L'arc d'Orange nous parle à la fois des Gaulois, des Romains et des Grecs; c'est un monument tout à fait national, et je m'estime heureux de lui avoir rendu ce caractère. »

Le *prix de linguistique*, dit *prix Volney*[1], a été proclamé à cette séance.

La Commission décerne le prix de 1,200 francs à M. Miklosich, auteur de l'ouvrage intitulé : *Vergleichende Formenlehre der Slavischen sprachen*, 1 vol. in-4; Vienne 1856. « Application savante des principes de la grammaire des différents dialectes slaves. »

La Commission accorde des mentions particulières :

1° Au n° 8 : *Glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ ætatis, e codicibus manuscriptis et libris impressis;* par M. Laurent Diefenbach; 1 vol. in-4 ; Francfort, 1857. « Cet ouvrage est bien ordonné, et atteste une étude approfondie des glossaires imprimés et manuscrits de la langue allemande, depuis les plus anciens monuments de cet idiome jusqu'à la fin du moyen âge. »

2° Au n° 12 : *Mémoire sur la nature et sur les origines de la langue chinoise;* par M. Léon de Rosny; 2 cahiers in-4. « Bien que ce Mémoire ne résolve pas suffisamment les graves questions qui y sont traitées, la Commission croit devoir encourager l'auteur à poursuivre ses recherches. »

3° Au n° 11 : *Glossaire historique et comparatif du dialecte néo-latin parlé dans le bas Quercy* (département de Tarn-et-Garonne); par M. Mary-Lafon. Manuscrit en deux parties, in-folio. « Dans ce traité, l'auteur ajoute d'utiles développements à ce qu'il a dit dans son *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France*, ouvrage honorablement distingué dans un précédent concours. »

La Commission annonce qu'elle accordera, pour le concours

[1] La Commission qui décerne ce prix est permanente et mixte; elle se compose de trois membres de l'Académie française : MM. Dupin, Mérimée et Patin; de trois membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : MM. Reinaud, Hase, Mohl, et d'un membre de l'Académie des sciences, M. Flourens.

de 1858, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de *Philologie comparée* qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours.

Mais la Commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale*[1].

Séance du 21.

MM. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube, et Henri Lepage, archiviste de la Meurthe, envoient pour le concours des antiquités de la France :

Le premier, un ouvrage intitulé : *Etudes sur les documents antérieurs à l'année* 1285, *conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*, in-8 ;

Le second, un ouvrage qui a pour titre : *Le trésor des chartes de Lorraine*, in-8. (Renvoi à la Commission.)

M. Bernard soumet au jugement de l'Académie un ouvrage manuscrit intitulé : *De l'origine et de la raison organique des mots de la latinité*. (Renvoi à la Commission du prix Volney).

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en dons, les ouvrages suivants :

Rig-Véda Sanhita, t. II et III, par M. H. H. Wilson, in-8.

[1] Les Mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1857, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1858. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit.

Les concurrents sont prévenus que la Commission ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

Journal asiatique, 5e série, t. IX, n° 36, juin 1857.

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son *Mémoire sur la géographie de l'Inde ancienne comparée avec les documents classiques* (lecture inachevée).

M. Léon Fallue est admis à lire en communication deux notices manuscrites.

La plus importante de ces deux notices a pour titre : *Des villes gauloises* LOTUM, JULIOBONA, *et* CARACOTINUM, *appartenant au pays des* CALÈTES.

Ces trois villes s'échelonnaient sur la rive droite de la Seine à partir de son embouchure. *Juliobona*, capitale des Calètes, est citée par Pline et Ptolémée. L'itinéraire d'Antonin est le premier monument où se trouvent mentionnées *Lotum* et *Caracotinum*, entre lesquelles était située *Juliobona*. Elles étaient toutes trois sur la grande voie qui conduisait de l'embouchure de la Seine à *Augustobona* (Troyes) :

..... a Caracotino.....
Juliobona (Lillebonne) M. X
Lotum (Caudebec) VI

Tout le monde est d'accord pour mettre la station de *Lotum* à Caudebec ; mais qu'était-ce que *Lotum* avant César ? D'où lui est venu ce nom ?

Il existe au Cabinet des antiques de Paris, au musée de Rouen et dans quelques collections particulières, des médailles celtiques ayant, au droit, une tête barbare tournée à gauche, le cou orné du *torques*, et, au revers, un cheval galopant à gauche. La légende est, au droit, SENODON, nom d'un chef gaulois ; au revers, celui de CALEDV, nom de la cité d'où elles tirent leur origine.

On a cherché à quelle ville de la Gaule on pouvait attribuer ces monnaies. M. Duchalais les avait considérées comme se rapportant à *Caladunum*, dans le *pagus diablinticus* du diocèse du Mans.

Mais le petit village moderne de Chalon, qui représente le

Caladunum de M. Duchalais et de M. Walckenaer, n'a jamais été la ville principale d'aucune nation celtique. Or, les médailles gauloises épigraphes portent ordinairement le nom de la cité ou du peuple chez lesquels elles ont été frappées. M. Fallue remarqua, il y a déjà une vingtaine d'années, que le sommet et les pentes qui bordent la vallée de Caudebec à l'ouest étaient entourés d'une circonvallation en terre formant une espèce de camp retranché. Il observa surtout dans la partie la plus élevée un petit plateau qui paraissait avoir été entouré d'un fossé. M. Le Sage, antiquaire de Caudebec, assura à M. Fallue qu'on avait trouvé en ce lieu appelé *Caledu* des médailles gauloises et romaines, des débris de tuiles et de vases antiques. Ce nom de *Caledu* se retrouve dans les chartes de l'abbaye de Saint-Wandrille, dans des actes de notaires, et est connu encore aujourd'hui de tous les habitants de Caudebec, qui dirigent souvent leurs promenades de ce côté. M. Fallue prit d'abord ce lieu retranché pour un camp de refuge, comme avaient coutume d'en construire les habitants lors des invasions saxonnes. Mais dès qu'il connut les médailles dont il est question plus haut, l'archéologue normand visita de nouveau cet emplacement et se convainquit qu'il était dans l'ancienne cité des Calètes, ayant porté le nom de *Caledunum*. La position importante de ce lieu, non loin de l'embouchure du fleuve, confirma sa conjecture. Cette découverte restitue à la ville de Caudebec son ancien nom gaulois, et dote les Calètes de la capitale *Caledunum*, substituée ainsi à *Juliobona*, que leur donnaient les géographes anciens.

Quant aux médailles qui portent *Caledu*, c'est à cette ville qu'il faut les attribuer. Celles du musée de Rouen et du cabinet de M. Lambert ont été trouvées enfouies dans un terrain nommé le *Champ du trésor*, commune de Limésy, à deux lieues de Caudebec. Rien ne saurait être plus concluant que cette dernière découverte touchant l'origine de ces monnaies.

Mais comment la capitale des Calètes a-t-elle perdu son nom après la conquête romaine? Suivant une tradition rapportée par Ordéric Vital, elle aurait été détruite par César et réédifiée

par lui sous le nom romain de *Juliobona*. Seulement elle ne fut pas construite sur l'emplacement de l'ancienne, mais à trois lieues plus loin. M. Fallue rectifie et complète cette tradition par la conjecture suivante : César, voulant faire construire des navires à l'embouchure de la Seine (Strabon, liv. IV), aurait réuni sa flotte au pied de Lillebonne (*Juliobona*), vis-à-vis de Quillebeuf, qui de tout temps a servi de station aux navires. Cette station devint, par la suite, un établissement romain et prit le titre de cité ; peut-être même ce nom de *Juliobona* ne lui fut-il *concédé* que sous Auguste, ainsi qu'à plusieurs autres villes qui avaient réclamé une faveur analogue, comme nous l'apprend Suétone.

Lotum était une île de 1500 pas de longueur (entre Caudebec et Saint-Wandrille). Cette île est la première que l'on rencontre dans la basse Seine ; les Romains y ont sans doute fondé un établissement pour barrer le cours du fleuve. C'est ce qui aura fait que *Lotum* (Caudebec) figure dans l'Itinéraire préférablement à *Caledunum*, disparue.

Juliobona fut détruite après la domination romaine, et les pierres servirent à construire le monastère de Saint-Wandrille. *Caledunum*, au contraire, reprit, sous les Mérovingiens, son nom et son rang d'autrefois. Les rois de la première race y possédaient des villas. Elle fut alors désignée sous le nom de *Calidum;* les Normands y ajoutèrent la terminaison *bec*, rivière ; *Caldebech*, *Calidum beccum*, *Caudebec*.

Les religieux de Saint-Wandrille édifièrent un monastère et trois églises à l'ancienne station de *Lotum* : elle reprit son nom gaulois de *Belcinnacum*. Des monuments celtiques existent dans les environs, et ce nom rappelle peut-être que là s'élevait un monolithe dédié à l'Apollon-Bel ou Bélénus des anciens Celtes.

Caracotinum. — On a émis des opinions très-diverses relativement à l'emplacement de cette station, qui a bien pu être, à une époque fort ancienne, un comptoir carthaginois, comme il paraît, d'après Strabon, qu'il en a existé à l'embouchure de la Somme. L'abbé Belley place *Caracotinum* à Graville ; Sanson

confond cette station avec le *Gravinum* de la Table de Peutinger ; la plupart des antiquaires ont imité l'abbé Belley et l'ont placée à Graville. M. Fallue remarque que la voie romaine laissait la Seine à gauche après avoir quitté Lillebonne, en se dirigeant vers l'embouchure, et ne la rejoignait qu'à Harfleur. *Caracotinum* ne devait donc pas exister sur le littoral entre les deux villes. Harfleur était d'ailleurs admirablement disposé pour servir de port avant que les alluvions en eussent obstrué l'entrée. Graville ne pouvait remplir le même but. La voie romaine y passait sans doute dans le prolongement qui devait gagner la mer ; mais pour arriver à Graville, il faudrait dépasser de beaucoup la distance donnée par l'Itinéraire entre *Juliobona* (Lillebonne) et *Caracotinum*. Les deux coteaux qui entourent Harfleur sont couverts de monuments romains, et des objets antiques très-nombreux y ont été trouvés, quoi qu'en dise M. Pinel, antiquaire du Havre.

M. Fallue énumère, en terminant ce Mémoire, toutes les découvertes faites en ce lieu. La conclusion de ce travail est donc que, d'après les médailles, les mesures de l'Itinéraire et les vestiges d'antiquités, *Lotum* est Caudebec, *Juliobona* Lillebonne, et *Caracotinum* Harfleur.

La seconde notice de M. Fallue a pour titre : *Essai sur l'enceinte militaire antique de Bière.*

La gigantesque construction que l'on voit à Bière (commune de Méry, 6 kilomètres à l'ouest d'Argentan) est composée de trois enceintes distinctes et a l'apparence d'un vaste camp ; on l'a considérée, en effet, jusqu'à présent comme un camp romain. Le rempart qui contourne l'enceinte est élevé de 5 à 6 mètres et est formé d'une immense quantité de petits cailloux en grès quartzeux. La disposition générale de cette construction indique clairement que les occupants, venant à être forcés du côté de la campagne, pouvaient se ménager un refuge dans la deuxième enceinte, et, celle-ci enlevée, trouvaient encore un dernier asile dans la troisième. Ces boulevards intérieurs n'ont point de portes.

M. Fallue croit que ce lieu retranché ne peut être d'origine

normande, ni franque, ni gauloise, ni romaine. Il y a eu de nombreux campements romains dans ce pays, même au temps des guerres de César, tels que ceux des armées de Roscius et de Crassus, qui ont soumis et contenu ce pays. On voit des traces de ces camps à Montabart, Boitron, Bonnevent, Exmes, Silly, Escures, le Coquerel, Moulines, Saint-Quentin, Goul, le Feuillet, Francheville, Montmerrey, mais ils sont disposés d'après les principes bien connus de la castramétation romaine, et aucun ne présente les caractères que l'on observe dans celui de Bière. Ce dernier possède trois enceintes, comme tous les camps situés sur les bords de la Seine, sur les rives de la Manche et sur les falaises méridionales de l'Angleterre; il présente le même type, doit être du même temps et a été construit sous l'empire des mêmes nécessités. M. Fallue a, le premier, traité cette question dans la *Revue archéologique* (12e année).

On sait, par Bède, que les camps anglais remontent à l'époque où Honorius rappela les légions de Bretagne. Ce furent les Romains eux-mêmes qui donnèrent ce conseil aux Bretons, pour qu'ils fussent à l'abri des invasions journalières des Saxons.

La Gaule avait tellement à souffrir des mêmes invasions, que l'on plaça à Rouen un duc ayant mission de surveiller nos côtes maritimes, nommées alors *rives saxoniques*. La notice de l'Empire nous apprend que ces retranchements, véritables lieux de refuge semblables à ceux des Bretons, étaient élevés aux frais des *possesseurs*, qui en avaient la garde et étaient en même temps chargés de la défense du pays.

Les barbares envahisseurs remontaient le cours des rivières, comme firent plus tard les Normands, ou suivaient les routes romaines. Ils rencontrèrent, étant dirigées tantôt par l'Orne et tantôt par la route, la bourgade de *Waton* (Falaise), l'incendièrent, comme en témoignent les ruines d'une villa qu'on a découverte enfouie sous des décombres résultant d'un incendie, et comme le prouvent encore les urnes en terre de l'époque gallo-romaine, trouvées dans un four de potier, où on les avait cachées comme dans une surprise. Ils durent ensuite

traverser le territoire d'Argentan, passer près de Bière et du camp de refuge pour atteindre la cité des *Essui*, abandonnée par les habitants et par leur évêque, saint Landry. Les Saxons s'y établirent, et cette ville prit le nom de *Saxia*, les évêques celui d'*episcopi Saxonum*, d'où est venu le nom de Séez.

On trouve donc de ces camps de refuge du cinquième siècle ailleurs que sur les côtes. Il y en avait un à Falaise, un autre à Sainte-Eugénie, sur les bords de la Dive, avec deux divisions; enfin un quatrième sur les monts d'Eraines, qui a trois divisions comme celui de Bière.

Séance du 28.

M. le ministre de l'instruction publique annonce à l'Académie que, conformément au vœu exprimé par la commission chargée d'examiner les travaux de l'Ecole française d'Athènes, MM. Heuzey et Perrot pourront rester une année de plus en Grèce (le premier en troisième année, le second en deuxième année).

M. Bousquet, de Marseille, écrit à l'Académie en lui envoyant quatre exemplaires de son *Histoire de la cathédrale de Marseille,* pour soumettre cet ouvrage à son jugement.

L'abbé Jules Cornet envoie une *Notice historique et liturgique sur les cloches.*

M. Ph. Le Bas lit un Mémoire intitulé : *Sur une inscription grecque en vers trouvée près du temple d'Erechtée.* Nous en donnons ici la transcription en caractères courants et la traduction qu'en propose le savant épigraphiste :

Παλλὰς Ἐρεχθειδᾶν ἀρχαγ [έτι, σὸ]ν κατὰ ναὸν
    ἅδε τοι ἱδρύθη φιλτέρα [Ἡ]ρ[ακλέ]ος,
Βουταδέων ἐτύμων ἐξ αἵμ[ατος], ἅς γενέτωρ μὲν
    ταγὸς ἔφυ στρατιᾶς πεντάκι παυσίμαχος.
Τοὶ [πρ]όγονοι δ' ἄνθησαν ἐν Αἰγείδαισι Λυκοῦργος
    χὠ χθονὶ τιμάεις Ἀτθίδι Διογένης,
Ὧν τῶ μὲν ῥήτωρ λόγος ἅνδανεν, οὗ δὲ δι' ἔργα
    ἔδρακεν ἀρχαίαν πατρὶς ἐλευθερίαν.

[Εὔ]χειρ καὶ Εὐβουλίδης Κρωπίδαι ἐποίησαν.

« Pallas à qui les Erechthéides doivent leur origine, c'est à toi, c'est dans ton temple qu'a été consacrée cette image d'une prêtresse qui t'est plus chère qu'Hercule, et issue du sang des Etéobutades. Cinq fois son père fut chef des forces militaires qui mettent un terme aux luttes intestines. Ses ancêtres, qui fleurirent parmi les Ægéides, furent Lycurgue et Diogène honoré entre tous par les enfants de l'Attique. L'un fut un grand orateur; par l'influence de l'autre, la patrie a revu son antique liberté. — Euchir et Eubouljdès ont fait cette statue. »

M. Le Bas cherche à établir par son Mémoire que la femme dont il est question dans cette inscription avait été prêtresse de Minerve Poliade, ce sacerdoce existant dans la famille des Etéobutades, à laquelle elle appartenait; que cette femme ne peut être autre que Philippé II, mentionnée dans la généalogie de la famille de l'orateur Lycurgue, laquelle nous a été conservée dans les *Vies des dix orateurs* (faussement attribuée à Plutarque); que, par conséquent, son père, Médéios II, avait été στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ὅπλα; que l'âge généalogique de ce Médéios s'arrête à l'an 90 avant notre ère, et celui de Philippé II, à l'an 55; que l'orateur Lycurgue est bien, quoi qu'on ait pu dire, né vers 405 ou 404, et que, par conséquent, c'est bien son père et non son grand-père qui fut mis à mort par les trente tyrans; que le livre des *Vies des dix orateurs* n'a pu être écrit plus tard que l'an 20 de J.-C., et ne saurait par conséquent être attribué à Plutarque, né vers l'an 50; qu'enfin les statuaires Euchir et Eubouliddès florissaient en 85 et 50 avant notre ère, et qu'ils avaient été précédés par d'autres artistes du même nom, probablement ceux dont parlent Pline et Pausanias.

M. le secrétaire perpétuel annonce à l'Académie qu'il a reçu un Mémoire de M. Mahmoud. L'auteur désire le communiquer à la Compagnie.

M. Reinaud déclare qu'il a pris connaissance de ce travail, et que M. Caussin de Perceval le trouve, comme lui, digne de l'intérêt de l'Académie, quoique son savant confrère, absent

de la séance, diffère de sentiment avec l'auteur sur plusieurs points.

M. QUATREMÈRE a lu ce Mémoire. L'auteur unit à une connaissance très-approfondie de l'arabe, qui est sa langue, des notions très-sérieuses en astronomie.

L'Académie décide que ce Mémoire sera entendu.

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son Mémoire communiqué *Sur la géographie de l'Inde ancienne, comparée avec les documents classiques.* (Inachevée.)

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 4.

M. Gama offre seize exemplaires d'une *Esquisse historique sur Guttemberg,* dont il est auteur.

L'Académie impériale des sciences de Vienne adresse à l'Académie les publications suivantes :

1° *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften philosophisch-historische classe* (octobre, décembre 1856) ; 3 livr. in-8.

2° *Archiv für kunde osterreischischer Ceschichts-Quellen.* Band XVII, Heft 1 et 2, XVIII, 1 ; in-8.

3° *Fontes rerum Austriacarum.* Band X et XIII ; in-8.

4° *Monumenta Habsburgica,* 2 abtheilung in-8.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

Archaeologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London ; t. XXXVI et XXXVII, in-4.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, n°s 43 et 46 ; in-8.

List of the Society of antiquaries of London on the 23 *april* 1856 *and* 23 *april* 1857 *;* in-8.

Revue numismatique de MM. J. de Witte et Adr. de Longpérier, nouvelle série, t. II, nos 2 et 3.

Cabinet historique de M. L. Paris; août 1857.

Proeve tot opheldering van de Gronden der Maleische spelling, door W. Robinson. Uit het engelsh vertaald door E. Netscher, in-8.

M. DE LONGPÉRIER présente, au nom de Sidi Soleiman el Haraïri, secrétaire du consulat français à Tunis, une traduction en arabe de la grammaire de Lhomond, destinée à l'instruction de ses coreligionnaires qu'il exhorte, dans une préface remarquable, à s'appliquer à l'étude des connaissances de l'Europe, afin de ne point rester en arrière des nations civilisées. Il a déjà publié, à l'appui de ces conseils, plusieurs traités de science et d'histoire.

M. LE BAS fait la seconde lecture de son Mémoire *Sur une inscription métrique trouvée à Athènes, vers la fin du siècle dernier, près du temple d'Erechtée.* (Voyez la dernière séance d'août.)

M. Boissier commence la communication d'une dissertation sur cette question : *La tragédie latine a-t-elle été représentée sous l'empire?* (Inachevée.)

M. Benloew commence la lecture d'un Mémoire intitulé : *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens.*

Séance du 11.

M. Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Académie, fait hommage de deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Lettre à M. de Witte sur quelques médailles des deux Tétricus.*

Ont été remis au secrétariat pour être offerts à la Compagnie les ouvrages suivants :

Par M. Hennin : le tome IIIe de son ouvrage intitulé : *Les monuments de l'histoire de France ; catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de la France et des Français ;* in-8.

Par M. de Coussemaker : une brochure intitulée : *Documents inédits pour servir à l'histoire des guerres de Flandre et à celle de*

la ville et de la châtellenie de Bourbourg au dix-septième siècle; in-8.

Par M. Henri Parrat, de la Société orientale de Porentruy : deux notices autographiées, intitulées, l'une, *Nouveau système de traduction des hiéroglyphes égyptiens au moyen de la langue chaldéenne;* l'autre, *Explication des signes hiéroglyphiques employés dans la méthode de traduction par le chaldéen;*

Par M. Ad. Pescheck : *Die böhmischen exulanten in sachsen;* in-8.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du fils de M. Boissonade, par laquelle il annonce que le savant helléniste a succombé mardi dernier à la suite d'une courte maladie, et que l'on s'est conformé à la volonté du défunt en n'adressant aucune convocation pour ses obsèques aux membres de l'Institut.

« L'Académie, pénétrée de douleur en apprenant la perte de son illustre doyen, et consultée par M. le président, ferme la séance et se sépare à l'instant même. » (*Extr. du procès-verbal*).

Séance du 18.

M. le président annonce à l'Académie que M. Quatremère est mort le matin.

« L'assemblée, saisie d'une douloureuse surprise en apprenant la mort de celui de ses membres qui allait occuper la première place sur sa liste à titre de doyen et qui comptait entre les plus éminents par la science, renonce à son ordre du jour, sur la proposition de M. le président, et se sépare à l'instant. » (*Extr. du procès-verbal.*)

Séance du 25.

MM. Garcin de Tassy, Le Bas et Léon Renier offrent les ouvrages suivants dont ils sont auteurs :

Le premier : *Note sur les Rubâ' iyât de 'Omar khaiyâm*; brochure in-8.

Le second : *Notice biographique et littéraire sur M. J. Fr. Boissonade;* br. in-12.

Le troisième : *Observations sur un article de M. J. P. Rossignol*, intitulé : *Explication et restitution d'une inscription latine découverte à Mdaourouche ;* br. in-8.

Ont été remis au secrétariat, pour le concours des antiquités de la France, les ouvrages suivants :

Par M. le général Jacquemin : *Recherches historiques, archéologiques et anecdotiques sur le harnachement* (manuscrit) ;

Par MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié : le tome I[er], en deux parties, du *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris ;* in-4.

Renvoi à la Commission.

M. Garcin de Tassy offre, de la part de l'auteur, *le Guide de la Macédoine*, par M. Ch. Ed. Guys ; in-8.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1856 ; in-8.

Mémoires de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XIV, 2[e] livr. ; in-8.

Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord, 1845-49, 2[e] livr. ; in-8.

Antiquarisk Tidsskrift (Revue des antiquaires du Nord), 1852-54 ; in-8.

Annaler for nordisk oldkindighed og historie (Annales de l'archéologie et de l'histoire du Nord).

Par M. Fiedler : 1° *Sur une pierre sépulcrale trouvée à Asciburgium ;* 2° *Ueber eine römische neujahrslampe ;* 3° *Epigraphische mittheilung.*

Par M. Minervini : *Bullettino archeologico napolitano*, n[os] 113-115 ; in-4.

Bullettino archeologico sardo, anno II°, novembre et décembre 1856 ; anno III°, 1857 (ce qui en a paru).

Journal asiatique, juillet 1857.

Monatsbericht der königlichen Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin, juillet et août 1857.

M. EGGER donne lecture d'un Mémoire intitulé : *De quelques textes grecs inédits retrouvés sur des papyrus qui proviennent d'Egypte.*

Nous ne pouvons rendre compte de ce Mémoire quant à présent, l'Académie ayant désigné M. Egger pour la représenter dans l'ordre des lectures, à la séance trimestrielle des cinq Académies, pour le 7 octobre prochain (séance non publique).

M. Gaston Boissier, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée de Nîmes, donne lecture de la seconde et dernière partie de son Mémoire intitulé : *La tragédie latine a-t-elle été représentée sur le théâtre pendant l'empire ?*

Dans les historiens qui décrivent les jeux publics de ce temps, il est assurément question de représentations tragiques ; mais les représentations étaient-elles tout à fait semblables à celles qui avaient lieu du temps de la république? Entendent-ils vraiment parler de la tragédie imitée des Grecs, telle que l'avait introduite à Rome Livius Andronicus? M. Boissier ne le pense pas, et il fait remarquer que les écrivains de ce temps, pour exprimer ces sortes de représentations, ne se servent plus de l'expression *agere tragœdiam*, uniquement employée pendant la république ; ils se servent des mots *cantare* ou *saltare tragœdiam*. Que veut dire ce changement, et que peuvent signifier ces expressions nouvelles? Par *saltare tragœdiam*, il faut entendre la représentation des pantomimes tragiques. Cela ne peut être douteux, et l'auteur du Mémoire appuie son opinion sur des textes qui ne permettent pas de le nier. Le sens du mot *cantare tragœdiam* est plus difficile à établir. M. Boissier, en rapprochant les passages de différents auteurs, pense qu'ils entendaient par là une sorte de tragédie lyrique, composée de monologues chantés, dans laquelle l'action dramatique était à peu près nulle, et la scène occupée par un personnage unique. Ainsi cette tragédie musicale et la pantomime tragique semblent se partager l'héritage de l'ancienne tragédie d'Attius. C'est, du reste, ce qu'établit un passage important du grammairien Diomède. Il rappelle que trois sortes d'acteurs concouraient à l'exécution des *cantica* de la tragédie

ancienne : l'histrion qui faisait les gestes, le chanteur qui prononçait les paroles et le joueur de flûte qui les accompagnait. « Mais, dit-il, comme chacun d'eux voulut tenir la première place, et ne pas se subordonner à ses compagnons, ils finirent par se séparer et exercer leur art isolément. » L'histrion se réduisit aux gestes et devint le pantomime, le chanteur créa à son usage cette sorte de tragédie lyrique dont il est question plus haut, et la vieille tragédie périt de la dissolution des parties qui la composaient.

A propos de cette représentation où paraissait un seul acteur, M. Texier fait remarquer que les théâtres construits sous l'empire lui paraissent bien grands pour être réduits à cet usage.

M. Boissier rappelle qu'ils servaient aussi à la représentation des mêmes pièces dans lesquelles plusieurs acteurs paraissaient sur la scène.

M. le secrétaire perpétuel croit d'ailleurs qu'il ne faut pas toujours donner la prépondérance aux monuments. Ils ont assurément leur importance ; mais elle ne saurait prévaloir sur les textes. Il est hors de doute que sous l'empire la danse a remplacé la tragédie, et, dans une certaine mesure, la comédie elle-même.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres pour savoir si la comédie a eu un sort différent de la tragédie, et si elle a reparu au théâtre sous l'empire. M. le secrétaire perpétuel incline à penser que la comédie a été représentée après Auguste, mais rarement.

M. Le Clerc rappelle certains passages de Suétone, et cite une tessère de Pompeï qui prouve qu'on y avait représenté la *Casina* de Plaute, quelques jours avant l'éruption du Vésuve.

M. Boissier cite, en effet, un texte de Donat qui établit que de son temps on jouait encore les pièces de Térence.

Dans la seconde partie de ce Mémoire, l'auteur, arrivant aux détails, discute les textes des auteurs qui parlent des poëtes tragiques de ce temps et de leurs ouvrages.

On sait, par une importante didascalie que M. Jules Quicherat a récemment découverte, que le *Thyeste* de Varius a été représenté. Probablement il n'en a pas été de même de la *Médée* d'Ovide, puisque ce poëte nous apprend lui-même (*Trist.*, V, 7) qu'il n'avait rien écrit pour le théâtre. C'est donc vers le milieu du règne d'Auguste, lorsque la politique de ce prince devient plus soupçonneuse et moins libérale, qu'il faut placer le moment où la tragédie est bannie du théâtre. Vers la même époque, Pollion imaginait les lectures publiques, et la tragédie s'empressa de s'y réfugier. Il est probable, quoi qu'on ait prétendu d'après un passage douteux de Pline, que c'est là que parurent les pièces de Pomponius Secundus. Il suffit de parcourir celles de Sénèque pour être convaincu qu'elles n'étaient point faites pour le public tumultueux et grossier du théâtre ; le *Dialogue des orateurs* de Tacite nous apprend que celles de Maternus avaient été *lues* et non représentées. Et même, à partir des Antonins, il semble que les lectures soient en décadence ; les écrivains cessent d'en faire mention, et il n'est plus guère question de poëtes tragiques ni de tragédies nouvelles. La tragédie, suivant un texte curieux de Libanius, est décidément remplacée par la pantomime, qui s'empare de ses sujets les plus connus. En même temps, la comédie perd tous les jours sa vogue, on ne l'applaudit plus comme autrefois, et elle est contrainte de céder sa place aux mimes, genre grossier et mieux accommodé au public illettré de ce temps. La pantomime et les mimes composent donc alors les jeux scéniques qui, pendant les dernières années de l'empire, ont peine à se faire accepter du peuple, tout occupé des jeux du cirque.

Cependant, s'il est vrai de dire en général que la tragédie n'était plus admise sur la scène, il ne l'est pas moins de reconnaître qu'elle y est remontée à certaines occasions. Les Pères de l'Eglise surtout nous ont conservé des traces curieuses de sa présence dans les jeux publics. Il est possible que, pour satisfaire le peuple, qui voulait qu'on variât sans cesse les spectacles, on soit quelquefois revenu à ces vieilles pièces qui pouvaient paraître nouvelles, étant depuis longtemps bannies du

théâtre. Peut-être même ces sortes de reprises ont-elles été plus fréquentes quand le paganisme sentit le besoin de rappeler toutes ses gloires passées, de s'armer de toutes ses forces pour résister au christianisme victorieux. Mais si la tragédie a quelquefois, à de longs intervalles, reparu sur la scène, c'étaient des représentations d'accident et de hasard, qui ne faisaient point d'impression durable sur la foule, et qui n'ont laissé presque aucune trace dans l'histoire littéraire de l'empire.

M. Benloew continue la lecture de ses *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens*. (Inachevée.)

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 2.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes annonce que M. Gaultier de Claubry se présente comme candidat à l'Ecole française d'Athènes.

Le nom de M. Slane est inscrit, d'après sa demande, sur la liste des candidats qui sollicitent l'honneur de succéder à M. Quatremère.

M. Mathieu, ancien professeur au lycée de Clermont, présente, pour le concours des antiquités de la France, un ouvrage intitulé : *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*. — Renvoi à la Commission.

M. VILLEMAIN offre, de la part de M. Miller, le second volume de l'édition première de Manuel Philæ, poëte d'assez peu

de mérite, mais qui a donné l'occasion à l'éditeur de produire un nouveau témoignage de son zèle pour la science philologique, et de son habileté, tant dans les notes que dans la préface, écrite dans un latin élégant, dans laquelle il expose le résultat de ses recherches sur la vie de l'auteur et d'autres particularités.

M. Egger fait hommage, au nom de M. Cougny, de deux ouvrages intitulés : l'un, *De Prodico Ceio Socratis magistro et antecessore* ; l'autre, *Guillaume du Vair, étude d'histoire littéraire,* tous deux dignes de fixer l'attention de l'Académie.

M. Reinaud fait hommage du travail qu'il a lu à la séance générale de la Société asiatique du 24 juin 1857, et dont le titre est : *De l'état de la littérature chez les populations chrétiennes arabes de la Syrie.*

M. Garcin de Tassy fait hommage de la seconde édition de son ouvrage intitulé : *La poésie philosophique et religieuse chez les Persans, d'après le Mantir Uttaïr, ou le langage des oiseaux de Farid-Uddin-Attar.*

Ont été déposés au secrétariat pour être offerts en don :

Sur la représentation d'un vase du musée Borbonico à Naples, par M. Gerhard ; brochure in-8. (Extr. des *Comptes rendus* de l'Académie de Berlin.)

Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes et recherches sur les tribus Berbères qui ont occupé le Maghreb central, par M. Henri Fournel, Ire partie ; in-4.

Revue de l'art chrétien; septembre 1857.

« M. Renan demande la parole pour communiquer quelques passages d'une lettre que M. Ernest Desjardins lui a écrite de l'emplacement même d'Alaise et contenant des observations nouvelles. Il prie l'Académie de permettre à M. E. Desjardins, aujourd'hui de retour et présent à la séance, de lire lui-même une partie de sa lettre. M. E. Desjardins lit quelques-uns des passages les plus importants. — Le plateau d'Alaise, en Franche-Comté, est littéralement couvert de ruines : ces ruines consistent en débris de murs de pierres sèches et en travaux de fortifications d'une construction primitive, et paraissant se

rapporter à l'époque celtique. Elles représentent un système de défense couronnant un plateau inaccessible de tous côtés, sauf un seul. L'auteur de la lettre reconnaît en ce lieu toutes les conditions d'un *oppidum* tel que César en donne la description en plus d'un passage de ses *Commentaires*, et, d'après la configuration et l'étendue du plateau, d'accord avec les détails du récit de César, il n'hésite pas à considérer ce lieu comme l'emplacement d'*Alesia*.

« Il s'élève une discussion au sujet de la définition de l'*oppidum*, dans laquelle il est expliqué que ces lieux de refuge des anciens Gaulois n'étaient pas toujours nécessairement et invariablement situés sur des hauteurs, mais qu'ils affectaient le plus souvent cette position.

« M. E. Desjardins annonce qu'il se propose d'écrire un Mémoire sur la question de l'emplacement d'*Alesia*, et qu'il demandera à l'Académie la permission d'en faire la lecture à l'une de ses prochaines séances. » (*Extr. du procès-verbal.*)

M. DE SAULCY demande à l'auteur de la lettre, quelle est la circonférence du plateau d'Alaise.

Réponse : 17 kilomètres.

Le même membre demande quelques explications sur la nature des constructions qui se trouvent sur le plateau. — (Voyez pour la réponse la *Lettre adressée à M. Renan, sur l'*Alesia *de César*, publiée dans les numéros de la *Revue* des 8 et 15 octobre.)

M. DE SAULCY croit que c'est restreindre beaucoup l'extension du mot *oppidum* que de lui attribuer le sens de *lieu de refuge*. Il ajoute que la description que César donne de l'*oppidum* des *Atuatici* et des Bretons ne saurait s'appliquer à plusieurs villes appelées *Oppida* ; que ce qui prouve que l'expression *oppidum* ne désignait pas toujours un lieu escarpé protégé par des précipices, c'est que Tacite emploie ce mot pour l'*oppidum* des *Mediomatrici* qui est dans une plaine. — L'auteur de la lettre répond que le mot *oppidum* désignait, selon César, à la fois les villes et les lieux de refuge, les Romains n'ayant qu'un seul mot pour exprimer ces deux choses, comme cela

ressort de la phrase : « Castellis *oppidisque* relictis, *in unum oppidum*, etc. » L'*oppidum* des *Mediomatrici* est la ville de Metz, et doit s'entendre dans le premier sens. L'*oppidum*, lieu de refuge, ne désignait pas toujours, comme l'a remarqué le savant membre, un endroit escarpé. Il s'applique à tout lieu protégé par des défenses naturelles, comme des marais : on en trouve un exemple dans César.

M. DE LONGPÉRIER demande à l'auteur de la lettre si l'on a trouvé des médailles gauloises sur le plateau d'Alaise.

Réponse : On n'en a pas encore pu chercher, parce qu'on n'a fait jusqu'à ces derniers temps qu'une seule fouille : un *tumulus* a été creusé par M. de Varaigne ; on y a trouvé des squelettes et des fragments de poterie.

M. LE CLERC fait observer que dans la définition de l'*oppidum*, telle que César nous la donne, laquelle est invoquée comme une preuve par l'auteur de la lettre, il ne s'agit pas des Gaulois, mais des Bretons.

M. BERGER DE XIVREY insiste également sur ce point.

Réponse : Outre cette définition donnée par César dans la guerre de Bretagne, il y en a une autre analogue dans la guerre des *Atuatici*. Ne pourrait-on pas rappeler d'ailleurs que César lui-même dit que les Bretons avaient beaucoup d'usages militaires communs avec les Celtes de la Gaule ?

M. le président fait observer à l'Académie que, par suite de la perte récente que la Compagnie a faite de deux de ses membres, MM. Boissonade et Quatremère, deux places demeurent vacantes dans la Commission des travaux littéraires et une dans celle des inscriptions et médailles. L'Académie décide qu'elle procédera, dans sa séance prochaine, au remplacement de MM. Boissonade et Quatremère dans la Commission des travaux littéraires, ajournant la nomination du membre qui doit remplacer M. Boissonade dans la Commission des inscriptions et médailles.

M. EGGER lit une note sur une découverte récemment faite dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourges, par M. E. Cougny, professeur de rhétorique au lycée de cette ville. Il s'a-

git de quatre morceaux grecs et inédits, de quatre exercices appartenant au genre que les rhéteurs appelaient *progymnasmata*. M. Cougny pense que ces morceaux pourraient être attribués au sophiste Apthonius. Sans admettre cette conjecture, contre laquelle il produit d'assez graves objections, M. Egger est d'avis que les textes retrouvés par M. Cougny peuvent remonter à une assez haute antiquité, qu'ils valent, en tous cas, la peine d'être imprimés, et que l'auteur de la découverte mérite tous les encouragements et les remercîments des amis de la littérature grecque.

M. de Witte, correspondant, lit, en communication, une notice intitulée : *Le jugement de Pâris représenté sur une coupe peinte de la fabrique de Brylos.* — On connaît six coupes peintes portant la signature de Brylos. Celle dont il s'agit représente, à l'intérieur, Apollon et Diane reconnaissables par leurs attributs et par les lettres placées auprès de ces deux personnages A. N. et A : Ἀπολλων et Ἀρτεμις. A l'extérieur, sont figurés, d'un côté, le jugement de Pâris, de l'autre, à ce qu'il semble, les préparatifs du départ des trois déesses pour le mont Ida. Deux jeunes femmes simplement vêtues et tenant l'une et l'autre un sceptre, accourent vers une troisième en lui tendant la main. C'est Junon et Minerve venant chercher Vénus. Cette dernière jeune femme se lève d'un siége ; son costume est plus riche ; elle écarte de la main le voile qui la couvre. Vient ensuite un personnage barbu tenant un sceptre d'une main et montrant, de l'autre, deux femmes placées derrière une colonne dorique. L'une, assise, tient à la main un objet que M. de Witte croit être un fuseau ; l'autre est debout et semble proférer des menaces. A ses pieds est un *calathus*. Le personnage barbu est Jupiter, et les deux autres femmes sont probablement deux Parques qui ne sont autres que les Grâces. Vénus était honorée à Athènes comme amie des Parques. Elles président à la toilette de Vénus; en montrant le fuseau, elles indiquent le sort réservé aux trois déesses rivales. A Delphes, on honorait deux Parques auxquelles on associait Jupiter Μοιραγέτης.

Les Parques prédisaient l'avenir. Quand Jupiter veut s'unir

à Thétis il est arrêté par l'oracle des Parques. Une peinture de Nole, publiée par M. Avellino, montre les trois Parques, dont celle du milieu est assise, tenant le fuseau et la quenouille et ayant à ses pieds le *calathus*. M. de Witte appuie son opinion sur d'autres exemples.

La seconde peinture qui décore l'extérieur de la coupe de Brylos représente le jugement de Pâris; la signature : ΒΡΥΛΟϹ Ε[ποίησεν]. Si l'on en juge par la forme des lettres, ce vase appartient à l'époque d'Alexandre.

M. Boissier, professeur au lycée Charlemagne, complète par quelques explications le travail dont nous avons rendu compte dans la séance du 25 septembre.

M. Benloew, professeur de la Faculté des lettres de Dijon, achève la lecture de son Mémoire communiqué, intitulé : *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens*. Les divers systèmes de numération des peuples et la valeur primitive des signes dont nous nous servons ont été déjà plusieurs fois l'objet de savantes et de fructueuses recherches. M. Benloew a voulu se rendre compte des origines mêmes des noms de nombre en usage chez les deux races les plus considérables du globe, celle des Indo-Européens et celle des Sémites. Il est parti de cette conviction que ces noms ne pouvaient désigner d'abord les notions abstraites que nous y attachons, mais qu'ils étaient empruntés aux objets qui frappaient les sens des premiers hommes, à des analogies naïves, à des images suggérées par la nature des choses. C'est ainsi que, dans beaucoup de langues, *cinq* et *main* sont désignés par le même mot, qu'*un* et *six* s'expriment dans d'autres par le même terme que le substantif *doigt*. Bien entendu, toutes les explications ne sont pas aussi faciles à donner que celles-ci. Quelques étymologies isolées avaient déjà été tentées par des linguistes célèbres tels que MM. Bopp, Pott, Benfey. Mais le savant professeur a présenté le premier un travail d'ensemble sur cette intéressante matière, et il croit avoir ajouté plus d'une observation neuve aux résultats trouvés par ses prédécesseurs. La décade hébraïque notamment s'est offerte à lui comme une

série de concepts qui ne peuvent s'expliquer que par leur enchaînement même.

Dans cet enchaînement c'est l'importance du nombre 7 qui l'a frappé tout d'abord. Personne n'ignore le rôle considérable que ce nombre a joué dans les mœurs, les institutions et les religions des Sémites, et il ne viendra certainement à la pensée de personne de chercher ailleurs que dans un idiome sémitique l'origine de ce mot. Son étymologie, si claire et si nette en hébreu et en arabe, s'obscurcit dès qu'on veut la rattacher à une racine japhétique. M. Benloew a développé longuement les raisons qui lui font croire que le mot hébreu a passé des Sémites aux Indo-Européens ; et ses vues s'accordent parfaitement, sous ce rapport, avec les études remarquables faites récemment sur l'Inde par M. Weber.

A l'exception du nombre 7, M. Benloew ne reconnaît aucune parenté d'origine entre les noms de nombre des deux races, et il conclut de cette circonstance à la différence radicale des idiomes qu'elles parlent. Quand on n'a pas même appris à compter ensemble, comment aurait-on vécu sur le même sol et sous l'empire des mêmes mœurs, des mêmes idées religieuses ? Cette conclusion lui paraît d'autant plus juste, que les noms de nombre sont identiquement les mêmes chez toutes les peuplades appartenant à la même race. Le Russe, l'Allemand, l'Italien se servent des mêmes termes pour désigner ces premières abstractions du langage humain. Ces termes sont donc la preuve la plus évidente, dit-il, de la grande et forte unité de la race indo-européenne, puisque nulle part ailleurs l'identité des termes n'éclate plus visiblement que dans les numératifs ; et que, pour désigner les objets les plus usuels de la vie, les membres du corps, les animaux, les plantes, les métaux, les affections, l'homme, l'esprit, la nature, Dieu lui-même, tous ces peuples se sont servis souvent des mots les plus différents.

Ce qui vient d'être dit de toutes les branches de la race japhétique peut s'affirmer pareillement de toute la postérité de Sem ; c'est précisément parce que les numératifs demeurent

constamment les mêmes, tant que l'on reste dans le domaine d'une même race, que leur différence radicale ressort davantage, lorsque l'on vient à comparer ceux de l'une avec ceux de l'autre.

M. Benloew, en recherchant le sens primordial de chacun de ces mots, s'est efforcé de les expliquer par les besoins, les coutumes, les habitudes de sentir et de penser des premiers hommes. Ces habitudes paraissent avoir été bien différentes chez les Sémites de ce qu'elles sont chez les Japhétides; et c'est cette différence qui justifie et au delà, selon lui, la dissemblance des termes employés et de la signification qu'ils renferment.

M. Benloew a consacré un chapitre entier aux mots qui, dans une foule de langues du globe, sont destinés à rendre l'idée du grand nombre. Il a fait la remarque que le système décimal s'arrêtait chez les Sémites au nombre 100, chez les Indo-Européens au nombre 1000. Mais ce qu'il y a de remarquable chez ces derniers, c'est que chaque peuple a un autre terme pour désigner ce chiffre. M. Benloew a proposé des étymologies nouvelles, des mots *sahasra*, χίλιοι, μύριοι, *mille*, qui ont été jusqu'à présent une véritable *crux interpretum*; il a essayé de trouver la raison de chacune d'elles dans les conditions primitives de la nationalité à laquelle ils appartiennent. Il a terminé son travail par trois assertions qui lui paraissent devoir éveiller l'attention des historiens et des philologues.

1° La numération des premiers Indo-Européens avant la scission de la race n'allait pas jusqu'à 1000.

2° Il y avait à cette époque chez eux peu ou point de centres de population dépassant 1000 âmes.

3° Les bandes d'émigrants se dirigeant vers le « *farwest* » du temps ont dû être très-faibles, et pour qu'elles aient pu pénétrer dans la Grèce, l'Italie et les Gaules mêmes, la terre a dû être encore déserte ou à peu près, *tohon wa bohon*, comme dit la Bible.

Enfin, une dernière conséquence qui semble découler des précédentes, ainsi que de l'ensemble des recherches sur les

noms de nombre est la singulière précocité de la race sémitique et le développement beaucoup plus lent et plus tardif des Japhétides.

Séance du 9.

Les ouvrages suivants sont offerts par leurs auteurs :

Par M. Beulé : le *Stéphanéphore*, br. in-8 ;

Par M. Renier Chalon : *Pièces à retrouver : Jetons et méraux de Mons ; — Monnaies des rois d'Yvetot ; — Pièces de 20 francs frappées par Wellington pendant la campagne des Pyrénées*, br. in-8.

Par M. l'abbé Jules Corblet : *Compte rendu des congrès archéologiques de Mende et de Valence, et du congrès scientifique de Grenoble*, br. in-8.

M. de Chlumecky envoie la première livraison qui manquait à l'exemplaire du *Die Landtafel des markgrafthumes Mahren.*

M. Vincent remet sur le bureau un pli cacheté portant pour suscription : *Sommaire d'un Mémoire contenant des recherches critiques, historiques et géographiques sur l'emplacement d'Alesia*, par M. J. Maissiat, agrégé de la Faculté de médecine de Paris.

Le paquet sera déposé et gardé au secrétariat.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres de la Commission des travaux littéraires en remplacement de MM. Boissonade et Quatremère :

M. Jomard est élu pour succéder à M. Boissonade.

M. Molh est nommé pour succéder à M. Quatremère.

M. Guigniaut, au nom de la Commission de l'École française d'Athènes, rend compte, dans le rapport suivant, de l'examen de M. Gaultier de Claubry, aspirant à ladite École.

« La Commission convoquée par M. le secrétaire perpétuel, en vertu de la lettre de M. le ministre de l'instruction publique, datée du 2 octobre courant, s'est réunie aujourd'hui 9 octobre 1857, à une heure, au chef-lieu de l'Institut, pour examiner M. Gaultier de Claubry, licencié ès lettres, ancien élève

de l'Ecole normale supérieure, aspirant au titre de membre de l'Ecole française d'Athènes.

« Le candidat a été examiné successivement sur toutes les parties du programme adopté par l'Académie dans la séance du 8 novembre 1850. La Commission, en comparant les différents résultats, est d'avis que l'examen est satisfaisant, et que M. Gaultier de Claubry est digne, en conséquence, d'obtenir le titre de membre de l'Ecole française d'Athènes.

« Ont signé au rapport MM. Hase, président de la Commission, Wallon, Ravaisson, Brunet de Presle, Egger, Naudet, secrétaire perpétuel, Guigniaut, secrétaire rapporteur. »

L'Académie adopte les conclusions du rapporteur.

M. Renan commence la lecture d'un *Mémoire sur Sanchoniathon*. (Inachevé.)

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son Mémoire *Sur la géographie de l'Inde ancienne, comparée avec les documents classiques*. (Inachevée.)

M. Mahmoud commence la lecture d'un travail communiqué intitulé : *Mémoire sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet*.

Séance du 15.

Lecture est donnée de deux lettres adressées à l'Académie par MM. Drach et B. Hauréau, qui demandent à être admis au nombre des candidats pour une des places vacantes de membres ordinaires.

M. Cahen sollicite les suffrages de l'Académie pour la présentation des candidats à la chaire d'hébreu vacante au collége de France.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don les ouvrages suivants :

Par M. Lenormant : *Notice sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode ;* br. in-8° ; — *Œdipe à Colonne, au petit séminaire d'Orléans ;* br. in-8.

Par M. Viollet-le-Duc : le t. III de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle;* in-8.

Par M. Ernest Desjardins : *Lettre adressée à M. Ernest Renan, membre de l'Institut, sur l'*Alesia *de César;* br. in-12.

Journal asiatique, 5e série, t. X, n° 38 ; août et septembre.

M. le président offre, de la part de l'éditeur, M. Bouillet : 1° *Œuvres philosophiques de Bacon publiées sur les textes originaux, avec des notices et des éclaircissements*, 3 vol. in-8 ; — 2° le tome Ier des *Ennéades de Plotin, chef de l'école néoplatonicienne,* traduites pour la première fois en français.

En présentant ce second ouvrage, M. le président Ravaisson appelle l'attention de l'Académie sur les difficultés d'une pareille entreprise et sur le secours qu'elle offre pour l'histoire de la philosophie néoplatonicienne. Il insiste sur l'habileté de philologue, d'écrivain et d'exégète dont M. Bouillet a fait preuve dans ce travail.

M. Egger, en faisant hommage, au nom de l'auteur, M. Rhallis, du Συνταγμὰ τῶν θειῶν καὶ ἱερῶν κανονῶν (5 vol. in-8), donne lecture du passage de la lettre qui accompagne le livre et qui en explique l'importance et la valeur, savoir : 1° la correction du texte épuré de toutes les fautes qui déparaient les deux éditions de Paris, 1816, 1820, et celle de Londres de 1672 ; 2° la réunion de toutes les dispositions canoniques de l'Eglise grecque à quelque temps qu'elles appartiennent, canons apostoliques, décisions des patriarches de Constantinople, etc. ; 3° les commentaires des canonistes les plus célèbres.

M. Biot, académicien libre, en offrant à la Compagnie un exemplaire de ses articles extraits du *Journal des savants* (cahiers d'avril, mai, juin, août et septembre), contenant un *Examen critique des nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens,* par M. Brugsch, rappelle, dans une exposition verbale, l'origine de la première publication de son travail en communauté avec M. Champollion jeune sur la *Notation des douze mois vagues du calendrier égyptien*, et la disparition, par suite d'un abus de confiance, du Mémoire que

M. Champollion avait écrit lui-même sur ce sujet et qui se retrouva dans la suite. Ce travail a été imprimé dans le quinzième volume du recueil des *Mémoires de l'Académie*. M. Biot a été heureux de saisir cette occasion, que lui offraient les attaques de M. Brugsch, de démontrer péremptoirement, en s'aidant de la science philologique de son savant confrère, M. de Rougé, l'exactitude des divisions et des coïncidences indiquées par M. Champollion.

M. Ernest Renan continue la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*. (Inachevée.)

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son Mémoire communiqué *Sur la géographie de l'Inde ancienne, comparée avec les documents classiques*. (Inachevée.)

Séance du 23.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Minoïd-Mynas, qui maintient sa candidature à la place d'académicien ordinaire dans les nouvelles élections que l'Académie doit faire prochainement.

Deux autres lettres sont communiquées par M. le secrétaire perpétuel : l'une de M. E. Charrière, l'autre de M. Parisot, qui se présentent comme candidats pour succéder à M. Etienne Quatremère.

M. Hildebrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités de Stockholm, écrit pour faire hommage, de la part de cette Compagnie, d'un exemplaire de la *Description des monnaies anglo-saxonnes du cabinet royal de Stockholm, toutes trouvées en Suède*, dont il est l'auteur, et auquel sont joints les dix-septième et dix-huitième volumes des *Mémoires* de la même Académie.

M. R. de Coynart adresse à l'Académie les trois brochures dont les titres suivent : 1° *Étude historique, topographique et militaire sur la cité gauloise d'*Alesia ; — 2° *Le siége d'*Alesia ;— 3° *L'*Alesia *de César laissée à sa place : lettre à M. Quicherat.*

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre, 1858 ; in-8.

Archives de la Gascogne, par M. Prosper Lafforgue ; br. in-8, dans laquelle l'auteur expose son projet ayant pour but de recueillir et de conserver tous les documents qui pourraient servir à l'histoire de cette contrée et qui se trouveraient dans les archives des anciennes familles, dans les bibliothèques des savants possesseurs de collections et dans les études de notaires, appelant sur ce projet l'attention et la faveur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en même temps que celle de l'Etat.

M. Le Clerc présente, au nom de M. Charma, dont les travaux ont été déjà remarqués par la Compagnie, un ouvrage intitulé : *Le Père André, jésuite ; documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du dix-huitième siècle*. Cet ouvrage se recommande, dit le savant doyen de la Faculté des lettres, par l'intérêt des documents eux-mêmes et par les notes qu'y ont ajoutées MM. Charma et Mancel. Parmi les œuvres inédites du P. André, réunies dans ce recueil, se trouvent des lettres curieuses et touchantes écrites à l'époque de la suppression de l'ordre des jésuites. On sait que la Société ne lui pardonnait pas d'avoir été le partisan déclaré de la philosophie de Malebranche. Il n'y a rien d'ailleurs dans ce recueil qui soit à la hauteur de l'*Essai sur le beau*.

L'Académie, consultée par M. le président sur la question du remplacement de MM. Boissonade et Quatremère, décide, au scrutin secret, qu'il y a lieu de procéder aux deux élections : elle fixe ensuite au dernier vendredi du mois de novembre l'examen des titres des candidats.

M. Ernest Renan continue la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*. (Inachevée.)

M. Vivien de Saint-Martin termine la lecture de son Mémoire intitulé :

Sur la géographie grecque et latine de l'Inde, et en particulier

sur l'Inde de Ptolémée, dans ses rapports avec la géographie sanskrite [1]. Parmi les sources diverses où se sont conservées quelques parties au moins des notions que les Grecs et les Romains avaient sur l'Inde, l'auteur distingue particulièrement Ptolémée, non-seulement parce que sa nomenclature est la plus abondante, mais surtout parce qu'il a seul un caractère de généralité, d'ordre et de liaison qui manque à tous les autres. M. Vivien fait néanmoins ressortir avec force les déplorables résultats de la méthode factice suivie par Ptolémée dans l'emploi des riches matériaux qu'il avait à sa disposition, c'est-à-dire la substitution *absolue* et *perpétuelle* des notations astronomiques, obtenues par une méthode de conversion nécessairement arbitraire, aux indications de distances en heures et en journées de marche ou de navigation que fournissaient les itinéraires et les périples. Combien, en effet, le livre de Ptolémée nous serait plus précieux encore qu'il ne peut l'être dans son état actuel pour la restitution de la carte ancienne, si l'auteur alexandrin, après avoir déterminé d'une manière aussi exacte que possible la position des principaux points de chaque région, et avoir exprimé cette position en degrés de latitude et de longitude, ainsi que le voulait la méthode, s'était contenté, pour les détails intermédiaires, de reproduire les itinéraires sans leur faire subir ni altération ni transformation! Ces remarques, dit l'auteur, sont ici justifiées par l'étrange déformation que l'Inde de Ptolémée présente dans son aspect général, déformation dont la cause principale est à ses yeux la méthode de réduction systématique à laquelle les itinéraires originaux furent violemment soumis. Ce vice n'est pas le seul que M. Vivien de Saint-Martin relève dans l'ouvrage de Ptolémée; il y trouve aussi, et il en apporte des preuves nombreuses, une absence presque absolue de *sens critique* si nécessaire dans l'élaboration d'une grande œuvre géographique. Les doubles emplois, les déplacements et les

[1] L'auteur de ce Mémoire, M. Vivien de Saint-Martin, a eu un Mémoire couronné en 1855 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur la géographie des Védas.

renversements de positions que la moindre attention eût fait éviter sont innombrables. C'est ainsi que le grand confluent des eaux réunies du Pendjab avec l'Indus, qui se trouve presque à égale distance du confluent de l'ancien Kophès (notre rivière de Kaboul) et de la mer, est marqué dans Ptolémée à *un degré* seulement au sud du confluent du Kophès et à *dix degrés* de la côte.

Mais, malgré ces énormes aberrations, qui tiennent à la fois au vice de la méthode et à l'inattention du compilateur, malgré les contradictions nouvelles qu'y ont apportées en outre des interpolations mal ajustées, et tout ce que l'incurie des copistes a surajouté à ces fautes déjà si nombreuses; malgré toutes ces causes d'erreur et d'obscurité, l'ouvrage de Ptolémée n'en reste pas moins, pour l'ancien monde en général, et pour l'Inde en particulier, la source la plus riche d'informations positives, et très-souvent encore la plus utile à consulter. Cette supériorité, malgré de si grands défauts, tient à plusieurs causes assez connues, telles entre autres que la classification méthodique des peuples et de leur territoire, et, sous chaque nom de peuple ou de territoire, la liste des localités qui lui appartiennent, classification qui embrasse toute l'étendue de la mappemonde romaine et qu'on ne retrouve dans aucun autre géographe. Elle tient aussi à la grande abondance de matériaux que Ptolémée fut à même de consulter et dont il nous a transmis le dépouillement, aussi bien qu'à la nature particulièrement intéressante de beaucoup de ces matériaux, intérêt que l'altération qu'ils ont subie n'a pu leur faire perdre entièrement. Elle tient enfin à une excellente pensée qui a présidé à l'arrangement de toutes les parties des Tables. Cette pensée, qui suffirait seule à racheter ce qu'elles ont de défectueux sous d'autres rapports, c'est la corrélation constante que Ptolémée y a conservée entre les montagnes, les rivières, les territoires et les villes. C'est un puissant moyen de direction pour la recherche des synonymies, et l'excellence de cette méthode *naturelle* devient souvent un correctif suffisant aux erreurs produites par la méthode *astronomique*. Une

pensée constante de M. Vivien de Saint-Martin, dans le vaste travail qu'il a entrepris sur la géographie de l'Inde ancienne, est de ramener, autant que possible, les listes de Ptolémée à leur forme originelle d'itinéraires. L'auteur a fait, par exemple, une première application de cette méthode toute rationnelle à la restitution de la liste des villes des Paropanisades (Ptol., VI, 18, 4-5, Nobb.), où il a retrouvé avec toute certitude un itinéraire de caravane entre *Drastoca* (Andéràb), à la pente nord du Paropanisus, et *Caboura* ou Kaboul.

M. Vivien de Saint-Martin suit dans son travail l'ordre des grands bassins, ce qui est à la fois pour l'Inde une division naturelle, une division ethnographique et une division historique. Le bassin du Kophès fut connu des anciens avant le bassin de l'Indus, le bassin de l'Indus avant le bassin du Gange, le bassin du Gange avant l'Inde méridionale.

La première partie du travail de M. Vivien a pour objet le bassin du Kophès ; la seconde partie, celle dont la lecture vient d'être achevée, traite du bassin propre de l'Indus, avec ses affluents orientaux.

Dans ces deux régions, l'auteur suit la marche chronologique des faits connus, et il fait entrer successivement dans le cercle de son étude les documents que chaque période a produits ou qui s'y rattachent. La reconnaissance de l'Indus, que Darius, avant sa grande expédition de 498 (postérieure à l'inscription trilingue de Bisoutoun), fit exécuter par Scylax de Karyanda, donne lieu à une discussion qui a pour objet de fixer la position très-controversée de *Caspapyrus*. M. Vivien suit ensuite pas à pas les marches d'Alexandre depuis son arrivée dans la région du Paropanisus jusqu'à sa sortie de l'Inde ; puis il recherche successivement ce que les géographes et les écrivains postérieurs, Eratostène, Strabon, Pline et Ptolémée, ont ajouté de renseignements nouveaux sur le nord-ouest de l'Inde à ceux que nous ont transmis les historiens du conquérant macédonien. Jusqu'à présent l'itinéraire d'Alexandre n'a jamais été soumis, dit-il, à une étude complète, approfondie, *réellement géographique*. Il est très-peu de localités

importantes, parmi celles que touche cet itinéraire, que l'auteur du Mémoire ne cherche à fixer : l'*Alexandria ad Caucasum*, à laquelle M. Vivien restitue l'épithète d'*Opianes*, qu'on avait indûment transportée ailleurs ; *Embolima*, *Aornos*, *Taxila*, *Bucephala*, *Nicæa*, *Sagala*, les autels d'Alexandre, la ville des Malliens, la seconde *Alexandria*, fondée près du confluent de l'Acésine (l'Asiknî de la géographie védique) et de l'Indus ; *Patala*, à la tête du delta du fleuve. Toutes ces positions et une foule d'autres, ainsi que les noms de rivières et de peuples mentionnés dans ce grand itinéraire, lui paraissent désormais inattaquables. L'auteur établit ensuite par une discussion quelle fut la branche du delta qu'Alexandre explora en personne, et il fait voir que cette branche n'est pas le Pittî, comme on l'a cru communément, mais bien l'ancienne branche, aujourd'hui desséchée, de Gharra, qui venait déboucher non loin de la baie de Karatchî. Cette restitution n'est pas sans importance pour l'application correcte du commencement du périple de Néarque.

La partie du travail de M. Vivien de Saint-Martin consacrée à l'Inde de Pline n'en est pas la moins importante. Pline nomme à peine deux ou trois villes dans le nord de l'Inde ; mais, en revanche, il y donne une liste, qu'on ne retrouve pas ailleurs, d'une cinquantaine de noms de peuples ou de tribus, répandues depuis la gauche du *Jomanes* (la Yamounâ, vulgairement Djemna) et le *Nammadus* inférieur (Narmada, vulgairement Nerbadda) jusqu'à l'Indus, dont il remonte toute la vallée. De ces cinquante noms, trois ou quatre à peine avaient été reconnus jusqu'à présent : M. Vivien croit en avoir *identifié* quarante environ, la plupart d'une manière certaine. Nous pensons que ceux qui s'occupent de recherches analogues ne liront pas sans intérêt les considérations que M. Vivien présente sur ce remarquable résultat, et sur la marche qui l'y a conduit. Dans l'exposé de la partie des Tables de Ptolémée qui se rapporte à la même région, l'auteur arrive à des résultats également nouveaux et importants, parmi lesquels nous nous bornerons à signaler une étude

M. Champollion avait écrit lui-même sur ce sujet et qui se retrouva dans la suite. Ce travail a été imprimé dans le quinzième volume du recueil des *Mémoires de l'Académie*. M. Biot a été heureux de saisir cette occasion, que lui offraient les attaques de M. Brugsch, de démontrer péremptoirement, en s'aidant de la science philologique de son savant confrère, M. de Rougé, l'exactitude des divisions et des coïncidences indiquées par M. Champollion.

M. ERNEST RENAN continue la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*. (Inachevée.)

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son Mémoire communiqué *Sur la géographie de l'Inde ancienne, comparée avec les documents classiques*. (Inachevée.)

Séance du 23.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Minoïd-Mynas, qui maintient sa candidature à la place d'académicien ordinaire dans les nouvelles élections que l'Académie doit faire prochainement.

Deux autres lettres sont communiquées par M. le secrétaire perpétuel : l'une de M. E. Charrière, l'autre de M. Parisot, qui se présentent comme candidats pour succéder à M. Etienne Quatremère.

M. Hildebrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités de Stockholm, écrit pour faire hommage, de la part de cette Compagnie, d'un exemplaire de la *Description des monnaies anglo-saxonnes du cabinet royal de Stockholm, toutes trouvées en Suède*, dont il est l'auteur, et auquel sont joints les dix-septième et dix-huitième volumes des *Mémoires* de la même Académie.

M. R. de Coynart adresse à l'Académie les trois brochures dont les titres suivent : 1° *Étude historique, topographique et militaire sur la cité gauloise d'*Alesia ; — 2° *Le siége d'*Alesia ;— 3° *L'*Alesia *de César laissée à sa place : lettre à M. Quicherat.*

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre, 1858 ; in-8.

Archives de la Gascogne, par M. Prosper Lafforgue ; br. in-8, dans laquelle l'auteur expose son projet ayant pour but de recueillir et de conserver tous les documents qui pourraient servir à l'histoire de cette contrée et qui se trouveraient dans les archives des anciennes familles, dans les bibliothèques des savants possesseurs de collections et dans les études de notaires, appelant sur ce projet l'attention et la faveur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en même temps que celle de l'Etat.

M. Le Clerc présente, au nom de M. Charma, dont les travaux ont été déjà remarqués par la Compagnie, un ouvrage intitulé : *Le Père André, jésuite ; documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du dix-huitième siècle*. Cet ouvrage se recommande, dit le savant doyen de la Faculté des lettres, par l'intérêt des documents eux-mêmes et par les notes qu'y ont ajoutées MM. Charma et Mancel. Parmi les œuvres inédites du P. André, réunies dans ce recueil, se trouvent des lettres curieuses et touchantes écrites à l'époque de la suppression de l'ordre des jésuites. On sait que la Société ne lui pardonnait pas d'avoir été le partisan déclaré de la philosophie de Malebranche. Il n'y a rien d'ailleurs dans ce recueil qui soit à la hauteur de l'*Essai sur le beau*.

L'Académie, consultée par M. le président sur la question du remplacement de MM. Boissonade et Quatremère, décide, au scrutin secret, qu'il y a lieu de procéder aux deux élections : elle fixe ensuite au dernier vendredi du mois de novembre l'examen des titres des candidats.

M. Ernest Renan continue la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*. (Inachevée.)

M. Vivien de Saint-Martin termine la lecture de son Mémoire intitulé :

Sur la géographie grecque et latine de l'Inde, et en particulier

sur l'Inde de Ptolémée, dans ses rapports avec la géographie sanskrite[1]. Parmi les sources diverses où se sont conservées quelques parties au moins des notions que les Grecs et les Romains avaient sur l'Inde, l'auteur distingue particulièrement Ptolémée, non-seulement parce que sa nomenclature est la plus abondante, mais surtout parce qu'il a seul un caractère de généralité, d'ordre et de liaison qui manque à tous les autres. M. Vivien fait néanmoins ressortir avec force les déplorables résultats de la méthode factice suivie par Ptolémée dans l'emploi des riches matériaux qu'il avait à sa disposition, c'est-à-dire la substitution *absolue* et *perpétuelle* des notations astronomiques, obtenues par une méthode de conversion nécessairement arbitraire, aux indications de distances en heures et en journées de marche ou de navigation que fournissaient les itinéraires et les périples. Combien, en effet, le livre de Ptolémée nous serait plus précieux encore qu'il ne peut l'être dans son état actuel pour la restitution de la carte ancienne, si l'auteur alexandrin, après avoir déterminé d'une manière aussi exacte que possible la position des principaux points de chaque région, et avoir exprimé cette position en degrés de latitude et de longitude, ainsi que le voulait la méthode, s'était contenté, pour les détails intermédiaires, de reproduire les itinéraires sans leur faire subir ni altération ni transformation! Ces remarques, dit l'auteur, sont ici justifiées par l'étrange déformation que l'Inde de Ptolémée présente dans son aspect général, déformation dont la cause principale est à ses yeux la méthode de réduction systématique à laquelle les itinéraires originaux furent violemment soumis. Ce vice n'est pas le seul que M. Vivien de Saint-Martin relève dans l'ouvrage de Ptolémée; il y trouve aussi, et il en apporte des preuves nombreuses, une absence presque absolue de *sens critique* si nécessaire dans l'élaboration d'une grande œuvre géographique. Les doubles emplois, les déplacements et les

[1] L'auteur de ce Mémoire, M. Vivien de Saint-Martin, a eu un Mémoire couronné en 1855 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur la géographie des Védas.

renversements de positions que la moindre attention eût fait éviter sont innombrables. C'est ainsi que le grand confluent des eaux réunies du Pendjab avec l'Indus, qui se trouve presque à égale distance du confluent de l'ancien Kophès (notre rivière de Kaboul) et de la mer, est marqué dans Ptolémée à *un degré* seulement au sud du confluent du Kophès et à *dix degrés* de la côte.

Mais, malgré ces énormes aberrations, qui tiennent à la fois au vice de la méthode et à l'inattention du compilateur, malgré les contradictions nouvelles qu'y ont apportées en outre des interpolations mal ajustées, et tout ce que l'incurie des copistes a surajouté à ces fautes déjà si nombreuses; malgré toutes ces causes d'erreur et d'obscurité, l'ouvrage de Ptolémée n'en reste pas moins, pour l'ancien monde en général, et pour l'Inde en particulier, la source la plus riche d'informations positives, et très-souvent encore la plus utile à consulter. Cette supériorité, malgré de si grands défauts, tient à plusieurs causes assez connues, telles entre autres que la classification méthodique des peuples et de leur territoire, et, sous chaque nom de peuple ou de territoire, la liste des localités qui lui appartiennent, classification qui embrasse toute l'étendue de la mappemonde romaine et qu'on ne retrouve dans aucun autre géographe. Elle tient aussi à la grande abondance de matériaux que Ptolémée fut à même de consulter et dont il nous a transmis le dépouillement, aussi bien qu'à la nature particulièrement intéressante de beaucoup de ces matériaux, intérêt que l'altération qu'ils ont subie n'a pu leur faire perdre entièrement. Elle tient enfin à une excellente pensée qui a présidé à l'arrangement de toutes les parties des Tables. Cette pensée, qui suffirait seule à racheter ce qu'elles ont de défectueux sous d'autres rapports, c'est la corrélation constante que Ptolémée y a conservée entre les montagnes, les rivières, les territoires et les villes. C'est un puissant moyen de direction pour la recherche des synonymies, et l'excellence de cette méthode *naturelle* devient souvent un correctif suffisant aux erreurs produites par la méthode *astronomique*. Une

pensée constante de M. Vivien de Saint-Martin, dans le vaste travail qu'il a entrepris sur la géographie de l'Inde ancienne, est de ramener, autant que possible, les listes de Ptolémée à leur forme originelle d'itinéraires. L'auteur a fait, par exemple, une première application de cette méthode toute rationnelle à la restitution de la liste des villes des Paropanisades (Ptol., VI, 18, 4-5, Nobb.), où il a retrouvé avec toute certitude un itinéraire de caravane entre *Drastoca* (Andéràb), à la pente nord du Paropanisus, et *Caboura* ou Kaboul.

M. Vivien de Saint-Martin suit dans son travail l'ordre des grands bassins, ce qui est à la fois pour l'Inde une division naturelle, une division ethnographique et une division historique. Le bassin du Kophès fut connu des anciens avant le bassin de l'Indus, le bassin de l'Indus avant le bassin du Gange, le bassin du Gange avant l'Inde méridionale.

La première partie du travail de M. Vivien a pour objet le bassin du Kophès ; la seconde partie, celle dont la lecture vient d'être achevée, traite du bassin propre de l'Indus, avec ses affluents orientaux.

Dans ces deux régions, l'auteur suit la marche chronologique des faits connus, et il fait entrer successivement dans le cercle de son étude les documents que chaque période a produits ou qui s'y rattachent. La reconnaissance de l'Indus, que Darius, avant sa grande expédition de 498 (postérieure à l'inscription trilingue de Bisoutoun), fit exécuter par Scylax de Karyanda, donne lieu à une discussion qui a pour objet de fixer la position très-controversée de *Caspapyrus*. M. Vivien suit ensuite pas à pas les marches d'Alexandre depuis son arrivée dans la région du Paropanisus jusqu'à sa sortie de l'Inde ; puis il recherche successivement ce que les géographes et les écrivains postérieurs, Eratostène, Strabon, Pline et Ptolémée, ont ajouté de renseignements nouveaux sur le nord-ouest de l'Inde à ceux que nous ont transmis les historiens du conquérant macédonien. Jusqu'à présent l'itinéraire d'Alexandre n'a jamais été soumis, dit-il, à une étude complète, approfondie, *réellement géographique*. Il est très-peu de localités

importantes, parmi celles que touche cet itinéraire, que l'auteur du Mémoire ne cherche à fixer : l'*Alexandria ad Caucasum*, à laquelle M. Vivien restitue l'épithète d'*Opianes*, qu'on avait indûment transportée ailleurs ; *Embolima*, *Aornos*, *Taxila*, *Bucephala*, *Nicæa*, *Sagala*, les autels d'Alexandre, la ville des Malliens, la seconde *Alexandria*, fondée près du confluent de l'Acésine (l'Asiknî de la géographie védique) et de l'Indus ; *Patala*, à la tête du delta du fleuve. Toutes ces positions et une foule d'autres, ainsi que les noms de rivières et de peuples mentionnés dans ce grand itinéraire, lui paraissent désormais inattaquables. L'auteur établit ensuite par une discussion quelle fut la branche du delta qu'Alexandre explora en personne, et il fait voir que cette branche n'est pas le Pittî, comme on l'a cru communément, mais bien l'ancienne branche, aujourd'hui desséchée, de Gharra, qui venait déboucher non loin de la baie de Karatchî. Cette restitution n'est pas sans importance pour l'application correcte du commencement du périple de Néarque.

La partie du travail de M. Vivien de Saint-Martin consacrée à l'Inde de Pline n'en est pas la moins importante. Pline nomme à peine deux ou trois villes dans le nord de l'Inde ; mais, en revanche, il y donne une liste, qu'on ne retrouve pas ailleurs, d'une cinquantaine de noms de peuples ou de tribus, répandues depuis la gauche du *Jomanes* (la Yamounâ, vulgairement Djemna) et le *Nammadus* inférieur (Narmada, vulgairement Nerbadda) jusqu'à l'Indus, dont il remonte toute la vallée. De ces cinquante noms, trois ou quatre à peine avaient été reconnus jusqu'à présent : M. Vivien croit en avoir *identifié* quarante environ, la plupart d'une manière certaine. Nous pensons que ceux qui s'occupent de recherches analogues ne liront pas sans intérêt les considérations que M. Vivien présente sur ce remarquable résultat, et sur la marche qui l'y a conduit. Dans l'exposé de la partie des Tables de Ptolémée qui se rapporte à la même région, l'auteur arrive à des résultats également nouveaux et importants, parmi lesquels nous nous bornerons à signaler une étude

sur les noms des peuples que Ptolémée a placés dans la Sérique, et dont M. Vivien retrouve tous les synonymes dans la région montagneuse que l'Indus traverse au nord et au nord-ouest du Kachmir[1].

Séance du 20.

M. Alexandre, inspecteur général de l'Université, demande à être inscrit sur la liste des candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Boissonade.

MM. Alfred Maury, Munck et Levaillant de Florival se mettent également sur les rangs.

Les noms de ces candidats seront ajoutés à la liste.

M. Hippolyte Fauche renouvelle la même demande, et son nom est également inscrit.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg offre à l'Académie les deux premiers volumes de son *Histoire sur les nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale avant Christophe Colomb.*

Ont été remis au secrétariat par M. Judas : 1° *Nouvelles études sur une série d'inscriptions numidico-puniques dont plusieurs sont inédites*; 2° *Nouvelle analyse de l'inscription phénicienne de Marseille.*

Par M. Henri Parrot, une *Suite à ses deux notices autographiées*, intitulées, l'une : *Nouveau système de traduction des hiéroglyphes égyptiens au moyen de la langue chaldéenne*; l'autre : *Explication des signes hiéroglyphiques employés dans la méthode de traduction par le chaldéen.*

M. DE WAILLY offre à l'Académie, de la part de M. Léopold Delisle, un *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, *suivi de*

[1] Le travail de M. Vivien de Saint-Martin sur la géographie gréco-latine de l'Inde sera l'objet de quatre Mémoires ; ce sont les deux premiers que nous essayons d'analyser. Le troisième Mémoire, sur le bassin du Gange, et le quatrième, sur l'Inde méridionale, seront communiqués ultérieurement à l'Académie. Les deux premiers Mémoires, accompagnés de cartes, s'impriment en ce moment dans les Mémoires présentés à l'Académie par les savants étrangers.

l'itinéraire de ce pontife. Ce travail paléographique nous donne les moyens de ne plus confondre les actes des souverains pontifes Innocent II, III et IV. L'auteur entre dans des détails paléographiques inconnus jusqu'ici, et pose les règles qui ne permettent plus cette confusion. Il y a joint des explications intéressantes sur les précautions prises par les papes contre les faussaires et contrefacteurs des actes pontificaux.

M. GARCIN DE TASSY communique, de la part de M. N.-M. Mandelgren, des planches représentant les monuments scandinaviques du moyen âge, avec les peintures et autres ornements qui les décorent.

M. MÉRIMÉE croit que cette publication, qu'il a examinée avec soin, serait très-digne de l'attention de la Compagnie, et, si les usages de l'Académie l'autorisaient, très-digne d'être encouragée par une souscription, c'est-à-dire d'être acquise par la bibliothèque de l'Institut, et par toutes les grandes bibliothèques.

M. VILLEMAIN annonce à la Compagnie qu'il a reçu une lettre de M. Francisque Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Il est heureux de faire part à l'Académie de la bonne nouvelle que renferme cette missive. M. Michel s'est procuré vingt-quatre lettres inédites en français du président de Thou, l'historien latin, adressées à des personnages dont quelques-uns sont très-connus, tels que Casaubon. Les lettres en français d'Auguste de Thou sont, comme on sait, fort rares. On connaît seulement la lettre éloquente, en français, qu'il a adressée à Jacques Ier, pour expliquer le jugement qu'il avait porté sur Marie-Stuart. Mais la rareté et le mérite de semblables documents faisaient désirer d'en découvrir d'autres.

M. Villemain annonce ensuite la recherche et la découverte, par M. Michel, d'un manuscrit très-authentique du treizième siècle de la plus ancienne version des psaumes.

M. LE CLERC annonce aussi qu'il a reçu de M. Francisque Michel la nouvelle suivante : il a trouvé en Angleterre, entre autres manuscrits d'anciennes poésies françaises, celui des

œuvres de Chardry, poëte de la fin du treizième siècle, que nous n'avons pas à Paris.

M. ERNEST RENAN continue la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon.* (Inachevée.)

M. Sidi-Mahmoud continue la lecture de son Mémoire communiqué *Sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet.* (Inachevée.)

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 6.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, du 5 novembre, par laquelle il annonce à l'Académie que l'Ecole des langues orientales vivantes a présenté deux candidats pour la chaire de persan, vacante par suite du décès de M. Quatremère, et il invite la Compagnie à lui présenter aussi deux candidats, conformément au décret du 9 mars 1852.

L'élection est remise à la séance du vendredi 13.

M. Léopold Delisle écrit pour se présenter à l'une des trois places d'académicien ordinaire.

Son nom est ajouté à la liste des candidats.

M. Defrémery, par une lettre de ce jour, sollicite les suffrages de l'Académie pour sa candidature à la chaire de persan.

M. HASE présente une dissertation latine de M. F. Weinkauff, sur le traité *De causis corruptæ eloquentiæ.* L'auteur fait des rapprochements détaillés et minutieux entre le style de Tacite, dont la connaissance lui paraît très-familière, et celui du traité; il s'efforce de démontrer que le grand historien en est le véritable auteur.

M. GUIGNIAUT fait hommage, au nom de l'auteur, M. Alfred Maury, du deuxième volume de l'*Histoire des Religions de la Grèce antique*, « qui renferme un tableau des institutions religieuses, en quelque sorte une statistique concentrée et complète de l'appareil et des formes extérieures du culte chez tous les peuples helléniques, cérémonies, sacrifices, fêtes et jeux publics qui ne se séparaient point de la religion ; c'est le fruit d'une immense érudition et le travail d'un esprit éclairé. » (*Extr. du procès-verbal.*)

M. VINCENT dépose sur le bureau une brochure de M. Th. H. Martin, intitulée : *Note sur la théorie des parallèles à l'occasion d'un mémoire de M. Vincent.*

M. Deschamps de Pas envoie sa *Notice sur les sceaux des comtes d'Artois*, pour le concours des antiquités de la France.

Sont déposés sur le bureau, pour être offerts en don :

Une *Notice historique sur la monnaie frappée à Montauban pendant les guerres de la religion*, par M. Devals aîné.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1857.

L'Académie se forme en comité secret pour procéder à l'examen des titres des candidats à la place d'académicien ordinaire, vacante par le décès de M. Dureau de La Malle.

A la reprise de la séance publique, M. ERNEST RENAN achève la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon.*

L'auteur du Mémoire s'est proposé de déterminer la place qu'il faut assigner en critique aux fragments de l'*Histoire phénicienne* de Sanchoniathon qui nous ont été transmis par Eusèbe.

Le Mémoire de M. Renan se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur examine, page à page, et presque ligne par ligne, les fragments conservés par l'évêque de Césarée. Il croit y découvrir des fragments de cosmogonies de provenance assez diverse, quoique réunies par d'évidentes analogies. Ces cosmogonies, où les traditions particulières de Sidon, de Byblos, de Tyr, de Béryte, se laissent distinguer assez nettement, ont été réunies au moyen de transitions artifi-

cielles qui permettent de reconnaître encore les fragments primitifs.

Dans la seconde partie, M. Renan tire les conséquences de l'examen qu'il vient de faire du texte de Sanchoniathon. M. Renan combat l'hypothèse assez répandue d'après laquelle l'auteur véritable de l'ouvrage en question serait Philon de Byblos. Il pense que Philon de Byblos doit être envisagé comme un polygraphe sérieux et érudit, bien que dénué de critique, et non comme un faussaire; il démontre, par des textes, que Sanchoniathon a été connu, dans l'antiquité classique, comme historien phénicien, indépendamment des données fournies par Philon; il établit, en outre : 1° que beaucoup d'ouvrages ont été traduits du phénicien en grec; 2° que Philon savait le phénicien; 3° que plusieurs particularités de l'*Histoire phénicienne* ne s'expliquent qu'en supposant que cet ouvrage a été écrit primitivement en phénicien. Il admet, par conséquent, que Philon a réellement traduit, aussi librement et aussi inexactement que l'on voudra, un ouvrage phénicien qu'il attribuait à Sanchoniathon.

Se demandant ensuite si le nom de Sanchoniathon est celui d'un auteur ou un titre de livre, comme l'a supposé M. Movers, M. Renan arrive à établir, par une analyse nouvelle des éléments sémitiques renfermés dans ce nom, qu'il y faut voir un nom d'homme, conforme aux analogies des autres noms propres sémitiques. Il se prononce d'une manière moins affirmative sur cette autre question : Le nom de Sanchoniathon est-il réellement celui de l'écrivain phénicien qui composa l'*Histoire phénicienne*, ou bien faut-il y voir un nom ancien dont un auteur moderne, par une fraude fort commune dans l'antiquité, aurait cherché à se couvrir ? Il est difficile de disculper l'auteur, quel qu'il soit, d'une certaine dose de charlatanisme. M. Renan incline cependant à croire que Sanchoniathon est vraiment le nom du Phénicien qui, sous les règnes des Séleucides (car telle est l'époque à laquelle il semble qu'il faille rapporter la composition de l'ouvrage), écrivit en phénicien cet ouvrage singulier.

M. Renan cherche ensuite à reconstruire autant que possible l'ouvrage dont des lambeaux informes nous ont été conservés par Eusèbe, et à en reconnaître les caractères essentiels. Il se préoccupe surtout de deux faits caractéristiques, qui donnent une physionomie fort tranchée à l'*Histoire phénicienne* : et d'abord, de cette apparence d'athéisme et de matérialisme qui l'a fait ranger comme un pamphlet d'incrédulité à côté du roman d'Evhémère. Il distingue, dans l'antiquité, deux sortes d'evhémérisme : l'un philosophique et raffiné ; l'autre superficiel et populaire, tendant à transformer en récits historiques les anciennes mythologies. C'est cet evhémérisme, fort en vogue surtout dans les pays sémitiques, que M. Renan reconnaît chez l'auteur de l'*Histoire phénicienne*. En second lieu, il cherche à se rendre compte du syncrétisme bizarre qui a présidé à la composition de l'ouvrage, et au moyen duquel des données venues des points les plus opposés de l'horizon se trouvent rapprochées. Il distingue dans l'*Histoire phénicienne*, à côté des données vraiment phéniciennes qui en forment le fond, des idées égyptiennes, grecques, juives, persanes ; il explique successivement ces confusions, et arrive à établir que la religion phénicienne avait subi elle-même un mélange analogue. L'ouvrage de Sanchoniathon est un guide essentiellement trompeur, s'il s'agit des époques reculées où la Phénicie vivait de son propre fonds ; mais il est un tableau assez fidèle de la religion de la Phénicie, à l'époque plus moderne où elle entra en contact avec les idées de la Grèce et des diverses parties de l'Orient.

Généralisant ces résultats et cherchant à les expliquer par divers rapprochements, M. Renan termine en se demandant quel est le degré de créance que méritent en général les histoires primitives. Il pense qu'une profonde distinction doit être faite entre les écrits qui, comme les Védas, comme Homère, comme les plus vieilles pages de la littérature hébraïque, comme les plus anciennes parties du Zend-Avesta, nous représentent vraiment l'esprit de la haute antiquité, et ces compositions artificielles d'époques relativement modernes, qui

ont la prétention de nous restituer des traditions oblitérées et devenues méconnaissables. Dans ce cas, le rôle de la critique devient singulièrement compliqué; car, aux doutes de l'interprétation, se joignent des doutes sur la nature des documents eux-mêmes et sur le mode de leur transmission.

Séance du 13.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Lajard, qui s'excuse, pour cause de maladie, de ne pouvoir venir prendre part au vote pour la nomination d'un académicien ordinaire en remplacement de M. Dureau de La Malle.

M. Miller écrit pour se porter candidat au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Boissonade. Son nom est inscrit sur la liste.

M. de Mortreuil sollicite par une lettre son admission au nombre des correspondants.

Il sera tenu compte de sa demande dans la seconde quinzaine de décembre.

M. de La Quérière envoie quarante exemplaires de la liste imprimée de ses ouvrages, à l'appui de sa candidature pour le titre de correspondant.

Les exemplaires sont distribués et la candidature de M. de La Quérière est inscrite.

M. Semichon envoie son ouvrage sur *La paix et la trêve de Dieu* au concours des antiquités de la France. — Renvoi à la future Commission.

M. de Witte, correspondant, présente, au nom de M. le commandeur de Kœhne, un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Musée du prince Basile Kotschoubey*, 2 vol. in-fol., pour le concours du prix de numismatique. — Renvoi à la future Commission.

M. Philibert Soupé, professeur de rhétorique au lycée impérial de Grenoble, et membre de la Société orientale de Paris,

fait hommage de son *Essai critique sur la littérature indienne et les études sanskrites*, avec des notes bibliographiques.

M. LE DUC DE LUYNES, académicien libre, offre un exemplaire de la seconde partie du premier volume du *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay*, qui s'imprime sous ses auspices et à ses frais par les soins de MM. Merlet et Aug. Moutié. Cette seconde partie contient les actes de 1251 à 1300. Le second volume sera enrichi de cartes géographiques, de planches gravées représentant les sceaux, et d'une table des lieux et des matières.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

D'Angers au Bosphore pendant la guerre d'Orient, par M. Godard-Faultrier; 1 vol. avec planche, déposé par M. Villemain.

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (séance des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856), *sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques*, par M. de Caumont, correspondant.

L'Institut et les Académies de province, travail lu à l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, dans la séance publique du 29 juin 1857, par M. F. Bouillier ; br. in-8.

Le Cabinet historique, revue mensuelle de M. Louis Paris, septembre et octobre 1857 ; in-8.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire au scrutin secret, en remplacement de M. Dureau de La Malle.

Nombre des votants,	34
Majorité absolue,	18
M. Alfred Maury,	18
M. Léopold Delisle,	16

M. ALFRED MAURY est élu membre ordinaire de l'Académie.

L'Académie procède ensuite, par le scrutin secret, au choix

de deux candidats pour la chaire de persan vacante à l'école des langues orientales vivantes :

M. Defrémery, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, est désigné comme premier candidat.

M. Scheffer est désigné comme second candidat[1].

Cette double présentation sera notifiée au ministre de l'instruction publique.

M. Egger entretient l'Académie d'une inscription grecque qu'il a copiée sur la base d'un buste de femme, d'un travail vulgaire, dont il ne croit pouvoir faire remonter la date plus loin qu'au premier siècle de l'ère chrétienne. Il a remarqué un nom d'archonte Philistide, qui ne se trouve ni dans l'Ἀναγραφὴ ὀλυμπιάδων de Scaliger, ni dans la *Commentatio epigraphica* de Meier, et il cite, à cette occasion, les divers monuments épigraphiques, où se trouve le nom de Philistide, mais avec d'autres qualifications.

« Plusieurs membres ajoutent quelques observations sur l'origine et la découverte de cette figure[2]. » (*Extr. du procès-verbal.*)

M. Sidi-Mahmoud continue la lecture de son *Mémoire sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet.*

La détermination du genre de calendrier qui était en usage parmi les Arabes, avant l'islamisme, et de l'époque précise de la naissance du législateur Mohammed a été le sujet de grandes discussions, d'abord parmi les écrivains orientaux, ensuite parmi les Européens.

Le plus ancien des premiers, Abou-Mâchar, mort en 272 de l'hégire, n'a exposé que des conjectures sur le calendrier arabe ante-islamique ; Albyroun, mort en 330 de l'hégire,

[1] M. Scheffer, présenté le premier par l'école des langues orientales, a été nommé par le ministre.

[2] Cette statue se trouve encore exposée chez Bisson frères, boulevard des Capucines.

reproduisant Abou-Mâchar, donne les traditions sur lesquelles le système du calendrier luni-solaire paraît avoir été basé.

Les historiens postérieurs n'ont fait que copier ces deux premiers, et ont été copiés à leur tour par les Européens.

Mais le système de tous ces écrivains, qui n'ont fait que se reproduire les uns les autres, ne peut soutenir une discussion sérieuse ; c'est ce que M. Mahmoud a démontré dans un travail ajouté à son Mémoire, sous le titre d'Appendice. Quant au Mémoire lui-même, il se compose de deux parties.

Dans la première, il a réuni tous les matériaux ou documents qui servent de base à ses calculs.

Dans la deuxième, il a combiné ces documents entre eux pour déterminer 1° l'époque de la naissance de Mohammed ; 2° le genre de calendrier anté-islamique.

Il s'est attaché principalement aux documents astronomiques, tels que certaines époques d'éclipses de lune et de soleil, l'époque d'un solstice d'été, celle d'une conjonction de Jupiter et de Saturne dans la constellation du Scorpion. Par ce dernier phénomène, joint à une dizaine d'autres témoignages ou traditions, il est arrivé à fixer la naissance de Mohammed au lundi 9 du mois arabe rabi 1, correspondant au 20 avril de l'année 571 après Jésus-Christ.

L'opinion générale place cette naissance dans le courant de l'année 570, ou même en 569.

Voici comment il a procédé pour démontrer que les Arabes, avant le pèlerinage d'adieu, se servaient comme aujourd'hui du calendrier lunaire vague, et non d'un système luni-solaire. La tradition et le calcul ont amené M. Mahmoud aux résultats suivants :

1° Le 27 janvier 632, date d'une éclipse solaire, correspond au 29 du mois arabe chawal de l'an X de l'hégire.

2° Le 20 novembre 625, date d'une éclipse lunaire, correspond au 14 djoumada 2 de l'an IV de l'hégire.

3° Le lundi 20 septembre 622 correspond au 8 du mois arabe rabi 1 de l'an I de l'hégire.

4° Le 20 novembre 571 correspond au lundi 9 rabi 1, dans une année arabe.

5° La nouvelle lune (10 juin 541) qui précède immédiatement le solstice d'été de l'année 541 (20 juin 541), est celle qui commence le mois de djoumada 2 chez les Arabes.

Or, l'écoulement des dix durées ou laps de temps qui résultent de la combinaison deux à deux de ces cinq époques est exclusivement conforme au système du calendrier purement lunaire.

C'est donc ce même et unique système qui était en usage parmi les Arabes païens, un siècle environ avant l'islamisme [1].

Séance du 20.

M. Pauthier, en faisant hommage de son *Mémoire sur la réalité et l'authenticité de l'inscription nestorienne de Si-ngan-fou*, relative à l'introduction de la religion chrétienne en Chine dès l'an 615 de notre ère, se porte candidat à la place vacante dans le sein de l'Académie par la mort de M. Etienne Quatremère.

Son nom est ajouté à la liste.

M. Dubeux sollicite les suffrages de l'Académie pour sa candidature à la chaire d'hébreu du Collége de France, et il joint à sa lettre deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Mémoire sur le sens démonstratif et réfléchi, attribué par Genesius au mot* את (ěth) *dans les livres hébreux de l'Ancien Testament.*

M. Valentin Parisot, en exposant ses titres à la chaire de langue et de littérature slaves du même établissement, prie l'Académie d'inscrire son nom sur la liste des candidats qu'elle doit être appelée à présenter.

Sont envoyés au concours des antiquités de la France les ouvrages suivants :

Par M. Merlet :

Des actes de l'état civil au quinzième siècle, et particulièrement de ceux de la Madeleine de Châteaudun; br. in-8 ;

[1] Ce travail paraîtra dans le *Journal asiatique*, cahier de février 1858.

Des actes de l'état civil dans le pays chartrain ; demi-feuille in-8;

Par M. Léon de Duranville : *Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen,* suivi de *Mélanges relatifs à la Normandie ;* 1 vol. in-8.

Par M. Alfred Saurel : *Statistique de la commune de Cassis, département des Bouches-du-Rhône ;* 1 vol. in-8.

Ces ouvrages seront envoyés à la future Commission.

L'Académie impériale des sciences de Vienne envoie à la Compagnie la suite de ses publications :

1° Les 1re, 2e, 3e et 4e parties du XXIIIe volume des procès-verbaux de ses séances ;

2° Le VIIIe volume de la classe de philosophie et d'histoire;

3° Le XVe volume du recueil *Fontes rerum Austriacarum.*

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

Par M. Bopp, associé étranger, *Vergleichende Grammatik des sanskrit, send, armenischen, griechischen,* etc.; Berlin, 1857 ; 1 vol. in-8.

Revue historique du droit français et étranger, 3e année, 5e livraison, septembre-octobre 1857 ; in-8.

Revue de l'art chrétien, novembre 1857; in-8.

Annales de la propagation de la foi, novembre 1857.

M. Lenormant fait hommage, de la part de l'auteur, M. Jules Oppert, du livre Ier d'un ouvrage intitulé : *Du déchiffrement et de l'interprétation des textes de Babylone et de Ninive : Inscription de Borsippa.* « Un intérêt immense, a dit M. Lenormant, s'attache à ce travail ; il ne s'agit de rien moins que d'un texte qui témoignerait de la restauration du temple de Belus par Nabuchodonosor, pour réparer une destruction antérieure de ce temple, et rattacherait à une des plus anciennes traditions de la Bible (celle de la tour de Babel) une preuve historique d'authenticité. L'interprétation de M. Oppert est soumise à la critique des savants; sans vouloir prononcer un jugement sur les résultats du travail, on peut assurer que l'auteur suit une méthode rigoureusement philologique. Eugène Burnouf avait tenté la même entreprise, l'avait poussée

très-loin, puis l'avait abandonnée par un excès de modestie, ne se croyant pas assez profondément versé dans la connaissance des langues sémitiques, nécessaire pour pénétrer le mystère du troisième système de l'écriture assyrienne, l'écriture cunéiforme. M. Oppert possède cet instrument, et il s'en sert avec hardiesse et habileté. »

M. Egger présente au nom de l'auteur, M. Caqueray, professeur de droit romain à la Faculté de Rennes, un ouvrage intitulé : *Explication des passages de droit privé connus dans les œuvres de Cicéron*, ouvrage du même genre que celui de M. Benech sur *les Satiriques romains*, mais d'une importance supérieure en raison même de l'intérêt plus grand qui s'attache aux œuvres de l'orateur romain en ce qui concerne l'étude du droit. On ne peut reprocher à M. Caqueray que la prétention d'exiger de tout traducteur de Cicéron une exactitude un peu excessive pour les expressions de droit.

M. de Monmerqué, académicien libre, lit une relation écrite de la cérémonie qu'il a présidée à Grignan, pour l'inauguration de la statue de Mme de Sévigné, et le discours qu'il a prononcé dans cette solennité.

M. Le Bas lit, en communication, un Mémoire intitulé : *Sur un fragment de piédestal en marbre trouvé à l'ouest du Parthénon.*

Cette inscription est ainsi restituée par M. Le Bas :

[Κ]αρπωνίδης, Ἑβδομίας Λεύκολοφίδω ἀνεθέτην.

« *Carponidès et Hebdomias, tous deux Leucolophides* (ou *fils de Leucolophos*), *ont fait cette offrande.* »

La restitution Καρπωνίδης, proposée par l'auteur du Mémoire, contrairement aux conjectures de MM. Rangabé, Beulé et Pittakis, est justifiée par des analogies. C'est un nom patronymique formé de Κάρπων, dérivé de Καρπὸς, nom assez commun à Athènes, comme Ἀμπέλων est dérivé d'Ἄμπελος, Βάτων de Βάτος, etc.

Ἑβδομίας est formé d'Ἕβδομος, comme Ἀγαθίος l'est d'Ἀγαθὸς.

Λευκολοφίδω paraît à M. Le Bas comme à M. Rangabé devoir

être un duel. Ce serait un nom patronymique dérivé de Λευκόλοφος. M. Rangabé croit donc que les deux Leucolophides étaient fils d'un certain Λευκόλοφος ; or, M. Le Bas retrouve dans deux vers de la comédie des *Villes*, d'Eupolis, conservés par le scoliaste d'Aristophane, le nom de Leucolophide :

> Οὐκ ἀργαλέον δῆτ' ἐστὶ πάσχειν ταῦτ' ἐμὲ
> τὸν Λευκολοφίδου παῖδα τοῦ Πορθάονος.

« N'est-ce pas affreux que pareille chose m'arrive, à moi, fils de Leucolophidès, et petit-fils de Porthaon ? »

Nous savons par le scoliaste qu'il s'agit ici d'Adeimantos. Leucolophidès était donc père d'Adeimantos et fils de *Porthaon*, nom de l'âge héroïque. On sait qu'Adeimantos avait été nommé stratége pour aller, avec Alcibiade et Aristocratès, faire rentrer Andros dans le devoir (Xénoph., *Hellen.*, I). D'un autre côté M. Meineke pense que les *Villes*, d'Eupolis, furent représentées avant l'expédition de Sicile, entre 248 et 421 avant J.-C. M. Le Bas suppose que le nom *Porthaon* avait été donné au grand-père d'Adeimantos pour tourner en ridicule les fanfaronnades de ce dernier, qui ne parlait sans doute que de villes prises. Le poëte aurait donc tiré du verbe πορθέω ce nom propre, présentant d'ailleurs quelque analogie avec le nom véritable du père d'Adeimantos, qui devait être, d'après l'inscription de ce mémoire, Καρπωνίδης ou Κάρπων. On a donc la généalogie suivante :

520. Λευκόλοφος

485. Καρπωνίδης (le Πορθάων d'Eupolis), | Ἑβδομίας, de l'inscription (font tous deux leur dédicace vers l'olymp. 75 (480 av. J.-C.).

450. Λευκόλοφος II ou Λευκολοφίδης (appelé Λευκόλοφος dans les *Grenouilles*, v. 1513).

415. Ἀδείμαντος (fait prisonnier en 406 à la bataille d'Ægos-Potamos, à l'âge de 44 ans).

On peut encore retrouver le fils d'Adeimantos. Il ne serait autre que le Λευκολοφᾶς des *Harangueuses* d'Aristophane :

Εἰ δὲ προσελθὼν Ἐπίκουρος
ἢ Λευκολοφᾶς πάππαν με καλοῖ, τοῦτ' ἤδη δεινὸν ἀκοῦσαι.

« Si Epicouros ou Leucolophos, s'approchant de moi, m'appelle son papa, n'est-ce pas déjà chose terrible à entendre? »

Cette comédie fut représentée en 392, époque à laquelle le fils d'Adeimantos devait avoir environ vingt-deux ans. Peut-être est-ce le même dont il est question dans Isée ; on obtiendrait ainsi un cinquième degré dans la généalogie de cette famille :

380. Λευκολοφᾶς ou Λευκόλοφος III.

Un proverbe grec, dans lequel le nom de Leucolophos figure, avait donné sans doute à ce nom assez de notoriété comique pour qu'Aristophane dût provoquer un rire général seulement en le citant : Ἠλιθιώτερος Λευκολόφου· οὗτος ἀποδόμενος τὴν οἰκίαν, ἀντεποιεῖτο τοῦ φρέατος. « *Plus stupide que Leucolophos, qui, ayant vendu sa maison, revendiquait son puits.* » L'on conçoit qu'à la seule idée d'être appelé *papa* par un tel imbécile, le mari de Praxagora, dans les *Harangueuses*, s'écrie : τοῦτ' ἤδη δεινὸν ἀκοῦσαι.

Ce n'est pas tout ; M. Le Bas croit retrouver le nom d'un autre fils d'Adeimantos dans un certain Evrippidès, du dème de Myrrhinunte, vainqueur aux fêtes de Bacchus. Ce nom figure sur une liste des vainqueurs de la tribu Pandionide, liste qui a été conservée sous le n° 213 du *Corpus* :

ΕΥΡΙΠΠΙΔΗΣ
ΑΔΕΙΜΑΝΤΟ
ΜΥΡΡΙΝΟΣΙΟΣ.

L'âge de ce monument, très-peu postérieur à l'archontat d'Euclide, s'accorde avec cette conjecture. En effet, la diphthongue ου y est représentée par ο. On apprendrait par ce nouveau renseignement que la famille d'Adeimantos était de Myrrhinunte, dème de la tribu Pandionide. C'est aussi de

Myrrhinunte qu'était l'Adeimantos du *Navire ou les Vœux*, de Lucien. Il résulterait de ce qui précède, que les personnages mis en scène par lui ne seraient pas fictifs, mais bien des personnages existant à l'époque où il les fait parler, et que ce dialogue aurait été composé pendant le séjour que Lucien fit à Athènes, douze ou treize générations après Evripiddès, vers 165 de J.-C.

M. Sidi-Mahmoud achève la lecture de son travail communiqué intitulé : ***Mémoire sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme*, *et sur l'époque de la naissance de Mahomet.*** (Voy. p. 290.)

M. Ernest Desjardins commence la lecture d'un Mémoire communiqué, intitulé : ***Découverte des*** Aquæ Apollinares ; ***rectification dans le tracé des voies romaines de l'Etrurie méridionale ; véritable emplacement de la ville de Sabate.***

Séance du 27.

L'élection de M. Alfred Maury est approuvée par S. M. l'Empereur (décret du 23 novembre). Le récipiendaire est introduit dans la salle des séances par M. le secrétaire perpétuel, et prend place près de M. Léon Renier.

M. Drach se présente comme candidat à la chaire d'hébreu du Collége de France[1].

M. de La Cuisine, président de l'Académie de Dijon, et président de chambre à la Cour impériale de cette ville, envoie au concours des antiquités nationales une ***Histoire du Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute ;*** 2 vol. in-8.

M. Emm. Bousson de Mairet envoie pour le même concours ses ***Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois*** (***département du Jura***) ***depuis son origine jusqu'en*** 1830 ; 1 vol. in-8.

M. Martin Daussigny envoie au même concours trois bro-

[1] C'est M. Louis Dubeux qui a été nommé.

chures; *Description d'une voie romaine découverte à Lyon en 1854*; br. in-8;

Notice sur l'inscription de Sabinius Aquila, découverte par le P. Menestrier au dix-septième siècle, et retrouvée le 24 juillet 1857; br. in-8.

Notice sur le perfectionnement de la peinture à l'huile par Jean de Bruges au quinzième siècle; br. in-8.

M. Max de Ring, pour le même concours: *Les tombes celtiques situées près d'Heidelsheim*; br. in-8.

Renvoi à la future Commission.

A été offert:

Le nº 7 du tome III de la 3e série du *Bulletin monumental, ou Collection de mémoires sur les monuments historiques de France*; in-8.

M. Minoïde-Mynas soumet à l'Académie la liste de ses ouvrages à l'appui de sa candidature.

M. Jomard offre, de la part de M. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or, lauréat de l'Académie au dernier concours des antiquités de la France pour son *Mémoire sur Alise*, un plâtre fait sur l'empreinte de l'inscription trouvée à Alise Sainte-Reine, et dans laquelle figure le nom ALISIIA.

M. Rossignol, présent à la séance, reçoit les remercîments de l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats aux deux fauteuils vacants.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 4.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de MM. les président, vice-président et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, pour faire hommage à la Compa-

gnie d'un ouvrage intitulé : *Les fleurs de l'Inde*, textes sanskrit et arabe, avec traduction en prose française et en vers latins, publié dans le but de faire adopter par l'autorité supérieure le vœu d'un enseignement classique et élémentaire de la langue sanskrite et des langues sémitiques. L'Académie de Stanislas prie la Compagnie de faire un rapport sur cette publication.

M. LE PRÉSIDENT déclare que la Compagnie, se conformant à ses usages, entendra le rapport verbal d'un de ses membres, si quelqu'un veut lui faire connaître son opinion individuelle à ce sujet.

M. de Caumont, correspondant, fait hommage du troisième volume de son *Bulletin monumental*, en exprimant le regret d'être empêché par une maladie et de ne pouvoir l'offrir lui-même.

Renvoi à la future Commission des antiquités de la France.

M. LE BAS, vice-président, offre de la part de l'auteur, M. Coroneos, chef d'escadron d'artillerie au service de S. M. hellénique, un ouvrage intitulé : *Aperçu sur l'avenir de la Grèce.*

M. LE PRÉSIDENT présente, au nom de M. Le Bas, les 40e, 41e, 42e et 43e livraisons de son *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure,* accompagnées de la 23e livraison de l'*Architecture*, et lui exprime les remercîments et les félicitations de la Compagnie pour la continuation de ce bel ouvrage.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau un ouvrage qui lui a été adressé par M. Fauche, l'un des candidats à la place laissée vacante par M. Quatremère, et qui a pour titre : *Ramayana,* poëme sanskrit de Valmiki ; t. II à VIII, 7 vol. in-12.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire pour remplacer M. Boissonade.

Nombre des votants,	34
Majorité absolue,	18
M. Alexandre,	21
M. Miller,	13

M. ALEXANDRE est proclamé membre de l'Académie.

M. DE SAULCY lit, en communication, un Mémoire renfermant l'explication d'un passage du VIIe livre des *Commentaires* de César, et intitulé : *La première bataille de Paris.*

Pendant que César échouait à Gergovia, son lieutenant Labienus, cantonné avec quatre légions chez les Senones, attaqua les peuplades du Nord, après avoir confié aux recrues nouvellement arrivées d'Italie la garde du matériel, qu'il laissa à *Agedicum* ou *Agiedicum* (Sens), « car, dit le savant archéologue, telle est la véritable orthographe du nom de l'*oppidum* senonais... »

Une discussion s'élève sur ce point. Quelques membres croient que l'orthographe *Agendicum* et *Agedincum* est aussi autorisée que celle que propose M. de Saulcy, qui, cependant, appuie son opinion sur les monnaies gauloises et les inscriptions. Les savants interrupteurs reconnaissent avec lui qu'*Agedicum* est peut-être l'orthographe préférable.

En quittant *Agedicum*, Labienus dut suivre la rive gauche de l'Yonne et la rive gauche de la Seine, comme présentant moins d'obstacles que la rive droite de ces deux rivières, pour gagner le pays des *Parisii*. C'est une erreur de croire que les Gaulois n'avaient point de routes. Les *Commentaires* attestent leur existence, et il devait s'en trouver une entre *Agedicum* et *Melodunum*, et entre *Melodunum* et *Lutetia*. Les voies de communication entre les différentes peuplades gauloises étaient parfaitement établies.

Il y a cinq étapes ou cinq jours de marche entre Sens et Paris. Les *Parisii*, instruits des projets de Labienus, s'étaient mis en mesure de lui résister. Ils avaient reçu un renfort d'*Aulerci*, sous les ordres de Camulogène, auquel on déféra, à Lutèce même, le commandement général.

Il comprit d'abord que Labienus aurait à franchir des terrains marécageux constamment noyés, « *palus perpetua ;* » ce sont ceux de la Bièvre, vers Gentilly, et non vers l'emplacement actuel du pont d'Austerlitz, car Labienus ne devait point s'engager entre la montagne Sainte-Geneviève, sans doute

occupée par un détachement ennemi, et la Seine, pour attaquer obliquement la tête du pont qui conduisait à Lutèce (la *Cité*). En tournant la colline Sainte-Geneviève, en s'emparant de cette hauteur, en attaquant de front la tête du pont bien défendue, Labienus ne se trouvait pas plus avancé, car le pont lui-même étant coupé, il ne pouvait s'emparer de Lutèce, n'ayant pas de bateaux. Ce sont ces difficultés qui ont dû décider Labienus à revenir sur ses pas et à attaquer *Melodunum*, où il savait devoir trouver le matériel qui lui manquait. César ne laisse pas ignorer que ce sont ces obstacles qui décidèrent la retraite de son lieutenant sur *Melodunum* (Melun), l'un des principaux *oppida* des Senones, et situé dans une île de la Seine. Les habitants ont coupé les ponts, mais n'ont pas détruit les grandes barques, *naves*. Labienus s'en empare. Il y en avait une cinquantaine environ qu'il réunit pour en former un pont volant ; il lance cette ligne de bateaux par conversion, à l'aide du courant, de manière à rejoindre la rive ennemie, et fait passer ses soldats dans l'île de *Melodunum*, dont les habitants se rendent. Il transporte son armée sur la rive droite et lui fait traverser la Marne, passage dont les *Commentaires* ne parlent pas, tant cette opération était devenue facile à l'aide des bateaux qu'il s'était procurés. Cette opération stratégique jette les *Parisii* dans la consternation, et ils prennent le parti d'incendier Lutèce et de se retirer en coupant les ponts. Labienus est donc maître de la rive droite. Camulogène se retire sur la rive gauche, en face de l'ennemi, « *in ripis Sequanæ contra Labieni castra,* » et vis-à-vis de Lutèce détruite, « *e regione Lutetiæ.* »

In ripis est employé ici au pluriel pour *in ripa ;* un passage du liv. II, c. VI, des *Commentaires,* ne peut nous laisser aucun doute sur ce sens. *E regione* veut bien dire *à la portée, à côté de*, par conséquent *vis-à-vis de.* Ce n'est pas de cette façon que M. Quicherat entend ce passage. Aussi place-t-il l'armée de Camulogène sur les deux rives, prenant l'expression *in ripis* dans son sens ordinaire, et expliquant *e regione* par l'ancienne locution française : *au droit de*, c'est-à-dire que, regardant le

camp romain, ils étaient dans le sens de Lutèce sans la regarder. M. de Saulcy invoque, pour le sens de *e regione*, l'autorité de Forcellini, qui l'explique ainsi : « *ex adverso*, di rincontro, di rimpetto, [illegible]. » Il suit de là que, pour César, les mots *contra* et *e regione* sont synonymes dans le passage en question. D'ailleurs, comment aurait-il pu y avoir des Gaulois sur la rive droite, les ponts étant coupés et les bateaux faisant défaut, ou, du moins, ne pouvant être en état de résister à la flottille que les Romains avaient amenée de *Melodunum*? Si les Gaulois eussent occupé les deux rives, il eût été insensé de brûler leur ville et de couper les ponts. Camulogène était donc avec toutes ses forces sur la rive gauche, et comptait sur l'arrivée prochaine des *Bellovaci* pour attaquer les Romains sur la rive droite. Labienus et ses quatre légions allaient donc être pris entre l'armée de ces peuples et la Seine. S'ils la franchissent pour échapper à ce nouvel ennemi, ils tombent entre les mains de Camulogène, qui les attend sur la rive gauche. La position de Labienus pouvait donc devenir très-critique par l'arrivée des *Bellovaci*. Il lui fallait, en conséquence, passer la Seine le plus tôt possible et reprendre la route d'*Agedicum*, après avoir culbuté Camulogène.

Il fut donc obligé d'être agresseur sur la rive gauche en traversant la Seine, afin de n'être pas attaqué sur la rive droite par les *Bellovaci*. Il donna l'ordre aux *Equites* qui montaient les *naves* de descendre le fleuve jusqu'à quatre milles de *Lutetia*, à la fin de la première veille. Cinq cohortes sont commises à la garde du camp, cinq autres cohortes simuleront une marche bruyante en amont du fleuve. Toutes les petites barques, [illegible], qu'il peut réunir remonteront la Seine en faisant grand bruit avec leurs rames. Il se met alors en marche, sans bruit, avec ses trois légions, dans la direction opposée, c'est-à-dire [illegible], et, favorisé par un violent orage, il trompa les vedettes gauloises placées sur la rive gauche. Les chevaliers romains [illegible] alors en devoir de faire passer Labienus et [illegible] sur les cinquante grandes barques. Croyant [illegible], démoralisés par la nouvelle de la défection

des Eduens et des revers grossis ou prétendus de César, tentaient un passage sur trois points à la fois, Camulogène fit trois corps de son armée. L'un fut laissé en observation en face du camp romain : un faible détachement fut envoyé à *Metiosedum* (Meudon), avec ordre de se porter en face du lieu où les grands bateaux se seraient arrêtés ; le troisième corps devait être mobile et se porter au point où Labienus tenterait le passage et le débarquement sur la rive gauche avec le gros de son armée. Camulogène, qui commandait le troisième corps, fut assez bien informé, car au point du jour, quand les Romains eurent passé la Seine, ils trouvèrent l'armée gauloise rangée en bataille en face d'eux.

Les Romains, par l'habileté des manœuvres de la septième légion, furent vainqueurs ; Camulogène, enfermé avec les siens, fut, comme eux, massacré. Après ce succès, Labienus put regagner *Agedicum*, et, de là, rejoindre César.

Le camp romain était donc vis-à-vis de Lutèce, sur la rive droite. C'est à quatre milles plus bas que s'effectua le passage, c'est-à-dire en face de *Metiosedum*, qui ne peut être que Meudon. Comment a-t-on pu confondre les mouvements des Romains et la direction des *naves* ou grandes barques, avec celle des *lintres* ou nacelles, au point d'en venir à placer *Metiosedum* en amont de Paris, au confluent de la Marne et de la Seine ? Il est évident que cette localité gauloise, d'après le récit de César, était en aval et à quatre milles. Or, si nous comptons neuf milles à partir de la pointe de la Cité, alors extrémité de *Lutetia*, nous tombons sur un point où la Seine forme un coude très-accentué, et est divisée par trois grandes îles : l'île Saint-Germain, l'île de Billancourt et l'île Séguin. En face se trouve Meudon, et, à gauche, la plaine où Labienus veut engager la bataille. Ce n'est pas sans motif que le lieutenant de César a choisi ce point pour y effectuer son passage : la présence des trois îles le rendait évidemment plus facile. Il a dû débarquer non au sommet de l'angle de courbure de la rive gauche, ce qui l'eût exposé aux coups convergents de ses ennemis, mais en deçà ou au delà.

camp romain, ils étaient dans le sens de Lutèce sans la regarder. M. de Saulcy invoque, pour le sens de *e regione*, l'autorité de Forcellini, qui l'explique ainsi : « *ex adverso,* di rincontro, di rimpetto, ἀντίον. » Il suit de là que, pour César, les mots *contra* et *e regione* sont synonymes dans le passage en question. D'ailleurs, comment aurait-il pu y avoir des Gaulois sur la rive droite, les ponts étant coupés et les bateaux faisant défaut, ou, du moins, ne pouvant être en état de résister à la flottille que les Romains avaient amenée de *Melodunum?* Si les Gaulois eussent occupé les deux rives, il eût été insensé de brûler leur ville et de couper les ponts. Camulogène était donc avec toutes ses forces sur la rive gauche, et comptait sur l'arrivée prochaine des *Bellovaci* pour attaquer les Romains sur la rive droite. Labienus et ses quatre légions allaient donc être pris entre l'armée de ces peuples et la Seine. S'ils la franchissent pour échapper à ce nouvel ennemi, ils tombent entre les mains de Camulogène, qui les attend sur la rive gauche. La position de Labienus pouvait donc devenir très-critique par l'arrivée des *Bellovaci.* Il lui fallait, en conséquence, passer la Seine le plus tôt possible et reprendre la route d'*Agedicum*, après avoir culbuté Camulogène.

Il fut donc obligé d'être agresseur sur la rive gauche en traversant la Seine, afin de n'être pas attaqué sur la rive droite par les *Bellovaci.* Il donna l'ordre aux *Equites* qui montaient les *naves* de descendre le fleuve jusqu'à quatre milles de *Lutetia,* à la fin de la première veille. Cinq cohortes sont commises à la garde du camp, cinq autres cohortes simuleront une marche bruyante en amont du fleuve. Toutes les petites barques, *lintres*, qu'il peut réunir remonteront la Seine en faisant grand fracas avec leurs rames. Il se mit alors en marche, sans bruit, avec ses trois légions, dans la direction opposée, c'est-à-dire en aval ; et, favorisé par un violent orage, il trompa les vedettes gauloises postées sur la rive gauche. Les chevaliers romains se mirent alors en devoir de faire passer Labienus et ses trois légions sur les cinquante grandes barques. Croyant que les Romains, démoralisés par la nouvelle de la défection

des Eduens et des revers grossis ou prétendus de César, tentaient un passage sur trois points à la fois, Camulogène fit trois corps de son armée. L'un fut laissé en observation en face du camp romain : un faible détachement fut envoyé à *Metiosedum* (Meudon), avec ordre de se porter en face du lieu où les grands bateaux se seraient arrêtés ; le troisième corps devait être mobile et se porter au point où Labienus tenterait le passage et le débarquement sur la rive gauche avec le gros de son armée. Camulogène, qui commandait le troisième corps, fut assez bien informé, car au point du jour, quand les Romains eûrent passé la Seine, ils trouvèrent l'armée gauloise rangée en bataille en face d'eux.

Les Romains, par l'habileté des manœuvres de la septième légion, furent vainqueurs ; Camulogène, enfermé avec les siens, fut, comme eux, massacré. Après ce succès, Labienus put regagner *Agedicum*, et, de là, rejoindre César.

Le camp romain était donc vis-à-vis de Lutèce, sur la rive droite. C'est à quatre milles plus bas que s'effectua le passage, c'est-à-dire en face de *Metiosedum*, qui ne peut être que Meudon. Comment a-t-on pu confondre les mouvements des Romains et la direction des *naves* ou grandes barques, avec celle des *lintres* ou nacelles, au point d'en venir à placer *Metiosedum* en amont de Paris, au confluent de la Marne et de la Seine? Il est évident que cette localité gauloise, d'après le récit de César, était en aval et à quatre milles. Or, si nous comptons neuf milles à partir de la pointe de la Cité, alors extrémité de *Lutetia*, nous tombons sur un point où la Seine forme un coude très-accentué, et est divisée par trois grandes îles : l'île Saint-Germain, l'île de Billancourt et l'île Séguin. En face se trouve Meudon, et, à gauche, la plaine où Labienus veut engager la bataille. Ce n'est pas sans motif que le lieutenant de César a choisi ce point pour y effectuer son passage : la présence des trois îles le rendait évidemment plus facile. Il a dû débarquer non au sommet de l'angle de courbure de la rive gauche, ce qui l'eût exposé aux coups convergents de ses ennemis, mais en deçà ou au delà.

M. de Saulcy explique ensuite comment *Metiosedum* a dû former *Meudon*, *Metio* se changeant d'abord en *Meo*, par l'élision du *t*, dont les exemples sont nombreux : *Matisco*, *Macon* ; or, *Meodum* est le nom que porte Meudon dans les titres des douzième et treizième siècles, analysés par l'abbé Lebeuf.

Sans contester les preuves historiques, M. E. Renan croit qu'au point de vue purement philologique on ne saurait voir dans le nom *Meudon* la dérivation de *Metiosedum*; les analogies ne le permettent pas.

M. de Saulcy croit en tout cas que la preuve historique l'emporte ici sur l'argumentation philologique, et, d'ailleurs, il allègue en faveur de son opinion le texte du moyen âge.

Metiosedum est donc bien Meudon, et l'on se rappelle, en outre, que les fouilles faites en ce lieu, il y a quelques années, ont mis à jour un magnifique dolmen gaulois.

Il est permis, de plus, de préciser exactement le point où Labienus a passé avec ses légions. Le lit de la Seine a été dragué le long des îles, et, en un point bien déterminé, on a trouvé des épées gauloises et des monnaies de cuivre, entre les îlots et la rive gauche, à l'extrémité en aval de l'île Séguin, des trois la plus éloignée de Paris.

M. de Saulcy pense que les quinze ou dix-huit mille hommes qui combattirent sur la rive gauche devaient occuper la plaine de Grenelle, de Vanves et de Montrouge. C'est Montrouge qui serait la colline dont il est question dans le récit de l'action. C'est cette colline que les Gaulois ne purent défendre : c'est là qu'ils furent massacrés. L'auteur du Mémoire se demande si la colline rougie du sang gaulois ne tirerait pas son nom de ce souvenir. L'étymologie de Montrouge a été vainement cherchée jusqu'à ce jour, et l'on sait que le sol n'est pas rouge, comme l'a dit Adrien de Valois. Ce n'est, d'ailleurs, qu'avec la plus grande réserve que le savant archéologue risque cette explication.

M. Lenormant rappelle que dans la *Chronique de Saint-Denis*, à propos des guerres des Anglais sous les murs de

Paris, pendant la captivité du roi Jean, la colline de Montrouge est désignée sous le nom de *tumulus*.

M. Le Clerc pense que les analogies qui peuvent autoriser la conjecture de M. de Saulcy ne manquent pas, et il cite entre autres le nom de *Sanguinetto*, près du lac de Trasimène.

M. Ernest Desjardins achève la lecture de son Mémoire intitulé :

Découverte des AQUÆ APOLLINARES; *rectification dans le tracé des voies romaines de l'Étrurie méridionale; véritable emplacement de la ville de* SABATE [1]. L'auteur du Mémoire rappelle d'abord que c'est lors de sa première mission à Rome (arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 24 août 1852), qu'il avait été instruit de la belle découverte, faite à Vicarello, annoncée pour la première fois par *Civiltà Cattolica* du 21 février 1852. Il ne put étudier cette question avec soin que lors de son second voyage à Rome (deuxième mission, arrêté du 31 mars 1856). On avait trouvé à Vicarello, par suite des travaux de démolition que les PP. jésuites faisaient exécuter, pour procéder ensuite à l'édification du nouvel établissement thermal, un bassin dont le fond était rempli d'un grand nombre d'objets, tels que : vases d'argent et de bronze du plus beau travail, monnaies disposées de telle sorte que les couches supérieures présentaient des pièces impériales, au-dessous desquelles étaient des pièces de la république ; puis, plus profondément encore, l'*æs grave signatum*, de l'époque primitive de Rome et de l'Etrurie; puis, enfin, tout à fait au fond du bassin, l'*æs rude*, métal brut qui servait de monnaie à l'époque de la plus ancienne formation des sociétés en Italie. Le P. Marchi, possesseur de cette série complète de monnaies, dont il a conservé seulement les plus beaux types dans son curieux cabinet du *Gesù* à Rome (le reste ayant

[1] Ce Mémoire fait partie du rapport adressé au ministre de l'instruction publique par l'auteur, sur sa deuxième mission scientifique en Italie. C'est d'après la demande de M. Guigniaut, exprimée dans la lettre que le savant membre a écrite au ministre sur ce travail, que l'auteur a été autorisé à en donner communication à l'Académie.

été employé pour la fonte d'une cloche), a donné l'explication de leur présence dans le bassin de Vicarello. C'étaient des *stipes* ou offrandes faites à la nymphe de la source par les malades reconnaissants qui avaient éprouvé la vertu curative des eaux. Les autres objets d'argent ou de bronze, trouvés dans ce même bassin, étaient également des *stipes*. Cet usage était fréquent chez les anciens. Pline, Suétone et Sénèque nous en fournissent des exemples. Parmi ces objets, qui se voient également aujourd'hui dans le cabinet curieux et unique du Père Marchi, figurent trois gobelets d'argent ayant la forme cylindrique et allongée de bornes milliaires. Ils portent inscrits tous les relais de poste de Cadix à Rome, avec toutes les distances exprimées en milles. Ces singuliers *ex-voto*, qui paraissent appartenir à l'époque de Trajan, ne sont cependant pas tous les trois du même temps, car, si le parcours est semblable, les noms des stations (*mutationes*, *mansiones*) ne sont pas toujours les mêmes. Ces monuments sont d'autant plus précieux que les voies d'Espagne ne figurent pas, comme on sait, sur la Table de Peutinger, et que toute une section de la route qu'ils indiquent n'est point mentionnée dans la Table Antonine. C'étaient des gobelets à trois fins : 1° ils servaient de guide postal : 2° de timbales à boire, et 3° d'*ex-voto*. Ils avaient, en effet, été offerts comme *stipes* à la nymphe de la source, après la guérison des buveurs [1].

Réservant l'étude des gobelets de Vicarello, l'auteur du Mémoire mentionne les autres monuments trouvés en ce lieu. Trois d'entre eux ont une importance considérable pour la géographie. Ce sont trois inscriptions voisines qui consacrent la reconnaissance des personnes guéries, envers Apollon et les nymphes qui présidaient à ses eaux. La présence de ces trois inscriptions nous démontre d'une manière certaine que l'ancien établissement thermal n'était autre que les *Aquæ Apol-*

[1] M. Henzen a déjà publié un article sur ces gobelets dans le *Musée du Rhin*. L'auteur du Mémoire a renoncé au projet qu'il avait de compléter son travail par une étude spéciale des itinéraires gravés sur les vases d'argent, ayant appris que M. Jomard s'en occupait.

linerum de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger. Cette station n'avait jamais été placée à l'endroit même qu'elle occupait réellement. Tous les géographes, Cluvier, Mannert, Westphal et Lapie, entre autres, la portaient beaucoup plus à l'ouest : aux sources thermales de Cere, de Stigliano, de Sasso et d'Allumiere. La vraie position des *Aquæ Apollinares* étant bien déterminée (à Vicarello, au nord du lago di Bracciano), tant par la présence des inscriptions que par celle des ruines romaines trouvées en ce lieu, et déjà signalées par Nibby, p. 476 du t. III de son *Analisi*, il en résulte que tous les tracés donnés par les géographes modernes aux voies anciennes des tables sont faux et entièrement à refaire pour cette partie de l'Étrurie méridionale. C'est cette vérification qui fait l'objet du travail vraiment personnel que l'auteur du Mémoire soumet à la Compagnie. Il prend donc successivement toutes les sections des voies romaines inscrites sur les deux Tables, depuis leur départ de Rome jusqu'à la latitude de Vicarello, et en propose la rectification : se conformant aux distances indiquées et substituant, à la direction qu'on leur avait donnée jusqu'à ce jour, un autre tracé subordonné à l'emplacement retrouvé des *Aquæ Apollinares*. Le résultat de cette rectification conduit l'auteur du Mémoire à signaler deux directions nouvelles ou deux voies dont il affirme qu'on doit encore retrouver les vestiges.

Mais ce premier résultat n'est pas le seul. Il conduit nécessairement l'auteur du Mémoire à fixer des positions géographiques encore inconnues. Telle est celle de la station *Ad novas*, qu'il place au nord du lago di Bracciano, au lieu de la laisser au sud, où l'avaient portée tous les géographes qui l'ont précédé. Enfin, et ceci est plus important encore, il croit avoir déterminé rigoureusement l'emplacement véritable de la ville de *Sabate*, mentionnée par la Table de Peutinger, et qui donnait son nom au *lacus Sabatinus*, aujourd'hui lago di Bracciano. Cette ville avait été, jusqu'à présent, placée à Bracciano même, ou aux environs, mais toujours à l'ouest du lac, tandis qu'elle ne pouvait être qu'au nord, près de Trevignano.

La seule raison apparente de cette méprise était que Bracciano, donnant aujourd'hui son nom au lac *Sabate*, qui imposait autrefois le sien au même lac, pouvait bien se trouver à Bracciano même; mais il n'existe aucune tradition et aucune ruine dans cette bourgade ou aux environs, qui puisse justifier cette opinion. Il n'en est pas de même à Trevignano, dont les environs sont couverts de débris de constructions romaines de tous les âges, et surtout des plus anciens; car Nibby, qui ne soupçonnait pas qu'on pût découvrir l'appropriation d'une ville romaine à ces ruines, les avait cependant signalées sans leur donner aucun nom; il avait même remarqué que ces anciennes constructions présentaient une conformité frappante avec le mode usité dans les anciennes bâtisses de *Collatia*, d'*Ardea* et des autres cités les plus antiques du Latium. Il avait vu de même des vestiges de voie antique sur la rive septentrionale du lac. Cette voie n'avait cependant pas été figurée sur la carte qui accompagnait son *Analisi*, ni sur aucune autre carte faite aux époques modernes. Les distances et le tracé nouveau et nécessaire des itinéraires amènent l'auteur du Mémoire aux conclusions suivantes : 1° plusieurs sections des voies antiques retrouvées; 2° la station *Ad novas* fixée; 3° l'emplacement de la ville étrusque de *Sabate* rigoureusement déterminé. Ces positions ont donc été indiquées sur la carte qui accompagne son Mémoire. Il ajoute que ces résultats présentent à ses yeux un caractère de certitude qui lui semble incontestable.

Ce travail est terminé par des considérations relatives aux deux monuments anciens connus sous les noms d'*Itinéraire d'Antonin* et de *Table de Peutinger*.

La plupart des géographes regardent le premier comme antérieur au second, et s'accordent assez généralement à le faire remonter au siècle des Antonins : ils pensent que la Table de Peutinger est de la fin du quatrième siècle ou du commencement du cinquième, ce qui fait qu'on l'a désignée souvent sous le nom de *Table Théodosienne*; mais un examen attentif et un usage fréquent de ces deux documents ont convaincu

l'auteur du Mémoire que, dans beaucoup de ses parties, la Table de Peutinger a été dressée d'après des renseignements d'un âge bien antérieur, même à la Table Antonine, dont elle est loin d'avoir le caractère d'homogénéité qui peut faire de ce dernier un document officiel. La Table de Peutinger, au contraire, n'a pu être un document public, mais bien une œuvre de compilation faite par un particulier. L'expérience a démontré à M. Léon Renier que les parties de ce monument qui concernent l'Afrique et la Gaule sont, dans leur ensemble du moins, d'une date antérieure à la Table Antonine. L'auteur du Mémoire, qui s'est plus spécialement occupé de l'Italie, croit pouvoir affirmer que, dans ce pays, les additions et les corrections faites aux anciens parcours, qui ont servi de base au travail nouveau, en font véritablement une œuvre du cinquième siècle. Il s'y trouve, en effet, des désignations chrétiennes; les distances sont plus longues entre les mêmes points que sur l'Itinéraire d'Antonin; ce qui s'explique par l'amélioration des moyens de communication à l'époque où les services publics, plus compliqués en raison de la centralisation administrative, durent être facilités par des routes plus commodes et des pentes plus adoucies dans les pays de montagnes, ce qui, par conséquent, dut produire des distances plus grandes que par le passé entre les mêmes points reliés par les voies nouvelles. Ainsi, l'Itinéraire d'Antonin serait bien, en effet, du second siècle, quoiqu'il renferme quelques additions d'un âge postérieur; la Table de Peutinger aurait été dressée d'après des documents plus anciens que la Table Antonine. Mais les données que ces documents fournissaient ayant subsisté presque sans changement pour la Gaule et l'Afrique, auraient été, au contraire, tellement modifiées et augmentées pour l'Italie, qu'elles font véritablement de cet Itinéraire un monument du cinquième siècle pour ce qui concerne la Péninsule.

Une autre observation non moins importante, faite par M. Renier et par l'auteur du Mémoire, c'est que ces deux monuments ne sont, à proprement parler, que des tableaux du service postal, où ne sont, par conséquent, inscrits le plus

souvent que les *mutationes* ou *mansiones*, à l'exclusion de certaines villes quelquefois même très-importantes, situées sur les voies, mais où ne se trouvaient point de relais de poste.

Une dernière observation, c'est que, dans les provinces, les bornes milliaires, comme en Afrique, indiquaient, sur certaines routes, les distances à partir du chef-lieu de la province, sur d'autres, à partir de la ville, centre du territoire de la cité. L'auteur du Mémoire remarque que cette distinction, indiquée par les points de départ des mesures sur les voies romaines, ne peut s'appliquer qu'aux provinces. Rien ne l'autorise, du moins, à croire qu'elle existât en Italie, où il a trouvé seulement : 1° de grandes voies publiques; 2° des *diverticula*, ou petits embranchements conduisant à des localités peu éloignées des grandes routes, et 3° des *itinera*, dont le caractère nous est connu par les *Agrimensores*, qui nous apprennent même que l'entretien en était confié à la surveillance des *præfecti* ou *ædiles pagorum*. Toutes les mesures des grandes routes italiennes étaient comptées à partir de Rome. La distinction qu'il faut faire entre les routes de province n'existe donc pas pour l'Italie.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL croit que la seule distinction à faire dans la désignation officielle des voies romaines est indiquée par Ulpien : *viæ publicæ* et *viæ vicinales*.

L'auteur du Mémoire ignorait ce passage d'Ulpien : quant à la distinction qu'il propose d'établir d'après les monuments dont le témoignage est certain, il croit qu'elle n'impliquerait pas contradiction avec le texte cité par le savant auteur de l'*Administration de l'Empire romain*; mais il pense que cette distinction pourrait rentrer comme subdivision dans l'une ou dans l'autre des deux catégories de voies indiquées par Ulpien. Il reconnaît, d'après les observations de MM. Naudet et Le Clerc, qu'on doit se borner à constater cette distinction remarquée par M. Léon Renier pour les voies des provinces : 1° en routes mesurées à partir du chef-lieu, et 2° en routes mesurées à partir de certaines villes, centres du territoire des cités, et il supprime de son Mémoire les dénominations décla-

rées arbitraires par les deux savants membres, de *voies provinciales* et *voies municipales*.

Séance du 12.

M. de Slane, par une lettre datée de ce jour, annonce qu'il retire sa candidature à la place vacante par la mort de M. Quatremère.

M. Léon Fallue écrit pour rappeler la demande qu'il a déjà faite du titre de correspondant et la note de ses travaux, qu'il y avait jointe.

M. de Longuemar, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, envoie, pour le concours des antiquités de la France, un ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'église royale et collégiale Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.*

M. Odorici, conservateur de la bibliothèque et du musée de Dinan, envoie pour le même concours un volume in-12, intitulé : *Recherches sur Dinan et ses environs.*

Renvoi à la future Commission.

M. Bouzeran, ex-professeur de rhétorique, demande la faveur d'exposer devant l'Académie « l'unité linguistique raisonnée, ou la philosophie du Verbe dans la trinité catholique. »

Il ne peut être donné suite à cette demande.

M. Ravaisson, président, présente, au nom de M. Ph. Le Bas, les 44e, 45e et 46e livraisons de son *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure.*

M. Le Clerc fait hommage, de la part de M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, de la 3e livraison, IIe volume, 3e série, des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, laquelle contient, entre autres écrits intéressants, une dissertation de M. Charma, sur Guillaume de Conches, recommandable par la solidité du savoir et l'impartialité de la critique. Le savant doyen de la Sorbonne insiste sur l'intérêt qui s'attache en général aux publications de la Société des antiquaires de Normandie, une de celles qui se distinguent le plus en France par ses lumières, son activité et son zèle.

M. de Longpérier transmet, de la part de M. Léon Fallue, une notice sommaire avec plan et dessin de deux cryptes récemment découvertes à Epinay-sur-Seine, près Saint-Denis, qui portent le caractère des temps mérovingiens, ainsi que plusieurs sarcophages qui se trouvaient dans les environs, sans inscription, mais auprès desquels on a découvert une monnaie qu'on dit mérovingienne. Il se propose de poursuivre les fouilles et de soumettre un Mémoire à la Compagnie sur cet objet.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre ordinaire pour remplir la place laissée vacante par M. Quatremère.

Nombre des votants,	34
Majorité absolue,	18
M. Léopold Delisle,	18
M. Hauréau,	9
M. Munk,	5
Billets blancs,	2

M. Léopold Delisle est élu membre ordinaire.

L'ordre du jour appelle la lecture de la liste des correspondants. Il s'y trouve deux vacances à remplir : l'une dans l'ordre des regnicoles, par suite du décès de M. Fontanier ; l'autre parmi les étrangers, par l'effet de la promotion de M. Bopp au rang d'associé.

Il est décidé que les séances des vendredis 25 décembre 1857 et 1er janvier 1858 seront transférées aux mercredis 23 et 30 décembre 1857 ; par conséquent, la première séance de l'année 1858 aura effectivement lieu l'avant-dernier jour de l'année 1857. Il est arrêté en outre que l'Académie procédera au renouvellement de son bureau dans la séance du 30 décembre. Les correspondants seront nommés dans la séance du 8 janvier 1858.

M. Renan commence la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon.*

M. Brunet de Presle a la parole pour combattre une des propositions du Mémoire de M. de Saulcy, lu dans la dernière

séance, *Sur la bataille de Paris, entre Labienus et Camulogène*, à savoir : qu'il faut attribuer au nom *Metiosedum* la signification de *Meudon* et non celle de *Melun*. M. Brunet de Presle, ayant recours aux anciens manuscrits des *Commentaires* de César, et notamment au manuscrit de la Bibliothèque impériale, 5764, constate que le nom de *Metiosedum* figure dans quatre passages du VIIe livre sur ce manuscrit. Dans les trois premiers, il a été corrigé, et l'on a mis à la place *Melodunum* ; dans le quatrième, on a laissé *Metiosedum*. Le savant archéologue croit qu'il faudrait rétablir partout *Metiosedum*, ou lire partout *Melodunum*. Il conteste que *Metiosedum* représente *Meudon*, et s'appuie sur l'autorité de d'Anville.

M. DE SAULCY croit que le texte de César ne peut s'entendre que de la manière qu'il a exposée, et considère comme incontestable que l'armée de Labienus ait passé la Seine en face de Meudon.

M. DE LONGPÉRIER croit que la correction au manuscrit est toute naturelle.

M. LENORMANT pense que le quatrième passage ne peut convenir à Melun, et il lui semble que *Metiosedum* n'a pu être inventé. Il ajoute que de pareilles questions ne peuvent être discutées ainsi, et il demande que M. Brunet de Presle rédige un Mémoire qui serait lu dans une des prochaines séances.

Séance du 18.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes transmet une ampliation du décret par lequel S. M. l'Empereur approuve l'élection de M. Alexandre.

M. Arthur Dinaux met de nouveau sous les yeux de l'Académie la liste de ses ouvrages, à l'appui de sa candidature pour le titre de correspondant.

Renvoi à la Commission nommée à cet effet.

M. Michalowski soumet à l'appréciation de l'Académie un volume intitulé : *Unité et confusion des langues*, résumé de

vingt-cinq ans d'études, et dans lequel il essaye de démontrer, en prenant pour exemple la langue polonaise, qu'il n'existe que des permutations régulières entre les différents idiomes dans la formation du langage.

Renvoi à la Commission mixte du prix Volney.

M. Barthélemy désire envoyer au concours des antiquités de la France un long travail manuscrit; mais il demande à reprendre son manuscrit pour le faire imprimer après le jugement de la Commission.

L'Académie décide que cette faveur ne peut lui être accordée.

M. Hase présente à l'Académie une dissertation imprimée intitulée : *Etude sur Aristoxène et son école*. L'auteur, M. Ruelle, y expose la théorie musicale de ce philosophe, disciple d'Aristote, et annonce qu'il prépare une nouvelle édition des *Eléments harmoniques d'Aristoxène*. Il fait connaître la doctrine philosophique contenue dans cet ouvrage, le plus ancien qui nous soit parvenu, concernant la musique des Grecs; il signale enfin plusieurs erreurs qu'on pourrait relever dans les éditions publiées jusqu'à ce jour.

Le même savant présente pour le concours des antiquités de la France, de 1858, un Mémoire manuscrit de M. Azema de Montgravier, correspondant de cette Académie, intitulé : *Etude d'histoire et de topographie sur l'Algérie*.

Renvoi à la future Commission.

M. A. Chevallet envoie au concours des prix Gobert les exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Origine et formation de la langue française*; 3 vol. in-8. (Le 1er vol. a obtenu le prix Volney en 1850.)

M. B. Hauréau envoie au même concours six exemplaires du troisième fascicule du tome XIV du *Gallia christiana* (province de Tours).

Renvoi à la Commission des prix Gobert.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

Par M. Alfred de Terrebasse :

Fondations des seigneurs de Septème en faveur du monastère de Saint-André-le-Bas; br. in-8;

Appendice à l'histoire de Charlieu; demi-feuille in-8.

Par M. Alfred Darcel : *Histoire d'une guerre d'érudition : M. Lenormant et la Société du département de l'Eure*; br. in-8.

Revue numismatique, de MM. de Longpérier et de Witte; nouvelle série, t. II, n° 5, septembre et octobre 1857.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France; 3e trimestre 1857; in-8.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes; 4e série, 1re livraison, septembre et octobre 1857; in-8.

Le *Cabinet historique* de M. L. Paris; 11e livraison, 3e trimestre 1857; in-8,

L'Académie procède à la nomination des six membres de la Commission qui devra présenter un rapport et une double liste de candidats pour l'élection d'un correspondant regnicole et d'un correspondant étranger.

Sont nommés : MM. Hase, Reinaud, Le Clerc, Guigniaut, Mohl et de Longpérier.

M. RENAN continue la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*.

M. BRUNET DE PRESLE lit, conformément à l'invitation qui lui a été faite à la dernière séance, ses *Observations sur le nom de* Metiosedum, *et sur le lieu de la bataille livrée par Labienus à Camulogène, près de Paris.*

L'auteur de cette communication rappelle qu'il a pris part à la discussion qui s'était élevée sur cette question en 1852, dans le sein de la Société des antiquaires, à propos du Mémoire de M. J. Quicherat, inséré dans le tome XXI des *Mémoires* de cette Société. Le savant académicien avait alors combattu l'opinion du docte archiviste qui plaçait *Metiosedum* à Athis. Il combat aujourd'hui celle de M. de Saulcy qui lui semble s'écarter plus encore de la vérité en le plaçant à Meudon.

Le nom de *Metiosedum* se lit quatre fois dans quelques-unes des plus anciennes éditions de César, par exemple dans celle de Jungermann (Francfort, 1669). Ces éditions représentent toute une série de manuscrits.

C'est au chapitre LVIII du livre VII que ce nom se présente pour la première fois : « Silentio e castris III vigilia egressus, « eodem quo venerat itinere Metiosedum pervenit ; id est oppi- « dum Senonum in insula Sequanæ positum ut paulo ante Lute- « tiam diximus. » Cette description ne peut se rapporter qu'à Melun ; il se sera trouvé au moyen âge quelques copistes assez instruits pour savoir que l'ancien nom de Melun était *Melodunum* ou *Melledunum*, et ils auront substitué ce dernier nom à celui de *Metiosedum*. Cette correction existe dans un manuscrit, sans doute du onzième siècle, n° 5764 de la Bibliothèque impériale. Au-dessus du mot *Metiosedum* se voit, d'une écriture qui paraît un peu plus moderne, *vel Melodunum*, mot qui est répété à la marge de la même ligne. Dans les trois autres passages, le nom de *Metiosedum* n'a pas été corrigé.

Sur beaucoup d'autres manuscrits, la correction a été faite par une conséquence toute naturelle dans les trois premiers passages de César, car il s'agit évidemment de la même localité ; mais elle n'a été faite par aucun dans le quatrième.

Le savant membre pense qu'il y est cependant question de la même ville, comme l'ont cru Scaliger et d'Anville, et qu'il fallait faire la correction partout ou laisser subsister dans les quatre passages la leçon uniforme que présentait le manuscrit du onzième siècle avant qu'une main étrangère y eût introduit ce changement. Il ajoute que cette ville est Melun et que le texte de César est aussi facile à expliquer dans ce quatrième passage que dans les trois autres, en plaçant à Melun la ville qui y est mentionnée.

On lit dans d'autres manuscrits les leçons *Losedum, Etlosedum*, *Elesedum*, *Edesedum*, *Etiosedum* pour le quatrième passage. Mais il est hors de doute que la vraie leçon est celle de *Metiosedum*, adoptée par l'abbé Lebeuf, qui l'avait relevée dans vingt-huit manuscrits.

M. Brunet de Presle analyse ensuite le paragraphe de César dans lequel se trouve, pour la quatrième fois, le nom de *Metiosedum*, et il conclut que les circonstances de cette partie de la campagne de Labienus se concilient très-bien avec la position

donnée par d'Anville et par lui de *Metiosedum* à Melun ; en effet, César dit : *Metiosedum versus*, « du côté de Melun. » Il est naturel que l'auteur des *Commentaires* indique ici *Metiosedum* comme étant la localité la plus importante située *dans la direction* que suit Labienus.

M. Lenormant intervient dans la discussion par une communication écrite ayant pour titre : *Sur un passage du VIIe livre des* Commentaires *de César*. (Lecture inachevée.)

Séance du 23.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes transmet, par message du 21 décembre, l'ampliation du décret par lequel S. M. l'Empereur approuve l'élection de M. Delisle.

M. le Secrétaire perpétuel introduit dans la salle des séances MM. Alexandre et Delisle, qui sont invités par M. le président à prendre place parmi leurs confrères.

M. l'abbé Richard envoie au concours des antiquités de la France l'*Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu, au diocèse de Besançon ;* 1 vol. in-8.

M. Mahul, pour le même concours, le 1er volume d'un ouvrage intitulé : *Cartulaires et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne ;* in-4.

M. J.-B. Bouillet, pour le même concours : 1° *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne, accompagnée des bannières que portaient ces communautés avant* 1789, in-8 ;

2° *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne ;* 1 vol. in-8.

M. Ch. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, pour le même concours, un ouvrage intitulé : *De la vicomté de l'eau de Rouen, et de ses coutumes au treizième et au quatorzième siècle* ; 1 vol. in-8.

M. Egger réclame l'admission, au concours, d'un ouvrage de M. Grégoire, intitulé : *La Ligue de Bretagne*, qu'il avait offert de la part de l'auteur, sans en indiquer autrement la destination.

Renvoi de ces sept ouvrages à la future Commission.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie du Gard, 1856-1857 ; in-8.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. II, 4e bulletin.

Revue de l'art chrétien, décembre 1857 ; in-8.

M. Renan continue la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*.

M. Lenormant reprend sa communication écrite, et formant incident dans la discussion élevée au sujet du Mémoire de M. de Saulcy *Sur la bataille de Paris, entre Labienus et Camulogène*. (Lecture inachevée.)

M. Jomard insiste, à cette occasion, sur la nécessité de commencer l'examen de la question géographique par la détermination précise des noms de lieu, la véritable signification et la vraie leçon du mot *Metiosedum* ou *Meliosedum*. Il engage à consulter Cellarius.

M. de Saulcy n'attache aucune importance au nom *Metiosedum*. Il croit seulement qu'il est impossible de supposer que Labienus ait passé la Seine à un autre endroit qu'en face de Meudon.

M. Lenormant croit, au contraire, que le nom de *Metiosedum* a une très-grande importance dans cette discussion, et il se propose de le prouver dans la dernière partie de son travail. Il ajoute que Meudon était un endroit celtique très-important, et que les monuments qui y ont été trouvés en sont un témoignage certain.

M. de Longpérier a vu en place le beau monument celtique de Meudon.

M. de Saulcy insiste sur la nécessité de fixer le lieu du passage de la Seine : c'est pour lui le point intéressant de la question.

FIN DES SÉANCES DE 1857.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DE MÉMOIRES,

COMMUNICATIONS, RAPPORTS FAITS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1857,

SOIT PAR LES MEMBRES, SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7,
Boulevard extérieur de Paris.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1858

TOME II.

Paris. — Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1858

SECONDE ANNÉE

TOME II

PAR

Ernest DESJARDINS

Docteur ès-lettres,
Membre correspondant de l'Institut archéologique de Rome,
Professeur d'histoire au Lycée Bonaparte.

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,
RUE DES GRÈS, 7.

1859

Et, comme il est juste de rendre à chacun ce qui lui est dû, nous dirons que c'est d'après ses conseils que nous avons donné quelque perfectionnement à cette publication. Ainsi, ce second volume comprend la table des Mémoires et communications des deux années 1857 et 1858. Nous avons ajouté à nos analyses des notices bibliographiques sur les membres admis dans les rangs de l'Académie, aussi bien que sur les correspondants nouvellement nommés; nous avons donné les mêmes renseignements sur ceux qui ont laissé des places vacantes dans le sein de la Compagnie pendant ces deux annéès, afin que le public sût quels avaient été les titres des premiers et les travaux des seconds. Nous avons été guidé dans ces recherches bibliographiques par ceux de Messieurs les Membres de la Compagnie qui étaient le plus spécialement renseignés sur les ouvrages de leurs savants confrères.

Mais, en cherchant à profiter des conseils qu'on a bien voulu nous donner, nous regrettons de ne pouvoir satisfaire aux exigences de tous. L'on nous a reproché de nous borner à de simples analyses et de nous abstenir de toute discussion; or la critique nous est interdite par deux raisons : la première, c'est que, loin de nous croire compétent à discuter tant de travaux, nous nous estimerons heureux si nous avons eu les lumières suffisantes pour les bien comprendre et les analyser exactement, même

avec le secours des auteurs ; la seconde, c'est que le public est simplement toléré aux séances ordinaires, que le règlement de l'Académie l'autorise à en exclure. Mais si la Compagnie a cru devoir s'écarter de la sévérité de cette règle pour faire profiter un plus grand nombre de ses travaux, si elle veut bien ne pas s'opposer à notre publication, si elle a même daigné l'encourager, elle n'entend en aucune sorte autoriser les critiques à se produire sur des travaux encore inédits, susceptibles par conséquent d'être modifiés avant d'être soumis au public.

On nous a reproché enfin de décerner des éloges à tous ceux que nous ne pouvions critiquer et que nous avions intérêt à ménager. Cette imputation, que notre caractère repousse absolument et que notre indépendance vis-à-vis de tous n'a que trop démentie, tombe d'ailleurs d'elle-même devant l'évidence : qu'on prenne la peine d'ouvrir notre recueil, et l'on se convaincra que ce qui a été pris pour un éloge par des personnes mal instruites des usages académiques n'est autre chose que le retour de la formule obligée : *le savant Académicien*, ce qui signifie, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Monsieur*, parce qu'il est à croire qu'on n'y entre qu'à la condition d'être savant en effet.

Nous sommes heureux de renouveler ici l'ex-

pression de notre gratitude envers M. le Secrétaire perpétuel et MM. les Membres du Bureau, qui, sans pouvoir accepter aucune responsabilité dans ces annales, ont bien voulu rendre notre tâche plus facile par la communication des procès-verbaux des séances.

Ernest Desjardins.

AVANT-PROPOS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1858.

BUREAU DE L'ACADÉMIE
Pendant l'année 1858.

M. LE BAS, président.
M. WALLON, vice-président.
M. NAUDET, secrétaire perpétuel.

BUREAU DE L'ACADÉMIE
Pour l'année 1859.

M. WALLON, président.
M. BERGER DE XIVREY, vice-président.
M. NAUDET, secrétaire perpétuel.

MEMBRES.

ACADÉMICIENS ORDINAIRES.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1817	Naudet (Joseph).............	Le comte Garran de Coulon.
1818	Jomard (Edme-François).....	Visconti.
1824	Hase (Charles-Benoît)........	Bernardi.
1832	Le comte Beugnot (A.-Arthur).	Thurot.
1832	Reinaud (Joseph-Toussaint)..	de Chézy.
1833	Julien (Stanislas)............	Saint-Martin.
1833	Guizot (F.-P.-Guillaume)....	Le baron Dacier.

pression de notre gratitude envers M. le Secrétaire perpétuel et MM. les Membres du Bureau, qui, sans pouvoir accepter aucune responsabilité dans ces annales, ont bien voulu rendre notre tâche plus facile par la communication des procès-verbaux des séances.

Ernest DESJARDINS.

AVANT-PROPOS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1858.

BUREAU DE L'ACADÉMIE
Pendant l'année 1858.

M. Le Bas, président.
M. Wallon, vice-président.
M. Naudet, secrétaire perpétuel.

BUREAU DE L'ACADÉMIE
Pour l'année 1859.

M. Wallon, président.
M. Berger de Xivrey, vice-président.
M. Naudet, secrétaire perpétuel.

MEMBRES.

ACADÉMICIENS ORDINAIRES.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1817	Naudet (Joseph).............	Le comte Garran de Coulon.
1818	Jomard (Edme-François).....	Visconti.
1824	Hase (Charles-Benoît)........	Bernardi.
1832	Le comte Beugnot (A.-Arthur).	Thurot.
1832	Reinaud (Joseph-Toussaint)..	de Chézy.
1833	Julien (Stanislas)............	Saint-Martin.
1833	Guizot (F.-P.-Guillaume)....	Le baron Dacier.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1834	Le Clerc (Joseph-Victor).....	de Pougens.
1837	Guigniaut (Joseph-Daniel)....	Van Praët.
1837	Paris (Alexis-Paulin)........	Raynouard.
1838	Le Bas (Philippe)...........	Le comte Rheinard.
1838	Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore)......................	Le prince de Talleyrand.
1838	Magnin (Charles)...........	Le baron Silvestre de Sacy.
1839	Lenormant (Charles)........	Amaury Duval.
1839	Littré (Maximilien-Paul-Émile).........................	Pouqueville.
1839	Berger de Xivrey (Jules).....	Éméric-David.
1841	Villemain (Abel-François)...	Daunou.
1841	Wailly (Joseph-Noël de).....	Le marquis de Pastoret.
1842	Saulcy (Louis-Félicien-Joseph Caignart de)..................	Mionnet.
1842	Le comte de Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph)......	Le comte Alexandre de Laborde.
1842	Ampère (Jean-Jacques-Antoine).......................	Le baron de Gérando.
1844	Mohl (Jules)................	Burnouf père.
1845	Laboulaye (Édouard-René Lefebvre)......................	Fauriel.
1845	La Saussaye (Jean-François-de-Paule-Louis de).............	Mollevaut.
1849	Ravaisson (Jean-Gaspard-Félix).........................	Letronne.
1849	Caussin de Perceval (Amand-Pierre)......................	Le vicomte Le Prevost d'Iray.
1850	Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe)....................	Éd. Biot.
1850	Wallon (Henri-Alexandre)...	Quatremère de Quincy.
1852	Brunet de Presle (Charles-Marie-Wladimir).................	Le baron Walckenaer.
1853	Rossignol (Jean-Pierre)......	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de Rougé (Olivier-Cnarles-Camille-Emmanuel)...	Pardessus.
1854	Egger (Émile).............	Guérard.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1854	Longpérier (Henri-Adrien Prevost de)	Le comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	Regnier (Jacques-Auguste-Adolphe)	Langlois.
1856	Renan (Joseph-Ernest)	Aug. Thierry.
1856	Renier (Charles-Alphonse-Léon)	Fortoul.
1857	Maury (Louis-Ferdinand-Alfred)	Dureau de la Malle.
1857	Delisle (Léopold-Victor)	Étienne Quatremère.
1857	Alexandre (Charles)	Boissonade.
1858	Munk (Salomon)	Lajard.

ACADÉMICIENS LIBRES.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1830	Le duc de Luynes (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph-d'Albert)	Schweighaeuser.
1833	Monmerqué (Louis-Jean-Nicolas)	Cousinéry.
1838	Le Prevost (Auguste)	Artaud.
1839	Vitet (Louis)	Michaud.
1841	Biot (Jean-Baptiste)	Le comte Miot de Mélito.
1843	Mérimée (Prosper)	Le marquis de Fortia d'Urban.
1846	Le marquis de La Grange (Adélaïde-Édouard Lelièvre)	Eyriès.
1854	Cherrier (Joseph de)	Le mar. Séguier de St.-Brisson.
1855	Texier (Charles-Félix-Marie)	Le baron Barchou de Penhoën.
1858	Le vicomte Hersart de La Villemarqué	de Pétigny.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1831	Boeckh (Auguste) à Berlin	Jefferson.
1847	Grimm (Jacob) à Berlin	Frédéric Jacobs.
1849	Lobeck (Auguste), à Kœnigsberg	Hermann.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1849	Wilson (Horace-Hayman), à Oxford	Sir Graves Chamney Haughton.
1854	Peyron (Amédée), à Turin	Cardinal Maï.
1855	Ritter (Carl), à Berlin	Le comte Sergius d'Ouvaroff.
1857	Bopp (Franz)	Le baron de Hammer-Purgstall.
1858	Welcker (Théodor), à Bonn	Creuzer.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

1852	Naudet (Joseph)	Eugène Burnouf.

CORRESPONDANTS.

Une ordonnance royale du 6 février 1839 a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.

MM.

Mustoxidi, à Corfou.

Le chevalier comte Demetrius Valsamachi, à Céphalonie.

Leake (William-Martin), à Londres.

Weiss, à Besançon, *Doubs*.

De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados*; et à Paris, rue de Richelieu, 63.

Quaranta (Bernard), à Naples.

Gerhard (Édouard), à Berlin.

De Meyran, marquis de Lagoy, à Aix, *Bouches-du-Rhône*.

Le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel-Sarrazin, *Tarn-et-Garonne*.

Le comte Borghesi, à San-Marino, *Italie*.

A. Leglay, à Lille, *Nord*.

Deville (Achille), à Alençon, *Orne*.

G.-H. Geel, à Leyde, *Pays-Bas*.

Berbrugger, à Alger, *Afrique*.

Floquet (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont-L'Évêque, *Calvados*; et à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, nº 52.

Greppo, à Belley, *Ain*.

Pertz, à Berlin.

Kosegarten, à Greifswalde.

Ch. Lassen, à Bonn, *Prusse rhénane*.

MM.

Eug. Boré, en Perse.

Wright (Thomas), à Londres.

W. Wachsmuth, à Leipzig.

Cel. Cavedoni, à Modène.

Le baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Anvers et à Paris, rue Fortin, nº 5.

Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie; et à Paris, rue de l'Université, nº 22.

De Laplane (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes*.

Rawlinson (colonel Henri Creswick), C. B., à Londres.

Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne;* et à Paris, quai Malaquais, nº 1.

Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

J. Roulez, à Gand.

Rangabé (Rithzio), à Athènes.

Azéma de Montgravier, à Montpellier, *Hérault*.

Freytag, à Bonn, *Prusse rhénane*.

Gazzera, à Turin.

Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël), à Rimini, *États romains*, et à Paris, rue Jacob, nº 54.

Minervini, à Naples.

Layard (Austen H.), à Londres.

Polain (Mathieu-Lambert), à Liége.

Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde*.

De Boissieu (Alphonse), à Lyon, *Rhône*.

Cureton (William), à Londres.

Wolf (Ferd.), à Vienne (Autriche).

Ed. de Coussemaker, à Dunkerque, *Nord*.

Stiévenart, à Dijon, *Côte-d'Or*.

Don Pascual de Gayangos, à Madrid.

Gorresio, à Turin, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 96.

Herculano de Carvalho, à Lisbonne.

Dinaux (Arthur), à Montataire (Oise), et à Paris, boulevard Montmartre, nº 19.

Lepsius (Richard), à Berlin.

Max Muller, à Oxford.

CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1858.

Un membre ordinaire est mort et a été remplacé dans le courant de l'année :

M. Lajard, décédé le 19 septembre 1858, remplacé par M. Munk (séance du 3 décembre 1858).

Un académicien libre est mort et a été remplacé :

M. De Pétigny, décédé le 4 avril 1858, remplacé par M. le vicomte Hersart de la Villemarqué (séance du 21 mai 1858).

Un membre associé étranger est mort et a été remplacé :

M. Creuzer, décédé à Heidelberg le 15 février 1858, remplacé par M. Théodor Welcker, à Bonn (séance du 30 avril 1858).

Deux correspondants, l'un étranger, l'autre regnicole, ont été nommés dans la séance du 22 janvier 1858, aux places laissées vacantes dans le courant de l'année 1857 :

Ce sont : M. Herculano de Carvalho à Lisbonne, en remplacement de M. Bopp, nommé, en 1857, associé étranger à la place laissée vacante par la mort de M. de Hammer Purgstall.

Et M. Arthur Dinaux, à Valenciennes, en remplacement de M. Fontanier, décédé consul de France à Civita-Vecchia.

Deux nouvelles places de correspondants étrangers sont devenues vacantes pendant le cours de l'année 1858 : ce sont celles de : M. Th. Welcker, à Bonn, nommé membre associé étranger en remplacement de M. Creuzer, décédé ; et de M. Théodor Panofka, à Berlin, décédé.

Les deux correspondants nommés à la séance du 24 décembre 1858 sont M. Lepsius, à Berlin, en remplacement de M. Welcker, et M. Max Muller, à Oxford, en remplacement de M. Panofka.

COMMISSIONS.

COMMISSIONS PERMANENTES.[1]

1. *Commission des inscriptions et médailles.* Membres : MM. Hase, Guigniaut, Le Bas, Lenormant (nommé à la séance du 8 janvier 1858, en remplacement de M. Boissonade, décédé).

2. *Commission pour la continuation de l'Histoire littéraire de la France.* Membres : MM. Paulin Paris, Le Clerc, Littré, Renan (nommé à la séance du 19 novembre 1858).

3. *Commission mixte du prix de linguistique fondé par M. de Volney.*

Membres : MM. Dupin, Mérimée, Patin, de l'Académie française, Reinaud, Hase et Mohl, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

COMMISSIONS ANNUELLES DE 1858.

1. *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 30 décembre 1857) : MM. Jomard, Hase, Comte Beugnot, Le Clerc, Guigniaut, Magnin, de Wailly, Mohl (mêmes que l'année précédente) et MM. les membres du bureau.

2. *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance) : MM. Jomard, Hase, Paulin Paris, Magnin, Berger de Xivrey, Vitet, Mérimée, de Longpérier (mêmes que l'année précédente) et MM. les membres du bureau.

3. *Commission de l'École française d'Athènes* (nommée à la même séance) : MM. Hase, Guigniaut, Brunet de Presle, Egger, Alexandre et MM. les membres du bureau.

4. *Commission centrale administrative et des fonds de l'Académie* (nommée à la même séance) : MM. Garcin de Tassy et Mohl.

5. *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie* (nommée à la séance du 15 janvier) : MM. Jomard, Lenormant, Léon Renier, Maury.

La question proposée en 1856 était :

Recueillir dans une exposition critique et suivie tous les faits, tous

[1] Voir, pour l'origine et les attributions de diverses commissions, le 1er vol., p. 11 et suiv.

les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, en écartant des conjectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de l'étude comparée des langues. (Une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr.)

Le prix n'a pas été décerné. La question a été remise au concours, modifiée.

6. *Commisssion chargée de proposer les sujets parmi lesquels l'Académie en choisira un à mettre au concours pour le même prix pour* 1860 (nommée à la séance du 16 juillet 1858) : MM. Jomard, Hase, Le Clerc, Lenormant, Laboulaye, Renan, et MM. les membres du bureau.

La question adoptée par l'Académie est la suivante :

« *Réunir dans un examen critique les fragments anciennement connus d'Hypéride et les textes de cet orateur nouvellement découverts et publiés; compléter, à l'aide de ces documents, l'histoire des événements politiques auxquels Hypéride prit une part active, et, dans une appréciation littéraire développée, contrôler les jugements que les auteurs de l'antiquité ont portés sur les écrits de cet orateur.* » (Une médaille en or de la valeur de 2,000 fr.).

7. *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie de* 1854, *non décerné en* 1856 *faute de mémoires dignes du prix, et remis au concours pour* 1858 (nommée à la séance du 15 janvier 1858) : MM. le duc de Luynes, Lenormant, de Saulcy, Renan.

La question proposée en 1854 et remise au concours en 1856 pour 1858 était :

« *Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.* » (Une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr.).

Aucun mémoire n'ayant été jugé digne du prix, la question est remise au concours pour 1860.

8. *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix Bordin* (nommée à la séance du 15 janvier 1858) : MM. le comte Beugnot, de Wailly, Laboulaye, Delisle.

La question proposée en 1856 pour 1858 était :

« *Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel.* »

(Une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr.)

Le prix a été décerné.

9. *Commission chargée de proposer les trois sujets parmi lesquels l'Académie en choisit un à mettre au concours en* 1858 *pour* 1860, *pour le prix Bordin* (nommée à la séance du 16 juillet 1858) : MM. Jomard, Hase, Le Clerc, Lenormant, Laboulaye, Renan et MM. les membres du bureau.

Le sujet adopté par la Compagnie est le suivant :

« *Faire une étude nouvelle et une nouvelle exposition raisonnée des connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située entre les tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la région du Haut-Nil. Expliquer, déterminer, délimiter ces connaissances depuis l'époque d'Hérodote, jusqu'à celle de Pline et de Ptolémée, par le rapprochement, la comparaison, soit de la géographie des Arabes au moyen âge, soit des notions de plus en plus positives acquises par les modernes sur les pays dont il s'agit, à partir du* XVe *siècle et particulièrement dans ces quarante dernières années.* »

(Une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr.)

10. *La Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix Bordin, proposé en* 1854 *pour* 1856 *et prorogé de* 1856 *à* 1858 (nommée à la séance du 15 janvier 1858) : MM. Hase, Le Clerc, Egger, Adolphe Regnier.

La question proposée en 1854 et prorogée en 1856 pour 1858 était :

« *Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domination romaine; exposer ce qu'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de leurs usages.* »

(Une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr.)

Le prix a été décerné.

11. *Commission chargée d'examiner les ouvrages imprimés envoyés au concours pour les prix Gobert de* 1858 : MM. le comte Beugnot, Le Clerc, Laboulaye, Maury.

(Les prix sont décernés par l'Académie après délibération secrète, et votant au scrutin secret, sur la proposition de la Commission.)

(1er Prix : Une médaille d'or de la valeur d'environ 9,000 fr.; 2e Prix : Une médaille d'or de la valeur d'environ 1,000 fr.)

12. *La Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix de numismatique* : MM. le duc de Luynes, Lenormant, de Saulcy, de Longpérier.

(Une médaille d'or de la valeur de 400 fr.)

13. *Commission d'impression* (nommée à la séance du 19 novembre 1858) : MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut, Mohl, Laboulaye et MM. les membres du bureau.

COMMISSIONS ANNUELLES NOMMÉES AU COMMENCEMENT DE 1859.

1. *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 7 janvier 1859) : MM. Jomard, Hase, comte Beugnot, Le Clerc, Guigniaut, Magnin, Villemain, Mohl et MM. les membres du bureau. (Mêmes que l'année précédente, sauf M. de Wailly, démissionnnaire, remplacé par M. Villemain.)

2. *Commission des Antiquités de la France* (nommée à la séance du 7 janvier 1859) : MM. Jomard, Hase, Vitet, Mérimée, de Longpérier, Léon Renier, Maury, Delisle, et MM. les membres du bureau.

3. *Commission de l'École française d'Athènes* (nommée à la séance du 7 janvier 1859) : MM. Hase, Guigniaut, Le Bas, Brunet de Presle et Egger, et MM. les membres du bureau.

4. *Commission centrale administrative* (nommée à la séance du 7 janvier 1859) : MM. Garcin de Tassy, Mohl. (Mêmes que l'année précédente.)

Prix Gobert.

5. *Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours pour les prix Gobert de* 1859 (nommée à la séance du 24 décembre 1859) : MM. Magnin, de Cherrier, Alexandre, Delisle.

Prix ordinaire de l'année 1859.

6. Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours sur la question du *Coran (Voy.* l'énoncé dans le programme ci-après), nommée à la séance du 14 janvier : MM. Reinaud, Mohl, Caussin de Perceval, Renan.

Prix ordinaire remis au concours en 1855 *pour* 1857, *et de* 1857 *à* 1859.

7. La Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits

envoyés au concours sur la question des *Narrations fabuleuses* (*Voy.* l'énoncé plus bas), nommée à la séance du 14 janvier : MM. Hase, Le Clerc, Villemain, Renan.

Prix ordinaire remis au concours de 1857 *pour* 1859.

8. La Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour la question de l'*Architecture byzantine* (*Voy.* l'énoncé plus bas), nommée à la séance du 14 janvier : MM. Lenormant, Vitet, Brunet de Presle et Texier.

Prix Bordin de 1859.

9. La Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour la question de *Terrentius Varron* (*Voy.* l'énoncé plus bas), nommée à la séance du 14 janvier : MM. Hase, Le Clerc, Laboulaye, Egger.

Prix de numismatique.

10. La Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours de numismatique, nommée à la séance du 14 janvier 1859 : MM. le duc de Luynes, Lenormant, de Saulcy, de Longpérier.

ÉTAT DES TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE A LA FIN DE L'ANNÉE 1858.

I. Mémoires. — La collection (deuxième série) comprend dix-neuf volumes, la deuxième partie du tome XX, le tome XXI et la deuxième partie du tome XXIII. Le tome XXII doit former la table du tome XII à XXI. La première partie du tome XX est sous presse.

II. Mémoires présentés a l'académie par divers savants. — *Deux séries :*

Première série. — Sujets divers d'érudition. Cinq volumes publiés. La première partie du tome VI est en voie de publication.

Deuxième série. — Antiquités de la France. Trois volumes de publiés, le quatrième en voie de publication.

III. Notices et extraits des manuscrits. — Les quatorze premiers volumes sont publiés ainsi que les volumes XVI, XVII, deuxième partie du XVIIIe, deuxième partie du XIXe tome. — Le tome XV formera la table des quatorze premiers volumes. La première partie du tome XVIII est sous presse.

IV. Histoire littéraire de la France. — Vingt-trois volumes de parus. (MM. Paulin Paris, Le Clerc, Littré, Renan, commissaires.)

V. Recueil des historiens des Gaules et de la France. — MM. de Wailly et Guigniaut, rédacteurs. Vingt et un volumes publiés, le XXIIe en voie de publication.

VI. Table chronologique des chartes et diplomes. — M. Laboulaye, rédacteur. Six volumes de publiés. Le tome VII est en cours de publication.

VII. Suite du recueil de Bréquigny, textes de chartes et diplomes des rois de France, antérieurs au règne de Philippe-Auguste. — Commissaires : MM. le comte Beugnot et Léopold Delisle. Le recueil se prépare. Deux volumes de *Diplomata, chartæ, leges*, de publiés.

VIII. Recueil des historiens des croisades. — *Deux séries* :

1. *Historiens occidentaux*, deux volumes publiés. MM. Le Bas et Wallon, rédacteurs.

2. *Historiens occidentaux*, t. I et II des Arabes en voie de publica-

tion. M. Reinaud, rédacteur du tome I. — M. Quatremère était rédacteur du tome II. (M. Dulaurier adjoint.)

Historiens grecs en voie de publication.— MM. Hase et Alexandre rédacteurs.

Rapport de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le deuxième semestre de l'année 1858, lu le 4 février 1859.

Messieurs,

Ce semestre a été marqué par l'émission de deux tomes, dont j'annonçais, dans mon précédent rapport, le prochain achèvement, savoir :

1° La seconde partie du XXIIIe volume des *Mémoires de l'Académie*, contenant :

Un mémoire sur le style du Nouveau Testament, et sur l'établissement du texte, par M. Berger de Xivrey ;

Un autre sur une inscription métrique trouvée à Athènes, par M. Le Bas ;

Un troisième, sur l'administration des postes chez les Romains, par M. Naudet ;

Un quatrième, sur l'origine et le caractère véritable de l'Histoire phénicienne qui porte le nom de Sanchoniathon, par M. Renan ;

Un cinquième, sur les années de Jésus-Christ, par M. Wallon.

2° La deuxième partie du tome V de la première série (sujets divers d'érudition) des *Mémoires présentés par divers savants*; je n'en répéterai pas ici les titres qu'on a pu lire dans le rapport du dernier semestre.

J'ai donné la copie et suis parvenu à la quatorzième feuille de la première partie du XXe volume des *Mémoires de l'Académie*, qui formera le complément de la dixième livraison de la nouvelle série et présentera l'*Histoire* de la Compagnie pendant les années 1852-1856.

L'œuvre de vos commissaires éditeurs s'est poursuivie avec la même régularité que de coutume, sauf des retardements momen-

tanés dans quelques parties, qu'a dû causer l'attente, soit de manuscrits indispensables empruntés à des bibliothèques de départements, soit d'épreuves retenues par l'Imprimerie impériale que des travaux d'urgence occupaient ailleurs.

M. de Wailly, qui a depuis dix ans attaché son nom, avec lequel est venu s'associer celui de M. Guigniaut, à la continuation du recueil des *Historiens de la France*, vient, après l'intervalle nécessaire pour la recherche, la critique et l'annotation des textes qui fourniront la matière du XXIIe volume, d'en commencer l'impression. Trente feuilles sont tirées, douze sur le point de l'être ; la copie pour quatre-vingts feuilles est entre les mains des imprimeurs.

Le VIIe volume de la *Table des chartes et diplômes* royaux, sous la direction de M. Laboulaye, s'est augmenté de six feuilles, et atteint la cent-sixième. Les imprimeurs ne manqueront pas de copie.

La tâche difficile dont M. Brunet de Presle s'est chargé pour l'édition des *Papyrus grecs du Louvre* dans la seconde partie du XVIIIe volume des *Notices et extraits de manuscrits*, a fait encore quelques progrès. Un supplément de cinq planches de *fac-simile* des pièces originales en portera le nombre total à cinquante-deux, dont quarante-huit déjà sorties des presses. Pour le texte, les bons à tirer ont été donnés pour quatorze feuilles ; seize autres sont en épreuve ou en composition. Toute la copie est mise au net. Nous avons lieu d'espérer que ce monument, dont M. Letronne en mourant n'avait pas laissé tous les matériaux complets et tout à fait préparés, paraîtra enfin dans le cours de l'année qui commence.

Le IIe volume des *Historiens occidentaux des croisades*, qui contient la chronique de Guillaume de Tyr avec ses continuateurs, s'est presque terminé dans le cours du semestre. Les trois dernières feuilles des tables, qui arriveront à la 832e page, sont données bonnes à tirer. Il ne manque plus que la préface de MM. Le Bas et H. Wallon.

Vous savez que la collection des *Historiens orientaux* de ces mêmes croisades forme à présent trois sections. M. Quatremère en avait entrepris deux à la fois, une de récits arabes, l'histoire de Nour-Eddin et de Salah-Eddin, et une série de documents en langue arménienne. Il en était encore, d'une et d'autre part, au commencement, quand la mort l'a surpris. Vous avez désigné,

sur la proposition de votre Commission des travaux littéraires, M. Dulaurier pour reprendre et compléter cette section. Ce savant, qui se trouvait par ses études antérieures en mesure de rémplir sans délai ses engagements, m'a remis depuis peu toute sa copie, texte, traduction et notes. D'après l'estimation du bureau de la typographie, le tout formera un volume d'environ 800 pages. La commission des travaux littéraires s'occupe de pourvoir à l'autre partie de l'héritage de M. Quatremère.

M. Reinaud, qu'une longue et douloureuse ophthalmie avait forcé de suspendre ses occupations, a remis en cours d'impression son recueil d'extraits d'auteurs arabes pour la même *Histoire des croisades*. Il se fait aider, pour la lecture et la transcription des manuscrits, par des yeux exercés, mais non encore fatigués par d'aussi grands travaux que les siens, et nous avons dû à cette association avec le savant éditeur, dans le semestre qui vient de s'écouler, six nouvelles feuilles tirées, par lesquelles le volume atteint la 528e page ; plus, d'autres feuilles en épreuves.

L'opération par laquelle s'amassent, se vérifient, se coordonnent les matériaux de plusieurs autres grands recueils, cette partie latente du travail de vos Commissions, n'en est pas la moins active ni la moins persévérante,

M. Hase et son digne collaborateur, M. Alexandre, préparent la suite des *Historiens grecs des croisades*.

Tandis que les membres de la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* rédigent séparément les articles qu'ils se sont distribués entre eux, ils continuent d'entendre lire et de discuter, dans leurs conférences de chaque semaine, le *Discours sur l'état des Lettres au XIVe siècle* (ouvrage de M. V. Le Clerc), qui doit ouvrir le XXIVe volume, et en remplir la plus grande partie. Après avoir étudié l'influence de la papauté et de la royauté sur la direction des esprits et la nature des productions littéraires, l'auteur est arrivé à deux points qui ont été l'objet de longues recherches, en 1750 et en 1824, dans les deux précédents discours préliminaires : les universités et les bibliothèques.

Celui des membres de la Commission qui s'est chargé du discours sur l'état des arts, M. Renan est allé visiter, au mois de septembre, ce que l'ancien comtat Venaissin peut avoir conservé, dans ses villes et dans ses châteaux, des œuvres des artistes employés alors par la Cour pontificale d'Avignon.

La collection des pièces d'où sortira le IIIe volume des *Chartes et diplômes des rois de France* antérieurs au règne de Philippe-Auguste s'est encore notablement enrichie dans le cours du semestre.

On a transcrit à la Bibliothèque impériale cinq cent seize pièces (deux cent soixante et une d'après des titres originaux et deux cent cinquante-cinq d'après des cartulaires ou des collections modernes). Ces pièces se rapportent principalement aux églises ou abbayes de Saint-Martin de Tours, de Cluny, de Saint-Maximin de Trèves, de Saint-Servais de Maestricht, de Celle-Frouin, d'Eaunes et des Echarlis.

On a achevé d'examiner et de copier les pièces originales, au nombre de quatre-vingt-onze, envoyées en communication par MM. les préfets de l'Aube, de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord.

MM. les archivistes de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres ont fourni la copie de quatre cent quatre-vingt-seize chartes relatives aux abbayes de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Florent de Saumur et de Saint-Maixent.

Ainsi, la collection s'est accrue de mille deux cent trois nouvelles pièces.

M. Delisle, le successeur de M. Guérard, a jugé que le moment était venu de ranger, dans un ordre provisoire, mais uniforme, les pièces acquises depuis douze ans, en les classant d'abord par fonds, c'est-à-dire en tenant uniquement compte des établissements civils et religieux dans les archives desquels ces documents étaient primitivement conservés. Ce classement est achevé depuis quelques semaines, et nous possédons maintenant, réunies dans un même fascicule, toutes les pièces relatives aux priviléges et aux propriétés de chaque abbaye, chapitre, commune ou seigneurie. C'était le seul moyen de reconnaître les doubles emplois et de résoudre beaucoup de problèmes géographiques et chronologiques.

M. Delisle a tracé un tableau des six cent cinquante-quatre fonds auxquels se rattachent les vingt-six mille quatre cent soixante-quinze pièces transcrites jusqu'à ce jour. Ce tableau indique le nombre des pièces de chaque fonds, la date la plus ancienne et les collections d'où elles proviennent.

Il rédige maintenant un état général et détaillé des anciens

fonds d'archives qui peuvent contenir des documents antérieurs à l'avénement de Philippe-Auguste. Ce double travail fera connaître d'une manière rigoureuse ce qui a été fait et ce qui reste à faire pour achever la préparation de la grande collection des chartes et diplômes.

Dans ce compte-rendu de l'état des publications qui vous ont été léguées par les bénédictins ou par les érudits laïques du dernier siècle, et dans lesquelles vous ne cessez de mettre en lumière les sources de notre histoire nationale, il y aurait une lacune, si je passais sous silence une des plus importantes, une de celles dont la reprise et la continuation appartiennent le plus incontestablement à votre initiative, dont le progrès est dû à vos encouragements, dont l'avenir dépend de vos décisions : le XIVe volume du *Gallia Christiana*, contenant la province de Tours, est achevé [1]; l'auteur a commencé la rédaction du XVe volume, consacré à la province de Besançon, et la rédaction de la partie la plus considérable, celle du diocèse de la métropole, touche bientôt à sa fin.

Votre Commission des travaux littéraires peut se féliciter de participer à l'activité et au succès de tous ces travaux par sa vigilante sollicitude et par ses directions éclairées.

NAUDET.

[1] GALLIA CHISTIANA in provincias ecclesiasticas distributa, in qua series archiepiscoporum, episcoporum et abbatum... ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur... tomum quartum decimum, ubi de provincia Turonensi agitur, condidit Bartholomæus Hauréau.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE.

L'académie avait proposé en 1856, pour le prix à décerner en 1858, le sujet suivant :

« Recueillir, dans une exposition critique et suivie, tous les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, en écartant les conjectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de l'étude comparée des langues. »

La commission chargée de juger les ouvrages envoyés était composée de MM. *Jomard, Lenormant, Léon Renier, Maury.*

Il a été déposé au secrétariat de l'Institut deux mémoires.

Aucun des deux mémoires n'ayant mérité le prix, la question est remise au concours pour l'année 1860, dans les termes suivants :

« Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle en archéologie, en numismatique, en ethnographie, en philologie comparée, ont ajouté aux connaissances antérieurement acquises sur l'histoire et la civilisation de la Gaule jusqu'à l'époque des Antonins. »

L'académie avait également proposé pour la seconde fois, en 1856, pour sujet d'un autre prix à décerner en 1858, la question suivante :

« Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien; en suivre la pro pagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

La commission chargée de juger les ouvrages envoyés, était composée de MM. *le duc de Luynes, Lenormant, de Saulcy, Renan.*

Aucun de ces mémoires n'a paru digne d'obtenir le prix; mais en considération de l'importance du sujet, de la maturité de la

question et des espérances que donnent quelques-uns des travaux examinés, l'Académie proroge le concours à l'année 1860.

Les prix consisteront chacun en une médaille d'or de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

La Commission était composée de MM. *Jomard, Hase, Paulin, Paris, Magnin, Berger de Xivrey, Vitet, Mérimée, de Longpérier.*

L'Académie décerne la première médaille à M. Rabanis, pour son ouvrage intitulé : *Clément V et Philippe le Bel*, 1 vol in-8 ;

La seconde médaille à M. Grégoire, pour son ouvrage intitulé : *La Ligue en Bretagne*, 1 vol. in-8;

La troisième médaille à MM. les professeurs du collége de Saint François-Xavier de Besançon, pour l'ouvrage intitulé : *Vie des saints de Franche-Comté*, 4 vol. in-8;

Rappels de médailles :

1° A M. de Caumont, correspondant, pour le tome III de sa *Statistique monumentale du Calvados*, in-8.

2° A M. Rossignol, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Le Bailliage de Dijon*, 1 vol, in-8 ; 2° *De l'oppidum chez les Celtes*, in-4.

3° A M. Azéma de Montgravier, correspondant, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Etudes d'histoire et de topographie sur le Dahra.*

Des mentions très-honorables sont accordées :

1° A M. Émile de La Bédollière, pour son ouvrage intitulé : *Mœurs et vie privée des Français dans les premiers siècles de la monarchie*, 3 vol in-8 ;

2° A M. Semichon, pour son ouvrage intitulé : *La paix et la trêve de Dieu*, 1 vol. in-8.

3° A M. de Lépinois, pour le tome II de son *Histoire de Chartres*, in-8;

4° A M. Melleville, pour son *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne*, 2 vol. in-8 ;

5° A M. le comte Hector de La Ferrière-Percy, pour son *Histoire du canton d'Athis (Orne) et de ses communes*, etc., 1 vol. in-8 ;

6° A MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié, pour le tome 1er du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris*, in-4 ;

7° A M. Mahul, pour le tome 1er du *Cartulaire et Archives des*

communes de l'ancien diocèse de l'arrondissement de Carcassonne, in-4.

8° A M. Deschamps de Pas, pour sa brochure intitulée : *Sceaux des comtes d'Artois*, in-4;

9° A M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Etudes sur les documents antérieurs à l'année* 1285, *conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*, broch. in-8;

10° A M. H. Lepage, pour le *Trésor des chartes de Lorraine*, 1 vol. in-8;

11° A M. le général Jacquemin, pour ses *Recherches historiques, archéologiques et anecdotiques sur le harnachement*, manuscrit;

12° A M. Ch. de Beaurepaire, pour son ouvrage intitulé : *De la vicomté de l'Eau de Rouen et de ses coutumes aux* XIIIe *et* XIVe *siècles*, 1 vol. in-8;

13° A M. l'abbé Canéto, pour ses trois ouvrages intitulés : 1° *Sainte-Marie d'Auch*, Atlas *monographique de cette cathédrale*, 1 vol. in-f°; 2° *Tombeau roman de saint Léothade, évêque d'Auch, de* 691 *à* 718; broch. in-8; 3° *Essai de diplomatique et souvenirs d'histoire locale à propos d'une charte auscitaine du* XIIIe *siècle, écrite en langue romane*, broch. in-8.

14° A M. Eug. Grésy, pour ses deux brochures intitulées : 1° *Notice sur l'abbaye de Preuilly* (*Seine-et-Marne*), in-8; 2° *Restitution d'un nom de lieu disparu, retrouvé sur une dalle funéraire en l'église de Féricy* (*Seine-et-Marne*), 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. l'abbé Richard, pour son *Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu de Besançon*, 1 vol. in-8;

2° A M. le comte Georges de Soultrait, pour son *Armorial du Bourbonnais*, 1 vol. in-8;

3° A M. de Lacuisine, pour son ouvrage intitulé : *Le Parlement de Bourgougne, depuis son origine jusqu'à sa chute*, 2 vol. in-8.

4° A M. Cambouliu, pour son mémoire manuscrit *sur la renaissance de la poésie provençale : Clémence Isaure.*

5° A M. Emm. Bousson de Mairet, pour ses *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois, département du Jura, depuis son origine jusqu'en* 1830, 1 vol. in-8;

6° A M. Martin Daussigny, pour ses deux brochures in-8, intitulées : 1° *Description d'une voie romaine découverte à Lyon en* 1854; 2° *Notice sur l'inscription de Sabinus Aquila, découverte par le père Ménestrier au* XVIIe *siècle;*

7° A M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant, pour quatre brochures intitulées : 1° *Du Cheval-enseigne représenté sur les médailles gauloises, particulièrement sur celles de l'Aquitaine*, in-8 ; 2° *Une médaille gauloise inédite*, in-8 ; 3° *Lettre à M. de Witte sur quelques médailles des deux Tetricus*, in-8 ; 4° *Un dernier mot sur la médaille gauloise inédite, décrite et gravée dans la Revue de la numismatique belge*, in-8 ;

8° A M. de Longuemar, pour son *Essai historique sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, 1 vol. in-8 ;

9° A M. J.-B. Bouillet, pour son *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*, 1 vol. in-8 ; et son *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne*, 1 vol. in-8 ;

10° A M. l'abbé Poquet, pour : 1° son *Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne*, in-8 ; 2° sa *Promenade archéologique dans les environs de Soissons*, in-8 ; 3° sa *Notice historique et descriptive sur l'église abbatiale d'Essomes*, broch. in-8 ;

11° A M. Alfred de Caix, pour sa *Notice sur la Chambrerie de l'abbaye de Troarn*, broch. in-4 ;

12° A M. Mathieu, pour son ouvrage intitulé : *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, 1 vol. in-8.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT.

(Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.)

La Commission chargée de proposer à l'Académie les ouvrages qu'elle juge dignes d'être couronnés était composée de MM. *le comte Beugnot, Le Clerc, Laboulaye* et *Maury*.

L'Académie maintient le premier de ces prix à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia christiana* (*province de Tours*), 1 vol. in-f°.

Le second prix est décerné à M. Albin de Chevallet, auteur de l'ouvrage intitulé : *Origine et formation de la langue française*, 3 vol.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

La Commission était composée de MM. *Le duc de Luynes, Lenormant, de Saulcy, de Longpérier*.

Les deux prix de numismatique dont l'Académie pouvait disposer cette année sont décernés : le premier, à M. B. de Kœhne,

pour son ouvrage intitulé : *Description du musée du prince Kotchoubey;* le second à M. l'abbé Grégorio Ugdulena pour son ouvrage intitulé *Memoria sulle monete punico-Sicule*, in-4.

Une mention honorable est décernée à M. Fr. Lenormant pour la description des médailles et antiquités formant la collection de M. le *baron Behr* in-8.

Mention est faite de la *Numismatique des Arverni* par M. Péghoux.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

La Commission était composée de *MM. le comte Beugnot, de Wailly, Laboulaye, Delisle.*

L'Académie avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1858, la question suivante :

« Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel. »

Trois mémoires ont été déposés au secrétariat de l'Institut.

L'Académie décerne le prix au mémoire inscrit sous le n° 1, dont l'auteur est M. Edgard Boutaric.

L'académie avait remis au concours, en 1856, pour sujet d'un autre prix qu'elle devait décerner en 1858, la question suivante :

« Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domination romaine, exposer ce que l'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de leurs usages. »

La Commission était composée de MM. *Hase, Le Clerc, Egger, Adolphe Régnier.*

Trois mémoires ont été déposés au secrétariat de l'Institut.

L'Académie décerne le prix au mémoire inscrit sous le n° 3, dont l'auteur est M. Fr. Reussner, à Strasbourg.

PRIX VOLNEY.

Ils ont été décernés à la séance publique annuelle des cinq académies du samedi 14 août ; mais nos lecteurs n'ignorent pas que c'est une commission mixte qui examine les ouvrages, et que cette commission est composée de membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie française et d'un membre de l'Académie des sciences.

Elle est composée de MM. *Dupin, Mérimée, Patin* (Académie française) ; *Reinaud, Hase, et Mohl*, (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; *Flourens* (secrét. perpétuel de l'Académie des sciences).

La commission mixte avait annoncé, pour le concours de 1858, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille de la valeur de 1200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui paraîtrait le plus digne de cette récompense.

Six ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours.

La commission a décerné un prix de 800 francs à M. Lafaye, auteur d'un *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, 1 fort vol. in-8.

Elle accorde en outre à M. l'abbé Inchauspe une somme de 400 francs pour son *Traité du verbe basque*, comme un encouragement pour le compléter.

Deux mentions ont en outre été accordées : 1° à M. Saint-Hubert Théroude pour ses trois brochures sur les *Principes de la grammaire générale* ;

2° A M. E. de Méritens, pour son manuscrit petit in-fol. intitulé ; *Grammaire comparative chinoise*,

---

SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS

De 1859 et 1860.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1859, la question suivante :

« Faire l'histoire critique du texte du Coran : rechercher la division primitive et le caractère des différents morceaux qui le composent ; déterminer, autant qu'il est possible, avec l'aide des historiens arabes et des commentateurs, et d'après l'examen des morceaux eux-mêmes, les moments de la vie de Mahomet auxquels ils se rapportent ; exposer les vicissitudes que traversa le texte du Coran, depuis les récitations de Mahomet jusqu'à la récension définitive qui lui donna la forme où nous le voyons ; déterminer, d'après l'examen des plus anciens manuscrits, la nature des variations qui ont survécu aux récensions. »

La Commission, nommée à la séance du 14 janvier 1859, est composée de MM. *Reinaud*, *Mohl*, *Caussin de Perceval*, *Renan*.

Deux autres prix doivent être décernés en 1859 : 1° Sur la question des « Narrations fabuleuses ou Roman de l'antiquité grecque et romaine. » Mis au concours en 1855, et prorogé en 1857 faute de mémoires dignes d'être couronnés, pour 1859.

La commission, nommée le 14 janvier 1859, est composée de MM. *Hase, Le Clerc, Villemain, Renan.*

Et 2° Sur « l'Origine et le caractère de l'architecture byzantine » mis au concours en 1855 et prorogé en 1857 pour 1859.

La commission, nommée le 14 janvier 1859, est composée de MM. *Lenormant, Vitet, Brunet de Presle, Texier.*

Pour sujet du prix annuel ordinaire qui devra être décerné en 1860, elle propose la question suivante :

« Réunir, dans un examen critique, les fragments anciennement connus d'Hypéride et les textes de cet orateur nouvellement découverts et publiés ; compléter, à l'aide de ces documents, l'histoire des événements politiques auxquels Hypéride prit une part active, et, dans une appréciation littéraire développée, contrôler les jugements que les auteurs de l'antiquité ont porté sur les écrits de cet auteur. »

Deux autres prix doivent être décernés en 1860, pour les questions de la *Gaule* et des *Osques* remises au concours. (*Voy.* plus haut.)

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de *deux mille francs.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné en 1859, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1858.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou imprimés dans le cours de l'année précédente, sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1859.

La commission, nommée à la séance du 14 janvier 1859, est composée de MM. *le duc de Luynes, Lenormant, de Saulcy, de Longpérier.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles d'or de cinq cents fr. chacune.

La commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour l'année 1859 est composée de MM. *Jomard*, *Hase*, *Vitet*, *Mérimée*, *de Longpérier*, *Léon Renier*, *Maury*, *Delisle*. (Les trois derniers sont membres nouveaux).

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT.

(Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'Histoire de France et les études qui s'y rattachent).

La commission chargée de proposer à l'Académie les ouvrages qu'elle juge dignes d'être couronnés est composée, pour 1859, de MM. *Magnin*, *de Cherrier*, *Alexandre*, et *Delisle*.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui seront décernés par chacune des cinq académies de l'Institut.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1859, cette question :

« Faire une étude historique et critique de la vie et des ouvrages de M. Terentius Varron, en insistant particulièrement sur les fragments qui nous restent de ses écrits aujourd'hui perdus. »

La commission, nommée à la séance du 14 janvier 1859, est composée de MM. *Hase*, *Le Clerc*, *Laboulaye*, *Egger*.

L'Académie propose, pour le prix qu'elle décernera en 1860, la question suivante :

« Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située entre les tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la région du haut Nil; expliquer, déterminer, délimiter ces connaissances depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celle de Pline et de Ptolémée, par le rapprochement et la comparaison, soit de la géographie des Arabes au moyen âge, soit des notions de plus en plus positives acquises par les modernes sur les pays dont il s'agit, à partir du XV[e] siècle, et particulièrement dans les quarante dernières années. »

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'an-

tiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure :

« Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.

« Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers. »

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres, trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'an 1860.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés *francs de port* au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1860. (Ils seront écrits *en français* ou *en latin*.)

PRIX VOLNEY.

La commission a annoncé qu'elle accordera, pour le concours de 1859, une médaille d'or de la valeur de 1200 francs à l'ouvrage de *philologie comparée* qui lui en paraîtra le plus digne.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours.

Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager, sous le point de vue comparatif et historique, les

idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale.*

Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés dpuis le 1er janvier 1858, seront également admis au concours et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1859.

Conditions générales des concours.

Les ouvrages envoyés aux différents concours pour lesquels les livres imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin, et parvenir *francs de port* au secrétariat de l'Institut, avant le 1er *janvier de l'année où le prix doit être décerné.* Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

L'Académie ne rend aucun des manuscrits qui ont été soumis à son examen ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Ces conditions s'appliquent aussi au prix Volney.

CONDITIONS DES PRIX EXTRAORDINAIRES FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1859, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1858, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus ; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir chaque année leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à

concourir si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres, et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que pour répondre aux intentions de M. Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette. La Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter, si elle concentrait ses recherches sur un règne important; il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches : elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par M. Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier* 1859, et ne seront pas rendus.

QUESTIONS PROPOSÉES A L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES POUR 1858-1859.

La Commission, pour 1859, est composée de *MM. Hase, Guigniaut, Le Bas, Brunet de Presle, Egger*.

Questions proposées dans les années précédentes, et qui restent à l'étude, indépendamment de la question de Delphes, qui pourra être reprise :

1° Étudier, totalement ou partiellement, la géographie physique et la topographie des îles voisines de la Thrace, c'est-à-dire Lemnos, Imbros et Samothrace (Thasos a été traitée); en relever les antiquités, en suivre l'histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, recueillir les vestiges des exploitations métallurgiques qui y ont eu lieu, et décrire l'état actuel de ces îles.

2° Visiter, si l'état du pays le permet, le mont Olympe de Bithynie, et y marquer l'emplacement de toutes les ruines helléniques et byzantines; examiner surtout celles que l'on rencontrera sur le versant est de la montagne, jusqu'à la rivière qui coule à Aïneh-gheul (Melangia?), et qui est peut-être le Gallus de Strabon (XII, p. 543) et d'Ammien Marcellin (XXVI, p. 8); descendre la même rivière, qui se jette dans le Sangarius (Sakaria), non loin de Lefké, suivre le cours de ce fleuve jusqu'à son embouchure et explorer le quadrilatère compris entre le Sangarius à l'ouest, Dablæ (Tereklu?), Modra (Moudourli) et Claudiopolis (Boli) au sud, le Billæus (Filias-Tchaï) à l'est, et le Pont-Euxin au nord. Recueillir partout les inscriptions et chercher à compléter les notices topographiques et archéologiques données par MM. Aucher, Chesney et Ainsworth.

3° Explorer, dans la petite Mysie des anciens, le littoral de la Propontide, depuis les environs de Lampsaque jusqu'à l'entrée du golfe de Moudania; décrire les ruines des villes anciennes, telles que Parium, Zéléa (Sarikoï?), Cyzique, Artacé, Placia, etc., et compléter ce que Tournefort, Pococke, Sestini, Corancez, Hamilton et autres ont dit de quelques-unes de ces localités; s'aider, en outre, des monographies récentes, comme celle de Marquardt sur Cyzique (*Cyzicus und sein Gebiet*, Berlin, 1836; in-8), visiter la vallée du Granique, où l'on trouve la ville de Bigha, qui est peut-être l'ancienne Sidène; remonter le bassin de l'Æsèpe jusqu'à l'emplacement de Scepsis qu'il faut chercher au nord-est d'Edremid (Adramyttium); étudier, s'il se peut, le bassin inférieur du Rhyndacus et ses communications avec les lacs voisins de la côte; déterminer les noms, les positions et le plus ou moins d'importance de ces lacs; recueillir tous les souvenirs, tous les monuments de l'antiquité ou du moyen âge, et particulièrement les inscriptions.

4° Poursuivre, en reprenant les traces de M. Delacoulonche, et

en laissant à droite la Chalcidique, l'exploration de la Macédoine méridionale à l'orient, depuis l'Axius jusqu'au Strymon, et de celui-ci au Nestus; décrire avec exactitude le bassin de l'Échédorus (Gallico), la région des lacs, le massif du mont Pangée (Pilat Tèpè), les plaines de Sérès, de Drama et du Nestus inférieur; rechercher les positions des villes anciennes sur la côte ou dans l'intérieur du pays, notamment celles des colonies grecques; y suivre le développement de la puissance macédonienne parmi les tribus antiques, les marches des Romains, les établissements successifs des barbares du Nord et de l'Orient, à l'époque byzantine et jusqu'à la prise de Constantinople ; consulter, outre les auteurs anciens, et particulièrement les orateurs grecs, avec leurs commentateurs modernes, Boeckh, Vœmel, etc., les recherches de Tafel sur la *Via Egnatia*, les écrivains byzantins, et les inscriptions et médailles de toutes les époques.

5° Visiter la partie du Péloponèse qui s'étend des marais de Lerne au cap Malée, et qui est bornée à l'est par la mer Égée, à l'ouest par la vallée de l'Eurotas. Vérifier et compléter les descriptions qu'en donnent Leake, Pouqueville, Ross et Curtius. Étudier avec soin les caractères du dialecte en usage dans la partie de cette contrée qui porte le nom de Tzaconie, et chercher, en profitant des observations de MM. Leake et Thiersch, jusqu'à quel point on est fondé à y retrouver un reste de l'ancien dialecte laconien.

6° I. Explorer l'île de Crète, en faire la description. Rechercher, d'après les données des géographes de l'antiquité et d'après des investigations locales nouvelles, l'emplacement des villes anciennes dont la position n'a pas encore été déterminée par Meursius, Cornelius, Hock et les voyageurs anglais. Recueillir avec soin, et par le procédé de l'estampage, toutes les inscriptions qui peuvent exister aujourd'hui dans l'île. Visiter les couvents et prendre copie des documents historiques qui doivent y être conservés.

II. Histoire ancienne de la Crète, d'après les traditions, les récits des historiens, les médailles et les nombreuses inscriptions qui ont été recueillies dans l'île ou qui ont été originairement rédigées, comme, par exemple, celle du temple de Bacchus à Téos.

III. Études sur la religion, les mœurs, la littérature et les arts de l'île de Crète. Examiner jusqu'à quel point les différents dia-

lectes parlés autrefois dans cette île, et dont les inscriptions nous offrent des variétés si curieuses, peuvent être ramenés à un seul; s'assurer si la langue vulgaire n'en garde pas encore quelques traces.

Les différentes parties de cette question pourront être traitées séparément.

7° Faire la description générale de l'Épire, en explorer particulièrement la partie montagneuse, et chercher à compléter les notions que les derniers voyageurs, depuis Pouqueville jusqu'au colonel Leake, ont données de cette contrée. Visiter d'abord Passaron, l'antique capitale du royaume, le lac de Janina, le Tomaros (Mitzikéli), et vérifier l'emplacement assigné à Dodone. De là, se diriger au nord-ouest et rechercher vers les sources du Thyamis (Calama), les vestiges de Photiké, qui existait encore au temps de Justinien, de là, passer à Delvinaki et suivre la rivière qui coule vers Tépelen: près de ses bords devaient se trouver les villes d'Omphalion, Adrianopolis, Elæus et Hécatompédon, dont la position précise n'est point connue. Arrivé à l'Aoüs (la Voïoutza), côtoyer son cours, reconnaître l'emplacement d'Antigonia et de Byllis ou Bullis; visiter enfin, non loin de l'embouchure de l'Aoüs, ce qui reste d'Apollonia, l'ancienne colonie corinthienne.

On pourrait revenir en longeant la côte, par Aulon (Avlona), Amantia, dont l'emplacement est incertain, Oricum (Eriko), Chimæra, Phœniké (Phiniki), Buthrotum (Butrinto), Pandosia située sur les bords de l'Achéron, dont il serait à propos de remonter le cours, Cassiopé, Nicopolis. Les villes de ce littoral ont été explorées, presque toutes, par le colonel Leake et par beaucoup d'autres; il serait possible néanmoins que de nouvelles recherches, surtout dans les églises grecques et dans les monastères, y fissent découvrir des inscriptions non encore publiées et des documents historiques.

8° Etudier le système employé par les Athéniens pour défendre leur territoire, tant au nord de l'Attique que le long du littoral. Relever le plan de toutes les places fortes ou défenses avancées dont il subsiste des restes, depuis Éleuthères jusqu'à Rhamnunte ou même Oropos, et depuis Rhamnunte jusqu'au Pirée. Les décrire en les comparant aux forteresses du Péloponèse dont on voit encore de si admirables ruines. Rechercher les causes de leur établissement et rappeler les faits historiques qui s'y rattachent, sans négliger les allusions qu'y ont faites les philosophes et surtout les

poëtes. Insister particulièrement sur Décélie, en déterminer l'emplacement, et examiner si les Spartiates y avaient fondé un établissement durable, ou élevé seulement des moyens de défense temporaires, comme semblerait l'indiquer l'aspect des lieux désignés vulgairement sous le nom de Décélie.

Cette question a été traitée incomplétement, et seulement en ce qui concerne les défenses du Pirée.

9° Recueillir dans les dialectes populaires de la Grèce le vocabulaire de l'agriculture, des arts et de l'industrie, et comparer les mots dont il se compose avec les chapitres correspondants de l'*Onomasticon* du grammairien Pollux. Tirer de cette comparaison les inductions qu'elle peut fournir concernant la langue, les usages et les mœurs de la Grèce aux diverses époques de son histoire.

On souhaite que les éléments de ce travail soient, autant qu'il est possible, préparés et recueillis en commun par les membres de l'École, dans toute la suite de leur séjour en Grèce.

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion ;

L'académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 30 novembre 1857, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette école, sont :

MM. Krœber (Fernand-Philippe-Auguste).
Lefèvre (André),
Buchère de Lépinois (Henri-Charles-Ernest),
Bauquier (Charles),
Lechien (Paul-Raymond),
Campardon (Louis-Émile).

SÉANCES DE 1858.

2me ANNÉE.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1858. (2e ANNÉE.)

MOIS DE JANVIER.

Séance du 30 décembre.

(remplaçant celle du vendredi 1er janvier 1858).

L'Académie procède à la formation de son bureau pour l'année 1858.

M. PH. LE BAS, vice-président, est élu président.

M. WALLON est élu vice-président.

M. RAVAISSON, en quittant le fauteuil, adresse à la Compagnie ses remercîments, d'abord pour l'honneur particulier qu'elle lui a fait en le nommant président, malgré la longue absence à laquelle le forçait le soin de sa santé; ensuite, pour la bienveillance qui lui a rendu ses devoirs faciles, et dont il gardera le souvenir comme un des plus chers et des plus honorables de sa vie. (Extrait du procès-verbal.)

M. LE BAS, président, avec l'assentiment de l'Académie, félicite et remercie son prédécesseur pour le zèle et l'habileté dont il a fait preuve pendant le temps qu'il a rempli ses fonctions.

M. Huillard-Bréholles présente au concours du prix Gobert les huit premiers volumes de son ouvrage intitulé : *Historia diplomatica Friderici secundi.*

M. Cancalon envoie au même concours son *Histoire de l'agriculture, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Charlemagne.*

Sont déposés sur le bureau, pour le concours des antiquités de la France (concours de 1858) :

Par M. Rossignol :

1° *Le Bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy* (procès-verbaux de la visite des feux); 1 vol. in-8;

2° *De l'oppidum chez les Celtes, à l'occasion d'une circulaire ministérielle et d'une lettre sur l'Alésia de J. César* (manuscrit).

Par M. Melleville :

Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne ; 2 vol. in-8.

Par M. le comte Hector de la Ferrière-Percy :

1° *Histoire du canton d'Athis* (Orne) *et de ses communes,* précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie; 1 vol. in-8;

2° *Les La Boderie, étude sur une famille normande;* in-8.

Par M. Édouard de Barthélemy :

1° *Étude sur les établissements monastiques du Roussillon* (département des Pyrénées-Orientales); br. in-8 ;

2° *Essai sur les monuments du Roussillon* (département des Pyrénées-Orientales); br. in-8.

Par M. Stanislas Prioux :

La villa Brennacum (étude historique); br. in-12.

Par M. Eugène Grésy :

1° *Notice sur l'abbaye de Preuilly* (Seine-et-Marne); br. in-8;

2° *Restitution d'un nom de lieu disparu,* retrouvé sur une dalle funéraire en l'église de Féricy (Seine-et-Marne); 1/2 feuille in-8.

Par M. Léon Gauthier :

L'Entrée en Espagne, chanson de geste inédite, renfermée dans un manuscrit de la bibliothèque Saint-Marc, à Venise; br. in-8.

Par M. Forbes :

The ancient liturgies of the Gallican church; in-8.

Par M. Cambouliu :

Renaissance de la poésie provençale à Toulouse : Clémence Isaure (manuscrit).

M. LENORMANT présente pour le même concours, de la part de M. l'abbé F. Canéto :

1° *Sainte-Marie d'Auch*, atlas monographique de cette cathédrale ; 1 vol. in-folio ; et il fait remarquer l'importance des recherches et la beauté de l'exécution ;

2° *Tombeau roman de saint Léothade, évêque d'Auch de* 691 *à* 718 ; br. in-8 ;

3° *Essai de diplomatique et souvenirs d'histoire locale*, à propos d'une charte auscitaine du XIIIe siècle écrite en langue romane ; br. in-8.

Tous ces ouvrages sont renvoyés à la future commission.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, par M. Renard (Athanase) :

1° *Jeanne d'Arc était-elle Française ?* troisième et dernière réponse à M. Henri Lepage ; br. in-8 ;

2° *Souvenirs du Bassigny champenois : Jeanne d'Arc et Domremi* ; br. in-8.

Par M. A. Déy :

1° *Lettre sur Alésia* ; br. in-12 ;

2° *Journal asiatique* (5e série), t. X, n° 39, octobre et novembre 1857 ; in-8.

M. Paulin PARIS fait hommage, de la part de l'auteur, le P. Martinof, de la compagnie de Jésus, de l'ouvrage intitulé : *Les manuscrits slaves de la Bibliothèque impériale de Paris*, dont il fait apprécier la valeur.

L'Académie procède au renouvellement de ses diverses commissions annuelles.

Sont nommés membres de la commission des travaux littéraires : MM. JOMARD, HASE, comte BEUGNOT, LE CLERC, GUIGNIAUT, MAGNIN, de WAILLY, MOHL.

Sont nommés membres de la commission des antiquités

M. Cancalon envoie au même concours son *Histoire de l'agriculture, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Charlemagne.*

Sont déposés sur le bureau, pour le concours des antiquités de la France (concours de 1858) :

Par M. Rossignol :

1° *Le Bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy* (procès-verbaux de la visite des feux); 1 vol. in-8;

2° *De l'oppidum chez les Celtes, à l'occasion d'une circulaire ministérielle et d'une lettre sur l'Alésia de J. César* (manuscrit).

Par M. Melleville :

Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne ; 2 vol. in-8.

Par M. le comte Hector de la Ferrière-Percy :

1° *Histoire du canton d'Athis* (Orne) *et de ses communes,* précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie; 1 vol. in-8;

2° *Les La Boderie, étude sur une famille normande;* in-8.

Par M. Édouard de Barthélemy :

1° *Étude sur les établissements monastiques du Roussillon* (département des Pyrénées-Orientales); br. in-8 ;

2° *Essai sur les monuments du Roussillon* (département des Pyrénées-Orientales); br. in-8.

Par M. Stanislas Prioux :

La villa Brennacum (étude historique) ; br. in-12.

Par M. Eugène Grésy :

1° *Notice sur l'abbaye de Preuilly* (Seine-et-Marne); br. in-8 ;

2° *Restitution d'un nom de lieu disparu,* retrouvé sur une dalle funéraire en l'église de Féricy (Seine-et-Marne); 1/2 feuille in-8.

Par M. Léon Gauthier :

L'Entrée en Espagne, chanson de geste inédite, renfermée dans un manuscrit de la bibliothèque Saint-Marc, à Venise; br. in-8.

Par M. Forbes :

The ancient liturgies of the Gallican church; in-8.

Par M. Cambouliu :

Renaissance de la poésie provençale à Toulouse : Clémence Isaure (manuscrit).

M. Lenormant présente pour le même concours, de la part de M. l'abbé F. Canéto :

1° *Sainte-Marie d'Auch*, atlas monographique de cette cathédrale; 1 vol. in-folio ; et il fait remarquer l'importance des recherches et la beauté de l'exécution ;

2° *Tombeau roman de saint Léothade, évêque d'Auch de* 691 *à* 718 ; br. in-8 ;

3° *Essai de diplomatique et souvenirs d'histoire locale*, à propos d'une charte auscitaine du XIII° siècle écrite en langue romane; br. in-8.

Tous ces ouvrages sont renvoyés à la future commission.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, par M. Renard (Athanase) :

1° *Jeanne d'Arc était-elle Française ?* troisième et dernière réponse à M. Henri Lepage ; br. in-8 ;

2° *Souvenirs du Bassigny champenois : Jeanne d'Arc et Domremi;* br. in-8.

Par M. A. Dey :

1° *Lettre sur Alésia;* br. in-12 ;

2° *Journal asiatique* (5° série), t. X, n° 39, octobre et novembre 1857; in-8.

M. Paulin Paris fait hommage, de la part de l'auteur, le P. Martinof, de la compagnie de Jésus, de l'ouvrage intitulé : *Les manuscrits slaves de la Bibliothèque impériale de Paris*, dont il fait apprécier la valeur.

L'Académie procède au renouvellement de ses diverses commissions annuelles.

Sont nommés membres de la commission des travaux littéraires : MM. Jomard, Hase, comte Beugnot, Le Clerc, Guigniaut, Magnin, de Wailly, Mohl.

Sont nommés membres de la commission des antiquités

M. Cancalon envoie au même concours son *Histoire de l'agriculture, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Charlemagne.*

Sont déposés sur le bureau, pour le concours des antiquités de la France (concours de 1858) :

Par M. Rossignol :

1° *Le Bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy* (procès-verbaux de la visite des feux); 1 vol. in-8;

2° *De l'oppidum chez les Celtes, à l'occasion d'une circulaire ministérielle et d'une lettre sur l'Alésia de J. César* (manuscrit).

Par M. Melleville :

Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne ; 2 vol. in-8.

Par M. le comte Hector de la Ferrière-Percy :

1° *Histoire du canton d'Athis* (Orne) *et de ses communes,* précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie; 1 vol. in-8;

2° *Les La Boderie, étude sur une famille normande;* in-8.

Par M. Édouard de Barthélemy :

1° *Étude sur les établissements monastiques du Roussillon* (département des Pyrénées-Orientales); br. in-8;

2° *Essai sur les monuments du Roussillon* (département des Pyrénées-Orientales); br. in-8.

Par M. Stanislas Prioux :

La villa Brennacum (étude historique); br. in-12.

Par M. Eugène Grésy :

1° *Notice sur l'abbaye de Preuilly* (Seine-et-Marne); br. in-8;

2° *Restitution d'un nom de lieu disparu,* retrouvé sur une dalle funéraire en l'église de Féricy (Seine-et-Marne); 1/2 feuille in-8.

Par M. Léon Gauthier :

L'Entrée en Espagne, chanson de geste inédite, renfermée dans un manuscrit de la bibliothèque Saint-Marc, à Venise; br. in-8.

Par M. Forbes :

The ancient liturgies of the Gallican church; in-8.

Par M. Cambouliu :

Renaissance de la poésie provençale à Toulouse : Clémence Isaure (manuscrit).

M. Lenormant présente pour le même concours, de la part de M. l'abbé F. Canéto :

1° *Sainte-Marie d'Auch*, atlas monographique de cette cathédrale; 1 vol. in-folio ; et il fait remarquer l'importance des recherches et la beauté de l'exécution ;

2° *Tombeau roman de saint Léothade, évêque d'Auch de* 691 *à* 718 ; br. in-8 ;

3° *Essai de diplomatique et souvenirs d'histoire locale*, à propos d'une charte auscitaine du XIII[e] siècle écrite en langue romane; br. in-8.

Tous ces ouvrages sont renvoyés à la future commission.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, par M. Renard (Athanase) :

1° *Jeanne d'Arc était-elle Française ?* troisième et dernière réponse à M. Henri Lepage ; br. in-8 ;

2° *Souvenirs du Bassigny champenois : Jeanne d'Arc et Domremi ;* br. in-8.

Par M. A. Déy :

1° *Lettre sur Alésia ;* br. in-12 ;

2° *Journal asiatique* (5[e] série), t. X, n° 39, octobre et novembre 1857; in-8.

M. Paulin Paris fait hommage, de la part de l'auteur, le P. Martinof, de la compagnie de Jésus, de l'ouvrage intitulé : *Les manuscrits slaves de la Bibliothèque impériale de Paris*, dont il fait apprécier la valeur.

L'Académie procède au renouvellement de ses diverses commissions annuelles.

Sont nommés membres de la commission des travaux littéraires : MM. Jomard, Hase, comte Beugnot, Le Clerc, Guigniaut, Magnin, de Wailly, Mohl.

Sont nommés membres de la commission des antiquités

de la France : MM. Jomard, Hase, Paulin Paris, Magnin, Berger de Xivrey, Vitet, Mérimée, de Longpérier.

Sont nommés membres de la commission de l'École française d'Athènes : MM. Hase, Guigniaut, Brunet de Presle, Egger, Alexandre.

Sont nommés membres de la commission centrale administrative et des fonds particuliers de l'Académie : MM. Garcin de Tassy et Mohl.

Séance du 8 janvier.

M. Guigniaut présente, de la part de M. Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble, et connu par son *Histoire des lois agraires chez les Romains*, une dissertation relative à l'explication du mot *Silphium*. M. Macé a recueilli et discuté tous les textes, et s'est aidé des connaissances que fournit l'histoire naturelle. Il est arrivé à retrouver en France, surtout à la grande Chartreuse, la plante que les anciens désignaient sous ce nom. Cette solution est au moins très-vraisemblable.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Académie, MM. de Lépinois, Ravenez et Rabanis, adressent, pour le concours des antiquités de la France de 1858, les ouvrages suivants :

Le premier, une brochure intitulée : *Un dernier mot sur la médaille gauloise inédite, décrite et gravée dans la Revue numismatique belge* (3e série, t. I, liv. II) ;

Le second, le t. II de son *Histoire de Chartres ;* in-8 ;

Le troisième, un ouvrage intitulé : *Recherches sur les origines des églises de Reims, Soissons et Châlons ;* in-8 ;

Le quatrième, *Clément V et Philippe le Bel : Lettre à M. Charles Daremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got à Saint-Jean-d'Angely.*

M. Bigot adresse à l'Académie, pour le concours de

numismatique, un ouvrage intitulé : *Essai sur les monnaies du royaume et du duché de Bretagne.*

Il a été remis au secrétariat, pour être offert en don, l'ouvrage suivant : *A volume of vocabularies, illustrating the condition and manners of our forefathers, as well as the history of the forms of elementary education and of the languages spoken in this Island, from the tenth century to the fifteenth*, edited by Thomas Wright ; 1 vol. in-8.

Le terme fixé pour la clôture des concours de 1858 étant arrivé, M. le Secrétaire perpétuel fait connaître le nombre des mémoires adressés à l'Académie :

1° Pour la question de l'histoire des peuples de la Gaule (prix ordinaire de l'Académie, 2,000 fr.), deux mémoires ;

2° Pour la question de l'alphabet phénicien (prorogation de 1856 à 1858, prix ordinaire de l'Académie, 2,000 fr.), deux mémoires ;

3° Pour les institutions de Philippe le Bel (prix Bordin, 3,000 fr.), trois mémoires ;

4° Pour l'histoire et la langue des Osques (prorogation de 1856 à 1858, prix Bordin, 3,000 fr.), trois mémoires.

M. Saint-Hubert Théroulde présente, pour le concours du prix Volney, un ouvrage en trois brochures intitulé : *Principes de grammaire générale.* — Renvoi à la commission mixte.

La Compagnie procède à la nomination d'un membre inamovible de la commission permanente des inscriptions et médailles, en remplacement de M. BOISSONADE.

M. LENORMANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé membre de la commission des inscriptions et médailles [1].

M. de WAILLY prie la Compagnie d'accepter sa dé-

[1] La commission des inscriptions et médailles se trouve actuellement composée de MM. Hase, Guigniaut, Ph. Lebas et Lenormant. (*Voy.* le Ier volume.)

mission de membre de la commission chargée de continuer le recueil des chartes et diplômes des rois de France antérieurs à Philippe-Auguste.

La séance devient secrète.

Séance du 15 janvier.

M. le ministre de Portugal transmet, à titre d'hommage de M. Herculano, les deux premiers fascicules d'un ouvrage qui se recommande autant par le mérite de l'exécution que par l'importance du sujet : *Portugaliæ monumenta historica*, fascic. I : *Leges et consuetudines*.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants : *Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens*, par M. Ernest Feydeau (13e livraison); in-4 ;

Sept opuscules de M. Cavedoni, correspondant de l'Académie : 1° *Notice sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle, publiée par Edmond Le Blant* ; — 2° *Dichiarazione di un antico cippo sepolcrale scopertosi l'anno scorso nelle vicinanze di Brescello* ; — 3° *Dichiarazione di un' antica iscrizione romana scopertasi di recente nell' agro reggiano* ; — 4° *Notizia archeologica delle antiche monete d'oro ritrovate in Reno presso Bologna, nell' agosto del corrente anno* ; — 5° *Notizia letteraria di un poeta ritmico reggiano del secolo* XIII ; — 6° *Ragguaglio archeologico di un antico ripostino di denarii romani scopertosi in Ungheria nelle vicinanze dell' antica Sabaria* ; — 7° *Scoperte antiquarie dell' anno* 1857 ;

Le n° 8 du t. III de la 3e série du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, correspondant de l'Académie ;

Les *Mémoires* de la Société impériale d'émulation d'Abbeville (années 1852 à 1857); 1 vol.

M. de LONGPÉRIER offre, de la part de l'auteur, M. J. Oppert, professeur adjoint à l'École des langues orientales,

la 3e livraison du récit de son *Expédition scientifique en Mésopotamie.* L'auteur a dressé un plan de Babylone. Les planches de cet ouvrage sont exécutées avec une remarquable habileté par M. Félix Thomas.

L'Académie procède à la nomination d'un commissaire pour la continuation du *Recueil des chartes et diplômes*, en remplacement de M. de Wailly, démissionnaire.

M. Léopold Delisle ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé membre de cette commission.

La Compagnie procède à la nomination des commissions chargées de juger les mémoires envoyés au concours pour 1859 :

1° Pour le prix ordinaire de l'Académie (2,000 fr.). — Histoire des peuples de la Gaule : MM. Jomard, Lenormant, Léon Renier, Maury.

2° Pour le prix ordinaire prorogé de 1856 (2,000 fr.). — L'alphabet phénicien : MM. le duc de Luynes, Lenormant, de Saulcy, Renan.

3° Pour le prix Bordin (3,000 fr.). — Institutions de Philippe le Bel : MM. le comte Beugnot, de Wailly, Laboulaye, Delisle.

4° Pour le prix Bordin prorogé de 1856. — Sur l'histoire et la langue des Osques. L'ancienne commission est conservée : MM. Hase, Le Clerc, Egger, Adolphe Regnier.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 22 janvier.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Houghton Hodgson, correspondant étranger, qui envoie une dissertation sur l'architecture bouddhique avec dessins.

M. Adolphe Regnier est chargé d'examiner ce travail.

M. Ferdinand de Lasteyrie fait hommage de la 33e et dernière livraison de l'Histoire de la peinture sur verre, et

il écrit pour remercier l'Académie des encouragements qu'elle lui a donnés.

Ont été déposés au secrétariat, pour être offerts en don, par M. Monfalcon : 1° *Recueil des plaisants devis récités par le suppost du seigneur de la Coquille;* Lyon, 1857, in-8; 2° *Euvres de Lovize Labé, Lionnoize;* in-8;

Mémoire sur la chronologie japonaise, précédé d'un aperçu du temps anté-historique, par M. Léon de Rosny;

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. A. Dinaux (3e série, t. VI, 1re livraison);

Le numéro de décembre 1857 du *Cabinet historique* de M. Louis Paris;

Monatsbericht der Königlichen Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin (septembre-octobre 1857);

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society, edit. by John Akerman (octobre 1856; publié en novembre 1857).

M. Naudet, secrétaire perpétuel, donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le deuxième semestre de l'année 1857.

Messieurs,

Si l'on jugeait des services de vos commissions littéraires seulement par le nombre des livres qu'elles mettent au jour, on pourrait croire parfois que leur activité s'est ralentie; cette opinion serait une erreur. Leurs œuvres ne sont pas de celles qui s'improvisent et dont les volumes se multiplient et se succèdent rapidement. Il y faut de mûres préparations, des recherches persévérantes, une critique minutieuse des matériaux assemblés, souvent un long travail pour écarter une partie des fruits de longs et pénibles travaux. Ainsi les productions des semestres qui se suivent ne peuvent pas avoir un cours uniforme et constant. La stérilité apparente des uns a quelquefois sa cause dans l'abondance même des précédents, quelquefois aussi dans les obstacles matériels et les lenteurs de l'impression.

J'ai dû faire d'abord cette remarque pour que vous ne soyez pas étonnés de ce que, dans l'espace des six mois qui viennent de s'écouler, entre les douze recueils dont les éditions se poursuivent sous les auspices et par les soins de la Compagnie, aucun n'a fourni de nouveau contingent aux bibliothèques. L'élaboration latente n'en a pas moins continué son progrès inaperçu, mais réel.

Le dépôt des documents qui doivent former la suite du recueil de Bréquigny, *troisième volume des textes de chartes et diplômes des rois de France* antérieurs au règne de Philippe-Auguste, s'est augmenté de 868 pièces, du IXe au XIIe siècle, qu'on a extraites des fonds d'anciennes abbayes conservés dans les archives des départements de la Marne, de la Moselle, de Maine-et-Loire; tandis que d'autres recherches, avec les collations de plusieurs copies de chartes mérovingiennes sur les originaux, se faisaient soit aux Archives de l'Empire, soit grâce aux communications officieuses de quelques archives départementales, que nous devons à MM. les préfets. C'est par milliers que se comptent à présent les titres recueillis et classés que va s'empresser de mettre en œuvre, avec les conseils et l'expérience de son collègue, dont le nom [1] est déjà inscrit honorablement sur plusieurs publications importantes, le jeune savant [2] à qui son maître et son ami [3] vient de faire une place dans la commission des chartes et diplômes.

Votre commission de l'*Histoire littéraire de la France*, assidûment occupée d'en préparer le vingt-quatrième volume, a entendu et examiné, dans ses conférences de chaque semaine, de nombreux et longs extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres* dans notre pays *au* XIVe *siècle*, ainsi que plusieurs notices destinées à entrer dans cette galerie de portraits et de monuments littéraires de la même époque. Il n'y a pas plus de dix-huit mois que le vingt-troisième volume vous a été distribué, et le zèle de la commission ne perd point de vue l'obligation que le retour des périodes triennales lui impose et qu'elle accepte avec assurance.

La rédaction de la *table* de la seconde décade de vos *Mémoires* n'est point en retard; la masse des bulletins qui en seront les éléments s'est grossie du dépouillement de presque un volume entier.

[1] M. le comte Beugnot.
[2] M. Léopold Delisle.
[3] M. de Wailly, démissionnaire.

Des causes indépendantes de la volonté des éditeurs de la collection des *Historiens de France* ont arrêté quelque temps les travaux préparatoires du vingt-deuxième volume, qui reprennent dès à présent leur cours. Ce volume doit contenir une série de chroniques en partie inédites et des comptes royaux, témoignages précieux pour l'histoire de l'administration financière du XIII[e] et du XIV[e] siècle.

Le tome VII[e] des *Tables de Bréquigny*, cet immense répertoire analytique indiquant tous les livres imprimés où l'on peut trouver les chartes et diplômes des rois qui ont régné sur la France depuis l'avénement de Philippe-Auguste, s'est avancé jusqu'à la quatre-vingt-dixième feuille imprimée.

La seconde partie du tome XIX[e] des *Notices et extraits de manuscrits* est parvenue de la dix-neuvième à la cinquante et unième, et touche à sa fin.

Celle du tome XVIII[e], qui se composera du docte travail de Letronne sur les papyrus du Louvre, malheureusement inachevé, ne marche pas aussi vite sous les presses de l'imprimerie que sur la pierre du lithographe; le nombre des feuilles tirées s'est augmenté seulement de quatre, le reste est en épreuves et en placards; mais on a exécuté quarante-cinq planches de *fac-simile* des manuscrits originaux; il est permis d'espérer que l'année ne se passera pas sans que ce beau monument soit enfin mis au jour.

L'impression de la seconde partie du XXIII[e] volume des *Mémoires de l'Académie* a été poussée jusqu'à la vingt et unième feuille tirée; elle s'achèvera dans la durée du semestre qui commence.

La double collection des *Mémoires des savants étrangers* n'est pas demeurée stationnaire : la première partie du tome IV[e] de la seconde série, *Antiquités de la France*, en est à la trente-quatrième feuille imprimée; la deuxième partie du tome V de la première série, *Sujets divers d'érudition*, atteint la dix-huitième feuille, et l'imprimerie a la copie nécessaire pour remplir le volume.

Les éditeurs des *Historiens occidentaux des Croisades* pressent autant qu'il dépend d'eux (toute la copie du volume est livrée), autant que la typographie peut les suivre, l'impression des tables de leur troisième volume, labeur aussi difficile et ingrat pour ceux qui le font, qu'il sera utile à ceux qui devront le consulter; douze feuilles ont été tirées pendant ces six mois : la dernière est la

cent quatre-vingtième du volume ; il ne reste plus à donner en copie que la préface des éditeurs.

Une autre section de cette même *Histoire des Croisades*, celle des écrivains orientaux, section divisée en deux parties, savoir : un choix d'auteurs arabes et une série de chroniques arméniennes, après une interruption assez longue, venait d'être remise en voie d'impression ; plusieurs bonnes feuilles avaient été tirées, plusieurs épreuves corrigées, lorsque la mort a frappé l'éditeur d'un coup aussi funeste qu'imprévu. Nous perdons en M. Quatremère une des notabilités les plus illustres de l'Académie, une source d'érudition inépuisable lorsqu'elle voulait s'ouvrir et se répandre au dehors. Histoire ancienne et du moyen âge, géographie et littérature classique et moderne, bibliographie et philologie, et, par éminente spécialité, connaissance approfondie et magistrale des langues de l'Orient, hébreu, syriaque, persan, arabe, copte, il avait amassé dans sa mémoire, aussi sûre que vaste, tout un trésor encyclopédique ; travailleur passionné sans inconstance et sans relâche, depuis son enfance déjà savante jusqu'à sa vieillesse toujours studieuse, jusqu'à son dernier jour ; savant incomparable, s'il eût consenti à vivre moins exclusivement retiré en lui-même, et si, dans les habitudes de son esprit, le plaisir de communiquer aux autres eût égalé celui d'acquérir et de posséder pour soi.

Il laisse encore, pour le *Recueil des Notices et extraits de manuscrits*, une grande œuvre interrompue, mais déjà très-avancée. L'Académie va livrer enfin au public trois volumes contenant le texte des prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun, imprimés depuis plusieurs années, mais dont il avait toujours suspendu l'émission, soit qu'il voulût ne laisser paraître ce texte qu'accompagné de la traduction et des notes dont l'impression était commencée, soit qu'il attendît encore quelques lectures d'autres manuscrits pour soumettre un certain nombre de passages à une dernière et suprême révision, par un scrupule et une sévérité de critique dont la mesure ne pouvait appartenir qu'à lui seul.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la discussion des titres des candidats aux deux places de correspondants. Le résultat de cette dernière délibération a été rendu public :

M. Herculano, à Lisbonne, est nommé correspondant étranger [1].

M. Arthur Dinaux, à Montataire, est nommé correspondant régnicole [2].

Séance du 29 janvier.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Dulaurier, qui offre de mettre à la disposition de l'Académie les manuscrits et copies collationnées qu'il possède, et propose ses services et sa collaboration pour la continuation de la partie arménienne des historiens orientaux des croisades commen-

[1] D. Alessandro Herculano de Carvalho, né en 1796, à Guimaraens, passa une partie de sa jeunesse à Paris, et prit part à la révolution de 1820 à Lisbonne.

Ses ouvrages historiques sont : *Histoire de Portugal;* Lisbonne, 1848-1852, 6 vol. in-8° (ce travail se distingue par un esprit de critique jusqu'alors inconnu chez les écrivains de ce pays); *Histoire de l'inquisition en Portugal* (2 vol. parus). Ses ouvrages poétiques sont : *la Voix du Prophète* (*a Voz de Propheta*), 1826, in-8° ; *la Harpe du Croyant* (*a Harpa de Crente*), 1832, in-8°. Il a fait des romans, entre autres *Euric, prêtre des Goths*. M. Herculano donne aussi ses soins à une publication intitulée : *Tableaux tirés de l'histoire du Portugal*, formant une série de romans. L'un des plus populaires est *le Fou de la Reine*. Le savant correspondant a écrit de nombreux articles politiques, littéraires, historiques et archéologiques dans les revues et journaux de Lisbonne, notamment dans *le Panorama, O. Atheneu, Revista universal*, etc.

M. Herculano est membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, dont il a été président (à vie). Il est démissionnaire de cette fonction.

[2] Dinaux (Arthur-Martin) est né à Valenciennes le 8 septembre 1795. Il fonda en 1821, avec MM. A. Leroy et Dubois, un petit journal sous le titre de *Petites Affiches de Valenciennes*, qui devint plus tard *l'Écho de la Frontière*. Il fut, en 1829, l'un des fondateurs des *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique*, recueil qu'il dirige seul depuis 1848.

Ses publications sont : *Bibliographie cambrésienne*, ou *Catalogue raisonné des livres et brochures publiés à Cambrai*, etc., avec un *Discours préliminaire;* Douai, Wagret, 1822, in-8°. — *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai au* XV° *siècle;* Cambrai, S. Berthoud, 1824, in-8°, avec figures. Ces deux ouvrages ont été couronnés par la Société d'émulation de Cambrai. — *Notice sur Antoine Watteau ;* Valenciennes, A. Prignet, 1834, in-8°. — *Le Triumphe des Carmes en 1311* (*poème du* XIV° *siècle*); Valenciennes, A. Prignet, 1836, grand in-8° ; — *Trouvères, jon-*

cée par M. Quatremère et encore très-peu avancée. M. Quatremère avait proposé pour la publication trois auteurs arméniens. M. Dulaurier en a recueilli onze, dont il donne les noms avec les titres de leurs ouvrages.

La proposition est renvoyée à l'examen de la commission des travaux littéraires.

M. Poujade transmet une inscription grecque découverte à Samos, et qu'il tient du prince Jean Ghika. M. le président se charge de l'examiner et d'en rendre compte à l'Académie.

M. Hase présente de la part de l'auteur, M. Boudard, de Béziers, une nouvelle livraison (3e) de la *Numismatique ibérienne*, dans laquelle sont étudiées avec une critique aussi ingénieuse que sévère les cinq langues qui se parlaient en Ibérie des deux côtés des Pyrénées dans le premier siècle de notre ère : l'ibérien conservé dans le basque ; le celtique ; le phénico-punique, langage des colonies carthaginoises ; le latin et le grec. — Renvoi à la commission du prix de numismatique.

gleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique, collection comprenant jusqu'à présent : 1° *les Trouvères cambrésiens* ; Paris, 1833 ; 4e édition, Techener, 1839, gr. in-8° ; 2° *les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis* ; Paris, Techener, 1841, gr. in-8° ; 3° *les Trouvères artésiens;* Paris, Techener, 1843, grand in-8°. L'auteur prépare en ce moment *les Trouvères du Hainaut, du Brabant*, etc. ; — *Notice biographique sur Mlle Duchesnois* ; Valenciennes, A. Prignet, 1834 ; in-8° : — *Habitudes conviviales et bachiques de la Flandre;* 1840, in-8° ; — *Iconographie lilloise* ; 1841, gr. in-8° : — *Fêtes populaires données à Valenciennes les* 11, 12 *et* 13 *mai* 1851, *par la Société des Incas;* Lille, Vanackère, 1856, gr. in-8°. *Le Comte d'Haubersaert;* 1856 ; — *Siége et prise de Valenciennes par Louis XIV;* 1856. — Mais le titre le plus important de M. Arthur Dinaux est sa collaboration active et aujourd'hui sa rédaction personnelle au grand recueil des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique;* Valenciennes, A. Prignet, 1829-1858, 18 vol. in-8° (en 3 séries de 6 vol. chacune). M. Dinaux a encore fourni de nombreux articles à la *Biographie Michaud* et aux *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*.

M. Arthur Dinaux est correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, correspondant de la Société des antiquaires de France et associé de l'académie royale de Belgique.

Ont été déposés au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Le numéro de décembre 1857 du tome X, 5e série, du *Journal asiatique* ;

Le tome III, 3e série, des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France* ;

Maldonat et l'université de Paris au XVIe siècle, par le P. J.-M. Prat, de la compagnie de Jésus ;

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente, t. XXXIX, nos 1-4.

M. de Longpérier informe l'Académie d'une découverte faite à Lyon, et dont la nouvelle lui est transmise par M. Martin Daussigny, conservateur du Musée archéologique de cette ville. Les eaux de la Saône, descendues beaucoup au-dessous du niveau d'étiage, ont laissé apercevoir des pierres antiques romaines qui ont été employées à la construction d'un pont pendant le moyen âge. L'inscription n'étant pas à fleur d'eau, M. Martin Daussigny s'est approché sur un batelet; puis, marchant sur les rochers jusqu'au point où ces pierres sont fixées, il a plongé le bras dans l'eau pour essayer de lire les caractères au toucher. Il est parvenu, malgré la douleur très-vive que lui causait le froid, à lire plusieurs lignes du doigt. M. le préfet de Lyon a promis de faire extraire ces pierres dès que la saison deviendrait plus favorable.

L'Académie se forme en comité secret.

Le public est de nouveau admis.

M. de Saulcy lit, en communication, une note intitulée :

Réponse aux objections de M. Brunet de Presle[1].

Le savant archéologue établit d'abord que les découvertes d'épées et de monnaies faites dans la Seine, à l'en-

[1] Nos lecteurs n'ont pas oublié la discussion dont nous avons rendu compte à la fin de notre premier volume. Il s'agissait de la campagne de Labiénus chez les *Parisii* (7e livre des Commentaires). M. de Saulcy avait été com-

droit où les légions de Labiénus auraient, selon lui, traversé le fleuve, n'ont pas donné naissance à l'explication qu'il propose, mais n'ont fait que la confirmer ultérieurement. Il lui paraît impossible d'admettre que *Metiosedum* soit la même ville qui se trouve mentionnée dans trois passages précédents, et que l'on a placée avec raison à Melun. Il s'agit, au contraire, dans le quatrième passage, non d'une ville située à 15 lieues en amont de Paris, mais bien évidemment d'un lieu situé à 4 milles en aval de l'ancienne Lutèce, c'est-à-dire de la pointe de la *Cité*. En effet : 1° Le camp de Labiénus était sur la rive droite, tout le monde en convient, et il était en face de Lutèce, *e regione Lutetiæ*. 2° Les bateaux, enlevés à Melun, *naves quas a Meloduno deduxerat*, reçoivent l'ordre de descendre jusqu'à 4 milles en aval du camp, *quatuor millia passuum secundo flumine.... progredi....* Quel est le point de départ de ces bateaux?— La hauteur du camp.—Où était le camp?—En face de Lutèce. En descendant le fleuve à partir de ce point, ils arrivent aux îles qui sont vis-à-vis de Meudon. 3° Ils y attendent Labiénus et ses trois légions, *ibique se exspectari jubet.* 4° Celui-ci laisse cinq cohortes de la quatrième de ses légions à la garde du camp, *quinque cohortes castris præsidio relinquit.* 5° Les cinq autres cohortes de la même légion reçoivent l'ordre de se diriger avec grand bruit en amont, *adverso flumine magno tumultu proficisci imperat ;* et Labiénus, ayant fait une réquisition de petites barques, leur fait suivre la même direction, c'est-à-dire leur fait remonter le fleuve avec grand bruit : *conquirit etiam lintres; has magno sonitu remorum incitatas in eamdem partem mittit.* 6° Labiénus

battu par M. Brunet de Presle sur le mot *Metiosedum* et sur le point où l'armée de Labiénus avait passé la Seine. M. Quicherat a répondu dans la *Revue archéologique* du 15 mai 1858. Le travail de M. de Saulcy a été publié dans la *Revue contemporaine.* Sa réponse à l'article de M. Quicherat du 15 mai a été publiée dans la *Revue archéologique*. C'est dans le même recueil (15 décembre 1858) que M. le général Creully a publié un article sur cette question.

gagne alors avec ses trois légions le point où l'attendaient les grands bateaux, c'est-à-dire en un lieu situé à 4 milles en aval de Lutèce et de son camp, *eum locum petit quo naves appelli jusserat.* 7° Le camp de Camulogène était sur la rive gauche, en face de celui de Labiénus, par conséquent vis-à-vis de Lutèce, qui était entre eux. Le chef gaulois avait fait placer des vedettes sur la rive gauche, afin de prévenir un débarquement des Romains ; mais les sentinelles placées au point où étaient les grands bateaux, c'est-à-dire à 4 milles en aval de Lutèce, à l'endroit même où s'effectuait le passage de Labiénus, furent massacrées à l'improviste par les Romains, à la faveur de la tempête qui s'éleva en ce moment, *eo quum esset ventum* (*eo* suit immédiatement ces mots : *quo naves appelli jusserat*) *exploratores hostium, ut omni fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod magna subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur.* 8° Camulogène avait laissé un corps à la garde de son camp, *præsidio e regione castrorum relicto...*; il suivait avec le gros de son armée, en amont, les petites barques et les cinq cohortes, qui faisaient grand fracas, et envoyait une petite troupe en aval pour observer le mouvement des grands bateaux qui descendaient en silence : *parva manu Metiosedum versus missa quæ tantum progrederetur quantum naves processissent.* Donc *Metiosedum* est en aval de Lutèce.

Aux premières lueurs du jour, Camulogène s'aperçut de son erreur et se dirigea en aval, où était le véritable danger, c'est-à-dire le gros de l'armée ennemie ; mais il était trop tard : le passage était effectué. Il avait cependant fait diligence, car, à l'aurore, l'armée ennemie entourait les légions : *prima luce, et nostri omnes erant transportati et hostium acies cernebatur.*

M. Lenormant achève la lecture du travail qu'il a composé sur le même sujet ; en voici la substance :

Siége de Paris par Labiénus.

Le savant numismatiste commence par mettre en doute

« la clarté et la consistance même » du récit de César, et il ajoute qu'il ne faut pas s'étonner de voir deux critiques aussi exercés que MM. de Saulcy et Brunet de Presle renouveler par leur dissentiment le désaccord qui existait sur cette même question dans les écrits de Sanson et de d'Anville. La concision du style et la rapidité du récit sont un mérite littéraire dans César, mais elles nuisent à la clarté. Dans l'épisode dont il s'agit, cette brièveté est encore plus sensible, car César n'avait pas assisté à cette expédition. M. Lenormant croit que le récit de la bataille de Paris surtout est très-défectueux.

Le savant numismatiste, reprenant les faits depuis le siége de Gergovie, suit pas à pas le texte de César. Il s'arrête sur ce passage relatif à Lutèce : *Id est oppidum Parisiorum, positum in insula fluminis Sequanæ*, et il croit que Lutèce n'avait pas toujours été située dans l'île, mais qu'elle était primitivement sur la rive gauche du fleuve, et couronnait la colline Sainte-Geneviève, dont le nom était *collis Lucoticius*, comme le prouve le témoignage des auteurs et des médailles. *Lutetia* ne serait que la forme contractée de *Lucotitia*. Peut-être le nom primitif de l'île, avant que les *Parisii* y eussent transporté leur capitale, était-il *Anderitum*, et que c'est à cet antique souvenir que la *Notitia dignitatum* ferait allusion dans ce passage : *Classis Anderitianorum Parisiis*. Lorsque les besoins du commerce obligèrent les *Parisii* à transporter leur capitale dans l'île, l'ancien *oppidum* de la colline Sainte-Geneviève ne dut cependant pas perdre son importance première.

Il est difficile de dire si Labiénus a suivi la rive droite ou la rive gauche de la Seine pour aller de Sens à Paris, car César ne le dit pas. Si M. de Saulcy suppose que l'armée romaine a suivi la rive gauche, elle n'y aurait pu trouver de route. Ce n'est pas que l'on puisse mettre en doute l'existence des chemins gaulois, qui ont même été fréquentés après la création des voies romaines. M. A. Le Prévost a développé cette matière dans un remarquable écrit auquel

on doit s'en référer. Mais s'il a existé un grand chemin gaulois de Sens à Paris, il devait être sur la rive droite pour passer à Melun, dont l'importance commerciale est bien attestée.

M. Lenormant se demande à laquelle des tribus aulerques appartenait Camulogène; il le croit Eburovique et en donne les raisons. Suivant ensuite la marche des troupes, il montre Labiénus arrivant sous les murs de Lutèce et séparé par un marais et par la Seine de Camulogène. Des marais formaient, dit le savant conservateur du cabinet, des défenses naturelles sur les deux rives. Sur la rive droite, ils se trouvaient dans le lieu qui a retenu ce nom. L'endroit où auraient campé les Romains serait précisément l'emplacement où s'éleva plus tard le Châtelet. Sur la rive gauche, la Bièvre formait autour du mont Lucotitius (colline Sainte-Geneviève) un obstacle continu, *palus perpetua*. L'enceinte de l'*oppidum* construit sur la colline Sainte-Geneviève complétait la défense de ce côté. C'est cependant sur ce point que Labiénus tenta la première attaque, vers le faubourg Saint-Marceau. Après cette tentative infructueuse, il revient sur ses pas et se dirige vers Melun, qui n'avait probablement qu'un seul pont, *refecto ponte*.... Ce pont devait être jeté sur la rive droite. Labiénus espérait trouver à Melun les moyens de transport par eau qui lui manquaient pour assiéger Lutèce avec succès, Melun étant, selon toute apparence, un des points les plus importants de la Seine, et probablement un des entrepôts des marchandises de transit sur la grande voie commerciale de la Gaule, par le Rhône, la Loire, le Loing et la Seine. On connaît l'opération qui assure à Labiénus la soumission de Melun, le passage de la Seine et la possession des bateaux qu'il était venu chercher. Il se trouve donc sur la rive droite pendant que les bateaux enlevés à l'ennemi descendent la Seine.

M. Lenormant n'hésite pas à adopter l'opinion de M. de Saulcy sur l'identification de *Melodunum* à Melun et

sur l'exactitude de cette orthographe. Quant à la substitution en cet endroit de *Metiosedum* à *Melodunum*, c'est une conjecture de Scaliger, réfutée depuis plus d'un siècle par Cellarius et repoussée par Oberlin.

Labiénus arrive devant Lutèce. Il campe entre la forêt de Rouvray à l'ouest, le *Marais* à l'est, ayant derrière lui le ruisseau, aujourd'hui souterrain, qui servait d'écoulement au Marais, se dirigeait parallèlement à la Seine et s'y jetait près de Chaillot. La rue de la Grange-Batelière en présente encore vraisemblablement la direction supérieure, et rappelle même par son nom le passage qui devait se faire sur ce point à l'aide d'un bateau. Le savant numismatiste place l'armée de Labiénus entre la tête du pont au Change et celle du pont Neuf, celle de Camulogène entre le sol déprimé qui a retenu la désignation de *la Vallée* et l'Institut. Ces deux armées étaient donc bien en regard l'une de l'autre. Les ponts de Lutèce coupés, les Bellovaques menaçant d'enfermer Labiénus entre eux et la Seine, l'impossibilité de traverser le fleuve en face d'une armée ennemie campée sur l'autre rive, rendent la position du lieutenant de César très-périlleuse. L'expédient qu'il emploie, les circonstances du passage et l'endroit du débarquement sont les mêmes dans le récit analytique et critique de M. Lenormant que dans le mémoire de M. de Saulcy, avec lequel il est d'accord de tout point pour cette partie de l'interprétation du texte de César; mais il insiste sur les difficultés de ce texte et même sur les obscurités de détail qui s'y rencontrent, suivant lui, et qu'il cherche à dissiper, principalement en ce qui regarde les expressions *sub lucem* et *prima luce*[1].

[1] Il est à propos ici de faire remarquer que le travail de M. Lenormant a été composé après la première communication de M. de Saulcy, mais avant la seconde, dont l'analyse précède cependant celle-ci dans notre compte-rendu, la lecture de la fin du mémoire de M. Lenormant n'ayant été faite qu'après celle de la deuxième note de M. de Saulcy, communiquée en entier dans cette séance.

Camulogène, trompé par les manœuvres de Labiénus, avait cru que ce dernier tenterait un débarquement vers l'endroit où se trouve aujourd'hui le Jardin des Plantes et l'entrepôt des vins. Il apprend que le passage s'est effectué vers le bas Meudon ; il fait diligence, trouve l'armée de Labiénus en bataille, appuyant sa gauche sur la Seine, de sorte que la droite de Camulogène devait se trouver sur l'élévation où aboutit aujourd'hui la rue des Saints-Pères, *collis*, et sa gauche vers la dépression du sol qui sépare ce point de Montrouge, ce qui donnait la supériorité aux Romains de ce côté. Ce serait donc à l'ouest du faubourg Saint-Germain que la bataille aurait été livrée.

Passant ensuite à la discussion relative au mot *Metiosedum*, il rappelle que Sanson et Adrien de Valois avaient cru que César indiquait, dans le quatrième passage, une localité différente de celle qui est mentionnée dans les trois premiers, où il est question de Melun. L'abbé Lebeuf et d'Anville ont pensé, au contraire, qu'il ne s'agissait, dans ces quatre passages, que de la même ville. M. de Saulcy est revenu à l'opinion des deux premiers géographes, et M. Lenormant se range aussi à cet avis. On ne peut entendre, en effet, qu'il s'agisse, dans le quatrième passage de César, d'un lieu situé en amont; mais il faut nécessairement le placer en aval, à 4 milles de la *Cité*. Or, en comptant 4 milles à partir de la *Cité*, on tombera à Meudon. L'abbé Lebeuf, en considérant l'origine du nom de Meudon comme celtique, avoue n'avoir rien trouvé en ce lieu qui confirme cette opinion; mais les témoignages qui lui ont manqué existent pour nous. On a retrouvé à Meudon, il y a quelques années, un vaste ossuaire surmonté de pierres gigantesques. La position élevée de ce pays devait, en effet, avoir été recherchée par les Gaulois.

Le savant numismatiste ne doute pas que *Metiosedum* soit Meudon, et il fait, à cette occasion, quelques observations sur les règles de formation des noms modernes d'après les noms anciens de la Gaule. Il annonce en ter-

minant qu'il s'occupera prochainement de l'étude, encore si difficile, des monnaies gauloises des *Parisii.*

M. Ernest Renan continue la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*. (*Voy.* l'analyse dans le premier volume de la collection.)

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 8 février.

M. le consul d'Autriche, baron James de Rothschild, transmet, de la part de la commission impériale établie à Vienne pour la recherche et la conservation des monuments historiques en Autriche, les douze livraisons de 1857 et les cinq ouvrages suivants :

Cividale in Frioul und seine Monumente; von prof. Rud Eitelberger von Edelberg ; br. in-4 ;

Die ältesten Glasgemälden des Chorherrenstiftes Klosterneuburg und die Bildnisse der Babenberger in der Cistercienser-Abtei Heiligenkreuz; Gezeichnet und beschrieben von Albert Camesina ; br. in-4 ;

Kunstdenkmäler des Mittelalters im Kreise ob dem wiener Walde des Erzherzogthums Nieder-österreich ; von Dr Eduard Freiherrn von Sacken ; br. in-4 ;

Kunstdenkmäler des Mittelalters in Steiermark; von Karl Haas ; br. in-4 ;

Mittelalterliche Kunstdenkmale in Salzburg; von Dr Gustave Heider ; br. in-4.

MM. Rouyer et Hucher envoient, pour le concours des antiquités nationales, une *Histoire du jeton au moyen âge* (1re partie) ; in-8.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant, annonce l'envoi, pour le même concours, d'une *Notice historique et artistique sur l'église de Saint-Sauveur de Castel-Sarrazin;* br. in-8.

Renvoyé au concours de 1859.

M. Arthur Dinaux, corespondant, envoie la collection complète des *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique.*

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Par M. Ferdinand de Lasteyrie : *L'électrum des anciens était-il de l'émail?* dissertation sous forme de réponse à M. Jules Labarte; br. in-8;

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, 1854-1855; 1 vol. in-8;

Bibliothèque de l'École des chartes (4e série, t. IV, 3e livraison, novembre 1857);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (année 1857), n° 4; in-8;

Monatsbericht der Königlichen-Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin (novembre 1857); in-8.

M. Mohl lit, au nom de la commission des travaux littéraires, un rapport relatif à la demande adressée à l'Académie par M. Dulaurier dans la séance du 29 janvier (*Voy.* le mois précédent). La partie orientale des historiens des croisades doit comprendre des documents en langue arménienne. La mort de M. Étienne Quatremère interrompt nécessairement la publication des pièces fournies par ces documents, à moins que l'on ne charge un savant étranger du soin de continuer ce travail. M. Dulaurier possède de nombreux manuscrits relatifs aux croisades en langue arménienne. Il s'est lui-même longtemps occupé de cette langue, et il propose de mettre ces pièces à la disposition de l'Académie en offrant sa collaboration personnelle. Le rapport conclut qu'il convient d'accepter cette proposition et d'admettre le concours de M. Dulaurier pour le travail de publication des historiens des croisades, en ce qui concerne les documents en langue arménienne, et sous la surveillance de la commission.

La conclusion du rapporteur est mise aux voix et adoptée.

M. de MONMERQUE donne lecture d'un mémoire de M. Pierre Sovastianoff, de Moscou, conseiller d'État actuel de S. M. l'empereur de toutes les Russies :

Sur le mont Athos, ses monastères et les manuscrits de leurs bibliothèques.

M. Sovastianoff, présent à la séance, achève lui-même la lecture de son travail. En voici l'analyse :

« Le mont Athos forme une presqu'île longue de 50 kilomètres environ. Des inscriptions et des débris d'édifice témoignent qu'elle a été très-anciennement habitée. On y adorait une divinité du nom d'Athos. Philostrate nous apprend que les philosophes grecs s'y retiraient souvent pour se livrer à la vie contemplative. Dès le IIIe et le IVe siècle, on commença à y fonder des monastères. D'après une chronique de Phélophéos, Constantin le Grand aurait relégué dans le Péloponèse tous les laïques de la presqu'île, réservée dès lors exclusivement aux moines. A partir de cette époque, on désigna la montagne sous le nom de *saint mont Athos*.

« Pendant la période la plus florissante, le nombre des couvents de la petite péninsule s'éleva jusqu'à 100, tandis qu'aujourd'hui on ne compte guère plus de 20 monastères, 11 skites (réunions de cellules ou de petits monastères dépendant des grands et renfermant un nombre limité de moines) et 800 cellules. La population monastique de toute la montagne est d'environ 6 à 7,000 moines, suivant tous, comme on sait, les rites grecs.

« Au centre se trouve le bourg de *Kareus*, résidence d'un conseil administratif, financier et judiciaire, formé des représentants de tous les monastères, et qu'on nomme *Protate*. Là se trouve aussi un aga turc, qui exerce la police à l'aide de quelques *saardars*.

« Les moines du mont Athos possèdent des domaines considérables en Turquie et même en Russie. Sept à huit mille pèlerins viennent tous les ans leur apporter leurs offrandes.

« Plusieurs monastères ont des bibliothèques très-riches en livres et en manuscrits, mais les recherches sont difficiles, parce qu'il n'y a de catalogue nulle part. »

M. Sovastianoff a fait, en 1851, son premier voyage au mont Athos. Il y fit un plus long séjour pendant l'été de 1857, après avoir appris à Paris les meilleurs procédés photographiques, qu'il comptait appliquer à la reproduction des manuscrits. Il avait amené avec lui un peintre allemand, M. Janson. Trois mois furent consacrés à ces reproductions photographiques, dont le savant voyageur met les résultats les plus intéressants sous les yeux de l'Académie.

M. Sovastianoff pense que l'on pourrait appliquer, sur une grande échelle, ce système de reproduction par la photographie, pour tous les manuscrits rares; que ce serait mettre ainsi à l'abri de la destruction les pièces uniques; que l'on faciliterait les travaux de ceux qui ne peuvent se procurer de copies exactes ou qui ne peuvent en faire les frais. Des épreuves photographiques pouvant être échangées entre les bibliothèques, on arriverait à vulgariser en peu de temps les manuscrits les plus importants par leur intérêt ou leur rareté.

M. Sovastianoff va faire un troisième voyage au mont Athos, pour y continuer ses travaux, se proposant de reproduire des manuscrits grecs, slaves, serbes, bulgares, géorgiens; puis des bulles d'or d'empereurs, de tzars, de krals, des sceaux d'empereurs grecs et de patriarches, des images de saints, des portraits de césars byzantins, des croix, reliquaires, vases sacrés, broderies, crosses : tous objets précieux, anciens pour la plupart, et qui résultent de donations importantes dont l'authenticité est attestée par des actes conservés dans les monastères; des peintures à l'huile, sur bois, sur toile, sur des poissons secs, des images sculptées, des fresques murales. Parmi ces images, il en est qui proviennent de Sainte-Sophie et qui furent apportées au mont Athos après la prise de Constantinople : le Christ représenté avec des ailes : une de ces figures porte

le nom singulier de Joujou de l'impératrice Théodora. Les superbes fresques de Panseline, le Raphaël de l'Orient, méritent surtout d'être reproduites. L'obscurité des églises qui les renferment n'a permis d'en prendre que les calques; mais M. Sovastianoff espère, en appliquant l'éclairage électrique, en obtenir les reproductions photographiques. Le même procédé lui permettrait de se procurer des représentations fidèles des intérieurs d'églises de style byzantin primitif; enfin il se propose de relever aussi des inscriptions et des bas-reliefs très-curieux.

Suivent les explications relatives aux épreuves photographiques que M. Sovastianoff met sous les yeux de la Compagnie.

Le n° 1 est une *copie* d'un Évangile bulgare, du XVIe siècle, conservé au monastère d'Esphigmène. Parchemin, texte très-pur, belle écriture.

Le n° 2: Six reproductions d'un Évangile bulgare, remarquable aux mêmes titres que le précédent.

Le n° 3 : Douze copies d'un manuscrit grec du monastère de Pantocrator. Le manuscrit a 500 pages, caractères fins, vignettes sur fond d'or, renfermant l'Évangile, les sermons de saint Grégoire Théologos, de saint Jean Damascène, de saint Denis l'Aréopagite; plus de 150 recettes médicales. La présence des œuvres de Jean Damascène, mort vers 760, prouve que le manuscrit n'est pas du Ve siècle, comme le voudraient les moines.

Le n° 4 : Reproduction de la reliure du manuscrit précédent; argent massif. L'inscription est en langue slave.

Le n° 5 : Image représentant l'apôtre saint André, très-ancienne.

Le n° 6 : Quarante pages de l'Évangile slave en caractères *glagolitiques*, employés avant l'introduction des caractères grecs dans l'écriture de cette langue, par Cyrille et Methodius (monastère de Sograf).

Le n° 7 : Reproduction d'un manuscrit moderne avec le sceau pendant en plomb; spécimen qui prouve que la pho-

tographie pourrait être appliquée à la reproduction judiciaire des actes notariés, dont l'exactitude ne peut être assurée même dans les copies légalisées.

Le n° 8 : Six copies d'un manuscrit in-folio de 295 pages, contenant la géographie de Ptolémée, dix-sept chapitres de celle de Strabon et les périples d'Arrien, XIIIe siècle (monastère de Watopèdes).

Le n° 9 : Quarante-deux copies des cartes géographiques annexées au texte de Ptolémée du manuscrit précédent. C'est peut-être la pièce la plus curieuse de la collection de M. Sovastianoff, car ces cartes sont du XIIIe siècle et se trouvent, par conséquent, bien antérieures à celles du manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui est du XVe siècle.

Le n° 10 : Encensoir ancien en argent fondu et ciselé.

Le n° 11 : Croix grecque, face et revers, avec inscription slave.

Le n° 12 : Deux feuilles des Actes des apôtres, en slave, XIIIe siècle.

Le n° 13 : Liturgie de saint Jean Chrysostôme, pour diacre, sur rouleau de parchemin du XIVe siècle, slave.

Le n° 14 : Deux bulles d'or en grec : la première d'Andronic II, le vieux, 1289; la seconde, de Jean Paléologue, 1342.

Le n° 15 : Six bulles d'or et sigillum en langue slave : 1° de Léon, tzar de Bulgarie; 2° de Jean Callimaque, 1433; 3° d'Andronic II, le vieux, 1325; 4° de Basile, woywode de Valachie, 1615; 5° d'Antiochus Constantin, woywode de Moldavie, 1633; 6° d'Alexandre, tzar de Bulgarie.

Le n° 16 : Feuilles de légende dorée avec vignettes.

M. Sovastianoff reçoit, par l'organe de M. le Président, les remercîments de la Compagnie pour cette intéressante communication.

M. Renan continue la lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*.

Séance du 12 février.

M. le ministre de l'instruction publique transmet un mémoire de M. de Valori sur trois médailles inédites, dont une porte l'effigie de Cicéron, une autre celle de Caton d'Utique, et la troisième paraît appartenir à l'époque mérovingienne.

M. de Valori prie, dans ce mémoire, l'Académie de se prononcer sur l'authenticité de ces trois médailles. Il lui paraît d'ailleurs que son jugement ne saurait être douteux. M. le ministre s'était borné à transmettre le mémoire sans exprimer le désir que l'Académie formulât son jugement sur ces trois médailles, et les usages de la Compagnie ne souffrant pas qu'elle donne une réponse officielle aux questions qui lui sont adressées par les savants étrangers, le bureau ne peut autoriser que la communication individuelle de ceux des membres qui voudraient examiner ces médailles et exprimer leur opinion à ce sujet.

M. Lenormant veut bien se charger de cet examen et rendre compte de son jugement.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau plusieurs travaux des membres de l'École française d'Athènes : *Mémoire de* M. Perrot *sur l'île de Thasos ; — Recueil d'inscriptions,* trouvées par MM. Heuzey, Thénon et Hinstin dans un voyage qu'ils ont fait *en Morée,* pendant le mois de juin 1857.

Renvoi à la commission de l'École française d'Athènes.

M. Maury fait hommage, de la part de la famille de feu M. de Fréville, auxiliaire attaché aux travaux de publication de l'Académie, d'un ouvrage en deux volumes intitulé : *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVI*e siècle*. Ce travail avait été couronné par l'Académie de Rouen dans sa première forme ; mais l'auteur l'a remanié, complété et perfectionné à l'aide de laborieuses recherches, au point d'en faire une œuvre nouvelle.

M. Maury présente en son propre nom un *Rapport annuel*

sur les travaux de la Société de géographie, rapport qu'il a fait en sa qualité de secrétaire général de la commission centrale de cette Société.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, de la part de M. Beulé, le discours qu'il a prononcé cette année à l'ouverture du cours d'archéologie, discours « aussi remarquablement écrit que bien pensé. »

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Par M. REINAUD, *Rapport sur un essai de grammaire de la langue des Kabyles, et sur un mémoire relatif à quelques inscriptions en caractères touarigs, par M. le capitaine de génie Hanoteau*, br. in-8 ;

Par M. GARCIN de TASSY, *Hir et Ranjhan,* légende penjab, traduite de l'hindoustani, br. in-8 ;

Par M. de Coussemaker, correspondant à Dunkerque, *Office du sépulcre, selon l'usage de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoite,* rapport à la section d'archéologie du Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France, 1857, br. in-8;

Par le même, *Délimitation du flamand et du français dans le nord de la France,* br. in-8 ;

Par M. de la Villemarqué, deux exemplaires de ses *Notices des principaux manuscrits des anciens Bretons, avec fac-simile* (lues à l'Institut, séances des 2 et 30 novembre 1855), br. in-8;

Par M. Victor Simon : 1° *Notice sur quelques objets d'art antique,* br. in-8 ; 2° *De l'art chez les anciens et au moyen âge* ; — 3° *Notice sur les sépultures découvertes au Sablon, près de Metz,* br. in-8 ;

Par M. Henri Aucapitaine : 1° *Le pays et la société kabyles* (expédition de 1857), br. in-8 ; 2° *Les confins militaires de la grande Kabylie sous la domination turque* (province d'Alger), br. in-8 ;

Annales de la propagation de la Foi, janvier 1858, br. in-8.

M. Léon Renier fait une communication intitulée :

Note explicative sur l'inscription découverte à Lyon.

M. Martin Daussigny a obtenu de l'administration départementale les fonds nécessaires pour faire retirer du lit de la Saône cette inscription, et pour la faire transporter au Musée. Il en envoie un fac-simile que nous reproduisons aussi exactement que possible[1] :

VIRIN
VGPRPR
VD COS
GALLIAE

Ces quatre bouts de ligne formaient la fin de l'inscription, qui est, comme on le voit, encore fort incomplète. On a profité de l'occasion pour soulever et examiner les autres pierres de taille éparses, en cet endroit, sur le lit de la rivière : aucune n'a offert la moindre trace de lettres. Il faut donc renoncer, quant à présent du moins, à l'espérance qu'on avait pu concevoir de découvrir le complément de ce document épigraphique.

Cette inscription, selon M. Renier, a plus d'importance que ne le ferait supposer, au premier abord, le peu de lettres qu'on y lit. Les cinq lettres qui en forment la première ligne sont le reste du mot QVIRIN, pour *Quirina,* nom de la tribu à laquelle appartenait le personnage en l'honneur duquel le monument a été élevé. Le nom de la tribu se plaçait toujours, dans les inscriptions du genre de celle-ci, avant le surnom, et après l'indication de la filiation, laquelle était elle-même précédée du nom de famille et du prénom. Cette ligne devait donc contenir, outre ce mot, l'initiale d'un prénom, un nom de famille au datif, l'initiale d'un autre prénom, et la lettre F, abréviation du mot *filio.*

[1] Avant la première lettre de la première ligne, on aperçoit la trace d'un Q, trace que nous ne pouvons reproduire avec les ressources ordinaires de la typographie.

Un surnom, également au datif, devait former le commencement de la deuxième ligne, et ce surnom devait être suivi des lettres LEG·A, complément nécessaire des lettres VG·PR·PR. Cette ligne peut donc se restituer ainsi :

. . . . . . LEG·AVG·PR·PR

Il n'y manque que le surnom du personnage auquel le monument a été consacré.

Cette restitution, qui est certaine, appelle comme complément nécessaire le mot *provinciae* et le nom de la province dont il s'agit, nom dont nous avons la fin dans les deux premières lettres de ce qui nous reste de la troisième ligne; et ce nom étant abrégé, le mot *provinciae* devait l'être également. Cette ligne doit donc être ainsi restituée :

PROVINC·LVGVD·COS

La restitution de la quatrième ligne ne présente aucune difficulté ; cette ligne était nécessairement ainsi conçue :

TRES·PROVINC·GALLIAE

L'inscription entière peut donc se restituer ainsi :

. . . . QVI RIN
. . . . . . LEG·AVG·PR·PR
PROVINC·LVGVD·COS
TRES·PROVINC·GALLIAE

. . . . *Quirina* (*tribu*). . . . . *legato Augusti pro praetore provinciae Lugudunensis, consuli, tres provinciae Galliae*.

On voit qu'elle a fait partie d'un monument élevé par l'assemblée des députés des trois provinces de la Gaule, c'est-à-dire de la Lyonnaise, de la Belgique et de l'Aquitaine, en l'honneur d'un *légat impérial pro-préteur*, ou en d'autres termes, d'un *gouverneur* de la Gaule lyonnaise, qui appartenait à la tribu *Quirina*, qui exerça ces hautes fonctions à

une époque où il n'y avait qu'un empereur, et qui, en les quittant, fut élevé au consulat.

Ce personnage exerça les fonctions dont il s'agit à une époque où il n'y avait qu'un seul empereur ; car, s'il y avait eu alors deux ou trois empereurs, on ne se serait pas servi dans l'inscription du sigle de *Augusti*, AVG, mais de celui de *Augustorum duorum*, AVGG, ou de celui de *Augustorum trium*, AVGGG. Il fut ensuite élevé au consulat ; et ce qui le prouve, c'est la place qu'occupe dans l'inscription le mot COS, qui se lit immédiatement après le nom de la province Lyonnaise. Il n'était donc plus, lorsque ce monument a été élevé, gouverneur de cette province ; et, en effet, on sait qu'il était défendu aux provinces de décerner aucun honneur aux magistrats chargés de les administrer, non-seulement pendant la durée de leur magistrature, mais même pendant les soixante jours qui en suivaient l'expiration[1].

Les lettres de la première ligne ont dix-neuf centimètres de hauteur ; celles des autres lignes en ont 16. La hauteur de la pierre est de 1m,15 ; sa largeur de 1m,10. Or la restitution de la troisième ligne, qui, on l'a vu, est parfaitement certaine, contient quinze lettres, dont cinq seulement se lisent sur cette pierre. Cette pierre ne forme donc que le tiers de l'inscription, qui, lorsqu'elle était complète, devait avoir 3m,30 de largeur sur 1m,15 de hauteur.

A quel monument peut avoir appartenu une semblable inscription ? M. Renier avait pensé au piédestal d'une statue équestre de dimension colossale, et ce qui lui avait fait adopter cette idée, c'est qu'on ne connaissait jusqu'ici aucun exemple d'un monument plus considérable qu'une statue équestre élevée par une province à un de ses anciens gouverneurs. Il a dû y renoncer.

Tous les piédestaux de statues, dont les inscriptions sont parvenues jusqu'à nous, relatent la série complète des fonctions publiques auxquelles avaient été appelés les personnages en l'honneur desquels ces statues ont été élevées, et

[1] Dion Cassius, *Hist.* l. XVI, c. xxv.

ces monuments sont assez nombreux pour que l'usage qu'ils nous font connaître puisse être considéré comme le résultat d'une règle générale. Or, on n'arrivait pas d'emblée au gouvernement d'une province de l'importance de la Lyonnaise ; et, pour ne rappeler ici que les degrés de la hiérarchie, que le personnage dont nous nous occupons avait dû nécessairement parcourir avant d'être appelé à ces éminentes fonctions, il avait dû exercer une des charges du vigintivirat, le tribunat militaire, la questure qui lui avait ouvert les portes du sénat, le tribunat du peuple ou l'édilité, la préture et enfin le commandement d'une légion avec le titre de légat impérial. Pourquoi les titres de ces différentes fonctions ont-ils été omis dans cette inscription ? On ne peut se l'expliquer qu'en supposant que l'espace dont on pouvait disposer était insuffisant pour en contenir l'énumération. Mais cet espace, on l'a vu, était de 3^{m},30 de largeur sur 1^{m},15 de hauteur, et l'on aurait pu, en adoptant un caractère un peu moins fort, y inscrire un *cursus honorum* beaucoup plus considérable. Si donc on a donné aux caractères de cette inscription des dimensions aussi considérables (19 et 16 centimètres), c'est qu'on y a été forcé par la place qu'elle occupait ; c'est qu'elle se trouvait à une telle hauteur, que si on l'eût gravée en caractères plus petits, il eût été impossible de la lire ; en d'autres termes, c'est qu'elle était gravée au-dessus d'une porte monumentale ou d'un arc de triomphe ; et tel est, en effet, le seul monument qu'elle puisse avoir décoré.

Il resterait maintenant à déterminer le nom du personnage en l'honneur duquel ce monument avait été élevé.

M. Renier pense qu'on peut y parvenir, sinon avec une certitude égale à celle des déductions qu'il vient d'exposer à l'Académie, du moins par une conjecture assez vraisemblable pour mériter aussi de lui être soumise.

Dans les inscriptions du règne d'Antonin le Pieux et des règnes antérieurs, l'abréviation des mots *pro prætore* est généralement ainsi conçue : PROPR ; et c'est seulement à

partir de l'avénement de Marc Aurèle, que l'on voit s'établir l'usage de retrancher dans ce sigle la lettre O, et d'exprimer par les quatre lettres PRPR les deux mots dont il s'agit. Notre inscription, qui présente cette particularité, doit donc être regardée comme appartenant à une époque postérieure à cet événement.

D'un autre côté, l'indication de la tribu à laquelle appartenait le personnage en l'honneur duquel elle a été gravée, ne permet pas de l'attribuer à une époque postérieure au règne de Caracalla. On sait, en effet, que depuis la suppression des comices, cette indication n'avait plus pour objet que de montrer que celui auquel elle se rapportait était citoyen romain, ce qui cessa d'être une distinction quand ce prince eut donné le droit de cité à tous les habitants de l'empire.

La date de notre monument doit donc être placée entre l'année 161 de notre ère, date de l'avénement de Marc Aurèle, et l'année 217, date de la mort de Caracalla ; et ce monument ayant été élevé à une époque où il n'y avait qu'un empereur, il faut de ces cinquante-six ans retrancher le règne simultané de Marc Aurèle et Lucius Verus, de 161 à 169 ; celui de Marc Aurèle et Commode, de 177 à 180 ; celui de Septime Sévère et Caracalla, de 198 à 211, et celui de Caracalla et Géta, 211 et 212. Notre inscription n'a donc pu être gravée qu'entre les années 170 et 176, 181 et 197, ou enfin 213 et 217. Voyons, parmi les personnages que nous savons avoir gouverné la Lyonnaise pendant une de ces trois périodes, quel est celui auquel on a pu décerner un pareil honneur.

Le plus célèbre des gouverneurs de cette province, non-seulement à cette époque, mais aussi pendant toute la durée de l'empire romain, c'est Septime Sévère, dont Spartien nous apprend qu'il fut aimé des Gaulois plus que personne ne l'avait été avant lui : *A Gallis ob severitatem et honorificentiam et abstinentiam tantum quantum nemo dilectus est* (1).

[1] *In Sever*, c. IV.

Comment Spartien pouvait-il savoir cela? Évidemment parce que les Gaulois avaient témoigné de leur affection pour Sévère, en consacrant au souvenir de son administration un monument qui dépassait en magnificence tous ceux qu'ils avaient élevés en l'honneur de leurs anciens gouverneurs, et qui, sans doute, subsistait encore de son temps. Or, tel devait être, en effet, le monument sur lequel se lisait cette inscription.

Ce monument était même si considérable, que l'on ne conçoit pas qu'un empereur, cet empereur fût-il Marc Aurèle, ait permis qu'il fût élevé en l'honneur d'un particulier ; à plus forte raison ne le conçoit-on pas d'un prince tel que Commode, sous lequel Septime Sévère exerça les fonctions de légat impérial de la Gaule lyonnaise.

M. Renier croit cependant que c'est en l'honneur de Septime Sévère que ce monument a été élevé : mais il pense que ce n'est qu'un monument restitué. On sait qu'Albinus, pendant sa lutte contre Sévère, fut quelque temps en possession de Lyon, et que Sévère ne put se rendre maître de cette ville qu'après la bataille où son rival perdit la vie. Les Lyonnais avaient embrassé avec ardeur le parti d'Albinus ; le monument que les trois provinces de la Gaule avaient élevé en l'honneur de Sévère, probablement dans l'enceinte du temple de Rome et d'Auguste, n'avait pas dû être respecté par eux ; ils avaient dû en faire ce que l'on faisait alors des monuments destinés à rappeler les titres et les honneurs d'un ennemi ; et cet outrage ne fut peut-être pas un des moindres motifs des cruelles représailles que Sévère exerça contre eux après la victoire. Quoi qu'il en soit, après cette victoire, les trois provinces de la Gaule durent s'empresser de relever ce monument, auquel on pouvait désormais, sans empiéter au profit d'un simple gouverneur de province sur les prérogatives du souverain, donner les proportions d'un monument élevé à la gloire d'un empereur.

Septime-Sévère, d'ailleurs, en quittant le gouvernement de la Gaule lyonnaise, fut nommé proconsul de la province

de Sicile, et ce ne fut qu'au sortir de cette charge, dont la durée était un an, qu'il fut élevé au consulat. Le premier monument élevé en son honneur ne fut donc inauguré qu'un peu plus d'un an après son départ de Lyon ; mais ce délai ne paraîtra pas excessif, si l'on songe que l'érection de ce monument ne pouvait avoir été décidée que dans la session de l'assemblée des trois provinces qui avaient suivi le départ de Sévère, et qu'il avait fallu ensuite le temps de l'exécuter.

Enfin, on ne sait pas à quelle tribu appartenait Sévère ; mais on sait qu'il était de l'Afrique, province dont presque tous les habitants étaient inscrits dans la tribu *Quirina*. Il y a donc lieu de croire qu'il appartenait aussi à cette tribu.

Si ces conjectures étaient admises, l'inscription dont M. Renier a entretenu l'Académie devrait être ainsi restituée :

L . SEPTIMIO . L . F . QV I R I N
SEVERO . LEG . AVG . PR . PR
PROVINC . LVGVD . COS
TRES . PROVINC . GALLIAE

Lucio Septimio, Lucii filio, Quirina (tribu), Severo, legato Augusti pro praetore provinciae Lugudunensis, consuli, tres provinciae Galliae.

« A Lucius Septimius Severus, fils de Lucius, de la tribu Quirina, légat impérial pro-préteur de la province Lyonnaise, consul, les trois provinces de la Gaule. »

M. Renan continue la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*. (*Voy.* notre 1er vol.)

M. Texier commence la première lecture d'un *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme*.

Séance du 19 février.

M. H. de Laplane, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, fait don à l'Académie de six volumes des *Mémoires de cette Société* ; de 24 livraisons du *Bulletin*, et de diverses publications séparées.

M. Lafaye, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, voulant témoigner sa reconnaissance à l'Institut, qui lui décerna le prix Volney en 1843, fait hommage d'un exemplaire du *Dictionnaire des synonymes français*, qu'il a été encouragé, par cette distinction, à finir et à perfectionner.

M. Ad. Regnier fait hommage à l'Académie de la suite de sa publication du *Prâticâkhya du Rig-Véda* ou grammaire védique (probablement le plus ancien ouvrage de grammaire et particulièrement de phonétique). Cette partie se compose : 1° du texte sanscrit, publié pour la première fois sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, avec les variantes de trois manuscrits de la Bibliothèque royale de Berlin ; 2° de la traduction française ; 3° d'un commentaire perpétuel, renfermant de nombreux extraits du scoliaste, traduits en français. Les chapitres VII à IX traitent des anomalies de la quantité dans les hymnes du véda ; les chapitres X et XI d'une méthode très-curieuse de lecture, qui a beaucoup contribué à préserver de toute altération le texte véda ; le chapitre XII donne les lois d'euphonie applicables à l'intérieur des mots, et définit les parties du discours.

M. Léon Renier présente la 11e livraison des *Inscriptions romaines de l'Algérie.*

M. Jomard offre, de la part de l'auteur, M. Perier, ancien membre de la commission scientifique d'Algérie, un opuscule intitulé : *Fragments ethnologiques,* dans lequel est établie la distinction complète de race et d'origine entre les Celtes, les Cimbres, Gaëls, Gallois, Gaulois et Kymris, contrairement à l'opinion de quelques modernes sur l'identité de ces races, et d'après les témoignages des auteurs anciens qui ont écrit sur les Celtes et les Gaulois.

M. Lenormant présente au nom de l'auteur, M. Chabouillet, conservateur adjoint du département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale, un volume intitulé : *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale,* qui renferme un

catalogue complet de la collection des pierres gravées de la Bibliothèque impériale, et qu'il recommande à l'attention de la Compagnie comme un ouvrage exécuté avec un grand soin et une remarquable persévérance, et dans lequel il réclame pour sa part la description des pierres orientales et égyptiennes. Cette publication a le mérite de l'originalité, en ce qu'elle signale pour la première fois la distinction des monuments antiques et des œuvres de l'art moderne.

M. LENORMANT lit ensuite une

Note sur trois médailles communiquées à l'Académie.

De ces trois pièces, deux méritent à peine l'attention des numismatistes, n'étant pas antiques et ayant été exécutées pendant le XVIe siècle : ce sont deux effigies, l'une de Cicéron, et l'autre de Porcius Caton. La médaille d'argent qui représente Cicéron offre assez de ressemblance avec les portraits authentiques de l'orateur romain, parfaitement connus au XVIe siècle. Le nom est écrit d'une manière qui rend impossible l'idée qu'elle pourrait être antique : MAR. TV. CICERO. La médaille en bronze doré de Caton est également connue. Le cabinet les possède toutes deux dans sa série de médailles fausses ou imitées de l'antique. Les revers diffèrent dans tous les exemplaires.

La troisième pièce est un *tiers de sou d'or* de l'époque mérovingienne ; cette monnaie présente un véritable intérêt. Dans son travail sur les plus anciens monuments numismatiques, M. Lenormant s'est particulièrement occupé de l'époque de transition des types impériaux aux pièces très-nombreuses où l'on ne lit plus que le nom du monétaire qui les a frappées, et celui de la localité où l'émission a eu lieu.

Dans ces monnaies *intermédiaires* la légende fait place peu à peu à cette double mention, qui se maintient pendant deux siècles à côté des désignations propres aux pièces des nouveaux souverains de la Gaule. L'exemplaire dont il s'agit est un document nouveau : c'est un *triens* où la légende

impériale est entièrement remplacée par les noms du monétaire et de la localité. Cette pièce est de l'empereur Maurice et du temps de la conspiration de Gondowald. On y voit de chaque côté de la croix les lettres VIVA, et au revers, en toutes lettres, VIVARIO CIV. C'est une monnaie émise à Viviers, *Vivarium*, au type de la croix introduit par l'empereur Maurice. Elle ne peut être de beaucoup postérieure à la mort de Clotaire II, si même elle n'a pas été frappée de son vivant.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Notice sur la régence de Tunis, par M. Henri Dunant ; 1 vol. in-8.

La Tribune scientifique et littéraire, numéro 1 à 3.

M. Renan achève la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon* (1).

M. de La Villemarqué lit une communication intitulée :

Mémoire sur une inscription de Lomarec, près Auray (Morbihan).

Dans la chapelle de Saint-André, au village de Lomarec, près Auray, en Bretagne, il existe un sarcophage en granit, objet de la vénération populaire, au fond duquel on lit l'inscription :

IR HA EMA ⚹ IN RI.

Cette inscription est en capitales rustiques romaines ; les lettres sont identiquement les mêmes que celles des monnaies armoricaines publiées par M. Ch. Lenormant, dans la *Revue nnmismatique* : elles paraissent aux meilleurs juges du ve siècle ou du commencement du vi^e. La forme du chrisme, ⚹, est aussi une des plus anciennes qu'on connaisse. L'âge de l'inscription est donc suffisamment établi

(1) L'analyse de ce travail a été faite après la première lecture et figure dans le premier volume de la collection.

aux yeux des archéologues, et ils appellent sur elle l'attention des philologues.

M. de La Villemarqué fait remarquer d'abord que la formule INRI, signifiant *Jesu Nazareus Rex Judæorum*, n'a été employée qu'après le XIIe siècle. L'inscription étant du Ve ou du VIe, les lettres INRI ne sauraient, selon lui, avoir cette signification. Il explique ensuite l'inscription à l'aide des anciens idiomes bretons : il pense que l'auteur a voulu graver dans le tombeau une formule à l'usage du mort, et n'a cru mieux faire qu'en y déposant un acte de foi et de sujétion à Jésus-Christ. Il traduit donc ainsi l'inscription :

QUELQU'UN DONT JÉSUS-CHRIST EST LE ROI.

mot à mot, *ir*, de, *ha*, qui, *ema*, est, ✱, Jésus-Christ, *in*, en (pour), *ri*, roi *illius cujus est J. C. in regem*, tournure de phrase assez bizarre, mais qui est un idiotisme breton, encore d'usage parmi les Gallois : c'est celui qu'ils emploient pour dire *un sujet*. L'inscription de Lomarec serait donc la traduction de la formule latine et chrétienne si commune, et dont M. Edmond Le Blant a donné tant d'exemples, *servus Jesu-Christi*, *famulus Christi*.

M. de La Villemarqué justifie son interprétation par l'analyse grammaticale du texte breton : il cherche chacun des mots et les retrouve aux trois époques de la langue bretonne, l'âge archaïque, le moyen âge, les temps modernes. Il cite de nombreux exemples de ces mots avec le sens et la construction qu'ils ont dans l'inscription, et termine par une phrase tirée d'une traduction de la Bible en gallois, qui est la reproduction exacte, à un mot près, le nom de Jésus-Christ, de celle qu'on lit dans le sarcophage de Lomarec.

A l'appui de ses conclusions, M. de La Villemarqué invoque, comme bien précieux pour lui, le jugement favorable des savants gallois de l'université d'Oxford, à l'un desquels il doit de savoir que si l'on avait aujourd'hui à

rendre en langue galloise la formule *servus Jesu-Christi*, on traduirait :

Yr hwn ymae Jesus-Christ yn rhi.

« Celui dont J.-C. est roi. »

Séance du 26 février.

M. Louis Dupasquier, architecte du gouvernement, résidant à Lyon, fait hommage de six premières livraisons d'un ouvrage sur l'église de Brou, fondée et bâtie de 1505 à 1530 à Bourg-en-Bresse par Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint. L'auteur a fait, le 17 septembre 1857, la découverte, si intéressante pour l'histoire du monument, du caveau qui contenait les dépouilles mortelles de Marguerite d'Autriche, de son mari, Philibert II, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, mère de ce prince. L'ouvrage de M. Dupasquier est mis sous les yeux de la Compagnie, qui apprécie autant l'habileté de l'artiste que la magnificence de l'exécution.

L'ouvrage de M. Dupasquier est, sur sa demande, renvoyé à la commission des antiquités de la France, et le nom de l'auteur est inscrit sur la liste des candidats au titre de correspondant.

M. Doublet de Bois-Thibault annonce, dans une lettre, qu'on vient de découvrir dans l'ancien monastère de Saint-Martin au Val, près de Chartres, en réparant l'enceinte du chœur, des restes précieux du xe ou du xie siècle, des arcades de style pur roman, avec des cintres en forme allongée de fer à cheval. Toute cette architecture avait été recouverte de maçonnerie. Il a retrouvé dans les archives des hospices de Chartres la délibération des administrateurs en date du 1er décembre 1823, qui ordonnaient, avec l'approbation du préfet, cet acte de vandalisme.

M. Edmond Caillette de l'Hervilliers réclame, par une lettre du 23 courant, l'honneur de la découverte d'un amphi-

théâtre ancien, trouvé à Champlieu, dans le Soissonnais, à la fin de l'année 1851, et qu'il regarde comme un ancien ouvrage romain, contrairement à l'opinion qui n'y voit qu'une construction des rois mérovingiens.

MM. de SAULCY et MÉRIMÉE qui ont visité le lieu des fouilles, s'accordent pour considérér ce théâtre comme une construction barbare de l'époque mérovingienne. M. de Saulcy affirme qu'il faut distinguer deux époques dans les constructions de Champlieu : 1° des bas-reliefs de l'époque romaine; 2° le théâtre qui n'a aucun rapport avec ce monument.

M. Adolphe REGNIER présente, de la part de l'auteur, M. Sadous, professeur au lycée de Versailles, une traduction de fragments du Mahabharata sur un texte sanscrit publié en Angleterre par M. Johnson avec un vocabulaire et des notes grammaticales de M. Wilson, lequel avait lui-même donné une traduction de ces fragments en vers blancs. La version française est exacte et élégante; on pourrait souhaiter un soin plus scrupuleux dans le détail.

M. Ad. REGNIER a examiné avec soin l'ouvrage offert par l'Académie de Stanislas à la séance du 3 décembre 1857 et qui porte ce titre : *Fleurs de l'Inde*. Cet ouvrage renferme un épisode du Râmâyana, plus quelques poésies tamoules et arabes. Le texte sanscrit est celui qu'aurait publié M. de Chézy. Il existe deux versions du Râmâyana : l'une, la septentrionale, a été suivie par M. Schlegel ; l'autre, la Bengalaise, par M. Gorresio. C'est une troisième version qui a été suivie par M. de Chézy, et, d'après lui, par l'auteur anonyme des *Fleurs de l'Inde*. La traduction en vers français et en vers latins de cet épisode, la *Mort de Yadjnadatta*, est assez exacte et sera tout à fait digne d'éloges quand l'auteur en aura fait disparaître quelques inadvertances. Les notes, sans avoir la prétention d'être savantes, témoignent de la verve d'admiration et du sentiment exalté que l'auteur nourrit pour ces belles études dont il veut, avec raison, propager le culte.

Des remercîments seront adressés à l'Académie de Nancy,

et, en même temps, quelques observations sur les difficultés pratiques que rencontrerait malheureusement l'accomplissement des vœux qu'elle forme pour l'introduction de l'enseignement du sanscrit dans les établissements d'instruction secondaire.

M. Brunet de Presle rappelle, au sujet de la communication faite à l'Académie des épreuves photographiques de M. Sovastianoff reproduisant des feuilles de manuscrits du mont Athos, que M. Lebarbier, pensionnaire de l'École française d'Athènes, avait reconnu aussi l'existence du Strabon, du Ptolémée, et d'un troisième géographe qu'il croit être Arrien, l'auteur du *Périple*.

M. Jomard fonde les plus grandes espérances sur les résultats du voyage que va entreprendre de nouveau M. Sovastianoff au mont Athos. Le manuscrit de Ptolémée lui paraît surtout renfermer des variantes du plus haut intérêt et une nomenclature fort curieuse par les lieux indiqués sur les cartes.

M. Egger partage l'opinion de son savant confrère sur l'importance de ces documents. Pour ce qui concerne le Strabon, M. Müller, l'auteur de l'édition Didot du géographe ancien, a constaté la conformité du spécimen présenté par M. Sovastianoff avec les éditions les plus correctes.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don les ouvrages suivants :

Journal asiatique, 5[e] série, XI, n° 41 ;

Mémoires et bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest;

Par M. Marcel Canat, *Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône*, br. in-8 ;

Par M. Alexandre Pinchart, *Histoire du conseil souverain du Hainaut*, in-8 ;

Revue de l'art chrétien, 2[e] année, février ;

Par M. Jaubert aîné, *la Lieut-Mer, aperçus de mœurs et coutumes au Morvan*, in-12;

La Tribune seientifique et littéraire, n° 4.

M. Le Bas, président, informe l'Académie qu'il poursuit

l'examen de l'inscription grecque envoyée par le prince de Samos : c'est une liste de jeunes gens qui ont obtenu des prix dans les exercices annuels de gymnastique. Il y a remarqué : 1° une année de 16 mois dont 4 intercalaires, et 2° des traces du dialecte samien. Il demande quelque temps avant de soumettre à la compagnie le résultat de son travail, qui n'est pas exempt de difficultés. Remercîments au prince Ghika.

M. Texier continue la première lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme*.

M. François Lenormant lit, en communication, une note destinée à servir de complément à un *Mémoire sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques*, lu par lui, à l'Académie, en novembre 1856.

Note complémentaire du Mémoire sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques.

Dans ce mémoire, M. François Lenormant, reprenant après deux savants allemands, MM. E.-F. Beer et Tuck, l'étude des inscriptions gravées sur les rochers du Sinaï, s'efforçait de démontrer le caractère chrétien de ces textes qu'on avait cru d'abord tracés par les Juifs à l'époque de l'Exode. Beer, qui le premier avait déchiffré l'écriture sinaïtique, avait émis l'opinion que les auteurs de ces inscriptions avaient dû être des pèlerins chrétiens du IIIe et du IVe siècle; mais il n'avait pas apporté de preuves décisives à la démonstration de sa manière de voir, et, depuis, M. Tuck avait contesté l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques. Il voulait y reconnaître des monuments de pèlerinages sabéens exécutés par les tribus arabes dans les siècles qui précédèrent l'hégire. M. François Lenormant, dans son mémoire, reprenait, par de nouveaux arguments, l'opinion de Beer, et montrait que les proscynèmes des rochers du Sinaï étaient souvent accompagnés des symboles les plus manifestes du christianisme : la croix, le chrisme cruciforme, enfin l'ancre, d'une forme un peu

dégénérée. Abordant ensuite l'étude des formules habituelles de ces inscriptions, formules restées jusqu'ici inexpliquées dans les travaux de MM. Beer et Tuck, M. François Lenormant montrait qu'elles étaient toutes empruntées au formulaire constant des monuments du christianisme primitif. Ainsi, ces inscriptions commencent le plus souvent par le souhait de la *paix* chrétienne pour celui qui les a tracées. D'autres commencent par un mot traduit par MNHCΘI dans les proscynèmes grecs contemporains, de la même localité. M. François Lenormant voit dans cette formule, dont l'épigraphie grecque n'offre pas d'autres exemples, une prière chrétienne qu'on devrait ainsi suppléer: *Memento* (*Domine*), et qui serait alors tout à fait analogue à celle que M. de Rossi a découverte sur les parois des catacombes de Rome.

Dans sa nouvelle note, rédigée au moment de livrer le manuscrit de son mémoire à l'impression, M. François Lenormant cherche à compléter la démonstration de son opinion d'après les copies d'inscriptions rapportées du Sinaï, et récemment publiées par M. Lepsius. Ces copies renferment un certain nombre d'inscriptions inédites, et grecques pour la plupart, dont le caractère chrétien ne saurait être contesté. Les unes, en effet, contiennent des professions de foi comme Εἷς Θεὸς Σοϐοὴθ, *il n'y a qu'un dieu Sabaoth;* les autres, des prières comme Ἰησοῦς Χρίστε ἐλέησον ou Κύριε βοήθει. Dans les copies de M. Lepsius, M. François Lenormant trouve plusieurs inscriptions qui confirment pleinement son opinion sur la formule rendue en grec par MNHCΘI; elles commencent, en effet, par les mots Μνήσθητι Κὺριε τοῦ δούλου σοῦ.

Mais la conquête la plus précieuse, due aux explorations de M. Lepsius, est celle d'inscriptions coptes dont le caractère indique le IVe siècle, qui se trouvent gravées sur les mêmes rochers que les inscriptions sinaïtiques et grecques, et qui contiennent les mêmes formules exprimées dans la langue égyptienne. Ces inscriptions donnent aux textes des

rochers du Sinaï la valeur de textes trilingues, puisqu'on y trouve les mêmes idées et les mêmes termes sacramentels rendus en trois idiomes différents. M. François Lenormant donne la lecture et l'explication de six de ces inscriptions. Une dans le nombre lui fournit l'occasion d'une longue digression sur un point encore obscur des études égyptiennes. Elle est, en effet, conçue dans le troisième dialecte de la langue copte, dialecte désigné sous le nom de *Baschmourique* par un auteur arabe, Athanase, évêque de Koûs. Après avoir longuement examiné les diverses opinions proposées par le P. Georgi, Zoega, M. Quatremère et Champollion, sur le pays où ce dialecte avait dû être en usage, M. François Lenormant conclut en faveur de l'opinion de Champollion, qu'il étend quelque peu, et il fait voir que le troisième dialecte de la langue copte avait dû être usité dans toute l'étendue de l'Égypte moyenne. Il recherche ensuite quelle a pu être l'origine du nom fourni par l'auteur arabe que nous avons rappelé. Il fait voir, d'après une judicieuse observation de M. Quatremère, que, par suite de la confusion très-facile dans l'écriture arabe de l'*r* et de l'*n* finales, on trouve, dans une notice arabe de l'Égypte, *Aschmour* écrit pour *Aschmoun*, nom de la ville principale de l'Égypte moyenne étendu à toute cette province. *Baschmoun* est le même qu'*Aschmoun*, avec l'article égyptien qui est indifféremment tantôt conservé, tantôt supprimé dans les transcriptions arabes des noms de lieu de l'Égypte. M. François Lenormant propose donc de lire *Baschmoun* au lieu de *Baschmour* dans Athanase, évêque de Koûs, et d'appeler le troisième dialecte copte Baschmounique ou Hermopolitique, nom qui conviendrait très-bien à la région où il était employé.

MOIS DE MARS.

Séance du 5 mars.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet, sous la date du 1er mars, la copie d'un rapport manuscrit de M. Barbier, sur un voyage scientifique qu'il a fait récemment en Algérie. C'est le récit détaillé d'une excursion de quinze mois dans les montagnes de la Kabylie, avant, pendant et après la conquête de ce pays par nos armées. M. Barbier a en outre parcouru les autres parties de l'Afrique française. M. le Secrétaire perpétuel donnera lecture de ce rapport dans une prochaine séance.

M. le Président informe l'Académie de la perte qu'elle a faite en la personne du doyen de ses associés étrangers, l'illustre M. Fr. Creuzer, dont la nomination remontait à l'année 1825. (*Voy.* la notice bibliog., à la fin du volume.)

M. le Président présente, au nom de M. Vincent, une brochure intitulée : *Sur la tonalité ecclésiastique et sur la musique du* xve *siècle.*

M. Mérimée fait hommage, de la part de l'auteur, don Manoel Malo de Molina, d'un ouvrage intitulé : *Rodrigo el Campeador.*

M. N. de Wailly, ayant appris qu'il existe dans la bibliothèque de Reims des tablettes de cire du règne de Philippe le Bel, désire en obtenir communication et en joindre la copie à celles des autres tablettes, dont il a fait le dépouillement pour la collection des historiens de France. Une demande sera adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique pour obtenir le secours de son entremise.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don : par M. Peigné Delacourt, *la Chasse à la haie*, in-4°; par M. le marquis de Lagoy, *Médailles gauloises*, br. in-8°; par M. Victor de Bonald, *Rapport lu, dans la séance de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, le* 25

janvier 1858, *au nom de la section des lettres, sur un projet d'association de l'Institut et des Académies de province, présenté à l'Académie de Lyon, par M. Bouillier*, br. in-4°.

M. Max de Ring adresse, pour le concours des antiquités de la France, une brochure intitulée : *Les Tombes celtiques de la forêt de Brumath* (réservée pour le concours de 1859).

M. Berger de Xivrey commence la seconde lecture d'une *Notice sur un manuscrit grec du* XIIIe *siècle, conservé à la Bibliothèque impériale, et renfermant le Nouveau Testament.*

M. Artaud, inspecteur général de l'Université, lit, à titre de communication, un *Mémoire sur la comédie mythologique d'Épicharme.*

Séance du 12 mars.

M. le Ministre de l'instruction publique, par message en date du 10 mars, informe l'Académie qu'il a obtenu, par l'entremise de son collègue des affaires étrangères, l'envoi, pour la Compagnie, du *Bullettino archeologico sardo.*

M. Herculano remercie l'Académie de l'avoir nommé correspondant, et offre de compléter, pour la bibliothèque de l'Institut, la collection des publications de l'Académie des sciences de Lisbonne.

M. le président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, prie l'Académie des inscriptions de recevoir, pour la bibliothèque de l'Institut, deux exemplaires de l'ouvrage de M. de Fréville, intitulé : *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*, dont un exemplaire avait déjà été offert dans une précédente séance, par M. Alfred Maury au nom de la famille.

M. le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. E. Renan, un exemplaire de la seconde édition de son

ouvrage très-remarquable, intitulé : *De l'origine du langage*, rendu plus complet dans cette nouvelle publication.

Il présente ensuite à la Compagnie, au nom de M. Ernest Desjardins, le Recueil, en un volume in-8°, des articles revus et corrigés, où sont consignés les comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pendant l'année 1857. Ces comptes-rendus ont été publiés pour la première fois, sous forme de bulletins mensuels, dans la *Revue de l'Instruction publique*. C'est donc une réimpression que l'auteur offre aujourd'hui au public lettré. On y voit figurer *in extenso* les discours, mémoires et rapports lus aux séances publiques, et ce travail est précédé d'une notice historique sur la Compagnie, avec les noms des membres depuis l'origine, leur partage dans les diverses commissions, et l'indication des travaux accomplis, poursuivis ou encouragés par l'Académie.

M. Lenormant fait hommage, de la part de l'auteur, M. l'abbé Martigny, d'une brochure intitulée : *Des anneaux chez les premiers chrétiens, et de l'anneau épiscopal en particulier*. On reconnaît, dans le nouveau travail du savant archéologue chrétien, auteur de dissertations sur l'Ἰχθύς, sur le *Flabellum*, sur le culte de sainte Agnès, la main d'un fidèle et habile disciple de MM. de Rossi et Greppo.

Ont été déposés au secrétariat, pour être offerts en don :

Monatsbericht der Königlichen Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin. December 1857; in-8;

The numismatic chronicle, and Journal of the numismatic Society, edited by John Akerman. N° 75, janvier; in-8;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. N° 28, 2e semestre 1857; in-8°;

Nouveau système de traduction des hiéroglyphes égyptiens, au moyen de la langue chaldéenne, avec l'explica-

tion des signes, par M. H. J. F.. Parrat, ancien professeur; Porentruy, 1857 :

Bulletin monumental de M. de Caumont. 3[e] série, t. IV, n° 1, in-8;

Le livre d'Abd-el-Kader, intitulé : *Rappel à l'intelligent, Avis à l'indifférent ; considérations philosophiques, religieuses, historiques, etc.*, par l'émir Abd-el-Kader, traduites par M. Gustave Dugat; 1 vol. in-8;

Almanak da instrucção publica em Portugal. Segundo anno, por Jose Maria de Abreu, in-8;

Un dernier mot sur la découverte de saint Éloi, br. in-8 (Extrait de la 2[e] édition du Rapport de la Société libre de l'Eure).

M. le Président dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, M. l'abbé A. Quinot, curé de Contrexeville (Vosges), pour le concours des antiquités de la France, un mémoire manuscrit, intitulé : *Études historiques sur l'abbaye de Remiremont*.

M. Guigniaut, parlant au nom de la commission de l'École française d'Athènes, rapporte qu'elle a pris connaissance de plusieurs travaux des membres de cette École, par suite des communications de M. le Ministre de l'instruction publique : ils se composent d'un mémoire de M. Perrot sur l'île de Thasos, reçu précédemment (séance du 12 février), et d'un Recueil d'inscriptions découvertes par MM. Heuzey, Thénon et Hinstin, dans le voyage entrepris par eux en Morée, juin 1857.

« Ces travaux, dont la commission se réserve de présenter un examen détaillé dans son rapport annuel, en séance publique, lui ont paru témoigner des bonnes directions suivies par MM. les membres de l'École. Elle aime à voir M. Heuzey, dont elle a déjà eu occasion de louer les ouvrages, entrer, ainsi que ses deux collègues, plus jeunes, dans la voie de l'érudition archéologique, avec un appareil de connaissances et de méthode, que l'expérience affermira et développera

encore, mais qui atteste déjà un progrès réel et mérite des encouragements. » (Extrait du procès-verbal.)

M. le Président informe encore l'Académie qu'il existe dans les archives du ministère d'État et dans celles du ministère de l'intérieur un double dépôt des manuscrits de M. Vietty, statuaire, attaché à l'expédition de Morée, et qui revint en France trop tard pour faire entrer dans le grand ouvrage publié sur ce pays les documents qu'il avait recueillis. M. Vietty est mort avant d'avoir pu mettre au jour le résultat de ses recherches personnelles en Grèce. M. le président demande donc que l'Académie sollicite, auprès de MM. les ministres d'État et de l'intérieur, la communication de ces papiers, d'où l'on pourrait tirer des renseignements et peut-être même la matière d'une publication utile à la science. Il est à souhaiter qu'on ne laisse pas ravir la priorité des documents et des observations de M. Vietty par des savants étrangers, comme cela a déjà eu lieu pour les inscriptions de Fourmont. Pour ce travail, qui réclamerait les soins d'une commission nommée par l'Académie à cet effet, on pourrait profiter des offres de M. Blot, ancien préfet, qui mettrait à la disposition des commissaires une volumineuse collection de lettres, provenant de la correspondance qu'il a entretenue pendant douze ans avec M. Vietty.

M. Lenormant appuie la proposition de M. le président. Il a connu Vietty : c'était un artiste versé dans la connaissance des langues anciennes, et accoutumé aux recherches archéologiques. Il a eu lui-même l'occasion d'éprouver sa sagacité et son savoir, et il estime que ce fut un malheur, pour l'ouvrage de Morée, de manquer des documents qu'aurait pu fournir cet ingénieux et savant voyageur[1].

[1] M. Vietty a laissé neuf cartons de dessins sur les antiquités grecques, dix-sept calepins d'inscriptions et une malle remplie de manuscrits. Il est resté trois ans en Grèce, après le retour de l'expédition. C'est M. Vietty qui a reconnu le premier le temple de Ἥρα à Argos, dont les Allemands ont revendiqué à tort la découverte.

L'Académie décide qu'il sera écrit à MM. les ministres, conformément au désir exprimé par M. le président.

M. TEXIER continue la première lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. BERGER DE XIVREY achève la seconde lecture de sa *Notice sur un manuscrit grec du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale, et renfermant le Nouveau Testament.* — Nous avons déjà donné une idée succincte de ce travail dans nos comptes-rendus de l'an dernier, à la suite de la première lecture qui en a été faite à l'Académie. Nous rappellerons seulement que ce manuscrit a été décrit par Montfaucon. D'après la note latine qui figure sur une feuille du manuscrit, il a été donné par Michel Paléologue à saint Louis, en 1269. Montfaucon croit que c'est l'empereur byzantin lui-même qui l'a fait exécuter.

M. Artaud continue la communication de son *Mémoire sur la comédie mythologique d'Epicharme.*

Séance du 19 mars.

M. Carlier, membre du comité flamand de France à Dunkerque, en faisant hommage d'une brochure intitulée : *Ypres et Saint-Dizier, études historiques sur deux communes du moyen âge,* demande qu'elle soit admise au concours des antiquités nationales. Renvoi à la future commission.

M. Ernest RENAN présente, de la part de l'auteur, M. Ernest Desjardins, une brochure de 180 pages, intitulée: *Le Pérou avant la conquête espagnole,* qu'il recommande à l'attention de la Compagnie comme devant intéresser à la fois par la nouveauté des documents qui ont été fournis à l'auteur, et par les rapprochements curieux auxquels a donné lieu l'étude des civilisations et surtout des religions comparées de l'Amérique méridionale et de l'ancien monde. M. Ernest Desjardins, en

profitant des dessins très-curieux et inédits, ainsi que des interprétations philologiques de M. Angrand, consul général de France en Amérique, qui a séjourné plusieurs années au Pérou, dans la Bolivie, et a exploré tous ces pays, offre au public savant des aperçus nouveaux sur l'histoire légendaire du Pérou ; mais il subordonne toutefois ses conclusions et ses tentatives d'explications sur l'origine des civilisations et des races américaines à une méthode très-circonspecte.

M. Guigniaut présente, de la part de M. J. Oppert, le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de son cours de sanscrit à l'École des langues orientales vivantes. C'est un heureux commencement d'exécution du dessein de populariser l'étude de la langue classique de l'Inde, base et instrument de la philologie comparée.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don :

Par M. Ch. Lassen, correspondant à Bonn : *Indische alterthumskunde*. Dritten Bandes ; in-8 ;

Par M. le marquis de Lagoy, correspondant à Aix : *Pièce de plaisir en bronze aux noms de Rodolphe et de Hugues* ; trois quarts de feuille in-8 ;

Par l'Académie d'Aix : *Rapport sur le travail intitulé : L'Institut et les Académies de province, de M. F. Bouillier*, par M. Féraud-Giraud ; br. in-8 ;

Par la Société impériale des antiquaires de France : le 4e trimestre de 1857 de son *Bulletin* ;

Par M. L. Paris : 1re et 2e livraison, 1858, du *Cabinet historique* ;

Par M. le baron Henri Aucapitaine : *Les Yem-Yem, tribu anthropophage de l'Afrique centrale* ; trois quarts de feuille in-8 ;

Par M. Fr. Lenormant : *Les Livres chez les Égyptiens*, 2e article ; br. in-8 ;

Par M. l'abbé J. Corblet : *Revue de l'art chrétien*, mars 1858.

L'Académie décide que la commission chargée de présenter une liste de candidats pour la place d'associé étranger

laissée vacante par la mort de l'illustre Fr. Creuzer, sera nommée le 9 avril.

M. TEXIER continue la première lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. WALLON commence la première lecture de son *Mémoire sur les années de Jésus-Christ.*

M. Artaud continue, à titre de communication, la lecture de son *Mémoire sur la comédie mythologique d'Épicharme*.

Séance du 26 mars.

M. Bizeul de Blain envoie, pour le concours des antiquités de la France, deux brochures intitulées, l'une : *De Rezay et du pays de Rais ;* l'autre : *Des murailles romaines du château de Brest ;*

Ont été remis au secrétariat, pour être offets en don, les ouvrages suivants :

Par M. de Caumont, correspondant : le n° 2 de la 3° série du t. IV du *Bulletin monumental* ;

Par M. de la Quérière : 1° *Saint-Cande le Jeune, église paroissiale de Rouen, supprimée en* 1791 ; br. in-4 ; — 2° *Rénovation des différents styles d'architecture du moyen âge ;* br, in-8 ;

Par M. Wiede : *Catalogue of the antiquities of stone, earthen, and vegetable materials in the museum of the royal Irish Academy ;* in-8.

M. LABOULAYE présente, au nom de M. Bonaïni, directeur des archives de Florence, le 3° volume des *Statuti inediti della città di Pisa dal XII° al XIV° secolo*, in-4, et il rappelle qu'il a déjà fait hommage, il y a plusieurs mois, du second volume qui contenait les institutions civiles ; celui-ci renferme les statuts des corporations du commerce et des arts. On ne possède pas, en ce genre, de collection aussi complète d'actes plus intéressants et plus anciens.

M. Pardessus y est cité honorablement comme une des autorités qui ont encouragé l'éditeur à publier le règlement de la cour des marchands de 1305[1].

« M. EGGER offre, de la part de M. Jourdain, chef de division au ministère de l'instruction publique, un ouvrage couronné par une autre académie, mais dont le sujet se lie intimement à une partie importante des études de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : c'est l'exposition critique de la philosophie de saint Thomas d'Aquin, en 2 vol. in-8. L'auteur a voulu d'ailleurs acquitter une dette, sinon personnelle, du moins héréditaire envers la Compagnie, qui avait couronné, il y a quarante ans, un mémoire de son père sur les traducteurs latins d'Aristote. A ce livre est jointe une dissertation sur un traité inédit de Gilles de Rome : *De ecclesiastica potestate*, dissertation dans laquelle il rectifie quelques erreurs des historiens sur le rôle de ce théologien, archevêque de Bourges, dans la querelle de Philippe le Bel et de Boniface VIII. » (Extr. du procès-verbal.)

M. de LONGPÉRIER présente, de la part de M. Samuel Birch, une *Histoire de la poterie antique*, offrant un résumé de tout ce qui a été écrit sur la matière, une description des vases, une classification des espèces, une indication des auteurs auxquels furent empruntés les sujets des peintures. C'est un livre qui sera d'une grande utilité pratique pour les antiquaires.

M. HASE annonce qu'il a l'intention de reprendre la publication, interrompue depuis quelques années, des historiens grecs des croisades ; mais il ajoute que son temps est partagé entre tant d'occupations qu'il ne peut se livrer seul à ce travail. Il demande, en conséquence, à l'Académie la permission de s'associer un collaborateur en la personne de

[1] Les belles publications scientifiques qui se font à Florence ne sont malheureusement pas assez connues de ce côté-ci des Alpes. On est étonné, par exemple, de ne pas voir figurer dans toutes nos bibliothèques publiques de quelque importance l'indispensable recueil de l'*Archivio storico*.

son confrère M. ALEXANDRE, dont il s'est assuré le consentement et que ses savants travaux de critique philologique et l'élégante facilité de sa rédaction en langue latine recommandaient tout particulièrement à ce choix.

L'Académie, consultée sur la proposition de M. HASE, nomme M. ALEXANDRE membre de la commission chargée de publier les historiens grecs des croisades.

M. TEXIER continue la première lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. WALLON continue la première lecture de son *Mémoire sur les années de Jésus-Christ.*

M. BRUNET de PRESLE communique à la Compagnie une *Note sur un contrat de vente de l'an* 592 *de notre ère, tiré d'un papyrus grec appartenant à M. Jomard.* (Lecture inachevée.)

MOIS D'AVRIL.

Séance du mercredi 31 mars

(remplaçant celle du Vendredi-Saint 2 avril).

M. l'abbé Migne, éditeur et imprimeur de *la Bibliothèque universelle du clergé*, envoie à l'Académie un livre intitulé : *Lexicon manuale ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, par M. W.-H. Maigne d'Arnis, pour le concours des antiquités de la France. Renvoi à la commission de 1859.

M. l'abbé Inchauspe envoie, pour le concours du prix Volney, un ouvrage intitulé : *Le Verbe basque*, in-4, publié sous les auspices et aux frais du prince Louis-Lucien Bonaparte.

M. LENORMANT demande l'admission, au même concours, d'un ouvrage manuscrit dont M. E. de Méritens, interprète

de la légation de France en Chine, est l'auteur, et qui a pour titre : *Grammaire comparative chinoise.*

Renvoi de ces deux ouvrages à la commission du prix Volney pour le concours de 1858.

M. Aroux fait hommage d'un livre intitulé : *Les Mystères de la chevalerie et de l'amour platonique au moyen âge*, qu'il désirerait joindre comme document à l'appui de son livre intitulé : *Dante hérétique*, etc., si toutefois l'exclusion qui a été prononcée contre ce dernier ouvrage pour le concours de 1857 n'était pas définitive.

Il sera répondu que l'Académie ne se prononce pas deux fois sur le même ouvrage dans deux concours successifs, alors que cet ouvrage, complet en soi dès 1857, n'a pu recevoir de modifications, mais seulement des additions.

M. Blot, ancien préfet, renouvelle la promesse que M. le président avait faite en son nom (séance du 12 mars), de communiquer à l'Académie, lorsqu'elle le jugera nécessaire, les lettres de feu M. Vietty, relatives aux études archéologiques.

M. Garcin de Tassy fait hommage, de la part de l'auteur, M. Eug. de Sicé, sous-commissaire de la marine dans l'Inde, d'un ouvrage intitulé : *Législation hindoue, publiée sous le titre de* Vyavahara-Sara-Sangraha, ou abrégé substantiel de droit, par Madura-Kandasvami-Pulavar, professeur au collége de Madras (traduite du tamil). Ce livre, imprimé à Pondichéry, est la traduction française d'une compilation de textes originaux sanscrits, traduits en tamoule, laquelle fut faite et imprimée en 1748 à Madras, et prouve que le sanscrit n'est plus entendu dans les pays indiens de la côte de Coromandel. On peut considérer l'ouvrage de M de Sicé comme un service rendu à l'administration française, et une étude intéressante pour les sciences historiques.

M. Egger présente, au nom de l'auteur, M. Louis Benloew, une brochure de 110 pages avec tableaux synoptiques, intitulée : *Aperçu général de la science comparative des langues, pour servir d'introduction à un traité comparé des*

langues indo-européennes; et il espère que les juges compétents apprécieront cet habile essai pour ramener les études philologiques à des principes généraux, et qu'ils rendront justice à la science de l'auteur et à la nouveauté de ses vues.

M. Léon Renier offre, de la part de M. de Terrebasse, deux brochures intitulées, l'une : *Épitaphes de Guy de Maugiron et de dame Ozanne l'Hermite sa femme* (à Saint-Maurice de Vienne); l'autre : *Notice historique et critique sur le tombeau et l'épitaphe de saint Léonien, premier abbé du monastère de Saint-Pierre de Vienne au VI[e] siècle.* Ces deux brochures sont le spécimen d'un ouvrage sur les inscriptions du moyen âge conservées à Vienne, que l'auteur se propose de publier, et que cet extrait recommande d'avance.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, présente au nom de l'auteur, M. Damas-Hinard, un volume in-4 intitulé : *Poëme du Cid, texte espagnol, accompagné d'une traduction française, de notes, d'un vocabulaire et d'une introduction,* ouvrage aussi remarquable par l'intérêt du sujet que par l'érudition du traducteur, qui, dans son introduction et dans ses notes, offre des documents nouveaux de philologie et d'histoire, et démontre l'ancienne et primitive influence de la langue et de la littérature française sur la poésie espagnole.

M. Texier continue la première lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. Wallon achève la première lecture de son *Mémoire sur les années de Jésus-Christ.*

M. Brunet de Presle continue la première lecture de son *Mémoire sur un contrat de vente de l'an* 592 *de notre ère, tiré d'un papyrus grec appartenant à M. Jomard.*

Séance du 9 avril.

Il est donné lecture d'une lettre datée du 4 avril, par laquelle le fils de M. de Pétigny annonce que son père est décédé le jour même à Clénor, commune de Mont, arrondissement de Blois.

L'Académie apprend cette nouvelle avec un profond regret (1).

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la première partie du tome XVI des *Notices et extraits des manuscrits.*

M. Jouglar, notaire, membre de la Société archéologique du midi de la France, envoie au concours des Antiquités de la France :

1° Un mémoire manuscrit intitulé : *Recherches archéologiques sur la ville de Verdun-sur-Garonne* (chartes inédites) ;

[1] M. de Pétigny était académicien libre depuis le 13 décembre 1850, et avait succédé au marquis de Villeneuve Trans.

Les académiciens libres sont au nombre de dix pour l'Académie des inscriptions et belles lettres. Les neuf qui restent sont les suivants : 1° M. *d'Albert, duc de Luynes*, qui a succédé en 1830 à M. Schweigaeuser; — 2° M. *Monmerqué*, qui a succédé en 1833 à M. Cousinéry ; — 3° M. *Le Prevost*, qui a succédé en 1838 à M. Artaud (de Lyon); — 4° M. *Vitet*, qui a succédé en 1839 à M. Michaud ; — 5° M. *J.-B. Biot*, qui a succédé en 1841 à M. le comte Miot de Melito ; — 6° M. *Mérimée*, qui a succédé en 1843 à M. le marquis de Fortia d'Urban ; — 7° M. *Lelièvre, marquis de La Grange*, qui a succédé en 1846 à M. Eyriès ; 8° M. *de Cherrier*, qui a succédé en 1854 à M. le marquis Séguier de Saint-Brisson ; — et 9° M. *Texier*, qui a succédé en 1855 à M. le baron Barchou de Penhoën.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR M. DE PÉTIGNY.

Nous empruntons à l'article publié dans la *Revue des Sociétés savantes* de mai 1858, 5e livraison, t. IV, par M. de la Saussaye, la plupart des faits qui suivent et les réflexions qui les accompagnent :

« M. François-Jules Filleul de Pétigny naquit à Paris le 14 mars 1801. De brillantes études ayant attiré sur lui l'attention, il fut nommé élève de l'école des Chartes, lors de la fondation de cet établissement, et fit ainsi

2° Une *Monographie de l'abbaye de Grandselve*, 1 v. in-4. Renvoi à la commission de 1859.

Le bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière transmet, de la part de cette compagnie, le t. VIII, 2ᵉ partie, des *Mémoires de la classe de philosophie et de philologie.*

M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre retrouvée dans les papiers de M. Dureau de La Malle, laquelle, datée d'Al-

partie de cette première génération de pensionnaires d'où sortirent les Eug. Burnouf, les Guérard, les Landresse, les Lacabane, les Floquet, etc.

Au sortir de cette école, M. de Pétigny vint à Blois, en 1823, avec le comte de Saint-Luc, préfet de Loir-et-Cher, qui, frappé de ses grandes et rares qualités, l'avait choisi pour son secrétaire particulier. Peu de temps après, il fut appelé aux fonctions de conseiller de préfecture à la résidence de Blois. Malgré son extrême jeunesse, les talents dont il fit preuve dans cette position lui valurent très-souvent l'honneur de remplacer le premier magistrat du département, lorsque celui-ci était appelé à siéger à la Chambre.

Les travaux administratifs de M. de Pétigny ne l'empêchaient pas cependant de continuer ses études favorites, et il s'occupait déjà de son remarquable ouvrage sur les lois et les institutions de l'époque mérovingienne.

Survint la révolution de 1830. Il crut devoir faire alors à ses convictions politiques le sacrifice de ses fonctions.

Son passage dans la vie administrative nous a valu ses *Observations sur le recrutement de l'armée*, 1830, et son *Essai sur la population du département de Loir-et-Cher*, mentionné honorablement, en 1833, par l'Académie des sciences, puis son curieux *Mémoire sur le recrutement*, dont plusieurs idées se retrouvent formulées dans la loi qui régit aujourd'hui la matière.

Dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie, il fit paraître successivement les *Études sur les lois et les Institutions de l'époque mérovingienne*, Paris, 1844, 3 vol. in-8°, son *Histoire archéologique du Vendômois*, 1848, in-8°, et dans l'ancienne *Revue numismatique*, une série de Mémoires sur le *Monnayage des temps mérovingiens.* Le premier de ces ouvrages lui mérita le grand prix Gobert, à l'Académie des Inscriptions, et le second, la première des médailles d'or que cette Compagnie décerne chaque année au meilleur Mémoire sur les antiquités de la France.

« En couronnant les *Études sur les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, l'Académie ne fit que sanctifier le jugement porté, tout d'abord, sur cette œuvre par l'Europe savante. En effet, tous les amis de la science historique reconnurent qu'à un style clair, précis, qui n'exclut pas la profondeur, M. de Pétigny joignait une saine appréciation des hommes et des choses. On remarqua principalement l'ensemble de faits et de raisonnements sur lequel il étayait l'idée fondamentale de son œuvre, à savoir que l'époque mérovingienne, continuation du Bas-Empire, vit se former la féodalité, non des lois et des institutions franco-germaines, mais de la constitution du sol et

ger, 30 avril 1857, et signée de M. le docteur Guyon, inspecteur du service de santé des armées, accompagnait l'envoi de deux notes : l'une, sur les *Antiquités de Bizeste*, l'autre, sur *Deux sarcophages découverts à Philippeville*. M. Guyon demandait à son correspondant qu'il lui fît connaître l'interprétation de l'inscription des eaux d'Hammans-Lif.

M. Léon Renier se charge d'examiner les documents envoyés par M. le docteur Guyon.

M. Guigniaut présente, au nom de M. Oppert, la 1re livraison du t. II de son ouvrage sur l'*Expédition scientifique de Mésopotamie*, publié sous les auspices de M. le Ministre

de la hiérarchie de la société dans les Gaules, avant et pendant la domination romaine.

« De si éclatants travaux lui méritaient, de la part de l'Institut, une récompense plus élevée que toutes celles dont l'avait honoré déjà ce docte corps. Élu correspondant, en 1846, il devint membre libre en 1850. S'il eût été moins passionné pour la retraite, moins épris des charmes de la vie des champs et du calme de sa résidence de Clénor, l'Académie des inscriptions eût voulu se l'attacher par un lien plus étroit. Il préféra à la dignité de membre titulaire celle de membre libre qui le laissait tout entier à ses nobles et chères préférences. »

M. de Pétigny, petit-fils, par sa mère, de l'académicien Lévesque, avait épousé une arrière-petite-fille du célèbre médecin blésois, Abel de Brunyer, dont il a donné la biographie dans les *Mémoires de la Société des sciences et des belles-lettres de Blois*.

« L'amour de l'étude ne le quitta qu'avec la vie. En 1857, il publiait, aux applaudissements de l'Allemagne savante, dans la *Revue historique du Droit français et étranger*, des *Considérations sur la loi des Wisigoths*, et il faisait insérer, dans la nouvelle *Revue numismatique*, des *Études sur l'histoire monétaire du quatrième au septième siècle*, où, avec cette sagacité rare, trait distinctif de son talent, il s'attachait à prouver qu'en ce point, comme en tous les autres, l'ère mérovingienne n'est que la continuation du Bas-Empire.

« Dans ces derniers temps encore, il s'efforçait de terminer, vrai labeur de bénédictin, le classement et l'analyse de 4,000 pièces de la collection Joursanvault, achetées en 1839 par la bibliothèque de Blois. Un mois seulement avant sa mort, il écrivait à M. de la Saussaye : « J'ai renvoyé à la Bi-
« bliothèque les cartons Joursanvault, sans en avoir rédigé les tables. C'est
« un grand chagrin pour moi de me voir réduit à un degré de faiblesse et de
« dépérissement qui m'empêche d'achever ce travail. »

« On peut donc dire, en toute vérité, de M. de Pétigny, que la mort le trouva, comme sa vie, occupé de sa tâche. »

d'État, et sous la direction d'une commission formée de membres de l'Académie.

C'est pour satisfaire aux vues de cette commission, qui devrait avoir, dit M. Guigniaut, un organe plus spécialement compétent, sinon plus ancien dans la Compagnie, que M. Oppert a commencé la publication de son texte par la partie qui traite du déchiffrement des inscriptions cunéiformes, surtout des inscriptions assyriennes et assyro-babyloniennes. Plusieurs livraisons de planches relatives à la topographie et à l'archéologie qui remplissent le t. Ier, ont déjà été présentées par M. de Longpérier. C'est donc la partie purement philologique de l'ouvrage que M. Oppert aborde dans cette 1re livraison du t. II. C'est la partie, sinon la plus neuve, au moins de beaucoup la plus importante, car elle donne, à bien des égards, la clef de tout le reste. Par elle-même, elle est d'ailleurs loin de manquer de nouveauté. Des membres éminents de cette Académie ou des Académies étrangères, depuis l'illustre Grotefend, avaient déchiffré laborieusement, mais de plus en plus sûrement, les inscriptions ariennes ou persanes des Achéménides; mais nul autant que M. Oppert n'a fait faire un aussi grand pas à l'art si difficile de cette méthodique divination, n'en a tiré des lumières plus vives, plus certaines, plus fécondes, non-seulement sur le sens de ces inscriptions qui nous apprennent tant de choses à peine soupçonnées jusqu'ici, mais sur le système lui-même des écritures cunéiformes, son développement, ses variétés, son origine et son caractère primitif, idéographique et hiéroglyphique. L'Académie doit se féliciter d'autant plus du succès des travaux de M. Oppert, qu'elle reconnaîtra, dans leur forme clairement et rigoureusement méthodique, le fruit de ses conseils et de sa direction. Les conseils et les encouragements n'ont pas manqué à l'auteur de la part de plusieurs membres de cette Académie, dans les séances où elle suivit avec un si vif intérêt, malgré l'extrême difficulté du sujet, les premiers essais d'analyse et d'interprétation que M. Oppert avait été autorisé à exposer devant elle.

M. de LONGPÉRIER fait hommage, de la part de l'auteur, M. Beulé, d'un ouvrage intitulé : *Les Monnaies d'Athènes*, 1 vol. in-4, accompagné d'un grand nombre de planches et recommandable par l'exécution typographique et par la gravure comme par le contenu du livre. M. Beulé, qui avait déjà pris droit de cité dans la ville athénienne par d'heureuses découvertes et des travaux ingénieux, a voulu lui consacrer une nouvelle étude. Non content de la très-nombreuse collection qu'il a longuement amassée, il a pris connaissance, soit en original, soit sur empreintes ou dessins, de toutes les monnaies attiques existant dans les divers cabinets de l'Europe, et l'on pourrait dire qu'aucune ne lui a échappé. Il en est donc résulté un ouvrage complet dans l'ensemble et dans le détail, d'une critique intelligente et judicieuse, et curieux par la nouveauté de quelques-unes de ses parties, telles que la série des monnaies de cuivre, jusqu'à présent très peu connue. La science historique gagnerait beaucoup, si l'on avait pour toutes les villes grecques de pareilles monographies [1].

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Essais sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes cottiennes-briançonnaises, par M. A. Fauché-Prunelle, 2 vol. in-8.

Par M. Déy, d'Auxerre :

Géographie ancienne du département de l'Yonne, br. in-8.

Bibliothèque de l'École des chartes, 4e série, t. IV, 3e livr., janvier-février 1858.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission qui sera chargée de dresser une liste de candidats pour la place d'associé étranger, devenue vacante par le décès de l'illustre F. CREUZER.

[1] Voyez l'article de la *Revue de l'Instruction publique* du 7 octobre 1858.

Sont élus : MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut et Laboulaye.

M. Texier continue la première lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme*

M. Maury commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue étrusque* (2e mémoire[1]).

Séance du 16 avril.

M. de Caumont écrit pour solliciter les suffrages de l'Académie et pour faire valoir ses titres comme candidat au fauteuil d'académicien libre laissé vacant par la mort de M. de Pétigny[2].

« M. le Secrétaire perpétuel présente, de la part de M. le général E. Daumas, un volume intitulé : *Mœurs et coutumes de l'Algérie : Tell, Kabylie, Sahara;* troisième édition, qui se recommande comme un livre très-instructif sur les sujets qui y sont traités, et, en outre, fort intéressant par les rapprochements nombreux dont il fournit matière au lecteur, entre les mœurs et coutumes des peuples anciens, et celles des tribus arabes et berbères. » (Extrait du procès-verbal.)

M. Littré fait hommage, au nom de MM. Bussemaker et Daremberg, du troisième volume d'Oribase. Ce volume contient plusieurs morceaux d'Oribase qui avaient été retrouvés depuis quelque temps, et que les auteurs ont intercalés à leur place, entre autres les livres publiés par le cardinal Maï, et qui prouvent l'existence de la peste à bubons en Égypte et en Syrie, dans l'antiquité. Enfin MM. Bussemaker et Daremberg ont découvert des livres nouveaux qui diminuent

[1] Voyez le premier mémoire de M. Maury intitulé : *De l'alphabet et de la vocalisation de la langue étrusque*, lu aux séances du 27 avril et du 8 mai 1857. Anal. p. 96 du volume des *Comptes-rendus de* 1857, par M. E. Desjardins.

[2] M. de Caumont est le cinquième, par ancienneté, sur la liste des cinquante correspondants de l'Académie.

l'existence si regrettable de lacunes dans Oribase, et qui renferment des fragments inédits d'Alcméon et d'Empédocle.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport fait au nom de la commission chargée de présenter trois candidats à la place d'associé étranger, laissée vacante par le décès de M. Creuzer.

M. Texier continue la première lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. Wallon commence la seconde lecture de son *Mémoire sur les années de Jésus-Christ.*

Séance du 28 avril.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes informe l'Académie que la demande qu'il avait transmise au maire de Reims, relativement à la communication de tablettes de cire à faire à la commission des historiens de la France, n'a pu être accueillie, vu l'état de vétusté de ces tablettes, qui rendrait leur déplacement trop périlleux. (Voir la séance du 5 mars dernier.)

M. le Ministre des affaires étrangères a transmis à son collègue de l'instruction publique, pour qu'il en fût fait don à l'Institut, les deux premières livraisons d'un recueil d'anciens documents tirés des archives et des bibliothèques autrichiennes, et reproduits par la photographie; ce travail est d'une remarquable beauté d'exécution.

M. Alexandre écrit à M. le Secrétaire perpétuel pour le prier d'exprimer à l'Académie son regret de l'absence prolongée à laquelle l'obligent ses fonctions d'inspecteur général, et il promet de s'occuper uniquement, à son retour, des historiens grecs des croisades.

M. Hersart de La Villemarqué, en se présentant comme candidat à la place vacante d'académicien libre, rappelle le nombre de suffrages qu'il a obtenus dans une élection précédente.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don :

I segni delle lapidi latine volgarmente detti accenti. Dissertazione del P. Raffaelle Garucci, D. C. D. G., premiata dall' Academia delle iscrizioni e belle lettere in Francia; br. in-4.

Société asiatique, collection d'ouvrages orientaux. *Ibn Batoutah,* texte et traduction, par MM. C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti, t. IV, in-8.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet; avril 1858, in-8.

Monatsbericht der Königlichen Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Januar, 1858, in-8.

M. le marquis de La Grange présente l'édition première, faite par ses soins, d'après le manuscrit du musée britannique, d'un ouvrage intitulé : *Voyaige d'oultremer en Jhérusalem, par le seigneur de Caumont, l'an MCCCCXVIII.* Cette publication permet de corriger les erreurs commises par le P. Anselme, dans son *Histoire généalogique,* et par M. Galy, dans son édition du *Livre de Caumont : Les dits et enseignements,* etc., en attribuant ces deux ouvrages à deux auteurs différents, dont ils faisaient l'un un prosateur, l'autre un poëte. Le manuscrit du *Voyaige* contient aussi les *dits et enseignements,* et par là se trouve démontrée l'identité de l'auteur. Ce manuscrit était entré dans la Bibliothèque Lamoignon, par suite d'une alliance avec la famille de Caumont-Laforce ; vendu par M. le marquis de Basville, au moment de la révolution, il fut acheté, en 1840, par M. Moore, et passa ainsi en Angleterre.

M. Jomard offre un ouvrage intitulé : *Description de quelques objets du Musée national de Mexico,* par Don Jose Ramirez, conservateur de ce Musée, qui a visité nos collections américaines en 1855. (Ce livre n'a été tiré qu'à 50 exemplaires).

M. L. Renier communique, de la part de M. Martin-Daussigny, conservateur du musée archéologique de Lyon,

une inscription récemment découverte dans cette ville et qui est ainsi conçue :

MERCVRIQUI
VIXITAN.XXXIII
M.VI.DXXVII
ARISTIVSOLYM
PIVSFILIVS.ET
CONIVXOLYM
PIASPONEDVM
CVRAVERVNT
ETSVBASCIADED
PROCVRANTE
ARISTIONICIAT
LIBERTOIVLIVSBENE
..COGN.I......

Il manque au commencement une ou deux lignes que l'on peut facilement suppléer. L'inscription doit se lire ainsi :

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*) *Memoriæ* *T*(*iti*) *Aristii*, *T*(*iti*) (*liberti*)]Mercuri(i), qui vixit an(nis) XXXIII, m(ensibus) VI, d(iebus) XXVII. Aristius Olympius filius, et coniux Olympias pone(n)dum curaverunt et sub ascia ded(icaverunt), procurante Aristio Nicia, T(iti) liberto. Iulius bene [*m*(*erenti*)] cogn[*ato*....i.

Les personnages mentionnés dans cette inscription portent tous des noms grecs, particularité qu'ont déjà présentée d'autres monuments de Lyon, mais qui n'en mérite pas moins d'être remarquée. On a d'autres exemples du nom de *Mercure* donné à des affranchis.

M. Lenormant, en annonçant la mort récente de M. Louis Fould, qui a fondé dans cette Académie un prix considérable par l'importance du sujet et par la valeur de la fondation[1], espère que la Compagnie voudra s'associer à son regret. M. Louis Fould avait formé un Musée d'art et d'an-

[1] C'est le prix de 20,000 fr. qui doit être décerné en 1860 pour le meilleur ouvrage sur les arts du dessin avant Périclès.

tiquités qui aurait offert de grandes ressources aux artistes et aux savants.

Le vœu qui vient d'être exprimé obtient l'assentiment de l'Académie.

La Compagnie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats au fauteuil d'associé étranger laissé vacant par le décès de M. F. CREUZER.

A la reprise de la séance publique, M. WALLON continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les années de Jésus-Christ.*

Séance du 20 avril.

M. Bonaïni adresse à l'Académie un exemplaire du *Journal historique*, dans lequel se trouvent des documents fort intéressants, tirés des archives de Toscane, qu'il dirige.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le tome XVIIe, Ire partie, des *Notices et extraits des manuscrits orientaux*, contenant la seconde partie des prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, publiés par M. QUATREMÈRE; et la seconde partie du tome XIXe du même recueil, comprenant :

1° *Le Poëme de Jean Méliténiote*, par M. Miller;

2° Notice du manuscrit intitulé : *Gestes des nobles François*, etc., par M. Vallet de Viriville;

3° *Extraits des manuscrits relatifs à la géométrie des Grecs ;* par M. VINCENT.

M. Parrat, de Porentruy, envoie six exemplaires d'un essai qu'il croit digne de quelque attention et qui a pour titre : *La Langue simplifiée.*

Ont été déposés au secrétariat pour être offerts en don :

12e livraison, t. XI, 5e série du *Journal de la Société asiatique.*

Le numéro de mars du *Cabinet historique* de M. Louis Paris.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 2e série, Ve et VIe volumes ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1858 ;

Les Monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure, relatives à l'histoire de France et des Français, par M. Hennin, t. IV (1285-1364) ; in-8 ;

M. Hase fait hommage, de la part de M. Boudard, de Béziers, de la 6e livraison de sa *Numismatique ibérienne*.

L'Académie procède à l'élection, au scrutin secret, d'un associé étranger, pour remplir la place laissée vacante par le décès de M. Creuzer.

M. Th. Welcker, résidant à Bonn, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est élu associé étranger ; son élection sera soumise à l'approbation de S. M. l'Empereur [1].

[1] M. TH. WELCKER.

M. Th. Welcker figurait le treizième par ancienneté sur la liste des 50 correspondants.

Il n'existe, pour le monde entier, que huit associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; ce sont : 1° Boeckh, de Berlin, qui remplaça en 1831 Jefferson ; 2° Grimm, de Berlin, qui remplaça en 1847 Frédérik Jacobs ; 3° Lobeck, de Kōnigsberg, qui remplaça en 1849 Hermann ; 4° Wilson, d'Oxford, qui remplaça en 1849 sir Graves Chamney Haughton ; 5° Amédée Peyron, de Turin, qui remplaça en 1854 le cardinal Angelo Maï ; 6° Carl Ritter, de Berlin, qui remplaça en 1855 le comte Ouvaroff ; 7° Bopp, de Berlin, qui remplaça en 1857 le baron de Hammer-Purgstall ; et 8° Th. Welcker, de Bonn, qui vient de remplacer Creuzer d'Heidelberg.

Frédéric-Gottlieb Welcker, né le 4 novembre 1784, à Grünberg (Hesse), fit en 1806 son premier voyage à Rome, où il fit la connaissance de Zoëga. Après avoir occupé différentes chaires, il fut définitivement attaché en 1819 à l'université de Bonn comme professeur de philologie, et nommé bibliothécaire général de cette ville. Il y fonda un musée des arts, que ses voyages en Italie le mirent bientôt à même d'enrichir.

C'est en symbolique surtout que Welcker doit être considéré comme novateur ou plutôt comme converti : les véritables novateurs sont autant en France qu'en Allemagne ; la voie avait été ouverte ou indiquée déjà par la philologie comparée. Creuzer avait essayé de rattacher la Grèce et l'Italie à l'Orient sémitique, croyant surtout que la source était l'Égypte, la Phénicie, et ne faisant qu'une part très-bornée à l'Inde. Welcker montra, comme M. Guigniaut [1], que c'était en Inde, en Bactriane, dans la Perse primi-

[1] T. II, IIIe partie des *Religions de l'antiquité*. *Voy.* le 1er *Éclaircissement* du liv. V, 1849.

M. Lenormant commence la première lecture d'un mémoire intitulé : *Sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis.*

M. Wallon continue la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Les Années de Jésus-Christ.*

MOIS DE MAI.

Séance du 7 mai.

M. Huillard-Bréholles, en déposant dix-neuf feuilles faisant suite à son *Introduction à l'Histoire diplomatique de Frédéric II*, présentée au concours du prix Gobert de cette année, annonce qu'il en a fait distribuer quatre autres

tive, en un mot, vers le berceau de la race arienne, qu'il fallait chercher les origines religieuses de la Grèce, de l'Italie, aussi bien que celle des langues et de la race gréco-latine elle-même.

L'Europe savante a placé depuis longtemps M. Welcker au premier rang pour l'érudition philologique. Il a su allier la connaissance approfondie de l'antiquité littéraire à celle de l'antiquité figurée. Il est aussi versé dans les sciences historiques que doué de goût pour les arts plastiques, et c'est un de ceux qui en ont le mieux écrit. Il a produit un nombre considérable de travaux.

PRINCIPAUX OUVRAGES DE M. WELCKER.

M. Welcker, disciple de la philologie allemande, formé à Rome, dans la maison et sous la grande inspiration de G. de Humboldt, non-seulement par l'étude des monuments de l'antiquité, mais par le commerce habituel de l'éminent archéologue danois, George Zoëga, mort en 1809 (voir la notice étendue que lui a consacrée M. Guigniaut, dans la biographie universelle de Michaud), se fit d'abord connaître par la traduction des *Bassirilievi antichi di Roma* de ce savant, qui fut en quelque sorte son initiateur.

Les premiers travaux de M. Welcker avaient été : *Les Hermaphrodites de l'art antique* (Ueber die Hermaphroditen der alten Kunst) publiés dans *les Études heidelbergeoises* de Daub et Creuzer (vol. IV, 1808) ; — *Les Comédies d'Aristophane* (1810-1811, 2 vol.), travail précieux pour la fidélité de la traduction et la richesse des commentaires, mais qui, malheureusement ne comprend que deux pièces : les *Nuées* et les *Grenouilles* ; — *Fragmenta Alcmanis lyrici*, Giessen, 1815 ; — *Hipponactis et Ananii iambographorum fragmenta*, Göttingen, 1817 ; — *Sur une colonie crétoise à Thèbes, la déesse Europe et Cadmus* (Ueber

exemplaires aux membres de la commission, et il demande que ce supplément soit joint à la partie précédente à titre de renseignement.

Renvoi à la commission du prix Gobert.

M. de Lacuisine, président de chambre à Dijon, envoie deux feuillets d'*errata*, pour être joints aux deux exemplaires de son ouvrage sur le Parlement de Bourgogne.

Renvoi à la commission des antiquités de la France.

M. Jules Courtet adresse à l'Académie un exemplaire de

eine Kretische Col. in Th.), Bonn, 1824. — Il recueillit les dissertations détachées de Zoëga, qu'il fit réimprimer après son retour en Allemagne, et, devenu professeur à Göttingen, avec des observations qui lui sont propres, sous ce titre: *Zoëga's Abhandlungen*, Göttingen, 1817, 1 vol. in-8 avec 5 pl. — Enfin, pour achever de payer à cet illustre antiquaire, qui fut en même temps un excellent écrivain, sa dette de reconnaissance, il publia sa vie, avec un choix de ses lettres et un jugement sur ses ouvrages, en 1819 : *Zoëga's Leben*, etc., 2 vol. in-8, à Göttingen. — En 1817 et 1818, il avait fait paraître, dans la même ville, en trois cahiers, accompagnés de planches, et qui forment 1 vol. in-8, un recueil de mémoires archéologiques, qui lui sont propres pour la plupart, mais où se trouvent encore des remarques étendues de Zoëga *sur une grande partie des marbres publiés par Visconti dans le Museo Pio-Clementino*. Ce recueil est intitulé : *Zeitschvift für Geschichte und Auslegung der alten Kunst*. — Désormais, la carrière de M. Welcker est un long enchaînement de travaux plus importants les uns que les autres, sur l'histoire et l'interprétation de l'art, sur celle de la littérature et surtout de la poésie hellénique, sur les croyances et les antiquités de la Grèce, dont il s'annonce à la fois comme un des plus profonds et des plus fins connaisseurs. Voici les titres de ses principaux ouvrages ou recueils de mémoires détachés, de dissertations, d'opuscules divers, dont quelques-uns remontent jusqu'en 1816 : *Die Aeschylische Trilogie Prometheus*, etc., Darmstadt, 1824, in-8; que suivit, pour répondre aux critiques d'Herman : *Nachtrag zu der Schrift über die Aeschylische Trilogie, nebst einer Abhandlung über das Satyr*. Frankfort am Main, 1826, in-8.

Theognidis reliquiæ, in novum ordinem disposuit, commentat. criticam et notas adjecit Fr.-Th. Welcker, in-8, Francof. ad M. 1826.

Sylloge Epigrammatum Græcorum, Götting. 1828, in-8.

Der Epische Cyclus, 2 vol. in-8, Bonn, 1835 et 1849. *Griechische Tragœdien mit Rücksicht auf den Epischen Cyclus*, 3 vol. in-8, Bonn, 1839 et 1841.

Ces trois volumes et les deux précédents ont été publiés comme suppléments à la collection périodique du *Rheiniches Museum*, dont M. Welcker a été un des plus actifs collaborateurs pendant plus de vingt ans, et l'éditeur, depuis la mort de Niebuhr, avec Näke d'abord, puis et actuellement encore, avec M. Ritschl, tous, ses collègues de l'université de Bonn. Il a pris part,

son livre intitulé : *Dictionnaire géographique, historique, archéologique et biographique des communes du département de Vaucluse,* et demande qu'il soit admis au concours des antiquités de la France.

Renvoi au concours de 1859.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle à la Compagnie qu'en adoptant les observations judicieuses de quelques-

en outre, à la rédaction de plusieurs autres journaux, soit philologiques, soit archéologiques, en Allemagne et ailleurs, mais surtout à celle des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome, depuis sa fondation en 1828. De là sont résultées deux séries d'articles extrêmement variés, où l'antiquité écrite et l'antiquité figurée s'éclairent sans cesse l'une par l'autre, et qui ont été réunis par l'auteur dans les deux recueils suivants, formant chacun 3 volumes in-8° :

Kleine Schriften, von F.-G. Welcker ; 1res et 2e Theil, *Zur Griechischen Litteraturgeschichte*, Bonn, 1844 et 1845; 3e Theil, *zu den Alterthümern der Heilkunde bei den Griechen, Griechische Inschriften, zur alten Kunstschichte*, 1850. *AlteDenkmäler erklärt*, von F.-G. Welcker ; 3 vol. grand in-8, 1849-1851, avec de nombreuses planches où sont représentés les monuments expliqués, soit anciennement connus, soit nouvellement découverts, réunis d'après leur importance ou leur célébrité, sans autre plan, et à peu près comme les *Monumenti inediti* de Winckelman, dont M. Welcker est un digne successeur aussi bien que de Zoëga, par l'érudition archéologique associée au sentiment élevé de l'art.

M. Welcker, dans cet ordre de travaux, a publié, de plus, après la mort de K. O. Müller, la 3e édition de son *Handbuch der Archeologie der Kunst*, avec un grand nombre d'additions et de remarques; Göttingen, in-8°.

Enfin, il a commencé de livrer à l'impatience du public savant le fruit de ses longues études et de ses cours multipliés sur la mythologie ; ou plutôt, selon son point de vue historique et philologique à la fois, et selon le titre qu'il a choisi, la *Théologie des Grecs* (*Griechische Gotterlehre*, 1er Band, Göttingen, 1857, in-8°). Le premier volume de ce grand ouvrage, sur les critiques duquel l'auteur vient d'être amené à s'expliquer lui-même, avec l'autorité qui lui appartient, dans l'un des derniers cahiers du *Rheinisches Museum*, doit être suivi de deux autres.

Tels étaient les principaux titres de M. Welcker au choix de l'Académie.

M. B. Borghesi a obtenu le plus grand nombre de suffrages après M. Welcker,

M. LE COMTE BARTOLOMMEO BORGHESI.

Nos lecteurs connaissent déjà les titres du comte B. Borghesi. Il suffit de rappeler que des hommes tels que MM. Mommsen, Henzen, Léon Renier, de Rossi, acceptent son autorité et se reconnaissent ses disciples. Ses articles, qui ont fait faire tant de progrès à la science épigraphique, c'est-à-dire à l'histoire elle-même dont elle est aujourd'hui, pour l'antiquité du moins, la source la plus féconde, la plus complète et la plus sûre, ses articles sont partout, dans

uns de ses membres sur un projet de l'Académie de Nancy concernant l'établissement de cours publics d'arabe et de sanscrit dans les Facultés des lettres, elle l'avait chargé de répondre qu'elle s'associait au vœu que formait cette So-

les recueils italiens de Rome, de Naples, de Florence, de Turin. Malheureusement le grand ouvrage de M. Borghesi sur les fastes consulaires, auquel il a consacré sa vie, ne sera publié qu'après lui; c'est ce qui fait qu'il n'y a guère que ses disciples, ceux qu'il a guidés de ses conseils, qui ont mis à l'épreuve cet incomparable savoir, cette judicieuse critique, cette prodigieuse pénétration, qui aient été à même d'apprécier toute la valeur de l'illustre savant de Saint-Marin. MM. Mommsen, Henzen, de Rossi, Visconti, Noël des Vergers en pourraient témoigner mieux que personne.

M. le comte Bartolommeo Borghesi est né à Savignano, le 11 juillet 1781. Obligé de quitter son pays natal vers 1821, il se retira sur le rocher de S. Marino, où il fixa sa résidence. Il n'en sortit qu'à de rares intervalles. En 1849, il fut plénipotentiaire de la république à Rome pour conclure des conventions d'intérêt public avec le gouvernement papal.

Ses *Décades numismatiques*, publiées dans le *Giornale Arcadico*, sont l'ouvrage le plus considérable et le plus savant qu'on ait encore donné sur les médailles consulaires. Son ouvrage publié en 1829 sur les *Nuovi frammenti dei fasti consolari Capitolini* (2 vol. in-4°, Milano) n'est pour ainsi dire que le préambule de son grand travail. Mais il n'est pas de lettres, d'articles de Borghesi qui ne laissent échapper la lumière sur les sujets divers auxquels il touche. Son seul article sur le *consul Burbuleius*, par exemple, en apprend plus sur l'administration de l'empire romain que bien des gros livres. Nous pourrions citer encore ses mémoires sur les *Légions du Rhin* (Rome 1829); sur les *Fastes sacerdotaux*, véritable chef-d'œuvre de science, dans lequel il fait connaître toute l'organisation des grands colléges sacerdotaux de Rome (extr. des *Mémoires* de l'Instit. de corresp. archéolog.; 1 vol. seulement de cette collection a paru, en 1832); sur un *Diplôme de l'emperur Decius*, mémoire dans lequel l'illustre épigraphiste a, le premier, expliqué le véritable objet des diplômes militaires, extraits des décrets par lesquels les empereurs accordaient le droit de cité et le *connubium* aux vétérans des cohortes auxiliaires qui avaient obtenu l'*honesta missio*; — sur l'*Ultima parte della serie de' Censori romani* (extr. des actes de l'Académie pontificale d'archéologie, Rome, 1836, in-4°), travail dans lequel M. le comte Borghesi expose l'histoire du démembrement de la censure sous Auguste et de la formation des diverses magistratures qui se partagèrent les fonctions des Censeurs (*curatores viarum, curator alvei Tiberis et cloacarum Urbis, curator aquarum et miniciæ, curator operum publicorum*, etc., l'empereur se réservant les attributions politiques et censitaires); — un travail publié dans les Mémoires de l'Académie de Turin (t. XXXVIII, 1835), sous ce titre: *Dichiarazione d'una lapida gruteriana*, etc. De même que, dans son travail sur le *consul Burbuleius*, M. Borghesi avait exposé le système administratif de l'époque d'Auguste, de même, dans ce mémoire, il fait connaître la hiérarchie des fonctions publiques sous Dioclétien et ses successeurs.

ciété savante pour la culture des langues orientales, et particulièrement du sanscrit, et pour le progrès des études de philologie comparée; mais que le projet, dans les conditions où il était conçu, rencontrerait des difficultés d'exécution invincibles, parce qu'il ne se trouvait, quant à présent, ni professeurs suffisamment préparés, ni auditoire assez zélé, si l'on voulait se contenir dans les limites de la science élémentaire positive et pratique; que si l'on s'affranchit de ces éléments indispensables, on obtiendra bien des dissertations littéraires, historiques et philosophiques, mais point d'enseignement philologique et grammatical; qu'il serait peut-être à propos de se borner aujourd'hui à des essais moins ambitieux, et que la marche qui semblerait la plus naturelle serait de créer un cours de sanscrit à l'École normale supérieure, chargée, comme on sait, de former les professeurs. C'est ainsi que l'on pourrait, avec succès, répandre peu à peu les vraies doctrines et préparer peut-être la rénovation si importante et si urgente des études de philologie et de grammaire comparée.

L'académie de Nancy a remercié la Compagnie de l'intérêt qu'elle avait accordé au projet qui lui était communiqué ; mais elle persiste dans ses idées, se fondant sur le succès d'un professeur de la Faculté de Nancy, qui porte un nom honoré à l'Institut et dans l'Europe savante, M. Emile Burnouf, dont les leçons sur le grécisme et l'indianisme sont suivies depuis trois ans par des auditeurs nombreux, éclairés et graves.

L'Académie des inscriptions juge qu'il n'y a pas lieu d'insister plus longtemps sur cette question.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Revue numismatique, publiée par MM. J. de Witte, et Adrien de Longpérier; 1858, n° 1, janvier et février.

Colleccion de documentos ineditos para la Historia de España, por los SS. Marques de Pidal y D. Miguel Salva, t. XXXI, in-8.

Bulletin monumental de M. de Caumont, 3e série, t. IV, n° 3, in-8.

Observations sur l'ancien monument érigé à Orléans en l'honneur de la Pucelle; par M. Vallet de Viriville.

M. Le Bas, président, offre la 12e livraison des *Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier, qui continue, avec le même zèle et la même habileté, cette publication destinée à être un des monuments les plus considérables de l'épigraphie française.

M. Garcin de Tassy offre, au nom de l'auteur, M. l'abbé Bertrand, une brochure intitulée : *Vocabulaire hindoustani-français, pour le texte des aventures de Kamrupt, édité par M. Garcin de Tassy.*

M. Lenormant fait hommage, au nom de son fils, M. François Lenormant, d'une *Notice* (extraite des actes de la *Société royale de littérature de Londres*) *sur un Monument des conquêtes de Ptolémée Evergète I,* qui vient confirmer par un accord remarquable l'authenticité de l'inscription grecque d'Adulis; c'est le texte hiéroglyphique qui fut découvert dans un temple d'Esneh par Champollion. L'illustre créateur de l'égyptologie avait cru, à première vue, pouvoir l'attribuer à un empereur romain; mais M. François Lenormant a démontré dans cette notice que l'inscription d'Esneh devait être rendue à Ptolémée Evergète I; on y voit figurer, comme dans la table d'Adulis, les noms des provinces soumises par le roi lagide, ce qui donne à son expédition en Asie une importance considérable qu'on serait loin de soupçonner sans l'épigraphie. Aux noms déjà lus par M. Champollion, M. François Lenormant en ajoute d'autres, soit par une interprétation nouvelle, soit par restitution et conjecture. Il n'est pas toujours d'accord avec M. de Rougé, quant à l'explication des signes. Sur l'inscription d'Esneh, M. François Lenormant lit les noms des provinces suivantes soumises par Ptolémée : Aturie, Arménie, Chorzène, Perse, Susiane, Arachosie, Sacæ, Dahæ, Saba, Thrace et Macédoine; sur l'inscription grecque

d'Adulis figuraient les noms suivants : tous les pays compris entre la Phénicie et l'Euphrate, la Cilicie, la Pamphylie, l'Ionie, la Babylonie, la Perse, la Susiane, la Médie, la Bactriane et la Thrace. Enfin, dans une note, l'auteur de ce travail émet l'opinion que l'un des bas-reliefs de l'époque romaine découverts à Denderah par M. Harris, aurait été exécuté à la suite des campagnes de Corbulon en Arménie, sous le règne de Néron ; car il voit figurer sur ce monument des noms de contrées parcourues par ce général et peut-être la ville de *Taurantium;* or Tacite dit : « *In regionem Taurantium transgressus* (Corbulo), *improvisum periculum vitavit.* » (*Ann.*, XIV, 24).

M. le PRÉSIDENT consulte l'Académie pour qu'elle décide s'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. DE PÉTIGNY dans le fauteuil d'académicien libre, que son décès a rendu vacant.

L'Académie se prononce, au scrutin secret, pour l'affirmative. Les titres des candidats seront exposés dans la séance prochaine.

M. LENORMANT continue la première lecture de son *Mémoire sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis.*

M. WALLON achève la seconde lecture de son

Mémoire sur les années de Jésus-Christ.

Voici l'analyse de ce travail :

Ce ne sont pas seulement les faits, ce sont aussi les dates qui ont provoqué des objections dans l'histoire de Jésus-Christ. Saint Luc se contente de rattacher la naissance du Christ à l'époque du recensement de la Judée; mais il assigne une date à la mission de saint Jean-Baptiste, et c'est cette date qui, suivant le savant auteur de l'*Esclavage dans l'antiquité,* forme la clef de voûte de tout le système chronologique des Évangiles.

Pour la naissance de Jésus-Christ, on a proposé successivement toutes les années, depuis 22 avant l'ère adoptée,

même ère. Or il y a trois grandes
évangélique : la naissance, le
Sauveur.
Hérode (*Matth.*, II, 1), à la suite
ordonné par Auguste (*Luc*, II, 1-5). La
ne peut dépasser serait donc la mort
déterminée : 1° par le commencement
durée, qui sont connus ; 2° par la fin et la
connues, du règne de ses trois fils et suc-
Philippe et Hérode Antipas. Les Juifs
aux comptaient les années de leurs rois,
jour de l'avénement, mais du premier jour
laquelle ils étaient arrivés au trône, c'est-
premier jour de nisan, qui était le premier mois
sacrée, et qui correspondait à la fin de mars et
commencement d'avril. Ainsi, à moins qu'un prince ne
exactement le dernier jour de l'an, une seule année
entrer dans le calcul comme la dernière du mort et la
de son successeur.

années une fois établies, M. Wallon entre dans le
de la question.

Hérode, selon Josèphe, a régné trente-sept ans depuis la déclaration du sénat ; trente-quatre depuis sa rentrée à Jérusalem.

Or, la déclaration du sénat est, d'après le même historien, du consulat de Cn. Domitius Calvinus, et de C. Asinius Pollion, l'an 714 de R., et 40 avant l'ère vulgaire, vraisemblablement à la fin de l'automne.

La rentrée d'Hérode à Jérusalem est du consulat de M. Vipsanius Agrippa, et de L. Caninius Gallus, 717 de R., 37 avant l'E. V., au mois d'octobre. La première année du règne d'Hérode commencera donc, pour les Juifs, au 1er nisan, 714 de R., mars, 40 avant notre ère ; ou bien du 1er nisan, 717 de R., mars, 37 avant notre ère, suivant que l'on considère l'un ou l'autre avénement. La dernière année du règne d'Hérode (qui est, comme on vient de le voir, la 37e de son

règne, depuis la reconnaissance du sénat, et la 34e depuis son entrée à Jérusalem), commence le 1er nisan de l'an 750 de R., 4 avant l'E. V.; Hérode est donc mort après le 1er nisan 750. Mais il n'a pas vécu l'année entière, car en appliquant à un calcul analogue les éléments que l'histoire nous fournit sur ses trois fils, nous voyons qu'ils ont succédé à leur père avant le 1er nisan 751.

En effet, Archélaüs fut déposé après dix ans de règne, et Quirinius fut envoyé pour faire le recensement de la Judée; or, on sait que ce recensement est de 37 depuis Actium, c'est-à-dire du 2 septembre 759 de R., au 2 septembre 760. Par conséquent la dixième année du règne d'Archélaüs a dû commencer au 1er nisan 759 de R. Dion Cassius nous apprend en effet qu'Archélaüs fut envoyé en exil sous le consulat d'Em. Lepidus et d'Aruntius Nepos, consuls, de janvier à juillet, an de R. 759. Le règne d'Archélaüs a donc dû commencer en 750, et postérieurement au 1er nisan, puisque cette année, qui lui est attribuée comme étant la première de son règne, compte en même temps pour la dernière du règne d'Hérode. M. Wallon démontre qu'on arrive au même résultat par les textes qui concernent Hérode-Antipas et Philippe. Il considère donc comme acquis à la question, qu'Hérode est mort après le 1er nisan 750. Il mourut très-peu de temps avant Pâques; car Archélaüs achevait le septième jour de deuil quand la fête commença. Le 1er nisan était le 27 mars. Hérode mourut du 28 mars au 2 avril 750 de R., 4 avant l'ère vulgaire. Josèphe rapporte que la nuit où Judas et Mathias, qui avaient excité le peuple à enlever un aigle d'or placé au-dessus de la porte principale du temple, furent condamnés par Hérode, peu de temps avant sa mort, à être brûlés vifs, il y eut une éclipse de lune. Or, les calculs astronomiques prouvent que la lune s'éclipsa le 13 mars, à trois heures de la nuit, pour Jérusalem, en 750 de Rome; et, comme il n'y eut pas d'éclipse en 751, l'année 750 est bien l'année cherchée; Jésus-Christ n'a donc pu naître plus tard que le 25 décem-

jusqu'à l'an neuf de cette même ère. Or il y a trois grandes époques dans l'histoire évangélique : la naissance, le baptême et la mort du Sauveur.

Jésus-Christ est né sous Hérode (*Matth.*, II, 1), à la suite d'un recensement ordonné par Auguste (*Luc*, II, 1-5). La limite extrême qu'on ne peut dépasser serait donc la mort d'Hérode, laquelle est déterminée : 1° par le commencement de son règne et sa durée, qui sont connus ; 2° par la fin et la durée, également connues, du règne de ses trois fils et successeurs, Archélaüs, Philippe et Hérode Antipas. Les Juifs comme les Orientaux comptaient les années de leurs rois, non à partir du jour de l'avénement, mais du premier jour de l'année dans laquelle ils étaient arrivés au trône, c'est-à-dire du premier jour de nisan, qui était le premier mois de leur année sacrée, et qui correspondait à la fin de mars et au commencement d'avril. Ainsi, à moins qu'un prince ne meure exactement le dernier jour de l'an, une seule année doit figurer dans le calcul comme la dernière du mort et la première de son successeur.

Ces données une fois établies, M. Wallon entre dans le cœur de la question.

Hérode, selon Josèphe, a régné trente-sept ans depuis la déclaration du sénat ; trente-quatre depuis sa rentrée à Jérusalem.

Or, la déclaration du sénat est, d'après le même historien, du consulat de Cn. Domitius Calvinus, et de C. Asinius Pollion, l'an 714 de R., et 40 avant l'ère vulgaire, vraisemblablement à la fin de l'automne.

La rentrée d'Hérode à Jérusalem est du consulat de M. Vipsanius Agrippa, et de L. Caninius Gallus, 717 de R., 37 avant l'E. V., au mois d'octobre. La première année du règne d'Hérode commencera donc, pour les Juifs, au 1er nisan, 714 de R., mars, 40 avant notre ère ; ou bien du 1er nisan, 717 de R., mars, 37 avant notre ère, suivant que l'on considère l'un ou l'autre avénement. La dernière année du règne d'Hérode (qui est, comme on vient de le voir, la 37e de son

règne, depuis la reconnaissance du sénat, et la 34e depuis son entrée à Jérusalem), commence le 1er nisan de l'an 750 de R., 4 avant l'E. V.; Hérode est donc mort après le 1er nisan 750. Mais il n'a pas vécu l'année entière, car en appliquant à un calcul analogue les éléments que l'histoire nous fournit sur ses trois fils, nous voyons qu'ils ont succédé à leur père avant le 1er nisan 751.

En effet, Archélaüs fut déposé après dix ans de règne, et Quirinius fut envoyé pour faire le recensement de la Judée; or, on sait que ce recensement est de 37 depuis Actium, c'est-à-dire du 2 septembre 759 de R., au 2 septembre 760. Par conséquent la dixième année du règne d'Archélaüs a dû commencer au 1er nisan 759 de R. Dion Cassius nous apprend en effet qu'Archélaüs fut envoyé en exil sous le consulat d'Em. Lepidus et d'Aruntius Nepos, consuls, de janvier à juillet, an de R. 759. Le règne d'Archélaüs a donc dû commencer en 750, et postérieurement au 1er nisan, puisque cette année, qui lui est attribuée comme étant la première de son règne, compte en même temps pour la dernière du règne d'Hérode. M. Wallon démontre qu'on arrive au même résultat par les textes qui concernent Hérode-Antipas et Philippe. Il considère donc comme acquis à la question, qu'Hérode est mort après le 1er nisan 750. Il mourut très-peu de temps avant Pâques; car Archélaüs achevait le septième jour de deuil quand la fête commença. Le 1er nisan était le 27 mars. Hérode mourut du 28 mars au 2 avril 750 de R., 4 avant l'ère vulgaire. Josèphe rapporte que la nuit où Judas et Mathias, qui avaient excité le peuple à enlever un aigle d'or placé au-dessus de la porte principale du temple, furent condamnés par Hérode, peu de temps avant sa mort, à être brûlés vifs, il y eut une éclipse de lune. Or, les calculs astronomiques prouvent que la lune s'éclipsa le 13 mars, à trois heures de la nuit, pour Jérusalem, en 750 de Rome; et, comme il n'y eut pas d'éclipse en 751, l'année 750 est bien l'année cherchée; Jésus-Christ n'a donc pu naître plus tard que le 25 décem-

bre 749, puisque Hérode est mort vers le commencement d'avril 750.

D'autre part, Jésus-Christ n'a pu naître plus tôt que le 25 décembre 747; en effet, l'édit de recensement général est postérieur à la pacification du monde, marquée par la fermeture du temple de Janus : or, le temple de Janus fut fermé au milieu de l'été de l'an 746 de R., 8 av. l'E. V. Or le recensement ordonné n'a pu être commencé en Judée cette même année, il faut donc le rapporter au plus tôt à l'année suivante; ainsi la naissance de Jésus-Christ est forcément circonscrite entre 747 et 749; c'est donc l'une de ces trois années 747, 748 et 749 de R., ou 7, 6 et 5 av. l'ère vulgaire, que Jésus-Christ est venu au monde.

M. Wallon ne voit pas de raison solide pour exclure l'année 749. Y en a-t-il pour les deux autres?

Quelques chronologistes se sont prononcés pour l'an 747 (7 avant l'ère vulgaire) en se fondant sur un passage de Tertullien, qui rapporte à Saturninus le recensement pendant lequel Jésus-Christ est né à Bethléem. Or Saturninus fut nommé gouverneur de Syrie en 744 (10 avant l'ère vulgaire). Il a cessé de l'être avant l'automne 748, car on a une médaille d'Antioche, portant le nom de Varus, son successeur, avec un signe qui signifie l'an 25 de l'ère actiaque, et l'an 25 de l'ère actiaque finit, pour les habitants d'Antioche (qui la comptaient, non de la bataille d'Actium, mais de la soumission de l'Egypte), au mois d'octobre 748. La naissance de Jésus-Christ devait donc se rapporter au 25 décembre 747. Il faut voir ici dans quel rapport la date de 747 se trouve avec les autres données chronologiques de l'Évangile.

Saint Luc dit (III, 1) que la mission de Jean-Baptiste commença en la quinzième année du gouvernement de Tibère, et que le peuple, venant en foule se faire baptiser, Jésus-Christ reçut le baptême à son tour, et l'Évangéliste ajoute qu'il avait « *environ* 30 *ans;* » or le règne de Tibère datant de la mort d'Auguste, 19 août 767 de R.

(14 de l'E. V.), la quinzième année de son règne court du 19 août 781 au 19 août 782 (28-29 de l'E. V.) ; que l'on place la prédication de saint Jean-Baptiste dans le commencement de la quinzième année de Tibère, et le baptême de Jésus-Christ dans les premiers mois de la prédication de Jean-Baptiste, et qu'on donne au Christ 30 ans, il serait né le 25 décembre 751 ; mais cela est impossible, puisqu'il a été démontré qu'Hérode était mort au mois d'avril 750.

Il est vrai que plusieurs chronologistes ont soutenu que la quinzième année du principat de Tibère ne devait pas se compter de son avénement, mais de son association par Auguste à la puissance tribunitienne ; or il fut associé au commencement du consulat de Germanicus et de Fontéius Capiton, l'an 765 de R. (12 de l'E. V.). Dans ce système, la quinzième année de Tibère commence en octobre 778 (25 de l'E. V.), et si l'on place le baptême de Jésus-Christ au commencement de la mission de Jean-Baptiste, il n'aurait eu, en le supposant né le 25 décembre 747, qu'environ 31 ans. Mais Sanclemente n'hésite pas à repousser une interprétation aussi forcée du texte de saint Luc. En effet, Tacite dit bien que Tibère fut collègue d'Auguste dans l'*imperium* et dans la puissance tribunitienne, « *Collega imperii, consors tribuniciæ potestatis* » (*Ann.*, I, 3), mais la puissance tribunitienne ne donnait à Tibère qu'un des pouvoirs d'Auguste dans la ville, et l'*imperium* ne lui donnait que le pouvoir extérieur. Tacite n'a certainement pas entendu que Tibère avait commencé à régner à partir de ce moment ; car, dans dix passages, après la mort d'Auguste, on voit bien que le règne de Tibère commence : « Primum facinus *novi* principatus.... » (*Ann.*, I, 6) ; «.... tristiores *primordio....* » (*Ann*, I, 7), etc., et Suétone (Tib. 24), et Velleius Paterculus en parlent de même (II, 124). Sanclemente établit en outre que toutes les médailles ne donnent à Tibère le titre d'*Auguste*, signe du principat, qu'après la mort du premier empereur ; les médailles latines ou

syriennes de ce règne donnent pour origine à son principat la mort d'Auguste. Les médailles frappées à Antioche et à Séleucie portent les nombres : A EM (1—45) Γ ZM (3—47); le premier de ces chiffres exprime l'année de Tibère, le second l'année de l'ère actiaque. La bataille d'Actium est de 723 de R. La quarante-cinquième année de cette ère, qui correspond sur la médaille à la première du principat de Tibère, commence en 767 de R., ou 14 de l'E. V., qui est justement l'année où mourut Auguste. Or, ceci est d'autant plus péremptoire que saint Luc était Syrien; il n'a donc pas dû vouloir signifier autre chose par ces mots : « l'an quinzième du règne de Tibère,» que l'an quinzième depuis la mort d'Auguste. L'interprétation ne peut donc plus porter que sur cet autre passage, que « *Jésus-Christ avait* ENVIRON *30 ans.* »

Cela peut se prendre au sens le plus large, et Kepler entend qu'*environ 30 ans* peut se dire d'un homme qui en a plus de 25 et moins de 35. Le véritable objet de saint Luc paraît avoir été, non de fixer une époque dans la rigueur des termes, mais d'établir que Jésus-Christ avait passé l'âge sacerdotal, qui était de 30 ans. En l'an 15 du principat de Tibère, Jésus-Christ aurait donc eu, si on le suppose né le 25 décembre 747 de R. (7 ans avant l'E. V.), de 34 à 35 ans; et de 32 à 33 ans si on le suppose né en 749 (5 ans avant l'E. V.). M. Wallon serait tenté d'adopter 749 comme étant le chiffre qui se concilierait le mieux avec le texte de saint Luc : 30 *ans environ*; mais d'autre part, les raisons qui feraient placer le recensement sous le gouvernement de Saturninus paraissent suffisantes pour autoriser la conclusion de Sanclemente, qui assigne à la naissance de Jésus-Christ le 25 décembre 747 (7 ans avant l'E. V.).

Les dates de la naissance et du baptême de Jésus-Christ, une fois établies, doivent entraîner la détermination de la troisième, celle de sa mort.

Saint Jean nomme expressément trois Pâques dans le cours de la mission de Jésus-Christ : l'une après son bap-

tême (II, 13), une autre au temps de la multiplication des pains (VI, 4), et une dernière au temps de la Passion (XIII, 1). Mais entre la première et la seconde, saint Jean nomme une grande fête qu'il appelle Fête des Juifs, et pour laquelle Jésus-Christ alla de Galilée à Jérusalem. Or cette fête des Juifs par excellence ne peut être que la Pâque : ce qui ferait quatre Pâques; mais peut-être Jean-Baptiste n'a-t-il pas commencé sa prédication avec l'année dans laquelle eut lieu la première Pâque, celle qui suivit le baptême de Jésus-Christ. Dans ce cas, la première Pâque célébrée par Jésus-Christ dans l'Évangile serait celle de l'année 30, la dernière serait celle de l'année 32 ou de l'année 33. Laquelle des deux?

Il faut que l'année de la dernière Pâque ou de la Passion tombe sous le gouvernement de Pilate, et que la mort du Christ tombe un vendredi. Or, Pilate a gouverné dix ans la Judée, et son départ n'ayant eu lieu qu'en 35 ou 36, il y a place pour tous les systèmes. Pour le jour de la semaine, les quatre évangélistes le placent un vendredi. Ils paraissent différer sur le jour du mois. Les trois premiers évangélistes rapportent au premier jour des Azymes l'ordre de préparer la dernière Cène, qui est le commencement de la Passion. Le quatrième, saint Jean, place la dernière Cène *ante diem festum Paschæ*, et toute la Passion, le jour de la préparation à la Pâque. C'est « afin de ne se point souiller et de pouvoir manger la Pâque » que les Juifs qui amènent Jésus à Pilate « n'entrent pas dans le prétoire. » Or, l'agneau était immolé le 14 nisan, *ad vesperam* (*Exod.* XII, 6); c'était ce jour qui était dit jour de la *préparation* à la Pâque. On mangeait l'agneau avec le pain sans levain dans la nuit, quand commençait la journée du 15, et c'était proprement le premier jour des Azymes. On voit que, d'après le passage de saint Jean, cité plus haut, la Passion aurait eu lieu le 14, la veille des Azymes.

Or, le jour de la Passion étant, au témoignage des quatre évangélistes, un vendredi, il n'est pas probable, d'après le

calcul d'Ideler, qu'il ait répondu au 15 nisan, car le grand jour de la Fête pour les juifs ne devait jamais tomber un vendredi d'après la loi. Le vendredi désigné par les quatre évangélistes serait donc le 14 nisan, jour de la préparation, et non le 15, jour de la fête. Si l'on place, avec saint Jean, le jour de la Passion le 14 nisan, comment concilier ce témoignage avec ceux des trois autres évangélistes, qui le fixent au premier jour des Azymes, c'est-à-dire au lendemain, 15 nisan? Saint Marc dit : « Le premier jour des Azymes, quand ils immolaient la Pâque ; » saint Luc : « Le jour des Azymes dans lequel il fallait immoler la Pâque ; » saint Mathieu parle aussi du « premier jour des Azymes. » Or, ce n'est pas le premier jour des Azymes, comme on l'a vu plus haut, que s'immolait l'agneau, mais la veille des Azymes, le jour de la *Préparation*. On peut donc croire que les évangélistes ont moins en vue un jour précis que le temps de la fête déterminé par son double caractère : l'immolation et les pains sans levain. Ainsi le jour marqué par eux peut s'entendre du 14, et ils seraient alors d'accord avec saint Jean. Et l'on ne peut guère concilier, en effet, le repos que commandait la grande fête avec l'arrestation tumultuaire, le procès, le supplice et tout le mouvement qui remplit cette journée.

Le 14 nisan, jour de la Préparation, étant admis pour le jour de la Passion de Jésus-Christ, une autre difficulté s'élève : c'est que N. S. aurait fait la Pâque un jour avant les autres. « Mais, dit M. Wallon, si l'agneau pascal n'était que la figure du Sauveur, le Sauveur n'a-t-il pas pû vouloir accomplir son propre sacrifice au jour où cet agneau devait être immolé selon la loi? La Pâque ancienne allait finir ; il instituait une Pâque nouvelle.... Jésus célèbre encore la Pâque avec ses disciples. Le lendemain, le symbole disparaît, les ombres s'effacent, le véritable agneau pascal, l'agneau de Dieu est immolé. »

Jésus-Christ est donc mort le jour de la *Préparation* de la Pâque, 14 nisan, et ce jour était un vendredi. Quelle est

l'année qui, dans les limites indiquées plus haut, répond à ces deux conditions? On sait que l'année des Juifs était lunaire, c'est-à-dire qu'ayant onze jours de moins que l'année solaire, son commencement rétrograde de onze jours sur notre calendrier, c'est-à-dire qu'après trente-trois révolutions on revient à peu près au même point, en d'autres termes trente-trois années lunaires équivalent à trente-deux années solaires. Il n'y a donc aucun rapport entre la périodicité des saisons et les mois lunaires. Tel mois qui était en hiver se trouve, la quinzième année lunaire, en été. Mais cela n'avait pas lieu chez les Juifs, car le mois sacré du nisan, d'après la loi de Moïse, devait arriver « au temps des fruits nouveaux, » et la fête de Pâques, qui se célébrait toujours le 15 nisan, suivait de près le commencement du printemps. Lorsque le quinzième jour de la lune qui suivait le dernier mois de l'année juive, nommé *Adar*, tombait en deçà du terme marqué par Moïse, cette lunaison était imputée comme treizième mois, sous le nom de *Ve-Adar* ou *second Adar*, à l'année précédente, et l'on reportait le commencement de l'année et le mois sacré à la lune qui venait après. Ainsi, le règlement de Moïse, touchant le temps de la Pâque, commandait un système d'intercalation qui retenait l'année dans les conditions générales de l'année solaire sans souffrir qu'elle s'en écartât jamais de plus d'un mois. Les rites fixés pour les différentes fêtes se trouvaient liés à l'ordre des saisons. A la fête de Pâques, on devait offrir une gerbe, prémices de la moisson des orges; à la Pentecôte, deux gâteaux de blé nouveau, prémices de la moisson du froment, et la fête des Tabernacles ne pouvait se célébrer que six mois après Pâques, postérieurement à la récolte des olives et aux vendanges.

Le rapport de l'année juive à notre année étant connu, on peut, à l'aide des tables astronomiques, trouver à quel quantième de nos mois et à quel jour de la semaine répondait, en telle année, le 14 de la lune de nisan. L'an 32 de l'ère vulgaire, la première lune dont le quinzième jour ait

suivi l'équinoxe est celle qui fut nouvelle au méridien de Paris le 29 mars à sept heures quarante-huit minutes après midi, et à neuf heures cinquante-neuf minutes au méridien de Jérusalem; mais les Juifs ne comptaient la nouvelle lune que du moment de son apparition, et elle n'est guère visible que le second jour. Le premier jour de Nisan, en l'an 32 de notre ère, fut donc, non le 29 mars, mais le 30, dimanche, à six heures du soir, temps auquel le bord du croissant de la nouvelle lune commence seulement à être visible. Le quatorze de nisan aurait été le 12 avril, qui est un samedi au soir, c'est-à-dire à un jour qui ne convient pas au texte de l'Évangile.

En l'an 33, il y eut nouvelle lune le 19 mars, à 10 heures 10 minutes avant midi au méridien de Paris, ou à midi vingt et une minutes au méridien de Jérusalem ; le 1er nisan tombera, cette année, le 20 mars au soir, vendredi, et le 14 tombera le jeudi 2 avril, à six heures du soir : ce qui remplit parfaitement les conditions demandées. Ainsi, la mission de Jean-Baptiste ayant eu lieu dans le cours de l'an 15 du principat de Tibère, du 19 août de l'an 28 de l'E. V. au 19 août de l'an 29, Jésus-Christ se présenta au baptême postérieurement à la Pâque de l'an 29. La première Pâque après le baptême est de l'an 30, et la quatrième, la veille de laquelle il souffrit la Passion, fut célébrée le 3 avril de l'an 33, à six heures du soir. Ce serait donc la veille, à la manière de compter des Juifs, mais le même jour, d'après notre manière de compter, vendredi 3 avril de l'an 33, à trois heures, que Jésus-Christ serait mort. Sa mission aurait duré environ quatre ans; or, comme il serait né le 25 décembre de l'an 7 avant l'ère vulgaire, il serait mort à l'âge de trente-huit ans trois mois et cinq jours.

— La dernière partie de ce mémoire, à la seconde lecture, fut l'objet de quelques observations de M. Lenormant, qui, dans la séance du 30 mars, déclara qu'il lui paraissait bien difficile d'asseoir quelque fondement solide sur la chronologie des Juifs, rien n'étant, à son sens, plus variable et plus

irrégulier. Comment attacher quelque importance au calendrier d'un peuple qui retardait ou avançait ses fêtes, selon que le temps était beau ou laid? On sait que la fête de Pâques même était quelquefois retardée sous le prétexte que les chemins étaient mauvais.

— M. WALLON fait observer à son savant confrère que ce n'est pas sur le calendrier juif, dont la variabilité lui est parfaitement connue, qu'il appuie son raisonnement, mais sur la coïncidence de plusieurs témoignages qui ne sont nullement suspects et qu'il lui est impossible de rappeler dans une discussion orale, car c'est l'ensemble même de son mémoire qui les présente dans leur ordre.

Séance du 14 mai.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par une lettre du 7 courant, transmet ampliation du décret impérial du 5 de ce mois, par lequel est approuvée l'élection de M. WELCKER en qualité d'associé étranger, pour succéder à M. F. CREUZER.

MM. Dehèque et Ferdinand de Lasteyrie se présentent comme candidats à la place d'académicien libre, vacante par le décès de M. de PÉTIGNY.

M. Francisque Michel, sur le point de partir pour l'Angleterre, afin d'y publier le psautier de Guillaume le Conquérant, écrit à M. le Président qu'il se met à la disposition de l'Académie en général et de chacun de ses membres en particulier, pour les commissions littéraires où l'on désirerait l'employer.

M. LE BAS fait hommage, de la part de l'auteur, M. Demetrius Mavrocordato, d'un livre en grec moderne : *Sur la législation des Russes*. M. Mavrocordato est un jeune homme très-distingué par l'intelligence et le savoir ; il a fait ses études de droit à l'école de Paris et y a pris le grade de docteur. Il est actuellement un des membres de la commission instituée pour la rédaction du code civil et chef de

division au ministère de l'instruction publique à Athènes. Cet ouvrage est écrit avec talent et témoigne de l'esprit judicieux de l'auteur.

L'Académie de Nancy, en annonçant le dépôt à la bibliothèque de l'Institut, de cartons à insérer dans le livre intitulé : *Fleurs de l'Inde*, et qui contiennent des corrections faites d'après les observations de M. Adolphe REGNIER, envoie un nouvel exemplaire du même ouvrage où se trouvent ces cartons avec d'autres corrections à la main.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Monastbericht der Königlichen Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin, februar 1858 ; in-8 ;

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, 5e série, t. I ; in-8 ;

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1857 ;

Notice sur la vie et les travaux de M. Philippe de Golbéry, par M. Matter; br. in-8 ;

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé Corblet, mai 1858 ; in-8 ;

Annales de la propagation de la foi, mai 1858, n° 178 ; in-8.

Par M. Léon de Rosny : 1° *Aperçu général des langues sémitiques et de leur histoire ;* br. in-8 ; — *Mœurs des Aïno, insulaires de Yéso et des Kouriles ;* br. in-8 ; — *extrait d'un rapport fait à la Société asiatique sur une nouvelle carte du royaume de Siam, dressée sous la direction de Mgr Pallegoix ;* br. in-8 ;

Catalogue du cabinet des monnaies et médailles russes, appartenant au général de l'infanterie, T. F. de Schubert, à Saint-Pétersbourg ; 1re partie, monnaies ; 1 vol. in-8 ;

Le *Cabinet historique*, revue mensuelle de M. Louis Paris, avril 1858 ; in-8 ;

M. Léopold DELISLE, rapporteur de la commission du prix Bordin, dont le sujet, pour cette année, était : *Recherches*

sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel, fait connaître le résultat des délibérations de la commission : elle est d'avis, à l'unanimité, de décerner le prix au mémoire n° 1, portant pour épigraphe :

Tu, ne cede malis; sed contra audentior ito,
Qua tua te fortuna sinet.
ÆNÉID, VI, 95.

M. le PRÉSIDENT ouvre le billet cacheté renfermant le nom de l'auteur, et y trouve celui de M. Edgar BOUTARIC.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats au fauteuil d'académicien libre laissé vacant par le décès de M. de PÉTIGNY.

A la reprise de la séance publique, M. LENORMANT continue la première lecture de son *Mémoire sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis.*

Séance du 21 mai.

M. Frossard, secrétaire perpétuel de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, adresse à l'Académie un ouvrage intitulé : *L'Église sous la croix pendant la domination espagnole* (chronique de l'Église réformée de Lille), et il en demande l'admission au concours des antiquités de la France. Renvoi à la commission de 1859.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau la troisième partie du texte des *Prolégomènes d'Ebn-Khaldoum,* par M. Quatremère, formant la première partie du t. XVIII de la collection des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale,* etc.

M. Ballin, archiviste de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen,* fait hommage du *Précis analytique des travaux* de cette Compagnie pendant l'année 1856-1857.

M. J. de Witte, correspondant, offre à l'Académie une brochure intitulée : *Apollon sminthien,* Paris 1858.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. Ernest

Desjardins, deux rapports imprimés sur une *Deuxième mission scientifique en Italie*; le premier de ces rapports a pour titre : VELEIA, *table alimentaire, excursion à Veleia*; le second : *Voie appienne, catacombes*, AQUÆ APOLLINARES (avec deux cartes). La seconde partie de ce rapport a été lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances des 20 novembre et 4 décembre derniers[1].

M. LENORMANT présente, de la part de M. Rathgeber, un livre intitulé : *Neunundnunzig silberne Münzen der Athenaier aus der Sammlung zu Gotha* (quatre-vingt-dix-neuf monnaies d'argent des Athéniens, de la collection de Gotha), avec une longue introduction, *prolegomena*, sur les plus antiques monnaies des Éoliens, Doriens et Ioniens, plus, deux lettres sur le Mars d'Alcamène et un groupe de conservation imparfaite. M. Rathgeber n'a pas joint de figures à son ouvrage dans la partie qui concerne les monnaies des Athéniens, dont il n'a étudié, comme le titre de son livre l'indique, qu'une classe particulière. Il y a peu de jours, M. de Longpérier a offert un ouvrage de M. Beulé qui embrasse toutes les monnaies des Athéniens. Loin de méconnaître la valeur du livre de M. Beulé, c'est à ce dernier que M. Rathgeber dédie le sien, tout en gardant l'indépendance de ses propres idées. C'est un grand profit pour la science, que ce sujet, si important, soit aujourd'hui mis en lumière par deux antiquaires habiles, qui l'ont traité chacun à son point de vue[2].

M. JOMARD présente, au nom d'un membre de la colonie égyptienne, Mahmoud-Effendi, astronome, un *Mémoire sur le calendrier arabe avant l'islamisme, et sur la naissance et l'âge du prophète Mohammad,* mémoire dont l'Académie a entendu la lecture avec intérêt l'an dernier, et dont nous avons rendu compte dans notre précédent volume.

[1] Voyez notre 1er volume, 1857.

[2] M. Beulé ne saurait assez se louer de l'extrême obligeance et des procédés si délicats de M. Rathgeber, qui, préparant un travail sur le même sujet que lui, n'a pas hésité à lui fournir les empreintes des pièces qui faisaient l'objet de leurs communes études.

M. Le Clerc offre, de la part d'un des plus laborieux correspondants de l'Académie, M. Francisque Michel, un exemplaire du *Roman du Mont-Saint-Michel, par Guillaume de Saint-Pair, poëte anglo-normand du* XII[e] *siècle, publié* pour la première fois par M. Francisque Michel, *avec une étude sur l'auteur,* par M. Eugène de Beaurepaire; Caen, 1856. (Extrait du onzième volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*) Ce *Roman* est un petit poëme affectant la forme des livrets de cette époque à l'usage des pèlerins. Il intéresse surtout l'histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. M. Le Clerc, membre de la commission de l'*Histoire littéraire,* regrette que l'auteur de la notice, M. de Beaurepaire, ait affirmé que le poëme de Guillaume de Saint-Pair n'ait été connu que par l'analyse de l'abbé de La Rue. Cette assertion prouve qu'il n'a pas lu le vingt et unième volume de l'*Histoire littéraire de la France,* publiée par l'Académie. Le savant doyen de la Faculté des lettres s'étonne que ce recueil national, commencé par les bénédictins, poursuivi, tout au moins avec zèle, par les membres de la commission, soit si connu à l'étranger, surtout en Allemagne où les revues savantes donnent des analyses critiques détaillées de chacun des volumes à mesure qu'ils paraissent; et que des Français, s'occupant de ces mêmes études, semblent ignorer jusqu'aux faits qui y sont consignés.

M. Vincent fait hommage du tirage à part de sa traduction intitulée : *Extraits des manuscrits relatifs à la géométrie pratique des Grecs*, et comprenant : 1° *Traité de la Dioptre, par Héron d'Alexandrie ;* 2° *Fragments de Pappus ;* 3° *Géodésie attribuée à un Héron de Byzance ;* 4° *Fragments de Jules l'Africain*, etc. (Inséré dans le t. XIX, 2[e] partie, de la *Collection des notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale,* etc.)

M. Léon Renier présente à l'Académie, de la part de la Société archéologique de la province de Constantine, l'Annuaire que cette Société vient de publier pour les années 1856 et 1857.

Cet annuaire contient, comme les précédents, plusieurs mémoires fort intéressants. Le savant épigraphiste signale notamment une lettre de M. le docteur Judas, sur un certain nombre d'inscriptions puniques, berbères et palmyréniennes, découvertes dans la province, et dont le texte a été donné dans les deux premiers Annuaires de la Société.

Une notice de M. Bache, sur un curieux hypogée découvert en 1855, au pied du rocher sur lequel s'élève la ville de Constantine.

Un travail de M. Foy, lieutenant-colonel du génie, sur la pyramide connue aujourd'hui sous le nom de Madracen. Cette pyramide, qui n'a pas moins de 178 mètres de circonférence à la base, est le monument le plus considérable, et assurément l'un des plus intéressants de l'ancienne Numidie. La notice de M. Foy est le travail le plus complet et le plus savant dont ce monument ait été jusqu'ici l'objet.

Cette notice est suivie d'un mémoire de M. Cherbonneau sur les inscriptions arabes de la province de Constantine. On sait que les inscriptions arabes, où le texte du Coran et des sentences morales occupent ordinairement plus de place que les renseignements historiques, ont rarement une grande importance. M. Cherbonneau a su néanmoins tirer de celles-ci, au moyen d'ingénieux rapprochements, des détails intéressants pour l'histoire du pays et pour la connaissance des mœurs de ses habitants. M. L. Renier cite encore un mémoire de M. le capitaine Mohl, chef du génie à Batna, sur les principaux établissements hydrauliques de *Lambæse,* et une note de M. le capitaine Payen, chef du bureau arabe de la même ville, sur l'emplacement de quelques villes romaines de la subdivision de Batna.

Dans cette note, M. Payen démontre, au moyen de plusieurs inscriptions qu'il a découvertes, que les ruines de *Merouana* sont celles de l'ancienne LAMASBA, et les ruines de *Zraia* celles de ZARAÏ, qui figure avec le titre de colonie dans une inscription de Lambæse[1], et qui est mentionnée,

[1] *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 5. F.

ainsi que Lamasba, dans l'itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger.

Le général Carbuccia avait déjà fait ces découvertes; il les avait fait connaître à M. L. Renier pendant son séjour à Lambæse, en 1850, et il ne doute pas qu'il ne les ait consignées dans le travail de géographie historique pour lequel l'Académie lui a décerné, en 1851, la première médaille du concours des antiquités nationales. Le savant épigraphiste n'a nullement l'intention de diminuer, en rappelant ce fait, l'intérêt du travail de M. Payen : le mémoire du général Carbuccia étant resté manuscrit, il ne peut en avoir eu connaissance, et le mérite de ses découvertes est le même que si personne ne les avait faites avant lui. Le général Carbuccia n'en avait pas moins un droit incontestable à la priorité, et puisqu'il n'est plus là pour la réclamer, M. Renièr croit remplir un devoir en le faisant pour lui.

Il demande, à ce propos, à l'Académie, la permission de porter à sa connaissance un autre fait du même genre. Le dernier numéro de la *Revue africaine*, publié par la Société historique algérienne, contient un mémoire d'un des correspondants de l'Académie, M. Berbrugger, dans lequel ce savant démontre que les ruines d'*Arzew* ne sont pas, « *comme tout le monde*, dit-il, *l'avait cru jusqu'ici*, » les ruines d'ARSENNARIA, mais bien celles de PORTUS MAGNUS, ville désignée dans l'itinéraire d'Antonin comme se trouvant à 80 milles à l'ouest de celle-là. Les mots « *comme tout le monde l'avait cru jusqu'ici* » sont d'une grande inexactitude; mais M. Berbrugger ne pouvait pas le savoir. On trouve en effet une démonstration du même fait, plus complète et appuyée sur un plus grand nombre de monuments, dans un mémoire d'un autre correspondant, M. Azéma de Montgravier, mémoire auquel l'Académie a décerné, il y a quelques années, une mention honorable au concours des antiquités nationales, et qui est encore manuscrit dans les cartons de la commission.

L'Académie procède à l'élection d'un académicien libre

pour remplir la place laissée vacante par le décès de M. DE PÉTIGNY[1].

M. le vicomte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est élu académicien libre. Son élection sera soumise à l'approbation de Sa Majesté l'Empereur.

M. LENORMANT, rapporteur de la commission chargée de décerner le *prix annuel arriéré de l'Académie*, proposé pour la première fois en 1854, pour 1856, remis à 1858, le sujet étant : *De l'alphabet phénicien*, déclare que, des deux mémoires envoyés, aucun ne mérite d'être couronné. Mais en considération de l'importance du sujet, de la maturité de la question, et des espérances que font concevoir les mémoires examinés, la commission propose la prorogation du concours sur le même sujet jusqu'à l'année 1860.

[1] M. Hersart de La Villemarqué s'est surtout occupé de la langue celtique. Entré en 1836 à l'École des Chartes, il fut chargé en 1838 d'une mission en Angleterre pour étudier à leur source et comparer entre eux l'idiome et les monuments d'origine celtique. Il a publié les ouvrages suivants :

Textes et traductions : *Barzaz Breiz, chants populaires de la Bretagne* (première mention très-honorable, décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1846, concours des antiquités de la France ; un des prix Montyon, par l'Académie française, 1847); *Poëmes des bardes bretons du VIe siècle* (nommé, pour cet ouvrage, correspondant de l'Académie de Berlin, sur la présentation de M. Jacob Grimm); *Contes populaires des anciens Bretons*.

Tout en publiant les textes, M. de La Villemarqué devait s'occuper de la grammaire et de la lexicographie. Il a réimprimé la grammaire de Le Gonidec avec des observations nouvelles. Il est lui-même auteur d'une grammaire bretonne. Il a réédité également le *Dictionnaire breton-français*, avec addition d'un grand nombre de mots recueillis dans les chants populaires de la Bretagne. Il a tâché d'établir les degrés de parenté du breton avec le gaélic d'Écosse et d'Irlande. M. de La Villemarqué a complété et publié le *Dictionnaire français-breton* laissé inachevé par Le Gonidec. L'ouvrage complet (les deux dictionnaires) s'ouvre par un *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, fort estimé de l'arbitre suprême de ces sortes de travaux, l'illustre Jacob Grimm. M. de La Villemarqué, à la suite de nouveaux voyages en Angleterre, a publié en 1856 un ouvrage intitulé : *Notices des principaux manuscrits des anciens Bretons*. Enfin, il a lu récemment à l'Académie un mémoire dont nous avons rendu compte précédemment, et dont l'Académie a ordonné l'impression dans le tome V, 1re série, 2e partie des *Mémoires des savants étrangers* (sujets divers d'érudition).

La proposition est adoptée.

M. GUIGNIAUT communique à la Compagnie une lettre de M. LAJARD, datée de Tours, du 18 mai, et dans laquelle le savant académicien rappelle, à propos d'un article publié les 14 et 15 de ce mois sur la 1re livraison de l'expédition scientifique en Mésopotamie, que les principales idées de M. Oppert, analysées dans cet article, signé de M. Guigniaut, avaient déjà été soumises au jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Lajard lui-même, dans les années 1834 et 1844. En effet, dans son article, le savant symboliste fait remarquer que le système des écritures cunéiformes serait surtout, d'après M. J. Oppert, idéographique et hiéroglyphique, comme les systèmes égyptiens et chinois. Or, dès l'année 1834, M. Lajard avait signalé le caractère symbolique ou idéographique du langage hiératique des classes sacerdotales chez les Assyriens, les Phéniciens et les Perses; ajoutant que, par langage, il entendait non-seulement les langues écrites et parlées, mais les éléments qui entrent comme autant d'expressions d'idées dans la composition des monuments de l'art. Il résulta de ces prémisses une double proposition : 1° dans les langues de l'Asie occidentale, écrites ou parlées, un certain nombre de mots sont susceptibles, à la fois, d'une signification vulgaire et d'une interprétation symbolique ; 2° dans la formation de la langue des monuments figurés, chaque caractère, c'est-à-dire chaque objet figuré, est un véritable hiéroglyphe idéographique.

Le 26 janvier 1844, M. Lajard, dans un mémoire lu à l'Académie *Sur l'origine et la signification de la croix ansée,* travail accompagné de la reproduction d'un cylindre, avait fait les remarques suivantes : 1° il paraît exister des rapports directs entre la croix ansée asiatique, emblème de la triade suprême des Chaldéens, des Assyriens, des Phéniciens et des Perses, et le tétragramme cruciforme que l'on rencontre fréquemment dans les inscriptions en caractères cunéiformes ; 2° parfois ce tétragramme, modifié d'une manière qui le rapproche de la croix ansée, est placé à la

main d'un initié (comme dans le cylindre cité plus haut); 3° d'autres modifications ont achevé de transformer ce tétragramme en une croix ansée dont la barre transversale est figurée par deux caractères cunéiformes horizontalement unis l'un à l'autre par leurs pointes, ou de quatre caractères emboîtés deux à deux et unis aussi par leurs pointes; 4° enfin les conclusions de M. Lajard avaient été les suivantes : « En même temps que la croix ansée paraît se rattacher à un système d'iconographie religieuse, pratiquée chez les peuples les plus célèbres de l'Asie occidentale, et très-probablement inventée par les Chaldéens d'Assyrie, cette même croix ansée semble se lier plus intimement encore à un système d'écriture qui était en usage chez les Assyriens, et dont ces mêmes Chaldéens furent très-probablement aussi les inventeurs. Tout à la fois, la croix ansée aurait donc été la reproduction abrégée et linéaire de l'emblème destiné à représenter chez les Assyriens, les Phéniciens et les Perses une triade divine, d'origine chaldéenne, et la reproduction sténographiée d'un tétragramme qui est particulier à l'écriture cunéiforme assyrienne. » M. Lajard avait reconnu, dès 1833, que la pyramide à trois faces était le caractère unique qui, se combinant avec lui-même, avait servi à composer tous les alphabets des écritures cunéiformes. Le savant académicien ne voit aucune explication nouvelle qui l'oblige à modifier ses idées sur ce point. N'ayant pas l'ouvrage de M. J. Oppert, il ignore si le jeune philologue a connu les diverses observations consignées dans ses mémoires et rappelées dans cette lettre.

M. Guigniaut ajoute à cette communication quelques observations sur la différence fondamentale qui sépare le système de M. Lajard de celui de M. Oppert. C'est le mot *idéographique*, que son savant confrère et l'auteur de l'*Expédition scientifique en Mésopotamie* n'entendent pas de la même manière[1]; le premier, prenant pour origine du lan-

[1] Voyez l'explication du système de M. Oppert dans le *Moniteur* des 14 et 15 mai (article de M. Guigniaut).

gage et de l'écriture un symbolisme religieux; le second, les faisant naître également de simples images d'objets matériels transformées par la suite en signes symboliques hiératiques. M. Guigniaut se charge, au reste, dans sa réponse à M. Lajard, de lui donner toutes les explications désirables.

M. Texier continue la première lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

Séance du 28 mai.

M. Mallet, ancien recteur, fait hommage de sa brochure intitulée : *Mémoire sur la vie et les écrits philosophiques de S'Gravesande ;* in-8.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France; 1er trimestre 1858, in-8.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers ; VIIe et VIIIe volumes, in-8.

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne ; 1857, n° 1, in-8.

M. Reinaud offre, de la part de l'auteur, M. Amari, le second volume de son ouvrage intitulé : *Storia dei musulmani di Sicilia.* « Le premier volume, dit le savant professeur de l'École des langues orientales, a conduit l'histoire de l'invasion arabe jusqu'au milieu du XIe siècle, et ce second volume en poursuit le récit jusqu'à la conquête des Normands. Ce sujet avait été mis au concours par l'Académie il y a une douzaine d'années, et le prix avait été obtenu par M. Desnoyers ; mais son mémoire est resté inédit. Le second prix a été décerné à un savant de Vienne dont le travail a été publié. Pour la première période, les auteurs arabes ont fourni à M. Amari une source abondante de matériaux ; mais, pour la seconde, il n'avait que des éléments épars qu'il a dû re-

cueillir en partie chez les Arabes, en partie chez les Occidentaux, en fouillant surtout les manuscrits de la Bibliothèque impériale et des bibliothèques de Londres et d'Oxford. Son livre contribue à éclairer l'histoire de l'Italie au moyen âge, non-seulement en ce qui touche aux événements politiques, mais relativement aussi aux origines de la littérature moderne. »

M. GUIGNIAUT fait hommage à l'Académie d'un livre intitulé : *Ethnogénie gauloise ;* introduction, 1re partie, par M. Roget, baron de Belloguet [1]. Cet ouvrage se compose de recherches à la fois philologiques et ethnologiques. Dans cette première partie, l'auteur s'est proposé principalement d'établir la complète identité du celte, soit kymrique, soit gaélique, avec l'ancienne langue gauloise, tout en tenant compte de la variété des dialectes. A l'appui de son opinion, il a dressé un glossaire gaulois dans lequel il a tâché de réunir tout ce qui nous reste de l'ancienne langue gauloise, soit dans les auteurs, soit dans les monuments, inscriptions et médailles. Il a certainement fait faire un pas nouveau à ces difficiles recherches et à la question de la véritable origine des Gaulois. Il est à regretter seulement que, en écartant les rapprochements qu'eût pu lui fournir la philologie comparée, en dehors des idiomes celtiques, et particulièrement en écartant les origines sanscrites, dont il reconnaît cependant la haute réalité, il se soit privé d'un puissant moyen d'investigation et de démonstration tout ensemble. M. Roget

[1] Le titre complet du livre est : *Ethnogénie gauloise, ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes.* — Introduction. Première partie : *Glossaire gaulois* (avec tableaux généraux de la langue gauloise). Paris, Benjamin Duprat, 1858. Cet ouvrage, qui soulève des questions intéressantes, renferme une réfutation très-sérieuse du système, aujourd'hui dominant, de M. Amédée Thierry sur les origines celtiques. M. Roget de Belloguet a obtenu la médaille d'or au concours de 1847 pour ses *Questions bourguignonnes*, un rappel de médaille pour sa *Carte du premier royaume de Bourgogne* en 1849, et une médaille d'or en 1851 pour ses *Origines dijonnaises*. Voyez sur cet ouvrage de l'*Ethnogénie gauloise*, l'article publié par M. Ch. Daremberg dans les *Débats* du vendredi 10 décembre 1858.

de Belloguet est déjà très-honorablement connu de la Compagnie par des ouvrages qui ont été couronnés, entre autres par ses *Questions bourguignonnes* et ses *Origines dijonnaises.*

M. Vincent, à l'occasion de l'impression du livre qu'il a offert dans la dernière séance à l'Académie, demande qu'il lui soit permis de communiquer quelques observations sur les enclitiques et les distinctions dont elles sont susceptibles relativement à l'accentuation.

Il est invité par M. le Président à consigner par écrit ses observations, pour en faire l'objet d'une communication à l'Académie.

M. Texier achève la première lecture de son mémoire intitulé :

Sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.

Voici l'analyse de ce travail :

La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'architecture chrétienne ne font pas remonter leurs études au delà du siècle de Constantin ; mais, avant cette époque, le christianisme avait déjà acquis en Asie un grand développement, et de nombreux monuments avaient été construits.

Le but de ce mémoire, qui peut être considéré comme une introduction à l'étude de l'architecture byzantine, est de rechercher quel put être le caractère des premiers monuments chrétiens, leur nombre, leur importance et leur décoration.

Ce n'est pas seulement par l'étendue des constructions que les monuments antiques se recommandent à l'étude de l'archéologue : les souvenirs qu'ils rappellent, les cérémonies et les usages auxquels ils ont été consacrés jettent souvent un grand jour sur des faits historiques peu connus ; et, sous ce rapport, on peut dire d'une façon générale que le dolmen gaulois appelle aussi bien l'attention de l'érudit, que le chapiteau richement sculpté du temple romain.

Dès les premiers temps du christianisme, un enthou-

siasme incomparable s'empara des âmes des premiers néophytes, et une vocation soudaine parut les porter à embrasser la vie ascétique. Ce sont les monuments, ouvrages des premiers anachorètes, qu'il est intéressant d'étudier d'abord. Les prescriptions des premiers pères de l'Église, sévères, inexorables même pour tout ce qui touchait au dogme, étaient d'une grande tolérance pour tout ce qui touchait à la vie civile : ils rejetaient comme entachés de paganisme tous les règlements relatifs au choix de la nourriture, toutes les croyances qui, dans les anciennes religions, faisaient dépendre le sort de la vie future de certains rites et de certaines pratiques, notamment en ce qui concernait les sépultures. Saint Augustin enseigne aux fidèles que le défaut de sépulture n'entraîne aucun *déshonneur* pour le mort ; il laisse aux chrétiens toute la latitude possible sur le choix et la méthode d'ensevelir les fidèles. Aussi les premières sépultures chrétiennes diffèrent-elles si peu de celles des païens, que, s'il n'existe pas sur le tombeau quelque signe certain de reconnaissance, on peut à peine aujourd'hui distinguer les unes des autres. La loi chrétienne admet l'embaumement pratiqué chez les Égyptiens, la sépulture dans des sarcophages, ou dans le creux des rochers, aussi bien que l'inhumation dans la terre. La plupart des usages et des symboles païens qui peuvent être adoptés sans danger pour la foi nouvelle sont acceptés sans difficulté par les chrétiens, notamment l'eau lustrale. Le bâton augural devient la crosse des ἐπίσκοποι, *surveillants* des troupeaux des fidèles, et, plus tard, quand le paganisme est détruit, les chrétiens n'hésitent pas à consacrer au vrai Dieu les anciens temples des païens.

En suivant la marche de saint Paul en Asie, on voit l'apôtre débarquer dans une des plus somptueuses villes de la Pamphilie, célèbre par son culte de Diane.

Perga, dont les ruines offrent encore de nombreux et splendides vestiges, est le premier théâtre des prédications de l'apôtre. Il parcourt ensuite la Lycaonie et la Cappa-

doce; partout la foule accourt pour entendre sa parole. L'annonce d'un Dieu nouveau n'excite chez les païens aucun sujet d'étonnement. Les premières persécutions sont suscitées par les juifs.

Mais les premiers chrétiens supportaient avec peine le voisinage des cérémonies païennes; un attrait invincible les portait à embrasser la vie ascétique, et bientôt les déserts d'Asie, comme la Thébaïde, se peuplèrent d'une foule d'anachorètes, dont les demeures, les églises et les sépultures, presque toutes taillées dans les flancs des rochers, subsistent encore et se comptent par milliers dans les montagnes de la Cappadoce.

§ I. *Les demeures des anachorètes.* — La communauté des Esséniens, qui existait de temps immémorial, a certainement servi de modèle aux premiers chrétiens qui recherchaient la solitude; aussi cette vie contemplative n'avait-elle rien de nouveau dans ce pays et ne portait-elle aucun ombrage à l'autorité impériale. C'est de ces retraites inaccessibles que partaient les confesseurs qui allaient catéchiser les gentils, et qui, pour prix de leur zèle, recevaient quelquefois la couronne du martyre. Les lieux qu'ils avaient habités se trouvaient sanctifiés par leur mort, et leurs cellules étaient converties en chapelles ou *Martyrium*, que des mains pieuses décoraient de peintures commémoratives. C'est ainsi que prit naissance l'iconographie chrétienne.

Les chapelles ornées de peintures existent encore en nombre incalculable dans toute la contrée qui avoisine le mont Argée. Les Turcs donnent à ces chapelles le nom de *Mille et une églises.* C'est notamment dans les environs de la ville d'Urgub que se trouvent les plus belles et les plus nombreuses chapelles funéraires; elles sont taillées dans un tuf volcanique tendre et sont généralement d'une conservation remarquable.

La même région offre aussi un grand nombre d'églises; quelques-unes sont vastes, taillées dans le flanc des mon-

tagnes et enfoncées à une telle profondeur que, pour les aérer, on a été obligé de pratiquer des puits qui communiquent avec la partie supérieure de la montagne.

Rien, dans les innombrables monuments que l'on observe dans cette région, ne présente le moindre vestige de paganisme; on peut donc être assuré que tous ces ouvrages sont dus à la main des chrétiens.

Il n'existe aucune inscription autre que des noms de saints; on ne saurait donc préciser l'époque où ces monuments furent taillés; mais il est évident que la crainte de la persécution put seule forcer les chrétiens à établir leurs temples dans le sein même de la terre. Si le christianisme eût été la religion dominante, il eût été inutile de pratiquer ces travaux souterrains, qui coûtaient en temps et en dépenses infiniment plus que des édifices bâtis à la surface du sol. Aussi peut-on être assuré que ces monuments sont tous antérieurs au règne de Constantin.

L'iconographie de ces grottes offre des images du plus haut intérêt. On voit que la plupart des artistes qui y ont travaillé avaient une connaissance parfaite de la peinture païenne, et, dans certaines représentations de la Vierge et de l'enfant Jésus, ils adoptent presque toujours la pose des statues égyptiennes représentant Isis et son fils Horus.

C'est aussi sous l'empire des idées égyptiennes que les premiers chrétiens reproduisent ces tableaux représentant le jugement des âmes, tableaux inconnus dans l'Église latine, mais très-multipliés dans l'Église grecque.

§ II. *De la construction des premières églises.* — Tous les témoignages historiques concourent à prouver que, dès le second siècle de l'ère chrétienne, les églises étaient nombreuses en Asie, puisque des prescriptions venues de Rome ordonnaient de les démolir. On sait que l'église d'Edesse fut renversée, en l'année 202, par une inondation.

Sous le règne d'Alexandre Sévère, les chrétiens jouirent de quelques années de protection, pendant lesquelles les églises se multiplièrent.

Il est à supposer que les chrétiens, dans la construction de leurs premiers temples, cherchèrent à distinguer l'église de la synagogue; mais, malgré la division profonde qui s'était faite entre les Juifs et les chrétiens, l'Ancien Testament était pour les uns et les autres un livre révéré, et le souvenir de l'arche s'était conservé comme le symbole de l'avenir du christianisme.

Saint Augustin s'explique longuement sur cette symbolique, et compare l'Église chrétienne à l'arche de Noë, disant que le temple chrétien devait être construit *comme une arche.*

Le patriarche Constantin, de Constantinople, a signalé à l'auteur un style d'églises qu'il appelle Κατεσκευασμέναι ΕΝ ΚΙΒΩΤΩ, bâties en forme d'arche. En Russie, il existe des églises désignées sous le nom de Soundoukoobrasno, c'est-à-dire en forme de coffre ou d'arche (*soundouk,* coffre en langue tartare).

Une église de ce genre, c'est-à-dire d'une construction solide et massive, existe encore dans la ville de Dara, à l'entrée du désert de Sindjar. M. Texier regarde ce monument comme le type de la primitive église, bâtie en forme d'arche, et il cite comme des monuments imités de ce type l'église de Sainte-Théodosie, à Constantinople, et la façade de l'église de Saint-Marc, à Venise.

Ce chapitre est terminé par des observations détaillées touchant les monuments de Dara, restaurés par Justinien.

§ III. *Des temples païens convertis en églises.* — Le christianisme, affranchi des persécutions, se répandit dans toutes les parties de l'empire, et, malgré le zèle des constructeurs, les temples manquaient aux néophytes; aussi les empereurs, après avoir fermé par des édits les principaux sanctuaires du paganisme, permirent-ils de les convertir en temples chrétiens.

Tous les trésors trouvés dans les temples étaient envoyés à Constantinople, et les biens-fonds, attribués à l'église nouvelle.

« *Protenduntur ecclesiæ bona et quotidie crescunt,* » s'écrie Eusèbe, dans son zèle évangélique.

Toutes les mesures sont prises pour arrêter l'essor du paganisme, mais Constantin n'a garde d'employer la violence : il se contente de confisquer les biens. Les mesures rigoureuses et cruelles furent l'ouvrage de ses successeurs, qui excitèrent souvent la résistance armée des païens.

L'auteur cite un grand nombre de temples convertis en églises qui existent encore en Europe et en Asie, mais il avance ce fait qui n'a pas encore été observé, à savoir, qu'aucun témoignage historique, aucun monument debout, ne prouve que des basiliques, c'est-à-dire des bâtiments civils, aient été converties en églises.

Le nom de basilique a cependant été appliqué aux églises des chrétiens ; mais Léon Allatius donne la clef de cette contradiction apparente : c'est que la porte principale du temple était appelée porte royale, ΒΑΣΙΛΙΚΗ ΠΥΛΗ, et le temple fut dans la suite désigné sous cette dénomination ; mais aucune église chrétienne ne fut établie dans un ancien tribunal romain.

M. Texier signale un point déjà en partie acquis à l'histoire du christianisme : c'est que les divers temples païens convertis en églises étaient placés sous l'invocation des saints qui avaient le plus de rapport avec les anciens dieux. Le Panthéon devint l'église des martyrs ou de tous les saints, et le Parthénon d'Athènes devint une Ἁγία Σοφία.

Deux chapitres sont consacrés à la nouvelle administration des édifices religieux et des temples de la Syrie convertis en églises, et notamment du temple de Jupiter Balmarcos ou Baal des écrivains chrétiens. On trouve dans cette localité, qui est désignée sous le nom de Cavesus, dans une inscription, un sanctuaire célèbre où étaient quatre grands temples païens ; aujourd'hui on y remarque une petite église dédiée à saint Antoine.

Ce chapitre contient également des observations sur les temples de Vénus, en Syrie et en Asie Mineure, qui, malgré

l'horreur qu'inspirait aux chrétiens le culte de cette divinité païenne, n'en furent pas moins transformés en églises, et le nom d'*Aphrodite* se lit encore sur ces mêmes colonnes du temple, devenu monument chrétien. Les dépenses énormes nécessitées par la fondation de Constantinople, et la construction simultanée de tant d'édifices religieux, se trouvaient sensiblement diminuées par l'adjonction aux biens de l'Église de tous les immeubles appartenant aux temples, et, en même temps, par les confiscations des offrandes précieuses conservées dans les trésors païens qui avaient échappé à la rapacité de tous les maîtres de l'Asie.

§ IV. *L'église de Dana en Euphratésie, et l'architecture d'Antioche.* — L'auteur s'attache surtout à bien déterminer la date des édifices qui font le sujet de cette dissertation, et cherche à prouver qu'à telle ou telle époque appartient tel ou tel caractère d'architecture sur lequel les opinions ne sont pas d'accord. L'arc surhaussé en fer-à-cheval est de ce nombre; il est généralement regardé comme une conception des Orientaux. L'église de Dana, encore existante, vient confirmer l'assertion déjà émise par le savant archéologue, que ce genre d'arc était dû aux Byzantins. En effet, l'église de Dana, comme celle d'Aladja en Cilicie, est composée d'une nef dont l'abside est en arc, forme de fer-à-cheval; or, sur la façade on lit, à la suite d'une invocation à la Trinité, cette date :

L'an DCCCLII, *le* 27 *du mois Gorpiœon, la troisième indiction.*

Cette date correspond à l'an 540 de J.-C., c'est-à-dire à la treizième année du règne de Justinien.

Un autre monument de la même ville porte la date suivante :

L'an CCCLXXXIII, *le* IIIe *du mois Dystrus,* correspondant à l'an 71 de J.-C., c'est-à-dire au règne de Titus.

Le caractère de cette construction sert à fixer la date des monuments de même style qui n'ont pas d'inscription.

D'autres monuments prouvent que cette ville de Dana fut

importante dans l'antiquité. Sa situation correspond à la ville de Thanna, de la table de Peutinger.

Le dernier chapitre du mémoire traite de la ville et des monuments d'Edesse en Mésopotamie.

Le savant voyageur, suivant pas à pas les récits de Procope, rétablit le plan de l'ancienne Edesse, avec les travaux hydrauliques qui furent l'ouvrage de Justinien, et il termine en décrivant le château dont la salle des gardes est formée d'arcades en fer-à-cheval, comme celle de l'église de Dana.

L'auteur a parcouru dans ce mémoire toutes les transformations de l'architecture chrétienne, depuis l'origine jusqu'au temps de Justinien. D'autres détails techniques et des questions archéologiques, accessoirement traitées par l'auteur, ne peuvent trouver place dans cette analyse nécessairement plus restreinte que nous ne l'eussions voulu, et que ne le comportait l'intérêt du sujet exposé dans ce mémoire.

M. Lenormant continue la première lecture de son travail intitulé : *Mémoire sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis.*

M. Alfred Maury continue la première lecture de son mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue étrusque* (2e mémoire).

MOIS DE JUIN.

Séance du 4 juin.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par un message du 2 courant, transmet l'ampliation d'un décret en date du même jour, par lequel est approuvée l'élection de M. le vicomte Hersart de La Villemarqué, pour remplir la place d'académicien libre, devenue vacante par le décès de M. de Pétigny.

Après la lecture du décret, M. le Secrétaire perpétuel introduit dans la salle des séances le nouveau membre. M. le Président invite M. de La Villemarqué à prendre place parmi ses confrères.

M. Véron-Réville, conseiller à la Cour impériale de Colmar, adresse un ouvrage intitulé : *Essai sur les anciennes juridictions d'Alsace*, pour le concours des antiquités de la France.

Renvoi à la commission de 1859.

M. Hoffmeister, de Wetter, près Marbourg, dans la Hesse électorale, présente, pour le concours de numismatique un ouvrage en deux volumes in-4, intitulé : *Historisch-kritische Beschreibung aller bis jetzt bekannt gewordenen Hessischen Münzen-Medaillen und Marken in genealogisch-chronologischer Folge.*

Renvoi au concours de 1859.

M. Sylvain Blot, conformément à l'offre déjà faite par lui de commmuniquer les lettres qu'il a gardées de M. Vietty, membre de l'ancienne commission de Morée (Voir la séance du 12 mars 1858), transmet une partie de cette correspondance réunie en un volume, ainsi qu'un *livret de poche* rempli de notes écrites au crayon. M. Blot recommande aux soins des membres de l'Académie, qui auront à consulter ces documents, la conservation de ce dépôt, précieux pour lui comme l'héritage d'un ami, et il se met à leur disposition pour déchiffrer les abréviations et les difficultés de l'écriture cursive du carnet.

Des remercîments seront adressés à M. S. Blot[1].

[1] Vietty, dont nous avons eu occasion de dire un mot déjà dans un de nos précédents comptes-rendus, était une des plus remarquables individualités scientifiques et artistiques de notre époque. Comme son nom est assez peu connu et qu'il mérite de l'être beaucoup, nous reproduirons ici quelques détails sur sa vie. Nous les devons à l'obligeante communication de M. Sylvain Blot, ancien sous-préfet de Villefranche et son intime ami.

Jean-Baptiste Vietty naquit à Amplépuis (Rhône), le 2 décembre 1787, d'un réfugié italien, exerçant le métier de plâtrier-décorateur, mais appartenant, à ce que l'on assure, à une famille autrefois très-haut placée en Italie.

Les ouvrages suivants ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

1° *Monatsbericht der KöniglichenPreuss. Akademia der Wissenschaften zu Berlin.* Marz 1858, in-8.

Par l'Académie de Belgique :

1° *Collection de chroniques belges inédites; Chroniques des ducs de Brabant;* par Edmond de Dynter, publiée par P. F. X. de Ram, t. III, comprenant le livre VI, 1 vol. in-4;

Il fit ses premières études à Lyon et se distingua par une rare aptitude philologique et par un goût prononcé pour les anciens poëtes de la Grèce et de Rome. Dès cette époque, il eut un culte enthousiaste et presque religieux pour Homère. Son admiration pour l'antiquité, l'intelligence pénétrante qu'il montra de bonne heure pour les sévères beautés de ses écrivains, se concilièrent bientôt avec de sérieuses études artistiques; il cherchait, comme Winckelmann, à éclairer les unes par les autres. On peut dire qu'il n'apprit la peinture, à Paris, et la sculpture, à Lyon, dans l'atelier du statuaire Chinard (à l'époque même où l'on venait de fonder l'École des Beaux-Arts dans cette ville), que pour puiser dans la pratique un moyen plus sûr d'apprécier les beautés plastiques de l'antiquité figurée. Cependant il n'avait aucunes ressources, et, quoique les moyens matériels d'existence aient toujours été la chose du monde à laquelle il ait le moins songé, il parut se décider à suivre la carrière des arts et il produisit alors ses premières œuvres en ce genre. Il est l'auteur de la statue qui décore le bassin du palais Saint-Pierre. Mais l'indépendance de ses études, et peut-être aussi celle de son caractère, l'amour passionné qu'il professait pour la Grèce, dont la langue et la littérature lui étaient devenues familières, la persistance qu'il mit à faire marcher de front la poésie antique et le modelage du plâtre et du marbre lui firent des ennemis dans l'atelier, et le mécontentement de ses professeurs pour ce statuaire novateur, pour cet artiste-savant, amena son exclusion de l'école à l'instant même où il venait d'y remporter le premier prix. Il fut obligé, pour vivre, de faire des décors de théâtre; il alla à Marseille où il exécuta sur commande un aigle colossal et les bustes des fondateurs de la ville phocéenne. Ses premiers travaux furent généreusement encouragés par le docteur Lortet, qui fut pour lui un véritable Mécène. Cependant, vers 1812, il entra dans l'enseignement, il faut bien le dire, moins par vocation que pour échapper aux exigences du recrutement. Ce n'était certes ni le savoir ni l'amour des lettres qui lui manquaient pour exercer avec talent cette belle profession, la première de toutes par la noblesse des études et l'utilité de la mission, mais qui réclame des esprits constants, pour lesquels l'indépendance et la fantaisie ne soient pas un impérieux besoin. Vietty était trop artiste d'habitudes, trop primitif de mœurs pour s'accommoder des exigences régulières de son nouvel état. Il eût voulu vivre et vécut en effet, chose inouie à notre époque, dans un enthousiasme

2° *Der Naturen bloeme van Jacob van Maerlant*, etc.; door J. H. Bormans, Erste deel, 1 vol. in-8;

3° *Rymbybel van Jacob van Maerlant*, etc.; door J. David, Pr. Erste deel, 1 vol. in-8;

4° *Compte-rendu des séances de la commission royale d'Histoire*, ou *Recueil de ses bulletins;* 2e série, t. IX et X, 6 livraisons in-8.

perpétuel, alimenté par le culte de l'antiquité; menant la vie errante des Aèdes et payant d'un dessin ou d'un manuscrit sa frugale nourriture de chaque jour, comme au temps d'Homère. Rempli d'une ardeur juvénile qui le faisait regarder comme un fou, d'une ferveur passionnée pour ces grandes sources de la poésie, qui lui donnait pour disciples étonnés et émerveillés le peuple des cabarets, auquel il enseignait les beautés simples de l'Odyssée; ayant acquis une science profonde, et doué d'un esprit investigateur, fécond en conceptions hardies et en découvertes heureuses, il a mérité par ses qualités sérieuses l'estime de nos premiers savants, tels que Champollion, et de nos plus vrais artistes, tels que Gleyre.

En 1814, il quitta le petit collége de Roanne, où il était à la fois professeur de dessin, de grec et de latin. Il devint élève du sculpteur Cartelier et se lia intimement avec Couder. On croit qu'il travailla à l'arc de triomphe du Carrousel. C'est à cet époque qu'il connut Champollion et qu'il étudia la langue hiéroglyphique. Mais, toujours fidèle à la Grèce, il trouvait le temps de concilier ses travaux scientifiques et littéraires sur cette féconde antiquité avec l'art dont il vivait. N'ayant pas les ressources suffisantes pour faire de la statuaire en grand seigneur, c'est-à-dire avec l'aide des *praticiens*, il sculpta de ses mains la *Nymphe de la Seine*, 1825 (Musée de Lyon), le buste de *Tintoret* (id.), et *Homère méditant l'Iliade* (inachevé).

Il travaillait, vers la même époque, au texte du grand ouvrage d'Étienne Roy, sur les monuments romains et gothiques (3 vol. in-folio, Firmin Didot, 1831), dans lequel il fit preuve d'un savoir étendu sur l'histoire et les religions de l'antiquité, d'une élévation de vues et d'une énergie de style peu communes.

Vietty fit partie de l'expédition de Morée; mais ni son caractère ni ses habitudes de travail personnel et indépendant ne pouvaient se plier aux conditions imposées à tous les membres de cette commission. Aussi ne tarda-t-il pas à se séparer de ses collègues et à se jeter dans les sentiers à peine frayés du vieux Péloponèse, l'explorant pendant deux années avec amour et se livrant, sans distractions et à l'abri de toute importunité, à la solitaire et féconde contemplation du pays chanté par Homère. Le premier, il retrouva et nomma des villes et des monuments dont l'Allemagne revendique mal à propos la découverte. Il considérait ses recherches archéologiques comme le complément et la confirmation, par les monuments, de son grand travail sur le *caractère et l'origine des Homérides*, qui est l'œuvre de sa vie entière. Aussi ne voulait-il pas se dessaisir de ses notes de voyages et ne fût-ce qu'a-

5° *Saggio di voci italiane derivate dall' arabo*, di Enrico Narducci; br. in-8.

6° *Bibliothèque de l'École des chartes*; 4e série, t. IV, mars, avril 1858, in-8.

M. Vincent fait hommage à l'Académie, de la part de M. Alexandre (absent, en inspection), d'un ouvrage intitulé Πλήθωνος νόμων συγγραφῆς τὰ σωζόμενα : *Pléthon, Traité des lois, ou Recueil des fragments, en partie inédits, de cet ouvrage;* texte revu sur les manuscrits, précédé d'une notice historique et critique, et augmenté d'un choix de

vec peine que M. Sylvain Blot, comme administrateur et comme ami, parvint à vaincre sa résistance, après son retour de Grèce, et put expédier les premiers chapitres de son *Itinéraire archéologique* au ministère de l'intérieur. Le complément de cet ouvrage a dû se trouver dans les manuscrits inventoriés après sa mort, et dont l'envoi fut fait, en 1848, par son ami, M. Peyré, de Villefranche. Ses remarquables dessins, soumis à l'Institut, ont déjà éveillé son attentive admiration; mais c'est dans les manuscrits d'ouvrages complets, dans les notes, dans la correspondance qu'il a laissée et dont la plus grande partie est mise à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que l'on peut apprécier la puissante originalité de ses vues et les heureuses applications qu'il a faites, en Grèce, de son savoir. Malheureusement, lui-même s'est vu forcé de déflorer ses découvertes en en livrant le secret à des voyageurs étrangers : une impérieuse nécessité l'y a contraint plus d'une fois. Il est triste de dire que Vietty, dont la critique et les idées peuvent être discutées et même sévèrement jugées, mais dont l'intelligence éminemment artistique et le profond savoir ne peuvent être contestés par personne, a souvent lutté contre la faim! Ceux de nos plus éminents hellénistes qui l'ont connu le plaçaient au premier rang. Il ne s'était pas improvisé archéologue, il l'était devenu par de longs travaux, un instinct sûr des belles choses et un sens merveilleux de l'antiquité; il était habile numismatiste; et tout cela n'a pu le faire assez connaître de son vivant pour que ses travaux fussent publiés. Le pauvre Vietty, revenu dans son pays, secouru par ses amis, absorbé par ses chères études, indifférent à la mauvaise fortune, sachant supporter la misère même, mourut le 30 janvier 1842, à Tarare, en consignant ses idées dans des notes écrites jusqu'à sa dernière heure. Il était âgé de cinquante-cinq ans. Grand artiste, vrai savant, il a aimé la science et l'art pour eux-mêmes, sans ambition, sans récompenses, conservant dans la misère toutes ses admirations et tout son enthousiasme : son sort nous paraît digne d'envie, et nous connaissons peu de vies aussi belles que la sienne. Beaucoup le plaindront, et cependant il fut heureux. Il est bien à désirer que l'Académie des inscriptions et belles-lettres confie l'examen et le classement de ses manuscrits à une commission spéciale, ou tout au moins à quelque helléniste éminent.

pièces justificatives, la plupart inédites, par C. Alexandre, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); traduction par A. Pellissier, agrégé de philosophie, professeur de logique au collége de Sainte-Barbe. Paris, 1858, 1 vol. in-8.

M. Vincent rappelle à l'Académie qu'en 1842[1] il lui annonçait une découverte qu'il venait de faire à la Bibliothèque royale, celle d'un Rituel païen qui est une des parties principales de cet ouvrage. On savait bien que pendant la session du concile de Florence, vers 1437, un des assistants avait osé dire « qu'avant peu d'années une seule religion serait enseignée partout et universellement adoptée, religion qui ne serait ni celle du Christ, ni celle de Mahomet, mais une autre peu différente de celle des anciens Grecs. » On savait de plus qu'un ouvrage écrit par l'auteur de cet audacieux défi avait été livré aux flammes par le patriarche Gennadius; mais on ignorait, ou l'on affectait de laisser dans l'oubli, les fragments échappés au bûcher, preuves encore flagrantes de cette tentative insensée. Ce sont ces mêmes fragments que M. Alexandre met aujourd'hui en lumière. Quant à M. Vincent, il avait laissé le soin de cette publication à l'habile helléniste, persuadé qu'il ne pouvait rien faire de mieux, et ne figurant plus lui-même dans l'ouvrage que par quelques notes relatives au calendrier imaginé par Pléthon pour l'ordonnance des solennités de son nouveau culte, ainsi qu'à la rhythmique, à la métrique, à la musique des hymnes de son rituel. C'est en effet un véritable bréviaire païen : les matines, les vêpres, tout s'y trouve. Malheureusement, ce qui était relatif au sacrifice a disparu entièrement. Mais il reste assez de tout l'ouvrage, pour que l'on puisse se faire une idée presque complète du code de lois d'après lequel devait être gouvernée la république de Pléthon, république entièrement théocratique et philosophique, où, sous les noms tradition-

[1] *Voir* le journal *l'Institut*, 2e section, n° 76, avril 1842.

nels des dieux de la Grèce, on eût adoré *les dieux reconnus par la philosophie*.

M. Alexandre fait précéder l'ouvrage d'une excellente notice où il retrace à grands traits l'histoire de la Renaissance; et, à l'aide du flambeau que lui fournit l'ouvrage de Pléthon, il éclaire d'un jour nouveau l'esprit de cette grande époque, esprit sous l'influence duquel s'établit à Florence la plus ancienne de toutes les académies modernes; et sans l'arrêt de Gennadius, peut-être, dit M. Alexandre, « Pléthon aurait-il eu, comme de nos jours Saint-Simon, le rare honneur de donner son nom à une religion nouvelle. »

M. Alexandre a fait suivre le *Traité des lois* d'un appendice composé de vingt morceaux de divers auteurs en partie inédits, et tous au moins fort rares, se rattachant soit à l'ouvrage même de Pléthon, soit à l'histoire de ses opinions, sur les dernières années de sa vie, soit à ses démêlés avec Gennadius, etc., etc. Le choix de ces morceaux n'a pas été fortuit, ni inspiré par le seul désir de mettre au jour quelques pièces inédites; mais on y verra les idées théologiques de Pléthon, d'abord saines en apparence, s'altérant insensiblement et se trahissant peu à peu, quoique sous des formes prudemment voilées; puis les éloges enthousiastes de ses disciples et de ses admirateurs, auxquels ouvre carrière la mort du maître; les témoignages d'estime que ne peut lui refuser l'illustre cardinal Bessarion; et Gennadius lui-même obligé par deux fois de prendre la plume pour justifier la sévérité de sa sentence.

M. Vincent termine sa communication, en se félicitant d'avoir pu mettre aux mains de M. Alexandre les matériaux de ce bel ouvrage destiné à prendre rang à la suite de la magnifique édition des *Poëmes sybillins*, publiés récemment par l'éminent et modeste helléniste.

Une traduction de M. Pellissier, agrégé de philosophie, révisée par M. Alexandre lui-même, offre toute garantie d'exactitude aux lecteurs qui n'auraient pas le loisir d'étu-

dier le texte de Pléthon. Elle ne laisse qu'un regret, c'est de ne pas l'étendre aux pièces justificatives.

M. le Secrétaire perpétuel présente, de la part de M. Fiorelli, le premier fascicule d'un ouvrage renfermant un nouveau plan de Pompéi.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la commission du prix Gobert.

A la reprise de la séance publique, M. Lenormant continue la première lecture de son *Mémoire sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Eleusis*.

M. Maury continue la lecture communiquée de son second *Mémoire sur la langue étrusque*.

Séance du 11 juin.

M. Welcker, par une lettre datée du 6 juin, répond à la notification qui lui a été adressée de sa nomination à la place d'associé étranger, pour succéder à M. F. Creuser. Il exprime à la Compagnie sa profonde gratitude et sa vive satisfaction pour l'honneur qu'elle lui a fait. Il profite de cette circonstance pour rendre à M. le comte Bartolommeo Borghesi, son illustre concurrent, un éclatant témoignage de haute estime, également honorable pour les deux savants de Bonn et de Saint-Marin.

M. Gustave Boissonade offre à l'Académie, comme un pieux hommage, le médaillon de son père, à qui, selon les expressions mêmes de sa lettre, elle témoigna tant d'affectueuse estime pendant sa vie et de si sincères regrets après sa mort.

M. le Secrétaire perpétuel présente, de la part de son confrère, M. de Cherrier, les deux premiers volumes de la seconde édition de l'*Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, etc. Cet ouvrage a été remanié entièrement; il est considérablement enrichi de documents inédits et de considérations nouvelles.

M. RENAN offre, de la part de M. Bergmann, un livre intitulé : *Les Scythes, ancêtres des peuples germaniques et slaves*, etc., dans lequel l'auteur essaie d'établir l'unité originaire des Scythes avec les races slaves et germaniques, dans les temps antérieurs à leur apparition dans l'histoire. Ce livre se recommande, dit le savant auteur des *Langues sémitiques*, par une méthode hardie, des considérations philologiques ingénieuses, des conclusions neuves et vraisemblables, quoique les assertions sur lesquelles elles s'appuient puissent être quelquefois contestées. On souhaiterait une exposition plus nette et un style plus correct.

M. GUIGNIAUT offre le n° 45, du 5 juin 1858, du *Journal général de l'instruction publique*, contenant la publication d'inscriptions découvertes par MM. Heuzey, Thénon et Hinstin, élèves de l'Ecole d'Athènes. Les inscriptions sont accompagnées de notes historiques et philologiques. Ce travail, dont M. le Ministre de l'instruction publique a ordonné l'impression, sur un rapport provisoire de la commission de l'Ecole française d'Athènes, entendu et approuvé par l'Académie, sera l'objet d'un examen plus approfondi dans le rapport général annuel.

M. de WAILLY présente, de la part de Mlle Dupont, qui a déjà mérité une médaille d'or dans le concours des antiquités de la France, pour l'édition des Mémoires de Philippe de Commines, le premier volume des *Anchiennes cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wavrin*. Dans cette publication, l'éditeur a dû se borner au choix des chapitres inédits, qu'elle accompagne, selon sa coutume, d'annotations aussi judicieuses que savantes.

M. LE CLERC fait hommage, au nom de M. Albin de Chevallet, du premier volume de la seconde édition de l'*Origine et formation de la langue française*, où il est traité des sources latines, celtiques et germaniques de la langue française. Ce livre, dans sa première forme et malgré quelques imperfections, avait été jugé digne du prix Volney en 1850. Depuis, l'auteur n'a cessé de le soumettre à une révision

patiente et judicieuse. Il en a élagué les témérités philologiques qui lui étaient échappées dans un premier essai, et l'on n'y trouve aujourd'hui rien qui ne réponde à ce qu'on doit attendre d'un homme aussi laborieux et aussi dévoué à la science.

M. le vicomte de Rougé donne lecture de nombreux extraits d'une lettre écrite d'Egypte par M. Mariette. L'importance des découvertes annoncées par le savant égyptologue et l'intérêt des explications spéciales que l'éminent conservateur du musée d'antiquités égyptiennes du Louvre y a ajoutées, nous a engagé à nous adresser à lui pour pouvoir présenter un compte-rendu détaillé de sa communication. Il est l'auteur de l'analyse qu'on va lire :

« *Nouvelles découvertes en Egypte*[1]. Un article du journal d'Alexandrie a déjà fait connaître au public les principaux

[1] Une des grandes difficultés de l'enseignement de l'histoire dans les établissements d'instruction secondaire est de faire la part des découvertes, si importantes, accomplies dans ces derniers temps, surtout en Égypte et sur les bords du Tigre. Il est impossible de ne pas mentionner au moins les résultats certains déjà obtenus et qui modifient d'une manière si sensible les récits traditionnels acceptés jusqu'aux découvertes de Champollion et de Botta pour l'histoire ancienne de l'Égypte et de l'Assyrie. Quoique le grand travail de restitution et de recomposition de l'histoire d'Égypte soit loin d'être achevé, nous possédons déjà des données positives qui doivent trouver place dans un enseignement même élémentaire. Il n'est plus permis à un professeur d'histoire de présenter à ses élèves un simple résumé du second livre d'Hérodote et de se contenter de la chronologie de Manéthon, depuis que Champollion a répandu une si vive lumière sur ces anciens temps et que l'on déchiffre dans toute la vallée du Nil ces grandes pages de granit dont le sens était resté pendant tant de siècles impénétrable. Mais où trouver un résumé succinct, complet et sûr qui permette, à l'aide de ces découvertes, de redresser des erreurs énormes que la connaissance des monuments commence à dissiper? Il est un petit livre dont le prix est très-modique (1 fr.) et qu'on trouve à l'entrée du musée égyptien; c'est le livret de ce musée fait par M. de Rougé lui-même. Il renferme une notice historique de 30 pages environ sur les dynasties et la religion. Et cette notice suffit; elle est concise exacte et bien faite. Pour l'Assyrie, il faut attendre encore, à moins qu'on n'ait recours aux Mémoires publiés par M. J. Oppert dans les *Archives des missions*, au travail si répandu déjà de M. Layard et aux interprétations de M. Rawlinson. Attendons que la grande publication du *Voyage en Mésopotamie* de M. J. Oppert soit achevée.

résultats des nouvelles fouilles entreprises par M. Mariette, en Égypte, pendant l'hiver dernier; une lettre de ce savant m'a fourni des détails auxquels, dans l'intérêt de la science, il est utile de donner de la publicité. On sait que M. Mariette avait été demandé au gouvernement français par le vice-roi, afin de préparer des fouilles qui pussent donner l'intérêt de la nouveauté et des découvertes à un voyage projeté par le prince Napoléon, et qui devait comprendre une exploration complète de la vallée du Nil. La munificence du vice-roi permit à M. Mariette d'établir, dans ce but, plusieurs ateliers simultanés à Gizeh, à Sakkarah, à Abydos, à Thèbes et à Eléphantine, et quand le voyage du prince fut contremandé, les explorations, habilement conduites, suffisaient déjà pour faire de ce projet de voyage une bonne fortune pour la science, et les trouvailles composeront une riche collection pour le prince intelligent qui a si heureusement choisi son mandataire.

« L'atelier établi auprès des pyramides de Gizeh a fait une découverte que la science ne saurait trop apprécier : il l'a mise en possession d'un sarcophage taillé dans un bloc de granit rose, et qui a contenu le corps d'un fonctionnaire du temps de la quatrième dynastie nommé *Choufou-anch*. Ce nom propre est lui-même une médaille qui indique l'époque du monument; *Choufou* est le nom égyptien du *Chéops* d'Hérodote, le roi qui bâtit la grande pyramide : *Choufou-anch* signifie le *Chéops* vivant, et, en effet, les autres légendes du tombeau prouvent que ce personnage a vécu vers l'époque du roi Choufou. Les sarcophages ornés qu'on peut attribuer à une antiquité aussi reculée sont excessivement rares. On connaissait celui du roi Menkérès, trouvé par le colonel Wyse dans la troisième pyramide (le Mycerinus d'Hérodote); mais le vaisseau qui transportait en Angleterre ce vénérable monument se perdit sur les côtes du Portugal. Le musée de Leyde en possède un de forme analogue, mais d'un travail moins délicat. Le sarcophage de *Choufou-anch* est au contraire très-fini, et même, en quelques endroits, la gra-

vure du granit a été recouverte de peintures, qui se sont conservées. Le grand intérêt de ce sarcophage, au point de vue de l'histoire de l'art, c'est que, ainsi que ses deux analogues, il représente manifestement un temple avec toute sa décoration extérieure. L'ornementation consiste en un système de portes et de corniches renflées. Les détails de cet ordre primitif sont uniquement produits par le jeu de lignes droites et brisées, que varie un seul motif composé de deux feuilles de lotus affrontées. A en juger par le sarcophage de Menkérès, dont nous ne possédons plus que le dessin, cet ordre d'architecture dans son ordonnance si sobre et si harmonieuse, laisse à l'esprit l'idée d'une étonnante perfection. Tous les temples et les palais de cette époque reculée sont détruits en Egypte. Les tombeaux seuls ont subsisté jusqu'à nous, en sorte que le sarcophage de Choufou-anch, modèle d'un temple ou d'un palais des premiers âges historiques, deviendra un des plus beaux et des plus curieux monuments du Louvre, auquel il est destiné par la munificence du prince Napoléon.

« Le tombeau de Choufou-anch a révélé en outre à M. Mariette plusieurs faits intéressants pour la science. Ainsi, l'on voit par les titres du personnage que le culte d'Apis était établi à Memphis dès cette époque, qu'on adorait en outre un taureau blanc, et qu'une vache sacrée recevait les mêmes hommages à Saïs. On sait en effet, par Manéthon, que le culte des animaux sacrés s'établit dès le commencement de la seconde dynastie. M. Mariette fait observer, avec sagacité, que toute la puissance égyptienne et ses grands établissements semblent, dans ces premiers temps, avoir été concentrés dans la basse Égypte, et qu'on ne trouve dans la Thébaïde aucun monument qu'on puisse faire remonter aux premières dynasties. Ces rois connaissaient toute la vallée du Nil, et ils en étaient les souverains, au moins jusqu'à la cataracte, puisqu'ils ont tiré de Syène les masses de granit rose qui font la beauté de leurs monuments; mais loin qu'on puisse reconnaître la marche de la civilisation égyptienne,

descendant successivement la vallée du Nil, comme on l'avait d'abord pensé, l'échelle historique suit au contraire très-exactement l'ordre inverse : les monuments les plus anciens commencent dans la Basse-Égypte, et ne remontent jusqu'à Thèbes qu'avec la douzième dynastie.

« Le second atelier, placé par M. Mariette à Sakkarah, a forcé l'entrée d'un monument immense, ayant aujourd'hui la forme d'une pyramide tronquée, que l'on connaît sous le nom de *Mastabat-el-Pharaoun*. Cette pyramide avait été négligée dans la grande expédition anglaise qui fit une exploration complète de Gizeh et Sakkarah, sous les ordres du colonel Wyse. Cent cinquante ouvriers travaillèrent pendant soixante-six jours à déblayer l'entrée du monument, située au nord comme toutes celles des autres pyramides. L'intérieur de ce monument, dit M. Mariette, fut trouvé en tout point semblable à celui du Mycérinus (la troisième pyramide de Gizeh); seulement le Mastabat-el-Pharaoun a été plus soigné. Le couloir d'entrée, les couloirs intérieurs, les chambres, les plafonds, tout sans exception est en granit rose, taillé en blocs énormes et appareillé avec cette perfection dont les architectes des pyramides avaient le secret. Un fragment d'inscription, tracé à la sanguine sur des blocs intérieurs, indiqua à M. Mariette, comme fondateur du monument, le roi *Ounas*, de la cinquième dynastie.

« Ces fouilles de Sakkarah ont en outre produit quelques monuments de la sixième dynastie; on avait déjà remarqué que l'art égyptien semblait avoir sommeillé pendant cette époque ; M. Mariette le constate de nouveau dans les tombeaux qu'il a ainsi découverts. Mais à la douzième dynastie on retrouve une perfection nouvelle et un effort plus vigoureux dans le très-petit nombre de sculptures que les rois de cette famille nous ont laissées.

« M. Mariette a eu le bonheur d'en accroître le nombre par une remarquable découverte opérée à Karnak. La douzième dynastie, qui paraît avoir, pour la première fois, transporté à Thèbes le siége du gouvernement général de l'Égypte

reconnaît pour fondateur Amenemhé I; les ouvriers de M. Mariette mirent au jour, dans leurs fouilles, le bas d'une statue brisée qui représentait ce roi. « Ses pieds, bien posés « sur le socle, sont petits, la jambe est ferme, les genoux « surtout sont d'un modèle admirable. » Telle est la description de ce monument, dans les Lettres que j'analyse ici. On sait d'ailleurs, par un admirable fragment que possède le musée de Berlin, que les statues royales de cette dynastie peuvent être des chefs-d'œuvre; le granit semble avoir été taillé comme de l'ivoire par les artistes de ces âges reculés.

« Une statue du dieu Ammon, en granit noir, a été également découverte à Karnak; elle offrira un beau spécimen de l'art de la dix-huitième dynastie : à cette grande époque, qui a produit les monuments de Karnak, on remarque surtout la perfection des profils et de l'ensemble de la tête humaine, mais les membres ont habituellement perdu de leur vérité, et l'énergique modelé de la douzième dynastie.

« Les fouilles entreprises sur le sol d'Abydos n'ont pas d'abord répondu à l'attente de M. Mariette, et la Nécropole n'a rien fourni de nouveau. Ce petit essai n'aura cependant pas été sans fruit, même pour Abydos, car M. Mariette a obtenu du vice-roi des ordres pour opérer le déblaiement complet du grand temple bâti par Séti I et Rhamsès II, qui est ensablé dans toutes ses parties, jusqu'aux chapiteaux des colonnes, et où l'on doit espérer de trouver des sculptures d'une parfaite conservation.

« L'atelier établi à Gournah, dans la partie de la plaine de Thèbes qui confine à la montagne Lybique, rencontra un monument très-intéressant. La partie où M. Mariette avait dirigé ses fouilles avait déjà fourni les cercueils de plusieurs rois appartenant à la onzième dynastie, la première des dynasties thébaines.

« Les souverains que renferme cette famille ne possédaient, suivant toute apparence, que la Thébaïde; leurs tombeaux étaient de la plus grande simplicité, et rien n'an-

nonce chez eux ni la richesse ni un pouvoir étendu. Le style de leurs monuments est rude, mais empreint d'une certaine grandeur. Le sarcophage découvert par M. Mariette était confondu dans une masse de matériaux avec lesquels il semblait qu'il eût été posé pêle-mêle, au lieu d'être déposé dans un caveau comme à l'ordinaire; il était couché sur le côté droit, et néanmoins ce cercueil n'avait pas été violé, car M. Mariette y trouva les ornements qui avaient été déposés avec la momie royale elle-même. Je copie sa description : « A son bras gauche, et à quelques pouces de « l'épaule gauche, était passée, en forme d'anneau, une « corde de papyrus bien tressée, dans laquelle se tenait, « selon la mode nubienne, un beau poignard à lame de « bronze emmanchée dans une poignée enrichie d'or et d'ar« gent. » L'archéologue fouilla sans respect dans le corps de ce roi, enseveli depuis plus de quatre mille ans dans les décombres ; il y trouva un scarabée et quelques amulettes. Deux petits lions d'or, couchés, la gueule fermée, avaient été déposés dans la poitrine : c'est entre ces deux lions que fut trouvé un objet qui mettait fin à tous les doutes, en révélant le nom et la qualité du défunt. C'était un cartouche royal où le nom était écrit avec des fils d'or assez grossièrement incrustés. La momie était celle d'un roi nommé Ahmès, comme le chef de la dix-huitième dynastie. La forme du cercueil est exactement celle que l'on peut étudier au Louvre dans le cercueil du roi Antef, de la onzième dynastie : sa décoration se compose de deux grandes ailes, enveloppant le corps tout entier. Cette forme, ainsi que la position du tombeau, ne laissent aucun doute à M. Mariette, qui range auprès d'Antef le nouveau roi dont il a doté l'histoire.

« Ce sont là de beaux résultats, et l'on doit en espérer de plus importants encore, si le vice-roi persiste dans le projet qu'il a conçu de placer M. Mariette à la tête de la conservation des monuments de l'Égypte. Aucune mesure ne saurait être plus profitable tout à la fois à la science et au pays,

qui possède encore un si riche trésor de reliques des anciens âges de l'humanité. Déblayés, soutenus, conservés, les monuments des Pharaons deviendront de plus en plus une source de richesse pour l'Égypte moderne, et les voies de communication, rendues chaque jour plus faciles, engageront tous les hommes instruits à parcourir les rives du Nil, comme un complément indispensable d'éducation, et comme la suite d'un voyage d'Italie. Le vice-roi aura raisonné juste en confiant à un Français la mission de défendre et de déblayer des monuments auxquels le génie d'un Français a rendu la parole, après tant de siècles de silence et d'oubli. »

M. Biot communique à la Compagnie l'extrait d'une lettre qui lui a été adressée d'Égypte, en date du 17 mars 1858, par M. le duc d'Aumont-Villequier, amateur instruit et zélé des antiquités égyptiennes. Dans le courant de cet hiver, M. le duc d'Aumont a pris dans le temple de Denderah les estampages de la portion du plafond sculpté qui faisait pendant à celle sur laquelle était tracé le fameux zodiaque. Il a relevé pareillement les directions et les dimensions des ouvertures pyramidales par lesquelles la lumière du soleil se transmettait, passant à travers une de ces ouvertures de manière à marquer l'instant du midi, avec des circonstances qui semblent avoir pu rendre cette observation fort précise [1]. C'était là vraisemblablement un véritable gnomon ; mais nous en saurons davantage quand nous

[1] M. Biot a publié dans le *Journal des Savants* de l'an dernier une série d'articles sur l'ouvrage intitulé : *Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens*, par M. Henry Brugsch, Berlin, 1856. Nous remarquons dans l'article du numéro de mai 1857, la citation suivante, tirée de l'écrivain arabe Mahrizi : « Au nombre des merveilles de l'Égypte est le temple de Denderah. C'est un temple étonnant. Il a 180 ouvertures. Le soleil entre chaque jour par une de ces ouvertures, puis par la seconde, jusqu'à ce qu'il arrive à la dernière. Ensuite il revient en sens contraire au point où il a commencé. » — Ce nombre 180, moitié de 360, est très-curieux assurément, et on peut le considérer comme très-exact. M. Caussin de Perceval, qui est le traducteur de Mahrizi, et auquel M. Biot a emprunté le passage cité, a vérifié ce chiffre sur plusieurs manuscrits.

aurons les estampages qui ne sont pas encore arrivés à Paris.

Ce mode d'éclairage par le soleil à travers des ouvertures pyramidales se voit également pratiqué au Rhamesseum de Thèbes; mais on n'en avait pas jusqu'alors relevé les directions; et c'est cela qui donne au travail de M. le duc d'Aumont un intérêt tout particulier.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Delle iscrizioni veneziane raccolte ed illustrate da Emmanuale-Antonio Cicogna. Fascicolo 23°, in-4.

La Bibliothèque d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, roi de France, etc.; par M. Vallet de Viriville, br. in-8.

L'Académie se forme en comité secret pour délibérer sur les conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert.

Séance du 18 juin.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes accuse réception, par lettre du 11 courant, de quatre-vingt-cinq exemplaires des premières parties des tomes XVI, XVII et XVIII, et de la deuxième partie du tome XIX des notices et extraits des manuscrits qui lui ont été adressés; — par un message du 17 courant, il transmet en outre un travail de M. Hinstin, membre de l'École française d'Athènes, sur les défenses du Pirée.

Renvoi à la commission de l'École.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Disquisizioni bibliografiche intorno ad un' edizione fiorentina del secolo XV° *e di alcune altre stampe di quel secolo,* di Costanzo Gazzera; br. in-4.

Mémoire sur ce qui reste de la musique de l'ancienne

Grèce dans les premiers chants de l'Église, par M. D. Beaulieu; br. in-8.

Mémoire sur le caractère que doit avoir la musique d'église et sur les éléments de l'art musical qui constituent ce caractère, par le même (lu à l'Académie des beaux-arts, séance du 17 avril 1858).

Question sur trois médailles inédites, par M. R. de Valori; br. in-12.

Le Cabinet historique de Mai, 1858, par M. Louis Paris.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, de la part de M. de Saulcy, d'un ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Histoire de l'art judaïque tirée des textes sacrés et profanes*.

La parole est donnée à M. JOMARD, rapporteur de la commission du prix annuel ordinaire (2,000 fr.) sur le sujet suivant : *Recueillir, dans une exposition critique et suivie, tous les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, en écartant les conjectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de l'étude comparée des langues.*

M. le rapporteur expose qu'aucun des deux mémoires envoyés n'a paru digne du prix ; qu'ils ne présentent qu'une compilation des monuments publiés jusqu'à ce jour ; qu'ils n'ajoutent que peu de chose aux notions mises en lumière par M. Amédée Thierry; que d'ailleurs les imperfections des travaux examinés ont pu avoir pour première cause la trop grande extension des termes du programme; qu'il y aurait lieu d'espérer un meilleur succès si l'on renfermait les concurrents dans des limites plus étroites, en leur demandant de faire connaître l'ensemble et les résultats des documents récemment acquis à la science. La commission propose de proroger le concours à l'an 1860 et de rédiger la question ainsi qu'il suit :

Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes récentes en archéologie, en numismatique, en ethno-

graphie et en philologie comparée ont ajouté aux connaissances antérieurement acquises sur les origines gauloises et sur l'histoire primitive de notre pays.

L'Académie approuve la prorogation demandée, et, après avoir entendu les observations de quelques membres sur la nécessité de fixer la date du point de départ des recherches, elle invite la commission à présenter, dans une des séances prochaines, une rédaction définitive.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle à l'Académie qu'elle tient la présidence de l'Institut cette année, et qu'il est à désirer qu'un de ses membres contribue par une lecture à l'intérêt de la prochaine séance trimestrielle (secrète) des cinq académies, qui doit avoir lieu le mercredi 7 juillet.

M. EGGER offre à la Compagnie de préparer un mémoire pour cette séance, et de le communiquer préalablement à l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la délibération relative au prix Gobert.

Le résultat de cette délibération secrète, qui, au terme du règlement, doit être rendu public, est le suivant :

Prix Gobert :

M. Barthélemy HAURÉAU a remporté le premier prix (environ 9,000 fr.) pour la continuation du *Gallia Christiana*[1].

[1] « L'interruption du grand et magnifique travail que poursuit aujourd'hui M. Hauréau, et pour lequel le grand prix Gobert vient de lui être décerné pour la troisième fois, est attribué d'ordinaire à la révolution française. Cependant, lorsque M. Guizot autorisa le rétablissement en France des Bénédictins de Saint-Maur, et leur imposa pour condition de continuer le *Gallia Christiana*, le premier soin de l'abbé de Solesmes, dom Guéranger, fut de faire rechercher, non-seulement en France, mais à l'étranger, dans toutes les villes où les Bénédictins émigrés avaient cherché un asile, les débris des travaux qu'on croyait avoir été interrompus par les événements de 1789. Cette longue et laborieuse enquête ne produisit aucun résultat, ainsi que l'ont témoigné plusieurs lettres adressées au gouvernement par les Bénédictins de Solesmes, et publiées dans les *Archives des Missions scientifiques*. Il est donc permis de supposer qu'après l'achèvement du treizième volume, la congrégation n'avait pas poursuivi le travail du *Gallia Christiana* avec cet esprit de suite qui avait jusqu'alors distingué cette grande société.

M. Albin de CHEVALLET a remporté le second prix (environ 1,000 fr.) pour son ouvrage intitulé : *De l'origine et de la formation de la langue française.*

Séance du 25 juin.

M. Flament de Charnacé écrit à l'Académie qu'il est prêt, si elle agrée ses offres, à lui donner, de vive voix, des explications nouvelles et à produire devant elle des documents

« Dans ces circonstances, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui avait pris elle-même, dans le rapport de Camus sur les travaux de l'Académie réorganisée, l'engagement de continuer le *Gallia Christiana*, fit un appel au monde savant, pendant plusieurs années consécutives, pour susciter un continuateur de cette importante entreprise.

« Personne ne répondit à cet appel réitéré du premier corps savant de l'Europe

« Nous ne trouvons à mentionner qu'un Essai informe sur les évêques du Mans, par l'abbé Voisin, ancien bénédictin de l'abbaye de Solesmes, rentré dans le clergé séculier.

« On comprendra que les instances de l'Académie aient été si longtemps inutiles, en songeant qu'il s'agissait pour un érudit de posséder à lui seul toutes les connaissances diverses que la division du travail permet d'attendre des efforts réunis de tous les membres d'une importante communauté.

« Découvrir les documents dispersés dans un si grand nombre d'archives et de bibliothèques, lire et interpréter des manuscrits de toute date, établir, à l'aide d'une critique pénétrante et exercée, des synchronismes d'autant plus obscurs que, pour les temps anciens, le nombre des pièces fausses dépasse celui des pièces sincères, coordonner les résultats de toutes ces recherches dans un tableau simple et méthodique, et enfin posséder assez la langue latine pour ne pas faire trop de gallicismes, et pour se rendre également intelligible en France et dans les autres pays de l'Europe : telles étaient les conditions qu'il fallait remplir pour ne pas rester au-dessous de cette tâche.

« Mais il fallait surtout qu'il se présentât un érudit capable d'entreprendre la continuation du *Gallia Christiana* sans autre passion que celle des lettres, et avec la parfaite certitude d'y user ses yeux, d'y dépenser sa science et son intelligence, d'y consumer sa vie tout entière, et de n'être payé de tant de soins et de peines que par la reconnaissance et l'admiration de quelques amis des lettres. On pouvait raisonnablement craindre de ne trouver en France ni un homme assez savant, ni un savant assez courageux pour affronter ce que nous appellerons, avec le public, ce *travail de bénédictin.*

« Quand M. Hauréau, déjà très-connu par d'importants travaux historiques, entreprit, en 1856, de remplacer, à lui seul, la congrégation de Saint-Maur, personne ne douta de sa capacité : mais on se demanda s'il aurait la

certains sur l'emplacement du *Portus Itius,* nommé dans les *Commentaires de César,* et sur celui du *Promontorium Itium* et du *Sinus Itius,* indiqués dans la géographie ancienne, et dont il s'étonne que les savants n'aient jamais trouvé la situation. Il est de Calais et il a découvert, dans un bois faisant partie d'une propriété privée, les ruines du port, avec de gros anneaux de fer fixés dans la maçonnerie pour amarrer les navires, et des restes de fortifications gauloises au sommet du promontoire.

Des remercîments seront adressés à M. Flament de Charnacé, et il lui sera donné connaissance des règlements de l'Académie, qui ne permettent les communications des savants étrangers que par la lecture des mémoires écrits.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Dictionnaire universel de Droit commercial maritime, ou Répertoire méthodique et alphabétique de législation, doctrine et jurisprudence nautiques, par M. Aldrick Caumont, avocat ; Paris, 1858.

Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais, président de la Société de sphragistique ; Paris, Dumoulin, 1858 (avec figures).

Remarques sur quelques dictionnaires japonais, et sur la nature des explications qu'ils renferment, par L. Léon de Rosny ; Imprimerie impériale.

Journal asiatique, cinquième série, tome XI, n° 43.

Le programme de la deuxième partie de la vingt-cin-

force et la santé nécessaires. Aujourd'hui, la moitié de la tâche est accomplie, à l'éternel honneur de l'érudition française. Les Bénédictins ont trouvé un continuateur et les églises de France un historien.

« Après le quatorzième volume, maintenant terminé, et dont il ne reste plus à publier qu'une livraison, M. Barthélemy Hauréau n'aura plus, pour avoir parcouru tout le cercle que les Bénédictins s'étaient tracé, qu'à publier l'histoire des diocèses de Besançon (Vesuntio), Vienne (Vienna) et Utrecht (Ultra-Trajectum). » (*Extrait de la Revue de l'Instruction publique du 24 juin 1858.*)

quième session du Congrès archéologique de France, qui sera ouverte à Cambrai le 21 juillet 1858.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet; juin 1858.

Revue historique de droit français et étranger; quatrième année, deuxième livraison, mars-avril.

Monatsbericht der Königlichen Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin; april 1858.

La parole est donnée à M. EGGER, rapporteur de la commission du prix Bordin (3,000 fr.) qui devait être décerné en 1856 et qui avait été remis au concours de 1858. La question est ainsi conçue : *Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domination romaine ; exposer ce qu'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de leurs usages.*

M. le rapporteur expose que la commission a reçu trois mémoires :

Le n° 1, de 44 pages in-4, et portant pour épigraphe : *In vano si tentarebbe di rintracciare*, etc., est évidemment insuffisant ;

Le n° 2, dont l'épigraphe est : *Rien de plus difficile et de plus important*, etc., ne s'élève pas au-dessus du n° 1 ;

Le n° 3, qui porte pour épigraphe : *Nos qui sequimur*, etc., se distingue par un mérite éminent : « L'auteur est au courant des connaissances modernes. Dans ce mémoire, les inscriptions sont soigneusement étudiées, interprétées avec sagacité et réserve ; et le mérite de la partie grammaticale, qui était la plus neuve, peut faire pardonner dans le reste quelques lacunes. »

La commission lui décerne le prix.

M. le PRÉSIDENT rompt le pli du cachet et lit à haute voix le nom du lauréat : M. FR. REUSSNER, de Strasbourg.

M. le PRÉSIDENT fait part à la Compagnie de la triste nouvelle qu'il a reçue de la mort de M. Théodore Panofka, de Berlin, correspondant étranger de l'Académie [1].

[1] NOTICE SUR T. PANOFKA. — C'est à l'obligeante communication de MM. de Longpérier et de Witte que nous devons les renseignements biblio-

M. Lenormant achève la lecture de son travail intitulé :

Mémoire sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis.

Il y a dix ans, le savant antiquaire publia dans les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique* le dessin d'un vase rapporté, par M. Wattier de Bourville, de Beugazi, l'ancienne cité des Evespérites, et considéré comme de fa-

graphiques qui suivent sur M. Panofka, le célèbre archéologue, et qui figurait sur la liste des correspondants étrangers de l'Académie.

Theodor Panofka était né à Breslau le 25 février 1801 ; il est mort à Berlin le 20 juin 1858. En 1856, on l'avait nommé conservateur des vases peints du musée royal de Berlin. Cette collection avait été, à cet effet, séparée du département des antiques, confié aux soins de son vieil ami Eduard Gerhard. Panofka a écrit en allemand, en français et en italien.

Nommé correspondant étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 23 décembre 1846, il figurait le 29e par rang d'ancienneté sur la liste des 50 correspondants, après M. Rawlinson et avant M. Eichhoff.

Ses ouvrages, qui ont presque tous pour objet la céramographie, sont les suivants :

Res Samiorum (thèse). Berlin, 1822, in-8 ;

Lettera a S. Ecc. il duca di Serradifalco sopra una iscrizione del teatro Siracusano. Fiesole, 1825, in-8 ;

Vasi di premio. Firenze, 1826, in-fol., 1 liv., 6 pl. ;

Il museo Bartoldiano. Berlin, 1827, in-8, 180 p. (Catalogue de la riche collection d'antiques, bronzes, vases peints, terres cuites et marbres du consul général Bartholdy, à Rome) ;

Neapels antike Bildwerke (avec M. Ed. Gerhard). Stuttgart, 1828, in-8 ;

Recherches sur les véritables noms des vases grecs et sur leurs différents usages. Paris, Debure, 1829, gr. in-fol., 9 pl ;

Dans les Annales et le Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome de 1829[1].

1. *Médée, tableau d'après Timomaque ;* 2. *La Morte di Orfeo ;* 3. *Le Philosophe couronné ;* 4. *Vulcain et Minerve ;* 5. *La Naissance d'Erichthonius ;* 9. *L'Éducation d'Erichthonius ;* 7. *Sur la forme conique des tombeaux anciens ;* 8. *La Naissance de Diane et d'Apollon*. Rome et Paris, in-8, A. C. A., 1829.

1. *Fouilles de Nola ;* 2. *Lettre à M. Gerhard au sujet du Catalogue des vases étrusques du prince de Canino*. Rome, in-8, B. C. A., 1829 ;

1. *Remarques d'un Archéologue ;* 2. *Compte-rendu de l'ouvrage de Raoul Rochette :* Monuments inédits d'antiquité figurée, grecque, étrusque et ro-

[1] Les lettres A. C. A. indiquent les articles insérés dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome ; les lettres B. C. A. indiquent les articles insérés dans le *Bulletin* du même institut.

brique athénienne. Il représente le buste colossal d'une Minerve casquée sortant de terre et la lance au poing. De chaque côté, des Ephèbes drapés semblent exprimer leur admiration. M. Lenormant proposait de voir simplement dans cette représentation céramographique la partie supérieure du colosse d'Athéné Promachos que de jeunes Athé-

maine. Paris, 1828; 3. *Les Noces d'Hercule et d'Hébé;* 4. *La naissance d'Hélène:* 5. *Atlas, Athéné et la Chouette;* 6. *Mercure et Apollon ou l'invention, la dispute et le don de la lyre;* 7. *La Dispute d'Hercule et d'Apollon;* 8. *L'Enlèvement du trépied;* 9. *La Naissance de Vénus;* 10. *Les Noces d'Hercule et d'Hébé* (2e article); 11. *L'Hyacinthe, le Cosmosandalon, le Pothos;* 12. *Sur les mots* ἔγραψεν *et* ἐποίησεν. Paris, in-8, A. C. A., 1830.

Musée Blacas. Monuments grecs, étrusques et romains. Paris, t. Ier, *vases peints.* 1830, in-fol., 32 pl.;

1. *La Naissance de Pandore, Pyrrha et Deucalion;* 2. *Observations relatives au vase d'Ajax et d'Hector;* 3. *Sur les plantes à hélice et les monuments où elles figurent;* 4. *Compte-rendu de la notice de Raoul Rochette* sur quelques objets en or trouvés dans un tombeau de Kertsch, en Crimée (*Journal des Savants,* janvier 1832); 5. *La Naissance de Junon;* 6. *L'Arrivée d'Apollon à Delphes;* 7. *L'Encotylé;* 8. *Compte-rendu de la notice de Bröndsted:* A brief description of thirty-two greek painted vases by M. Campanari. London, 1832, in-8°; 9. *La Mère des Paliques.* A. C. A., 1832;

1. *Vases grecs vendus à Paris* (deux articles); 2. *Lettre à M. Gerhard au sujet de son Rapport sur les vases de Vulci;* 3. *Compte-rendu de l'opuscule de R. Politi:* Esposizione di sette vasi greco-siculo-agrigentini. Palermo, 1832. Rome, in-8, B. C. A., 1832;

1. *Observations numismatiques* (collection Fontana, à Trieste), 2 articles; 2. *Addition à l'article sur la notice de Bröndsted:* A brief description, etc; 3. *Sur la figure voilée du sarcophage de Barile;* 4. *Artemis Angelos;* 5. *Artemis Astratia et Apollon Amazonius;* 6. *Le Jugement de Pâris;* 7. *Neptune et Thésée.* Paris, in-8, A. C. A., 1833;

Le Lever du soleil, sur un vase peint du musée Blacas. Paris, Crapelet, 1833, in-4, 2 pl.;

Notice sur l'Institut de correspondance archéologique. Paris, 1833, in-8;

Antiques du cabinet du comte de Pourtalès-Gorgier. Paris, 1834, in-fol., 41 pl.;

L'Apollon Patroüs. Paris, A. C. A., 1834;

1. *Thésée et Hippolyte;* 2. *Thésée et Phèdre;* 3. *Scènes de congé:* 4. *Œdipe enfant;* 5. *La Naissance de Bacchus;* 6. *Tityus, Latone et les deux Hyperboréens;* 7. *Hercule et Hippolyte;* 8. *Achille et Télèphe;* 9. *Tombeaux de Delphes;* 10. *Achille et Ajax au jeu des dés, le Départ de Castor;* 11. *Thamyras;* 12. *Le Retour de l'Hirondelle;* 13. *Le Retour d'Æthra;* 14. *La Dispute du Trépied;* 15. *Glyptique: Zeus et Phthia. — Méliteus. — L'enfance de Platon. — Ulysse et Palamède. — Orion. — Æpytus;* 16. *Achille et Hémithéa.* Berlin, in-8, A. C. A., 1835;

niens viennent admirer dans l'atelier de Phidias en montant sur les échafaudages qui enveloppent encore l'œuvre à peine achevée du statuaire. Mais des vases ont été découverts depuis, qui représentent également des figures colossales sortant de terre et accompagnées de personnages entiers, de proportions beaucoup plus restreintes. Les idées du savant conservateur du cabinet se modifièrent alors, et il crut reconnaître dans ces figures gigantesques quelques-unes des *apparitions*, φάσματα, qui avaient lieu dans la nuit sacrée

Zeus und Aegina. Berlin, 1836, in-4, 2 pl., M. B. [1]

Der Tod des Skiron und des Patroklus. Berlin, 1836, gr. in-4°, 4 pl.

1. *L'Aurore et Céphale;* 2. *Le Lever du Soleil*. Rome, in-8, A. C. A., 1836;

Argos Panoptes. Berlin, 1838, in-4, 5, pl., M. B.;

Séléné Charinautès. Rome, in-8, A. C. A., 1840;

Ueber verlegene Mythen mit Bezug auf die Antiken des Königlichen Museums. Berlin, 1840, in-4, 5 pl., M. B.

Von einer Anzahl antiker Weihgeschenke und die Beziehungen ihrer Geber zu den Orten ihrer Bestimmung. Berlin, 1840, in-4, 4 pl., M. B.;

Terra-cotten des Königl. Museums zu Berlin. Berlin, 1842, pet. in-fol., 64 pl.;

Von dem Einfluss der Gottheiten auf die Ortsnamen. Berlin, in-4, 1842, 6 pl., M. B.;

Bilder Antikenlebens. Berlin, 1843, in-4, 20 pl. (Il a paru à Londres, en 1849, une traduction anglaise de cét ouvrage sous le titre : *Manners and Customs of the Greeks*.)

1. *Ueber einen Marmorkopf des Fürsten Talleyrand, Zeus Trophonios;* 2. *Das Harpyienmonument von Xanthos, gegenwärtig im brittischen Museum;* 3. *Ueber die Münztypen von Kaulonia*. Berlin, in-4, J. de G., 1843;

Griechinnen und Griechen nach Antiken. Berlin, 1844, in-4, 3 pl.;

1. *Combattimento di Diomede contro i Messapj;* 2. *Peitho et Charis*. Rome, in-8, A. C. A., 1844;

1. *Marmorbild des Tychon;* 2. *Apollo und Linos;* 3. *Herakles und Auge;* 4. *Hermes Rinderdieb;* 5. *König Midas auf Bildwerke*. Berlin, in-4, J. de G., 1844;

1. *Griechische Relief in Pariser Abgüssen;* 2. *Harmonia und Theophane, Terra-cotten;* 3. *Der Mantositz am Ismenion zu Theben;* 4. *Midas auf Bildwerke;* 5. *Archaïsche Vasenbilder : Peleus und die Kentauren; Troïlos und Achill; Theseus und Meleagros;* 6. *Griechische Vasenbilder : Anakreon und Bathyllos;* 7. *Akademos und Theseus*. Berlin, in-4, J. de G., 1845;

Die Heilgötter der Griechen. Berlin, in-4, 2 pl., M. B., 1845;

Poseidon und Dionysos. Berlin, in-4, 2 pl, M. B., 1845;

[1] Les articles marqués M. B. ont été publiés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin*. Ceux qui sont marqués J. de G. ont été publiés dans le *Journal archéologique* d'Édouard Gerhard.

des grands mystères d'Éleusis et qui, d'après la disposition bien connue des lieux, ne pouvaient se montrer à l'improviste sans sortir par des trappes du plancher de la grande salle. En donnant plus de généralité à ses explications premières, M. Lenormant ne renoncerait, d'ailleurs, à aucune des preuves sur lesquelles il avait appuyé son interprétation

Antikenkranz zum fünften Berliner Winckelmannsfest (Dissertation sur douze monuments antiques). Berlin, 1845, in-4, 1 pl ;

Egialea ossia la vendetta di Venere. Naples, 1845, in-4 ;

1. *Athéné Mnémon;* 2. *Dionysus et les Cabires;* 3. *Marsyas et Olympus;* 4. *La Cession de Calauria à Neptune.* Paris, in-8, A. C. A., 1845 ;

1. *Antiken-Sammlung des Col. Leake in London;* 2. *Brittisches Museum : Bronzen; Terra-cotten;* 3. *Der Vasenbidner Amasis;* 4. *Der Tod des Talos;* 5. *Artemis Hiereia.* Berlin, in-4, J. de G., 1846 ;

Asklepios und die Asklepiaden. Berlin, 1846, in-4. 8 pl., M. B. ;

Perseus und die Gräa ; Malachitsch auf etruskischen Spiegeln; Der bartige Kopf auf Nymphenreliefs. Berlin, 1847, in-4, 5 pl., M. B. ;

Zeus Basileus und Herakles Kallinikos. Berlin, 1847, in-4, 1 pl. ;

1. *Archäologisches aus Italien. Bericht an die Archäologische Gesellschaff zu Berlin;* 2. *Aus Pompej. Haus des Lucretius;* 3. *Nymphaeum und Thyrreum;* 4. *Neueste pompejanische Ausgrabungen;* 5. *Nachlese zur Arch. Zeitung : Schwur der Freier der Helena ; Haus des M. Lucretius;* 6. *Kunsthandel zu Neapel;* 7. *Hahn und Henne,* Berlin, in-4, J. de G., 1847 ;

1. *Dexion ou Sophocle héros;* 2. *Sophocle, prêtre du héros Halon;* 3. *Parodie d'Antigone;* 4. *Arné;* 5. *Piété filiale;* 6. *Eos et Clytus;* 7. *Eos et Tithon.* (Lettre à M. le duc de Luynes) Paris, in-8, A. C. A., 1847 ;

Testa di Ganimeda, Giudizio di Paride, Venere la nera, Lyssa l'insania. Naples, 1847, in-4 ;

1. *Intorno alcuni pseudo Endimioni sui monumenti figurati;* 2. *Lettre à M. L. Ross sur quelques colonnes votives;* 3. *Pittura Pompejana;* 4. *Tomba di Ruvo;* 5. *Lettera intorno gli ultimi scavi di Pompe.;* 6. *Il giuramento dei proci di Elena;* 7. *Intorno un quadro cosi detto trionfo di Bacco nel triclinio della casa pompeiana di M. Lucrezio.* Rome, in-8, B. C. A., 1847;

Trophontoskultus in Rhegium. Berlin, 1848, in-4, 1 pl., M. B., ;

1. *Museum Santangelo : Vasensammlung in Neapel;* 2. *Sammlungen der HH. Temple und Betti in Neapel;* 3. *Mnaseas, Memnon, Mimnermos;* 4. *Phädra's Anklage des Hippolyt;* 5. *Der Hylasruf farnesischer Kamee zu Neapel;* 6. *Das Abstimmen der Griechen auf Bildwerken;* 7. *Antiken des Prinzen della Trabbia;* 8. *Gargiulo's Sammlung von Terra cotten;* 9. *Helios Atabyrios;* 10. *Silen bei Midas;* 11. *Chryses, Chryseis und Briseis.* 12. *Dialogisirende Vasenbilder;* 13. *Trinkspruch;* 14. *Paralippomena : zur Talos vase;* 15. *Nachlese zu Arch. Zeitung : Der kranke Herakles; Andromache; Silen bei Midas.* Berlin, in-4. (J. de G) 1848.

du vase de Bengazi ; seulement il ne s'agit plus de l'atelier de Phidias ; il faudrait admettre que le peintre aurait emprunté à l'une des figures les plus célèbres de Minerve, celle de l'Athéné Promachos, le type de la déesse qui était montrée aux initiés dans les mystères d'Éleusis avec les autres déités.

M. le duc de Luynes a publié et expliqué, en 1847, dans

1. *Artemis Mendesia*; 2. *Il pseudo Icaro Kalaïs*; 3. *Hera Aigophagos e Poseidon Genethlios*; 4. *Intorno il supposto Rosaniade, ossia i tori Forbante ed Aniade*. Rome, in-8, B. C. A., 1848.

Le nozze di Giasone e Medea sul celebre vaso Ruvese di Monaco. Rome, in-8, A. C. A., 1848.

1. *Herakles bei Poltys*; 2. *Eros und Agon*; 3. *Komödienscenen auf Thongefässen : die erste Scene der Frösche des Aristophanes; Die Weinflasche des Kratinos; Xanthias; Der Sklavenlehrer des Pherekrates; Zerstorung Iliums nach Phormos*; 4. *Museum Santangelo zu Neapel, Terra-cotten*; 5. *Zeus Skotitas*; 6. *Aon des Naseas Sohn*; 7. *Römischer Kunsthandel, Gemmenbilder*; 8. *Apollo Boedromios und Hermes Agoraios*; 9 *Delische Gottheiten*; 10. *Echekrates*; 11. *Verstummelte Vaseninschriften*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1849.

Von den Namen der Vasenbildner in Beziehung zu ihren bildlichen Darstellungen. Berlin, 1849, in-4, 9 pl. M. B.

Delphi und Melaine. Berlin, 1849, in-4, 1 pl.

Ulisse e Fenice presso Achille. Rome, in-8, A. C. A., 1849.

1. *Sopra Gargallo-Grimaldi : pittura di un vaso greco inedito*; 2. *Ratto di Elena eseguito da Teseo e Piritoo*; 3. *Elena e Paride*. Rome, in-8, B. C. A., 1849.

Die griechischen Eigennamen mit Καλος *in Zusammenhang mit dem Bilderschmuck auf bemalten Gefässen*. Berlin, 1850, in-4, 90 p., 4 pl. contenant 50 sujets. M. B.

1. *Combattimento dei Dioscuri con Teseo e Piritoo*; 2. *Perseo*. Rome, in-8, B. C. A., 1850.

Antikenschau zur Anregung erfolgreichen Museensbesuchs. Berlin, 1850, in-4, 1 pl.

1. *Pandorens und Aphroditens Geburt*; 2. *Poseidon und Salamis, Die Eleusinen in Phlius*; 3. *Kylkos*; 4. *Manto die Kriegsgefangene*; 5. *Fama-Tempel oder Hörsaal*; 6. *Theseus und Hippolyte als mimischer Waffentanz*; 7. *Euphronios, Euergides*; 8. *Aphrodite Skotia*; 9. *Anaphaia, ein Honiggefäss*; 10. *Endymion*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1850.

Die griechischen Trinkhörner und ihre Verzierungen. Berlin, 1851, in-4, 3 pl., M. B.

Atalante und Atlas. Berlin, 1851, in-4, 1 pl.

Parodieen und Karikaturen auf Werken der klassischen Kunst. Berlin, 1851, 3 pl., M. B.

les *Annales de l'Institut archéologique*, un vase de sa collection qui lui paraissait représenter les amours d'Éros et de Gæa. M. Lenormant propose de substituer le nom de Vénus à celui de Gæa, et de rattacher cette représentation insolite d'une Vénus sortant de terre à la série des apparitions d'Éleusis. Cette peinture est tracée au fond d'une coupe découverte en 1846 dans les fouilles de Vulci. On y voit figurer une déesse ornée de la *stéphanè* radiée, la bouche entr'ouverte, les yeux au ciel et sortant de terre au-dessous du sein : à gauche est un sceptre surmonté d'un lis ; la main droite paraît à demi fermée. Un amour ailé, les bras entr'-ouverts, voltige au-dessus de la déesse et semble faire appel à un autre génie, qui aurait complété la scène et qui n'eût pas figuré. Dans cette hypothèse, on devrait rapprocher la composition de celles où deux amours s'apprêtent à attacher le bandeau sur le front de Vénus comme dans quelques vases de Bengazi, que M. Lenormant rapporte aux représentations

1. *Achill als Schattenrichter auf Leuke*; 2. *Kyzikos und Herakles*; 3. *Die Geburt des Maron*; 4. *Die Magnetentracht*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1851.

Boreas-Sosthenes, das Vorbild des Erzengel Michaël, auf der zum erstenmal vollstandig erlauterten Ficoronischen Cista. Berlin, mars 1851, in-8.

1. *Teseo col sole sullo scudo*; 2. *Jasos e Demeter (?)*; 3. *Ippolito, Teseo e Fedra (?)*. Rome, in-8, B. C. A., 1851.

I Messapj. Rome, in-8, A. C. A., 1852.

Dionysos und die Thyaden. Berlin, 1853, in-4., 3 pl., M. B.

Gemmen mit Inschriften in den Kgl. Museen zu Berlin, Haag, Kopenhagen, Leyden, Paris, Petersburg, Wien. Berlin, 1852, in-4, 4 pl., M. B.

1. *Nemea, Gemälde des Nikias*; 2. *Bildniss des Toxaris*; 3. *Parthenope's Leichenspiele*; 4. *Die Rosse des Rhesos*; 5. *Toxasma*; 6. *Drei Hohengötter*; 7. *Ein Ausdruck des Bacchylides*; 8. *Same*; 9. *Pinaros*; 10. *Phalanthos*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1852.

1. *Zeus und Herakles. Hippolyt und Phädra*; 2. *Orest und Hermione*; 3. *Kelenderis*; 4. *Bekleidung der Parzen*; 5. *Silen als Gottergehause*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1853.

Proben eines archäologischen Commentars zu Pausanias. Berlin, 1853, in-4, 3 pl., M. B.

Zur Erklärung des Plinius. Berlin, 1853, in-4, 1 pl.

Zufluchtsgottheiten zum erstenmal aus Licht gestellt. Berlin, 1854, in-4, 4 pl., M. B.

1. *Hoplitensieg in den Nemeen*; 2. *Niobidengruppe*; 3. *Zeus als Tanzer*;

des mystères d'Éleusis. Après avoir comparé plusieurs vases offrant des sujets analogues, il croit devoir se borner à distinguer quatre types principaux : 1° Minerve Promachos, dont le vase mentionné au début de ce mémoire offre l'exemple unique ; 2° Vénus, qui, sans compter la coupe de M. le duc de Luynes, se montre sept fois avec des accessoires différents sur les vases du Louvre ; 3° une amazone ornée d'une ou de deux lances et dont la tiare asiatique rappelle celle que les Carthaginois ont donnée à Didon sur leurs monnaies de Sicile ; 4° une figure dont les voiles ne laissent voir que la partie supérieure du visage et dans laquelle on peut reconnaître l'initiation personnifiée.

M. le duc de Luynes avait vu dans la figure sortant du sol, dessinée sur sa coupe, la Terre telle qu'on l'a figurée sur les vases qui représentent la naissance d'Érichthonius, et il empruntait son explication à la *Théogonie* d'Hésiode, où la triade primordiale se compose du Chaos, de la Terre et de l'Amour. Mais, outre que la disproportion de l'Amour avec la Terre ne s'expliquerait pas, cette dernière divinité

4. *Komiker und Komödienscenen*. 5. *Fussbedeckung*; 6. *Müllerfeste*; 7. *Buzyges*; 8. *Athnakis*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1854.

Archäologischer Commentar zu Pausanias, Buch II, Kap. 24. Berlin, 1855, in-4, 3 pl., M. B.

1. *Talos der Sohn des Kres*; 2. *Hermes der Goldaufseher*; 3. *Aidoneus und Herakles*; 4. *Rhesos und Arganthone*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1855.

Phocus und Antiope. Berlin, 1855, in-4, 1 pl.

1. *Phellos, Phlius, Phlyeus*; 2. *Etruskisches Erzgefäss*; 3. *Kynophontis*; 4. *Hesiods Bildniss*; 5. *Hesiods Lorbeerstab*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1856.

Dichterstellen und Bildwerke in ihren wechselseitigen Beziehungen. Berlin, 1856, in-4, 4 pl., M. B.

Poseidon Basileus und Athene Sthenias, nebst einem Vorwort zu einem Vasenbild der Kerkopen. Berlin, 1857, in-4, 1 pl.

Ueber merkwürdige Marmorwerke des Königl. Museums zu Berlin. Berlin, 1857, in-4, 6 pl., M. B.

1. *Korythalistria an die Tithenidien*; 2. *Mars Pacifer*; 3. *Phrixos*; 4. *Flussgott und Ortsnymphe*; 5. *Das Krommyonische Wildschwein Phaia*. Berlin, in-4. (J. de G.) 1857.

Nous renverrons, pour plus de détails et pour la critique, à la noti[illegible] graphique que M. de Witte vient de publier sur M. Panofka dans l'A[illegible] de 1859 de l'Académie royale des sciences de Belgique.

est représentée d'ordinaire avec une abondante chevelure tombant sur ses épaules; d'autre part, on n'a jamais parlé d'une Vénus sortant du sol, et la ligne horizontale qui est tracée par l'artiste ne permet pas de croire qu'il ait voulu représenter la mer, indiquée toujours par des accessoires ou une ligne ondulée. M. Lenormant ne saurait voir dans cette figure que Vénus. On pourrait cependant arguer de l'identification de Proserpine à Vénus, et supposer que la fille de Cérès quitte le ténébreux séjour de son époux pour remonter dans l'Olympe. Ce serait alors la Vénus mystique, objet des ingénieuses et profondes recherches de M. Éd. Gerhard. Proserpine a, suivant les phases de son existence, un époux infernal et un autre céleste, et elle passe des bras de l'un à ceux de l'autre; mais alors on rentre complétement dans les traditions d'Éleusis. C'est surtout à Éleusis que Proserpine a pu être identifiée à Vénus. Nul sujet ne pouvait mieux convenir aux spectacles des mystères, et si l'on prouve que l'association des colosses avec des figures de grandeur naturelle n'a été nulle part plus fréquente que dans ces représentations scénico-religieuses, on reconnaîtra que cette conjecture prend un véritable caractère de certitude et même d'évidence.

De tous les érudits qui se sont occupés des mystères d'Éleusis, et en particulier des représentations scéniques qui avaient lieu dans la nuit consacrée à l'époptisme, aucun n'a cherché, par l'examen même de l'*Eleusinium*, à déterminer et à circonscrire la nature de ces spectacles. Or, avant la reconstruction moderne du bourg d'Éleusis sur l'emplacement même du temple des grandes Déesses, les artistes anglais qui ont publié le volume des *Antiquités inédites de l'Attique* avaient recueilli de précieux renseignements sur cet édifice, le plus important peut-être au point de vue de l'étude des religions grecques. L'ouvrage anglais dont il s'agit a été traduit par M. Hitorff, de l'Académie des beaux-arts; cet artiste a ajouté des notes substantielles aux observations de l'original. Il résulte de l'ensemble de ces remarques que la grande salle qui formait le sanctuaire du temple

de Cérès n'avait que 167 pieds en profondeur sur 178 de largeur. On a constaté que le sol de cette salle était en contre-bas de 2 pieds au moins de celui du vestibule ; que cette surface était inégale ; que des blocs cylindriques non polis étaient disposés à intervalles réguliers, en avant et vers le fond, et qu'il existait, dans des directions convenables, des murs de soutènement en blocage. Ces cylindres servaient évidemment de support à des colonnes, et les murs de réfend devaient soutenir un plancher de bois dans toute l'étendue de l'édifice. Les blocs cylindriques ayant environ 6 pieds de haut, on peut estimer à cette hauteur le sous-sol qui régnait dans la partie inférieure de la salle. L'auteur anglais et son traducteur ont donc eu toute raison de croire que cet espace servait à préparer les apparitions qui, de là, devaient s'élever au-dessus du plancher dans la grande salle de l'époptisme, dont la disposition semble d'ailleurs exclure toute idée d'illusion scénique. Il ne pouvait y avoir de gradins : les spectateurs étaient debout et de niveau ; la scène était sur un plan à peine plus élevé que le sol où se tenait l'assemblée. L'édifice, dans le sens de sa longueur, c'est-à-dire, des 167 pieds, se divisait en trois parties : la première, terminée par la seconde colonnade, avait 51 pieds ; un intervalle de 64 pieds s'étendait entre la seconde et la troisième colonnade ; l'espace du fond avait 52 pieds, dont 26 pouvaient être séparés par une clôture et réservés aux préparatifs de la représentation : le reste appartenait à la scène. Il résulte de cette disposition qu'on ne peut admettre ni décorations, ni grands effets scéniques. Les évolutions devaient présenter de grands obstacles, et il est probable que les seules surprises obtenues consistaient en apparitions sortant du plancher par des trappes et auxquelles devaient répondre d'autres figures plus petites descendant du plafond par l'ouverture, ὀπαῖον, que l'architecte Xénoclès avait exécutée en mettant la dernière main à l'édifice.

Le drame mystique d'Éleusis comprenait les aventures de Proserpine et de sa mère, depuis l'*enlèvement* jusqu'à l'in-

stitution des mystères par Cérès. Il se composait d'hymnes, de danses, d'apparitions subites accompagnées de paroles solennelles : ῥάσεις, *verba concepta*, de prescriptions disciplinaires, παρεγγέλματα, prononcées par l'hiérophante, comme nous le savons, d'après un précieux témoignage de Porphyre. Un autre, moins ancien, indique une scène où l'hiérophante, accompagné de la prêtresse de Cérès, semble avoir joué un rôle personnel. De là, distinction à faire entre les personnages réels et les figures artificielles. Les premiers, à ce que l'on croit, ne portaient point de masque, et c'est à peine si l'on peut admettre qu'ils portassent des cothurnes. Quant aux figures artificielles, à l'exception de celles qui descendaient du plafond, et dont nous avons probablement une imitation dans certaines terres cuites de Grande-Grèce et de Sicile, il fallait que la dimension en fût colossale pour frapper l'esprit des spectateurs. La mesure de l'élévation du sous-sol permettait de leur donner au moins 7 pieds, et peut-être montaient-elles obliquement, ce qui pourrait s'accorder alors avec de plus grandes proportions encore.

Un marbre précieux du cabinet des médailles représente la triple Hécate exécutée en style archaïque, autour de laquelle les divinités d'Éleusis semblent accomplir une danse sacrée. La triple déesse dépasse ici de tout le buste les figures des autres divinités d'Éleusis. Les vases de Bengazi nous représentent d'autre part le colosse de Minerve sortant du sol, et dont la grandeur est rendue sensible par sa disproportion avec les mystes qui l'entourent.

Mais, comment admettre que le mystère qui environnait les cérémonies d'Éleusis pût se concilier avec les représentations dessinées qui les auraient ainsi divulguées? Il faut se rappeler la marche que la critique des symbolistes a suivie dans l'étude de cette difficile question. Le secret superstitieux des cérémonies éleusiniennes avait été si bien gardé qu'il a fallu renoncer d'abord à attaquer le problème de front. Les apologistes chrétiens nous ont fourni les premiers éclaircissements, mais on ne trouve chez eux aucun détail

sur l'objet même de leurs investigations. N'ayant rien vu par leurs yeux, ils tirent leurs arguments des rares indiscrétions commises par les auteurs païens et reproduisent le plus souvent les objections antérieures inspirées par d'autres vues, sans pouvoir nous révéler rien de positif. Cependant la polémique engagée sur ce point par les chrétiens entraîna des réponses, et les auteurs profanes cessèrent, à partir de cette époque, de se renfermer dans un silence aussi absolu. Les moralistes, les savants, les rhéteurs, commencent à nous fournir des renseignements plus précis : Plutarque, Galien, Dion Chrysostome, Libanius, etc. Si l'on ne pouvait remonter plus haut, on aurait à craindre de s'égarer, sur la foi de témoignages trop voisins de nous; mais S. de Sacy eut le premier l'idée de rapprocher les allusions qui se rencontrent dans les auteurs postérieurs à J.-C., des allusions du même genre que l'on trouve dans Platon, et surtout dans le Phèdre. Les écrivains latins et grecs se sont trop fidèlement copiés pour que les moins anciens en date n'aient pas à nos yeux un caractère de certitude que les monuments figurés d'ailleurs confirment chaque jour à mesure qu'on les interprète avec plus de sûreté. Cela est vrai surtout pour ce qui concerne la tradition relative aux mystères d'Éleusis. Longtemps avant que la Grèce ne fût réduite en province romaine, la célébration de ces cérémonies avait perdu son ancienne importance politique et sociale. Nous savons d'autre part, par le témoignage du rhéteur Aristide (IIe siècle de J.-C., de 147 à 189), qu'un incendie allumé probablement par les chrétiens dévora le sanctuaire des Grandes Déesses et tout ce qu'il renfermait. Les documents directs les plus récents que l'on possède sur ces mystères ont été réunis par Philostrate, soit dans la vie d'Apollonius de Tyane, soit dans celle des sophistes. Ils sont antérieurs à la destruction qui a fourni le sujet de l'Ἐλευσίνιος λόγος d'Aristide. Mais les documents postérieurs méritent encore une grande confiance à cause de la fidélité des transmissions. C'est ce qui fait que l'on peut tirer quelque lumière même

des textes de Sopater, qui a été négligé par M. Lobeck. L'auteur de l'*Aglaophamus* ne l'avait pas sous les yeux, alors qu'il composa son premier ouvrage. Peut-être le savant philologue de Königsberg n'a-t-il pas voulu se démentir lui-même en accordant trop d'importance au témoignage si affirmatif de Sopater, depuis que cet auteur, encore peu connu, lui a été pour ainsi dire révélé par l'édition des *Rhetores Græci* de M. Walz; mais M. Lenormant croit devoir puiser dans ce document un précieux éclaircissement pour la question dont il s'agit. Il ne lui paraît pas possible de reporter les faits qui s'y trouvent consignés au temps de Justinien. Quant au fond même de la dissertation, il lui semble nécessaire de le considérer comme une véritable matière de rhétorique, qui se serait, pour ainsi dire, transmise de main en main, et que Sopater se serait appropriée.

Il n'hésite même pas à le faire remonter originellement jusqu'au temps d'Isocrate. En effet, le sujet proposé par le professeur du VIe siècle est le suivant: La loi punit de mort quiconque aura révélé les mystères. La donnée même indique que cette loi n'avait encore subi aucune atteinte : en effet, il s'agit de quelqu'un qui, ayant vu en songe l'initiation, demande à un initié si son rêve est conforme à la réalité, et l'initié répond par un signe de tête affirmatif; c'est pour cela qu'il est accusé d'impiété. Si, l'an 200 avant J.-C., le sénat de Rome accueillait encore, comme un prétexte suffisant de faire la guerre à Philippe III, la plainte des Athéniens contre le roi de Macédoine, qui voulait les punir d'avoir appliqué la loi à deux jeunes Acarnaniens, coupables d'avoir pénétré, sans être initiés, dans le sanctuaire d'Éleusis, on voit bien que la rigueur de cette loi était déjà un sujet de scandale pour les autres Grecs. Or la question est de savoir à quelle époque il faut remonter pour y placer avec vraisemblance l'invention d'un sujet comme celui que Sopater avait choisi pour matière de sa dissertation. Ce serait évidemment à l'époque du procès d'Alcibiade et d'Andocide (414 avant J.-C.), où la moindre infraction

à la loi, et principalement le crime désigné par l'expression ὁμολογεῖν περὶ τῶν μυστηρίων, entraînait de si graves conséquences pour les inculpés. Le rhéteur du VIe siècle recommande de faire le récit du songe, tout en prenant soin de ne laisser échapper rien de ce qui doit rester secret, précaution qui suppose nécessairement chez l'élève une initiation préalable. Sopater ajoute : « Il n'y a rien qui proclame plus hautement les avantages du silence que les mystères d'Éleusis. Quand l'initié a entendu le céryx recommander avant le spectacle de s'abstenir non-seulement de tout discours, mais encore de toute exclamation : φωνῆς ἅμα καὶ λόγου προσημαίνοντα φαίνεσθαι, il se sent étroitement engagé à la vertu du silence : je n'avais pas attendu cette voix du céryx pour comprendre de quel avantage il est de savoir se taire; mes propres réflexions m'avaient suffi pour reconnaître qu'il n'y a rien de préférable au silence. » Ici se place l'énumération des avantages du silence : c'est lui qui dérobe aux profanes la connaissance de l'initiation, μύησιν, et circonscrit l'époptisme, τελετὴν, aux limites du sanctuaire. On peut développer ce raisonnement en détaillant le rôle du céryx. Le soin qu'il prend de recommander la discrétion fait partie de l'époptie elle-même, καθάπερ τι μέρος τῆς τελετῆς; c'est ce qui explique pourquoi les mystères restent inconnus au plus grand nombre : λανθάνειν τοὺς πολλοὺς τὰ μυστήρια. Il n'échappera à personne, de quel poids est cette assertion, contre l'idée que M. Lobeck s'est faite de la promiscuité de l'initiation. Plus loin le rhéteur suppose que l'adversaire, en parlant du jeune songeur, s'est moqué de cette initiation reçue directement des dieux, et qu'il représente celui qui en a été favorisé comme étranger à l'initiation, ἀμύητον. L'accusé doit réfuter cette manière de voir : ce jeune homme a vu tout d'un coup l'époptie d'Éleusis; que lui manque-t-il? de pénétrer le sens de sa vision; mais en me mettant à la place du daduque, je le considère plutôt comme un *épopte* que comme un *myste*. Les dieux lui ont fait une révélation, et le seul avantage que nous ayons sur lui, c'est d'avoir entendu la voix de

l'hiérophante, c'est-à-dire d'avoir compris le sens de ses paroles, à chaque apparition, en vertu de notre initiation, qui nous donne la sûre connaissance des choses : ἡμῖν δὲ πρόδηλα τὰ ὑπὸ τούτου λεγόμενα σύμβολα, καθάπερ μύσταις γενομένοις καὶ τὴν γνῶσιν πεπαιδευμένοις σαφέσθερον. Le mot σύμβολα, qui paraît synonyme de celui de σύνθημα, chez saint Clément d'Alexandrie, dans son fameux passage sur les mystères, désigne évidemment le rapport de la parole de l'hiérophante avec l'objet représenté. Le rhéteur ajoute : « Le jeune homme peut hésiter sur la signification de l'époptisme, il n'en est pas moins un initié comme nous. Ce ne sont qu'un daduque, qu'un hiérophante, qui nous ont introduits dans le sanctuaire ; c'est Déméter elle-même et les autres déesses qui l'ont initié ; en un mot, à lui comme à nous il a été permis de pénétrer une partie du secret des mystères : Ἀμφοῖν τὸ αὐτὸ, γνῶναί τι τῶν ἀπορρήτων γεγένηται. » Un certain degré de connaissance, γνῶναί τι, est donc tout ce qu'on peut attendre même de l'époptie. D'un côté, les initiés ordinaires ont passé par tous les degrés de l'éducation, mais leurs instituteurs ont été des hommes ; de l'autre, le songeur, s'il n'a pas entendu la voix de l'hiérophante, a eu l'avantage d'être instruit par les déesses elles-mêmes. Ce jeune homme a donc joui de l'époptie tout entière, et c'est une initiation supérieure à celle que donne Éleusis, puisque les dieux eux-mêmes lui ont servi de mystagogues. Vient ensuite l'explication de la supériorité de l'initiation communiquée par les dieux. Puis, dans sa péroraison, le défenseur est censé s'écrier : « Il est temps, ô juges ! de conduire le jeune homme dans le sanctuaire d'Éleusis, et de lui enseigner ce que les dieux lui ont révélé déjà d'une manière énigmatique. — Et se tournant vers le songeur : — Si tu entres, ajoute-t-il, dans le temple, nous voici tout prêts à profiter de la cérémonie pour t'expliquer ton rêve : Je t'instruirai désormais, non plus par signes, mais par mots. Si je vois agir le daduque, si quelque figure, σχῆμά τι, se manifeste à mes yeux, aussitôt je te rappellerai la vision de ton rêve : si j'entends les paroles de l'hiéro-

phante, je dissiperai tous tes doutes; je te dirai : voilà ce que tu as vu; c'étaient bien les mêmes figures; les déesses, par l'aspect de ces symboles, t'avaient suggéré d'avance les paroles que tu viens d'entendre.... C'est à nous qu'il manque quelque chose : ajoute-le à l'époptie.... tu n'as rien à craindre de la loi.... et quelle merveille alors, si l'on voit un simple myste admis à l'époptie en remontrer à l'hiérophante lui-même! »

Après avoir présenté l'analyse entière du texte de Sopater dont nous donnons seulement ici la substance, M. Lenormant ajoute qu'il savait déjà, avant d'avoir examiné ce document, en quoi consistaient les signes, σχήματα, dont il est question dans ce morceau. M. Lobeck les compare, sans raison suffisante, aux danses mystiques dont parle Lucien σκιρτήματα μυστικὰ, dans un passage du *Pseudomantis*. Proclus pour désigner les figures que prennent les dieux dans leurs apparitions emploie les mots πολλὰ σχήματα ἐξαλλάττοντες φαίνονται. Platon faisant allusion aux spectacles qui avaient lieu dans les mystères, se sert du mot εὐδαίμονα φάσματα (εὐδαίμων, comme le substantif εὐδαιμονία est caractéristique de l'initiation éleusinienne). Les autres auteurs emploient des expressions vagues. Cependant un texte que la critique a restitué à Plutarque, désigne directement des ἅγια φαντάσματα comme propres aux mystères, et paraît indiquer clairement des apparitions de figures colossales faisant partie des spectacles d'Éleusis.

Le texte de Sopater ne fournit-il pas la confirmation des explications données par le savant conservateur du cabinet, touchant le mode de ces apparitions (Voy. plus haut)? Dans la péroraison de ce discours se trouve cette phrase : ἣν δαδουχίαν θεάσαμαι καὶ σχῆμά τι περὶ τοῦ ἀδελφοῦ γιγνόμενον. Or ces mots περὶ τοῦ ἀδελφοῦ ne présentent aucun sens. M. Lenormant propose de leur substituer ὑπὲρ τοῦ ἐδάφους, ce qui exprime alors *une figure s'élevant au-dessus du plancher*. Le mécanisme devait fonctionner sans bruit et sans peine : ἀψοφητὶ καὶ ἀπραγμόνως, expressions qui se retrouvent dans le

rhéteur Thémistius, qui compare la manière dont Théodose a ramené la paix dans l'empire, à ce qui se passait dans l'époptie d'Éleusis : τὴν εἰρήνην εἰσῆγεν ὥσπερ ἐν τελετῇ ἀψοφητὶ καὶ ἀπραγμόνως. Platon, en parlant de la félicité des âmes dans le ciel, ne dit-il pas qu'elle sera supérieure aux spectacles d'Éleusis, parce que les *apparitions*, φάσματα, y seront *entières*, ὁλόκληρα? Donc on ne montrait souvent dans les mystères qu'une partie des figures. Voici tout le membre de phrase remarqué pour la première fois par S. de Sacy : ὁλόκληρα δὲ καὶ ἁπλῆ καὶ ἀτρεμῆ καὶ εὐδαίμονα φάσματα μυούμενοί τε καὶ ἐποπτεύοντες. Donc les apparitions éleusiniennes devaient être quelquefois compliquées et surchargées d'attributs, par opposition à ἁπλῆ; elles se succédaient les unes aux autres, par opposition à ἀτρεμῆ.

D'après un passage de Dion Chrysostôme, qui, en parlant de l'initié, dit : πολλὰ μὲν ὁρῶντα μυστικὰ θεάματα, πολλῶν δὲ ἀκούσαντα τοιούτων φωνῶν, et d'après une phrase de Plutarque, σεμνότητας ἀκουσμάτων ἱερῶν καὶ φαντασματῶν ἁγίων..., on peut croire que les apparitions étaient accompagnées de paroles prononcées par l'hiérophante. Le témoignage de Galien vient encore confirmer le leur, lorsque cet écrivain parle de *ce qui se fait* dans les mystères, et de *ce que disent* les hiérophantes : πρὸς τοῖς δρωμένοις τε καὶ λεγομένοις ὑπὸ τῶν ἱεροφάντων. D'après un passage des *Philosophumena*, déjà cité par M. Guigniaut, il paraît, que l'on montrait à Éleusis, en silence, un épi moissonné : ἐν σιωπῇ τεθερισμένον στάχυν, silence qui n'est signalé que comme inusité, d'où l'on peut conclure que toutes les autres apparitions étaient accompagnées des paroles de l'hiérophante. Enfin, dans la composition de Sopater, le jeune homme qui a fait le songe a simplement joui du spectacle, mais, pour avoir l'intelligence de ce qu'il a vu, la parole de l'hiérophante lui a manqué. On comprendra, d'après cela, comment les arts du dessin ont pu sans obstacle répandre la reproduction des apparitions d'Éleusis, puisque les initiés seuls en connaissaient le sens mystique expliqué par la voix de l'hiérophante.

Quant aux paroles de l'hiérophante, si l'on en juge par celles qui nous sont parvenues, elles étaient courtes et énigmatiques. On ne devait pouvoir en saisir le sens sans une préparation préalable. D'après les témoignages des auteurs déjà cités, et surtout d'après celui de Sopater, il semble que l'épopte ne devait emporter le plus souvent des spectacles d'Éleusis que des notions confuses. On pouvait chercher un supplément de lumière dans les poésies orphiques et les explications des philosophes.

Pour rappeler le point de départ de cette argumentation, le savant antiquaire conclut que les images divines colossales représentées sur les vases de Bengazi, doivent être considérées comme un souvenir des représentations sacrées d'Éleusis.

Puis, pour compléter ces éclaircissements, M. Lenormant examine s'il ne serait pas possible de tirer quelque lumière, pour cet intéressant sujet, des textes qui n'ont pas encore été étudiés avec assez d'attention. Il cite en première ligne l'invective de Clément d'Alexandrie contre les mystères dont un passage important a été, suivant lui, mal compris par M. Lobeck. Nous regrettons de ne pouvoir analyser ici cette argumentation. Le savant conservateur du cabinet donne ensuite la traduction du morceau de Clément d'Alexandrie, et l'accompagne de toutes les explications qu'il juge nécessaires. Il en résulte que l'apologiste chrétien aurait puisé dans quelque auteur profane, contemporain de l'époque prospère d'Éleusis, ses documents relatifs aux mystères ; que Vénus régnait à Éleusis aussi bien qu'en Chypre ; que le phallus y avait sa place ; que, sous le rapport de l'obscénité, la religion d'Éleusis avait des traits communs avec celle de l'Asie. Mais si Clément d'Alexandrie a emprunté ces détails à un auteur païen, comment supposer qu'il se soit rencontré un de ces auteurs qui ait osé, à l'époque où les mystères étaient en vigueur, se permettre un pareil langage ? Il est bien connu : c'est Diagoras de Mélos qui avait attaqué et révélé les mystères d'Éleusis, qui fut

mis en jugement, condamné par contumace, et dont la tête fut mise à prix. Après un raisonnement appuyé sur des autorités, M. Lenormant arrive à fixer la date à laquelle Diagoras aurait composé son livre contre les mystères : ce serait entre 429, époque qui suivit la grande peste, et 423, année où fut représentée la comédie des *Nuées*, qui renferme, dans les attaques dirigées contre Socrate, une allusion au philosophe de Mélos. La condamnation d'Anaxagore avait été prononcée en 432 ; Diagoras fut la seconde victime de l'opinion publique soulevée contre les philosophes; Socrate devait être la troisième. Diagoras, comme disciple de Démocrite, se rattache à la philosophie atomistique : cela pourrait donner quelque fondement au reproche d'athéisme qui lui a été adressé ; cependant les vers de lui qui nous sont parvenus sont un si noble témoignage en faveur du dogme de la Providence, qu'on est plutôt tenté de reconnaître quelque analogie entre les nouveaux dieux qu'il voulait introduire et le dieu de Socrate. Ce qui est évident, c'est qu'on ne peut considérer comme athée l'homme qui a pu dire :

Θεὸς θεὸς πρὸ πάντος ἔργου νώμᾳ φρέν' ὑπερτάτην.

Une conception aussi élevée de la divinité a pour conséquence immédiate la réforme de la morale. Ce qui fait la grandeur de la société grecque, c'est la dignité de la conscience, dont les droits sacrés n'y furent jamais méconnus. Il ne faut donc pas croire que le christianisme n'ait pas été devancé dans son œuvre de destruction des superstitions antiques, et que la violence des attaques de Clément d'Alexandrie n'ait pas eu de précédent dans la Grèce. Au contraire, chez un contemporain d'Anaxagore et chez un précurseur de Socrate, cette violence est vraisemblable. Diagoras peut donc très-bien revendiquer le morceau extrait, ou du moins imité par l'apologiste chrétien. Les anciens ne semblent avoir cité de lui qu'un seul ouvrage en prose, désigné, il est vrai, sous deux titres différents : Λόγοι ἀποπυργίζοντες ou Φρύγιοι λόγοι. Ce dernier titre paraît surtout

convenir admirablement à un ouvrage dans lequel l'auteur a dû, pour décrier les mystères d'Éleusis, faire ressortir leur conformité avec les doctrines et les pratiques d'un culte méprisé.

Le morceau qui nous occupe est une perpétuelle comparaison des mystères d'Éleusis et de la religion phrygienne, et semble justifier le titre de Φρύγιοι λόγοι donné au livre dont ce morceau aurait été tiré, si l'hypothèse qui précède est fondée. Quant à l'autre titre, λόγοι ἀποπυργίζοντες, peut-être faudrait-il l'entendre autrement que les lexiques qui traduisent ἀποπυργίζω par *flanquer de tours* : ne serait-ce pas plutôt le sens de *démanteler, abattre?* Car Diagoras voulait *abattre les tours* qui formaient la couronne de la Mère des Dieux, dont le culte avait été récemment apporté d'Asie dans Athènes, à l'époque où il a dû composer son livre. Il se serait attaqué d'abord à cette religion introduite nouvellement dans la cité de Minerve, pour arriver jusqu'au sanctuaire d'Éleusis. Le caractère de satire violente qu'Aristarque attribuait à Diagoras ne pouvait s'appliquer qu'à ses écrits : car le souvenir seul de ses enseignements n'aurait pu fournir au célèbre critique alexandrin la facilité de modifier et d'expliquer la sentence d'athéisme prononcée contre le philosophe de Mélos. La condamnation de Diagoras n'avait donc pas entraîné la destruction de son livre : il est hors de doute qu'Aristarque en eut connaissance; or s'il en avait eu connaissance, c'est que le livre se trouvait à Alexandrie, et Clément a pu et dû le connaître à son tour. Mais Clément d'Alexandrie lui-même n'a-t-il pas désigné clairement Diagoras comme celui qui lui a fourni des armes contre les mystères d'Éleusis, lorsqu'il a écrit : « Pour moi, je n'hésite pas à le dire, c'est un sujet d'étonnement que l'on ait donné le nom d'athées à Evhémère d'Agrigente, à Nicanor de Cypre, à Diagoras de Mélos, à Théodore de Cyrène, et à bien d'autres dont la vie fut recommandable, et dont le regard perça plus avant que celui des autres hommes dans l'intelligence de l'erreur qui a

ces dieux pour objet; non qu'ils soient entrés en possession de la divinité, mais parce qu'ils ont soupçonné l'erreur, ce qui n'était pas d'un médiocre secours pour faire jaillir l'étincelle de la vérité. » On voit clairement dans ce plaidoyer, ajoute M. Lenormant, l'hésitation que la mauvaise réputation faite à Diagoras par ses contemporains fait éprouver à l'auteur, pour le citer ouvertement comme la source à laquelle il a emprunté ces détails sur les mystères d'Éleusis; aussi le défend-il, le présente-t-il plutôt comme un homme sans dieux que comme un homme niant l'existence de Dieu. Il se porte garant des mœurs de tous ces destructeurs, de tous ces sceptiques qu'il considère comme ses devanciers, et le nom de Diagoras, qui s'était d'abord glissé dans une simple énumération de ces prétendus athées dont il entreprend la réhabilitation, se trouve le dernier, comme attirant principalement l'attention, car le passage de Clément d'Alexandrie se termine ainsi : « N'est-ce pas un de ces hommes qui posa ce dilemme aux Égyptiens : Si ce sont pour vous des dieux, ne les pleurez pas, et n'en portez pas le deuil; si vous en portez le deuil, cessez de les considérer comme des dieux. Un autre prenant un Hercule taillé dans un morceau de bois (il préparait son repas, à ce qu'il semble): Allons, Hercule, s'écria t-il, c'est le cas de me rendre le même service qu'à Eurysthée, et d'accomplir en faveur de Diagoras ton treizième travail; et, en disant ces mots, il le jeta au feu. » Il n'y a pas jusqu'au constraste que l'on remarque entre le ferme dilemme mis par les anciens dans la bouche de Xénophane, et l'anecdote de mauvais goût et sans portée attribuée à Diagoras, qui ne nous éclaire sur l'intention de l'apologiste chrétien. Il n'aurait pas fait une si belle part au philosophe de Mélos, si, en le copiant précédemment, il n'eût contracté envers lui une sérieuse obligation. Le morceau de Clément d'Alexandrie étant donc, d'après ce qui précède, très-vraisemblablement emprunté à un contemporain de l'époque la plus florissante des mystères, acquiert une incontestable valeur historique.

On peut donc tirer de ce morceau, en le rapprochant des autres textes qui nous sont parvenus, quelques lumières sur l'enchaînement et le vrai caractère des spectacles d'Éleusis. Thémistius, renouvelant après tant d'autres un mode d'allusion consacré par l'autorité de Platon, compare les révélations de la philosophie au progrès de l'initiation dans les mystères : « Pour toi, après avoir discerné les plus dignes, tu dissipais en leur faveur l'obscurité et tu enlevais leurs voiles aux statues. En s'approchant du sanctuaire, l'élève se sentait frémir, le vertige s'emparait de lui ; en proie au trouble et à l'incertitude, il n'osait avancer d'un pas, ni embrasser la moindre résolution qui l'amenât à pénétrer dans le temple. Mais quand le prophète, après avoir habillé la statue, ajusté sa parure et ranimé l'éclat de ses couleurs, ouvrait enfin les propylées et montrait au myste l'idole resplendissante, inondée d'une lumière divine, alors le nuage se dissipait tout à coup, l'intelligence semblait sortir de l'abîme. Plus les ténèbres avaient été profondes autour d'elle, plus elle se sentait radieuse et transportée ; Vénus se montrait à côté du Daduque et les Grâces participaient à l'époptie. » On doit conclure sans hésiter, de ce passage, qu'une apparition de Vénus faisait partie du spectacle d'Éleusis et terminait la représentation au moment où l'extase de l'initié devait être portée à son comble. Le témoignage d'Astérius confirme le précédent. Il nous apprend qu'une des circonstances les plus remarquables de la nuit sacrée d'Éleusis était le rapprochement de l'hiérophante et de la prêtresse dans une retraite dérobée à tous les regards. Cette rencontre, « à laquelle un peuple entier attachait son salut », était le résumé de toute l'initiation. Origène, faisant allusion à cette circonstance suprême, nous dit que le grand, l'ineffable mystère des Éleusines consistait dans les paroles sacramentelles : ὕε, κύε ! *féconde, enfante !* lesquelles devaient accompagner l'union jouée par l'hiérophante et la prêtresse. Clément d'Alexandrie, en signalant le phallus comme figurant dans les représentations éleusiniennes,

s'accorde avec la tradition qui assignait à l'Hermès ithyphallique des Pélasges une place dans les représentations sacrées. Le moment caractérisé par les paroles ὕε, κύε! n'était-il pas propice à l'apparition du phallus?

M. Lenormant regarde donc comme établi : 1° que Vénus figurait dans la représentation éléusinienne; 2° que son aprition avait lieu à la fin du spectacle.

Clément d'Alexandrie signale encore, dans l'ordre inverse de ce qui devait avoir lieu (interversion attribuée à Diagoras par M. Lenormant et expliquée comme intentionnelle de la part du philosophe de Mélos), la scène de Déméter et de Baubo, qui, selon lui, appartenait au commencement du spectacle. La fable dont le récit s'est conservé dans l'hymne homérique à Cérès était jouée, de l'aveu de tout le monde, dans le sanctuaire de Déméter. « Eleusis éclaire, dit Clément d'Alexandrie, à la lueur des torches du Daduque l'enlèvement de Coré, les courses errantes et le deuil de Déo. » On sait que les vicissitudes de la destinée de Proserpine répondent au renouvellement annuel des moissons, et qu'il existe un rapport intime et profond entre la production du blé et les doctrines mystiques d'Éleusis. Or, le *Rituel funéraire égyptien* nous apprend que la science est aussi nécessaire que la vertu pour assurer la destinée bienheureuse de l'âme humaine, et que le travail, qui seul conduit à la science, a pour symbole l'agriculture; car la science est l'aliment de l'âme, comme le blé celui du corps. Aussi l'agriculture, qui prépare la nourriture, est-elle représentée dans le Rituel comme un mystère essentiellement préparatoire. Il ne résout pas les énigmes; il met seulement en état d'aborder ces problèmes : c'est ce qui fait que la fable de Cérès et de Proserpine, qui symbolise l'agriculture, devait précéder toute autre représentation, dans l'ordre du spectacle d'Eleusis. Après ce qu'il appelle le mystère préparatoire, et qui formait la première partie du specta[illegible] l'auteur du mémoire place les scènes dont la contempl[illegible] formait à proprement parler l'*époptie*.

Ces représentations étaient-elles réparties entre plusieurs nuits, ou avaient-elles lieu dans la même παννυχίς (nuit sacrée par excellence)? M. Lenormant croit que les mystes n'assistaient qu'à la première partie du spectacle et étaient renvoyés à l'année suivante, tandis que les époptes voyaient toute la représentation. Le texte de Sénèque à cet égard est formel : « *Non semel quædam sacra traduntur ; Eleusin* « *servat quod ostendat revisentibus.* Le savant conservateur du cabinet incline à croire que toute la représentation avait lieu en une seule *pannychis*. A un moment donné, les mystes devaient quitter la salle et y laissaient les seuls μυούμενοι.

On sait que les mystes et les futurs époptes se rassemblaient le soir en dehors de la salle et y attendaient l'ouverture des portes dans une profonde obscurité. Plutarque et Thémistius parlent du trouble qui régnait parmi les expectants dans les ténèbres; du tremblement et du frisson qui s'emparaient d'eux, avant que le Daduque ne les introduisît dans la salle inondée de lumière. M. Lenormant ne croit pas qu'il y ait eu, dans l'intérieur de la salle, une suite d'alternatives subites d'ombre et de clarté.

Un des auteurs anciens qui semblent avoir dépeint avec le plus d'exactitude le commencement de la cérémonie est Claudien, dans son poëme sur l'enlèvement de Proserpine :

Jam mihi cernuntur trepidis delubra moveri
Sedibus, et claram dispergere culmina lucem,
Adventum testata Dei. Jam magnus ab imis
Auditur fremitus terris, templumque remugit
Cecropium, sanctas faces attollit Eleusin.
Angues Triptolemi strident, etc.

Le marbre du cabinet représente Cérès, Proserpine, Diane et un satyre qui semblent décrire une danse sacrée autour du triple colosse d'Hécate. Or l'apparition d'Hécate dans le mystère préparatoire semble indiquée par Claudien :

Ecce procul ternas Hecate variata figuras
Exoritur.

Le type de Baubo, se découvrant devant Cérès, se trouve fréquemment reproduit sur les monuments de l'art. Il devait être figuré par un mannequin, un personnage vivant ne pouvant guère se prêter à l'obscénité de la pose.

Le drame mystique ne devait comporter ni déclamation ni dialogue. Ce n'était, à proprement parler, qu'une pantomime à laquelle s'ajoutaient les paroles sacramentelles de l'hiérophante, formules laconiques et d'une obscurité étudiée.

Tout en réservant la question des rapports de la doctrine éleusinienne avec celle des Égyptiens, l'auteur du mémoire n'hésite pas à affirmer dès à présent que la religion d'Éleusis avait une origine égyptienne. Le Rituel funéraire a deux divisions principales : la première pérégrination de l'âme après la mort répond, comme on l'a vu, au mystère préparatoire d'Éleusis ; dans la seconde, l'âme du mort est admise à la contemplation des substances divines, et c'est là ce que nous offre aussi la seconde partie du mystère de l'époptie.

L'auteur du mémoire s'applique, à l'aide des textes et des monuments, à rétablir l'ordre et à découvrir la suite des divers éléments composant la seconde partie de la représentation d'Éleusis.

Les limites de cet extrait nous empêchent de le suivre dans cette partie de ses recherches. Nous renonçons aussi par le même motif à rendre compte des tentatives qu'il a faites pour établir la relation des paroles ῥήσεις, prononcées par l'hiérophante et qui sont parvenues jusqu'à nous, avec les divers incidents du spectacle. Nous nous contenterons de donner la suite des scènes, dont, suivant l'explication de M. Lenormant, se composait la seconde partie du spectacle, c'est-à-dire le mystère de l'Époptie : 1° amours de Cérès et de Jupiter, naissance de Proserpine ; 2° amours de Jupiter et de Proserpine : naissance de Bacchus ; 3° Bacchus déchiré par les Titans ; 4° les Titans foudroyés par Jupiter : Apollon recueillant et ensevelissant les membres de Bac-

chus; 5° union de l'hiérophante et de la prêtresse dans le *pastos*, qui est à la fois leur chambre nuptiale et le tombeau de Bacchus; 6° apparition silencieuse de l'épi mûr.

M. le comte Edouard du Tour, élève consul attaché au consulat général de France à Tripoli, met sous les yeux de l'Académie des fragments de bas-reliefs trouvés parmi des ruines situées environ à 70 lieues de Tripoli, et que les Arabes nomment Gherza. Ces bas-reliefs lui furent apportés, sur sa demande, par les Arabes.

L'ensemble de ces ruines comprend une ville et deux villages. La ville contient un château élevé dont les murs extérieurs portent de grandes inscriptions. On rencontre un grand nombre de pierres sculptées en ce lieu. Les bas-reliefs qui sont exposés devant la Compagnie représentent des hommes et des animaux : l'antilope, la gazelle, le dromadaire, etc.

M. Texier fait remarquer que ce genre de sculptures est répandu en Afrique sur une immense étendue de pays. On en trouve dans le désert de la grande Syrte, aussi bien que dans les montagnes de l'Ouarencénis, en Algérie. Les sujets représentés sont toujours des chasses d'animaux herbivores, comme des antilopes, des bubales ou des gazelles. On ne voit jamais chasser de carnassiers, comme lions, hyènes ou chacals, quoique ces animaux habitent les mêmes régions. Le chameau est toujours mêlé à ces scènes, soit comme bête de somme, soit comme monture. On le voit aussi labourant, attelé à la charrue. Les chiens ressemblent à la race si commune en Orient; le lévrier n'est pas représenté. L'arme des chasseurs est la javeline ou l'arc.

Ces sculptures sont faites, soit sur des monuments, soit sur la surface des rochers. On en a observé plusieurs dans le Djebel-Amour. Le ciseau de l'artiste révèle une pratique uniforme, et ces ouvrages peuvent être plutôt regardés comme des gravures sur le rocher que comme des sculptures. Les sujets sont dessinés en relief, mais n'ont aucun

modelé; le dessin des hommes est beaucoup plus incorrect que celui des animaux.

M. Texier met sous les yeux de l'Académie des estampages de monuments du même style, découverts en Algérie; quelques-uns portent des traces d'inscriptions en langue phénicienne ou libyque. La ressemblance entre ces monuments et les sculptures de Gherza est telle qu'on peut certainement les attribuer au même peuple, et jusqu'à plus ample informé, on doit les considérer comme un spécimen de la sculpture libyque.

Quoique l'époque à assigner à ces monuments soit encore indéterminée, on peut être certain d'avance qu'ils ne remontent pas à une très-haute antiquité, et l'on se trompera peu si on les considère comme des ouvrages du IIe siècle.

M. Jomard rappelle que le major Denham a vu et dessiné le monument d'où les fragments présentés par M. du Tour ont été tirés. Les dessins en sont gravés dans son ouvrage et représentent non pas des chasses, comme le fragment que l'Académie a devant elle, mais les travaux du labourage, des instruments de musique, etc. Ce monument n'est d'ailleurs pas antérieur au Ve ou au VIe siècle. Le nom du lieu indiqué par le major Denham diffère un peu : il écrit *Gherma* au lieu de *Gherza*.

M. du Tour présente la copie d'une inscription faite par les Arabes; M. Léon Renier la reconnaît pour une inscription latine.

M. de Longpérier dit que les procédés de copie employés par les Arabes altèrent les caractères latins jusqu'à leur faire perdre leur figure en les retournant.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du procès-verbal de la partie de la séance dernière, qui a été secrète.

MOIS DE JUILLET.

Séance du 2 juillet.

M. le président de la commission centrale administrative de l'Institut renvoie à l'Académie un message de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui lui a transmis un volume in-4 intitulé : *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne, par Al-Makkari,* publiés par MM. R. Dozy, G. Dugat, L. Krehl et W. Wright. — T. II, 1re partie, publiée par M. Reinhart Dozy.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

Institut impérial de France. Académie des beaux-arts. Rapport sur l'ouvrage de M. le comte de Laborde, membre de l'Institut, intitulé : De l'union des arts et de l'industrie;

The funeral oration of Hyperides over Leosthene, and his comrades in the lamian war, by Churchill Babington; in-4 ;

Lettre à M. Alfred Darcel, sur les inscriptions de la chapelle Saint-Éloi et les graffiti de la Gaule, par M. François Lenormant; br. in-8 ;

Inscription phénicienne de Marseille. Nouvelle interprétation par M. l'abbé J. J. L. Bargès; in-4 ;

Bulletin monumental ou collection de Mémoires sur les monuments historiques de France, dirigé par M. de Caumont; 3e série, t. IV, XXIVe volume de la collection, n° 5, in-8.

M. Lenormant, rapporteur de la commission pour le concours sur les Antiquités de la Gaule, prix Bordin, remis à 1860, propose la rédaction suivante :

« *Déterminer, par un examen approfondi, ce que les dé-*

couvertes faites depuis le commencement du siècle, en archéologie, en numismatique, en ethnographie, en philologie comparée, ont ajouté aux connaissances antérieurement acquises sur l'histoire et la civilisation de la Gaule jusqu'à l'époque des Antonins. »

Cette rédaction est adoptée.

M. de LONGPÉRIER présente, de la part de M. Martin Daussigny, le dessin d'un pied romain en bronze, appartenant au musée des antiquités de Lyon, lequel fut trouvé à Vaison, département de Vaucluse, et faisant partie de l'ancien cabinet Artaud.

M. EGGER lit un travail destiné à la séance trimestrielle des cinq académies (secrète), et intitulé : *Observations historiques sur les fonctions de secrétaire des princes chez les Grecs et chez les Romains.* L'auteur s'est proposé de montrer ce qu'a été chez les Grecs, particulièrement chez les rois de Macédoine, chez les Séleucides et chez les Ptolémées, la fonction de chef de la correspondance officielle, et jusqu'à quel point ces fonctions peuvent être assimilées à une secrétairerie d'État, telles qu'en présentent les monarchies modernes. Parvenu à l'époque romaine, il cherche comment s'est peu à peu organisé, autour des empereurs, le service de chancellerie que l'on trouve régulièrement établi dès le règne de Constantin et sous ses successeurs, et dont témoignent, à partir de cette époque, les Codes et la *Notice des dignités de l'Empire.* A cette recherche sont mêlées des considérations sur les secrétaires de princes qui ont laissé quelques souvenirs dans l'histoire littéraire.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres, et des observations sont adressées à l'auteur du mémoire, relativement surtout à l'analogie qu'il tend à établir entre les fonctions de secrétaire d'État dans les temps modernes, et celles des personnages chargés de l'office dont il s'agit chez les anciens.

L'auteur du mémoire, en défendant l'opinion qui fait le fond même de son travail, consent à la modifier dans le dé-

tail, en tenant compte des réflexions dont quelques-uns de ses confrères lui ont fait part.

(Ce travail étant destiné à une séance non publique, il nous est impossible d'en présenter une analyse plus complète, non plus que de la discussion à laquelle il a donné lieu[1].)

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'un message de M. le Ministre de l'instruction publique, qui lui transmet un mémoire de M. Heuzey, membre de l'École française d'Athènes, *sur l'Acarnanie*. Ce mémoire, composé de 136 pages de texte et de 8 dessins et plans, est renvoyé, conformément aux intentions de M. le Ministre, à la commission de l'École d'Athènes, chargée de préparer le rapport annuel sur les travaux de cette École.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre de M. Kaltschmidt, docteur en philosophie, qui présente à l'Académie, en sollicitant son jugement, un ouvrage manuscrit en douze cahiers, intitulé : *La Panglotte,* et qui a pour objet, comme s'exprime l'auteur, « de réunir par familles de mots, dans un système idéo-phonétique, le matériel complet des langues principales pour en rapprocher les mots identiques et créer ainsi l'organe de comparaison linguistique dont les travaux lexicographiques ont fait sentir le besoin. »

Renvoyé à la commission du prix Volney.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit une lettre de M. le chef d'escadron R. de Coynart et de M. Bardin, professeur à l'École polytechnique, qui le prient de mettre sous les yeux de l'Académie deux plans en relief et deux cartes à l'échelle de 1 pour 40,000. Ces deux plans et ces deux cartes représentent : 1° le mont Auxois et ses environs; 2° les environs

[1] Par un vote ultérieur, la Compagnie a décidé que ce mémoire ferait l'objet d'une lecture à la séance annuelle publique des cinq académies, du 14 août, dans laquelle M. Egger représenterait, sur la liste des lecteurs, l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous donnons ce mémoire in-extenso à la séance solennelle des cinq académies.

d'Alaise-lez-Salins. Ils sont accompagnés d'une légende dont l'objet est de fournir quelques renseignements sur les plans en relief qui n'ont pas encore été employés comme éléments dans les recherches historiques, de réunir les données topographiques et numériques contenues dans le VIIe livre de la guerre des Gaules sur l'*oppidum d'Alesia;* enfin de résumer les dimensions principales des deux localités, pour les rapprocher du texte des *Commentaires*. Les deux auteurs font hommage à l'Académie de leur travail, en appelant son attention sur la question agitée depuis deux ans au sujet de l'emplacement d'*Alesia,* et dont la solution leur paraît devoir être facilitée par la topographie plastique.

Renvoi de ces documents à la commission des antiquités de la France.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, de la part de M. H. Wallon, son vice-président, l'ouvrage intitulé : *De la croyance due à l'Évangile, examen critique de l'authenticité des textes et de la vérité des récits évangéliques*. « Cet ouvrage, ajoute M. Naudet, qui se recommande par une érudition aussi solide que consciencieuse, forme l'heureux complément des publications antérieures de M. Wallon, relatives à nos livres sacrés. »

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Dulaurier fait hommage à l'Académie de *la Chronique de Mathieu d'Edesse,* continuée par Grégoire le Prêtre, formant le premier volume de la collection qu'il a entrepris de publier sous le titre de *Bibliothèque historique arménienne.*

M. Egger fait hommage, au nom de M. Schœbel, connu par plusieurs publications savantes, d'une brochure intitulée : *De l'universalité du déluge.*

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Grammaires provençales de Hugues Faidit et de Raymond Vidal de Besaudun (XIIIe siècle); 2e édition par M. F. Guessard, professeur à l'École impériale des chartes ; in-8 ;

Pansophie, synthèse générale de la philosophie, précé-

dée d'un chapitre de logique, par M. Aug. Martin Delarivière ; br. in-8 ;

Bulletin monumental de M. de Caumont ; 3e série, t. IV, n° 6 ;

Journal asiatique ; 5e série, t. XI, n° 43 ;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais ; 1er trimestre, 1858, n° 29 ;

Monatsbericht der Königlichen Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin ; mai 1858, in-8 ;

Le Cabinet historique. Revue mensuelle de M. L. Paris ; juin 1858 ;

Annales de la propagation de la foi ; n° 179.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des commissions de publication de l'Académie, pendant le premier semestre de l'année 1858 :

Messieurs,

L'Académie vient de satisfaire à une longue attente du monde savant par la publication, malheureusement posthume, du grand travail de notre illustre confrère, M. Étienne Quatremère, savoir : trois tomes formant la partie orientale, première partie des XVIe, XVIIe et XVIIIe volumes des *Notices et extraits des Manuscrits*, et contenant le texte des Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, avec le commencement de la traduction française.

De plus, par une délibération récente sur la proposition de votre commission des travaux littéraires, en acceptant les offres de service de M. le baron de Slane, vous avez pourvu à la continuation et à l'achèvement de cette œuvre si habilement commencée.

Dans le même temps, vous avez mis au jour le deuxième tome du XIXe volume du même recueil (partie des langues d'Occident, anciennes et modernes), qui renferme : 1° un poëme allégorique de Méliténiote, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. Miller ; 2° une notice et des extraits d'un manuscrit intitulé *Gestes des nobles Françoys descendus du roy Pryam*, par M. Vallet de Viriville ; 3° *Extraits des manuscrits relatifs à la géométrie pratique des Grecs*, *Traité de la dioptre*, *par Héron d'Alexan-*

drie, etc., textes restitués, traduits en français et annotés par notre confrère M. Vincent.

A la deuxième partie du tome V des *Mémoires des savants étrangers* (sujets divers d'érudition), il ne manque pour paraître que le bon à tirer de la dernière feuille; cette partie se recommande par la variété comme par la solidité des travaux : 1° de M. Varin, sur les causes de la dissidence entre l'Église bretonne et l'Église romaine relativement à la célébration de la fête de Pâques; 2° de M. Vivien de Saint-Martin, sur la géographie de l'Inde; 3° enfin de M. de La Villemarqué, sur une inscription bretonne de Lomarec, près d'Auray, ingénieuse interprétation qui n'était pas encore entièrement imprimée lorsque vos suffrages associaient l'auteur à la Compagnie par les liens d'une collaboration plus intime.

La seconde partie du XXIII° volume de vos *Mémoires* a dépassé la quarantième feuille tirée; la copie qui doit en faire le complément est livrée à l'impression.

Vos commissions ne se sont pas ralenties pendant ce semestre, et même quelques-unes, que des occupations extraordinaires ou des maladies avaient forcées de suspendre leurs ouvrages, les reprennent et s'apprêtent à réparer un temps perdu à leur grand regret.

Les différents recueils des *Historiens des Croisades* vont désormais se poursuivre et marcher tous les quatre à la fois.

M. Reinaud vient d'ajouter au volume des historiens arabes, dont le tirage s'était arrêté à la soixantième feuille, plusieurs feuilles de texte et de traduction; la copie suivra sans retard pour le reste.

Pour les historiens grecs, M. Hase, dont la science infatigable se partage entre tant de devoirs de professeur, d'éditeur et d'académicien, se dispose, avec le digne auxiliaire qu'il a choisi, notre confrère M. Alexandre, à remettre cette partie en voie d'impression.

Celle des documents arméniens, commencée par M. Quatremère, se continue maintenant par les soins d'un savant orientaliste, M. Dulaurier, sous la surveillance de votre commission des travaux littéraires; plusieurs feuilles nouvelles sont en épreuves.

Enfin la partie des historiens occidentaux, qui n'a jamais souffert d'interruption, grâce au zèle de M. Le Bas et de son collègue M. Wallon, touche à la fin du deuxième volume; il est entièrement composé; l'impression des feuilles de la table des matières et du

glossaire va être terminée; il ne reste plus à rédiger que la préface, qui sera communiquée à la commission des travaux littéraires avant la fin de ce mois.

M. Brunet de Presles, qui s'acquitte avec persévérance du pieux devoir de publier le précieux travail de notre illustre et regretté confrère Letronne, sur les papyrus du Louvre, pour la deuxième partie du tome XVIII des notices et extraits des manuscrits, avait fini l'impression des 47 planches de fac-simile, lorsque vous avez autorisé l'addition de cinq planches supplémentaires qui reproduiront des pièces nouvellement connues. Le texte est imprimé en grande partie, toute la copie est entre les mains des imprimeurs.

Le VIIe volume de la *Table des Chartes et Diplômes*, dont M. Laboulaye est l'éditeur, s'est augmenté de douze feuilles d'impression.

Les matériaux dont se compose le XXIIIe volume du *Recueil des historiens de France* s'assemblent et s'élaborent par les soins de M. de Wailly; ils forment déjà la valeur de quatre cents pages in-folio.

Sous la direction de notre jeune confrère, M. L. Delisle, successeur de M. Guérard, désigné par lui-même, le trésor des documents destinés à la collection des chartes et diplômes des rois de France antérieurs au règne de Philippe-Auguste, ne cesse point de s'accroître.

On a copié aux Archives de l'Empire 73 chartes du fonds de Saint-Germain des Prés; à Angers, 308 chartes tirées du Livre-Blanc de Saint-Florent et du cartulaire de Saint-Serge; à Nîmes, 42 chartes conservées à la sacristie de l'église Saint-Gilles : en totalité 423 pièces.

On a continué l'examen et la copie des diplômes originaux des rois carlovingiens, qui sont communiqués à l'Académie par MM. les préfets.

On a commencé à arranger, suivant l'ordre alphabétique des sources, les 10,000 pièces provenant de la collection Moreau.

Un élève de l'École des chartes a été envoyé à Reims pour dépouiller les cartulaires et les collections de titres originaux qui appartiennent à la bibliothèque et au musée de cette ville. Cette mission nous a procuré la description détaillée de 18 cartulaires, le texte de 16 pièces carlovingiennes, dont 2 relevées sur les originaux et 14 sur les cartulaires, enfin le texte de 126 chartes

comprises entre les années 981 et 1180, qui toutes ont été copiées d'après les originaux.

M. Delisle lui-même a rapporté de Montpellier la notice de 905 pièces antérieures à l'avénement de Philippe-Auguste, parmi lesquelles on remarque 84 chartes carlovingiennes.

Votre commission de l'*Histoire littéraire de la France*, arrivée au XIVe siècle, poursuit avec assiduité cette nouvelle série de ses travaux. On sait que dans le plan primitif, respecté en cela comme en tout le reste par les continuateurs, les annales de chaque siècle sont toujours précédées de vues générales ou d'un *discours* sur l'état des lettres en France pendant les cent années qui vont suivre. Le discours préliminaire du XIIe siècle, qui est encore, comme tous ceux des premiers volumes, du plus ancien auteur de l'ouvrage, présente quelques observations sur les arts à la suite de considérations beaucoup plus développées sur l'histoire des lettres. Mais, à la tête du siècle suivant, il y a, sur l'un et l'autre de ces objets d'études, un discours à part. Pour le XIVe, l'abondance des documents, surtout dans l'histoire des arts, a dû rendre cette division plus nécessaire encore. Depuis plusieurs années, de nombreuses sections du discours sur l'état des lettres, par lequel commencera le tome vingt-quatrième, ne cessent point d'être rédigées, lues, discutées; et déjà quelques extraits de la partie de l'introduction qui regarde les arts ont été communiqués à la commission.

Vous n'ignorez pas que votre commission des travaux littéraires participe toujours à l'activité de toutes les autres, dans l'ensemble et le détail, par sa surveillance, par ses observations, quelquefois par son initiative.

A la gloire de toutes ces publications que vous ne cessez point d'entreprendre, d'avancer, de conduire à leur fin, le gouvernement et le public lettré joindront, pour vous en tenir compte dans leur appréciation équitable, l'utilité des ouvrages qui se produisent au dehors par vos inspirations et sous vos auspices, et ils mettront au nombre des plus importants services que vous aurez rendus à la science la continuation du *Gallia Christiana*, que vous avez provoquée par les programmes de vos concours, dont le XIVe volume, presque achevé aujourd'hui, sera dû à vos encouragements trois fois répétés, et dont le XVe volume se prépare en ce moment.

M. NAUDET annonce avec un profond regret à l'Académie qu'il se trouve dans la nécessité d'interrompre ses fonctions de Secrétaire perpétuel pendant quelques semaines, pour cause de santé. M. Guigniaut veut bien le remplacer.

M. LENORMANT, au nom de la commission du prix de numismatique, lit le rapport sur le concours de 1858.

Rapport sur le concours de numismatique.

La commission avait d'abord distingué, parmi les ouvrages qui ont paru en 1857, la *Description du musée du prince Basile Kotschoubey,* publiée à Saint-Pétersbourg par M. B. de Koehne, 2 vol. in-4. Mais l'auteur ne s'est pas contenté d'expliquer les médailles antiques de cette belle collection, formée des richesses tirées de la Russie méridionale : il a joint à son travail tout ce que les autres collections publiques et privées renferment de monuments du même genre ; c'est ainsi qu'il est parvenu à faire un ouvrage aussi complet que possible sur l'*Histoire et la numismatique des colonies grecques en Russie, ainsi que des royaumes du Pont et du Bosphore Cimmérien.*

Cet ouvrage fait connaître d'abord un grand nombre de monuments qui n'ont pas leur équivalent dans les collections de l'Occident. Il nous fournit ensuite les renseignements les plus précieux sur les colonies grecques établies au nord du Pont-Euxin. Les savants russes s'occupent depuis une trentaine d'années d'explorer les antiquités de ces provinces méridionales : le fruit de leurs recherches est de nous montrer l'art et la civilisation grecque de la belle époque en contact avec les populations barbares décrites par Hérodote, Hippocrate et Strabon. Les richesses numismatiques d'*Olbia* ou *Olbiopolis* nous étaient déjà connues en grande partie par la publication de M. de Blaremberg ; *Chersonesos* (Cherson) avait fourni à M. de Koehne lui-même le sujet d'un ouvrage considérable couronné en 1849. Mais dans l'ouvrage dont il s'agit, on voit figurer la nu-

mismatique des villes de ***Panticapée*** ou ***Bosporos,*** de ***Phanagoria*** en Asie, qui fait face à Panticapée, de ***Carcinitis,*** voisine d'Olbia, de ***Théodosie*** sur la côte occidentale de la Chersonèse taurique, et, en tirant vers l'embouchure du Phase, ***Gorgippia, Heracleum, Dioscurias.*** Deux monnaies frappées au nom de ***Sindes,*** avec la légende ΣΙΝΔΩΝ, associent les Barbares aux Grecs dans cette curieuse revue.

Le second volume, consacré aux rois, nous offre les monuments numismatiques qui se rapportent aux princes successeurs des Archéanactides, rois chez les Scythes et archontes à Panticapée. Les monarques scythes Canitès, Sarias, Pharzœus et Scilurus (ce dernier est seul mentionné dans l'histoire) dominaient dans plusieurs villes grecques et disputèrent aux derniers Spartocides (descendants de Spartocus) la possession de Panticapée. Ils possédaient un empire assez étendu et méritent d'être rangés parmi les souverains de race scythique qui subirent l'influence des Grecs. Un statère d'or de Pharzœus (cabinet impérial de Paris) que M. de Koehne n'a pas connu, porte, outre le monogramme d'Olbia et de Panticapée, celui de ***Maitæ,*** peuple qui, avec les Sindès, était placé, dès le Ier siècle avant notre ère, à la tête de la confédération scythique. Sur les plus anciennes inscriptions du règne de Pærisade Ier, ce roi porte le titre de Ἄρχοντος βοσπόρου καὶ Θεοδοσίης καὶ βασιλεύοντος Σίνδων καὶ Μαΐτων πάντιων.

M. de Koehne a rendu un service signalé à la science; la commission fait toutefois ses réserves après lui avoir décerné ses éloges : « Les développements historiques prennent dans son ouvrage une place évidemment exagérée, et plus d'une erreur grave s'y est glissée. » L'auteur, en employant la langue française et en rendant ainsi hommage à son universalité, a négligé de suivre les règles usitées chez nous pour la transcription des noms dérivés du grec. La commission n'aurait pas hésité cependant à attribuer sans division le prix de numismatique à M. de Koehne, si un autre ouvrage publié en 1857 ne s'était recommandé, mal-

gré son peu d'étendue (53 pages in-4), par les plus sérieuses qualités. C'est un mémoire sur les monnaies frappées par les Carthaginois en Sicile : *Memoria sulle monete Punico-Sicule*, par M. l'abbé Grégorio Ugdulena, de l'Académie de Palerme.

On se rappelle le pas que fit faire à la numismatique phénicienne M. l'abbé Barthélemy, et l'on sait avec quelle lenteur et quelle incertitude procédèrent ses successeurs. M. l'abbé Ugdelena, sans dissiper tous les doutes, a tracé un cadre excellent et a donné des attributions qui ont paru souvent satisfaisantes à MM. les membres de la commission, qui croient cependant devoir faire leurs réserves.

Le nom de *Caphra* ou *Cophira* semble, d'après une médaille bilingue, avoir été le nom carthaginois de Solunte, l'une des trois villes qui, suivant le témoignage de Thucydide, étaient restées aux Phéniciens, après que les colonies grecques se furent étendues sur toutes les côtes de l'île.

La ville phénicienne de *Rosmelkarz* n'est autre que l'*Heraclea Minoa* des Grecs. Cette attribution n'est pas nouvelle, mais M. l'abbé Ugdulena a réfuté victorieusement les objections qu'on élevait encore contre cette opinion.

C'est à lui que revient l'honneur d'avoir reconnu la légende Ια sur une pièce de bronze au type du coq, caractéristique d'*Himera*. Le nom Ια, sous la forme grecque ou phénicienne, ne s'applique peut-être pas directement à la ville d'*Himera*, mais à la localité qui n'en était séparée que par le fleuve du même nom et où les Carthaginois, presque aussitôt après avoir détruit la patrie de Stésichore, bâtirent une nouvelle ville à laquelle les Grecs donnèrent le nom de *Thermes d'Himera*, à cause des sources chaudes qui y attiraient les malades. Ce nom Ια, qui se trouve en grec (ἰάομαι) sur des pièces d'ancien style, frappées longtemps avant la prise d'Himera par les Carthaginois, n'était pas sans doute d'origine punique.

C'est M. l'abbé Ugdulena qui, le premier, a découvert l'attribution à Segeste, Αἴγεστα, Σέγεστα, des monnaies qui

portent la légende phénicienne dont le son serait Tsaïts. Il a reconnu cette légende sur une petite pièce d'argent qui porte en grec ΓΑΝΟΡΜΟΣ. Cette pièce, dit le savant rapporteur, doit remonter à l'époque des anciennes alliances de cette dernière ville avec les Carthaginois, quand elle réclama contre les Sélinontains l'appui de ces alliés, et elle prouverait qu'alors Panorme était au pouvoir des Grecs.

M. le rapporteur reproche au mémoire de M. l'abbé Ugdulena d'être trop sobre de développements historiques.

La commission a porté en outre son attention sur *le Catalogue de la collection des médailles et antiquités de M. le baron Behr*, par M. François Lenormant. Ce travail, dans lequel se sont glissées des erreurs, se distingue par un véritable progrès dans la classification des médailles grecques; elle y a remarqué des tentatives nouvelles pour fixer la valeur des lettres de l'alphabet cyprien, dont le système, emprunté à la fois à l'Égypte et à la Phénicie, offre un élément nouveau dans l'histoire de l'invention des écritures. Les caractères de quelques-unes des pièces ont paru assez voisins de ceux qui figurent sur les monuments sinaïtiques, et M. François Lenormant a pu en faire l'attribution nouvelle à des rois de Pétra.

Enfin la commission a pris en considération un travail sur les *Monnaies des Arverni* (Clermont-Ferrand, 1857), in-8, par M. Pighoux, qui a fait preuve de zèle et a rassemblé des matériaux utiles. Mais toutes les pièces qu'il a recueillies n'appartiennent pas aux Arvernes, plusieurs légendes sont restées sans explication et l'exécution des planches laisse beaucoup à désirer.

Le résultat négatif du concours de 1857 ayant laissé à l'Académie la somme dont elle dispose annuellement pour le prix de numismatique, la commission est d'avis de décerner l'un des deux prix à M. DE KOEHNE, pour son ouvrage intitulé : *Le Musée du prince Kotschoubey*, et l'autre à M. L'ABBÉ UGDULENA, pour son *Mémoire sur les monnaies des Carthaginois en Sicile.*

Elle est d'avis d'accorder une mention honorable à M. François Lenormant pour son *Catalogue de la collection des médailles et antiquités de M. le baron Behr;* le nom de M. Pighoux est mentionné pour son travail sur *Les Monnaies des Arverni.*

M. Alfred Maury, qui, dans un premier mémoire, avait soumis à un nouvel examen la valeur des lettres étrusques et les affinités qui existaient entre elles[1], a abordé, dans un second, l'étude même de la langue étrusque :

Mémoire sur la langue étrusque.

La première question qu'il a dû se poser est celle de la place qu'occupe cet idiome dans l'ensemble des langues humaines.

Lanzi avait cherché à expliquer par le grec certains mots, certaines phrases des inscriptions étrusques. La plupart des étruscologues italiens ont suivi la même voie, mais sans avoir pris le soin d'établir au préalable qu'il existait une parenté entre les deux langues. M. Lepsius précisa davantage cette opinion, mais il négligea cependant de la démontrer d'une manière systématique et complète. Cependant, remarque M. A. Maury, cette démonstration était indispensable à la recherche du sens des textes épigraphiques que l'Étrurie nous a légués. Leur déchiffrement ne pouvait être opéré par tâtonnements; il faut absolument, avant de le tenter, savoir dans quelle direction l'on doit s'avancer, autrement dit, à quelle famille de langues appartient l'étrusque et quels sont les vocabulaires et les grammaires qui peuvent avoir conservé les éléments dont cet idiome se compose.

Deux systèmes sont aujourd'hui en présence : l'un, adopté par Lanzi, Vermiglioli, Orioli, Conestabile, et la majorité

[1] *Voy.* l'analyse de ce travail dans le premier volume des comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. E. Desjardins. Année 1857.

des étruscologues, et d'après lequel l'étrusque serait de la même famille linguistique que le grec et le latin ; l'autre, qui rattache l'idiome tusque à l'hébreu et par suite à la famille sémitique, est adopté par Lanci, Jannelli, Leudier, Tarquini, etc.

M. A. Maury a d'abord examiné ce second système, qu'il a complétement rejeté. Il a montré que tout est arbitraire et forcé dans les rapprochements auxquels se sont livrés les partisans de cette seconde école. Le vague des voyelles hébraïques, le caractère dissyllabique des mots se prêtent à une foule d'identifications, acceptables en apparence, si on les prend isolément, mais qui ne se rattachent à aucun système grammatical sérieux et logique. L'arbitraire a été poussé si loin, que récemment, dans la *Revue archéologique*, le P. Tarquini, pour les besoins de sa cause, en expliquant par l'hébreu la grande inscription de Pérouse, a fait de *Lautnius*, mot qu'une foule d'inscriptions étrusques et latines nous montrent être un nom propre, un dérivé de l'hébreu *lahut*, combustion. Les procédés du P. Tarquini nous ramènent au temps où la philologie n'avait ni principes ni règles, où les lois de l'étymologie d'un idiome à l'autre n'étaient pas posées, et où des ressemblances de mots justifiaient tous les rapprochements. D'ailleurs, un fait capital et d'une grande importance dans la question, c'est que le système numéral étrusque n'est en aucune façon sémitique. Les noms de nombre, qui gardent toujours si fidèlement le caractère de famille d'un idiome, n'ont en étrusque aucune ressemblance avec les noms de nombre hébreux, araméens ou arabes.

La question du sémitisme de l'étrusque une fois écartée, M. A. Maury passe à la démonstration de l'origine indo-européenne de cette langue ; car c'est à cette opinion qu'il a essayé de prêter le secours de ses recherches. Il a divisé cette portion de son mémoire en deux parties. Dans la première, il établit que l'étrusque appartient à la même souche que le grec et le latin, c'est-à-dire à la souche indo-euro-

péenne. Dans la seconde, il essaie de déterminer dans quelle branche de cette famille il faut classer cet idiome.

Le savant philologue recueille tous les mots que les auteurs anciens nous ont donnés comme étrusques et dont ils nous ont fait connaître le sens, et il cherche si ces sens divers sont d'accord avec l'hypothèse d'une origine indo-européenne. Cet examen la confirme constamment à ses yeux.

On comprend que nous ne pouvons reproduire ici tous les rapprochements qu'a réunis le savant philologue. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns.

Suivant Hésychius, *aracos* avait en étrusque le sens du latin *accipiter*. On reconnaît là une forme très-rapprochée du grec ἱέραξ. Festus nous dit que *subulo* était un mot étrusque qui avait le sens de *tibicen*. On discerne aisément dans ce mot un composé du grec ἀυλός, flûte (*sub-ulo*). Plutarque et Valère Maxime nous apprennent que le mot *istros* ou *histros* voulait dire en étrusque un comédien, et c'est de là que paraît être dérivé le latin *histrio*. Il rappelle le grec ἵστωρ, ορος, lequel implique l'idée de récit, de narration. L'histrion était, dans le principe, un homme qui venait raconter une fable, débiter un apologue, en s'accompagnant de gestes et de poses mimiques. Le mot latin *cassis* avait, à ce que nous apprend Isidore de Séville, été emprunté aux Étrusques; c'est, au dire de Properce, un certain Lucumon qui avait inventé le casque. Or on retrouve dans ce mot le même radical que dans le grec κάσσυω, *coudre*, parce qu'originairement le casque était fait d'une peau de bête cousue (*galea*). Une peinture du beau tombeau découvert à Vulci par MM. Noel Desvergers et François nous démontre que l'étrusque *hinthial* qui se lit aussi sur un miroir de Vulci représentant la nécyomantie de l'*Odyssée*, signifiait une ombre de mort (en grec εἴδωλον). Dans son premier mémoire, M. A. Maury a montré la correspondance de l'*h* étrusque au φ grec. Cette forme étrusque répond donc à *fintial, phintial*, et, en enlevant la terminaison *al* propre aux substantifs étrusques d'une certaine classe, on retrouve le même radical que dans

le grec φάντασμα. Festus nous dit que les Étrusques écrivaient sur leurs maisons *arse verse*, qu'il traduit par : *averte ignem*. Dans *arse*, qui répond à *ignem*, on reconnaît le radical du verbe latin *ardere*, dérivé lui-même du sanscrit *ard* impliquant l'idée de destruction, d'anéantissement. Le mot *verse* pour *averte* dénote non-seulement un verbe composé du même radical, mais un impératif de la même forme. Festus nous apprend encore que l'étrusque *mantissa* répondait au latin *additamentum* et s'appliquait à un excédant de poids inutile. On y reconnaît la même racine que dans le grec ματάζειν, qui se trouve avec ce mot étrusque dans le même rapport que κωμάζειν avec le latin *comissari*, ὄβρυζον avec *obrussa*, πυτίζειν avec *pytissare* ; *n* ayant été inséré en vertu de la tendance nasale propre à la vocalisation étrusque.

M. A. Maury opère des rapprochements du même genre à l'aide de mots tirés des inscriptions étrusques et dont le sens ressort avec évidence de l'examen seul de ces monuments. Nous nous bornerons encore à citer quelques-uns de ceux que le savant philologue donne en grand nombre.

Le mot *suthi* qui se lit en tête de diverses inscriptions a été traduit généralement par *salus* ou *saluti*, *quies* ou *quieti*. Ce sens est confirmé par les récentes découvertes de l'inscription de *Poggio del Cavaluccio*. Ce qui amène à l'interpréter ainsi, c'est sa présence dans diverses nécropoles. Le mot *eca* qui le précède en deux circonstances avait fait croire à Raoul Rochette que Suthi était le nom d'une déesse et il rendait *eca* par demeure (le grec οἶκος). La présence de ce mot *eca* sur un disque trouvé à Ponte dell'Abbadia semble contraire à cette conjecture. D'ailleurs on rencontre *suthi* employé si souvent avec des prépositions et des désinences de cas, qu'il est impossible de n'y pas reconnaître un substantif commun, ce que confirment encore les noms propres dont il est parfois suivi. Ce sens de *suthi*, traduit par *salus*, une fois admis, on sera frappé de sa parenté avec le grec σωτηρίον, la racine σώζω, σάος, σῶς, *salvus*, laquelle se rattache au *sah* sanskrit (sain, *sanus*). L'expression *suthil* qui se lit

sur des offrandes signifie *donum pro salute*, de la même façon que *Minerval* signifiait un don de Minerve ou en faveur de Minerve.

Les anciens nous donnent la doctrine des dieux Mânes comme étant d'origine étrusque. Le dieu qui régnait sur ces divinités infernales s'appelait *Mantus*. « *Quod etrusca lin-* « *gua Mantum Ditem patrem appellant*, » écrit Servius. *Mania* était de son côté la reine des Mânes et des Lares. Cette *Mania* se reconnaît sur les miroirs étrusques dans une déesse dont le nom est écrit *Mean*, qui ressemble aux *Laras* ou Lares féminines. Or ce mot *mânes* est tout indo-européen, c'est le *manas* sanscrit qui signifie *esprit*, d'où sont dérivés le grec μένος, l'irlandais *meina*, l'anglais *mind*. Le *jour* confondu avec l'*aurore* est appelé sur les vases étrusques *eman*, *emar*. On reconnaît dans ce mot le correspondant du grec ἦμαρ.

Plusieurs inscriptions funéraires étrusques fournissent le mot *lupu* employé dans le sens de *cinerarium* ou tombeau. On y discerne le même radical que dans le grec λείπω, parfait λέλοιπα. On disait effectivement en grec ὀστέα λείπειν et les reliques s'appelaient λείψανα. Un autre mot qui figure dans les mêmes inscriptions est *tularu* ou *ularu*, qui répond tout à fait en grec à ὀλλάριον, en latin *ollarium*, la *schola ollarum* des inscriptions.

L'étrusque *puia* ou *thuia*, fille, rappelle à M. Maury le grec υἱός, le latin *filius*, *filia*. Le mot *aivil*, *aivi*, que des inscriptions bilingues (étrusques et latines) nous montrent avoir le sens d'*âge*, est de la même famille que αἰών, l'*ævum* latin, le gaëlic *uire*, l'irlandais *uaine*. Le *ril* ou l'*aril* des inscriptions bilingues répond à *annorum*; c'est le *yarê* zend, le *yêr* gothique, le *year* anglais, l'armoricain *eur*, *ur*, le grec ὥρα, saison.

Le savant académicien fait encore ressortir l'analogie de *etera*, étrusque, qui a le sens du latin *secunda*, avec l'ἑτέρα grec.

Ces divers rapports entre les noms étrusques et des mots

indo-européens sont suivis de rapprochements analogues pour les adjectifs et les verbes. M. Maury retrouve dans les adjectifs la terminaison *al* répondant à *alis* latin, et le verbe substantif *mi* analogue à ἐιμί et au sanscrit *asmi*.

M. Maury, passant ensuite aux noms de lieux, de lacs et de rivières étrusques, tels que *Benacus, Arnus, Graviscœ, Cortona,* etc., y retrouve encore des noms indo-européens. *Arnas* en sanscrit védique signifie *eau,* Cortona se rattache à la racine χόρτος, *hortus* (slave *gorod, grad,* goth *gards*), dérivé du sanscrit *khardis,* enclos, clôture, et par extension ville.

Après avoir ainsi établi que les sens d'une foule de mots étrusques ramènent à la famille indo-européenne, l'auteur du mémoire entreprend une détermination plus rigoureuse, celle de la branche de cette famille à laquelle appartient la langue étrusque.

Les rapprochements auxquels s'est livré M. Maury dénotent sans doute une parenté entre l'étrusque et le grec; mais il suffit de jeter les yeux sur les inscriptions pour se convaincre que cette parenté ne va pas jusqu'à une affinité étroite; et l'on ne peut induire le sens des phrases et des mots contenus dans ces inscriptions, de la simple comparaison avec les formes helléniques correspondantes.

Les données ethnologiques que l'on possède sur les Tusques suggèrent naturellement l'idée de chercher soit dans le rhétien ou dialecte du canton suisse des Grisons, soit dans le lydien, des moyens d'interprétation. En effet Tite-Live, Pline et Justin s'accordent à représenter les Rhétiens comme étant de la même race que les habitants de l'Étrurie, et d'un autre côté une opinion qui s'appuie sur Hérodote attribue une origine lydienne à la civilisation étrusque. M. Maury déclare avoir étudié avec un grand soin la grammaire et le vocabulaire du dialecte romanique parlé dans les anciennes Ligues grises, et n'y avoir trouvé qu'un latin altéré, une sorte d'italien qui ne peut avoir gardé qu'un fort petit nombre de mots étrusques. On sait peu de choses de la langue lydienne,

que MM. Chr. Lassen et J. Oppert rangent aujourd'hui parmi les idiomes sémitiques. M. P. Boetticher a réuni dans ses *Arica* tous les mots qui en ont été transmis; M. Maury n'a pu y reconnaître un seul vocable ayant de l'analogie avec les mots étrusques de sens connu.

Détourné de tenter cette voie par sa stérilité évidente, il a dû naturellement se diriger du côté des idiomes indo-européens, dont les noms de nombre présentent le plus de ressemblance avec ceux qui se lisent sur les dés étrusques de M. Campanari et qu'a publiés le *Bulletin de l'institut archéologique de Rome* de 1848. Ces noms sont :

Maχ (un), *thu* (deux), *zal* (trois), *huth* (quatre), *ki* (cinq), *sa* (six).

Leur physionomie est incontestablement indo-européenne. *Maχ* rappelle le μία grec; *thu* se rapproche de *duo:* M. Maury ayant fait voir, dans son premier mémoire, que le *th* étrusque représenté par un *O* répond au *d* latin. *Zal* est le correspondant de *ter;* les Étrusques remplaçant *l* par *r* et le *t* étant affine de *z. Huth* et *sa* s'éloignent un peu des mots grecs et latins correspondants. *Ki* se rapproche de *quinque.* La véritable forme de *cinq* en étrusque est au reste *kis*, qui se lit, à la suite de l'âge du défunt, sur une inscription d'un sarcophage découvert à Toscanella.

Dans les familles germanique et slave, les noms de nombre présentent des formes beaucoup plus éloignées de ces noms que ceux de la branche gréco-latine. La terminologie numérale du sanscrit s'éloigne aussi notablement de celle qu'offrent les dés Campanari, sauf les mots deux *(dvi)*, trois (*tri*), six *(shash)*, qui sont d'ailleurs les types des mots latins correspondants. Mais dans la famille celtique, on retrouve au contraire des noms de nombre ayant avec les noms étrusques une beaucoup plus grande ressemblance. Ces noms sont : *Fear*, *Aon*, *Ean* (un); *Dha*, *Da* (deux); *Tri* (trois) ; *Ceithir*, *Cithir* (quatre) ; *Cuiq* (cinq); *Sa*, *Sia*, *Se* (six). On voit, en effet, reparaître dans cette liste le *dh* pour initiale du mot signifiant *deux* et correspondant au *O*

étrusque. *Ceithir* rappelle le *huth*; car *h* étrusque, d'après ce que M. Maury a établi dans son premier mémoire, répond souvent au *c* dur. *Ki* ne diffère de *cuiq* que par l'aspiration qui s'ajoute à la fin d'une foule de mots celtiques; enfin *sa* est tout étrusque. Le mot qui signifie *un* diffère seulement complétement en étrusque et en celte. Mais il est à noter que *f*, dans *fear*, *fir*, est une aspiration toute semblable au digamma étrusque, qui représente l'esprit doux des Grecs. Ce digamma remplace fréquemment dans les transcriptions des noms latins le *v* et le *b*, en sorte que *fear*, *fir* répond à une forme analogue à *bear*, *bir*, qui commence comme *Maχ* par une liquide. Les liquides s'échangent fréquemment dans les langues celtiques, où l'on retrouve également des gutturales finales. L'analogie de *z* et du χ grec nous est confirmée par celle du *kha* arabe et de *r*, de l'*aïn* et du *rhïn*. En sorte que *Maχ* et *Fear* sont beaucoup moins éloignés qu'on ne serait tenté de l'admettre à la première vue.

Orioli a conclu avec une certaine vraisemblance, de la forme étrusque du nom d'Octavius (*Uthave*), que le mot *huit* devait être en étrusque *uth*, et de la forme du nom de *Septimii filius* (*sehtmnal*), que le mot *sept* se disait en étrusque *seht*; enfin il a montré que *dix* se disait probablement *desen*. Or, ajoute M. Maury, sans parler du sanscrit *daçan* (dix), notons qu'en irlandais sept se dit *sicht*, *sacht*; et huit, *ocht*, *oht*; dix, *des* ou *deish*. Les recherches d'Orioli ajoutent donc de nouveaux éléments de ressemblance entre les terminologies numérales étrusque et celtique. D'un autre côté, les noms fournis par les dés Campanari ne sont pas sans beaucoup de ressemblance avec les noms de nombre ombriens tels qu'ils résultent de l'étude qu'en ont faite MM. Aufrecht et Kirchhoff. En effet, en ombrien deux se dit *dur* et, en composition, *du*; trois, *tri* ou *tre*; six, *seh* ou *sehe*; dix, *desen*.

M. Maury croit retrouver sur un sarcophage découvert à Toscanella le nombre *cent* écrit *cealχs*, qui lui rappelle le *cead* irlandais, le gaélic *ciad*, *ceud*.

Cette analogie entre les noms de nombre de l'Étrurie et la branche hibernico-calédonienne a conduit l'auteur du mémoire à chercher si d'autres ressemblances ne se trouveraient pas entre l'étrusque et les idiomes celtiques qui se conservent en Écosse et en Irlande. Et il est arrivé à se convaincre qu'il y avait en effet entre eux des analogies nombreuses qui autorisent à admettre une parenté étroite. Nous nous voyons encore forcé de ne produire ici que quelques-unes des preuves que le savant philologue a administrées à l'appui de son opinion.

Les inscriptions étrusques présentent souvent le mot *clan* avec le sens de *natus*, *filius* (issu de). Or, en gaélic, *clann* signifie enfant, descendant. Le latin *capra* était, selon Hesychius, un mot emprunté à l'étrusque, et, en gaélic, *gabhar* signifie chèvre (armoricain *gavr*). Le mot *fanu* se lit plusieurs fois dans les inscriptions étrusques avec le sens de *fanum*, ce qui donne à penser que ce mot avait été pris aux Étrusques par les Romains. En gaélic, *fan*, *fain*, aujourd'hui obsolète, signifie un temple, une chapelle, et ce mot n'a pu être introduit en Écosse par les auteurs chrétiens qui ne s'en servent presque jamais pour désigner une église. C'est le sanscrit *vana*, adoration. Festus nous dit que les Étrusques appelaient le ciel *Falandus*, *Falando*. Or, si l'on compare les noms latins écrits en étrusque, on voit que ce mot devait s'écrire *Flandu*, *Flando;* et, en gaélic, le ciel, le firmament se dit *Flaitheas*, qui n'en diffère que par l'insertion de la nasale, laquelle, dans son premier mémoire, M. Maury a montrée être propre à l'idiome des Tusques. On reconnaît dans ce mot une forme du sanscrit *varouna*, du grec ὀυρανός, avec la substitution tout étrusque de *l* à *r*.

Le latin *vir*, homme, dérivé du sanscrit *vira*, était vraisemblablement étrusque d'origine et se retrouve dans les inscriptions étrusques sous la forme *per*. Or, en gaélic, un homme se dit *fear*, *fir*. Ce mot nous fournit l'explication du nom de Porsenna, qui est toujours écrit sur les inscriptions *Percenna* ou *Pescenna*, et d'où sont dérivés les noms pro-

pres latins de *Percennius*, *Pescennius*; car, en gaélic, le mot homme, *Fear*, suivi d'un autre nom, sert à former des substantifs qualificatifs de dignité, d'emploi, d'état. Ainsi *Fear-tighe* veut dire un land-lord, proprement *l'homme de la maison; Fear-cairde*, marchand, signifie proprement l'homme du commerce et répond à l'allemand *kaufmann*. Or, en gaélic *cean* veut dire tête, chef. Percenna paraît donc avoir signifié homme-chef. Le nom de Porsenna aura été vraisemblablement, comme celui de Brennus, pris à tort pour un nom propre; ce serait, selon M. Maury, un nom de dignité; ce que confirment les paroles de Denys d'Halicarnasse, qui dit que le roi de Clusium était *surnommé* Porsenna. De même le nom étrusque de Mæcenas, vraisemblablement identique à Mezentius, signifie *fils de chef, de roi* (Mac-cean, Mac-ceannas), sens que justifie le vers si connu d'Horace :

Mæcenas atavis edite regibus.

M. Maury trouve de même l'explication du nom de *Lars, Lartias*, écrit sur les inscriptions *Lars* ou *Lath*, dans le gaélic *flaith, flath*, signifiant un héros, un brave, et dans lequel *l* est précédé de *f*, destiné à rendre l'aspiration de *l* étrusque, qu'il a expliquée dans son premier mémoire et qui rappelle *l* du franc *Klowig*, *Lowig*, et *l* barré des Slaves.

D'autres rapprochements entre l'étrusque et le gaélic sont fournis à l'auteur par la comparaison du *Tagès* étrusque et du *taig* obsolète gaélic, signifiant *la loi, la coutume;* du latin *iduare* emprunté à l'étrusque et du gaélic *eadar*, *idar*, et de l'irlandais *idir*, impliquant l'idée de séparation, de division ; de l'étrusque *lanista*, bourreau, passé en latin avec le sens de maître, de gladiateur, et le gaélic *lann* signifiant *avoir l'épée à la main, combattre avec l'épée*.

M. Maury a également fait ressortir l'analogie des noms de lieux et de rivières de l'Étrurie et des contrées celtiques. L'*Arnus*, l'Arno actuel, trouve son équivalent dans l'*Iern*, l'ancien nom du Shannon ; la Glanis ou Clanis (la

Chiana actuelle), dans le celte *glen*, vallée étroite qui a donné les noms de rivières *Glen*, *Clain*. La *sylva Cæsia* de l'Étrurie lui rappelle les noms de *Cuise*, *Coise*, *Cotterets*, dérivés du *coat*, en celte *bois*, d'où sont sortis, par une autre voie, les noms de Chessy, Crécy, Choisy, etc. Enfin le *fretum* latin paraît au savant académicien un mot emprunté par les Romains à l'Étrurie, et dont le prototype se retrouve dans le *frith* appliqué en Ecosse et dans les contrées hibernico-calédoniennes seulement, à des mers resserrées, à des détroits, comme l'indique le mot *fretum* en latin.

L'étude de la religion étrusque, qui a conduit M. Maury à ses études sur la langue, lui ouvre un champ non moins vaste de rapprochements. Après avoir reconnu dans les *Æsar* ou dieux étrusques une forme plurielle de l'Esus gaulois et voisine de l'ombrien *esunu*, qui a le sens de divin, comme l'ont fait voir MM. Aufrecht et Kirchhoff, il montre la ressemblance du nom du dieu étrusque *Orcus*, et de l'irlandais *Orc*, signifiant la mort ; de *Tinia*, *Tina*, le Jupiter porte-foudre des Etrusques, et du gaélic *teine*, qui a le sens de feu, flamme, et entrant dans le mot *teine-adhair*, l'éclair. Ce mot lui fournit également l'explication du mot étrusque *bidental*, dont la terminaison, de même que celle des mots *puteal*, *larentinal*, indique la provenance. *Bidental* ou mieux *Bi-teintal* signifie qui a été deux fois frappé de la foudre, sens que les Latins, faute de le comprendre, ont voulu expliquer par le sacrifice d'une brebis âgée de deux ans, aux lieux qui avaient été deux fois atteints du feu céleste.

Dans le nom d'*Acca Laruntia*, la sœur de Camilla, selon Virgile, l'épouse du Tusque Tarutius, et qui se confondait avec *Larunda*, la mère des *Lares*, on reconnaît le celte *aic*, *ac*, qui signifie race, postérité. Acca Laruntia était donc la personnification de la famille des Lares ou *Lasa*.

M. Maury trouve aussi, dans les idiomes hibernico-calédoniens, l'explication du nom étrusque de Lares ou *Lases*, lequel signifie, selon Arnobe, maître, seigneur. C'est aussi

du mot *flath, flaith*, héros, commandant, brave, qu'il lui semble dérivé. Des traces de la croyance aux Lares se conservent d'ailleurs encore en Irlande dans les traditions relatives aux *Cluricaunes*, esprits familiers qui en ont tous les traits. La Lare ou *Lasa*, car tel est le nom de ces divinités sur les miroirs étrusques, forme qui résulte de l'affinité du O (th) et de S, est, par excellence, la déesse domestique, *Lasa Fecu* (Λάσα οἴχου), comme elle est appelée sur un miroir du collége romain.

M. Maury pense avoir aussi découvert l'explication des noms d'Aruns et de Lucumon, lesquels signifient, le premier, le prêtre-juge, et le second, le chef de la tribu. *Aruns* répond à Ἰαρεύς, éolien, Ἰαρεύς Ἰαρών, comme *aracos* à ἱέραξ. C'est l'*airn*, en gaélic juge, dont le radical se reconnaît dans l'*iern* des inscriptions gauloises, avec le sens : *a consacré*, et le *hareutuse*, qui termine, avec la même signification, la grande inscription de Pérouse, publiée par Vermiglioli. *Lucumon* écrit en étrusque *Luχumu, Luaχmu*, est le *Luchdmionn* gaélic qui signifie le *chef* ou *la tête de la tribu*.

Avant d'en finir avec les rapprochements de noms, nous en citerons un qui est des plus curieux entre ceux qu'a proposés M. Maury. On lit fréquemment, sur les inscriptions funéraires étrusques, le mot *leine*, *lein*. Il accompagne toujours l'indication du nombre d'années (*ril*) qu'a vécu le défunt. Et il est à noter que toutes les fois qu'il est employé, le mot *avil*, âge, ne paraît pas. Evidemment il en occupe la place et doit avoir à peu près le même sens. Or, en gaélic comme en irlandais, *linn* signifie une génération, une race, exactement ce qu'est en grec γένος.

Passant aux pronoms, M. Maury retrouve dans le démonstratif étrusque *eka*, *ekas, eke, ekê*, l'ombrien *eso, esu*, l'osque *eiso*, *eiseic* et le gaélic *e-so, i-so, e-sin*. L'étude du pronom le conduit à expliquer l'inscription étrusque du vase de M. Emile Braun, qui représente les adieux d'Admète et d'Alceste. Leurs noms sont écrits sur le vase ; on ne saurait donc avoir de doute. Mais près du personnage de Charon,

s'apprêtant à emmener Alceste, on lit : *Ekê ersce nas Aχrum Eperorse*, que le savant académicien traduit par « Hanc arcet (ou *arcebit*) non Acheron Pulartes. » Le surnom de Pulartes, portier (πυλάρτης), est donné sur d'autres vases à l'Achéron, confondu par les Etrusques avec Charon.

M. Maury retrouve dans les verbes étrusques la terminaison de la troisième personne en *se*, *ke*, correspondant au grec κε, ε, et qui existe également en gaélic, la première personne de l'indicatif présent en *mi* répondant à l'εἰμί grec et à la terminaison *mé* ou *mi* hibernico-calédonienne. Il retrouve aussi en latin certains verbes étrusques ; par exemple *cal*, *calare*, signifiant *appeler*, qui avait donné naissance au latin *calendæ*, *kalendæ*, d'origine étrusque. En gaélic *calair*, aujourd'hui obsolète, signifie un crieur (le *calator* latin) ; *cal* veut dire voix ; *callan*, bruit, clameur. C'est la même racine que le grec καλεῖν. La forme abrégée *cal* se lit sur diverses inscriptions étrusques.

Entre les particularités grammaticales qui rapprochent l'étrusque des idiomes hibernico-calédoniens, M. Maury signale l'addition d'un *t* devant les mots commençant par une voyelle ou une aspiration. Cette particularité, évidente pour les mots *ularu* écrit *tularu*, *Aplu* écrit *Taplu* (Apollon), *Turms* écrit pour Ἑρμῆς, a permis au savant philologue de reconnaître dans la déesse *Turan*, toujours représentée dans les sujets mythologiques empruntés à la Grèce, à la place de Vénus, l'Urania hellénique. Car il est à noter que dans ces compositions, les artistes étrusques substituent parfois au nom propre de la divinité son surnom ; c'est ainsi qu'Hercule est appelé *Calanice* (Καλλίνικος). La même adjonction du *t* ou *th* initial fait reconnaître sur le miroir Durand, dans la *Lasa thimre*, la Lasa de l'amour, du désir (ἵμερος), faisant pendant à la *Lasa racuneta* (*Lasa iracundiæ*), c'est-à-dire la Lasa de la vengeance, accompagnement bien naturel dans un sujet qui représente Agamemnon, Ajax, Ménélas et Hélène.

Cette même addition du *t* initial s'opère aussi souvent en

gaélic. Toutes les fois qu'un substantif ou nominatif singulier commence par une voyelle ou par un *s* suivi d'une liquide, on le fait précéder d'un *t*. Certains noms ont pris de même, par l'influence de la prononciation celtique, un *t* initial, de même que des noms latins l'ont reçu dans les inscriptions funéraires étrusques. Ainsi on lit sur ces dernières *Thepuza* pour *Æbutia*, *Tlabon* pour *Labon*, *Thecsa* pour *Accesia*, *Thapana* pour *Apamia*. De même on dit en gaélic *orc* ou *torc*, *cuirc*, pour un cochon. C'est par une addition du même genre que *Arnas*, eau en sanscrit, est devenu *Tarnes* (le Tarn), et que *amita* a fait en français tante.

La connaissance de cette addition du *t* initial en étrusque a permis à M. Maury d'expliquer comment, dans une inscription bilingue, le nom de *Nigri filius* (NIGRI F.) a été rendu par le mot inexpliqué jusqu'à présent de *Thapirnal*. Ce mot, le *th* enlevé, devient *Apirnal*, qui signifie *fils d'Aper* ou d'*Afer*. Et le nom d'*Afer* a rendu le latin *niger* de la même façon que le grec αἴθιοψ; par une raison analogue, l'allemand *mohr*, le français *moreau* signifient *noir*.

L'ensemble de toutes ces considérations a conduit M. Maury à admettre que l'étrusque était lié de près aux langues celtiques et surtout à la branche hibernico-calédonienne, reste de l'ancien idiome gall, ainsi que l'ont établi plusieurs celtologues. Il avoisinait, d'un autre côté, l'ombrien, langue d'une population que Solin et Isidore de Séville disent avoir été de souche gauloise. Cette double parenté est d'ailleurs en parfaite harmonie avec celle qu'assigne aux Etrusques leur position géographique.

M. Adolphe Regnier donne lecture du rapport qui lui a été demandé par l'Académie sur l'envoi qu'a fait M. B. H. Hodgson, correspondant de la Compagnie, d'une notice accompagnée de planches concernant les trois sortes de monuments bouddhiques qui existent au Nepâl.

M. B. H. Hodgson, célèbre par ses travaux sur le bouddhisme et sur la zoologie de l'Inde, a envoyé à l'Académie un Mémoire sur l'architecture bouddhique, accompagné de

nombreux plans et dessins Il divise les monuments bouddhiques, dont il traite, en trois classes, les *Tchaityas*, les *Kûtâgâras* et les *Mandalas*, et donne sur chaque classe d'intéressants détails, particulièrement sur les *Tchaityas*, qu'il distingue en *Tchaityas mémoriaux* proprement dits, et en *Tchaityas sépulcraux*, ou renfermant des reliques[1]. Le Mémoire se termine par une note importante sur le dogme et le culte bouddhiques, où l'auteur refuse à cette religion cette unité de doctrine que d'autres savants lui ont attribuée.

Séance du 16 juillet.

M. Guigniaut, Secrétaire délégué par M. le Secrétaire perpétuel absent, donne lecture d'une lettre de M. Dehèque qui offre à l'Académie l'*Oraison funèbre d'Hypéride en l'honneur du général Léosthène et des soldats morts dans la guerre Lamiaque*, texte de M. Churchill Babington, Cambridge, 1858, avec traduction française, gr. in-8, Paris, 1858. La Compagnie applaudit à l'heureuse idée qu'a eue M. Dehèque de donner ce complément inattendu au deuxième volume des *Oratores attici*, publiés par lui dans la bibliothèque grecque de MM. Firmin Didot.

M. le Secrétaire délégué lit ensuite une lettre de M. E. Mulsant, secrétaire archiviste de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, accompagnant l'envoi du tome VI, nouvelle série, 1857-58, des Mémoires de cette Académie, 1 vol. in-8.

La Compagnie décide qu'elle nommera une Commission chargée de présenter à son choix trois sujets pour le prix ordinaire annuel de l'Académie et pour le prix Bordin, qui devront être décernés l'un et l'autre en 1860. Pour le pre-

[1] M. Hodgson a recueilli les documents qui lui ont servi à composer ce mémoire, pendant qu'il demeurait à Kathmandou, en qualité de résident anglais près la cour du Népâl.

mier, le sujet semble devoir être choisi parmi les questions de géographie comparée, de chronologie ou de mythologie. Quant au prix Bordin, le tour de l'archéologie, de l'histoire ou de la littérature de la Grèce paraît être venu. L'Académie décide qu'une seule commission de six membres, auxquels se joindront les membres du bureau, sera nommée à l'effet de préparer et de proposer trois sujets pour chacun des deux prix.

La commission nommée au scrutin secret se compose de MM. JOMARD, HASE, LE CLERC, LENORMANT, LABOULAYE et RENAN.

M. HASE, rapporteur de la commission des antiquités de la France, lit la liste des récompenses décernées par elle pour l'année 1858 :

Dans la séance du 2 juillet 1858, la commission a été d'avis, après discussion, de décerner la première médaille (500 fr.) à M. RABANIS, ancien professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, pour son ouvrage intitulé : *Clément V et Philippe le Bel.*

La seconde médaille (500 fr.) à M. GRÉGOIRE, professeur d'histoire au lycée impérial de Versailles, pour son ouvrage intitulé : *La Ligue en Bretagne.*

La troisième médaille (500 fr.) à MM. LES PROFESSEURS DU COLLÉGE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, de Besançon, pour les quatre volumes qu'ils ont publiés sur la vie des saints de Franche-Comté.

Dans sa séance du 9 juillet, la commission a été d'avis d'accorder des rappels de médailles à MM. :

1. De Caumont, correspondant de l'Académie : *Statistique monumentale du Calvados,* t. III, in-8.

2. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or : *Le Bailliage de Dijon,* 1 vol. in-8, et de l'*Oppidum* chez les Celtes, ms., petit in-fol.

3. Azéma de Montgravier, correspondant de l'Académie : *Etudes d'histoire et de topographie sur le Dahra,* ms., petit in-fol.

La commission est d'avis d'accorder des mentions très-honorables à MM. :

1. Émile de la Bédollière : *Mœurs et vie privée des Français dans les premiers siècles de la monarchie*, 3 vol. in-8.

2. Semichon : *La Paix et la trève de Dieu*, 1 vol. in-8.

3. Lespinois : *Histoire de Chartres*, t. II, 1 vol. in-8.

4. Melleville : *Dictionnaire historique et géographique du département de l'Aisne*, 2 vol. in-8.

5. Laferrière-Percy : *Histoire du canton d'Athis*, 1 vol. in-8.

6. Merlet et Moutié : *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Cernay*, 2 vol. in-4.

7. Mahul : *Cartulaire et Archives de Carcassonne*, t. I, in-4.

8. Deschamps de Pas : *Sceaux des comtes d'Artois*, 1 vol. in-4.

9. D'Arbois de Jubainville : *Etudes sur les documents conservés dans les archives de Troyes*, br. in-8.

10. Lepage : *Le Trésor des chartes de Lorraine*, 1 vol. n-8.

11. Le général Jacquemin : *Recherches archéologiques sur le harnachement*, ms., petit in-fol.

12. De Beaurepaire : *De la vicomté de l'eau de Rouen*, 1 vol. in-4.

13. L'abbé Caneto : *Sainte-Marie d'Auch : Atlas monographique de cette cathédrale*, in-fol.; *Tombeau de saint Léothade, évêque d'Auch, de 691 à 718*; *Essai de diplomatique et souvenirs d'histoire locale à propos d'une charte auscitaine écrite en langue romane*, br. in-fol.

La commission a été d'avis d'accorder des mentions honorables à MM. :

1. Richard : *Histoire de l'abbaye de la Grâce-de-Dieu* (diocèse de Besançon).

2. Georges de Soultrait, comte de Toury : *Armorial du Bourbonnais*.

3. De Lacuisine, président de chambre à la Cour impé-

riale de Dijon : *Le Parlement de Bourgogne, depuis son origine jusqu'à sa chute.*

4. Cambouliù : *Renaissance de la poésie provençale ; Clémence Isaure.*

5. Emm. Bousson de Mairet : *Annales historiques et chronologiques d'Arbois,* département du Jura.

6. Martin d'Aussigny, conservateur du Musée des antiques de Lyon : *Voie romaine à Lyon ; Inscription de Sabinius à Lyon.*

7. Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Académie : *cinq brochures* sur diverses questions d'archéologie.

8. De Longuemar : *Essai sur l'Eglise de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.*

9. Bouillet : *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne; Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne.*

10. L'abbé Poquet : *Précis historique sur Vic-sur-Aisne ; Promenade archéologique aux environs de Soissons ; Notice sur l'église abbatiale d'Essones.*

11. Caix de Saint-Aymour : *Notice sur la chambrerie de l'abbaye de Troarn.*

M. Texier fait hommage à l'Académie de son Mémoire lu devant elle et publié par lui sur *les Ports antiques situés à l'embouchure du Tibre.* Paris, 1858, in-8.

M. Vincent lit une note intitulée :

Sur la théorie des enclitiques.

Cette note a pour but d'expliquer les raisons qui ont porté le savant membre à modifier, sous le rapport de l'accentuation, l'orthographe de quelques mots dans le tirage à part de son édition du *Traité de la Dioptre d'Héron d'Alexandrie*[1]. Du reste, il s'agit uniquement de la détermination et des qualités des mots auxquels appartient la qualification d'enclitique. Il y a deux questions à examiner : 1° Qu'est-ce

[1] *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. XIX, 2e partie.

qu'un enclitique ? 2° Quelle est la véritable orthographe de l'enclitique ?

Les grammairiens s'accordent à dire que l'on appelle enclitiques « les mots qui s'appuient sur celui qui précède, comme *que* dans *hominumque deumque.* » M. Egger ajoute comme corollaire la définition suivante : « Les enclitiques sont des mots qui perdent leur accent et le reportent sur le mot précédent. » Mais quand les manuscrits ne s'accordent pas entre eux dans l'accentuation, à quel parti s'arrêter ?

Il est indispensable, dit M. Vincent, de distinguer deux espèces d'enclitiques : 1° ceux qui s'appuient constamment sur le mot qui précède, et qu'on peut appeler *enclitiques absolus,* comme πως, που, τε, γε, etc. ; 2° les *enclitiques conditionnels* ou *relatifs,* qui ne sont pas enclitiques par eux-mêmes, mais sont susceptibles de le devenir dans des circonstances données : tels sont les différents cas du pronom τίς, la plupart des cas indirects des pronoms personnels ἐγώ, σύ et autres, l'indicatif présent des verbes εἰμί et φημί dont on excepte ordinairement la seconde personne du singulier.

C'est là d'ailleurs l'opinion d'Hérodien, qui dit qu'un mot peut être enclitique *par nature,* φύσει, comme τε dans Ἀρκεσίλαός τε, ou *par puissance,* δυνάμει, comme le pronom μοι dans δώματά μοι.

Toute la question se réduit à déterminer les circonstances dans lesquelles les mots qui sont enclitiques en *puissance* deviennent enclitiques *de fait :* si l'on prend pour exemple le pronom τις, on remarquera qu'il peut : 1° jouer dans une phrase le rôle interrogatif (ce sera une sorte de proclitique) ; 2° désigner l'Être en général, dans le langage philosophique, auquel cas il ne saurait non plus être enclitique : Ἀλλὰ τινὸς κτῆμα λέγεται ; 3° en général si τίς, τί a un sens indéfini et qu'il ne soit accompagné d'aucun substantif ou adjectif avec lequel il s'accorde en genre et en cas, il est enclitique *en puissance* (à moins qu'il ne commence la phrase) et il le devient *en fait,* pourvu qu'il n'en résulte pas trois syllabes consécutives

privées d'accent, car alors le pronom garderait son accent ou le ferait remonter sur la dernière syllabe du mot précédent : λέγειν τι, εἰπών τινι, ἀνήρ τις, ἀνδρῶν τινων. Mais il faut écrire : λέξω τινὰ, ἄνδρα τινὰ, ou , suivant d'autres, λέξώ τινα ἄνδρά τινα, ἀνδρῶν τινῶν ; 4° au contraire, lorsque τίς est adjectif, c'est-à-dire accompagné d'un nom avec lequel il s'accorde en genre et en cas, et sur lequel, par conséquent, il s'appuie, τίς est enclitique si ce nom est placé avant ; si le substantif avec lequel il s'accorde est placé après, τίς garde son accent ; διήχθω τὶς εὐθεῖα. Les manuscrits confirment cette règle. Le savant membre fait remarquer que, parmi les nombreux exemples que fournissent les traités d'Hérodien, de Charax et autres, il n'a pas trouvé d'exemple où τίς, suivi d'un relatif, soit considéré comme enclitique. Mais dans καλός τις ἄνθρωπος, l'adjectif τις, modifiant le premier mot et non le dernier, est enclitique.

Les pronoms μοῦ, μοί, μέ, σοῦ, σοί, σέ, s'appuyant toujours sur un mot qui précède, sont traités comme enclitiques, sauf dans le cas où ils sont précédés d'une préposition, comme dans περὶ σοῦ, διὰ σέ, ἕνεκα σοῦ, car il est évident que c'est la préposition qui semble ici s'appuyer sur le pronom. Cependant on accentue πρός τι, désignant une *catégorie*, parce qu'alors τι est réellement secondaire.

Le pronom réfléchi de la troisième personne du singulier οὗ, οἷ, ἕ, μίν, νίν et les différents cas du pronom pluriel σφέ donnent lieu à des remarques analogues.

Passant ensuite aux verbes εἰμί et φημί, M. Vincent remarque que ἐστι peut désigner l'existence, la situation du sujet, ou bien servir de liaison entre un sujet et son attribut : dans le premier cas, ἐστι est enclitique s'il suit le sujet ; il doit être accentué s'il le précède : κατὰ τοὺς τόπους ἐν οἷς ἐστὶ τὰ δύο ὑέλινα χυλίνδρια. Ἐστι ne peut être ici logiquement considéré comme enclitique, malgré l'usage établi. Ἐστι doit être accentué dans les définitions.

Dans le cas où ἐστι sert au contraire à lier le sujet et l'attribut, il doit être considéré comme faisant corps avec celui-

ci. Il sera donc enclitique s'il suit immédiatement l'attribut : ἀγαθός ἐστιν ὁ θεός ; s'il ne le suit pas, il garde son accent : et l'on devra écrire : ὁ θεός ἐστὶν ἀγαθός.

Φημί doit être considéré comme enclitique, lorsqu'il est placé comme incise et signifie *dis-je, dit-il;* mais, dans cette phrase : καθὰ φησὶν Ἀρχιμήδης, φησι ne saurait être considéré comme enclitique, puisqu'il s'appuie sur Ἀρχιμήδης.

On peut se convaincre par ces observations que la détermination des cas où des enclitiques en puissance deviennent enclitiques de fait n'est, à proprement parler, qu'une question de logique. Cet examen est assez délicat, et il peut se rencontrer des cas où un mot, enclitique dans des circonstances ordinaires, doit être accentué, parce qu'il acquiert une importance locale. Dans εἶπέ τις, *quelqu'un a dit*, τίς sera ordinairement enclitique ; mais si l'on fait allusion à la personne *qui a dit*, appelant l'attention sur elle sans la nommer, on devra écrire εἶπε τίς. Le savant membre ne prétend pas d'ailleurs faire un traité sur la théorie des enclitiques et il croit devoir se borner à ces remarques.

Plusieurs membres adressent à M. Vincent quelques observations. M. Egger entre autres, résumant l'opinion des grammairiens anciens, rappelle qu'ils distinguaient trois sortes d'enclitiques : 1° les enclitiques proprement dits; 2° les enclinomènes ; 3° les synenclitiques. Telle est, dit le savant grammairien, la tradition. M. Vincent a, dans l'exposé de son système, fait la part de ce que les grammairiens nous apprennent, de ce que les manuscrits nous enseignent, et de ce qui demeure encore obscur dans cette théorie. M. Egger souhaiterait que son savant confrère eût consenti à étendre ses remarques et à leur donner une conclusion définitive, si le sujet le comporte. Il le remercie pour sa part d'avoir fait faire un pas à la question par cette intéressante notice.

M. de Rougé commence la lecture d'une *Étude sur la*

stèle égyptienne de la bibliothèque impériale, se rapportant au règne de Rhamsès-Méri-Amen.

Séance du 23 juillet.

M. le président de la commission des antiquités de la France demande la parole sur le procès-verbal et fait connaître que la commission, s'étant réunie aujourd'hui même pour réviser les listes des mentions très-honorables et des mentions honorables, adoptées dans la séance du vendredi 16 juillet et communiquées à l'Académie par M. le secrétaire dans la séance de ce même jour, a complété la dernière de ces listes par l'adjonction de M. P. P. Mathieu, à qui la commission décerne la douzième mention honorable pour son livre intitulé : *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, 1 vol. in-8.

M. Guigniaut, secrétaire délégué, donne lecture d'une lettre de M. le comte Beugnot, par laquelle il fait connaître que, ne pouvant remplir avec l'exactitude nécessaire les fonctions de membre du conseil de perfectionnement de l'École des chartes, il croit devoir les résigner entre les mains de l'Académie qui les lui a conférées. L'Académie reçoit cette communication avec un vif regret dont M. le Secrétaire délégué transmettra l'expression à son savant confrère. Il sera pourvu ultérieurement à son remplacement.

Lecture est donnée ensuite d'une lettre de M. A. Hanoteau, capitaine du génie, adjoint au bureau politique des affaires arabes, dans laquelle il exprime à l'Académie sa reconnaissance pour l'intérêt qu'elle a bien voulu prendre à son travail en en demandant l'impression à M. le Ministre de la guerre. L'ouvrage, déjà connu, en manuscrit, de la commission chargée par l'Académie de l'examiner, et recommandé par M. le rapporteur Reinaud à l'attention du ministre, accompagne cette lettre; il est intitulé : *Essai de grammaire kabyle, renfermant les principes du langage*

parlé par les populations du versant nord du Jurjura et spécialement par les Igaouaouen ou Zouaoua, suivi de notes et d'une notice sur quelques inscriptions en caractères dits tifinar' et en langue tamacher't.

M. l'abbé Barranger, desservant de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), envoie au concours des antiquités de la France, pour 1859, une brochure intitulée : *Odyssée étymologique gallo-grecque de Lyon à Paris, avec grande excursion en Bourgogne.*

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Dinaux, correspondant. XVIIIe volume, 3e série, t. VI, 2e livr.

Revue numismatique, publiée par MM. J. de Witte et A. de Longpérier, nouvelle série, t. III, année 1858, mars et juin.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, vol. IV, 1857, n° 47, accompagné du t. XXXVII, 2e partie des mémoires de cette Société.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet, 2e année, juillet 1858.

Croix de processions, de cimetières et de carrefours, par Léo Drouyn (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux). Bordeaux, in-fol.

M. le Président présente à l'Académie une brochure intitulée : *Sur quelques inscriptions antiques,* par A. Allmer. Vienne, 1858. Renvoi à la commission des antiquités de la France pour le concours de 1859.

M. Wallon, vice-président, fait hommage, au nom de l'auteur, M. Thomas-Henri Martin, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, d'un ouvrage intitulé : *La Vie future suivant la foi et suivant la raison,* 2e édition, in-12, Paris, 1858, approuvée par MMgrs les évêques de Rennes et de Coutances. Ce livre, dit M. Wallon, qui avait déjà frappé l'Académie dans une première publication, mé-

rite de fixer de nouveau son attention dans cette seconde édition entièrement refondue et singulièrement augmentée. L'érudition et la doctrine y sont plus fortes, le raisonnement plus sûr; cet écrit se distingue enfin par un savoir profond et varié, mis au service d'une argumentation puissante, animée d'une chaleur de conviction qui touche parfois à l'éloquence; l'auteur a su commander à l'esprit en touchant et en entraînant le cœur.

M. Egger offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ch. Jourdain, agrégé de la Faculté des lettres de Paris, chef de division au ministère de l'instruction publique, une brochure intitulée : *Sextus Empiricus et la philosophie scolastique*. Paris, 1858.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui sera chargé de représenter la compagnie dans la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut, fixée au 14 août prochain. M. Egger est désigné par le scrutin secret pour lire dans cette séance ses *Observations historiques sur les secrétaires des princes chez les anciens.*

Le jour de la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sera ultérieurement fixé.

M. Lenormant fait le rapport, au nom de la commission chargée de préparer trois sujets pour le concours du prix Bordin, et trois autres pour le prix ordinaire à décerner en 1860. Les sujets proposés par la commission au choix de l'Académie sont les suivants :

Prix Bordin (3,000 fr.). La commission propose trois sujets de géographie comparée, en première ligne la question suivante :

Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située entre les Tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la région du haut Nil; expliquer, déterminer, délimiter ces connaissances depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celle de Pline et de Ptolémée, par le rapprochement, la comparaison, soit de la géographie des Arabes au moyen âge, soit

parlé par les populations du versant nord du Jurjura et spécialement par les Igaouaouen ou Zouaoua, suivi de notes et d'une notice sur quelques inscriptions en caractères dits tifinar' et en langue tamacher't.

M. l'abbé Barranger, desservant de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), envoie au concours des antiquités de la France, pour 1859, une brochure intitulée : *Odyssée étymologique gallo-grecque de Lyon à Paris, avec grande excursion en Bourgogne.*

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Dinaux, correspondant. XVIII[e] volume, 3[e] série, t. VI, 2[e] livr.

Revue numismatique, publiée par MM. J. de Witte et A. de Longpérier, nouvelle série, t. III, année 1858, mars et juin.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, vol. IV, 1857, n° 47, accompagné du t. XXXVII, 2[e] partie des mémoires de cette Société.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet, 2[e] année, juillet 1858.

Croix de processions, de cimetières et de carrefours, par Léo Drouyn (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux). Bordeaux, in-fol.

M. le Président présente à l'Académie une brochure intitulée : *Sur quelques inscriptions antiques,* par A. Allmer. Vienne, 1858. Renvoi à la commission des antiquités de la France pour le concours de 1859.

M. Wallon, vice-président, fait hommage, au nom de l'auteur, M. Thomas-Henri Martin, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, d'un ouvrage intitulé : *La Vie future suivant la foi et suivant la raison,* 2[e] édition, in-12, Paris, 1858, approuvée par MMgrs les évêques de Rennes et de Coutances. Ce livre, dit M. Wallon, qui avait déjà frappé l'Académie dans une première publication, mé-

rite de fixer de nouveau son attention dans cette seconde édition entièrement refondue et singulièrement augmentée. L'érudition et la doctrine y sont plus fortes, le raisonnement plus sûr; cet écrit se distingue enfin par un savoir profond et varié, mis au service d'une argumentation puissante, animée d'une chaleur de conviction qui touche parfois à l'éloquence; l'auteur a su commander à l'esprit en touchant et en entraînant le cœur.

M. Egger offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ch. Jourdain, agrégé de la Faculté des lettres de Paris, chef de division au ministère de l'instruction publique, une brochure intitulée : *Sextus Empiricus et la philosophie scolastique*. Paris, 1858.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui sera chargé de représenter la compagnie dans la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut, fixée au 14 août prochain. M. Egger est désigné par le scrutin secret pour lire dans cette séance ses *Observations historiques sur les secrétaires des princes chez les anciens*.

Le jour de la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sera ultérieurement fixé.

M. Lenormant fait le rapport, au nom de la commission chargée de préparer trois sujets pour le concours du prix Bordin, et trois autres pour le prix ordinaire à décerner en 1860. Les sujets proposés par la commission au choix de l'Académie sont les suivants :

Prix Bordin (3,000 fr.). La commission propose trois sujets de géographie comparée, en première ligne la question suivante :

Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située entre les Tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la région du haut Nil; expliquer, déterminer, délimiter ces connaissances depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celle de Pline et de Ptolémée, par le rapprochement, la comparaison, soit de la géographie des Arabes au moyen âge, soit

des notions de plus en plus positives acquises par les modernes sur les pays dont il s'agit, à partir du XVe siècle et particulièrement dans ces quarante dernières années.

En seconde ligne, la question suivante :

« Exposer d'après les auteurs de l'antiquité et du moyen âge, d'après les inscriptions et les médailles, et d'après les explorations modernes, la géographie historique et l'ethnographie du bassin du Danube inférieur, à partir d'Orsova, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'établissement des Ottomans dans ce pays. »

En troisième ligne la question suivante :

« Exposer d'après les auteurs de l'antiquité et du moyen âge, d'après les inscriptions et les médailles, et d'après les explorations modernes, la géographie et l'ethnographie de la Thrace ou Roumélie orientale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'établissement des Ottomans. »

L'Académie choisit au scrutin secret la première question proposée par la commission : c'est donc le sujet concernant la géographie comparée de l'Afrique qui est mis au concours du prix Bordin pour 1860.

La commission soumet au choix de la Compagnie, pour le *prix ordinaire de l'Académie* (2,000 fr.) pour 1860, les trois sujets suivants :

Réunir dans un examen critique les fragments anciennement connus d'Hypéride et les textes de cet orateur nouvellement découverts et publiés; compléter, à l'aide de ces documents, l'histoire des événements politiques auxquels Hypéride prit une part active, et, dans une appréciation littéraire développée, contrôler les jugements que les auteurs de l'antiquité ont portés sur les écrits de cet orateur.

La seconde question proposée est la suivante :

« Faire une histoire critique des noms et des mots grattés ou altérés d'une manière quelconque dans les inscriptions grecques et latines. »

La troisième :

« Rechercher quel est aujourd'hui l'état des travaux de la critique sur la chronique d'Eusèbe, les compléter sur divers points par un nouvel examen et faire ressortir l'importance des fragments découverts depuis quelques années pour la chronologie générale des temps anciens. »

L'Académie choisit au scrutin secret la première question proposée par la commission. C'est donc le sujet concernant Hypéride qui est mis au concours du prix ordinaire de l'Académie pour 1860.

M. de Rougé continue la lecture de son Mémoire communiqué, intitulé : *Étude sur la stèle égyptienne de la bibliothèque impériale, se rapportant au règne de Rhamsès-Mériamen II.*

Séance du 30 juillet.

M. le Secrétaire délégué communique à la Compagnie deux lettres : l'une de M. le Maréchal-Ministre de la guerre, l'autre de M. le Préfet de la Seine, adressées à M. le Secrétaire perpétuel et lui accusant réception de l'envoi du dernier rapport semestriel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie.

M. le Secrétaire délégué fait connaître en substance la lettre qu'il a reçue de M. Naudet, Secrétaire perpétuel, qui fait espérer à la Compagnie que l'état de sa santé lui permettra de reprendre bientôt ses fonctions. Il remercie ses confrères de la sympathie qu'ils lui ont témoignée.

M. le Secrétaire délégué croit qu'il est à propos de remettre la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à une époque ultérieure, au mois d'octobre par exemple, mais qu'il serait convenable de publier préalablement la liste des prix décernés sur le rapport des différentes commissions et les sujets de prix proposés ou prorogés pour 1859 et 1860, afin de satisfaire à l'attente légitime des concurrents passés ou à venir.

L'Académie décide, en conséquence, qu'elle ajourne au

mois d'octobre l'époque de sa séance publique annuelle, dont le jour sera ultérieurement fixé, et elle autorise M. le Secrétaire délégué à faire publier par la voie du *Moniteur* et des autres journaux les résultats des derniers concours et les programmes des prix proposés ou prorogés.

M. le SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉ communique une lettre adressée à la Compagnie par M. le professeur Adriani, membre de la commission royale des travaux relatifs à l'histoire nationale des États sardes, et accompagnant les deux ouvrages dont les noms suivent : 1° *Monumenti storico-diplomatici degli archivi Ferrero-Ponziglione e di altre nobili case subalpine della fine del secolo XII° al principio del XIX°;* Torino, 1858, 1 vol. petit in-fol.; — 2° une brochure in-8 portant le titre de : *Memorie della vita e dei tempi di monsignor Gio-Secondo Ferrero-Ponziglione.*

Sont déposés sur le bureau, pour être offerts en don, les ouvrages suivants : *Bullettino archeologico napolitano,* de M. Minervini, n°s 116 à 123, accompagnés de quatre planches.

On the burning and burial of the dead, by W. M. Wylie; in-4.

Renty en Artois, son vieux château et ses seigneurs, par M. Henri de Laplane; Saint-Omer, 1858, br. in-8.

Revue historique de droit français et étranger; 4° année, 3° livraison, mai-juin 1858, in-8.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie; 1858, n° 2, in-8.

Extrait du catalogue de la bibliothèque, de 25 à 26 000 volumes, de feu M. l'abbé J. H. R. Prompsault; br. in-8.

Un mémoire est adressé à l'Académie, pour le concours du prix Volney, en cinq cahiers, portant le titre suivant, avec le nom de l'auteur cacheté : *Dictionnaire étymologique grec-français,* petit in-fol. Renvoi à la commission.

M. LE CLERC présente à l'Académie, de la part de M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de la Société des antiquaires de

Normandie : 1° les *Mémoires de cette Société*, 3ᵉ série, 2ᵉ volume, 4ᵉ livraison, in-4° ; — 2° un opuscule intitulé : *Résumé du cours d'esthétique professé à la Faculté des lettres de Caen, pendant l'année scolaire* 1857-1858 (semestre d'hiver).

M. Adolphe REGNIER offre, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *The german classics from the fourth to the nineteenth century a german reading-book*, etc. ; London, 1858, vol. in-12, par M. Max Muller, professeur de langues européennes à l'Université d'Oxford. Suite de biographies et d'exemples propres à caractériser les diverses époques de la langue allemande : gothique, ancien haut-allemand, moyen haut-allemand, haut-allemand moderne. L'ouvrage commence par Ulfilas et finit par Jean-Paul Richter. En tête est un tableau rapide et brillant, mais substantiel et solide de l'histoire de la littérature allemande.

M. REINAUD présente l'ouvrage ayant pour titre : *Gulistan* ou *le Parterre des roses, par Sadi*, traduit du persan sur les meilleurs textes imprimés et manuscrits, etc., par M. Ch. Defrémery, 1 vol. in-12. Le *Gulistan* n'est pas seulement un livre populaire en Orient ; il en existe depuis longtemps des traductions en latin, en français, en anglais, en allemand, etc. ; mais le texte qui circule en Orient varie plus ou moins suivant les copies ; c'est ce qui a eu lieu jadis en Europe pour les ouvrages les plus répandus, avant que l'art de l'imprimerie eût été découvert. Si, dans ces derniers temps, le *Gulistan* a été reproduit en Perse et dans l'Inde, soit par la voie de l'imprimerie, soit au moyen de la lithographie, il n'en a pas été établi de texte, d'après les règles de la critique usitées en Europe, depuis la renaissance des lettres : aussi plusieurs passages n'étaient pas reproduits exactement ; certaines indications historiques et géographiques, qui se rapportaient à l'époque où vivait Sadi, n'avaient pas été bien comprises des éditeurs. M. Defrémery, par sa parfaite intelligence de la langue persane, et en s'aidant des exemplaires manuscrits et imprimés qui

se trouvent à Paris, s'est d'abord fait un texte à l'abri de tout reproche; ensuite, pour les faits géographiques et historiques, il a mis en œuvre les connaissances qu'il a recueillies en ce genre, et dont il a déjà donné bien des preuves. En résumé, la traduction que vient de publier M. Defrémery ne s'adresse pas seulement aux littérateurs européens, elle servira de plus aux éditeurs futurs du texte persan.

M. Reinaud a la parole pour faire connaître le jugement de la commission du prix Volney, concours de 1858.

La commission accorde un prix de la valeur de huit cents francs à l'ouvrage inscrit sous le n° 7 et intitulé : *Dictionnaire des synonymes français*, par M. Lafaye, 1 vol. in-8; un encouragement de quatre cents francs à l'ouvrage inscrit sous le n° 5 et intitulé : *Le Verbe basque*, par l'abbé Inchauspe, 1 vol. in-4.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux membres chargés de vérifier les comptes de l'Académie de 1857. Sont nommés à la majorité : MM. Berger de Xivrey et Egger.

M. Renan présente quelques observations complémentaires à son mémoire sur Sanchoniathon. Depuis l'achèvement de ce mémoire, son attention s'est portée sur un nom qui confirme la supposition qu'il avait émise sur le nom de *Sanchoniathon*. Selon cette supposition, l'analogue hébreu du nom de *Sanchoniathon* serait *Schekan-ya*, qui se trouve comme nom propre chez les Juifs, et où *Schekan* correspond à *amicus, contubernalis* (amicus Jehovae). Le nom nouveau sur lequel insiste M. Renan est *Garmathone*, conservé dans le pseudo-Plutarque *De fluviis*. M. Renan établit, par divers rapprochements, que *Garm* se trouve dans un grand nombre de noms sémitiques de la moyenne époque associé au nom d'une divinité, et qu'il doit se traduire par *cultor*, en particulier dans le nom de *Sampsiceramus*, dont la forme syriaque est *Schemsch-garm* (cultor solis).

M. Reinaud fait observer que cette explication du nom

de *Sampsiceramus* implique une violation d'une des règles les plus constantes de la syntaxe sémitique, d'après laquelle le rapport d'annexion s'exprime en ponctuant le mot régi à la suite du mot régissant.

M. Renan fait remarquer que cette règle, toute générale qu'elle est, a pu souffrir quelques exceptions dans la formation des noms propres, ainsi que cela a lieu en grec et dans beaucoup d'autres idiomes.

M. le vicomte de Rougé achève la lecture d'un mémoire intitulé :

Sur une stèle de la Bibliothèque impériale, concernant Ramsès-Méri-Amen II[1].

Le savant conservateur du Musée égyptien commence par donner la traduction de la stèle qui nous a conservé, en caractères hiéroglyphiques, le récit du voyage de Ramsès-Méri-Amen II en Mésopotamie, et de son mariage avec Bint-Reschit.

« Ce mariage de Ramsès avec une princesse de race asiatique, la haute opinion qu'on avait dès lors en Asie de la science égyptienne, la vénération qu'inspire à ces peuples le dieu thébain, son long séjour à Bachtan, et ces deux grands voyages accomplis par son cortége, sont autant de faits caractéristiques qui assurent un haut intérêt à ce monument. Ils attestent des rapports internationaux tranquilles et suivis entre la vallée du Nil et les rives de l'Euphrate, pendant l'état de paix qui succéda aux guerres séculaires, terminées par les victoires de Ramsès III ; la suzeraineté incontestée des Pharaons est un point si important dans l'histoire ancienne de l'Asie, que l'on ne doit rien négliger pour déterminer avec toute l'approximation possible la place chronologique de ces événements et leur liaison avec l'histoire des deux continents. »

D'abord, qu'est-ce que ce Ramsès-Méri-Amen? M. Mariette nous apprend, dans son résumé sur les Apis de la

[1] Ce mémoire forme l'appendice d'un long travail publié aujourd'hui par M. de Rougé dans le *Journal asiatique*.

2e dynastie [1], que sous le règne de ce prince, cinq Apis furent ensevelis au *Sérapéum*. Ce savant voyageur a fait remarquer en outre que le long règne de Ramsès-Méri-Amen II excluait l'idée que l'usurpation des grands-prêtres d'Ammon fût consommée. D'autre part, l'inscription hiéroglyphique en question nous le représente comme un roi actif et heureux à la guerre. Il surveille les provinces asiatiques, exige des tributs et des hommages des princes qui gouvernent ces contrées reculées. C'est enfin le dernier Pharaon qui se transporte de sa personne sur les rives de l'Euphrate, jusqu'au règne de Néchao. Aucune de ces circonstances ne paraît donc pouvoir s'appliquer à ces Ramsès, auxquels les grands prêtres d'Ammon devaient enlever le pouvoir quelques années plus tard. Il faut montrer comment ces faits relatés dans l'inscription doivent trouver place dans l'histoire de la 20e dynastie.

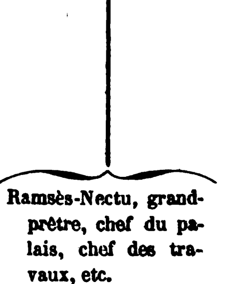
L'éminent égyptologue se propose d'abord de rétablir la liste des Ramsès de cette dynastie avec la série parallèle des grands prêtres d'Ammon. Il est arrivé au résultat suivant :

ROIS.

1. Ra-tuser-sha-u Méri-Amen. Necht-set.
2. Ra-tuser-ma Méri-Amen. Ramsès III, vers 1300, avant J.-C.
3. Ra-tuser-ma Setep-en-Amen. Ramsès IV.
4. Ra-tuser-ma Se-cheper-en-ra. Ramsès V.
5. Ra-nev-ma Méri-Amen. Ramsès VI, vers 1240.
6. Ra-tuser-ma Méri-Amen. Ramsès VII.
7. Ra-tuser-ma Chu-en-Amen. Ramsès VIII.
8. Ra-hik-ma Setep-en-Amen. Ramsès IX.
9. Si-scha-en-ra Méri-Amen. Ramsès X.

GRANDS-PRÊTRES.

Méri-Veset, chef du palais, chef des prophètes.



Ramsès-Nectu, grand-prêtre, chef du palais, chef des travaux, etc.

[1] Travail publié dans le *Bulletin archéologique français*, t. I.

10. Nefer-ka-ra Setep-en-ra. Ramsès XI. 11. Tuser-ma-ra Setep-en-ra. Ramsès XII Méri-Amen II.	Amenhotep, grand-prêtre, chef du palais. ⋮
12. (?) Ra-men-ma Setep-en-ptah. Ramsès (XIII-?). 13. (?) Ra-cheper ma Setep-en-ra. Ramsès (XIV-?).	Her-Hor, grand-prêtre, chef des travaux de l'armée, *roi des deux régions* (père de).
14. } Deux ou trois autres Ramsès 15. } dont la place est inconnue.	Pianch, grand-prêtre.
16. Kent-ta et Ra-ka-ma-t (princesses héritières-?).	Pinetem Ier, grand-prêtre (*titres royaux*).
Isi-en-chev (princesse héritière-?).	Ra-men-Cheper, grand prêtre (double cartouche *royal*).
La 21e dynastie (Tanite) aurait été parallèle depuis Pinetem Ier, ou même depuis Pianch.	Pinetem II.

La fin de la 19e dynastie présente la trace de révolutions qui doivent être liées avec la seconde invasion des *Pasteurs*, et peut-être avec la crise qui amena la sortie des Hébreux. Il y eut des divisions dans la famille du grand Ramsès (Sésostris). Les monuments de Thèbes parlent de deux souverains traités comme usurpateurs par leurs successeurs : ce sont *Méri-en-Ptah II* et *Amenmessès*.

Séti II Méri-en-Ptah était fils de *Méri-en-Ptah I;* mais M. de Rougé ne peut décider s'il a occupé le trône avant ou après *Méri-en-Ptah II Se-Ptah*.

Le monument creusé à Bab-el-Moluk, pour la reine *Tatuser* et *Méri-en-Ptah II,* nous montre la reine comme prenant le pas sur son époux. Un personnage nommé *Baï,* dont le titre semble indiquer un grand chancelier de toute l'Égypte, se vante d'avoir établi *Méri-en-Ptah II* sur le trône. Ses droits avaient donc été contestés de son vivant, comme ils le furent après sa mort, car Champollion a montré que les peintures de ce monument ont été ajoutées par *Séti II,* qui se l'était approprié d'abord, et qui, plus tard,

préféra s'en construire un nouveau. La devise qui se lit sur la bannière de *Méri-en-Ptah II* porte : *Scha-en-Chev*, « Celui qui s'élève au pouvoir dans la ville de Chev. » Chev est donc le berceau de la puissance de *Méri-en-Ptah II*, et une inscription citée par M. de Rougé montre que cette ville avait également abrité l'enfance d'Amenmessès.

Nous trouvons sous son règne un personnage nommé Séti, *porte-plume* (porteur de la plume d'autruche, attribut réservé aux plus grands fonctionnaires et aux princes), prince de Kusch et commandant des régions du midi, qui pourrait bien être le prince *Séti*, fils de *Méri-en-Ptah I*, ce que semblent confirmer les observations de Champollion.

Le parti de la ville de Chev aurait eu deux règnes successifs, et le prince *Séti*, réfugié en Éthiopie, aurait obtenu plus tard le gouvernement des princes du midi. La concordance de ces faits avec la portion du récit de Josèphe, tiré de Manéthon, touchant une dernière invasion de pasteurs, est très-frappante, car on y voit un Aménophis victime de l'invasion, et son fils *Séthos* obligé de fuir dès son enfance en Éthiopie, d'où il sortit plus tard pour expulser ses ennemis. Quelle qu'ait été, d'ailleurs, la place précise des deux Pharaons, signalés plus tard comme usurpateurs, il n'en est pas moins assuré que dans la famille du grand Ramsès, il y a deux partis en présence.

Le savant conservateur du Louvre propose de faire commencer la 20e dynastie au Pharaon *Necht-set Méri-ra Méri-Amen*, qui a violé le tombeau décoré par *Tatuser* et *Méri-en-Ptah II*, et se l'est approprié; donc il était du parti opposé. Les monuments nous montrent au contraire Necht-set comme étant en parfaite harmonie avec son successeur Ramsès III, qui peut avoir été son fils; ce qui paraît certain, en tout cas, à M. Rougé, c'est que Ramsès III n'est pas un usurpateur, car on lit sur un papyrus, dans un hymne adressé par ce roi à Ammon : « *Je suis établi sur le trône de mon père comme tu as établi Horus sur le trône*

d'Osiris.... Je n'ai pas usurpé la place d'un autre. » Cette filiation engage M. de Rougé à ne pas considérer Ramsès III comme le chef de la nouvelle dynastie.

Sans pouvoir raconter le règne mémorable de Ramsès III, qui ne réclamerait pas moins d'un volume entier, M. de Rougé se contente de rappeler que toute résistance fut écrasée par l'Égypte, et que ses envahisseurs furent définitivement vaincus en Syrie; qu'enfin aucun autre Pharaon, depuis Sésostris (Ramsès II), n'a laissé un aussi grand souvenir dans l'histoire de ce pays.

Plusieurs des fils de Ramsès III occupèrent le trône après lui, et leurs cartouches semblent indiquer qu'ils se partagèrent le pouvoir. Les Ramsès IV, VI, VII et VIII sont évidemment fils de Ramsès III, et il est probable que Ramsès V était leur frère.

Après avoir essayé, par une discussion appuyée sur les monuments, le classement des princes qui se rattachent à la souche thébaine, l'éminent égyptologue suit l'agrandissement progressif du pouvoir parallèle des prêtres d'Ammon : c'est d'abord *Raï* qui s'attribue, dès l'époque de *Méri-en-Ptah I*, la suprématie sur tout le sacerdoce égyptien, et des charges civiles et militaires, comme la surintendance des constructions du royaume, et le *commandement* des *soldats d'Ammon*, charge dont M. de Rougé explique l'origine. Pendant les guerres entreprises par Ramsès II (Sésostris), dit le savant conservateur du Louvre, il fallut tirer les soldats de toutes les classes des citoyens : les temples aussi fournirent leurs contingents, pris, sans doute, parmi les laboureurs des domaines sacrés. Ils furent enrégimentés et équipés aux frais des temples, et commandés par les prêtres. Cette puissance militaire augmenta sensiblement l'influence des grands-prêtres.

Raï et son successeur *Rama* se firent représenter en pied, accompagnés d'une grande inscription dédicatoire, sur une partie du temple de Karnak, dont ils avaient surveillé la restauration. Cette place importance avait été ré-

servée jusqu'alors à la représentation des souverains dans les monuments thébains.

On perd de vue pendant quelques années les chefs du sacerdoce, qui durent être comprimés sous le grand Ramsès III; mais sous Ramsès IX, nous voyons paraître le grand-prêtre *Ramsès-Nechtu,* fils de *Méri-Veset,* qui n'était pas grand-prêtre, mais seulement chef du palais et des prophètes, et dont le nom trahit clairement une origine bubastite.

Rien de particulier ne signale le passage de *Ramsès-Nechtu* au sacerdoce. Son fils, *Amen-Hotep,* sous Ramsès XI, ne s'écarte pas de la même soumission vis-à-vis du Pharaon, malgré la variété de ces attributions.

Sous Ramsès XII, il n'est pas question des grands-prêtres; mais, sous Ramsès XIII, le chef du sacerdoce, *Her-Hor,* nous paraît investi en même temps du commandement des armées et du gouvernement des deux régions. Les cartouches de Ramsès ne figurent plus que pour la montre, et l'*uræus* royal se dresse sur le front du prêtre. Il fait représenter, sur les monuments, son couronnement par la main des dieux : *Set* lui pose sur la tête la couronne rouge de la Basse-Égypte : *Horus* lui donne le *Schent* de la Thébaïde. Son épouse se nommait *Netem-Net,* nom de la Basse-Égypte. Son fils aîné prend les titres de commandant de la cavalerie et de double chef; il s'appelle *Pianch,* et est père de *Pinetem I. Pianch* ne prend aucune autre qualification que celle de grand-prêtre, ce que M. de Rougé explique par l'existence d'un Pharaon de race royale qui aura combattu avec succès l'influence sacerdotale. On peut supposer que le Pharaon Smendès, chef de la dynastie tanite, sera monté sur le trône de la Basse-Égypte, après la mort de Her-Hor, et qu'il aura été assez puissant pour réduire Pianch à son rôle de grand-prêtre. Les héritiers de Her-Hor auraient donc régné à Thèbes, et la famille de Smendès à Tanis.

Pinetem I, son fils et successeur, s'attribue les insignes

royaux, en conservant toutefois les titres inférieurs qui attestent son premier état légal. Il n'entoure pas son nom d'un cartouche, honneur réservé aux princesses *Hent-ta* et *Ra-ka-ma-t*, sans doute héritières des Ramsès, et dont Pinetem fit très-probablement ses épouses. Mais on trouve plus tard le nom de Pinetem environné du cartouche royal (cuir repoussé du Louvre, et temple de Chons à Karnak).

Nous voyons encore une princesse figurer simultanément avec le fils de *Pinetem I*, le grand-prêtre *Ra-men-Cheper*. Le droit de succéder au trône était consacré par les femmes depuis la seconde dynastie. Le représentant du parti victorieux les réservait soigneusement, pour confirmer ses droits par un mariage. M. de Rougé a fait voir avec quel soin cette politique fut suivie par Psammétik et ses descendants, et quelle vénération les Égyptiens conservèrent jusqu'à la fin pour les héritières du sang royal de Thèbes.

Combattant ensuite l'opinion de M. Lepsius de Berlin, relativement à l'origine de la XXIe dynastie et à l'avénement de Scheschonk Ier, M. de Rougé croit que ce roi, chef des bubastites, ne descend pas, comme l'a pensé, d'après une stèle du *Sérapéum*, le savant égyptologue allemand, d'un certain *Nimrot*, fils lui-même de parents obscurs; mais bien de la famille des grands-prêtres issus de *Méri-Veset*. Il se fonde sur ce que le nom de *Méri-Veset*, qui signifie le *chéri de la déesse Bubastis*, indique clairement une origine bubastite pour ce chef de la famille des grands-prêtres thébains. En inaugurant la dynastie bubastite, Scheschonk Ier prit pour devise de son étendard royal : *Scha new em suten er sam tati*, « Celui qui arrive à la royauté en réunissant les deux régions. » Il aurait donc réuni les prétentions thébaines à celles de la dynastie tanite qui auraient régné simultanément sur l'Égypte depuis Her-Hor.

Résumant les principaux points de la dissertation précédente, le savant conservateur du Louvre conclut que « l'on peut embrasser, d'après son travail, d'un coup

d'œil suffisamment éclairé, les révolutions du pouvoir souverain, depuis la XIXe dynastie, » et que l'on peut résumer ainsi l'histoire des successeurs de Sésostris.

1° Division de la XIXe dynastie sous *Méri-en-Ptah II* et troubles qui accompagnent sa fin;

2° Pouvoir absolu de Ramsès II et de ses successeurs;

3° Envahissement successif des prêtres d'Ammon jusqu'à l'extinction de la XXe dynastie;

4° Règne à Thèbes des héritiers Her-Hor, et, à Tanis, de la famille de Smendès;

5° Réunion des deux parties de l'Empire (Haute et Basse Égypte, — Thèbes et Tanis) par Scheschonk Ier, de la famille des grands-prêtres originaires de Bubastis.

M. de Rougé étudie ensuite la marche décroissante de la puissance égyptienne en Asie pendant la XXe dynastie. Le règne de Ramsès III représentant l'apogée de cette famille, ce n'est qu'après lui et ses fils que l'influence des rois de cette période commence à déchoir. Ramsès IV paraît avoir fondé à Hammâmat un poste important pour assurer la sécurité d'une voie commerciale aboutissant à la mer Rouge. Une inscription de la seconde année de Ramsès IV nous montre « les *Rotennou* (peuple qui s'est partagé, avec les *Ghet*, la haute influence sur la Mésopotamie avant les Assyriens) prosternés en sa présence, en apportant leurs tributs, et tous les *Aamous* (race jaune asiatique, par opposition aux *Tamahous*, hommes de race blanche) tremblants devant lui.... Ce roi est savant comme Thoth et aussi sage dans sa doctrine. »

Une stèle de Silsilis renferme l'éloge de Ramsès V. Ramsès VI est vanté à son tour pour le nombre et la magnificence de ses monuments; ses travaux ont laissé des traces considérables, et son tombeau est le plus complet de ceux qu'on admire à Bab-el-Moluk.

Une inscription de Hammâmat nous révèle que Ramsès IX « fit ouvrir les routes du *Ta-nuter*, que l'on n'avait jamais connues auparavant. » Le *Ta-nuter* (terre sacrée)

était un pays d'Asie d'où les princes de Mésopotamie tiraient les matières précieuses dont se composaient en partie les tributs qu'ils payaient aux Pharaons. La même inscription parle d'un corps d'armée de 8,368 hommes que le roi avait dirigé sur Hammâmat, et l'on peut juger, par l'importance de cette garnison, de l'intérêt qui s'attachait à ce poste militaire et du trafic qui s'opérait par cette voie.

Ramsès XI se vante de ses victoires. Un chef des grammates de sa porte royale atteste, dans son tombeau, que tous les peuples du Nord lui étaient soumis. La stèle qui fait l'objet de cette étude montre enfin que Ramsès XII recevait paisiblement les tributs en Mésopotamie, après que des conquêtes eurent signalé ses premières années.

L'usurpateur grand-prêtre *Her-Hor* trouva donc l'Egypte en possession d'une suprématie étendue, et il remercie Ammon de ce que « les chefs de tous les pays des *Rotennou* viennent chaque jour se prosterner à ses pieds. » C'est la dernière fois qu'un Pharaon s'attribue un domaine aussi considérable, et il n'est plus question des *Rotennou*, dans les monuments, avant l'époque des Ptolémées. Les inscriptions ne nous présentent plus de traces d'expéditions en Asie, et la Bible ne mentionne en effet aucune conquête au delà de l'isthme, à l'époque des juges. Les Philistins s'agrandissent même aux dépens des possessions égyptiennes, car leur ville de Gaza appartenait jadis aux Pharaons. La décadence extérieure de l'Égypte favorisa sans aucun doute les progrès du peuple juif sous David et Salomon. C'est simplement par une alliance matrimoniale que nous apprenons les rapports de Salomon avec le roi de Tanis.

Ces alliances ont un grand intérêt : elles expliquent comment l'influence assyrienne a laissé tant de traces en Egypte sous la dynastie bubastite. Parmi les dix-neuf ou vingt fils d'*Her-Hor*, on en compte six au moins dont les noms, étrangers à l'Égypte, rappellent ceux des chefs de *Ghet*, ce qui nous prouve que le prêtre usurpateur s'occupa de se concilier la faveur des princes de l'Asie par ces

alliances, au lieu de faire des entreprises nouvelles dans ce pays.

La paix amenée par les victoires de Ramsès III, et la décadence des Pharaons sous les successeurs de Ramsès XII, favorisèrent le développement de la marine et du commerce phénicien. Les premiers rois juifs profitèrent des circonstances qui leur permettaient d'élever et d'accroître leur puissance entre l'empire d'Égypte, déchu de son ancienne splendeur, et les nouveaux royaumes assyriens encore peu redoutables.

Il résulte de tout ce qui précède que c'est à partir du règne d'*Her-Hor* que commence la décadence de l'Égypte et que ce royaume ne tarda pas à être réduit à ses limites naturelles. Il importerait beaucoup à la critique générale de l'histoire qu'on pût fixer avec quelque exactitude l'époque de ces grands changements dans la situation des empires. Malheureusement les matériaux manquent encore pour dresser un canon chronologique satisfaisant de cette période. Les textes de Manéthon sont profondément altérés et la série des dates monumentales est très-incomplète. M. Mariette, par les dates trouvées au *Sérapéum*, a fourni d'inappréciables secours à la chronologie des derniers temps pharaoniques. Mais ces dates constatent dans les textes de Manéthon des erreurs si considérables, que tous les calculs établis par les chronologistes sur ce témoignage, avant la découverte des documents nouveaux du *Sérapéum*, doivent être considérés comme non avenus.

Or les dates sorties de la tombe d'Apis fixent la chronologie jusqu'au règne de *Tahraka*, dont la première année correspond à 53 de l'ère de Nabonassar, 695-694 avant J.-C. Ces chiffres sont posés en prenant la troisième année du règne de Cambyse pour celle de la conquête de l'Égypte. (D'autres chronologistes préfèrent la cinquième année du même règne). Suivant la même base de calcul, la première année de Psammétik se trouve en 665. Les dates du *Sérapéum* nous aident à inscrire des chiffres assez probables

en remontant jusqu'à la XXIIe dynastie, et la série des dates monumentales s'interrompt à la XXIe. Nous ne pouvons donc y puiser de lumières pour la XXe dynastie. Mais les calculs de M. Biot ont permis de retrouver la place chronologique de trois monuments hiéroglyphiques où sont mentionnés des levés héliaques de Syrius; ils nous autorisent à rapprocher l'avénement de Ramsès III de l'an 1300 avant l'ère chrétienne, et celui de *Ramsès XII, Méri-Amen II,* de l'an 1180 avant J.-C. C'est à ce personnage que se rapporte la stèle de la Bibliothèque impériale qui a été l'occasion de ce travail.

Ramsès XIII, sous lequel *Her-Hor* commença ses entreprises, eut un règne fort long : on connaît sa dix-huitième année.

Les cartouches royaux de *Her-Hor* n'ont pas dû paraître à Thèbes avant 1130. C'est vraisemblablement sous le gouvernement de Pinetem Ier, vers les dernières années du XIIe siècle, qu'il faut placer la dynastie tanite avec Smendès. C'est sous le prêtre *Her-Hor* que cesse la domination égyptienne en Asie, c'est-à-dire, à la fin du XIIe siècle avant J.-C.

Si l'on rapproche ce résultat des premières données chronologiques annoncées par M. J. Oppert, dans ses études sur les monuments assyriens, on remarquera que le premier événement important signalé par le jeune savant, le sac de Ninive par les Chaldéens, sous Tiglat-Pileser II, eut lieu en 1122 avant J.-C. Or la stèle étudiée par M. de Rougé nous fait voir, par toutes les circonstances de l'histoire de la princesse de Bachtan, que l'on ne saurait admettre l'existence de la suprématie assyrienne en Mésopotamie, sous le règne de *Ramsès Méri-Amen II*. Il en résulte que l'époque de ce roi doit précéder le sac de Ninive, ou le triomphe des Chaldéens en 1122. La concordance des résultats tirés de l'interprétation simultanée des monuments assyriens et égyptiens est donc une précieuse garantie d'exactitude.

Les conclusions de ce mémoire sont les suivantes :

A la faveur de la paix, et plus tard de la décadence des Pharaons de la XVe dynastie, décadence qui se lie à l'extension de la puissance assyrienne, la fin du XIIe siècle avant notre ère vit se développer le commerce des Sémites pendant que les Philistins et les Juifs agrandissaient leurs domaines.

MOIS D'AOUT.

Séance du 6 août.

M. GUIGNIAUT, SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉ, présente à la Compagnie, de la part de l'auteur, M. J. Oppert, la seconde livraison du second volume de l'*Expédition scientifique en Mésopotamie,* ouvrage publié sous les auspices de M. le Ministre d'État. Le savant orientaliste avait fait précédemment l'exposition historique et critique des méthodes de déchiffrement des inscriptions cunéiformes, spécialement des inscriptions assyriennes. Dans cette nouvelle livraison, de 17 feuilles in-4, il procède au déchiffrement des inscriptions à l'aide de sa propre méthode; il donne l'analyse des textes assyriens, éclairés par les textes persans et ceux qui sont appelés *scythiques.* Sept chapitres d'une discussion paléographique et philologique aussi étendue qu'approfondie, embrassent les monuments connus jusqu'ici, depuis celui de Xerxès à Van, jusqu'à celui de Darius à Persépolis (dont l'original n'existe plus). La célèbre inscription de Bisontoun y tient une place considérable. « Ainsi se trouve préparée, dit M. le Secrétaire délégué, l'interprétation des monuments épigraphiques d'origine purement assyrienne qui formeront la livraison suivante de cette remarquable publication. » M. J. Oppert, présent à la séance, reçoit les remercîments de l'Académie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

La Vida de sant Honorat, légende en vers provençaux du XIII[e] *siècle, par Raymond Féraud;* analyse et morceaux choisis, par M. A. L. Sardou; br. in-8.

Le Trésor des belles paroles; choix de sentences composées en thibétain par le llama Saskya Pandita, suivies d'une élégie tirée du Kandjour; traduites pour la première fois en français, par M. Ph. Ed. Foucaux, in-8.

Journal asiatique, 5[e] série, t. XI, n° 44, juin 1858, in-8.

M. le Secrétaire délégué communique à la Compagnie une lettre de M. Houghton Hohdson, correspondant de l'Académie dans l'Inde et au Népâl, auteur de la notice accompagnée de dessins des monuments bouddhiques existant dans ce dernier pays, lequel ouvrage a été transmis à l'Académie par M. Houghton Hogdson à la date du 16 janvier 1858, et a été l'objet d'un récent rapport de M. Adolphe Regnier, le 16 juillet dernier. Le savant correspondant est de retour à Londres; il annonce qu'il a apporté la collection entière des dessins qu'il a recueillis au Népâl, et que son intention est d'en faire présent à l'Institut de France, pour reconnaître d'abord l'honneur que lui a fait l'Académie en le nommant son correspondant, et ensuite parce que, dit-il, la France, qui a su le mieux expliquer les trésors littéraires autrefois découverts par lui dans la même contrée, et les mettre si bien à profit pour l'histoire du bouddhisme, est aussi le pays qui peut le mieux faire usage des monuments d'architecture, de sculpture et de peinture qui contribuent à éclairer cette religion.

L'Académie décide qu'elle accepte avec reconnaissance la proposition si libérale et si flatteuse de son savant correspondant.

M. Renan présente quelques exemples pour répondre à l'objection de M. Reinaud contre son explication du nom de *sampsiceramus*[1]. Il semble résulter de ces exemples que le

[1] *Voyez* le compte-rendu de la séance du 30 juillet dernier.

sentiment de la loi primitive qui présida à l'annexion dans les noms sémitiques se perdit à une époque plus moderne, et que l'ordre naturel des mots en fut parfois interverti.

M. Vivien de Saint-Martin lit une note complémentaire de sa géographie historique du N. O. de l'Inde, intitulée :

Sur la Sérique de Ptolémée.

L'enchaînement des recherches de M. Vivien de Saint-Martin sur l'ancienne géographie de l'Inde l'a conduit à cette question de la Sérique, l'une des plus souvent agitées, et jusqu'à présent des plus mal éclaircies de toute la géographie ptoléméenne. Dès les premiers pas qu'il a faits dans l'examen du problème, il lui a paru qu'ici, comme sur tant d'autres points de la géographie critique, les difficultés tenaient moins au fond du sujet qu'à la manière insuffisante dont on l'a traité. Il a dû faire table rase des discussions et des hypothèses contradictoires dont la situation de la Sérique a été l'objet, et s'attacher strictement aux indications que donnent les textes anciens; mais en même temps il a cherché tout d'abord à remonter à l'origine de ces indications. Il lui a dès lors été facile d'y reconnaître des éléments très-divers que Ptolémée a confondus. C'est parce qu'ils n'avaient pas fait cette distinction, que tant d'hommes savants n'ont pu, malgré leurs efforts, dissiper l'obscurité qui plane encore sur ce que le géographe alexandrin a nommé la *Sérique*, et qu'on a cherché cet insaisissable pays dans les contrées les plus diverses de l'Asie orientale.

L'auteur montre, par une longue suite de synonymies développées dans son mémoire, que *tous* les peuples de la Sérique de Ptolémée appartiennent à la région alpestre de l'extrémité nord-ouest de l'Inde, depuis le Kachmîr jusqu'à l'Hindou-Kôh oriental et aux montagnes de Bolor. Ce n'est pas là, toutefois, qu'il faut chercher l'origine des noms de *Sêres* et de *Sérique*. Klaproth a parfaitement établi l'origine étymologique de ce nom, qui ne désignait autre chose, dans son acception primitive, que le pays de la *soie*. L'itinéraire

de Maës, que l'auteur discute, conduit indubitablement vers la région nord-ouest de la Chine; la *Sera Metropolis*, qui ne peut être que la capitale de la dynastie alors régnante des Hân orientaux, doit conséquemment répondre à la localité actuelle de Lo-Yang, site de cette ancienne capitale, tout près de Ho-Nân-Fou et de la droite de Hoang-Ho. L'auteur montre ensuite comment le nom de *Sérique*, qui ne convenait proprement qu'au pays originaire de la soie, a pris l'extension indue que lui donnent les auteurs grecs et latins à partir du siècle d'Auguste, et particulièrement Ptolémée.

« En résumé, dit-il en terminant, nous avons voulu montrer que jusqu'ici la question de la *Sérique* avait été mal résolue, faute d'avoir été bien posée. On n'avait pas vu que cette question est complexe. La situation de ce que les Orientaux d'abord, et après eux les commerçants grecs, nommèrent la Sérique, c'est-à-dire le pays de la soie, en est une partie; la localisation des peuples que Ptolémée y place en est une autre partie. Les difficultés sont venues de ce que Ptolémée a confondu, en les réunissant sous une dénomination commune, deux choses très-distantes et très-diverses. De savants orientalistes ont bien montré de nos jours quelle était l'origine et la valeur réelles des noms de *Sères* et de *Sérique;* restait à retrouver l'identification des peuples compris dans la Sérique du géographe Alexandrin. Quelques dénominations familières à la géographie sanscrite nous ont remis sur la voie; et dès que nous sommes entré dans cette voie, les synonymies fournies par les documents géographiques du nord de l'Inde sont venues se ranger comme d'elles-mêmes sous chacun des noms de la Table de Ptolémée. Tout a repris ainsi sa signification et sa véritable place... »

M. Léon Fallue lit en communication une notice intitulée: *Remarques sur les mouvements stratégiques de César et de Vercingétorix avant le siége d'Alesia.* (VII[e] livre des *Commentaires*[1].)

[1] Publiée dans la *Revue archéologique* du 15 août 1858. — *Voyez*, sur la question d'*Alesia*, les articles publiés dans le *Moniteur universel* des 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 octobre 1858.

M. L. Fallue, qui se rattache à l'opinion nouvelle plaçant le principal épisode de la guerre en Franche-Comté, partage à peu près, cependant, l'opinion de l'auteur de l'article que la *Revue des deux Mondes* a publié le 1er mai dernier sur *Alesia*, touchant la position que devait occuper César après sa jonction avec Labiénus. Seulement il le place vers Châlons-sur-Marne (et non vers Vitry) entre le territoire des *Lingones* et celui des *Remi*, ses deux alliés, et à portée de recevoir les cavaliers germains par le territoire des *Treveri*, qui étaient neutres, tandis que les *Mediomatrici* étaient hostiles.

L'intention de Vercingétorix n'est pas de combattre : il se contente provisoirement de l'infanterie qu'il a à sa disposition, ce qui indique la résolution de ne pas livrer bataille. *Peditatu quem ante habuerit, se fore contentum dicit;* il ne tentera pas la fortune contre César, le texte le dit : *Neque acie dimicaturum;* il veut seulement, avec sa nombreuse cavalerie, tomber sur les bagages de l'armée romaine, lui enlever ses vivres, la priver de fourrages et la réduire par ces manœuvres : *Sed quoniam abundet equitatu, perfacile esse factu, frumentationibusque Romanos prohibere.*

M. Fallue suppose donc que les deux armées s'observaient, l'une étant à Châlons, l'autre à Bibracte, lorsque César se met en mouvement avec l'intention de traverser la Séquanie pour aller porter secours à la Province.

Que devait faire Vercingétorix? Surveiller la frontière septentrionale des Éduens. Bibracte était un excellent poste d'observation, soit que César, voulant éviter le territoire éduen, passât à l'ouest vers Decize, ou à l'est, c'est-à-dire en Séquanie, soit qu'enfin, ce qui ne paraît pas conforme à l'intention avouée de César, il voulût traverser le territoire éduen où se trouvait le gros de ses ennemis.

Il semble bien à M. Fallue que César n'était préoccupé que de sa retraite vers la Séquanie, et qu'il voulait échapper à l'armée de Vercingétorix. Comment alors se fût-il dirigé vers Montbar, en suivant une voie qui l'obligeait fatalement

à faire ce qu'il aurait voulu éviter? C'est la route qu'il aurait suivie, s'il eût voulu aller à Bibracte; mais alors Vercingétorix eût-il pu dire à ses lieutenants, avant la bataille, que les Romains quittent la Gaule pour se réfugier dans leur province : *Fugere in provinciam Romanos?*

L'argument suivant nous paraît devoir être signalé : Vercingétorix arrête César; la cavalerie du chef gaulois est repoussée et il bat en retraite. S'il se fût dirigé sur Alise Sainte-Reine, il favorisait le dessein de César, qui eût pu alors continuer sa route avec sécurité, et suivre son plan de retraite sur la Province par la Séquanie; au contraire, l'*Alesia* de Franche-Comté est admirablement placée pour arrêter les légions. César, d'après son plan de retraite, dut laisser les *Ædui* sur sa droite, traverser le pays des *Lingones,* marchant directement sur celui des *Sequani.* Vercingétorix veut lui barrer le passage; il manœuvre à cet effet sur le flanc droit de l'armée romaine, croyant arriver à temps pour l'arrêter au passage de la Saône; mais il est trompé dans cet espoir. Le proconsul traversait sans doute la rivière à Gray, quand l'armée gauloise la franchissait à Pontarlier : il ne lui reste plus qu'à déployer son infanterie sur la rivière de l'Ognon, et à laisser sa cavalerie dans la plaine, et sa défaite nous conduit naturellement à Alaise.

Après le siége et la soumission d'*Alesia,* César entre chez les *Ædui* et s'occupe des quartiers d'hiver. Labiénus, son premier lieutenant, est envoyé chez les *Sequani* avec *toute la cavalerie.* Pourquoi choisir le plus habile de ses lieutenants, son second, pour la Séquanie? C'est que ce pays était encore agité par suite des grands événements dont il avait été témoin, que les débris de l'armée vaincue devaient entretenir une fermentation que la cavalerie, qui se porte aisément partout, pouvait plus facilement comprimer.

M. le Secrétaire délégué communique à la Compagnie une lettre de MM. Ferdinand Lock et J. Couly d'Aragon, employés au ministère de l'instruction publique et des cultes, 2e bureau du secrétariat général, dans laquelle ces

messieurs exposent que la collection des rapports annuels sur le concours des antiquités de la France, depuis 1821, est devenue tellement rare qu'elle ne se trouve plus que dans le recueil des travaux de l'Académie. Les signataires de la lettre demandent donc qu'il leur soit permis de faire la publication du recueil complet des rapports dont il s'agit.

L'Académie renvoie la demande à l'examen préalable de la commission des antiquités de la France et de celle des travaux littéraires, qui voudront bien leur faire un rapport commun.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

De la part de M. Lassen, correspondant de l'Académie à Bonn, *Indische alterthumskunde, dritten Bandes zweite Hälfte, zweite Abtheilung;* Leipzig, 1858. C'est le complément du IIIe volume commencé en 1847, et de toute la partie géographique et historique de ce savant ouvrage, qui répand tant de précieuses lumières sur l'Inde jusqu'à la conquête de Mahmoud le Gaznévide.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest; premier et deuxième trimestres de 1858, deux fascicules in-8.

Le *Cabinet historique* de M. Louis Paris, juillet 1858, in-8.

M. Reinaud présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. E. Bérésine, professeur de langue turque à l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg : 1° l'ouvrage intitulé : *Chrestomathie turque,* Casan, 1857, in-8; 2° *Le Guide du voyageur en Orient, dialogues arabes,* d'après trois principaux dialectes : de Mésopotamie, de Syrie et d'Égypte; Moscou et Saint-Pétersbourg, 1857, in-8; 3° l'opuscule en russe intitulé : *Proverbes populaires de la nation turque,* premier article, br. in-8.

M. Egger présente à l'Académie un exemplaire de son mémoire lu à la réunion trimestrielle, non publique, des cinq académies de l'Institut du 7 octobre 1857, intitulé : *De quelques textes inédits récemment trouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Égypte.* Ce travail n'est

que le prélude de deux mémoires spéciaux qu'il a le projet de consacrer aux deux pièces inédites qu'il y fait connaître d'une manière générale et sans publier les textes.

M. le SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉ fait hommage, au nom de l'auteur, M. Alfr. Jacobs, ancien élève de l'École des chartes, archiviste paléographe et docteur ès-lettres de la Faculté de Paris, des deux thèses qu'il a soutenues récemment à la Sorbonne pour l'obtention de ce grade : l'une, en latin, est intitulée : *Gallia ab Anonymo Ravennate descripta ;* l'autre, en français, sous ce titre : *Géographie de Grégoire de Tours ; le pagus et l'administration en Gaule.* Les questions soulevées par le jeune et savant archiviste ont vivement frappé l'attention de la Faculté, qui les recommande à son tour à l'intérêt de l'Académie.

M. TEXIER commence la seconde lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. Artaud, inspecteur général de l'Université, achève la lecture d'un mémoire communiqué, dont nous donnons ici l'analyse ; il est intitulé :

De la comédie mythologique d'Épicharme[1].

La mythologie nous offre un riche répertoire d'actions comiques. Des deux branches de la mythologie, le naturalisme et l'anthropomorphisme, c'est la dernière que les Grecs ont développée avec prédilection. Ils ont attribué à leurs dieux toutes les passions et toutes les faiblesses de l'humanité. Leurs aventures et surtout leurs amours sont devenus une source inépuisable pour les poëtes dramatiques. Homère même leur offrait des sujets variés dans les querelles de Jupiter et de Junon, dans les amours de Mars et de Vénus, dans les personnages de Vulcain, de Mercure, d'Hercule et de Bacchus.

[1] *Voyez* la première étude sur Épicharme par le même auteur, lue l'an dernier à la Compagnie, portant pour titre : *Epicharme considéré comme philosophe et comme moraliste*, et analysée dans les *Comptes-rendus des séances de l'année* 1857, par M. Ern. Desjardins, p. 59.

que, longtemps auparavant, Épicharme avait donné les premiers modèles.

M. Artaud passe en revue les *comédies mythologiques* d'Épicharme, qu'il divise ainsi : 1° celles qui se rapportent aux dieux ; 2° celles qui se rapportent aux héros, et 3° celles qui traitent des fables homériques.

I. La plus célèbre des pièces d'Épicharme, et celle dont il nous reste le plus de fragments, est la comédie des *Noces d'Hébé* : Ἥβας γάμος. Il s'agit du mariage d'Hercule avec Hébé, d'après la tradition homérique (*Odyssée*, XI, v. 602 et suiv.), Hésiode (*Théogonie*, v. 950 et suiv.), et Pindare (*Néméennes*, I, v. 105 et suiv.). Les fragments qui nous restent de cette comédie parlent presque tous des mets qui devaient figurer dans le festin nuptial donné dans l'Olympe (voyez *Athénée*, l. III, c. 30 ; et l. VII, c. 114). Il faut ajouter à ces deux fragments conservés par Athénée les données que nous fournissent les monuments de l'art. La scène de la réconciliation de Junon avec Hercule nous est représentée sur un miroir étrusque reproduit par Lanzi (*Saggio*, etc., II, 6, 3) : Jupiter est assis sur un socle au bas duquel on lit son nom, et, de sa main droite, il cherche à rapprocher Junon d'Hercule. Celle-ci tient une branche d'olivier et appuie l'autre main sur l'épaule de Jupiter. Hercule porte sa massue et sa chlamyde sur le bras gauche, et s'avance vers Jupiter qui le présente à Junon adoucie. — Après cette réconciliation devait avoir lieu la scène de l'entrevue entre Hercule et Hébé. Elle nous est représentée sur un autre miroir étrusque (*Atlas* de Micali, *tav.* 49, et dans les planches des *Religions de l'antiquité*, 682, CLXXX) : Hercule jeune, quoique barbu, armé de la massue et couvert de la peau de lion, est présenté par Minerve, couverte de l'égide, à Hébé nue, parée d'un diadème et d'un collier. Hercule contemple avec admiration sa jeune épouse, en présence d'Apollon-Daphnéphoros et d'Artémis. — Une autre scène de la pièce est reproduite sur un vase de la collection de M. Hope, à Londres (voy. Christie : *Disquisition upon greek*

vases, pl. 12; *Religions de l'antiquité*, 695, CXCIII; — *Élite des monuments céramographiques*, t. III, pl. 14). Cette peinture représente Neptune, Hercule et Mercure pêchant à la ligne pour approvisionner la table du banquet. Neptune est assis, revêtu d'une tunique et d'un manteau, portant dans sa main droite le trident, d'où pend une ligne, à laquelle est suspendu un poisson dont il saisit la queue de sa main gauche. Ce poisson est un thon, auquel les anciens attribuaient des vertus aphrodisiaques. Hercule, accroupi sur un rocher, couvert de la dépouille du lion, et le carquois sur l'épaule, pêche à la ligne, ainsi que Mercure armé du caducée et orné de ses *talonnières*. Un cep de vigne, figuré dans le fond, indique une représentation comique : cette scène a un rapport évident avec le premier fragment d'Athénée indiqué plus haut. Les autres fragments cités par Athénée (l. IX, p. 398), ne sont guère que l'énumération de tous les mets servis au banquet. Au livre III, c. 75, Athénée nous apprend encore que les *Muses* d'Épicharme, Μοῦσαι, n'étaient qu'un remaniement de sa pièce des *Noces d'Hébé*. Ce sont les Muses qui faisaient entendre le chant d'hymen, comme à celles de Cadmus et de Pélée (Pindare, *Pythiques*, III, 151 et suiv.; — Théognis, v. 15-18; — Hésiode, *Théogonie*, v. 915-917). Le poëte comique, dans son audacieuse parodie, a changé l'origine, le nombre, le nom et les attributions des Muses, qui ne sont plus les filles de Mnémosyne, présidant à la poésie et aux arts, mais les sept filles de Piéros (tradition recueillie par Pausanias, l. IX, col. 19, 2) et de Pimpléide, et s'appellent Nilos, Tritoé, Asopos, Heptapolé, Achéloïde, Titoplos et Rhodia (voy. Tzetzès, comment. sur *les Travaux et les Jours* d'Hésiode, p. 6, — et Eudocia, p. 294 : la pièce d'Épicharme y est mentionnée). Ce sont, comme on voit, des noms tirés de fleuves et qui conviendraient mieux à des nymphes qu'à des muses. C'est que le poëte les a transformées en pourvoyeuses de l'Olympe, qui vont à la pêche comme Mercure, Hercule et Bacchus, pour les apprêts du banquet des noces. Il est question, dans un

autre passage de cette comédie, d'un esturgeon, le seul qu'on ait trouvé au marché, et que Jupiter trouve si beau qu'il le fait mettre de côté pour lui (Athénée, VII, 282 et 304). Minerve était mise irrévérencieusement en scène, dans la comédie des *Muses*, accompagnant sur la flûte la danse armée des Dioscures (Athénée, IV, 84). Cette scène est représentée sur un vase de Florence (Visconti, *Museo Pio-Clementino*), et M. Ch. Lenormant, dans son *Élite des monuments céramographiques*, y a reconnu le sujet de la scène des *Muses* d'Épicharme.

II. La scène de la comédie des *Komastes ou Vulcain*, Κωμασταί ἢ Ἥφαιστος, se passe encore dans l'Olympe. Les fragments mutilés qui en restent peuvent encore être suppléés par les écrivains et par les monuments de l'art, car, comme le remarque O. Müller, la plupart des scènes grotesques peintes sur les vases de la Sicile et de l'Italie méridionale sont empruntées aux comédies d'Épicharme. D'abord Platon dit dans sa Πολιτεία (II, p. 37, éd. Didot) : « Il ne faut pas admettre dans notre cité des récits tels que Junon enchaînée par son fils Vulcain, et Vulcain précipité de l'Olympe par son père. » On lit dans le lexique de Photius ce passage : « Dans Pindare, en effet, Junon est enchaînée par Vulcain sur un siége fabriqué de ses mains. La cause de ce châtiment est, dit-on, dans ses persécutions contre Hercule. Ce sujet est traité aussi par Épicharme dans *les Komastes ou Vulcain*. » Tel est évidemment le fond de la première partie du drame. Pausanias nous fait connaître la suite de l'action : « C'est une tradition des Grecs, que Junon précipita du ciel Vulcain à sa naissance. Celui-ci, gardant rancune à sa mère, lui envoya en présent un siége d'or qui recélait des liens invisibles, et Junon, dès qu'elle s'y fut assise, s'y trouva enchaînée. Comme nul autre dieu ne pouvait avoir le moindre crédit sur Vulcain, Bacchus, le seul en qui il eût confiance, l'enivra et le ramena dans le ciel. » (Pausanias, l. I, c. 20, 3). Le même écrivain nous rapporte avoir vu dans le temple de Minerve, à Lacédémone, une représentation de Vulcain

délivrant sa mère de ses liens (l. III, c. 17, 3) : c'est ce qui devait former le dénoûment de la pièce. Le retour de Vulcain devait être alors célébré par des festins, ce qui justifie l'autre titre de la comédie : Κωμασταί.

Chacune des principales scènes de la pièce se trouve reproduite sur des vases antiques. Et d'abord, sur un cratère du Musée britannique trouvé à Bari et publié par Mazocchi, on voit au centre Héra, assise sur un trône richement orné, le *modius* sur la tête et un sceptre dans la main droite ; des deux côtés du trône sont deux hommes casqués, armés de lances et de boucliers, se menaçant et paraissant faire de violents efforts, l'un pour délivrer la déesse enchaînée de liens invisibles et l'autre pour la retenir. L'action se passe sur un théâtre, où l'on monte par un escalier. Le retour de Vulcain dans l'Olympe est représenté sur un grand nombre de vases. Un des plus beaux du Louvre nous montre cette scène : Marsyas ouvre la marche en jouant de la double flûte ; semblable à Silène, il est couronné de lierre, est vêtu de la pardalide avec une longue queue de cheval. Il est suivi d'une Ménade, ivre, le front ceint de lierre et portant d'une main le thyrse, de l'autre un canthare (coupe à deux anses) ; au-dessus on lit le mot Κωμῳδια. Vient ensuite Dionysos barbu, vêtu d'une tunique courte, chaussé de bottines de peau de panthère, portant le thyrse et le canthare. ΗΦΑΙΣΤΟΣ ferme la marche, coiffé du *pileus* et revêtu d'une tunique courte en cuir. Il porte une hache sur l'épaule et suit d'un pas chancelant la pompe bachique. — Un vase du Museo Borbonico (n° 1509, *tav.* VII, 19), représentant le même sujet, est remarquable par le geste menaçant que fait Vulcain à son entrée dans l'Olympe.

Achæos d'Érétrie, poëte tragique, qui fit représenter ses ouvrages sur le théâtre d'Athènes, avait composé un drame satirique, intitulé *Vulcain*, qui semble bien avoir été une imitation des *Komastes*.

III. Une comédie d'Épicharme portait le titre suivant : Ἡρακλῆς παρὰ Φόλῳ, *Hercule chez Pholos*. — Hercule est

peut-être le dieu dont les aventures ont fourni le plus de sujets aux auteurs comiques. Polman Kruseman a omis de mentionner cette pièce dans son recueil; il est vrai qu'il n'en reste que deux vers, mais le sujet en est connu par un long passage de Diodore de Sicile (l. IV, c. 12), et par un autre d'Apollodore (l. II, c. 5, 4), d'après lesquels Hercule, allant à la chasse du sanglier d'Érymanthe, reçut l'hospitalité dans l'antre du centaure Pholos, fils de Silène et de la nymphe Mélia, et chez lequel Bacchus avait déposé un tonneau rempli de vin, avec l'ordre de ne l'ouvrir que quand Hercule viendrait le visiter. Pholos l'ayant ouvert, le bouquet de ce vin très-vieux arriva jusqu'aux autres centaures et les transporta d'une sorte de fureur (Apollodore dit que ce vin appartenait à tous les centaures); ils s'armèrent de pins et de pierres, et vinrent attaquer Hercule qui les vainquit et les mit en fuite; Pholos mourut à la suite de ce combat et son hôte l'ensevelit.

Théocrite (*Idylle* VIIe, v. 149) suppose que le centaure Chiron offrit la coupe de l'hospitalité à Hercule, dans l'antre de Pholos. Un passage de Stésichore, conservé par Athénée, parle de la liqueur offerte par Pholos à Hercule (t. XI, c. 99, p. 499).

Les deux vers de la comédie d'Épicharme nous ont été conservés par Eustratios, dans son commentaire sur la *Morale d'Aristote* (l. III, c. 5, 5).

Athénée nous apprend qu'Épicharme mit le premier sur la scène un homme ivre. Cette allusion peut parfaitement s'appliquer à l'une des situations de cette comédie. Les centaures, attirés par l'odeur du vin, devaient se livrer à une orgie terminée par l'ivresse. C'est ce que confirme d'ailleurs ce fragment du poëte cyclique Panyasis, dans le troisième chant de son Héracléide, où il rappelle une scène de ce banquet. Ce fragment est un conseil donné contre l'ivresse, sans doute par le sage Chiron à un des centaures, dont l'ivresse provoqua la querelle et la catastrophe.

Pausanias et Lucien nous apprennent que l'aventure d'Her-

cule chez Pholos était un sujet fréquemment traité par la peinture et la statuaire. Le premier, mentionnant les sculptures du temple d'Amycla en Laconie, cite précisément celle qui représentait le combat d'Hercule contre les centaures chez Pholos (l. III, c. 18, 7 ; voy. aussi les *Lapithes* ou le *Banquet* de Lucien, § 14). En effet nous voyons, sur un vase du Louvre, de style archaïque et de caractère presque grotesque, Hercule, vêtu de la peau de lion, et le carquois sur l'épaule, ouvrant le tonneau des centaures. Pholos le suit portant un arbre dans sa main droite. — Un autre vase du recueil de Tischbein représente Hercule nu aux prises avec deux centaures dont il a déjà mis l'un hors de combat (l. XIII ; voy. aussi Micali, pl. 15, et les *Religions de l'antiquité*, 660, CLXXXIV ; 659, CLXXXV)[1].

IV. Ici se place naturellement la comédie de Χείρων, *Chiron*. C'est à tort que Grysar (p. 268) et Krusemann (p. 134) ont rangé cette pièce parmi les *ouvrages supposés* d'Épicharme. Athénée dit bien : « Ceux qui ont fait les poëmes attribués à Épicharme le savent ; et dans celui qui est intitulé *Chiron*, il est dit : « Il faut boire le double d'eau tiède, « deux hémines » (l. XIV, c. 59, p. 658). Mais Schweigæuser, dans ses *Remarques sur Athénée*, et dans l'*Index* des auteurs, reconnaît que Chiron n'était pas compris dans les *Pseudepicharmia*. Ahrens (*De dialecto dorica*, t. II) en admet également l'authenticité. Or l'*Anti-Atticiste*, dans les *Anecdota* de Becker, attribue sans aucune espèce de doute ce fragment au *Chiron* d'Épicharme. Selon Bode (*Hist. de la comédie*

[1] Ne serait-ce pas à cette circonstance de la vie d'Hercule, exploitée par les auteurs comiques, et qui a fourni une ample matière de sujets à l'art figuré, qu'il faudrait rapporter le type si remarquable de l'Hercule ivre, dont le musée des antiques de Parme nous offre le plus beau modèle (petits bronzes) ? Cette admirable statue a été trouvée à Velléia, et est restée à Paris, de 1797 à 1815. Un premier moulage en a été fait en 1803 : les épreuves en sont très-rares aujourd'hui. L'auteur de ce recueil, lors de sa seconde mission en Italie, en 1856, en a fait exécuter un second moule qu'il possède ; le petit nombre d'exemplaires qu'il en a tirés ne sont pas dans le commerce. On peut citer encore l'Hercule ivre du Borbonico (petits bronzes), très-médiocre, aussi bien que celui du cabinet impérial des médailles, à Paris.

grecque, t. III, p. 56), Chiron jouait, dans la pièce d'Épicharme, le rôle d'un ascète pythagoricien. Phérécrate ou Nicomachos, puis Cratinos et son fils, firent, dans la suite, des comédies intitulées Χείρων.

V. Vient ensuite la comédie d'Ἄμυκος, *Amycos*, roi des Bébryces. Il s'agit de son fameux combat contre Pollux, sujet expliqué par Apollodore (I, c. 9, 20), par Apollonios de Rhodes (*Argonautiques,* II, v. 1, 177), et Théocrite (*Idylle* XXII, v. 23, 133). De ces deux poëtes, l'un fait mourir Amycus de la main de Pollux; mais Théocrite et le scholiaste d'Apollonios suivent une autre tradition. Ce scholiaste nous apprend en outre, sur le vers 98e de ce second chant, qu'Épicharme et Pisandre (poëte épique très-ancien) avaient suivi une version d'après laquelle Pollux se serait contenté d'enchaîner Amycos. Le scholiaste de Sophocle (*Ajax,* v. 722) nous a conservé un vers de cette comédie : Ἐπίχαρμος ἐν Ἀμύκῳ·

« Ἄμυκε, μὴ κύδαζέ μοι τὸν πρεσβύτερον ἀδελφεόν. »

« Amycos, n'insulte pas mon frère aîné. » C'est Pollux qui prend la défense de son frère Castor contre le tyran.

Sophocle avait fait un drame satyrique sur ce même sujet : il en reste deux vers, dont l'un devait appartenir à la première partie de la pièce, les Argonautes mettant pied à terre en Bebricie pour se procurer des provisions, à moins qu'il ne s'agisse du festin qui suit la victoire; voici ce vers :

« Γέρανοι, χελῶναι, γλαῦκες, ἰκτῖνοι, λαγοί. »

« des grues, des tortues, des chouettes, des éperviers, des lièvres. » (Athénée, IX, c. 62). Ce sujet est reproduit sur la fameuse ciste athlétique de bronze, trouvée à Palestrine, et conservée au musée Kircher (collége romain), dont il est la plus belle pièce, au point de vue plastique. Le P. Marchi en a donné l'explication dans une brochure qui n'est point dans

le commerce[1] (Voy. le *Musée Kircher*, t. I, pl. 1-10). Amycos est attaché à un laurier; au milieu est Pallas et le génie de la victoire, puis le navire *Argo*, le héros assis à un festin, etc.[2].

Un miroir du Musée Kircher (pl. 9) représente le roi des Bébryces défiant Pollux au combat du ceste. Diane assiste au combat. Sur une ciste ronde de la même collection est représentée la victoire de Pollux, qui attache Amycos à un arbre.

VI. Dans la comédie de Βούσιρις, *Busiris*, comme dans *Amycos*, le sujet est le châtiment infligé à une violation des lois de l'hospitalité. C'est Hercule qui punit le roi barbare. Apollodore (I, 5, 11) l'explique et nous apprend que, de la Lybie, Hercule était passé en Égypte, où régnait Busiris, fils de Neptune et de Lysianassa, fille d'Épaphos. La famine, qui désolait l'Égypte, devait cesser, si, par le conseil d'un devin venu de Cypre, on immolait les étrangers à Jupiter. Busiris suivit cet avis et commença par le devin. Hercule ayant débarqué en Égypte, fut conduit à l'autel; mais il brisa ses liens et tua Busiris. La pièce d'Épicharme devait se terminer par un festin après la victoire, car le seul fragment qui nous reste de cette comédie fait allusion à la voracité d'Hercule, si souvent traitée par les poëtes siciliens, et plus tard par les comiques d'Athènes, ainsi que le leur reproche Aristophane dans les *Guêpes*, v. 56-60. (Voy. Athénée, X, p. 411, pour le fragment d'Épicharme.)

Le *Busiris* de Cratinos peut avoir été imité d'Épicharme, par Cratès, acteur de ce poëte, qui transporta le premier à Athènes des sujets traités par le comique syracusain. Euripide avait fait un drame satyrique sur ce sujet, et il l'avait emprunté à la même source. Athénée cite encore le *Busiris*

[1] L'auteur de ce livre l'a rapportée cette année même de Rome, et l'a offerte, de la part de l'auteur, à l'Académie des inscriptions, pour la bibliothèque de l'Institut, dans la séance du 8 octobre 1858.

[2] On y voit aussi Jason, et Silène qui parodie, en frappant avec ses deux poings sur son ventre, l'action d'un des héros, qui s'exerce en frappant sur une outre suspendue à un arbre, avec son poing armé du ceste.

d'Éphippos, celui de Mnésimachos (X, 417, 122). On connaît encore des fragments du *Busiris* d'Antiphane.

Pour les représentations figurées, le Borbonico conserve un bas-relief où l'on voit Busiris, son fils Iphidamos et le héraut Kalbès, tués par Hercule.

VII. Dans la comédie d'Épicharme, qui avait pour titre *la Conquête du ceinturon (d'Hippolyte) par Hercule*, Ἡρακλῆς ἐπὶ τὸν ζωστῆρα, Hercule avait encore le principal rôle. Le sujet est rapporté par Apollodore (II, 65, 9) et par Diodore, avec quelques variantes (IV, 16). Hercule, pour neuvième travail, reçut l'ordre d'Euristhée d'aller enlever le ceinturon d'Hippolyte, reine des Amazones, sur les bords du Thermodon, et de l'apporter à Admète, fille d'Euristhée, qui désirait le posséder. Ayant débarqué au port de Themyscie, Hercule vit Hippolyte qui lui promit le ceinturon qu'elle tenait de Mars et qui était l'emblème de sa puissance ; mais Junon, sous les traits d'une amazone, alla prévenir le peuple qu'on enlevait la reine. Les amazones s'arment et courent vers le vaisseau. Ce que voyant, Hercule tue Hippolyte et s'empare du ceinturon (récit d'Apollodore).

Un fragment de Pindare, cité par le scholiaste d'Euripide sur Andromaque (sur le v. 798), parle aussi de cette expédition. Il ne reste que deux vers de la comédie d'Épicharme (Scholiaste d'Aristoph. sur *la Paix*, v. 73).

Le combat d'Hercule contre Hippolyte est représenté sur un vase de la *collection Tischbein* (II, 18).

Sophocle avait fait un drame satyrique intitulé Ζωστῆρες. Les poëtes tragiques ont fait souvent allusion à cette antique tradition (voy. Euripide, *Héraclides*, v. 215, *Hercule furieux*, v. 408).

VIII. Six fragments nous restent de la comédie d'Épicharme, intitulée Πύρρα ἢ Προμαθεύς, *Pyrrha ou Prométhée*. D'après le récit d'Apollodore (I, c. 7), c'est le déluge et la retraite de Deucalion dans une arche, la pluie tombant pendant neuf jours, l'arche arrêtée sur le Parnasse, et la race humaine renouvelée par les pierres (voy. aussi Pindare,

9ᵉ *Olymp.*, v. 62). Cette pièce était vraisemblablement la parodie des traditions mythologiques sur la création, le déluge, et la seconde création des hommes. L'arche avait été préparée par les conseils de Prométhée.

IX. Σκίρων, *Skiron*. Il s'agit de ce brigand qui, d'après Pausanias (l. I, c. 3, 1) et Plutarque (*Thésée*, c. 10), précipitait les étrangers dans la mer, où ils étaient la proie des tortues, jusqu'à ce que Thésée lui eût fait subir le même traitement. Ses ossements furent changés en rochers, mentionnés par Euripide et Ovide sous le nom de *roches skironides*. Euripide a fait un drame satyrique sur ce sujet qui paraît avoir été imité d'Épicharme.

Un fragment de la comédie d'Épicharme est conservé par le scholiaste d'Aristophane, sur *la Paix* (v. 184).

On voyait ce sujet représenté près du portique royal, à Athènes (Pausanias, I, 3, 1). Le combat de Thésée contre Skiron figure sur des métopes subsistant encore du temps de Thésée (Stuart, *Antiquities of Athen*, t. III, c. 1, pl. 12, 7-10 et 13, 11-14). Au Borbonico, sur le vase nº 540, publié par Passari (nº 248), on voit Thésée précipitant Skiron, et Minerve, protectrice, assistant à la scène.

X. Σφίγξ. — Le *Sphinx* peut être considéré comme une parodie du *Sphinx* d'Eschyle, qui composait, avec *Œdipe* et *Laios*, *la Trilogie thébaine*. Athénée (l. II, p. 49) nous a conservé un fragment de dialogue.

XI. Βάκχαι, les *Bacchantes*, et Διονύσοι, *les Bacchus*, étaient vraisemblablement deux parodies de la fable de Penthée qui avait été traitée par Eschyle, dans une tétralogie dont les parties étaient : *les Edones*, *les Bassarides* ou bacchantes, *les Néanisques* et *Lycurgue*, drame satyrique, et dans une trilogie composée de *Sémélé*, *Penthée* et les *Cardeuses*. Les fragments conservés des deux comédies d'Épicharme ne nous apprennent rien sur le sujet.

XII. Enfin Ἀλκύων, *Halcyone*, reine des Trachiniens, femme de Ceyx, lesquels eurent l'idée de se faire appeler Jupiter et Junon. Un jour que Ceyx était sur mer, Ju-

piter le fit périr avec son vaisseau. On devait trouver dans la pièce d'Épicharme un développement des idées pythagoriciennes sur la puissance divine, dont nous reconnaissons un dernier reflet dans l'*Halcyon* de Lucien (Voy. sur cette pièce d'Épicharme, Athénée, XIV, c. 10, p. 619).

M. Artaud passe ensuite à l'examen des comédies d'Épicharme, traitant des fables homériques, et comprenant les *Troyens*, *Philoctète*, *Ulysse transfuge*, le *Cyclope*, les *Sirènes*, le *Naufrage d'Ulysse*. Malheureusement les fragments conservés de ces pièces sont trop peu de chose pour nous donner une idée même vague des sujets. Ce sont des parodies de diverses scènes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Par exemple, nous savons qu'il ne reste à Philoctète, dans son île, « que deux gousses d'ail et deux ciboules, » et comme il n'a ni cruche ni baril pour mettre le vin qu'on lui offre, il s'écrie : « Il n'y a pas de dithyrambe possible quand on ne boit que de l'eau. » Dans *Ulysse transfuge* était parodié le déguisement d'Ulysse pour pénétrer dans la ville de Troie (*Odyss.*, l. IV, v. 242-58). Dans le fragment cité par Athénée (IX, c. 17, p. 374) il est représenté comme examinant l'état des remparts; il répond à ceux qui l'interrogent : « Gardant un cochon de lait des voisins, destiné au sacrifice des fêtes d'Éleusis, j'ai eu le malheur de le perdre bien malgré moi, et pourtant on m'accuse de courir les pique-nique et d'avoir vendu le cochon de lait. »

Le *Cyclope* était la parodie du chant IXe de l'*Odyssée*. Le poëte sicilien y peignait la voracité de Polyphème, qui s'écrie, dans le fragment qu'Athénée nous a conservé (XV, 698) : « Les tripes sont un mets délicieux, par Jupiter! ainsi que le jambon. »

Les Sirènes parodiaient aussi celles de l'*Odyssée*. Les huit vers qu'Athénée nous a conservés de cette comédie d'Épicharme nous montrent que ce n'était pas par le charme de leur voix qu'elles attiraient Ulysse, mais par l'appât de leur cuisine. (Athénée, VII, 277.) Théopompe et Nicophon, poëtes de la *vieille comédie attique*, avaient traité ce même

sujet. Dans celle de Nicophon, le séjour des sirènes, au dire d'Athénée (VI, 270), était représenté comme un pays de Cocagne où il neige de la farine, où il pleut de la purée, où il tombe des pains tout cuits, et où des ruisseaux de jus roulent des viandes dans les rues.

M. Artaud annonce, en terminant la lecture de ce mémoire, qu'il examinera, dans un troisième travail, la seconde classe de comédies d'Épicharme qui ont pour objet la peinture des mœurs et des caractères, et dans laquelle le poëte de Syracuse a devancé les auteurs de la *Comédie nouvelle*, comme dans ses pièces mythologiques il a donné le modèle de la *Comédie moyenne*.

Dans la séance du 5 mars, où fut lue la première partie de ce mémoire, une discussion s'engagea dans le sein de l'Académie au sujet du caractère plus ou moins satirique qu'avait à Rome la comédie religieuse imitée des Grecs.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, croit que les Romains n'apportaient pas au même degré que les Grecs le caractère critique dans ces sortes de représentations.

M. Villemain pense que ce genre de parodie des sujets religieux avait cependant pris de très-bonne heure, à Rome comme en Grèce, un caractère prononcé de critique philosophique et anti-religieuse. Le savant et éloquent membre rappelle, à cette occasion, que, parmi les arguments qu'on rencontre à chaque pas chez les apologistes chrétiens, on est frappé du reproche constant d'impiété adressé aux Romains pour avoir parodié leurs propres divinités. Il croit que cet exemple d'incrédulité populaire et moqueuse a eu un développement très-précoce dans l'ancienne Rome.

M. Guigniaut rappelle qu'Ennius avait traduit le sceptique Évhémère en prose, et que le vieux poëte de *Rudiæ* ne se gênait pas d'ailleurs pour parler très-légèrement des dieux.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, croit qu'il faut distinguer avec soin les représentations théâtrales des ouvrages destinés simplement à la lecture. Il ne faut pas perdre de

piter le fit périr avec son vaisseau. On devait trouver dans la pièce d'Épicharme un développement des idées pythagoriciennes sur la puissance divine, dont nous reconnaissons un dernier reflet dans l'*Halcyon* de Lucien (Voy. sur cette pièce d'Épicharme, Athénée, XIV, c. 10, p. 619).

M. Artaud passe ensuite à l'examen des comédies d'Épicharme, traitant des fables homériques, et comprenant les *Troyens*, *Philoctète*, *Ulysse transfuge*, le *Cyclope*, les *Sirènes*, le *Naufrage d'Ulysse*. Malheureusement les fragments conservés de ces pièces sont trop peu de chose pour nous donner une idée même vague des sujets. Ce sont des parodies de diverses scènes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Par exemple, nous savons qu'il ne reste à Philoctète, dans son île, « que deux gousses d'ail et deux ciboules, » et comme il n'a ni cruche ni baril pour mettre le vin qu'on lui offre, il s'écrie : « Il n'y a pas de dithyrambe possible quand on ne boit que de l'eau. » Dans *Ulysse transfuge* était parodié le déguisement d'Ulysse pour pénétrer dans la ville de Troie (*Odyss.*, l. IV, v. 242-58). Dans le fragment cité par Athénée (IX, c. 17, p. 374) il est représenté comme examinant l'état des remparts; il répond à ceux qui l'interrogent : « Gardant un cochon de lait des voisins, destiné au sacrifice des fêtes d'Éleusis, j'ai eu le malheur de le perdre bien malgré moi, et pourtant on m'accuse de courir les piquenique et d'avoir vendu le cochon de lait. »

Le *Cyclope* était la parodie du chant IX[e] de l'*Odyssée*. Le poëte sicilien y peignait la voracité de Polyphème, qui s'écrie, dans le fragment qu'Athénée nous a conservé (XV, 698) : « Les tripes sont un mets délicieux, par Jupiter! ainsi que le jambon. »

Les Sirènes parodiaient aussi celles de l'*Odyssée*. Les huit vers qu'Athénée nous a conservés de cette comédie d'Épicharme nous montrent que ce n'était pas par le charme de leur voix qu'elles attiraient Ulysse, mais par l'appât de leur cuisine. (Athénée, VII, 277.) Théopompe et Nicophon, poëtes de la *vieille comédie attique*, avaient traité ce même

sujet. Dans celle de Nicophon, le séjour des sirènes, au dire d'Athénée (VI, 270), était représenté comme un pays de Cocagne où il neige de la farine, où il pleut de la purée, où il tombe des pains tout cuits, et où des ruisseaux de jus roulent des viandes dans les rues.

M. Artaud annonce, en terminant la lecture de ce mémoire, qu'il examinera, dans un troisième travail, la seconde classe de comédies d'Épicharme qui ont pour objet la peinture des mœurs et des caractères, et dans laquelle le poëte de Syracuse a devancé les auteurs de la *Comédie nouvelle*, comme dans ses pièces mythologiques il a donné le modèle de la *Comédie moyenne*.

Dans la séance du 5 mars, où fut lue la première partie de ce mémoire, une discussion s'engagea dans le sein de l'Académie au sujet du caractère plus ou moins satirique qu'avait à Rome la comédie religieuse imitée des Grecs.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, croit que les Romains n'apportaient pas au même degré que les Grecs le caractère critique dans ces sortes de représentations.

M. Villemain pense que ce genre de parodie des sujets religieux avait cependant pris de très-bonne heure, à Rome comme en Grèce, un caractère prononcé de critique philosophique et anti-religieuse. Le savant et éloquent membre rappelle, à cette occasion, que, parmi les arguments qu'on rencontre à chaque pas chez les apologistes chrétiens, on est frappé du reproche constant d'impiété adressé aux Romains pour avoir parodié leurs propres divinités. Il croit que cet exemple d'incrédulité populaire et moqueuse a eu un développement très-précoce dans l'ancienne Rome.

M. Guigniaut rappelle qu'Ennius avait traduit le sceptique Évhémère en prose, et que le vieux poëte de *Rudiæ* ne se gênait pas d'ailleurs pour parler très-légèrement des dieux.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, croit qu'il faut distinguer avec soin les représentations théâtrales des ouvrages destinés simplement à la lecture. Il ne faut pas perdre de

vue, ajoute le savant traducteur de Plaute, que le public grec était fort restreint à l'époque où le grand comique de Sarsina faisait jouer ses pièces.

M. Le Clerc pense aussi que le caractère de l'Amphitryon, par exemple, ne saurait être assimilé aux pièces de la comédie moyenne à Athènes.

A propos des nombreux passages du mémoire de M. Artaud qui ont pour objet de saisir des rapports entre les pièces mythologiques et les monuments de l'antiquité figurée, M. Lenormant félicite l'auteur d'avoir tiré un si bon parti de cette source féconde de rapprochements. Le savant conservateur du cabinet cite le vase de Darius décrit et étudié par MM. Welcker, Minervini et Gherardt, et qui représente la personnification des provinces et le conseil de Darius. Il se demande s'il ne serait pas possible de rattacher ce sujet à la comédie des *Perses* d'Épicharme, qui présentait, comme on sait, des tableaux d'un ordre très-élevé[1].

M. de Longpérier se joint à son savant confrère pour reconnaître l'importance des études céramographiques en ce qui touche à la comédie mythologique.

M. Lenormant croit que la comédie d'Épicharme en particulier a exercé une très-grande influence sur la céramique et sur la sculpture.

L'existence des masques de théâtre témoigne de l'alliance étroite qui exista de tout temps entre l'art du statuaire et l'art dramatique. Cette observation, faite par O. Müller et par d'autres savants, reçoit chaque jour sa confirmation.

M. Le Clerc considère comme évident ce fait, que les arts du dessin chez les anciens se sont inspirés très-souvent des pantomimes de la scène, et que la collection de Mazzocchi témoigne que l'artiste se préoccupait souvent de reproduire les mouvements imités de la nature.

[1] S'il nous est permis de donner ici notre avis, nous ne pensons pas qu'on puisse saisir, dans l'admirable vase du Borbonico, autre chose qu'une représentation allégorique et historique à la fois. Nous l'avons examiné avec attention, à Naples, et nous y voyons plutôt un unique et précieux commentaire d'Hérodote.

Séance publique annuelle des cinq Académies

(Du samedi 14 août 1858.)

Discours d'ouverture de M. le Président de l'Institut Philippe Le Bas.

(L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ayant la préséance pendant l'année 1858, c'est son président annuel qui a fait le discours dans cette réunion solennelle.)

« MESSIEURS,

« L'Institut, quoique créé à la suite d'une révolution qui semblait avoir entièrement rompu avec le passé pour fonder, sous tous ses aspects, la puissante unité de la France, a cependant ses racines dans les siècles qui précédèrent ce mémorable événement, et il ne pourrait l'oublier sans ingratitude. Il y a bien longtemps, en effet, que l'on a reconnu le rapport intime qui existe entre les manifestations si variées de l'intelligence humaine. Déjà, dans une antiquité reculée, la vive imagination des Grecs, frappée de l'évidence de ce rapport, en avait fait un des éléments les plus gracieux de leur religion nationale, en plaçant tous les arts et toutes les sciences sous la protection des muses, dont le nombre s'accrut successivement suivant la marche ascendante de la civilisation. Cette parenté plus ou moins directe qui unit entre elles toutes les productions de l'esprit n'avait point échappé à un des plus grands génies de Rome qui, en défendant, lui, homme d'État, orateur et philosophe, un poëte, assez médiocre du reste, de l'Asie antérieure, s'écriait avec l'accent d'une sincère conviction : « Oui, toutes les sciences et tous les arts qui tendent à développer les facultés de l'homme ont entre eux je ne sais quel lien commun, et se tiennent, pour ainsi dire, comme les enfants d'une même famille (1). »

« Mais laissons là Rome et la Grèce, pour ne nous occuper que

[1] *Et enim omnes artes quæ ad humanitatem pertinent, habent quoddam commune vinculum et quasi cognatione quadam inter se continentur.* Cicéron, *pro Archia, poeta*, § 1.

de la France. Certes, la pensée que Cicéron a si éloquemment exprimée s'était aussi présentée à l'esprit de François Ier quand il institua le Collége de France, et qu'il accorda aux artistes, aux lettrés et aux savants une si noble et une si généreuse protection. Dans le siècle suivant, trois grands ministres, Richelieu, Mazarin et Colbert, en créant, le premier, l'Académie française [1], le second, l'Académie de peinture et de sculpture [2], le troisième, l'Académie des inscriptions et belles-lettres [3], l'Académie royale des sciences [4] et l'Académie d'architecture [5], ont, il faut le reconnaître, préparé les matériaux du vaste monument qu'il était réservé à la Révolution française d'élever. N'était-ce pas faire jaillir dès lors les sources fécondes qui devaient, un siècle et demi plus tard, former un grand fleuve, sans rien perdre cependant des propriétés diverses de leurs ondes bienfaisantes ? Colbert voulait aller plus loin. Comprenant quels mutuels secours peuvent se prêter, par un fréquent commerce, les lettres, les sciences et l'érudition, il voulait, dit-on, qu'une triple association d'hommes dévoués à ces études se réunît une fois par mois afin que tous se missent au courant de leurs travaux respectifs. Mais alors la pensée philosophique et la critique appliquée à l'histoire paraissaient encore trop à craindre pour qu'on leur laissât l'occasion de prendre leur essor, et Colbert dut renoncer à un projet qui, s'il eût été mis à exécution, aurait inévitablement amené, dès le siècle de Louis XIV, la création d'un corps équivalant à l'Institut. Toutefois l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie royale des sciences, ainsi que l'attestent les anciens procès-verbaux de leurs séances, commencèrent, dès ce moment, à se communiquer, par des délégués, les principaux résultats de leurs études, et cet échange si fructueux, quoique bien incomplet, ne cessa qu'en 1793 avec la suppression des Académies.

Le projet de Colbert fut repris vers le milieu du xviiie siècle, non point par le gouvernement, qui aurait pu en modérer et en régler la réalisation, mais par une société de libres penseurs qui, sous la direction de deux génies puissants, d'Alembert et

[1] En 1635.
[2] En 1643.
[3] En 1663.
[4] En 1666.
[5] En 1671.

Diderot, tentèrent d'élever à l'universalité des arts et des sciences un monument vraiment digne d'elle. Bien que le but qu'ils se proposaient n'ait pas été complétement atteint, on peut supposer que le mouvement d'idées auquel donna lieu l'œuvre des encyclopédistes n'a pas été étranger à la mesure par laquelle la Convention nationale, un an après avoir supprimé les Académies, voulut les réorganiser sur un plan tout à la fois plus large et plus philosophique. On sait en effet qu'un article de la Constitution de l'an III décida qu'il y aurait pour toute la République un Institut national; que cet Institut, d'après la loi du 3 brumaire an IV, était destiné à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, et à suivre les travaux scientifiques et littéraires qui auraient pour objet l'utilité générale et la gloire de la République. Il était divisé en trois classes : la première, des sciences physiques et mathématiques; la seconde, des sciences morales et politiques; et la troisième, de la littérature et des beaux-arts. Quatre séances publiques de l'Institut devaient avoir lieu chaque année.

Telle fut la première organisation. Elle a été modifiée plus d'une fois depuis, mais l'idée fondamentale fut toujours conservée : les différentes classes, avec plus ou moins d'indépendance, n'en restèrent pas moins les parties inséparables d'un grand tout.

La première modification que subit cette organisation eut lieu en 1803. A la veille de fonder l'Empire, le premier consul, qui se faisait gloire d'appartenir, depuis 1797, à la section de mécanique de la première classe, et dont le nom ne cessa pas de figurer sur les listes de l'Institut, même quand le vainqueur de Marengo fut monté sur le trône, le premier consul, dis-je, crut devoir donner à ce corps une constitution nouvelle. Il lui conserva son caractère d'unité, mais il rattacha plus étroitement le présent au passé en rétablissant les secrétaires perpétuels et en divisant l'Institut en quatre classes où les sciences exactes tenaient encore le premier rang, où le second était attribué à la langue et à la littérature françaises, le troisième à l'histoire et à la littérature ancienne, et le quatrième aux beaux-arts. Par suite d'une défiance regrettable, la classe des sciences morales et politiques avait été supprimée, et l'arbre encyclopédique se trouvait ainsi privé d'une de ses branches les plus productives. En outre, ce n'était plus comme corps unique que l'Institut devait se présenter devant le public dans ses séances solennelles, mais chaque classe devait

avoir tous les ans une séance publique à laquelle les trois autres assistaient. Il est vrai de dire que tous les membres des nouvelles classes se réunissaient quatre fois par an en corps d'Institut pour se rendre compte de leurs travaux, usage excellent qui se maintint pendant toute la durée de l'Empire. Tombé depuis en désuétude, il a été remis en vigueur, il y a dix ans, et ne contribue pas peu à fortifier la confraternité de nos différentes compagnies.

L'Institut resta ainsi organisé pendant toute la durée de l'Empire et même pendant la première année de la Restauration; mais, le 21 mars 1816, une ordonnance royale replaça les quatre classes dans l'ordre de création des anciennes académies auxquelles elles répondaient, et leur rendit les noms que ces derniers portaient avant la Révolution. Seulement, pour bien constater que les quatre académies ne formaient toujours qu'un corps unique et réaliser, en quelque sorte, le vœu de Colbert, il fut décidé que chaque année elles tiendraient en public une séance commune.

« C'est depuis cette époque, c'est-à-dire depuis quarante-deux ans que, chaque année, une séance solennelle de toutes les Académies qui composent l'Institut a lieu sous la présidence successive de chacune d'elles. Depuis lors, l'usage veut que cette séance soit ouverte par un discours du président de la classe à laquelle la marche des années a attribué la prytanie, et qui doit à ce retour périodique d'un droit précieux l'honorable titre de président de l'Institut. Il veut aussi que chacune des Académies, représentée par un de ses membres, fasse dans ce sanctuaire des muses une lecture qui initie les auditeurs aux travaux dont elle s'occupe, et donne ainsi une preuve irrécusable des services que toutes rendent à la société, en faisant mieux comprendre que toutes tendent vers un but unique, le progrès des lettres, des sciences et des arts.

« A partir de 1832, le rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques vint ajouter encore à l'intérêt de nos lectures annuelles. Cette mesure, qui greffait de nouveau sur l'arbre de la science le rameau qu'il avait perdu depuis près de trente ans, rendit à l'Institut son ancienne force en lui rendant un de ses éléments primitifs. L'Académie des sciences morales et politiques ne tarda pas à se signaler par de savants travaux et par d'utiles services. Avec l'autorité que donne une conviction profonde guidée par une raison supérieure, elle opposa, dans des circonstances difficiles, une forte digue à un torrent d'idées hétérogènes et fu-

nestes qui, sous le prétexte de reconstituer la société, ne pouvaient avoir d'autre résultat que d'en ébranler les antiques bases. En même temps, pour favoriser le progrès social, le véritable progrès, qui ne peut être que le fruit du temps et des efforts unanimes de tous les esprits éclairés, elle s'occupa avec une activité infatigable de toutes les questions tendant à améliorer la condition des classes intéressantes qui ne doivent leur existence qu'au travail. Noble mission dans le cours de laquelle elle a déjà formulé plus d'une théorie fondée non sur de vaines spéculations, mais sur l'expérience des siècles ; théories que la sagesse du pouvoir met ensuite en pratique dans l'intérêt de la grande famille française.

« Un nouvel éclat était réservé à nos séances publiques. Elles le tirent du prix qui, tous les trois ans, doit être décerné, au nom de l'Empereur, dans la séance commune aux cinq Académies, reportée depuis 1855 au 15 août, en commémoration de la puissante protection dont le fondateur de l'Empire honorait l'Institut. Déjà, une première fois, le corps tout entier a délibéré conformément aux prescriptions du décret impérial et une voix justement autorisée à fait connaître, dans cette enceinte, le résultat du jugement, sans dissimuler les difficultés que nous avons rencontrées dans l'accomplissement de notre tâche. C'est dans l'ordre des sciences qu'a commencé la série des nouveaux lauréats, et cette couronne doit avoir d'autant plus de prix aux yeux de celui qui l'a obtenue qu'elle avait été disputée, à des titres divers, par de dignes compétiteurs. Espérons que, dans l'avenir, le choix de l'Institut devenant plus facile, chacune des branches de l'intelligence humaine que représentent les quatre sœurs de l'Académie des sciences viendra figurer sur la liste des vainqueurs dont les travaux ou les découvertes auront été jugés le plus propres à honorer ou à servir le pays, et qu'ainsi, en s'appliquant à des mérites de genres différents, cette haute récompense décernée par des juges vraiment compétents deviendra de plus en plus digne du prince qui l'a instituée, d'un prince qui regarde comme un des plus beaux attributs du pouvoir suprême la protection des sciences, des lettres et des arts.

« Je viens de retracer rapidement l'histoire de l'Institut et je me suis particulièrement attaché à rechercher l'origine des séances auxquelles il convie le public et les différentes modifications qu'elles ont reçues. Cet exposé, quelque intérêt qu'il puisse offrir, ne suffit pas pour faire apprécier dignement les services que le

corps de l'Institut tout entier a rendus au pays et qu'il ne cesse de lui rendre. Le plus sûr moyen d'atteindre ce but, ce serait d'ouvrir la liste des hommes qui, depuis 1795, ont pris place sur ces bancs. On verrait en tête de chacune des divisions de cette armée pacifique de grands génies dont les noms sont dans le souvenir et sur les lèvres de tous les Français. A la suite de ces glorieux coryphées se présenteraient des personnages moins illustres sans doute, mais qui ont pris aussi une part efficace à l'œuvre commune, et ont aussi des droits à la reconnaissance de leurs concitoyens. Ainsi dans la voûte étoilée autour des planètes les plus éclatantes gravitent des astres moins brillants, mais qui, eux aussi, contribuent à répandre la lumière. Je ne tenterai point de faire passer sous vos yeux toutes ces gloires de l'Institut. Cette revue demanderait une voix plus éloquente que la mienne. Elle retarderait d'ailleurs des lectures attendues avec une légitime impatience, et je me hâte de donner la parole à ceux de nos confrères que le choix de leurs compagnies a appelés à l'honneur de les représenter dans cette solennité. »

C'est à cette même séance qu'a été lu le rapport de la Commission mixte (Académies des inscriptions et belles-lettres, française et des sciences) du prix de linguistique, fondé par M. de Volney.

« La commission avait annoncé, pour le concours de 1858, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,200 fr. à l'ouvrage de PHILOLOGIE COMPARÉE qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

« Six ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours :

« N° 1. *De l'origine et de la raison organique des mots de la latinité*; par M. BERNARD; manuscrit, petit in-folio.

« N° 2. *Unité et confusion des langues*; par M. Félix MICHALOWSKI; in-8.

« N° 3. *Principes de grammaire générale*; par M. SAINT-HUBERT THEROULDE; trois broch. in-8.

« N° 4. *Le Verbe basque*; par M. l'abbé INCHAUSPE; un vol. in-4.

« N° 5. *Grammaire comparative chinoise*; par E. DE MÉRITENS, manuscrit, petit in-folio.

« N° 6. *Dictionnaire des synonymes de la langue française*; par M. B. Lafaye ; un fort vol. in-8.

« La Commission a particulièrement remarqué le *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, et a retrouvé avec plaisir dans ce livre un ouvrage dont elle avait, en 1843, couronné la première et remarquable ébauche. Les développements considérables que l'auteur y a ajoutés, les applications nouvelles qu'il y a faites de sa méthode pour déterminer les lois de notre synonymie, pour en marquer les nuances les plus délicates par des distinctions précises, et surtout par un choix judicieux d'exemples empruntés à nos meilleurs écrivains, ont paru mériter une récompense nouvelle. La Commission décerne un prix de 800 fr. à M. Lafaye, auteur de ce dictionnaire.

« En même temps la Commission accorde à M. l'abbé Inchauspe une somme de 400 fr., comme récompense des recherches intéressantes auxquelles il s'est livré pour la composition de son *Traité du verbe basque*, et comme encouragement à les compléter.

« Une mention honorable est décernée à l'ouvrage de M. Saint-Hubert Theroulde, portant le n° 3, et qui, aux yeux de la Commission, se distingue en général par la finesse de l'analyse et la clarté de l'exposition.

« Enfin la Commission accorde une mention honorable au Mémoire manuscrit de M. E. de Méritens, sur la *Grammaire comparative chinoise*, et encourage l'auteur à poursuivre le cours de ses études sur l'histoire de la langue chinoise, et sur le développement graduel de sa grammaire.

« La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1859, une médaille d'or de la valeur de 1,200 fr. à l'ouvrage de Philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

« Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours.

« Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale*.

« Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1858, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1859. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, franc de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit.

« Les concurrents sont prévenus que la commission ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

Dans cette même séance, M. Egger a lu le Mémoire suivant :

Observations historiques sur la fonction de secrétaire des princes chez les anciens.

« Selon les définitions de l'Académie française, dans son dictionnaire, le *secrétaire du Roi* était, dans l'ancienne monarchie, « l'officier qui dressait les lettres expédiées en chancellerie », et le *secrétaire d'État* est « le ministre qui a un département et qui contresigne les ordonnances du roi ». Fauvelet du Toc, au XVIIe siècle, et plus récemment M. Chéruel et M. de Luçay [1] ont exposé, dans des ouvrages spéciaux, comment les secrétaires du Roi sont devenus chez nous des ministres secrétaires d'État; mais peut-être manque-t-il à ces savants ouvrages une introduction, où l'on voie l'origine ancienne de l'institution moderne. C'est cette introduction que j'essaie d'esquisser, sans prétendre établir que nos gouvernements modernes aient directement copié des institutions de l'antiquité, mais avec l'espoir cependant qu'on n'observera pas sans intérêt comment, dans nos sociétés civilisées, les mêmes besoins et les mêmes devoirs de gouvernement ont peu à peu produit un mécanisme administratif fort semblable à celui que nous offrent déjà quelques gouvernements du monde ancien.

[1] *Histoire des secrétaires d'État.* Paris, 1668. Saint-Allais : *De l'ancienne France.* Paris, 1834, t. II. Cf. Ch. Gombault : *Histoire des ministres d'Estat qui ont servy sous les rois de France de la troisième lignée.* Paris, 1668. A. Chéruel : *Histoire de l'administration en France*, t. I, p. 176, etc., et *Dictionnaire historique des institutions de la France.* Paris, 1855, au mot *Ministre.* — H. de Luçay : *Des Secrétaires d'État jusqu'à la mort de Mazarin*, 1661, dans la *Revue historique de Droit français et étranger*, t. I, p. 149-188.

Le dernier historien de nos secrétaires d'État admet qu'une ordonnance de Henri II, en 1547, a véritablement constitué cet office. Mais il en signale déjà les principales attributions dans la charge que remplit Florimond Robertet sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier; puis, remontant plus haut encore, il croit en reconnaître une ébauche dans la chancellerie de Louis VIII au XIIIe siècle, et ainsi, de proche en proche, à travers les commencements de la monarchie française, il rejoint le siècle où l'administration de l'empire romain en décadence lui montre dans le *primicerius notariorum* le premier modèle d'un secrétariat officiel des princes.

C'est peut-être exagérer l'importance de ce *primicerius notariorum*, et s'arrêter trop tôt dans la recherche des analogies historiques; car il est facile de retrouver dans les Codes et dans la Notice de l'Empire [1] une organisation de la chancellerie impériale qui, dans son ensemble, date au moins du IVe siècle après Jésus-Christ, et où l'on voit cet important service divisé en quatre portefeuilles ou bureaux (*scrinia*), confiés chacun à un chef spécial (*magister*), sous l'autorité d'un chef unique (le *magister officiorum*). C'étaient, autant qu'on peut saisir et traduire en langage moderne des différences que les témoignages contemporains marquent tantôt avec une brièveté excessive, tantôt par des périphrases aussi obscures que la brièveté même :

1° Le bureau central des renseignements et de l'enregistrement, ou *scrinium memoriæ;*

2° Le bureau des requêtes, ou *scrinium libellorum*;

3° Le bureau des lettres ou de la correspondance, ou *scrinium epistolarum*, qui paraît avoir compris deux services distincts, celui des lettres grecques et celui des lettres latines, sans compter peut-être quelques services secondaires pour les lettres conçues en d'autres langues [2];

[1] Code Théod. VI, 26; Code Just., XII, 19. Cf. Tzschucke, *ad Eutropium*, VIII, 23; *Notitia dignitatum*, ed. Böcking, p. 43 et 60, pour l'Occident; p. 38 et 49, pour l'Orient. Consulter, en outre, l'ample commentaire de l'éditeur. Voir aussi le livre III du traité de Lydus *Sur les magistrats romains.*

[2] Une inscription latine qui paraît du IIe siècle de notre ère mentionne un *librarius arabicus.* M. de Sacy a montré dans quel sens le mot *arabicus* doit y être interprété (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. L, p. 316-317).

4° Le bureau des dispositions, ou *scrinium dispositionum*, qui avait probablement l'expédition des affaires les plus urgentes.

A côté, peut-être même au-dessous de ces quatre directions, se plaçait le service des *notarii*, tachygraphes ou écrivains de chiffres, dont le chef portait le nom de *primicerius*, et est formellement distingué des quatre *magistri* en ce qu'il n'avait pas sous ses ordres des officiers proprement dits (*officium non habet*), mais de simples aides (*adjutores*).

C'est là l'organisation qui s'est perpétuée, avec des changements divers, soit auprès des pontifes chrétiens de Rome, pour devenir la chancellerie actuelle des papes[1], soit auprès des royautés barbares pour devenir, avec le progrès des temps, le service savamment compliqué de nos chancelleries royales. Elle a, comme il était naturel, attiré de bonne heure l'attention des commentateurs des codes et celle des historiens de l'Empire; elle est décrite avec précision et à sa juste place dans un savant mémoire de M. Naudet sur l'administration romaine au IVᵉ siècle de notre ère[2]; mais il peut être curieux d'en rechercher l'origine au delà de cette époque.

En remontant plus haut que le règne de Constantin, on ne trouve pas, il est vrai, sur cette matière, des renseignements aussi complets et aussi précis que ceux que nous venons de résumer; mais on peut, en réunissant divers témoignages qui sont, je crois, restés épars jusqu'ici, étudier les progrès de l'institution dont il s'agit, et en montrer l'origine dans l'office de secrétaire des princes et surtout des empereurs. C'est l'objet même que je me suis proposé dans le présent Mémoire.

Si le secrétaire d'État est éminemment le dépositaire des secrets qui intéressent un peuple, et le rédacteur officiel de ses volontés, c'est là une charge qui, sous un nom ou sous un autre, ne saurait manquer dans aucun gouvernement régulier. Néanmoins il faut reconnaître que les républiques et les aristocraties de l'ancien monde s'accommodaient peu de ces charges, qui supposent une délégation perpétuelle de confiance, un accord discret et journalier entre la volonté qui dirige et les agents qui exécutent.

[1] *Voir* Galletti, *Del Primicero della santa sede Apostolica*. Roma, 1776, in-4.

[2] *Des changements opérés dans toutes les parties de l'empire romain sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs jusqu'à Julien.* Paris, 1817. t. I, p. 94, 224 et suiv.

Athènes, comme les autres villes libres de l'ancienne Grèce, avait des greffiers (γραμματεῖς, ὑπογραφεῖς) pour rédiger ses délibérations publiques, transcrire ses décrets, expédier sa correspondance [1] ; on ne saurait dire que le peuple athénien ait jamais eu des sécrétaires d'État, à moins qu'on ne veuille définir ainsi le rôle d'un Périclès ou d'un Cléon, lorsque, du droit de leur génie ou quelquefois de leur seule ambition, ils devenaient les directeurs du peuple (δημαγωγοί) en semblant lui obéir, et qu'ils lui dictaient le texte des lois que ratifiait le suffrage populaire et dont ils devenaient ensuite les exécuteurs; mais ce serait là peut-être un grave abus de langage, et il est plus juste d'avouer que la fonction dont nous recherchons les plus anciens exemples avait sa vraie place dans les monarchies.

En effet, sans remonter jusqu'aux antiques monarchies de l'Orient, qui sont moins de notre domaine, sans chercher si, en Perse, par exemple, le pouvoir personnel et presque absolu du prince ne tendait pas naturellement à s'appuyer sur le dévouement personnel aussi d'un ministre de confiance, la Macédoine, parmi les États grecs, nous montre déjà auprès du roi un service assez régulièrement organisé pour l'expédition des affaires. Sur ce point, Démosthène a senti, et il signale avec une sorte de tristesse la supériorité des usages monarchiques de la Macédoine comparés aux institutions démocratiques de sa patrie. Ici la division et la mobilité des pouvoirs, la dangereuse et perpétuelle publicité des débats; là, au contraire, l'action constante d'un pouvoir servi par des ministres obéissants et capables de secret [2]. Au milieu de la terrible lutte où Athènes était engagée, on comprend la justesse de ces réflexions; on la comprend mieux encore si l'on songe qu'alors le roi de Macédoine était Philippe, et que son secrétaire était celui qui devait s'appeler un jour le roi Eumène [3].

Ces heureux capitaines d'un prince conquérant, devenus rois à leur tour, transportèrent dans leurs monarchies improvisées les

[1] Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 316, 319. Plutarque atteste que le texte des décrets que Périclès avait proposés au peuple était le seul monument authentique qui eût survécu de l'éloquence de cet homme célèbre. (*Vie de Périclès*, c. VIII).

[2] *Sur la Couronne*, p. 305, éd. Reiske, § 235, 236. Cf. *sur l'Ambassade*, p. 352, § 36. Cf. G. Böhnecke, *Forschungen auf dem Gebiete der Attischen Redner*, I, 2. Berlin, 1843.

[3] Cornélius Népos, *Vie d'Eumène*, c. 1.

usages de la Macédoine; l'épistolographe ou le chef de la correspondance royale garda auprès d'eux le rôle important qu'il avait à la cour d'un Philippe ou d'un Alexandre. Polybe [1], décrivant une fête donnée par le roi de Syrie Antiochus Épiphane, raconte que Dionysius, *l'ami et l'épistolographe*, y fit paraître mille jeunes gens tous vêtus d'or et dont le costume avait coûté un million de drachmes. Une charge qui donnait le titre d'ami du roi, titre d'une valeur toute officielle à la cour de Macédoine, une charge qui s'accommodait de ce luxe princier, devait être plus que le modeste office d'un secrétaire intime.

Mais ce qui n'est qu'une conjecture pour l'épistolographe des Séleucides est établi de la façon la plus certaine pour l'épistolographe des Ptolémées.

Dès les temps pharaoniques, les scribes ou greffiers royaux se montrent sur les monuments de l'Égypte comme des fonctionnaires de très-haute classe (tels que seraient des mandarins chinois) auxquels était quelquefois confiée l'administration de provinces entières. Il est vrai que, parmi ces scribes, on n'a pas encore pu distinguer le personnage investi spécialement de la confiance du souverain et placé auprès de lui comme secrétaire intime. Néanmoins, dans un pays où les lettrés jouissaient d'un grand crédit, la fonction de l'épistolographe macédonien trouvait sa place naturelle, et elle ne pouvait guère que s'y agrandir. En effet, ce fonctionnaire, chez les Ptolémées, eut non-seulement l'autorité d'un chef de chancellerie, dépositaire du sceau royal, expéditeur des ordres et des grâces du souverain; mais il fut encore une sorte de ministre des cultes, surveillant l'administration de tous les temples de l'Egypte et le Musée d'Alexandrie, cet antique modèle de nos Académies européennes. Avec de telles attributions l'épistolographe ressemblait fort à un premier ministre. La religion surtout et les lettres relevaient directement de lui; il importait donc que de tels intérêts fussent toujours placés en des mains sûres, et l'on ne s'étonnera pas que, sous les rois grecs, ce chancelier royal ait toujours été un Grec de naissance et d'éducation, comme nous l'apprennent, en effet, tous les témoignages qui nous en sont parvenus. L'intention de cet usage ou plutôt de cette

[1] Hist. XXXI, 3, § 16 (morceau conservé par Athénée, V, p. 195): Ἑνὸς τῶν φίλων, Διονυσίου τοῦ ἐπιστολογράφου, χίλιοι παῖδες ἐπόμπευσαν ἀργυρώματα ἔχοντες ὧν οὐδὲν Ἔλαττον ὁλκὴν (ou plutôt ἐλάττον' ὁλκὴν) εἶχε δραχμῶν χιλίων.

loi est assez manifeste par elle-même; mais elle le devient plus encore lorsque l'Égypte passe, après la bataille d'Actium, sous la domination romaine, car alors le grand-prêtre de toute l'Égypte, l'administrateur du Musée, fut toujours un Romain. Le géographe Strabon, contemporain d'Auguste et de Tibère, avait vu ce changement, qui n'était que la continuation d'une politique habile à concilier les droits du pouvoir conquérant avec les justes égards que réclamait le peuple conquis; il en témoigne expressément, et d'autres textes établissent que les empereurs demeurèrent fidèles à l'exemple donné par les fondateurs de l'empire [1].

Nous voici amené, par l'ordre des faits, à ces traditions romaines où remontent plus spécialement les règles et les usages de notre administration occidentale. Y retrouverons-nous, avec des traits plus distincts et une ressemblance plus frappante, cette fonction de secrétaire du prince appelée quelquefois à devenir celle même d'un ministre?

Nous n'avons rien à dire de la chancellerie romaine au temps des rois, bien qu'un certain écrivain grec se montre instruit jusqu'au dernier détail de tout ce qui se passait à la cour de Numitor et d'Amulius, et qu'il nous représente Romulus et Rémus comme deux princes très-bien élevés [2]. Nous ne savons pas non plus si les Étrusques, qui enseignèrent aux Romains tant de pratiques religieuses, leur donnèrent quelques leçons utiles en matière d'administration. Tite-Live s'est peut-être involontairement souvenu des Grecs lorsqu'il appelle *scribe* ou *greffier* le ministre de Porsenna, qui, placé auprès de son maître et presque aussi richement vêtu que lui, reçut de Mucius Scævola le coup destiné au roi défenseur des Tarquins [3]. Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'histoire de la république, dont il nous reste des récits plus longs et plus sûrs que de la première royauté, ne nous offre aucun office qui rappelle celui de l'épistolographe macédonien. Cornélius Népos en

[1] Tous les témoignages sur ce sujet ont été réunis par M. Letronne, *Inscr. grecques et latines de l'Égypte*, t. I, p. 279 et suiv.; 358 et suiv., et par J. Franz, Introduction aux inscriptions de l'Égypte, dans le *Corpus inscr. græc.*, t. III, p. 307.

[2] Denys d'Halic. *Antiq. Rom.* I, 75 et suiv.; II, 3 et suiv.

[3] Tite-Live, II, 12 : « Cum stipendium forte militibus daretur et scriba cum rege sedens pari fere ornatu, etc. » Cf. Denys d'Halic. *Antiq. Rom.*, V, 28.

fait même la remarque expresse à propos d'Eumène : la charge de secrétaire était bien autrement honorable et honorée chez les Grecs que chez les Romains [1]. « Chez les Romains, dit-il, on les traite comme des mercenaires, ce qu'ils sont en effet. »

Tels étaient apparemment les scribes que le Sénat employait pour la rédaction de ses procès-verbaux et pour l'expédition des affaires, et que l'on renvoyait de la séance lorsqu'il y avait à traiter quelque affaire qui exigeât le secret [2]. Il les faut bien distinguer des commissaires spéciaux et tous sénateurs qui assistaient à la rédaction des sénatus-consultes (*scribundo aderant*), et dont la présence en garantissait l'authenticité [3]. Les pontifes aussi avaient des scribes, assez considérés, à ce qu'il semble, puisqu'on les appelait *minores pontifices* [4]. Les principaux magistrats civils en avaient également, les questeurs surtout, pour l'administration des finances; ces scribes étaient organisés en décuries ou en bureaux, dont la direction, sous le titre de *scriptus*, formait un office transmissible et vénal [5]. Les rédacteurs, les copistes et les dépositaires de tant d'actes importants pour la religion, pour les finances et pour la politique de Rome, prenaient, par la force même des

[1] *Vie d'Eumène*, c. 1 : « Eum (Eumenem rex Philippus) habuit scribæ loco, quod multo apud Græcos honorificentius est quam apud Romanos : nam apud nos revera, sicut sunt, mercenarii scribæ existimantur; at apud illos contrario nemo ad id officium admittitur, nisi honesto loco ac fide et industria cognitus, quod necesse est omnium consiliorum eum esse participem. »

[2] Jules Capitolin, *Vie des trois Gordiens*, c. 12 : « Hunc morem apud veteres necessitates publicæ repererunt ut..... senatus-consultum tacitum fieret; ita ut non scribæ, non servi publici, non censuales illis actibus interessent; senatores exciperent, senatores omnium officia censualium scribarumque complerent, ne quid forte proderetur. » Cf. Orelli, *Inscr. lat.*, n. 2274, 3186, etc.

[3] *Voir* les exemples dans le recueil des *Reliquiæ latini sermonis vetustioris*, p. 127, 289, 290, etc.

[4] Tite-Live, XXII, 57. Cf. Orelli, n. 2437.

[5] Les principaux témoignages sur ce sujet sont indiqués dans le recueil des *Reliquiæ latini sermonis*, p. 284, à propos d'un fragment de loi sur les scribes, qui remonte au temps de Sylla; Cf. Weber : Ueber die Römische *Scribæ*, eine Episode der Biographie des Horatius. (*Neue Jahrbücher* de Seebode, IX, Suppl. Band. p. 78-92.) M. Walckenaer, dans son *Histoire de la vie et des poésies d'Horace*, t. I, p. 239-240 de la 2e édition, fixe, un peu arbitrairement, je pense, à la 29e année de ce poëte, l'achat qu'il fit du *scriptus quæstorius*.

choses, une certaine part d'influence dans le gouvernement. L'histoire du célèbre scribe Flavius, qui, vers l'an 307 avant Jésus-Christ, divulgua le secret des formules, et qui ainsi accomplit ou provoqua une véritable révolution dans le droit romain, prouve quelle responsabilité pesait sur de tels fonctionnaires [1]. Il est d'autant plus étonnant que Rome n'en ait pas mieux assuré le recrutement, et qu'elle les ait laissés presque tous et si longtemps dans une condition d'infériorité sociale qui les invitait trop peu à s'honorer eux-mêmes par les recommandations du talent et du caractère. Cicéron se plaint encore de ce que les scribes, qui avaient entre leurs mains la fortune de la République, étaient, en général, des gens de peu de valeur; et pourtant, quelques années plus tard, au temps d'Horace, on voit que le *scriptus quæstorius* donnait accès au rang de chevalier. Horace, après sa malheureuse campagne de Philippes, ne dédaigna pas ce moyen de refaire sa fortune; ce fut une fonction de chef de bureau qui l'achemina vers la faveur de Mécène, puis vers celle d'Auguste, et l'on voit, par les confidences même du poëte, que cette fonction mêlait encore quelques soucis aux loisirs de sa prospérité [2].

L'esprit de l'aristocratie romaine et la nature des institutions qu'elle a fait durer pendant cinq siècles, expliquent assez comment les hommes qui tenaient la plume (qu'on me permette cet anachronisme) pour le Sénat ou les magistrats de Rome s'élevèrent si lentement et s'arrêtèrent si loin d'une autorité véritable. D'abord, par instinct et par tradition, le patriciat dédaignait les lettres et les lettrés; puis ces pouvoirs mobiles du consulat, de la préture, de la questure, de l'édilité, de la censure, ne comportaient guère au-dessous d'eux que des bureaux d'expédition, où pouvaient se perpétuer et se perfectionner les règles d'une administration savante, mais où la personne même d'un chef habile de service n'avait guère le moyen de se produire au grand jour. Les hommes y restaient ce que voulait leur place, de modestes et obscurs instruments dans la main des grands citoyens que Rome appelait tour à tour au timon de l'État.

[1] Pomponius, *De origine juris*. § 7. Cf. Tite-Live, IX, 46; Cicéron *pro Murena*, c. 11; Aulu-Gelle, VI, 9, etc.

[2] In Verrem II, act. III, 78, 79; Suétone, *Vie d'Horace* : « Victis partibus, venia impetrata, scriptum quæstorium comparavit. » Horace, *Satires* II, 6, v. 36.

Quand ces grands citoyens se lassèrent eux-mêmes de servir comme magistrats annuels la fortune de leur patrie, quand l'action personnelle d'un Scipion ou d'un Sylla tendit à se perpétuer en dominant le jeu des institutions républicaines, la fortune des scribes suivit celle de leurs maîtres. Les scribes et surtout les secrétaires intimes d'un César ou d'un Octavien devinrent des coopérateurs moins dédaignés et plus apparents de cette nouvelle politique. A mesure aussi que s'augmenta le goût pour les arts de l'esprit, et qu'on rechercha davantage pour les fonctions de secrétaire des hommes déjà honorés par leurs succès littéraires, ces fonctions acquirent un surcroît de lustre et de crédit. Lorsque César Auguste demandait à Mécènes de lui céder Horace pour secrétaire, et qu'il offrait au poëte d'échanger « la table d'un favori contre celle d'un prince[1], » apparemment il entendait adoucir par les égards dus au talent une dépendance que, du reste, la discrétion du poëte sut habilement décliner. Mais ce changement même dans les mœurs politiques et sociales de Rome ne se fit pas d'un seul coup et sans de lentes transitions qu'il est curieux d'étudier.

Saint-Simon parle quelque part, avec le dédain qui lui est si familier, de ces petits légistes qui, assis sur le marchepied du banc des seigneurs féodaux, dans leur conseil, se tenaient prêts à leur fournir la réponse ou le texte de droit nécessaire à la discussion[2]. Je ne sais pas si tels furent, en effet, les commencements de cette magistrature parlementaire qui, après avoir humblement servi la royauté, finit par en balancer le pouvoir et contribua même à la renverser; mais je sais que la description de notre malicieux écrivain ne conviendrait pas mal au petit personnage que font d'abord dans l'histoire les secrétaires des Césars.

On connaît les vastes tombeaux, appelés *columbaria*, où venaient se ranger par centaines, dans des niches étroites, les urnes funéraires des esclaves et des affranchis de la famille impériale[3].

[1] Suétone, *Vie d'Horace :* « Horatium nostrum a te cupio abducere. Veniet ergo ab ista parasitica mensa ad hanc regiam, et nos in scribendis epistolis adjuvabit. » (Extrait d'une lettre d'Auguste.)

[2] *Mémoires*, t. XI, p. 375 de la première édition : « Ces légistes étoient des roturiers qui s'étaient appliqués à l'étude des lois..... Ils étoient assis sur le marchepied du banc des pairs et des hauts barons, etc. »

Le seul Columbarium des affranchis et esclaves de la maison de

C'est là que se trouvent les plus anciens souvenirs de ces hommes de confiance, choisis dans l'esclavage, où souvent ils demeurèrent toute leur vie, et qui, sous la dictée d'un Auguste ou d'un Tibère, écrivaient les ordres destinés à porter l'impérieuse volonté de Rome jusqu'aux limites du monde connu. Sur ces tombeaux, on rattachait d'ordinaire au nom de l'esclave celui de sa fonction, comme pour beaucoup d'autres services de la plus humble domesticité [1]. Dans une inscription du règne de Tibère, je vois trois secrétaires, deux grecs et un romain, mentionnés parmi beaucoup d'autres domestiques de la maison des Césars, à côté d'un valet de chambre et d'un cuisinier [2] ! On les appelait d'ordinaire *a manu*, locution d'où le latin vulgaire dériva, d'assez bonne heure, le méchant adjectif *amanuensis*, ou, plus rarement, *ad manum*, ou *ab epistulis*, ou selon la spécialité de leur emploi : *ab epistulis latinis*, quand ils servaient pour les lettres en latin; *ab epistulis græcis*, quand c'était pour les lettres grecques [3]; *ab actis* [4], quand c'était pour les procès-verbaux d'un conseil privé ou public, ou pour la rédaction d'un journal de dépense. De bonne heure aussi on s'habitua à les nommer *notarii*, à cause des signes, *notæ*, dont ils faisaient usage pour sténographier la parole [5]. Ces hommes-là étaient souvent initiés à d'importants secrets; ils n'en étaient pas toujours dignes, et, en cas d'infidélité, de cruels supplices pouvaient punir leur faute. Thallus, secrétaire d'Octave, avait reçu 500 deniers pour livrer une lettre; Octave (c'était alors le temps du triumvirat) lui fit, dit-on, briser les deux jambes [6]. D'ordi-

Livie, dont Gori a publié les inscriptions (Florence, 1727), contenait plus de 300 urnes.

[1] Orelli, *Inscr. lat. coll.* n. 2437, 2931 (*a manu*), 2874 (*ad manum*).

[2] Inscription communiquée par M. E. Desjardins à M. Henzen et insérée par ce dernier dans son *Supplément au recueil d'Orelli*, n. 6651.

[3] Orelli, n. 1727, 2997, 3907.

[4] Orelli, n. 2273 : *ab actis imperatoris Trajani*. Voyez plus haut des exemples de scribes *ab actis Senatus*.

[5] *Voyez* le texte de Lampride cité dans la note suivante. Cf. Orelli, n. 2876.

[6] Suétone, *Vie d'Auguste*, c. 67 : « Thallo *a manu*, quod pro epistola prodita denarios quingentos accepisset, crura effregit. » Cf. Lampride, *Vie de Diaduménien*, c. 9 : « Epistola per notarium prodita. » Le supplice de Thallus rappelle le trop célèbre supplice infligé par Louis XI à son ancien secrétaire le cardinal La Balue. *Voyez* les *Mémoires de Comines*, t. I, p. 130 et 403, et t. III, p. 66, éd. Bruxelles, 1706.

naire, cependant, on devait choisir avec soin ces esclaves ou ces affranchis confidents nécessaires et journaliers de leur maître; l'habitude de s'entretenir avec eux donnait à la confiance quelque chose d'affectueux et de familier; tout contribuait ainsi à relever leur emploi, à étendre leur action au delà des étroites limites où elle semble d'abord renfermée. Dès le siècle de Cicéron, on employait, pour la correspondance politique, des alphabets particuliers et secrets, ce que nous appellerions aujourd'hui des *chiffres*[1]. Les maîtres, surtout les princes, ne pouvaient guère s'en réserver strictement l'usage, et si un scribe avait, en cela même, les secrets du cabinet impérial, on devine combien une telle confiance devait accroître l'importance de sa fonction. Enfin, le prince, qui fondait son pouvoir sur le cumul des principales magistratures de l'ancienne république, se trouvait avoir la haute main sur les décuries de scribes depuis longtemps attachées au service de ces magistratures. Comme souverain pontife, par exemple, il dirigeait, sans intermédiaire, les *minores pontifices* dont nous parlions plus haut; sans relever aussi directement de lui, les services des finances et de la guerre avaient des rapports journaliers et nécessaires avec le cabinet du souverain. Au temps surtout où Dion Cassius[2] déclare qu'il lui est fort difficile de distinguer entre le trésor public (*ærarium*) et le trésor de César (*fiscus*), on comprend combien tous ces services divers tendaient à se centraliser sous l'action du pouvoir impérial. D'un autre côté, le nombre des affaires allait croissant toujours avec celui des provinces, et à mesure que les provinces s'habituaient davantage à demander des ordres d'en haut pour les moindres de leurs affaires intérieures. On a trouvé, dans une ville d'Italie, une inscription constatant que trois pieds et demi de terrain sont concédés à des portefaix *par ordre de l'empereur Auguste*[3]. On sait à quelles minuties descend Pline le Jeune lorsqu'il consulte Trajan sur le détail de son gouvernement en Bithynie : pour les plus simples mesures il lui faut les ordres

[1] Cicéron, *ad Atticum*, XIII, 32; Suétone, *Vie de César*, c. 56; *Vie d'Auguste*, c. 64, 88; Aulu-Gelle, XVII, 9; Julius Victor, *Rhétorique*, c. 27 (à la suite des Scholiastes de Cicéron, éd. Orelli); Isidore, *Origines*, I, 24, § 2.

[2] Dion Cassius, LIII, 16 et 22.

[3] Orelli, *Inscr. lat.*, n. 575, et Guarini, *Fasti duumvirali della colonia d Pompeii*, p. 82.

ou au moins les conseils de l'empereur, dont il a pourtant la confiance et même l'amitié. Sans parler de ces minuties, le seul service des *rescrits* sur les matières législatives augmentait chaque jour d'importance, depuis qu'il n'y avait plus de plébiscites, et que le Sénat intervenait plus rarement dans la confection des lois.

Tout cela devait exiger un nombre chaque jour plus grand de secrétaires subalternes pour seconder le secrétaire du chef de l'État; de bonne heure il fallut, dans ce service central, établir une sorte de hiérarchie dont le chef, sans s'élever aux fonctions d'un véritable ministre et sans y prétendre, dut, de bonne heure aussi, avoir une véritable autorité dans les conseils du prince.

Au début d'un rescrit de l'an 407, Arcadius et Honorius déclarent, sur ce ton d'emphase qui était alors consacré dans le style officiel, que « la gloire de leur chancellerie a déjà été honorée par d'innombrables lois [1]. » Ce qui reste de ces lois remplit aujourd'hui un titre du code Théodosien et un titre du code Justinien; mais aucune ne remonte au delà du IVe siècle, et c'est seulement à l'aide de témoignages indirects et très-divers que nous pouvons suivre les premiers progrès d'une fonction devenue si considérable, au siècle même de la décadence, qu'elle est formellement placée par Julien au second rang des fonctions publiques après la direction des armées [2].

Déjà la place offerte par Auguste au poëte Horace devait être fort supérieure à celle d'un simple scribe comme Thallus. Sous le règne de Claude je vois un affranchi de ce prince avec le titre de *scriniarius ab epistulis*, qui avait par conséquent la direction ou la garde du portefeuille de la correspondance. Ce personnage a lui-même des affranchis, et tient, à ce qu'il semble, un assez grand état dans le monde [3]. Sous les règnes de Nerva et de Trajan les

[1] Cod. Théod., VI. 26, l. XIV : « Quamvis innumeris legibus scriniorum gloria decoretur, jubemus primo omnium sit eorum secura possessio ab omnibus sordidis muneribus excusata, etc. »

[2] Code Théod., VI, 26, l. II : « In rebus prima militia est, secundus in litterarum præsidiis pacis ornatus, etc. »

[3] Orelli, *Inscr. lat.*, t. III, n. 6350 (supplément publié par Henzen), inscription dont l'authencité ne paraît pas suspecte, et qui contredit formellement un témoignage de Jean Lydus (*Des Magistrats romains*, III, 31), d'après lequel le mot *scriniarius* n'aurait pas été employé avant le règne de Constantin.

fonctions de secrétaire de l'empereur sont exercées à trois reprises par un ancien tribun militaire, qui obtient du Sénat les insignes d'une préture honoraire, *ornamenta prætoria* [1]. Hadrien est le premier qui, au témoignage de son biographe, ait confié le service « des lettres et des requêtes » à des chevaliers romains [2]. Dans ce témoignage même ne voit-on pas se marquer nettement une première division entre les employés romains de la chancellerie impériale? Bientôt, sous le règne de Commode et sous celui de Septime Sévère s'établiront les traditions d'un avancement régulier, qui fera passer les conseillers du préfet de Rome à la chancellerie de l'empereur, et de la chancellerie les élèvera à la préfecture de la ville. Quelques années plus tard, nouveau progrès, attesté par le biographe d'Alexandre Sévère : nous entrevoyons l'organisation d'un véritable conseil où préside l'empereur pour l'expédition des ordres et des dépêches [3].

La faveur des Grecs appelés à ce service ne fut pas moins rapide que celle des Romains : de Néron à Trajan, voici un rhéteur alexandrin, nommé Denys, qui exerce (successivement, je pense) les fonctions de « directeur des bibliothèques et celles de préposé à la correspondance, aux ambassades et aux rescrits [4]. » Sous Marc-Aurèle et Lucius Vérus, un certain Cornélianus arrive, par son talent d'avocat et de juriste, à la place de secrétaire (ἐπιστολεύς) des Césars et à la direction supérieure des affaires pour les provinces

[1] Orelli, n. 801.

CN. OCTAVIVS TITINIVS CAPITO
PRAEF. COHORTIS. TRIB. MILIT. DONAT.
HASTA. PVRA. CORONA. VALLARI. PROC. AB
EPISTVLIS. ET. A. PATRIMONIO. ITERVM. AB
EPISTVLIS. DIVI. NERVAE. EODEM. AVCTORE.
EX. S. C. PRAETORIIS. ORNAMENTIS. AB. EPISTVL.
TERTIO. IMP. NERVAE. CÆSAR. TRAIANI. AVG. GER
PRAEF. VIGILVM. VOLCANO D. D.

Cf. Pline le Jeune, *Epist.* I, 17; VIII, 12.

[2] Spartien, *Vie d'Hadrien*, c. 22 : « Ab epistolis et a libellis primus equites romanos habuit. »

[3] Spartien, *Vie de Pescennius Niger*, c. 7 : « Quod postea Severus et deinceps multi tenuerunt, ut probant Pauli et Ulpiani præfecturæ, qui Papiniano in consiliis fuerunt; ac postea quum unus ad memoriam, alter ad libellos paruisset, statim præfecti facti sunt. » *Voyez* plus bas.

[4] Suidas, au mot Διονύσιος Ἀλεξανδρεύς, atteste que ce rhéteur, depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Trajan (?), τῶν βιβλιοθηκῶν προὔστη καὶ ἐπὶ τῶν ἐπιστολῶν καὶ πρεσβειῶν ἐγένετο καὶ ἀποκριμάτων.

grecques de l'empire; à ce dernier titre il a pu être appelé sans flatterie, par un grammairien qui était de ses clients, le coopérateur (συνεργός) des princes [1].

On ne saurait affirmer que tous les secrétaires intimes des empereurs, surtout les secrétaires grecs, aient eu depuis ce temps des attributions aussi importantes; mais si ce ne fut pas là une règle, ce fut du moins un exemple assez fréquent. On ne saurait non plus, quand on rencontre sous le même règne un Latin qualifié de *magister epistolarum*, et un Grec de προστάτης βασιλικῶν ἐπιστολῶν, déterminer lequel des deux était le véritable chef de toute la chancellerie, ou s'ils avaient, dans l'ensemble du service, des fonctions simplement voisines et parallèles. Il est probable, en général, que tour à tour un Grec ou un Romain avait le pas sur ses collègues, selon qu'en décidait la faveur du prince, plus puissante naturellement sur ce terrain que sur aucun autre [2]. Quoi qu'il en soit à cet égard, il est intéressant de recueillir dans les auteurs et sur les monuments les noms des principaux personnages désignés comme secrétaires des Césars pendant la durée du IIe et du IIIe siècle de l'ère chrétienne. A ces noms se rattache souvent la mention précise de fonctions qui, soit à Rome, soit dans les provinces, donnaient à leurs titulaires une certaine part de l'autorité active. Outre ceux que nous avons déjà nommés plus haut, énumérons rapidement :

Maxime d'Égée [3].

Celer, sophiste grec, malgré son nom latin, « chef de la corres-

[1] Phrynichi *Ecloga vocum atticarum*, ed. Lobeck, p. 225 : Σὺ δὲ (il s'adresse à Cornélianus, comme le montre la préface du recueil) βασιλικὸς ἐπιστολεὺς ἐπιφανείς. P. 379, aux mots Τὰ πρόσωπα παρῆν ἀμφότερα, il loue Cornélianus d'avoir banni des tribunaux l'emploi de cette mauvaise locution : ἐξελληνίζων καὶ ἀττικίζων τὸ βασιλικὸν δικαστήριον καὶ διδάσκαλος καθιστάμενος οὐ μόνον αὐτῶν τῶν λόγων, οἷον χρὴ λέγειν, σχήματος καὶ βλέμματος καὶ φωνῆς καὶ στάσεως. Τοιγαροῦν σε τῶν μεγίστων ἀξιώσαντες οἱ τῶν Ῥωμαίων βασιλεῖς ἀνέθεσαν τὰ Ἑλλήνων ἅπαντα πράγματα διοικεῖν παριδρυσάμενοι φύλακα ἑαυτοῖς, λόγῳ μὲν ἐπιστολέα ἀποφήναντες, ἔργῳ δὲ συνεργὸν ἑλόμενοι τῆς βασιλείας.

[2] M. de Luçay, Mémoire cité plus haut, p. 156 : « Les attributions des agents du pouvoir étaient alors mal définies, ou plutôt c'était au degré de confiance qu'ils inspiraient au monarque que ces agents devaient la part qu'ils prenaient au gouvernement. *Voyez* encore une observation semblable, p. 165. Toutes ces réflexions s'appliquent aussi justement à l'histoire de l'empire romain qu'à l'histoire de France.

[3] Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, I, 12.

pondance impériale sous Hadrien. » C'est probablement le même qui, avec son nom plus complet de Caninius Celer, figure dans l'Histoire Auguste parmi les maîtres de Lucius Verus [1].

C. Julius Vestinius, d'abord précepteur d'Hadrien, puis son secrétaire, puis directeur des bibliothèques de Rome, puis grand-prêtre de toute l'Égypte et administrateur du Musée d'Alexandrie [2].

Avidius Héliodorus, rhéteur d'abord, et ensuite secrétaire d'Hadrien, puis gouverneur d'Égypte, qui fut le père de cet Avidius Cassius destiné au court et périlleux honneur de l'usurpation [3].

Suétonius Tranquillus, ou Suétone, l'historien érudit, ami de Pline le Jeune, qualifié de *magister epistolarum* par le biographe d'Hadrien qui le mentionne pour une disgrâce du palais [4].

Alexandre de Séleucie, secrétaire de Marc-Aurèle [5], de ce prince qui, au jugement d'un sophiste non suspect de flatterie, n'avait pas besoin d'une main étrangère pour écrire en grec de fort belles lettres [6]. — On connaît encore un employé secondaire de la chancellerie sous ce règne, T. Aurélius Égathéus [7].

Hadrien de Tyr, sophiste éminent, que l'on plaint d'avoir été le secrétaire d'un monstre tel que Commode. Il avait laissé divers ouvrages, entre autres un recueil de lettres dont le titre seul nous est parvenu [8].

[1] Philostrate, *Vies des Sophistes*, I, 22, § 5; Jules Capitolin, *Vie de Lucius Vérus*, c. 2.

[2] Inscription publiée par Fabretti, heureusement commentée par M. Letronne (*Inscr. de l'Égypte*), reproduite dans le *Corpus inscr. græc.* sous le n° 5900; elle a échappé à l'attention, ordinairement si exacte, de M. A. Westermann, dans la première partie de sa très-utile compilation, *De epistolarum scriptoribus græcis* (*Lipsiæ*, 1851 et suiv. in-4), p. 8.

[3] Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. I, p. 129, 130

[4] Spartien, *Vie d'Hadrien*, c. 11 : « Septicio Claro præfecto prætorii, et Suetonio Tranquillo epistolarum magistro, multisque aliis, qui apud Sabinam uxorem, injussu ejus, familiarius se tunc egerant, quam reverentia domus aulicæ postulabat, successores dedit. »

[5] Philostrate, *Vies des Sophistes*, II, 5, § 3 et 12.

[6] Préface des *Lettres de Philostrate*, en forme de lettre à Aspasius. On y voit aussi loué « Brutus *ou son secrétaire* » comme ayant donné des modèles du bon style épistolaire.

[7] Orelli, *Inscr. lat. coll.*, n. 5009 (inscription grecque et latine). Fronton, p. 167, éd. Rom.

[8] Philostrate, *Vies des Sophistes*, II, 10, § 9. Suidas, au mot Ἀδριανός, où il lui attribue entre autres un recueil de lettres, sans doute de lettres pure-

Antipater d'Hiérapolis, secrétaire de Septime Sévère et de Caracalla [1].

Aspasius de Ravenne, secrétaire de Caracalla [2].

Le jurisconsulte Paul, *magister memoriæ*, vers le même temps, on ne sait pas au juste sous quel règne.

Le jurisconsulte Ulpien, qualifié de *magister scrinii* et de *consiliarius* auprès d'Alexandre Sévère [3].

Ne dirait-on pas que je viens de lire quelque page de ces annuaires modernes où sont énumérés les chefs d'une même administration sous plusieurs règnes successifs? L'Annuaire de la chancellerie romaine ne se continue pas longtemps pour nous avec cette précision instructive; néanmoins je puis encore, pour les règnes suivants et à d'assez longs intervalles, citer quelques noms que l'histoire a conservés. Tels sont : Mnesthée, affranchi et secrétaire intime d'Aurélien, auteur de la conspiration dont ce prince périt victime, triste exemple de la contagion de violence qui, dans ce siècle de fer, semblait avoir tout envahi [4]; Junius Calpurnius, *magister memoriæ* sous le règne éphémère de Carus [5]; Nymphidianus de Smyrne, secrétaire de Julien l'Apostat, l'un des rédacteurs de tant de rescrits célèbres dans l'histoire des lettres et de la religion [6].

Dans cette énumération, si incomplète qu'elle soit, on a sans doute remarqué combien les savants et les rhéteurs abondent. La chose, au fond, est assez naturelle : le chef d'un ou de plusieurs bureaux dans la chancellerie n'était pas un officier de l'ordre pu-

ment sophistiques, comme il nous en est tant parvenu de l'antiquité. Je remarque aussi que Suidas l'appelle seulement ἀντιγραφεὺς τῶν ἐπιστολῶν.

[1] Philostrate, II, 24, § 1.

[2] Philostrate, II, 33, § 3.

[3] Lampride, *Vie d'Alexandre Sévère*, c. 26 : « Et consiliarius Alexandri et magister scrinii Ulpianus fuisse perhibetur. » C. 31 : « Post meridianas horas subscriptioni, et lectioni epistolarum semper dedit operam, ita ut ab epistolis et libellis et a memoria semper assisterent : nonnunquam etiam si stare per valetudinem non possent, sederent, relegentibus cuncta librariis, et iis qui scrinium gerebant, ita ut Alexander sua manu adderet, si quid esset addendum; sed ex ejus sententia qui disertior habebatur. »

[4] Vopiscus, *Vie d'Aurélien*, c. 36 : « Incidit ut... Mnestheum quemdam, quem pro notario secretorum habuerat, libertum, ut quidam dicunt, suum, infensiorem sibi minando redderet, etc. »

[5] Vopiscus, *Vie de Carus*, c. 8.

[6] Eunape, *Vie des Sophistes*, p. 177, éd. Boissonade.

rement administratif; s'il avait des talents littéraires, il en pouvait trouver quelque emploi dans sa fonction même.

Déjà le roi de Syrie Séleucus disait qu'on ne ramasserait pas par terre une couronne, si l'on savait toutes les lettres qu'un prince doit dicter, toutes celles qu'il lui faut lire [1]. Or qu'était-ce que le royaume de Syrie auprès de l'empire des Césars? Quel prince, si actif et si habile qu'il fût, aurait suffi seul aux devoirs d'une correspondance comme celle que nécessitait le gouvernement du monde romain [2]? Bien des lettres devaient donc être rédigées par le seul secrétaire et soumises ensuite à l'approbation de l'empereur. Il en fallait mesurer l'étendue, varier le ton et le style, selon bien des convenances de temps, de lieu, de personnes. De là des règles de chancellerie, dont on trouve la trace dans quelques témoignages de l'antiquité. On y voit que Philostrate l'Ancien avait publié contre son confrère Aspasius, secrétaire d'un empereur, un traité *de l'Art d'écrire des lettres*, où il lui reprochait deux défauts également fâcheux pour la dignité d'un César : l'abus des formes oratoires et l'obscurité [3]. Cornélianus, le secrétaire de Marc-Aurèle, pensait aussi, apparemment, qu'un tel prince devait parler le plus pur attique à ses sujets grecs, car c'est lui qui avait commandé au grammairien Phrynichus un Manuel de l'atticisme dont l'abrégé est parvenu jusqu'à nous [4]. La correspondance même de Fronton et de ses disciples, et, plus tard, les Lettres de Julien, ne sont-ils pas des exemples du soin que l'on donnait dans le palais des Césars au style épistolaire?

[1] Plutarque, *Si un vieillard doit s'occuper des affaires d'État*, c. 11 : Τὸν γοῦν Σέλευκον ἑκάστοτε λέγειν ἔφασαν εἰ γνοῖεν οἱ πολλοὶ τὸ γράφειν μόνον ἐπιστολὰς τοσαύτας καὶ ἀναγινώσκειν ὅσον ἐργῶδές ἐστιν, ἐῤῥιμμένον οὐκ ἂν ἀνελέσθαι διάδημα.

[2] *Voir* le témoignage de Fronton, *De eloquentia*, p. 234, éd. de Rome, qui sera cité plus bas.

[3] Philostrate, *Vies des Sophistes*, II, 33 : « Ἡ δὲ συγγεγραμμένη ἐπιστολὴ τῷ Φιλοστράτῳ περὶ τοῦ πῶς χρὴ ἐπιστέλλειν πρὸς τὸν Ἀσπάσιον τείνει, ἐπειδὴ παρελθὼν ἐπὶ τὰς βασιλείους ἐπιστολὰς τὰς μὲν ἀγωνιστικώτερον τοῦ δέοντος ἐπέστελλε, τὰς δὲ οὐ σαφῶς, ὧν οὐδέτερον βασιλεῖ πρέπον· αὐτοκράτωρ γὰρ δὴ ὁπότε ἐπιστέλλοι, οὐ δεῖ ἐνθυμημάτων, οὐδ' ἐπιχειρήσεων, ἀλλὰ δόξης, οὐδ' αὖ ἀσαφείας, ἐπειδὴ νόμους φθέγγεται, σαφήνεια δὲ ἑρμηνεὺς νόμου.

[4] *Voir* la préface de ce petit recueil adressée à Cornélianus, dont Phrynichus semble avoir été l'affranchi, peut-être le secrétaire. Fronton témoigne des mêmes scrupules en parlant à un César de son rôle d'orateur devant le peuple romain, p. 232, 244, etc., éd. Rom.

Au reste, et pour le dire en passant, les calligraphes de la chancellerie impériale n'avaient pas moins bonne réputation que les secrétaires atticistes, et leur belle écriture paraît avoir été presque proverbiale au temps de Plutarque [1].

Mais le talent des secrétaires d'empereurs ne trouvait pas seulement à s'exercer dans la rédaction des dépêches. En devenant l'administrateur et le justicier suprême du monde, l'empereur était devenu une sorte d'orateur suprême, chargé de parler aux peuples et de les entretenir sur leurs intérêts et sur leurs devoirs, comme faisaient jadis les orateurs dans des États libres. Commander n'eût pas toujours suffi : il fallait justifier la loi par d'habiles considérants ; il fallait louer les uns, blâmer les autres ; il fallait, par la séduction d'un langage grave et digne, calmer certaines colères, ou prévenir certaines résistances. Il y avait lieu souvent de répondre à des ambassadeurs ou de rendre compte au sénat de quelque grand succès militaire ou de quelque importante mesure de gouvernement. Voilà ce que nous apprend un homme initié de fort près à toutes ces difficultés du métier royal, le précepteur de Marc-Aurèle et de Vérus [2] ; voilà ce qui nous est attesté par un exemple authentique et mémorable, le discours de Claude, dont la plus grande partie se conserve encore sur les célèbres tables de Lyon. Fronton, qui avait lu bien d'autres discours de ce genre, nous apprend aussi avec quels succès divers les empereurs, depuis César jusqu'aux Antonins, ont rempli cette partie de leur tâche ; comment parlait Auguste, comment Tibère ou Vespasien, non pas chez Tacite, cet admirable et trop peu fidèle interprète de l'éloquence de ses personnages, mais dans l'histoire et en réalité. En même temps qu'il loue affectueusement l'habileté oratoire de ses deux élèves, Fronton plaint le malheur des hommes d'État obli-

[1] Plutarque, *Des oracles de la Pythie*, c. 7 des éditions grecques-latines : Εἰ γράφειν ἔδει μὴ λέγειν τοὺς χρησμούς, οὐκ ἄν, οἶμαι, τοῦ θεοῦ τὰ γράμματα νομίζοντες ἐψέγομεν, ὅτι λείπεται καλλιγραφίᾳ τῶν βασιλικῶν.

[2] Ad Marcum Cæsarem, *De Eloquentia*, p. 234 : « Cæsareum est in Senatu quæ e re sunt suadere, populum de plerisque negotiis in concione appellare, jus injustum corripere, per orbem terræ litteras missitare, leges (A. Maï propose de lire *reges;* ce serait plutôt *legatos*) cæterarum gentium compellare, sociorum culpas dictis coërcere, benefacta laudare, seditiosos compescere, feroces territare, omnia ista profecto verbis sunt ac litteris agenda. » Cf. Lampride, *Vie d'Alexandre Sévère*, c. 25 : « Conciones in urbe multas habuit more veterum tribunorum et consulum. »

gés de recourir pour leurs discours à l'éloquence d'autrui. Ainsi, dit-il, jadis Ventidius, vainqueur des Parthes, avait emprunté la main d'un écrivain de profession pour rédiger le récit officiel de ses campagnes; ainsi l'honnête Nerva exposait et justifiait ses actes devant le Sénat avec des paroles d'emprunt, *verbis rogaticiis* [1]. De même, selon Tacite, l'empereur Othon usait pour les affaires civiles du talent de Galérius Trachalus, orateur alors célèbre, dont le style plein et sonore se reconnaissait assez facilement dans les harangues impériales [2]. De même encore Ælius Vérus n'avait, dit-on, rédigé qu'avec l'aide de ses secrétaires et de ses maîtres d'éloquence certaine harangue qu'il devait réciter à son père adoptif, Hadrien, le premier jour de l'an, et que la mort l'empêcha de prononcer [3]. Enfin, Antonin le Pieux passait pour n'avoir pas écrit lui-même les discours qui circulaient sous son nom [4]. Ce n'est donc pas chose neuve que la participation, si fréquente et beaucoup plus sérieuse chez nous, des ministres aux *discours du trône*. L'antiquité nous en offre déjà des exemples, et ces exemples durent être fort nombreux au temps du principat militaire, lorsque si souvent les armées couronnaient un soldat grossier ou même un barbare : lorsque le hasard d'incessantes révolutions plaçait ou laissait sur le trône « quelque César imberbe qui ne pouvait signer un ordre sans que son maître d'écriture lui dirigeât la main. » Je traduis ici (et peut-être dois-je en avertir) la plainte étrange et presque comique d'un sénateur romain de ce temps [5].

[1] *Ad Verum* p. 180 et 181. Cf. p. 227 : une belle réponse aux scrupules de M. Aurèle qui poussait l'austérité stoïcienne jusqu'à fuir les succès de sa propre éloquence.

[2] Histoires, I, 90 : « In rebus urbanis Galerii Trachali ingenio Othonem uti credebatur, et erant qui genus ipsum orandi noscerent crebro fori usu celebre et ad implendas aures latum et sonans. » Cf. Meyer, *Oratorum rom. fragm.* Turici, 1842, p. 592.

[3] Spartien, *Vie d'Ælius Vérus*, c. 4 : « Cum de provincia redisset, atque orationem pulcherrimam, quæ hodieque legitur, sive per se, sive per scriniorum aut dicendi magistros, parasset, qua kalendis Januariis Hadriano patri gratias ageret, accepta potione qua se existimaret juvari, kalendis ipsis Januariis periit. »

[4] J. Capitolin, *Vie d'Antonin le Pieux*, c. 11 : « Orationes plerique alienas dixerunt quæ sub ejus nomine feruntur; Marius Maximus ejus proprias fuisse dicit. »

[5] Discours d'un sénateur, cité dans la *Vie de Tacite*, par Vopiscus, c. 6 :

On peut conjecturer que le secrétaire lettré d'un empereur trouvait encore quelque autre occasion d'utiliser officieusement ses talents au service de son maître. Beaucoup de princes, dans l'antiquité, ont laissé des récits historiques de leur vie. Auguste, par exemple, Hadrien et Septime Sévère écrivirent de ces ouvrages que déjà on appelait quelquefois *Memoriæ*, d'un nom qui nous semble moderne [1]. Or, si Salluste se faisait aider par un grammairien pour ses travaux d'annaliste [2], on peut croire qu'un empereur ait souvent employé le zèle d'un secrétaire, soit à recueillir les matériaux, soit à corriger le style de ses Mémoires. Les fragments précieux que nous lisons aujourd'hui sous le titre de *Mémoires de Louis XIV*, et où les éditeurs signalent çà et là la main de l'honnête et correct écrivain Pellisson, nous laissent deviner ce que pouvait être ce genre de discrète collaboration [3].

Mais nous pouvons, autrement que par des conjectures, apprécier la part que prenaient les secrétaires des rois grecs et des empereurs romains à la rédaction de leurs dépêches ou de leurs autres écrits. Nous possédons encore aujourd'hui beaucoup de documents qui émanent, plus ou moins directement, des chancelleries du monde ancien.

Et d'abord, grâce à l'usage si commun chez les Grecs et chez les Romains de faire graver sur marbre ou sur bronze les actes officiels, beaucoup de ces actes, et entre autres beaucoup de lettres, se sont conservés dans des inscriptions.

Je rappelais tout à l'heure les Mémoires d'Auguste. Le résumé qui s'en trouve, sous la forme d'une sorte de testament politique, sur le monument d'Ancyre, n'est pas tout entier de la main de cet empereur. Il a lui-même indiqué l'endroit où il en arrêta la rédaction : *Hæc scripsi cum annum agebam septuagesimum sextum*; mais,

« Dii avertant patres patriæ dici impuberes, et quibus ad subscribendum (comparez sur ces *subscriptiones* la *Vie de Commode*, par Lampride, c. 13) magistri litterarii manus teneant, etc. »

[1] Aulu-Gelle, VI, 6 : « In veteribus memoriis scriptum legimus. » Cf. X, 10 : « Favorinus veterum memoriarum exsequentissimus. » Cf. Orelli, n. 2952, où un *procurator ab ephemeride*, sous Alexandre Sévère, paraît avoir exercé un important office de palais, mais non pas un office littéraire.

[2] Suétone, *Vies des Grammairiens*, c. 10.

[3] *Voir* le jugement de M. de Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. V, p. 252.

à la suite, un de ses secrétaires évidemment a écrit quelques lignes encore qui présentent le total des dépenses et des travaux publics sous ce long règne.

Parmi les dépêches qui nous sont parvenues de la même manière, soit en grec, soit en latin, quelquefois dans les deux langues, j'indiquerai rapidement, et en me bornant aux plus intéressantes :

1° Une lettre du roi Séleucus aux Milésiens, qui accompagnait l'envoi de riches offrandes pour un temple de leur ville, et qui contient la liste de ces offrandes [1];

2° Une lettre du roi Lysimaque aux Samiens, à propos d'une contestation relative aux frontières du territoire de Samos et du territoire de Priène [2];

3° La réclamation des prêtres d'Isis, à Philæ, au roi Evergète II, contre les vexations d'un corps de troupes cantonné dans leur île; et la réponse favorable de Numénius, l'épistolographe, à cette requête [3];

4° Deux dépêches, malheureusement mutilées, de l'empereur Auguste, l'une aux habitants de Mylasa, l'autre aux habitants de Cnide [4];

5° Un rescrit de Vespasien, adressé à une ville de Bétique [5];

6° Une courte dépêche de Marc-Aurèle aux chefs d'une corporation religieuse de l'Asie Mineure, en réponse aux compliments qu'il en avait reçus à propos de la naissance d'un prince [6];

7° Une dépêche de Septime Sévère et de Caracalla, portant concession d'immunités à un sophiste de Smyrne nommé Claudius Rufinus [7];

8° Les pièces, moitié grecques, moitié latines, relatives au territoire du temple de Jupiter, dans la ville d'Æzania [8].

Les papyrus grecs de l'Égypte contiennent plusieurs pièces ré-

[1] *Corpus inscr. græc.*, n. 2852.

[2] *Corpus inscr. græc.*, n. 2254.

[3] Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. I, p. 338; *Corpus inscr. græc.*, n. 4896.

[4] Ph. Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce*, *Inscriptions*, partie V, n. 441; L. Ross, *Inscriptiones antiquæ*, n. 312,

[5] Orelli, *Inscr. lat.*, n. 4031. Le fragment en grec d'une dépêche du même prince se lit dans le *Corpus inscr. græc.*, n. 1305.

[6] *Corpus inscr. græc.*, n. 3176, A.

[7] *Corpus inscr. græc.*, n. 3178. Cf. 1058, 1529, 2845, 3414, d'autres exemples des faveurs obtenues par les sophistes.

[8] *Corpus inscr. græc.*, n. 3835.

digées dans la chancellerie ptolémaïque. Telle est une lettre qui paraît du règne de Ptolémée Physcon et de l'an 119 avant Jésus-Christ. C'est une circulaire qui signale à la sévérité des gouverneurs de provinces des concussions et des injustices commises par les publicains : on voit que, même sous un assez mauvais prince, l'administration égyptienne n'oubliait pas tous ses devoirs. Cette pièce appartient au musée du Louvre.

Le texte des auteurs anciens renferme aussi bon nombre de ces documents. Tout le monde connaît les lettres de Philippe conservées dans les discours de Démosthène. Voici un fragment de la correspondance administrative des Séleucides que je trouve chez le compilateur Athénée et que je vais transcrire pour sa singularité piquante.

« Antiochus (on pense que c'est Antiochus VI) à Phanias (gouverneur d'Antioche), salut. Nous t'avons déjà écrit pour qu'aucun philosophe ne demeurât dans la ville ni dans le pays. Or nous apprenons qu'il s'y en trouve encore et que la jeunesse pâtit parce que tu n'as rien accompli de nos ordres. Dès que tu auras reçu cette lettre, fais aussitôt publier que les philosophes aient à vider le territoire. Les jeunes gens que l'on surprendra auprès d'eux seront frappés de verges, et leurs parents seront punis avec la dernière rigueur. Qu'il soit fait selon notre volonté[1] ! » On dirait quelque contrefaçon, hyperbolique jusqu'à l'invraisemblance, du décret par lequel, un peu avant Antiochus VI, le sénat de Rome avait expulsé les rhéteurs et les philosophes[2]. Dans le X[e] livre de ses Lettres, livre uniquement rempli par des lettres d'affaires, Pline le Jeune a inséré sa correspondance avec Trajan au sujet des chrétiens d'Asie. A comparer Antiochus et Trajan, il semble vraiment que le persécuteur des chrétiens soit moins cruel encore que le persécuteur des philosophes.

Mais, quels que soient le nombre et l'importance des documents que je viens de rappeler, le recueil qui nous intéresse le plus à cet égard est encore celui des biographies d'empereurs connu sous le

[1] Athénée, *Dipnos*, XII, p. 547. (Cf. XIV, p. 653 A, une réponse du même prince à la prétendue lettre d'un roi des Indiens); je traduis κρεμήσονται dans le sens plus adouci qu'indique déjà Casaubon, et que paraît autoriser un passage de Synésius, lettre 44, p. 185, éd. Petau.

[2] Dans Aulu-Gelle, XV, 11, et dans Suétone, *De claris rhet.*, c. 1, rapprochement déjà indiqué par Casaubon.

nom de *Scriptores historiæ Augustæ*. Là de modestes compilateurs, moins sûrs de leur génie que ne l'étaient jadis un Tite-Live et un Tacite, et uniquement curieux d'une minutieuse vérité, que d'ailleurs ils ne savent pas toujours atteindre [1], insèrent souvent dans leur récit des actes authentiques provenant des archives de l'empire romain, des lettres, des discours, des sénatus-consultes, extraits des procès-verbaux du Sénat, ou de ce précieux registre d'ivoire que l'on conservait, à Rome, dans la bibliothèque Ulpienne [2], ou enfin copiés dans des recueils spéciaux que composaient déjà certains officiers du palais [3]. Parmi ces pièces, plusieurs ont un caractère tout familier : non-seulement elles émanent du cabinet de l'empereur, mais, écrites ou dictées par lui, elles ne devaient rien à l'habileté de son secrétaire. C'est ce qu'atteste formellement Trébellius Pollion pour une lettre de Claude le Gothique [4] ; c'est ce que l'on peut deviner pour plusieurs autres. Par exemple, Hadrien seul a écrit la lettre où sont dépeintes avec

[1] Vopiscus, *Vie de Carus*, c. 20 : « Non eloquentiæ causa, sed curiositatis. » — « Qui hæc et talia non tam diserte quam vere scripserunt, » dit Vopiscus, *Vie de Probus*, c. 2, en parlant des auteurs qu'il imite. *Voir dans* les biographies de Maxime et Balbin, c. 11, 15, 16 ; de Maximin le Jeune, c. 7, etc., des exemples étranges d'une ignorance que d'ailleurs l'historien confesse avec naïveté.

[2] Vopiscus, *Vie de Tacite*, c. 8 : « Ne quis me Græcorum alicui vel Latinorum existimet temere credidisse, habet bibliotheca Ulpia in armario sexto librum elephantinum in quo hoc senatus-consultum perscriptum est, cui Tacitus ipse manu sua subscripsit. Nam diu hæc senatusconsulta, quæ ad principes pertinebant, in libris elephantinis scribebantur. »

[3] Vopiscus, *Vie d'Aurélien*, c. 12 : « Ex libris Acholii, qui magister admissionum Valeriani principis fuit, libro *Actorum* ejus nono. » C. 17 : « Exstat epistola quam ego, ut soleo, fidei causa, imo ut alios annalium scriptores fecisse video, inserendam putavi. » Cf. Treb. Pollion, *Vie de Valérien*, c. 3 ; Tacite, *De claris orat.*, c. 37.

[4] Trébellius Pollion, *Vie de Claude II*, c. 7 : « Exstat ipsius epistola..... quæ talis est *Senatui populoque romano Claudius princeps* (hanc autem ipse dictasse perhibetur. Ego verba magistri memoriæ non requiro) *patres conscripti, militantes audite quod verum est*, etc., » texte évidemment altéré. Casaubon proposait de lire *lætantes* au lieu de *militantes* et d'insérer *sint ipsius an* avant *magistri*. Saumaise blâme avec raison ces conjectures, sans proposer une autre correction. Peut-être suffit-il de reporter les mots *hanc..... perhibetur* après *requiro* et de mettre dans la bouche de Claude les mots *ego..... requiro*. Quant à *militantes audite quod verum est*, dans le style de ce soldat empereur, on pourrait l'entendre ainsi : « Apprenez d'un soldat ce qui est la vérité. »

tant de vérité les mœurs bizarres et turbulentes des Alexandrins [1] : j'y reconnais cette malice d'un bel esprit qui, trop souvent, devenait cruel devant d'inoffensives contradictions. Nul autre que Septime Sévère n'a dicté cette menaçante dépêche aux sénateurs où sont tournées en amère dérision les manies littéraires d'un de ses concurrents à l'empire [2] : Sévère y montrait son âme, *ostendit animum suum*, dit avec raison l'historien ; en effet, on y sent la rude énergie du soldat qui put être, un jour, salutaire au monde en ressaisissant avec vigueur le faisceau des forces militaires de l'empire près de se dissoudre dans l'anarchie.

D'autres pièces sont moins caractérisées par le ton et par ce cachet moral que l'improvisation personnelle imprime toujours au style d'une lettre; celles-là peuvent nous donner une idée du style officiel de la chancellerie. D'autres enfin émanent notoirement des secrétaires eux-mêmes en l'absence des empereurs : tel est ce fragment de la dépêche que je vais traduire, et où le *magister memoriæ* de l'empereur Carus apprend au préfet de Rome la mort de son maître, subitement frappé au début d'une expédition contre les Perses [3].

« Carus, notre prince vraiment *cher* (il joue sur le double sens « du mot *Carus*), était malade, lorsque soudain éclata une si violente tempête que l'obscurité nous enleva tous à la vue l'un de « l'autre; puis les éclairs et les tonnerres brillant sans interruption, comme des astres de feu, nous ôtèrent à tous la connaissance de ce qui se passait. Soudain on cria que l'empereur était « mort, et cela précisément après un coup de tonnerre qui avait « tout ébranlé. Ajoutez que les chambellans, dans leur émotion, « mirent le feu à la tente du prince. Ainsi s'est formé le bruit qui

[1] Vopiscus, *Les XXX tyrans*, *Vie de Saturninus*, c. 8. La lettre est écrite à un consul, mais qui était beau-frère d'Hadrien.

[2] J. Capitolin, *Vie d'Albinus*, c. 12. Remarquez surtout les dernières lignes dirigées contre les goûts littéraires d'Albinus : « Major fuit dolor, quod illum pro litterato laudandum plerique duxistis, cum ille næniis quibusdam anilibus occupatus inter milesias punicas Apuleii sui et ludicra litteraria consenesceret. »

[3] Vopiscus, *Vie de Carus*, c. 8 : « Junius Calpurnius, qui ad memoriam dictabat (Cf. *Notitia dignitatum imp. occ.*, p. 60, éd. Boëking : « Magister memoriæ annotationes omnes dictat et emittit ») talem ad præfectum Urbis super morte Cari, epistolam dedit. Inter cætera : Cum Carus princeps noster vere Carus, etc. »

« attribue sa mort à la foudre, et pourtant, si nous sommes bien « informé, il est mort de maladie. »

Familiers ou officiels, tous ces documents sont précieux pour l'histoire; tous attestent, par leur conservation même, la régularité d'un service depuis longtemps organisé auprès de la personne des Césars, et qui s'y maintenait malgré les fréquentes secousses des révolutions.

Mais il y a deux pièces qui brillent d'un éclat particulier dans ce recueil, grâce au double souvenir qu'elles consacrent; je veux dire la lettre d'Aurélien à Zénobie et la réponse de Zénobie à Aurélien [1]. On me permettra de citer encore ces deux courts et précieux documents :

« Aurélien, empereur de l'univers romain et nouveau conquérant de l'Orient, à Zénobie et à ses alliés dans la guerre.

« Tu aurais dû faire de toi-même ce qu'aujourd'hui ma lettre t'ordonne. Je t'enjoins de te rendre, en te promettant la vie, et à condition, Zénobie, que tu vivras avec tes alliés là où je t'aurai placée d'accord avec l'illustre Sénat (de Rome). Tu remettras en nos mains tes pierres précieuses, ton argent, ton or, tes étoffes de soie, tes chevaux et tes chameaux. Les Palmyréniens garderont l'usage de leurs lois. »

Cette lettre était en grec: la reine de Palmyre répondit dans sa langue, qui était un dialecte du syriaque :

« Zénobie, reine de l'Orient, à Aurélien, Auguste :

« Personne encore autre que toi ne m'a demandé par lettre ce que tu réclames. C'est au courage à décider dans toutes les choses de la guerre. Tu veux que je me rende, comme si tu ne savais pas que la reine Cléopâtre aima mieux mourir que de vivre en toute autre dignité. Le secours des Perses ne me manque pas, et déjà je l'attends. Avec nous sont les Saracènes, avec nous les Arméniens. Les brigands de Syrie, Aurélien, ont vaincu ton armée; que sera-ce si arrivent à nous les bandes que j'attends de tous côtés? Alors sans doute tu rabattras de cet orgueil avec lequel, aujourd'hui vainqueur, tu m'ordonnes de me rendre. »

Le philosophe Longin, maître de Zénobie pour les lettres grec-

[1] Vopiscus, *Vie d'Aurélien*, c. 26 et 27. Peut-être convient-il de remarquer que Vopiscus avait pris ces deux documents, non dans des archives publiques, mais dans les récits d'un historien grec, de Nicomaque.

ques, avait, dit on, dicté cette noble réponse. Après la prise de Palmyre il paya de sa tête l'honneur d'avoir si bien exprimé les sentiments virils dont Zénobie lui donnait l'exemple. Nous trouvons encore dans le même historien une lettre de l'empereur où ce prince avoue les cruelles représailles exercées en son nom contre les défenseurs de Palmyre et dont Longin fut la plus illustre victime.

Le nom de Longin nous inviterait, ce semble, à chercher ce que furent, comme écrivains et en dehors de leurs fonctions officielles, ces philosophes, ces historiens, ces rhéteurs ou ces jurisconsultes devenus secrétaires des princes. Plusieurs, en effet, ont laissé des ouvrages qui nous sont parvenus.

On aimerait à savoir si c'est après ou avant sa disgrâce que Suétone écrivit les *Douze Césars*, si c'est à Palmyre que Longin rédigea quelques-uns de ses livres philosophiques. Les *Césars*, ce livre d'une véracité froidement impartiale, sont-ils une revanche de l'indiscrétion d'un courtisan humilié, ou témoignent-ils seulement de la liberté qu'Hadrien permettait sans réserve à l'historien de ses prédécesseurs? En tous cas, il est certain que Suétone avait largement profité pour ses recherches de l'accès facile qu'il dut avoir auprès des bibliothèques et des plus secrètes archives de l'empire. Il en avait même profité plus que ne le laissent voir les *Césars*. Ses petites biographies des rhéteurs, des grammairiens et des poëtes, et les fragments de ses ouvrages perdus, supposent le même goût pour les curiosités anecdotiques. Suétone avait encore écrit un livre dont l'unique fragment, conservé par Priscien, ne suffit pas à nous montrer le sujet, mais dont le titre semble indiquer des recherches sur l'origine même des offices du palais [1]. Qui sait si l'on n'y trouvait pas l'histoire même de la fonction que l'auteur a remplie auprès d'Hadrien?

Le *Traité du Sublime*, que, malgré bien des raisons de doute, l'opinion commune s'obstine à tenir pour une œuvre de Longin, ce traité empreint d'un si noble sentiment de la dignité humaine, nous vient-il de la cour de Palmyre et doit-il quelque chose au génie oriental heureusement associé avec le goût exquis de la Grèce? Je ne saurais le dire; du moins il faut reconnaître que la

[1] *De Institutione officiorum*, cité par Priscien, *Instit. Gramm.*, VI, 8, p. 697, éd. Putsch; t. I, p. 247, éd. Krehl.

critique y montre une sorte d'impartialité alors assez nouvelle dans les écoles : c'est la première fois qu'on plaçait ainsi Moïse à côté d'Homère et qu'on louait éloquemment Cicéron à côté de Démosthène.

Au reste la plupart des lettrés, surtout les lettrés grecs, que les empereurs appelaient au secret de leurs conseils, n'étaient pas des Longins. Ils appartiennent d'ordinaire à cette classe de sophistes frivoles dont Philostrate et Eunape ne se sont faits les historiens que parce qu'ils les ont trop admirés. La gravité de leurs fonctions auprès du prince contraste singulièrement avec la futilité de leurs occupations habituelles. Ces hommes accoutumés aux petits triomphes de l'école ou de la place publique, déclamateurs de profession, puristes jusqu'à l'afféterie, vivant par le souvenir et l'imagination avec les héros d'une liberté désormais impossible, se trouvaient, à ce qu'il semble, un peu dépaysés au milieu des devoirs de leur nouvelle charge; et pourtant le choix même qu'un empereur faisait d'eux était un hommage rendu par le pouvoir à la science et aux lettres, un hommage qu'il faut apprécier dans l'abaissement commun des esprits sous l'empire romain.

Il serait donc intéressant, à cette occasion, d'examiner, en général, quelles furent l'influence et l'autorité des hommes de lettres sous un régime qui d'ailleurs laissait peu de place au libre exercice de la pensée; mais cette étude excéderait les limites du sujet que nous avons choisi.

Une question qui s'y rattache de plus près nous reste à résoudre, avant de finir.

Nous avons souvent employé, dans le cours de ce Mémoire, les mots *secrétaire* et *chancellerie* pour désigner des fonctions relatives au service de la correspondance impériale, et pourtant nous ne rencontrons dans aucun des textes cités jusqu'ici le mot *secretarius* et le mot *cancellarius*. C'est que l'origine de ces mots, fort ancienne d'ailleurs, est toute différente. Le *secretarium* était, sous le Bas-Empire, un tribunal qui connaissait des causes capitales et siégeait à huis clos, d'où lui venait son nom même, qui a pu s'étendre aussi à des officiers chargés, dans l'enceinte du tribunal, soit de la fonction de juge, soit de quelque fonction de police intérieure, comme celles de nos huissiers. Les barreaux ou *cancelli*, qui entouraient, dès une époque assez ancienne, le prétoire d'un tribunal, ont aussi donné leur nom aux *cancellarii*, chargés d'en

écarter le public. Plus tard, sous le gouvernement des papes, le *secretarium* a désigné tantôt un tribunal secret, tantôt une salle d'archives pour les documents officiels et pour les trésors de la basilique Vaticane[1]. Le sens des mots tend tour à tour à se généraliser ou à se restreindre : ici c'est par extension qu'il s'est modifié. On s'habitua peu à peu à employer le mot de *secretarius* pour tout fonctionnaire dont le premier devoir était la discrétion, et le mot de *cancellarius,* chancelier, pour le fonctionnaire qui secondait spécialement le prince dans l'administration de la justice, et, dans l'usage, le mot de *chancellerie* s'est étendu plus encore, jusqu'à signifier d'une manière générale tout le service des ordres ou dépêches qui émanent directement du cabinet d'un prince.

Si étrange donc que ce résultat puisse paraître, on voit, en ce qui concerne les origines de la secrétairerie d'État, que les choses et les mots qui les désignent ont eu des origines tout à fait distinctes. Singulier caprice du sort, qui, d'un côté, laisse périr les mots en maintenant la tradition des idées et des faits, et, de l'autre, impose à ces faits, à ces idées anciennes, des appellations jadis consacrées dans un tout autre sens.

Séance du 20 août.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un message de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui invite l'Académie à lui désigner un de ses membres pour remplacer, dans le conseil de perfectionnement de l'École des chartes, M. le comte Beugnot, démissionnaire.

M. le Secrétaire perpétuel présente la deuxième partie du cinquième volume des *Mémoires des savants étrangers*, sujets divers d'érudition ; il comprend les travaux suivants :

1° *Étude sur la géographie grecque et latine de l'Inde*,

[1] *Voir* les lexiques de Forcellini et de Du Cange aux mots cités, et le savant ouvrage de Cancellieri, *De Secretariis basilicæ Vaticanæ veteris ac novæ*. Romæ, 1786, 4 vol., in-4, ouvrage qui, malgré son titre, n'est pas une histoire de la chancellerie pontificale. Jean Lydus, *Sur les Magistrats romains*, III, 5. 11, etc., fournit aussi de précieux détails sur ce sujet.

Ier Mémoire : Considérations préliminaires, Bassin du Kophès, par M. Vivien de Saint-Martin;

2° *Mémoire sur les causes de dissidence entre l'Église bretonne et l'Église romaine, relativement à la célébration de la fête de Pâques,* par M. Varin;

3° *Étude sur la géographie grecque et latine de l'Inde,* IIe Mémoire : Le bassin de l'Indus, par M. Vivien de Saint-Martin;

4° *Note sur l'inscription de Lomarec, près Auray,* par M. le vicomte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, aujourd'hui académicien libre.

Les ouvrages suivants ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens, par M. Ernest Feydeau; livraisons 14 à 16, in-4.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé Jules Corblet; août 1858, in-8.

Recherches sur l'histoire naturelle et la physique chez les Arabes, etc., par M. J.-J. Clément-Mallet; br. in-8.

Culture des tabacs en Orient, etc., par M. Ch.-Ed. Guys, br. in-8.

Bulletin de la classe historico-philologique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg; t. XIV, in-4.

De ratione quæ inter Jordanem et Cassiodorium intercedat commentatio, etc., publice defendet Carolus Schirren; br. in-8.

M. JOMARD fait un rapport verbal sur le pied romain de Vaison, appartenant au musée des antiques de Lyon, et communiqué à l'Académie par M. Martin Daussigny, conservateur de ce musée. Les conclusions du savant rapporteur sont que le pied de Vaison ou plutôt d'Apt, où il paraît avoir été trouvé, mesurant 0m,2942, est trop court de 2 millimètres, douze des pieds romains retrouvés donnant une mesure supérieure à 0m,295, et sept seulement une mesure inférieure.

M. TEXIER continue la seconde lecture de son *Mémoire*

sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.

Séance du 27 août.

M. Léon Renier dépose sur le bureau la treizième livraison des *Inscriptions latines de l'Algérie,* qui porte à 4313 le nombre des monuments publiés dans cet important recueil.

M. Garcin de Tassy fait hommage, de la part de M. Hubaud, membre des académies de Marseille, de Dijon, d'archéologie de Bruxelles, etc., de quatre brochures intitulées : 1° *Dissertation littéraire et bibliographique sur deux petits poëmes satiriques italiens, composés dans le XVI° siècle;* — 2° *Notice bibliographique sur un recueil de sonnets italiens de Pierre Arétin;* — 3° *Examen critique d'un opuscule intitulé : « Quelques recherches sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse, par M. Desbarreaux-Bernard;* » — 4° *Essai d'interprétation d'un fragment en langue romane provençale.*

M. Egger offre, de la part de M. Henri Chevreul, fils du savant et illustre membre de l'Académie des sciences, une nouvelle édition de *la Chasse royale composée par le roy Charles IX, et dédiée au roy très-chrestien de France et de Navarre Lovys XIII, très-utile aux curieux et amateurs de chasse.*

M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Cortambert, une brochure intitulée : *Esquisse de la géographie, de l'ethnographie et de l'histoire naturelle d'une partie de l'Afrique centrale intérieure.*

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Institution au droit français, par Claude Fleury, publiée par MM. Ed. Laboulaye et Rodolphe-Dareste ; 2 vol. in-8.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France; deuxième trimestre, 1858, in-8.

Société des antiquaires de la Morinie; bulletin historique, septième année, deuxième trimestre, 1858, 26e livraison, in-8.

L'inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou, monument nestorien élevé en Chine l'an 781 *de notre ère et découvert en* 1625, par M. G. Pauthier; in-8.

Note sur un exemplaire relié de la pragmatique sanction, etc., par M. Vallet de Viriville; 3/4 de feuille, in-8.

M. Léopold Delisle est nommé, au scrutin secret, pour remplacer M. le comte Beugnot, dans le conseil de perfectionnement de l'École des chartes.

M. Texier continue la seconde lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

L'honorable membre lit préalablement une inscription d'Aphrodisias copiée par lui sur les lieux, et qu'il oppose aux observations qui lui avaient été adressées dans la séance précédente au sujet de l'interprétation qu'il avait donnée du mot χρεωφύλαξ. Il résulte de ces nouvelles explications que le χρεωφυλάκιον est un dépôt d'enregistrement des titres de finances et, entre autres, des actes qui pouvaient motiver des poursuites et des amendes contre les violateurs de tombeaux.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de MM. Berger de Xivrey et Egger sur les comptes des recettes et dépenses de l'année 1857.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 3 septembre.

L'Académie de Stanislas, à Nancy, fait hommage du volume de ses *Mémoires* de l'année 1857.

M. Le Clerc offre, de la part de Mme veuve Chevallet,

deux exemplaires d'une nouvelle table des matières des trois volumes écrits par son mari sur l'*origine et la formation de la langue française*, couronnés dans le dernier concours du prix Gobert. A cette table est jointe la notice que M. Paris a publiée dans les *Débats* du 29 juillet sur M. Chevallet.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, au nom de M. RENAN, d'un exemplaire du premier volume (2[e] édition) de son *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, et donne lecture de la dédicace adressée à l'Académie par le jeune savant.

M. de LA SAUSSAYE fait hommage d'une *Notice biographique sur le comte Lézay-Marnézia;*

M. de Caumont fait hommage du n° 7 du t. IV de la troisième série du *Bulletin monumental.*

M. TEXIER continue la seconde lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. Vivien de Saint-Martin commence, à titre de communication, la lecture de la troisième partie de ses *Études sur la géographie de l'Inde; — Bassin du Gange.*

Séance du 10 septembre.

Sont offerts en don :

Le *Bulletin historique*, 7[e] année, 25[e] livraison, janvier et mars 1858, de la *Société des antiquaires de la Morinie.*

Le *Cabinet historique;* revue mensuelle sous la direction de M. Louis Paris, août 1858.

M. TEXIER continue la seconde lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

Il lui est adressé quelques observations dans cette séance : 1° au sujet de la confusion du double sens du mot latin *Sophia, Sagesse* et *Sophie*, qui avait été moins fréquente au moyen âge peut-être que l'auteur du Mémoire ne semble le

croire; — 2° relativement à la destruction des temples païens qui, selon lui, remonterait, en Asie, au temps du premier empereur, et qui aurait eu lieu particulièrement sur la route que suivit l'apôtre saint Paul. On cite, à cette occasion, un fragment de Libanius relatif à la conservation des temples, fragment imprimé par S. Em. Mgr Angelo Maï, en 1823, à la suite de Fronton, et dans lequel le rhéteur déplore la destruction d'une statue de Phidias, représentant Alcibiade en Esculape : c'est un utile supplément à l'édition de Reiske.

M. MAURY commence, à titre de communication, la lecture d'un *Mémoire sur l'histoire de l'astrologie et de la magie dans le moyen âge.*

Séance du 17 septembre.

M. TEXIER fait hommage d'une brochure intitulée : *Etudes sur les alluvions des fleuves dans le bassin de la Méditerranée.*

Ont été déposés au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Revue historique du droit français et étranger; juillet-août 1858, in-8.

Bibliothèque de l'École des chartes; juillet-août 1858, in-8.

Annales de la propagation de la foi; n° 180, in-8.

Mémoire sur quelques points de géographie ancienne; par M. A. L. Sardou, br. in-8.

Report on excavations made upon the site of the roman castrum at Pevensey in Sussex; in 1852, *by* Charles Roach Smith, in-4.

M. MAURY achève la communication de son travail dont nous donnons l'analyse et qui est intitulé :

Dissertation sur l'histoire de l'astrologie et de la magie dans le moyen âge.

Les Grecs avaient, dit M. Alfred MAURY, dans le principe, comme toutes les nations de l'antiquité, des en-

chanteurs ou *goëtes* (Plat., *Leg.* XI, § 12), qui jetaient des sorts, opéraient des maléfices, composaient des philtres, conjuraient les météores; ils avaient surtout des devins qui tiraient les présages, interprétaient les oracles, et interrogeaient les victimes (*Histoire des religions de la Grèce antique,* de M. Alfred Maury. T. II, p. 450 et suiv.); mais la magie proprement dite, « dont l'objet était de contraindre les dieux à servir les desseins des hommes, » leur fut d'abord inconnue. C'est à la Perse que la Grèce emprunta le nom et les secrets de cet art mystérieux. Une tradition rapportée par Pline (*Hist. nat.*, XXX; Cf. Euseb., *Chron.,* I, 43; Suidas, Ἀστρονομία; Apul., *Apolog.,* c. 27) attribuait l'importation de la magie dans la Grèce à Osthanès, qui avait suivi Xerxès dans son expédition. Les ministres d'Ormuzd chez les Perses étaient d'habiles thaumaturges, évoquant tour à tour les bons génies, les *Izeds* et les *Férouers;* ils conjuraient les mauvais génies auxquels commandait Ahriman (*Zend-Avesta,* d'Anquetil du Perron, t. I, part. II, p. 266. Cf. Dion Chrysost., XLIX, p. 249, éd. Reiske). Les Grecs, toujours épris du merveilleux, envoyèrent des devins en Perse pour être initiés aux secrets de la magie (Herodot., VII, 6; Philostr., *Vit. sophist.,* I, 10). Depuis ce temps, le nom de *mage* fut donné par eux aux prêtres de Zoroastre, nom qui n'était sans doute qu'une altération de leur nom national, *Mogh, Mogbed.* Les prêtres chaldéens de Babylone, qui pratiquaient aussi l'art des enchantements, furent confondus par les Grecs avec ceux de la Perse, bien qu'ils en différassent sensiblement. Car, en Assyrie, la magie se liait à l'observation des astres, qu'on regardait comme des arbitres des destinées humaines. Diodore de Sicile (11, 21, Cf. Cicéron, *de Divinat.*, I, 1, etc.) nous apprend que les Chaldéens excellaient dans toutes les branches de la divination. Leurs secrets se transmettaient de génération en génération et formaient comme une sorte de patrimoine sacré chez certaines familles sacerdotales. Ces collèges étaient en grand renom et leurs prophéties

très-écoutées. Alexandre, par politique sans doute, les consulta (Quint. Curt., IV, 39; Arrian, III, 16, 4; Justin., XII, 13).

Le gouvernement grec des Séleucides, peu favorable à la théocratie, fut la cause indirecte de la décadence des colléges chaldéens. La mythologie grecque altéra les anciennes doctrines, Babylone fut abandonnée pour Séleucie, il y eut scission dans l'école et il s'éleva des sectes nombreuses, et des prêtres assyriens allèrent chercher fortune en Asie Mineure ou en Grèce, errant de ville en ville, colportant des charmes, vendant des prédictions et enseignant leur art (Theocrit., *Idyll. II*, 261 ; *Schol. ad hel.*). L'*apotélesmatique,* science des influences sidérales, se mit à la mode chez les Grecs (Simplicius, ap. Lobeck, *Aglaoph.*, p. 426). Le nom de chaldéen devint synonyme de tireur d'horoscope ; c'est alors que furent en grande réputation en Occident les Chaldéens Astrapsychos, Gobryas, Pazatas (Proclus, *in Tim.*, IV, 285).

Les Chaldéens accomplissaient force miracles, charmaient les serpents, s'élevaient dans les airs et évoquaient les morts (Lucian., *Necromant.*, p. 11, 12, éd. Lehmann). L'accueil qui leur fut fait en Grèce s'explique par la décadence même de l'antique religion ; dans cette période décroissante du sentiment religieux, les esprits étaient curieux de nouveautés. Les Grecs demandaient alors à l'Orient des croyances et des pratiques en échange de celles que la philosophie avait ébranlées. « Des rites tout empreints de mysticisme oriental prenaient la place des solennités graves et simples de l'ancien temps, ou substituaient un enthousiasme fanatique à ce qui n'avait été que l'expression bruyante et libre de la gaieté populaire. »

L'astrologie égyptienne, qui remontait, comme celle des Chaldéens, aux âges les plus reculés, n'était pas moins renommée. Elle avait aussi ses diseurs de bonne aventure que l'on appelait *mathématiciens* (Servius, *ad Virgil., Æneid.*, VI, 714). On composa des traités pour apprendre

aux plus curieux ce qu'on n'enseignait plus dans les sanctuaires, et de là résulta un mélange bizarre et incohérent de doctrines théologiques de dates et de pays divers, sur les influences des astres, la vertu des talismans, l'évocation des esprits, la métamorphose des êtres. C'est à ce chaos que l'on donna le nom de magie.

Des noms de divinités étrangères, des mots tirés des langues de l'Asie et de l'Égypte étaient mêlés par les Grecs aux rites pratiqués en l'honneur des divinités infernales, car c'était un des préceptes de la magie de ne point changer dans l'*évocation* le nom originel de la divinité, une vertu mystique étant attachée à ces noms anciens, parce que la théologie qui les employait présentait par son origine un caractère divin et révélé. (*Myst. des Egypt.*, IV, 4, ouvrage attribué à Jamblique.)

Hécate avait échappé au naufrage des divinités de l'Olympe. La déesse des nuits régnait sur les fantômes de tout pays et de toute race. Aussi n'y eut-il bientôt plus de vrais dieux que ceux qui affectaient des formes étranges, se manifestaient comme des spectres hideux propres à exciter la terreur. On y croyait parce qu'« on en avait peur ». Les dieux aux apparitions bienfaisantes, aux formes simples et belles, comme Apollon ou Minerve, ne passaient plus que pour les créations des poëtes.

Mais les dieux de l'Orient n'eurent point d'accès dans les temples; ils furent placés dans la grande classe des δαίμονες. Ils ne furent guère invoqués que dans les cérémonies magiques et divinatoires et n'eurent point en Grèce de culte national et officiel.

Ces divinités étaient à l'abri des railleries et des attaques des philosophes. Là point d'histoires scandaleuses et de scènes immorales; mais des esprits mystérieux, opérant des miracles et révélant leur intelligence supérieure par les inspirations qu'ils communiquaient à leurs adorateurs. Les esprits forts qui niaient la puissance de la magie étaient considérés comme des rêveurs ou des athées. Cependant

les attaques dirigées contre l'astrologie ont été recueillies, et Pline l'Ancien paraît y avoir puisé la réfutation de l'astrologie qu'il a consignée dans son *Histoire de la nature* (II, 6, 8). Ennius s'était élevé contre cette superstition; Panétius et son ami Scylax avaient écrit contre la science des Chaldéens (Cicéron, *de Divinat.*, II, 42, 43). Au premier siècle, le philosophe Favorinus, cité par Aulu-Gelle (*Noct. attic.*, XIV, 1), combattit l'astrologie et révoqua en doute sa haute antiquité; Sextus Empiricus prit à partie les mathématiciens, comme il les appelait (*Adv. mathem.*, V, p. 208, éd. Fabricius); mais les astrologues eurent leurs défenseurs, et un de leurs plaidoyers nous est parvenu sous le nom de Lucien : Περὶ τῆς ἀστρολογίης.

Rome, plus superstitieuse que la Grèce, fut tentée par les merveilles qu'on racontait des mages de l'Asie, à l'époque où la foi aux augures commençait à se perdre. Aussi le succès des Chaldéens fut-il immense. Les familles patriciennes s'en firent « des prophètes à gage ». Les témoignages du crédit qui leur était accordé sont nombreux. Suétone et Dion Cassius, entre autres, nous en fournissent des exemples. Les femmes surtout contribuèrent à mettre les charlatans à la mode :

Chaldeis sed major erit fiducia...

dit Juvénal dans sa satire contre les femmes. On se rappelle le long passage de cette satire où se trouvent les allusions du poëte à la superstition des dames romaines. On y voit que les femmes de condition médiocre livraient aux devins leurs mains et leur visage. Ainsi la chiromancie se liait à l'astrologie: association d'origine égyptienne, car les documents hiéroglyphiques nous apprennent que, suivant la doctrine enseignée à Thèbes et à Memphis, chaque partie du corps était supposée soumise à l'influence d'un astre (Origen., *Adv. Cels.*, VII, 58, p. 416). Tacite nous montre la maison de Poppée toujours pleine d'astrologues, et ce fut un de ces devins, du nom de Ptolémée, qui prédit à Othon

son élévation à l'empire (*Histor.*, I, 22). On connaît la prédiction faite à Octave par le devin Théogène et la croyance qu'Auguste eut à l'astrologie à partir de ce moment (Sueton., *August.*, 95; Dion Cassius, LVI, 25). Mais tous les *mathématiciens* n'étaient pas d'aussi habiles courtisans que Théogène. D'autre part, une disgrâce, comme la prison ou l'exil, rehaussait la confiance et augmentait leur crédit, comme nous l'apprend Juvénal.

Mais, tout en s'abandonnant aux astrologues, les empereurs décrétaient souvent des défenses sévères contre la science divinatoire (Sueton., *Caligula*, 57; Tacit., *Hist.*, I, 22; Spartian., *Hadrian*). C'est que, voulant savoir l'avenir, ils préféraient que leurs sujets l'ignorassent. Il n'était pas sans danger, en effet, qu'on lût dans les astres la destinée des Césars, et les signes funestes pour l'empereur pouvaient fournir un prétexte aux conspirateurs. Tibère s'était instruit des secrets de l'astrologie auprès du devin Thrasylle (Tacit., *Annal.*, VI, 20; Sueton., *Tiber.*, 14; Dion Cassius, LV, 11). On connaît la superstitieuse union de Septime Sévère, alors simple légat, avec Julie à laquelle les astrologues avaient prédit qu'elle aurait un roi pour époux, et l'on se rappelle la colère de Commode en apprenant cette prédiction (Spartian., *Ælius Verus*, 3, et *Sever.*, 2).

Sous Constance, nombre de personnes qui s'étaient adressées aux oracles furent punies des plus cruels supplices (Amm. Marcellin., XIX, 12). Sous Valens, la persécution prit de telles proportions qu'une foule de gens brûlaient leurs livres de peur qu'on n'y trouvât matière à accusation de sortilége et de magie (*Id.*, XXIX, 2). La magie s'associait, en effet, à l'astrologie, et cette fusion des deux sciences divinatoires portait le nom d'*astéroscopie*.

Les magiciens proprement dits avaient été persécutés dès le Ier et le IIe siècle de l'empire. Le christianisme, qui aurait dû mettre un terme à ces pratiques, ne put qu'en

diminuer le nombre. Les *gnostiques* associaient l'Évangile à l'exercice des rites magiques. Il est vrai que plus tard les conciles de Laodicée (366), de Vannes, d'Agde (505), d'Orléans (511), d'Auxerre, de Narbonne, condamnèrent les sciences occultes ; mais on ne tint compte ni de leurs défenses, ni des enseignements des Pères tels que saint Athanase, saint Chrysostome, saint Cyrille de Jérusalem, Arnobe, saint Augustin, saint Grégoire le Grand. Il est vrai que, tout en condamnant l'astrologie et la magie, les docteurs chrétiens accordaient une certaine foi à leur réalité, puisqu'ils y voyaient l'inspiration des puissances infernales qui prêtaient aux devins et aux sorciers l'appui de leur action surnaturelle. Origène dit que la « magie n'est pas une chose vaine...., mais fondée sur des raisons connues de peu de personnes » (*Adv. Cels.*, I, 6). Il n'y avait plus de vivace dans le polythéisme que la foi à la divination et aux évocations miraculeuses. On avait opéré une alliance étroite entre la magie et les anciens cultes agonisants. Une grande famille d'êtres divins était substituée, sous le nom de *démons*, aux dieux homériques, et, trompés par l'identité des termes, les Pères croyaient reconnaître dans ces démons les anges déchus de la tradition hébraïque.

Julien tenta de réédifier, à l'aide de la magie, le monument religieux du polythéisme, puisant dans les cultes mystérieux de Mithra et de Sérapis les éléments d'une liturgie plus savante. On sait quelle importance les néoplatoniciens tels que Porphyre, Proclus, Plotin attachaient aux rites magiques de l'évocation, de l'exorcisme et de la purification. Ainsi les astrologues, les devins et les sorciers, à la faveur des mystères de leurs cérémonies, agissaient sur les imaginations et étaient les derniers représentants et les vrais héritiers du paganisme, et leurs pratiques subsistaient encore à l'époque où le polythéisme officiel avait disparu. L'*Indiculus superstitionum et paganiarum* du concile de Leptines au VIIIe siècle prouve que le paganisme s'était encore conservé sous les noms de magie et de sorcellerie.

Ceux qui s'y adonnaient se rendaient dans des maisons retirées, et jadis consacrées, *casulæ, fana,* faisaient des sacrifices à Jupiter, à Mercure, prenaient les augures, tiraient les sorts, évoquaient les âmes, façonnaient avec des linges ou de la farine de petites idoles, comme au temps de Théocrite et d'Horace.

Quatre siècles plus tard, Burchard de Worms dresse une liste non moins complète de l'*Indiculus,* où reparaît encore toute la science magique de l'antiquité. L'offrande faite aux Parques y est même mentionnée ainsi que les *carmina diabolica,* véritables *charmes diaboliques.*

L'emploi des sortiléges se rattache d'ailleurs à tout un ensemble de croyances. Saint Thomas d'Aquin admet la réalité des sortiléges. La foi aux revenants était générale.

En 1389, la Sorbonne s'émut de la persistance de ces pratiques et de ces croyances, et Gerson nous a conservé ses décisions répressives dans son traité contre l'astrologie (*Oper.,* t. I, col. 22 et suiv.). Il est vrai qu'afin d'échapper aux foudres lancées contre elle, la magie prit graduellement les formes du christianisme. Le signe de la croix remplaça les anciennes incantations. Les noms hébreux de Dieu, d'Abraham, de Salomon se substituèrent à ceux des divinités orientales. On tirait *à la plus belle lettre* dans la Bible : ce n'étaient plus les *sorts* de Préneste, mais les *sorts des saints.* On conjurait par exorcisme la pluie, les tempêtes; on récitait des patenôtres sur les charmes. On n'invoquait plus Hécate comme cela avait encore lieu aux VIIIe et IXe siècles, mais le diable. Et l'enchanteur, pourvu qu'il eût toujours le profit de ses pratiques, consentait à faire un pacte avec le diable et à se donner à lui.

C'est par ces transformations successives que les anciennes divinités de la Grèce étaient devenues les démons du moyen âge. Sulpice Sévère, dans la vie de saint Martin, nous dit, en parlant de ces apparitions, que le diable se manifestait sous les traits de Jupiter, de Mercure, de Mi-

nerve ou de Vénus. Les dieux du culte vaincu deviennent les démons de la religion victorieuse. C'est ainsi que les *Dévas* du Rig-Véda, adorés par les anciens habitants de la Bactriane, sont devenus les génies malfaisants des Perses, les *Dews* de l'Avesta. Les *Elfes* et les *Trolls* des Germains et des Scandinaves devinrent de petits diables, plus espiègles, il est vrai, que malfaisants.

Les souvenirs du néoplatonisme que réveillait la renaissance du xv[e] et du xvi[e] siècle donnèrent une nouvelle vogue à la magie et à la divination. L'astrologie reprit surtout faveur. Tolède, au xiv[e] siècle, était déjà un foyer de magie et Alphonse X en était passionné. Charles V de France voulut s'instruire de cette science. Tout le monde connaît la confiance accordée par Louise de Savoie à Corneille Agrippa, dont elle aurait voulu faire son astrologue plutôt que son médecin, et le succès qu'eut auprès de Catherine de Médicis et de Charles IX Nostradamus. En Allemagne, les astrologues furent quelquefois de grands astronomes, comme Képler; Cardan admettait l'influence des astres, et Henri Estienne a tiré des horoscopes dans sa jeunesse. Henri IV consultait Larivière, et l'astrologue Morin était caché dans l'appartement d'Anne d'Autriche pendant qu'elle accouchait de Louis XIV.

On sait cependant avec quelle rigueur le crime de sorcellerie était poursuivi pendant le moyen âge et jusqu'en plein xvii[e] siècle; Saint-Germain ne fut-il pas décapité en place de Grève et ses complices pendus et brûlés, en 1609, pour s'être servis de miroirs magiques?

Les magiciens, pour se venger, firent porter la responsabilité de leurs crimes sur deux papes, Léon III et Honorius III, et forgèrent, sous le nom de ces pontifes, les deux fameux livres de sorcellerie tant de fois imprimés : l'*Enchiridion* et le *Grimoire*.

Le xviii[e] siècle mit fin à ces craintes puériles, à ces rigueurs ridicules, et l'arrêt de mort rendu en 1718 par le parlement de Bordeaux pour crime de sorcellerie fut le der-

nier. Et cependant des illuminés et des charlatans apparurent encore à la fin de ce siècle. Cagliostro trouva un protecteur dans le cardinal de Rohan. « Sous le nom de magnétisme animal, phénomène au fond duquel existent sans doute quelques faits dignes d'attention, on accrédita d'incroyables théories du merveilleux; mais, cette fois, le diable ni les astres n'étaient plus en cause : il s'agissait de propriétés inconnues de la matière ou de l'esprit. Aussi, bien des philosophes s'y laissèrent-ils prendre comme les croyants. Dans notre siècle même, tout récemment, il a été question de nouveaux prodiges; prodiges, soit; mais nouveaux, ce mémoire, pense le savant académicien, prouvera le contraire. Ce sont les démons, disaient les uns, ce sont les âmes des morts, disaient les autres; je ne sais, mais ce qui me frappe au milieu de ces apparitions si diverses qui s'opèrent autour des tables, c'est qu'on n'ait jamais évoqué le bon sens : je crois que c'est par là qu'il eût fallu commencer. »

M. Egger donne la première lecture de son Mémoire intitulé : *Observations critiques sur deux monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine.*

Séance du 24 septembre.

M. Faucillon adresse pour le concours des antiquités de la France : 1° *Une notice historique sur le collége royal de Montpellier depuis la suppression des jésuites, en* 1762, *jusqu'aux événements de* 1793, br. in-8 ; — 2° *La Chaire de mathématiques et d'hydrographie de Montpellier* (1682-1792), br. in-8; — 3° *La Faculté de théologie de Montpellier* (1613-1790), br. in-8 ; — 4° *Le Collége des jésuites de Montpellier* (1629-1762), br. in-8.

Renvoi à la future commission de 1859.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Revue numismatique, publiée par MM. J. de Witte et Adr. de LONGPÉRIER ; nouvelle série, t. III, n. 4, juillet-août 1858.

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens, de 1751 à 1794, deuxième partie, 1781-1794, in-folio.

Diplomatarium norvegicum, par MM. C. A. Lange et C. R. Unger ; t. III, première partie, in-8.

Chants populaires de l'ancienne Norvége, recueillis et publiés par M. M. B. Landstad, in-8, 5[e] livraison in-8.

Norsk og Keltisk. Om det norske og de Keltiske sprogs indbyrdes laan, af C. A. Holmboe; br. in-4.

Index scholarum in Universitate regia Fredericiana, etc.; br. in-4.

Sull' influenza politica dell' islamisme; Memoria decimaquarta di Andrea Zambelli ; br. in-4.

Étude sur Stora, port de Philippeville (l'ancienne *Rusicade*), par M. de La Mare ; br. in-8.

Notice sur les antiquités égyptiennes du Musée de Lyon, par M. Théodule Dévéria ; br. in-4.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, supplément à la douzième livraison de la première série, deuxième série ; t. I, première livraison, in-8.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse; t. III, premier bulletin, in-8.

Revue de l'art chrétien, septembre 1858.

M. le SÉCRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce à l'Académie la triste nouvelle de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. LAJARD [1].

[1] M. LAJARD était membre de l'Académie depuis 1830. Il avait succédé à Dom Brial. Sa nomination a suivi celle de M. Hase (1824) et précédé celle de M. le comte Beugnot (1832). Il était le quatrième par ordre d'ancienneté dans la Compagnie : les trois membres qui le précédaient sont : MM. Naudet (1817) ; Jomard (1818) ; et Hase (1824).

Jean-Baptiste-Félix Lajard, né à Lyon le 30 mars 1783, est le neveu du célèbre Chaptal. Il fut attaché comme secrétaire à l'ambassade de Perse en 1808. Il fut secrétaire de légation à Dresde, puis à Varsovie. Il quitta la

L'assemblée, par un sentiment de douleur unanime, et pour honorer la mémoire de celui qu'elle regrette, lève la séance et se sépare immédiatement.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 1er octobre.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par un message du 24 septembre, envoie un manuscrit de Raoul de Caen, appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles, lequel a été demandé pour la Commission des Historiens des croisades.

M. Fauche écrit pour se présenter comme candidat à la

carrière diplomatique en 1814. Guidé par les conseils d'Abel Rémusat et de Saint-Martin, il entreprit de vastes recherches sur les religions de l'Orient. M. Lajard obtint le prix de 1829 sur la question mise au concours par l'Académie : *Origine et histoire du culte de Mithra*. Il avait publié peu de chose à l'époque où la Compagnie l'admit dans son sein.

Les ouvrages de M. Lajard sont ;

Nouvelles observations sur le bas-relief mithriaque de la collection Borghèse. Paris, 1828, in-4.

Recherches sur le culte, les symboles et les monuments figurés de Vénus, 1837, in-4° (non-terminé).

Introduction à l'étude du culte public et du mystère de Mithra, en Orient et en Occident (planches). Paris, 1847, in-fol.

Recherches sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité. (Introduction.)

Premier mémoire. — Du cyprès pyramidal, considéré comme symbole de vie et comme emblème ou attribut des divinités génératrices en Orient et en Occident.

Second mémoire. — Du cyprès pyramidal, considéré comme symbole funéraire et comme emblème ou attribut des divinités infernales en Orient et en Occident.

Addition aux Recherches sur le culte du cyprès pyramidal.

Ces *Recherches* composent à elles seules toute la 2e partie du t. XX de la seconde série des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

M. Lajard était un des quatre membres de la Commission de l'histoire littéraire de la France.

place devenue vacante par le décès de M. Lajard, et pour rappeler ses titres aux suffrages de l'Académie.

M. Quantin a déposé, pour le concours des Antiquités de la France de 1859, un ouvrage intitulé : *Recherches sur la géographie et la topographie de la cité d'Auxerre et du pagus de Sens.*

Renvoi à la future commission.

Il a été remis au secrétariat, pour être offert en don, le n° 451, juillet 1858, du *Journal asiatique*.

M. Guigniaut fait hommage, de la part de M. Obry, d'un ouvrage intitulé : *Du berceau de l'espèce humaine, selon les Indiens, les Perses et les Hébreux*, dans lequel cette importante question est traitée avec plus d'étendue qu'elle ne le fut jamais, au jugement même des savants de l'Allemagne, et d'une manière qui approche le plus possible d'une solution.

M. Lenormant présente, comme don de M. Rathgeber, un magnifique volume composé de deux parties : l'une est l'*Explication des figures de la Victoire, sur les monuments de l'art des Babyloniens, des Assyriens, des Phéniciens*; l'autre est une dissertation intitulée : *Introduction de la race éolienne dans l'histoire de l'art grec,* qui ne comprenait, pour nous, que les ouvrages des Ioniens et des Doriens, depuis Winckelmann jusqu'en 1856 ; — de plus, sous forme de supplément, une *Lettre à l'Académie de Berlin* intitulée : *Description de cent vingt-cinq miroirs mystiques,* sur lesquels l'auteur retrouve les traces des doctrines communes aux Éoliens et aux autres Grecs ; enfin un *Mémoire sur l'éolisme de l'art à Rome.* L'ensemble de ces travaux témoigne d'une science abstruse et de connaissances philologiques étendues.

M. Texier continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. Le Clerc ajoute aux observations qu'il avait adressées à l'auteur sur la signification du nom de *Sophia* dans le

moyen âge, quelques exemples sur les valeurs symboliques de ce nom ; huit ou dix saintes ainsi nommées dans le martyrologe, en particulier *Sancta Sophia* et ses trois filles : *Fides, Spes, Charitas.*

M. Reinaud remarque, au sujet du nom de la ville d'Aphaca, qui paraît peu connue, que c'est un lieu que les Arabes nommaient *Afac,* situé au nord du lac de Tibériade, en montant vers le Liban.

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de la troisième partie des ses *Études sur la géographie de l'Inde* (bassin du Gange).

Séance du 8 octobre

M. Ferrucci fait hommage de la première édition d'un *Choix d'inscriptions latines composées,* par MM. Morcelli et Schiassi, *en l'honneur de Napoléon Ier.*

M. Ernest Desjardins, de retour de son troisième voyage en Italie, offre à la Compagnie, de la part des auteurs :

1° *Inscriptions antiques d'Ostie, découvertes dans les fouilles faites pendant les années* 1855-1857, par M. le commandeur Pietro-Ercole Visconti; trois cahiers in-4. Rome. Voici le titre de cette publication : *Antiche iscrizioni Ostiensi tornate in luce dalle escavazioni sino all' anno MDCCCLVIII, scelte e pubblicate nella faustissima occasione che la Santità di N. S. Papa Pio IX si reca ad osservarle, il giorno XXIX aprile MDCCCLVIII. Le offre alla Santità Sua il commendatore* P. E. Visconti, *commissario delle antichità*[1].

2° *Cista atletica del museo Kircheriano,* expliquée par le R. P. Marchi, de la Société de Jésus; in-4. Rome[2].

[1] Le compte-rendu des fouilles d'Ostie (1855-56, 1857-58) a été publié par le chevalier Visconti, neveu du commandeur Pietro-Ercole Visconti, sous ce titre : *Le escavazioni Ostiensi dall' anno* 1855 *al* 1858, dans les *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica.* Roma, 1857.

[2] Il s'agit de la fameuse ciste trouvée à Palestrina, et représentant le débar-

3° Second fascicule de l'ouvrage intitulé : *Tabula coloniæ veneriæ Corneliæ Pompeiæ* (plan de la ville de Pompéi, 2e livraison), par M. Fiorelli[1]. Naples.

Des remercîments seront transmis, par l'intermédiaire de M. Ernest Desjardins, à MM. Visconti, Marchi et Fiorelli.

M. Ernest Desjardins fait hommage, en son propre nom, d'une *Lettre adressée à M. le docteur G. Henzen sur la Table alimentaire de Parme et la cité de Veleia.* (Extrait du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1856.) Cette brochure renferme des extraits d'une lettre inédite de M. le comte Bartolommeo Borghesi adressée à l'auteur.

M. Texier continue la seconde lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

M. de Vogüé communique à la Compagnie un travail dont nous donnons l'analyse; il est intitulé :

Mémoire sur une inscription phénicienne de Saïda
(l'ancienne Sidon).

« *Dans le mois de Thamouz de l'année* 5, *Bodasthoreth, roi des Sidoniens, fils de Bodasthoreth, roi des Sidoniens, a constitué roi notre prince Ar.....* (fils de D) *atilashtoreth.* »

La première et la dernière ligne ont un peu souffert, de sorte qu'il est impossible de savoir exactement le nom du prince investi de la puissance souveraine. Le nom du mois de Thamouz est aussi restitué d'après deux de ses lettres. Il est emprunté au calendrier syrien et juif moderne et

quement des Argonautes en Bébrycie, une des plus belles productions de l'art gréco-italien. Le P. Marchi y voit un produit de l'art étrusque.

[1] M. Fiorelli est le secrétaire de S. A. R. Mgr le comte de Syracuse, frère du roi de Naples. Il est conservateur de la belle et unique collection du prince, exclusivement composée des objets trouvés à Cumes, et principalement des vases grecs, sur lesquels M. Fiorelli a publié un remarquable travail intitulé : *Notizia dei vasi dipinti, rinvenuti a Cuma; nel* MDCCCLVI, *posseduti da S. A. R. il conte di Siracusa.* Napoli, MDCCCLVII.

semble d'autant mieux approprié ici qu'il est évidemment d'origine phénicienne, Thamouz étant le nom d'Adonis, divinité spécialement adorée en Phénicie.

Au point de vue grammatical, cette inscription confirme l'emploi de la particule *aith* pour désigner l'accusatif; et de la syllabe *iod* pour caractériser la forme *hiphil* ou causative des verbes. Le verbe *imlik* auquel elle s'applique ici, et qui a été d'autant plus facile à isoler que c'est le seul de toute l'inscription, se trouve très-souvent dans le texte hébreu de la Bible pour exprimer l'action d'un roi qui désigne son successeur, d'un souverain qui donne l'investiture à son vassal.

Le nom de *Bodashtoreth* signifie « serviteur d'Astarté » ou « sous la tutelle d'Astarté ».

Quels sont ces rois inconnus, dont les noms, oubliés par l'histoire, nous sont révélés aujourd'hui ? A quelle époque vivaient-ils? Quel était leur territoire? Ce sont autant de problèmes qu'il nous est impossible de résoudre encore, et dont nous ne pourrons entreprendre la solution qu'après que le sol fécond de la Syrie aura mis au jour un plus grand nombre de monuments épigraphiques et numismatiques. Déjà les médailles ont appris l'existence de quatre rois de Dejebeïl; le grand sarcophage du Louvre a tiré de l'oubli trois rois de Sidon, trois autres revoient le jour aujourd'hui. Nous attendons, des recherches persévérantes de ceux qui fouillent au profit de la science l'antique terre d'Orient, la monnaie ou la pierre qui doit donner la clef de ces mystères, coordonner ces découvertes, et les rattacher aux faits déjà connus de l'histoire. Jusque-là nous sommes réduits aux conjectures.

La première est la plus simple : elle consiste à considérer Bodashtoreth comme un roi de Sidon, sans enfants, désignant son successeur pour continuer après lui la dynastie des Thebunath et des Asmunazar, vers le VIe ou le Ve siècle avant J.-C.

La seconde est beaucoup plus hardie : M. de Vogüé la

présente comme une hypothèse que les découvertes ultérieures se chargeront de vérifier ou de détruire.

L'histoire des Phéniciens, antérieure à la grande invasion assyrienne, se partage en deux phases distinctes : pendant la première, la prépondérance politique appartient à Sidon; pendant la seconde, qui commence vers le XIe siècle, elle quitte l'antique métropole pour passer à sa colonie, la ville de Tyr.

Pendant la première période, le nom de « Sidoniens » désigna non-seulement les habitants de la ville de Sidon, mais l'ensemble des peuples soumis à son empire, la race sidonienne proprement dite. Pendant la seconde période, malgré le déplacement de la puissance, la signification générique du mot fut conservée ; de nombreux exemples, tirés de la Bible, des auteurs profanes et des médailles, prouvent que le nom de « Sidoniens » fut appliqué aux sujets de la nouvelle métropole. — Il suit de là que, pendant cette seconde période, le nom de « roi des Sidoniens » peut désigner un roi de Tyr; l'expression « roi de Sidon » étant réservée au souverain particulier de la ville placée sous la suzeraineté de celui de Tyr.

En appliquant ces données à l'inscription qui nous occupe, on peut considérer Bodashtoreth comme un roi de Tyr, et celui dont le nom est effacé comme un roi de Sidon recevant l'investiture de son suzerain. Dans cette nouvelle hypothèse, la date est plus facile à déterminer. En effet, la liste des rois de Tyr, depuis l'époque de Salomon jusqu'à celle de Cyrus, nous a été transmise en partie par Josèphe, d'après les *Annales Tyriennes* de Ménandre. Les fragments conservés ne renferment pas de souverains que l'on puisse identifier avec nos deux Bodashtoreth. C'est donc dans une des lacunes qu'ils viennent se placer; celle qui paraît le mieux convenir est celle qui s'étend de la mort de Pygmalion au siége de Tyr, par Salmanassar, sous Eluloeüs, c'est-à-dire de 820 environ à 720 avant J.-C.

Cette hypothèse a pour conséquence de reculer la date

d'Asmunazar jusqu'à l'époque de la suprématie sidonienne, c'est-à-dire jusqu'au XIe ou au XIIe siècle avant notre ère, car dans l'inscription de son sarcophage il est qualifié « roi des Sidoniens », et il est incontestable, d'autre part, que le siége de sa puissance était à Sidon. La pureté de l'idiome employé dans l'épitaphe, le silence gardé sur Tyr, la mention de la plaine de Saron au nombre des possessions sidoniennes peuvent autoriser cette supposition. La seule objection sérieuse est tirée de la forme du sarcophage, laquelle semble appartenir à l'art égyptien du temps de la XXVe ou de la XXVIe dynastie. Cette difficulté, qui n'a arrêté ni M. Éwald, ni M. Lenormant, oblige M. de Vogüé à suspendre son jugement, jusqu'à ce que la découverte de nouveaux monuments ait définitivement établi la distinction des styles égyptiens et sanctionné la classification aujourd'hui adoptée.

M. de Vogüé termine son mémoire par quelques réflexions sur la paléographie phénicienne et la distinction de l'écriture en trois familles : 1° l'écriture *sidonienne,* employée en Phénicie, en Syrie, à Chypre, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à J.-C.; 2° l'écriture *carthaginoise* en usage à Carthage, à Malte, en Sardaigne, à partir du IXe siècle ; 3° l'écriture *numidique,* usitée dans l'Afrique du Nord et l'Espagne après la conquête romaine. Les spécimens de ces trois écritures se trouvent réunis dans une même inscription gravée sur les flancs d'un des sphinx rapportés du Sérapéum de Memphis par M. Mariette. M. de Vogüé en a donné l'explication. Ce sont les noms de cinq voyageurs phéniciens, venus sans doute, à des époques différentes, des points les plus opposés du littoral de la Méditerranée.

Séance du 15 octobre.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes adresse à la Compagnie, par un message du 9 courant, un manuscrit contenant la chronique de Baudri, qui appartient

à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, et dont il a obtenu le prêt pour la Commission des historiens occidentaux des croisades.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie la deuxième partie du vingt-troisième volume de ses *Mémoires*. Il sera mis en distribution dans la séance prochaine. Cette deuxième partie renferme :

Mémoire sur le style du Nouveau Testament et sur l'établissement du texte; par M. Berger de Xivrey (2e partie).

Mémoire sur une inscription métrique trouvée à Athènes; par M. Philippe Le Bas.

De l'administration des postes chez les Romains; par M. Naudet (2e partie).

Mémoire sur l'origine et le caractère véritable de l'histoire phénicienne qui porte le nom de Sanchoniathon; par M. Renan (2e partie et note additionnelle).

Mémoire sur les années de Jésus-Christ; par M. Wallon (notes additionnelles).

M. Godard-Faultrier d'Angers adresse, pour le concours des Antiquités de la France, un ouvrage manuscrit intitulé : *Monuments antiques de l'Anjou, ou Mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire, d'après les inscriptions, les médailles, les sépultures, les débris d'architecture, de sculpture, et enfin d'après les noms des lieux.*

Renvoi à la future commission de 1859.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Journal asiatique, cinquième série, t. XII, n° 46, août-septembre 1858, in-8.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, année 1856-1857, t. XXV et XXVI, in-8.

Le système de défense des Romains en ce qui concerne la localité où est située la ville de Darmstadt et le district du Neckar, dans le Bergstrasse (route des montagnes de Darm-

stadt à Heidelberg), par M. le conseiller docteur Steiner, br. in-8.

M. Le Clerc fait hommage, de la part de M. Th. Wright, correspondant de l'Académie à Londres, d'une nouvelle édition imprimée à Paris, en deux volumes in-12, des *Cent nouvelles Nouvelles*, d'après le seul manuscrit connu aujourd'hui, avec une introduction et des notes en français.

M. Wright, pendant un voyage à Glascow, découvrit un manuscrit des *Cent nouvelles Nouvelles* dans le musée huntérien. Il croyait d'abord avoir mis la main sur le manuscrit de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne ; mais la description qu'en donne l'inventaire de cette Bibliothèque, inventaire publié en 1830, porte des réclames qui ne se trouvent pas dans celui dont il s'agit, tandis que celui-ci s'accorde parfaitement avec la copie décrite par De Bure, sous le n° 2214, dans le catalogue de Gaignat, 1769. Or ce manuscrit, daté de 1432, fut acheté en 1750 par Hunter, et porté à Glascow. Toutes les éditions que nous possédions n'étaient que la reproduction d'une édition de Hollande de la fin du xve siècle. Antoine Vérard, dans son édition, a accrédité l'opinion que plusieurs nouvelles sont l'ouvrage de Louis XI dauphin, et que c'est lui qui est désigné par les narrateurs, lorsqu'ils appellent celui auquel ils s'adressent *Monseigneur*. Mais on sait aujourd'hui que, les narrateurs étant Bourguignons, celui auquel ils parlent ne saurait être que *Monseigneur le duc de Bourgogne*. M. Wright démontre d'ailleurs que l'attribution imaginée par Vérard ne s'accorderait pas avec les divers lieux de séjour du dauphin pendant son éloignement de la cour. Il faut donc renoncer à regarder Louis XI comme l'auteur des *Cent nouvelles Nouvelles*.

M. Le Clerc ne croit pas nécessaire d'insister sur une conjecture hasardée, par laquelle le savant et ingénieux éditeur essaie de faire honneur de cet ouvrage à Ant. Lasalle, auteur de *Jehan de Saintré*, des *Quinze joies du mariage*, etc. Il espère que M. Wright prendra une part active à la

publication qui se fait sous les auspices et aux frais du gouvernement anglais, des chroniques d'Angleterre, parmi lesquelles figurent de nombreuses chroniques en français rimé et en prose. Cette entreprise intéresse la gloire de la littérature française, et lui procurera des textes originaux dans toute leur pureté, et non défigurés par des corrections indiscrètes.

L'Académie arrête qu'elle tiendra sa séance annuelle le vendredi 12 novembre.

M. EGGER commence la première lecture d'un *Mémoire sur les traités internationaux chez les Grecs et les Romains.*

M. TEXIER continue la seconde lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

Séance du 22 octobre.

M. Edmond Caillette de l'Hervilliers, de la Société des antiquaires de Picardie, adresse à M. le Secrétaire perpétuel les deux ouvrages manuscrits suivants :

Note pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur le théâtre de Champlieu avec plan figuré;

Découvertes archéologiques dans le département de Seine-et-Marne; — Le Château-Renard près de Lacroix, Antiquités romaines; ville romaine à Châteaubleau, peut-être RIOBE *de la Table théodosienne*[1].

M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine,* et M. d'Arbois de Jubainville écrivent pour envoyer au concours des antiquités de France de 1859 :

Le premier, les volumes I et II de ladite *Revue;*

Le second, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux aux* XII[e] et XIII[e] siècles.

[1] Cette désignation est impropre, attendu qu'on ne sait pas l'époque exacte à laquelle ce monument a été rédigé : c'est *Table de Peutinger* qu'il faut dire.

Il a été remis au secrétariat pour le même concours : *Archives de Toul; inventaires et documents,* par M. Henri Lepage.

Renvoi de ces trois ouvrages à la future commission.

Ont été déposés au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Virgilio Brazileiro on traducçâo do poeta latino, por Manuel Odorico Mendes ; 1 vol. in-8.

Formules inédites, publiées d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich, par M. Eugène de Rozière ; br. in-8.

M. le duc de Luynes, au nom de M. l'abbé Ugdulena, offre l'ouvrage intitulé : *Sulle monete punico-sicule,* auquel l'Académie vient d'accorder, en le partageant, le prix de numismatique.

M. Jomard fait hommage, au nom de M. l'abbé Boilat (de Saint-Louis du Sénégal), aujourd'hui curé de Dampmart, d'une *Grammaire de la langue woloffe*, ouvrage couronné par l'Institut (concours du prix Volney). M. Boilat est un des indigènes sénégalais envoyés à Paris pour s'instruire dans la langue française. Il n'a été précédé, dans ce genre de publication, que par M. Dard, instituteur de l'École franco-sénégalaise de Saint-Louis, lequel avait donné un *Dictionnaire woloff-français, français-woloff et bambara,* sans grammaire. Seulement, l'auteur avait fait ressortir dans l'avant-propos, par quelques remarques grammaticales, ce qu'il y a de singulier dans la langue woloffe, très-répandue, comme on sait, dans toute la Sénégambie, jusqu'aux rives du Dhioliba, comme le bambara et le serrère, et qui a une très-grande importance pour les relations commerciales avec les naturels du pays. M. l'abbé Boilat a donc rendu un véritable service en publiant sa grammaire. Ce livre est partagé en trois sections : 1° le nom, l'article, l'adjectif, le pronom ; 2° le verbe et toutes ses formes, la préposition, l'adverbe, etc. ; 3° la syntaxe avec de nombreux exemples, tels que maximes, fables, chants de

guerre, chants satiriques, notions sur le calendrier des Woloffs.

M. HASE présente, de la part de M. Boudard de Béziers, la sixième livraison de la *Numismatique ibérienne*, dont l'Académie a déjà pu apprécier le mérite. Dans cette nouvelle livraison, l'auteur discute des points de topographie et d'archéologie relatifs à plusieurs villes d'Espagne, combat souvent avec succès les assertions de Florès et de Marca, et confirme presque toujours les explications données par M. de Saulcy. Cette livraison renferme cinq planches représentant les dessins de divers monuments et médailles, dont une centaine environ sont décrites pour la première fois.

L'Académie décide, au scrutin secret, qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. LAJARD. Le jour de l'examen des titres des candidats sera fixé dans la prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret pour la lecture du rapport de la commission des antiquités de la France.

Séance du 29 octobre.

MM. Darsy et Aug. Bernard écrivent pour demander l'admission au concours des antiquités de la France :

Le premier, d'un ouvrage intitulé : *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, in-8 ;

Le second, de la *Description du pays des Séguaiaves, pour servir d'introduction à l'histoire du Lyonnais* (départements du Rhône et de la Loire), in-8.

Renvoi à la future commission.

Le secrétaire de l'Académie royale des sciences de Danemark envoie en don à l'Académie :

Analyse ou actes de l'Académie royale des sciences de Danemark et des travaux de ses membres, par M. le secrétaire E. Forchhammer ; cinquième série, section historique et philosophique, IIe vol., 2e partie, in-4.

M. le secrétaire de la Société princière de Jablonowski, à Leipzig, adresse le t. VI des *Prix ou Mémoires couronnés et publiés par cette Société.*

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don :

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IV, in-8, avec atlas, in-4.

Revue de l'Art chrétien, de M. l'abbé J. Corblet, octobre 1858, in-8.

M. le conservateur en chef du *British-Museum* transmet les remercîments du conseil des Trustees pour les envois faits par la Compagnie.

L'académie décide qu'il sera procédé à l'examen des titres des candidats au fauteuil laissé vacant par le décès de M. Lajard, le vendredi 26 novembre 1858.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite du rapport de la Commission des antiquités de la France.

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 5 novembre.

M. le Président prévient ses confrères que, sur la demande de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, il sera procédé, dans la séance du 19 courant, au remplacement de M. Lajard, qui a laissé une place vacante dans le sein de cette commission.

L'Académie devant désigner deux lecteurs pour la séance publique du vendredi 12 courant, M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des mémoires lus dans les séances ordinaires depuis le mois d'août 1857.

La majorité des votants désigne au scrutin secret les deux noms suivants : M. de Rougé, *Étude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale;* M. Alfred

Maury, *Mémoire sur l'archéologie et la magie dans l'antiquité et le moyen âge.*

M. Vincent dépose sur le bureau un mémoire manuscrit de feu M. Hennin, ancien membre de l'Académie, nommé, en 1785, associé résidant libre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, avec dom Poirier, dom Clément et MM. Mongez et de Sacy. M. de Rozière, dans sa table des matières des mémoires de l'Académie, fait mention de ce mémoire, mais il le met au nombre de ceux qu'on croyait perdus. M. Vincent, qui connaît M. Hennin, fils de l'ancien associé, l'a prié de rechercher cet écrit dans les papiers de la succession. M. Hennin a eu le bonheur de le retrouver, et il serait venu en faire hommage lui-même s'il n'était retenu par une maladie.

M. Wallon, vice-président, offre, de la part de M. Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, une *Notice sur un cartulaire seigneurial inédit.* « Cette nouvelle publication est une preuve ajoutée à beaucoup d'autres du zèle de M. Germain pour l'Histoire du moyen âge, et un document curieux à joindre aux divers récits de la querelle du sacerdoce et de la royauté au temps de Philippe le Bel et de Boniface VIII. »

M. Guigniaut présente le premier volume d'une nouvelle édition d'Eschyle, par M. H. Weill, jadis attaché aux universités de Bonn et de Berlin, maintenant agrégé de l'Université de France et professeur à la Faculté des lettres de Besançon. C'est un travail approfondi qui présente un texte plus pur par suite de la lecture que l'auteur a faite des manuscrits et de la connaissance qu'il possède des études les plus avancées de la critique. A la fin du volume qui contient l'Agamemnon, M. Weil a placé un *Conspectus metrorum lyricorum,* très-utile pour la lecture des chœurs du grand tragique.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

De la part de M. Cavedoni, correspondant de l'Académie

à Modène, quatre brochures : 1° *Ricerche critiche intorno alle medaglie di Costantino magno et de' suoi figliuoli insignite di tipi et di simboli cristiani*, in-8 ;

2° *Disquisizioni critiche numismatiche sopra il panegirico poetico di Costantino magno presentatogli da Poblilio Optaziano Porfirio nell anno* CCC.XX.VI, in-8 ;

3° *Nuove ricerche critiche intorno alle medaglie Costantiniane insignite dell' effigie della croce*, in-8 ;

4° *Nuovi cenni cronologici intorno alla data precisa delle principali apologie scritte nel secondo secolo della chiesa in favor de' cristiani colla spiegazione d'alcuni luoghi piu difficili*, in-8 ;

L'*Abbaye et la ville de Nantua*, par M. Éd. Servan de Sugny, demi-feuille in-8 ;

Le *Cabinet historique*, sous la direction de M. Louis Paris, 4e année, septembre et octobre 1858, in-8 ;

Annales de la propagation de la foi, n° 181 ;

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission de l'École française d'Athènes.

Séance publique annuelle du mercredi 12 novembre 1858.

Discours d'ouverture de M. Ph. Lebas, président.

« Messieurs,

« Un usage récent, mais qui n'en est pas pour cela moins respectable, veut que chaque année le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres vienne rendre compte au public des travaux exécutés sous l'inspiration de cette compagnie, des récompenses qu'elle a accordées, et faire connaître celles qu'elle doit décerner dans l'avenir. Déjà deux fois a été rempli un aussi honorable devoir. Je viens à mon tour payer ma dette et signaler au public les prix que nous avons décernés cette année, ceux que nous avons cru devoir remettre à une époque plus éloignée, dans l'intérêt de la science et des concurrents eux-mêmes, et ceux enfin que nous ne devons accorder que dans la séance de 1860.

Bien que les travaux érudits sur nos antiquités nationales soient, depuis plus de vingt ans, l'objet d'un concours spécial et de récompenses multiples, décernées à des recherches plus ou moins heureuses, l'Académie a cru devoir maintenir les études de ce genre au nombre de celles qui sont, à tour de rôle, l'objet du prix ordinaire qu'elle accorde chaque année. Elle avait proposé, en 1856, pour sujet du prix à décerner en 1858, la question suivante :

Recueillir dans une exposition critique et suivie tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule antérieurement à l'empereur Claude, en écartant les conjectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de l'étude comparée des langues.

Certes, la question était de nature à séduire les savants qui ont fait des origines de notre histoire l'objet privilégié de leurs études. Toutefois, il faut bien le reconnaître, elle était beaucoup trop vaste pour être convenablement traitée dans le délai prescrit; aussi les deux Mémoires qui nous ont été envoyés n'ont-ils présenté qu'une compilation, plus ou moins exacte, des monuments publiés jusqu'à ce jour, et comme ils n'ajoutaient que peu de notions nouvelles à celles qui ont été mises en lumière par notre savant confrère, M. Amédée Thierry, aucun des deux concurrents n'a pu être jugé digne du prix. L'Académie a donc cru devoir restreindre l'extension du programme, persuadée qu'en limitant les recherches des concurrents, elle pourrait exiger d'eux qu'ils fissent convenablement connaître l'ensemble des documents récemment acquis à la science, qu'ils en tirassent tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, et elle a modifié son programme en reculant la limite des investigations jusqu'aux Antonins, mais en les restreignant à l'archéologie, la numismatique, l'ethnographie et la philologie. Espérons que, sous cette forme nouvelle, la question sera mieux comprise et mieux traitée, et qu'un ouvrage digne de l'attention des savants obtiendra enfin la récompense promise.

L'Académie avait envoyé à 1858 une autre question déjà proposée pour la seconde fois en 1856 et beaucoup plus importante qu'elle ne le semble au premier aperçu. Je veux parler des *Recherches sur l'alphabet phénicien et sur sa propagation chez les divers peuples de l'ancien monde.* Des deux mémoires qui ont été présentés, aucun des deux n'a paru digne d'obtenir le prix ; néanmoins l'A-

cadémie, en considération de la haute portée du sujet, de la maturité de la question et des espérances que font concevoir les travaux déjà examinés, a cru devoir proroger le concours jusqu'à l'année 1860, dans l'espoir que le sujet serait enfin traité d'une manière satisfaisante.

Dans une académie dont les travaux ont pour objet principal l'étude des temps passés, on doit concevoir que les questions qui se rattachent à l'histoire nationale offrent un intérêt tout spécial et soient l'objet d'une étude privilégiée. C'est à cette prédilection bien légitime qu'est due la fondation du concours des antiquités de la France. Tout ce qui peut contribuer à jeter un jour nouveau sur le passé de nos annales, à expliquer le développement successif de nos institutions, de notre influence politique et littéraire, doit, on le conçoit, être parmi nous l'objet d'une attention particulière. Le public érudit partage cette prédilection : aussi chaque année, sans que le nombre des récompenses s'accroisse, celui des concurrents devient de plus en plus considérable. Laissant à l'organe de la commission spéciale des antiquités de la France le soin de rendre compte, avec tous les détails convenables, des travaux nombreux que lui et ses collègues ont eus à examiner, je me bornerai à proclamer par anticipation les noms des érudits qui ont mérité les trois premières récompenses. Ce sont : 1° M. Rabanis, ancien professeur d'histoire à la faculté des lettres de Bordeaux, pour son ouvrage intitulé *Clément V et Philippe le Bel*; 2° M. Grégoire, professeur d'histoire au lycée impérial de Versailles, pour son livre sur *la ligue en Bretagne*; et 3° MM. les professeurs du collége de Saint-François-Xavier de Besançon, pour leur *Vie des saints de Franche-Comté*. Ainsi, dans ce concours historique, ce sont deux universitaires qui ont mérité les deux premières distinctions. Aujourd'hui qu'un ministre éclairé rend à l'histoire, dans l'enseignement public, la part qui lui est due à si juste titre, espérons que l'Université de France continuera à se signaler dans les luttes académiques et à mériter la justice qui lui est si honorablement due.

C'est aussi à des études sur la France que sont destinés les prix fondés par feu le baron Gobert. Cette année encore l'Académie a cru devoir conserver à M. Hauréau la récompense qu'elle lui avait déjà décernée en 1856 et 1857 pour sa continuation du *Gallia Christiana*. Poursuivre seul, avec une érudition aussi sûre qu'étendue,

une œuvre à laquelle un ordre religieux tout entier, malgré son savoir, ses loisirs et ses abondantes ressources, n'avait pu mettre la dernière main, rester constamment à la hauteur d'une tâche qui intéresse à un si haut degré l'histoire nationale, sont des droits puissants à une récompense aussi distinguée, et l'Académie n'aurait pu les méconnaître sans se manquer à elle-même. Espérons qu'un jour arrivera enfin où, obtenant une récompense plus élevée encore, le savant que nous couronnons aujourd'hui laissera le champ libre à ses honorables compétiteurs, dont il deviendra le juge à son tour.

Le second prix a été décerné à M. Albin de Chevallet, qui avait envoyé au concours la seconde édition revue et habilement corrigée de son livre intitulé : *Origine et formation de la langue française*, dont le premier volume avait déjà, en 1850, obtenu le prix Volney. Cette juste récompense a été accordée à l'auteur peu de jours avant sa mort, et est venue adoucir pour lui et pour les siens la tristesse de ses derniers moments.

L'Académie n'ayant pas cru devoir décerner en 1857 le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, pouvait cette année disposer de deux couronnes. Elle les a accordées à deux ouvrages d'une étendue très-différente, mais d'un mérite qui les rend dignes d'une égale récompense. L'une d'elles a été obtenue par M. de Koehne, pour sa *Description du Musée du prince Kotschoubey*, et l'autre par M. l'abbé Gregorio Ugdulena, pour son ouvrage intitulé : *Memoria sulle monete punico-sicule*. Je n'insisterai point ici sur la valeur respective de ces livres, qui tous deux se distinguent par des aperçus nouveaux et une érudition solide. Ils ont été l'un et l'autre l'objet d'un rapport très-développé de la part de notre savant confrère M. Ch. Lenormant, et tout porte à croire que ce rapport enrichira prochainement un recueil spécial consacré à la science que les deux lauréats cultivent avec tant de succès.

L'Académie doit décerner cette année pour la troisième fois le prix fondé par M. Bordin. Le sujet proposé en 1856 pour 1858 avait pour objet des *Recherches sur les institutions administratives de Philippe le Bel*. Des trois Mémoires présentés au concours, le troisième portant la devise homérique εἷς κοίρανος ἔστω, fort ingénieusement appliquée ici, a été jugé digne du prix proposé. C'est un ouvrage étendu et remarquable dû à M. Edgar Boutaric, archiviste aux Archives de l'Empire. L'auteur ne s'est pas contenté de mettre à

profit les nombreux documents qui ont été publiés sur cette époque de notre histoire : il a aussi consulté et étudié fort attentivement les collections manuscrites de la Bibliothèque impériale et des Archives de l'Empire, et c'est presque toujours avec des textes nouveaux qu'il a abordé l'examen des questions qu'il avait à traiter. Aussi les principaux chapitres de son Mémoire, notamment ceux qui concernent les circonscriptions administratives, les états-généraux, le parlement et les finances royales, sont-ils remplis de renseignements du plus haut intérêt, que l'auteur a su grouper avec beaucoup de méthode. M. Boutaric a fait parfaitement comprendre le jeu des institutions monarchiques au commencement du XIVe siècle. Sans doute, on pourrait désirer dans ce travail des conclusions plus précises, mais il n'en jette pas moins une lumière très-vive sur l'un des règnes les plus importants de notre histoire.

Ce même prix avait été, en 1856, remis au concours pour 1858, faute de concurrents suffisamment préparés. La question proposée était l'*Histoire des Osques avant et pendant la domination romaine*. Le délai accordé était profitable. Le Mémoire de M. Reussner, qui a obtenu le prix, se fait remarquer par des qualités très-recommandables. Sobre, mais exact dans la partie historique, l'auteur, dans la partie philologique, qui était la plus importante, a fait preuve d'études solides et d'une connaissance à peu de chose près complète des travaux antérieurs. Sa critique est judicieuse, son exposition lucide; mais on peut lui reprocher d'avoir donné à ses notes un développement exagéré et d'y avoir souvent inséré des faits qui auraient mieux trouvé leur place dans le texte. C'est, du reste, un défaut que l'auteur fera facilement disparaître lorsqu'il livrera son ouvrage à l'impression.

Passons maintenant aux concours que l'Académie a ouverts pour 1859 et 1860.

Le sujet du prix annuel à décerner en 1859 est l'*Histoire critique du Coran*. La question, telle qu'elle est posée par l'Académie, et les éclaircissements donnés par le président qui siégeait à cette place en 1857, doivent avoir suffisamment fixé les concurrents sur ce que l'Académie attend de leurs efforts, sur la critique sévère et attentive qui doit les guider dans leurs recherches. Nous ne pouvons que les renvoyer à ces excellentes directions.

Rappelons ici que l'Académie a cru devoir proroger de 1857 à

1859 la question relative aux *Romans grecs et latins*, dans l'espoir que le savant qui l'a déjà traitée avec érudition et talent, saura, en y mettant plus d'ordre et de précision, rendre son travail digne à tous égards de la récompence proposée.

Il en est de même du sujet d'un autre concours, qui, proposé en 1855, devait être jugé en 1857, et qu'on a cru renvoyer à 1859. je veux parler de l'histoire de l'*Architecture byzantine*. Nous ne rappellerons pas aux concurrents les judicieux conseils qui, de cette place, leur ont été adressés l'an dernier par une voix dont l'autorité est puissante dans les questions d'art comme dans les questions de philosophie. Ces conseils doivent être encore gravés dans leur mémoire et les auront certainement guidés dans leurs nouveaux efforts pour mériter enfin, avec des éloges sans réserve, la couronne à laquelle ils aspirent

Pour le prix ordinaire de 1860, l'Académie, qui aime à faire entrer ses lauréats dans toutes les voies qui peuvent hâter les progrès de la science, s'est inspirée de la découverte aussi curieuse qu'inattendue faite récemment en Egypte de deux *discours de l'orateur Hypéride*. Sans doute ces textes grecs ont déjà été en Angleterre et en Allemagne l'objet de plusieurs publications philologiques dues à des érudits d'un mérite et d'un savoir incontestables; mais la question d'histoire et de critique littéraire qu'ils soulèvent est loin encore d'être épuisée, et si l'Académie la propose, c'est qu'elle a l'espoir de la voir traitée avec autant d'érudition que de goût.

Il nous reste à rappeler le sujet des prix de la fondation Bordin qui doivent être décernés en 1859 et 1860. Pour l'année prochaine, c'est, nous le rappelons, une *Étude historique de la vie et des ouvrages de M. Terrentius Varron*, étude où l'on devra insister particulièrement sur les fragments qui nous restent des écrits aujourd'hui perdus de cet encyclopédiste latin. On le sait, le génie de Varron, aussi profond qu'étendu, embrassait dans un vaste ensemble toutes les connaissances de l'antiquité. Le temps, il est vrai, ne nous a conservé complet aucun de ses ouvrages; mais ce qui en reste, soumis à la salutaire influence de la critique verbale et rapproché des écrits de la même époque qui nous sont parvenus plus intacts, peut fournir les éléments d'un travail plein d'intérêt et fécond en résultats.

Enfin, pour 1860, c'est une importante et curieuse question de

géographie qui est soumise aux savants. Le théâtre de leurs recherches doit être *la partie de l'Afrique située entre les tropiques, et spécialement la Nigritie et la région du haut Nil*, depuis Hérodote jusque dans les temps les plus récents. Sans doute, cette question, jusqu'à la fin du siècle dernier, eût, surtout pour la dernière partie, présenté des difficultés presque insurmontables; mais les voyages de Denham et Clapperton, les éminents travaux de Charles Ritter, les recherches récentes du docteur Henri Barth, les progrès continus de l'administration égyptienne et surtout la glorieuse conquête de l'Algérie par la France, en ouvrant aux investigations un plus libre accès dans l'Afrique intérieure, permettent aujourd'hui de la traiter avec succès.

Il me reste à rappeler la fondation récente de M. Louis Fould, qui a généreusement mis à la disposition de cette compagnie une somme de 20,000 fr. pour être donnée en prix dans la séance annuelle de 1860, ou, s'il y a remise, dans les années suivantes, à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.* L'importance de cette fondation a été trop bien signalée, l'an dernier, par celui de nos confrères qui a dû, le premier, l'annoncer dans cette enceinte, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir; mais qu'il nous soit permis d'ajouter à sa docte exposition l'expression sincère des regrets que laisse parmi nous la mort récente et imprévue du généreux fondateur d'une aussi belle récompense. Sans doute M. Louis Fould emporte avec lui l'idée consolante d'avoir puissamment contribué à étendre le domaine de l'histoire des arts; mais il ne pourra assister au triomphe des érudits qu'il aura inspirés, ni à la joie des heureux qu'il aura faits. Que du moins, dans le monde meilleur où il repose aujourd'hui, l'expression de la reconnaissance publique parvienne jusqu'à lui et soit la douce récompense de sa généreuse inspiration!

M. NAUDET, secrétaire perpétuel, lit ensuite une Notice historique sur la vie et les travaux de M. BOISSONADE.

Quoique j'aie aujourd'hui un devoir facile et doux à remplir, je ne l'aborde pas cependant sans une sorte de réserve inquiète et de pudeur craintive. Il me faut rendre hommage à un homme d'un mérite éminent et reconnu de tous, mais d'une modestie

presque farouche, et qui fuyait le bruit et l'éclat des honneurs avec autant de persévérance que d'autres mettent d'empressement à les chercher. Comment évoquer à la lumière de nos solennités la mémoire d'un savant, qui, par une disposition formelle de volonté dernière, ne permit pas même à ses confrères, qui l'avaient entouré pendant tant d'années de leur estime et de leur affection, de faire cortége à ses obsèques ? Comment prononcer, au milieu d'une brillante assemblée, l'éloge de celui qui défendit jusqu'à l'expression de la douleur sur sa tombe au moment de la suprême séparation ? J'ai peur d'offenser l'objet même de mon culte et de nos regrets par une piété indiscrète.

Facto pius et... male gratus *eodem.*

Mais son nom demeure l'ornement de nos annales, la renommée de ses travaux est une partie de notre gloire. Il ne saurait nous envier le bonheur et l'orgueil de montrer son image au public qu'attire ici le goût des lettres et de la science, de même qu'autrefois, dans cette antiquité dont le commerce lui fut si cher, les nobles familles décoraient leurs fêtes des portraits de leurs ancêtres les plus illustres.

Jamais on ne fut plus attrayant de formes, de manières, d'esprit et de langage que notre vénéré confrère ; personne jamais ne se déroba davantage aux agréments du monde, auquel il s'était laissé entrevoir durant quelques années de sa jeunesse, et dont tous les efforts, même ceux de l'amitié, furent impuissants à le retenir, à le rappeler, une fois qu'il eut pris le parti de la retraite. Il le prit sans misanthropie, sans humeur, mais par une résolution d'autant plus invincible qu'elle lui parut naturelle et raisonnablement motivée, et dont on n'avait pas droit, après tout, de lui demander compte. Il crut devoir ce sacrifice aux siens et à lui-même, si ce fut en effet un sacrifice, et non une satisfaction.

La retraite, la solitude s'accordaient merveilleusement avec ses goûts d'activité libre et paisible et de studieuse obscurité ; il semblait avoir pris pour loi la maxime du philosophe grec : « Cache ta vie », et il cacha si bien la sienne, que ses confrères, qui avaient pu jouir de ses entretiens pendant un demi-siècle dans la familiarité de nos séances intérieures, où il donnait l'exemple de l'assiduité, n'ont appris que depuis sa mort qu'il se nommait non pas seulement Jean-François Boissonade, mais Boissonade

de Fontarabie; qu'il était issu de souche ancienne et noble; qu'il comptait au nombre de ses aïeux des lettrés, de savants médecins qui avaient acquis notoriété à leur nom dès le quinzième siècle, un évêque de Bazas dans le dix-septième, sous Louis XIV, et que son père, qui avait suivi la carrière des armes en bon gentilhomme, était mort en 1779 gouverneur de Castel-Geloux.

M. Boissonade naquit [1] l'année même de la mort de Louis XV [2] dans les fêtes et les réjouissances de l'avénement d'un règne qui semblait se lever comme l'aurore d'une ère de prospérités inouïes, et qui devait être précipité sitôt dans des tempêtes et des catastrophes terribles, mais fécondes.

La mort prématurée de son père le laissa orphelin en bas-âge, épreuve pleine de périls et de hasards dans laquelle les natures faibles succombent ou se pervertissent, les natures d'élites se fortifient et mûrissent avant le temps. Son patrimoine fut dissipé par la négligence ou les malversations de ses tuteurs, et il ne lui resta qu'un nom et un titre qui obligeaient en protégeant encore, mais que plus tard il y eut du courage à ne pas désavouer, et qui eut besoin d'une rare distinction personnelle pour être pardonné. On dirait que l'enfant ne tarda pas à comprendre que, privé de son guide et de son appui, il devenait comptable envers lui-même, envers sa famille et son pays, de son avenir, et qu'il accepta en connaissance de cause cette responsabilité morale. C'est peut-être de là qu'il prit ce je ne sais quoi de ferme, de précis, d'arrêté, qui faisait la marque et l'originalité de son discours comme de son caractère, sans exclure l'aménité de l'un, la bienveillance de l'autre.

Le collége d'Harcourt fut pour ainsi dire son berceau. Sous une intelligente et grave discipline, sous des maîtres, gardiens et modèles des traditions universitaires, qui faisaient des lettres classiques une forte et large base à l'éducation de la jeunesse, sans brusquer le choix irrévocable de ses vocations diverses avant qu'elle pût se connaître, il fit des études plus utiles que variées, et il obtint des succès plus réels que brillants. Dès sa douzième année, son nom était inscrit sur la liste des accessits du concours général; il en eut un encore en 1788, un autre en 1790; c'était le

[1] Le 12 août.
[2] 10 mai 1774.

sixième et dernier en version grecque. On a remarqué que le futur helléniste venait à un long intervalle après des lauréats qui dans la suite furent loin de le valoir, preuve que les triomphes de collége ne sont pas un augure infaillible si le travail ne se charge pas de le vérifier. On aurait tort toutefois d'en conclure qu'il n'y a qu'à réussir médiocrement dans ces concours, ou même à n'y être pas nommé, pour devenir un jour un habile homme.

M. Boissonade termina ses cours à la hâte dans l'agitation et le bruit qui se faisaient autour du collége. Mais la semence était tombée en bonne terre, et ne pouvait manquer de fructifier. Son esprit heureusement doué, et dont la vigueur était réglée par la modération, lui donnait ouverture à toute chose, à la pratique des affaires comme à la culture de la science, et il ne devait rencontrer dans tout ce qu'il entreprendrait d'autres impossibilités que celle qui arrêtent la fierté de l'homme d'honneur.

Il tenait par son origine au régime qui finissait, il n'en conserva que la politesse et l'élégance. Les généreuses émotions au milieu desquelles grandit son adolescence, les séduisantes espérances de régénération sociale, l'enthousiasme de la liberté, de l'humanité qui animait l'éloquence des orateurs et des écrivains, l'attiraient aux idées nouvelles. Il sentit de bonne heure qu'au lieu de garder rancune au changement qui lui enlevait des priviléges, il valait mieux retrouver sa fortune en soi-même et se créer une position qu'il posséderait par droit de mérite et non par bénéfice d'héritage.

Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il fut attaché, en 1792, au ministère des relations extérieures. Il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour s'y faire apprécier, et, lorsqu'en 1794, un décret de la Convention eut autorisé le comité de salut public à retenir par réquisition spéciale, pour le service de la nation, ceux que la noblesse de leur naissance mettait hors la loi et bannissait du pays, M. Boissonade fournit l'un des premiers exemples d'appliquer cette loi d'exception, loi sage autant que juste, double mérite que les lois d'exception n'ont pas toujours. Mais cette faveur si légitime ne lui profita guère. On le soupçonna d'avoir pris part à l'insurrection du 13 vendémiaire, et il perdit son emploi. Pourtant M. Boissonade n'était pas un conspirateur. Fut-il compromis par quelques amitiés de famille ou de collége, qu'il aurait

retrouvées dans ce qu'on appelait alors la jeunesse dorée, parce qu'elle affectait quelques habitudes de luxe et de parure en opposition avec les sauvages rudesses à la terreur desquelles on venait d'échapper? ou bien s'était-il rencontré un citoyen plus zélé que lui pour le parti vainqueur qui convoitait sa place? On se contenta de la lui ôter. Il ne réclama pas, persuadé qu'en de telles conjonctures le pouvoir qui destitue a épuisé la mesure de sa douceur quand il s'abstient de poursuivre.

Il n'avait pas renoncé tout à fait aux emplois de l'administration; mais le métier de solliciteur n'allait point à son tempérament. Il fallait qu'on lui en épargnât les soins et surtout les humbles assiduités [1]. Un ami s'en chargea. Toutefois l'occasion se fit attendre jusqu'à ce qu'un gouvernement né de la gloire des armes, restaurateur de la paix publique et du droit civil, et à qui il ne manqua, pour consolider sa durée, que de savoir se contenir, eût fait succéder à l'anarchie un ordre nouveau. On organisait alors les préfectures. Le ministre de l'intérieur était Lucien Bonaparte, ami de la liberté, ami des lettres, qui plus tard devait être le bienfaiteur délicat de la jeunesse de Béranger encore inconnu, dans un temps où lui-même, n'ayant pas voulu changer de sentiments et d'opinion dans un changement de titres et de régime, subit la disgrâce et l'exil pour cette opiniâtreté peu commune. Le Mécène républicain, auquel M. Boissonade fut présenté par un intermédiaire lié d'affection avec l'un et l'autre, le fit sans délai ni remise secrétaire général de préfecture. La Providence en ordonnait autrement. Lucien quitta le ministère quelques mois après. Le préfet, qui avait désiré la place de M. Boissonade pour une créature à lui, et qui aurait sacrifié à cet arrangement tous les beaux esprits du monde, le fatigua tellement de tracasseries journalières, qu'il donna sa démission :

[1] Il fait lui-même l'aveu de son impuissance à solliciter, dans cette dédicace de l'*Aristénète* à M. Villemain :

Qui dum potuit
Res meas latentis
Minimeque omnium salutatoris
ultro
Ornavit, auxit, etc.

Et dans sa préface du premier volume des *Anecdota* : « *Consilium ceperunt* (Abel Rémusat et Saint-Martin) *postulare mihi, qui ipse, semper mei negligentior, non postularem*, etc. »

contre-temps heureux, qui le rendait tout entier aux lettres et à lui-même. Cette fois, il dit adieu sans retour aux flots et aux vents qui lui avaient promis la fortune et ne lui avaient apporté que des naufrages. Il lui semblait qu'il rentrait dans ses foyers en reprenant possession de son domaine de l'antiquité; car il avait déjà commencé à s'y établir et à le mettre en pleine exploitation pendant les loisirs que lui avait faits la Convention victorieuse et mourante. Il publia même dès 1775 [1] une traduction en vers d'épigrammes choisies de Martial, qui ne devait pas plus fonder que compromettre une réputation de poëte, mais où se montrait le talent d'un écrivain correct et spirituel. Ce n'était qu'un amusement et non pas un ouvrage. Il sentait moins l'impatience de produire hâtivement que le besoin de s'enrichir soi-même pour donner aux autres, et de perfectionner les instruments de l'ouvrier avant de composer son œuvre. Le département des manuscrits de la grande Bibliothèque de Paris, vaste dépôt des acquisitions de plusieurs règnes et des munificences royales de Colbert, lui offrait des trésors inépuisables. Il y passait avec délices tout le temps que lui laissait le soin de gagner le pain de chaque jour, lisant, copiant les écrits des anciens qui avaient échappé aux recherches de ses prédécesseurs. Il commença d'y amasser une multitude de textes ignorés avant lui, sans lui stériles, éléments féconds des livres aussi doctes que nombreux qui marquèrent dans la suite presque toutes les années de sa laborieuse carrière.

C'était le temps où la création de l'Institut, un an après le 9 thermidor, venait, entre autres retours heureux, de signaler la réconciliation et l'alliance nouvelle de la liberté avec la modération et l'humanité, et de raviver dans la république naissante les souvenirs glorieux du passé. Les membres dispersés de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions y avaient été recueillis des premiers, et ils rapportaient dans le temple qu'on commençait à réédifier le feu sacré qu'ils avaient sauvé dans leur fuite pendant l'invasion barbare.

La classe littéraire et des beaux arts proposa, dans sa séance du 15 messidor an V (3 juillet 1797), un prix sur cette question : « Rechercher les moyens de donner parmi nous une nouvelle

[1] Dans les *Soirées littéraires* de Coupé.

activité à l'étude de la langue grecque et latine. » Le sujet semblait avoir été choisi tout exprès pour M. Boissonade. Mais le goût de M. Boissonade n'était pas celui de tout le monde alors; il pouvait passer pour une exception, même pour une singularité. Déjà, avant la révolution, la frivolité de la poésie à la mode et les déclamations de la polémique et des romans avaient détourné les esprits bien loin des saines et sérieuses doctrines du dix-septième siècle, et ensuite, quand on essaya de ressusciter les républiques de Thucydide et de Tite-Live et les héros de Plutarque, on n'en devint pas plus classique pour cela. Les congrégations enseignantes abolies, les colléges de l'Université supprimés, lorsque l'ivresse des plaisirs après la terreur et la frénésie de l'agiotage dans le désordre des finances faisait tourner toutes les têtes, qu'était-ce pour la société française de ce temps-là que le grec et le latin? Un grimoire à faire peur aux enfants et à réjouir les pédants d'autrefois. Mais la proposition de l'Institut était d'autant mieux avisée et plus nécessaire qu'elle parut étrange et surannée à la majorité du public. Il est du devoir et de la dignité des grands corps conservateurs en tout ordre de choses de s'armer, quand il le faut, d'une hardiesse d'impopularité et d'une force de résistance.

Neuf Mémoires furent envoyés; les juges, voulant et espérant mieux, prorogèrent le concours jusqu'à l'an VII (1800). Il ne demeura cette fois que deux concurrents en présence. La mention honorable, après le prix, fut accordée à l'auteur qui avait pris pour devise ce conseil de Cicéron à son fils : « J'ai toujours associé les lettres grecques et les lettres latines pour mon utilité dans mes exercices de philosophie et d'éloquence; vous ferez bien de m'imiter. » C'était le même qui avait emprunté précédemment d'une lettre d'Érasme une épigraphe qui pouvait se tourner en épigramme contre ses contemporains : *Litteras græcas attigisse hæresis erat.* De nos jours encore, il ne tiendrait pas à certaines orthodoxies ombrageuses que Cicéron avec Démosthène, Virgile avec Homère, ne fussent condamnés comme hérétiques.

J'ai eu l'insigne bonne fortune de retrouver dans nos archives ces deux écrits, témoins précieux pour l'histoire morale du temps et pour la biographie de l'auteur: l'un, autographe, signé ainsi du caractère de son écriture, qui n'a pas changé dans l'espace de soixante ans; l'autre, de la main d'un copiste, mais marqué de

traits de ressemblance indubitables dans le fond, l'esprit et le plan de la composition. Quoique l'auteur du Mémoire mentionné n'ait voulu se faire connaître ni le jour de la solennité, ni après, il est facile et bien permis, je crois, aujourd'hui, sans violer le secret de l'anonyme, d'en soulever le voile, de montrer ici M. Boissonade et de le faire parler lui-même.

Il avait à peine vingt-trois ans lorsqu'il risqua son premier essai. On le devinerait à la candeur de ses émotions et de son inexpérience, à l'élan de son enthousiasme pour les anciens, à son ardent désir d'apprendre. Après avoir démontré l'impuissance des traductions à nous mettre en présence de ces maîtres éternels de l'éloquence, de la poésie et du bon goût : « Apprenons donc, s'écrie-t-il, les langues anciennes, pour puiser dans les sources tant de riches et utiles connaissances que nous ne pouvons trouver ailleurs ; apprenons-les au moins jusqu'à ce que d'heureux interprètes, tels que de nouveaux Prométhées, aient ravi le feu céleste dans ces sublimes compositions ; et si jamais ce bonheur était donné à notre littérature, il faudrait encore les apprendre pour leur charme musical et leur aimable harmonie, pour le plaisir de comparer, pour celui de savoir davantage et de multiplier nos moyens de jouissance et de bonheur. » Et il ajoute dans une note : « Cette raison me parait très-forte ; il y a une sorte de plaisir très-grand à étendre ses connaissances ; il semble qu'on devienne plus grand soi-même à mesure qu'on sait plus. On a plus de moyens d'être heureux. Au moins on multiplie autour de soi les moyens d'échapper aux afflictions de la vie. C'est pour cela qu'il ne faut négliger aucune des études qu'on a le temps de faire. Quelques personnes rient de la botanique ; » (on voit qu'il aimait les arbres et les fleurs longtemps avant de devenir propriétaire d'un jardin), » mais quand elle ne s'occuperait pas des propriétés des plantes, quand les observations qu'elle recueille ne pourraient pas amener quelque utile découverte, quand elle ne verrait dans les plantes que leurs formes et leurs organes et le mécanisme de leur construction, n'est-ce pas pour le promeneur solitaire et mélancolique une touchante distraction que cette facile étude, dont les effets sur le cœur et sur l'imagination sont plus doux qu'on ne saurait le dire ?.... Et puis, combien il est doux de connaître ce dont on est environné ! Il faut apprendre tout ce qu'on a le loisir et les moyens d'apprendre. »

On a vu poindre dans quelques-unes de ces paroles le ressentiment des infortunes récentes ; il éclate plus ouvertement dans la péroraison : « L'amour de ces belles et nobles lettres, à qui j'ai dû tant de moments tranquilles et doux au milieu des chagrins que j'ai éprouvés, et de qui j'attends encore bien des consolations pour les jours de malheur et de peines auxquels la fortune semble encore destiner ma vie, a seul guidé ma plume. » Et, plus bas, on ne lit pas avec moins d'intérêt ces paroles, expression naïve de l'élévation et de la générosité de son âme : « Il me serait doux d'être couronné ; mais comme l'idée d'avoir été utile me serait encore plus douce que la récompense, j'applaudirai dans toute la sincérité de mon cœur au triomphe d'un autre, consolé et content par l'idée qu'il n'est plus heureux que moi que parce que ses moyens ont été jugés plus utiles. »

Entre la première épreuve et la seconde, le temps a cicatrisé les blessures ; l'écrivain a étendu ses conceptions et ses vues par la réflexion ; il a pris un ton plus ferme et plus résolu. Et d'abord il se pose en adversaire des gens « qui demandent par quelle bizarre sollicitude on cherche à rappeler à la vie des langues mortes et inutiles ; » il brave « ces imaginations inquiètes qui croient voir dans la question proposée par l'Institut un pas rétrograde vers des idées que la révolution a proscrites, » et « ces têtes calculatrices, qui pèsent tout à la balance de l'intérêt pécuniaire. » Mais, dominé encore par les conditions d'un état social qui ne pouvait pas cependant être définitif et immuable, il s'arrête à des idées d'application immédiate, au lieu de s'élever aux théories et aux espérances d'une philosophie prospective, et pour appuyer la preuve de l'utilité des langues anciennes sur des bases qu'on accepte, il se croit obligé de restreindre leur sphère à la mesure des mœurs du temps, dont il accuse involontairement les misères par des concessions qu'elles lui dictent : « Plus de latin ni de grec pour la théologie, qui a cessé d'exister avec la profession du sacerdoce ; plus, pour la jurisprudence, qui n'a plus rien à faire du droit romain, ayant pour se conduire et s'autoriser des Codes nouveaux ; plus, pour les sciences mathématiques et physiques et pour la médecine, auxquelles les langues modernes suffisent. » Que restait-il donc aux langues anciennes ? Les beaux-arts et la littérature. Pour lui, c'était assez.

Et quel secours pouvait offrir l'instruction publique au réforma-

teur? Il demande qu'on n'admette dans les chaires d'humanités et de belles-lettres que des hommes qui aient justifié d'une connaissance plus qu'élémentaire des langues anciennes. Il voudrait que, pour suppléer aux écoles trop rares, les bibliothécaires dans les villes fissent des cours de grec et de latin, et ne fussent nommés qu'à cette condition. Il voudrait aussi que l'Institut, dans l'élection de ses membres, tînt compte de ce genre de supériorité. Mais une idée singulière, et qui trahit plus que toute autre l'âge de l'auteur aussi bien que les imaginations de la politique spéculative de cette époque, c'était la proposition d'attacher aux tableaux et aux statues des inscriptions explicatives dans la langue des personnages représentés, avec traduction cependant, et de graver aussi sur les murs des édifices et des monuments les plus belles sentences de l'antiquité, toujours dans la langue originale, pour rappeler aux citoyens leurs devoirs, au chef de l État les droits des citoyens. Heureux pays que celui ou gouvernants et gouvernés trouveraient dans cette épigraphie morale un assez grand attrait pour apprendre le grec et le latin !

Que nous sommes loin aujourd'hui des ruines que M. Boissonade voyait autour de lui ! et què nous devons être heureux de tout ce qui s'est fait depuis un demi-siècle pour les réparer ! Mais si l'état des choses est changé, observe-t-on un égal changement, un progrès pareil dans l'état des esprits ? Cette maladie des *têtes calculatrices qui pèsent tout à la balance de l'intérêt pécuniaire* a-t-elle perdu de sa maligne influence en intensité, en étendue ? Ni les institutions, ni les établissements publics, ni, dans les vicissitudes des institutions elles-mêmes, la tradition et le zèle des maîtres habiles ne manquent à l'éducation de la jeunesse. Que manque-t-il aux disciples pour l'effet des leçons et pour la garantie de l'avenir ? La foi dans les jouissances de l'idéal, le culte désintéressé du beau, du bon et du vrai, l'amour de la science pour la science.

C'est par là que M. Boissonade, réduit à l'indigence par la tourmente révolutionnaire, au milieu des privations d'une vie dure et pénible, quelquefois sans la sécurité du lendemain, trouva en soi et dans la société des anciens consolation et reconfort et des moments de bonheur.

Son plan de vie était désormais arrêté ; il se vouait à l'enseignement par la parole dans le professorat, par la critique dans ses écrits. Déjà il avait formé le projet d'un cours privé de langue

grecque, à la manière des *privat-docent* d'Allemagne. L'annonce était faite, le jour d'ouverture fixé, lorsque son ami était venu l'engager pour la seconde et dernière fois dans une poursuite d'ambition. Patience ! Qu'il se fasse connaître, les chaires publiques ne lui manqueront pas.

Dans l'intervalle des deux concours, il avait donné des articles de philologie au *Magasin encyclopédique* de Millin. Deux de ses débuts eurent des succès très-différents, quoique inspirés par le même esprit de sincère et loyal examen. L'un lui attira l'inimitié irréconciliable d'un hélléniste français, dont il devint plus tard le confrère en Académie; ce qui montre que confrère et ami sont deux noms ordinairement synonymes, mais qui souffrent quelquefois des acceptions très-diverses. L'autre article lui valut l'estime et l'affection d'un jeune savant étranger. M. Bast, conseiller de légation du grand-duc de Hesse-Darmstadt, fit paraître en 1796 un spécimen d'une nouvelle édition des *Lettres d'Aristénète*, d'après un excellent manuscrit copié par lui-même à Vienne pendant qu'il y résidait. M. Boissonade s'occupait de son côté d'une traduction du même auteur. Ses observations doctement motivées sur le spécimen, ses vues fines et judicieuses sur les travaux antérieurs et sur ce que le futur éditeur avait à faire après les autres et devait améliorer encore dans son propre ouvrage, inspirèrent à celui-ci le désir de connaître le savant qui l'avait si habilement critiqué. La conformité des âges, des études et surtout des sentiments les attacha l'un à l'autre d'une amitié intime avant de s'être jamais vus, plus forte depuis qu'ils purent se voir et converser ensemble, trop peu de temps à leur gré, pendant la paix de 1800, qui amena M. Bast à Paris avec son ambassadeur. Ils ne cessèrent ensuite de s'entretenir par des lettres très-fréquentes durant l'espace de onze ans, se faisant confidence de leurs projets, se prêtant de mutuels secours, aimant à proclamer le mérite l'un de l'autre. Cette correspondance fut très-utile à M. Boissonade. Avant l'heureuse rencontre de M. Bast, les grands noms de Bentley, d'Hemsterhuys, de Walckenaer, de Wesseling, de Runhken (je ne nomme que les noms cités dans son Mémoire de 1797), d'autres encore, dont il avait étudié aussi les écrits « inconnus, disait-il alors, à nos frivoles Français, » lui avaient inspiré une courageuse émulation, et il s'était fait un modèle idéal de l'érudit, comme Cicéron de l'orateur; non que dans sa modestie il se flattât d'en atteindre la

perfection, mais il voulait par un continuel effort en approcher le plus possible. Sous les auspices de M. Bast, il pénétra plus avant dans la familiarité de la docte Allemagne; il s'y affermit dans ses habitudes d'immenses lectures, de minutieuse analyse, d'investigation infatigable des autorités et des sources, de philologie comparative et de rapprochements multipliés où les passages douteux s'éclairent les uns par les autres; mais il garda toujours son vol d'abeille attique, évitant de se charger d'un butin lourd et superflu, distillant goutte à goutte son miel doré, rien que l'essence limpide et parfumée de la véritable érudition.

La mort prématurée de M. Bast brisa la liaison des deux amis. Combien elle fut sensible à M. Boissonade, on en peut juger par la notice nécrologique qu'il lui consacra et dont je ne citerai que la fin. « Je voudrais, dit-il, faire connaître son caractère, dire combien son commerce était doux et sûr, parler de l'aménité de son esprit et de son égalité (qualités si rares dans les hommes voués aux études sérieuses), enfin montrer par quelques traits combien son cœur était humain, affectueux et sensible; mais je ne le puis maintenant. J'ai parlé avec quelque détail de la science, des travaux et des talents de M. Bast, parce que ce récit est naturellement froid, et fait au chagrin une sorte de distraction. Mais il me serait impossible aujourd'hui de m'étendre sur tant de qualités aimables et bonnes qui le distinguaient, et que j'ai si parfaitement connues et observées de si près dans une intimité de onze années; ce ressouvenir est encore trop vif et trop douloureux. »

Cette notice parut dans le *Journal de l'Empire*, le 17 novembre 1811. Il y avait dix ans que l'habile direction de ce journal l'avait enrôlé dans cette phalange de critiques distingués et d'hommes de talent qui soutenaient avec les Chateaubriand et les Fontanes la réaction morale et religieuse en faveur des croyances et des gloires du dix-septième siècle contre les doctrines sceptiques et immodérément novatrices du dix-huitième, vaillante association qui, sous le gouvernement ferme et amical, prudent et constant de la dynastie des Bertin, s'est maintenue depuis soixante ans; qui a établi l'autorité de sa rédaction politique par la supériorité de sa rédaction littéraire, et avec laquelle tous les partis ont dû compter toujours, si ce n'est quand ils ne comptent plus avec personne.

M. Boissonade déploya, dans les deux cent cinquante articles qu'il signait de son modeste Oméga, toute l'abondance et la variété de ses connaissances, toute la sagacité de son esprit. Littérature ancienne et littératures modernes, française et étrangères, critique de goût et critique grammaticale, histoire, bibliographie, et jusqu'aux sciences naturelles, il s'emparait en maître de tous les sujets. Ses articles, il est vrai, comparés aux formes colossales des journaux de notre temps, n'étaient que des miniatures d'articles, mais traités avec le fini de la miniature, et sur un fond assez solide et assez large pour pouvoir remplir un plus grand cadre.

Sa carrière de journaliste ne se prolongea pas au delà des premiers mois de 1813, lorsqu'il eut été nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Quelques-uns de ses patrons lui conseillèrent d'y renoncer. En ce temps-là l'érudition titrée observait le décorum circonspect et l'étiquette sévère de l'in-4° ou tout au moins de l'in-8° de cinq cents pages, comme on dit que les vieux Romains manifestaient la gravité de leur caractère pour leur attachement au spondaïsme dans leur poésie. Nos anciens auraient craint de voir un membre de la compagnie se commettre aux rapides entraînements des feuilles quotidiennes, *rapidis ludibria ventis*. Les journaux n'avaient pas encore atteint la hauteur et l'importance d'une tribune d'où l'on haranguait chaque jour des millions d'auditeurs.

Ce divorce involontaire de part et d'autre, *invitus invitam*, profita au libraire-éditeur de la *Biographie universelle*, qui reçut le fruit des heures subcésives de M. Boissonade, cent cinquante articles d'histoire variés de ton, de forme, de coloris, comme les occupations et les destinées des personnages. Choisirai-je en exemple Brunck, les Burmann, Hemsterhuys, Van-Lennep, Markland, d'Orville, appréciés avec le sens profond et la haute équité d'un de leurs pairs? Citerai-je le naïf Longus, l'obscur Lycophron, et cette Léontium, qui séduisait les philosophes et philosophait avec leurs disciples, et Lucien, le Voltaire du siècle des Antonins, revivant dans des portraits esquissés avec le crayon de Bayle et touchés avec le pinceau de Voltaire?

Les dix années qui s'écoulèrent de 1803 à 1813 furent la crise fortunée de sa vie. L'Oméga du *Journal de l'Empire* lui avait fait une nombreuse clientèle dans le public lettré en France. L'édi-

tion de *Philostrate*, grâce à la libéralité de M. Bertin de Vaux, vit le jour en 1806, brillante promesse, accueillie par l'Europe savante, et que devaient dépasser de bien loin tant de productions magistrales, couronnées par son chef-d'œuvre des *Anecdota*. Que n'a-t-il achevé aussi ce *Dictionnaire universel de la langue française*, qu'il avait commencé encore à la sollicitation de M. Bertin, et pour lequel il était si bien préparé? Mais M. Bertin, trop impatient, d'autant plus impatient que l'habileté de l'exécution le charmait, découragea l'auteur par ses instances trop réitérées: il ne réfléchissait pas qu'il n'y a que les Dictionnaires qu'on attend qui soient bons. Il est vrai que les bons se font attendre quelquefois bien longtemps... témoin celui de M. Boissonade.

Une fois qu'il était connu, chaque année lui apporta un progrès nouveau de considération et de bien-être. A la création de l'Université impériale, on lui offrit une chaire de littérature grecque dans la ville de Gênes. Plus tard il ne tint qu'à lui d'être recteur de l'Académie de Strasbourg; mais l'administration, même universitaire, ne le tentait plus. Et comment pouvait-il d'ailleurs s'éloigner de son trésor des manuscrits de la Bibliothèque impériale?

Lorsqu'en 1809 M. de Fontanes inaugura la naissante Faculté des Lettres de Paris, il voulut l'appuyer tout d'abord de la recommandation de quelques vieilles renommées, jusqu'à ce qu'elle s'illustrât elle-même, et il inscrivit sur la liste des professeurs le traducteur d'Hérodote, M. Larcher, octogénaire. Ce n'était que l'ombre d'un grand nom. Il fallait une voix capable de remplir la chaire et d'en soutenir l'honneur; M. Boissonade fut nommé suppléant. Moins de quatre ans après, il entrait en possession, par légitime conquête, de la double succession de M. Larcher à la Faculté des Lettres et à l'Institut. Dans la suite (1828), les suffrages réunis de l'Académie des inscriptions et du corps des professeurs l'appelèrent à la chaire de littérature grecque du Collége de France. Mais n'approuvant point le monopole de la science chez les autres, il se serait reproché d'en donner l'exemple lui-même; le ministre lui permit de se faire suppléer à la Faculté des Lettres.

Les quarante-huit dernières années de sa vie furent consacrées tout entières à ses devoirs de professeur et à ses travaux d'éditeur classique. Jusqu'où aurait-il pu s'avancer dans la critique his-

torique et dans l'archéologie, ses deux Mémoires sur l'inscription d'Élis et sur celle d'Actium, ceux qu'il lut dans les séances particulières de l'Académie peu de temps après sa réception, l'instruction répandue dans ses livres et celle qui donnait tant d'intérêt à ses leçons, ont pu le faire pressentir. Mais il voulut se renfermer dans la critique verbale. Son grand mérite est d'avoir cultivé avec une supériorité si marquée cette branche de la science de l'antiquité, l'une des plus humbles en apparence, mais qui exige autant de jugement et d'intelligence que de mémoire, l'une aussi des plus utiles et des plus importantes, puisqu'il lui appartient de préparer les instruments qui assurent la bonne direction et la fertilité de toutes les autres. Son choix fut déterminé peut-être au commencement par la nécessité des circonstances et par une sorte de dévouement. Il s'agissait de relever du discrédit où elles languissaient alors en France les études grecques et latines. Le succès couronna sa généreuse résolution.

Il fit pour ainsi dire deux parts de la littérature grecque : pour son enseignement oral, les maîtres de l'art, les chefs du chœur, Homère et Pindare, Platon et Démosthène, Aristophane et les tragiques; pour ses éditions (excepté les vingt-quatre volumes de la collection des poëtes), les rhéteurs, les grammairiens, les épistolographes des âges inférieurs, pauvres morts oubliés de la renommée, perdus dans la poussière des manuscrits ou de quelque livre obscur, qu'il se plaisait à exhumer, à ramener au jour, en les portant attachés à son commentaire, plutôt qu'il n'attachait son commentaire à leurs ouvrages. Ces auteurs lui fournissaient comme le canevas mince et grossièrement ourdi sur lequel une main savante applique une broderie de fils d'or et de soie aux mille nuances, faisant du tout ensemble une texture solide, une variété de figures qui serviront de modèle aux artistes. Car je ne pense pas que pour la seule valeur des textes les libraires de Hollande, de Londres, de Leipsig, de Paris eussent fait les frais de l'impression de tant d'auteurs sans nom. Je ne me figure pas que ce fut pour la nouveauté des déclamations de Pachymère que le premier exemplaire de l'édition de M. Boissonade apporté dans Athènes était dépécé en feuilles par celui qui venait de le recevoir, pour satisfaire à l'impatience de ses amis demandant tous à la fois de le lire, « comme dans un cabinet de lecture, ajoute le narrateur, on se partage les pages d'un journal les jours de nouvelles

importantes. » Il n'y avait si vile matière d'où il ne sut tirer de l'or, et sous sa plume la grammaire devenait spirituelle et piquante ; sa science avait du charme : c'était la forte substance de l'érudition allemande passée au crible du goût français.

M. Boissonade a beaucoup écrit en latin ; des juges difficiles, en y regardant de très-près, non pas de l'œil où pouvait être chez eux sinon la poutre au moins la paille, ont trouvé qu'il n'avait pas la pureté cicéronienne des Italiens du seizième siècle. Il me semble que les Romains de tous les âges auraient fort goûté la grâce inaffectée, les allusion fines de son style, cet art de dire les choses comme sans le vouloir, ces réminiscences si naturelles et si à propos qui n'ont pas un air d'emprunt, cette aisance et cette urbanité de langage d'un homme qui a toujours vécu en bon lieu et dans le meilleur commerce ; et qu'à tout prendre sa diction avait une saveur de latinité qui les eût satisfaits.

En français, quoiqu'il n'ait pas composé d'original un seul livre et qu'il ait produit seulement des articles, des notices, des commentaires, les connaisseurs le mettent au rang des écrivains les plus châtiés, les plus polis, les plus élégants.

Tel qu'il était dans ses écrits, tel et plus prodigue de citations ingénieuses, plus libre dans l'exercice de sa sagacité à interpréter les textes et à les restituer, plus brillant d'éclairs imprévus, plus attrayant de sympathie, il se montra dans ses cours. Ceux qui assistèrent à ses premiers débuts ont vanté beaucoup sa séance d'ouverture, où la magie de son ingénieuse érudition tint pendant une heure l'auditoire suspendu à ses lèvres par l'explication des premiers mots d'un dialogue de Platon : τὸν Ἴωνα χαίρειν, bonjour, Ion. Mais ce sont là de ces spectacles et de ces fêtes qu'un jeune professeur offre à un public qu'il ne connaît pas encore et dont il n'est pas connu, pour donner la mesure des ressources dont il dispose et des prouesses qu'il peut faire. On met à un autre régime l'auditoire ami qu'on veut instruire et non pas amuser. De quelque don de plaire qu'il fût doué, il n'y sacrifia jamais la solidité de la méthode vraiment didactique, « celle de nos anciens, « disait-il modestement, que je suis et que j'imite comme je puis. » Son auditoire se divisait pour lui en deux classes : le public bénévole, les hôtes, ξένοι, comme il les appelait, et, au-dessus, les élèves de l'École Normale, à qui la volonté d'apprendre autant que l'obéissance à la règle rendait son cours obligatoire ; c'étaient les

fils de la maison. Leur absence d'un jour l'inquiétait, il se félicitait de leur retour, leur assiduité lui semblait le critérium du succès de ses leçons. Élèves de l'École Normale, vous devez être fiers d'avoir pesé d'un tel poids dans les jugements d'un tel maître sur lui-même. Vous vous efforcerez de l'imiter, de lui ressembler. C'est le plus bel honneur qu'on puisse rendre, selon le sentiment d'un grand homme, aux morts illustres dont on révère la mémoire.

M. Boissonade trouva dans la retraite des auxiliaires excellents pour se défendre au-delà du terme ordinaire contre les approches de la vieillesse : la paix de l'âme avec l'exercice constant du corps et de l'esprit. C'était son opinion, qu'il n'y a que les détresses de l'oisiveté et les fatigues du monde qui précipitent la décadence, et que le plaisir même s'y fait payer par trop de gênes, de servitudes et d'ennuis. Ne dirait-on pas que c'est pour lui que La Fontaine a écrit ces vers :

L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste;
Le sage y vit en paix et méprise le reste,
Content de ses douceurs, errant parmi les bois...?

Aussi, n'aceptant plus d'autres liens que ceux de la famille et du professorat, il ne consentit jamais à échanger sa chère liberté pour aucun intérêt de fortune, ni pour les honneurs même de l'Académie qu'il affectionnait tant. La seconde fois qu'il fut désigné président, il fallut le nommer malgré lui. Lorsque la mort du vénérable Daunou laissa vacante la place de secrétaire perpétuel, tous les regards se tournèrent sur lui, et les suffrages vinrent le solliciter de toutes parts. Ses deux éloges de Larcher et de Villoison, si bien pensés, les qualités de son caractère éprouvées par une habitude de tant d'années, nous faisaient voir en lui avec le talent d'un digne interprète de l'Académie, une de ces autorités qui ne s'imposent point, et au-devant desquelles tout s'empresse, un de ces centres d'attraction qui ramène autour de soi tous les dissentiments à transiger ensemble et à se réconcilier. L'amour de l'indépendance, mêlé d'une extrême défiance de soi-même, et non pas l'indifférence pour l'utilité commune, le retint dans sa solitude à l'abri des affaires. Il partageait son temps entre sa bibliothèque et son jardin, aussi curieusement cultivés et enrichis l'un que l'autre. Jamais un seul jour sans la plume et les livres, jamais

GUIGNIAUT, *secrétaire;* BRUNET DE PRESLE, E. EGGER, ALEXANDRE, avec la coopération de M. Ph. LE BAS, *président de l'Académie.*

Messieurs,

Pour la huitième fois, en exécution du décret qui a voulu donner la publicité de votre séance solennelle au jugement annuel qu'il vous demande sur les travaux de l'École française d'Athènes, nous venons, investis de votre confiance, vous rendre compte de ceux de ces travaux qui vous ont été transmis par M. le Ministre de l'instruction publique, et que vous nous avez chargés d'examiner, depuis la fin de l'année précédente.

Dans le cours de cette période nouvelle d'une existence traversée par des épreuves jusque-là surmontées avec courage et avec honneur, l'École d'Athènes a compté cinq membres, tous sortis de l'École normale, comme leurs devanciers, tous simples licenciés ès-lettres, mais dont il n'est pas téméraire de dire que la plupart eussent mérité l'agrégation au professorat, aussi bien que leurs prédécesseurs, si le concours leur eût été ouvert comme à eux. Du moins est-il sûr qu'ils eussent été chargés des fonctions de l'enseignement, déjà exercées par l'un d'entre eux, si, épris d'une émulation devenue trop rare dans la jeune Université, ils n'avaient préféré, à leurs risques et périls, compléter la studieuse initiation de l'École normale, jugée autrefois suffisante, par l'initiation élevée et féconde de l'École d'Athènes.

De ces cinq membres, l'Académie ne l'a point oublié, l'un, M. Heuzey, avait été, sur l'avis de sa Commission, approuvé par elle, maintenu à l'École une quatrième année, non-seulement pour son étude de la région de l'Olympe, travail d'un mérite distingué, mais pour ce qu'elle attendait du résultat de ses explorations en Acarnanie, sujet non moins neuf et non moins intéressant de son Mémoire de troisième année. Cette attente, quoiqu'elle ait été longue, n'a point été trompée; il nous est parvenu à temps encore, mais grâce au retard de notre séance publique, sur lequel il ne fallait point compter, une description de l'Acarnanie étendue et détaillée, quoique incomplète en un point important, qui forme cent trente-cinq pages in-4°, accompagnées de huit planches représentant les ruines antiques du pays, levées et dessinées avec beaucoup de soin.

L'Acarnanie, comme tout l'occident de l'Hellade, isolée de bonne heure du mouvement ascendant de la civilisation grecque après les siècles héroïques, reléguée de plus en plus au milieu de ses forêts et de ses montagnes, et devenue presque barbare aux yeux des Grecs eux-mêmes, fut aussi négligée des voyageurs anciens qu'elle l'a été des modernes. Même pour les derniers explorateurs, Pouqueville et le colonel Leake, qu'il ne faut pas comparer d'ailleurs, tant celui-ci est supérieur à l'autre, l'intérieur de cette contrée difficilement accessible, mais si curieuse cependant et par les vieilles mœurs et par les ruines antiques, conservées avec une égale fidélité, était demeuré en partie inconnu, et, jusqu'au voisinage des côtes, d'importantes positions n'avaient point été exactement déterminées. Deux membres de l'École d'Athènes, l'infortuné Vincent et M. Jules Girard, animés déjà de l'esprit de recherche qui n'a cessé de grandir parmi leurs successeurs, s'y hasardèrent il y a près de dix ans; mais ils ne firent guère que traverser le pays et en recueillir de rapides impressions, consignées dans des lettres dont quelques-unes seulement ont été publiées. L'heureuse inspiration du Gouvernement actuel (nous pouvons le dire nous-mêmes en présence des résultats) n'avait point encore, à cette époque, remis aux mains compétentes de l'Académie le patronage scientifique de l'École, l'appréciation de ses travaux, le soin de ses traditions.

M. Heuzey a été plus heureux que ses devanciers : grâce à la sage et ferme politique qui a commandé la paix en Orient, et qui la maintient avec tant d'efforts parmi tant de difficultés entre les chrétiens relevés et les Turcs défendus, il a trouvé la frontière de Grèce tranquille, il a pu traverser les âpres montagnes qui conduisent par la Locride et par l'Étolie jusque dans les solitudes de l'Acarnanie ; il a vu les anciens Palicares et les anciens Armatoles résignés, sinon désarmés, et il a couché sans crainte dans la cabane de ces rudes paysans si prompts à se transformer en Klephthes, comme sous le toit hospitalier des plus redoutables capitaines. Aussi lui a-t-il été donné de séjourner des mois entiers là où d'autres avaient passé quelques jours, d'explorer dans sa plus grande étendue le pays qu'il s'était chargé de reconnaître, d'en étudier à la fois l'ensemble et les détails, d'y peindre la nature et les hommes en y décrivant les moindres vestiges de leurs établissements passés ; enfin, de compléter sur nombre de points l'his-

GUIGNIAUT, *secrétaire;* BRUNET DE PRESLE, E. EGGER, ALEXANDRE, avec la coopération de M. Ph. LE BAS, *président de l'Académie.*

Messieurs,

Pour la huitième fois, en exécution du décret qui a voulu donner la publicité de votre séance solennelle au jugement annuel qu'il vous demande sur les travaux de l'École française d'Athènes, nous venons, investis de votre confiance, vous rendre compte de ceux de ces travaux qui vous ont été transmis par M. le Ministre de l'instruction publique, et que vous nous avez chargés d'examiner, depuis la fin de l'année précédente.

Dans le cours de cette période nouvelle d'une existence traversée par des épreuves jusque-là surmontées avec courage et avec honneur, l'École d'Athènes a compté cinq membres, tous sortis de l'École normale, comme leurs devanciers, tous simples licenciés ès-lettres, mais dont il n'est pas téméraire de dire que la plupart eussent mérité l'agrégation au professorat, aussi bien que leurs prédécesseurs, si le concours leur eût été ouvert comme à eux. Du moins est-il sûr qu'ils eussent été chargés des fonctions de l'enseignement, déjà exercées par l'un d'entre eux, si, épris d'une émulation devenue trop rare dans la jeune Université, ils n'avaient préféré, à leurs risques et périls, compléter la studieuse initiation de l'École normale, jugée autrefois suffisante, par l'initiation élevée et féconde de l'École d'Athènes.

De ces cinq membres, l'Académie ne l'a point oublié, l'un, M. Heuzey, avait été, sur l'avis de sa Commission, approuvé par elle, maintenu à l'École une quatrième année, non-seulement pour son étude de la région de l'Olympe, travail d'un mérite distingué, mais pour ce qu'elle attendait du résultat de ses explorations en Acarnanie, sujet non moins neuf et non moins intéressant de son Mémoire de troisième année. Cette attente, quoiqu'elle ait été longue, n'a point été trompée; il nous est parvenu à temps encore, mais grâce au retard de notre séance publique, sur lequel il ne fallait point compter, une description de l'Acarnanie étendue et détaillée, quoique incomplète en un point important, qui forme cent trente-cinq pages in-4°, accompagnées de huit planches représentant les ruines antiques du pays, levées et dessinées avec beaucoup de soin.

L'Acarnanie, comme tout l'occident de l'Hellade, isolée de bonne heure du mouvement ascendant de la civilisation grecque après les siècles héroïques, reléguée de plus en plus au milieu de ses forêts et de ses montagnes, et devenue presque barbare aux yeux des Grecs eux-mêmes, fut aussi négligée des voyageurs anciens qu'elle l'a été des modernes. Même pour les derniers explorateurs, Pouqueville et le colonel Leake, qu'il ne faut pas comparer d'ailleurs, tant celui-ci est supérieur à l'autre, l'intérieur de cette contrée difficilement accessible, mais si curieuse cependant et par les vieilles mœurs et par les ruines antiques, conservées avec une égale fidélité, était demeuré en partie inconnu, et, jusqu'au voisinage des côtes, d'importantes positions n'avaient point été exactement déterminées. Deux membres de l'École d'Athènes, l'infortuné Vincent et M. Jules Girard, animés déjà de l'esprit de recherche qui n'a cessé de grandir parmi leurs successeurs, s'y hasardèrent il y a près de dix ans; mais ils ne firent guère que traverser le pays et en recueillir de rapides impressions, consignées dans des lettres dont quelques-unes seulement ont été publiées. L'heureuse inspiration du Gouvernement actuel (nous pouvons le dire nous-mêmes en présence des résultats) n'avait point encore, à cette époque, remis aux mains compétentes de l'Académie le patronage scientifique de l'École, l'appréciation de ses travaux, le soin de ses traditions.

M. Heuzey a été plus heureux que ses devanciers : grâce à la sage et ferme politique qui a commandé la paix en Orient, et qui la maintient avec tant d'efforts parmi tant de difficultés entre les chrétiens relevés et les Turcs défendus, il a trouvé la frontière de Grèce tranquille, il a pu traverser les âpres montagnes qui conduisent par la Locride et par l'Étolie jusque dans les solitudes de l'Acarnanie ; il a vu les anciens Palicares et les anciens Armatoles résignés, sinon désarmés, et il a couché sans crainte dans la cabane de ces rudes paysans si prompts à se transformer en Klephthes, comme sous le toit hospitalier des plus redoutables capitaines. Aussi lui a-t-il été donné de séjourner des mois entiers là où d'autres avaient passé quelques jours, d'explorer dans sa plus grande étendue le pays qu'il s'était chargé de reconnaître, d'en étudier à la fois l'ensemble et les détails, d'y peindre la nature et les hommes en y décrivant les moindres vestiges de leurs établissements passés ; enfin, de compléter sur nombre de points l'his-

toire par l'archéologie, tout en éclairant l'archéologie par l'histoire.

Le travail de M. Heuzey, qu'il nous a envoyé sous le titre parfaitement justifié de *Mémoire*, et à la rédaction duquel il a consacré plus d'une année, n'est point un simple itinéraire, un journal de voyage : c'est une description topographique et historique conçue avec réflexion, soumise à une méthode régulière, presque scientifique, et cependant présentée avec art, dans un style clair, animé, pittoresque, sans aucune trace d'affectation ni de faux goût. Possédant à fond son sujet, dans le présent et dans le passé, il l'embrasse d'abord d'une vue générale, le rattache à ses liens naturels, et marque ainsi le vrai caractère de l'Acarnanie en même temps que de la région géographique dont elle fait partie intégrante. « Toute cette partie du continent, dit-il, montagneuse et « boisée, qui s'étend jusqu'à la mer Ionienne et qu'on appelait « Locride, Étolie, Acarnanie, pays des Eurytanes, des Dolopes, des « Amphilochiens, forma de tout temps une contrée à part, dis- « tincte du reste de la Grèce autant par la nature du sol que par « le caractère des tribus qui s'y établirent. Moins favorisés que les « autres Hellènes et peut-être doués d'un moindre génie, les ha- « bitants de ces forêts restèrent en dehors du mouvement général « de la race hellénique. Ils s'accoutumèrent à une vie grossière, « et ils ne paraissent pas avoir été atteints de l'incroyable besoin « de discipline et de progrès qui commença de si bonne heure à « travailler les populations de l'Est et du Midi. Aux plus beaux « temps de la Grèce, ils en étaient encore aux mœurs rustiques et « batailleuses, aux habitudes de brigandage et de piraterie de l'âge « héroïque. Ils avaient conservé le costume, les armes des pre- « miers Grecs, et les contemporains de Thucydide n'avaient qu'à « regarder un Étolien, un homme de la Locride ou de l'Acarnanie, « pour voir comment étaient faits les héros d'Homère. Aujour- « d'hui même, tandis que la Grèce moderne renaît et se trans- « forme peu à peu, les paysans de la Roumélie occidentale reste- « ront plus longtemps que les autres attachés à la barbarie des « siècles passés, et les derniers Klephthes se trouveront parmi « eux..... » M. Heuzey fait ressortir, avec non moins de justesse, l'intérêt historique qui s'attache à cette région de la Grèce et aux populations qui l'ont habitée où l'habitent encore. « Cette partie « de la Grèce, ajoute-t-il, plus lointaine et plus négligée, mérite « aussi qu'on l'étudie. Il est intéressant pour l'historien, pour le

« philosophe, d'observer ce que savait faire la race grecque dans « cet état pour ainsi dire primitif et loin des circonstances qui, « ailleurs, ont produit un développement si rapide et si brillant. « Il est curieux de voir jusqu'à quel point ces tribus sont restées « étrangères à une civilisation qui florissait auprès d'eux chez des « peuples du même sang. Enfin, quoique moins civilisées, les an- « ciennes populations de la Grèce occidentale n'en ont pas moins « joué leur rôle dans l'histoire politique; elles se sont même trou- « vées un jour, au milieu de l'épuisement général, les seules qui « aient conservé quelque force et quelque fierté. »

Le jeune voyageur, après cette introduction générale, passe à la description physique de l'Acarnanie, dans son état actuel, et à la peinture des mœurs de ses habitants, aujourd'hui si clair-semés. Il remarque avec raison que cette contrée si abandonnée des hommes, et redevenue plus sauvage qu'elle ne l'était aux temps primitifs, est loin d'être déshéritée de la nature, avec la végétation si vigoureuse de ses montagnes, la fertilité non-seulement de ses plaines, mais de ses plateaux, avec ses côtes profondément découpées qui se développent du fond du golfe d'Arta à l'entrée du golfe de Corinthe, avec ses ports excellents, et, en regard, cette ceinture d'îles élevées qui les abritent et montrent avec eux la route de la Sicile et de l'Italie. Il détermine ensuite sa figure et ses divisions naturelles, dans lesquelles il comprend l'ancienne Amphilochie, que sa position géographique comme son histoire rattachent à l'Acarnanie, et qui rentre dans ses limites actuelles. Puis il décrit à grands traits, successivement : le *Valtos*, au nord-est, ou cette même Amphilochie, formée d'escarpements argileux et parallèles, qui sont adossés à de hautes montagnes, sillonnés de torrents et de ravins, et d'une extrême âpreté, bien que couverts d'épaisses forêts; à l'ouest, l'Acarnanie propre, ou le *Xéroméros*, dont le nom exprime la nature aride, le calcaire poreux qui en constitue le sol, ne gardant pas les eaux pluviales, mais les absorbant dans les gouffres ou puits naturels, par où elles vont sous terre former, dans les parties basses du pays, des mares, des étangs, et même de véritables lacs, qui tiennent lieu de rivières et de ruisseaux, dont ce district est presque entièrement dénué. L'aridité du sol y est du reste plus apparente que réelle; s'amassant ou circulant dans ses profondeurs, les eaux, presque partout, font encore sentir à la surface leur humidité bienfaisante. C'est ce qui

explique que les historiens anciens nous représentent l'Acarnanie comme un pays riche et cultivé, excepté dans quelques cantons voisins de l'Amphilochie; les campagnes s'y couvraient, chaque année, de moissons abondantes, et, sur les pentes des montagnes, à l'est comme à l'ouest de l'espèce de bassin entrecoupé de plateaux que forme le Xéroméros, paissaient d'innombrables troupeaux, non-seulement de moutons et de chèvres, mais de bœufs et de chevaux. D'ailleurs, observe justement M. Heuzey, « la « puissante végétation dont s'est revêtue cette terre laissée à « elle-même témoigne de sa vertu. Ce n'est pas la nudité désespé- « rante qu'on rencontre trop souvent dans les autres parties de la « Grèce. La province la plus négligée du royaume en deviendra « peut-être une des plus riches, dès que l'homme s'y trouvera en « force pour réduire une nature sauvage. »

Ainsi l'homme manque à la nature bien plus que la nature ne manque à l'homme en Acarnanie, quoiqu'elle s'y soit, pour ainsi dire, *ensauvagée* comme lui. M. Heuzey énumère en détail toutes les productions, toutes les ressources qu'elle lui présente pour l'agriculture, pour l'industrie, pour le commerce et la navigation, ressources dont il profite si peu que la récolte et la vente de la vallonnée suffisent presque à l'activité des habitants, pasteurs armés, du reste, qui, comme leurs aïeux, préfèrent à tout le soin des troupeaux et la guerre, quand ce n'est pas le brigandage. Ce sont les mœurs déjà dominantes dans l'antiquité, et devenues depuis de plus en plus exclusives, qui peu à peu ont fait de l'Acarnanie ce qu'elle est encore, c'est-à-dire, pour nous servir des expressions de celui qui l'a si bien étudiée, « le coin de terre le plus sauvage de la Grèce, « et peut-être, avec quelques cantons de la haute Albanie, le plus « sauvage de l'Europe. » Peut-être, dirons-nous à notre tour, et nous y serons d'autant mieux fondé quand nous aurons constaté avec M. Heuzey l'état ancien du pays tel que le révèlent, si différent de l'état moderne et plus clairement encore que les récits des historiens, les ruines nombreuses de villes qu'il a décrites d'une manière si complète; peut-être n'a-t il pas suffisamment tenu compte des causes extérieures et politiques, des guerres, des invasions, des conquêtes qui, depuis les Romains jusqu'aux Turcs, ont tant de fois dévasté l'Acarnanie, décimé sa population, et, par le désespoir, en ont réduit les misérables restes à cette barbarie relative et à cet isolement presque sauvage qui ne furent tout à

fait ni leur choix ni leur faute, et que l'antiquité ne connut jamais au même degré.

Ce qui, même dans sa barbarie et sa misère actuelle, fait pourtant le trait singulier de l'Acarnanie et l'honneur de ses rares habitants, c'est d'avoir résisté par le courage à tant d'oppressions diverses, d'être demeurés exclusivement Grecs, d'avoir gardé leur caractère, leur esprit, leur langue, et de n'avoir subi aucun mélange. Cette indépendance, cette originalité de race, ils l'ont payée bien cher, mais enfin ils ont su la garder. Ils sont devenus sauvages comme la terre qu'ils occupent, mais au fond ils n'ont pas plus changé qu'elle, et ils ont mieux aimé la voir stérile que partagée. Là donc point de ces colonies d'Albanais agriculteurs qui, dans une grande partie de la Grèce, ont pris possession du sol et remplacé l'ancienne population ; tout au plus trouve-t-on dans les bois quelques campements de Valaques nomades, gens de passage qui ne se mêlent point aux autres habitants. Mais les Acarnaniens modernes, restés si obstinément Grecs, et qui parlent un romaïque rude comme eux, plein de tours et d'expressions antiques, quoiqu'ils aient emprunté aux Vénitiens, longtemps maîtres des îles Ioniennes, plus d'un mot italien, n'en offrent pas moins, dans l'uniformité générale de leur caractère, deux variétés de mœurs qui répondent aux deux régions naturelles du pays qu'ils occupent. Rien de plus intéressant par le contraste que le double tableau tracé par M. Heuzey des *hommes du Valtos*, insociables même entre eux ou ne connaissant d'autre société que la famille, vivant dans des cabanes isolées au milieu des bois, du reste toujours sous les armes, jusqu'à ces derniers temps, au service de leurs capitaines, et appelant *rayas* les autres Grecs qui cultivent la terre; puis des *hommes du Xeroméros*, qui regardent comme de vrais sauvages leurs frères du Nord, qui, tous propriétaires, habitent de grands villages avec des maisons de belle apparence, mais fiers, inquiets, belliqueux eux-mêmes, moins amis du travail que du mouvement, faisant cultiver leurs terres par des fermiers de passage venus des îles Ioniennes, ayant au fond les mêmes défauts et les mêmes vertus que les gens du Valtos sous des formes différentes. Polybe louait déjà chez les Acarnaniens la droiture, la constance, jointe à un vif amour de la liberté; et ce que les Grecs d'aujourd'hui, dit M. Heuzey, remarquent surtout dans les habitants du *Xéroméros*, c'est ce qui leur manque pour

leur compte, c'est-à-dire une sorte de point d'honneur qu'ils expriment par le mot de φιλοτιμία.

Nous avons insisté sur cette partie géographique et ethnographique du Mémoire sur l'Acarnanie, non-seulement pour son importance réelle, mais parce qu'elle atteste de rechef et d'une manière encore plus sensible, chez son auteur, le talent d'observation de la nature et des hommes qui nous avait déjà frappé, l'an dernier, dans son travail sur l'Olympe. Ces qualités se remarquent, avec un haut degré de nouveauté et d'intérêt, dans les détails qu'il donne sur les Valaques nomades qui viennent, chaque hiver, des hautes vallées du Pinde, faire paître leurs troupeaux sur la lisière des forêts de l'Acarnanie, et qui diffèrent singulièrement, par leurs mœurs et par leur genre de vie, des Valaques sédentaires de l'Olympe qu'il avait précédemment visités. Nous n'avons pas moins d'éloges à donner à la deuxième partie de ce second Mémoire, consacré aux antiquités du pays, et qui en renferme la description à la fois topographique et archéologique la plus complète et la plus précise que nous eussions encore. Mais son étendue même impose à notre analyse de plus étroites limites, et d'ailleurs les faits dont elle se compose ont par leur nature besoin du témoignage des yeux autant que de la réflexion solitaire pour être nettement saisis. Aussi M. Heuzey n'a-t-il pas manqué d'éclairer les plus remarquables des ruines qu'il a décrites par des dessins fort bien exécutés, qui en représentent à la fois l'ensemble et les principaux détails. Voici l'idée qu'il donne lui-même des richesses tout à fait originales et des monuments d'un passé si supérieur au présent, que l'Acarnanie offre aux investigations de l'archéologue comme aux méditations de l'historien :

« A côté des modernes habitants de l'Acarnanie, les Acarnaniens d'autrefois sont partout présents par les ruines considérables de leurs villes, qui couvrent le pays. L'Acarnanie, dépeuplée sans doute de bonne heure, n'a pas vu ses ruines effacées à la longue par les générations successives ; elle en a gardé l'ensemble dans un état de conservation que n'offre aucune autre partie de la Grèce ; la végétation même, qui souvent hâte l'œuvre des siècles, a protégé ici les débris de l'antiquité en les rendant moins accessibles à de nouveaux habitants. On retrouve au milieu des bois la plupart des enceintes helléniques encore debout, à peine découronnées par le temps avec leurs murailles, leurs portes, leurs tours, avec les

forteresses détachées qui défendaient leurs approches. C'est toute une civilisation qui semble vivre encore ; ce sont les traces d'une population nombreuse, d'une race énergique, très-active, sinon très-policée, qui jadis a vécu pressée sur cette terre. Dans les autres provinces les ruines manquent à chaque instant pour expliquer l'histoire ; en Acarnanie l'histoire manque plutôt pour expliquer les ruines, et les textes ne sont pas toujours assez précis ni assez nombreux pour rendre à chaque ville même le nom qu'elle portait dans l'antiquité. N'espérons pas trouver, à défaut de textes, beaucoup de renseignements inscrits sur la pierre ; les inscriptions sont rares aussi bien que les monuments de sculpture et d'architecture, au milieu de ces constructions d'un art encore grossier et d'un aspect tout militaire. »

Après ce coup d'œil général jeté sur les ruines de l'Acarnanie, M. Heuzey, reprenant son exploration du pays dans l'ordre où il l'avait d'abord décrit physiquement, signale avant tout, dans la partie nord du Valtos, les restes d'*Argos Amphilochicum*, capitale de l'ancienne Amphilochie, à l'est de la petite plaine maritime où sont aujourd'hui les deux hameaux d'*Arapis* et de *Vlikha*. Ce sont les ruines les plus importantes qu'on rencontre dans toute la contrée environnante, quoiqu'elles ne soient pas comparables, par leur étendue, à celles des grandes cités de l'Acarnanie. L'auteur du Mémoire nous en a donné un plan beaucoup plus exact que celui de M. Leake, à en juger par les développements dont il l'accompagne ; mais un point sur lequel il s'écarte complétement de son prédécesseur et de l'opinion commune, c'est qu'au lieu de voir l'*Inachus* dans le *Potoko*, ruisseau ou torrent qui coulait jadis tout près de l'enceinte et qui s'en est quelque peu détourné à l'ouest, il va le chercher loin de là dans l'intérieur du pays, et l'identifie avec le *Bjakos*, qui vient des frontières de l'Épire et va se jeter dans l'Achéloüs, après avoir arrosé une longue et profonde vallée, la plus retirée, la plus secrète et encore aujourd'hui la plus habitée du Valtos. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Strabon se met en contradiction avec les auteurs qu'il cite, Hécatée et Sophocle, et avec lui même, quand il envoie l'Inachus au golfe d'Ambracie. Cependant il existe entre le nom de ce fleuve et celui d'Argos une liaison si intime et si naturelle, dans la tradition de la fondation de cette ville d'Amphilochie par un héros argien du Péloponèse, soit Alcméon, soit Amphilochus, son frère, qu'il est difficile de ne pas conserver

quelques doutes sur l'attribution qui en est faite au Bjakos si éloigné.

Notre jeune explorateur décrit avec soin toutes les autres ruines de forteresses aux environs, notamment celles de l'acropole de *Crénæ*, citée par Thucydide, et qui défendait au sud l'entrée de la plaine d'Argos, sur le bord de la mer, à *Palæo-Avli* d'aujourd'hui. Au nord il détermine, par un examen judicieux du récit de l'historien grec sur la désastreuse campagne des Ambraciotes contre Argos, les positions d'*Olpé*, de *Métropolis*, des deux *Idoméné*, la grande et la petite, dans le long défilé du Macrynoros, où ils furent écrasés par le général athénien Démosthènes. Ces positions sont celles d'*Hellénikouli*, de *Loutro*, de *Palæokoulia*, de *Liapokhori*, auxquelles il faut joindre *Kastriotissa*, plus septentrionale encore, et où se trouvent également tous les caractères d'une place antique. M. Heuzey n'a pas étudié avec moins d'attention les ruines d'une seconde série de bourgs fortifiés absolument semblables, échelonnés à l'est, dans la vallée du Bjakos dont nous venons de parler, et qui sont demeurés inconnus à l'histoire. Des débris d'un tombeau appartenant à l'un de ces bourgs a été tirée une inscription funéraire portant le nom de *Xénolaos*. Une autre du même genre, près du village de Mélissadha, donne le nom de *Télédas;* une troisième, celui d'un certain *Alexandre*. Dans les tombeaux qui entourent toutes ces ruines ont été découverts aussi des vases antiques, de petits lécythus et des tasses à deux anses, d'une forme élégante, comme les moindres ouvrages grecs, mais dont les peintures sont très-grossières et d'un style qui semble peu ancien. Des monnaies de bronze ont été également recueillies çà et là, présentant, avec une tête virile jeune, probablement celle d'Apollon, et au revers le loup entier, la légende ΑΡΓΕΙΩΝ, qui, dans ces lieux, indique les Argiens d'Amphilochie, et non pas ceux d'Argolide, comme le pense justement M. Heuzey. Toutes ces forteresses, qui sont fort nombreuses, et qui ont été décrites en grand détail par le courageux et consciencieux voyageur, gardaient les passages qui conduisent à travers les montagnes de l'est sur les frontières du pays d'Agrapha ; il n'y a pas de village qui n'ait la sienne, et elles appartenaient soit aux Amphilochiens, soit aux Agréens, qui, tout barbares qu'ils étaient d'origine, n'en avaient pas moins été hellénisés comme eux. M. Kiepert sur sa carte, d'après le colonel Leake, étend le pays des Agréens à l'ouest jusqu'à la baie de Kara-

vassaras, par une longue pointe qui séparerait l'Amphilochie de l'Acarnanie. M. Heuzey réfute cette opinion par des raisons qui nous paraissent décisives, et croit que l'Agraïde occupait seulement la partie inférieure de la vallée du Bjakos. Il infère également du récit de Thucydide sur la marche des Péloponésiens pour faire leur jonction avec les Ambraciotes, dans leur expédition contre Argos, que le *Thyamos*, dont ils descendirent la pente pour passer de nuit entre Crénæ et Argos, ne peut être le *Pétalas*, situé au sud de Karavassaras, mais doit être plutôt le *Zygos de Koutoupas*, dont les dernières pentes aboutissent en effet à la plaine de Vlikha. C'est là encore une observation précieuse pour la géographie historique de cette partie reculée et mal connue de la Grèce. Les Péloponésiens et les Ambraciotes, après leur défaite par Démosthènes, cherchèrent un refuge chez les Agréens, auprès du roi Salynthios. « Sa royauté, dit M. Heuzey, devait être quelque chose de semblable à la puissance des capitaines du Valtos il y a cent ans. Je me le représentais comme ayant sa résidence au fond de son petit royaume, dans la grossière acropole de Makryadha : la construction carrée qu'on y voit, sorte de vaste tour avec un étroit portique, aurait été la maison haute, le *pyrgos* de ce chef de guerre. »

Passant au Valtos méridional, où commençait jadis l'Acarnanie, et qui se rapproche déjà de la nature moins sauvage du Xéroméros, M. Heuzey signale d'abord le *grand Dervéni*, ou défilé, qui, de la baie de Karavassaras, passe entre la chaîne du Pétalas et le lac d'Amvrakia, pour aller déboucher dans la grande plaine de l'Achéloüs, séparant ainsi la partie haute du Valtos de la partie basse et l'Amphilochie de l'Acarnanie. Sur cette route même, et la commandant, se trouvent, au-dessus de Karavassaras, les murailles d'une place de guerre où M. Leake a reconnu *Limnæa*, mais qu'il n'a pu décrire, n'ayant fait que les apercevoir de loin. Elles compteront pourtant désormais, grâce à notre jeune voyageur, qui les a décrites avec son exactitude ordinaire, et qui en a donné un fort bon plan, parmi les ruines les plus curieuses de la Grèce, tant pour leur état de conservation que pour les détails singuliers qu'elles présentent. Parmi ces détails, nous nous contenterons de mentionner un fait qui se représente plus d'une fois dans les forteresses acarnaniennes : c'est l'existence de portes cintrées, percées dans une épaisse muraille construite extérieurement

en appareil hellénique et doublée en polygonal, circonstance qui n'est pas moins remarquable. Ces portes, cependant, ici du moins, ne sont pas, à proprement parler, voûtées; la voûte est simplement figurée par la taille des pierres, et creusée dans les deux larges blocs qui remplacent le linteau des portes droites. Les Acarnaniens semblent avoir affectionné cette forme d'architecture, dont ils cherchaient à reproduire l'effet par un artifice assez grossier du reste. D'où tenaient-ils cette idée? c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. M. Heuzey, écartant des hypothèses qui lui paraissent plus séduisantes que fondées, pense que, les constructions voûtées ayant commencé à être employées plus fréquemment en Grèce sous les rois de Macédoine, quelques-unes des enceintes acarnaniennes, bien qu'elles aient gardé un caractère rude et tout primitif, ne remonteraient pas au-delà de cette époque. Les ouvriers du pays, dit-il judicieusement, avaient adapté du mieux qu'ils pouvaient cette forme nouvelle aux murailles massives qu'ils savaient construire. Ce qui vient à l'appui de sa conjecture, c'est que Thucydide, parlant de Limnæa, l'appelle « une bourgade sans murailles », d'où il résulte qu'elle ne dut être fortifiée qu'après lui. Un autre fait qui n'est pas moins curieux, et qui pourrait bien être un nouvel argument en faveur de l'opinion du jeune archéologue, ce sont les *longs murs* qui reliaient à la mer l'enceinte de la place, murs qui existent encore, à la différence de ceux d'Athènes, et où l'histoire politique de l'Acarnanie, longtemps sous son influence, autorise un des membres de la Commission à soupçonner une imitation de ces derniers.

Un autre chemin menait, par la montagne, de l'Amphilochie aux gués de l'Achéloüs et à la célèbre plaine de *Stratos*. Il était défendu aussi par un petit fort dont on trouve les ruines helléniques, désignées par le nom actuel de *Pélégriniatza,* et non pas *Kékhriniatza*, comme le veut Leake. Ce qui mérite surtout l'attention dans ces ruines, c'est une grande citerne circulaire, d'appareil également hellénique, aujourd'hui à moitié comblée par les éboulements, mais dont le dessin de M. Heuzey ne donne pas moins une grande idée, tant pour la beauté que pour la solidité de sa construction. La forteresse dont elle dépendait, et qui paraît avoir été elle-même une dépendance de Stratos, est inconnue à l'histoire; mais peut-être faut-il y voir, avec M. Heuzey, d'après un passage d'Athénée citant Polybe, ce lieu voisin de la grande place

acarnanienne qu'on appelait *Rhynchos*, le bec ou le groin. Ce nom s'appliquerait assez bien, selon lui, à la masse de rocher allongée, proéminente, qui s'avance en forme de proue et porte les ruines de Pélégriniatza.

Nous arrivons, avec le voyageur, à *Stratos*, la première et la plus grande ville de toute l'Acarnanie, et qui en était aussi la plus forte. Située déjà dans la plaine et sur les dernières collines qui s'appuient aux montagnes du nord, à huit lieues environ (un peu plus de deux cents stades) du cours de l'Achéloüs, dont elle défendait le passage, elle avait sa principale force, comme l'observe très-bien M. Heuzey, moins dans la difficulté naturelle de ses abords que dans l'étendue même de son enceinte, dans le nombre et dans l'esprit guerrier de ses habitants. « C'était, dit-il, comme son nom l'indique, et comme ses ruines le montrent encore aujourd'hui, une armée établie à poste fixe, un vaste camp qui était devenu une ville puissante ; c'était la grande place d'armes et le centre militaire de toute l'Acarnanie, en face de ses éternels ennemis les belliqueux Étoliens. »

L'enceinte de Stratos, entièrement hellénique, mais d'une construction plus solide que belle et régulière, ne s'élève guère qu'à la hauteur de huit ou dix assises ; mais elle est conservée dans toute son étendue avec ses portes et ses tours. Le plan qu'en a donné le voyageur, et qu'il explique dans un commentaire digne d'un architecte, mais d'un architecte qui saurait écrire aussi bien que dessiner, en montre clairement l'ensemble et les détails. L'une des tours est percée en biais d'une petite porte semblable à celle de Limnæa, figurant grossièrement une voûte, sans être réellement voûtée; seulement ici la fausse voûte n'est pas simplement creusée dans le parement extérieur de la muraille ; elle règne dans toute son épaisseur, qui est en cet endroit de 2^{m},48. On ne saurait dire aujourd'hui si la grande porte de la place, qui s'ouvrait au midi sur la plaine, dans la partie des murailles la plus curieuse à étudier, était également cintrée ; ce qui le ferait croire, c'est de voir arrondie en arcade une petite porte de dégagement pratiquée tout à côté. Non loin de là, parmi les tombeaux qui bordaient la route, se remarque un petit édifice, probablement aussi une chambre sépulcrale, voûtée en berceau dans le même système. On est surpris, au premier abord, de ne point rencontrer d'acropole dans une place si importante ; mais c'est que

toute la partie méridionale de la ville, de beaucoup la plus forte (l'autre avait pour principale défense le cours de l'Achéloüs), était comme une acropole intérieure, ce que n'a pas suffisamment exprimé M. Heuzey, quoique l'exactitude de sa description le fasse clairement reconnaître. Une épaisse muraille, coupant la ville en deux, couronnait dans toute sa longueur la plus considérable et la plus haute des collines qui descendent du nord au sud, et non-seulement, à la tête de cette muraille, sur le point le mieux préparé par la nature, du côté de l'ouest, s'élevait une petite citadelle rectangulaire, mais une petite butte située vers le milieu, de ce même côté, était également fortifiée, et sur cette face encore, près de l'extrémité sud de la muraille, se trouvait la grande porte dont nous avons parlé, avec toutes ses défenses. C'est aussi de ce côté que se pressent surtout, en arrière du mur et sur la pente de la colline, les nombreux et reconnaissables vestiges des maisons toutes fortifiées, formant une succession d'enceintes quadrangulaires disposées en terrasses sur plusieurs lignes serrées. Près de la porte pratiquée dans la muraille intérieure, et qui mettait en communication les deux parties de la ville, ces habitations terrassées étaient disposées de l'une à l'autre en une ruelle oblique, évidemment calculée pour la difficulté du passage, en cas de surprise du côté oriental. L'usage de ces doubles enceintes était, du reste, commun à plusieurs villes d'Acarnanie; elles se retrouvent dans quelques-uns des bourgs fortifiés du Valtos, et ce système de fortification est loin d'être étranger au reste de la Grèce, où, dans la Triphylie par exemple, les ruines étonnantes d'Épéum, décrites par M. Boutan, dans un Mémoire que nous analysions l'an dernier, nous ont fait voir, non pas deux, mais quatre enceintes juxtaposées, ou même davantage, formant comme autant de places distinctes, quoique liées entre elles, dans une même et grande place de guerre.

Quant aux édifices publics, les ruines en sont rares à Stratos. Près de la porte principale M. Heuzey signale une large plate-forme nivelée, entourée de fondations qui dessinent un rectangle, avec un ensemble de dispositions intérieures et extérieures se rapportant vraisemblablement à l'Agora. Sur le versant opposé de la colline centrale, et dans l'autre partie de la ville, s'élevait, sur une éminence un théâtre de petite dimension, d'où la vue s'étendait sur le cours de l'Achéloüs et sur une partie de la plaine d'Étolie.

Cette singularité, non pas tout à fait unique d'un théâtre en Acarnanie, au milieu d'un si grand appareil de constructions militaires, suggère au voyageur d'ingénieuses et justes réflexions. « Quelles pièces pouvait-on représenter sur cette scène, devant un tel peuple? se demande-t-il. Les Acarnaniens de Stratos y venaient-ils écouter les pièces savantes et passionnées d'Euripide et de Ménandre? ou bien l'esprit des habitants fut-il jamais assez inventif, dans cette province reculée, pour créer au moins quelques drames grossiers dans le rude dialecte du pays? Il se peut que ce théâtre n'ait pas été construit avant le temps de la domination macédonienne, alors qu'un certain goût commun de culture intellectuelle commença à se répandre indistinctement parmi tous les Grecs. Les arts et les mœurs de la Grèce civilisée avaient donc pénétré à la longue dans la capitale de l'Acarnanie, au moins parmi la classe la plus riche de la cité, et s'étaient mêlés aux habitudes d'une vie simple et guerrière. »

Le monument le plus remarquable qu'attestent les ruines de Stratos est un temple d'ordre dorique, situé sur une petite colline, enveloppée dans une saillie très-prononcée que le mur d'enceinte forme à l'ouest. Quoique tous les restes de ce monument gisent épars sur le sol, ils offrent cependant, au dire de M. Heuzey, tous les éléments d'une restauration, et les détails circonstanciés qu'il donne prouvent son dire, comme il conclut avec vraisemblance, des mesures qu'il a relevées et comparées, que le temple de Stratos devait être un peu plus grand que ceux d'Égine et de Sunium. Le travail, sans doute, n'en est pas aussi achevé, mais le style de l'architecture est d'une bonne époque; c'est le vrai dorique, ajoute-t-il, avec ces formes arrêtées qu'il avait prises à Athènes et que toute la Grèce imita. Les cannelures des colonnes, au nombre de vingt, n'étaient sculptées qu'aux deux extrémités, disposition dont les exemples ne manquent pas, surtout en Attique, et qui paraît au jeune archéologue ne pas devoir être aussi exclusivement rapportée qu'on l'a cru à un travail resté incomplet. M. Heuzey, en résumé, croit découvrir dans les principaux caractères de ce monument un art plus voisin des temps de Démosthènes que de ceux de Périclès. La plaine au pied du temple, et dans laquelle débouche la longue vallée de Lépénou, offre encore les vestiges de nombreuses constructions, surtout des tombeaux qui remplissaient les abords de la ville, soit là, soit ailleurs. En fait d'inscriptions, M. Heuzey

n'a pu trouver qu'une liste de noms propres (*Sarpédon*, *Cléanthos*, *Sosiadas*, *Anthimos*) dans le mur d'une maison du hameau de Sourovigli, situé en arrière d'une autre saillie de la partie sud de la muraille, encore plus forte que la précédente, et où nous soupçonnons que des fouilles bien dirigées amèneraient de plus importantes découvertes. A Lépénou, au nord, il a trouvé aussi une stèle funéraire, avec un nom de femme, *Dicco*, fille de *Lampon ;* ce nom de *Dicco* sculpté en relief. Les paysans lui rapportèrent que deux statuettes en bronze avaient été déterrées sur l'emplacement de la ville antique ; mais c'est à peu près tout ce qu'il en sait, et cette allégation ne prouve que le scrupule qu'il a mis dans ses investigations, avec les faibles moyens de recherche dont il disposait. Au moins a-t-il pu puiser aux sources écrites et dans les récits des auteurs, soigneusement rapprochés du terrain et des ruines, l'éclaircissement des faits de l'histoire où Stratos joue un rôle.

Les bornes prescrites à ce rapport, la place que nous devons aux travaux des autres membres de l'École, ne nous permettent pas, à notre grand regret, de suivre M. Heuzey, avec le même détail, dans la reconnaissance non moins attentive qu'il a faite des autres cantons de l'Acarnanie, dans les développements topographiques et archéologiques qu'il donne, avec non moins de profit pour la science, soit sur la *mésogée* acarnanienne, le centre du pays formé par les plateaux du Xéroméros entre les chaînes opposées ; soit sur l'espèce de presqu'île que dessine au nord-ouest la contrée autour de Vonitza, entre le golfe d'Arta et la mer Ionienne ; ou bien encore sur la côte de cette mer à l'ouest, qui se relève en des escarpements considérables dans la haute Acarnanie ; ou enfin sur les basses terres du *Katoméros*, qui s'étendent de la forêt de Manina à l'embouchure de l'Achéloüs, dans le pays en grande partie créé par ce fleuve. Qu'il nous suffise de parcourir rapidement, avant de quitter ce savant et intéressant Mémoire, les points les plus neufs que nous avons remarqués dans la description de ces quatre cantons.

Non loin du plateau montueux de *Katouna* et de l'emplacement de *Médéon*, ville importante qui succéda à Stratos quand celle-ci fut tombée aux mains des Étoliens, mais dont les ruines, déjà reconnues par le colonel Leake, n'ont pas laissé à beaucoup près d'aussi grandes traces ; à quatre kilomètres environ, près du village de *Komboti*, existent d'autres ruines qui n'ont jamais été décrites,

et que la carte de notre état-major signale comme les restes d'une forteresse quelconque. Ces ruines sont celles d'une place aussi considérable que Médéon elle-même, située dans une position très-forte, qui commandait la principale route intérieure de l'Acarnanie; mais, quoique les défenses en soient très-simples, les détails donnés par notre voyageur sur les vestiges et sur le caractère des constructions qu'elles protégeaient sont extrêmement curieux. Ces constructions, soit édifices publics, soit habitations particulières, étaient également en appareil cyclopéen, et elles aident à faire comprendre la rude et belliqueuse population qui les avait élevées. M. Heuzey se demande à tout hasard, dans le silence de l'histoire, si ce n'était pas la *Marathos*, citée par Étienne de Byzance comme une ville acarnanienne. Peut-être aussi faut-il voir la bourgade de *Mélos* ou *Malos* mentionnée par le même géographe, dans le *Kastro* de *Psari*, un peu au sud de *Kounoupina* actuel. A propos de ces localités, connues ou inconnues, qui entourent l'étang de *Bodovinitza*, l'auteur du Mémoire donne une explication très-heureuse d'un épisode de la campagne d'Agésilas en Acarnanie, raconté par Xénophon au quatrième livre des Helléniques, épisode dont le théâtre paraît avoir été là et point ailleurs. Plus loin au sud, dans la partie du Xéroméros qui va s'abaissant et se creusant en vallées, les villages se multiplient, et là, dans l'antiquité, s'élevaient trois villes, dont la première, *Phytia*, *Phœteon*, ou plutôt *Phœtiæ* (nom donné par les inscriptions), était située près de *Porta* d'aujourd'hui, et défendait l'entrée des plateaux, tout en couvrant Stratos. Non loin se voient les restes d'un petit temple dorique qui en dépendait, ainsi qu'une grande citerne antique. La seconde ville, moins importante, était au pied des montagnes de *Lykovitzi*, près du hameau de *Skortœus*, et elle avait, comme poste d'observation, sur le plus haut sommet des montagnes, au-dessus d'un monastère du même nom, une forteresse dont M. Heuzey a découvert les ruines helléniques, inaperçues de M. Leake, en appareil irrégulier, voisin du polygonal, parmi d'autres ruines datant du moyen âge. C'est un paysage et un point de vue des plus beaux et des plus vastes qui soient en Grèce; nous n'oserions dire, avec l'enthousiaste voyageur, le plus vaste et le plus beau, quelque frappante que soit la peinture qu'il en fait. Les noms de cette ville et de cette forteresse sont, du reste, également ignorés, à moins que la ville ne soit *Hestiæa*, citée encore par Étienne de Byzance. Nous connais-

sons, au contraire, celui de la troisième ville, place considérable, ayant une double enceinte, et qui fermait à son entrée le défilé de *Khrysovitza*, ainsi que la gorge de *Lykodhondi* ou la Dent-du-Loup, passage longtemps fameux comme un des plus dangereux de la contrée ; cette place était *Koronta*, sur la frontière de la basse Acarnanie.

Si nous nous transportons vers l'autre extrémité du Xéroméros et du côté de Vonitza, au nord-ouest, nous y trouvons, dans une admirable position maritime, le théâtre des colonies corinthiennes de l'antiquité, des établissements vénitiens du moyen age, et les souvenirs d'une civilisation supérieure, venue deux fois du dehors. Là aussi est la scène mémorable, là sont les monuments de la lutte suprême qui mit la Grèce avec le monde romain tout entier sous la main d'un seul homme. Une grande place acarnanienne, dont les vastes ruines autour du village d'*Haghios Vasilios*, et jusqu'à l'îlot de *Rouga*, indiquent des époques successives que l'étude qu'en a faite M. Heuzey met dans une parfaite évidence, commandait le passage qui conduit à ce canton renommé, entre les montagnes et la côte du golfe d'Ambracie. Il est plus que probable que ce fut *Thyrrhéum*, dont les belles monnaies d'or, d'argent et de bronze, attestent déjà l'influence corinthienne, et qui joua un rôle important dans l'histoire pendant plusieurs siècles, quoique aucun géographe ne l'ait mentionné. Malheureusement, les inscriptions funéraires, les seules que le voyageur ait pu découvrir dans les ruines, ne portent que des noms d'hommes et de femmes sans indications de patrie. Cicéron nous apprend, dans ses lettres à Tiron, qu'il alla passer deux heures à Thyrrhéum, quoiqu'elle fût à quelque distance de la côte de la mer Ionienne, le long de laquelle il faisait échelle en revenant de sa province. Les trois lieues qui la séparent de cette côte et de la baie de Zaverdha offrent de place en place des restes antiques soigneusement décrits par M. Heuzey, et qui marquent la route que dut suivre l'orateur romain ; *Rouga* de l'autre côté doit être *Échinus*, qui servait de port à Thyrrhéum et lui survécut, quand elle se fut dépleuplée au profit de Nicopolis, fondée par Octave en l'honneur de sa victoire.

Si *Vonitza*, par le rôle qu'elle a joué depuis le moyen âge, représente, jusqu'à un certain point, la célèbre colonie corinthienne de cette côte, *Anactorium*, fondée 620 ans avant notre ère par les fils de Cypsélus, elle n'occupe point la même place, comme on le

croyait avant que le colonel Leake en eût déterminé la vraie position. La ville antique, dont la vallée de Vonitza, arrosée par l'unique filet d'eau courante de tout le Xéroméros, formait le territoire, était *Héraclée* d'Acarnanie, dépendance d'Anactorium, située sur un plateau près de la hauteur d'*Hagios Ilias*, en un lieu que Mélétius appelle *Aïtios*, et où il déchiffra une inscription curieuse qui parle d'une statue d'Hercule élevée par un certain Laphanès dans l'enceinte sacrée d'Apollon, ouvrage du sculpteur Machatas. Une vieille chapelle au centre de l'enceinte de cette petite cité, dont les ruines, par leur caractère d'élégance, contrastent avec les villes acarnaniennes, a succédé au temple d'Apollon; l'emplacement de celui d'Hercule, qui donna son nom à Héraclée, est fixé par une autre chapelle, bâtie de ses débris et sur ses hauts soubassements entre la ville et la mer. Quant à *Anactorium*, elle s'élevait, d'après les indications précises des auteurs, sur une presqu'île à quarante stades d'*Actium*, et au bord même du détroit qui donne accès dans le golfe Ambracique par le *prokolpo*. C'est la pointe avancée du cap *Panaghia*, en face de la *Pounta* d'Actium, avec le port d'*Hagios Petros*. Les traces de l'enceinte antique et des tours qui la défendaient, et que Leake vit encore, ont, depuis, presque entièrement disparu, Ali-Pacha en ayant fouillé les fondations pour construire ses forts modernes avec des matériaux tout préparés. Les ruines du temple fameux d'Apollon à Actium, d'abord dépendant d'Anactorium comme Héraclée, singulièrement agrandi par Auguste, et qui, dès la prise d'Anactorium par les Acarnaniens, durant la guerre du Péloponèse, était devenu le centre religieux de toute l'Acarnanie, n'ont pas été plus respectées, quoique le péribole romain soit encore reconnaissable. Plusieurs inscriptions provenant de ce temple, et contenant des décrets de proxénie, ont été découvertes et recueillies, ainsi que quelques sculptures; nous aurions vu avec plaisir que M. Heuzey eût joint à son Mémoire de nouvelles copies de ces inscriptions.

Des débris plus importants ou du moins mieux conservés de l'antiquité ont été explorés par le jeune voyageur dans la partie du *Vonitzonico* que baigne la mer Ionienne, sur laquelle était déjà situé le port d'Actium, et il nous en a donné des descriptions étendues et exactes. C'est d'abord le *Palæokastro* de *Kekhropoula*, qui dut être une ville assez considérable et non pas une simple forteresse, comme l'a cru M. Leake. M. Heuzey y reconnaît *Pa-*

læros, et le plan que nous lui devons des ruines de cette place, dans leur merveilleux état de conservation, vient pleinement à l'appui de l'opinion qu'il s'est faite de son importance. Toute l'enceinte est debout, avec une acropole si bien défendue par la nature qu'elle n'avait pas eu besoin du secours de l'art. Dans la partie des murailles qui s'y rattache à l'orient, et qui regarde le lac de *Vourkaria*, on voit une première porte assez large, ouverte de biais, à partir de laquelle commence un grand coude ou redan; dans la face rentrante de cet ouvrage est percée une autre porte plus large encore et couronnée même aujourd'hui d'une belle arcade en plein cintre, formée de claveaux grossièrement taillés, qui s'ajustent à l'appareil cyclopéen de la muraille. « Ce n'est pas, dit M. Heuzey, une voûte simulée avec art, par le moyen de l'encorbellement, comme on en voit une dans les murs d'Assos en Asie, ou naïvement imitée par la taille des pierres, comme nous en avons vu plusieurs en Acarnanie; on se croirait devant la porte de quelque antique cité de l'Étrurie plutôt que devant une construction grecque. Du reste, il n'est pas nécessaire de faire remonter à une époque très-ancienne ces voûtes cyclopéennes, dont celle-ci n'est pas le seul exemple. »

Nous passons sur d'autres détails non moins curieux de l'intérieur de cette ville antique et de ses environs, sur les tombeaux de sa nécropole, où M. Heuzey a copié plusieurs inscriptions. La seule qui ne soit point funéraire, tracée grossièrement en grands caractères plutôt négligés qu'archaïques, sur une plaque grise mal taillée, porte les mots d'*Athana*, *de Zeus* (ΑΘΑΝΑΣ, ΔΙΟΣ), et peut avoir été, comme à Égine, la limite des sanctuaires de ces deux divinités, selon la conjecture vraisemblable d'un des membres de la Commission. Au voisinage de Palæros était *Sollium*, petite ville corinthienne, que Périclès, à la tête de la flotte athénienne, prit et livra aux habitants de la ville acarnanienne, dans la première année de la guerre du Péloponèse. Les ruines d'une petite place à 6 kilomètres de Kékhropoula ont été trouvées, en effet, sur le sommet d'une colline, au-dessus du village de *Plaghia*, ayant dans leur rayon un fort détaché plus près de la mer, à *Kastri*. M. Heuzey explique très-bien que ce dut être *Sollium*, en face de Leucade, et que les Corinthiens venus de là avaient eux-mêmes conquise d'abord sur les Acarnaniens. Tous les caractères des ruines de cette place, aussi bien que sa position, autorisent cette idée.

Sur la lisière maritime des montagnes qui ferment la haute Acarnanie et l'isolent de l'intérieur, au fond des baies qui coupent cette côte escarpée, existèrent plusieurs villes plus ou moins connues, dont la première en venant du nord fut *Alyzia*, visitée par Cicéron, qui la place à 120 stades de Leucade, distance du canal de Sainte-Maure au mouillage de *Mytikos*. On n'y parvient, du côté de la terre, que par des sentiers et des défilés tortueux et difficiles, nullement par la route imaginaire tracée directement dans les montagnes sur certaines cartes; c'est par là qu'y pénétra M. Heuzey. C'est là aussi qu'il trouva, au lieu extrêmement sauvage appelé *Lykoniko*, les ruines informes et grossières, inconnues jusqu'à lui, d'une forteresse antique, de construction en grande partie cyclopéenne, avec des maisons bâties en pierre sèche auxquelles il ne manque pour ainsi dire que le toit. A la sortie des défilés, des restes de constructions d'un tout autre caractère, un barrage jeté sur le lit d'un torrent, annoncent le voisinage d'*Alyzia*, dont les ruines, décrites en grand détail par le voyageur, appartiennent à une ville qui, sans avoir été très-considérable, semble avoir joui d'une civilisation plus avancée que celle de la plupart des cités de l'Acarnanie. Les débris d'architecture et de sculpture recueillis par les habitants du village actuel de *Kandila*, et encastrés en partie dans la porte de l'église, avec leurs inscriptions, dont l'une mentionne un personnage qui se retrouve nommé sur deux des plus belles monnaies de la ligue acarnanienne, *Menneias*, en offrent de frappants témoignages. Le goût des arts paraît avoir régné à Alyzia, et Strabon nous apprend qu'elle posséda longtemps une des plus belles œuvres de Lysippe, transportée plus tard à Rome, les Douze Travaux d'Hercule. Les vestiges de son port, dédié au héros, dans le téménos de qui se voyait ce chef-d'œuvre, sont marqués encore aujourd'hui par les restes d'un temple dont faisait partie une grande pièce d'architrave ionique en marbre de Paros. La citadelle isolée de *Kastri*, qui tenait lieu d'acropole à la ville et dominait la mer aussi bien que la plaine et les hauteurs environnantes, conserve, soit sur une des pierres d'angle de sa porte principale à l'intérieur, soit sur le rocher voisin taillé verticalement, de nouvelles preuves de ce goût des arts qui caractérisait les Alyzéens ; ce sont trois bas-reliefs sculptés dans des encadrements, et dont M. Heuzey nous a envoyé les dessins, l'un représentant Hercule au repos, appuyé sur sa

[illegible]

[illegible] par sa partie postérieure [illegible] un petit Atlas [illegible] encore plus [illegible] Notre jeune voyageur [illegible] de son côté, [illegible] la raison que les ruines de Brag- [illegible] par leur caractère d'antiquité, par leur situation qui commande [illegible] et les routes conduisant de la mer dans l'intérieur, répondent seules à l'idée d'une ville mari-

time et commerciale comme devait être Astakos. Il signale, de plus, la cause de l'erreur de M. Leake, qui veut trouver une place pour la prétendue ville de *Crithoté*, que Strabon met pourtant dans la Chersonèse de Thrace, et qu'il ne rappelle à propos de l'Acarnanie que pour faire un rapprochement de noms. C'est donc un point définitivement acquis à la géographie critique et où notre d'Anville déjà ne s'était pas trompé, non plus que Barbié du Bocage.

Nous arrivons au terme de cette longue, mais toujours intéressante exploration, par la forêt de Manina, séjour habituel des hordes nomades et des Klephthes, et qui nous conduit à cette longue et vaste pointe du *Katoméros*, resserrée entre la mer et l'Aspropotamo, que les anciens nommèrent la *Parachéloïtide*. Là furent deux antiques cités destinées de bonne heure à défendre le passage du fleuve, et dont les ruines se cachent aujourd'hui dans les bois de sa rive acarnanienne. L'une d'elles, située au hameau de *Rigani*, a complétement échappé au colonel Leake, qui, cherchant les restes de *Métropolis* et ne les trouvant pas là où les indique Polybe, a cru les reconnaître, loin de l'Achéloüs, sur la cime escarpée de *Lykovitzi*. Elles y étaient cependant et M. Heuzey les a retrouvées, avec des murailles qui s'élèvent encore à plusieurs mètres, dans un site des plus sauvages, qui semble avoir inspiré l'architecture toute primitive de cette digne métropole des Acarnaniens. C'est quelque chose d'infiniment plus simple, plus grossier, plus barbare que les vieilles acropoles attribuées aux Pélasges, et le voyageur de nos jours rapproche justement de la description qu'il en a faite, sous l'impression même de cet étrange spectacle, celle que le vieux Périégète, témoin oculaire aussi, nous a laissée de la ville de *Panopeus* dans le Parnasse, si toutefois on peut l'appeler ville, dit Pausanias.

La seconde cité acarnanienne de ce canton fut celle dont les ruines se voient, deux lieues plus au sud, à *Palæo-Mani*. Elles sont très-rudes encore et d'une haute antiquité; mais elles donnent l'idée d'une époque où l'art grossier qui présidait a ces constructions militaires avait commencé à les compliquer. On y retrouve le système des enceintes redoublées, et la place dont il s'agit n'en comptait pas moins de quatre différentes, en y comprenant l'acropole. A l'extrémité de la pointe qui descend vers le fleuve, on remarque la porte monumentale connue sous le nom d'*Avlo-*

Porte, et déjà signalée par le colonel Leake comme une des ruines les plus surprenantes de la Grèce. M. Heuzey l'a dessinée et décrite en détail, de manière à confirmer de tout point ce jugement. « Cette porte, dit-il, forme, avec les ouvrages qui s'y rattachent, une sorte de vestibule qui peut être regardé comme une cinquième enceinte. Au lieu d'être percée de manière à faire face au cours de l'Achéloüs, elle est tournée de côté et s'ouvre au midi. Un épais massif de construction hellénique irrégulière, en blocs énormes, fait saillie dans cette direction ; c'est comme une vaste tour dans laquelle on a ouvert un passage de 2m 45 de largeur sur 11m 25 de profondeur. La porte, haute de 4m 35, est cintrée comme les petites portes de Karavassaras et de Sourovigli, c'est-à-dire que la voûte est seulement figurée par le rapprochement de deux pierres entamées en quart de cercle. Cette disposition est facile à exécuter sur une petite échelle : mais on est étrangement surpris de voir s'arrondir au-dessus de sa tête l'arc d'une grande porte de ville, fait ainsi de deux pierres. Malgré les dimensions colossales des blocs que les ouvriers ont employés, ils n'ont pu les joindre, et il a fallu, pour tenir et terminer l'arcade, faire peser sur elle un linteau de 3 mètres de long qui est encore en place. Il y a sans doute dans l'agencement ordinaire des claveaux, dans l'équilibre d'une chaîne de pierre jetée à travers le vide, beaucoup plus de science et de hardiesse que dans une imitation grossière qui supprime toute difficulté de construction. On ne peut s'empêcher d'admirer pourtant, lorsqu'on voit cette voûte en deux morceaux, je ne sais quelle habileté ou quelle audace à se passer de l'art, qui est tout l'art des peuples primitifs ou ignorants. La grossièreté même des matériaux et la maladresse de l'exécution, les blocs irréguliers, le cercle mal dessiné, ajoutent à l'effet de l'ensemble et augmentent l'étonnement. » M. Heuzey, du reste, ne pense pas que cette porte de Palæo-Mani, avec les ouvrages d'appareil hellénique qui l'entourent, soit d'une époque à beaucoup près aussi ancienne que les murs cyclopéens de l'enceinte. Il la croit contemporaine des portes rondes des autres villes de l'Acarnanie, et toute cette partie des fortifications lui paraît avoir été ajoutée vers le temps de la puissance macédonienne. Quelle était cette grande place de guerre et de refuge, d'un accès si difficile que, selon l'heureuse expression du voyageur, elle semble construite plutôt pour être défendue que pour être habitée ? C'est une ques-

tion qu'il résout dans le même sens que M. Leake, mais qui présente encore quelque difficulté. Elle paraît bien être la ville très-ancienne que Strabon appelle la *Vieille-Ænea*, ou plutôt *Œnia*, et qui était abandonnée de son temps, à égale distance de Stratos et de la mer, ce qui est à peu près la position des ruines de Palæo-Mani; mais il reste quelque obscurité, soit sur le vrai nom de cette place, soit sur ses rapports historiques avec *Œniadæ*, la cité beaucoup plus importante que le géographe appelle également *Œnia*, et qui fut bâtie au sud de celle-ci, dans les alluvions de l'Achéloüs; encore plus sur la juste application d'un autre nom, celui d'*Erysiché*, ville inconnue de la Mésogée acarnanienne, que M. Heuzey croit avoir été originairement la même que la Vieille-Œnia, en se fondant sur une curieuse citation du vieux poëte Alcman, mais qu'Étienne de Byzance identifie avec Œniadæ, et qui pourrait bien n'avoir été ni l'une ni l'autre. Nous engageons le sagace investigateur à revenir sur ce point dans la description qu'il nous promet des ruines célèbres d'Œniadæ, qui manque à son Mémoire. N'ayant pu y passer qu'un seul jour dans son premier voyage, nous savons que, malgré l'insalubrité du pays et d'autres difficultés encore, il en a courageusement entrepris un second pour étudier à fond ces ruines, au moment même où il venait de terminer ce Mémoire, demeuré incomplet par scrupule de conscience. Puisse le succès de ses nouvelles recherches répondre à son attente et à la nôtre, et sa santé, que quatre années d'explorations non moins pénibles que fructueuses en Grèce et en Macédoine n'avaient pas sensiblement altérée jusqu'à ces derniers temps, s'en trouver aussi bien que ses travaux!

Si nous avons été doublement heureux pour la question proposée sur l'Acarnanie, et par cette question même, qui prêtait à des recherches neuves autant que variées, et par les mains habiles dans lesquelles elle est tombée, nous avons eu la même fortune pour la question concernant l'île de Thasos, choisie par M. George Perrot, dans notre programme, comme sujet de son Mémoire de deuxième année. Ce sujet sans doute était moins riche que l'autre, mais il avait aussi sa nouveauté et son intérêt. L'honneur de M. Perrot est d'en avoir tiré un parti qui a dépassé notre attente. Il nous a envoyé, au commencement de 1858, un Mémoire considérable, formé de quatre-vingt-quinze pages de texte in-folio, accompagnées de quinze planches de topographie et d'antiquités

[illegible]

[illegible]

[illegible] sur les divers [illegible] ses observations sur [illegible] par les Phéni- [illegible] qu'il devaient se trouver [illegible] l'intermédiaire [illegible] et de ses travaux, pas plus [illegible] En revanche, des [illegible] indigènes et [illegible] Ainsi que ses voyages [illegible] le temps [illegible] même les col-

lines rocheuses, et que les oliviers, autre trésor de l'île, prodiguent leurs fruits partout, sur les pentes comme dans les plaines.

La partie la plus étendue et la plus remarquable, à tout prendre, du travail de M. Perrot, c'est son histoire de Thasos, qu'il développe en quatre chapitres, depuis l'apparition des Phéniciens et l'arrivée des Grecs, qui les supplantèrent peu à peu dès le temps de Minos, là comme dans les autres îles de la mer Égée, jusqu'à la conquête romaine d'abord et ensuite jusqu'à nous. Dans le premier de ces chapitres, qui s'étend de l'âge héroïque à la prise de Thasos par les Athéniens, il a fait des traditions mythiques, où l'on s'égare si souvent, un usage sobre et judicieux. Il est frappé de voir que, pendant que le culte de Melkarth, devenu l'Hercule thasien, et qui avait, sous ce dernier nom, à Tyr, un temple vu par Hérodote, occupe une si grande place dans cette première époque, il n'y a presque aucun vestige à Thasos de ce culte fameux des dieux Cabires, qu'on est habitué à regarder comme phénicien, et qui avait poussé à Samothrace et à Lemnos de si profondes racines. Il se demande avec raison si ce culte ne serait pas plutôt pélasgique, quoiqu'il ait pu se mêler çà et là d'éléments phéniciens, plus ou moins analogues aux éléments grecs fondamentaux. Un autre culte certainement passé des Pélasges aux Hellènes, celui de Déméter ou Cérès, qui avait de grands rapports avec les Cabires, fut porté, nous dit-on, à Thasos dans le cours du IXe siècle avant notre ère, et cent ans environ avant qu'y fût conduite une colonie ionienne de Paros par Télésiclès, père du fameux Archiloque, qui lui-même, quelque temps, y vint chercher fortune. C'est alors, comme l'a très-bien montré M. Perrot, que les Phéniciens disparurent complétement de l'île, que les Thraces, qui en avaient été les premiers habitants, furent rejetés sur la côte voisine d'où ils étaient venus, que les Grecs de Tasos les y poursuivirent et y formèrent des établissements qui, par le commerce et par l'exploitation des riches mines du mont Pangée, contribuèrent singulièrement à la prospérité croissante de la métropole. M. Perrot a déterminé avec précision la position de ces colonies des Thasiens et les limites de leur expansion sur le continent. A la fin du VIe siècle, et à la veille des guerres médiques, Thasos était parvenue à un haut degré de puissance et de richesse dont l'auteur du Mémoire a tracé, d'après Hérodote et d'après les monuments habilement rapprochés, un tableau plein d'intérêt. L'is-

massue, précisément le célèbre type du héros attribué au ciseau de Lysippe et que reproduirait l'Hercule Farnèse, imitation de Glaucon ; les deux autres, rapprochés sur le rocher, figurant deux groupes de divinités : Esculape et Hygie assis, Mars et Minerve, très-probablement, debout et appuyés chacun sur sa lance. « Ces sculptures, dit le jeune archéologue dont nous abrégeons beaucoup les justes et ingénieuses réflexions, sans être traitées avec la finesse qu'on aurait mise à un bas-relief de marbre, appartiennent au beau temps de l'art grec, par la correction du dessin, par la simplicité des poses, par l'élégance et la facilité du travail ; c'est une esquisse tracée par une main habile, et non le jeu d'un ignorant. »

Au sud-est s'ouvre un nouveau défilé qui donne accès sur les plateaux de la presqu'île ou du promontoire connu sous le nom antique de *Krithoté*, et, par un embranchement, sur la baie profonde et dans la vallée actuelle de *Dragamesti*, aujourd'hui le canton le plus riche de l'Acarnanie. Des trois grands villages qui l'occupent, deux, *Vasilopoulo* et *Dragamesti*, ont pour échelle commune un port qui a gardé le nom ancien d'*Astakos*, au fond même de la baie ; à son entrée, au sud, un autre port, celui de *Pandéleimona*, n'offre pas un mouillage moins sûr. Ces deux ports ont dans leur voisinage des ruines importantes, mais dont celles de Dragamesti sont les plus considérables, quoique les plus dégradées ; celles de Pandéleimona sont beaucoup mieux conservées, mais l'étendue qu'elles embrassent ne convient qu'à une fort petite ville ; de plus, remarque M. Heuzey, les tours de l'enceinte de cette ville sont toutes de forme demi-circulaire, disposition dont on ne trouve pas d'autre exemple dans toute l'Acarnanie, et qui paraît être le signe d'une époque relativement assez récente. C'est cependant là que le colonel Leake a voulu placer *Astakos*. Le savant géographe, M. Kiepert, avait d'abord adopté cette position, qu'il reproduit même dans la seconde édition de son Atlas de la Grèce ancienne ; mais nous voyons, par sa carte postérieure de la Grèce moderne et par son petit Atlas classique encore plus récent, qu'il a changé d'avis. Notre jeune voyageur, de son côté, fait observer avec beaucoup de raison que les ruines de Dragamesti, par leur étendue, par leur caractère d'antiquité, par leur situation qui commande la vallée et les routes conduisant de la mer dans l'intérieur, répondent seules à l'idée d'une ville mari-

time et commerciale comme devait être Astakos. Il signale, de plus, la cause de l'erreur de M. Leake, qui veut trouver une place pour la prétendue ville de *Crithoté*, que Strabon met pourtant dans la Chersonèse de Thrace, et qu'il ne rappelle à propos de l'Acarnanie que pour faire un rapprochement de noms. C'est donc un point définitivement acquis à la géographie critique et où notre d'Anville déjà ne s'était pas trompé, non plus que Barbié du Bocage.

Nous arrivons au terme de cette longue, mais toujours intéressante exploration, par la forêt de Manina, séjour habituel des hordes nomades et des Klephthes, et qui nous conduit à cette longue et vaste pointe du *Katoméros,* resserrée entre la mer et l'Aspropotamo, que les anciens nommèrent la *Parachéloïtide.* Là furent deux antiques cités destinées de bonne heure à défendre le passage du fleuve, et dont les ruines se cachent aujourd'hui dans les bois de sa rive acarnanienne. L'une d'elles, située au hameau de *Rigani,* a complétement échappé au colonel Leake, qui, cherchant les restes de *Métropolis* et ne les trouvant pas là où les indique Polybe, a cru les reconnaître, loin de l'Achéloüs, sur la cime escarpée de *Lykovitzi.* Elles y étaient cependant et M. Heuzey les a retrouvées, avec des murailles qui s'élèvent encore à plusieurs mètres, dans un site des plus sauvages, qui semble avoir inspiré l'architecture toute primitive de cette digne métropole des Acarnaniens. C'est quelque chose d'infiniment plus simple, plus grossier, plus barbare que les vieilles acropoles attribuées aux Pélasges, et le voyageur de nos jours rapproche justement de la description qu'il en a faite, sous l'impression même de cet étrange spectacle, celle que le vieux Périégète, témoin oculaire aussi, nous a laissée de la ville de *Panopeus* dans le Parnasse, si toutefois on peut l'appeler ville, dit Pausanias.

La seconde cité acarnanienne de ce canton fut celle dont les ruines se voient, deux lieues plus au sud, à *Palæo-Mani.* Elles sont très-rudes encore et d'une haute antiquité; mais elles donnent l'idée d'une époque où l'art grossier qui présidait a ces constructions militaires avait commencé à les compliquer. On y retrouve le système des enceintes redoublées, et la place dont il s'agit n'en comptait pas moins de quatre différentes, en y comprenant l'acropole. A l'extrémité de la pointe qui descend vers le fleuve, on remarque la porte monumentale connue sous le nom d'*Avlo-*

Portæ, et déjà signalée par le colonel Leake comme une des ruines les plus surprenantes de la Grèce. M. Heuzey l'a dessinée et décrite en détail, de manière à confirmer de tout point ce jugement. « Cette porte, dit-il, forme, avec les ouvrages qui s'y rattachent, une sorte de vestibule qui peut être regardé comme une cinquième enceinte. Au lieu d'être percée de manière à faire face au cours de l'Achéloüs, elle est tournée de côté et s'ouvre au midi. Un épais massif de construction hellénique irrégulière, en blocs énormes, fait saillie dans cette direction ; c'est comme une vaste tour dans laquelle on a ouvert un passage de 2^m 45 de largeur sur 11^m 25 de profondeur. La porte, haute de 4^m 35, est cintrée comme les petites portes de Karavassaras et de Sourovigli, c'est-à-dire que la voûte est seulement figurée par le rapprochement de deux pierres entamées en quart de cercle. Cette disposition est facile à exécuter sur une petite échelle ; mais on est étrangement surpris de voir s'arrondir au-dessus de sa tête l'arc d'une grande porte de ville, fait ainsi de deux pierres. Malgré les dimensions colossales des blocs que les ouvriers ont employés, ils n'ont pu les joindre, et il a fallu, pour tenir et terminer l'arcade, faire peser sur elle un linteau de 3 mètres de long qui est encore en place. Il y a sans doute dans l'agencement ordinaire des claveaux, dans l'équilibre d'une chaîne de pierre jetée à travers le vide, beaucoup plus de science et de hardiesse que dans une imitation grossière qui supprime toute difficulté de construction. On ne peut s'empêcher d'admirer pourtant, lorsqu'on voit cette voûte en deux morceaux, je ne sais quelle habileté ou quelle audace à se passer de l'art, qui est tout l'art des peuples primitifs ou ignorants. La grossièreté même des matériaux et la maladresse de l'exécution, les blocs irréguliers, le cercle mal dessiné, ajoutent à l'effet de l'ensemble et augmentent l'étonnement. » M. Heuzey, du reste, ne pense pas que cette porte de Palæo-Mani, avec les ouvrages d'appareil hellénique qui l'entourent, soit d'une époque à beaucoup près aussi ancienne que les murs cyclopéens de l'enceinte. Il la croit contemporaine des portes rondes des autres villes de l'Acarnanie, et toute cette partie des fortifications lui paraît avoir été ajoutée vers le temps de la puissance macédonienne. Quelle était cette grande place de guerre et de refuge, d'un accès si difficile que, selon l'heureuse expression du voyageur, elle semble construite plutôt pour être défendue que pour être habitée ? C'est une ques-

tion qu'il résout dans le même sens que M. Leake, mais qui présente encore quelque difficulté. Elle paraît bien être la ville très-ancienne que Strabon appelle la *Vieille-Ænea*, ou plutôt *Œnia*, et qui était abandonnée de son temps, à égale distance de Stratos et de la mer, ce qui est à peu près la position des ruines de Palæo-Mani ; mais il reste quelque obscurité, soit sur le vrai nom de cette place, soit sur ses rapports historiques avec *Œniadæ*, la cité beaucoup plus importante que le géographe appelle également *Œnia*, et qui fut bâtie au sud de celle-ci, dans les alluvions de l'Achéloüs ; encore plus sur la juste application d'un autre nom, celui d'*Erysiché*, ville inconnue de la Mésogée acarnanienne, que M. Heuzey croit avoir été originairement la même que la Vieille-Œnia, en se fondant sur une curieuse citation du vieux poëte Alcman, mais qu'Étienne de Byzance identifie avec Œniadæ, et qui pourrait bien n'avoir été ni l'une ni l'autre. Nous engageons le sagace investigateur à revenir sur ce point dans la description qu'il nous promet des ruines célèbres d'Œniadæ, qui manque à son Mémoire. N'ayant pu y passer qu'un seul jour dans son premier voyage, nous savons que, malgré l'insalubrité du pays et d'autres difficultés encore, il en a courageusement entrepris un second pour étudier à fond ces ruines, au moment même où il venait de terminer ce Mémoire, demeuré incomplet par scrupule de conscience. Puisse le succès de ses nouvelles recherches répondre à son attente et à la nôtre, et sa santé, que quatre années d'explorations non moins pénibles que fructueuses en Grèce et en Macédoine n'avaient pas sensiblement altérée jusqu'à ces derniers temps, s'en trouver aussi bien que ses travaux !

Si nous avons été doublement heureux pour la question proposée sur l'Acarnanie, et par cette question même, qui prêtait à des recherches neuves autant que variées, et par les mains habiles dans lesquelles elle est tombée, nous avons eu la même fortune pour la question concernant l'île de Thasos, choisie par M. George Perrot, dans notre programme, comme sujet de son Mémoire de deuxième année. Ce sujet sans doute était moins riche que l'autre, mais il avait aussi sa nouveauté et son intérêt. L'honneur de M. Perrot est d'en avoir tiré un parti qui a dépassé notre attente. Il nous a envoyé, au commencement de 1858, un Mémoire considérable, formé de quatre-vingt-quinze pages de texte in-folio, accompagnées de quinze planches de topographie et d'antiquités

architecture, sculpture, etc., indépendamment d'une carte géographique de Thasos, réduite, pour le dessin des côtes, de celles de l'Amirauté anglaise. C'est le résultat d'un séjour prolongé dans l'île et d'une exploration très-attentive de toutes ses parties, faite à la fin de l'année 1856 et dans les premiers mois de 1857. Le Mémoire qui en est le fruit laisse bien loin derrière lui tout ce qui avait été publié avant le voyage de M. Perrot.

Comme celui de M. Heuzey, ce Mémoire est une dissertation méthodique, mais sur un plan différent, bien composée et généralement bien écrite, où, après les grands faits géographiques de la position de l'île, de son aspect, de son climat et de la nature du sol, l'histoire et la description topographique et archéologique, au lieu de marcher de pair, sont traitées séparément et successivement. Cette différence tient à la nature même des choses, l'histoire de Thasos, qui est tout entière dans celle de sa capitale, ayant autant d'unité que celle de l'Arcananie en a peu, et le jeune voyageur ne s'étant pas contenté de décrire les ruines de cette capitale, mais ayant le premier observé et recherché dans l'île entière, soit les particularités des lieux, soit les vestiges et les souvenirs des hommes.

Dans la description générale, physique et géographique, de Thasos, nous avons vu avec plaisir que M. Perrot, comme M. Heuzey, ait donné une grande attention à la structure des terrains et à la nature des formations géologiques qui les constituent. C'est le secret de leur physionomie, de leur aspect plus ou moins pittoresque, et aussi des richesses que recèle leur sein ou de celles qui en couvrent et en parent la surface. Il signale sur les divers points, principalement dans l'ouest, la présence du fer, et « les grands monceaux de scories » annonçant d'anciennes exploitations, dont Pierre Belon avait déjà parlé dans ses observations sur le Levant. De ces fameuses mines d'or exploitées par les Phéniciens d'abord et ensuite par les Grecs, et qui devaient se trouver dans le sud-est, d'après les témoignages d'Hérodote, il n'a pas découvert la moindre trace. « La tradition de l'île, dit-il, n'a conservé aucun souvenir de ces richesses et de ces travaux, pas plus qu'aucun voyageur n'en a vu de vestiges. » En revanche, des forêts magnifiques règnent encore sur toutes les montagnes, et des pins majestueux en couronnent jusqu'aux sommets, tandis que des vignes renommées de tout temps tapissent même les col-

lines rocheuses, et que les oliviers, autre trésor de l'île, prodiguent leurs fruits partout, sur les pentes comme dans les plaines.

La partie la plus étendue et la plus remarquable, à tout prendre, du travail de M. Perrot, c'est son histoire de Thasos, qu'il développe en quatre chapitres, depuis l'apparition des Phéniciens et l'arrivée des Grecs, qui les supplantèrent peu à peu dès le temps de Minos, là comme dans les autres îles de la mer Égée, jusqu'à la conquête romaine d'abord et ensuite jusqu'à nous. Dans le premier de ces chapitres, qui s'étend de l'âge héroïque à la prise de Thasos par les Athéniens, il a fait des traditions mythiques, où l'on s'égare si souvent, un usage sobre et judicieux. Il est frappé de voir que, pendant que le culte de Melkarth, devenu l'Hercule thasien, et qui avait, sous ce dernier nom, à Tyr, un temple vu par Hérodote, occupe une si grande place dans cette première époque, il n'y a presque aucun vestige à Thasos de ce culte fameux des dieux Cabires, qu'on est habitué à regarder comme phénicien, et qui avait poussé à Samothrace et à Lemnos de si profondes racines. Il se demande avec raison si ce culte ne serait pas plutôt pélasgique, quoiqu'il ait pu se mêler çà et là d'éléments phéniciens, plus ou moins analogues aux éléments grecs fondamentaux. Un autre culte certainement passé des Pélasges aux Hellènes, celui de Déméter ou Cérès, qui avait de grands rapports avec les Cabires, fut porté, nous dit-on, à Thasos dans le cours du IXe siècle avant notre ère, et cent ans environ avant qu'y fût conduite une colonie ionienne de Paros par Télésiclès, père du fameux Archiloque, qui lui-même, quelque temps, y vint chercher fortune. C'est alors, comme l'a très-bien montré M. Perrot, que les Phéniciens disparurent complétement de l'île, que les Thraces, qui en avaient été les premiers habitants, furent rejetés sur la côte voisine d'où ils étaient venus, que les Grecs de Tasos les y poursuivirent et y formèrent des établissements qui, par le commerce et par l'exploitation des riches mines du mont Pangée, contribuèrent singulièrement à la prospérité croissante de la métropole. M. Perrot a déterminé avec précision la position de ces colonies des Thasiens et les limites de leur expansion sur le continent. A la fin du VIe siècle, et à la veille des guerres médiques, Thasos était parvenue à un haut degré de puissance et de richesse dont l'auteur du Mémoire a tracé, d'après Hérodote et d'après les monuments habilement rapprochés, un tableau plein d'intérêt. L'is-

sue des guerres médiques fait entrer les Thasiens dans l'alliance d'Athènes, qui fut d'abord pour eux une source nouvelle de prospérité et de progrès dans les arts, comme le fait voir M. Perrot, par exemple, en comparant les monnaies de cette époque à celles de la précédente. Mais bientôt, d'alliés d'Athènes, les Thasiens deviennent ses sujets; un conflit d'intérêts sur le continent, au sujet des villes thraces et des mines du Pangée, les brouilles avec les Athéniens, et, après une bataille navale perdue, un siége héroïquement soutenu pendant trois ans, et des actes de dévouement admirables, ils sont forcés d'accepter les plus dures conditions.

Durant la seconde moitié du ve siècle, Thasos est rentrée dans l'alliance, c'est-à-dire sous le joug d'Athènes. Ici M. Perrot institue, à la suite d'un grand maître, M. Bœckh, d'après les listes des tributs conservées et retrouvées à l'acropole, une savante discussion sur la taxe qui fut imposée aux Thasiens. Il nous fait voir, dans un excellent morceau d'histoire littéraire et d'histoire de l'art, comme une autre conséquence de cette conquête à peine déguisée, quelques-uns des plus illustres citoyens de l'île allant vivre dans la capitale de cette confédération qui devenait un empire : le grand peintre Polignote, le protégé et l'ami de Cimon; Stésimbrote, l'un des premiers commentateurs d'Homère, qui rivalise avec l'ancienne comédie par ses médisances politiques; Hégémon, un des acteurs les plus goûtés et les plus hardis qui la représentent. Entre autres anecdotes rapportées par Athénée sur cet acteur, et que M. Perrot n'a pas négligées, il en est une qui amène d'une manière singulièrement heureuse le récit de la défection de Thasos, en 411. « Hégémon était en scène et transportait le peuple, par la verve bouffonne de son jeu, dans une pièce intitulée *le Combat des Géants*, au moment où la nouvelle de la catastrophe qui avait terminé l'expédition de Sicile commença à se répandre dans le théâtre. L'acteur, dès que la rumeur du désastre arrive jusqu'à lui, veut s'arrêter; on lui ordonne, sans doute les magistrats, de continuer, et les Athéniens, sans se lever de leurs places jusqu'à la fin du spectacle, pleurent la tête voilée, pour ne pas étaler leur douleur aux regards curieux et malveillants des alliés mêlés dans la foule. » C'est la dignité, même dans la profonde affliction, comme savaient la peindre, dans leurs tableaux ou dans leurs statues, les artistes d'Athènes.

Dans la relation des événements qui suivirent la défection, et

qui, par l'intervention de Trasybule et le triomphe du parti populaire, firent un moment rentrer l'île dans l'allianco athénienne, M. Perrot a donné, en comparant les récits divers des historiens, un exemple de la judicieuse solidité de sa critique. La cruauté de Lysandre, après la bataille d'Ægos-Potamos, fit payer bien cher ce retour aux Thasiens. Là commence la troisième période de leur histoire, qui s'étend jusqu'à la réduction de leur île en province romaine. M. Perrot y a donné place à ce que l'on sait sur la constitution politique de l'île, d'après les renseignements que fournissent les inscriptions, et il en fait un exposé qui est une nouvelle preuve de jugement et de savoir. Nous pouvons en dire autant de ses remarques numismatiques, tant sur une médaille d'or unique de cette époque, rapportée à la fondation de Crénides, qui devint bientôt Philippes, que sur la célébrité des monnaies d'argent de Thasos, représentant Hercule et Bacchus, qui se répandirent et furent imitées, avant celle des rois de Macédoine, jusque sur les bords du Danube. Alors Thasos jouissait d'une autonomie apparente plus que réelle, comme après la paix d'Antalcidas, et elle avait reformé ses établissements sur la côte de Thrace. Nous trouvons, parmi ses citoyens, Androsthènes, qui suivit Alexandre dans l'Inde et qui fut, comme Néarque, un des plus grands navigateurs de ce temps. Plus tard, les Thasiens, asservis par Philippe III, sont délivrés par les Romains. Thasos joue son rôle dans la guerre de Brutus et Cassius avec les triumvirs, et nous la voyons libre, comme on pouvait l'être sous la main de Rome, jusqu'à l'époque des Flaviens.

Ces temps de l'empire romain marquèrent, à tout prendre, une nouvelle ère de prospérité pour Thasos. « Les nombreux et riches sarcophages qui couvrent la plage près de l'ancienne capitale, dit M. Perrot, suffiraient à l'attester, ainsi que les immenses travaux des carrières et les traces laissées tout à l'entour par la nombreuse population dont elles occupaient et récompensaient l'industrie. Le caprice des maîtres du monde s'était épris des marbres de Thasos, et son vin jouait un grand rôle dans leurs débauches; enfin les gourmands recherchaient le froment, la saumure, les noix de l'île. Thasos, d'ailleurs, durant toute cette période, n'a pas d'histoire; nous apprenons seulement, par une inscription qui subsiste encore encastrée dans le mur d'une petite église au pied de l'acropole d'Athènes, que Thasos était une des nombreuses villes grecques

qui avaient élevé des statues à Adrien, sur l'esplanade du temple de Jupiter Olympien, non loin de là ; cette inscription doit être de 127 après J.-C., ou très-peu postérieure à cette date. Depuis lors, jusqu'à la fondation de l'empire d'Orient, nous ne savons rien de Thasos ; les magistrats municipaux se succèdent dans l'administration de la cité, et, non contents de la gloire dont ils ont joui pendant leur vie, étalent encore sur leurs tombeaux toute la pompe de leurs titres. Les femmes mêmes prenaient leur part de ces dignités, et sur les carcophages on trouve leurs noms accompagnés de presque autant de désignations honorifiques que ceux de leurs maris et de leurs pères. »

Mais, dès les premiers siècles de l'empire byzantin, Thasos tomba peu à peu dans l'obscurité et bientôt dans une décadence complète. Les mines, dont l'exploitation avait été plus ou moins active pendant au moins huit ou neuf cents ans, étaient épuisées, à ce qu'il paraît, vers l'époque de Philippe et d'Alexandre; celles du Pangée, qui passaient pour inépuisables, les firent négliger d'assez bonne heure, et enfin abandonner. L'industrie, les arts, l'agriculture même, tout décline, et les ravages des pirates, dès longtemps commencés, se succèdent et se multiplient de jour en jour. L'île, dévastée et disputée aux Césars de Byzance par les barbares de toute nation et de toute race, jusqu'aux Turcs, est ruinée de fond en comble et presque totalement dépeuplée par Mahomet II. Ses côtes deviennent le refuge accidentel de tous les aventuriers qui croisent dans l'Archipel, tandis que les villages se replient et se concentrent de plus en plus vers l'intérieur. Enfin les derniers coups furent portés à Thasos, dans la guerre de l'indépendance et depuis, par les Grecs eux-mêmes, outrés de voir que ses habitants, après avoir levé avec eux l'étendard de la liberté, en 1821, eussent de nouveau accepté le joug des Turcs.

Tous ces faits de la décadence de Thasos et de ses sombres destinées, pendant le moyen âge et jusqu'à nos jours, recueillis dans les auteurs byzantins et dans les écrivains et les voyageurs modernes par M. Perrot, le dernier d'entre eux, ne sont pas étudiés avec moins de conscience, présentés avec moins de talent dans son Mémoire, que les alternatives plus éclatantes de ses prospérités et de ses infortunes aux temps anciens. Dans un dernier chapitre historique, ou plutôt statistique, qui est le complément naturel de cette première partie de ce grand travail, il décrit l'état

présent de l'île, son administration sous l'autorité du pacha d'Égypte, à partir de Méhémet-Ali, qui la reçut en usufruit du Sultan, en 1807; ses ressources naturelles, son commerce, sa population, réduite à 5 ou 6,000 âmes, de 60 à 80,000 au moins qu'elle dut compter dans l'antiquité; les neuf villages, plus ou moins misérables, qui ont remplacé les villes florissantes et les bourgs riches et populeux dont elle a gardé les traces; enfin le caractère et les mœurs de ses habitants d'aujourd'hui. Si ce tableau, que nous croyons d'une grande exactitude, n'a rien d'attrayant que la beauté permanente de la nature, à qui les hommes manquent à Thasos plus encore que dans tant d'autres lieux de la Grèce et de l'Orient moderne, du moins s'illumine-t-il d'un rayon d'espérance qui laisse prévoir un avenir meilleur que le présent. « Depuis deux ans, nous apprend M. Perrot, le vice-roi actuel, Méhémet-Saïd, sur des plaintes répétées parvenues jusqu'en Égypte, a nommé bey de Thasos un officier distingué de la marine égyptienne, Djafer-Bey, capitaine de frégate. C'est un homme intelligent, qui a vu l'Europe et qui l'aime, et, de plus, c'est un honnête homme, juste et bienveillant pour ses administrés. Djafer-Bey paraît très-aimé dans l'île. Espérons, — ajoute notre jeune compatriote, qui, durant son séjour prolongé à Thasos, a reçu du nouveau gouverneur accueil et protection, — espérons qu'entre ses mains l'île commencera à se réveiller de sa longue torpeur, à sortir de sa profonde misère, à mettre à profit ce qu'a fait pour elle la nature et les ressources dont ses malheurs mêmes n'ont pu tout à fait la dépouiller. »

La seconde partie, ou, selon la division qu'a cru devoir adopter M. Perrot, le septième et dernier chapitre de son Mémoire, est consacré, comme nous l'avons dit, à la description des ruines et des antiquités de l'île de Thasos, étudiées par lui sur les lieux. Tout ce qui existe en ce genre à la surface du sol de l'île, il l'a constaté, expliqué, dessiné. Ici, comme en Acarnanie, le terrain et la tradition locale en disent souvent plus que les historiens, et, plus d'une fois, M. Perrot, comme M. Heuzey, a eu la bonne fortune de trouver et de faire connaître les restes d'établissements, de constructions, de travaux antiques, dont il n'est pas mention dans les auteurs. Tout ce que les textes nous donnent en fait de localités anciennes se réduit aux trois noms de la capitale (*Thasos*) et des deux villages d'*Ænyra* et de *Kynira*. Ces noms sont les seuls

noms anciens qu'on lise jusqu'ici sur les cartes de l'île; mais les ruines annoncent bien d'autres groupes d'habitations antiques, bien d'autres agglomérations d'hommes. De toutes ces ruines, sans contredit les plus étendues et les plus remarquables, les seules véritablement connues jusqu'à présent, sont celles de la grande cité qui donna son nom à l'île ou qui le reçut d'elle, et qui fut bâtie à l'endroit le plus resserré du canal qui la sépare du continent de la Thrace, au fond d'une rade vaste et assez sûre, où se fait encore à peu près tout son commerce. Toute l'aïre de l'ancienne ville est aujourd'hui couverte de broussailles, mais son enceinte existe en entier, embrassant à la fois une partie de la plaine et des hauteurs abruptes qui portaient l'acropole et plusieurs autres des édifices publics de la cité. Telle est la vue générale que donne M. Perrot et des ruines de Thasos et de cette enceinte de marbre, qu'il décrit ensuite dans un grand détail, ainsi que les deux ports de la ville, qui ont laissé aussi leurs traces; les différentes parties des murailles, l'acropole et les débris d'un temple qui lui paraît avoir été celui d'Hercule; le château génois, qui s'éleva depuis sur ces hauteurs avec les matériaux antiques; sur la pente de la colline, le théâtre, les vestiges des habitations particulières vers la plaine, les deux voies qui s'ouvraient l'une à l'ouest, l'autre au sud, et qui étaient bordées de sarcophages, dont plusieurs existent encore avec leurs couvercles et des inscriptions, à la vérité de l'époque romaine. Sept planches très-bien dessinées, sur une grande échelle, font saisir et en quelque sorte toucher de l'œil tous ces restes vénérables d'un passé plus ou moins éloigné de nous, soit dans leur réalité d'aujourd'hui, soit dans la restauration idéale qu'en essaye avec vraisemblance le jeune archéologue qui nous les a révélés plus complétement que personne avant lui. Il se plaît, après son exacte et savante description, à ressusciter en imagination du sein de ses ruines cette ville qui avait pour territoire l'île entière, et dont les destinées, sitôt commencées, ne furent pas sans gloire. « La ville de Thasos, dit-il, telle que l'on peut se la figurer d'après le site et d'après les ruines, devait présenter dans l'antiquité un aspect plein de charme et de grandeur. Au rivage, de nombreux vaisseaux, protégés à la fois contre la mer et contre l'ennemi par les digues et leurs tours, puis, en arrière, des quais tout animés de mouvement et de voix, des temples élevant leurs faîtes par-dessus la belle et sévère ligne des murailles, et la ville

montant, par une pente doucement inclinée, jusqu'au pied des hauteurs; là, sans doute parmi des jardins et des bois sacrés, les maisons et les édifices publics disposés par étages, et l'ensemble couronné par les tours de l'acropole et les colonnades du temple d'Hercule. Pour agrandir encore le tableau, par-dessus la colline qui portait les monuments de la cité s'apercevait dans le lointain le haut sommet du Saint-Elie, avec ses roches brillantes et les forêts qui pendent à ses flancs. »

Puis M. Perrot entreprend la reconnaissance archéologique de l'intérieur et des côtes de l'île dont il nous a si bien fait connaître la capitale, signalant partout les ruines, les vestiges des constructions antiques, des exploitations de mines et des carrières de marbre, là où il peut les retrouver. Le nom de la *Kynira* d'Hérodote existe encore avec des restes de l'antiquité dans l'est de l'île, mais non pas celui d'*Ænyra*, qui était voisine des mines d'or dont la trace, comme nous l'avons dit, paraît avoir complétement disparu. Plus au sud se présentent des noms inconnus aux anciens, mais qui n'en datent pas moins de l'antiquité, comme l'atteste leur physionomie, d'accord avec le caractère des ruines importantes ou curieuses que le voyageur y a découvertes et qu'il a dessinées aussi bien que celles de Thasos; ces noms sont ceux de *Témonia*, *Alki*, *Astris*, *Pothos*. Dans tous ces lieux il signale les traces d'une population active et nombreuse; c'est là surtout qu'on exploitait un marbre recherché, et, au voisinage des travaux, s'étaient formés naturellement de grands villages d'ouvriers ou de véritables bourgades, protégées par des forts et des tours de construction hellénique, dont les restes subsistent, quelquefois dans un état de conservation singulier. Non loin du cap d'*Alki*, où les carrières ont été débitées jusqu'au niveau de la mer, M. Perrot a rencontré confondus les débris d'un petit temple grec et ceux d'une église byzantine; il y a déterré une dalle portant une inscription qu'il a relevée, et une autre inscription, celle-ci métrique, sur un sarcophage colossal qu'il est parvenu à déblayer dans la seule fouille, malheureusement, qu'il ait pu faire. Sur les bords de la mer, plus à l'est, il a trouvé les restes d'un autre temple plus considérable que le premier. Il forme, au sujet de ces ruines et de tous ces vestiges d'habitations humaines, des conjectures sur l'état ancien de ces localités et sur leur histoire, qui nous ont paru très-probables et qui sont fort bien exprimées.

La population d'*Astris*, à la différence de celle d'*Alki* et de *Témonia*, paraît avoir été tout agricole. Là sont des puits dont les eaux arrosèrent jadis des terres fertiles et qui étaient entourés de maisons pressées. L'emplacement de deux bourgades différentes est marqué par des ruines de tours et de temples anciens, indépendamment des églises byzantines. A la suite de la longue vallée arrosée par le cours d'eau le plus considérable de l'île, et qui descend du village actuel de *Théologos* vers la mer, s'étend une des plus grandes plaines de tout le pays, qui avait également son bourg, à *Pothos*, nom resté aussi antique que les nombreux débris helléniques dont les environs sont semés. Enfin, entre *Kakyrachi*, village tout moderne, et *Soliro*, à l'ouest, M. Perrot a découvert, dans ses laborieuses recherches, les vestiges d'une exploitation minière remarquable et sûrement antique, dont aucun souvenir historique ne nous a été laissé, mais à sa place une légende bizarre et toute populaire sur l'usage auquel auraient servi les tours, évidemment destinées, comme les précédentes, à la défense de la côte et des bourgades qui s'élevaient dans le voisinage des mines.

Nous pouvons dire avec assurance, après en avoir si longuement trop longuement peut-être donné les preuves, que M. Perrot, comme M. Heuzey, a dignement répondu à l'attente de l'Académie par ce Mémoire sur l'île de Thasos, qui, aussi bien que le travail de son collègue sur l'Acarnanie, est appelé, nous le croyons, à prendre rang dans la science. Plus heureux même, en cela du moins, que M. Heuzey, il a pu terminer entièrement son ouvrage; il a fait plus encore, il y a annexé, sous le titre de *Pièces justificatives*, trois appendices qui ont leur intérêt divers et en partie leur nouveauté. Le premier et le plus important est une petite dissertation fort curieuse, où, en complétant par les communications de M. Comanoudis, professeur à l'Université d'Athènes, et par ses propres recherches, les Mémoires connus de MM. Thiersch et Stoddart, il a réuni, classé, commenté quarante sceaux imprimés sur des anses d'amphores thasiennes ou réputées provenir de Thasos, qui, sans avoir pour l'histoire et la chronologie le haut prix de ceux qu'ont donnés les amphores plus nombreuses de Rhodes et de Cnide, contiennent cependant des noms de magistrats et des symboles variés, dont le jeune savant a su tirer d'utiles notions. Les deux autres sont consacrés aux deux inscriptions trouvées à Alki, dont nous avons parlé. La première n'a guère d'importance;

elle est chrétienne, peu lisible et d'une orthographe un peu barbare, ne renfermant d'ailleurs qu'une formule bien connue et deux noms propres à peu près inintelligibles. La seconde, en vers élégiaques, mutilée en partie et assez incorrecte, que M. Perrot, malgré ses louables efforts, n'a pas réussi à restituer d'une manière satisfaisante, fait parler une jeune fille, une morte, qui, parmi les plaintes que lui arrache un trépas prématuré, les regrets de sa jeunesse coupée dans sa fleur, des parures de l'hyménée qu'elle ne connaîtra pas, exhale la pensée consolante de l'immortalité, peut-être, comme le conjecture l'interprète, empruntée aux mystères de Samothrace voisine; nous croirions plutôt à ceux de Déméter, dont le culte et les initiations avaient été de bonne heure portés à Thasos même.

Nous ne pouvons ni ne devons, à beaucoup près, nous étendre autant que nous venons de le faire sur le travail que nous a envoyé M. Hinstin, dans le courant du mois de juin, et qui n'est, à vrai dire, qu'un chapitre du Mémoire de seconde année que nous attendions de lui. L'an dernier, nous avions proposé à son intention une question qu'il avait souhaitée lui-même, et qu'il avait commencé à étudier, sur le système des défenses de l'Attique, tant au nord, vers le continent, que le long du littoral. Il devait relever le plan de toutes les places fortes, de tous les ouvrages avancés dont il subsiste des restes, depuis Éleusis jusqu'à Rhamnunte, ou même Oropos, et depuis Rhamnunte jusqu'au Pirée. Il devait les décrire, en les comparant aux forteresses du Péloponèse, rappeler les causes de leur établissement et faire leur histoire; nous avions même indiqué le point important et controversé de Décélie, comme devant être l'objet d'un examen spécial. Moins par sa faute que par celle de circonstances qui ont singulièrement abrégé la durée du séjour que nous avions espéré pour lui à Athènes, il n'a pu rédiger que la partie de ses recherches qui concerne les défenses du Pirée. Le sujet était loin d'être aussi neuf que plusieurs des autres parties de notre programme, et cependant il impliquait deux problèmes longtemps agités, et qui ne paraissent pas encore résolus de manière à défier tous les doutes : d'une part, la véritable position des ports de *Munychie*, de *Phalère*, de *Zéa*, et leur juste rapport avec le port multiple du *Pirée;* d'autre part, les *longs murs* qui reliaient avec Athènes, soit le Pirée, soit les principaux ports dépendant de la presqu'île, et protégés par la forteresse de Munychie;

ces *longs murs* cités chez les anciens, tantôt au singulier, tantôt au pluriel, tantôt comme deux, tantôt comme trois. M. Hinstin, en s'aidant d'une dissertation écrite en grec moderne de feu Ulrichs, professeur allemand de l'Université d'Athènes, dont il a adopté à peu près toutes les opinions, et des savants Mémoires latins d'O. Müller sur les fortifications d'Athènes, a sû faire néanmoins de ces questions épineuses, qu'il discute avec étendue, les textes à la main, et avec une parfaite connaissance des localités, une exposition qui ne manque ni d'intérêt, ni même, en quelques points, de nouveauté. Il a surtout fait servir l'histoire à l'éclaircissement de la topographie, toujours avec intelligence, quelquefois avec esprit et avec goût, quoique la rédaction précipitée de son travail y ait laissé des taches et des incorrections. Nous n'entrerons pas ici dans l'examen du fond de son système, vers lequel nous inclinons, et qui a pour lui de graves autorités modernes, non-seulement le célèbre historien de la Grèce, M. Grote, mais le savant géographe, M. Kiepert, plaçant aussi le port et le dème de Phalère à *Hagios Géorgios*, en dehors de la presqu'île de Munychie, le port de ce dernier nom à *Porto Phanari*, et Zéa, le principal port militaire de l'ancienne Athènes comme de la nouvelle, à *Porto Stratiotiki*, tous deux par conséquent sur la côte ouest de la baie de Phalère, et à l'est du grand bassin ou port du Pirée proprement dit (*Porto Dhrakoni*), avec ses petits bassins intérieurs, dont les deux ports de Munychie et de Zéa sont également distincts. Nous nous contenterons d'engager M. Hinstin, dont nous partageons aussi l'opinion, selon nous incontestable, sur l'existence réelle du troisième des longs murs, ou du mur intermédiaire, depuis Périclès, à reprendre en sous-œuvre sa dissertation, à la revoir, à la perfectionner. Il en fera ainsi l'une des parties les plus intéressantes du Mémoire complet sur les fortifications de l'Attique, que nous avons droit de réclamer de lui, et que nous n'avons pas cessé d'espérer de son amour pour la Grèce, comme de sa fidélité à ses engagements.

Nous avons le regret d'être obligés de dire que M. Thenon, moins que son collègue encore, et jusqu'à présent, s'est trouvé en état de payer sa dette de seconde année. Il avait formé, de concert avec M. Perrot, le projet d'étudier la grande et belle question que nous avions mise à l'ordre du jour, il y a deux ans : la topographie, l'histoire et l'archéologie de l'île de Crète. Tous deux s'étaient

d'avance partagé le travail de rédaction, selon leurs goûts respectifs : M. Perrot devait traiter la partie historique, M. Thenon se charger de la partie topographique et archéologique. Mais il fallait avant tout explorer de nouveau cette île si importante, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, et ils partirent tous deux, au commencement de cette année, pour s'acquitter de cette tâche préalable. Ils visitèrent ensemble la moitié occidentale de l'île, réservant l'orientale pour un voyage ultérieur. Ce second voyage, M. Thenon a eu le courage et l'honneur de l'exécuter, dans ces derniers mois, parmi des conjonctures graves et périlleuses que tout le monde connaît, et d'achever à lui seul l'exploration entière de la Crète. Il avait pour cela l'autorisation de M. le directeur de l'École, frappé de l'importance d'une pareille entreprise, du profit qu'elle pouvait valoir à la science, du lustre nouveau que le Mémoire considérable qui paraissait devoir en résulter ne pouvait manquer de répandre sur l'institution. Il croyait, en conséquence, pouvoir compter sur une troisième année de séjour à Athènes, qui lui eût permis d'élaborer à loisir les riches et nombreux matériaux qu'il lui a été donné de recueillir et dont un aperçu détaillé nous a été communiqué. Sur ce grand et vieux territoire de l'île de Crète, où ont passé tant de peuples, il y avait encore bien des découvertes à faire ; nous savons que MM. Perrot et Thenon en ont fait plus d'une ; que ce dernier, par exemple, a rapporté récemment plusieurs inscriptions inédites, dont quelques-unes d'une haute antiquité, et d'autres d'un grand intérêt pour l'histoire et la géographie. Que deviendront ces matériaux précieux dont il est difficile, pour ne pas dire impossible, de tirer tout le parti désirable loin de l'École d'Athènes ou des bibliothèques de Paris? Nous avons besoin d'espérer que M. Thenon, qui a déjà fait ses preuves, s'armera, comme M. Hinstin, non-seulement de résignation, mais d'ardeur et de persévérance à poursuivre son but. Nous espérons aussi que M. Perrot donnera l'exemple à son compagnon de voyage, en continuant à s'occuper de l'histoire de la Crète, jusqu'à la conquête sarrasine, qui devait être sa part dans la tâche commune et le sujet de son Mémoire de troisième année.

N'oublions pas, pour achever de rendre compte des travaux des membres de l'École pendant ces deux dernières années, n'oublions pas qu'à l'exemple de leurs prédécesseurs, MM. Beulé, Mézières et Bertrand, en 1850, MM. Heuzey, Thenon et Hinstin, les deux der-

niers guidés par l'expérience du premier, s'en allèrent, au mois de juin 1857, faire un voyage, ou plutôt une course archéologique dans le Péloponèse. Quelque rapide qu'ait été cette course, qui ne pouvait avoir pour but que la vue générale du pays et l'exploration d'un petit nombre de localités, elle n'est pas demeurée sans résultat pour la science. Les jeunes voyageurs, lors de leur passage à Sparte, recueillirent trois inscriptions qui venaient d'être découvertes dans le faubourg de Magoula, répondant à la partie occidentale de la ville antique, et qui rappellent à plusieurs égards les tables sacrées d'Olympie, copiées et expliquées par M. Beulé. Ce sont aussi les listes des membres d'un collége sacerdotal, mais ici bien inférieur, celui des *Ténariens*, nommés *Ténaristes* dans Hésychius, et qui célébraient les *Ténaries*, fête lacédémonienne en l'honneur de Posidon ou Neptune, si révéré au cap Ténare. Une quatrième inscription, beaucoup moins importante et purement funéraire, a été également relevée par ces messieurs à Sparte : c'est l'épitaphe d'un légionnaire, *Marc-Aurèle Alexis, fils de Théon*, qui avait servi contre les Perses, c'est-à-dire ici contre les Parthes, probablement dans l'expédition de Septime-Sévère, et qui avait reçu à sa naissance, selon l'usage du temps en Grèce, le nom de l'empereur Marc-Aurèle. Enfin MM. Heuzey, Thenon et Hinstin ont trouvé une double inscription, gravée sur les deux faces d'une seule et même pierre, dans une maison du village de Sinano, sur l'emplacement de l'ancienne Mégalopolis, et qui se rapporte sans aucun doute à cette ville, bien que son nom n'y soit pas marqué. Elle renferme, en deux parties qui se complètent l'une par l'autre, et en deux listes fort mutilées, chacune sur deux colonnes, un décret rendu *sous le greffier Nicératos*, dans une année qui reste incertaine ainsi que son point de départ, et qui déclare *bienfaiteurs de la ville les citoyens qui ont souscrit pour la construction des murailles*, et dont les noms suivent.

De quelle construction s'agit-il? Il était naturel de songer à la fondation même de Mégalopolis, œuvre de la grande pensée d'Épaminondas, en 371 avant Jésus-Christ, et à l'édification des murs de cette ville, nécessairement postérieure de quelques années. C'est l'idée à laquelle se sont arrêtés, en effet, nos jeunes épigraphistes; mais un maître plus expérimenté qu'eux, le savant président de notre Académie, qui n'a pas cessé en cette qualité de prendre une part active aux travaux de la Commission de l'École française

d'Athènes, même en cessant de figurer parmi ses membres, a remarqué au premier coup d'œil, dans cette inscription, la forme de l'A avec la barre intérieure brisée, forme qui ne se rencontre guère avant le commencement du second siècle avant notre ère. Il pense donc qu'il faut renoncer à voir ici un monument de la fondation même de Mégalopolis et de sa première enceinte. Très-probablement il s'agit de son rétablissement et de la construction d'une enceinte nouvelle, après que, ruinée par Cléomènes, qui la prit en 224, puis se relevant, quoique bien déchue, par l'intervention d'Aratus et des Achéens, elle put rebâtir ses murailles, mais sans doute dans des limites beaucoup moins étendues. Polybe, au reste, indique clairement, dans le cinquième livre de ses Histoires, cette construction nouvelle (τειχισμός), non pas, à proprement parler, cette reconstruction des murs de Mégalopolis, et c'est là le fait dont paraît témoigner l'inscription dont il s'agit, c'est là l'intérêt réel de la découverte. Nous n'avons, d'ailleurs, que des éloges à donner au commentaire dont les trois membres de l'École ont accompagné ces diverses inscriptions, et qui prouve d'une manière sensible les progrès qu'ils ont faits dans l'interprétation philologique et historique de cet ordre si précieux de monuments. Déjà l'Académie, dans sa séance du 15 mars dernier, avait exprimé sa satisfaction à cet égard, sur la communication immédiate que M. le Ministre de l'instruction publique avait bien voulu lui faire du travail de ces jeunes savants, ainsi qu'elle les a justement qualifiés. Depuis, et les inscriptions et le commentaire ont été, par l'ordre de M. le Ministre, publiés, le 5 juin dernier, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, et mériteraient de l'être encore ailleurs.

Voilà, Messieurs, ce que nous pouvons appeler l'état de situation, exact et fidèle, des travaux de l'École française d'Athènes. Nous avons voulu, cette année, vous en donner une analyse plus étendue, un jugement plus motivé encore qu'à l'ordinaire, parce que nous avons cru qu'il importait de mettre dans une complète évidence le mérite toujours croissant de ces travaux, de les faire connaître, dès à présent, autant qu'il nous était possible, à M. le Ministre de l'instruction publique, à l'Université, au monde savant. Nous le disons hautement, des Mémoires comme ceux de M. Heuzey, de M. Perrot, figureraient avec honneur dans notre recueil des Mémoires des savants étrangers. Non-seulement ils

ne sont point inférieurs à ceux de leurs devanciers, mais ils sont en progrès sur ceux-ci à plusieurs égards, et cela devait être : c'est le fruit naturel des exemples qu'ils ont reçus de leurs anciens, des traditions qui, depuis dix ans, se sont formées et fortifiées dans le sein de l'École, par l'émulation de tous ces jeunes esprits, par la succession même de tous ces travaux, par l'inspiration toujours plus efficace de la terre classique des sciences et des arts, à mesure qu'ils la connaissent et l'étudient plus assidûment dans ses ruines éloquentes et dans ses immortels souvenirs. Cette inspiration les suivra, comme elle a suivi leurs prédécesseurs, sur le sol de la patrie française, qui doit tant à la Grèce et à qui la Grèce doit tant; elle les soutiendra, les consolera au besoin. Ces exemples, cette tradition, ce caractère d'études élevées et solides dont l'École d'Athènes a jusqu'ici marqué ses disciples, ils les retrouveront mûris et agrandis autour d'eux par ceux qui les ont précédés, et que leurs succès, cette année encore, nous commandent de ne pas oublier : et M. Girard, qu'il ne m'est pas permis de louer, mais dont une parole si autorisée, si profondément ingénieuse, a fait valoir l'étude historique et oratoire sur Thucydide, couronnée par l'Académie française ; et M. Beulé, qui vient d'ajouter à sa belle description des monuments de l'acropole une savante monographie sur les monnaies d'Athènes; et M. Fustel de Coulanges, dont M. le Ministre de l'instruction publique, visant, pour ainsi dire, du même coup, notre jugement et celui de la Faculté des lettres de Paris, a récompensé l'excellent Mémoire sur l'île de Chio et la thèse sur l'historien Polybe en lui confiant une chaire d'histoire à Paris même. Que l'École d'Athènes prenne donc courage, qu'elle soit désormais aussi réservée que laborieuse, aussi prudente qu'énergique, et qu'elle espère plus que jamais dans son avenir, quelques nuages qui aient semblé récemment l'assombrir. La main qui l'a sauvée deux fois par deux décrets, dans des circonstances bien autrement graves que des erreurs passagères ou des fautes pardonnables, saura bien la raffermir sur ses bases en les élargissant, en lui donnant la grandeur qu'elle donne à toutes ses œuvres. L'École d'Athènes n'est pas seulement, aux yeux de l'Empereur comme à ceux de l'Institut, une mission scientifique permanente de la France en Grèce ; elle est comme la garde avancée de l'esprit français et de la civilisation française au berceau même de la civilisation européenne et à la porte de l'Orient.

M. Paulin Paris lit ensuite le rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France.

Messieurs,

Le grand nombre et la variété des ouvrages envoyés au concours des Antiquités nationales ont engagé votre Commission à parler de ces ouvrages, non pas suivant le degré de leur mérite ou de leur importance, mais, à quelques exceptions près, dans l'ordre des matières auxquelles ils appartiennent.

Les Mémoires, imprimés ou manuscrits, se rattachent aux *Antiquités gauloises*; — aux *Antiquités chrétiennes*; — à l'*Histoire des provinces et des villes*; — aux *Antiquités mérovingiennes, carlovingiennes et capétiennes*; — à des *Recherches de législation* et *de diplomatique*, — à la *Littérature du moyen âge*, et enfin à l'*Étude des anciennes mœurs*. Voici le résultat de l'examen approfondi que votre Commission a fait de ces productions d'un intérêt si divers.

1. Cinq brochures de M. le baron Chaudruc de Crazannes touchent à la numismatique gauloise et rappellent les qualités ordinaires et les défauts de l'auteur : une certaine difficulté d'exposition, un zèle pour le sujet traité qui en exagère l'importance. Toutefois, l'explication du cheval-enseigne représenté sur les monnaies gauloises, et celle d'une précieuse médaille des Volces Arécomiques, justifient la nouvelle mention honorable que la Commission accorde au digne correspondant octogénaire.

2. Deux brochures ont été envoyées par M. Martin Daussigny. C'est d'abord la *Description d'une voie romaine découverte à Lyon en* 1854, ou, comme aurait dit plus exactement l'auteur, un appendice à la description qu'il avait déjà donnée de cette découverte. La médaille de Lucilla, femme de Lucius Vérus, trouvée à une certaine profondeur, fait penser à M. Martin Daussigny que la construction de cette voie remontait au delà de l'année 184 de notre ère, date de la mort de Lucilla. M. Daussigny n'a pas aussi bien prouvé que l'antique *Lugdunum* dût former trois quartiers distincts, habités, le premier par les Gaulois, le second par les Grecs et le troisième par les Romains.

L'autre notice concerne l'inscription de Sabinus Aquila, autrefois publiée par le Père Ménestrier. C'est, après la table de Claude, la plus importante de toutes les inscriptions trouvées à Lyon. On

savait quelle maison devait la posséder ; mais l'honneur de l'avoir remise au jour et d'avoir décidé le propriétaire de la maison à l'offrir au musée de la ville appartient à M. Martin Daussigny, qui, d'ailleurs, a proposé au texte connu jusqu'à présent deux corrections qui paraissent judicieuses et d'une certaine importance.

3. M. Rossignol avait, dans le précédent concours, obtenu la seconde médaille pour une dissertation sur le véritable emplacement de l'*Alesia*, théâtre des derniers et glorieux efforts des Gaulois contre l'oppression romaine. Il présente cette année deux nouveaux ouvrages, le premier intitulé : *De l'oppidum chez les Celtes, à l'occasion d'une lettre sur l'Alesia de César*. C'est une réponse à l'un des derniers champions de l'*Alèse* de Franche-Comté contre l'*Alise* de Bourgogne. Sans nous prononcer absolument sur une question tant et si souvent débattue, la thèse soutenue par M. Rossignol a paru le mieux justifiée par le texte des Commentaires de César ; elle ajoute de nouvelles preuves à l'appui du résumé lumineux, approfondi de tous les éléments de la question, qu'un de nos grands recueils littéraires avait eu l'avantage de publier. M. Rossignol se contente ici de démontrer avec une remarquable précision que le mot *oppidum* a, dans cette partie des Commentaires, le sens qu'il a toujours eu dans la bonne latinité, et que les *Mandubiens*, citoyens d'*Alesia*, n'avaient pas été reçus dans une sorte de camp fortifié, mais qu'ils avaient été chassés de leur propre ville par l'armée de Vercingétorix.

Le second travail de M. Rossignol appartient à l'histoire moderne ; c'est la transcription des *Procès-verbaux de la visite des feux du bailliage de Dijon, après la bataille de Rocroy*. On peut, en étudiant ces documents, prendre une idée juste des ravages de la guerre et de l'état déplorable auquel était réduite cette partie de la Bourgogne après le passage et le long séjour des armées espagnole et française. De pareils morceaux n'ont pas besoin de commentaires ; il faut pourtant louer M. Rossignol d'avoir comparé le double chiffre de la population ancienne et moderne dans tous les lieux dont il est parlé dans ces procès-verbaux. Peut-être le rapprochement eût-il été plus juste et plus instructif s'il eût porté sur un des cantons de la France les plus éprouvés par les guerres de notre grande révolution ; mais enfin nous devons placer les documents que nous envoie M. Rossignol parmi ceux que l'historien du XVIIe siècle ne pourra plus se dispenser de consulter.

4. Nous revenons aux antiquités gauloises avec un rapport lu par M. de Ring à la *Société de conservation des monuments historiques de l'Alsace, sur une découverte de tombes celtiques, près d'Hildesheim.* L'appréciation des fragments d'armes, fibules et colliers trouvés dans les tombes, nous a paru judicieuse, mais nous ne saurions admettre l'origine latine que le savant professeur donne au mot *cercueil*, qui serait un souvenir du *cercle* symbolique dans lequel les Celtes enfermaient leurs morts. La plus ancienne forme de ce mot dans la langue française, *sarcus*, doit se rapporter à la bière, non pas au tumulus gaulois.

5. Nous avons dû regretter également dans le livre de M. Mathieu, *sur les Colonies et les Voies romaines en Auvergne*, un excessif entraînement vers les étymologies aventureuses. M. Mathieu a longuement étudié les antiquités de cette province ; il a dirigé des fouilles, exploré des tombeaux, constaté les traces de plusieurs grandes voies romaines ; mais il ne s'est pas assez défié de son imagination. Il a conclu de l'établissement incontesté d'anciennes colonies établies à Nîmes, à Lyon, que les Romains en avaient également formé sur le territoire d'*Augusto-Nemetum*, aujourd'hui Clermont-Ferrand. Les traces d'une ancienne voie, la découverte de bornes milliaires, d'ailleurs muettes, lui ont paru des preuves suffisantes de la fondation de ces anciennes colonies, et dès lors tous les noms de lieu de l'Auvergne ont à ses yeux justifié cette attribution hasardée. *Nemetum* est devenu le diminutif de *Nemus*, petite forêt druidique, et *Clermont* la hauteur *éclaircie*, débarrassée de la petite forêt. Ces deux explications ne sont pas à beaucoup près les plus hardies que renferme le volume de M. Mathieu ; il est vrai que, toutes graves qu'elles sont, de telles méprises sont ici rachetées par une bonne exposition de l'état de l'Auvergne sous les Romains, par une discussion lumineuse à l'occasion de plusieurs bornes milliaires qu'on s'obstinait à signaler en Auvergne comme autant de monuments druidiques; mais le but que l'auteur s'était proposé n'a pas été atteint, et le premier témoignage concluant en faveur de l'ancienne colonie romaine d'Augusto-Némétum est encore à trouver.

6. Nous passons aux recherches relatives aux antiquités chrétiennes avec M. l'abbé Canéto, qui nous a envoyé trois ouvrages : L'*Essai de Diplomatique à propos d'une charte auscitaine du XIII*e *siècle* est une leçon de paléographie telle qu'on pouvait l'attendre d'un

bon professeur élémentaire. La description du tombeau roman de saint Léothade fait ici double emploi ; c'est un chapitre détaché du troisième ouvrage : l'*Atlas monographique de la cathédrale d'Auch*. Cet atlas, ou plutôt cette histoire, est une œuvre sérieuse et recommandable. Par malheur, le monument auquel elle est consacrée n'a qu'une importance secondaire, au point de vue de l'architecture. Deux belles et grandes choses méritaient l'attention de l'antiquaire : le coloris des vitraux et le travail délicat des stalles ; or, l'*Atlas* reproduit seulement le dessin des vitraux, et l'idée que la lithographie nous donne des stalles est assez peu fidèle. Le texte a droit à nos éloges. M. l'abbé Canéto n'a rien négligé de ce qui touchait aux origines et aux accroissements successifs de la cathédrale d'Auch ; mais l'importance que le savant auteur attache au tombeau de saint Léothade est assurément exagérée. La forme s'en retrouve dans un grand nombre de monuments analogues exécutés en Italie, à Bordeaux, à Vienne, tantôt avant, tantôt après le XII[e] siècle. Telles sont les raisons qui ont empêché la Commission de placer dans les premiers rangs du concours ce bel ouvrage, exécuté à grands frais par les soins d'un antiquaire d'ailleurs très-distingué.

7. M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire de Soissons, nous a soumis six brochures de dates différentes. La *Notice sur l'église abbatiale d'Essomes* remonte à 1845. L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons*, qui vaut mieux, a été faite, en 1851, avec l'aide de M. de La Prairie. L'église, aujourd'hui conservée, semble remonter aux premières années du XIII[e] siècle ; elle allait tomber sous le marteau des démolisseurs quand M. l'évêque de Soissons la racheta de ses deniers et la rendit à la célébration des saints mystères, dont elle avait été privée depuis plus de soixante ans.

Le *Précis historique et archéologique de Vic-sur-Aisne* est de l'année 1854. Après avoir bien raconté les origines du bourg, du château et du prieuré, M. l'abbé Poquet publie le vieux poëme de la translation des reliques de sainte Léocadie, composé, sous le règne de Philippe-Auguste, par le célèbre auteur des *Miracles de la Vierge*, Gautier de Coincy. Les deux autres envois offrent une *Description de Notre-Dame de Soissons* et une *Promenade archéologique dans les environs de Soissons*. On doit louer ici un mélange assez heureux de souvenirs historiques et d'anecdotes bien choisies. Dans tous les opuscules de M. l'abbé Poquet, il est permis de

regretter la rapidité, l'insuffisance des recherches; mais les lieux sont curieusement visités, les monuments décrits avec un certain agrément de style que n'ont pas toujours les antiquaires plus exercés.

8. Les envois de M. Eugène Grésy, moins nombreux, sont le résultat d'études plus fortes et d'une érudition plus solide. C'est d'abord une bonne *Notice sur l'abbaye de Preuilly*, la cinquième fille de Cîteaux. Fondée par Thibaud le Grand, comte de Champagne, cette maison eut pour premier abbé le condisciple de saint Bernard. M. Grésy a comblé dans la liste des abbés quelques lacunes de la Gaule chrétienne, et, avant de nous dire ce qui reste aujourd'hui des anciennes constructions, il nous apprend ce qu'était l'édifice au temps de la prospérité de l'abbaye.

Dans un second travail, le même auteur donne la véritable attribution d'un nom de lieu que n'avait pas reconnu le savant éditeur du Cartulaire de Saint-Pierre de Chartres. Ce nom est *Lipperolles*, devenu plus tard *Lignires* et aujourd'hui *Lagenerie*. Le premier nom se trouvait dans un diplôme carlovingien; une épitaphe découverte dans l'église de Lagenerie, et ingénieusement rapprochée d'actes plus ou moins anciens, a démontré l'identité de ces trois formes du même nom de lieu.

9, 10, 11. Contentons-nous de nommer un faible *Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine*, et des *Recherches* non moins superficielles *sur la ville et les environs de Dinan*. Deux brochures *sur les monuments du Roussillon* et *sur les établissements monastiques de la même province* se trouvaient à leur place dans les Revues périodiques qui les avaient réclamées; mais peut-être leur estimable auteur eût-il bien fait de ne pas les envoyer au concours des Antiquités nationales, où elles ne pouvaient figurer qu'avec un grand désavantage.

12. L'*Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu*, au diocèse de Besançon, se compose de deux parties : la première nous fait connaître cette maison depuis l'époque de sa fondation, au XIIe siècle, jusqu'au moment de sa suppression, à la fin du XVIIIe. La Grâce-Dieu est du petit nombre des abbayes que les générations nouvelles ont laissé sortir de leurs ruines. Elle avait été fondée par saint Bernard; les trappistes la possèdent aujourd'hui sous le nom de *Notre-Dame de la Grâce-Dieu*. M. l'abbé Richard est ainsi naturellement conduit à nous parler des commencements et des accrois-

sements de l'ordre de la Trappe, avant et depuis la réforme du célèbre abbé de Rancé. Son livre est bien composé, bien écrit et d'un intérêt soutenu; mais la deuxième partie, qui raconte les pèlerinages forcés des religieux trappistes dans les dernières années du XVIIIe siècle, est étrangère à l'objet de ce concours.

13. L'*Essai historique* de M. de Longuemar *sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers* a plus d'importance à nos yeux. C'est une monographie complète de cette fameuse église dont les commencements touchent au berceau du christianisme dans les Gaules et dont l'histoire se lie aux principaux événements de l'époque mérovingienne. On sait que du haut des tours primitives de la basilique partit, en 507, le signal que Clovis attendait pour commencer la célèbre bataille de Vouillé. M. de Longuemar a surtout mis à profit la collection des chartes de Saint-Hilaire nouvellement publiée; des fragments de mosaïques et de peintures murales retrouvées par ceux qui président à la restauration de l'édifice lui ont permis de nous dire ce que l'église avait été et ce qui reste de son ancienne disposition. Peut-être la partie historique aurait-elle eu plus d'attrait si les éléments en avaient été mieux réunis; on doit aussi regretter un peu que l'auteur ait voulu tirer un double parti des chartes de Saint-Hilaire. Ce n'était pas dans un supplément de quelques pages qu'il pouvait donner une idée juste de l'état des mœurs poitevines au moyen âge et de la valeur comparative de nos anciennes monnaies.

14. Deux membres de la Société archéologique de Rambouillet, MM. Lucien Merlet et Auguste Moutié, ont entrepris, sous les auspices de notre savant confrère, M. le duc de Luynes, la réunion et la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay*, de l'ordre de Cîteaux. La première partie, qu'ils présentent aujourd'hui, forme deux volumes in-4°. Ce n'est pas le dépouillement d'une collection déjà faite : les documents étaient épars en vingt endroits; ils les ont distingués, en ont reconnu le caractère, ont ajouté de bonnes indications au nom des personnes et des lieux. L'ouvrage doit être accompagné d'une carte topographique, d'une introduction et de grandes tables. Une telle publication, préparée avec zèle et poursuivie avec courage, mérite assurément l'approbation de l'Académie; mais, avant de décerner aux auteurs une de ses récompenses les plus élevées, la Commission doit attendre que la dernière partie de ce grand ou-

vrage ait permis d'apprécier le mérite et la solidité des vues historiques des deux auteurs. — M. Lucien Merlet a de plus envoyé au concours deux curieuses dissertations : la première, *sur les Actes de l'état civil du pays Chartrain*, qui remontent, dans la paroisse de Saint-Saturnin, à l'année 1526; la seconde, *sur les Actes de l'état civil de Châteaudun*, qui commencent à l'année 1478. Voilà de véritables découvertes, car les premières indications du même genre retrouvées dans les églises de Paris sont moins anciennes de plus d'un siècle. Dans ces premiers registres la mention des décès précède de beaucoup celle des naissances, peut-être parce que la cérémonie du baptême était gratuite et que les inhumations ne l'étaient pas.

15. Troarn était une riche abbaye de bénédictins, fondée par les Montgommery du XIe siècle, à trois lieues de Caen. Le chambrier, un des principaux officiers de la communauté, avait des fonctions assez analogues à celles du grand chambellan ou chambrier de la maison de nos rois. Il devait pourvoir au vêtement des moines, à l'entretien des cellules, et, pour n'être pas distrait des devoirs de sa charge, il était dispensé de suivre les offices et d'observer la règle monastique. Grâce à ces beaux priviléges, il vivait en grand seigneur, oubliant rarement les dispenses et souvent les devoirs de sa charge. La belle maison de Goulet lui était inféodée et de là prenait le nom de la *Chambrerie*. C'est de ce fief de Goulet, et de ces vénérables et discrètes personnes, les cham-briers de Troarn, que M. de Caix nous présente une histoire qu'on peut, sans être du pays de sapience, lire avec un véritable plaisir. Il y a pourtant quelques inexactitudes dans le cours du récit; par exemple, l'auteur nous annonce un jugement dressé par un seigneur qui, dans l'affaire, aurait été juge et partie; or l'arrêt qu'il cite est rendu sur l'avis d'arbitres sages et désintéressés. Cette méprise a quelque gravité; elle prouve une fois de plus que, avant de signaler dans les anciens actes la violation des lois éternelles de la raison et de la justice, il faut y regarder de bien près.

16. Deux savants anglais, M. J.-M. Neale, garde du collége de Sackville, et M. G.-H. Forbes, vous ont adressé la première partie d'une collection des anciennes liturgies de l'Église gallicane, telles que les fournissent plusieurs manuscrits antérieurs à l'adoption du chant grégorien. La plupart de ces textes avaient été

déjà mis au jour par Flavius Illyricus, par le cardinal Thomasius, par Mabillon, par Muratori, par MM. Mone et Bunsen. Les nouveaux éditeurs ont accompagné ces liturgies d'un commentaire perpétuel; mais, pour juger de l'ensemble de leur travail, qui peut éclairer d'un grand jour les premiers siècles du christianisme, nous devons attendre la dissertation qu'ils nous promettent avec la dernière livraison.

17. Les *Recherches sur les origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, sont faites dans une intention toute différente et semblent mériter de vous arrêter plus longtemps.

L'auteur de ces recherches appartient à une école d'écrivains fort estimables dans leurs intentions, mais très-indulgents dans le choix de leurs moyens de conviction. Il s'agit pour eux de revendiquer en faveur des Gaules l'honneur d'avoir recueilli toutes les premières semences du christianisme, soit de la bouche des Apôtres soit des prêtres ordonnés par saint Pierre ou le premier saint Clément. Parmi les soldats de la nouvelle croisade, comme ils aiment eux-mêmes à se désigner, l'auteur du livre qui nous a été envoyé n'est pas assurément des moins intrépides. Sa façon d'argumenter offre au premier coup d'œil un grand appareil de force et de solidité. Il nous avertit d'abord que les faits dont il va rétablir l'autorité n'ont, divinement parlant, rien d'extraordinaire; puis il en conclut assez vite qu'ils sont vraisemblables, et enfin qu'ils portent avec eux tous les caractères de la vérité. Au premier rang de ces vérités il place l'apostolat de Lazare, ressuscité en Provence; en Auvergne la venue de saint Martial; à Paris la mission de saint Denis, et à Saintes celle de saint Eutrope, peu de temps après l'arrivée de saint Pierre à Rome. Et, cela posé, pourquoi saint Paul, qui, d'après un passage de saint Jérôme, semble avoir visité l'île de Bretagne, ne serait-il pas revenu par la France, pour conférer les pouvoirs qu'il tenait lui-même de saint Pierre à saint Trophime d'Arles, à saint Crescent de Vienne, à saint Paul de Narbonne, à saint Lin de Besançon? et s'il a fait tout cela, comme le suppose un peu gratuitement notre véhément auteur, on en devra conclure que les deux plus anciens historiens de l'Église de France, Sulpice Sévère et Grégoire de Tours, ont méconnu les origines de leurs propres Églises en affirmant que la Gaule n'avait pas reçu les lumières du christianisme avant le IIe siècle. Ainsi le livre que l'on vient soumettre à votre jugement

récuse le témoignage de ces graves et pieux historiens que l'Église a canonisés. A la tradition des neuf premiers siècles, constatée par Hincmar, l'auteur ne craint pas d'opposer ce qu'il appelle la tradition du XIe siècle; il soutient que Gatien de Tours, Sixte de Reims et Memmie de Châlons ont été envoyés par saint Pierre ou saint Clément, et qu'enfin, ici nous devons citer ses paroles : « *Dès le jour où le prince des Apôtres est devenu la pierre « fondamentale de l'Église, toutes les impulsions sont parties de Rome, « soleil immobile autour duquel gravite la chrétienté tout entière.* »

Messieurs, ces thèses pourraient ne vous sembler qu'un inconvenant jeu d'esprit si depuis quelques années elles n'avaient été présentées avec une certaine apparence d'autorité. Votre Commission déclare que les moyens d'argumentation employés ici ne sont pas à son usage. Déjà plusieurs fois, invitée à se prononcer sur cet étrange retour aux opinions du XIe siècle, elle s'y était refusée, et, si elle exprime enfin son jugement sur des matières qui ne sont pas exclusivement du ressort de la critique historique, c'est dans l'espoir qu'on cessera de la solliciter une autre fois.

18. Nous passerons avec bonheur de ces *Recherches sur les origines des Églises de Reims* à la *Vie des Saints de Franche-Comté*, excellent travail dû à la plume savante et réservée de MM. les professeurs du collége de Saint-François-Xavier de Besançon. C'est le premier essai de cette communauté, mais un essai que les bénédictins des deux derniers siècles n'auraient pas désavoué. On se tromperait en ne voyant dans leur ouvrage qu'un simple livre d'édification; il tient, par des liens étroits, à nos antiquités provinciales, et le plan que les auteurs ont adopté contribue surtout à lui donner une valeur historique. Ils ont formé trois groupes de leurs pieuses biographies. Les évêques de la province, c'est l'histoire de l'épiscopat primitif en Franche-Comté; les abbés et les moines, c'est l'étude des grandes maisons religieuses de Luxeuil, de Lure, de Gorze, de Remiremont, de Saint-Claude; enfin le groupe des saints de toute profession leur a permis d'ajouter beaucoup à ce que l'on savait de l'histoire des villes, des villages et des châteaux. Les faits sont puisés aux meilleures sources et acceptés par les hagiographes les moins crédules, tels que les Mabillon, les Tillemont, les Sainte-Marthe, ceux que l'ouvrage précédent place dans la « tourbe des prétendus savants. » De plus, les manuscrits des grandes collections, les archives publiques et particulières ont

été mises à contribution, pour donner de la solidité à tous ces récits dans lesquels l'imagination prend toujours un peu, quoi qu'on fasse, la place de la froide raison et de la critique sévère. L'histoire des saints de la Franche-Comté méritait donc à plusieurs titres de figurer dans le concours et d'y obtenir un des rangs les plus honorables. Tel a du moins été l'avis unanime de votre Commission.

19. Le livre suivant, *la Paix ou la Trêve de Dieu, histoire des premiers développements du tiers-état par l'Église et les associations*, a longtemps soutenu sans trop d'inégalité le parallèle avec les *Saints de la Franche-Comté*. M. Semichon a voulu démontrer que, dans ce qu'on appelle affranchissement du tiers-état, l'action principale avait appartenu à l'Église, qui, en instituant dès le xe siècle la Paix de Dieu, et dans le xie la Trêve de Dieu, avait donné naissance aux associations qui réclamèrent pour le faible des droits et pour le puissant des devoirs. Ces associations auraient conduit à la commune. Ainsi l'Église, avant les pouvoirs séculiers, aurait fondé la bourgeoisie, aurait appelé le tiers-état à la jouissance de ces libertés municipales dont nos cités furent longtemps si fières et si jalouses. La thèse de M. Semichon est justifiée par des témoignages nombreux et solides; il s'en faut pourtant qu'elle soit à l'abri de toute espèce d'attaque. L'auteur semble souvent confondre le double sens du même mot pour s'en faire une arme plus tranchante, comme celui de *concilium*, qu'il traduit par *concile*, même quand il répond avec plus d'exactitude à ce que l'on entend par le conseil de barons, parlement de laïques. Dans la disposition des preuves, dans la discussion des faits, l'on regrette un certain désordre qui peut faire perdre de vue les véritables objections, mais en même temps la vigueur et la solidité des conclusions. Le système de M. Semichon aurait donc gagné d'être exposé d'une façon moins absolue; mais, à tout prendre, le livre est assurément un des plus remarquables du concours.

20. Nous avons passé en revue tous les ouvrages qui se rapportaient aux communautés religieuses; nous arrivons à l'histoire des provinces, des villes, des châteaux. Laissons d'abord de côté deux volumes in-4° des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, car *l'Introduction de Dom Grenier à l'histoire de cette province* appartient au siècle précédent, et le vénérable bénédictin n'a plus besoin de nos encouragements. Ce grand travail est accompagné

d'une courte et judicieuse préface telle qu'on pouvait l'attendre des deux savant éditeurs, MM. Charles Dufour et S. Garnier.

21. Le modèle que nous croyons devoir proposer à tous nos antiquaires est la *Statistique monumentale du Calvados*, dont M. de Caumont envoie cette année la troisième partie, consacrée aux deux arrondissements de Vire et de Bayeux. Comme dans les précédents volumes, nous voyons passer sous nos yeux toutes les communes de ces deux importantes sous-préfectures. La forme ancienne des noms est rapprochée de la forme moderne ; nous apprenons ce que le lieu fut autrefois, ce qu'il est aujourd'hui, bourg, ville ou village, seigneurie, bailliage, abbaye, commanderie. Nous comparons l'ancienne et la nouvelle population ; nous faisons connaissance avec le patron de la paroisse, avec les monuments civils ou religieux, détruits ou conservés. Nous savons quelles familles ont possédé la seigneurie, quels personnages distingués, quels souvenirs historiques recommandent chaque localité. A chaque page des gravures sur bois qui rappellent les détails curieux des édifices, les inscriptions, les pierres tumulaires, les armoiries. La devise de l'auteur semble être : *Ni trop ni trop peu*. Sans doute il a trouvé de bons auxiliaires dans M. Bouet le dessinateur, dans les membres de tant de Sociétés savantes à la reconnaissance desquelles il s'est créé d'incontestables droits ; mais le plan, le choix, la disposition des matériaux appartiennent au savant antiquaire normand, et nous faisons des vœux pour que tous les départements de la France soient un jour dotés d'une statistique monumentale comparable à celle que possède aujourd'hui le Calvados.

22. Vingt pages auraient suffi pour nous dire comment la petite ville de Cassis, près Marseille, s'élevait aujourd'hui sur l'emplacement du *Carcedis portus* de l'Itinéraire d'Antonin, comment il ne restait aucunes traces d'un château féodal construit vers le XIVe siècle par la maison de Baux, et comment les carrières voisines semblaient avoir été exploitées dès le temps de la domination romaine. M. Alfred Saurel nous a dit cela ; mais il faut le chercher dans les trois cents pages de la *Statistique de la commune de Cassis*. On sent ici, comme dans la plupart de nos histoires locales, le défaut de mesure. Cassis, nous répondra M. Saurel, ne pouvait à lui seul offrir la matière d'un volume : eh bien ! ne faites donc pas de volume.

23. Le modèle offert par M. de Caumont a été suivi de plus près par M. le comte de La Ferrière-Percy, dans l'*Histoire du canton d'Athis, département de l'Orne*. Ce canton ne renferme que seize communes et près de dix mille habitants. On y chercherait même inutilement un seul édifice auquel pût s'attacher un véritable intérêt archéologique. L'auteur a dû suppléer à l'aridité de son sujet en s'emparant avec une rare sagacité de tout ce qui, de loin ou de près, pouvait s'y rapporter. Il y a dans le canton d'Athis quelques centaines de disciples de Calvin : il a fait une étude sérieuse sur le protestantisme de la basse Normandie. Athis renferme plusieurs filatures : M. de la Ferrière nous a fait connaître les commencements et les progrès de l'industrie des toiles et du coton dans toute la province. D'ailleurs on peut dire que l'élégant écrivain a dit le dernier mot sur les familles de quelque considération et sur les écrivains que pouvait revendiquer le canton d'Athis, tels que le sieur de Chandeville, neveu de Malherbe, agréable poëte des premières années du XVIIe siècle, et Vasteville de Montchrétien, mauvais garçon, grand duelliste et séditieux de la pire espèce. A ce volume M. le comte de La Ferrière a joint une *Étude sur la famille normande de La Boderie*. C'est un chapitre important distrait de l'histoire du canton d'Athis, longtemps habité par cette famille. L'auteur excelle à raconter les bons et honnêtes secrets du foyer domestique ; d'ailleurs la famille des Lefèvre la Boderie méritait une histoire particulière : elle était représentée dès la fin du XVIe siècle par trois frères éminents, les deux premiers, savants orientalistes, le troisième, homme d'État, chargé de hautes et nombreuses missions diplomatiques, qu'il remplit avec un talent égal à son noble caractère. A ces personnages viennent se joindre les noms d'un agréable poëte, Guy le Fèvre, et de Mme Arnauld d'Andilly, fille de La Boderie, l'ambassadeur. M. de la Ferrière s'est ainsi vu forcé de toucher aux questions de jansénisme ; mais il l'a fait avec une grande sobriété, comme s'il eût craint de s'exposer à répéter ce que d'autres grands écrivains de notre temps avaient déjà dit sur le même sujet et pourraient dire encore.

24. Ces recherches sur les familles nobles du petit canton d'Athis nous conduisent aux envois relatifs à la science autrefois tant prisée du héraut d'armes. La recherche des armoiries fait partie des études archéologiques, puisqu'elle a souvent permis de

reconnaître l'âge, le caractère et l'intention des monuments. Votre Commission avait, dans un précédent concours, accordé la première de ses mentions très-honorables à M. Bouillet, de Clermont-Ferrand, pour son *Grand Nobiliaire d'Auvergne*. Le même auteur envoie cette année deux ouvrages : d'abord le *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne* : c'est le complément du *Nobiliaire;* puis l'*Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne, accompagnée des armoiries que portaient ces communautés*. Nous trouvons ici l'analyse des statuts de chaque corporation, l'histoire de leur réunion à d'autres confréries, le nom des patrons, le dessin colorié des bannières ; mais nous regrettons un abus de considérations générales que ne rachètent pas toujours la correction de la forme ou lanouveauté du fond. Le sujet était bien choisi ; il pouvait être mieux traité.

25. Quant à l'*Armorial du Bourbonnais*, envoyé par M. le comte Georges de Soultrait, c'est un livre bien fait, dont les antiquaires pourront tirer un grand profit. L'auteur ne prétend pas ici caresser de petites vanités ; il sait que les symboles héraldiques étaient autrefois de droit commun et n'avaient pas de lien essentiel avec la noblesse de race. Autrefois il n'était pas un marchand, un chapelain, un barbier, qui ne fît usage d'un seing armorié ; mais Louis XIV, en attribuant à l'État le droit fiscal de constater les armoiries, transforma en une sorte de privilége l'innocente liberté, jusque-là commune à tous, de choisir son cachet et sa devise. M. de Soultrait a visité tous les lieux, toutes les maisons pour ainsi dire de l'ancien Bourbonnais ; il a relevé toutes les figures héraldiques que le verre, le marbre, le bois, la pierre, la cire et les métaux avaient conservées, et de cette riche moisson il a formé son *Armorial*. Il dit où se trouve chaque pièce, l'âge et le caractère des monuments qui les fournissent, si les familles sont ou ne sont pas éteintes. Quelques opinions de l'auteur pourront étonner ceux qui se piquent de bien connaître toutes les profondeurs du blason ; mais enfin l'*Armorial du Bourbonnais* n'en doit pas moins être signalé comme le meilleur moyen de réconcilier les curiosités héraldiques avec la saine érudition.

26. Revenons aux travaux qui se rapportent à l'histoire des villes et des provinces, et commençons par les *Études d'histoire et de topographie de l'Algérie*, par M. Azéma de Montgravier, correspondant de l'Académie. Le *Dahra* est une contrée montueuse com-

23. Le modèle offert par M. de Caumont a été suivi de plus près par M. le comte de La Ferrière-Percy, dans l'*Histoire du canton d'Athis, département de l'Orne*. Ce canton ne renferme que seize communes et près de dix mille habitants. On y chercherait même inutilement un seul édifice auquel pût s'attacher un véritable intérêt archéologique. L'auteur a dû suppléer à l'aridité de son sujet en s'emparant avec une rare sagacité de tout ce qui, de loin ou de près, pouvait s'y rapporter. Il y a dans le canton d'Athis quelques centaines de disciples de Calvin : il a fait une étude sérieuse sur le protestantisme de la basse Normandie. Athis renferme plusieurs filatures : M. de la Ferrière nous a fait connaître les commencements et les progrès de l'industrie des toiles et du coton dans toute la province. D'ailleurs on peut dire que l'élégant écrivain a dit le dernier mot sur les familles de quelque considération et sur les écrivains que pouvait revendiquer le canton d'Athis, tels que le sieur de Chandeville, neveu de Malherbe, agréable poëte des premières années du XVIIe siècle, et Vasteville de Montchrétien, mauvais garçon, grand duelliste et séditieux de la pire espèce. A ce volume M. le comte de La Ferrière a joint une *Étude sur la famille normande de La Boderie*. C'est un chapitre important distrait de l'histoire du canton d'Athis, longtemps habité par cette famille. L'auteur excelle à raconter les bons et honnêtes secrets du foyer domestique ; d'ailleurs la famille des Lefèvre la Boderie méritait une histoire particulière : elle était représentée dès la fin du XVIe siècle par trois frères éminents, les deux premiers, savants orientalistes, le troisième, homme d'État, chargé de hautes et nombreuses missions diplomatiques, qu'il remplit avec un talent égal à son noble caractère. A ces personnages viennent se joindre les noms d'un agréable poëte, Guy le Fèvre, et de Mme Arnauld d'Andilly, fille de La Boderie, l'ambassadeur. M. de la Ferrière s'est ainsi vu forcé de toucher aux questions de jansénisme ; mais il l'a fait avec une grande sobriété, comme s'il eût craint de s'exposer à répéter ce que d'autres grands écrivains de notre temps avaient déjà dit sur le même sujet et pourraient dire encore.

24. Ces recherches sur les familles nobles du petit canton d'Athis nous conduisent aux envois relatifs à la science autrefois tant prisée du héraut d'armes. La recherche des armoiries fait partie des études archéologiques, puisqu'elle a souvent permis de

reconnaître l'âge, le caractère et l'intention des monuments. Votre Commission avait, dans un précédent concours, accordé la première de ses mentions très-honorables à M. Bouillet, de Clermont-Ferrand, pour son *Grand Nobiliaire d'Auvergne*. Le même auteur envoie cette année deux ouvrages : d'abord le *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne* : c'est le complément du *Nobiliaire;* puis l'*Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne, accompagnée des armoiries que portaient ces communautés*. Nous trouvons ici l'analyse des statuts de chaque corporation, l'histoire de leur réunion à d'autres confréries, le nom des patrons, le dessin colorié des bannières ; mais nous regrettons un abus de considérations générales que ne rachètent pas toujours la correction de la forme ou la nouveauté du fond. Le sujet était bien choisi ; il pouvait être mieux traité.

25. Quant à l'*Armorial du Bourbonnais*, envoyé par M. le comte Georges de Soultrait, c'est un livre bien fait, dont les antiquaires pourront tirer un grand profit. L'auteur ne prétend pas ici caresser de petites vanités ; il sait que les symboles héraldiques étaient autrefois de droit commun et n'avaient pas de lien essentiel avec la noblesse de race. Autrefois il n'était pas un marchand, un chapelain, un barbier, qui ne fît usage d'un seing armorié ; mais Louis XIV, en attribuant à l'État le droit fiscal de constater les armoiries, transforma en une sorte de privilége l'innocente liberté, jusque-là commune à tous, de choisir son cachet et sa devise. M. de Soultrait a visité tous les lieux, toutes les maisons pour ainsi dire de l'ancien Bourbonnais ; il a relevé toutes les figures héraldiques que le verre, le marbre, le bois, la pierre, la cire et les métaux avaient conservées, et de cette riche moisson il a formé son *Armorial*. Il dit où se trouve chaque pièce, l'âge et le caractère des monuments qui les fournissent, si les familles sont ou ne sont pas éteintes. Quelques opinions de l'auteur pourront étonner ceux qui se piquent de bien connaître toutes les profondeurs du blason ; mais enfin l'*Armorial du Bourbonnais* n'en doit pas moins être signalé comme le meilleur moyen de réconcilier les curiosités héraldiques avec la saine érudition.

26. Revenons aux travaux qui se rapportent à l'histoire des villes et des provinces, et commençons par les *Études d'histoire et de topographie de l'Algérie*, par M. Azéma de Montgravier, correspondant de l'Académie. Le *Dahra* est une contrée montueuse com-

cieuse; il fait sentir l'intérêt des pièces qu'il analyse, sans en exagérer l'importance. Au travail de cet honorable archiviste nous joignons celui de M. Deschamps de Pas, qui nous a envoyé une dissertation sur les *Sceaux des comtes d'Artois*, de 1236 à 1382. Ces sceaux, d'un excellent travail, sont parfaitement conservés dans le dépôt des archives de Saint-Omer, et M. de Pas a fait graver avec le plus grand soin ceux qui présentaient le plus d'intérêt sous le double point de vue de l'art et de l'histoire. Nous regrettons qu'une certaine négligence de style et quelques fortes méprises de chronologie déparent un peu cet estimable travail.

33. Un autre savant archiviste, M. Charles de Beaurepaire, ayant comparé les anciens manuscrits et les éditions du *Coutumier de la Viçomté de l'eau de Rouen*, reconnut dans les manuscrits de nombreuses variantes et dans les éditions des lacunes assez graves. Il en prépara un meilleur texte, auquel il joignit celui des anciennes coutumes d'Oléron, en faisant précéder l'un et l'autre d'une étude intéressante sur l'ancienne juridiction connue sous le nom de la *Vicomté de l'eau*. Ce livre prendra rang dans la bibliothèque des jurisconsultes. La lecture en eût été plus attrayante si l'auteur, au lieu de faire une histoire de la *Vicomté de l'eau*, eût présenté le résultat de ses recherches sous la forme d'un commentaire perpétuel; il eût ainsi prévenu d'inévitables redites. D'ailleurs on reconnaît encore ici l'influence salutaire de notre École des Chartes. La critique marche constamment guidée par le flambeau des cartulaires et de tous les instruments publics. Il faut seulement avertir, non pas M. de Beaurepaire, mais en général les nouveaux diplomatistes, que tous les actes dont la réunion forme un cartulaire ne sont pas, pour cela seul, nécessaires à l'avancement des études historiques, et qu'un certain nombre, ceux-là surtout qui n'offrent que des répétitions, pourraient demeurer inédits sans trop d'inconvénient. Les cartulaires sont une source à laquelle on fait bien de recourir, mais que peut-être il ne faudrait pas épuiser.

34. Si M. Melleville avait accordé plus de place aux antiquités monumentales dans le *Dictionnaire historique, géographique et généalogique du département de l'Aisne*, nous aurions mis sans la moindre hésitation son livre au premier rang du concours. On y trouve, en effet, les renseignements les plus exacts sur tous les

lieux du département, sur la population, l'ancien et le nouvel état des communes. Pour arriver à de si bons résultats il a fallu de longues années de recherches et d'examen : M. Melleville a pourtant donné généralement trop peu d'attention aux questions archéologiques. Des notices précédemment publiées sur les châteaux de Coucy, de Montaigu, de Pierrepont, et sur les églises de Laon, ne pouvaient le dispenser de décrire ici les autres curieux monuments que possède en si grand nombre le département de l'Aisne. Nous ne blâmerons pas le soin que l'auteur a pris de joindre à son travail la gravure des armoiries de toutes les anciennes familles du pays ; mais pourtant le moindre trait d'église ou de forteresse romane ou ogivale, le moindre *fac-simile* de pierre ou d'inscription tumulaire auraient été bien mieux notre affaire. Par exemple, on retrouve dans l'église de Nogent-l'Artaut la tombe du fondateur de cette petite ville : c'est un monument curieux de l'art du XIIe siècle. Avant notre grande révolution, chaque nouvelle mariée venait, le lendemain de ses noces, baiser la tête figurée sur cette pierre ; et si l'on tient à savoir comment maître Ertaut était devenu le patron des jeunes mariées de Nogent, Joinville va nous l'apprendre :

Ertaus de Nogent, dit-il, *fu le borgois du monde que le comte Henri le Large créoit le plus, et tant fu riches que il fist de ses deniers le chastel de Nogent l'Ertaut. Or advint, un jour, que le comte Henri descendi de ses salles de Troies pour aller oïr messe à Saint-Étienne. Au pié des degrés s'agenoilla un povre chevalier. Sire, fit-il, je vous pri pour Dieu que me donés du vostre, par quoi je puisse marier mes deus filetes que vées-ci. Ertaus, qui aloit derrieres le comte, dit au povre chevalier : Sire chevalier, vous ne faites mie que courtois quant demandés à monseigneur; il a tant doné que il n'a més à doner. Le large comte se tourna lors vers Ertaus. Sire vilain, dist-il, vous ne dites mie voir que je n'ai més que doner; si ai-je bien vous-meismes. Tenés, sire chevalier, je le vous done et serai vostre garant. Le chevalier ne fu pas esbahi ; il prist Ertaut par la chappe, et dist quil ne le lairoit que il n'eust finé à li, et Ertaus fina de cinc cens livres, dont furent mariées les deus filles du povre chevalier.*

Eh bien! cette tombe d'Ertaut, que le temps et les révolutions ont respectée et qui représente un souvenir précieux des mœurs anciennes, méritait assurément de figurer dans le livre de M. Melleville à meilleur titre que la plupart des armoiries de familles

été mises à contribution, pour donner de la solidité à tous ses récits dans lesquels l'imagination prend toujours un peu, quoi qu'on fasse, la place de la froide raison et de la critique sévère. L'histoire des saints de la Franche-Comté méritait donc à plusieurs titres de figurer dans le concours et d'y obtenir un des rangs les plus honorables. Tel a du moins été l'avis unanime de votre Commission.

19. Le livre suivant, *la Paix ou la Trève de Dieu, histoire des premiers développements du tiers-état par l'Église et les associations*, a longtemps soutenu sans trop d'inégalité le parallèle avec les *Saints de la Franche-Comté*. M. Semichon a voulu démontrer que, dans ce qu'on appelle affranchissement du tiers-état, l'action principale avait appartenu à l'Église, qui, en instituant dès le xe siècle la Paix de Dieu, et dans le xie la Trève de Dieu, avait donné naissance aux associations qui réclamèrent pour le faible des droits et pour le puissant des devoirs. Ces associations auraient conduit à la commune. Ainsi l'Église, avant les pouvoirs séculiers, aurait fondé la bourgeoisie, aurait appelé le tiers-état à la jouissance de ces libertés municipales dont nos cités furent longtemps si fières et si jalouses. La thèse de M. Semichon est justifiée par des témoignages nombreux et solides; il s'en faut pourtant qu'elle soit à l'abri de toute espèce d'attaque. L'auteur semble souvent confondre le double sens du même mot pour s'en faire une arme plus tranchante, comme celui de *concilium*, qu'il traduit par *concile*, même quand il répond avec plus d'exactitude à ce que l'on entend par le conseil de barons, parlement de laïques. Dans la disposition des preuves, dans la discussion des faits, l'on regrette un certain désordre qui peut faire perdre de vue les véritables objections, mais en même temps la vigueur et la solidité des conclusions. Le système de M. Semichon aurait donc gagné d'être exposé d'une façon moins absolue; mais, à tout prendre, le livre est assurément un des plus remarquables du concours.

20. Nous avons passé en revue tous les ouvrages qui se rapportaient aux communautés religieuses; nous arrivons à l'histoire des provinces, des villes, des châteaux. Laissons d'abord de côté deux volumes in-4° des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, car *l'Introduction de Dom Grenier à l'histoire de cette province* appartient au siècle précédent, et le vénérable bénédictin n'a plus besoin de nos encouragements. Ce grand travail est accompagné

d'une courte et judicieuse préface telle qu'on pouvait l'attendre des deux savant éditeurs, MM. Charles Dufour et S. Garnier.

21. Le modèle que nous croyons devoir proposer à tous nos antiquaires est la *Statistique monumentale du Calvados*, dont M. de Caumont envoie cette année la troisième partie, consacrée aux deux arrondissements de Vire et de Bayeux. Comme dans les précédents volumes, nous voyons passer sous nos yeux toutes les communes de ces deux importantes sous-préfectures. La forme ancienne des noms est rapprochée de la forme moderne ; nous apprenons ce que le lieu fut autrefois, ce qu'il est aujourd'hui, bourg, ville ou village, seigneurie, bailliage, abbaye, commanderie. Nous comparons l'ancienne et la nouvelle population ; nous faisons connaissance avec le patron de la paroisse, avec les monuments civils ou religieux, détruits ou conservés. Nous savons quelles familles ont possédé la seigneurie, quels personnages distingués, quels souvenirs historiques recommandent chaque localité. A chaque page des gravures sur bois qui rappellent les détails curieux des édifices, les inscriptions, les pierres tumulaires, les armoiries. La devise de l'auteur semble être : *Ni trop ni trop peu*. Sans doute il a trouvé de bons auxiliaires dans M. Bouet le dessinateur, dans les membres de tant de Sociétés savantes à la reconnaissance desquelles il s'est créé d'incontestables droits ; mais le plan, le choix, la disposition des matériaux appartiennent au savant antiquaire normand, et nous faisons des vœux pour que tous les départements de la France soient un jour dotés d'une statistique monumentale comparable à celle que possède aujourd'hui le Calvados.

22. Vingt pages auraient suffi pour nous dire comment la petite ville de Cassis, près Marseille, s'élevait aujourd'hui sur l'emplacement du *Carcedis portus* de l'Itinéraire d'Antonin, comment il ne restait aucunes traces d'un château féodal construit vers le XIVe siècle par la maison de Baux, et comment les carrières voisines semblaient avoir été exploitées dès le temps de la domination romaine. M. Alfred Saurel nous a dit cela ; mais il faut le chercher dans les trois cents pages de la *Statistique de la commune de Cassis*. On sent ici, comme dans la plupart de nos histoires locales, le défaut de mesure. Cassis, nous répondra M. Saurel, ne pouvait à lui seul offrir la matière d'un volume : eh bien ! ne faites donc pas de volume.

23. Le modèle offert par M. de Caumont a été suivi de plus près par M. le comte de La Ferrière-Percy, dans l'*Histoire du canton d'Athis, département de l'Orne*. Ce canton ne renferme que seize communes et près de dix mille habitants. On y chercherait même inutilement un seul édifice auquel pût s'attacher un véritable intérêt archéologique. L'auteur a dû suppléer à l'aridité de son sujet en s'emparant avec une rare sagacité de tout ce qui, de loin ou de près, pouvait s'y rapporter. Il y a dans le canton d'Athis quelques centaines de disciples de Calvin : il a fait une étude sérieuse sur le protestantisme de la basse Normandie. Athis renferme plusieurs filatures : M. de la Ferrière nous a fait connaître les commencements et les progrès de l'industrie des toiles et du coton dans toute la province. D'ailleurs on peut dire que l'élégant écrivain a dit le dernier mot sur les familles de quelque considération et sur les écrivains que pouvait revendiquer le canton d'Athis, tels que le sieur de Chandeville, neveu de Malherbe, agréable poëte des premières années du XVIIe siècle, et Vasteville de Montchrétien, mauvais garçon, grand duelliste et séditieux de la pire espèce. A ce volume M. le comte de La Ferrière a joint une *Étude sur la famille normande de La Boderie*. C'est un chapitre important distrait de l'histoire du canton d'Athis, longtemps habité par cette famille. L'auteur excelle à raconter les bons et honnêtes secrets du foyer domestique ; d'ailleurs la famille des Lefèvre la Boderie méritait une histoire particulière : elle était représentée dès la fin du XVIe siècle par trois frères éminents, les deux premiers, savants orientalistes, le troisième, homme d'État, chargé de hautes et nombreuses missions diplomatiques, qu'il remplit avec un talent égal à son noble caractère. A ces personnages viennent se joindre les noms d'un agréable poëte, Guy le Fèvre, et de Mme Arnauld d'Andilly, fille de La Boderie, l'ambassadeur. M. de la Ferrière s'est ainsi vu forcé de toucher aux questions de jansénisme ; mais il l'a fait avec une grande sobriété, comme s'il eût craint de s'exposer à répéter ce que d'autres grands écrivains de notre temps avaient déjà dit sur le même sujet et pourraient dire encore.

24. Ces recherches sur les familles nobles du petit canton d'Athis nous conduisent aux envois relatifs à la science autrefois tant prisée du héraut d'armes. La recherche des armoiries fait partie des études archéologiques, puisqu'elle a souvent permis de

reconnaître l'âge, le caractère et l'intention des monuments. Votre Commission avait, dans un précédent concours, accordé la première de ses mentions très-honorables à M. Bouillet, de Clermont-Ferrand, pour son *Grand Nobiliaire d'Auvergne*. Le même auteur envoie cette année deux ouvrages : d'abord le *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne* : c'est le complément du *Nobiliaire;* puis l'*Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne, accompagnée des armoiries que portaient ces communautés*. Nous trouvons ici l'analyse des statuts de chaque corporation, l'histoire de leur réunion à d'autres confréries, le nom des patrons, le dessin colorié des bannières; mais nous regrettons un abus de considérations générales que ne rachètent pas toujours la correction de la forme ou lanouveauté du fond. Le sujet était bien choisi ; il pouvait être mieux traité.

25. Quant à l'*Armorial du Bourbonnais*, envoyé par M. le comte Georges de Soultrait, c'est un livre bien fait, dont les antiquaires pourront tirer un grand profit. L'auteur ne prétend pas ici caresser de petites vanités ; il sait que les symboles héraldiques étaient autrefois de droit commun et n'avaient pas de lien essentiel avec la noblesse de race. Autrefois il n'était pas un marchand, un chapelain, un barbier, qui ne fît usage d'un seing armorié; mais Louis XIV, en attribuant à l'État le droit fiscal de constater les armoiries, transforma en une sorte de privilége l'innocente liberté, jusque-là commune à tous, de choisir son cachet et sa devise. M. de Soultrait a visité tous les lieux, toutes les maisons pour ainsi dire de l'ancien Bourbonnais ; il a relevé toutes les figures héraldiques que le verre, le marbre, le bois, la pierre, la cire et les métaux avaient conservées, et de cette riche moisson il a formé son *Armorial*. Il dit où se trouve chaque pièce, l'âge et le caractère des monuments qui les fournissent, si les familles sont ou ne sont pas éteintes. Quelques opinions de l'auteur pourront étonner ceux qui se piquent de bien connaître toutes les profondeurs du blason ; mais enfin l'*Armorial du Bourbonnais* n'en doit pas moins être signalé comme le meilleur moyen de réconcilier les curiosités héraldiques avec la saine érudition.

26. Revenons aux travaux qui se rapportent à l'histoire des villes et des provinces, et commençons par les *Études d'histoire et de topographie de l'Algérie*, par M. Azéma de Montgravier, correspondant de l'Académie. Le *Dahra* est une contrée montueuse com-

prise entre la Méditerranée et le Chélif. Il n'en existait pas de carte ; elle était encore, il y a peu d'années, fermée aux explorations isolées. Le nouveau Mémoire décrit en six chapitres l'aspect général de la contrée, les cours d'eau et les accidents de terrain, le caractère, les coutumes, le langage, l'histoire ancienne des habitants et les plus curieuses circonstances de la conquête française. Nous suivons pas à pas l'ancienne voie romaine du Dahra, continuation de celle qui, d'après l'Itinéraire d'Antonin, partait de Tanger pour aboutir à Carthage. Une carte bien exécutée accompagne cet important Mémoire, digne de tout l'intérêt de l'Académie.

27. Le 1er volume de l'*Histoire de Chartres*, par M. de Lépinois, avait obtenu une mention honorable dans le concours de 1855. L'auteur a profité des observations que la Commission lui avait alors adressées, et son livre trouvera des lecteurs dans toute la France, bien que l'auteur ait mis un judicieux scrupule à n'y rien mêler de ce qui n'appartenait à la ville que pour avoir été du domaine de l'histoire générale. On peut regretter que M. de Lépinois ait parlé trop rapidement des hommes distingués originaires du pays Chartrain ou qui par leurs fonctions lui avaient appartenu. Des évêques comme Léonor d'Étampes de Valençay, Lescot ou Godet des Marets ; des gouverneurs comme les Sourdis ou les La Frette, des poëtes comme Desportes et son neveu Regnier, des critiques comme les deux Félibien, méritaient assurément autant d'études particulières devant lesquelles M. de Lépinois a souvent reculé, comme si la fatigue l'avait surpris un peu trop tôt dans la dernière partie de son travail.

28. Arbois, patrie de Pichegru, plus célèbre par ses cloches, ses bons vins et la vivacité d'esprit de ses habitants, que par ses monuments et ses antiquités, a rencontré, pour la première fois, un historien dans M. Bousson de Mairet. Après une bonne introduction, dégagée des lieux communs, nous trouvons la biographie des Arboisiens de quelque célébrité ; puis l'histoire des événements dont le souvenir pouvait au moins intéresser les habitants de cette ville. On ne peut toutefois féliciter l'estimable auteur d'être allé demander à la langue celtique l'origine du nom d'Arbois, quand il était si facile d'y reconnaître un lieu planté d'arbres, l'*arboie* ou l'*arbois* de l'ancien français.

29. Voici maintenant un travail important. M. Mahul, après

avoir figuré honorablement dans nos assemblées législatives, consacre aujourd'hui ses loisirs à dépouiller le *Cartulaire et les Archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement de Carcassonne*. Le modèle qu'il s'est proposé de suivre est l'*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Paris*. Comme le savant abbé Lebeuf, il tient compte de tous les documents; il décrit les villes, villages, églises, abbayes et châteaux; il n'oublie ni la biographie des hommes distingués, ni la généalogie des familles considérables. Mais on peut regretter une certaine faiblesse ou pour le moins une grande négligence dans l'appréciation des documents et dans la description des édifices. L'unique gravure qui fasse ici concurrence avec les blasons armoriés offre le portrait d'un membre de la Convention nationale. On était en droit, dans le Cartulaire d'un diocèse et d'un arrondissement, d'espérer tout autre chose. Mais, pour porter un jugement définitif du travail de M. Mahul, nous devons attendre que le dernier volume ait paru, et qu'une bonne table permette de consulter sans fatigue ce précieux et laborieux répertoire.

30. M. Lepage, archiviste du département de la Meurthe, a présenté le *Trésor des Chartes de Lorraine*. Les archives de cette province, après avoir été l'objet de l'ancienne sollicitude des ducs Charles III et Charles IV, ont subi le contre-coup des événements qui firent de la Lorraine une province française. Nous trouvons ici l'histoire de ce précieux dépôt et des atteintes successives qui lui furent portées par Louis XIV, par Louis XV, et surtout par la Convention nationale, dont un décret recommandait, comme on sait, pour trouver l'utile emploi des parchemins rassemblés dans les dépôts publics et particuliers, de les découper en gargousses. La relation de M. Lepage est écrite avec une chaleur de patriotisme lorrain dont on ne peut savoir mauvais gré à l'archiviste de Nancy, et nous demanderons pour lui une nouvelle mention très-honorable ajoutée à celles qu'il a déjà méritées de votre Commission.

31, 32. Une nouvelle mention très-honorable est également due à M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de Troyes, pour avoir dépouillé les titres des quatre petits hôpitaux de l'ancienne capitale de la Champagne. Les documents s'arrêtent avec l'année 1285, date de la réunion du comté à la France. M. de Jubainville accompagne cet inventaire d'une exposition historique nette et judi-



cieuse; il fait sentir l'intérêt des pièces qu'il analyse, sans en exagérer l'importance. Au travail de cet honorable archiviste nous joignons celui de M. Deschamps de Pas, qui nous a envoyé une dissertation sur les *Sceaux des comtes d'Artois*, de 1236 à 1382. Ces sceaux, d'un excellent travail, sont parfaitement conservés dans le dépôt des archives de Saint-Omer, et M. de Pas a fait graver avec le plus grand soin ceux qui présentaient le plus d'intérêt sous le double point de vue de l'art et de l'histoire. Nous regrettons qu'une certaine négligence de style et quelques fortes méprises de chronologie déparent un peu cet estimable travail.

33. Un autre savant archiviste, M. Charles de Beaurepaire, ayant comparé les anciens manuscrits et les éditions du *Coutumier de la Vicomté de l'eau de Rouen*, reconnut dans les manuscrits de nombreuses variantes et dans les éditions des lacunes assez graves. Il en prépara un meilleur texte, auquel il joignit celui des anciennes coutumes d'Oléron, en faisant précéder l'un et l'autre d'une étude intéressante sur l'ancienne juridiction connue sous le nom de la *Vicomté de l'eau*. Ce livre prendra rang dans la bibliothèque des jurisconsultes. La lecture en eût été plus attrayante si l'auteur, au lieu de faire une histoire de la *Vicomté de l'eau*, eût présenté le résultat de ses recherches sous la forme d'un commentaire perpétuel; il eût ainsi prévenu d'inévitables redites. D'ailleurs on reconnaît encore ici l'influence salutaire de notre École des Chartes. La critique marche constamment guidée par le flambeau des cartulaires et de tous les instruments publics. Il faut seulement avertir, non pas M. de Beaurepaire, mais en général les nouveaux diplomatistes, que tous les actes dont la réunion forme un cartulaire ne sont pas, pour cela seul, nécessaires à l'avancement des études historiques, et qu'un certain nombre, ceux-là surtout qui n'offrent que des répétitions, pourraient demeurer inédits sans trop d'inconvénient. Les cartulaires sont une source à laquelle on fait bien de recourir, mais que peut-être il ne faudrait pas épuiser.

34. Si M. Melleville avait accordé plus de place aux antiquités monumentales dans le *Dictionnaire historique, géographique et généalogique du département de l'Aisne*, nous aurions mis sans la moindre hésitation son livre au premier rang du concours. On y trouve, en effet, les renseignements les plus exacts sur tous les

lieux du département, sur la population, l'ancien et le nouvel état des communes. Pour arriver à de si bons résultats il a fallu de longues années de recherches et d'examen : M. Melleville a pourtant donné généralement trop peu d'attention aux questions archéologiques. Des notices précédemment publiées sur les châteaux de Coucy, de Montaigu, de Pierrepont, et sur les églises de Laon, ne pouvaient le dispenser de décrire ici les autres curieux monuments que possède en si grand nombre le département de l'Aisne. Nous ne blâmerons pas le soin que l'auteur a pris de joindre à son travail la gravure des armoiries de toutes les anciennes familles du pays ; mais pourtant le moindre trait d'église ou de forteresse romane ou ogivale, le moindre *fac-simile* de pierre ou d'inscription tumulaire auraient été bien mieux notre affaire. Par exemple, on retrouve dans l'église de Nogent-l'Artaut la tombe du fondateur de cette petite ville : c'est un monument curieux de l'art du XII[e] siècle. Avant notre grande révolution, chaque nouvelle mariée venait, le lendemain de ses noces, baiser la tête figurée sur cette pierre ; et si l'on tient à savoir comment maître Ertaut était devenu le patron des jeunes mariées de Nogent, Joinville va nous l'apprendre :

Ertaus de Nogent, dit-il, *fu le borgois du monde que le comte Henri le Large créoit le plus, et tant fu riches que il fist de ses deniers le chastel de Nogent l'Ertaut. Or advint, un jour, que le comte Henri descendi de ses salles de Troies pour aller oïr messe à Saint-Étienne. Au pié des degrés s'agenoilla un povre chevalier. Sire, fit-il, je vous pri pour Dieu que me donés du vostre, par quoi je puisse marier mes deus filetes que vées-ci. Ertaus, qui aloit derrieres le comte, dit au povre chevalier : Sire chevalier, vous ne faites mie que courtois quant demandés à monseigneur ; il a tant doné que il n'a més à doner. Le large comte se tourna lors vers Ertaus. Sire vilain, dist-il, vous ne dites mie voir que je n'ai més que doner ; si ai-je bien vous-meismes. Tenés, sire chevalier, je le vous done et serai vostre garant. Le chevalier ne fu pas esbahi ; il prist Ertaut par la chappe, et dist quil ne le lairoit que il n'eust finé à li, et Ertaus fina de cinc cens livres, dont furent mariées les deus filles du povre chevalier.*

Eh bien ! cette tombe d'Ertaut, que le temps et les révolutions ont respectée et qui représente un souvenir précieux des mœurs anciennes, méritait assurément de figurer dans le livre de M. Melleville à meilleur titre que la plupart des armoiries de familles

obscures qui lui ont été préférées. Tel a, du moins, été l'avis de votre Commission.

35. Les observations suggérées par un travail de M. Stanislas Prioux *sur la villa Brennacum* sont d'une autre nature. Cet antiquaire, dont les recherches ont été souvent plus heureuses, veut que le *Palatium Brennacum*, fréquemment mêlé à l'histoire des rois mérovingiens, soit le même lieu que le *Castrum Braina* de Flodoard et des diplômes carlovingiens, c'est-à-dire de la petite ville de Braine-sur-Vesle. Le savant abbé Lebeuf avait soutenu le contraire, et son excellente dissertation, insérée dans les Mémoires de l'ancienne Académie, n'a rien perdu de sa force en présence des arguments de M. Prioux. Le palais de Brenne restera donc au delà de Soissons, vers Paris, et le château de Braina en deçà de Soissons, vers Reims. Un seul passage des *Gesta Regum* présentait quelque incertitude, mais il s'explique mieux encore dans le système de l'abbé Lebeuf que dans celui de M. Prioux.

36. Nous ne dirons qu'un mot des *Essais sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et Carloman, pendant l'année* 879. La thèse est mal soutenue, l'auteur alléguant plus d'une fois des textes qui ne parlaient ni du règne séparé ni du règne simultané des deux frères. Il est certain qu'ils ne firent le partage régulier de la monarchie que onze mois après la mort de leur père, Louis le Bègue. Ainsi la question reste au point où l'auteur l'avait abordée.

37. Il n'en est pas ainsi de la dissertation de M. Rabanis intitulée : *Clément V et Philippe le Bel.* Ce travail, nouvellement publié, date en effet de dix ans. L'auteur avait présenté le résultat de ses recherches dans le cours d'histoire qu'il professait avec éclat dans la Faculté des Lettres de Bordeaux ; il en avait communiqué le manuscrit à plusieurs amis, si bien qu'aujourd'hui les conclusions du Mémoire ont pris place dans l'histoire, et qu'il n'est plus permis à personne d'alléguer la fameuse entrevue de Philippe le Bel avec Bertrand de Goth, peu de temps avant l'élection de cet archevêque de Bordeaux au souverain pontificat. On se voit en même temps forcé de reléguer au rang des fables les conditions simoniaques qui auraient été imposées à l'ambitieux prélat. L'archevêque de Bordeaux n'a pas juré sur l'hostie de condamner la mémoire de Boniface VIII, de lever les censures encourues à la suite de l'attentat d'Anagni, de supprimer les Tem-

pliers, d'abandonner pendant neuf ans les décimes ecclésiastiques; sans parler d'une dernière condition que le roi se réservait de faire connaître plus tard et que le futur pape aurait cependant accordée les yeux fermés.

C'était là, on peut le dire, un des épisodes les plus étranges de l'histoire de l'Église. Villani, écrivain presque contemporain, lui avait donné place dans ses annales, et, depuis Villani, tous, ennemis ou partisans de la cour de Rome, l'avaient accepté sans hésitation. M. Rabanis a porté sur ce point la clarté la plus vive. Dans les archives de la Gironde se trouvait un document qui, jour par jour, heure par heure, offrait le procès-verbal des actes, des allées et venues de l'archevêque de Bordeaux pendant l'année qui précéda son élection à la papauté. Cette année, dans laquelle devait être nécessairement placée la fameuse entrevue, le prélat l'avait consacrée tout entière à la visite de sa province ecclésiastique. Mais, dira-t-on, l'homme capable d'acheter le saint-siége pourrait bien avoir falsifié les procès-verbaux ; soit : d'autres recherches non moins sûres et non moins fécondes ont fait connaître à M. Rabanis les différents séjours du roi de France à l'époque présumée de l'entrevue, et l'on est forcé d'en conclure une seconde fois que Philippe et Bertrand de Goth ne s'étaient rencontrés ni à Saint-Jean d'Angely ni ailleurs, et que l'un et l'autre pouvaient opposer un alibi de la plus parfaite notoriété. Ces preuves sont devenues la base du Mémoire de M. Rabanis, et c'est un véritable modèle de style et d'argumentation. A la suite du Mémoire on lit, traduit pour la première fois, le procès-verbal de visite, et ce procès-verbal devient pour notre auteur l'occasion d'une nouvelle étude historique. Il examine alors les conséquences du long séjour des papes dans Avignon ; il soutient que, loin d'avoir affaibli leur autorité temporelle si chancelante dans les murs de Rome, c'est à partir de leur retraite dans le Comtat qu'on sentit le besoin d'assurer leur indépendance et leur pouvoir dans la ville éternelle. Suivant notre auteur, les papes pouvaient bien donner et retirer des couronnes, compter des rois parmi les vassaux du saint-siége, mais ils n'avaient l'administration immédiate d'aucun domaine, il ne figuraient pas au nombre des puissances vraiment temporelles. Cette dernière assertion nous a paru conduire à des conséquences exagérées, et nous persistons à croire qu'à partir du XIe siècle les papes ont toujours exercé, au

moins dans la campagne de Rome, les droits de la souveraineté. La Commission s'est pourtant accordée à reconnaître dans l'ouvrage de M. Rabanis un mérite supérieur à la dissertation sur les Mérovingiens d'Aquitaine et sur la Charte d'Alaon, qui, dans un précédent concours, avait fait décerner au même auteur une troisième médaille ; elle lui assigne le premier rang dans le concours de cette année.

38. L'ouvrage qui, par l'intérêt des événements et par le talent de l'exécution, nous a paru le plus approcher de celui de M. Rabanis, est l'*Histoire de la Ligue en Bretagne*. M. Grégoire, après avoir étudié son sujet et recueilli tous les documents qui se rapportaient à cet épisode important de notre histoire, coordonna ses matériaux, composa son livre et le présenta comme thèse pour le doctorat. Libre des préoccupations d'un parti pris à l'avance, il n'est pour le roi ni pour la Ligue, pour la séparation ni pour la réunion de la Bretagne à la France. Il admet bien ce qu'on appelle aujourd'hui le dogme de la centralisation, mais cette conviction ne l'aveugle pas sur les bonnes raisons qu'on pouvait avoir à la fin du XVI[e] siècle de ne pas y croire. La Ligue en Bretagne est, à proprement parler, l'histoire des tentatives du duc de Mercœur pour fonder dans cette province une souveraineté indépendante. Le prince lorrain fut en effet, pendant plus de six années, le roi du diocèse de Nantes, et, après une lutte acharnée contre les meilleurs capitaines du Béarnais, il fallut l'arrivée de Henri IV pour l'obliger au sacrifice de ses prétentions. Rien d'important ne semble avoir échappé aux recherches du nouvel historien ; nous aurions pourtant désiré dans la narration plus de rapidité et plus de sobriété dans les citations, qui, prises de tous les côtés, déroutent le lecteur fatigué de cette mosaïque souvent discordante de sentiments et de styles. C'est un des écueils que n'évite pas facilement l'école moderne : on reconnaît dans les nouvelles études historiques les qualités de l'antiquaire, de l'érudit, du philologue ; on n'y sent pas assez cet heureux souffle de l'écrivain qui nous avait frappés dans le Mémoire de M. Rabanis. M. Grégoire, tout en rendant volontiers justice aux historiens qui l'avaient précédé, regrette de n'avoir trouvé chez eux que *l'exactitude d'une compilation sèche et sans chaleur*. C'est que le secret de raconter avec une émotion communicative n'est pas accordé tous les auteurs et que les plus fortes études ne suffisent pas toujours pour nous l'apprendre.

39. D'un autre côté, si, pour composer un excellent ouvrage, il suffisait de l'heureux choix du sujet, d'un style abondant, de longues et patientes recherches, nous n'aurions à donner que des éloges à l'*Histoire du parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute*. L'honorable auteur, investi d'une des plus hautes charges de la magistrature, semble n'avoir rien épargné pour donner à son livre toute la perfection qu'il pouvait à ses yeux comporter. Il avait l'intention de montrer une grande bienveillance pour les hommes et pour les choses; on n'en peut douter en lisant ces premières phrases de l'avant-propos : « L'histoire « d'un parlement, comme celle des grands corps politiques, est « le tableau de l'humanité. Les plus sages sont ceux qui ont « commis le moins de fautes, et le meilleur est de les juger avec « indulgence. Ce sentiment est celui qui a guidé ma plume, « comme aussi mon amour professionnel pour la vérité. »

Eh bien! nous le disons à regret, cette indulgence qu'il recommandait, l'auteur a certainement oublié de la mettre en pratique. Son livre n'est pas une histoire, mais un violent réquisitoire dressé contre tous les parlements et contre celui de Bourgogne en particulier. Que les magistrats de cette cour souveraine aient à lutter contre les échevins de la ville ou contre le gouvernement du roi, qu'ils cèdent au maire ou qu'ils s'inclinent devant la majesté du prince, ils ont toujours tort, ils font toujours acte d'usurpation ou de servilité. Comme parlement, l'auteur réduit leurs prérogatives au droit de connaître des causes civiles et criminelles; mais, qu'ils demeurent dans les bornes qui leur sont posées ou qu'ils essaient de les franchir, le nouvel historien semble toujours persuadé qu'en les condamnant on ne saurait manquer de discernement et de justice. C'est là reprendre, en l'exagérant, la thèse historique de Saint-Simon. Assurément il est permis de penser que les clercs du parlement avaient commencé par être de simples officiers de la justice royale; mais, à défaut des grands vassaux anéantis, des états généraux non convoqués, les gens du parlement, chargés de contrôler et enregistrer les ordonnances de nos rois, ont été suffisamment autorisés à prendre au sérieux leur nom de conseillers, à présenter des remontrances, à retarder de tous leurs moyens l'exécution des édits qu'ils désapprouvaient. Il fallait donc leur savoir gré d'avoir souvent représenté les véritables sentiments de la France, et plus d'une fois déchiré

des traités conclus le lendemain d'une défaite. Mais rappeler, en les exagérant, tous les torts de ces grandes compagnies, sans opposer à ces reproches les actes de loyauté, de courage et de fidélité qui les honorent, c'est écrire non pas une histoire, mais un acte d'accusation. Il est vrai qu'un de ces magistrats de Dijon est présenté sous un favorable jour dans le livre dont nous vous rendons compte; mais encore ici l'auteur semble avoir manqué de mesure. Nous aurions souhaité que le premier président Brulard fût loué avec moins d'emphase, et que l'on nous épargnât quelques menus détails des crimes, du procès, de la torture et du supplice de l'odieux président Giraut. Combien il eût mieux valu reposer l'esprit du lecteur sur tous ces magistrats du parlement de Bourgogne qui laissèrent une réputation méritée de savants critiques, de bons écrivains, d'amis et de protecteurs des lettres, tels que les Bouhier, les Longepierre, les Picardet, les Lamare, les de Brosse, les Fontette et les Jannon! Ces honorables personnages ne sont même pas tous nommés dans la nouvelle histoire: l'auteur, ainsi qu'il met une sorte d'orgueil à le déclarer, *n'ayant pas aspiré au mérite littéraire.* Nous devons ajouter que quelques morceaux sont pourtant à la hauteur du sujet, comme le récit de l'emprisonnement et de l'assassinat juridique du maréchal de Marillac, et, dans l'*Introduction*, l'exposé des anciennes franchises municipales de Dijon. Ces pages suffiront assurément pour tirer l'*Histoire du parlement de Bourgogne* de la foule des livres médiocres; mais le style laisse trop à désirer, et la passion a trop souvent dirigé la plume de l'historien pour que nous osions vous proposer d'accorder une approbation sans réserve à l'ensemble de cet ouvrage singulier.

40. M. le général Jacquemin nous a envoyé des *Recherches historiques, chronologiques et anecdotiques sur le harnachement.* C'est assurément l'ouvrage d'un homme de beaucoup d'esprit : quand l'érudition lui fait défaut, la sagacité, l'expérience personnelle de l'auteur en tiennent lieu, et parfois sans trop de désavantage. Nous croyons que le zèle archéologique de M. le général Jacquemin aurait eu besoin d'une plus longue préparation, pour apprendre à distinguer nettement la date et le juste degré d'importance des monuments figurés qu'il citait à l'appui de ses théories; mais il a fallu tenir compte des difficultés d'un pareil sujet. C'est la première fois qu'on fait des recherches sérieuses sur l'art du sel-

lier et sur toutes les parties du harnachement; si bien que le mot lui-même, tout nécessaire qu'il paraisse, n'est pas encore admis dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

41. Deux Mémoires qui touchent à l'histoire de la littérature du moyen âge ont été envoyés par M. Gauthier et par M. Cambouliu. Durant un voyage récemment fait en Italie, M. Gauthier, ancien élève de l'École des chartes, reconnut dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, un ancien poëme qu'il a désigné sous le titre de l'*Entrée en Espagne*. C'est une ancienne chanson de geste dont le sujet appartenait au cycle de Roland, et qui avait été remaniée par un trouvère italien du XIIIe siècle, nommé Nicolas de Padoue. Maître Nicolas avait voulu se faire honneur de l'ouvrage lui-même, et, pour y parvenir, avait enfermé la chanson originale dans un certain nombre de méchants couplets de sa composition. Il était aisé de séparer les deux parties de la copie manuscrite, et de restituer la plupart des anciens vers corrompus par le plagiaire italien. M. Gauthier ne l'a pas essayé; il s'est contenté de présenter l'analyse du poëme, d'en multiplier les citations et de faire aux Italiens le reproche d'avoir longtemps revendiqué l'origine de toutes nos grandes compositions romanesques; mais, ce reproche, les Italiens avaient déjà depuis quelque temps cessé de le mériter.

42. M. Cambouliu, auteur des *Recherches sur la renaissance de la poésie provençale à Toulouse et sur Clémence Isaure*, est déjà connu par un *Essai sur la Littérature catalane*. Le nouveau Mémoire se recommande par une grande netteté d'exposition et un veritable sentiment littéraire. M. Cambouliu rend, comme bien d'autres, la croisade des Albigeois responsable de la première ruine de la poésie provençale; il voit poindre la pâle aurore d'une renaissance dans l'appel fait, vers le milieu du XIVe siècle, aux amis de la gaie science, par sept bourgeois notables de Toulouse. Le prix qu'ils offraient au meilleur poëte était une violette d'or. Quant à Clémence Isaure, M. Cambouliu se range du parti de ceux qui ne croient pas à son influence ni même à son existence; ce serait une méprise assez moderne, et voici comment il l'explique. Dans les *Chants royaux* couronnés chaque année, on vantait la bonté, le crédit, la clémence de la Mère de Dieu. Le dernier de ces attributs devint le nom d'une dame, bienfaitrice des jeux Floraux. Le système est exposé avec beaucoup d'esprit et d'agrément, mais il

ne nous a pas convaincus. Il est malaisé de croire que, dans une ville constamment préoccupée de luttes poétiques, on ait assez facilement pris le change sur un des cent attributs de la Vierge Marie pour n'y plus voir que le nom chimérique de la fondatrice des jeux Floraux. M. Cambouliu n'a donc rien prouvé. Si la poésie des troubadours n'a plus jeté de vives lueurs à partir du règne de Philippe le Bel, elle eut cela de commun avec la poésie des trouvères : toutes deux moururent d'épuisement et de leur belle mort. Puis, un siècle plus tard, il y eut pour l'une et l'autre une sorte de renaissance pénible et factice, grâce aux Puis, aux jeux Floraux, aux Palinods. Mais, si le XIVe siècle porta malheur à la poésie des trouvères, ce ne fut pas assurément, dans les provinces du Nord, la faute des croisés albigeois.

43. Nous terminerons cette longue revue des ouvrages envoyés au concours avec l'*Histoire des mœurs et de la vie privée des Français dans les premiers siècles de la monarchie*, par M. Émile de La Bédollière. Ce livre, dont le titre seul a été quelque peu modifié, compte pour le moins dix années d'existence et a demandé de longues études ; il eût cependant gagné à être plus longuement préparé, car on sent que l'auteur, tout en multipliant les citations, n'a pas toujours eu le temps de les vérifier aux sources originales. Il n'y a pas assez d'ordre ni d'assez justes proportions dans le choix et dans la distribution des matières. Certains souvenirs historiques qu'il suffisait d'indiquer sont développés dans plusieurs longs chapitres et semblent tenir la place de traits plus essentiels au tableau des mœurs générales. On sent que la fatigue a surpris l'auteur avant la fin de sa pénible tâche. Tel qu'il est, cependant, l'ouvrage se recommande par des qualités très-estimables. M. de La Bédollière n'est le détracteur ni le panégyriste de cette obscure partie du moyen âge dans laquelle il nous aide à pénétrer un des premiers; car Le Grand d'Aussy, dont les études étaient, il faut l'avouer, plus solides, n'avait traité dans la *Vie privée des Français* que le chapitre du costume et celui de la cuisine. Pour l'ingénieux et savant Monteil, il avait commencé l'*Histoire des Français des divers états* avec le XIVe siècle, c'est-à-dire au point où M. de La Bédollière achevait la sienne. Il faut donc savoir gré au nouvel historien de s'être engagé dans une route aussi difficile, comme pour donner à d'autres l'envie d'y marcher d'un pas mieux assuré.

ne nous a pas convaincus. Il est malaisé de croire que, dans une ville constamment préoccupée de luttes poétiques, on ait assez facilement pris le change sur un des cent attributs de la Vierge Marie pour n'y plus voir que le nom chimérique de la fondatrice des jeux Floraux. M. Cambouliu n'a donc rien prouvé. Si la poésie des troubadours n'a plus jeté de vives lueurs à partir du règne de Philippe le Bel, elle eut cela de commun avec la poésie des trouvères : toutes deux moururent d'épuisement et de leur belle mort. Puis, un siècle plus tard, il y eut pour l'une et l'autre une sorte de renaissance pénible et factice, grâce aux Puis, aux jeux Floraux, aux Palinods. Mais, si le XIV[e] siècle porta malheur à la poésie des trouvères, ce ne fut pas assurément, dans les provinces du Nord, la faute des croisés albigeois.

43. Nous terminerons cette longue revue des ouvrages envoyés au concours avec l'*Histoire des mœurs et de la vie privée des Français dans les premiers siècles de la monarchie*, par M. Émile de La Bédollière. Ce livre, dont le titre seul a été quelque peu modifié, compte pour le moins dix années d'existence et a demandé de longues études ; il eût cependant gagné à être plus longuement préparé, car on sent que l'auteur, tout en multipliant les citations, n'a pas toujours eu le temps de les vérifier aux sources originales. Il n'y a pas assez d'ordre ni d'assez justes proportions dans le choix et dans la distribution des matières. Certains souvenirs historiques qu'il suffisait d'indiquer sont développés dans plusieurs longs chapitres et semblent tenir la place de traits plus essentiels au tableau des mœurs générales. On sent que la fatigue a surpris l'auteur avant la fin de sa pénible tâche. Tel qu'il est, cependant, l'ouvrage se recommande par des qualités très-estimables. M. de La Bédollière n'est le détracteur ni le panégyriste de cette obscure partie du moyen âge dans laquelle il nous aide à pénétrer un des premiers; car Le Grand d'Aussy, dont les études étaient, il faut l'avouer, plus solides, n'avait traité dans la *Vie privée des Français* que le chapitre du costume et celui de la cuisine. Pour l'ingénieux et savant Monteil, il avait commencé l'*Histoire des Français des divers états* avec le XIV[e] siècle, c'est-à-dire au point où M. de La Bédollière achevait la sienne. Il faut donc savoir gré au nouvel historien de s'être engagé dans une route aussi difficile, comme pour donner à d'autres l'envie d'y marcher d'un pas mieux assuré.

Messieurs, le nombre et l'importance des ouvrages dont nous vous avons rendu compte témoignent assez de l'autorité de vos arrêts dans les domaines de l'histoire et de l'archéologie, comme aussi du prix que l'on attache en France aux encouragements que vous avez la mission de décerner. L'année dernière, les ouvrages reçus par la Commission des Antiquités nationales ne dépassaient pas le nombre de vingt-six ; ils s'élèvent cette année au nombre de soixante-quatre, bien que les sympathies et la sollicitude éclairée du gouvernement aient multiplié les concours et l'honorable attrait des récompenses, pour les mieux-faisants dans ces tournois littéraires. L'Académie verra sans doute avec satisfaction la déférence pour ses décisions croître en raison de la facilité toujours plus grande que chacun aurait de s'en passer ; et, quant à votre Commission, elle croit avoir fait ce qui dépendait d'elle pour justifier la confiance que les savants de tous les points de la France avaient mise dans vos lumières et dans votre impartialité.

Nous vous proposons de décerner les trois médailles de cette année, les rappels de médailles et les deux degrés de mentions honorables, dans l'ordre suivant.

(*Voir les jugements des concours* dans l'avant-propos.)

Séance du 19 novembre.

M. Flourens, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, demande, par message du 17 courant, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres veuille bien désigner un ou plusieurs membres pour s'adjoindre à une Commission nommée par l'Académie des sciences pour l'examen d'un mémoire de M. de Paravey sur un zodiaque chaldéen : cette Commission se compose de MM. Biot, Mathieu et Delaunay.

L'Académie, sur la proposition du Bureau qu'elle autorise à prendre l'initiative de la nomination, désigne MM. Renan et Maury.

Il est donné lecture de deux lettres de MM. Munk et Beulé qui se portent comme candidats à la place d'académicien

ordinaire devenue vacante par le décès de M. F. LAJARD. Ces deux noms sont inscrits sur la liste.

M. Ernest Desjardins écrit à M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL pour le prier de faire hommage, en son nom, d'un exemplaire de son travail modifié sur ALESIA et de lire à l'Académie les dix premières lignes de la préface, afin que la publicité des comptes-rendus des séances dans la *Revue de l'instruction publique* vienne s'ajouter à celle de son livre, désirant donner le plus de notoriété possible au désaveu de ce qui a pu déplaire à Messieurs les membres de la Commission des Antiquités de la France dans la forme de son article du *Moniteur universel* du 13 octobre dernier.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne ensuite lecture du commencement de la préface de l'ouvrage que le libraire Didier vient de publier et qui porte pour titre : ALESIA (*VIIe campagne de Jules César*). *Résumé du débat, réponse à l'article de la Revue des Deux Mondes du* 1er *mai* 1858, *conclusion; suivie d'un appendice renfermant des notes inédites écrites de la main de Napoléon Ier sur les Commentaires de Jules César.*

« L'étude que nous offrons au public sur ALESIA a été insérée dans le *Moniteur*, en huit articles, du 12 au 19 octobre 1858.

« D'honorables susceptibilités nous ont engagé à modifier sur quelques points la forme de ce travail. L'entraînement de la polémique avait trahi nos intentions. En nous empressant de désavouer ce qui, dans nos articles, a paru offenser la Commission des Antiquités de la France, nous conservons notre opinion entière sur le mémoire couronné et sur l'ensemble du débat. Mais nous sommes heureux de renouveler publiquement ici l'expression du respect que nous professons pour la Commission et pour l'Académie qui l'a nommée, et dont nous avons reçu nous-même tant de témoignages de bienveillant intérêt. »

M. Giraud, ancien député de la Drôme, à Romans, écrit pour demander l'admission au concours des Antiquités

de la France, en 1859, de son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Bernard et sur la ville de Romans,* première partie, 2 vol. in-8, Lyon, 1856.

MM. Levot, Jules Cauvet et Jules Séranon présentent au même concours :

Le premier : la *Biographie bretonne,* 2 vol. gr. in-8;

Le second : *Le Collége des droits de l'ancienne université de Caen; essai historique,* br. in-8;

Le troisième : *Les Villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge,* br. in-8.

M. de Wailly présente, pour le même concours, de la part de l'auteur, M. Bigot, un volume in-8 ayant pour titre : *Essai historique sur les monnaies du royaume et du duché de Bretagne.*

Renvoi de ces cinq ouvrages à la future commission.

M. l'abbé Barranger demande qu'il lui soit permis de substituer deux nouveaux exemplaires de son *Odyssée étymologique gallo-grecque* à ceux qui ont été admis au concours des Antiquités de la France pour 1859. Cette demande est admise.

M. Hanoteau écrit pour demander l'admission au concours du prix Volney de son *Essai de grammaire kabile,* 1 vol. in-8.

Renvoi à la Commission mixte du prix Volney.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

Par M. Stanislas Julien, le tome II du *Mémoire sur les contrées occidentales, traduit du sanscrit en chinois, en l'an* 648, *et du chinois en français;* in-8.

Par M. Éd. Laboulaye, *La Liberté religieuse;* 1 vol. in-12.

Études sur la propriété littéraire en France et en Angleterre, suivie de trois discours prononcés au parlement d'Angleterre par sir T. Noon Talfourd, traduits de l'anglais par M. Paul Laboulaye, fils du savant académicien.

Histoire des classes agricoles en France, par M. C. Dareste de La Chavanne; deuxième édition, 1 vol. in-8.

Térence traduit en vers français, par le major Taunay; 2 vol. in-12.

La guerre des Gaules de César (58-53 av. J. C.), *traitée au point de vue stratégique et philologique*, par M. le baron Auguste de Goeler, colonel aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc Frédéric de Bade (texte allemand).

Essai sur l'histoire de la médecine chez les Indous, par M. G. Liétard; br. in-8.

Coup d'œil sur la médecine des anciens Indiens, par M. René Briau; br. in-8.

Le n° 46 de la *Feuille de Provins*, contenant un article de M. le docteur Frisson, intitulé : *A propos de Riobe.*

M. Le Clerc, en faisant hommage, de la part de M. Edmond Le Blant, d'une brochure intitulée : *La Question du vase de sang*, fait observer qu'il s'agit dans ce travail d'une des questions d'archéologie chrétienne qui ont le plus passionné les controversistes, dans la recherche et l'examen des monuments originaux de la religion portant des indices auxquels on peut reconnaître les tombeaux et les reliques des martyrs. Déjà D. Mabillon avait introduit la lumière dans ces ténèbres, et combattu les erreurs qui faisaient prendre pour les instruments du martyre les outils des diverses professions figurés sur les pierres sépulcrales. Les palmes ont causé de semblables méprises. Il en est de même des fioles ou *ampoules* de sang qui se trouvent en si grand nombre dans les sépultures, quelquefois encastrées dans les murs.

M. Le Blant ne se refuse pas à admettre que ces vases aient servi à recueillir le sang des martyrs, et que les fidèles en aient fait des espèces d'amulettes et de phylactères, mais non pas des signes spécialement et exclusivement affectés à des tombes de martyrs.

A cette occasion, M. Le Clerc recommande de rechercher dans les traditions du moyen âge l'explication par analogie des coutumes et des pratiques de temps plus anciens, et il cite comme exemple de ces *Ampullæ sanguinis*,

le poëme d'un trouvère picard du XIIe siècle, sur le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, poëme lu trois années de suite sur le tombeau du saint, et qui nous apprend que des milliers de pèlerins emportaient de ce lieu des vases de sang, et que Henri II, après avoir fait pénitence au tombeau de sa victime, sortit de l'église « *ampulla sanguinis insignitus.* »

La dissertation de M. Edmond Le Blant est une nouvelle preuve de l'esprit de sage critique qui se concilie dans ses ouvrages avec un profond respect de la religion.

M. Jomard offre au nom de M. Malte-Brun une brochure intitulée : *Résumé historique de l'exploration faite dans l'Afrique centrale, de* 1853 *à* 1856, par M. le docteur Edouard Vogel. Le secrétaire-adjoint de la Commission centrale de la Société géographique a fait usage, pour composer cet opuscule, de tous les renseignements que lui ont fournis les recueils scientifiques de Berlin et de Londres, les publications de Petermann et autres savants géographes. La carte qui accompagne cette brochure est dressée et appuyée sur 60 observations de latitude et de longitude. Tout ce que nous savons des voyages du docteur Vogel, au sud et à l'est du lac de Tchâd, a été consigné sur cette carte jusqu'au point où s'arrêtent les renseignements qui nous sont parvenus sur ce voyageur ; or nous savons qu'il s'est dirigé vers le Ouâday, et depuis plus d'une année on a cessé de recevoir de ses nouvelles.

M. Guigniaut présente, de la part de M. Gherard, correspondant de l'Académie, à Berlin, une brochure intitulée : *Teofania nuziale di Dioniso e Cora* (extrait des *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica* de Rome, 1856). Ce travail, dit le savant symboliste, est un résumé substantiel des connaissances archéologiques que l'on possède sur l'union de Bacchus et de Proserpine, s'élevant de terre à l'époque du printemps, figures symboliques de la fête des *Anthestéries*, dont la représentation est peinte sur une amphore de Ceré (planche).

Ce qui ajoute, poursuit M. Guigniaut, à l'intérêt de cet écrit, c'est qu'il a été composé pour célébrer le cinquantième anniversaire de M. Thiersch, touchante solennité littéraire dont il est regrettable que l'usage ne se soit pas introduit en France comme il l'est en Allemagne et en Italie.

M. Garcin de Tassy se rend l'interprète de M. Léon de Rosny, pour offrir le premier mémoire de la *Revue américaine orientale* et pour promettre à la Compagnie l'hommage des numéros qui suivront.

Le même membre présente, de la part de M. Mortreuil, une brochure intitulée : *Anciennes industries marseillaises : faïences, verres, porcelaines*; in-8.

M. Ernest Renan présente, de la part de M. Munk, la première livraison des *Mélanges de philosophie juive et arabe*, qui contient des extraits méthodiquement reproduits de la *Source de vie* d'Avicebron, traduits de l'arabe en hébreu par Scham Tob-Ibne Salaopiéra, et de l'hébreu en français, par l'auteur de ces mélanges, avec une notice sur la vie et les écrits de ce philosophe. Les articles de ce volume avaient été déjà publiés dans le *Dictionnaire philosophique* de M. Franck ; ils sont réédités avec de nouveaux développements, et ils font connaître le philosophe le plus original et le plus autorisé de l'école arabe ; les autres ne sont, à vrai dire, que des commentateurs et des compilateurs.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle au souvenir de la Compagnie qu'il lui a été adressé par M. Edmond Caillette de L'Hervilliers une dissertation manuscrite sur des antiquités trouvées dans le territoire de Provins, avec demande de la communiquer à l'Académie. Il fut répondu à l'auteur que le bureau, aux termes du règlement et des usages de la Compagnie, examinerait s'il y avait lieu de donner lecture de cette dissertation. On reçoit aujourd'hui au secrétariat un numéro du *Journal de Provins* dans lequel il est dit que M. de L'Hervilliers affirme, sans doute par

suite d'une erreur d'interprétation, que l'Académie a écouté avec intérêt cette communication.

M. le Secrétaire perpétuel pense qu'il ne convient pas que la Compagnie se mêle au débat soulevé dans le département de Seine-et-Marne entre les archéologues de ce pays. Il insiste sur la difficulté et le péril qui résulteraient pour l'Académie, et même pour la Commission des Antiquités de la France, de discuter ces questions de faits et de donner son avis sur les mémoires dans lesquels l'examen des textes est combiné avec l'étude des lieux et des monuments encore inédits.

Un Membre rapporte qu'il a lui-même visité récemment, au milieu d'un grand concours de curieux et d'amateurs, les lieux où se trouvent les antiquités dont il s'agit. Il y a, en effet, sur le sol des restes considérables d'édifices, ouvrages des Romains, dignes d'être étudiés, mais sur la destination desquels l'opinion n'est pas encore fixée.

Quelques Membres voudraient qu'on envoyât le mémoire à la Commission des Antiquités de la France, ce qui ne peut avoir lieu, objecte M. le Secrétaire perpétuel, sans une demande expresse de l'auteur.

Un Membre ajoute que l'auteur ayant cru que sa communication avait été écoutée avec intérêt, il a ce qu'il demande et qu'il n'y a pas lieu d'aller plus avant.

Un autre Membre fait remarquer toutefois que ce n'est pas l'auteur du mémoire, mais l'auteur de l'article qui avance ce fait inexact.

Le Bureau étant chargé seul de décider s'il y a lieu d'autoriser la lecture des mémoires étrangers à la Compagnie, il est arrêté que c'est à lui de statuer sur le présent travail.

L'ordre du jour appelle le renouvellement de la Commission d'impression, aux termes de l'article 48 du règlement, par suite de l'achèvement et de la présentation faite dans la séance du 15 octobre de la seconde partie du vingt-troisième volume des Mémoires.

Cette Commission, composée de cinq membres, est nommée au scrutin secret. Le dépouillement donne les noms suivants : MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut, Mohl, Laboulaye.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection d'un membre pour la Commission permanente de l'histoire littéraire de la France, en remplacement de M. Lajard.

L'Académie procède, au scrutin secret, à la nomination de ce membre. M. Ernest Renan, ayant obtenu l'unanimité, moins deux, des suffrages, est proclamé membre à vie de cette Commission [1].

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 26 novembre.

MM. Carlier et Bélisaire Ledain écrivent pour demander l'admission au concours des Antiquités de la France :

Le premier, d'un ouvrage intitulé : *Henri d'Oisy. Fragments d'études historiques sur les seigneurs de Dunkerque, de Bourbourg, de Gravelines, de Cassel, de Dieppe*, etc., in-8.

Le second, d'une *Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la gâtine du Poitou, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution*, in-8.

Renvoi à la future Commission de 1859.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don : *Poseidon basileus und Athene Sthenias nebst einems Vorwort zu einem Vasenbild der Kerkopen. Siebzehntes Programm zum Winckelmanns Feit der archaeologischen Gesellschaft zu Berlin*, von Theodor Panofka ; Berlin, 1857, br. in-4.

[1] C'est la seule Commission permanente de l'Académie avec celles des inscriptions et médailles, et la Commission mixte du prix Volney. Les trois autres membres qui la composent sont MM. Le Clerc, Paulin Paris, Littré.

Lecture des textes cunéiformes, par M. le comte A. de Gobineau, in-8.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, 25e et 26e années (1857-1858), in-8, accompagné de la *Séance publique annuelle de cette société* pour l'année 1857.

Revue de l'art chrétien, novembre 1858.

M. Hase offre, de la part de l'auteur, M. J. Overbeck, professeur à Leipzig, une *Histoire de l'art plastique des Grecs*, en 2 vol. in-8. C'est un résumé bien fait de l'histoire de la sculpture grecque depuis l'origine jusqu'au temps de Septime Sévère et même de Théodose. L'auteur a profité des travaux précédents, et en particulier de ceux de MM. Lenormant, de Rougé, de Longpérier ; l'ouvrage, imprimé avec un certain luxe, est enrichi de planches, et mérite l'attention de l'Académie.

M. de Wailly présente, de la part de M. l'abbé Raillard, une brochure dans laquelle il prouve, par les nouveaux documents qu'il a découverts, l'existence des quarts de ton dans la musique d'église, que M. Vincent avait signalée avant lui d'après un manuscrit de Montpellier.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Lajard.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 3 décembre.

M. Douniol, libraire éditeur, fait déposer six exemplaires de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France*, par Emile Keller, et demande, au nom de l'auteur, qu'il soit admis au concours du prix Gobert.

Est déposée sur le bureau, pour être offerte en don : *La Chronique de Charles VII, roi de France, par Jean Chartier,* nouvelle édition revue sur les manuscrits, suivie de divers fragments inédits, publiée avec notes, notices et éclaircissements, par M. Vallet de Viriville ; 3 vol. in-12.

M. le vicomte de Rougé, en faisant hommage de son livre intitulé : *Étude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale,* appelle l'attention de l'Académie sur le soin qu'il a pris de donner les preuves grammaticales et les démonstrations à l'appui de sa traduction. Il fait remarquer qu'il est le seul, depuis Salvolini, qui ait produit par l'impression des analyses des textes expliqués, et il attache la plus grande importance à ce qu'il soit tenu compte de ce genre nouveau d'exposition.

M. Guigniaut fait hommage, de la part de M. Lottin de Laval, des livraisons 24 à 32, texte et planches, du *Voyage dans la péninsule arabique*, lesquelles donnent la suite et la fin du récit ; de plus, un commencement de l'*Itinéraire en Égypte et chez les tribus de la péninsule et du mont Sinaï.* Les monuments des sultans y sont reproduits par l'auteur sur les moulages pris sur les lieux d'après un procédé de son invention.

M. Lenormant, de retour de son voyage à Rome, présente un ouvrage intitulé : *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimeteri dei cristiani primitivi di Roma, raccolti e spiegati da* Raffaele Garrucci. Le sénateur Buonarotti avait déjà traité ce sujet avec une grande autorité ; toutefois le livre du P. Garrucci est plus complet, et il a joint au texte des planches beaucoup mieux exécutées. Son introduction offre le résumé de toutes les notions acquises sur cette partie de l'archéologie chrétienne ; seulement il est douteux que ces signes de reconnaissance pour la sépulture des morts aient été, comme l'affirme l'auteur, exclusivement réservés aux chrétiens et ne se soient trouvés que dans les catacombes.

M. Lenormant annonce que le premier volume du grand

ouvrage de M. le chevalier de Rossi sur les inscriptions chrétiennes va paraître. Il en a vu 80 bonnes feuilles[1].

M. NAUDET, secrétaire perpétuel, fait hommage, de la part de M. le comte de Circourt, un des amis de l'illustre Aug. THIERRY, d'une brochure intitulée : *Une visite au champ de bataille de Hastings*. Plus d'une fois le célèbre historien de la *Conquête de l'Angleterre* avait exprimé dans ses conversations le regret de n'avoir pas pu s'éclairer par la vue des lieux où se livra cette bataille, qui décida du sort de l'Angleterre, et qui tient une place si importante dans son livre. « Hastings fait partie du gouvernement des cinq ports, une des contrées les plus curieuses de l'Angleterre par la beauté des sites, par les créations du travail de l'homme dans le paysage, par l'aspect des ruines et des restes encore debout des demeures féodales, par les souvenirs historiques du moyen âge, que les lieux et les édifices réveillent à chaque pas. Rien n'est oublié dans le récit de M. de Circourt, qui a profité des ressources d'une érudition aussi sûre que variée pour rendre cette lecture non moins instructive qu'intéressante. »

M. LENORMANT communique à la Compagnie une lettre qui lui est adressée par M. Victor Brongniart, petit-fils de feu Alexandre BRONGNIART, de l'Académie des sciences, et chef de la mission militaire française en Perse. Il désire être guidé par les conseils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans ses études et ses acquisitions archéologiques. M. LENORMANT demande qu'il soit donné des instructions à M. Victor Brongniart, qui fera un séjour de quatre ans en Perse.

Une commission sera nommée à cet effet.

[1] Il s'agit dans ce premier volume, non de la série des inscriptions chrétiennes de la Rome souterraine, qui s'élèvent à plus de 10,000, mais de l'exposé général de la méthode de M. de Rossi, méthode à l'aide de laquelle il parvient à fixer la date des inscriptions, et donne le *criterium* qui permet de reconnaître l'époque de chacune d'elles. Les inscriptions classées par époque seront ensuite publiées dans le second volume et les suivants.

L'Académie procède à la nomination, au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un membre ordinaire au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Lajard.

M. Munk ayant réuni la majorité absolue, est nommé académicien ordinaire [1].

[1] Le fauteuil laissé vacant par M. Lajard a été rempli par : 1° De La Chapelle, en 1663, époque de sa création, mort en 1694 ; — 2° De La Loubère, 1694-1705, mort en 1729 ; — 3° Simon, 1705-1712, mort en 1719 ; — 4° Moreau de Mautour, 1712-1736, mort en 1737 ; — 5° Fréret, 1736-1749 ; — 6° Bonamy, 1749-1770 ; — 7° De Sigrais, 1770-1791 ; — 8° D'Ansse de Villoison, 1791-1793, nommé de nouveau en 1802, mort en 1805 : — 9° Dom Brial, mort en 1828 ; le fauteuil reste vacant deux ans ; — 10° Lajard, 1830.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR M. MUNK.

(Nous empruntons au *Courrier de Paris*, du 16 février 1858, une partie des détails bibliographiques qui suivent, et qui ont été insérés dans cette feuille par M. de Saulcy.)

M. Munk (Salomon) est né à Glogau (Silésie prussienne), en 1805 *. A l'âge de vingt-cinq ans, il quitta son pays natal et vint s'établir en France. Aujourd'hui M. Munk est Français, et c'est moins la loi qui l'a naturalisé que la carrière littéraire qu'il a suivie avec tant de distinction, qui l'a fait notre compatriote. Tous ses ouvrages sont écrits en français. Après avoir terminé ses premières études à l'université de Berlin, où il suivit les cours de philologie classique et de philosophie de Boekh et de Hegel, il vint à Paris vers 1830, afin de se livrer avec ardeur à son goût dominant pour les langues orientales. Sylvestre de Sacy, le véritable créateur et l'honneur éternel des études orientales en France, professait alors à la fois l'arabe et le persan. M. Munk se nourrit de ses leçons; et, comme cette double étude était insuffisante pour occuper l'esprit infatigable du jeune étudiant, il consacra ce qui lui restait de temps à suivre le cours de sanscrit de M. de Chézy.

Ce ne fut qu'après quelques années de patientes et modestes études, qu'il se décida à affronter la publicité, et le premier recueil dans lequel il débuta fut le journal *le Temps*, dans le feuilleton duquel il publia une série d'articles pleins d'intérêt, sur les littératures arabe, persane et sanscrite. Parmi ces articles, on doit signaler avec une distinction toute particulière un exposé de la philosophie indienne, et surtout une analyse du *Mahâbhârata*, de cette célèbre épopée sanscrite dont le texte venait d'être publié à Calcutta. M. Munk a l'honneur d'avoir le premier fait connaître en Europe ce poëme dont on s'est tant occupé depuis.

A cette même époque, le savant traducteur de la Bible, M. Cahen, commençait sa précieuse publication et, sur sa demande, M. Munk rédigea plusieurs mémoires fort importants destinés à y être insérés. Ainsi le tome IV renferme des *Réflexions sur le culte des anciens Hébreux dans ses rapports*

* Et non à Breslau en 1807, comme le porte le *Dictionnaire des Contemporains*.

Cette élection sera soumise à l'approbation de S. M. l'Empereur.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Texier continue la seconde lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

avec les autres cultes de l'antiquité, et elles sont suivies d'une traduction enrichie de notes d'une notable portion du livre sanscrit connu sous le nom de *Lois de Manou;* le tome IX contient un mémoire sur différentes versions arabes et persanes de l'Écriture sainte; et le tome XII, un savant commentaire sur le prophète Habacuc.

En 1840, M. Munk fut appelé à la Bibliothèque impériale pour y remplacer l'indianiste Loyseleur des Longchamps, et il fut immédiatement chargé de rédiger le catalogue des manuscrits bouddhiques et védiques dont ce magnifique établissement venait de s'enrichir. Il profita de cette occasion pour exécuter un catalogue complet de tous les manuscrits sanscrits qui faisaient partie des trésors entassés dans ce riche dépôt de tous les produits littéraires de l'esprit humain.

Cette fois encore, il ne se contenta pas de la tâche qui lui était imposée, et il la doubla volontairement, en rédigeant des notices détaillées sur tous les manuscrits des nouveaux fonds hébreux.

Dans cette même année, M. Munk fit un voyage en Orient, et il en profita pour compléter l'érudition biblique qu'il avait depuis longtemps puisée dans ses lectures. Rien ne peut suppléer la vue de la Terre Sainte pour ceux qui s'occupent des Écritures sacrées, et ce qui le prouve, c'est la supériorité incontestable avec laquelle M. Munk, cinq ans plus tard (en 1845), publia l'excellent livre intitulé : *Palestine, description géographique, historique et archéologique.* « Comme j'ai moi-même lu, ajoute M. de Saulcy, la plus grande partie des livres anciens et modernes concernant cette illustre contrée, comme je l'ai parcourue avec amour, je puis le dire, et avec le plus ardent désir de voir et de bien voir, j'ai quelque droit, ce me semble, d'affirmer que le livre que je viens de citer, avec son allure modeste qui ne se dément jamais, est un livre du premier mérite; toutes les questions, petites et grandes, se rattachant à l'histoire et aux antiquités hébraïques y sont traitées avec la plus remarquable sagacité et avec tous les développements qu'elles méritent, précisément parce qu'elles se rapportent intimement à la foi religieuse de tous les peuples monothéistes. L'exégèse biblique y est traitée avec un soin extrême. »

M. Munk a une belle part à revendiquer dans les progrès qui, depuis quelques années, ont signalé les études phéniciennes, et le *Journal asiatique* a inséré dans ses colonnes deux beaux mémoires sur les textes phéniciens, véritablement importants, connus du monde savant sous les noms d'inscriptions de Marseille et de Sidon. La première est un rituel des sacrifices rédigé

Séance du 10 décembre.

M. Pelouze, président de la Commission des monnaies et médailles, prie l'Académie des inscriptions et belles-lettres de composer des inscriptions françaises pour être placées en légende et en exergue de deux médailles du module de 68 millimètres, qui doivent être frappées en commémoration, l'une de l'exposition universelle de 1855, l'autre de la construction des halles centrales.

pour un temple de Baal qui existait dans la colonie phocéenne de Marseille La seconde est l'épitaphe, en style éminemment biblique, du roi de Sidon, Esmounezer. Citons encore, parmi les articles dont M. Munk a enrichi le *Journal asiatique*, un Mémoire sur les anciens grammairiens hébreux, Mémoire qui a remporté un des prix Volney en 1851.

Il est, du reste, une spécialité dont M. Munk paraît s'être occupé avec une prédilection marquée, c'est la philosophie des Arabes et des Juifs du moyen âge. Aussi trouvons-nous bon nombre d'articles de lui sur ces matières, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, et ces articles sont cités constamment dans les ouvrages publiés depuis leur apparition et qui concernent la philosophie du moyen âge. Il préludait ainsi à des ouvrages beaucoup plus importants, et dont il préparait la publication, lorsqu'il se vit entravé, on ne peut pas dire arrêté, dans sa marche, par l'affreuse calamité qui venait pour toujours fermer ses yeux à la lumière. C'est en luttant avec une énergie sans exemple, peut-être, contre la cécité qui venait de le frapper, qu'il a entrepris la publication du texte arabe, avec traduction française et notes explicatives, du grand ouvrage philosophique de Maïmonide, intitulé le *Guide des égarés*; le tome Ier a paru en 1856.

Bien plus récemment encore, M. Munk a fait connaître au monde savant une œuvre célèbre que l'on croyait à tout jamais perdue, le *Fons vitæ* d'Avicebron, dont l'apparition fit une si grande sensation parmi les scolastiques du XIIIe et du XIVe siècle. Retrouver et publier ce livre précieux, c'était rendre un éminent service à l'histoire des sciences : aussi son apparition a-t-elle été un véritable événement pour tous ceux qui s'occupent de la philosophie du moyen âge; témoin les savants articles de MM. Franck, de l'Institut, et Jourdain, publiés dans le *Moniteur* et dans la *Revue contemporaine*, à propos du *Fons vitæ* d'Avicebron, dont la résurrection est due à M. Munk.

Nous devons ajouter à l'honneur de M. Munk et de la dignité des lettres que le frère du célèbre compositeur Meyer-Beer, Michel Beer, le poëte, son ami intime, l'avait institué son légataire; mais à la mort de Michel Beer, en 1833, M. Munk refusa d'accepter cet héritage par un scrupule d'excessive délicatesse dont aurait pu le dispenser la fortune bien connue des deux frères

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

MM. l'abbé Carnel, vicaire de Saint-André, à Lille, Alfred Jacobs, docteur ès-lettres, élève de l'École des chartes, Mignard, de Dijon, Victor de Beauvillé, écrivent pour demander l'admission au concours des antiquités de France :

Le premier, d'une *Notice sur les Chants liturgiques d'Adam de la Bassée, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre,* à Lille, au XIIIe siècle, br. in-8 ;

Le deuxième, d'une brochure intitulée : *Géographie de Grégoire de Tours,* in-8 ; et d'une dissertation latine intitulée : *Gallia ab anonymo Ravennate descripta,* in-8 ;

Beer, fils tous deux, comme on sait, du banquier allemand Jacques Beer. Nous devons la connaissance de ce trait honorable à un ami de M. Munk, et nous craignons presque de déplaire au savant et modeste académicien en rendant public un fait dont il n'a jamais parlé.

OUVRAGES DE M. MUNK.

1° *Palestine, description géographique, historique et archéologique.* Paris, Firmin Didot, 1845 (grand in-8, 700 p. à deux colonnes). Cet ouvrage fait partie de l'*Univers pittoresque.*

2° *Réflexions sur le culte des anciens Hébreux, dans ses rapports avec les autres cultes de l'antiquité, suivies du Ve livre des Lois de Manou, traduit littéralement du sanscrit et accompagné de notes.* 1833. (Ce Mémoire est inséré dans le tome IV de la Bible de M. Cahen.)

3° *Notice sur Rabbi Saadia Gaon et sa version arabe d'Isaïe, et sur une version persane manuscrite de la Bibliothèque royale.* 1838.

Cet écrit, inséré dans le tome IX de la même Bible, est le seul où l'on trouve des détails sur les versions persanes de l'Ancien Testament conservées à la Bibliothèque impériale.

4° *Commentaire de R. Tan'houm, de Jérusalem, sur le livre d'Habakkouk (Habacuc), publié en arabe, sur un manuscrit unique de la Bibliothèque Bodléienne, et accompagné d'une traduction française et de notes.* (*Ibid.*, t. XII.)

5° *Notice sur Joseph Ben-Iehouda, disciple de Maïmonide.* 1842. (*Journal asiatique.*)

Cet écrit renferme de nombreux documents inédits sur Maïmonide et sur le disciple pour lequel il composa son *Guide des égarés.*

6° *L'inscription phénicienne de Marseille traduite et commentée.* 1847. (*Journal asiatique.*)

7° *Notice sur Aboul-Walid-Merwân-ibn-Djanâh et sur quelques autres grammairiens hébreux du Xe et du XIe siècle.* 1851. (Voy. *Journal asiatique,* 1850, 1851.)

Ce Mémoire a obtenu en 1851 l'un des prix Volney.

8° Une série d'articles sur la philosophie des Arabes et des Juifs. (Ces arti-

Le troisième, d'une édition du *Poëme de Girard de Rossillon, précédée d'une introduction concernant l'influence de ce genre de production sur la langue française et suivie d'une Histoire de la féodalité,* 1 vol. in-8;

Le quatrième, d'une *Histoire de la ville de Montdidier,* 3 vol. in-4.

Il a été déposé au secrétariat, pour ce même concours, par M. Lallemand :

1° *Les Origines historiques de la ville de Vannes, de ses monuments;* et 2° *Médailles de la ville romaine de Lodo, près Penboch, commune d'Arradon.*

Tous ces ouvrages sont renvoyés à la future Commission de 1859.

Ont été déposés au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Revue historique de droit français et étranger, 4e année, 6e, 7e et 8e livraisons, 1858, in-8;

Revue numismatique, publiée par MM. J. de Witte et Adr. de LONGPÉRIER;

cles, rédigés d'après les écrits originaux, ont été insérés dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques.*)

9° Une série d'articles de littérature orientale (notamment sur la poésie et la philosophie des Indous), insérés dans le journal *le Temps*, et dans divers recueils périodiques, de 1834 à 1838 (*Voir* Adelung, *Bibliotheca sanscrita,* passim).

10° Diverses notes concernant la part qu'ont eue les Arabes à la découverte des inégalités du mouvement de la lune. 1843. (Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences, tomes XVI et XVII.)

11° *Essai sur l'inscription du sarcophage d'Eschmoun-Ezer, roi de Sidon.* 1856. (*Journal asiatique.*)

12° *Le Guide des égarés, traité de théologie et de philosophie, par Moïse ben Maimoun, dit Maïmonide publié pour la première fois dans l'original arabe et accompagné d'une traduction française et de notes critiques littéraires et explicatives.* Gr. in-8, tome Ier. Paris, 1856, chez A. Franck.

13° *Mélanges de philosophie juive et arabe.* Première livraison renfermant des extraits méthodiques et une analyse détaillée de la *Source de vie* de Salomon Ibn-Gébirol, dit *Avicebron.* In-8. Paris, chez A. Franck, 1857.

La deuxième livraison de ces *Mélanges* doit paraître très-prochainement. Elle renfermera (comme l'annonce la préface de la première livraison) la suite du Mémoire sur Ibn-Gébirol et divers autres articles sur la philosophie arabe.

Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny; par un membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1 vol. in-8;

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 5e série, t. II, in-8;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1858, no 3, in-8;

Versäumte schulung.... Programme d'un livre qui, sous le titre d'*Études scolaires négligées*, s'adresse aux personnes qui commencent à se livrer aux recherches d'archéologie, par Charles-Auguste Erb., in-8;

Catalogue des monnaies antiques grecques et romaines composant la précieuse collection de M. Tochon d'Annecy, br. in-8;

M. Achille Jubinal soumet à l'examen de l'Académie cinq inscriptions en caractères runiques qu'il a photographiées. Elles sont gravées sur les faces de ce qu'il croit être une masse d'armes en fer et de forme hexagone ou pentagone dans sa longueur, laquelle provient d'une vente de débris de toute sorte faite par le ministère de la marine à la suite de l'expédition de la Baltique.

Le bureau désigne, avec l'assentiment de la Compagnie, les membres de la Commission qui devra examiner ces inscriptions : ce sont MM. Lenormant, Ad. Regnier, Léon Renier et Maury.

M. Prévost, capitaine du génie, à Montpellier, offre deux exemplaires d'un ouvrage sur *le Blocus d'Alesia*[1].

M. Jomard fait hommage, au nom de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, des t. IIIe et IVe de l'*Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale avant Christophe Colomb*, 2 vol. in-8. « Il faudrait occuper une partie considérable de la séance si l'on voulait indiquer et faire apprécier tout ce que ce livre renferme d'observations curieuses et instructives autant que nouvelles sur les anti-

[1] M. Prévost est favorable à l'opinion bourguignonne et répond, dans un appendice, aux articles publiés par nous dans le *Moniteur* du 12 au 18 octobre.

quités, l'histoire et la géographie, sur les institutions commerciales, sur les langues, les usages et les mœurs publiques et privées, sur les travaux publics, etc. M. Brasseur de Bourbourg justifie ici l'excellente opinion que l'Académie avait conçue de son zèle et de ses lumières en entendant ses précédentes communications. Son livre doit être mis au rang des plus importants qui aient paru sur le Mexique et les pays environnants. »

Ce qu'il y a de plus remarquable, peut-être, dans le troisième volume, dit M. Jomard, est ce qui concerne le commerce du Mexique et ses coutumes, les caravanes et leurs voyages, les monnaies, les poids et les mesures; puis encore des renseignements sur l'état de la propriété; le commerce était organisé en compagnies. Il nous apprend que les princes conféraient quelquefois la noblesse et les titres aux négociants.

La question du langage n'est point oubliée dans cet important ouvrage, pas plus que celles du calendrier des Mexicains, de leur astronomie et de leurs observations.

L'ordre du jour appelle la lecture de la liste des correspondants. Deux places sont vacantes dans l'ordre des correspondants étrangers par la promotion de M. Welker au rang d'associé étranger et par le décès de M. Th. Panofka.

La Commission est chargée de préparer les deux listes de trois noms chacune. Cette Commission sera nommée dans la prochaine séance.

La séance devient secrète.

A la reprise de la séance publique, M. Texier donne lecture, à titre de communication, d'une *Note sur les antéfixes en style d'architecture.*

Séance du 17 décembre.

Lecture est donnée de la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes qui transmet ampliation

du décret du 11 décembre portant approbation de l'élection de M. MUNK pour remplir la place de M. LAJARD, décédé. Après avoir lu le décret, M. le Secrétaire perpétuel introduit M. MUNK dans la salle des séances.

M. le Président invite M. MUNK à prendre séance parmi ses confrères.

MM. Vanhende et d'Auriac demandent l'admission au concours des Antiquités de la France :

Le premier, de son ouvrage intitulé : *Numismatique lilloise ou description des monnaies, médailles, méreaux, jetons, etc., de Lille*, 1 vol. in-8 ;

Le second, de l'*Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Alby, depuis les premiers temps connus jusqu'à la fondation de la nouvelle église de Sainte-Cécile*, 1 vol. in-8.

Il a été déposé, pour le même concours, le second volume, avec *Introduction* à mettre en tête du premier, du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris*, par MM. Lucien Merlet et Auguste Moutié, ouvrage dont la première partie a été mentionnée dans le concours de cette année.

Renvoi des trois ouvrages à la future Commission.

M. d'Avezac fait hommage des quatre ouvrages intitulés : *Grands et petits géographes grecs et latins*, brochure in-8 ; — *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil* ; — *Les voyages d'Americ Vespuce au compte de l'Espagne*, etc., br. in-8 ; — *Anciens témoignages historiques relatifs à la boussole*, trois-quarts de feuille in-8.

M. le Recteur de l'université d'Helsingfors adresse à l'Institut de France une médaille frappée en 1857 pour célébrer l'anniversaire séculaire de l'introduction du christianisme en Finlande.

M. Fauche, dans une lettre (qui s'était trouvée égarée à l'arrivée, le 30 juin), en offrant le neuvième et dernier volume de sa traduction du Ramayanâ, espère que cette traduction de 50,000 vers sera un titre assez recommandable

peut-être pour justifier un jour sa candidature à la place d'académicien.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Catalogus senatus academici et eorum qui munera et officia gesserunt, quique alicujus gradus laurea donati sunt, in universitate Harvardiana Cantabrigiæ in republica Massachusettensi, in-8 (transmis par M. GARCIN DE TASSY, au nom de M. R. Walsh).

Bulletin monumental, dirigé par M. de Caumont, n° 8, 3e série, t. IV, XXIVe volume.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e et 3e trimestres de 1858, numéro 30, in-8.

De la part de M. R. Chalon : 1° *Nouvelle classification des monnaies de Jeanne, duchesse de Brabant*, trois-quarts de feuille in-8 ; — 2° *Un jeton de Nicolas du Chatelet, seigneur de Vauvillars*, un quart de feuille in-8 ; — 3° *Une monnaie de Blankerberg*, une demi-feuille in-8.

Bibliothèque de l'École des chartes, 4e série, t. V, 1er livre, septembre et octobre 1858, in-8.

M. LITTRÉ offre, de la part de M. Daremberg, le *Traité de Philostrate sur la gymnastique*, texte et traduction. Le savant éditeur publie l'un et l'autre d'après une copie déposée au ministère de l'instruction publique et des cultes par M. Minoïde Mynas, qui avait rapporté de Grèce le manuscrit original, et qui fait aujourd'hui paraître en même temps que M. Daremberg le texte et la traduction[1]. Ce traité contient beaucoup de détails instructifs sur l'ancienne athlétique ; le texte est fort difficile, surtout à cause du style singulier de Philostrate et de son affectation des formes elliptiques.

[1] On sait que M. Minoïde Mynas a toujours obstinément refusé de communiquer l'original, de le montrer même, quoiqu'il ait été rapporté par lui d'une mission rétribuée par l'État. La copie qu'il a déposée au ministère, et d'après laquelle M. Daremberg a fait son édition, n'est pas de tout point conforme au texte que publie aujourd'hui M. Minoïde Mynas. L'histoire de cet accaparement a été racontée en détail dans l'article de M. Guardia, publié dans la *Revue de l'instruction publique*, du 16 décembre 1858.

M. Daremberg a lutté avec succès contre les principales difficultés.

La Commission chargée de dresser deux listes de trois noms chacune pour l'élection aux deux places vacantes dans l'ordre des correspondants étrangers est nommée au scrutin secret. Elle se compose de MM. REINAUD, GUIGNIAUT, LENORMANT et MOHL.

Les quatre commissaires désignés pour rédiger les instructions demandées par M. V. Brongniart sont MM. HASE, REINAUD, GARCIN DE TASSY et MOHL. (Voy. la séance du 3.)

M. EGGER reprend la première lecture de son *Mémoire sur les traités internationaux chez les Grecs et les Romains.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 24 décembre.

MM. Chaudruc de Crazannes, correspondant regnicole de l'Académie, à Castel-Sarrazin ; Louis Dussieux, professeur d'histoire à l'École militaire de Saint-Cyr; J. Lion, conducteur des ponts-et-chaussées; le comte de Soultrait, écrivent pour présenter au concours des Antiquités de la France de 1859 :

Le premier, une brochure intitulée : *Numismatique mérovingienne, monnaies de Metz et de Saintes*, in-8;

Le deuxième, la seconde édition des *Artistes français à l'étranger*, 1 vol. in-8 ;

Le troisième, une brochure sur le *Diocèse de Boulogne, l'église d'Auchi, le combat de Bois-Guillaume*, in-8 ;

Le quatrième, un *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, in-8.

Il a été déposé au secrétariat, pour le même concours, un ouvrage intitulé : *Les inondations en France depuis le* VIe *siècle jusqu'à nos jours*, par M. Maurice Champion, t. I, in-8.

Renvoi à la future Commission de 1859.

M. de Rosny offre le second numéro de la *Revue américaine et orientale,* par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY.

Sont offerts en don les ouvrages suivants :

Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens, par M. Ernest Feydeau, liv. 17 à 19, in-4.

Lettres sur la Turquie, par M. P. de Tchihatchef, br. in-8.

Université de Gand. Année académique 1858-59. Ouverture solennelle du cours, etc. Discours et rapport du recteur, par M. J. Roulez, correspondant, br. in-8.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé Corblet, décembre 1858, in-8.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, octobre 1858, in-8.

Le cabinet historique de M. L. Paris, novembre 1858.

Il est fait hommage, au nom de M. Ernest RENAN, de son nouvel ouvrage intitulé : *Le Livre de Job,* traduit de l'hébreu, précédé d'une étude sur l'âge et le caractère du poëme, « livre qui ajoute à l'*Histoire des langues sémitiques* un remarquable complément et un chapitre d'exégèse aussi intelligente, au dire des juges compétents, qu'éloquente, au sentiment de tous les lecteurs. »

La Commission chargée d'examiner les inscriptions runiques de M. Jubinal demande à s'adjoindre M. de SAULCY. Cette adjonction est autorisée.

Les membres de la Commission chargés de préparer les jugements sur le concours du prix Gobert, nommés au scrutin secret, sont MM. MAGNIN, de CHERRIER, ALEXANDRE, DELISLE.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission chargée de dresser les listes de noms pour les deux places de correspondants étrangers à nommer en décembre.

A la reprise de la séance publique, le résultat du scrutin est proclamé :

Le correspondant élu à la majorité absolue et au scrutin

secrét, pour remplacer M. Welcker, est M. Karl-Richard Lepsius, de Berlin.

Le correspondant élu pour remplacer M. Panofka est M. Max Muller, à Oxford[1].

M. Egger continue la première lecture de son *Mémoire sur les traités internationaux chez les Grecs et les Romains*.

Séance du mercredi 29 décembre

(remplaçant celle du vendredi 31).

M. Huillard Bréholles écrit pour annoncer à la Compagnie qu'il soumet de nouveau au concours du prix Gobert son *Historia diplomatica Frederici secundi;* il a déposé en outre sur le bureau six exemplaires du troisième et dernier fascicule de l'introduction, dans laquelle il a cherché à faire

[1] Richard Lepsius.

Le docteur Karl-Richard Lepsius, fils de l'historien de ce nom, est né à Naumburg, le 20 décembre 1813. Il fit ses études philologiques à Leipzig, à Göttingen et à Berlin, où il reçut les conseils et suivit la direction de l'illustre Bopp. Il fut admis au grade de docteur en 1833, et, cette année-là même, il vint à Paris, muni de lettres de recommandation de M. de Humboldt. L'Institut lui décerna le prix Volney en 1834. En 1835, il partit pour l'Italie, où il se livra, dans les bibliothèques de Turin, de Pise et de Côme, à d'importants travaux. C'est alors qu'il publia sa fameuse lettre à M. Rosellini, qui fait époque dans la science de l'égyptologie et qui fut la première tentative faite, après la malheureuse confusion produite dans la science par Salvolini, pour introduire une méthode plus rigoureuse dans l'application des découvertes de Champollion au déchiffrement des écritures égyptiennes. L'analyse plus logique des éléments de l'écriture hiéroglyphique, analyse exposée dans cette lettre, a beaucoup contribué aux progrès immenses que la science a faits depuis cette époque. Il s'occupa encore quelque temps des antiquités italiennes; mais ayant été envoyé en Angleterre en 1838, il y forma, de concert avec M. Bunsen, le plan d'un grand voyage en Égypte, que le roi de Prusse, sur les pressantes sollicitations de MM. Eichorn et de Humboldt, consentit à faire exécuter. L'expédition partit au mois de septembre 1842. Elle prolongea son séjour en Égypte pendant quatre années et eut les meilleurs résultats. De retour en Allemagne, M. Lepsius fut nommé professeur titulaire à Berlin, et, en 1850, membre de l'Académie des sciences de cette ville, dont il a enrichi

ressortir les faits qui lui ont semblé propres à éclairer l'histoire étrangère et notre histoire nationale.

M. Barthélemy Hauréau dépose, pour le même concours, le quatrième et dernier fascicule du tome XIV du *Gallia christiana*, qui sera complété avant que la Commission ait commencé son examen, par l'addition du feuillet de la table. Il joindra à cet envoi le manuscrit de la partie principale du t. XV, comme témoignage de la persistance de ses efforts pour se rendre digne des encouragements de l'Académie.

le musée de précieuses collections. Depuis ce temps, il s'est constamment occupé de publier les résultats de son voyage et de ses travaux sur l'histoire, la géographie, la chronologie, l'art, les langues, la littérature et la religion des anciens Égyptiens, et s'est placé par l'importance de ses études à un rang honorable parmi les successeurs de Champollion et de Rosellini, dans cette science nouvelle de l'égyptologie qui doit à la France son fondateur et quelques-uns de ses plus dignes représentants : MM. de Rougé, Mariette, Lenormant et Chabas.

C'est beaucoup moins comme traducteur des textes et comme excellant dans l'art de l'interprétation, pour lequel MM. Hincks, de Dublin, Birch, du *British Museum*, et Brugsch partagent le premier rang avec M. de Rougé, que comme archéologue et historien, que M. Lepsius a rendu d'importants services à la science. Son mérite est surtout : 1° d'avoir éclairci plusieurs points d'histoire et notamment la XII° dynastie ; 2° d'avoir publié de nombreux monuments ; 3° d'avoir élucidé les éléments grecs de la chronologie égyptienne. Quant à son système chronologique en lui-même, il n'a été jusqu'à ce jour adopté par aucun égyptologue.

OUVRAGES.

De Tabulis Eugubinis, Berlin, 1833.

Die Palaeographie als Mittel der Sprachforschung, Berlin, 1834 ; — 2° édition, Leipzig, 1842. *(La paléographie appliquée aux recherches de la linguistique)*, prix Volney de 1834.

Rapport des alphabets sémitique, indien, vieux persan, vieux égyptien, éthiopien (*Ueber die Anordnung und Verwandtschaft der semitischen*, etc., *Alphabete*), Berlin, 1835. — *Sur l'origine et les rapports des noms de nombre dans les langues indo-germaniques, sémitiques et cophtes (Ueber den Ursprung und die Verwandtschaft der Zahlwoerter*, etc.), Berlin, 1835. Ces deux mémoires ont paru dans la collection de l'Académie des sciences de Berlin.

Lettre à M. Rosellini sur l'alphabet hiéroglyphique, Rome, 1835. (Extrait des *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica.)*

Notice sur deux statues égyptiennes représentant, l'une, la mère du roi Ramsès (Sésostris), l'autre, le roi Amasis, Rome, 1858. (Extrait des *Annali*

MM. le chevalier de L'Épinois, Melleville et Lejosne écrivent pour demander l'admission au concours des Antiquités de la France de 1859 :

Le premier, de l'*Histoire de la ville et des sires de Coucy*, 1 vol. in-8 ;

Le second, de deux brochures in-8 : 1° *Histoire de l'af-*

dell' Instituto di corrisp. arch.). Premier essai de traduction, tenté par M. Lepsius, d'une inscription égyptienne.

Sur l'usage de l'ogive répandu en Allemagne dans les xe *et* xie *siècle (Ueber die Ausgedehnte*, etc.), Leipzig, 1841.

Inscriptiones umbricæ et oscæ, avec un commentaire ; Leipzig, 1841, in-8.

Mémoires : Sur les Pélasges Tyrrhéniens en Étrurie, — et *Sur l'origine étrusque du système des monnaies italiennes*, Leipzig, 1842, in-8.

Rituel funéraire des Égyptiens d'après le papyrus hiéroglyphique de Turin (Das Todtenbuch der Aegypter nach dem hieroglyphischen Papyrus in Turin), texte du monument et préface, Leipzig, 1842.

Sur le mode de construction des pyramides (*Ueber den Bauder Pyramiden)*, Cairo, im Mai, 1843. Excellent travail architectonique (très-rare).

Voyage de Thèbes au Sinaï (Reise des Professors Dr. R. Lepsius von Theben nach der Halbinsel des Sinaï, vom im Marz zum 14 April 1845), Berlin, 1846. Relevé complet de tous les monuments égyptiens de la presqu'île du Sinaï. M. Lepsius conteste la position donnée jusqu'alors au Sinaï, qu'il croit reconnaître dans le sommet du *Serbal*.

Sur les conditions nécessaires pour restituer la chronologie des Égyptiens, et sur la possibilité de cette restitution (Ueber die Vorbedingungen zur Entstehung einer Chronologie bei den Aegyptern, etc.), Berlin, 1848.

Dans cette introduction à la chronologie des Égyptiens, l'auteur examine les connaissances de ce peuple en astronomie et il discute les documents que les Grecs nous ont laissés sur l'Égypte à ce sujet. Ce qui fait surtout l'intérêt de cet ouvrage, c'est le tableau des décans égyptiens, très-heureusement identifié avec la liste grecque conservée dans l'ouvrage d'Héphestion. On y voit figurer une trentaine de noms bilingues.

Die Chronologie der Aegypter, etc. *(Chronologie des Égyptiens)*, Berlin, 1809. Suite du précédent ouvrage, critique approfondie des textes de Manéthon, des récits d'Hérodote et de Diodore. Étude consciencieuse et savante des éléments chronologiques de la Bible pour les temps parallèles à l'histoire d'Égypte.

Denkmaeler aus Aegypten und Aethiopien nach den Zeichnungen der von S. M. dem Koenigs von Preussen F. W. IV, Berlin, annonce de son grand ouvrage sur les monuments.

Denkmaeler aus Aegypten und Aethiopien, grand in-folio, Berlin. Ce magnifique ouvrage, publié avec un luxe et une perfection tout exceptionnels, comprend déjà plusieurs livraisons. Ces planches sont d'une incomparable beauté. La collection comprendra la reproduction de tous les monuments hiéroglyphiques de l'Égypte et de l'Éthiopie.

franchissement communal dans les anciens diocèses de Laon, Soissons et Noyon; 2° *Histoire de la commune du Laonnois;*

Le troisième, d'un *Mémoire* manuscrit *sur la géographie ancienne du Roussillon.*

Il a été déposé au secrétariat, pour le même concours, un ouvrage intitulé : *Des Curiolosites, de l'importance de Corseult au temps de la domination romaine;* par M. Bizeul (de Blain), in-8.

M. Paulin PARIS présente pour le même concours, au

Ueber den ersten Aegyptischen Goetterkreis und seine geschichtlich-mythologische Entstehung, Berlin, 1851. Dissertation sur les cycles des divinités égyptiennes, dans laquelle l'auteur essaie de retrouver les douze grands dieux égyptiens. Il y fait connaître les groupes de dieux adorés dans les diverses localités.

Briefe aus Aegypten, Aethiopien und der halbinsel des Sinai, Berlin, 1852. Lettre renfermant le compte-rendu d'une partie de son voyage en Égypte.

Ueber einige Ergebnisse der Aegyptischen Denkmaeler fuer die Kenntniss der Ptolemäergeschichte. Berlin, 1853. Traité sur la chronologie des Ptolémées, dans lequel l'auteur tire des monuments égyptiens un complément précieux pour l'histoire des Lagides.

Deux brochures extraites du *Journal de la Société orientale de Leipsig, sur le cycle d'Apis* (texte allemand), Berlin, 1853.

Ueber die zwoelfte Aegyptische Koenigs Dynastie (Dissertations sur la XII[e] *dynastie)*, Berlin, 1853. Cette période y est remarquablement étudiée.

Ueber eine hieroglyphische Inschrift am Tempel von Edfu (sur une inscription hiéroglyphique du temple d'Edfou), Berlin, 1855. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin.*)

Ueber die Goetter der vier Elements bei den Aegyptern (sur les dieux des quatre éléments chez les Égyptiens), Berlin, 1856. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin.)*

Koenigsbuch der alten Aegypter, Berlin, 1858. Collection complète de la liste de tous les cartouches royaux. Comparaison du système chronologique de Manéthon avec le système de l'auteur. C'est la suite exacte de tous les rois d'Égypte. Quant aux dates, elles sont fondées sur la période-sothiaque qui n'est généralement pas regardée comme réelle. Les détails historiques paraîtront ultérieurement.

(La plupart des documents bibliographiques et les jugements qui les accompagnent sont dus à l'obligeante communication de M. le vicomte de Rougé.)

MAX MULLER.

Frédéric Max Muller, fils du poëte Wilhelm Muller, est né à Dessau, le 6 décembre 1823. Il termina ses études à l'Université de Leipzig et se livra à l'étude du sanscrit avec les conseils et sous la direction de M. Hermann

nom de M. Doublet de Boisthibault, un ouvrage manuscrit intitulé : *Fouilles et découvertes faites en* 1858 *dans l'ancien monastère de Saint-Martin-lès-Chartres* (Eure-et-Loir). *Mémoire descriptif et historique.*

Renvoi à la future Commission de 1859.

Il a été remis au secrétariat un mémoire anonyme manuscrit ayant pour titre : *Histoire des guerres de religion et de la Société protestante dans les Hautes-Alpes*, 1562-1789, avec un pli cacheté. Comme ce manuscrit ne se rapporte à

Brockhaus. Il suivit à Berlin les cours de M. Bopp, puis vint à Paris où il assista aux leçons d'Eugène Burnouf. Il arrêta, avec ce maître éminent, le plan d'une édition du *Rig-Véda*, et du commentaire de *Sâyanâcârya*. Il se rendit en 1846 en Angleterre où il fut recommandé par le savant Wilson à la Compagnie des Indes orientales. Pendant qu'il travaillait à son édition du *Rig-Véda*, publiée aux frais de la Compagnie, il fut nommé à Oxford, en 1850, professeur des langues et des littératures européennes, et, en 1851, membre honoraire de l'Université. A la même époque, il était élu membre de l'Académie de Munich, et en 1858, *fellow* à *Allsouls-college*.

M. Max Muller, âgé seulement de 35 ans, est aujourd'hui un des plus éminents philologues et l'un des plus savants indianistes de l'Europe.

OUVRAGES.

Hitopadesa, traduction allemande, Leipzig, 1844.

Megâdûta de Kalidasa, traduction en vers allemands, Königsberg, 1849.

On the relation of the Bengali to the arian and aboriginal language of India, dans le « *Report of the British association for* 1847. »

De la philologie comparée des langues indo-européennes par rapport à leur influence sur la civilisation primitive de l'humanité (On the comparative philology, etc.), prix Volney, 1849.

Rig-Véda, texte des hymnes et du commentaire de *Sâyana* (sans traduction), Oxford, t. I, 1849; t. II, 1854; t. III, 1856. Cette publication, qui n'est pas encore achevée en Angleterre, a été reprise en Allemagne, mais l'édition allemande ne renferme que le texte des hymnes, sans le commentaire; elle va jusqu'à la fin du premier *mandala* et ne se continue pas, Leipsig, 1856-1857, avec une introduction comprenant le premier livre du *Prâticâkhya* du *Rig-Véda*.

Proposals for a Missionary alphabet, 1854.

The last results of the persian researches in comparative philology; the last result of the Sanscrit researches in comparative philology; the last results of the researches respecting family of the turanian languages, publiés dans « *Outlines of the Philosophy of universal history applied to language and religion* » de Bunsen, London, 1854 ; Tome Ier.

Ueber Todtenbestaltung und Opfergebräuche im Veda, Leipzig, 1855.

aucune des questions mises au concours, M. le Secrétaire perpétuel est autorisé à ouvrir le pli et à demander à l'auteur, dont le nom doit apparemment s'y trouver écrit, quelles sont ses intentions relativement à son travail, et s'il entend l'envoyer à la Commission des Antiquités de la France, le seul concours auquel le sujet du Mémoire puisse se rapporter.

L'Académie royale des lettres et des sciences de Bavière invite l'Académie des inscriptions et belles-lettres à honorer de sa présence, par députation, la solennité qui aura lieu à Munich le 28 mars 1859 et jours suivants.

M. de Longpérier annonce l'envoi, pour le concours des Antiquités de la France, de neuf ouvrages de M. Ch. de Linas, qui ne peut les faire parvenir avant le 31 décembre, par une circonstance indépendante de sa volonté.

Il est accordé un délai de grâce pour tous les concours jusqu'à la première séance de janvier.

Sont offerts en don les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. VI, in-8.

Journal asiatique, cinquième série, t. XII, n° 47, octobre et novembre 1858, in-8.

M. Egger continue la première lecture de son *Mémoire*

The languages of the seat of war in the east, with a survey of the three families of language, semitic, arian and turanian, London, 1855.

Comparative mythology, dans le « *Oxford Essays* », de 1856, publié en français par la *Revue germanique*, année 1858.

On indian logic, publiée dans « *Dr Thomson's Laws of Thought* », 1857.

Buddhism and buddhist pilgrims, with a letter on the original meaning of Nirvâna, London, 1857.

The german classics from the fourth to the nineteenth Century a german readingbook, etc., London, 1858, in-12.

C'est un recueil de morceaux choisis dans la littérature allemande, depuis le gothique et l'ancien haut allemand, jusqu'au moyen haut allemand et au haut allemand moderne.

Cet ouvrage est précédé d'une introduction sur l'histoire de la littérature allemande.

(C'est à l'extrême obligeance de M. Adolphe Regnier que nous devons la plupart des renseignements qui précèdent.)

sur les traités internationaux chez les Grecs et les Romains.

M. Texier continue la seconde lecture de son *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.*

L'Académie se forme en comité secret.

FIN DES SÉANCES.

NOTICES

BIBLIOGRAPHIQUES

POUR L'ANNÉE 1857

(Appendice au premier volume).

LE BARON DE HAMMER-PURGSTALL.

Nommé associé étranger en 1835, mort à la fin de 1856. L'origine de ce fauteuil ne remonte qu'à l'année 1803. Il a été occupé : 1° par M. Wildfort, membre de la société de Calcutta, — 2° par le baron Wilhelm de Humboldt, en 1825, — 3° par le baron de Hammér-Purgstall, en 1835.

M. de Hammer a été remplacé par M. Bopp, en 1857.

Joseph baron de HAMMER-PURGSTALL est né en 1774, dans la Styrie, à Graetz, où son père était conseiller provincial. Il fit ses études à l'Académie orientale de Vienne.

En 1796, il devint secrétaire particulier du baron de Jenisch, rapporteur de la section d'Orient au ministère des affaires étrangères.

Envoyé comme interprète à Constantinople, il passa de là en Égypte d'où il rapporta diverses curiosités et de précieux manuscrits arabes déposés à la bibliothèque impériale de Vienne.

Il fit, en 1800, la campagne d'Égypte contre le général français Menou, sous les ordres de Hutchinson, de Sidney-Smith et de Yusuf-Pacha. Il se rendit l'année suivante en Angleterre. En 1802, il fut envoyé de Vienne à Constantinople comme conseiller d'ambassade sous le baron de Stürmer, et, en 1806, il fut employé comme agent consulaire en Moldavie. En 1807, il fut nommé conseiller intime à la Chancellerie impériale, et, dix ans plus tard, conseiller particulier de l'Empereur, 1817. En 1835, il acheta les biens de la dernière comtesse de Purgstall dans le Tyrol, et reçut le titre de

baron. Il fut nommé ensuite conseiller d'État en service extraordinaire, au département des affaires étrangères ; en 1848, il fut élu président de la nouvelle Académie impériale. L'âge le fit renoncer deux ans après à cette dignité. Il mourut le 23 novembre 1856.

On trouve dans le *Journal asiatique* du mois de janvier 1857, des détails touchants sur les derniers moments de M. de Hammer, transmis par sa fille à M. Reinaud.

OUVRAGES.

M. de Hammer collabora, très-jeune encore, à la nouvelle édition du *Dictionnaire arabe-persan-turc*, de Meninsky.

Il composa aussi, dans sa jeunesse, un certain nombre de poésies allemandes qui furent publiées dans le *Mercure allemand* de Wieland; et traduisit des poésies turques.

Administration et constitution politique du royaume ottoman (*Osman. Reichs Staatsverfassung und Staatsverwaltung*) ; Tubingen, 1816; 2 vol.

Voyage de Constantinople à Brousse (*Umblick auf einer Reise von*, etc.) Tubingen, 1818.

Histoire des assassins (*Geschichte der Assassinen*), Stuttgart et Tubingen, 1818, ouvrage dont il été publié une traduction française.

Histoire de la poésie chez les Persans (*Geschichte der Schoenen Redekünste Persiens*), Tubingen, 1818.

Constantinople et le Bosphore ; Pesth, 1821, 2 vol.

La traduction de plusieurs poëmes arabes, persans ou turcs, tels que : *Le Divan de Hafiz*, 1813 ; — *Motenebbi*, 1823 ; — les *Odes* de Baki, 1825.

Il a composé un poëme original intitulé le *Chant de Memnon*. (*Memnon's Dreiklang*), Vienne, 1823, et des poésies en langues turque et persane. Il a même écrit une traduction dans cette dernière langue des *Réflexions de Marc-Aurèle*, Vienne, 1831.

Histoire de l'empire ottoman (*Geschichte des Osman Reichs*), Pesth, 1827-1834, 10 vol. ; 2e édit.. 1835-1836. Ouvrage capital, compilation savante. Il en a paru deux traductions françaises, dont une par M. Hellert. 18 vol in-8 avec 1 bel atlas.

Des éditions turques ou persanes, entre autres : *Gül et Bülbül* du poëte Fasli ; Leipzig et Pesth, 1834.

Les Colliers d'or, du poëte arabe Zamachschari, Vienne, 1835.

Histoire de la poésie turque (*Geschite der Osman. Dichtkunst*), Pesth, 1836-1858, 4 vol. Recueil qui contient un grand nombre d'analyses d'ouvrages inédits en Europe.

M. Hammer est, en outre, l'auteur de plusieurs mémoires qui jetèrent un grand jour sur l'état de l'empire ottoman.

Il a publié encore :

Les Roses du mystère (*Rosenflor des Geheimnisses*, en persan, *gulschen raz*), Pesth, 1838, poëme mystique persan, par Mahmoud Shebisteri.

Histoire de la Fauconnerie (*der Falknerklee*), Vienne, 1840.

Le Musée, ou Notice des principaux souverains musulmans (*Gemaeldesaal moslemischer Herrscher*). Darmstadt, 1837-1839, 6 vol.

Histoire de la Horde d'Or (*Geschichte des goldenen Horde*), ou *Histoire des Empereurs mongols du Kaptchac*, Pesth, 1840 ; un gros vol. in-8.

Histoire des Khans Mongols de Perse (*Geschichte der Ilkhane*), Darmstadt, 1843; 2 vol. in-8.

Histoire de Khlesl, le cardinal (*Khlel's des Cardinals Leben*), Vienne, 1848-1851, 4 vol.

Histoire des Khans de Crimée (*Geschichte des Chane der Krim*), *sous la domination ottomane*, ouvrage servant de supplément à l'*Histoire de l'Empire ottoman*; Vienne, 1856, 1 vol. grand in-8.

Histoire de la Littérature arabe (*Geschichte der arab Litteratur*), Vienne, 1850-1856, in-4, t. I-VII. Cet ouvrage, qui devait former douze volumes, s'arrête au XIII[e] siècle. Le dernier volume n'a paru qu'après la mort de l'auteur.

Histoire des Mongols, par Wassaf (*Geschichte Wassaf's*, etc.), texte persan et traduction allemande; Vienne, 1856, in-4, t. I. Le tome deuxième et dernier existe en manuscrit. Il est à espérer que l'Académie impériale de Vienne, qui a payé les frais d'impression du premier volume, se chargera de la publication du dernier.

Telles sont les principales publications de M. de Hammer. Il a présidé à la composition du recueil : *Les Mines de l'Orient* (*Fundgruben des Orients*), Vienne, 1810-1819, 6 vol. in-f°. Il a de plus inséré de nombreuses dissertations dans divers journaux et recueils scientifiques, notamment dans les *Annales de littérature* et dans les *Mémoires et comptes-rendus de l'Académie des Sciences de Vienne*.

M. de Hammer connaissait à fond l'arabe, le persan et surtout le turc. Son activité était infatigable, et c'est, sans contredit, l'o-

Système complet de la langue sanscrite (*Ausführliches Lehrgebaeude der Sanskrita-sprache*), Berlin, 1827, 1 vol. in-4.

Grammatica critica linguæ sanscritæ, Berlin, 1829, — 2e édit., 1832, 1 vol. in-8.

Le grand ouvrage de Bopp, celui qui a le plus contribué à répandre les vrais principes de la philologie comparative, c'est sa fameuse *Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, slave ancienne, gothique et allemande* (*Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen*, etc.), Berlin, 1833-1849, in-4; le 1er vol. de la 2e édit. de la grammaire comparée est de 1857; la 1re moitié du 2e vol. a paru en 1858. Cette 2e édit. renferme, de plus que la première, l'arménien. Cette grammaire présente l'analyse complète des formes grammaticales des langues indo européennes moins toutefois les langues celtiques.

Précis de la grammaire critique de la langue sanscrite (*Kritische Grammatik der Sanskrita-sprache in kürzerer Fassung*), Berlin, 1834, 2e édit., 1845.

Glossarium sanscritum, in quo omnes radices et vocabula usitatissima explicantur, et cum vocabulis græcis, latinis, germanicis, lithuanicis, slavicis, celticis, comparantur. Ouvrage qui contient beaucoup de recherches d'étymologie comparative. La 1re édit. est de 1830 — (editio nova, Berolini, 1840-1847).

Ueber einige Demonstrativstaemme und ihren Zusammenhang mit verschiedenen Praepositionen und Conjunctionen im Sanskrit und den mit ihm verwandten Sprachen. Berlin. 1830.

Ueber den Einfluss der Pronomina auf die Wortbildung im Sanskrit und den mit ihm verwandten Sprachen. Berlin. 1832.

Vocalismus oder sprachvergleichende Kritiken über J. Grimm's deutsche Grammatik und Graff's althochdeutschen Sprachschatz. Berlin, 1836.

Les langues celtiques (*Die Celtischen Sprachen in ihrem Verhaeltnisse zum Sanskrit, Zend, Griechischen, etc.*) Berlin, 1839.

Des rapports des langues malaiso-polynésiques avec les langues indo-germaniques (*Ueber die Verwandtschaft der malayisch-polynesischen Sprachen mit den indisch-europaeischen.* Berlin, 1841.

Les Membres caucasiens du système des langues indo-européennes (*Die Kaukasischen Glieder des indo-europaeischen Sprachstamms*). Berlin, 1847.

Ueber die Sprache der alten Preussen in ihren verwandtschaftlichen Beziehungen. Berlin, 1853.

Ueber das Albanesische in seinem verwandtschaftlichen Beziehungen. Berlin, 1855.

Vergleichendes Accentuationssystem. Berlin, 1854.

Ces sept derniers ouvrages sont extraits de la Collection des Mémoires de l'Académie de Berlin.

II. TRADUCTIONS.

Çrîmahâbhârate Nalôpâkhyânam, ou *Nalus, Carmen sanscritum e Mahabharato, latine vertit et annotationibus illustravit* F. Bopp. Londres, 1819; 2e édit., Berlin, 1832; traduit en vers métriques. La traduction en vers allemands des chants IX à XII de Nalus avait déjà paru dans l'*Indralokâgamanam.*

Indralokâgamanam, c'est-à-dire le voyage d'*Ardjouna au ciel d'Indra,* avec d'autres épisodes du Mahâbhârata (*Ardschuna's Reise zu Indra's Himmel*); Berlin, 1824, publié pour la première fois dans la langue originale et accompagné d'une traduction en vers allemands et de notes.

Diluvium cum tribus aliis Mahâbhârati præstantissimis episodiis. Berlin, 1829. *Die Sündflut nebst drei andern der wichtigsten Episoden des Mahâ-Bhârata. Aus der Ursprache übersetzt.* Berlin, 1829. (Traduction du précédent.)

La plupart des indications bibliographiques qui précèdent sont dues à l'extrême obligeance de M. Adolphe Regnier. Les renseignements biographiques sont puisés, en partie du moins, dans le *Dictionnaire des Contemporains.*

DUREAU DE LA MALLE.

Élu le 16 octobre 1818, décédé le 17 mai 1857.

Le fauteuil qu'il occupait avait sa première origine en 1785. Le premier de ses prédécesseurs était Camus, nommé associé libre par le roi, 1785-1793. Le même avait été nommé en 1795 à la 4e section, 3e classe de l'Institut national; puis, en 1803, à la 3e classe de l'Institut, mort en 1804. — Millin l'avait remplacé de 1804 à 1818. — M. Dureau de La Malle avait succédé à Millin en 1818. Il est mort en 1857. — Alfred Maury l'a remplacé, 1857.

Système complet de la langue sanscrite (*Ausführliches Lehrgebaeude der Sanskrita-sprache*), Berlin, 1827, 1 vol. in-4.

Grammatica critica linguæ sanscritæ, Berlin, 1829, — 2e édit., 1832, 1 vol. in-8.

Le grand ouvrage de Bopp, celui qui a le plus contribué à répandre les vrais principes de la philologie comparative, c'est sa fameuse *Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, slave ancienne, gothique et allemande* (*Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen*, etc.), Berlin, 1833-1849, in-4; le 1er vol. de la 2e édit. de la grammaire comparée est de 1857; la 1re moitié du 2e vol. a paru en 1858. Cette 2e édit. renferme, de plus que la première, l'arménien. Cette grammaire présente l'analyse complète des formes grammaticales des langues indo européennes moins toutefois les langues celtiques.

Précis de la grammaire critique de la langue sanscrite (*Kritische Grammatik der Sanskrita-sprache in kürzerer Fassung*), Berlin, 1834, 2e édit., 1845.

Glossarium sanscritum, in quo omnes radices et vocabula usitatissima explicantur, et cum vocabulis græcis, latinis, germanicis, lithuanicis, slavicis, celticis, comparantur. Ouvrage qui contient beaucoup de recherches d'étymologie comparative. La 1re édit. est de 1830 — (editio nova, Berolini, 1840-1847).

Ueber einige Demonstrativstaemme und ihren Zusammenhang mit verschiedenen Praepositionen und Conjunctionen im Sanskrit und den mit ihm verwandten Sprachen. Berlin. 1830.

Ueber den Einfluss der Pronomina auf die Wortbildung im Sanskrit und den mit ihm verwandten Sprachen. Berlin. 1832.

Vocalismus oder sprachvergleichende Kritiken über J. Grimm's deutsche Grammatik und Graff's althochdeutschen Sprachschatz. Berlin, 1836.

Les langues celtiques (*Die Celtischen Sprachen in ihrem Verhaeltnisse zum Sanskrit, Zend, Griechischen, etc.*) Berlin, 1839.

Des rapports des langues malaiso-polynésiques avec les langues indo-germaniques (*Ueber die Verwandtschaft der malayisch-polynesischen Sprachen mit den indisch-europaeischen*. Berlin, 1841.

Les Membres caucasiens du système des langues indo-européennes (*Die Kaukasischen Glieder des indo-europaeischen Sprachstamms*). Berlin, 1847.

Ueber die Sprache der alten Preussen in ihren verwandtschaftlichen Beziehungen. Berlin, 1853.

Ueber das Albanesische in seinem verwandtschaftlichen Beziehungen. Berlin, 1855.

Vergleichendes Accentuationssystem. Berlin, 1854.

Ces sept derniers ouvrages sont extraits de la Collection des Mémoires de l'Académie de Berlin.

II. TRADUCTIONS.

Çrîmahâbhârate Nalôpâkhyânam, ou *Nalus, Carmen sanscritum e Mahabharato, latine vertit et annotationibus illustravit* F. Bopp. Londres, 1819; 2e édit., Berlin, 1832; traduit en vers métriques. La traduction en vers allemands des chants IX à XII de Nalus avait déjà paru dans l'*Indralokâgamanam*.

Indralokâgamanam, c'est-à-dire le voyage d'*Ardjouna au ciel d'Indra*, avec d'autres épisodes du Mahâbhârata (*Ardschuna's Reise zu Indra's Himmel*); Berlin, 1824, publié pour la première fois dans la langue originale et accompagné d'une traduction en vers allemands et de notes.

Diluvium cum tribus aliis Mahâbhârati præstantissimis episodiis. Berlin, 1829. *Die Sündflut nebst drei andern der wichtigsten Episoden des Mahâ-Bhârata. Aus der Ursprache übersetzt.* Berlin, 1829. (Traduction du précédent.)

La plupart des indications bibliographiques qui précèdent sont dues à l'extrême obligeance de M. Adolphe Regnier. Les renseignements biographiques sont puisés, en partie du moins, dans le *Dictionnaire des Contemporains.*

DUREAU DE LA MALLE.

Élu le 16 octobre 1818, décédé le 17 mai 1857.

Le fauteuil qu'il occupait avait sa première origine en 1785. Le premier de ses prédécesseurs était Camus, nommé associé libre par le roi, 1785-1793. Le même avait été nommé en 1795 à la 4e section, 3e classe de l'Institut national; puis, en 1803, à la 3e classe de l'Institut, mort en 1804. — Millin l'avait remplacé de 1804 à 1818. — M. Dureau de La Malle avait succédé à Millin en 1818. Il est mort en 1857. — Alfred Maury l'a remplacé, 1857.

Dureau de La Malle (Adolphe-Jules-César-Auguste) est né à Paris, le 2 mars 1777. Il est fils du traducteur de Tacite et de Salluste, membre de l'Académie française. Il mourut le 18 mai 1857.

M. Dureau de La Malle, qui n'exerça aucune fonction publique, se livra tout entier à la culture des lettres savantes et de la poésie. Il appliqua aussi les connaissances en histoire naturelle qu'il avait acquises en suivant les cours de Cuvier et de Desfontaines, à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité. Élu d'abord correspondant de la 3e classe de l'Institut impérial, en 1814, il succéda à Millin, en 1818.

OUVRAGES.

Mémoire *sur la position des villes et du pays qu'habitait Phinée, fils d'Agénor,* dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, 1803.

Sur les espèces de frênes connus des anciens. (IVe vol. des Annales du Muséum d'hist. naturelle, 1804.)

Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique et de la Méditerranée, 1807.

Récit en vers de son *Voyage dans les Pyrénées,* précédé d'un *Voyage à Vignemale, et d'une description des vallées d'Azun, de Cauterets, et de Lectoure,* 1818, in-18.

M. Dureau (Adolphe) acheva, à cette époque, la traduction que son père (mort en 1807) avait commencée, de Tite-Live et de l'Argonautique de Valérius Flaccus, en vers.

Il a fait, seul, la traduction de l'*Épisode de Françoise de Rimini,* de l'Enfer de Dante.

Mémoire sur la position de la Roche-Tarpéienne présenté à l'Institut.

Mémoire sur la prononciation du grec et du latin, présenté à l'Institut.

Poliorcétique des anciens ou de l'attaque et de la défense des places avant l'invention de la poudre, avec atlas de 7 pl., 1819, in-8.

Bayard ou la conquête du Milanais, poëme en douze chants de 9 à 10,000 vers (1823). 2 vol. in-18.

Description du Bocage percheron, des mœurs et coutumes des habitans et de l'agriculture de M. Beaujeu. (Extr. des *Annales de l'industrie.* 1823, in-8.)

Parmi ses nombreuses dissertations insérées dans les Mémoires

de l'Académie des inscriptions et dans ceux de l'Académie des sciences morales et politiques, la plupart sont relatives à l'histoire de la société romaine :

Mémoire sur la Population libre de l'Italie sous la domination de la république romaine, t. X, p. 461 de la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie des inscriptions.*

Recherches sur l'étendue et la population de Rome, 1825, t. XII, id., p. 237.

Recherches sur l'affaiblissement de la population et des produits de l'Italie pendant le VII[e] siècle de Rome, 1824. Id., ibid. p. 328.

Mémoire sur le système métrique des Romains, suivi de 17 tables pour la conversion des mesures grecques et romaines en mesures françaises, anciennes et nouvelles, 1826, id. ibid, p. 286.

Mémoire sur les lois agraires et celles qui ont établi chez les Romains les distributions gratuites de blé, 1828. Id., ibid., p. 404.

Mémoire sur l'administration romaine en Italie et dans les provinces pendant le dernier siècle de la république, 1828. Id. ibid., p. 356.

Celui de ses mémoires que l'on peut considérer comme un des plus importants est intitulé : *Mémoire sur l'agriculture romaine depuis Caton le Censeur jusqu'à Columelle*, in-4, 27 avril 1829, t. XIII, p. 413, de la collection des Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres.

Examen des causes générales qui, chez les Grecs et les Romains, durent s'opposer au développement de la population et en favoriser l'accroissement dans l'empire persan. (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XIV, p. 305.)

Mémoire sur les causes de l'extension du droit de cité chez les Romains. (*Mém. de l'Acad. des sciences morales et politiques*, t. I, p. 220.)

Mémoire sur la population de la France au XIV[e] siècle. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*), 1829, t. XIV, p. 36.)

Recherches sur l'histoire de la colonisation d'Alger, in-8; rédigées au nom d'une commission de l'Institut sur la demande du ministère de la guerre.

Économie politique des Romains. Paris, 1840, 2 vol , in-8.

Climatologie comparée de l'Italie et de l'Andalousie anciennes et modernes. Paris, 1849, in-8.

L'Algérie, histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales, accompagnée d'examens sur les moyens employés anciennement pour la conquête, etc. Paris, 1852, in-18.

C'est ce Mémoire qui servit de « germe », comme dit l'auteur lui-même, à un second travail sur la même matière, beaucoup plus étendu que le premier, et intitulé :

Les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge, nouveaux Essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait, couronné au concours des Antiquités de la France par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1854, et inséré en 1856 dans le tome IV, 2e série, 1re partie des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

Les Fées du moyen âge, 1844, in-12.

La Terre et l'Homme, 1856, in-12. Résumé des plus récentes connaissances géographiques, ethnographiques, philologiques, pour servir d'introduction à la collection de l'*Histoire universelle* de M. Duruy. *Voy.* la très-judicieuse critique que M. de Quatrefages a faite de ce livre à la Commission centrale de la Société de géographie. (*Bulletin* de février 1857.)

Histoire des Religions de la Grèce antique. Paris, 1857-1859. 3 vol. in-8o. C'est l'ouvrage capital de M. Maury. Le dernier volume vient d'être publié et présenté à l'Académie.

M. Maury a publié les derniers volumes du *Musée de sculpture ancienne et moderne*, de son ami le comte de Clarac, d'après les manuscrits laissés par celui-ci. Il a encore été le collaborateur de M. Guigniaut pour les deux derniers volumes des *Religions de l'Antiquité.*

Il a lu à l'Académie, en 1857 et 1858, deux *Mémoires*, encore inédits, *sur la langue étrusque*, dont ce recueil a donné l'Analyse. De plus, un *Mémoire* ou plutôt *le fragment d'un Mémoire sur l'Histoire de l'astrologie et de la magie dans l'antiquité et au moyen âge*, dont nous avons également donné l'analyse et qui a été publié *in extenso* dans la *séance publique annuelle* du *vendredi 12 novembre* 1858, chez Didot.

M. Maury a donné, en outre, un nombre considérable de Mémoires, articles de critique ou biographiques, rapports, etc., dans une foule de recueils, tels que : 1o le *Bulletin de la Société de géographie*, qui, indépendamment des fréquentes analyses critiques qu'il y insère depuis plusieurs années et des communications qu'il y reproduit, renferme les rapports annuels du savant philologue sur les progrès des sciences géographiques, revue rapide, mais en général complète, des voyages, des découvertes et des travaux accomplis sur tous les points du globe.

Parmi les travaux que M. Maury a publiés dans le *Bulletin* qu'il dirige aujourd'hui, nous citerons son *Mémoire sur la route que les Arabes suivirent au moyen âge pour aller en Chine*. Les idées exposées dans ce remarquable Mémoire ont été confirmées et adoptées depuis. Le *Bulletin* est d'ailleurs rédigé soit par lui, soit sous sa direction.

2° Le *Recueil des Mémoires de la Société impériale des antiquaires*, Société dont il a été président en 1843.

Il y a notamment inséré : des *Observations sur la forêt de Seissy et les Origines du Mont-Saint-Michel*; nouvelle série, t. VII, 1844. — Un *Mémoire sur le dieu Camulus*, qui a obtenu la 2e mention honorable au concours des antiquités nationales de 1849. — *Des Recherches sur l'époque à laquelle a été composé l'Évangile de Nicodème*, nouvelle série, t. XX, 1850. Ce travail avait d'abord été publié moins complet dans la *Revue de Philologie*, dirigée par M. L. Renier, — et un Mémoire intitulé : *Des Ossements humains fossiles et des vestiges de travaux de main d'homme découverts dans les anciennes couches du globe*, nouvelle série, t. XXI, 1852.

Il a publié dans l'*Annuaire* de cette Société, en 1853, un *Tableau de tous les calendriers anciens*, — et *des Questions sur l'Ethnologie ancienne de la France*.

3° *La Revue archéologique*, 1844-1852.

C'est dans ce recueil que M. Maury a peut-être publié ses articles les plus importants. Aussi donnons-nous l'énumération complète des travaux qu'il y a insérés :

Sur une peinture symbolique de l'Annonciation, I, 462; — Divers articles sur la *Psychostasie ou pèsement des âmes*, I, 235, 291, II, 707 ; — *Sur les divinités psychopompes*, I, 501, 581, 657, II, 229, 289; — *Sur l'arbre de Jessé*, I, 755, III, 542 ; — Analyse d'un Mémoire sur l'Ogive, II, 30; — Analyse de l'*Histoire des Gaulois*, de M. Am. Thierry, II, 119; — Des recherches sur les Augustales, de M. Egger, II, 316 ; — *Sur le mythe du lion de Némée*, II, 521 ; — *Sur l'architecture religieuse en Russie*, II, 773 ; — *Dissertation sur un miroir magique et recherches sur l'histoire des sciences occultes*, III, 154 : — *Explication d'un bas-relief persépolitain relatif à Darius*, III, 549 ; — Notice sur M. de Clarac et ses travaux, III, 754; — *Sur une statue du Dieu Aschmoun*, III, 763; — *Du personnage de la Mort*, IV, 305, 686, 737, 784, V, 287 ; — *Légende de saint Nicolas*, IV, 613 ; — *Notice sur une corne à boire en ivoire sculpté*, V, 251 ; — *Sur les déesses*

C'est ce Mémoire qui servit de « germe », comme dit l'auteur lui-même, à un second travail sur la même matière, beaucoup plus étendu que le premier, et intitulé :

Les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge, nouveaux Essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait, couronné au concours des Antiquités de la France par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1854, et inséré en 1856 dans le tome IV, 2e série, 1re partie des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

Les Fées du moyen âge, 1844, in-12.

La Terre et l'Homme, 1856, in-12. Résumé des plus récentes connaissances géographiques, ethnographiques, philologiques, pour servir d'introduction à la collection de l'*Histoire universelle* de M. Duruy. *Voy.* la très-judicieuse critique que M. de Quatrefages a faite de ce livre à la Commission centrale de la Société de géographie. (*Bulletin* de février 1857.)

Histoire des Religions de la Grèce antique. Paris, 1857-1859. 3 vol. in-8o. C'est l'ouvrage capital de M. Maury. Le dernier volume vient d'être publié et présenté à l'Académie.

M. Maury a publié les derniers volumes du *Musée de sculpture ancienne et moderne*, de son ami le comte de Clarac, d'après les manuscrits laissés par celui-ci. Il a encore été le collaborateur de M. Guigniaut pour les deux derniers volumes des *Religions de l'Antiquité.*

Il a lu à l'Académie, en 1857 et 1858, deux *Mémoires*, encore inédits, *sur la langue étrusque*, dont ce recueil a donné l'Analyse. De plus, un *Mémoire* ou plutôt *le fragment d'un Mémoire sur l'Histoire de l'astrologie et de la magie dans l'antiquité et au moyen âge*, dont nous avons également donné l'analyse et qui a été publié *in extenso* dans la *séance publique annuelle* du *vendredi* 12 *novembre* 1858, chez Didot.

M. Maury a donné, en outre, un nombre considérable de Mémoires, articles de critique ou biographiques, rapports, etc., dans une foule de recueils, tels que : 1o le *Bulletin de la Société de géographie*, qui, indépendamment des fréquentes analyses critiques qu'il y insère depuis plusieurs années et des communications qu'il y reproduit, renferme les rapports annuels du savant philologue sur les progrès des sciences géographiques, revue rapide, mais en général complète, des voyages, des découvertes et des travaux accomplis sur tous les points du globe.

Parmi les travaux que M. Maury a publiés dans le *Bulletin* qu'il dirige aujourd'hui, nous citerons son *Mémoire sur la route que les Arabes suivirent au moyen âge pour aller en Chine*. Les idées exposées dans ce remarquable Mémoire ont été confirmées et adoptées depuis. Le *Bulletin* est d'ailleurs rédigé soit par lui, soit sous sa direction.

2° Le *Recueil des Mémoires de la Société impériale des antiquaires*, Société dont il a été président en 1843.

Il y a notamment inséré : des *Observations sur la forêt de Seissy et les Origines du Mont-Saint-Michel*; nouvelle série, t. VII, 1844. — Un *Mémoire sur le dieu Camulus*, qui a obtenu la 2e mention honorable au concours des antiquités nationales de 1849. — *Des Recherches sur l'époque à laquelle a été composé l'Évangile de Nicodème*, nouvelle série, t. XX, 1850. Ce travail avait d'abord été publié moins complet dans la *Revue de Philologie*, dirigée par M. L. Renier, — et un Mémoire intitulé : *Des Ossements humains fossiles et des vestiges de travaux de main d'homme découverts dans les anciennes couches du globe*, nouvelle série, t. XXI, 1852.

Il a publié dans l'*Annuaire* de cette Société, en 1853, un *Tableau de tous les calendriers anciens*, — et *des Questions sur l'Ethnologie ancienne de la France*.

3° *La Revue archéologique*, 1844-1852.

C'est dans ce recueil que M. Maury a peut-être publié ses articles les plus importants. Aussi donnons-nous l'énumération complète des travaux qu'il y a insérés :

Sur une peinture symbolique de l'Annonciation, I, 462; — Divers articles sur la *Psychostasie ou pèsement des âmes*, I, 235, 291, II, 707; — *Sur les divinités psychopompes*, I, 501, 581, 657, II, 229, 289; — *Sur l'arbre de Jessé*, I, 755, III, 542; — Analyse d'un Mémoire sur l'Ogive, II, 30; — Analyse de l'*Histoire des Gaulois*, de M. Am. Thierry, II, 119; — Des recherches sur les Augustales, de M. Egger, II, 316; — *Sur le mythe du lion de Némée*, II, 521; — *Sur l'architecture religieuse en Russie*, II, 773; — *Dissertation sur un miroir magique et recherches sur l'histoire des sciences occultes*, III, 154: — *Explication d'un bas-relief persépolitain relatif à Darius*, III, 549; — Notice sur M. de Clarac et ses travaux, III, 754; — *Sur une statue du Dieu Aschmoun*, III, 763; — *Du personnage de la Mort*, IV, 305, 686, 737, 784, V, 287; — *Légende de saint Nicolas*, IV, 613; — *Notice sur une corne à boire en ivoire sculpté*, V, 251; — *Sur les déesses*

FATUÆ ou MATRONÆ *et les Fées*, V, 363 ; — *Sur le Neptune phénicien et ses analogues dans diverses traditions*, V, 545 ; — *Sur le dieu Pan chez les Égyptiens et les Grecs;* recherches sur les noms vulgaires et sacerdotaux des villes d'Égypte, V, 590 ; — Notice sur la vie et les travaux de M. Letronne, V, 637 ; — *Sur un des noms d'Adonis*, V, C95 ; — *Notes sur les sculptures phéniciennes trouvées en Algérie*, VI, 22 ; — Compte-rendu de l'ouvrage de M. de Laborde sur les arts et l'industrie au xve siècle, VI, 124 ; — *Temple appelé Sosthenium, près de Constantinople*, VI, 144, VII, 257 ; — *Sur l'Hercule Magusanus*, VI, 236 ; — Analyse du rapport de M. Leemans sur le musée de Leyde, VI, 421 ; — Examen de l'ouvrage de M. Egger sur l'histoire de la critique chez les Grecs, VI, 743 ; — *Sur la Cosmogonie orphique*, VII, 340 ; — *Lettre sur sainte Véronique*, VII, 484 ; — *Sur les Dynasties égyptiennes*, VII, 691 ; — Examen des derniers travaux sur la chronologie et la philologie égyptiennes, VIII, 159, 273, 692 ; — *Étude sur les documents mythologiques contenus dans les Philosophumena d'Origène*, VIII, 233, 364, 635, IX, 144 ; — *Sur la danse macabre*, IX, 125 ; — Examen d'un ouvrage sur le commerce et la fabrication des étoffes, IX, 318 ; — Compte-rendu d'un travail inédit de M. Letronne, IX, 518 ; — *Essai historique sur la religion des Aryas*, IX, 589, 771, X, 1, 129.

4° *L'Encyclopédie moderne*, publiée par MM. Didot, sous la direction de M. Léon Renier. Recueil dans lequel il a été spécialement chargé des articles sur les religions. Ils sont fort nombreux.

5° *L'Athenæum français*, 1852 et suiv.

6° *Le Moniteur universel*, 1849-1855. Nous signalerons ses *Études sur Letronne, Champollion, Silvestre de Sacy, Visconti, le Musée de sculpture du Louvre.*

7° *La Revue des Deux-Mondes*, 1852-1855. — *Les Mormons et les Irvingiens.* — *Les Stigmatisés.* — *Les derniers travaux sur l'Égypte.* — *Des progrès de la philologie comparée.*

8° *Les Annales médico-psychologiques*, 1846-1855. *Du système nerveux ;* — *Sur les hallucinations ;* — *Sur les hallucinations hypnagogiques ;* — *Des analogies du rêve et de la folie ;* — *Les mystiques extatiques ;* — *Corybantiasme.*

9° *La Revue de philologie et d'histoire ancienne*. 1845-1846. — *Étude sur Eusèbe, évêque de Césarée ;* — *sur un mot de César ;* — *sur une inscription latine de Constantine ;* — *sur l'exercice de la médecine dans les temples anciens.*

10° *La Bibliothèque universelle de Genève*, 1858-1859.

11° *La Revue germanique*, 1858-1859.

Il a été, en outre, collaborateur de l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de la France* (1847-1854); de la *Biographie universelle*, 2e édition; du *Bulletin de la Société ethnologique* (1846-1847); de la *Revue universelle* (1840); de l'*Encyclopédie du XIXe siècle* (1837-1839); de l'*Encyclopédie nouvelle*, dirigée par MM. P. Leroux et J. Reynaud (article *Extase*, 1844); du *Dictionnaire du Commerce*, etc.

BOISSONADE.

(Voyez, pour les détails biographiques, la Notice lue à la séance annuelle de l'Académie du 12 novembre 1858, par M. Naudet, secrétaire perpétuel.)

Le fauteuil de M. Boissonade avait sa première origine en 1716, et avait été occupé par : 1° Fréret, nommé-*pensionnaire* en 1736; 2° De Nicolaï, 1736, nommé vétéran en 1756 et mort en 1788; 3° Dupuy, 1756, secrétaire perpétuel en 1772, nommé pensionnaire en 1778; 4° Larcher, 1778-1793, nommé à la 3e classe, 2e section de l'Institut national en 1796, en remplacement de Silvestre de Sacy, puis de la 3e classe de l'Institut en 1803, mort en 1813; 5° Boissonade, 1813, mort en 1857, et remplacé, cette même année, par M. Ch. Alexandre.

La notice de M. Naudet renferme l'indication des principaux ouvrages de M. Boissonade; mais l'étude bibliographique complète de toutes les productions du savant helléniste ne pouvait trouver place dans un éloge académique. Nous devons donc ajouter ici ces renseignements complémentaires empruntés à l'article publié par M. Ph. Le Bas, dans la *Revue de l'Instruction publique*; août 1857. Nous diviserons cette liste en deux parties : 1° Ouvrages; 2° Articles de journaux.

I. OUVRAGES.

Traduction en vers français de quelques épigrammes de Martial, insérée d'abord dans les *Soirées littéraires* de Coupé, et réimprimée par Auguis, dans le *Martial* de Simon, Paris, Guitel, 1819, trois volumes in-8.

Les Héroïques de Philostrate, 1806.

Mémoire sur les lettres inédites attribuées à Diogène le cynique. 1813. (Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.) Tome X des *Notices et extraits des manuscrits*, pag. 122-298.

Notice sur les lettres attribuées à Cratès le cynique. 1814. (Lu à l'Académie des inscriptions.) Tome XI des *Notices et extraits des manuscrits,* pag. 1 et suiv. 1827.

Dissertation lue à l'Académie *sur les surnoms d'Apollon.* 1815, inédite. Le *Magasin encyclopédique* en a donné une analyse, t. IV, p. 344 et suiv.

Animadversiones in inscriptionem Eliacam insérées dans le *Classical journal*, t. XX, n° 40. *Voy*. encore le *Corp. inscr. gr.*, n° 2. (Lue, en français, à l'Académie en 1815.)

Commentatio ad inscriptionem actiacam. Traduction d'un mémoire lu à l'Académie sur une inscription trouvée près d'Actium. Sous sa forme latine, ce travail est imprimé à la suite des lettres d'Holstenius. Réimprimée dans le *Classical journal*, t. XVII, p. 336. (*Voy. Corp. inscr. gr.*, n° 1793.)

Scholies inédites de Bazile de Césarée, sur saint Grégoire de Nazianze, dédiées à Constantin Porphyrogénète. Tome XI des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 55 et suiv.

Traité alimentaire du médecin Hiérophile. Tome XI des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 178 et suiv. 1827.

Le Poëme moral de Georges Lapithès. Tome XII, *ibid.*, 2e partie, p. 3 et suiv.

Lexique des synonymes grecs, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, t. XIII, *ibid.*, p. 133 et suiv.

Marini vita Procli. Lipsiæ, 1814, in-8.

Tiberius Rhetor de Figuris una cum Rufi arte Rhetorica. Londini, 1815, in-8.

Lucæ Holstenii Epistola ad diversos ; accedit *Commentatio in inscriptionem græcam.* Parisiis, 1817, in-8. (C'est l'inscription d'Actium.)

Herodiani Partitiones e codd. parisinis edidit J. Fr. Boissonade. Londini, 1819, in-8.

Nicetæ Eugeniani narrationem amatoriam et Constantini Manassis fragmenta edidit, etc., J.-Fr. Boissonade. Parisiis, 1819, 2 volumes in-12.

Extraits des scholies de Proclus sur le Cratyle de Platon. Leipsig, 1820.

Aristæneti epistolæ, ad fid. cod. Vindob. recensuit, varior. notis suisque instrux. J.-Fr. Boissonade. Lutetiæ, 1822, in-8.

Eunapii sardiani vitas sophistarum et fragmenta historiar. recensuit notisque illustrav. J.-Fr. Boissonade. Accedit annotatio Dan. Wyttenbach. Amstelod, 1822, 2 vol. in-8.

Publii Ovidii Nasonis metamorphoseon lib. XV, *græce versi a Maximo Planude et nunc primum editi* a J.-Fr. Boissonade, 1822, in-8.

Poetarum græcorum sylloge. Parisiis, 1823. Vingt-quatre volumes in-32 publiés par Lefèvre ; aujourd'hui propriété de M. Hachette. Cette collection comprend : 1° *Anacreontis reliquiæ*, 1 vol. (2e édit., 1831) ; 2° *Theocritus, Bion, Moschus*, 1 vol. (2e édit., 1837); 3° *Poetæ græci gnomici*, 1 vol.; 4° *Homeri opera*, 4 vol.; 5° *Callimachus*, etc. 1824, 1 vol.; 6° *Hesiodus*, 1824, 1 vol.; 7° *Sophocles*, 1824, 2 vol.; 8° *Æschylus*, 1825, 2 vol.; 9° *Lyrici*, 1825, 1 vol.; 10° *Euripides*, 1825, 3 vol.; 11° *Aristophanes*, 1820, 4 vol.

Dictionnaire de la langue française par Ch. Laveaux, 2e édition revue par un anonyme, pour le premier volume, et par M. Boissonade, pour le second. Paris, 1828.

De Syntipa et Cyri filio Andreopuli narratio, e codd. pariss. edita a Jo. Boissonnade. Paris, 1828, in-12.

Anecdota græca e codicibus regiis descripsit, annotatione illustravit, J.-Fr. Boissonade. Parisiis, 1829-1833, 5 vol. in-8.

Theophylacti Simocattæ Quæstiones physicas et Epistolas ad Codd. recensuit et notis instruxit Jo.-Fr. Boissonade. Paris, 1835, in-8.

Æneas Gazæus et Zacharias Mitylenæus de immortalitate animæ et mundi consummatione, ad Codd. recensuit et notas addidit Jo. Boissonade. Parisiis, 1836, in-8.

Michael Psellus de operatione Dæmonum, cum notis Gaulmini, curante Jo.-Fr. Boissonade. Accedunt inedita opuscula Pselli. Norimbergæ, 1838, in-8.

Philostrati epistolæ quas ad Codd. recensuit cum notis Olearii, suisque instruxit. Jo.-Fr. Boissonade. Parisiis et Lipsiæ, 1842, in-8.

Anecdota nova descrips. et annotav. Jo.-Fr. Boissonade. Paris, 1844, in-8.

Babrii fabulæ iambicæ CXXIII nunc primum editæ. Jo.-Fr. Boissonade recensuit, latine convertit, annotavit. Parisiis, 1844, in-8; 2e édit., même année.

Choricii Gazæi orationes, declamationes, fragmenta. Insunt ineditæ orationes duæ. Parisiis, 1846, in-8.

G. Pachymeris Declamationes XIII quarum XII ineditæ. Hieroclis et Philagri ΦΙΛΟΓΕΛΩΣ *longe maximam partem ineditus*, curante Jo.-Fr. Boissonade. Paris, 1848, in-8.

Tetzæ Allegoriæ Iliadis. Accedunt Pselis Allegoriæ quarum una inedita. Cur. Jo.-Fr. Boisssonade. Lutetia, 1851, in-8.

Nicetæ Eugeniani Drosillæ et Chariclis rerum libri IX, nunc integros edid. Jo.-F. Boissonade.

M. Boissonade a travaillé encore à l'Athenée de Schweighœuser, 1801-1805; — à l'édition de *Grégoire de Corinthe* sur les dialectes grecs, donnée en 1811 par Schefer; — à l'*Euripide* de Matthiæ, 1821-1829; — Au *Longus* d'Ed. Seiler, en 1835; — au *Thesaurus linguæ græcæ* de Henri Estienne, réimprimé à Londres par Valpy, et à la nouvelle édition de ce dictionnaire, donnée à Paris par M. Didot.

Il donna en 1820 des soins à la réimpression du texte de *Démosthènes et d'Eschine*, accompagnant la traduction française de l'abbé Auger, 1819-1821, 10 vol. in-8.

M. Boissonade a encore publié, en 1802, les *Lettres inédites de Voltaire à Frédéric-le-Grand, roi de Prusse*, in-8 et in-12; — les *Œuvres complètes de Bertin*, avec notes et variantes, 1824, in-8; — *Les Aventures de Télémaque*, par Fénelon, avec un commentaire indiquant les emprunts faits par l'auteur à l'antiquité classique, 1824, 2 vol. in-8; — *les Œuvres choisies de Parny*, augmentées de variantes, de textes et de notes, 1827, in-8.

Traduction du *Goupillon*, poëme héroï-comique, du Portugais Antonio Dinys, 1828, in-32.

II. LISTE DES ARTICLES INSÉRÉS

Dans les Journaux français.

1°. — MAGASIN ENCYCLOPÉDIQUE.

1798 (IVe année).

T. III, p. 215. Lettre au C. Millin sur l'essai d'une nouvelle édition des Lettres d'Aristénète, par M. Bast.

T. V, p. 466. Lettre au C. Millin sur l'époque de la découverte des lunettes et sur l'opinion de Boyle, que les plantes ne tirent leur nourriture que de l'eau.

T. VI, p. 271. Lettre au C. Millin sur l'édition stéréotype de J.-B. Rousseau.

T. VI, p. 274. Lettre au C. Millin sur le mot *Bustula*.

T. VI, p. 380. Lettre au C. Millin sur une anecdote rapportée par Champfort.

T. VI, p. 482. Courte notice sur le projet d'une traduction de l'Histoire des animaux d'Élien.

1799 (v^e année).

T. I, p. 450. Préface d'une traduction manuscrite des Lettres érotiques d'Aristénète.

T. IV, p. 390. Lettre au C. Millin sur deux passages des Caractères de Théophraste.

1800 (vi^e année).

T. II, p. 502. Sur les Poésies de Némésien, et sur les Soirées littéraires de Coupé.

T. IV, p. 76. Observations sur la traduction que J.-B. Gail a donnée du Traité de la chasse de Xénophon. B...

T. IV, p. 279. Sur les Racines grecques de Gail.

T. IV, p. 282. Sur l'Anthologie poétique grecque, par J.-B. Gail.

T. IV, p. 312. Sur le *De emendanda ratione grammaticæ græcæ* de God. Hermann.

T. IV, p. 423. Sur Ulysse, poëme grec de Giraudeau.

1802 (viiie année).

T. I, p. 355. Sur le poëmè grec de Polyzoïs Condos.

1812.

T. IV, p. 228. Œuvres choisies de Quinault, édition stéréotype.

T. IV, p. 457. Théâtre de La Fontaine, édition stéréotype.

1814.

T. III, p. 52. Notice sur la vie et les écrits de M. Larcher.

2°. — Mercure.

1803.

T. XIII, p. 295. Sur la Politique d'Aristote.

T. XIII, p. 583. Les poésies de La Chabeaussière.

T. XIV, p. 55. Horace traduit par Batteux et Peyrard.

T. XIV, p. 81. La Clytemnestre de Sophocle.

T. XIV, p. 151. Annales des Aldes, par Ant.-Aug. Renouard.

T. XIV, p. 341. Agricola de Tacite, trad. par d'Ambreville.

T. XIV, p. 446. L'Énéide trad. en vers.

Novembre, 30. Grammaire française simplifiée, par J.-N. Blondin.

1809.

Janvier, 2. Principes généraux et particuliers de la langue française, par M. de Wailly. — Eléments de grammaire française, par B.-J. Crepel.

Janvier, 14. The School for Scandal, by Sheridan.

— 16. Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec, par J.-B. Morin; deuxième édition. (Voy. 5 mars 1803.)

Février, 1. Fabliaux et contes des poëtes français des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, nouvelle édition, par M. Méon.

Mars, 11. Nouveau vocabulaire français, par M. de Wailly, 4e édition.

Avril, 6. Article nécrologique sur M. de Sainte-Croix.

— 22. Demosthenis oratio de Corona; édition J.-P. Janet. — Dictionnaire des homonymes latins, par A.-M.-J. Simonin. — Essai d'une grammaire latine et raisonnée, par L.-F. Maréchal.

Mai, 13. Grammaire française analytique et littéraire, par M.-F. Collin d'Ambly.

Mai, 15. Lettres choisies de Mme de Sévigné, en français et en anglais. — Nouvelle grammaire anglaise, par Turner.

Mai, 29. Isocrate, publié par Coray.

Juin, 20. Dictionnaire grec-français de M. Planche (1er article).

Juillet, 20. Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie, par Fr.-Ign. Fournier.

Août, 9. Raison de la syntaxe des participes dans la langue française, par J.-B. Bertrand.

Août, 27. L'Iliade d'Homère, traduite du grec par M. le duc de Plaisance. 2e édition.

Septembre, 7. Traité de divers sujets nourris d'érudition, par M. S. B.

Septembre, 25. Dictionnaire historique, par l'abbé F.-X. Feller, 2e édition.

Septembre, 27. L'esprit de Milton, ou traduction en vers français du Paradis Perdu dégagé des longueurs et des superfluités qui déparent ce poëme.

Octobre 31. Nouveau vocabulaire, ou Dictionnaire portatif de la langue française, par J.-F. Rolland.

Novembre, 2. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, par M. Breton.

Novembre, 20. Dictionnaire grec-français de M. Planche (2e article).

Décembre, 11. Le Trépied étymologique, par A.-O. de l'Orne.

— 17. Dictionnaire de la langue française, par Grégoire Georgiadès Zalikoglou de Thessalonique.

1810.

Janvier, 5. Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par J.-C. Brunet.

Janvier, 9. Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française, par M. F. Guizot.

Février, 16. Les Orphelines de Werdenberg, par M. Lewis, auteur du *Brigand de Venise*, du *Moine*, etc., traduit de l'anglais par R. J. Durdent.

Mars, 4. L'art de parler et d'écrire correctement la langue française, par M. l'abbé de Lévizac.

Mars, 9. Specimen virtutum; auctore A.-J.-B. Bouvet-Naudot. — A Select Collection of Dramas and Tales.

Mars, 13. Tablettes biographiques des écrivains français, par N. A. G. D. B. 2e édition.

Mars, 20. 1o Grammaire simplifiée, par M. F. Collin d'Ambly. — 2o Principes de la langue française rappelés à leurs plus simples éléments, etc. — 3o Grammaire française, par M. Roy.

Mars, 31. Dictionnaire portatif de la langue française, par M. L. Philipon de la Madeleine.

Avril, 2. Hymnes de Callimaque le Cyrénéen, traduits du grec en vers latins, par M. Petit-Radel.

Avril, 13. William Shakspear's selected plays.

— 17. Dictionnaire de rimes, par M. Richelet, retouché en 1751 par Berthelin. Nouvelle édition par M. Barthélemy. — Difficultés de la langue française résolues d'après le dictionnaire de l'Académie, par A.-F. Pornin.

Mai, 3. Gradus ad Parnassum, par M. Noël.

— 20. Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique, d'après la 8e édition, publiée par MM. Chaudon et Delandine. 9e édit., etc. (1er article).

Mai, 30. Syntaxe française, par M. l'abbé Fabre.

Juin, 3. Précis d'histoire universelle, politique, ecclésiastique

Novembre, 30. Grammaire française simplifiée, par J.-N. Blondin.

1809.

Janvier, 2. Principes généraux et particuliers de la langue française, par M. de Wailly. — Eléments de grammaire française, par B.-J. Crepel.

Janvier, 14. The School for Scandal, by Sheridan.

— 16. Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec, par J.-B. Morin; deuxième édition. (Voy. 5 mars 1803.)

Février, 1. Fabliaux et contes des poëtes français des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, nouvelle édition, par M. Méon.

Mars, 11. Nouveau vocabulaire français, par M. de Wailly, 4e édition.

Avril, 6. Article nécrologique sur M. de Sainte-Croix.

— 22. Demosthenis oratio de Corona; édition J.-P. Janet. — Dictionnaire des homonymes latins, par A.-M.-J. Simonin. — Essai d'une grammaire latine et raisonnée, par L.-F. Maréchal.

Mai, 13. Grammaire française analytique et littéraire, par M.-F. Collin d'Ambly.

Mai, 15. Lettres choisies de Mme de Sévigné, en français et en anglais. — Nouvelle grammaire anglaise, par Turner.

Mai, 29. Isocrate, publié par Coray.

Juin, 20. Dictionnaire grec-français de M. Planche (1er article).

Juillet, 20. Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie, par Fr.-Ign. Fournier.

Août, 9. Raison de la syntaxe des participes dans la langue française, par J.-B. Bertrand.

Août, 27. L'Iliade d'Homère, traduite du grec par M. le duc de Plaisance. 2e édition.

Septembre, 7. Traité de divers sujets nourris d'érudition, par M. S. B.

Septembre, 25. Dictionnaire historique, par l'abbé F.-X. Feller, 2e édition.

Septembre, 27. L'esprit de Milton, ou traduction en vers français du Paradis Perdu dégagé des longueurs et des superfluités qui déparent ce poëme.

Octobre 31. Nouveau vocabulaire, ou Dictionnaire portatif de la langue française, par J.-F. Rolland.

Novembre, 2. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, par M. Breton.

Novembre, 20. Dictionnaire grec-français de M. Planche (2e article).

Décembre, 11. Le Trépied étymologique, par A.-O. de l'Orne.

— 17. Dictionnaire de la langue française, par Grégoire Georgiadès Zalikoglou de Thessalonique.

1810.

Janvier, 5. Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par J.-C. Brunet.

Janvier, 9. Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française, par M. F. Guizot.

Février, 16. Les Orphelines de Werdenberg, par M. Lewis, auteur du *Brigand de Venise*, du *Moine*, etc., traduit de l'anglais par R. J. Durdent.

Mars, 4. L'art de parler et d'écrire correctement la langue française, par M. l'abbé de Lévizac.

Mars, 9. Specimen virtutum; auctore A.-J.-B. Bouvet-Naudot. — A Select Collection of Dramas and Tales.

Mars, 13. Tablettes biographiques des écrivains français, par N. A. G. D. B. 2e édition.

Mars, 20. 1° Grammaire simplifiée, par M. F. Collin d'Ambly. — 2° Principes de la langue française rappelés à leurs plus simples éléments, etc. — 3° Grammaire française, par M. Roy.

Mars, 31. Dictionnaire portatif de la langue française, par M. L. Philipon de la Madeleine.

Avril, 2. Hymnes de Callimaque le Cyrénéen, traduits du grec en vers latins, par M. Petit-Radel.

Avril, 13. William Shakspear's selected plays.

— 17. Dictionnaire de rimes, par M. Richelet, retouché en 1751 par Berthelin. Nouvelle édition par M. Barthélemy. — Difficultés de la langue française résolues d'après le dictionnaire de l'Académie, par A.-F. Pornin.

Mai, 3. Gradus ad Parnassum, par M. Noël.

— 20. Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique, d'après la 8e édition, publiée par MM. Chaudon et Delandine. 9e édit., etc. (1er article).

Mai, 30. Syntaxe française, par M. l'abbé Fabre.

Juin, 3. Précis d'histoire universelle, politique, ecclésiastique

et littéraire, depuis la création du monde jusqu'à la paix de Schœnbrunn. Trad. de l'allemand d'après la 20e édit. de J.-H. Zopf.

Juin, 7. Rudiments de la traduction, ou l'Art de traduire le latin en français, par J.-L. Ferry de Saint-Constant.

Juin, 9. Méthode théorique et pratique d'orthographe, etc., par M. C. Petitpoisson. — Réflexions analytiques sur la déclinabilité et l'indéclinabilité des participes, par J.-F. Tissot le jeune.

Juin, 15. Bibliographie agronomique, par M. Demusset-Parthey.

Juillet, 17. Grammaire arabe, par A.-I. Silvestre de Sacy.

— 23. Dictionnaire universel de Chaudon et Delandine. (2e article).

Juillet, 31. 1° De l'invention de l'imprimerie, par M. Meerman; — 2° Essai historique sur l'imprimerie, par Jules Porthmann.

Août, 7. La famille de Popoli, Mémoires de M. de Cantelmo, son frère, publiés par lady Hamilton.

Septembre, 3 et 10. Ossian, barde du IIIe siècle. Poésies galliques, en vers français, par P.-M.-L. Baour-Lormian.

Septembre, 23. Iconographie grecque, par E.-Q. Visconti (1er art.).

Septembre, 24. Longus, traduit en vers latins, par M. Petit-Radel.

Septembre, 27. Le Manuel des grammairiens de Nicolas Mercier, nouvelle édition. — Abrégé de l'histoire et des antiquités romaines, par M. Boinvilliers.

Octobre, 17. Iconographie grecque (2e art.).

Novembre, 3. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, par M. Breton.

Novembre, 5. Répertoire de bibliographies spéciales, par Gabriel Peignot.

Novembre, 12. Tibulle, traduction de C.-L. Mollevaut, 3e édit.

— 14. Grammaire française, par M. Roy, 2e édition.

— 19. Iconographie grecque (3e art.).

Décembre, 15. Encyclopédie grammaticale, par M. Fréville.

— 30. Publii Syri sententiæ, cura Francisci Levasseur.

— 31. Anacréon, traduit en vers français par M. de Saint-Victor (1er art.).

1811.

Janvier, 12. Nouvelle grammaire française, par M. Regnault, 3e édition.

Janvier, 14. Cours analytique d'orthographe et de ponctuation, par Boinvilliers. — Revue orthographique, par le même.

Janvier, 25. Odes d'Anacréon, traduites en vers, par M. de Saint-Victor (2e article).

Février, 6. Prosodie latine, par G. R.

— 20. Abrégé de Boudot, par M. Auvray.

Mars, 1er. Extrait d'une grammaire pittoresque et amusante, par R.-M. Thiberge. — Premiers éléments de la grammaire française, par F. Gaillard.

Mars, 8. Sur un passage où La Harpe dit qu'Aristote ne fut ni orateur ni poëte.

Avril, 7. Odes d'Anacréon, traduites en français par S. D.

— 13. D'Orphée, à l'occasion d'un passage du Cours de La Harpe.

Avril, 27. La Langue française et l'Orthographe enseignées par principes en 24 leçons.

Avril, 29. Traité de prosodie française, par l'abbé d'Olivet, suivi du Traité de la ponctuation, par Beauzée.

Mai, 3. Nouveau vocabulaire français, par MM. de Wailly.

— 9. Iconographie grecque (4e article).

— 12. Sur l'Imitation de Jésus-Christ.

— 19. Poesie di Antonio Buttura.

Juin, 2. La Famille de Popoli. 2e édition.

— 21. Letters from Juliet lady Catesby, traduites du français de Mme Riccoboni. — The Death of Abel translated from the german.

Juin, 27. Origines de l'imprimerie, par P. Lambinet.

Juillet, 8. La Chine en miniature, par M. Breton.

— 14. Éléments de la conversation anglaise, par John Perrin. — The Guide of english conversation, par L.-J. Mabire.

Juillet, 23. Éloge historique de Jean Gensfleisch, dit Guttenberg, par M. J.-F. Née de la Rochelle.

Août, 4. Œuvres choisies de Dancourt.

— 10. Les Aventures de Télémaque, nouvelle édition, par J.-F. Adry.

Août, 17. Horace éclairé par la ponctuation, par le chevalier Kroft.

Août, 23. Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, par Ét. Quatremère.

et littéraire, depuis la création du monde jusqu'à la paix de Schœnbrunn. Trad. de l'allemand d'après la 20e édit. de J.-H. Zopf.

Juin, 7. Rudiments de la traduction, ou l'Art de traduire le latin en français, par J.-L. Ferry de Saint-Constant.

Juin, 9. Méthode théorique et pratique d'orthographe, etc., par M. C. Petitpoisson. — Réflexions analytiques sur la déclinabilité et l'indéclinabilité des participes, par J.-F. Tissot le jeune.

Juin, 15. Bibliographie agronomique, par M. Demusset-Parthey.

Juillet, 17. Grammaire arabe, par A.-I. Silvestre de Sacy.

— 23. Dictionnaire universel de Chaudon et Delandine. (2e article).

Juillet, 31. 1° De l'invention de l'imprimerie, par M. Meerman; — 2° Essai historique sur l'imprimerie, par Jules Porthmann.

Août, 7. La famille de Popoli, Mémoires de M. de Cantelmo, son frère, publiés par lady Hamilton.

Septembre, 3 et 10. Ossian, barde du IIIe siècle. Poésies galliques, en vers français, par P.-M.-L. Baour-Lormian.

Septembre, 23. Iconographie grecque, par E.-Q. Visconti (1er art.).

Septembre, 24. Longus, traduit en vers latins, par M. Petit-Radel.

Septembre, 27. Le Manuel des grammairiens de Nicolas Mercier, nouvelle édition. — Abrégé de l'histoire et des antiquités romaines, par M. Boinvilliers.

Octobre, 17. Iconographie grecque (2e art.).

Novembre, 3. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, par M. Breton.

Novembre, 5. Répertoire de bibliographies spéciales, par Gabriel Peignot.

Novembre, 12. Tibulle, traduction de C.-L. Mollevaut, 3e édit.

— 14. Grammaire française, par M. Roy, 2e édition.

— 19. Iconographie grecque (3e art.).

Décembre, 15. Encyclopédie grammaticale, par M. Fréville.

— 30. Publii Syri sententiæ, cura Francisci Levasseur.

— 31. Anacréon, traduit en vers français par M. de Saint-Victor (1er art.).

1811.

Janvier, 12. Nouvelle grammaire française, par M. Regnault, 3e édition.

Janvier, 14. Cours analytique d'orthographe et de ponctuation, par Boinvilliers. — Revue orthographique, par le même.

Janvier, 25. Odes d'Anacréon, traduites en vers, par M. de Saint-Victor (2e article).

Février, 6. Prosodie latine, par G. R.

— 20. Abrégé de Boudot, par M. Auvray.

Mars, 1er. Extrait d'une grammaire pittoresque et amusante, par R.-M. Thiberge. — Premiers éléments de la grammaire française, par F. Gaillard.

Mars, 8. Sur un passage où La Harpe dit qu'Aristote ne fut ni orateur ni poëte.

Avril, 7. Odes d'Anacréon, traduites en français par S. D.

— 13. D'Orphée, à l'occasion d'un passage du Cours de La Harpe.

Avril, 27. La Langue française et l'Orthographe enseignées par principes en 24 leçons.

Avril, 29. Traité de prosodie française, par l'abbé d'Olivet, suivi du Traité de la ponctuation, par Beauzée.

Mai, 3. Nouveau vocabulaire français, par MM. de Wailly.

— 9. Iconographie grecque (4e article).

— 12. Sur l'Imitation de Jésus-Christ.

— 19. Poesie di Antonio Buttura.

Juin, 2. La Famille de Popoli. 2e édition.

— 21. Letters from Juliet lady Catesby, traduites du français de Mme Riccoboni. — The Death of Abel translated from the german.

Juin, 27. Origines de l'imprimerie, par P. Lambinet.

Juillet, 8. La Chine en miniature, par M. Breton.

— 14. Éléments de la conversation anglaise, par John Perrin. — The Guide of english conversation, par L.-J. Mabire.

Juillet, 23. Éloge historique de Jean Gensfleisch, dit Guttenberg, par M. J.-F. Née de la Rochelle.

Août, 4. Œuvres choisies de Dancourt.

— 10. Les Aventures de Télémaque, nouvelle édition, par J.-F. Adry.

Août, 17. Horace éclairé par la ponctuation, par le chevalier Kroft.

Août, 23. Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, par Ét. Quatremère.

Août, 30. Abrégé de la grammaire française, par Jacquemard.

Septembre, 8. Relation de l'Égypte par Abd-Allatif, trad. par Silvestre de Sacy. (1er article).

Septembre, 16. Œuvres choisies de Piron.

— 27. Cours de langue française, par Drapeyron. — Clef des participes, par V.-A. Vanier.

Octobre, 8. Dictionnaire abrégé de la fable.

— 13. Relation de l'Égypte, par Abd-Allatif. (2e article).

— 22. Œuvres choisies de Lagrange-Chancel.

Novembre, 4. Nouvelle méthode pour enseigner le français aux demoiselles, par Mlle Vauvilliers. — Cours de grammaire française, par Lehodey.

Novembre, 8. Œuvres choisies de Campistron.

— 11. Œuvres choisies de Dufresny.

— 17. Article nécrologique sur M. Bast.

Décembre, 2. Œuvres choisies de La Chaussée.

— 10. Œuvres choisies de Bernard.

— 14. Quelques particularités sur J.-J. Rousseau.

— 17. The Beauties of history, by L.-M. Stretch. — Easy Lessons for young children, by Mrs Trimmer. — Contes de l'hermitage, en anglais, avec une traduction italienne de Peretti.

1812.

Janvier, 5. Œuvres choisies de Quinault.

— 8 et 15. Œuvres choisies de Barthe. — Quelques particularités sur Voltaire.

Février, 3. Dictionnaire de la bibliographie française, t. I et II.

— 7. Scelta di poesie liriche di Gasparo Mollo de' duchi di Lusciano.

Mars, 5. Mélanges de critique et de philologie, par S. Chardon de La Rochette (1er article).

Mars, 9. Iconocographie grecque de Visconti (5e article).

— 25. Novelle morali di Francesco Soave.—Racconti istorici.

— 27. Éléments de chronologie historique, par Fred. Schœll.

Avril, 2. The monthly Repertory of english literature, n° 57.

— 9 et 10. Mélanges de critique et de philologie (2e art.).

— 12. La Femme, ou Ida l'Athénienne, roman traduit de l'anglais de miss Owenson.

Avril, 13. Répertoire bibliographique de Gabriel Peignot.

Mai, 8. Théâtre de La Fontaine.

— 17. Principes de botanique, par Ventenat.

— 19. Mélanges de critique et de philologie (3e article).

Juin, 3. Œuvres choisies de Houdart de La Motte.

— 6. A history of England by lord Lyttelton and Dr. Goldsmith.

Juin, 9. Œuvres choisies de Saurin.

— 13. Dei saluti del mattino e della sera, improvvisati dal signor F.-R. Gianni.

Juillet, 8. Abrégé des géoponiques.

— 23. Novelle morali e mitologia di Fr. Soave.

Août, 11. Le Paradis perdu de Milton, trad. par J. Mosneron. 4e édition.

Octobre, 4. Sur Babrius, fabuliste grec.

— 23. El Diabolo coxuelo (le Diable boîteux), par Louis Perez de Guevara.

Octobre, 27. Diccionario frances-español y español-frances, par Nuñes y Taboada.

Novembre, 1er. OEuvres choisies de Destouches.

— 14. Nouveau dictionnaire français-latin, par Fr. Noël.

Novembre, 29. Nouveau dictionnaire de rimes, par de Wailly et Drevet.

Décembre, 3. De Sapho à l'occasion d'un passage de La Harpe.

— 14. Monthly Repertory of english literature, nos 62 à 74.

Décembre, 24. Annales de l'imprimerie des Aldes, par Ant.-Aug. Renouard.

1813.

Janvier, 10. Monthly Repertory of english literature, no 67.

— 11. Sur Turnus, satirique latin, à l'occasion d'un passage de Lydus.

Février, 2. Dictionnaire universel de la langue française, par Boiste.

Février, 6. De Simonide, à l'occasion d'un passage de Berquin.

— 17. Dictionnaire des synonymes anglais, par Poppleton.

Mars, 5. Vocabulaire ou Dictionnaire portatif de la langue française, par MM. R. et L.

Mars, 12. Platon devant Critias.

1804.

T. XV, p. 25. Poëme de Polyzoïs Condos.
T. XV, p. 53. L'Art d'aimer d'Ovide.
T. XV, p. 155. Tablettes chronologiques de Serleys (1er art.).
T. XV, p. 257. Monuments inédits de Millin.
T. XV, p. 307. Observations sur Codrica.
T. XV, p. 343. Sur Ménandre.
T. XV, p. 547. L'Histoire du Bas-Empire de Royou.
T. XVI, p. 22. Satires d'Horace en vers.
T. XVI, p. 115. Harangue de Périclès, édit. Gail.
T. XVI, p. 213. Julius Sacrovir, par J.-A. Rosny.
T. XVI, p. 265. Tablettes chronologiques de Serleys (2e art.).

1805.

T. XVII, p. 29. Extraits d'Homère, par Gail.
T. XIX, p. 596. Apollodore, traduit par Clavier.
T. XX, p. 161. Examen des historiens d'Alexandre, par Sainte-Croix.
T. XX, p. 315. Dictionnaire historique de Prudhomme.
T. XX, p. 410. Article nécrologique sur Villoison.
T. XXI, p. 130. Monuments inédits de Millin (2e art.).
T. XXI, p. 598. Homère de Gail.

1807.

T. XXX, p. 93. Lettre sur l'Héroïde latine.

3°. — Journal des Débats, *depuis* 1806 Journal de l'Empire.

1802.

Novembre, 24. Sur une traduction de la comédie de Plaute intitulée : *Mostellaria.*

Novembre, 28. Sur une traduction du *Pro Marcello* de Cicéron, par M. Bousquet.

Décembre, 15 et 16. Sur l'Histoire des expéditions d'Alexandre, par Arrien, trad. par Chaussard.

1803.

Janvier, 26. De l'agriculture des Anciens, par Dickson.
— 29. Satire de Pétrone, nouvelle traduction, par Durand.
Février, 5. Satires de Juvénal, traduites par J. Dusaulx.
— 16. Dissertations de Maxime de Tyr, trad. par Combes-Dounous.

Février, 20. Spicilége de littérature ancienne et moderne, par J.-L. Coupé.

Mars, 5. Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec, par Morin.

Mars, 19. Sur l'examen oratoire des églogues de Virgile, par Gausset.

Avril, 18. Art poétique d'Horace, traduit en vers français, par Cornette.

Mai, 2. Les Éthiopiennes ou Théagènes et Chariclée, roman traduit du grec d'Héliodore, par Quenneville.

Mai, 6. Pensées extraites des satires de Juvénal, par P.-N. G. (Pierre-Nicolas Guérin).

Mai, 7. Éloge d'Hélène, traduit d'Isocrate, par Courrier.

1806.

Février, 14-23. Sur le prodrome de la bibliothèque grecque de Coray, contenant l'Histoire variée d'Élien, les Fragments d'Héraclide de Pont et de Nicolas de Damas.

Février, 29. Sur Lycophron.

Avril, 6. Sur le Cresphonte d'Euripide.

— 13. Sur les Nuées d'Aristophane, d'après une remarque de M. Brunck.

Mai, 1er. Sur le IVe livre de Tibulle.

— 15. Les dix livres des Éthiopiques d'Héliodore, publiés en faveur des Grecs, avec des remarques, etc., par Coray.

Juin, 12. Grammaire hébraïque en tableaux, par P.-G. Audran.

Juillet, 5. Sur Ausone, d'après une dissertation de M. Heyne.

— 7. Sur Ammien Marcellin, d'après une dissertation latine de M. Heyne.

Juillet, 19. Les Tristes, ou Mélanges tirés des tablettes d'un suicidé, publiés par Ch. Nodier.

Août, 20. Sur le siècle des Ptolémées, d'après M. Heyne.

Septembre, 2. Les Bucoliques de Virgile, précédées de plusieurs idylles de Théocrite, de Bion et de Moschus, traduites en vers français par Firmin Didot.

Septembre, 7. Sur l'hymne d'Homère à Cérès.

Octobre, 11. Flore française, ou Description succincte de toutes les plantes qui croissent naturellement en France, par MM. J.-B. de Lamark et de Candolle.

Octobre, 24 et 30. Elégies de Tibulle, traduites en vers par C.-L. Mollevaut.

Novembre, 4. Sur l'histoire littéraire de la Grèce, d'après M. Auguste Matthiæ.

Novembre, 18. Sur quelques chansons figurées de Capelle, insérées dans le Caveau moderne ou Rocher de Cancale.

Décembre, 3. Histoire universelle de Justin, traduite par l'abbé Paul.

Décembre, 19. Recherches sur les peuples Cambiovicences, etc., de la carte de Peutinger, par J.-F. Baraillon.

Décembre, 27. Sur quelques ouvrages singuliers des anciens.

1807.

Janvier, 3. Monuments antiques inédits, par A.-L. Millin.

— 6. Apologie de Socrate d'après Platon et Xénophon, par Fr. Thurot.

Janvier, 10. Histoire de la guerre des Esclaves en Sicile, sous les Romains, par S. Scrofani, traduite par J. Naudet.

Janvier, 12. Il Bardo della Selva-Nera, par Monti.

Février, 3. Principes raisonnés de la langue française, par J.-B. Morin. — Éléments de la grammaire française, par M. Girard.

Février, 5. Sur la littérature des Arabes, d'après M. Schultens.

— 8. The Rape of the lock, and other poems by Alex. Pope.

Février, 10. Dictionnaire des jeux de l'enfance et de la jeunesse chez tous les peuples, par J.-F. Adry.

Février, 13. La Fontaine, Fables, now first translated from the french, by Robert Thomson.

Février, 28. Sur le catalogue des auteurs classiques grecs fait par l'école d'Alexandrie, d'après M. Ruhnckenius.

Mars, 26. Nouvelle grammaire grecque de M. Gail. (Annonce).

Avril, 11. Les Écrivains de l'histoire auguste, traduits en français par M. Guillaume de Moulines.

Avril, 28. Louise, ou la Chaumière dans les Landes, par Mme El. Helme.

Mai, 7. The Vicar of Wakefield, by Oliver Goldsmith.

Juin, 12, The Man of feeling, par Mackenzie.

Juillet, 5. Tableau des révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'empire romain en Occident jusqu'à nos jours, par M. Koch.

Juillet, 8. Thucydide, etc., par M. Gail.

Août, 20 et 30. La Fontaine et tous les fabulistes, par M. N.-S. Guillon.

Septembre, 27. The Monk, romance in tree volums, by M.-G. Lewis.

Octobre, 24. Grammaire des gens du monde, par L. Philipon de La Madeleine.

Novembre, 29. Le Chef-d'œuvre d'un inconnu, nouvelle édition; par P.-X. Leschevin.

Décembre, 6. Élégies de Tibulle, traduites en vers par C.-L. Mollevaut; 2e édit.

Décembre, 15. Dictionnaire du bas langage. — Dictionnaire des expressions vicieuses; par J.-F. Michel.

1808.

Janvier, 20 et 27. Œuvres choisies de Pope.

Février, 20. Dictionnaire grec-français, par M. Quesnon.

Mars, 6. Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises, par Ch. Nodier.

Mars, 16. The Children of the Abbaye, by Regina Maria Roche. — Rose et Damète, roman pastoral traduit du hollandais.

Mai, 5. Histoire grecque de Thucydide, par M. Gail.

— 15. Les Saisons, poëme de Thompson, traduit par M. Frémin-Beaumont.

Mai, 27. Répertoire de littérature ancienne, par Fréd. Schœll.

Juin, 20. Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte, par Étienne Quatremère.

Juin, 25. Dictionnaire des expressions vicieuses, etc., avec un supplément, par J.-F.-Michel.

Juillet, 22. Quelques remarques sur l'*Esprit des lois*, extraites d'une dissertation d'Ernesti.

Juillet, 29. A Simple Story, by Mrs Inchbald.

Août, 11. Glossaire de la langue romane, par J.-B. Roquefort.

— 24. Chronologie d'Hérodote.

Septembre, 11 et 20. Atala, traduite en grec moderne.

Octobre, 7. Nouveau dictionnaire grammatical, par C.-P. Chapsal.

Octobre, 31. Idiotismes de la langue grecque, par J.-B. Gail.

Novembre, 16. The mysteries of Udolpho, by mistress Anna Radcliffe. — Evelina, by miss Burney.

Novembre, 30. Grammaire française simplifiée, par J.-N. Blondin.

1809.

Janvier, 2. Principes généraux et particuliers de la langue française, par M. de Wailly. — Eléments de grammaire française, par B.-J. Crepel.

Janvier, 14. The School for Scandal, by Sheridan.

— 16. Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec, par J.-B. Morin; deuxième édition. (Voy. 5 mars 1803.)

Février, 1. Fabliaux et contes des poëtes français des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, nouvelle édition, par M. Méon.

Mars, 11. Nouveau vocabulaire français, par M. de Wailly, 4e édition.

Avril, 6. Article nécrologique sur M. de Sainte-Croix.

— 22. Demosthenis oratio de Corona; édition J.-P. Janet. — Dictionnaire des homonymes latins, par A.-M.-J. Simonin. — Essai d'une grammaire latine et raisonnée, par L.-F. Maréchal.

Mai, 13. Grammaire française analytique et littéraire, par M.-F. Collin d'Ambly.

Mai, 15. Lettres choisies de Mme de Sévigné, en français et en anglais. — Nouvelle grammaire anglaise, par Turner.

Mai, 29. Isocrate, publié par Coray.

Juin, 20. Dictionnaire grec-français de M. Planche (1er article).

Juillet, 20. Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie, par Fr.-Ign. Fournier.

Août, 9. Raison de la syntaxe des participes dans la langue française, par J.-B. Bertrand.

Août, 27. L'Iliade d'Homère, traduite du grec par M. le duc de Plaisance. 2e édition.

Septembre, 7. Traité de divers sujets nourris d'érudition, par M. S. B.

Septembre, 25. Dictionnaire historique, par l'abbé F.-X. Feller, 2e édition.

Septembre, 27. L'esprit de Milton, ou traduction en vers français du Paradis Perdu dégagé des longueurs et des superfluités qui déparent ce poëme.

Octobre 31. Nouveau vocabulaire, ou Dictionnaire portatif de la langue française, par J.-F. Rolland.

Novembre, 2. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, par M. Breton.

Novembre, 20. Dictionnaire grec-français de M. Planche (2e article).

Décembre, 11. Le Trépied étymologique, par A.-O. de l'Orne.

— 17. Dictionnaire de la langue française, par Grégoire Georgiadès Zalikoglou de Thessalonique.

1810.

Janvier, 5. Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par J.-C. Brunet.

Janvier, 9. Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française, par M. F. Guizot.

Février, 16. Les Orphelines de Werdenberg, par M. Lewis, auteur du *Brigand de Venise*, du *Moine*, etc., traduit de l'anglais par R. J. Durdent.

Mars, 4. L'art de parler et d'écrire correctement la langue française, par M. l'abbé de Lévizac.

Mars, 9. Specimen virtutum; auctore A.-J.-B. Bouvet-Naudot. — A Select Collection of Dramas and Tales.

Mars, 13. Tablettes biographiques des écrivains français, par N. A. G. D. B. 2e édition.

Mars, 20. 1° Grammaire simplifiée, par M. F. Collin d'Ambly. — 2° Principes de la langue française rappelés à leurs plus simples éléments, etc. — 3° Grammaire française, par M. Roy.

Mars, 31. Dictionnaire portatif de la langue française, par M. L. Philipon de la Madeleine.

Avril, 2. Hymnes de Callimaque le Cyrénéen, traduits du grec en vers latins, par M. Petit-Radel.

Avril, 13. William Shakspear's selected plays.

— 17. Dictionnaire de rimes, par M. Richelet, retouché en 1751 par Berthelin. Nouvelle édition par M. Barthélemy. — Difficultés de la langue française résolues d'après le dictionnaire de l'Académie, par A.-F. Pornin.

Mai, 3. Gradus ad Parnassum, par M. Noël.

— 20. Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique, d'après la 8e édition, publiée par MM. Chaudon et Delandine. 9e édit., etc. (1er article).

Mai, 30. Syntaxe française, par M. l'abbé Fabre.

Juin, 3. Précis d'histoire universelle, politique, ecclésiastique

Novembre, 30. Grammaire française simplifiée, par J.-N. Blondin.

1809.

Janvier, 2. Principes généraux et particuliers de la langue française, par M. de Wailly. — Eléments de grammaire française, par B.-J. Crepel.

Janvier, 14. The School for Scandal, by Sheridan.

— 16. Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec, par J.-B. Morin ; deuxième édition. (Voy. 5 mars 1803.)

Février, 1. Fabliaux et contes des poëtes français des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, nouvelle édition, par M. Méon.

Mars, 11. Nouveau vocabulaire français, par M. de Wailly, 4e édition.

Avril, 6. Article nécrologique sur M. de Sainte-Croix.

— 22. Demosthenis oratio de Corona ; édition J.-P. Janet. — Dictionnaire des homonymes latins, par A.-M.-J. Simonin. — Essai d'une grammaire latine et raisonnée, par L.-F. Maréchal.

Mai, 13. Grammaire française analytique et littéraire, par M.-F. Collin d'Ambly.

Mai, 15. Lettres choisies de Mme de Sévigné, en français et en anglais. — Nouvelle grammaire anglaise, par Turner.

Mai, 29. Isocrate, publié par Coray.

Juin, 20. Dictionnaire grec-français de M. Planche (1er article).

Juillet, 20. Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie, par Fr.-Ign. Fournier.

Août, 9. Raison de la syntaxe des participes dans la langue française, par J.-B. Bertrand.

Août, 27. L'Iliade d'Homère, traduite du grec par M. le duc de Plaisance. 2e édition.

Septembre, 7. Traité de divers sujets nourris d'érudition, par M. S. B.

Septembre, 25. Dictionnaire historique, par l'abbé F.-X. Feller, 2e édition.

Septembre, 27. L'esprit de Milton, ou traduction en vers français du Paradis Perdu dégagé des longueurs et des superfluités qui déparent ce poëme.

Octobre 31. Nouveau vocabulaire, ou Dictionnaire portatif de la langue française, par J.-F. Rolland.

Novembre, 2. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, par M. Breton.

Novembre, 20. Dictionnaire grec-français de M. Planche (2e article).

Décembre, 11. Le Trépied étymologique, par A.-O. de l'Orne.

— 17. Dictionnaire de la langue française, par Grégoire Georgiadès Zalikoglou de Thessalonique.

1810.

Janvier, 5. Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par J.-C. Brunet.

Janvier, 9. Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française, par M. F. Guizot.

Février, 16. Les Orphelines de Werdenberg, par M. Lewis, auteur du *Brigand de Venise*, du *Moine*, etc., traduit de l'anglais par R. J. Durdent.

Mars, 4. L'art de parler et d'écrire correctement la langue française, par M. l'abbé de Lévizac.

Mars, 9. Specimen virtutum; auctore A.-J.-B. Bouvet-Naudot. — A Select Collection of Dramas and Tales.

Mars, 13. Tablettes biographiques des écrivains français, par N. A. G. D. B. 2e édition.

Mars, 20. 1° Grammaire simplifiée, par M. F. Collin d'Ambly. — 2° Principes de la langue française rappelés à leurs plus simples éléments, etc. — 3° Grammaire française, par M. Roy.

Mars, 31. Dictionnaire portatif de la langue française, par M. L. Philipon de la Madeleine.

Avril, 2. Hymnes de Callimaque le Cyrénéen, traduits du grec en vers latins, par M. Petit-Radel.

Avril, 13. William Shakspear's selected plays.

— 17. Dictionnaire de rimes, par M. Richelet, retouché en 1751 par Berthelin. Nouvelle édition par M. Barthélemy. — Difficultés de la langue française résolues d'après le dictionnaire de l'Académie, par A.-F. Pornin.

Mai, 3. Gradus ad Parnassum, par M. Noël.

— 20. Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique, d'après la 8e édition, publiée par MM. Chaudon et Delandine. 9e édit., etc. (1er article).

Mai, 30. Syntaxe française, par M. l'abbé Fabre.

Juin, 3. Précis d'histoire universelle, politique, ecclésiastique

et littéraire, depuis la création du monde jusqu'à la paix de Schœnbrunn. Trad. de l'allemand d'après la 20e édit. de J.-H. Zopf.

Juin, 7. Rudiments de la traduction, ou l'Art de traduire le latin en français, par J.-L. Ferry de Saint-Constant.

Juin, 9. Méthode théorique et pratique d'orthographe, etc., par M. C. Petitpoisson. — Réflexions analytiques sur la déclinabilité et l'indéclinabilité des participes, par J.-F. Tissot le jeune.

Juin, 15. Bibliographie agronomique, par M. Demusset-Parthey.

Juillet, 17. Grammaire arabe, par A.-I. Silvestre de Sacy.

— 23. Dictionnaire universel de Chaudon et Delandine. (2e article).

Juillet, 31. 1° De l'invention de l'imprimerie, par M. Meerman; — 2° Essai historique sur l'imprimerie, par Jules Porthmann.

Août, 7. La famille de Popoli, Mémoires de M. de Cantelmo, son frère, publiés par lady Hamilton.

Septembre, 3 et 10. Ossian, barde du IIIe siècle. Poésies galliques, en vers français, par P.-M.-L. Baour-Lormian.

Septembre, 23. Iconographie grecque, par E.-Q. Visconti (1er art.).

Septembre, 24. Longus, traduit en vers latins, par M. Petit-Radel.

Septembre, 27. Le Manuel des grammairiens de Nicolas Mercier, nouvelle édition. — Abrégé de l'histoire et des antiquités romaines, par M. Boinvilliers.

Octobre, 17. Iconographie grecque (2e art.).

Novembre, 3. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, par M. Breton.

Novembre, 5. Répertoire de bibliographies spéciales, par Gabriel Peignot.

Novembre, 12. Tibulle, traduction de C.-L. Mollevaut, 3e édit.

— 14. Grammaire française, par M. Roy, 2e édition.

— 19. Iconographie grecque (3e art.).

Décembre, 15. Encyclopédie grammaticale, par M. Fréville.

— 30. Publii Syri sententiæ, cura Francisci Levasseur.

— 31. Anacréon, traduit en vers français par M. de Saint-Victor (1er art.).

1811.

Janvier, 12. Nouvelle grammaire française, par M. Regnault, 3e édition.

Janvier, 14. Cours analytique d'orthographe et de ponctuation, par Boinvilliers. — Revue orthographique, par le même.

Janvier, 25. Odes d'Anacréon, traduites en vers, par M. de Saint-Victor (2e article).

Février, 6. Prosodie latine, par G. R.

— 20. Abrégé de Boudot, par M. Auvray.

Mars, 1er. Extrait d'une grammaire pittoresque et amusante, par R.-M. Thiberge. — Premiers éléments de la grammaire française, par F. Gaillard.

Mars, 8. Sur un passage où La Harpe dit qu'Aristote ne fut ni orateur ni poëte.

Avril, 7. Odes d'Anacréon, traduites en français par S. D.

— 13. D'Orphée, à l'occasion d'un passage du Cours de La Harpe.

Avril, 27. La Langue française et l'Orthographe enseignées par principes en 24 leçons.

Avril, 29. Traité de prosodie française, par l'abbé d'Olivet, suivi du Traité de la ponctuation, par Beauzée.

Mai, 3. Nouveau vocabulaire français, par MM. de Wailly.

— 9. Iconographie grecque (4e article).

— 12. Sur l'Imitation de Jésus-Christ.

— 19. Poesie di Antonio Buttura.

Juin, 2. La Famille de Popoli. 2e édition.

— 21. Letters from Juliet lady Catesby, traduites du français de Mme Riccoboni. — The Death of Abel translated from the german.

Juin, 27. Origines de l'imprimerie, par P. Lambinet.

Juillet, 8. La Chine en miniature, par M. Breton.

— 14. Éléments de la conversation anglaise, par John Perrin. — The Guide of english conversation, par L.-J. Mabire.

Juillet, 23. Éloge historique de Jean Gensfleisch, dit Guttenberg, par M. J.-F. Née de la Rochelle.

Août, 4. Œuvres choisies de Dancourt.

— 10. Les Aventures de Télémaque, nouvelle édition, par J.-F. Adry.

Août, 17. Horace éclairé par la ponctuation, par le chevalier Kroft.

Août, 23. Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, par Ét. Quatremère.

et littéraire, depuis la création du monde jusqu'à la paix de Schœnbrunn. Trad. de l'allemand d'après la 20e édit. de J.-H. Zopf.

Juin, 7. Rudiments de la traduction, ou l'Art de traduire le latin en français, par J.-L. Ferry de Saint-Constant.

Juin, 9. Méthode théorique et pratique d'orthographe, etc., par M. C. Petitpoisson. — Réflexions analytiques sur la déclinabilité et l'indéclinabilité des participes, par J.-F. Tissot le jeune.

Juin, 15. Bibliographie agronomique, par M. Demusset-Parthey.

Juillet, 17. Grammaire arabe, par A.-I. Silvestre de Sacy.

— 23. Dictionnaire universel de Chaudon et Delandine. (2e article).

Juillet, 31. 1° De l'invention de l'imprimerie, par M. Meerman ; — 2° Essai historique sur l'imprimerie, par Jules Porthmann.

Août, 7. La famille de Popoli, Mémoires de M. de Cantelmo, son frère, publiés par lady Hamilton.

Septembre, 3 et 10. Ossian, barde du IIIe siècle. Poésies galliques, en vers français, par P.-M.-L. Baour-Lormian.

Septembre, 23. Iconographie grecque, par E.-Q. Visconti (1er art.).

Septembre, 24. Longus, traduit en vers latins, par M. Petit-Radel.

Septembre, 27. Le Manuel des grammairiens de Nicolas Mercier, nouvelle édition. — Abrégé de l'histoire et des antiquités romaines, par M. Boinvilliers.

Octobre, 17. Iconographie grecque (2e art.).

Novembre, 3. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, par M. Breton.

Novembre, 5. Répertoire de bibliographies spéciales, par Gabriel Peignot.

Novembre, 12. Tibulle, traduction de C.-L. Mollevaut, 3e édit.

— 14. Grammaire française, par M. Roy, 2e édition.

— 19. Iconographie grecque (3e art.).

Décembre, 15. Encyclopédie grammaticale, par M. Fréville.

— 30. Publii Syri sententiæ, cura Francisci Levasseur.

— 31. Anacréon, traduit en vers français par M. de Saint-Victor (1er art.).

1811.

Janvier, 12. Nouvelle grammaire française, par M. Regnault, 3e édition.

Janvier, 14. Cours analytique d'orthographe et de ponctuation, par Boinvilliers. — Revue orthographique, par le même.

Janvier, 25. Odes d'Anacréon, traduites en vers, par M. de Saint-Victor (2e article).

Février, 6. Prosodie latine, par G. R.

— 20. Abrégé de Boudot, par M. Auvray.

Mars, 1er. Extrait d'une grammaire pittoresque et amusante, par R.-M. Thiberge. — Premiers éléments de la grammaire française, par F. Gaillard.

Mars, 8. Sur un passage où La Harpe dit qu'Aristote ne fut ni orateur ni poëte.

Avril, 7. Odes d'Anacréon, traduites en français par S. D.

— 13. D'Orphée, à l'occasion d'un passage du Cours de La Harpe.

Avril, 27. La Langue française et l'Orthographe enseignées par principes en 24 leçons.

Avril, 29. Traité de prosodie française, par l'abbé d'Olivet, suivi du Traité de la ponctuation, par Beauzée.

Mai, 3. Nouveau vocabulaire français, par MM. de Wailly.

— 9. Iconographie grecque (4e article).

— 12. Sur l'Imitation de Jésus-Christ.

— 19. Poesie di Antonio Buttura.

Juin, 2. La Famille de Popoli. 2e édition.

— 21. Letters from Juliet lady Catesby, traduites du français de Mme Riccoboni. — The Death of Abel translated from the german.

Juin, 27. Origines de l'imprimerie, par P. Lambinet.

Juillet, 8. La Chine en miniature, par M. Breton.

— 14. Éléments de la conversation anglaise, par John Perrin. — The Guide of english conversation, par L.-J. Mabire.

Juillet, 23. Éloge historique de Jean Gensfleisch, dit Guttenberg, par M. J.-F. Née de la Rochelle.

Août, 4. Œuvres choisies de Dancourt.

— 10. Les Aventures de Télémaque, nouvelle édition, par J.-F. Adry.

Août, 17. Horace éclairé par la ponctuation, par le chevalier Kroft.

Août, 23. Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, par Ét. Quatremère.

Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge. (Ouvrage couronné et publié par la Société de l'Eure. Évreux, 1854, in-8 de LVI et 758 pages. Prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1851 et 1852.)

Magni rotuli scaccarii Normaniæ de anno Domini ut videtur 1184 fragmentum. Caen, 1851, in-8 de 55 p. (*Extr. des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*).

Mémoire sur les baillis du Cotentin. Caen, 1851, in-4 de 59 p. (Extr. des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*)

Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi. Caen, 1852, in-4 de XL et 396 p. Forme la seconde partie du tome XVI des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*

Notices sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville. Valognes, 1853, in-8 de 54 p.

Vie de Gauzlin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges, par André de Fleury. Orléans, 1853, in-8 de 66 p. (Extr. du t. II. des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*)

Examen de treize chartes de l'ordre de Grammont. Caen, 1854, in-8 de 53 p. (Extr. des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*).

Notice sur Orderic Vital. Paris, 1855, in-8 de 107 p. (Extr. de l'édition d'Orderic Vital publiée par M. Le Prevost pour la *Société de l'Histoire de France.*)

Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de la Rochelle. Paris, 1856, in-8 de 47 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les caractères et l'importance historique de ces documents. Paris, Durand, 1856, in-8 de CXXVII et 655 p.

Mémoire sur les actes d'Innocent III, suivi de l'itinéraire de ce pontife. Paris, Durand, 1857, in-8 de 108 p.

En outre quelques mémoires ou articles dans les recueils suivants : *Bibliothèque de l'École des chartes, Athenæum français, Correspondant, Revue des sociétés savantes, Bulletin monumental, Mémoires de la Société des Antiquaires de France, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, Mémoires de la société de l'Eure, Annuaire de la Manche, Revue de l'Anjou.*

FONTANIER.

Il avait été élu correspondant regnicole le 23 décembre 1846. Il a été remplacé par M. Arthur Dinaux, le 22 janvier 1858.

Fontanier (Victor), voyageur français, né en Auvergne vers 1796, s'occupa d'abord de pharmacie. Admis à l'École normale sous la restauration, ses opinions libérales le forcèrent d'en sortir. En 1819, il entra à l'École des naturalistes voyageurs, et, de 1822 à 1829, exécuta, par ordre du gouvernement français, un premier voyage en Orient dont il a donné la relation. Après avoir passé par les degrés inférieurs de la hiérarchie consulaire, M. Fontanier exerçait les fonctions de consul, par intérim, lorsqu'il fut mis à la retraite de 1840, pour s'être permis de rompre de son propre chef, avec le consul anglais. A l'occasion du mariage du duc de Montpensier, 1846, il fut nommé consul à Singapore. Il est mort en 1857, consul à Civita-Vecchia.

OUVRAGES.

Voyage en Orient, 1829, 2 vol. in-8.

Voyage en Orient pendant les années 1831-32. (1834, in-8.)

Voyage dans l'Inde et dans le golfe Persique par l'Égypte et la mer Rouge. 1844-1847, 3 vol. in-8.

Voyage dans l'archipel indien. 1853, in-8.

M. Fontanier a écrit dans la *Revue de l'Orient*.

(Extrait du *Dictionnaire des Contemporains*.)

CREUZER.

Nommé associé étranger en 1825. — L'origine de ce fauteuil ne remonte qu'à l'année 1803. Il a été occupé : 1° par Niebuhr, Danemark, mort en 1814 ; 2° par Frédéric-Auguste Wolf, 1819, mort en 1824 ; 3° par Creuzer, à Heidelberg, 1825, mort en 1858.

M. Creuzer a été remplacé par M. Welcker, de Bonn, en 1858.

Georges-Frédéric Creuzer est né à Marbourg dans la Hesse, le 10 mars 1771. Après avoir fait des études très-complètes à Marbourg, à Iéna, à Wettereau, à Leipzig, il obtint, en 1802, une

chaire à l'université de Marbourg, puis fut nommé, en 1804, professeur de philologie ancienne et d'histoire à l'université de Heidelberg. Il a occupé cette chaire pendant près de 44 ans de la manière la plus distinguée. Il est le fondateur du séminaire de philologie de cette ville.

Toute la vie de M. Creuzer a été consacrée à l'étude de l'antiquité. Son ouvrage principal est la *Symbolique*, que la remarquable traduction de M. Guigniaut a fait connaître en France par une interprétation souvent originale. Bien que le savant professeur français ait ajouté des idées nouvelles à l'ouvrage allemand et ait, le premier, suivi, dans l'étude des religions, une marche parfois opposée au système de M. Creuzer, ce travail n'en reste pas moins comme un des travaux les plus importants de la science moderne sur cette matière. Il a été d'ailleurs l'objet de sérieuses attaques en Allemagne. M. G. Hermann a combattu les opinions et la méthode de l'auteur dans ses *Lettres sur Homère* et sur *Hésiode* (Heidelberg, 1818), et dans son écrit *sur l'Essence de la mythologie et la manière de la traiter*; J.-H. Voss a publié à Stuttgard, en 1824-1826, une *Antisymbolique;* M. Lobeck, de Kœnigsberg, a dirigé contre M. Creuzer et sa doctrine le célèbre ouvrage intitulé *Aglaophamus;* enfin, M. Welcker, comme M. Guigniaut, est entré dans la voie ouverte par la philologie, en rattachant à l'Inde l'origine des religions que M. Creuzer plaçait dans l'Égypte et l'Asie occidentale.— Il faut consulter d'ailleurs, sur le rôle important que M. Creuzer a joué dans la science de la symbolique au XIXe siècle, le remarquable article de M. Guigniaut publié dans l'*Encyclopédie des gens du monde: Voy.* MYTHOLOGIE. — *Voy.* aussi les deux articles publiés dans les *Débats*, sur M. Creuzer; l'un par M. Renan, dans le numéro du 22 février 1854; — l'autre par M. Laboulaye, dans le numéro du 28 avril 1857.

OUVRAGES.

M. Creuzer a composé lui-même sa notice biographique, suivie d'une table chronologique de tous ses ouvrages, en 1848, sous ce titre : *Sur la vie d'un vieux professeur* (*Aus dem Leben eines alten Professors*), Leipzig und Darmstadt. La table de ses publications est à peu près complète; il n'y manque en effet qu'un ouvrage, le seul à la publication duquel il ait contribué depuis.

Herodot und Thukydides. Versuch einer näheren Würdigung eini-

ger ihrer historischen Grundsätze, mit Rücksicht auf Lukians Schrift : Wie man Geschichte schreiben müsse. Leipzig, 1798, in-8.

De Xenophonte historico, Leipzig, 1799, in-8.

Deutsch Chrestomathie, Giessen und Darmstadt, 1800, in-8 ; 2e éd. 1820 ; 3e éd., 1825.

Epochen der griechischen Literaturgeschichte, Marburg, 1802, in-8.

Memoria Mich. Conr. Curtii, a Consil. just. intim,, histor., eloquent. et poes. prof. ; Marburg, 1802, in-4.

Progr. I et II Mythorum ab artium operibus profectorum exemplum sistens, Marburg, 1803, in-4.

Memoria Caroli Wilh. Roberti, in suprem. Provocation. curia, quæ Casellis est, consil. quondam, jurispr. dr. et prof. Marburgens.; Marburg, 1803, in-4.

Memoria Dieter. Tiedemanni, philos. prof. publ. ord. ; Marburg, 1803, in-4.

De Friderici Sylburgii vita et scriptis, oratio dicta in Elector. Hassiaci natalitiis ; Marburg, 1803.

Die historische Kunst der Greichen in ihrer Entstehung und Fortbildung, Leipzig, 1803, in-8.

Memoria Georgii Wilh. Steinii, medic. dr. et prof. ord. ; Marburg, 1803, in-4.

Memoria Jo. Wilh. Dieter. Duissingii, philos. prof. ord., Marburg, 1804.

Memoria Ern. Godof. Baldingeri, consil. int. dr. et prof. med. ; Marburg, 1804.

Studien von Carl Daub und Friedr. Creuzer; Frankfurt und Heidelberg, 1805-1811, 6 vol., renfermant 3 *Dissertations de Creuzer*.

1° *Das Studium des Alterthums als Vorbereitung zur Philosophie ;*

2° *Plotinos von der Natur, von der Betrachtung und von dem Einen* (avec une introduction et des notes). — T. I.

3° *Idee und Probe alter Symbolik*, t. II.

Historicorum græcorum antiquissimorum fragmenta collegit, emendavit, explicuit ac de cujusque scriptoris ætate, ingenio, fide commentatus est Fr. Cr.; Heidelberg, 1806, in-8.

Philosophorum veterum loci de providentia divina itemque de fato, etc. ; Heidelberg, 1806, in-8.

Das akademische studium des Alterthums. Heidelberg, 1807, in-8 ; 2e éd., 1848.

Commentatio de causis rerum Bacchicarum et Orphicarum. Explicantur vasa sacra Bacchica, Orphica. Heidelberg, 1807, in-4.

Philologie und Mythologie in ihrem Stufengang und, wechselseitigen Verhalten. Heidelb. Jahrbuch d. Lit. I, 1, p. 3 bis, 24, im I, Jahrgang, in-8.

Recension von J. J. Wagners Ideen einer allgemeinen Mythologie der alten Welt. Ibid.

Progr. inest excursus de cratere sidereo. Heidelberg, 1808, in-8.

Dionysus s. commentationes academicæ de rerum Bacchicarum Orphicarumque originibus et causis. Heidelberg, 1809, in-4.

Specimen observationum ex priscis scriptoribus ad novissimam operum Joannis Winckelmanni editionem. Heidelberg, 1809, in-4.

M. Antonii Mureti Scripta selecta. Cur. C. Ph. Kayser (accedit Fr. Creuzeri epistola ad editorem). Heidelberg, 1809, in-8.

Oratio de civitate Athenarum omnis humanitatis parente, qua litterarum græcarum cathedram in Academia Leidensi auspicaturus erat. Lugd. Batav., 1809, in-8; Francof. 1826.

Nonni Dionyss. libri VI, ed. G. H. Moser, præfatus est Fr. Creuzer. Heidelberg, 1809.

Symbolik und Mythologie der alten Volker, besonders *der Griechen.* Leipzig und Darmstadt, 1810-1812, 4 vol., 2e édit., 1819-1822; 3e édit., 1837-1843. Traduction française par M. Guigniaut, Paris, 1825; un abrégé de cet ouvrage, fait par Moser, a paru à Darmstadt, 1822.

Plotini liber de pulchritudine ad Codicum fidem emendavit, annotationem perpetuam interjectis Dan. Wyttenbachii notis, epistolamque ad eumdem ac præparationem cum ad hunc librum tum ad reliquos adjecit Fr. Creuzer. Accedunt anecdota græca : Procli disp. de unitate et pulchritudine, Nicephori Nathanælis Antitheticus adversus Plotinum de anima, itemque lectiones platonicæ maximam partem ex Codd. mss. enotatæ. Heidelberg, 1814, in-8.

Ephori cum fragm. coll. Marx. Præfatus est Fr. Creuzer. Carlsruhe, 1815.

Meletemata e disciplina antiquitatis. P. I. Anecdota græca ex codicibus maxime palatinis deprompta cum notitia illorum librorum et animadversionibus.

Il a été publié sous cet autre titre : *Opuscula mythologica, historica et grammatica* ex Codd. maxime palatinis, etc. Leipzig, 1817.

Ueber einige mythologische und artistische Schriften Schellings,

Ouvaroffs, Millins und Welckers. Aus den Heidelb. Jahrbb. besonders abgedruckt. Heidelberg, 1817.

Rec. von v. Savigny Ueber die sacra der Romer. Heidelb. Jahrbb. 1817, N. 72 und. 78.

Briefe über Homer und Hesiod, Vorzüglich über die Theogonie von Gottfr. Hermann und Friedr. Creuzer. Heidelberg, 1818.

M. Tullii Ciceronis libri tres de natura Deorum ex recensione J. A. Ernesti et cum omnium eruditorum notis, quas J. Davisii editio ultima habet. Accedit apparatus criticus ex xx amplius codicib. mss. nondum collatis, digestus a G. H. Mosero, Ulm prof. qui idem suam annotationem interposuit. Copias criticas congessit, Danielis Wyttenbachii selecta scholarum suasque animadversiones adjecit. Frid. Creuzer. Lips., 1818, in-8.

Annotationes ad Jos. Bekkeri specimen variar. lection. et observ. ad Philostrati vitam Apollon. Lib. I. Heidelb., 1818.

Commentationes Herodoteæ : Ægyptiaca et Hellenica. P. I. Subjiciuntur ad calcem summaria, scholia, variæque lectiones Codicis Palatini. Lips., 1818, in-8.

Initia philosophiæ et theologiæ ex Platonicis fontibus ducta sive Procli Diadochi et Olympiodori in Platonis Alcibiadem Commentarii. Ex cod. mss. nunc primum græce edidit itemque ejusdem Procli instit. theolog. integr. emendat. adjecit Fr. Creuzer. Pars I, II, III. Francof. ad M. 1820-1822, in-8.

Roemischer Legionsadler im Besitz des Grafen Franz. v. Erbach. Kunstblatt, 1822, N. 22.

Selbstbiographie Fr. Creuzer's in den Zeitgenossen. Leipzig, 1822.

Ueber einen bei Heidelberg gefundenen römischen Grabstein. Kunstblat, 1822.

Choix de Médailles antiques d'Olbiopolis, etc. Paris, Heidelb. Jahrbb, 1822, N. 78.

Recension von M. Tullii Ciceronis de Republica quæ supersunt, ed. A. Maï in den Heidelberger Jahrbüch 1823, N. 4, 5.

Anzeige von Jomard's Recueil d'observations et de Mémoires sur l'Égypte ancienne et moderne. Paris. In den Heidelberger Jahrbb, 1823, N. 10,

Desgl. Von Letronne's Mémoire sur le tombeau d'Osymandias, décrit par Diodore de Sicile. Paris, 1822. — *Idem*.

Desgl. Von Fr. Osann's Sylloge inscriptionum antiquarum græcarum et latin, fasc. 1, 2. Iena, 1822. — *Idem*, N. 18.

Desgl. Von Sestini Descrizione d'alcune medaglie greche del Museo part. di S. A. R. Mre Christiano Frederico, pr. ered. di Danimarca. Firenze, 1821. — *Idem.*

M. Tullii Ciceronis de legibus, lib. III. cum ad Turnebi Commentario, apologia et omnium erudit. notis, quas J. Davisii editio ultima habet. Textum denuo recens. suasque animadversiones adjecit G. H. Moser. Acced. copiæ crit. ex cod. mss. nondum antea collatis, itemque annotat. ineditæ P. Victorii, J. G. Grævii, D. Wyttenbachii et aliorum. Apparatum cod. et ineditor. Congessit suasque notas addidit Fridr. Creuzer. Francof., 1824, in-8.

Abriss der roemischen Antiquitaeten zum Gebrauch bei Vorlesungen. Darmstadt, 1824; 2 éd. 1829, in-8.

Recens. Von de Jorio's Ricerche sul Tempio di Serapide in Pozzuoli Napoli, 1820. Heidelberger Jahrb., 1824, N. 23.

Recens. Von Hausmann's Comment. de Confectione Vasorum antiquorum fictilium quæ vulgo Estrusca appellantur. Goeting., 1823. — *Idem.*

Desgl. Von Sappho und Alkaios, ein alt-griechisches Vasengemaelde. Wien, 1822. — *Idem.* n. 34.

Desgleich. Von Tischbein und Schorn's Homer nach Antiken. Stuttg. und Tübingen, 1821-1823. — *Idem*, N. 34, 35.

Desgl. Von Fr. Schlegels Saemtl. Werken. Band 3, 4, 5. Wien, 1822, 1823. — *Idem*, 1825, N. 7.

M. Tullii Ciceronis de republica lib. ab A. Majo nuper reperti et editi, cum ejusdem præfatione et commentariis, etc. G. H. Moser. Accedit Fr. Creuzeri annotatio. Francof., 1826. N. 42.

Recens. Von Broenstedt, Reisen und Untersuchungen in Griechenland, erstes Buch. Stuttgart. In den Heidelb. Jahrb. 186. N. 42.

Desgl. Von Boetiger's Amalthea. — *Idem*, S. 74, 94.

Desgl. Von Beottiger's Ideen zur Kunstmythologie, 1 Cursus. Dresden und Leipzig, 1826. — *Idem*, 1827, S. 529 bis, 552.

Friderici Sylburgii Epistolæ quinque ad Paulum Melissum. Ed. Fr. Creuzer, Francof. 1827, in-8.

M. Tullii Ciceronis de Divinatione et de fato libri, cum omnium eruditor., etc. Textum.... recognovit Fr. Creuzer, etc. Francof ad Moen., 1828, in-8.

Michaelis Pselli Epistolæ ineditæ (ex cod. Palatino Heidelbergensi, ed. Frid. Creuzer), etc. Wittemberg, 1828. In Friedemanni et Seebodii Miscellann. Max. part. critic. Vol. II, part. IV, p. 601-623.

Stuart und Revett, Alterthümer von Athen, a. d. Engl. nach der Lond. Ausg. 1762, 1787, 1825, von Fr. Creuzer, th. von K. Wagner. 1 Band 1829.

Ueber Fr. Thiersch's Epochen der bildenden Kunst unter den Griechen. Wiener Jahrb. Band LII, 1830.

Platons Symposion. Rec. verschiedener Ausg. in den Wiener Jahrb. 1831, vol. LVI.

Ein alt-athenisches Gefaess mit Malerei und Inschrift, etc. Darmstadt, 1832.

Zur Geschichte der Philologie. Erster Artikel. Ein Blick auf die Anfaenge und auf die Fortschritte des Studiums der altclassischen Literatur in der rheinischen Pfalz und in den übrigen badischen Landen. In der Schulzeitung, 1832, S. 417.

Zur Kritik der Schriften des Juden Philo. In den theologisch. Studien un Kritik, von Ullmann und Umbreit, 1832. Band I, S. 3.

J. H. Ch. Schubart Quaestiones genealog. histor. in antiquit. heroicam graecam. Cum præf. Frid. Creuzeri. Marburg, 1832.

Recens. Von Broenstedt, Reisen und Untersuchungen in Griechenland, in den Wiener Jahrb. 1832. Band LVII.

Desgl. Von v. Stackelberg, der Apollotempel zu Bassae. Frankfurt, 1826. In der Darmst. Allg. Schulz. Abth. II, 1852, N. 1-6.

Desgl. Von Schoell's Histoire de la littérature grecque profane, etc. In den Wiener Jahrb. 1833. Band LXI.

Rec. Von C. T. Zumpt's Ausgaben von Cicero's Verrinæ. Wiener Jahrb. 1833. Band LXII, p. 180-209.

Zur Kritik der roemischen Kaisergeschichte: Wiener Jahrbuch. Band LXII. Anzeigeblatt, p. 24-59. 1833.

Zur Geschichte alt roemischer Cultur am Oberrhein und Neckar, etc. Darmstadt, 1833.

Ueber Plotini ad Gnosticos liber græce ed. G. A. Heigl. Ratisbonæ, 1832, in-8. Recens. in den Theologischen Studien und Kritiken, von Ulmann und Umbreit, 1834. Band II, S. 337.

Zur Gemmenkunde; antike geschnittene Steine vom Grabmal der heiligen Elisabeth in der nach ihr genannten Kirche zu Marburg in Kurhessen; Archaeologische Abhandlung. Darmstadt, 1834.

C. Theoph. Schuch's Encyclopaedie der classischen Alterthumskunde, mit einem Vorworte von Fr. Kreuser. Heidelberg, 1834.

Ptolemæi Hephæstionis Novar. historiar. ad var. erudit pertinentium

excerpta e Photio, ed. Roulez. Præfatus est Fr. Creuzer. Aachen, 1834.

Ueber mehrere Scriften das Archaeolog Institut in Rom betr., und Feuerbach's Vaticanischen Apollo. Heidelb. Jahrb. 1834, N. 16, 17.

Ueber Suidæ Lexicon post Lud. Kusterum rec. Th. Gaisford. Oxon., 1834. Heidelb. Jahrb., 1834, S. 625 bis, 638.

Ueber Raoul-Rochette's Monum. inéd. d'antiq. figurée grecque, étrusque et romaine. Wiener Jahrb. Band 54, 66, 67, 1830-1834.

Πλωτίνου ἅπαντα. *Plotini opera omnia, Porphyrii de vita Plotini* cum Marsilii Ficini Comment., etc. Annotat. ... add. Dan. Wyttenbach et G.-H. Moser. Ad fidem Codd. mss. in novæ recensionis modum græca latinaque emend., indices explev., prolegomena, introduct., annot. explicandis rebus ac verbis itemque Niceph. Nathanælis antitheticum adv. Plotinum et dialog. græci scriptoris anonymi inedit. de anima adjec. Fr. Creuzer. 3 vol., in-4, Oxonii, 1835.

Ueber scriptores rerum mythicarum Latini, ed. G.-H. Bode; — Heidelb. Jahrb., 1835, S. 23-36.

Ueber mehrere Schriften den Persius betr. — In den Wiener Jahrb. 1835, Band 69.

De Vasculo Herculem Buzygen Minoemque exhibente. In den Annali dell' Institutodi corrispondenza archeologica. Rom. 1835, Band VII, p. 92.

Deutsche Schriften, neue und verbesserte. Darmstadt, 1836. — *Symbolick und Mythologie der alten Voelker*. Darmstadt und Leipzig, 1836-1843. — *Zur roemischen Geschichte und Alterthumskunde*. Leipzig und Darmstadt, 1836, in-8. — *In's Franzoesische* übersetzt in dem Mémoires de l'Institut royal, vol. XIV. Paris, 1840.

Ueber mehrere archaeol. Schriften des Duca di Serra di Falco, Falbe, Mayer, Streber, Schorn, Thiersch, Ross, Levezow, Toelken, v. Koehler. In den Heidelb. Jahrb. 1836, S. 353-379.

Herodot und Ktesias von Dr K.-C. Blum. Heidelb., 1836.— Recens. in den Münchner Gelehrten Anzeigen 1836, N. 197-199.

Die Religion der Roemer nach den Quellen dargestellt von J.-A. Hartung. Erlangen, 1836. — Recens in den Heidelb. Jahrb. 1837, S. 113-131.

Das Mithreum, von Neuenheim bei Heidelb. Heidelb., 1838; — Heidelb. Jahrb. 1838, S. 625-830.

Rückblick auf praktische Seiten des antiken Münzwesens. In von Cotta's Deutscher Vierteljahrsschrift. Heft II, 1838, S. 1. Ausführlicher im ersten Bande zur Archaeologie.

Ueber einige mythologische und archaeologische Abhandlungen von Preller, Forchhammer, Müller, Raoul-Rochette und Lajard. — In den Münchner Gelehrten Anzeigen 1838.

Schriften Christlicher Philosophen über die Seele; — In den Heidelb. Jahrb. 1838, S. 243-268.

Ueber Abhandlungen, Vasenmalerei betr. Von Kramer, Raoul-Rochette, Panofka, Gerhard. — In den Münch. Gel. Anz. 1839, S. 219-256.

Zur Gallerie der alten Dramatiker. Heidelberg, 1839.

Ueber das Verhaeltniss der Philologie zu unserer Zeit. — In den Verhandl. der Versammlung deutscher Philolog. und Schulmaenner in Mannheim 1839, S. 11.

Anzeige von Boettigeri opuscula et carmina latina. Coll. J. Sillig; — In den Heidelb. Jahrb. 1840, N. 22.

Ueber Abhandlungen, Vasenbilder betr. Von Braun, Gerhard, O. Jahn, Creuzer. — In den Heidelb. Jahrb. 1840, S. 90-95.

Ueber le Antichità della Sicilia vom Duca di Serra di Falco, vol. III. — In den Heidelb. Jahrb. 1840, S. 340.

Katalog einer Privat-Antiken-Sammlung mit Nachweisungen von Fr. Creuzer, 1843.

Die Bilderpersonalien des Varro; — In der Zeitschrift für Alterthumswissenschaft. Decemb. Marburg, 1843.

— *a. Ger. Zo. Vossii de Historicis Græcis libri tres.* Ed. A. Westermann. Lips., 1838.

— *b.* Μυθογράφοι. *Scriptores poeticæ historiæ græci.* Ed. A. Westermann. Brunswig, 1843.

— *c. Fragmenta historicor. græcor.,* etc. Ed. C. et Th. Mülleri, etc. Paris, 1841; — Rec. in den Wiener, Jahrb, 1844, vol. CV, CVI, CVII, CVIII.

— *a.* Παραδοξογράφοι. *Scriptores rerum mirabilium græci,* etc. Ed. A. Westermann. London, 1839.

— *b. Alexandri Magni historiar. scriptores ætate suppares.* Vitas enarrav., libr. fragm. colleg., etc., Dr Rob. Geier. Lips., 1844. — Recens. in den Wiener Jahrb. vol. CIX.

Eine roemische Inschrift im badischen Unterrheinkreiss, etc. Baden, 1844.

— *a*. Strabonis Geographica. Rec., etc. G. Kramer. Fragmenta libr. VII Geographicor. Strab. ill. Th. L. F. Tafel. Tübing. 1844. Pausaniæ descriptio Græciæ recogn. L. Dindorf. Paris, 1845.

— *b*. Lettre à M. Schorn, etc., par M. Raoul-Rochette. Paris, 1845. — Rec. in den Wiener Jahrb, vol. CXI, 1845.

Ueber die Theologie der griechischen Philosophen und Cornutus; — In Ullmann's und Umbreit's Theologisch. Studien und Kritiken Bd. I, 1846.

Luther und Grotius, etc. Heidelberg, 1846, in-8.

Zwei Vortraege und archaeologische Bemerkungen, in den Verhandlungen der achten Versammlung deutscher Philologen und Schulmaenner in Darmstadt. Darmstadt, 1846.

Herodoti hist. recogn. Guil. Dindorf., etc. Paris, Ed. Didot; — Rec. in den Münchn. Gel. Anz. 1846, N. 20-24.

Fortsetzung der Deutschen Schriften. Leipsig und Darmstadt, 1845-1847. Zweite Abtheil. 3 vol., Dritte Abtheil, 2. vol.

M. Tull. Ciceronis oratio de Prætura Siciliens. etc., mit kritischen, sprachlichen... Anmerkungen, etc., von Friedr. Creuzer und. G. H. Moser. Goetting. 1847, in-8.

Mehrere Schriften roem. Alterthümer in den Rhein und Donaulaendern betr. von Lersch, Steiner, Graeff, etc.; — Anzeige in den Wiener Jahrb. 1847, vol. CXVII.

Ueber griechische Monatskunde, Abhandlungen von K.Fr. Hermann und Th. Bergk; — Rec. in den Münchn. Gel. Anz. 1847, N. 29, 30.

Recensionen und Aufsaetze in Schmidt's und Schwarz's Bibliothek der heologisch. und paedagogisch Literatur; — In Wachler's theolog. Annalen, — in den Jenaer und Leipsiger Literaturzeitungen, — in der Darmstaedter Schulzeitung und Zeitschrift für die Alterthums-Wissenschaft, — in Schorn's Kunstblatt, — in den Heidelb. und Wiener Jahrb. der Literatur, — und in den Münchner Gelehr. Anz.

Aus dem Leben eines alten professors. Leipsig und Darmstadt. 1848.

Depuis la publication de ce volume, qui comprend le catalogue de tous les ouvrages ou articles de Creuzer, l'illustre professeur n'a rien publié qui lui fût entièrement personnel. Son nom doit cependant être cité à propos du Plotin de M. Moser, chez Didot.

LAJARD.

Note complémentaire.

(*Voyez sa Bibliographie* à la page 279.)

Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaques, qui ont été découverts en Transylvanie (avec 5 planches), 1830. Collect. des Mém., t XIV, p. 54.

Additions à ce précédent mémoire (avec une planche). Id., id., p. 178.

Mémoire sur un bas-relief mithriaque, qui a été découvert à Vienne (Isère), (avec deux planches), 1841. Id., t. XV, p. 201.

Note sur l'emploi et la signification du cercle ou de la couronne et du globe dans les représentations des divinités chaldéennes ou assyriennes et des divinités persanes, 1835. Id., t. XII, p. 331.

Indépendamment de la longue étude sur le culte du cyprès pyramidal que nous avons citée à la page 279, M. Lajard avait communiqué dès l'année 1843 à l'Académie, un *Mémoire sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité*, 1843. *Voy*. t. XIV, p. 100 de la collect. des Mém.

Observations sur l'origine et la signification du symbole appelé la Croix ansée (avec quatre planches, 1844). Collect. des Mém. de l'Acad., T. XVII, p. 348.

Mémoire sur une urne cinéraire du musée de la ville de Rouen (avec trois planches), 1841. Id., t. XV, p. 63.

DE PÉTIGNY.

Note complémentaire.

(*Voyez sa Bibliographie* à la page 60.)

(M. de la Saussaye vient de faire paraître dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. IV, 1859, une notice beaucoup plus complète sur la vie et les ouvrages de M. de Pétigny, que celle qu'il avait donnée dans la *Revue des sociétés savantes* à laquelle nous avions emprunté notre première bibliographie. Ce nouveau travail du savant académicien nous permet de compléter le nôtre.)

OUVRAGES.

Essai sur la population de Loir-et-Cher en 1833, publié d'abord

dans les Mémoires de la société des sciences et des lettres de Blois, mention honorable à l'Académie des sciences.

Mémoire sur le recrutement.

Mémoire sur l'origine de la féodalité en France. T. II des Mémoires de la Société academ. de Blois.

Articles nombreux dans la *Revue numismatique,* fondée à Blois. *Voy.* surtout l'année 1836, p. 321-341, valeur de l'argent sous les Mérovingiens. — 1837, p. 321 à 333, sur la date du monnayage des rois francs. — En 1851, 3 articles sur le monnayage de la Gaule, du ve siècle à la chute de l'empire d'occident, p. 113, 185, 301. — En 1852, sur le même sujet, p. 88. — En 1854, deux mémoires sur le monnayage mérovingien, à propos de la broch. de M. Ch. Robert, intitulée : *Considérations sur les monnaies à l'époque romane.* —En 1857, dans le t. II de la nouvelle série, p. 115-164 : Mémoire sur les dispositions légales du monnayage mérovingien et la législation monétaire de l'empire romain, où l'auteur prouve que l'ère mérovingienne n'est que la continuation du Bas-Empire (très-remarquable).

Articles dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes : Notice sur Jacques Brunyer, chancelier d'Humbert II, dauphin de Viennois,* t. I, p. 263. — *Notice sur l'abbé Vert,* t. I, 2e série, p. 454. — *Charte inédite d'Isabeau de Bavière,* avec commentaire, t. V, 2e série, p. 329. — *Testament de François de Vendôme, vidame de Chartres,* avec notes explicatives, t. I, 3e série, p. 327. — *Lettre de Robert d'Arbrissel,* t. V, 3e série, p. 209.

Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne, 1 vol. en 1843. — Prix Gobert de 1845. (*Voy.* le jugement qu'en a exposé M. Laboulaye, rapporteur du concours de 1845).

Mémoire sur la canalisation du Loir, Blois, 1840.

Histoire archéologique du Vendômois, in-4, 1841.

Vie d'Abel de Brunyer, médecin de Henri IV. (Mémoires de la société des sciences et des lettres de Blois, t. I, p. 381-506.)

Notice sur Edouard de Brunyer, médecin des enfants de Louis XVI.

De l'origine des différentes rédactions de la loi des Wisigoths. Revue historique du droit français et étranger, 1855, p. 209.

Considérations sur la loi des Bavarois. Ibid., 1856, p. 305 et 461.

Nombreux articles dans les journaux du département de Loir-et-Cher, et dans le *Bulletin du Comité historique.*

TABLES

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DE MÉMOIRES

COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1858

SOIT PAR LES MEMBRES, SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

NOTA. — Les livres offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsqu'ils ont été présentés par un Membre de l'Académie et que l'hommage a été accompagné d'un jugement critique sur l'ouvrage.

A

B

S

T

U

V

W

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE ANALYTIQUE

ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET DES MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT LES ANNÉES 1857 ET 1858.

PHILOLOGIE, LINGUISTIQUE ET GRAMMAIRE.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE ANALYTIQUE

ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET DES MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT LES ANNÉES 1857 ET 1858.

PHILOLOGIE, LINGUISTIQUE ET GRAMMAIRE.

kabyle et sur un mémoire relatif à quelques inscriptions en caractère touarig, par M. le capit. Hanoteau. T. I, p. 142.

Rhythmique et accentuation.

La *Rhythmique chez les Grecs*, mémoire communiqué par M. Benloew. T. I, p. 87.

Note de M. VINCENT *sur la théorie des enclitiques*; discussion. T. II, p. 183.

SYMBOLIQUE.

Mémoire sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis, par M. Ch. LENORMANT. T. II, p. 128.

Dissertation sur l'histoire de l'astrologie et de la magie dans l'antiquité et au moyen âge, par M. A. MAURY. T. II, p. 268.

HISTOIRE.

I. Chronologie.

Question proposée par la commission au choix de l'Académie sur la *chronique d'Eusèbe*. Elle est repoussée. T. I, p. 136-137.

Mémoire sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet; communication de M. Sidi-Mahmoud. T. I, p. 290.

Mémoire sur les années de Jésus-Christ, par M. WALLON. T. II, p. 77.

II. Histoire critique des religions et des doctrines philosophiques.

Question proposée, discutée et mise au concours, en 1857 pour 1859, sur le *Coran*. T. I, p. 139-140.

Question proposée pour le concours et discutée sur l'interprétation de la *doctrine bouddhique du Nirvâna*. Écartée par l'Académie. T. I, p. 140.

Question proposée pour le concours et discutée, sur l'origine de la philosophie connue sous le nom de *soufisme*. Écartée par l'Académie. T. I, p. 140-141.

III. Histoire critique.

Temps anciens.

Moyen âge.

IV. Histoire de l'Église.

V. Histoire littéraire critique.

Orient.

Grèce et Rome.

Rapport de M. Le Clerc sur le concours relatif aux *narrations fabuleuses dans l'antiquité* (prorogé). T. I, p. 116.

Question proposée, discutée et mise au concours par l'Académie en 1857, *sur la vie et les ouvrages de Varron*. T. I, p. 136-137.

La tragédie latine a-t-elle été représentée sur le théâtre pendant l'empire? Communication par M. Boissier et discussion à laquelle elle a donné lieu. T. I, p. 262.

Moyen âge.

La vie et les ouvrages de Wace, communication par M. Édélestan Duméril. T. I, p. 74.

Découverte d'un manuscrit de la plus ancienne version des psaumes (XIIIe siècle) annoncée par M. Francisque Michel, communiquée par M. Villemain. T. I, p. 283.

Découverte des poésies de Chardry, poëte de la fin du XIIIe siècle, faite en Angleterre par M. Francisque Michel. Communication de M. Le Clerc à l'Académie. T. I, p. 283.

Temps modernes.

Découvertes de lettres en français du président de Thou, annoncée par une lettre de M. Fr. Michel, communiquée à l'Académie par M. Villemain. T. I, p. 283.

VI. Histoire des mathématiques.

Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs et sur les principes philosophiques de cette science. Mémoire de M. Vincent, T. I, p. 104.

Notice complémentaire sur Proclus, par le même. T. I, p. 113.

GÉOGRAPHIE.

I. Géographie historique de l'Asie.

Sur la géographie grecque et latine de l'Inde et en particulier sur l'Inde de Ptolémée dans ses rapports avec la géographie sanscrite. Communication de M. Vivien de St.-Martin. T. I, p. 277.

Sur la Sérique de Ptolémée, par M. Vivien de St.-Martin. T. II. p. 208.

II. Géographie ancienne et comparée de l'Afrique.

Emplacement de *Thagaste*, patrie de St.-Augustin, et de *Madaure*, patrie d'Apulée, découvert par l'épigraphie. Communication de M. L. Renier. T. I, p. 82.

Mémoire sur le périple de Hannon, par M. Étienne Quatremère, T. I, p. 84.

Question proposée par la commission au choix de l'Académie, sur la géographie comparée de l'Afrique tropicale en 1857; elle est écartée par la compagnie. T. I, p. 136-137.

Mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire, par M. Reinaud. T. I, p. 60.

III. Géographie ancienne archéologique et comparée de la Grèce.

Rapport de M. Guigniaut, secrétaire de la commission de l'École d'Athènes, sur les travaux envoyés en 1857. T. I, p. 210. Ce rapport, reproduit *in extenso*, comprend l'analyse critique des mémoires suivants :

a. De M. Boutan, sur la Triphylie. *Ibid.*, p. 211.

b. De M. Heuzey, sur la région de l'Olympe. *Ibid*, p. 217.

c. De M. Delacoulonche, sur la Macédoine. *Ibid.*, p. 221.

Réception des envois parvenus en 1858. T. II, p. 51.

Rapport de M. Guigniaut, secrétaire de la commission de l'École d'Athènes, sur les travaux envoyés en 1858. T. II, p. 317. Ce rapport, reproduit *in extenso*, comprend l'analyse critique des mémoires suivants :

a. De M. Heuzey sur l'Acarnanie. *Ibid.*, p. 318.

b. De M. Perrot sur l'île de Thasos. *Ibid.*, p. 341.

c. De M. Hinstin sur le système de défense de l'Attique. *Ibid.*, p. 351.

d. Projet de mémoire de M. Thenon sur l'île de Crète. *Ibid.*, p. 352.

IV. Géographie historique et archéologique de l'Italie ancienne.

Découverte des Aquæ Appollinares; rectification dans le tracé des voies romaines de l'Étrurie méridionale; véritable emplacement de la ville de Sabate. Communication faite par M. Ernest Desjardins, T. I, p. 305.

V. Géographie archéologique de la Gaule romaine.

VI. Géographie historique et archéologique de l'Amérique.

ARCHÉOLOGIE.

I. Archéologie égyptienne.

II. Archéologie africaine.

III. Archéologie grecque.

IV. Archéologie étrusque et romaine.

V. Archéologie grecque et romaine.

VI. Archéologie gauloise et romaine.

VII. Archéologie du moyen âge.

VIII. Archéologie chrétienne.

IX. Archéologie bibliographique.

ÉPIGRAPHIE.

I. Épigraphie égyptienne.

II. Épigraphie phénicienne.

III. Épigraphie grecque.

IV. Épigraphie latine.

Discours de M. Le Bas à la séance solennelle de l'Académie pour 1858, *in extenso*. T. II, p. 293.

Notice de M. Naudet, secrétaire perpétuel, sur M. Boissonade, *in extenso*. T. II, p. 299.

RAPPORTS SEMESTRIELS DE M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie pendant le second semestre de l'année 1856. T. I, p. 48.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1857. T. I, p. 150.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie pendant le second semestre de l'année 1857. T. II, p. 10.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie, pendant le 1er semestre de l'année 1858. T. II, p. 158.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie pendant le 2e semestre de l'année 1858. T. II, p. XVII.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.

Borghesi, correspondant. Simple note. T. I, p. 108.

Notice bibliographique du même. T. II, p. 73.

Greppo, correspondant, simple note. T. I, p. 91.

Abbé Martigny, simple note. T. I, p. 91.

Herculano de Carvalho (D. Allessandro), nommé correspondant étranger. T. II, p. 14.

Dinaux (Arthur), nommé correspondant regnicole. T. II, p. 14.

Vietty (feu). Simple note. T. II, p. 52. Notice biographique. T. II, p. 107.

Pétigny (feu de). Académicien libre. Notice bibliographique. T. II, p. 60 et 463.

Welcker, nommé associé étranger. Notice bibliographique. T. II, p. 70.

Villemarqué (Vte Hersart de La), académicien libre. Notice bibliographique. T. II, p. 94.

Panofka (feu Théodor), correspondant étranger. Notice bibliographique. T. II, p. 127.

JUGEMENTS DES CONCOURS.

I. *Liste des récompenses décernées par l'Académie en* 1857.

II. *Récompenses décernées par l'Académie en 1858.*

Discours de M. Le Bas à la séance solennelle de l'Académie pour 1858, *in extenso*. T. II, p. 293.

Notice de M. Naudet, secrétaire perpétuel, sur M. Boissonade, *in extenso*. T. II, p. 299.

RAPPORTS SEMESTRIELS DE M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie pendant le second semestre de l'année 1856. T. I, p. 48.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1857. T. I, p. 150.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie pendant le second semestre de l'année 1857. T. II, p. 10.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie, pendant le 1er semestre de l'année 1858. T. II, p. 158.

Rapport sur les travaux de publication de l'Académie pendant le 2e semestre de l'année 1858. T. II, p. XVII.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.

Borghesi, correspondant. Simple note. T. I, p. 108.

Notice bibliographique du même. T. II, p. 73.

Greppo, correspondant, simple note. T. I, p. 91.

Abbé Martigny, simple note. T. I, p. 91.

Herculano de Carvalho (D. Allessandro), nommé correspondant étranger. T. II, p. 14.

Dinaux (Arthur), nommé correspondant regnicole. T. II, p. 14.

Vietty (feu). Simple note. T. II, p. 52. Notice biographique. T. II, p. 107.

Pétigny (feu de). Académicien libre. Notice bibliographique. T. II, p. 60 et 463.

Welcker, nommé associé étranger. Notice bibliographique. T. II, p. 70.

Villemarqué (Vte Hersart de La), académicien libre. Notice bibliographique. T. II, p. 94.

Panofka (feu Théodor), correspondant étranger. Notice bibliographique. T. II, p. 127.

JUGEMENTS DES CONCOURS.

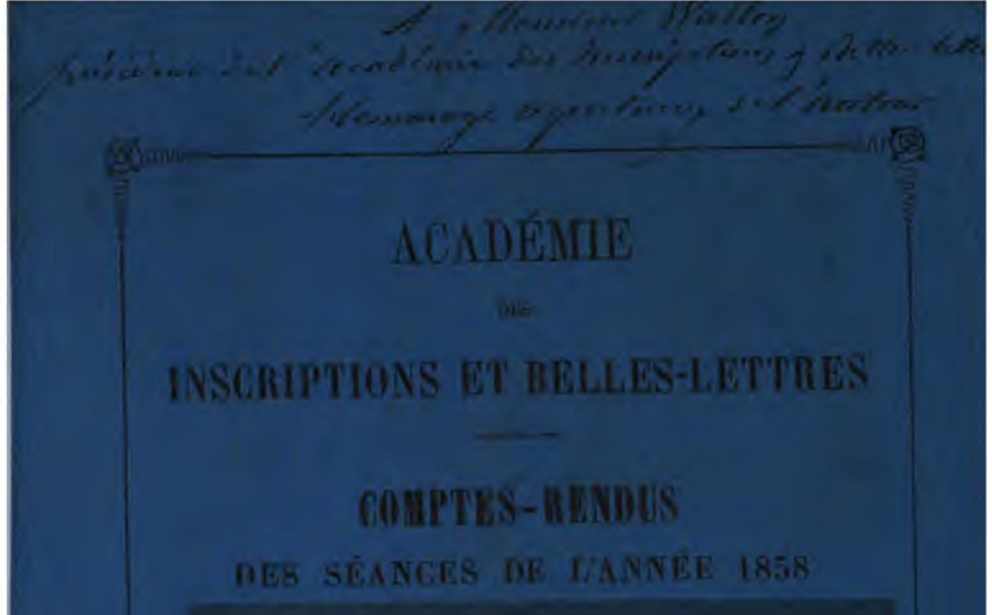
I. *Liste des récompenses décernées par l'Académie en* 1857.

II. *Récompenses décernées par l'Académie en 1858.*

ÉCOLE D'ATHÈNES.

FIN DES TABLES.

Paris. — RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, 144.



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1858

[redacted]

PAR

M. ERNEST DESJARDINS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TOME II

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7.

1859

